
3 1761 06391509 4





DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

DE

LA DROME

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE TRENTE-SIX EXEMPLAIRES DE LUXE
sur papier de Hollande, à la forme, de Van Gelder Zonen
Six exemplaires, format *in-quarto*, vergé jaune-jaune, numérotés I à VI
Trente exemplaires, format *in-octavo*, vergé blanc teinté, numérotés VII à XXXVI
PARAPHÉS PAR L'AUTEUR

J. BRUN-DURAND
Membre non résidant du Comité des Travaux historiques

DICTIONNAIRE
BIOGRAPHIQUE
ET
BIBLIO-ICONOGRAPHIQUE
DE
LA DRÔME

Contenant des Notices sur toutes les personnes de ce Département qui se sont fait remarquer par leurs actions ou leurs travaux avec l'indication de leurs ouvrages et de leurs portraits

Tome I — A à G



GRENOBLE
LIBRAIRIE DAUPHINOISE
H. FALQUE ET FÉLIX PERRIN

1900


LIBRARY
JUN 10 1969
UNIVERSITY OF TORONTO

AU LECTEUR

Crest, 1er Janvier 1900.

AU LECTEUR

L'Histoire étant le récit d'événements qui eurent des hommes pour acteurs ou pour témoins, la Biographie, qui est l'histoire des hommes pris isolément, serait, à elle seule, toute l'Histoire et une histoire incomparablement plus complète qu'aucune de celles qui seront jamais écrites, s'il était possible de raconter les faits et gestes de tous ceux qui jouèrent un rôle quelconque dans les événements dont il est bon de conserver le souvenir. Et même ramenée à des proportions infiniment plus modestes, quelles clartés l'histoire des hommes ne jette-t-elle pas sur celle des faits, et que d'événements qui ne s'expliquent et ne se comprennent bien qu'autant que l'on connaît leurs instigateurs et leurs auteurs, ceux qui les préparèrent et ceux qui les accomplirent.

Telle était, du reste, la pensée de nos pères à ce sujet, qu'ils confondirent pendant longtemps la Biographie avec l'Histoire, ne comprenant pas qu'on pût séparer l'une de l'autre, c'est-à-dire l'acteur du drame, l'ouvrier de son œuvre ; et si l'on en est arrivé peu à peu à faire de la Biographie quelque chose à part dans le domaine historique, cela tient à ce que notre société vieillie, singulièrement plus curieuse qu'au temps de Plutarque, tient à connaître d'autres hommes que les véritables grands hommes, d'autres personnages que ceux qui constituent de véritables illustrations.

Mais pour en revenir à l'utilité de l'histoire des hommes pour l'histoire des faits, s'il est d'une vérité banale qu'il n'y a pas d'effets sans causes, il ne l'est pas moins que de très petites causes peuvent avoir de grands effets ; que des événements tellement considérables qu'ils influèrent sur les destinées d'un peuple, voire même sur la marche de l'humanité, ont quelquefois eu pour point de départ de simples incidents de la vie privée, attendu que dans l'ordre politique surtout, les événements sont d'ordinaire une conséquence de la conduite de certains hommes, et que cette conduite, qui se ressent généralement des attaches de famille et de l'influence des milieux, s'inspire souvent aussi de certaines circonstances de la vie de ceux qui la tiennent. Car, pour ne citer que deux exemples, si le maître de poste Etienne Grand avait fait élever comme son fils, et par cela même retenu à son foyer l'enfant qu'il avait eu de sa servante, Madeleine Collion, au lieu de l'abandonner aux hasards de la lutte pour l'existence, après lui avoir fait donner une instruction rudimentaire, il y a bien des raisons de croire que cet enfant ne serait pas

devenu le général Championnet et, par suite, que la république parthénopéenne, qui remplaça un moment le royaume de Naples n'aurait jamais existé. Il n'est pas douteux non plus, que c'est le ressouvenir de l'insulte faite à sa mère, par le commandant militaire de la province, un soir de représentation au théâtre de Grenoble, qui jeta Barnave, esprit naturellement pondéré et tempérament aristocratique, dans les voies de la Révolution, dont il fut un des principaux ouvriers et que, sans le pamphlet intitulé : Esprit des Edits, *c'est-à-dire sans Barnave, l'historique* Journée des Tuiles *n'aurait peut-être pas eu lieu.*

D'où nécessité pour ceux qui veulent sérieusement s'instruire de l'histoire d'un pays et même d'une localité, de connaître les principales circonstances de la vie de ceux dont le souvenir est attaché aux faits qui constituent cette histoire, de bien savoir qui ils étaient, d'où ils venaient et ce qu'ils firent de bien ou de mal, d'utile ou de nuisible pour leurs semblables. Ensuite, que d'améliorations, de progrès, d'inventions et de découvertes qui se personnifient dans un homme ! et quel compte ne faut-il pas tenir aussi de ceux qui, sans avoir attaché leur nom à quelque œuvre ou faits particuliers, se distinguèrent des autres hommes par leurs vertus, leur science, leur bravoure, leurs talents ou leurs écrits?

Je me résume : tout pays, la plupart des centres populeux de quelque importance et même de petites localités comptent parmi leurs enfants des saints, des savants, des héros, des poètes, des orateurs, des écrivains ou des artistes, des hommes, enfin, dont le souvenir est si intimément lié à leur histoire, qu'on ne saurait la comprendre sans les connaître ; et ce n'est pas tout, car, par cela même que ces hommes forment une élite, leur souvenir constitue pour les pays ou les localités qui les peuvent revendiquer, une sorte de patrimoine d'honneur, je dirais presque de gloire, qu'il importe non seulement de conserver avec soin, mais encore d'augmenter, s'il est possible, comme tout ce qui constitue la fortune morale ou matérielle d'une fraction quelconque de l'humanité. C'est, en tout cas, cette pensée, fortifiée chez moi par un profond amour de la petite patrie, en tant que partie de la grande, qui m'a fait composer cette biographie départementale ; car, si l'ouvrage d'Adolphe Rochas, qui s'étend à tout le Dauphiné, est, incontestablement, un travail de premier ordre au point de vue bibliographique et iconographique, il faut bien reconnaître, qu'il laisse fort à désirer au point de vue historique ; tellement, qu'il n'y a pas de notice intéressant le département de la Drôme, qui ne comporte des rectifications ou des additions essentielles et qu'il en est même dans lesquelles on ne trouve pas seulement le canevas du travail nécessaire, étant donnée l'importance du personnage dont il s'agit. Puis, indépendamment de ce que les quarante ans qui se sont écoulés depuis que cet ouvrage a paru ont vu se produire et disparaître beaucoup d'hommes dont il est bon de garder la mémoire, quantité d'autres, et quelquefois même des plus dignes d'attention, ont échappé à l'auteur de la Biographie du Dauphiné, *dont le livre ne contient guère, en somme, que deux cent cinquante notices afférentes à notre département, tandis que celui-ci en comprend trois fois et demie autant.*

Il ne m'appartient pas, évidemment, d'insister sur ce qu'un semblable travail m'a coûté de recherches et, par suite, de temps ; mais on me permettra de dire que je n'ai rien négligé pour en faire une œuvre consciencieuse et solide, pouvant être consultée avec fruit par tous ceux qui ne recherchent que la vérité dans les faits, attendu que je n'y ai rien avancé qui ne me semble parfaitement établi et prouvé, ayant consulté pour cela, non seulement une quantité énorme d'ouvrages souvent peu connus et toutes les personnes qui m'ont semblé à même de me renseigner utilement, mais encore fouillé patiemment les archives départementales et communales, ainsi que celles de différents ministères, à commencer par les dépôts de la guerre et de la marine, et finalement mis à contribution tant de bonnes volontés que, si ce livre a quelque valeur, l'honneur en revient en grande partie à mes nombreux collaborateurs. D'abord, à M. Victor Colomb, l'aimable et distingué bibliophile valentinois qui, après m'avoir pour ainsi dire contraint d'entreprendre ce Dictionnaire biographique de la Drôme, *sous prétexte qu'il doit faire pendant au* Dictionnaire topographique *de ce département, a mis à mon entière disposition tous les trésors de sa riche bibliothèque, et, mon travail passé aux mains des compositeurs, s'est encore fait un devoir de m'aider à en corriger les épreuves ; ensuite, à M. Lacroix, le savant et modeste archiviste de la Drôme, pour qui l'histoire de ce département n'a pas de secrets, et dont l'obligeance est aussi grande que le savoir ; puis, à M. Maurice Champavier, homme de lettres des plus compétents pour tout ce qui touche aux arts et aux artistes Dauphinois, à qui je dois de précieuses indications, et qui a bien voulu me suppléer pour des recherches sans fin à la Bibliothèque Nationale ; après, à M. le chanoine Perrossier, archiviste du diocèse de Valence, un infatigable chercheur, qui m'a libéralement communiqué ses abondantes notes sur le clergé du diocèse et, de plus, aidé, lui aussi, dans la fastidieuse tâche de corriger les épreuves de ce dictionnaire ; de même, à M. Etienne Mellier, écrivain de mérite qui a fait pour moi, à Valence, ce que M. Champavier a fait à Paris ; enfin, à MM. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône et correspondant de l'Institut ; Albert Faure-Biguet, conseiller à la Cour de cassation ; Anatole de Fontgalland, président de l'Union des Syndicats agricoles du Sud-Est ; Godin, sénateur de l'Inde ; Gustave Latune, bibliophile distingué et mon dévoué compatriote ; Mailhet, pasteur à Saillans ; Maurice Faure, vice-président de la Chambre des députés ; Ch. Mossant, membre du Conseil général de la Drôme ; Vachez, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon, et Ludovic Vallentin, président de la Société d'archéologie de la Drôme. Que tous veuillent bien agréer les témoignages de ma profonde gratitude dont une part revient encore à M. Alfred Hardouin, professeur à l'Ecole du génie de Grenoble, qui a eu l'obligeance d'alterner la lecture de mon travail avec la correction du* Catalogue des Incunables *de la bibliothèque de cette ville et de conduire ce dictionnaire jusqu'à sa sortie de presse, d'accord avec mon éditeur, qui, en outre, n'a rien négligé pour faire de ce dictionnaire un beau livre sous le rapport typographique.*

Je pourrais en rester là ; seulement, comme il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque touchant l'esprit qui m'a guidé dans la confection de ce travail, quelques mots sont encore nécessaires.

Alors que certains historiens poussés par cet esprit de parti, qui n'est, hélas ! si souvent, que l'esprit de haine et de rancune, s'attachent surtout à présenter les faits qu'ils racontent sous un jour favorable à leurs idées, distribuant pour cela, suivant les cas, les ombres et la lumière, dissimulant même tout à fait, parfois, ce qui va à l'encontre de leur thèse, j'estime, au contraire, que le premier devoir de l'historien est de ne rien céler de ce qui peut donner aux événements leur véritable physionomie ; car, sans cela, il en est de certains faits, vrais en eux-mêmes, ce qu'il en est de certaines citations qui, découpées adroitement dans un livre, peuvent faire dire à un auteur juste le contraire de ce qu'il a réellement dit. D'où l'on peut conclure que je n'ai pas eu d'autre souci, en composant ce dictionnaire, que celui d'être complètement et toujours dans le vrai, n'avançant rien qui ne me semble parfaitement établi et, pour le surplus, indiquant toujours les sources auxquelles j'ai puisé mes renseignements.

Enfin, bien que je n'aie fait entrer aucun personnage vivant dans ma galerie et que je sois, par suite, d'autant plus à l'aise pour formuler des jugements que, selon le mot de Voltaire, on ne doit que la vérité aux morts, *je me suis généralement contenté de faire connaître la vie et les œuvres de ceux qui composent cette galerie, laissant au lecteur le soin d'apprécier celles-ci et de juger celle-là. On pourra, je le sais, me faire un reproche de cette réserve, le rôle suprême de l'Histoire étant d'être une grande justicière dont les arrêts vengent le droit méconnu des injustices de la force brutale ; l'innocent faible et désarmé, du coupable fort et puissant ; ceux qui succombèrent dans l'âpre lutte de la vie, pour s'être fièrement cantonnés dans leur conscience et leur honneur, de ceux qui en sortirent victorieux, grâce à leur peu de scrupules ; les champions de la justice, des adorateurs du succès et des courtisans de la victoire. Mais il m'a semblé qu'un ouvrage de ce genre ne pouvait que gagner au caractère impersonnel que je me suis efforcé de lui donner, tout en m'inspirant toujours de cette parole de Nodier à l'adresse des biographes des contemporains :* « Je ne leur demande qu'une conscience droite, une âme douce « et tolérante, ce qu'il faut de méthode pour classer les faits avec exacti- « tude, ce qu'il faut de talent et de style pour les raconter simplement. Je « n'exige d'eux ni l'éloquence ambitieuse, ni les prétentions philosophi- « ques, l'histoire s'en passe fort bien. Qu'ils me donnent le vrai dépouillé « des artifices du romancier, des controverses du publiciste, de la morgue « du juge, leurs personnages seront jugés par le temps. »

J. BRUN-DURAND.



DICTIONNAIRE



DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

DE

LA DRÔME

A

ACCARIAS DE SÉRIONNE (Jacques), publiciste et économiste, dont on trouve la biographie dans quantité de recueils, mais jamais d'une manière exacte, naquit à Châtillon-en-Diois, le 6 octobre 1706. Il était le quatrième des dix-sept enfants que Jean-Baptiste Accarias, seigneur de Sérionne, capitaine-châtelain de la terre de Châtillon pour l'évêque de Die, eut de son mariage avec Catherine Lagier, et, de bonnes études faites, sinon à Die où il n'y avait pas alors de collège, au moins dans la contrée, il alla à Paris, où il fut précepteur du fils de Berbier du Metz de Rosnay, président en la Chambre des comptes, dès 1733. Trois ans après, il achetait une charge d'avocat aux Conseils du Roi, dans laquelle il fut confirmé, en 1739, et à laquelle il ajouta, en 1746, celle de Secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, acquise au prix de 110,000 livres. Seulement, comme il ne put pas payer cette dernière charge, il se trouvait dans une situation embarrassée lorsqu'il s'associa, au mois de novembre 1752, avec un sieur Beauvisage de Lavault, qui venait alors de se faire adjuger, pour le prix de 800,000 livres, les offices nouvellement créés de commissaires-contrôleurs et receveurs-généraux des saisies réelles de Paris, ce qui acheva sa ruine. Après avoir fait à ses créanciers une cession de tous ses biens, le 17 janvier 1758, il se vit contraint de s'expatrier, et étant alors allé à Bruxelles, y devint presque aussitôt directeur et principal rédacteur du *Journal de Commerce*, qui de-

vint, en 1761, le *Journal de Commerce et d'Agriculture*. Quelque temps après, le gouvernement du vice-roi des Pays-Bas autrichiens le chargeait d'une mission en Hollande, pays qu'il parcourut dans tous les sens et dans lequel il était encore en 1768. De là, il alla en Hongrie, où il géra, pendant quelque temps, les affaires du comte Bathyani, et de Hongrie à Vienne, où il mourut, en 1792, étant alors pourvu d'un emploi dans les finances de l'Empire.

Rochas, qui l'a confondu avec son fils, dit que ses écrits, presque tous relatifs à l'économie politique, sont « très remarquables et peu connus ; « qu'ils décèlent un savant, un pen- « seur profond, qui a beaucoup ob- « servé et que son nom eut en Alle- « magne une certaine célébrité ; mais « que les événements politiques et « les préoccupations des esprits en « France, à la fin du siècle dernier, « détournèrent l'attention de ses ou- « vrages et devinrent la cause de l'in- « juste oubli qui pèse sur eux. »

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Un Publiciste dauphinois du XVIII[e] siècle, Jacques Accarias de Sérionne, sa famille, sa vie, ses ouvrages*, par Joseph Accarias, membre de l'Académie Delphinale, ancien conseiller à la Cour d'appel de Grenoble. Grenoble, 1890, in-8° de 47 pages.

BIBLIOGRAPHIE. — I.* *L'Etna de P. Cornélius Severus et les Sentences de Publius Syrus, traduits en français avec des remarques...* Paris, Chaubert-Clousier, MDCCXXXVI, in-12. Ouvrage dédié par l'auteur à son élève, Claude-Gédéon-Denis Berbier du Metz de Rosnay.

II. * *Mémoire concernant l'exécution du Concordat germanique*, 1747, in-4°.

III. * *Les Intérêts des nations de l'Europe développés relativement au commerce.* Paris (Leyde), Desaint, 1766, 2 vol. in-4°, dédiés à l'impératrice de Russie. Ouvrage dont il y a une seconde édition (Amsterdam, 1767, 4 vol. in-12), et qui a été traduit en allemand par Jünger (Leipzig, 1766, 2 vol. in-8°); puis en russe par Baschilow (Saint-Pétersbourg, 1771, in-8°).

IV. * *Richesses de la Hollande*, 1768, 3 vol. in-12. Ouvrage dont il y a une édition de Londres (Leyde), 1778, en 2 vol. in-4° ou 5 v. in-12, publiée en société avec E. Luzac.

V.* *Le Commerce de la Hollande, ou tableau du commerce des Hollandais dans les quatre parties du monde, contenant des observations sur les progrès et les décroissements de leur commerce et de la nature de leur industrie...* Amsterdam, Changuion, MDCCLXVIII, 3 vol. in-12.

VI. * *La Richesse de l'Angleterre, contenant les causes de la naissance et des progrès du commerce et de la marine de la Grande-Bretagne...* Vienne, Trattnern, 1771, in-8°.

VII. *La Liberté de penser et d'écrire.* Vienne, 1775, 2 vol. in-8° ; dédiés à l'impératrice de Russie.

VIII. * *L'Ordre moral ou le développement des principales lois de la nature, qui constituent la beauté de l'ordre moral.* Augsbourg, Stage, 1780, in-8°.

IX. * *Situation politique actuelle de l'Europe considérée relativement à l'ordre moral, pour servir de supplément à l'Ordre moral.* Augsbourg, Stage, 1781, in-8°.

Quant au *Journal de Commerce*, qui fut ensuite le *Journal de Commerce et d'Agriculture*, et dans lequel Accarias de Sérionne a publié quantité d'articles non signés, sa collection, qui va du 1[er] janvier 1759 à décembre 1762, forme 20 vol. petit in-8°.

D'autres ouvrages ont été attribués à cet écrivain, entre autres une traduction française de la *Vie de Laurent de Médicis dit le Magnifique*, par Fabroni, et une du *Traité du Commerce des peuples en temps de guerre*, par Lampredi ; mais ils sont de son fils, Jean-Jacques Accarias, membre de l'Académie de Florence, né à Paris, le 15 avril 1756, à qui l'on doit encore une traduction du *Panégyrique de Trajan* et une des *Campagnes du feld-maréchal comte Souwarow-Rimninski*, par Fr. Anthing ; lequel fils est décédé à Paris, en 1824, occupant alors un poste élevé dans les bureaux du Ministère des Finances.

Biogr. Dauph. I, I. — Arch. Drôme, B. 1103 ; — *Alm. roy.* — *Journ. de Barbier.* — Etc.

ACHARD (Marius), écrivain, né à Die, le 16 novembre 1853, d'une famille de négociants, et décédé en la même ville, le 30 mai 1889, a publié sous le pseudonyme de *Caracoplastribus*, quelques pièces de vers fort bien tournés, mais accusant une grande exaltation de caractère chez leur auteur. Ce sont : I. *La Muse bachique.* Valence, Berger et Dupont, 1874, in-8° de 70 pages ayant pour épigraphe :

J'aime le vin qui fume en sortant des bouteilles,
J'aime les nez rougis, les figures vermeilles
Et les chants des buveurs et les dons de Bacchus
Et les plaisirs plus doux que nous donne Vénus.

— II. *La Foi jurée*, id., 1876, in-8°. — III. *La Fierté blessée*, id., 1876, in-8°. — IV. *La Fierté ridicule*, id., 1877, in-8°.

Et. civ. — Ed. Maignien, *Dict. anon. dauph.*, 58.

ACHARD-FERRUS (Jacques-Marie d'), seigneur de Chauvac, Ste-Colombe et Pierrefeu, fils aîné de Charles et d'Elisabeth de Gay, vraisemblablement né à Chauvac, où l'on trouve sa famille établie dès le xve siècle, fut un des héros de cette campagne du mois de septembre 1692, pendant laquelle les paysans du Diois et des Baronnies, soulevés et conduits par leurs seigneurs, repoussèrent à eux seuls l'armée du duc de Savoie, qui menaçait le Bas-Dauphiné après avoir ravagé le Haut. Engagé de bonne heure dans le régiment de Picardie, il tenait garnison à Montpellier, lorsqu'il fit une chute qui le rendit boiteux ; ce qui ne l'empêcha pas d'obtenir un brevet de capitaine, le 20 août 1688, mais l'obligea ensuite à se retirer dans ses terres. Or, il y était lorsqu'il fut de ceux qui provoquèrent et dirigèrent le magnifique mouvement de patriotisme dont Philis de la Charce *(V. La Tour du Pin (Philippe)* a monopolisé tout l'honneur. Le fait est établi par des lettres royales du 10 décembre 1695, octroyant à notre gentilhomme le gouvernement de la ville de Nyons, « à cause de ses bons et « utiles services dans le Gapençais, en « 1692, lors de l'entrée du duc de Sa« voie dans ledit pays » ; et c'est probablement aussi à cause de sa bravoure que le maréchal-de-camp Massot de Pélissier lui donna, neuf ans après (22 janvier 1705), sa fille Marie-Thérèse en mariage. Or, ce gouvernement de Nyons, J.-M. d'Achard-Ferrus le conserva jusqu'à sa mort, prématurément arrivée, le 27 novembre 1714, dans cette ville, d'où sa veuve fit ensuite transporter sa dépouille à Chauvac, où il fut inhumé dans l'église paroissiale, le 29 juin 1729, conformément à ses dernières volontés.

Son fils, Isidore-Jacques-Etienne d'Achard de Sainte-Colombe, conseiller au parlement de Grenoble, de 1730 à 1766, fit pour son usage personnel un recueil alphabétique intitulé *Epitome juris*, qui se trouve à la bibliothèque de Grenoble.

Pithon-Curt v. — Arch. Drôme, non class. — d° de Nyons, EE 17. — Et. civ. de Chauvac et de Crest. — Mss. bibl. Grenoble, 646.

ACHIDEUS, évêque de Die, connu par la donation qu'il fit des églises de Charols et du Pont-de-Barret, à l'abbaye de Saint-Chaffre, au mois de mai 957, était le fils ou le petit-fils d'un comte Odilon, à qui appartenait la plus grande partie de la vallée du Roubion, et qui donna lui-même à cette abbaye, en 886, l'église de Saint-Etienne de Savenne, devenue plus tard celle du prieuré du Pont-de-Barret. C'est là tout ce que l'on sait de ce prélat, dont le successeur, Géboin, apparaît pour la première fois en 968.

Brun-Durand, *Notes dioc. de Die*, 15. — *Cart. de Saint-Chaffre*, ch. 322, 323 et 327. — *Bull. d'arch.* XIII, 378.

ACTORIE (Joseph-Marie-Julien), ecclésiastique, né à Saint-Jean-en-Royans, le 23 avril 1803, ayant fait d'excellentes études au collège d'Annonay, fondé, en 1802, par un autre abbé Actorie, son parent, y devint aussitôt après professeur et fut ensuite un des premiers membres d'une congrégation de prêtres séculiers, dite de Saint-Basile, qui dirigea bientôt avec succès cet établissement et plusieurs autres collèges ou séminaires de la région. Devenu supérieur du collège de Feyzin (Isère), en 1829, il le fut jusqu'à sa suppression, en 1847, date à laquelle notre abbé alla maître des novices à Annonay. Un an plus tard, il

était supérieur du collège de Bourg-Argental (Loire), poste qu'il avait échangé, depuis peu, contre celui de supérieur du petit séminaire d'Aubenas, lorsqu'il fut élu supérieur général de sa congrégation, en 1852. Celle-ci venait d'être reconnue officiellement par le Saint-Siège, quand l'abbé Actorie mourut, le 28 octobre 1864, dans l'ancien collège de Feyzin, transformé par lui en noviciat. Il était alors chanoine honoraire de Viviers et de Montpellier et, indépendamment d'un livre intitulé : *De l'Origine et de la réparation du mal* (Lyon, Chanoine, 1846, in-8° de XXIX + 549 pages), qui lui valut des félicitations du Souverain Pontife, de nombre d'évêques, de Chateaubriand et de S. Laurentie, et dont il y a une seconde édition (Paris, Lecoffre, 1852, in-8° de 500 p.), il laissa, en mourant, quelques ouvrages inachevés, notamment un qui devait avoir pour titre : *Considérations sur la Providence.*

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice biogr. et hist. sur Joseph-Marie-Julien Actorie,* par Adrien Péladan fils. Lyon, 1866, in-8° de 44 pages.

Filhol, *Hist. d'Annonay,* IV, 226.

ADHÉMAR ou AIMAR, le fameux évêque du Puy, qui fut légat du Saint-Siège, à la première croisade, étant dit frère de Guillaume *de Montilio,* dans la chronique de son secrétaire Raymond des Agiles *(Voir ce nom),* généalogistes, biographes et historiens l'ont appelé Adhémar de Monteil, et donné comme étant de la famille des seigneurs de Montélimar, tandis qu'il résulte d'une charte du *Cartulaire de Romans,* que ce prélat avait pour frère Lambert-François, seigneur de Peyrins, qui transigea touchant certains droits, avec les chanoines de Romans, en 1097, *secundo anno quando Aimarus Podiensis episcopus frater ipsius Lamberti, ivit Hierusalem cum exercitu.* Et, comme les possessions de ce seigneur de Peyrins, que l'on croit être de la famille des princes du Royans, s'étendaient sur les deux rives de l'Isère, dans la région de Romans, il y a de grandes raisons de croire que le *Montilium* dont Guillaume-Hugues, son frère, était seigneur, n'est pas Montélimar, mais bien Montélier, village du canton de Chabeuil, sur lequel les Bérenger, derniers seigneurs du Royans, eurent de tout temps quelques droits. Quant à faire de ce Guillaume-Hugues et, conséquemment, de Lambert-François, seigneur de Peyrins, et de l'évêque du Puy, des petits-fils d'Aimar I, comte de Valentinois, comme le font quelques auteurs, parce que celui-ci eut un fils appelé Hugues et que l'on trouve, parmi les témoins d'une donation de biens situés dans le Valentinois, le Viennois et le Velay, faite à l'abbaye de Cluny, dans la seconde moitié du XIe siècle, Guillaume, Lambert et Adhémar, fils d'Hugues, — *S. Wilelmi, filii Hugonis et Ademari fratris sui et Lamberti,* — nous ne le pouvons pas : d'abord, parce que le savant éditeur du *Cartulaire de Romans* nous apprend que Lambert-François, seigneur de Peyrins, était fils d'Ode ou Eudes, seigneur du même lieu ; ensuite, parce qu'il n'est guère admissible que des témoins aussi importants que l'auraient été des fils du comte de Valentinois, soient nommés tout à fait les derniers dans l'acte dont il s'agit ; enfin, parce que la qualification de *filius consulis provinciæ Valentinensis* donnée à l'évêque Adhémar, par la *Chronique de Saint-Pierre du Puy,* veut tout simplement dire que ce prélat avait pour père un des principaux seigneurs de la contrée, appelée Valentinois, et non qu'il était fils du comte de Valentinois.

Ce qu'il y a d'absolument certain, c'est qu'Adhémar, évêque du Puy, était fils d'Ode ou Eudes, seigneur de Peyrins et d'Abaldisie ou Ahaldisie, et très probablement le petit-fils d'Ismidon, prince du Royans ; puis, qu'ayant hérité de son père certains droits sur le château de Pisançon, il légua cette

partie de son héritage aux chanoines de Romans ; ce qui fut une cause de contestations entre ces chanoines et Reynaud-François, fils de Lambert-François. On sait, en outre, qu'il était prévôt de la cathédrale de Valence lorsqu'il fut élu évêque du Puy, et qu'il conserva cette dignité après son élévation à l'épiscopat ; et encore, qu'il racheta des vicomtes de Polignac, les droits qu'ils avaient sur les biens de l'église du Puy. Mais son principal titre de gloire est, sans contredit, le rôle qu'il joua dans la première croisade, dont il fut le chef spirituel, en qualité de légat du Saint-Siège, après avoir été un de ses promoteurs.

Certain passage de la *Chronique de Saint-Chaffre* donne à entendre que l'évêque Adhémar revenait d'un premier voyage en Terre-Sainte, lorsqu'il bénit, en 1087, Guillaume IV, abbé de ce monastère ; mais ce fait, d'une très grande importance, n'est rapporté nulle autre part.

Terminons en disant que ce prélat, à qui certains auteurs attribuent la composition du *Salve Regina*, et qui mourut, on le sait, sous les murs d'Antioche, en 1098, ne serait point mort le 1er août, comme le disent généralement les historiens, mais un jour plus tôt, si l'on en croit le *Nécrologe de Saint-Robert de Cornillon*, dans lequel cette mort est ainsi rapportée : II *Kal. (Augusti) domnus Ademarus Anniciensis episcopus.*

Biogr. Dauph. I, 4. — R. des Agiles, 619. — *Cart. de Romans*, 168, 175, 177. — *Cart. de Cluny*, ch. 3010. — *Cart. de S. Chaffre*, 13, 161, 162. — Brun-Durand, *Lettre hist. ecclés.* 18. — *Hist. litt. France*, VIII, 468. — *Bull. archeol.* XXVI, 184. — Lacroix, *L'arrond. de Mont.*, IV, 54. — *La Haute-Loire*, nos des 23 avril et 13 juillet 1867. — *Tablettes hist. Haute-Loire*, 1874, p. 395-408. — Branche, *Vies des SS. d'Auvergne*, p. 818-828. — Odon de Gissey, *Disc. hist. sur N.-D. du Puy*, 288-325. — Etc., etc.

ADHÉMAR, puissante famille que des généalogistes complaisants font remonter à un Hugues-Giraud Adhémar qui aurait épousé, le 31 janvier 728, Yolande Tursin, fille du dernier roi de Toulouse, voire même jusqu'à un duc de Gênes, vicomte de Marseille, vivant en 685, n'est, en somme, authentiquement connue qu'à partir de la seconde moitié du XIe siècle, époque à laquelle ses vastes possessions comprenaient, avec la ville de Montélimar, qui lui doit une partie de son nom — *Montilium Adhemari*, — celle de Grignan et plus de cent terres ou seigneuries disséminées dans le Dauphiné, le Comtat, la Provence et le Languedoc.

Cette famille qui portait pour armoiries : *D'or à trois bandes d'azur*, et dont les Castellane relevèrent le nom et les armes, vers le milieu du XVIe siècle, a fourni à l'histoire de notre département un grand nombre d'illustrations, que nous croyons devoir ranger ici dans l'ordre chronologique :

ADHÉMAR (GIRAUD), seigneur de Montélimar et de Grignan, fils de Guillaume-Hugues, fut témoin et caution des libertés de Moirans, en 1164, date à laquelle l'empereur Frédéric Ier lui donna la terre du Puy-Saint-Martin. Vingt ans après (11 mars 1184), il transigeait avec l'abbé de Saint-Chaffre au sujet d'un droit de gîte à Cléon-d'Andran, et l'on voit ensuite que le roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion, partant pour la troisième croisade, le fit prisonnier et détruisit sa forteresse de Montélimar, en 1190, pour se venger de certaines offenses ; d'où l'on peut conclure que c'est peut-être pour dédommager les Montiliens des pertes qu'ils essuyèrent alors, qu'il leur accorda, conjointement avec son cousin Lambert Adhémar, une charte de libertés, en 1198. Dix-sept ans plus tard (1215), l'ardeur avec laquelle il prit parti pour le comte de Toulouse, contre Simon de Montfort, ayant amené celui-ci et son armée devant Montélimar, il défendit opiniâtrement cette ville contre eux, et ce n'est que sur les instances réitérées des habitants qu'il consentit à ouvrir ses portes au chef de la croisade con-

tre les Albigeois. On le voit ensuite faire des libéralités à différents monastères, et le dernier acte que nous connaissions de lui est, enfin, une seconde charte de libertés qu'il accorda, le 20 décembre 1228, aux Montiliens, de concert avec son fils Giraudet ; charte qui fut vraisemblablement écrite sur parchemin, tandis que celle de 1198, qui existe encore, est gravée sur pierre. Or, détail à noter, on sait par d'indiscutables témoignages, qu'à la charte lapidaire, aussi bien qu'à celle sur parchemin, était attaché un sceau ou bulle en plomb, portant, d'un côté, l'image d'un guerrier à cheval, la lance au poing, avec ces mots, rappelant le nom du graveur de ce sceau : MATEVS ME FECIT ; tandis qu'on lisait, de l'autre côté : SIGILLVM GERALDI ADHEMARI OU AEMARI.

Cart. de Montélimar, ch. 19, 21. — Valbonnais, I, 16. — *Cart. de St-Chaffre*, 183 et 184. — Etc.

ADHÉMAR (Aymar), deuxième fils d'Hugues, seigneur de la Garde-Adhémar et de Constance de Poitiers, étant entré dans les ordres, fut, d'abord, prieur de Saint-Pierre-du-Palais, à Châteauneuf-du-Rhône, puis, archidiacre de Reims et, enfin élu évêque de Metz, en 1328, au lieu et place de son oncle maternel, Louis de Poitiers, qui venait de mourir. Homme de guerre plus que d'église, il batailla pendant longtemps contre le duc de Lorraine, à qui il tenta de prendre la place de Château-Salins, et dut finalement céder son château de Beaurepaire ; puis, s'étant décidé, sur le tard, à s'occuper de son diocèse, introduisit quelques améliorations dans les établissements religieux et rebâtit sa cathédrale. C'est dans son palais épiscopal que l'empereur Charles IV publia, le 25 décembre 1356, les sept derniers chapitres de la fameuse constitution connue sous le nom de *Bulle d'or*, et c'est là aussi que notre prélat mourut, le 12 mai 1361.

Moréri, *Dict. hist.* — Pithon-Curt, IX, 44. — Etc.

ADHÉMAR (Amédée), fils aîné de Giraud, seigneur de Montélimar, et de Cécile Adhémar de la Garde, dont les généalogistes ne parlent pas, était évêque de Grasse, dès le 17 mars 1350, date à laquelle Jean, *Albalisterii*, sergent d'armes du Pape, lui donna, en même temps qu'à son père, quittance de 800 florins d'or ; bien que les historiens de cette église ne parlent de lui qu'à partir de 1361. Un an plus tard (7 juillet 1351), son père lui léguait, par testament, 100 livres à prendre sur le péage de Rochemaure, et tout ce que l'on sait, en outre, de ce prélat, c'est que Marguerite, sa sœur, veuve de Lautard de Solignac, le fit un de ses exécuteurs testamentaires, le 9 mai 1363 ; qu'il assista, par procureur, au concile d'Apt, en 1365, et qu'il vivait encore quatre ans après.

Gall. Christ. — Arch. Morin-Pons, n°s 62, 63 et 74

ADHÉMAR (Gaucher), baron de Grignan, par le fait de la mort, sans enfants, de Giraud, son frère aîné, était échanson du Dauphin, qui fut ensuite le roi Louis XI, en 1456, et, dix-neuf ans après, écuyer de ce prince, arrivé au trône. Ayant épousé, vers 1470, Diane de Montfort, fille et héritière de Nicolas, duc de Termoli et comte de Campobasso au royaume de Naples, il finit par avoir de ce chef 60,000 ducats de revenu. Seulement, il y avait fort à dire sur l'origine de cette fortune, si l'on en croit Philippe de Commines, qui raconte que le « comte de Campobache estoit très pauvre et de meubles « et d'héritages », mais qu'ayant été banni de son pays, il passa au service de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, qui « lui bailla d'entrée « 40 ducats d'imprestance » et qu'il « réussit si bien par ses flatteries à « s'emparer de l'esprit du prince, que « celui-ci n'agissait que par ses con- « seils, et le comte se servit de cette

« confiance aveugle pour le vendre à « ses ennemis. » Aussi n'est-ce point à cause de cette alliance que nous avons cru devoir lui consacrer ici une notice, mais à cause de la fondation qu'il fit, en 1484, d'un collège de prêtres dans la chapelle Saint-Sébastien ; collège dont il obtint, en 1512, l'érection en chapitre et qui fut alors composé d'un doyen, de sept chanoines et de quatre bénéficiers simples, à ce que nous apprend une supplique par lui adressée au Pape, le 7 mai 1516, pour obtenir la reconnaissance de ce corps ecclésiastique et de ses règlements.

Il mourut trois ans après, ne laissant qu'un fils, dont nous parlerons, et trois filles, dont l'aînée, appelée Blanche et femme de Gaspard de Castellane, seigneur d'Entrecasteaux, fut instituée héritière de la baronnie de Grignan, advenant que son fils ne laissât pas d'enfant, ainsi que cela arriva.

Lacroix, *L'arrond. de Montélimar*, IV, 219.— Arch. Morin-Pons, nos 162, 163, 170 et 174.

ADHÉMAR (Guillaume), frère du précédent, était prieur de St-Pierre-de-Beaulieu et chanoine de Saint-Paul-Trois-Châteaux, lorsqu'il fut élu évêque de cette dernière ville, le 23 mai 1482. Devenu recteur du Comtat-Venaissin, pour le pape Sixte IV, l'an d'après, il se fit alors donner le prieuré de Saint-Amand, sur Montségur, ce qui donna lieu à de vifs démêlés avec son Chapitre, qui avait obtenu, quatre-vingts ans auparavant, l'union de ce prieuré à sa mense. Prélat d'un caractère difficile, suivant Boyer de Sainte-Marthe, il eut également des querelles avec les habitants de sa ville épiscopale, et c'est, dit-on, en expiation de cela, qu'il fit, vers 1505, un pèlerinage en Terre-Sainte, puis fit construire à ses frais la chapelle du St-Sépulcre, près de St-Restitut, dont la consécration eut lieu, en 1508. Réconcilié alors avec tout le monde, notamment avec ses chanoines, à qui il rendit, en 1515, le prieuré de Saint-Amand, il mourut peu après, le mois de juillet 1516, qui est la date de son testament.

B. de Ste-Marthe, *Hist. de Saint-Paul-Trois-Chateaux*, 206 et 387. — Lacroix, *L'arrond. de Montélimar*, VII, 363. — Notes du Mis de Boisgelin.

ADHÉMAR (Louis), baron de Grignan, comte de Campobasso et de Termoli, neveu du précédent et l'unique fils de Gaucher et de Diane de Montfort, né vers 1475, ayant épousé, suivant contrat du 13 novembre 1513, Anne de St-Priest de St-Chamond, nièce du cardinal de Tournon, dut à cette alliance une situation considérable. Chargé, en 1537, d'un commandement en Provence, il fut nommé, deux ans après, ambassadeur à Rome, puis, étant revenu en Provence, y cumula, dès le mois de février 1538, la charge de gouverneur de Marseille avec celle de lieutenant-général au gouvernement de la province ; et c'est même à ce double titre qu'il joua un assez triste rôle dans la prise de Nice par les troupes alliées de France et de Turquie, le 8 septembre 1544. Contrairement aux termes de la capitulation, cette ville fut en effet « saccagée et bruslée » et les *Mémoires* de Vieilleville ajoutent que cet acte de barbarie fut sinon commandé, au moins permis par « le « seigneur de Grigne, de dépit de « ce que les Nissards avaient essayé « de le tromper ; mais qu'il rejeta « cette méchanceté sur le pauvre Bar- « berousse, pour soustenir la réputa- « tion de la France, voire de la chres- « tienté ».

Dix mois plus tard, Louis Adhémar assistait à la diète de Worms, en qualité de représentant du roi de France, bien qu'il fût « un seigneur peu versé « dans les lettres », dit l'historien de Thou, et il y soutint les propositions de l'empereur Ferdinand, qui voulait que les protestants prissent part au

concile de Trente, dont ils devraient ensuite accepter les décisions. Est-ce l'échec de ces propositions qui irrita le baron de Grignan contre les protestants ? On peut croire qu'il était plutôt un de ces hommes de guerre impitoyables, comme il y en avait tant au XVI[e] siècle. Dans tous les cas, il est hors de doute qu'il eut sa grande part de responsabilité dans les massacres de Cabrières et de Mérindol : car c'est lui qui enjoignit au parlement de Provence, le 10 mars 1545, de faire exécuter les arrêts rendus contre les Vaudois, et, du reste, François I[er] mort, il fut poursuivi, en même temps, que Maynier d'Oppède et Guérin, comme complice de ces massacres. Seulement, comme il était très grand personnage, le roi retint ensuite sa cause et il finit par être absous et réintégré dans tous ses emplois et dignités. Au lieu de le maintenir en Provence, où il n'était plus possible, on l'envoya, il est vrai, commander dans le Lyonnais, mais si ce fut là pour lui une sorte de disgrâce, on l'en dédommagea en érigeant, au mois de juin 1558, la baronnie de Grignan en comté. Ce dont il ne profita guère, d'ailleurs, car il était alors « si affligé de goutte et « d'autres accidents de vieillesse, dit « Rubys, qu'il en mourut le 19 octo- « bre 1559. »

Aux termes de son testament, qui est en date du 8 octobre 1557, le comte de Grignan dut être inhumé dans l'église Saint-Sauveur de cette ville, qu'il avait probablement fait construire et dans laquelle il avait en tout cas transféré, au mois de janvier 1543, le chapitre fondé par son père, en lui donnant un plus grand lustre. Mais celle des clauses de ce testament qui attribuait le comté de Grignan à la maison de Guise, parce qu'il n'avait pas d'enfants, n'empêcha pas ce comté d'être recueilli par le fils de sa sœur, Blanche, femme de Gaspard de Castellane, baron d'Entrecasteaux, lequel prit alors le nom d'Adhémar, que conservèrent ses descendants.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Louis 1[er] comte de Grignan* (1485-1558), par l'abbé Fillet, dans le *Bull. d'archéol.*, XXIX, 98, 223, 286.

Arch. Morin-Pons, n[os] 184 et suiv. — Lacroix, *L'arrond. de Mont.* IV, 223 et suiv. — Carloix, *Mém. de Vieilleville.* — Nadal, *Les Adhémar*, 63. — De Thou, *Hist. univ.* I et II. — Etc.

ADHÉMAR (LOUIS DE CASTELLANE), petit-neveu du précédent et le fils aîné de Gaspard de Castellane, à qui le parlement de Toulouse adjugea (arrêt du 27 mars 1563) le comté de Grignan, légué, comme nous l'avons dit, à la maison de Guise, par Louis Adhémar, son oncle maternel, ayant fait à la tête de quatre compagnies de 300 hommes chacune, la campagne de Toscane, sous le maréchal Pierre de Strozzi (1554), fut ensuite gouverneur de Sisteron (1574) et, créé peu après chevalier de l'Ordre du roi et conseiller et chambellan de ce prince, devint enfin lieutenant-général au gouvernement de Provence, le 23 mars 1576. Neuf ans plus tard, Louis Adhémar recevait le cordon de l'Ordre du Saint-Esprit, et un état des revenus de l'église collégiale de Grignan, dont il avait le juspatronat, le qualifie, en cette même année 1585, « comte de Grignan cheva- « lier des Ordres du roi, conseiller « d'Etat, capitaine de 50 hommes d'ar- « mes des ordonnances et sénéchal de « Valentinois et Diois ». Il mourut, en 1598, et tous les historiens s'accordent à dire qu'il rendit des services à l'Eglise et à l'Etat pendant les guerres civiles du XVI[e] siècle.

Lacroix, *L'arrond. de Mont.* IV, 326. — Arch. Morin-Pons, n[os] 216 à 227. — Moréri. — Etc.

ADHÉMAR (FRANÇOIS DE CASTELLANE), petit-fils du précédent, naquit à Grignan, le 8 septembre 1603, de Louis-François, comte de Grignan et de Jeanne d'Ancezune. Entré dans les ordres, il fut pourvu de l'abbaye

d'Aiguebelle, pendant qu'il faisait ses études (1620), et nommé évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, dix ans après. Ses bulles pour cet évêché sont du 17 décembre 1630, et c'est le 14 septembre suivant qu'il fut sacré dans l'église de Grignan. Un moment ambassadeur en Savoie, vers le même temps, il obtint à son retour le brevet de conseiller d'Etat avec 2,000 livres de pension, et, nommé coadjuteur d'Arles, au commencement de l'année 1643, il devint archevêque de cette ville, au mois de juillet suivant. Mais ce n'est cependant que le 25 décembre 1646 qu'il fit son entrée dans sa ville archiépiscopale, à ce que nous apprend le livre de raison de sa mère, Jeanne d'Ancezune, dans lequel il est encore dit que des troubles ayant eu lieu à Marseille quelque temps après, « Monsieur l'archevesque accommoda « tout cela » ; qu'il en fut de même du conflit qu'il y eut en 1648, entre le comte d'Alais, gouverneur de Provence, et le parlement d'Aix et, enfin, qu'une sédition ayant éclaté à Arles, au point que l'« on s'y battoit et tuoit com« me des mouches, monsieur l'Arche« vesque, son fils, se trouva à tous ces « débris jusqu'à la minuit, avec grand « péril de sa vie, mais que le bon « Dieu le conserva pour sa maison et « pour la Provence, qui estoit perdue, « après Dieu, sans luy ». Or, tout en faisant la part de l'exagération maternelle, nous devons reconnaître que l'archevêque François Adhémar se conduisit de la manière la plus honorable et la plus utile, pendant les troubles de la Fronde provençale ; il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les différentes histoires d'Arles, pour s'en convaincre. Mazarin, qui était un ami de ce prélat, vante du reste plus d'une fois ses services, dans sa correspondance et c'est pour les récompenser qu'il lui voulait faire avoir, dès 1657, le cordon bleu, à ce que nous apprend une de ses lettres à Colbert. Or, indépendamment de cela, François Adhémar fonda, en 1654, un couvent de religieuses du Refuge dans sa ville archiépiscopale, pour y prendre soin des filles repenties ; deux ans après, il y fit rebâtir l'hôpital général, dont il augmenta les revenus par une dotation, et il y établit ensuite un Mont-de-Piété sous le patronage de N.-D. de Bon-Secours. Toutes choses qui le rendirent tellement populaire à Arles, que Louis XIV passant dans cette ville, au mois de janvier 1660, ne crut pouvoir moins faire que de loger chez lui et de le nommer commandeur de ses Ordres. Reçu le 31 décembre 1661, ce prélat mourut, le 9 mars 1689, ce qui donna lieu à Mme de Sévigné, qui l'appelait le beau patriarche, d'écrire, neuf jours après à sa fille : « Vous aviez bien raison de croire que « je serai bien affligée de la perte de « M. l'archevesque. Vous ne sauriez « croire combien le vrai mérite, la rare « vertu, le grand esprit et le cœur « parfait de ce grand prélat me le font « regretter. Je ne puis songer à sa bon« té pour sa famille, à sa tendresse pour « tous en général et pour vous en par« ticulier, sans qu'il me paroisse un « grand vide dans vostre maison. »

C'est lui qui fit construire une aile du château de Grignan.

Lelong cite de ce prélat trois portraits : 1° Un, in-fol., par Strésor, gravé par Poilly ; 2° Une autre planche in-fol. de Poilly ; 3° Un portrait, d'artiste inconnu, avec le cordon du Saint-Esprit.

Etat civil. — Lacroix, *L'arrond. de Mont.* IV, 238 et VII, 366. — Pithon-Curt, IV, 38. — *Lettres du card. Mazarin*, VII, 812. — *Lettres de Mme de Sevigne*. — Trichaud, *Hist. des arch. d'Arles*, 162-177. — Gilles Duport, *Hist. d'Arles*, 275 et suiv. — Etc.

ADHÉMAR (Jacques de Castellane), frère du précédent, d'abord appelé l'abbé de Peyrolles, était déjà prieur de Portes, lorsqu'il fut tonsuré, le 28 septembre 1631. Elu député de la province ecclésiastique d'Arles, à l'Assemblée générale du clergé de France, le 19 janvier 1641, il fut nommé évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux en remplacement de son frère, le 31 août 1643, puis pourvu de l'ab-

baye de N.-D. de Fondouce, le 11 juillet 1648, et de celle de Saint-Georges-sur-Loire, le 20 juin 1653.

Quatre ans après, Jacques Adhémar devenait coadjuteur de Nicolas de Grille, évêque d'Uzès, et le 18 février 1660, il remplaça ce dernier; mais, bien qu'il ait consacré la cathédrale de cette ville, en 1653, et fait casser, en 1671, l'union du chapitre cathédral d'Uzès avec la Congrégation de Sainte-Geneviève, on peut dire qu'il résida beaucoup moins dans son diocèse qu'à la Cour, où il s'occupa surtout des affaires de sa famille. Aussi, M[me] de Sévigné lui trouvait-elle toutes les qualités et recommande-t-elle souvent aux siens, dans ses lettres, de « suivre tous « ses conseils aveuglément, attendu « qu'il sait l'air de ce pays et n'oubliera pas de soutenir, dans l'occa« sion, l'honneur des Grignan ».

Remarquons avec cela, qu'en 1671, l'évêque d'Uzès leva un régiment à ses frais, ce qui fait honneur à son patriotisme, et qu'étant décédé, à Grignan, le 13 septembre 1674, il fut inhumé dans l'église Saint-Sauveur.

Lelong cite de ce prélat un portrait par Nicolas Larmussin, d'après Strésor, 1658.

Etat civil. — Lacroix. *L'arr. de Mont.*, IV 238, et VII. 366. — *Inv. Morin-Pons*, 59-63. — Nadal. *Les Adhémar*, 82. — *Gall. Christ.* — Moréri. — Etc.

ADHÉMAR (François de Castellane), comte de Grignan, neveu des précédents, et le fils aîné de Louis-Gaucher et de Marguerite d'Ornano, naquit à Grignan, où il fut ondoyé, le 15 septembre 1632, et baptisé seulement le 29 avril 1635. Musicien, amateur de tableaux et même rimeur agréable, il était avec cela bon soldat ; car, étant colonel du régiment de Champagne, en 1654, et capitaine-lieutenant des chevau-légers de la reine, en 1656, il se battit fort bien un peu partout et même se distingua. Est-ce là ce qui lui fit avoir la lieutenance-générale du gouvernement de Languedoc, en 1663, et le 29 novembre 1669, celle du gouvernement de Provence ? On en peut douter, mais il n'est pas moins vrai que cette dernière charge ne fut pas une sinécure pour lui ; attendu qu'ayant, en fait, le gouvernement de cette dernière province, le comte de Grignan eut à lutter, tout à la fois, contre le Parlement, contre l'évêque de Marseille et contre les Etats du pays ; et, si difficile que fût la tâche, il s'en tira fort bien, obtenant ce qu'il voulait sans blesser personne. Aussi, Louis XIV lui confia-t-il le gouvernement du Comtat Venaissin, lorsqu'il s'en fut emparé, et le fit, dans le même temps, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit (3 décembre 1688).

Dix-neuf ans plus tard, ce comte de Grignan, trois fois veuf et venant de perdre un fils que les Etats de Provence avaient tenu sur les fonts baptismaux, se consolait de ses malheurs en servant son pays d'une manière tout à fait remarquable. La Provence étant menacée par le duc de Savoie et le prince Eugène, au lieu de se retirer derrière la Durance, comme le lui conseillaient les timides, il rassembla, en effet, à la hâte, 4,000 ouvriers avec lesquels il répara les fortifications et fit un camp retranché, ensuite de quoi, une journée d'avance lui permit de gagner les hauteurs et de battre l'ennemi en détail. « Ce vieux Grignan nous a ga« gné de vitesse », écrivait alors le duc de Savoie au prince Eugène. L'éloge mérite d'être rappelé et ce n'est pas le seul auquel ait droit le comte de Grignan ; car on sait qu'un hiver exceptionnellement rigoureux ayant fait périr, en 1709, les arbres et les récoltes dans le midi de la France, le lieutenant-général du gouvernement de Provence s'appliqua de tout son pouvoir à soulager les malheureux. « Il « ne sera pas dit que j'épargne mes « forces et ma vie en ces temps de tri« bulations et d'amertume, » disait-il. Or, Grignan avait alors soixante-dix-sept ans et, détail à noter, il était depuis plus de quarante ans aux prises avec de grands embarras d'argent ; la

reconstruction du château de Grignan et surtout le train royal qu'il y menait l'ayant réduit à une telle gêne, qu'en 1690, il se vit obligé d'abandonner par anticipation deux années de ses gages de lieutenant-général.

Il mourut dans une hôtellerie, à Mazargues, le 30 décembre 1714, alors qu'il se rendait de Marseille à Lambesc, pour assister aux Etats du pays, et fut pleuré dans toute la Provence.

« C'étoit, dit Saint-Simon, un grand « homme fort bien fait, qui sentoit fort « ce qu'il étoit, fort honnête homme, « fort probe, fort noble, en tout fort « obligeant et universellement aimé, « estimé et respecté en Provence, où, « à force de manger et de n'être point « secondé, il se ruina. »

Marié : 1° Le 26 avril 1658, avec Angéline-Claire d'Angennes, fille de la célèbre marquise de Rambouillet ; 2° le 7 juin 1666, avec Marie-Angélique du Puy-du-Fou ; 3° le 29 janvier 1669, avec Françoise-Marguerite de Sévigné, « la plus jolie fille de France », comme l'appelait sa mère, qui trouvait, par contre, que son gendre abusait de la permission d'être loin, il ne laissa que deux filles : Blanche, qui était religieuse à Aix, et Pauline, femme de Louis de Simiane.

On sait que c'est auprès de son gendre que Mme de Sévigné finit ses jours, le 17 avril 1696, et c'est à cela que la ville de Grignan doit d'avoir une statue de la grande épistolière.

ICONOGRAPHIE. — I. Portrait gravé sur cuivre in-8°. Buste de 3/4 à G. 0,056/0,056. *J.-J. Blaise, libraire, D. F^t.* — II. *Id.* in-4°. Buste de 3/4 à G. dans un ovale de 0,065/0,050. *Petitot, pinxit n° 3. Ceroin, sculp^t.* Publié par Blaisot. Imp. F. Chardon aîné. — III. *Id.* in-fol. *Largillière*, p. *J. Lubin*, sc.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Oraison funèbre de très haut, très puissant et très excellent François d'Adhémar de Monteil de Castellane d'Ornano, comte de Grignan*, par le P. Tourel. Aix, 1715, in-4°.

Etat civil. — Lacroix, *L'arr. de Mont.*, IV, 349-371. — Pithon-Curt, IV, 40. — *Lettres de Mme de Sévigné.* — *Inv. Morin-Pons.* — Saint-Simon, XXII, 132. — P. Anselme. — Moréri. — Etc.

ADHÉMAR (Jean-Baptiste de Castellane), frère du précédent, n'était encore que tonsuré et bachelier de Sorbonne, lorsqu'il fut pourvu par le roi de l'abbaye d'Aiguebelle et du prieuré de Portes, le 18 juillet 1663, et nommé chanoine-archiprêtre de la métropole d'Arles, par l'archevêque, son oncle, le 9 novembre suivant. Aussi, la cour de Rome refusa-t-elle d'expédier ses bulles de nomination aux deux premiers bénéfices, ce qui donna lieu à un arrêt du Grand-Conseil, en date du 3 février 1665, l'autorisant à en percevoir quand même les revenus. Deux ans après (3 août 1667), il devenait coadjuteur d'Arles, avec le titre d'évêque de Claudiopolis et, le 10 décembre 1668, le pape Clément IX le nomma enfin abbé d'Aiguebelle, sous condition de faire réparer l'église de cette abbaye et de se démettre de l'archiprêtré d'Arles ; ce qui eut lieu.

Député de la province ecclésiastique d'Arles à l'Assemblée générale du clergé de France, en 1675, Jean-Baptiste Adhémar s'y fit remarquer dans une discussion à laquelle assistait Bossuet, qui en fit son compliment à Mme de Sévigné, et chargé, en cette circonstance, d'adresser au roi les remerciements habituels, il s'acquitta très bien de sa tâche, si l'on en croit la spirituelle marquise. En un mot, il fut un véritable abbé de cour, ce qui lui valut d'ajouter, en 1684, l'abbaye du Toronet à ses nombreux bénéfices ; mais il n'était pas, pour cela, aussi goûté de Mme de Sévigné que le dit un historien d'Arles ; car, lorsqu'il fut devenu archevêque de cette ville, par le fait de la mort de son oncle, François, le 16 mars 1689, celle-là se répandit en amères récriminations contre lui, l'accusant d'avoir fait souffrir à cet oncle, son prédécesseur, « toutes les « peines que l'ingratitude fait éprou- « ver, au lieu d'être sa consolation et « son coadjuteur, non seulement dans « les fonctions de sa dignité, mais en- « core dans les moments de sa vie. Et « il ne seroit pas un peu battu par les « furies ? » ajoutait-elle, « cela ne seroit

« pas juste ! » D'où l'on peut conclure que ce prélat, qui dépensa, du reste, toujours beaucoup pour lui, ne venait pas aussi facilement en aide à son frère, le comte de Grignan, que son oncle, et que ce qui exaspérait la marquise était la pensée que les revenus de l'archevêché d'Arles ne viendraient plus, comme auparavant, combler les vides de la cassette de son gendre. Ce qui ne l'empêchait pas, l'an d'après, de raconter avec complaisance que le nouvel archevêque d'Arles ayant été chargé de faire l'oraison funèbre de la Dauphine, avait tellement contenté le roi, que celui-ci aurait dit au Dauphin : « Combien voudriez-vous qu'il « vous en eût coûté, à parler aussi « bien que M. le Coadjuteur ? » car c'était encore sous ce titre qu'on le désignait à la Cour.

Ce prélat mourut de la goutte, à Montpellier, où il était allé consulter les médecins, le 11 novembre 1679.

ICONOGRAPHIE. — Portrait gravé sur cuivre par Masquelier, d'après une peinture de Strésor. Buste de 3/4 dans un ovale de 0,660/0,079 cadre de 0,102/0,065. *J.-J. Blaise, libraire.* Il y a des exemplaires sans le nom du libraire.

Inv. Morin-Pons, 63-66. — Lalauzière, *Hist. d'Arles,* 482. — Nadal, *Les Adhémar,* 118. — *Lettres de Mme de Sévigné.* — Trichaud, *Hist. arch. d'Arles.* — *Recueil des Oraisons funèbres,* III, 233.

ADHÉMAR (Joseph de Castellane), dit le chevalier de Grignan, quatrième fils de Louis-Gaucher, comte de Grignan, et de Marguerite d'Ornano, devait d'abord être d'Eglise, mais, se ravisant ensuite, son père lui acheta, le 28 décembre 1661, une sous-lieutenance dans les Gardes-Françaises, au prix de 24,000 livres. Dix ans après, il était mestre-de-camp, autrement colonel d'un régiment de cavalerie de son nom, à la tête duquel il fit, entre autres campagnes, celle du Palatinat ; se distinguant partout, notamment au passage du Rhin et près de Saltzbach, dans le combat où Turenne, qui l'estimait beaucoup, fut tué (27 juillet 1675). On raconte même qu'un officier, qui se trouva là, disait au retour, du chevalier de Grignan, qu'il était l'âme de l'armée, et, dans tous les cas, il n'est guère de relations de cette campagne qui ne parle avec éloges de notre chevalier. Aussi, le roi le gratifia-t-il, en 1680, d'une pension de mille écus sur l'évêché d'Evreux et le nomma-t-il en même temps un des menins de Mgr le Dauphin, charge qui rapportait 6,000 livres, par an. D'où grand enthousiasme de Mme de Sévigné. Huit ans plus tard, il était maréchal des camps et armées du roi et serait certainement allé plus loin, sans de précoces infirmités qui l'obligèrent à prendre sa retraite bien avant l'âge, à ce que nous apprend Saint-Simon, qui raconte encore que le comte de Grignan, son frère aîné, se voyant sans enfant mâle, le décida, sur le tard, à se marier. « C'était, dit-il, un « homme fort sage, de beaucoup d'a- « mis, très considéré, avec beaucoup « d'esprit et de savoir. Une goutte « presque sans relâche lui fit quitter « le service où il s'était distingué et « la cour où il aurait figuré, même « sans place. »

Il mourut, le 15 octobre 1713, n'ayant pas eu d'enfants de son mariage avec Gabrielle-Thérèse d'Oraison.

Inv. Morin-Pons, 63. — Pithon-Curt, IV, 39. — Saint-Simon, *Mém.* VIII, 115. — Etc.

ADHÉMAR (Louis-Joseph de Castellane), frère du précédent, naquit à Grignan, en 1650, mais n'y fut baptisé que le 30 septembre 1660. Il était déjà prieur de Portes, quand son frère, le coadjuteur d'Arles, l'ordonna sous-diacre, le 31 mai 1670 ; et reçu maître ès arts, en l'université de Paris, le 24 juillet 1671, il prit ensuite le bonnet de docteur en théologie. Quelque temps après, il était pourvu de l'abbaye de St-Georges-sur-Loire et, devenu agent général du clergé de la

province d'Arles, le 13 mars 1675, il obtint ensuite l'abbaye de Saint-Hilaire, n'étant alors prêtre que depuis très peu de temps. Enfin, il fut nommé évêque d'Evreux, le 20 avril 1680, sous condition de payer annuellement dix mille livres à l'évêque démissionnaire sa vie durant, et de faire, après la mort de ce prélat 3,000 livres de rente à un Joseph Adhémar, clerc du diocèse de Die, qui n'était autre que le colonel de cavalerie, son frère ; ce dont Mme de Sévigné fut d'autant plus satisfaite qu'Evreux est « à 20 lieues de Paris, « à 16 de St-Germain », c'est-à-dire tout à fait dans le voisinage de la Cour, et ce dont elle fut tout à fait ravie, lorsqu'elle apprit que l'évêque démissionnaire, au profit de qui avait été stipulée une pension viagère de 10,000 livres, était mort d'un accident de voiture, à la fin du mois d'août suivant, « cette mort étant la première qui fût « bonne aux Adhémar », écrivait-elle. Mais cela ne l'empêcha pas de se moquer quelque peu des membres de l'Assemblée générale du clergé de France, lorsqu'elle sut qu'ils avaient écrit au Pape, pour lui faire part de l'intérêt qu'ils prenaient à la nomination de l'abbé de Grignan, celui-ci étant, paraît-il, ami de Port-Royal. « J'avois peur, dit-elle, que l'air d'une « maison où l'on parle quelquefois de « la grâce de Jésus-Christ, ne fît tort « à l'abbé de Grignan. »

Or, en dépit de cette nomination et de cette recommandation, Louis-Joseph Adhémar ne fut pas évêque d'Evreux, et nous ignorons pourquoi ; mais on le nomma, en revanche, évêque de Carcassonne, le 2 mai 1681, et il fut sacré, le 21 décembre suivant, dans l'église de Grignan, donnant ainsi à Coulanges, un des amis de la maison, l'occasion de faire ces méchants vers :

Les cadets Grignan sont heureux,
A toute heure on leur donne,
Tel se croit evesque d'Evreux,
Qui l'est de Carcassonne.

Tout à la fois ambitieux et capable, le nouvel évêque de Carcassonne fut avec cela fastueux et prodigue. Tellement, qu'après avoir fait construire une partie du château de Grignan, ces constructions restèrent « un corps sans « âme », suivant l'expression de Mme de Sévigné, qui ne comprenait pas qu'un Adhémar pût avoir d'autres soucis que celui d'enrichir l'aîné de la famille, augmenter le lustre de celle-ci. Ce prélat mourut, en 1722, âgé de soixante-dix-huit ans.

ICONOGRAPHIE. — Portrait gravé in-folio, *Laborde, p. 51, Gautrel, sc.*

Etat civil. — *Inv. Morin-Pons*, 307-381. — Pithon-Curt, IV, 39. — St-Simon, XXX, 200. — *Lettres de Mme de Sévigné*. — Lelong, *Bibl. Fr.*

AGILES (Raymond des). Voir : **DES AGILES.**

AIGUEBONNE (Rostaing-Antoine-d'Eurre, seigneur d') et de Pont-d'Ain, marquis de Treffort, que l'on donne parfois comme provençal, naquit, en réalité, à Allex (Drôme), petit bourg où sa famille était établie, dès le XVe siècle. Deuxième fils de Louis d'Eurre-d'Oncieu, seigneur du Puy-St-Martin, et de Geneviève de Lhère de Glandage, il tirait le nom qu'il illustra d'un petit fief, aujourd'hui simple ferme sur le territoire d'Allex, et s'étant mis de bonne heure à porter les armes, il eut, le 13 août 1624, commission de lever un régiment d'infanterie de son nom, avec lequel il servit en Languedoc sous le maréchal de Thémines, jusqu'au mois de mai 1626, que ce régiment fut licencié. Un an plus tard, il était en qualité de volontaire devant la Rochelle assiégée et, commission de lever un régiment lui ayant été derechef donnée, le 3 avril 1628, il servit alors sous le prince de Condé, en Provence, puis en Languedoc, et se trouva notamment aux sièges de Privas et d'Alais (1629). Envoyé de là à Brian-

çon, d'Aiguebonne y était quand Richelieu envahit le Piémont, au printemps de 1630, avec une armée de 40,000 hommes, à l'organisation et l'avitaillement de laquelle notre Dauphinois contribua largement, et chargé ensuite de faire sauter le château de Suse, qui ne semblait pouvoir être utilisé que par l'ennemi, il le fortifia, au contraire, d'une manière fort avantageuse pour l'armée française; ce qui l'avança naturellement beaucoup dans l'esprit du cardinal et lui donna, par suite, de l'importance. Tellement que, bien que toujours simple colonel, il fut, avec le maréchal de Toiras, garant du traité de Cherasco (mai 1631).

Revenu en France après ce traité, d'Aiguebonne était dans Beaucaire, quand Gaston d'Orléans et Montmorency tentèrent de s'emparer de cette place, qu'il défendit fort bien, et quand ces deux révoltés eurent été complètement défaits à Castelnaudary (1[er] septembre 1631), c'est lui qui fut chargé de porter au frère du roi des propositions de paix et, qui plus est, de discuter les conditions de cette paix avec l'envoyé de Gaston, qui se trouva être son propre frère, Claude d'Eurre, seigneur de Chaudebonne (*V. ce nom*), service dont notre colonel fut récompensé par le gouvernement de Briançon. Placé ensuite sous les ordres du maréchal de la Force (1633), il l'aida à conquérir la Lorraine et, devenu commandant de Haguenau, après la prise de cette ville, le 31 janv. 1634, il se distingua, comme toujours, dans ce poste, ce qui lui valut d'être fait maréchal des camps et armées du roi, le 30 juin 1636. Enfin, chargé quelque temps après d'une mission diplomatique en Hollande, il obtint au retour (1637) le commandement de la Basse-Alsace, qu'il conserva trois ans, au bout desquels on l'envoya ambassadeur à Turin, poste d'autant plus difficile, en ce moment-là, qu'il s'agissait de soutenir la duchesse régente de Savoie contre ses deux beaux-frères. Or, il s'y comporta de telle sorte que, le 10 mars 1642, on lui donna pleins pouvoirs pour signer un traité qui mit non seulement fin à toutes querelles, mais encore assura une situation tellement prépondérante au représentant de la France en Piémont, qu'à son titre d'ambassadeur, d'Aiguebonne ajouta bientôt celui de commandant de la ville et citadelle de Turin. Ce qu'il fut, jusqu'au 23 déc. 1645, à ce que nous apprend sa correspondance diplomatique, dont une partie au moins se trouve aux archives du Ministère des affaires étrangères (35[e] vol. de Turin).

Ayant obtenu, en outre, la charge de conseiller d'Etat, il échangea, au mois de mai 1646, le commandement de Turin contre le gouvernement de Cazal et du Montferrat, qu'il conserva même après son élévation au grade de lieutenant-général, le 13 mai 1648; car, ce n'est que le 25 septembre 1650, qu'il abandonna ce poste important, pour en occuper un plus important en France, celui de lieutenant-général au gouvernement de Provence, dont il était encore pourvu, lorsqu'il fut surpris par la mort, le 9 mai 1656, à la veille de recevoir le collier des Ordres du roi. Il fut inhumé dans le cloître des Augustins de Paris.

De son mariage avec Huguette Liotard, fille d'un président en la Chambre des comptes du Dauphiné, d'Aiguebonne eut trois fils, dont l'aîné, qui venait alors de le remplacer à la tête de son régiment, fut tué au combat de Vigevano (1645) et dont les deux autres se firent, l'un prêtre et l'autre chevalier de Malte. De telle sorte que le nom de d'Aiguebonne finit avec eux; ce que leur père vit sans peine, si l'on en croit Tallemant des Réaux, qui lui a consacré la moitié d'une de ses historiettes (III, 208).

Pinard, *Chron. milit.* — *Lettres de Mazarin*, I, 96. — *Id. de Richelieu*, III, 583, 593; IV, 362; V, 1069, VII, 303, 856; VIII, 56. — *Mém. de la Force*, III, 48. — Pithon-Curt. — Etc., etc.

AILHAUD DE BRISIS (Joseph-Antoine-Gaspard-Vincent d'),

né en 1784, à Vitrolles-de-Lubéron (Bouches-du-Rhône), de Jean-Pierre-Gaspard d'Ailhaud, baron d'Entrechaut, et de Marguerite-Thérèse de Caritat de Condorcet, était l'arrière-petit-fils de Jean Ailhaud, chirurgien de Lourmarin, décédé à Vitrolles, en 1764, qui fit une grosse fortune en vendant une poudre purgative de son invention, dont il a vanté les effets dans différents écrits.

Médecin à son tour, J^h-A.-G.-V. d'Ailhaud de Brisis s'étant établi à Nyons, en 1815, y devint promptement un des hommes les plus estimés de la contrée. Maire de cette ville pendant les Cent Jours, adjoint de 1821 à 1826, conseiller d'arrondissement de 1829 à 1848, enfin membre du Conseil général de la Drôme, dont il fut un des vice-présidents, de 1848 à sa mort, arrivée à Nyons, le 12 juillet 1867, il représenta les arrondissements de Montélimar et de Nyons à la Chambre des députés, de juin 1834 à 1836, et s'il ne monta jamais à la tribune, il se fit remarquer dans les bureaux. Comme aussi excita-t'il l'admiration de ses concitoyens par sa conduite pendant le choléra. Instruit à Paris, des ravages que faisait ce fléau dans la ville et l'arrondissement de Nyons, il accourut aussitôt, muni d'un congé, et ne rentra à la Chambre qu'après la disparition du fléau.

Indépendamment de cela, J^h-A.-G.-V. d'Ailhaud de Brisis fut juge de paix du canton de Nyons, de 1830 à 1848 et du 7 novembre 1849 à 1866.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *M. de Brisis*, par A. Porte. Nyons, s. d. in-12 de 16 pages.

Notes de M. Lacroix. — *Ann. Drôme.* — Barjavel, *Dict. de Vaucluse*, 22. — *Bull. d'archeol.* xxx, 338.

ALARD (Jean), prélat que nous avons appelé, par erreur, Jean de Gaucourt, dans nos *Notes pour l'hist. du diocèse de Die*, appartenait à une famille dioise ayant vraisemblablement pour auteur un Ponce *Alardi*, d'Aurel, qui figure comme témoin dans l'acte par lequel les chanoines de Die appelèrent au Pape de certaine décision du Concile de Vienne, le 9 mai 1293, et pourrait être le frère d'un Antoine Alard, qui dirigea la représentation du Mystère de sainte Catherine, en 1456. Évêque de Laodicée, — *Laudicensis, Lodicensis* et *Laudinensis*, — et abbé commendataire de Valcroissant, près Die, dès 1451, il était en même temps vicaire-général de l'évêque Louis de Poitiers, qui obtint, en 1447, du pape Nicolas V, l'autorisation de se faire remplacer par un délégué, pour la visite de ses deux diocèses de Valence et de Die, mais devait être plutôt un auxiliaire pour ce prélat, au nom de qui il consacra le maître-autel de l'église de Grignan, le 23 avril 1458. Il y a, de plus, quelques raisons de croire qu'il était cordelier; car, c'est dans le couvent de cet ordre qu'il habitait à Die, à ce que nous apprend un acte du 9 avril 1463, passé *in conventu Fratrum minorum, in camera domini Laudicensis episcopi*. L'abbaye de Valcroissant ayant dans sa dépendance l'ancien monastère de Bonlieu, près Marsanne, il en est dit abbé commendataire dans des reconnaissances faites à son profit, le 10 avril 1470, et comptait encore, en 1475, parmi les ecclésiastiques de la ville de Die exempts des tailles.

Cart. de Die, p. 119. — *Myst. des Trois Doms*, éd. Chevalier, 686. — *Bull. d'arch.*, xi 404. — Arch. Drôme, E. 2478, 2568, 6113. — Arch. Isère, B, 2758.

ALBERT DE RIONS (François d'), officier général dont la famille, originaire de Provence, s'établit dans les Baronnies, au xviie siècle, naquit à St-Auban, le 24 sept. 1702. Fils de Dominique d'Albert, seigneur de Rions, et d'Henriette de la Tour, il était le petit-fils de François, dit M. de Lauzon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui fit la campagne d'Italie (1655-1658) à la tête d'une compagnie

du régiment de Givry, servit ensuite sous Turenne, en qualité de capitaine de cavalerie, et devint enfin major au régiment de Montauban, en 1668. Entré à son tour dans la carrière des armes, il était lieutenant-colonel et commandait le bataillon de milice de Valence, lorsqu'il fut nommé major de la citadelle de Die, et chargé en même temps de commander dans le Diois, le Gapençais et les Baronnies. C'était en 1761, et le subdélégué du Buis, faisant part de cette nomination aux consuls de Montauban, village voisin de Rions et de St-Auban, leur écrivait, le 21 fév. de cette année-là : « Ceux qui ont « l'honneur de connaître cet officier « sont enchantés de la justice qui lui a « été rendue et je puis vous assurer « qu'aussi bon sujet que bon patriote, « il ne désire que le bien du service, « l'intérêt de l'Etat et surtout de vos « cantons. »

Lacroix. *L'arr. de Nyons*, II, 283. — Arch. Drôme E. 3290.

ALBERT DE RIONS (François-Hector d'), fils puîné du précédent et de Madeleine Artaud, né à Avignon, le 19 février de l'an 1728, étant entré de très bonne heure dans la marine, était capitaine de vaisseau, quand la France, prenant parti pour la république naissante des Etats-Unis, déclara la guerre à la Grande-Bretagne. Commandant alors *Le Sagittaire*, il fit la plus grande partie de la campagne (1775-1781), sur ce navire de 50 canons, avec lequel il s'empara, le 27 sept. 1779, de *L'Experiment*, vaisseau anglais, sur lequel on trouva 250,000 livres suivant les uns, et, selon les autres, 650,000 livres d'argent monnayé. Quant au reste de la campagne, il le fit sur *Le Pluton*, vaisseau de 74 canons, avec lequel il prit une belle part à tous les combats que le comte de Grasse livra aux Anglais, notamment à cette désastreuse bataille de St-Domingue (12 avril 1782), qui nous coûta plusieurs vaisseaux, quantité d'officiers de mérite tués et un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels était le comte de Grasse lui-même. Seulement, tandis que le conseil de guerre qui se prononça, quatre ans plus tard, sur les causes de ce désastre, adressa des reproches à certains lieutenants du comte de Grasse, il n'eut que des éloges pour le commandant du *Pluton*, qui avait soutenu, à lui seul, une lutte de plusieurs heures contre quatre vaisseaux ennemis. Et, du reste, bien avant que le conseil de guerre se fût prononcé à ce sujet, l'opinion publique était si bien faite sur le compte de M. de Rions, que le fameux Suffren, qui était en ce moment-là dans les mers de l'Inde, écrivait, le 29 septembre 1782, au ministre de la Marine : « Je ne connais qu'un « homme qui a toutes les qualités que « l'on peut désirer, qui est brave, très « instruit, plein de zèle et d'ardeur, « désintéressé, bon marin, c'est M. de « Rions et, fût-il en Amérique, en« voyez-lui une frégate. J'en vaudrai « mieux l'ayant, et si je meurs, vous « serez assuré que le bien du service « n'y perdra rien. Si vous me l'aviez « donné quand je vous le demandai, « nous serions maîtres de l'Inde. »

Aussi, le marin dauphinois fut-il nommé, coup sur coup, chef d'escadre, commandeur de Saint-Louis et directeur général du port de Toulon en 1784. L'an suivant, il devenait commandant de la marine dans ce port, et il l'était depuis quatre ans, lorsqu'il se trouva malheureusement mêlé à une affaire, qui fit alors grand bruit et qui, après avoir donné lieu à des relations fort différentes, vient d'être mise au point de l'histoire par M. Georges Duruy.

Bien que la fermentation des esprits, dans notre grand port de la Méditerranée, à la veille de la Révolution, se fût traduite, le 28 mars 1789, par une émeute, qui faillit coûter la vie à un ancien maire et au procureur de la commune de Toulon, et pendant laquelle différentes maisons, entre autres celle de l'évêque, furent mises à

sac, il semble que M. de Rions aurait dû être à l'abri des inimitiés populaires, non seulement à cause de sa réputation de vaillant marin, mais encore parce qu'il avait fait preuve d'une grande générosité en maintes circonstances; d'abord, en soutenant de ses deniers une institution de prévoyance pour les marins pauvres, appelée la Bourse des marins; puis, en faisant distribuer aux indigents les sommes qui devaient être employées à fêter le mariage de sa fille avec M. de Colbert. Seulement, comme il était avant tout l'homme de la discipline, les événements du 23 mars 1789 l'irritèrent à ce point qu'il écrivait, le surlendemain, au ministre de la Marine : « Si à la dou« ceur qu'on prend pour de la fai« blesse, le Gouvernement ne fait suc« céder une juste sévérité, je ne con« nais rien dont on puisse répondre « avec quelque certitude. » Et, quelques mois après, la municipalité toulonnaise ayant invité tous les habitants à porter la cocarde tricolore, il négligea non seulement de se rendre à cette invitation, mais refusa encore, avec dédain, la cocarde qui lui fut offerte, à cette occasion, par la jeunesse de la ville.

Il suffisait de moins pour faire considérer M. de Rions « comme un en« nemi de la liberté conquise ». On en vint à l'accuser de préparer une Saint-Barthélemy de patriotes, et il y avait, en un mot, conflit latent entre le commandant de la marine à Toulon et la population de cette ville, quand se produisit l'incident dit de la *Cocarde noire*. Un M. d'Auville, officier au régiment de Dauphiné, ayant été malmené par des gardes nationaux, le 13 novembre 1789, parce qu'on ne trouvait pas suffisamment grande la cocarde tricolore qu'il avait à son chapeau, ses camarades adressèrent une protestation assez vive à la municipalité. Celle-ci s'en plaignit à M. de Rions, qui répondit qu'une semblable démarche n'avait rien que de naturel, si elle ne manquait pas du respect dû à la municipalité, ajoutant qu'il ne souffrirait pas « qu'aucun des individus placés « sous ses ordres eût à souffrir de l'es« pèce d'inquisition que la milice cher« chait à établir à l'occasion de la cocar« de nationale ». Les gardes nationaux ripostèrent en réclamant un châtiment pour les officiers signataires de la protestation incriminée, ensuite de quoi le maire et quantité d'officiers de la milice citoyenne s'étant rendus auprès de M. de Rions, le sommèrent d'infliger une punition à ceux de ses officiers qu'ils estimaient avoir manqué à la municipalité. Ce qui eut naturellement pour résultat d'exaspérer le vieux marin, qui, après avoir dit au maire qu'il était tout étonné « de le voir s'intro« duire chez lui, avec nombre de vo« lontaires, les derniers des hom« mes », lui déclara « que s'il avait été « prévenu de leur arrivée, il se serait « mis à la porte pour s'opposer à « leur entrée ».

Pour corriger le déplorable effet d'une semblable réponse, M. de Rions fit bien retirer ensuite la protestation dont on se plaignait, mais la guerre n'en fut pas moins déclarée entre la population toulonnaise et le commandant de la marine. Au lieu d'accepter la concession faite par ce dernier, la garde nationale se plaignit à l'Assemblée nationale et, finalement, le renvoi de deux ouvriers de l'Arsenal, coupables d'avoir arboré à leur chapeau, malgré les défenses de leur chef, une sorte d'aigrette appelée *pouf*, amena, le 1er décembre, une nouvelle explosion des passions populaires. Le maire et quelques autres membres de la municipalité, suivis d'une foule, étant allés, ce jour-là, à l'Arsenal pour demander à M. de Rions de reprendre les ouvriers renvoyés, et le commandant étant alors sorti pour se rendre à son hôtel, parce que les manifestants se refusaient à entrer dans l'Arsenal, par crainte de quelque guet-apens, il y eut aussitôt conflit entre les officiers qui accompagnaient M. de Rions et la foule. Exaspérée, celle-ci enfonça les portes de l'hôtel du commandant, le saccagea, et s'étant enfin emparée de lui et de qua-

tre de ses officiers, les traîna en prison, où ils ne restèrent pas moins de 15 jours.

Si fréquentes que fussent en ce temps-là les scènes de désordre, ces déplorables événements eurent d'autant plus de retentissement en France que l'Assemblée nationale, saisie de l'affaire, d'abord par la municipalité de Toulon, ensuite par M. de Rions, les hommes les plus marquants de cette Assemblée intervinrent dans le débat. Violemment attaqué par Robespierre et par quelques autres, M. de Rions fut chaudement défendu par Malouet, qui le connaissait, ayant été lui-même intendant de la marine, à Toulon ; mais tel était le courant de l'opinion, qu'après s'être fait faire un rapport détaillé des événements, l'Assemblée nationale ne crut pouvoir mieux faire que d'innocenter les émeutiers, en déclarant qu'il n'y avait pas lieu à poursuites, et de charger en même temps son président, Target, d'écrire au commandant de Rions, pour l'assurer de sa considération et de son estime.

Naturellement peu satisfait d'un semblable résultat, M. de Rions se plaignit alors au roi ; mais que pouvait bien faire, en semblable circonstance, le malheureux Louis XVI ? Après avoir fait écrire une lettre de condoléances au vieux marin, il lui fit donner le commandement d'une flotte de trente vaisseaux, qui se formait à Brest, pour appuyer l'Espagne contre l'Angleterre dans l'affaire de Nooka-Sund. Entré en possession de ce commandement, M. de Rions, instruit par l'expérience, aurait dû se renfermer dans l'exercice de ses fonctions. Or, il eut, au contraire, la malencontreuse idée d'attirer, derechef, quelque temps après, l'attention sur lui, en demandant à l'Assemblée nationale l'autorisation d'assister à la fédération du 14 juillet 1790, en qualité de représentant de la flotte, et la lecture de sa lettre, à la tribune de cette Assemblée, eut naturellement pour effet de réveiller des colères. Robespierre surtout le traita de la manière la plus dédaigneuse dans la séance du 3 juillet : « Je reconnais, « dit-il, tout le mérite de M. Albert ; « mais est-il le premier parmi les ci-« toyens qui ont montré le plus de zèle « pour la chose publique ? On m'oppo-« se que M. Albert a un titre particulier « comme chef de l'escadre,... j'espère « que M. Albert, lui-même, trouvera « son mérite assez récompensé par le « commandement dont il est honoré. » En un mot, bien qu'ayant fini par obtenir ce qu'il demandait, le compagnon d'armes du comte d'Estaing et du bailli de Suffren sortit fort diminué de ce débat et le serment civique qu'il prêta solennellement, quelques jours après, sur la place de la Concorde, ne lui fit pas une situation meilleure ; si bien, que, retourné à Brest, il y fut alors suspect à tout le monde. Dénoncé par les clubs, comme un ennemi du peuple, il finit par être insulté par ses propres soldats.

Voyant cela et n'ayant rien pu obtenir de l'Assemblée, à qui il se plaignit, plus d'une fois, d'une semblable situation, M. de Rions se démit de son commandement le 4 octobre 1790, pour aller à Coblentz, où s'organisait un corps d'émigrés. Il paraît même qu'il y commanda, en second, les marins ; mais, les fanfaronnades et la légèreté de ses nouveaux compagnons d'armes l'ayant bien vite dégoûté, il se retira alors en Dalmatie, vers la fin de 1792, et y resta jusqu'après le 18 brumaire, époque à laquelle étant revenu en France, il fut interné à Saint-Auban, le 12 floréal an IX.

Aveugle et pauvre, il se trouvait dans le plus triste état, quand le premier Consul, instruit de cette situation, lui accorda le maximum de la pension de retraite d'un contre-amiral, « en considération des services « aussi distingués que nombreux qu'il « avait précédemment rendus, de sa « conduite politique pendant la Révo-« lution, de son âge, de ses infirmités « et de sa misère, » dit le rapport du ministre de la Marine. C'était au mois de juin 1802 et, le 4 octobre de la même

année, d'Albert de Rions mourait à Draguignan, chez sa fille, Mme de Colbert de Canet, seul enfant qu'il ait eu de son mariage avec Thérèse-Françoise-Pauline-Madeleine de Clerc de Ladevèze, épousée à Valence, le 16 juin 1764. Cette dernière obtint, quelque temps après, la restitution de la bibliothèque de son mari, qui était, paraît-il, composée d'ouvrages choisis.

ICONOGRAPHIE. — Grav. in-8° représentant dans un médaillon rond, de 0,07, d'un côté, un combat naval, avec cette légende : M. D'ALBERT DE RIONS FAIT UNE BELLE ACTION, EN SE BATTANT SUR LE PLUTON, CONTRE IV VAISS. ; de l'autre, un combat dans la rue, avec la légende : LES BONNES ACTIONS VALENT MIEUX QUE LES BELLES ACTIONS, 1789, NOVEMBRE.

BIBLIOGRAPHIE DES ÉCRITS RELATIFS A L'AFFAIRE DE TOULON. — I. *Mémoire que M. de Rions a fait dans la prison où il est détenu.* Grenoble, Cuchet, s. d., in-8° de 15 pages.

II. *Mémoire de la ville de Toulon.*

III. *Mémoire de M. d'Albert de Rions père.*

IV. *Recueil de pièces concernant M. d'Albert de Rions.*

V. *Mémoire historique et justificatif de M. le comte d'Albert de Rions sur l'affaire de Toulon.* Paris, Desenne, 1790, in-8° de 116 pages.

VI. *Précis sur l'affaire de Toulon,* signé : Raymond, Jourdan, Mallard, députés de la Garde Nationale de Toulon. S. l. n. d. in-8° de 13 pages.

VII. *Détail des événements relatifs à la détention de M. le comte d'Albert et des principaux officiers de la marine...* Marseille, Favet, 1790, in-8° de 76 pages.

VIII. *Affaire de Toulon : officiers généraux et principaux de la marine conduits en prison. Compte rendu de cette affaire, suivi de l'opinion de M. Malouet.* S. l. n. d. in-8° de 23 pages.

IX. *Opinion de M. Malouet sur l'affaire de M. le comte d'Albert.* S. l. n. d. in-8° de 12 pages.

X. *Défense du commandant et des officiers de la marine, prisonniers à Toulon. Deuxième opinion de M. Malouet.* S. l. n. d., in-8° de 31 pages.

Biogr. Dauph. I, 10. — *Rev. des Deux-Mondes,* CX, 16, 369. — *Moniteur off.* — Lacroix, *L'arr. de Nyons,* II, 284. — Etc.

ALBON (CLAUDE d'), avocat au Parlement de Grenoble, vanté par Chorier et par Guy Allard, n'étant pas de la famille d'Albon de St-Forgeux, tirait probablement son nom de l'ancien mandement d'Albon, maintenant compris dans le département de la Drôme. Tout ce qu'on sait de lui se résume dans un ouvrage intitulé : DE LA MAIESTÉ ROYALLE, INSTITVTION ET PREEMINENCE *et des faueurs diuines particulieres enuers icelle. Ensemble de la Sacree Maiesté Cesaree, et des moyens de créer les Empereurs Romains, despuis le premier iusques à noz temps et imposition des trois coronnes, institution des sept Electeurs, droit office et ordre d'iceux.* A Lyon, par Benoist Rigaud, 1575, pet. in-8° de 88 f. f., dont la seconde partie a pour titre : DE LA CREATION IMPERIALE *despuis le premier Empereur des Romains iusques à nostre temps...,* ce qui a fait croire, mais à tort, qu'il y avait deux ouvrages différents. Dans sa dédicace à Guillaume de Saint-Marcel d'Avançon, archevêque d'Embrun, Claude d'Albon, qui prend en tête de ce volume les titres de jurisconsulte et poète dauphinois, dit à ce prélat : « J'espère en bref vous pré« senter des copies de quelques autres « anciennes œuvres de plus gros vo« lume et plus long labeur : assavoir « les neuf premiers livres de ma Lo« tharingeide en vers Latins Héroï« ques. Et en langue Françoyse la « genealogie des très illustriss. Prin« ces de Lorreine, ayant commande« ment de Reverend, monsieur le « Cardinal, et de monseigneur le duc « de Guyse, les faire imprimer. » Mais cette impression n'eut pas lieu quand même.

Biogr. Dauph., I, 12. — Chorier, *Hist.* II, 732. — G. Allard, *Dict.* I, 16. — Morèri. — Etc.

ALÈGRE (Le baron d'), officier de fortune dont on ignore le véritable nom, « estoit originaire de Dauphiné « et de la ville de Montélimar, homme « de petite naissance », dit Videl, qui nous apprend, en outre, qu'ayant

été premièrement soldat, sous Alexandre de Forest, seigneur de Blacons, un des derniers chefs du parti huguenot en Dauphiné, il arriva « par quelque « industrie » à commander l'artillerie de la république de Gênes, pendant le siège de cette ville par les armées combinées de France et de Savoie, en 1625. Et cela, l'historien du connétable de Lesdiguières le raconte à propos d'un fait dont il est, que nous sachions, le seul à parler. Serrés de près par les assiégeants, les Génois projetèrent de faire sauter « le logis du Connestable, « sous lequel il y avait un canal assez « large, par où les immondices et l'eau « de la rue se déchargeoient dans la « rivière », et pour cela ils firent « une « grosse saussisse », que d'Alègre devait aller poser lui-même. Seulement, comme il voulut d'abord se rendre compte de la disposition intérieure de la maison qu'il s'agissait de faire sauter, y ayant pénétré, sous un déguisement, la vue du Connétable et celle de son ancien chef, Blacons, qui se trouvait également là, le pénétra « d'une si « grande horreur de ce qu'il méditoit », qu'il rentra dans Gênes sans avoir exécuté son entreprise, sous prétexte qu'elle était impossible, et, quelque temps après, s'engagea dans l'armée espagnole, d'où il revint, finalement, sous le drapeau français. On ne sait pas autre chose de lui.

L. Videl, *Hist... de Lesdiguières*, II, 375-77.

ALLARD (Joseph-Maurice), fils de Maurice, aubergiste à Die, et de Marie-Anne Davin, né le 19 mars 1776, étant entré dans le service des subsistances militaires, sous le Directoire, devint promptement contrôleur-général des vivres de l'armée ; ce qu'il était à Bayonne, en 1810. Retraité sous la Restauration, il mourut, en 1831, laissant les deux brochures suivantes, dont la première ne porte que ses initiales : M. A. : I. *Considérations sur la situation politique de l'Europe et sur les résultats d'une occupation du Bosphore par les Russes.* Paris, Tastu, 1828, in-8° de 80 pages. — II. *Considérations sur la difficulté de coloniser la régence d'Alger et sur les résultats probables de cette colonisation.* Paris, Selligue, 1830, in-8° de 80 pages.

Le comte Maurice d'Hérisson (1840-1898), officier, auteur de nombreux ouvrages, qui assista Jules Favre, dans la fameuse entrevue de Ferrières (19 novembre 1870), et organisa, vingt ans plus tard, nos forces militaires au Congo, était son petit-fils.

Etat-civil. — Notes du dr Long et de M. Champavier.

ALLARD (Antoine-Pierre d'), dit du Fresne, qui siégea dans les Etats de Romans, en 1788, sous le nom de vicomte d'Allard, et se fit remarquer par son opposition aux réformes projetées, était le frère cadet de Laurent-Gaspard d'Allard, lieutenant dans le régiment des gardes et chevalier de Saint-Louis, auteur d'un projet d'« Association perpétuelle pour le « bonheur d'une famille », et conséquemment le fils de Marc-Antoine-Laurent d'Allard, écuyer ordinaire du roi, 1er écuyer de Mme Adélaïde, et de Marie-Madeleine du Fresne. Vraisemblablement né à Valence, vers 1740, il fut d'abord page de la petite écurie du roi, puis garde-marine, ensuite de quoi il se retira à Valence, auprès de son oncle, Claude d'Allard, brigadier des armées du roi, ancien directeur de l'artillerie en Provence, qui lui laissa, en mourant (19 août 1788) d'assez grands biens dans cette ville et à Montvendre. Emigré en 1792, il se fixa ensuite à Paris, où il mourut, en 1821, ne laissant pas d'enfant de son mariage avec Périne-Nicole Perruchon.

On a de lui : I. *Lettre du vicomte d'A. à Messieurs de la Commission intermédiaire des Etats du Dauphiné.* S. l. 1789, in-8° de 35 pages. C'est une réponse à la délibé-

ration du 21 mars 1789, à laquelle les autres membres de la noblesse valentinoise avaient au contraire adhéré par l'écrit intitulé : *Copie d'une lettre écrite par le clergé et la noblesse de Valence, à la Commission intermédiaire*. Valence, 29 mars 1789, in-8°. II. *Seconde réponse au procès-verbal de la Commission intermédiaire du Dauphiné.*

Généal. de la fam. d'Allard. — Ed. Maignien, *Dict. des anon.* I, 305.

ALLARD (Marie-François-Joseph comte d'), érudit de la famille du précédent, né à Pierrelatte en 1820, après s'être pendant assez longtemps occupé de l'administration de sa ville natale, qu'il dota plus tard d'écoles congréganistes, s'adonna tout particulièrement aux recherches historiques, pour lesquelles il eut toujours un goût marqué. Ainsi, est-il l'auteur de deux substantielles études, l'une publiée, en 1895, dans le Bulletin de l'Académie de Vaucluse, sur *Un favori de Louis XIII, Esprit Allard, sieur des Plans, marquis de Grimaud, baron d'Aramon et de Valabrègue ;* l'autre, sur *Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères*, qui était en cours de publication, dans le Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, quand la mort le surprit à Avignon, le 20 février 1896.

Bull. d'Archéol. XXX, 185. — Etc.

ALLIAN (François), écrivain, né à Crest, le 6 juillet 1603, de Philibert Allian, vi-sénéchal de cette ville, et de Guigonne du Faure, fille d'un procureur général au Parlement de Grenoble, ayant été reçu docteur en droit civil et canonique en l'université de Valence, entra, au mois de juillet 1626, dans la Compagnie de Jésus, y devint supérieur des missions étrangères et mourut enfin, à Grenoble, dans la maison de son ordre, le 18 novembre 1669. On a de lui une traduction française de l'*Indiculus sanctorum Lugdunensium concinnatus a Theophilo Raynaudo* (Lugd. Landry, 1629, in-12), publiée la même année que ce catalogue, sous ce titre : *Les Sainctz de Lyon du R. P. Theophile Reynaud, de la compagnie de Jésus, traduicts du latin*, par un religieux de la mesme Compagnie. Lyon, Esprit Scot, 1629, in-12.

Biogr. Dauph., I, 22. — Et. civ. — Ed. Maignien, *Dict. des Anon.* 2209.

ALLIAN (Pierre), jurisconsulte, qui ne trouva rien de difficile dans la science du droit, suivant Guy Allard, était l'aïeul du précédent et le fils aîné d'une famille de riches marchands venus, de Bourdeaux-sur-Roubion, à Crest, dans la première moitié du XVIe siècle. Avocat consistorial au parlement de Grenoble, dès 1572, il l'était encore, en 1598, date à laquelle l'avocat Antoine Rambaud, de Die, un des plus vaillants défenseurs du Tiers-Etat, dans le fameux *Procès des Tailles*, lui adressa une lettre qui est imprimée en tête de ses *Plaidoyers* (Paris, 1600, in-8°), pages 18-24 des lettres apologétiques.

Ce Pierre Allian, qui eut pour fils : 1° Philibert Allian, docteur ès droit et vi-sénéchal de Crest, de 1607 à 1616; 2° Louis Allian, riche bourgeois, qui, de Catherine de Chabeuil, sa femme, eut une nombreuse postérité, était le frère de Jeanne d'Allian, dame du Poët, de qui nous parlerons plus loin.

Biogr. Dauph. I, 22. — Et. civ. — Etc.

ALLIER (Jean-Baptiste-Régis), fils de Pierre et de Gabrielle Boitel, né à Valence, le 22 floréal an X (9 mai 1802), s'étant fixé de bonne heure à Paris, s'y occupa tout à la fois de littérature et d'œuvres philanthropiques. Littérateur, on lui doit quelques pièces de vers, quatre nouvelles intitulées : *Talent et Richesse, La Cascade de*

l'Enfer, La Villa de l'Agent de change anglais et le Pêcheur du lac de Paladru; *L'Aveugle*, comédie en 2 actes, et deux drames en 3 actes chacun : *La Parole d'honneur* et *Les Pressentiments*. Tous travaux qui furent plus tard réunis en un volume publié sous le pseudonyme de R. A. Boitel et le titre de : *Les Cœurs fragiles, Poésie, Théâtre, Nouvelles*. (Paris, Hachette, 1866, in-8°, avec photographie de l'auteur).

Philanthrope éclairé et dévoué, il ne se contenta pas de rechercher avec ardeur la solution pratique de différents problèmes sociaux, mais après avoir été, pendant six ans (1837-1843), agent général de la Société de bienfaisance et de patronage des jeunes élèves du département de la Seine, fonda la Colonie agricole, horticole et industrielle de Petit-Bourg, qu'il dirigea jusqu'à sa suppression, en 1860, et dont il fit un établissement de premier ordre, ce qui lui valut d'être décoré de la Légion d'honneur, en 1854, et d'obtenir dans différents concours 42 médailles d'or, 34 d'argent et 32 de bronze. Bien mieux, la liquidation de cet établissement ayant donné un assez gros bénéfice, Régis Allier, qui était sans fortune, consacra ce bénéfice, qu'il eût put s'approprier, à la fondation d'un prix de 1,000 fr., que la Société des gens de lettres, dont il fut un des fondateurs, décerne chaque année. Aussi, a-t-on dit de lui, qu'il était une grande figure et un grand caractère. Retiré un moment dans les environs de Blois, après la suppression de la Colonie agricole de Petit-Bourg, Régis Allier revint ensuite à Paris, où il est mort, le 14 novembre 1878, laissant, en outre du volume dont il a été question plus haut, un remarquable travail intitulé : *Etudes sur le système pénitentiaire et la Société de patronage*. (Paris, Marc Aurel, 1862, in-8°), dans lequel il préconise le régime cellulaire.

Un portrait de Régis Allier, par Ary Scheffer, figura au salon de 1848.

Dict. d'écon. polit. — Notes de M. Maurice Champavier.

AMÉDÉE D'HAUTERIVES (Le B.). Voir : **HAUTERIVES.**

AMIEU (Jean), professeur et missionnaire, né à Vinsobres, le 27 sept. 1587, d'une famille bourgeoise protestante, qui tenait à ferme une partie des droits seigneuriaux du lieu, en 1624, et qui paraît s'être éteinte vers la fin du XVIIe siècle, s'étant converti au catholicisme, en 1607, entra alors dans la Société de Jésus, où il professa successivement la grammaire, les humanités et la rhétorique, pendant six ans, et, pendant sept, la philosophie, soit à Avignon, soit à Dijon. Devenu ensuite professeur de théologie dans la première de ces villes, il ne put manquer de prendre part aux disputes religieuses de l'époque et le fit, paraît-il, avec succès ; car, on voit qu'en 1623, les protestants de Vinsobres reprochaient, entre autres choses, à Mogius, leur pasteur, d'être incapable de discuter la religion, s'étant laissé « convaincre », c'est-à-dire battre, par Amieu, jésuite d'Avignon. Douze ans plus tard (1635), le P. Amieu partait pour la Syrie et, étant arrivé à Alep, le 28 nov., évangélisa ce pays jusqu'à sa mort, arrivée le 16 novembre 1653, chez les capucins de Beyrouth. Il fut inhumé tout près de l'église Saint-Georges-des-Maronites de cette ville.

Il est question de ce missionnaire, dans une lettre écrite d'Alep, le 16 août 1641, faisant partie des *Relations inédites des missions de la Compagnie de Jésus à Constantinople et dans le Levant au XVIIe siècle*, par le P. Carayon (Poitiers, 1864, in-8°, pages 152-57) et reproduite dans : *Relation de l'Etablissement des PP. de la Compagnie de Jésus... en Levant*, par Emile Legrand (Paris, 1869, in-18, pages 17-21). Quant au professeur, il a laissé les mss. suivants : I. *Disputationes in libros de physica, de anima, de vita, de sensibus, de mathematica et de astronomia*, in-4° de 770 pages, fini, le 16

juin 1620 et faisant partie de la bibl. de Lyon.— II. *Scripsi doctrinam christianam arabice, quam partim legendo, partim interpretando, doceo diebus sabbathi*, dont il est question dans une lettre écrite d'Alep, le 18 déc. 1636, au supérieur général de la Cie. Enfin, l'on sait qu'il composa une réfutation du Coran, et le P. Besson, parlant de lui, dans *La Syrie sainte* (éd. de 1660, pag. 98-99), dit qu'il faisait des copies de livres arabes et mettait en abrégé de grands volumes. « L'un de ses chefs-« d'œuvre, ajoute-t-il, est l'abrégé du « grand Camus... Je ne dis rien de « ses dictionnaires arabes et turcs... »

Arch. de Vinsobres, DD 1, FF 13 et GG 9. — P. Sommervogel, *Bibl. de la Cie de Jésus*, I, 288 89 et notes de cet auteur.

AMODRU (Laurent-Louis-Etienne), ecclésiastique, né à St-Vallier, le 26 juin 1819, ayant fait ses études théologiques à St-Sulpice, fut ordonné prêtre, en 1844 et, nommé alors vicaire à Crest, occupa ce poste jusqu'en 1860, date à laquelle il l'abandonna pour se consacrer entièrement à la direction d'un collège, qu'il avait contribué à fonder dans cette ville, dont il était bientôt devenu le supérieur et qui eut, grâce à lui, son heure de réelle prospérité. Deux ans plus tard (1863), il allait habiter Paris, où il fut d'abord vicaire à Saint-Jean-St-François, puis à N.-D.-des-Victoires, et devint ensuite sous-directeur de la célèbre archiconfrérie établie dans cette dernière église par l'abbé Desgenettes ; ce qu'il était encore lorsqu'il fut pris comme otage par la Commune, le 17 mai 1871. Rendu à la liberté, l'abbé Amodru passa à la cure d'Aubervilliers, au mois de juillet 1872, et l'occupa jusqu'au 31 mars 1886, qu'il s'en démit pour se retirer à Paris, auprès de son frère, le futur député de Seine-et-Oise. C'est là qu'il est décédé, le 8 avril 1896, étant alors depuis plusieurs années chanoine honoraire de Paris.

On a de cet ecclésiastique, entre autres écrits :

I. *La Vérité proposée aux Catholiques et aux Protestants...* Lyon, 1847, in-16 de 176 pages + 2 feuillets.

II. *La Roquette. Hommage à Notre-Dame-des-Victoires et hommage affectueux à tous mes compagnons d'infortune. Journées des 24, 25, 26, 27 et 28 mai 1871.* Paris et Tournai, 1871, gd in-8° de 62 pages. Ouvrage dont la 20e édit. (Paris, Lecoffre, 1887) forme un vol. in-8° de XXI + 492 + 15 + 8 pages, avec plan et fac-simile.

III. *Notre-Dame-des-Vertus, ancien pèlerinage du diocèse de Paris. Paris*, 1875, in-8°.

IV. *La Vallée des Cinq Chapelles ou la Vallée de la Galaure, de St-Vallier à St-Uze.* S. l. 1892, in-8°.

V. En collaboration avec l'abbé Bargès : *Insurrection de Crest, en Dauphiné*, par l'abbé Becque. *Divers documents et souvenirs.* Valence, 1892, in-8° de 287 pages.

AMODRU (Claude-Joseph-François), frère puîné du précédent, né à Saint-Vallier, le 13 février 1843, ayant fait ses études classiques au collège de Crest, suivit ensuite les cours de l'Ecole des Carmes, à Paris, puis entra au séminaire de St-Sulpice d'où il sortit prêtre, en 1867. Attaché alors, comme chapelain, à l'église N.-D.-des-Victoires, il le fut jusqu'à sa mort, arrivée à Paris, le 1er février 1886, mais n'en fit pas moins de nombreux voyages, visitant surtout les lieux de pèlerinages célèbres; et c'est enfin, au retour d'un voyage en Terre-Sainte, qu'il écrivit l'ouvrage de piété intitulé : *Les Visites aux Lieux Saints* (Paris, Lecoffre, 2 vol. in-12, ornés de 185 gravures), qui a dû être traduit en anglais et dont une seconde édition est accompagnée de la vie de l'auteur.

ICONOGRAPHIE. — Portrait photograv. de Silvestre, buste de 3/4 à D. in-8°, en tête du volume intitulé: *Notre-Dame-des-Victoires pendant la Commune*, 1re éd., par J.-J.-L. Bargès.

ANDRAU (Jean-Antoine-Valentin), ecclésiastique, né à Montélimar, le 12 novembre 1759, et décédé

à Valence, le 15 mai 1837, ayant été ordonné prêtre en 1783, obtint aussitôt une demi-prébende et, quatre ans après, un canonicat dans le chapitre collégial de sa ville natale. En 1788, il fut député de ce chapitre à l'Assemblée de Romans, et prêta, en 1792, le « serment de la liberté et de l'éga- « lité», sans s'affranchir pour cela des violences de la Révolution, car il n'évita l'échafaud qu'en s'expatriant. Réfugié d'abord à Fribourg, puis, dans le duché d'Urbin, où il trouva asile dans un couvent de Récollets, il ne revint à Montélimar, qu'en 1797. Encore ne fut-ce que pour en être chassé derechef, au bout de trois mois, par le décret du 18 fructidor, qui l'obligea à partir une seconde fois ; cette fois-ci, faute de moyens pour gagner l'étranger, il se cacha à Grenoble, où il desservait un couvent de Carmélites, lorsqu'il fut appelé à faire partie du chapitre cathédral de Valence, le 26 juin 1803. Dans ce dernier poste, l'abbé Andrau fut le prédicateur attitré des cérémonies religieuses ordonnées par le gouvernement sous le premier Empire, et devint, à la mort de Mgr Bécherel, un des quatre vicaires capitulaires qui administrèrent le diocèse de Valence, de 1815 à 1820. Vicaire général honoraire et membre du Conseil épiscopal sous Mgr de la Tourrette, il était encore alors doyen du chapitre, et rendit en outre de tels services en qualité d'aumônier de la prison, que le Conseil général de la Drôme demanda et obtint pour lui la croix de la Légion d'honneur.

Cet ecclésiastique était le neveu de Barthélemy Andrau, en religion Dom Chrysogone, prieur de la chartreuse de Silve-Bénite, qui, ayant été condamné à la déportation sous la Terreur, pour refus de serment, mourut à Bordeaux, au fort de Hâ, le 8 décembre 1794.

On a de l'abbé Andrau : *Discours prononcé par M. Andrau, chanoine, vicaire général, avant la célébration des Saints Mystères, qui a eu lieu au Champ-de-Mars, le jour de saint Louis.* Valence, J.-F. Joland, 1816, in-8º de 7 pages.

Migne. *Dict. biogr. chrét.* — *Bull. d'hist. ecclés.* II, 290. — Nadal, *Hist. hag.*, 463. — Notes de M. Perrossier.

ANDRÉ (JEAN-CHARLES), un des plus curieux types de la société française au temps de Law, était de Montélimar et le fils ou le frère de François André, marchand de soies, qui vivait encore en 1715, date à laquelle il fut dispensé du logement des gens de guerre, à cause de la fabrique de soie qu'il avait dans cette ville. Etant allé faire à Paris le même commerce, vers 1697, il fut si heureux dans ses affaires qu'au bout de vingt-trois ans il achetait une charge de secrétaire du roi en la chancellerie de la Cour des Monnaies de Lyon pour s'anoblir ; ce qui ne l'empêcha pas de mourir insolvable, en 1727. Etabli à Paris, en même temps que son père, le fils ne réussit pas d'abord, puis, ayant fait un bon mariage, en 1736, devint alors seigneur de Montgeron et de la Guerche, après quoi il se ruina tout à fait. Mais s'étant ensuite lancé dans le système de Law, il y fit en très peu de temps une des plus scandaleuses fortunes de l'époque. « André, fils d'un peaussier de Mon- « télimar, abîmé de dettes en 1718, et « tellement décrié qu'un de ses créan- « ciers avait offert 10,000 livres de « billets signés par lui pour un déjeu- « ner, se trouvait possesseur de 70 « millions en 1720 », dit M. Cochut, et cet auteur dit vrai, à la différence près que le peaussier était un marchand de soies. Or, trait de mœurs caractéristique, s'il en fut, devenu aussi puissamment riche, notre Montilien voulut se payer aussitôt un gendre de grande race et, bien que sa fille Marie-Charlotte André n'eût pas alors plus de trois ans, suivant les uns, de vingt mois, selon d'autres, il la fiança, le 20 mai 1720, avec Marie-Joseph de Brancas, marquis d'Oyse et frère du

duc de Villars-Brancas, ami du Régent, âgé de 33 ans. « L'extrême folie « d'une part, et l'énorme cupidité de « l'autre, firent, en ce temps-ci, le « plus étrange contrat de mariage « qui se soit peut-être jamais vu », dit Saint-Simon, qui appelle André « fa- « meux Mississipien ayant gagné des « monceaux d'or. »

Et de fait, ce dernier donna, par ce contrat, 100,000 écus comptant à son futur gendre, de grosses sommes à son père et à son frère, pour les faire consentir à cette mésalliance, et, très probablement aussi, les 500,000 livres, dont 117,000 payés comptant en billets de banque, que le futur fut censé recevoir de ses père et mère, pour renoncer à leur succession. Enfin, on stipula que la future aurait quatre millions de dot, payables aussitôt après la célébration du mariage, qui devait avoir lieu quand elle aurait douze ans, et que l'on ferait, en attendant, 20,000 livres de rentes au futur. Seulement, comme la chute du système de Law mit au bout de quatre ans André dans l'impossibilité de tenir ses engagements, il s'ensuivit des « procès qui furent soutenus sans honte », dit encore Saint-Simon, et que termina, en 1728, une transaction aux termes de laquelle le marquis d'Oyse conserva ce qu'il tenait d'André et reçut, en outre, de lui, à titre de dommages-intérêts, 45,000 livres comptant, la terre de la Jonchère, estimée 60,000 livres, enfin 300,000 livres en contrats sur l'Hôtel de Ville de Paris, que les créanciers du vaniteux financier firent plus tard réduire à 80,000 livres.

Après cela Jean-Claude André de la Guerche disparut tellement de la scène qu'on ignore la date de sa mort et, pour ce qui est de sa fille, elle ne se maria pas et mourut à peu près ruinée à Paris, en 1798.

De Coston, *Hist. de Mont.*, III, 344 et 348-51. — A. Cochut, *Law, son système*, 87 et 201. — Saint-Simon, *Mém.* éd. Garnier, XXXIV-75.

ANTELME (Pierre), médecin, né à Romans, le 30 juin 1752, de Laurent Antelme, chirurgien de l'hôpital Sainte-Foy, et de Françoise Fayard, ayant étudié la médecine en l'université de Valence, y fut reçu docteur, le 20 août 1773, et, devenu, en 1786, médecin des hôpitaux de sa ville natale, jouissait dès ce temps-là d'une réputation méritée. La Révolution ne lui fut pas favorable, car on le remplaça comme médecin des hôpitaux de Romans, le 30 brumaire an II ; la tourmente passée, il joua un rôle des plus actifs dans l'œuvre de réorganisation et fit notamment partie du Conseil d'humanité institué près de la Préfecture de la Drôme, en l'an IX, Conseil qui le chargea de plusieurs rapports et décida, sur sa proposition, qu'il y avait lieu de faire faire un cours d'accouchement dans la plupart des hôpitaux. Il était chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil municipal et administrateur des hospices de Romans, lorsqu'il mourut dans cette ville, le 10 février 1825.

Indépendamment d'un rapport manuscrit sur les *Causes de l'insalubrité de l'hôpital Sainte-Foy et les moyens d'y remédier*, et de nombreuses consultations aussi remarquables par la forme que par le fond, le docteur Antelme a laissé : *Rapport sur la vaccine*. S. l. n. d., mais Valence, 1800, in-4° de 12 pages.

Dr Chevalier. *Arm. de Romans*, 67. — Arch. de la Drôme, D. 56. — *d°* des hosp. de Romans, I. E, 4. — Délib. du Cons. d'humanité. — Etc.

ANTELME (Claude-Pierre-Louis), fils du précédent et de Marie-Laurence de Delay, étant né à Romans le 28 décembre 1791, entra en 1809 à l'Ecole de Saint-Cyr, d'où il ne sortit que pour faire la campagne de Russie, dans laquelle il fut blessé très grièvement, le 18 octobre 1812, à Polotsk. Rentré en France, il servit dans la légion de la Drôme, puis

fit la campagne d'Espagne, d'où il revint décoré (9 août 1823) ; ensuite de de quoi, il donna sa démission, pour se consacrer exclusivement à l'agriculture, sur les instances du comte de Delay, son oncle, dont il devait être l'héritier ; et, fixé alors au Bourg-de-Péage, il ne tarda pas à devenir maire de cette ville et vice-président de la Société d'agriculture de la Drôme. C'est là qu'il est décédé, le 9 septembre 1853, laissant, en outre d'un certain nombre de circulaires politiques, les écrits suivants :

I. *Rapport sur l'Education des vers à soie*..... Valence, 1839, in-8° de 31 pages.

II. *La Concorde, Le vrai Républicain, Manuel du Représentant et de l'Electeur*, par un agriculteur. Paris, 1848, in-8° de 96 pages.

III. *Amélioration sociale par le travail, l'économie et la morale. Traité d'agriculture élémentaire, pratique et raisonnée, pouvant s'appliquer avec le même succès sur tous les points de la terre; science rendue positive par ses rapports avec la chimie.* Paris, 1851, 3 vol. in-8°. Sorte d'encyclopédie domestique dont il y a une seconde édition : Valence, 1853, 2 vol. grand in-8° de 644 et 589 pages.

— Dr Chevalier. *Gén. roman.*, etc., etc.

APOLLINAIRE (saint), évêque de Valence et patron de cette église, naquit vraisemblablement à Vienne, vers 453. Fils aîné du sénateur Isicius ou Eséchius, qui fut ensuite évêque de cette ville, il était le frère de saint Avit, illustre pontife qui lui a dédié un recueil de ses poésies et lui adressa un éloge de la chasteté. Ayant étudié, conjointement avec ce frère, sous saint Mamert, autre évêque de Vienne, il entra dans le sacerdoce et n'y était que depuis fort peu de temps lorsqu'il fut élu évêque de Valence en 480, suivant les uns, en 493 et même plus tard, selon d'autres. En tout cas, il est un des évêques catholiques du royaume de Bourgogne qui eurent à Lyon, présent le roi Gondebauld, une conférence avec les évêques ariens, l'an 499, et fut un des pères du Concile d'Epaone (517). Ajoutons qu'il prit encore part aux délibérations du concile assemblé, quelque temps après, à Lyon, pour se prononcer sur le fait du trésorier du roi Sigismond, qui avait épousé la sœur de sa première femme, contrairement aux lois de l'Eglise, et que, s'étant alors élevé contre ce mariage, il dut à cela d'être exilé en un lieu appelé *Sardinia* ; enfin, qu'il mourut aux environs de 520, laissant quelques lettres qui ont été imprimées avec celles de son frère saint Avit.

D'abord inhumé dans l'église Saint-Pierre du Bourg-les-Valence, puis dans une église de Saint-Jean-Baptiste et ensuite de Saint-Etienne, qui s'élevait autrefois entre l'Evêché et la cathédrale actuelle, les restes de saint Apollinaire furent enfin recueillis, au XIe siècle, dans cette cathédrale, qui lui est maintenant dédiée, après avoir été premièrement consacrée aux SS. Corneille et Cyprien ; mais les huguenots les brûlèrent, cinq cents ans plus tard, avec d'autres reliques. Quant à la date précise de ce brûlement, elle nous est fournie par une enquête judiciaire de l'an 1592, dans laquelle il est dit qu' « en
« 1567 toutes les esglizes et par exprès
« celle de Saint-Appollinaire, comme
« la principalle, furent bruslées la nuict
« de la feste de tous les Saincts, ou bien
« ledict jour, et que tout ce qui seroit
« esté trouvé dans lesdictes esglizes
« avoit esté pillé, emporté et bruslé. »

Le diocèse de Valence célébrait autrefois la fête de saint Apollinaire, le 5 octobre, mais elle est maintenant renvoyée au second dimanche de ce mois et celle de la translation de ses reliques a lieu le 17 juin. On a de ce saint, une vie écrite au VIe siècle, par un clerc du diocèse de Valence, qui a été publiée par Labbe dans la *Nova bibliotheca manuscriptorum* (I, 686) et qui se trouve également dans les Bollandistes.

Biogr. Dauph., I, 31. — *Hist. litt. de la Fr.*, III. 144. — Colombi, *De reb. gest. Valent.*, 9. — Catellan, *Antiqu. de Valence*, 43-97. — Nadal, *Hagiol.*, 107-47. — C.-U.-J. Chevalier, *Notice sur les év. de Valence*, 2, et *Introd.* aux *Œuvres de Saint Avit*. — *Arch. mun. de Valence*. — Etc.

APPAIX (Jean), religieux dominicain appartenant à une famille bourgeoise de Die dont il est question dès 1273, date à laquelle quatre de ses membres intervinrent dans l'acte par lequel les habitants de cette ville appelèrent au Pape d'une sentence du concile de Vienne, est connu pour avoir donné une seconde édition des sermons de son oncle, le dominicain Jean Reynaud, édition qui est ainsi décrite dans les *Scriptores ordinis prædicatorum recensiti* d'Echard, tome II, p. 23 : *De Peregrinatione generis humani*. Lugduni, Stephani Baland et Simonis Vincentii, 1515, in-8° de 258 pages.— *De Infirmitatibus generis humani*. Lugduni, 1515, in-8° de 165 pages.

— *Biogr. Dauph.*, II, 348. — *Cart. de Die*, 126 — Etc.

APPAIX (Pierre), pasteur protestant de la famille du précédent, était le petit-fils de Raymond Appaix, consul de la ville de Die en 1557, et le fils de Louis Appaix, capitaine de la milice bourgeoise de la même ville, qui mourut de la peste à Quint, en 1586, « ayant ataint l'aage de qua« rante-sept ou quarante-huyt ans, « ayant vequ le durant de sa vye fort « vertueusement et s'estant trouvé en « plusieurs combats durant les qua« tre guerres cyvylles qui furent en « ce royaume à l'occasion des reli« gions, où il se pourta toujours vayl« liment et en homme d'honneur, » suivant les *Mémoires* de son oncle maternel, le capitaine Thomas Gay. Ayant fait ses études en l'académie de Genève, Pierre Appaix devint pasteur de la vallée de Quint, en 1600, puis fut attaché à l'église protestante de Die, et, dans ce dernier poste, contribua plus que personne à la fondation de l'académie protestante de cette ville (28 octobre 1604), dont il fut le premier recteur. Mais les services par lui rendus en cette circonstance ne le garantirent pas, pour cela, des attaques des violents de son parti, qui lui faisaient un crime de sa modération. Il eut même, pour cette raison, de tels différends avec les administrateurs de l'église de Die, qu'il fut sur le point d'en saisir les tribunaux civils et, finalement, abandonna, en 1609, Die pour Châtillon.

Chargé en 1622, par le Synode provincial, de recueillir « les mémoires « des églises du Diois, touchant les « faicts mémorables arrivés en icelles « depuis la Réformation » et transféré, quatre ans après, de Châtillon à Pontaix, Appaix était, depuis huit ans, pasteur dans ce dernier lieu, lorsqu'il fut poursuivi et même emprisonné, comme complice des violences que les protestants de Pontaix commirent en 1627, à cause du rétablissement du culte catholique dans cette localité. Seulement le Conseil du roi, auprès duquel il se pourvut, rendit, le 24 novembre 1634, un arrêt aux termes duquel il fut non seulement relâché, mais obtint encore 1,000 liv. de dommages-intérêts. Il était mort en 1641.

On a de ce pasteur l'ouvrage suivant, qui est d'une grande rareté : *Devx homélies, l'vne des miracles dv Christ av ventre de la sainte et glorievse Vierge sa mère, l'avtre de l'extréme chevte et merveillevx relèvement dv roy Manassé. Item les frvits divers d'vne mvse chrétienne,* par le sieur Pierre Appaix, Daulphinois, 1598, in-8°.

— Brun-Durand. *Les Amis de Jean Dragon*, 62-69. — Ibid. *Régl. de l'Acad. de Die*, 2. — *Biogr. Dauph.*, II, 349. — Etc.

ARBALESTIER (Charles d'), seigneur de Montclar, Beaufort, Gigors, etc., homme de guerre et négociateur protestant appartenant à une famille noble, de la vallée de la Gervanne, connue dès 1275, était le petit-fils d'un Jean d'Arbalestier qui eut, au dire de Chorier, « de grands emplois

« dans son party, durant les guerres « de la religion P. R. dont il faisait « profession et, entre autres, le gou- « vernement de plusieurs places. » Quant à son père, Isaac d'Arbalestier, gentilhomme servant du roi, en 1584, c'est lui qui acquit, vingt ans après, de la maison de Clermont-Montoison, la moitié des terres et seigneuries de Beaufort et de Gigors; et Esther Sauvain, sa femme, était la fille d'un capitaine huguenot fort connu.

Entré de bonne heure dans la carrière des armes, Charles d'Arbalestier eut, en 1635 et 1638, un régiment d'infanterie appelé, à cause de lui, Montclar; et, major de l'arrière-ban du Dauphiné en 1640, il conduisit alors au siège de Turin, 4,000 légionnaires de cette province. Mais une charge bien autrement importante qu'il eut, est celle de commissaire exécuteur de l'édit de Nantes en Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dauphiné et Provence, dont il fut investi par lettres-patentes du 15 avril 1661 et qu'il remplit jusqu'à sa mort en 1684. Appelé ainsi à se prononcer, conjointement avec son collègue l'intendant Bochart de Champigny, qui était le commissaire catholique, sur toutes les difficultés qui s'élevèrent entre catholiques et protestants, à propos de l'exercice du culte réformé, il fit preuve d'impartialité et d'indépendance de caractère, dans l'exercice de ces délicates fonctions. Car, tout en étant serviteur dévoué de la cause protestante, il ne craignit pas de désapprouver plus d'une fois la conduite de ses coreligionnaires, et tout en étant fidèle sujet du roi, défendit toujours, autant que possible, les droits des protestants contre les entreprises de l'autorité royale.

Marié : 1° le 3 mai 1622, avec Anne de Perrinet de Barsac ; 2° le 30 janvier 1652, avec Jeanne de Bonne, fille de feu Jean, seigneur d'Oze et de Vitrolles, Charles d'Arbalestier eut entre autres enfants : 1° Alexandre, seigneur de Beaufort, qui, après avoir été capitaine dans le régiment de son père et ensuite dans celui d'Harcourt, fit la guerre de Hongrie; ensuite de quoi il obtint le commandement d'un régiment de cavalerie (8 juillet 1667), et finalement, périt sur un champ de bataille, quelque temps avant la mort de son père. 2° Paul, seigneur de Gigors, qui naquit en 1641, était capitaine au régiment de Sault, en 1665, et mourut, comme son frère, avant son père, sans laisser de postérité. 3° Lucrèce, femme de Gaspard de Lastic, seigneur de La Touche, qui testa le 11 avril 1662. 4° Esther, femme de Denis de Montrond, suivant contrat du 12 septembre 1650. 5° Enfin, une troisième fille, qui épousa Claude-François de Truchet, seigneur de Chambarlhac et coseigneur de Sainte-Agrève, dont les descendants héritèrent des terres de Beaufort et de Gigors.

Biogr. Dauph., I, 31. — Chorier, *Est. pol.*, III, 54.— Arch. Drôme, B,749.— Min. de notaires.— Etc.

ARBALESTIER (Louis-François-Régis, baron d'), officier supérieur et homme politique, né au château de la Gardette, sur Loriol, le 29 sept. 1789, et décédé au même lieu, le 4 novembre 1872, était de la famille du précédent et le fils d'un officier de marine, dont l'assassinat au Pouzin (Ardèche), deux mois avant la naissance de cet enfant, est un des premiers et des plus épouvantables crimes qui souillèrent notre région, à l'époque révolutionnaire. Passant dans ce bourg alors que la population était affolée par la peur d'une armée de 10,000 Savoyards, qui approchait, disait-on, ravageant tout sur son passage, des forcenés se ruèrent sur lui, parce qu'il voulait leur démontrer le peu de fondement d'un semblable bruit, et, l'ayant terrassé, le mirent en pièces. On prétend même qu'il fut d'abord empalé avec une broche. Quant à son fils, engagé de bonne heure sous les drapeaux, il fit presque toutes les campagnes de l'Empire et, grièvement blessé à la Moscowa, était chef d'escadron de cavalerie et che-

valier de la Légion d'honneur, en 1814. La Restauration le fit officier de cet ordre et capitaine de carabiniers dans la garde royale ; mais il n'en donna pas moins sa démission, en 1824, et, retiré alors dans ses terres, devint aussitôt maire de Loriol. Il venait d'être élu député par le grand collège électoral de la Drôme, quand la révolution de 1830 le fit renoncer à la vie politique, pour s'occuper exclusivement d'agriculture et surtout de sériciculture, et s'il redevint maire de Loriol et fut élu membre du Conseil général de la Drôme, en 1848, ce ne fut que pour peu d'années, car le coup d'État du 2 décembre 1851 le rendit derechef à la vie privée, et cette fois d'une manière définitive. Ce qui ne l'empêcha pas d'être, jusqu'à la fin, un des bienfaiteurs du pays.

BIO-BIBLIOGRAPHIE.— *Nécrologie. M. le baron d'Arbalestier.* S. l. n. d., in-8° de 4 p.

Bull. d'Arch., XVIII. — De Coston, *Histoire de Montélimar*, IV. — Journaux. — Etc.

ARCES (GASPARD d'), homme de guerre, que les papiers du XVIe siècle appellent souvent le capitaine Burlet, du nom d'une maison-forte qu'il avait sur Châteauneuf-d'Isère, et Chorier « le seigneur de la Roche-de-Glun », appartenait à une branche de la famille d'Arces, établie dans cette dernière localité vers la fin du XIVe siècle. Gouverneur de Crest dès le commencement des guerres dites de religion, il déjoua plusieurs entreprises des protestants contre cette place, notamment le 25 juillet 1569, et s'empara, peu de temps après, sur eux, de Beaufort, petite place de la vallée de la Gervanne, qui ne se rendit qu'après cinq jours de siège et dont la garnison fut massacrée, « suivant la foi du temps », bien qu'on lui eût promis la vie sauve, dit le docteur Long.

Quatre ans plus tard, d'Arces, qui avait été un moment gouverneur d'Orange, en 1572, était gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon et capitaine de cent hommes de pied, que le gouverneur de Valence, le Mestral, fit venir dans cette ville au mois de novembre 1573, et, l'an suivant, il commandait à Die, en l'absence de Glandage, à ce que nous apprend une lettre de ce dernier; ensuite de quoi, Gordes, qui se connaissait en hommes, lui fit donner le gouvernement de Valence. Ce fut au mois de septembre 1575, c'est-à-dire en un moment fort critique, et si, pour des raisons de nous ignorées, notre gentilhomme ne conserva guère ce poste, il n'en resta pas moins un des hommes importants de son parti en Dauphiné. Rien ne le prouve mieux, du reste, que son intervention dans le traité de paix que les délégués des États de la province firent, le 4 juillet 1578, avec Gentillet, Cugie et d'Estables, députés du parti huguenot. Seulement, comme ce traité fut ensuite rejeté par la majorité de ce dernier parti, d'Arces, découragé, se retira alors dans sa gentilhommière de Burlet, où il vécut si complètement à l'écart, dès lors, de toutes les luttes, qu'il n'est guère plus question de lui jusqu'à sa mort qui suivit de près son testament. Celui-ci est en date du 25 septembre 1617.

Ajoutons que Gaspard d'Arces est un des premiers gentilshommes dauphinois qui signèrent le formulaire de la Ligue.

Bull. Acad. delph., I, 553. — Long, *La Réforme*, 115. — *Mém. des frères Gay*, 67. — Arch. de Valence, BB, 7. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 646, 671. — Lacroix, *Châteauneuf-d'Isère.* — Min. de not. — Etc.

ARCES (RAYMOND d'), dit le Reclus de Sénart, père ou oncle du précédent, né à la Roche-de-Glun, vers 1518, devint l'un des cent gentilhommes de la chambre du roi, le 18 juin 1545. Dix ans après, on le trouve imposé pour l'arrière-ban en Valentinois, et quinze ans plus tard, bien qu'il tînt le parti de la Réforme, le roi Charles IX le fit lieutenant des gardes de sa

porte, emploi qu'il ne conserva pas moins de dix-huit ans, c'est-à-dire jusqu'à ce que, « fréquentant les compa- « gnies et prédications de plusieurs « grands personnages et docteurs, « adonné pour quatre ans ès prières et « estudes, conférant les livres héréti- « ques avec les catholiques, il recon- « nut qu'il avoit erré et abjura son er- « reur. » Car, « par pénitence, ayant « fait alors vœu de vivre le reste de « ses jours au désert et hermitage « de Sénart, près Paris, il s'y retira « sous le nom de frère Raymonet, en « 1588, en un petit logis que, pour ce « il avoit fait bastir, après avoit don- « né ses biens aux pauvres et à ses « serviteurs. Auquel lieu estant pré- « servé de Dieu des troubles publi- « ques dont la France estoit pour lors « oppressée, usoit journellement de « charitez envers les pauvres, consola- « tions envers les affligez et autres « œuvres pieuses, mesme auroit com- « mencé à escrire quelques œuvres « morales et autres sur les misères de « la religion contre les hérétiques ; ce « qu'il n'a seu parfaire estant prévenu « de la mort, le 14 may 1598, âgé de « 80 ans, au grand regret de la no- « blesse et de tous ceux du païs. » Ceci est emprunté à l'épitaphe que le commissaire des guerres Yves du Breuil, son ami et l'exécuteur de ses dernières volontés, fit à notre ermite, épitaphe que Fr. Colletet rapporte dans un livre intitulé : *Apologie de la solitude sacrée, ensemble les avis de Jean Gerson, l'abrégé de la vie des reclus du Mont-Valérien et de Sénart* (Paris, 1662), p.92. Il est également dit, dans ce livre, que « Rémond d'Arces est « assez connu sous le nom de Mar- « tian, dans l'histoire de M. l'Evesque « de Belley » (J.-P. Camus), mais c'est de quelqu'un des romans pieux de ce prélat qu'il s'agit probablement; car il n'est pas question de Martian dans sa vie.

Gén. d'Arces. — Inv. Valence, FF, *22*, — L'*Etendard* du 9 août 1866.

ARCHINARD (Jean-Pierre), négociant et législateur, né à Saillans, le 26 juin 1742, appartenait à une vieille famille protestante dans laquelle on exerçait le notariat depuis au moins deux cents ans. Il s'établit à Crest, en l'année 1767, pour y faire un commerce de gros, en société avec Louis-Michel Rigaud de l'Isle, dont il devint le gendre, six ans après. Partisan de la Révolution, dont il n'approuva cependant jamais les excès, il fut élu administrateur du district de Crest, au commencement de 1791, et député de la Drôme à l'Assemblée législative, le 5 septembre suivant. Mais, homme d'affaires plutôt que de tribune, il ne se mêla guère aux discussions de cette Assemblée; car on ne voit pas qu'il ait pris sérieusement part à aucune autre qu'à celle qui eut lieu, le 3 février 1792, à propos du Bureau de comptabilité, dont il facilita ensuite l'organisation ; et, la session finie, il vécut tout à fait dans la retraite jusqu'en 1805, qu'il devint membre du Conseil général de la Drôme. Quant aux sentiments que lui inspira l'administration du pays pendant la période révolutionnaire, ils nous sont révélés par ce passage d'un livre de raison qu'il a laissé : « Je « regrette ma confiance à la Révolu- « tion et aux assignats, qui m'a enlevé « tous mes capitaux, mon aisance, et « suis donc bien fondé d'avertir mes « successeurs et descendants sur le « degré de confiance qu'ils doivent « donner au papier monnoye si à l'a- « venir il en est créé. » Comme aussi peut-on se faire une idée de ce qu'il pensait des mœurs du temps, sous le Consulat, par certaines lettres de lui à son ancien collègue Azéma, que l'on a récemment publiées, et dont une en date de Paris, le 13 thermidor an VIII, dit : « Les mœurs et les caractères sont « prodigieusement changés, il n'y a « plus de franchise, de probité ni de « bonne foi, c'est à qui trompera ou « volera le mieux. » D'où l'on peut conclure qu'il fit bon accueil à l'Empire. Le 4 juin 1815, il était à la tête d'une députation du collège électoral de la

Drôme, qui remit à Napoléon Ier une adresse portant que les membres de ce collège « ont arrêté, d'une voix una- « nime, de renouveler à S. M. l'ex- « pression de leurs sentiments d'o- « béissance aux constitutions de l'Em- « pire et de fidélité à l'Empereur. » Ce qui lui valut d'être alors nommé chevalier de la Légion d'honneur. Seulement, comme il ne put être reçu avant la fin des Cent-Jours et vécut ensuite à l'écart des affaires publiques, cette nomination resta en souffrance jusqu'au 28 novembre 1832, qu'elle fut reprise par le gouvernement de Louis-Philippe. Archinard était alors âgé de 90 ans. Il mourut à Crest, le 13 janvier 1836.

De son mariage avec Marie-Jeanne Rigaud de l'Isle, l'ancien député de la Drôme à l'Assemblée législative eut, entre autres enfants, trois filles, dont la cadette, née à Crest, le 8 février 1777, mariée, le 12 octobre 1806, avec le général Louis-Jean-Baptiste Gouvion et décédée cinq ans après, a laissé une correspondance assez remarquable, à en juger par ce qui en a été publié dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, de Lausanne, livraison de février 1873, sous le titre de : *Impressions d'une patriote sous la Révolution.*

Biogr. Dauph., I, 34. — Etat civil. — Réimpr. du *Moniteur*, II, 292, 332. — L. Pélissier, *Le Monument de Saillans*, 33. — Notes de M. Gust. Latune. — Etc.

ARGOD (François), général, né à Valence, le 14 mai 1759, de Jean, tailleur d'habits, et de Jeanne Brénier, s'étant engagé, en 1777, dans le 7e régiment d'artillerie, fut aussitôt envoyé en congé pour défaut de taille ; mais, incorporé, le 3 janvier 1779, dans le régiment de Royal-Champagne, en qualité de trompette, il y fut successivement cavalier, maréchal des logis et adjudant. Renvoyé du corps, le 21 août 1790, à cause de ses principes révolutionnaires, il y fut réintégré, le 11 décembre suivant, et le 3e bataillon de la Drôme l'ayant élu adjudant-major, dix mois après, il y fut promu capitaine, le 21 février de l'année suivante. Cinq mois et demi plus tard, Argod devenait chef du 5e bataillon des Bouches-du-Rhône, à la tête duquel il fit campagne en Italie, et servit ensuite au siège de Toulon, où il fut blessé et nommé adjudant général chef de brigade par les représentants du peuple Barras, Fréron, Salicetti et Ricord. Et comme il obtint naturellement, en outre, un congé de convalescence, il en profita pour revoir sa ville natale, où il fut accueilli avec enthousiasme, notamment par la Société populaire, au sein de laquelle il prononça, le 18 octobre 1793, un discours qui électrisa les assistants, puis entonna une chanson patriotique, à laquelle les membres de cette Société répondirent par des acclamations et les cris de : Vive la Montagne ! ce qui peut donner une idée de son caractère et de sa popularité à Valence. Quant à l'opinion qu'avaient de lui ses chefs, elle nous est connue par ce passage d'un certificat du général Victor, dont Argod fut le chef d'état-major à l'armée des Pyrénées-Orientales : « Homme de la plus grande probité, bon « soldat et bon officier, bienfaisant, « généreux et charitable, il réunit à « ces vertus des connaissances mili- « taires et les sentiments bien mani- « festes d'un vrai républicain. »

Envoyé à l'armée d'Italie, François Argod s'y conduisit de telle sorte que le général Bonaparte le porta à l'ordre du jour, comme s'étant particulièrement distingué à la bataille de la Favorite, le 16 janvier 1797. Aussi, notre Valentinois ne tarda-t-il pas à obtenir les épaulettes de général de brigade et promettait-il d'aller plus loin encore, lorsqu'il fut tué d'un coup de feu, à la tête, au malheureux combat de Cassano (25 et 27 avril 1799), où l'armée française, commandée par Moreau, fut défaite par Souwaroff. Ce qui fut une véritable cause de deuil pour ses concitoyens, à ce que nous

apprend la brochure intitulée : *Procès-verbal de la fête funèbre célébrée le 30 prairial de l'an* VII, *dans la commune de Valence, en mémoire de François Argod, général de brigade, né audit Valence, le 17* (sic) *mai* 1759, *et mort les armes à la main, le* 8 *floréal, dans l'affaire de Cassano.* Valence, Bénistant, s. d., in-4° de 26 pages.

Et. civ. — Réimp. du *Moniteur,* XXVIII, 537. — Arch. de la Guerre. — Notes de M. Maurice Faure. — Etc.

ARGOUD (Benoit), « maistre sculpteur en marbre », habitant Grenoble, qui jouissait d'une certaine réputation vers le milieu du dernier siècle, était de Saint-Jean-en-Royans, où il naquit, le 17 novembre 1715, de Jean Argoud, tailleur de pierre, et de Françoise Gilibert. Marié à Grenoble, le 1er janvier 1744, avec Marie Terrier, celle-ci le rendit père de plusieurs enfants, entre autres du sculpteur Jacques Argoud, auteur d'un buste de J.-J. Rousseau, qu'il offrit à l'Assemblée administrative du département de l'Isère, en 1792, et pour lequel on lui donna 360 livres ; de bustes de Mirabeau et de Marat, dont le dernier fut placé, en 1795, dans une des salles de la maison commune de Grenoble, après avoir été dans une niche sur la place aux Herbes ; enfin, des deux beaux vases en pierre de Sassenage, qui sont à l'extrémité de la grille du Jardin de Ville, du côté de la rue Hector-Berlioz, et du médaillon surmonté d'un caducée qu'entourait le génie des arts, de Mimerel, au musée de Grenoble, en 1801.

Etat civil. — Ed. Maignien. *Art. Grenoble,* 18.

ARLANDES (François-Laurent d'), chevalier de Saint-Louis et major d'infanterie, qui fut, avec le malheureux Pilâtre des Roziers, le premier aéronaute, naquit au château de Saleton, commune d'Anneyron, le 25 septembre 1742, de François d'Arlandes, gentilhomme d'une famille vivaroise remontant au XIIIe siècle, et de Marguerite-Charlotte du Pilhon, de Die. Quant à l'ascension qui l'a rendu célèbre dans les fastes de l'aérostation, elle eut lieu, on le sait, dans le parc du château de la Muette, en présence d'une commission composée de personnages officiels et de savants, parmi lesquels étaient Franklin et Faujas de Saint-Fond, le 21 novembre 1783, et fut un des événements retentissants de l'époque.

Depuis l'invention des aérostats par les frères Montgolfier, on avait bien fait, il est vrai, quelques expériences de cette invention, entre autres, une à Annonay, ville natale des inventeurs, le 5 juin de cette même année 1783, et le 27 août suivant, une autre à Paris, sur le Champ-de-Mars ; mais personne encore n'avait osé se lancer dans l'espace, emporté par un ballon grossièrement construit, qui pouvait être déchiré par un coup de vent ou s'enflammer au brasier d'où il tirait sa force ascensionnelle, quand d'Arlandes tenta l'aventure en compagnie de Pilâtre des Roziers. Ce fut, ainsi que nous l'avons déjà dit, le 21 novembre 1783, et le procès-verbal dressé à cette occasion, nous apprend que « le ciel « était couvert de nuages en plusieurs « parties et clair dans d'autres. A « midi, le vent était au nord-ouest, » y est-il encore dit ; « on a tiré une boîte « pour donner le signal de remplir « la machine qui, au bout de huit « minutes, s'est trouvée, malgré le « vent, développée dans tous les « points et prête à partir. MM. le « marquis d'Arlandes et Pilâtre des « Roziers étaient dans la galerie. La « première intention était de faire enlever la machine et de la retenir avec « des cordes, pour la mettre à l'é« preuve, étudier les poids exacts « qu'elle pouvait soutenir et s'assu« rer si tout était convenablement dis« posé pour l'expérience importante « que l'on allait tenter ; mais la ma-

« chine, poussée par le vent, loin de « s'élever verticalement, se dirigea « sur une allée du jardin, et les cordes « qui la retenaient, agissant trop for- « tement, occasionnèrent quelques « déchirures, dont une de plus de six « pieds de longueur. La machine, ra- « menée sur l'estrade, fut réparée en « moins de deux heures. Remplie de « nouveau, elle partit à 1 heure 54 « minutes, emportant les mêmes per- « sonnes. On la vit s'élever de la ma- « nière la plus majestueuse et, lors- « qu'elle fut parvenue à 250 pieds en- « viron de hauteur, les intrépides voya- « geurs baissant leurs chapeaux, saluè- « rent les spectateurs. On ne put s'em- « pêcher alors d'éprouver un senti- « ment de crainte et d'admiration. « Bientôt les navigateurs aériens « étaient perdus de vue ; mais la ma- « chine, planant sur l'horizon et éta- « lant ses belles formes, monta au « moins à 3,000 mètres de hauteur, où « elle restait toujours visible. Elle tra- « versa la Seine au-dessus de la bar- « rière de la Conférence et, passant en- « tre l'Ecole militaire et l'Hôtel des In- « valides, elle resta à portée de vue de « tout Paris. Les voyageurs, satisfaits « de l'expérience, se concertèrent « alors pour descendre, mais s'aper- « cevant que le vent les portait sur les « maisons de Seine, faubourg St-Ger- « main, conservant leur sang-froid et « développant du gaz, ils s'élevèrent de « nouveau et furent portés hors de Pa- « ris. Ils descendirent alors tranquil- « lement dans la campagne, vis-à-vis « le moulin Croulebarbe, sans avoir « éprouvé la moindre incommodité, « ayant encore dans leur galerie les « deux tiers de leur approvisionne- « ment. Ils pouvaient donc, s'ils l'eus- « sent désiré, franchir un espace tri- « ple de celui qu'ils avaient parcouru. « Leur route a été de 4 à 5,000 toises « et le temps employé 20 à 25 minu- « tes. La machine avait 70 pieds de hau- « teur et 46 pieds de diamètre, elle « contenait 60,000 pieds cubes et le « poids qu'elle a enlevé est d'environ « 16 ou 17,000 livres. »

La réussite ajoutant à l'admiration que provoquait le courage de d'Arlandes, il se trouva être alors le héros du jour, son nom fut dans toutes les bouches et on le célébra en prose et en vers dans les gazettes, pendant que le crayon et le burin reproduisaient ses traits. Mais il n'en retomba pas moins, bientôt après, dans un si complet oubli, qu'on ne le savait pas retiré dans son château de Saleton, lorsqu'il y mourut, célibataire, le 30 avril 1809, laissant un héritage grevé de dettes à son frère cadet, l'abbé Pierre-Claude-Madeleine d'Arlandes, qui était alors vicaire à Valence et qui mourut à Romans, en 1827.

ICONOGRAPHIE. — Portrait grand in-8°. *A. Pujos del. ad vivum*, 1784. *Legrand, sculp.*, avec cette légende : M. LE MARQUIS D'ARLANDES, PREMIER NAVIGATEUR AÉRIEN.

Ce portrait se trouve également sur une assiette de la collection des douze faïenciers dauphinois.

Quant aux estampes représentant l'ascension du 31 décembre 1783, elles sont fort nombreuses ; mais la meilleure est celle qui est en tête de la *Description de la machine aérostatique de MM. Montgolfier*, par Faujas de Saint-Fond.

Biog. Dauph., I, 38. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, II, 239. — *Affiches du Dauphiné*, 1783-1784, pp. 126-130. — Etc.

ARMAND (FRANÇOIS - VICTOR - ADOLPHE), médecin militaire, né à Die, le 8 mars 1818, et décédé à Nyons, au mois de décembre 1891, fit à la suite de nos troupes la plupart des dernières expéditions en Algérie, les campagnes de Crimée, d'Italie, de Chine et de Cochinchine, et, nommé, le 25 mars 1875, médecin principal de 2e classe, il fut alors attaché, en cette qualité, à l'hôpital militaire de Nice. Admis à faire valoir ses droits à la retraite en 1878, étant alors, depuis seize ans, officier de la Légion d'honneur, le docteur Armand se retira à La Motte-Chalancon, où il consacra les dernières années de sa vie à soigner gratuitement les pauvres.

On a de lui : I. *Des Concrétions fibreuses polypiformes du cœur, développées pendant la vie (Polype des anciens).* Montpellier, Bœhm, 1844, in-8° de 52 pages avec planches. Mémoire couronné par la faculté de médecine de Montpellier.

II. *Climatologie et constitution médicale de la campagne et de la ville de Rome en 1849 et 1850.* Paris, Dumaine, 1851, in-8° de 31 pages.

III. *Des Eaux thermales minérales de Viterbe et de son climat, avec des recherches sur les Thermes romains.* Viterbe, R. Monarchi, 1852, in-8° de 143 pages, avec deux planches dont l'une donne le plan des Thermes de Dioclétien. Il a été fait un tirage à part du chapitre X de cet ouvrage, avec ce titre : *Des Thermes de Rome*, par le docteur Armand, aide-major au 36e de ligne, chargé du service médical des eaux minérales thermales de Viterbe (Etat Romain), in-8° de 16 pages.

IV. *Esquisse topographique de l'Algérie.* S. l. n. d., mais Paris, Thurrot 1853, in-8° de 29 pages.

V. *L'Algérie médicale. Topographie, climatologie, pathogénie, pathologie, hygiène, acclimatement, colonisation.* Paris, V. Masson, 1854, in-8°.

VI. *Etudes étiologiques des Fièvres en Algérie et dans l'Italie centrale.* S. l., 1857, in-8°.

VII. *Histoire médico-chirurgicale de la guerre de Crimée.* 1858, in-8°.

VIII. *Souvenirs d'un médecin militaire.* 1858. in-32.

IX. *Médecine et hygiène des pays chauds et spécialement de l'Algérie et des colonies.* 1859, in-8°, avec carte.

X. *Lettres de l'expédition de Chine et de Cochinchine.* Paris, Thurrot, 1859-60, in-8°, dont il y a une seconde édition de 1864, même lieu et même format, 1864, in-8°.

XI. *Traité de climatologie du globe.* 1873, in-8°.

XII. *Le Nostradamus de La Motte-Chalancon, de l'arrondissement de Die et de la Drôme.* Cannes, 1884-1885, in-32.

XIII. Indépendamment de cela, le docteur Armand fonda l'*Echo médical.*

Biogr. Daup., , 38. — Notes d'Ad. Rochas. — *Journ. de Die.*

ARMAND (Daniel), pasteur protestant, né à Arnayon, le 8 mai 1745, ayant fait à Genève ses études théologiques, exerça le ministère pastoral dans notre contrée, de 1769 à 1793. Vingt-quatre ans pendant lesquels il fit 1628 baptêmes et 381 mariages, à ce que nous apprend un registre faisant actuellement partie des archives municipales de Nyons (GG 9), duquel il résulte encore que ce pasteur exerçait son action sur toute la partie de notre département qui est à gauche de l'Isère ; mais il habitait ordinairement Nyons, où nous savons qu'il s'occupait beaucoup de sériciculture. Devenu commissaire des vivres en 1793, il échangea, sept ans après, cet emploi contre la charge de juge de paix à Nyons, qu'il conserva jusqu'en 1815. C'est également dans cette ville qu'il est décédé, le 29 décembre 1830.

On a de lui :

I.* *Discours sur les devoirs que nous devons au roi et aux magistrats qui le représentent. Prononcé dans le Bas-Dauphiné, par un ministre du saint Evangile.* S. l. 1787, in-12 de 22 pp.

II. *Notes sur l'éducation des vers à soie*, par le citoyen A... S. l. 1791, in-8° de 31 pages.

III. *Traité sur les vers à soie.* Nyons, 1798, in-12 de 102 pages.

IV. Enfin, nous croyons que l'écrit suivant, attribué par M. Maignien à Lombard-Lachaux, est de Daniel Armand : *Discours sur la mort de Louis XV et sur le règne de Louis XVI, prononcé dans le Bas-Dauphiné par un pasteur du désert.* Lausanne, 1774, in-8° de 24 pages + 15 non numérotées.

Arch. de la Drôme, E, 4918. — Note de M. Gust. Latune. — Ed. Maignien, *Dict. des Anon.* 1637 et 1638. — Etc.

ARMAND-DELILLE (Paul-Louis-Marie), fils du précédent et de Françoise Crousier, de Verchény, naquit à Saillans, le 11 mars 1784, suivant des notes de famille, et non le 12 mars 1788, comme le dit la *Stat. de la Drôme*. Etant entré à son tour dans le ministère pastoral, il l'exerça d'abord à Valence, puis à Vinsobres, enfin à Nîmes où il était pasteur, lorsqu'il mourut à Montpellier, le 22 octobre 1815, des suites d'une opération chirurgicale.

On a de lui :

I. *Ode à Sa Majesté l'Empereur des Français, pour le jour de son couronnement*. S. l. n. d., in-8° de 7 pages.

II. *Discours sur le rétablissement de la religion, prononcé le 15 août 1806, jour anniversaire de la naissance de Sa Majesté Napoléon Ier, empereur des Français et roi d'Italie*. Valence, s. d., in-8° de 20 pages.

III. *Discours pour la dédicace du temple de Loriol* (*14 février* 1807). S. l. n. d., in-8° de 20 pages.

IV. *Discours sur la grandeur de Napoléon* (15 août 1807). S. l. n. d., in-8° de 18 pages, suivi de *Ode à M. le Sénateur Abrial*. S. l. n. d., in-8° de 18 pages.

V. *Discours pour le* Te Deum *en action de grâces de la naissance du roi de Rome*. Valence, 1811, in-8°.

VI. *Choix de sermons de feu M. Armand-Delille, pasteur à Nîmes*, publiés par J.-J. Gardes, l'un des pasteurs de la même église. 1829, 2 vol. in-12.

Note de M. Gust. Latune. — Delacroix, *Stat. Drôme*, éd. in-4°, p. 576. — *France prot.*, éd. Bordier. — Etc.

ARNAUD (Durand), ecclésiastique, né à Pierrelatte ou tout au moins dans les environs de ce bourg, est l'auteur d'un recueil diplomatique fameux par les erreurs qu'il a, pendant longtemps, fait commettre aux historiens du midi de notre département et même à ceux du sud-est de la France. Nous voulons parler du Cartulaire des Adhémar, publié avec de nombreuses additions et corrections par M. C.-U.-J. Chevalier, sous le titre de *Cartulaire municipal de la ville de Montélimar* (Montélimar, 1871, in-8°). Curé de Roussas, du 17 avril 1617 au 28 août 1631, Durand Arnaud l'était, depuis quelque temps, de Valaurie, autre village voisin du château de la Garde-Adhémar, quand la dame de ce dernier lieu, Jeanne de Castellane-Adhémar, fille de Louis-François, comte de Grignan, et femme de Louis Escalin des Aimars, baron de la Garde, seigneur de Pierrelatte, Valaurie et Rac, le prit pour archiviste. Fort soucieuse de la grandeur de sa propre famille, qui avait autrefois possédé la seigneurie de la Garde et auprès de laquelle celle de son mari n'était qu'une famille de parvenus, elle voulait qu'il réunît en un corps tous les actes concernant les Adhémar, qui se trouvaient encore dans les archives du château, et peut-être même lui demanda-t-elle plus que cela. En tout cas, ne trouvant pas suffisamment anciennes des chartes qui faisaient remonter à 1164 la famille Adhémar, notre paléographe en fabriqua, de toutes pièces, quelques-unes remontant jusqu'à 790, qu'il transcrivit ensuite avec les premières dans un recueil ayant pour titre : *Privilèges et Donations faites par les seigneurs Adaymart de Monteil barons de Monteil Adaymart, scituée dans la valée de Valdayne, dyocèse de Valence, posée entre le fleuve du Rhône et la rivière de Robion, lesdites donations et privilèges tirés des originaux plus enoncès compilès par Mre Durand Arnaud, prebtre archivaire de la maison de la Garde en douze cahiers, le tout collationné par ledit Arnaud et Veyren, Dupré et Bayle, notaires royaux, signés avec luy au bas de chaque donation le* 15 *novembre* 1647. Et de fait, à la suite de chacun de ces actes faux, on n'a pas craint d'écrire : « Extrait « des archives et parchemin que dessus « non vicié ni altéré, à nous notaire

« royal exhibé et après retiré par M^re « Durand Arnaud, prêtre et archiviste « de la maison de la Garde, ledit ex- « trait écrit d'autre main à nous fiable et « due collation faite. » Ce qui a été, ainsi que nous l'avons déjà dit, une source d'erreurs et de méprises pour les historiens, jusqu'à ces derniers temps que M. C.-U.-J. Chevalier et ensuite M. Lacroix ont démontré la fausseté d'une dizaine de ces chartes.

Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, IV, 14 et suiv. VII, 105. — Arch. de Roussas, GG 1.

ARNAUD DE LESTANG (Gabriel-Marie-Laurent), un des instigateurs et le chef du mouvement contre-révolutionnaire qui éclata dans le midi de notre département et dans le département de Vaucluse, dans les derniers temps de la Convention, naquit à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 16 octobre 1764, d'Henri-Laurent Arnaud de Lestang, lieutenant-colonel d'artillerie anobli à la suite du siège d'Ypres (1744), et de Marie-Antoinette d'Allemand. Il avait donc trente-un ans lorsqu'il leva le drapeau de la révolte, au mois d'août 1795, marquant son entrée en campagne par l'enlèvement, non loin de Montdragon, d'un convoi de poudre destiné à l'armée d'Italie. Quelques jours après, sur la nouvelle qu'un nommé Faure-Pibrac, ennemi des terroristes, avait été assassiné aux portes de Montélimar, il se rendit aussitôt dans cette ville et y parla en maître à la municipalité hésitante (23 septembre 1795). Les dispositions de l'esprit public étaient alors telles dans la contrée, que les municipalités elles-mêmes distribuaient des munitions et des vivres aux soldats de l'insurrection, et que le représentant du peuple Boursault ayant lancé un mandat d'amener contre de Lestang, les habitants de Saint-Paul-Trois-Châteaux fermèrent leurs portes à un détachement de trois cents hommes chargé d'exécuter ce mandat. Seul, le commandant de ce détachement finit par obtenir la permission d'entrer dans la ville ; mais loin de pouvoir ensuite se faire livrer le chef insurgé, il lui fallut, au contraire, faire relâcher deux soldats de l'insurrection, dont sa troupe s'était emparée. Aussi, le représentant Goupilleau, qui fut envoyé en mission extraordinaire dans les départements de la Drôme, de Vaucluse et du Gard dans ce temps-là, écrivait-il de Valence, le 30 vendémiaire (22 octobre) : « Il faut vite prendre des mesures gé- « nérales, nous procurer des forces et « ne pas perdre un instant pour réduire « cette poignée de royalistes et de fa- « natiques dont l'audace pourrait s'ac- « croître par l'impunité. » Or, on peut juger du désarroi dans lequel était alors le Gouvernement par ce fait, qu'au bout de sept mois, on ne trouva rien de mieux à faire que d'enjoindre aux compagnies de canonniers et de chasseurs de la garde nationale de Valence de se rendre sur-le-champ à Montélimar pour y être aux ordres du général Pellapra ; les autres gardes nationaux étant exhortés à suivre cet exemple, sous promesse qu'on « les « armerait de fusils avec bayonnettes » et qu'on donnerait des souliers à ceux qui n'en avaient pas. Puis, comme le départ de ces compagnies donna lieu à une manifestation contraire des femmes de Valence, on écrivit, trois jours après, au général Pellapra de les renvoyer dans leurs foyers ; et cela alors que les partisans d'Arnaud de Lestang abattaient partout les arbres de liberté aux cris de : Vive le roi ! et que dans certaines villes, telles que Crest, des attroupements menaçants avaient lieu, sous l'œil bienveillant des municipalités. En un mot, l'insurrection, maîtresse du midi de notre département et de partie de ceux de Vaucluse et du Gard, menaçait de s'étendre encore, quand le représentant Fréron, envoyé sur les lieux avec des pouvoirs illimités, trouva moyen de s'emparer d'Arnaud de Lestang qui, traduit devant un conseil de guerre, séant à Avignon, fut condamné

à mort, le 23 prairial an IV (9 juin 1796), et exécuté le lendemain ; ce qui mit fin à l'insurrection.

Maintenant, que voulait, en réalité, ce jeune audacieux, qui s'était refusé à suivre deux de ses frères dans l'émigration ? Restaurer le trône ? On peut le croire, mais il est à remarquer cependant que Job Aymé, qui fut, au dire de Fréron, le Pierre l'Ermite d'une croisade dont Arnaud de Lestang fut le Godefroy de Bouillon, n'était pas à proprement parler un royaliste, et que, si l'insurrection dont ce dernier fut le chef s'était rattachée, comme on l'a dit, à quelque vaste complot ayant pour but de livrer notre frontière de l'Est au futur Louis XVIII, de Lestang n'aurait pas manqué de profiter de ses succès pour donner la main aux royalistes de Lyon et de la Franche-Comté ; tandis qu'il ne s'attacha guère qu'à consolider sa situation dans la contrée qu'il habitait. D'où l'on peut conclure que l'objectif d'Arnaud de Lestang, aussi bien que celui de Job Aymé, son complice, était surtout d'affranchir définitivement le pays du joug de ceux que la révolution de Thermidor avait renversés et dont les survivants cherchaient à ressaisir le pouvoir. Fréron, lui-même, n'écrivait-il pas alors : « La crainte de l'ancienne Terreur est « le puissant levier par lequel les chefs « de l'entreprise ont mis en mouve- « ment la masse égarée. » Quant à ce que Fréron et d'autres montagnards disent des crimes sans nombre de « l'é- « gorgeur Lestang et de ses satellites », c'est d'autant plus sujet à conteste que pour se donner les airs d'un triomphateur ayant sauvé la Patrie, Fréron ne craignit pas d'inventer de toutes pièces des faits d'une très grande importance. Ainsi raconte-t-il qu'Arnaud de Lestang, ayant « résolu d'égorger tous « les prisonniers dans les prisons d'O- « range et d'Avignon, » marcha sur cette dernière ville et, s'en étant emparé, demanda la tête du représentant Boursault, qui dut s'enfuir après un combat, dans lequel périrent plusieurs républicains. Tandis qu'Ollivier-Gérente, autre conventionnel qui se trouvait en ce moment-là sur les lieux, dit en termes formels qu' « il est faux qu'Avi- « gnon ait jamais été au pouvoir de de « Lestang ; faux qu'il y ait même paru « en cette circonstance ; faux qu'il ait « demandé la tête de Boursault, et que « ce que Fréron dit à ce sujet, n'est « qu'une fiction créée pour étayer un « système dénué de fondement. » Une remarque à faire, du reste, c'est que le jugement prononcé contre Arnaud de Lestang et dont l'affichage fut ordonné, ne charge celui-ci d'aucun assassinat, mais seulement d'avoir parcouru différentes communes à la tête de rassemblements armés, sans aucune autorisation ; d'avoir fait abattre des arbres de liberté et d'avoir voulu pénétrer dans les maisons d'arrêt, pour en enlever et faire égorger les prisonniers.

Etat civil. — Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, VII, 435. — *Mém. de Fréron*, 70, 311, 318, 319, 382. — M.-B. Odouard. *Observations*. — Ad. Rochas, *Mém. d'un bourg. de Valence*, II. 272, 302, 303. — Etc.

ARNOLD, évêque par la grâce de Dieu et abbé de Romans, environ l'an 906, du temps de qui Vulfère et sa femme, Dida, donnèrent à son abbaye quelques biens sis à Bagnol sur Alixan, était vraisemblablement des environs de Romans et peut-être le même qu'un évêque d'Embrun, du même nom, qui fut témoin d'une donation de terres à l'abbaye de Romans, au mois de février 889 ; fit partie de l'assemblée d'évêques tenue à Valence, en 890, pour l'élection du roi Louis, fils de Boson ; enfin assista au sacre de Rainfroy, archevêque de Vienne, en 899. Car, il y a quelques raisons de penser que cet évêque était de notre contrée et, comme il n'occupait plus le siège d'Embrun en 906, on peut croire que l'ayant abandonné, pour des raisons à nous inconnues, il se retira alors dans son pays natal et devint abbé de Romans.

Cart. de Romans, ch. 29, 34. — *Cart. de Grenoble* D, ch. 2. — *Gall. Christ.* — Charvet : *Hist. de Vienne*. — Etc.

ARNOUX (Antoine-François-Régis), journaliste, né à Valence, le 29 novembre 1828, d'Antoine-Fortuné Arnoux, négociant, et d'Elisabeth-Eudoxie Veyrat, rédigeait depuis plusieurs années déjà le *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*, lorsqu'il passa à *La Franche-Comté*, journal de Besançon, dont le premier numéro est du 28 décembre 1856 et dont il fut le premier rédacteur en chef. Il est décédé dans cette dernière ville, le 4 mai 1857.

Etat civil. — Note de M. Lacroix.

ARNOUX (Louis-André-Hippolyte), dit Arnoux-Bey, médecin, né à Die, le 30 août 1806, et décédé à Grenoble, le 11 mai 1881. Ayant été reçu docteur en médecine, le 5 juillet 1838, il partit pour l'Egypte, l'année suivante, et y ayant été promptement attaché à la personne du vice-roi, en même temps que chargé du service sanitaire de l'intendance au Caire, il fut élevé à la dignité de bey, le 27 janvier 1859, et décoré de la Légion d'honneur, le 21 janvier 1866.

On lui doit une *Monographie de l'affection typhoïque*, suivie d'un *Abrégé sur les fractures et l'ouïe*.

Etat civil. — Notes de fam.

ARNOUX (Pierre), dont le nom latinisé, *P. Arnvlphvs*, se rencontre au bas de pas mal de vers latins imprimés en tête d'ouvrages d'auteurs dauphinois de la première moitié du XVIIe siècle, était de Crest et d'une famille bourgeoise fort ancienne dans cette ville. Autre Pierre Arnoux, son père, comptait parmi les meilleurs avocats dauphinois de son temps. Quant à lui, étant entré dans les ordres vers 1625, il devint presque aussitôt chanoine de la collégiale Saint-Sauveur de Crest et prieur commendataire de N.-D. de Baix, autrement du Plan-de-Baix, ce qu'il fut jusqu'à sa mort arrivée aux environs de 1675 ; il avait ajouté, dès 1642, à ces deux bénéfices, le prieuré de Saint-Jean d'Autichamp, qui était de l'ordre de Cluny, comme celui du Plan-de-Baix.

La plus longue pièce de vers que l'on ait de ce poète latin est son *Epicedium Claudii Expillii*, qui se trouve dans la *De Dionysii Salvagni Boessii Delphinatis, viri illustris, vita*, par Chorier (pp. 146-156), lequel raconte qu'elle fut composée l'année même de la mort d'Expilly (1636) ; mais que ce n'est qu'en 1648 qu'Arnoux se décida à la mettre au jour, après l'avoir polie avec soin, et qu'il l'adressa pour cela à Salvaing de Boissieu.

Biogr. Dauph. I, 42. — Arch. Drôme. B 109. — Etat civil. — Etc.

ARTAUD, chanoine de Die, « l'an « 1277, avoit si bien étudié le droit canon et civil, que de toutes les provinces voisines on venoit le consulter », dit Guy Allard. Etait-il de la famille des seigneurs d'Aix en Diois, vieille famille qui, par les femmes au moins, se rattachait aux anciens comtes souverains du Diois ? Cela peut être ; mais nous ne saurions admettre, comme le fait Rochas dans une de ses notes, que ce jurisconsulte est le même personnage qu'un Hugues d'Aix qui, étant entré dans les ordres après avoir été marié, fit profession de chanoine régulier dans le prieuré de Saint-Marcel de Die, au mois de septembre 1211. Car, s'il est vrai que cet Hugues d'Aix était frère de Guillaume Artaud, seigneur d'Aix, il ne l'est pas moins que celui-ci fut le premier de sa famille à prendre le nom d'Artaud, et qu'il était l'oncle d'un autre Hugues d'Aix que les chartes du temps appellent *junior*, pour le distinguer du premier qui était son père. Or, cela étant, on ne voit pas pourquoi celui qui nous occupe serait appelé Artaud par les historiens ; non

compris qu'un chanoine régulier de Saint-Marcel ne saurait être dit chanoine de Die. Tandis qu'on voit figurer parmi les témoins d'une transaction que l'évêque Bertrand fit avec Guillaume Artaud, touchant les droits de l'église de Die sur les biens d'Hugues d'Aix *junior*, le 30 juin 1224, un Artaud, chanoine de la cathédrale de Die, à qui l'on donne, par exception, la qualification de maître, *magister Artaldus*, et que ce chanoine qui intervint, trois ans et demi après (1er février 1228), à titre d'arbitre, dans un accord que le chapitre de Saint-André de Grenoble fit avec l'évêque de cette ville, touchant l'église de Champagnier, est évidemment notre jurisconsulte, dont on perd ensuite la trace.

Note mss. d'Ad. Rochas. — Columbi, *De Reb. Valent.*, 115. — *Cart. de Die*, ch. 33 — *Cart. de Chissé*, p. 66.

ARTAUD (Jacques), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, puis de Gap, au xive siècle, était le quatrième fils de Guillaume Artaud, seigneur d'Aix, Bellegarde et la Motte-Chalancon, un des combattants de Varey (1326), et l'un des seigneurs qui accompagnèrent le dauphin Humbert II en Orient (1345); lequel testa le 2 mars 1374, faisant élection de sépulture en l'église des Frères Mineurs de Die, à qui il légua une rente annuelle de 10 florins d'or. Bachelier en droit et chanoine de la cathédrale de Die, Jacques Artaud n'était cependant pas encore prêtre quand le pape Urbain V, qui s'était réservé ce droit, le nomma évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 10 juillet 1364, et, malgré cela, il reçut des mains d'Anglic Grimoard, évêque d'Avignon et frère du Pape, la consécration épiscopale, le 30 du même mois. L'an suivant, il assistait au concile d'Apt (4 mai 1365) et, le 10 avril 1366, il fut transféré à l'évêché de Gap, tout en conservant, jusqu'à nouvel ordre, l'administration du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Car, tandis que le P. Boyer de Ste-Marthe fait mourir ce prélat en 1367, cette date est tout simplement celle de sa translation définitive sur le siège de Gap, qu'il occupa jusqu'à sa mort arrivée peu avant le 30 septembre 1399.

Evêque de Gap, Jacques Artaud est surtout connu par la transaction qu'il fit, le 7 mai 1378, avec les habitants de sa ville épiscopale, et suivant laquelle ces derniers pouvaient s'administrer librement eux-mêmes, leurs officiers municipaux n'étant responsables que vis-à-vis de la communauté et nul impôt ne pouvant être mis sur eux sans leur consentement. Un autre accord de cet évêque avec les habitants de Gap est celui qu'il fit, le 11 juin 1392, touchant la dîme du vin, et c'est encore ce prélat qui convint, le 2 avril 1387, avec le Dauphin, que, la seigneurie de Gap étant commune entre eux, il n'y aurait désormais dans cette ville qu'un juge commun choisi par les deux seigneurs. Enfin, dernier détail, Jacques Artaud convint en 1398, avec Jacques de Montmaur, gouverneur du Dauphiné, que les prêtres accusés d'usure seraient jugés par son official, mais que les amendes seraient partagées entre l'évêque et le Dauphin.

B. de Sainte-Marthe. *Hist. de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, 139. — J. Chevalier. *Hist. de Die*. — *Bull. d'hist. eccl.* vi, 17-20. — J. Roman. *Tableau hist. des Hautes-Alpes*, 269, 278, 283, 289.

ASTIER (Gabriel), illuminé protestant qui fut le principal instigateur du soulèvement de ses coreligionnaires du Vivarais, en 1689, était de Clieu en Dauphiné, autrement dit de Cliousclat, village non loin de la rive gauche du Rhône, et non de Cléon-d'Andran, comme on l'a quelquefois dit. Simple cultivateur que les hasards de la vie des champs et probablement aussi les persécutions avaient mis en contact avec ce mystérieux du Serre ou de Ferre *(V. ce nom)* qui fut, dit-on, le

premier éducateur des petits prophètes, il avait, suivant les uns, vingt-cinq ans, vingt-trois seulement, suivant d'autres, lorsqu'il commença à grouper autour de lui un certain nombre de ses parents et de ses voisins, à qui il annonçait la prochaine délivrance d'Israël, c'est-à-dire la chute du gouvernement de Louis XIV. C'était vers la fin de 1687. Poursuivi à cause de cela, par ordre de l'intendant du Dauphiné, Astier s'enfuit à Baix, village en face de Cliousclat, sur la rive droite du Rhône, dont la seigneurie appartenait à une fervente huguenote, Anne Ducros, veuve d'Isaac de Chabrières, qui s'empressa de lui donner asile. Mieux encore, elle facilita si bien ses prédications, qu'au bout de peu de temps, le hameau voisin de Bressac, qu'habitait un frère d'Astier, fut un lieu de rendez-vous pour les protestants de la contrée et, par cela même, un foyer d'agitation et de résistance, ce qui valut à cette dame d'être arrêtée. Quant à notre prédicant, il gagna alors le pays des Boutières, puis les montagnes de Saint-Cierge, où de véritables foules l'accueillirent comme un envoyé de Dieu. « Dès l'aurore du « jour fixé pour les assemblées, dit « Peyrat, hommes, femmes, enfants, « vieillards, adolescents, jeunes mè« res se réunissaient sur les plus « hauts sommets. Bien souvent ces « populations errantes ne rentraient « pas de plusieurs jours dans leurs « maisons et ne se nourrissaient, com« me le prophète, que de quelques « pommes et de quelques noix... Ses « harangues roulaient d'ordinaire sur « la nécessité d'obéir à Dieu plutôt « qu'au roi et de reconquérir la foi « par les armes. Il leur disait que « Dieu soutiendrait ses enfants con« tre l'ennemi et les préserverait du « sabre et des balles. Il assurait en« core que le prince d'Orange, qui se « faisait couronner en ce moment à « Londres, viendrait les délivrer à la « tête de cent mille combattants, con« duits par l'ange exterminateur. » Et ces paroles avaient d'autant plus d'effet sur l'imagination de ces hommes de mœurs simples, que de prétendues apparitions eurent lieu, dans ce temps-là, sur différents points du pays. Les esprits en étaient d'autant plus surexcités, que l'on racontait un peu partout, qu'à un jour fixé, telle ou telle église catholique s'abîmerait d'elle-même, pour faire place au temple « miraculeusement rebâti et blanc « comme neige », et nul des 15 ou 20,000 protestants soulevés à sa voix ne douta de la réalisation de ces prédictions, après le 15 février 1690, date à laquelle quelques soldats commandés par un capitaine Tirbon, ayant voulu dissoudre, par la force, une assemblée de religionnaires, furent détruits par ceux-ci près de St-Sauveur-de-Montaigu. A partir de ce moment-là, les troupes durent livrer de véritables combats à la foule fanatisée et, comme bien l'on pense, les résultats ne furent plus à l'avantage de cette dernière. Seulement, battue sur un point, elle se reformait sur un autre et il en fut ainsi jusqu'à ce que le colonel de Folleville, commandant militaire du Vivarais, ayant surpris une assemblée de religionnaires présidée par Astier, sur les hauteurs du Cheylard, et les assistants ayant alors fait pleuvoir une grêle de pierres et de balles sur les soldats, ceux-ci ripostèrent de telle sorte que les malheureux adeptes d'Astier durent s'enfuir, laissant 300 morts et une cinquantaine de blessés sur le champ de bataille. Ensuite de quoi, les troupes royales ne marchèrent plus que de victoire en victoire.

Echappé à ce désastre, Gabriel Astier se tint si bien caché, pendant près d'un an, qu'on le croyait mort ou sorti du royaume, lorsqu'un soldat du régiment de Sault, que l'on passait en revue à Montpellier, sur l'esplanade du Peyrou, le 2 mars 1690, le reconnut parmi les spectateurs, d'autres disent parmi ses camarades, notre prophète s'étant enrôlé, probablement sous un nom supposé, pour échapper aux poursuites. En tout cas, dénoncé par ce soldat, qui était du Vivarais, Astier fut

arrêté, « enfermé dans la citadelle, jugé « par Basville et, le 2 avril suivant, « rompu vif à Baix, où il avait com- « mencé l'insurrection », dit Peyrat, qui ajoute : « Nul des chefs qui la con- « tinuèrent dans les Cévennes, n'eut à « un si haut degré que le prophète de « Clieu cette vive et entraînante élo- « quence qui fait bouillonner tumul- « tueusement les multitudes populai- « res. »

Lacroix, *L'Arrond. de Mont.*, III, 187. — N. Peyrat, *Hist. des past. du désert*, I, 207. — Brueys, *Hist. du fan.* I, 106, 147, 174. — Catrou, *Hist. du fan. dans la relig. prot.*, 95. — Dourille (de Crest), *Hist. des guerres civiles du Vivarais*, 383. — Etc.

AUDIFFRET (Joseph-Paul-François d'), fils de Paul, lieutenant-général de police au bailliage de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et de Thérèse-Gabrielle de Payan, ayant été pourvu de la charge de bailli royal de cette ville, que François de Payan, son oncle et, plus tard, son beau-père, avait abandonnée pour devenir conseiller au parlement de Grenoble (22 janv. 1772), eut, peu de temps après, un long et coûteux procès avec l'évêque. Bien que les droits du bailli épiscopal fussent les mêmes que les siens, aux termes du traité, dit de paréage, qui associa le roi-dauphin à la seigneurie de l'évêque sur la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1408), il prétendait avoir seul la connaissance des cas royaux et matières privilégiées et la présidence des assemblées municipales et de l'hôpital. Aussi, fut-il complètement débouté de ses prétentions, tant par le parlement de Grenoble (6 septembre 1782) que par le Conseil des dépêches (24 novembre 1784). Mais, à défaut d'autres avantages, ce procès a eu pour nous celui de donner lieu à la publication d'un certain nombre de mémoires ayant un intérêt historique et dont voici la liste à peu près complète : *Mémoire à consulter* (pour Audiffret). Grenoble, J. Cuchet, 1774, in-4° de 116 pp. — *Mémoires pour messire Pierre-François-Xavier de Reboul de Lambert, évêque et comte de Saint-Paul-Trois-Châteaux, contre Me Paul-Joseph-François Audiffret, bailli pourvu par le roi du bailliage et cour commune royale et épiscopale de Saint-Paul.* Grenoble, J. Cuchet, 1776, in-4° de 160 pages. — *Deux requêtes de Me Audiffret.* Grenoble, Veuve Giroud, 1777, 40 et 42 pp. in-4°. — *Réponse pour Me Audiffret, vibailli, juge royal, défendeur contre M. de Reboul de Lambert... demandeur.* Grenoble, Giroud, 1777, in-4° de 177 pp. — *Observations servant de réplique à la nouvelle réplique du demandeur.* Grenoble, Giroud, 1777, in-4° de 88 pp. — *Réplique pour messire Pierre-François-Xavier de Reboul de Lambert... contre Me Paul-Joseph-François Audiffret.* Grenoble, J. Cuchet, 1778, in-4° de 221 pp. — *Mémoire pour Joseph-Paul-François Audiffret... contre Pierre-François-Xavier de Reboul de Lambert.* Paris, Cellot, 1787 in-4° de 52 pp.

Naturellement dépouillé de sa charge de bailli royal à la Révolution, J.-P.-F. d'Audiffret devint alors juge suppléant au tribunal du Buis, ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté, ainsi que son frère qui était prêtre, en 1792, comme adhérent à la réunion de Jalès, et d'abord conduit à Montélimar, où il fut grièvement blessé par des volontaires du Gard, puis à la tour de Crest, où il était encore en 1794, bien que son innocence eût été prouvée. Transféré de Crest à Valence, il adressa de cette ville deux suppliques, l'une *A Messieurs du département de la Drôme* (S. l. n. d., in-4° de 4 pp.), l'autre *A la Convention nationale* (S. l. n. d., in-4° de 4 pp.), et, le 19 novembre de cette même année 1794, fut enfin relâché par ordre du ministre de la justice Garat, à la suite d'un jugement qui l'acquittait et qui fut imprimé sous ce titre : *Jugement qui acquitte Audiffret de Paul les Fontaines (Drôme), prévenu de délits contre révolutionnaires.* Paris, 28 vendémiaire an III (in-4° de 4 pp.).

Revenu alors à Saint-Paul-Trois-

Châteaux, l'ancien bailli royal y resta jusqu'à sa mort arrivée en 1818, consacrant ses loisirs à la culture des lettres, ainsi que le prouvent les deux opuscules suivants : *Septembrisiana ou Opuscules d'un septembrisé* (S. l. n. d., in-8° de 86 pp.) ; et *Voyage au Pontias* (S. l. n. d., in-8° de 34 pp.). Son fils, Alexis-François-Félix d'Audiffret, né le 10 mai 1784, était maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1826.

ICONOGRAPHIE — Portrait gravé, en médaillon, avec ses initiales en tête et les lettres J. P. F. V. S. D. Autour et au-dessous, ces mots : *J'eus la consolation d'ouïr me dire heureus d'avoir été juste et bon.* La figure ayant une large balafre, il y a quelque raison de supposer que ce portrait, vraisemblablement publié après la mort de J.-P.-F. Audiffret, avait pour but de rappeler l'attentat dont ce dernier fut victime en 1792.

Etat civil. — Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, VII, 436. — *Alman. gén. du Dauphiné*. 1789, p. 178. — *Bull. d'Archéol.*, XVIII, 288.

AUGIER (GUILLAUME - VICTOR-EMILE), écrivain célèbre, né à Valence, le 18 septembre 1820, appartenait à une famille d'Orange, ville où Charles-Joseph Augier, son aïeul, qui fit partie du Conseil des Cinq-Cents, était médecin, et où Joseph-Victor Augier, son père, avocat de talent et écrivain quelque peu poète, naquit le 26 juillet 1792. Seulement, comme il était un ardent libéral, collaborateur du *Patriote de 89* pendant les Cent-Jours, ce dernier dut quitter son département, à la seconde Restauration, et c'est alors qu'il vint habiter le nôtre, dont le peuple sage et généreux n'a jamais, disait-il, « souillé la liberté ni courbé le front « sous aucune tyrannie. » Etabli d'abord à Loriol, puis à Crest, il se fixa enfin à Valence comme avocat, et s'y fit aussitôt remarquer par la vivacité de son esprit et l'indépendance de son caractère, en publiant une protestation indignée contre les *Crimes d'Avignon depuis les Cent-Jours*, et s'en prenant directement ensuite, dans un procès, au procureur du roi et au juge d'instruction ; ce qui lui valut d'être suspendu pendant trois mois, en 1817.

Indépendamment de cela, Victor Augier, qui était déjà l'auteur d'un volume de *Poésies fugitives*, imprimé à Orange en 1811, et d'un roman dont le titre : *Fingal et Inisthère* indique la date, collabora aux *Tablettes de la Drôme*, petite revue à laquelle il prêta, en outre, l'appui de sa parole et qui n'en fut pas moins bientôt supprimée pour infraction à la loi du 17 mars 1822. Puis, il écrivit 70 notices pour une *Biographie dauphinoise* qu'il se proposait de publier avec le concours de quelques écrivains drômois, parmi lesquels était J.-B. Dochier, et dont il n'a paru que le prospectus, bien qu'une partie de cet ouvrage, fort superficiel du reste, se trouve en manuscrit et même en épreuves aux archives départementales de la Drôme. Mais ce sont encore, selon nous, ses mémoires ou factums de procès qui méritent le plus de fixer l'attention; et le plus remarquable de ces mémoires est, sans contredit, celui qu'il rédigea dans l'intérêt de Pigault-Lebrun, et dans lequel il défend le principe de la propriété littéraire contre l'imprimeur Guichard, d'Avignon.

A ce moment-là, Victor Augier était-il le gendre du licencieux romancier, précurseur de Paul de Kock ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il épousa, en 1819, sa fille, Anna-Honorine Pigault-Lebrun, qui le rendit père de l'illustre écrivain à qui cette notice est consacrée, et que, huit ans après, il fit avec son beau-père un *Voyage dans le Midi de la France*, dont le récit, édité par Barba, a quelque chose de celui de Chapelle et Bachaumont, à cause des vers qu'y a fait entrer notre avocat-poète. Ajoutons que « le petit Emile » fut de ce voyage, qu'il égaya d'autant plus les voyageurs que l'auteur de *L'Enfant du Carnaval*, « papa Pi-« gault », comme on l'appelait en famille, était, à ce qu'il paraît, deux fois grand-père pour aimer son petit-fils, et que celui-ci, qui tenait évidemment de

son aïeul sa belle humeur batailleuse et son esprit gaulois, avait alors déjà pour lui une affection des plus vives, qui se transforma, dans la suite, en une sorte de culte, ainsi que l'on peut s'en convaincre en le voyant dédier, vingt-huit ans plus tard, le premier recueil de ses œuvres à la mémoire vénérée de son grand-père Pigault-Lebrun. Enfin, disons que c'est au retour de ce voyage dans le Midi que les Augier abandonnèrent Valence pour Paris, où le père de l'auteur du *Gendre de M. Poirier* tint un cabinet littéraire au Palais-Royal, suivant Claretie, tandis qu'un de ses plus proches parents affirme qu'il y acheta une charge d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, et où, dans tous les cas, Emile Augier termina au lycée Henri IV des études commencées à Valence chez un maître de pension.

Sa famille le destinant au barreau, il fit ensuite son droit et travailla pendant quelque temps chez un avoué ; mais la passion des lettres l'emportant, il négligea le Code pour écrire, en collaboration avec un jeune avocat d'Orange, son ami, un drame Moyen-âge intitulé : *Charles VIII à Naples*. Seulement, ce drame ayant été présenté au directeur de l'Ambigu-Comique fut refusé et, voyant cela, le jeune avocat renonça au théâtre pour devenir Me Nogent-Saint-Laurent, tandis qu'Emile Augier, qui avait foi dans son étoile, se remettant à l'œuvre, écrivit alors *La Ciguë*, pièce en vers que le Théâtre-Français refusa, mais qui, jouée pour la première fois à l'Odéon, le 13 mars 1844, tint pendant trois mois l'affiche de ce théâtre, dont elle fit la fortune.

Arrivé ainsi d'un bond à la célébrité, Emile Augier vit dès lors sa réputation grandir à chaque nouvelle pièce de lui ; car, si toutes n'eurent pas un succès aussi éclatant que *La Ciguë*, toutes sont d'un maître du théâtre, en même temps que d'un maître dans l'art d'écrire; et même, dans celles qui donnèrent lieu, tout d'abord, à de vives critiques, par exemple dans *Le Fils de Giboyer*, dont l'apparition sur la scène souleva de véritables tempêtes, parce qu'on y voyait une satire des anciens partis, nul ne conteste qu'il y ait des beautés de premier ordre. Aussi, l'Académie française, qui décerna, en 1845, la moitié d'un prix Monthyon à l'auteur de *Gabrielle*, appela-t-elle, neuf ans après, Emile Augier à prendre place dans son sein, comme successeur de Salvandy. C'est le 28 mai 1858 qu'il fut reçu dans cette illustre compagnie et il en profita pour flétrir l'attentat d'Orsini, qui venait d'avoir lieu. Mais, ce n'est pas une raison pour voir un homme politique dans ce grand écrivain ; car, il suffit de lire certains passages de la réponse qu'il devait faire à Emile Ollivier, dont la réception n'eut pas lieu, et qu'il publia dans un journal, au mois de mars 1874, pour se convaincre du contraire. « Plus « j'avance en âge, y dit-il, plus je suis « tenté de mettre la politique au nom- « bre des sciences inexactes, entre « l'alchimie et l'astrologie judiciaire ; « les événements ont tant de fois dé- « joué les calculs les plus opposés « qu'on n'en est plus à se demander « où est la vérité, mais s'il y a une « vérité. » Ensuite de quoi il ajoute : « Chaque parti possède un morceau « de la vérité, autour duquel il a mo- « delé tout un système, chaque parti « adore son œuvre et déteste celle de « son voisin ; on se hait, on se mé- « prise, on se bat, pour ou contre un « fragment de vérité, quand il serait « si simple de rassembler les mem- « bres épars de la déesse et de la re- « constituer sur son piédestal. »

Emile Augier essaya cependant un peu de la politique et, qui plus est, c'est dans notre département qu'il fit cet essai. Le 2 août 1852, il y fut élu membre du Conseil général pour le canton de Bourdeaux, canton auquel il tenait par ses liens d'amitié et de parenté avec la famille Vernet, et c'est sur son rapport que cette assemblée vota, quelques jours après (17 août 1852), l'acquisition d'immeubles destinés à recevoir les archives départe-

mentales. Mais là se borna, croyons-nous, son intervention dans les affaires publiques ; car il donna sa démission au mois de mai 1855, et l'on peut se faire une idée exacte de l'impression que laissa chez lui cette courte, mais inoffensive incursion, dans un domaine qui n'était pas le sien, par le fait suivant : Un jour qu'on le prévenait des mauvais vouloirs de certain habitant du canton de Bourdeaux à son endroit : « Comment en « serait-il autrement ? répondit-il, « c'est grâce à moi que le père de cet « homme- là est sorti de prison et je « lui ai rendu beaucoup d'autres ser- « vices ! »

En un mot, Emile Augier fut simplement un écrivain ; mais un écrivain de large envergure, dont les œuvres n'ont pas grand'chose à craindre du temps, ce grand démolisseur, parce qu'elles sont écrites dans un langage clair et châtié, et puis qu'il y a jeté à pleines mains du vieil esprit français. Avec cela, celles de ses pièces dans lesquelles il s'est attaché à peindre ses contemporains sont d'un observateur sagace et, s'il est impossible de ne pas voir en lui un sceptique, il faut reconnaître que son septicisme, qui est plutôt un raffinement d'esprit, n'exclut jamais la note tendre, et que, tout en étant volontiers gaulois et petit-fils de Pigault-Lebrun, il prend toujours parti pour la vertu contre le vice. Car, il ne faut pas oublier que *Le Mariage d'Olympe*, par exemple, est une protestation contre la réhabilitation de la courtisane. Et c'est pour cela que, lorsqu'il est mort, le 18 octobre 1889, tous les habitants de sa ville natale ont applaudi à l'idée de lui rendre un suprême hommage, en lui élevant, par souscription publique, un fort beau monument, œuvre de Mme la duchesse d'Uzès, et qu'il a son buste à Paris, sur la place de l'Odéon.

Bien que cela ne doive rien ajouter à sa gloire, disons encore qu'il était grand officier de la Légion d'honneur et commandeur de Saint-Stanislas de Russie.

ICONOGRAPHIE. — I. Portrait in-4°, mi-corps de 3/4 à D., dans un méd. ovale. *Ernest Guillon del.* Ed. Blot, impr. — II. Eau-forte, in-folio, mi-corps, de 3/4 à G. *Masson del. et sculp.* Drouart, impr. — III. In-4°, mi-corps, de 3/4 à G. *Masson del. et sculp.* Imp. Delâtre. Marchand, édit. — IV. Grav. sur bois, signée *Decaux*. — V. Grav. sur bois, genre eau-forte, d'après *Guillaumet*. — VI. Eau-forte de *Le Nain*. Paris, impr. Quantin. — VII. Dessin de *Rouyat*, d'après une phot. de Nadar. — VIII. Grav. sur bois, d'après une phot. de Trumelet. — IX. Enfin, dans presque tous les journaux illustrés, et nous devons ajouter qu'il y encore d'Emile Augier, un beau médaillon en bronze par Ringel d'Illzac (1884), faisant partie des collections de M. V. Colomb.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Galerie historique et critique du dix-neuvième siècle. Emile Augier.* Paris, 1862, signé Henry La Lauze. — II. *Célébrités contemporaines. Emile Augier* par Jules Claretie. Paris, Quantin. 1882, petit in-8°. — III. *Le petit-fils de Pigault-Lebrun*, pp. 246-58 des *Pet. mém. littér.* par Ch. Monselet. Paris, 1885, grand in-18. — IV. *Emile Augier*, par Edouard Pailleron. Paris, 1889, in-8°. — V. *Le Théâtre contemporain. Emile Augier, Alexandre Dumas fils.* Paris, Calmann-Lévy, 1889, in-12. — VI. *Les Dauphinois à l'Académie française. M. Emile Augier*, par Zénon Fière, dans la *Rev. du Dauph. et du Vivar.* IV, 361. — VII. *Notice sur Emile Augier*, par Léon Emblard. Valence, 1890, in-8°. — VIII. *Emile Augier*, par *Emile Parigot*. Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1890, in-8°, avec portr. — IX. *L'Homme dans Emile Augier*, par Edouard Cottinet. S. l. n. d., in-8°. — X. *Emile Augier, né à Valence*, notice signée S***, autogr. et portr. dans la *Galerie contemporaine*, par Baschet, S. l. n. d. in-8° de 4 pp. — XI. *Emile Augier, sa famille, son temps et ses œuvres*, par un Valentinois, avec une bibliographie par J. C. Ouvrage orné d'un portrait et de 2 similigravures hors texte. Valence, Villard et Brise, in-16 de 455 + 142 pp. — XII. *Emile Augier entrevu dans la charge et la caricature*, par Paul Guillemin. Grenoble, Baratier, 1897, in-f° de 36 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *La Ciguë*, comédie en 2 actes et en vers. Furne, 1844, in-12.

II. *Un Homme de bien*, comédie en 3 actes et en vers. Paris, Furne, 1845, in-12.

III. *L'Aventurière*, comédie en 5 actes et en vers. Hetzel, 1848, in-8°.

IV. *Gabrielle*, comédie en 5 actes et en vers. Lévy, 1850, in-12.

V. *L'Habit vert*, prov. en 1 acte, prose, en collaboration avec Alfred de Musset. Lévy, 1851, in-12.

VI. *Le Joueur de flûte*, comédie en 1 acte et en vers. Blanchard, 1851, in-12.

VII. *La Chasse au roman*, comédie-vaudeville en 3 actes. Lévy, 1851, in-12. Cette

pièce trouvée probablement insuffisante par E. Augier, ne figure pas dans son *Théâtre complet.*

VIII. *Sapho*, opéra, en 4 actes, musique de Gounod. Lévy, 1851, in-18.

IX. *Les Méprises de l'Amour*, comédie en 5 actes et en vers (qui n'a pas été jouée). Lévy, 1852, in-12.

X. *Diane*, drame en 5 actes et en vers. Lévy, 1852, in-12.

XI. *Poésies complètes.* Lévy, 1852, in-12. Réimprimé sous le titre de *Les Pariétaires.* Lévy, 1855, in-16.

XII. *Philiberte*, comédie en 3 actes et en vers. Lévy, 1853, in-12.

XIII. *La Pierre de touche*, comédie en 5 actes et en vers, en collaboration avec J. Sandeau. Lévy, 1854, in-12.

XIV. *Le Mariage d'Olympe*, comédie en 3 actes, prose. Lévy, 1855, in-8°.

XV. *Le Gendre de M. Poirier*, comédie en 4 actes, prose, en collaboration avec M. J. Sandeau. Lévy, 1854, in-12. Pièce qui donna lieu à une parodie burlesque : *Le Gendre de M. Pommier*, par Siraudin, Delacour et Morand. Paris, 1855.

XVI. *Ceinture dorée*, comédie en 3 actes, prose. Paris, 1855, in-12.

XVII. *Discours de réception à l'Académie française.* Paris, Didot, 1858, in-4°.

XVIII. *La Jeunesse*, comédie en 5 actes et en vers. Lévy, 1858, in-12. Cette pièce a donné lieu à une *Lettre à M. Emile Augier*, par F.-L Berthé (Paris, Dupont, 1861, in-8° de 28 pages), dans laquelle ce dernier, qui venait de publier une comédie intitulée *Alfred ou Cinq ans perdus*, dont le sujet et le dénouement sont ceux de *La Jeunesse*, prétend qu'il y a eu plagiat de la part d'E. Augier, sa pièce à lui Berthé ayant traîné 12 ou 15 ans dans les cartons de l'Odéon ou du Théâtre Français.

XIX. *Les Lionnes pauvres*, comédie en 5 actes, prose, avec la collaboration d'Ed. Foussier. Lévy, 1858, in-12.

XX. *Un Beau Mariage*, comédie en 5 actes, prose, avec la collaboration d'Ed. Foussier. Lévy, 1859, in-12.

XXI. *Les Effrontés*, comédie en 5 actes, prose. Lévy, 1861, in-8°.

XXII. *Le Fils de Giboyer*, comédie en 5 actes, prose. Lévy, 1863, in-8°. Pièce qui donna lieu aux écrits suivants : *Lettre d'un gentilhomme à M. E. Augier, auteur du Fils de Giboyer*, par J. de Rainneville. Paris, 1862, in-8°. — *Clergé, noblesse et tiers-état. Quelques mots à M. Emile Augier, auteur du fils de Giboyer*, par L. Schwaer. Paris, Ledoyen, 1862, in-8°. — *Les Muses d'Etat*, satire par V. de Laprade, publiée dans le *Correspondant.* — *Le Petit-Fils de Pigault-Lebrun, réponse au Fils de Giboyer*, par Eugène de Mirecourt, 1863, in-12. — *Le Fond de Giboyer, dialogue avec prologue et pièces justificatives*, par Louis Veuillot, 1863, in-12. — *Le Fils de Giboyer et l'Académie française*, par H. de Vanssay. Paris, 1863, in-8°. — *Défense du Fils de Giboyer*, par Ferrière, 1863, in-8°. — *Le Doigté de Giboyer*, par G. Portelette. Paris, 1863, in-8°. — *La Fille de Giboyer*, par Franck. Paris, 1863, in-8°. — *Le Fils de Gibaugier, ou je suis son père*, comédie burlesque en 5 actes, en prose et couplets, par un académicien sérieux. Paris, 1863, in-12. — *Le Fils de Giboyer pour rire*, par Vemar. Paris, s. d., in-12. — *Le Tour de France du Fils de Giboyer, ou recueil complet des jugements... au sujet de la Comédie de M. Augier.* Paris, Gosselin, 1864, in-8°.

XXIII. *La Question électorale.* Paris, Lévy, 1864, in-8°.

XXIV. *Maître Guérin*, comédie en 5 actes, prose. Lévy, 1865, in-8°.

XXV. *La Contagion*, comédie en 5 actes, prose. Lévy, 1866, grand in-8°.

XXVI. *Paul Forestier*, comédie en 4 actes et en vers. Lévy, 1868, in-8°. Pièce dont il y eut une parodie : *Paul faut rester*, par Siraudin et Marc Prévost. Paris, 1868.

XXVII. *Le Post-Scriptum*, comédie en 1 acte, prose. Lévy, 1869, in-12.

XXVIII. *Lions et Renards*, comédie en 5 actes, prose. Lévy, 1870, in-8°.

XXIX. *Jean de Thomeray*, comédie en 5 actes, prose, en collaboration avec J. Sandeau. Lévy, 1874, in-8°.

XXX. *Madame Caverlet*, comédie en 4 actes, prose. Lévy, 1876, in-8°.

XXXI. *Le Prix Martin*, comédie en 3 actes, prose, en collaboration avec Eugène Labiche. Dentu, 1876, in-12.

XXXII. *Les Fourchambault*, comédie en 3 actes, prose. Lévy, 1878, in-8°.

Les œuvres d'Émile Augier ont été, en outre, réunies : *Œuvres diverses*, Paris, Calmann-Lévy, 1897, in-12 et *Théâtre complet* mêmes édit. 1890, 7 vol. in-12.

AUZIAS-TURENNE (Jean-François-Théodose), juriconsulte et écrivain généralement connu sous le nom de Théodose Auzias, était de Nyons, où il naquit le 11 janvier 1800 ; mais passa la plus grande partie de sa vie à Grenoble, où il est décédé le 1er juillet 1888. Avocat à la Cour d'appel de cette ville dès 1832, il fut plusieurs fois bâtonnier de l'Ordre, dont il était le doyen lorsqu'il mourut, laissant la réputation d'un juriconsulte distingué et d'un homme de bien. Tout occupé de bonnes œuvres, il était en même temps homme d'étude et, reçu membre de l'Académie Delphinale en 1839, présida plus d'une fois cette compagnie, dont le bulletin contient, avec quelques discours, différentes communications et d'intéressants travaux historiques

de lui, par exemple, un exposé des *Conséquences de la révocation de l'Edit de Nantes en Dauphiné,* une étude sur *Le Capitaine Paulin, baron de la Garde,* et une autre sur *Philis de la Tour-la-Charce.*

Indépendamment de cela, M. Th. Auzias est l'auteur de nombreux articles insérés dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit,* et dont les titres indiquent assez les tendances et l'esprit : *Du vrai fondement des Institutions et du Droit,* important travail tiré à part. — *Les diocèses ont-ils la capacité de personnes civiles ? — Les quatre articles de* 1682 *ont-ils force de loi ? — Biens des facultés des universités libres. — Obligations des communes concernant le traitement des instituteurs congréganistes et laïques. — Etat légal des congrégations non autorisées. — Législation et jurisprudence concernant les instituteurs communaux, — Note sur l'article* 199 *du Code civil, mariage in extremis. — Ordres sacrés, mariage civil, abus. — Répression des crimes et délits commis par les fonctionnaires et appel comme d'abus. — La circulaire Flourens.*

Notes de M. Joseph Accarias. — *Bull. Acad. Delph.* 1e sér. v, 142 ; 3e sér. II, 182 et XVII, 91. — *Revue cathol. des Inst.* — Etc.

AVOND (Jacques), controversiste et rimeur, né à Die, vers la fin du XVIe siècle, était probablement le fils d'un Paul Avond qui fut plusieurs fois consul de cette ville, notamment en 1592, et, dans tous les cas, était d'une famille dioise protestante, qui eut à souffrir pour sa foi après la révocation de l'Edit de Nantes. S'étant fait de protestant catholique, vers 1625, il entra alors dans les ordres et, pourvu en 1627 de la cure de Mirabel-en-Diois, obtint dans le même temps la sacristie du prieuré de Saint-Pierre-d'Aouste, petit bénéfice voisin, dont il se contenta, à partir de 1635, et jusqu'à sa mort arrivée à Aouste, le matin du 13 octobre 1661.

C'est donc à Aouste et dans les loisirs d'une modeste, mais tranquille retraite, que Jacques Avond écrivit le petit volume extrêmement rare aujourd'hui, auquel il doit de compter parmi les rimeurs et les controversistes dauphinois, attendu qu'il est écrit en vers et a été, dit-il, composé pour répondre « à une fort longue missive... « d'un certain faisant profession de « la religion prétendue réformée, laquelle missive rythmée sert d'apo-« logie au mariage sacrilège des pres-« tres et moines apostats », et pour « ravir de l'esprit des hérétiques... de « la ville de Dye, sa chère patrie, la « très pernicieuse erreur qu'ils ont « que la continence est impossible. » In-4° de 10 ff. non numérotés, plus 102 pp. dont la dernière n'est pas numérotée, ce volume est intitulé : *Poème à l'honneur du vœu sacré de virginité et de continence, avec plusieurs remarques et advis pour le salut des âmes et conversion des desvoyez, par Jacques Avond, prestre de la ville de Dye, et sacristain d'Aouste en Dyois, ...ensemble deux arrestz insérez à la fin d'icelles remarques, donnez l'un au Parlement de Paris et l'autre au Parlement de Bretagne, par lesquelz défenses sont faites aux prestres et moines apostats de se marier sur les peines y portées.* A Grenoble, chez Pierre Fremon, rue du Grand-Puits, 1650. Avec approbation. Dédié par l'auteur, à son prieur, « noble Michel « Aymon, chanoine de l'église Notre-« Dame de Grenoble, prieur des prieu-« rés de Saillans, Aoste et Saint-Sé-« bastien ». Ce « poème » est accompagné de pièces liminaires, dont une en vers latins, de Reynaud, curé de Moras, et une en forme d'anagramme, de J.-Th. Vincent, avocat de Crest ; d'approbations délivrées à Crest, le 7 janvier 1647, par M. A. Vincent, agrégé en théologie, abbé de Saoû, J. Morel, prieur de Saint-Jean, et J. Baptiste, curé de Mirmande. On y trouve, en outre, une approbation délivrée à Sail-

lans, le 12 janvier de la même année, par Balestie, prêtre, docteur en théologie, prédicateur missionnaire de la Propagation de la Foi, et une autre délivrée à Grenoble, par Bernard et Baffert, théologiens de la Cathédrale ; le permis d'imprimer donné par Pierre Scarron, évêque de Grenoble, est au nom du chanoine Michel Aymon. Cet ouvrage a été réimprimé dans : *Le Triomphe de la Pureté, sous les auspices de Jésus, l'époux des Vierges, et de Marie, leur reine et leur modèle.* (Lyon, Guyot, 1819, in-18), sous le titre de *Poème de la Virginité, aux Vierges chétiennes, sur le bonheur et les engagements de leur état* (pp. 264 à 286).

Un testament que fit notre sacristain d'Aouste chez Me Bergier, notaire à Tain, le 30 août 1640, nous apprend qu'il fit élection de sépulture en la chapelle Saint-Christophe, « qu'est « l'église parrochiale d'Hoste » ; qu'il était le frère de Daniel Avond, procureur à Die, et de Madeleine Avond, femme de Pierre Laurens, châtelain d'Espenel ; enfin, qu'il laissa aux sacristains d'Aouste, ses successeurs, une maison sise dans ledit lieu, rue du Bois.

Biogr. Dauph. I, 47. — Ed. Maignien. *L'imp. à Grenoble,* 142.—Etat civil.—Arch. de la Drôme. Goujet, *Bibl. fr.* XVI, 149. — *Bull. d'arch.*, IX, 204. Note de M. Perrossier.

AYMAR (Pierre), V. **EYMAR** (Pierre).

AYMÉ (Jean), ecclésiastique, né à Montélimar, le 14 juin 1720, de Barthélemy Aymé, « hoste » du Mouton, et de Constance Michel, était frère d'autre Barthélemy Aymé, avocat, qui devint, en 1757, procureur du roi en l'hôtel de ville de Montélimar. Entré dans les ordres, il fut attiré, nous ne savons comment, dans le diocèse d'Arras, où il devint, en 1771, chanoine de l'église cathédrale, l'étant auparavant, dit on, de l'église métropolitaine de Tours, et où il mourut, le 20 mai 1788, laissant un livre intitulé : *Catéchisme raisonné sur les fondemens de la foi* (S. l. 1776, in-12), qui a été plusieurs fois réimprimé depuis, sous des titres plus ou moins modifiés, et dont les éditions les plus connues sont les suivantes : I. *Catéchisme raisonné sur les fondements de la foi*, par M. Aymé, chanoine d'Arras. Lyon, 1837, in-24. Ce n'est qu'un résumé. — II. *Catéchisme raisonné sur les fondements de la foi, nouvelle édition à laquelle sont joints des extraits des lettres de M. Fénelon sur la vérité de la religion et son entretien avec M. de Ramsai, sur le même sujet.* Lyon, 1855, in-18. — III. *Les Fondements de la foi mis à la portée de toutes sortes de personnes.* Lyon, 1856, 2 vol. in-12. Or, fait à citer, ce chanoine Aymé fut le pemier protecteur de Robespierre ; car, c'est lui qui, le père du fameux jacobin s'étant enfui et sa mère étant morte, alors que celui-là n'avait encore que onze ans, s'intéressa tout particulièrement à lui et lui fit avoir, à la rentrée des classes de 1769-1770, une des bourses de l'abbaye de Saint-Vaast, au collège Louis-le-Grand, à Paris.

De Cardevacque, *Dict. biog. du Pas-de-Calais.* — Deramecourt, *Le Clergé du dioc. d'Arras, ...pendant la Révolution.* — Notes de M. Loriquet. arch. du P.-de-C. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, III, 151.

AYMÉ (Jean-Jacques dit Job), neveu du précédent, né à Montélimar, le 13 janvier 1752, était depuis longtemps avocat en la sénéchaussée de sa ville natale quand éclata la Révolution. L'ayant accueillie avec faveur, il dut à cela de faire partie de l'Assemblée tenue à Chabeuil, du 19 au 29 mai 1790, pour la désignation du chef-lieu du département de la Drôme et celle des premiers administrateurs de ce département, et c'est à cause de cela encore que cette assemblée l'élut procureur général-syndic, autrement di-

recteur de l'Administration départementale. Seulement, comme il était tout à la fois d'opinions modérées et d'un caractère violent, il ne tarda pas à soulever une telle opposition que l'Assemblée qui se tint à Romans, du 2 au 12 septembre 1792, pour l'élection des députés à la Convention, le mit en demeure de démissionner et nomma Jean-François Payan à sa place. Quelque temps après, Aymé était arrêté comme suspect et transféré à Paris, où il ne resta pas moins de deux ans en prison. Revenu à Montélimar, il se livra à des menées contre-révolutionnaires. Alla-t-il, comme on l'a dit, jusqu'à organiser les fameuses compagnies de Jésus et du Soleil pour résister à la Convention ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il prêta son concours à Arnaud de Lestang *(V. ce nom)* et encourut dès lors, à ce point, la haine des Jacobins que, le 21 septembre 1795, un jeune homme de Crest, appelé Faure-Pibrac, fut assassiné à Montélimar, sur une promenade publique, parce qu'on le prenait pour Aymé, et que celui-ci ayant été élu, dans le même temps, membre du Conseil des Cinq-Cents, Goupilleau (de Montaigu), un de ses collègues, prononça contre lui un véritable réquisitoire, dans la séance du 30 frimaire an IV (20 décembre 1794). Il l'accusa notamment d'être l'associé et l'ami de Lestang, « un nouveau Cha- « rette, qui enrégimentait les déser- « teurs qui arboraient la ganse blan- « che et la cocarde verte », et de s'être vanté de faire partie d'une association de 20,000 hommes, à laquelle « il « a donné l'ordre d'assommer tous les « patriotes. » Venant à la rescousse, Génissieux *(V. ce nom)*, qui était du même département qu'Aymé, se plaignit de ce que ce dernier avait persécuté sa famille, « sous prétexte de ter- « rorisme »; ajoutant qu'il avait si bien comprimé les esprits dans son département que son nom « sert encore à « augmenter la stupeur dont les pa- « triotes de ces contrées sont frappés; « sachant qu'il siège parmi vous, « ... on craint son crédit, on craint « qu'il ne parvienne à vous abuser, « parce qu'on connaît les talents dont « il est doué. » Enfin, un ancien membre du Comité de sûreté générale s'étonna de ce que cet homme, qu'il croyait en prison, siégeait parmi les membres du Corps législatif.

Pour se disculper, Job Aymé dit alors qu'il était un « ami sincère de la « liberté, ennemi de tout despotisme, « et dès le berceau de la Révolution, « un de ses plus zélés partisans. Pa- « triote de 1789, plus que beaucoup « d'autres qui prennent aujourd'hui ce « titre, ajouta-t-il, la connaissance de « mes principes me fit nommer, à la « formation des départements, procu- « reur-syndic général de celui de la « Drôme, et j'en ai rempli les fonctions « en homme d'honneur. Mais les frères « Payan, dont l'un, agent national de « la Commune conspiratrice, a subi, le « 10 thermidor, avec Robespierre, la « peine due à ses forfaits, ces frères, « dis-je, habitant le même départe- « ment, résolurent de me déplacer; ils « y réussirent. L'aîné fut mon succes- « seur. Parvenus, l'un et l'autre, à des « postes plus éminents, à peine l'hor- « rible loi du 22 prairial fut-elle ren- « due, que, profitant de la facilité « qu'elle leur accordait, pour me per- « dre, ils firent d'eux-mêmes un man- « dat d'arrêt contre moi, le 25 ; je fus « traduit, enchaîné de brigade en bri- « gade, de cachot en cachot, à la Con- « ciergerie, d'où je ne suis sorti que « par les effets de la journée du 9 ther- « midor. » Ensuite de quoi, loin de se défendre d'avoir voulu empêcher le retour du terrorisme, il s'en vanta au contraire, disant qu'il « n'avait d'autre « but que de garantir sa vie et sa liber- « té », et, comme on l'accusait d'avoir voulu faire égorger les patriotes, il observa « que le seul égorgé du dépar- « tement de la Drôme, était un ami, qui « était chez lui. »

Il n'en fut pas moins exclu du Conseil des Cinq-Cents, par application de la loi du 3 brumaire an IV, qui suspendait jusqu'à la paix, de toutes

fonctions publiques, les provocateurs de mesures séditieuses.

Pour éviter toute compromission dans les crimes dont certains départements du Midi étaient alors le théâtre, Job Aymé resta, quand même, à Paris, et s'y trouvait conséquemment quand l'abrogation de la loi du 3 brumaire lui rouvrit les portes du Conseil des Cinq-Cents, le 29 juin 1797. Sept jours après, il devenait un des secrétaires de cette assemblée, et, quinze jours plus tard, continuant sa lutte contre les terroristes, il demandait que l'on déportât Vadier et Barrère acquittés par la Haute-Cour de Vendôme, après avoir été condamnés par la Convention. Cependant, il s'opposa à la célébration de la fête du 9 thermidor, « parce qu'en célébrant « ainsi les diverses époques de la Ré« volution, on appelle, dit-il, les di« vers partis qui y ont contribué et l'on « mécontente les autres. » C'était une réflexion sage, mais elle ne l'empêcha pas d'encourir la haine du Directoire et d'être, par suite, fructidorisé.

Condamné à la déportation en même temps que 250 autres députés, le 4 septembre 1797, il réussit bien à se cacher pendant quelques mois, mais découvert le 3 janvier 1798, il fut alors arrêté et d'abord enfermé au Temple, puis dirigé sur Rochefort où il fut embarqué, le 11 mars, sur *La Charente*, d'où il passa sur *La Décade*, qui le transporta à la Guyane. Arrivé à Cayenne, le 14 mai, Aymé s'en évada, le 27 novembre de l'année suivante, avec le journaliste Perlet, sur *Le Phaéton*, brick américain, qui fit naufrage sur les côtes d'Ecosse, le 9 janvier 1800, c'est-à-dire alors qu'un récent arrêté des consuls l'autorisait à rentrer en France.

Instruit de cela, il vint habiter Dijon, où il resta pendant dix mois, au bout desquels il fut nommé grand juge à la Louisiane, et cette nomination étant ensuite restée sans effet, par le fait de l'abandon de certains projets de colonisation, il obtint enfin, en 1804, probablement par l'entremise de Français (de Nantes), l'emploi de directeur des Droits réunis dans le département du Gers. Transféré plus tard dans le département de l'Ain, il mourut à Bourg, au mois de novembre 1818.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Opinion du représentant du peuple Delarue sur la question relative à Jean-Jacques Aymé, représentant du peuple*. Paris, s. d. in-8°. — II. *Opinion de Treillard sur le rapport de la Commission concernant Aime*. Paris, Imp. nat. nivôse an IV, in-8°. — III. *Rapport fait par Claude-Ambroise Régnier, au nom de la Commission nommée pour examiner la résolution relative à Jean-Jacques Ayme, député au Corps législatif, le 17 nivôse an IV*. S. l., Imp. nat. an IV, in-8°. — IV. *Réponse à M. J.-J.- Aymé, l'un des déportés revenus de la Guiane*, par Burnel, Paris, an VIII, in-8° de 19 pp. L'auteur, qui était agent du Directoire à la Guyane, relève certaines accusations portées contre lui par Aymé.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Extrait des registres du Directoire du département de la Drôme*. Du 26 mai 1791. Valence, in-4° de 9 pp. C'est un discours d'Aymé, procureur général-syndic, relatif aux troubles du Comtat et suivi d'un arrêté défendant au Conseil général de la commune de Valence de mettre à exécution certaines délibérations inconstitutionnelles prises par elle.

II. *Avis au peuple sur le sort qu'on réserve aux électeurs qui soutiennent ses droits*. Affiche imprimée, portant la signature d'Aymé, qui ne nous est connue que par ce qu'en dit le rapport qui conclut à son expulsion du Conseil des Cinq-Cents.

III. *J.-J. Aymé, député de la Drôme, à ses collègues*. S. l. n. d., in-12 de 21 pp. C'est la réponse qu'il voulait faire aux accusations de Goupilleau et de Génissieux et qu'il ne put qu'ébaucher à la tribune des Cinq-Cents.

IV. *Déportation et naufrage de J.-J. Aymé, ex-législateur, suivis du tableau de vie et de mort des déportés, à son départ de la Guyane, avec quelques observations sur cette colonie et les Nègres*. Paris, s. d., in-8° de 269 pp., plus 17 ff. non numérotés. Ecrit contenant, avec une exposition fort nette de la conduite d'Aymé, un attachant récit de sa traversée de Rochefort à la Guyane, de son séjour dans cette colonie et de son naufrage sur les côtes d'Ecosse.

Il y a de ce livre une traduction en allemand. Leipzick, 1801, in-8°.

Biogr. Dauph. I, 50. — *Procès-verbal de l'Assemb. élect. tenue à Chabeuil*, p. 32. — *Proc.-verb. de l'Ass. pour l'élect. des députés à la Conv.*, p. 14. — Réimpr. du *Moniteur*, XXVII, 37 et suiv.; XXVIII, 711, 744, 752. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, III, 444, 461. — Etc.

AYMON (Etienne-Isidore-Théophile), deuxième fils d'André et de Marguerite Michel, naquit à Romans, vers 1659, et succéda, vers 1700, à son père, dans la charge d'écuyer portemanteau du Roi, que ce dernier, ancien marchand, avait acquise en 1661 et dont son fils obtint la survivance dès 1673. Mais ce n'est évidemment pas là ce qui lui a valu une certaine célébrité; car celle-ci tient uniquement à ce que notre Romanais fut le fondateur et le chef d'une sorte d'académie satirique et littéraire qui fit grand bruit au siècle dernier, sous le nom de *Régiment de la Calotte.*

Fondée vers 1702, cette société, qui se proposait, tout à la fois, de se moquer et d'enrôler les mauvais auteurs et les sots, ou plutôt les excentriques, en partant de cette idée que tout le monde l'est plus ou moins, emprunta son nom à la calotte de plomb que l'on préconisait alors contre les maladies mentales. Elle avait pour emblèmes la lune et une marotte, avec ces devises : *Luna influit favet Momus* et *: C'est régner que de savoir rire,* et ses membres, qui se reconnaissaient fous les premiers, tenaient leurs séances à table. Enfin, tout nouveau membre devait faire, au dessert, un discours de réception, contenant l'exposé de ses propres travers, ensuite de quoi on lui délivrait un brevet dans le genre de celui qui fut délivré à Jean-François Leriget de la Faye, secrétaire du cabinet du Roi, puis lieutenant-colonel d'infanterie, et dont voici les passages les plus saillants :

Nous, général de la Calotte,
Persuadé qu'en tout état,
Les grands fripons sont nécessaires
Et que dans certaines affaires,
L'usage en est très délicat,
Qui blancs au dehors comme neige,
Sont au dedans noirs comme poix,
Ne reconnaissant d'autres lois
Que celle de prendre sans cesse,
(N'importe point de quelle part),
Et réaliser en espèce,
Aux dépens du tiers et du quart.

....

Nous reposant sur son génie
A nier ce qu'il a promis,
A trahir ses meilleurs amis,
A souffrir affront, incartade
Et menace de bastonnade,
Lui donnons pour profits et gages,
Deux mille écus sur les nuages
Et brouillards du pays normand,
Où tenir parole et serment
Est une méthode abusive;
Voulons qu'il ait voix décisive,
Dans tout conseil où nous serons
Contraint d'employer les fripons,
Lui décernant double calotte,
Avecque notre grand cordon.

....

Fait au conseil du régiment,
L'an surnommé l'an aurifère,
Par le système Terrasson.
Signé : Torsac et moi Aymon.

Ou bien encore dans le genre de celui de greffier du Régiment, qui se termine ainsi :

Au pardessus lui faisons don
De notre calotte de plomb,
De finette en dedans fourrée,
Et de notre grand sceau timbrée,
Avec les grelots de laiton.
Signé : Torsac et moi Aymon.

Torsac était un exempt des Gardes du corps, ami d'Aymon, qui donna, dit-on, l'idée de cette société plaisante en disant, un jour de migraine, qu'il lui semblait avoir une calotte de plomb ; qui en fut, en tout cas, un des organisateurs et qui, Aymon étant alors général du Régiment de la Calotte depuis sa création, en fut proclamé le généralissime, en 1720, à la suite de certaine vanterie qui dépassait toutes les gasconnades connues. Il paraît même que, profitant d'une absence d'Aymon, qui allait souvent à Romans pour ses affaires, il fit interdire ce dernier, l'année suivante ; ce dont Aymon se vengea en faisant exclure, à son tour, Torsac. Mais la mort de celui-ci, en 1724, arrangea si bien toutes choses, que notre Romanais se fit un devoir de rendre hommage à la mémoire de ce « monarque « universel du monde sublunaire », en prononçant une oraison funèbre, qui fut ensuite imprimée sous le titre: ***Première séance des Etats Calotins, contenant l'oraison funèbre de Jean-Philippe-Emmanuel de Torsac, généralis-***

sime du régiment de la Calotte. (A Babylone, chez Pierre de la Lune, rue des Rats, aux armes du régiment. In-4° de 54 pp.) Et nous pouvons ajouter que cette pièce est, en son genre, un petit chef-d'œuvre de fine critique et d'honnête raillerie, qui donne une idée exacte de la tournure d'esprit de son auteur et des justes limites qu'il entendait assigner à son régiment. Seulement, il faut dire aussi que l'on ne suivit guère son exemple, car indépendamment de ce qu'il y eut des contrefaçons, de faux « calotins » qui emplirent la capitale de la France de satires et de pamphlets souvent obscènes et toujours sanglants, les vrais « calo« tins » dépassèrent bien vite la mesure. Des ministres, comme Le Pelletier des Forts, à qui l'on décerna un brevet de bourreau du Régiment ; des cardinaux et de grandes dames furent cruellement malmenés par eux, à ce que raconte Barbier, qui donne à entendre que le Régiment de la Calotte est une association de polissons du pays, dans laquelle on a fait entrer « tous ceux « qui auraient besoin de la calotte et « qui ont la tête légère ».

Redevenu, par le fait de la mort de Torsac, le chef incontesté de la société qu'il avait fondée, Aymon profita de la publication des *Mémoires pour servir à l'histoire de la Calotte* (Basle, 1725, deux parties in-12), recueil dans lequel un certain nombre de pièces avouées par les « calotins », se trouvent mêlées à d'autres qui ne l'étaient pas, pour faire insérer, dans *Le Mercure* d'octobre 1726, une note ainsi conçue : « Sous le nom du Régiment de la Ca« lotte on a publié un grand nombre « de satyres calomnieuses contre des « personnes respectables par leur « naissance et par leur mérite. Les « chefs du Régiment n'ayant jamais « eu en vue qu'une critique badine des « ridicules qui ne portent ni sur les « conditions, ni sur les mœurs, ont « cru, pour l'honneur du corps, de« voir s'élever contre un pareil atten« tat et dissuader le public contre des « idées fausses que ce livre pourrait « leur donner. » Sous couleur de dégager sa responsabilité à l'endroit du recueil publié, il rappelait aux « sol« dats » du Régiment, les vraies doctrines; mais il prêcha dans le désert et, voyant cela, notre homme, qui était d'ailleurs assez âgé pour se tenir à l'écart d'un jeu aussi dangereux que celui des pamphlets, ne s'occupa guère plus des affaires de la Calotte, jusqu'à sa mort arrivée à Versailles, le 6 mai 1731. Le lendemain, on l'inhumait dans le cimetière de l'église Saint-Louis, en présence de « M. Antoine, porte-arque« buse du roi ; de M. de la Porte, mais« tre d'hôtel du roi, et de M. Du Port, « huissier de la chambre du roi ; » et c'est, conséquemment, à tort que Dochier et, après lui, M. le docteur Chevalier, ont dit que le général de la Calotte fut enterré en l'église Saint-Nicolas de Romans.

Aymon mort, le Conseil du Régiment le remplaça par un Achille de Saint-Martin, qui fit l'oraison funèbre de son prédécesseur, et il en fut ainsi jusqu'aux approches de la Révolution; mais avec celui qui fut son premier chef, la Calotte perdit toute son importance et celle-ci ne saurait être discutée. Cela d'autant plus, que Louis XIV devenu vieux et morose ne craignait pas d'entretenir son porte-manteau des affaires de la Calotte, pour se distraire, et que son arrière-petit-fils et successeur, le roi Louis XV, plaisanta plus d'une fois Aymon à ce sujet. Aussi raconte-t-on que ce dernier prince lui ayant demandé un jour quand on lui délivrerait son brevet de membre du régiment de la Calotte : « Sire, nous « vous guettons », lui répondit-il, et comme le roi s'enquérait du jour où l'on passerait le régiment en revue : « Il n'y aurait personne pour la voir « passer », riposta Aymond. Enfin, on sait que le conseil de la Calotte fut un soir admis à entrer chez le roi, drapeau en tête, et qu'il y figura dans un ballet de la folie, que nous croyons être *La Folie de Cardenio*, pièce de Coypel, qui fut jouée devant le roi, en 1720. Terminons en rappelant qu'Aymon fit

graver par Roëttiers, tailleur général des monnaies du royaume, une médaille et un timbre sec pour le Régiment de la Calotte et qu'il dessina lui-même les armoiries de ce régiment, qui étaient *d'or à une marotte de sinople en pal, accompagnée de papillons sans nombre de différentes couleurs, au chef de sable chargé d'une lune d'argent accostée de deux croissants de même.* De plus, il fit composer pour lui, une marche guerrière, par Dornel, organiste de Sainte-Geneviève.

ICONOGRAPHIE. — I. Port. grav. à l'eau-forte, petit in-fol. par *L. C.C.* (le comte de Caylus); *terminé au burin par Joullain*, avec cette légende : AYMON, PREMIER GÉNÉRAL DE LA CALOTTE. Mi-corps, vêtu d'une simarre serrée à la taille, et la main gauche appuyée sur une marotte, dans un ovale. Aux angles des papillons et au bas, dans la marge, les armoiries du Régiment. Ce portrait se trouve encore avant la lettre, avec et sans armoiries ni papillons.— II. Autre petit in-8°. Copie du précédent, ayant en bas, à gauche, les initiales *B.A.*, et en haut : *page 60*, parce qu'il se trouve dans le *Conseil de Momus et la Revue de son régiment, Poëme calotin*, qui fait ordinairement suite à l'oraison funèbre d'Aymon. — III. Copie en contre-partie des précédents, petit in-8°, avec cette légende : AYMON, PREMIER GÉNÉRAL DE LA CALOTTE, et au bas, à gauche : *Ch. Coypel*, del. On trouve quelquefois ce portrait tiré en regard d'une autre planche représentant le *Drapeau du Régiment de la Calotte, inventé par le général*, et au bas de laquelle il y a les petites maisons et, en marge : *Ch. C*** Surugue excudit.*— IV. Autre, grand in-fol. Aymon vêtu comme dans les portraits précédents, tenant une marotte à la main et assis sur des nuages, est dans un cercle, autour duquel sont des attributs des arts et des inventions et, en haut, des torrents de fumée sortant d'une cheminée. En bas, on lit : *Luna duce Auspice Momo omnia moventur. Illustrissimo D. D. Aymon totius orbis Calotini dignissimo, nec non vigilantissimo præposito generali, a se inventam depictamque tabulam Eximia hilaritate dicabat, consecrabat Joan.-Baptista...a nobilibus ordinariis* MDCCXXX, et à droite : *Saint-Maurice sculpebat*, 1733. — V. Copie au trait du précédent, avec ce texte : *Aymon 1er capitaine*, dans le tome I du *Musée de la Caricature*, par Daime.

BIO-BIBLIOGRAPHIE.— I. *Journée Calottine en deux dialogues* : 1° *Association de la République Babinienne au Régiment de la Calotte* ; 2° *Oraison funèbre du général Aymon* I. A Moropolis, chez Pantaléon de la Lune, imprimeur et libraire ordinaire du Régiment. L'an 7732 de l'Ære Calottine, in-8° de 121 pages. — II. *Aymon, 1er général de la Calotte*, par Ad. Rochas. Valence, 1881, in-8° de 16 pp.

Dr Chevalier, *Arm. de Romans.— Bull. d'Archéol.* XV, 25, et 393-409. — Barbier, *Chron. de la Régence*, I, 207, 447 ; II, 23. — Etc.

AYMON (JEAN), écrivain protestant dont la famille, bien que roturière, avait une origine commune avec celle du précédent, naquit à Romans, vers 1661. Ayant fait ses premières études à Grenoble, il les continua à Turin et prit ensuite les grades de docteur en droit civil et canonique et de docteur en théologie à Rome, où l'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, qui faisait partie de la maison pontificale, se l'attacha comme aumônier, après l'avoir fait ordonner prêtre bien qu'il n'eût pas encore alors l'âge requis par les canons. Brouillé ensuite avec ce prélat, il retourna à Grenoble, où le cardinal Le Camus le nomma curé de Chazelet près la Grave en Oisans, poste infime qui ne devait, certes, pas convenir à un ambitieux à l'esprit inquiet. Aussi notre homme n'y fut-il pas plus tôt installé, que, rêvant d'autres destinées, il profita des relations qu'il avait conservées à Rome, pour se faire donner le titre de protonotaire apostolique, au mois de juin 1687. Cela a fait croire aux biographes qu'Aymon retourna alors dans la capitale de la catholicité, et *La France protestante* ajoute même qu'il « eut le talent de s'y faire bien « accueillir et devint un petit personnage de la Cour apostolique »; tandis qu'il n'obtint, en réalité, qu'un titre purement honorifique ne lui donnant aucune action sur les affaires de l'Eglise et resta, en somme, dans sa petite cure de l'Oisans, ainsi que le prouve un arrêt du parlement de Grenoble accordant « l'annexe de la signature de la « cour de Rome, en faveur de Jean « Aymon, prêtre, curé de Chazelet-« la-Grave, notaire apostolique. »

Ajoutons qu'il n'aurait certainement pas déserté le giron de l'Eglise

catholique, s'il eût pu s'y faire une situation importante.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, ayant eu, en 1696, certaines difficultés avec les Jésuites de Lyon, Aymon en prit occasion pour se retirer à Genève, puis à Berne, d'où il alla en Hollande, pays qui, se trouvant alors en guerre avec la France, était par cela même le rendez-vous des victimes de la politique intolérante de Louis XIV ; qu'il se fit bien accueillir partout, en se donnant comme un prélat initié aux secrets de la cour de Rome et, qu'à défaut de secrets à livrer, il se répandit en calomnies contre ses premiers protecteurs. Ainsi répondit-il à une lettre toute paternelle et des plus dignes du cardinal Le Camus, son évêque, en publiant un livre, dans lequel les faveurs qu'il avait obtenues de ses supérieurs ecclésiastiques, sont données comme une preuve de leurs prévarications, et ce livre, qui est muni d'une approbation des professeurs et des ministres de Berne, lui valut une pension des Etats Généraux de Hollande. Seulement, comme il n'était pas homme à se contenter de cela, Aymon, après avoir publié un second volume du même genre et s'être fait recevoir pasteur, voyant qu'il n'obtiendrait pas davantage, se retourna d'un autre côté. Bien que n'étant pas connu du garde de la Bibliothèque royale du Louvre, Nicolas Clément, qui était un fervent catholique, en même temps qu'un savant bibliophile, il lui écrivit, au mois de décembre 1705, pour lui offrir un précieux herbier — d'autres disent un livre, — qu'il avait acheté, et en échange duquel il ne demandait qu'un passeport pour aller à Paris, attendu qu'il avait, disait-il, en tête, de sérieux desseins pour le service du Roi. Ensuite de quoi, une correspondance s'étant établie entre Nicolas Clément et lui, il raconta à celui-ci que ne se trouvant pas bien « parmi les réfugiés, qui « se détruisent les uns les autres et « n'ont plus aucune religion, ni disci- « pline, ni honnêteté, et, par leur es- « prit républicain et leur aversion pour « tous ceux qui conservent quelque « chose de l'humeur et maximes ou in- « clinations françaises, se rendent ab- « solument insupportables, il avait de « quoi faire là-dessus un manifeste « rempli de preuves si authentiques et « en si grand nombre..... qu'il serait « propre à détourner tous ceux qui ne « sont pas aveuglés par leurs pas- « sions. » Bref, il finit par obtenir le passeport qu'il demandait et de plus, étant arrivé à Paris au mois d'avril 1706, une audience du ministre Pontchartrain, à qui il adressa ensuite des mémoires, dans lesquels il est question des complots, du « libertinage, « des désordres de tout genre et des « énormes attentats » des ministres protestants et de leurs ouailles réfugiés à l'étranger. Ayant obtenu de la Hollande une pension en calomniant le clergé catholique, il croyait obtenir mieux du gouvernement de Louis XIV en calomniant les protestants ; mais il fut déçu, car Pontchartrain, après avoir lu ses mémoires, le renvoya tout simplement au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui, ne voyant qu'une brebis à ramener au bercail dans cet ancien curé devenu pasteur, le fit entrer au séminaire des Missions étrangères ; et c'est alors que ce maître chanteur conçut un projet dont la réalisation l'a rendu célèbre au même titre que le trop fameux Libri. Prévoyant qu'il lui faudrait bientôt retourner en Hollande et voulant expliquer d'une manière plausible son voyage à Paris, sous peine de perdre définitivement la pension qu'il tenait des Etats Généraux, il demanda l'autorisation de travailler à la Bibliothèque royale, et, l'ayant facilement obtenue, capta si bien la confiance du gardien de cet établissement, qu'il n'abandonna la place qu'après y avoir commis de nombreux larcins. Il emporta notamment les actes originaux du concile de Jérusalem, deux évangéliaires du VII[e] ou du VIII[e] siècle, et trois volumes de correspondance diplomatique ; tous manuscrits des plus précieux et dont il se fit un trophée en rentrant en Hollande, di-

sant qu'il n'était allé à Paris que « dans « le pieux dessein... d'y rechercher « des pièces pour servir à la défense « de la religion protestante », et cela alors que le trop confiant Nicolas Clément se doutait si peu des vols dont il avait été victime, qu'il ne les constata qu'après avoir reçu de l'étranger une note ainsi conçue :

« On demande des nouvelles d'un « nommé Aymon, qui dit avoir été au- « mônier de M. le cardinal Le Camus « et protonotaire apostolique. Après « avoir demeuré quelque temps à La « Haye, où il était venu de Suisse et « où il avait embrassé la religion P. « R., il disparut et l'on sceut qu'il étoit « à Paris. On sceut même qu'il y avoit « porté un Alcoran arabe manuscrit, « qu'il avoit dérobé à un libraire de La « Haye. » Et cette note ajoutait : « Il « est de retour depuis quelque temps, « chargé, à ce qu'il dit, de dépouilles, « on pourroit mieux dire de vols qu'il « doit avoir faits à Paris, où il a passé « cinq ou six mois assez publique- « ment ; ce qui surprend beaucoup, « ayant été prêtre disant la messe, s'é- « tant marié et l'étant encore à pré- « sent. Il dit qu'il a paru à Paris en « qualité de prosélyte réformé deve- « nu ministre. »

Or, la douleur du pauvre Clément fut d'autant plus grande alors, qu'il lui fallut constater, en même temps que la disparition de plusieurs manuscrits du plus grand prix, des lacérations criminelles. A la célèbre bible de Charles le Chauve, Aymon avait arraché 14 feuillets et 35 à un manuscrit grec des épîtres de saint Paul en lettres d'or ; feuillets dont une partie put être rachetée, treize ans plus tard, à un marchand de La Haye, à qui notre voleur l'avait vendue. Et quand les tribunaux hollandais ayant été saisis de l'affaire, par voie diplomatique, Aymon eut été mis en demeure de restituer ce qu'il avait volé, notamment les actes du concile de Jérusalem, l'effronté coquin ne craignit pas de soutenir que ce manuscrit ne venait pas de la Bibliothèque du roi, mais bien de celle de Saint-Germain-des-Prés, à laquelle il avait été dérobé par un religieux, protestant de cœur, qui le lui avait ensuite remis. Bien plus, il eut l'audace de publier, au mois de septembre 1707, un factum sous forme de lettre, dans lequel il dénonçait aux « gens de probité... les fourberies de « plusieurs docteurs du papisme, avec « quelques réformez pervertis », qui voulaient le dépouiller de ses manuscrits et, bref, il sut si bien passionner le débat, en le portant sur le terrain confessionnel, qu'il eut bientôt des partisans, et qu'au lieu de s'assurer de la provenance des manuscrits qu'on lui réclamait, les magistrats de La Haye ne se préoccupèrent que de savoir s'il était allé à Paris pour se faire acheter son abjuration, comme on le prétendait avec raison, ou bien s'il ne s'était introduit dans le camp ennemi que pour y chercher des armes destinées à le combattre. Aussi ne fut-ce qu'après deux ans de négociations entre le gouvernemeut français et celui de la Hollande, qu'il fut contraint de restituer les actes du concile de Jérusalem, les autres manuscrits restant au voleur qui les vendit ou les publia dans la suite. Et encore ne perdit-il pas, pour cela, les bonnes grâces des Etats Généraux, qui lui rendirent, au contraire, sa pension. De telle sorte que notre homme, qui n'était pas seulement un audacieux coquin, mais encore un ignorant, ainsi que le prouve Prosper Marcband dans ses *Mémoires critiques et littéraires*, vécut tranquille et bien renté, jusqu'en 1720, qui est la date de sa mort, tandis que l'honnête Nicolas Clément, sa victime, « incon- « solable d'avoir été la cause bien « involontaire de ce vol épouvanta- « ble... traîna une vie languissante » et finit par mourir de chagrin, huit ans avant Aymon.

ICONOGRAPHIE. — Portrait in-4°, buste de 3/4, à D., avec cette légende : JOANNES AYMON GRAVETA, DELPHINAS, EX DOMINIS GENOLIÆ, THEOLOGUS, JURISCONSULTUS ET MATHEMATICUS. ÆTATIS SUÆ ANNO XLIX. Or, cette légende est une nouvelle preuve de l'effron-

terie d'Aymon qui, bien que n'ayant rien de commun avec les Gravetta, vieille famille de Savoie, qui a fourni un fameux jurisconsulte prénommé Aymon, n'a pas craint de se donner comme lui appartenant.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Métamorphoses de la religion romaine, qui ont donné lieu à plusieurs questions agitées dans une lettre envoyée au cardinal Le Camus.* La Haye, Troyel, 1600, in-16.

II. *Lettre du sieur Aymon, ci-devant prélat domestique du pape Innocent XI, à tous les archiprêtres, curés, vicaires et autres du clergé séculier, par laquelle, au sujet de quelques propositions qui lui ont été faites par M. l'abbé Bidal, ... sur la réunion des deux religions, il les exhorte à réformer les abus et les superstitions qu'on a introduites dans le service de leurs églises.* La Haye, Kitto, s. d. in-8°.

III. *Lettre du sieur Aymon, ministre du saint Evangile et docteur ès droits, à M. N., professeur en théologie, pour informer les gens de probité et les savants des insignes fourberies de plusieurs docteurs du papisme et du mouvement extraordinaire qu'ils se donnent maintenant avec quelques reformez pervertis, qui travaillent de concert à détruire par des impostures le sieur Aymon et à le priver par divers attentats de plusieurs manuscrits...* La Haye, 1707, in-4°. Factum qui parut dans le même temps et le même format, à Genève, sous le titre de *Lettre du sieur Aymon ci-devant Prélat, ... à M. N., professeur en théologie en l'Université réformée de N., écrite à l'occasion de plusieurs manuscrits importants qui ont été remis à l'auteur pour être publiez et qui contiennent des faits considérables touchant la Religion.*

IV. *Monumens authentiques de la religion des grecs et de la fausseté de plusieurs confessions de foi des chrétiens orientaux, produite contre les théologiens reformez par les prélats de France et les docteurs de Port-Roïal, dans leur fameux ouvrage de la Perpétuité de la Foi....* La Haye, chez Charles Delo, MDCCVII, in-4°. Ouvrage auquel l'abbé Renaudot répondit en publiant : *Défense de la Perpétuité de la Foi contre les calomnies et faussetez...* Paris, Gab, Martin, 1709, in-8°.

V° *Tableau de la cour de Rome, dans lequel sont représentés au naturel sa politique et son gouvernement spirituel et temporel,* par le sieur J. A. La Haye, 1707, in-12. Ouvrage dont il y a eu d'autres éditions en 1726 et 1727.

VI. *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades, pendant le cours de son ambassade en Hollande, depuis 1663 jusqu'à 1668.* Bruxelles, H. Lejeune 1709, cinq vol. in-12. Réimprimé en 1743, à Londres (La Haye), en 9 vol. in-12.

VII. *Tous les synodes nationaux des églises reformees de France, auxquels on a joint des mandements royaux et plusieurs lettres politiques.* La Haye, 1710, deux volumes in-4° avec portrait. Ouvrage dont il y a une seconde édition (La Haye, Delo, 1736, deux vol. in-4°), qui renferme 50 lettres de Prospero de Santa Croce, dont les originaux furent volés à la Bibliothèque royale.

VIII. *Maximes politiques du pape Paul III, au sujet du concile de Trente, tirées des Lettres anecdotes de Diégo Hurtado de Mendoza.* La Haye, Scheurleer, 1716, in-12.

IX. *Mémoires et négociations de la cour de France touchant la paix de Munster.* Amsterdam, Chatelain 1718, in-folio.

X. *Lettres anecdotes de Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople.* Amsterdam, Choporé et Chatelain, 1718, in-4° avec 3 pl. C'est l'ouvrage donné sous le n° IV, avec un autre titre et une fausse date.

XI. *Nouvelle méthode pour l'étude du droit civil et canonique.* S. l., 1719, in-12.

XII. *Lettres anecdotes et mémoires historiques du nonce Visconti sur le Concile de Trente, mis au jour en italien et en français.* Amsterdam, 1719, 2 vol. in-12. Ouvrage dont il y a une édition de 1739, 2 vol. in-12.

XIII. Mémoire de plusieurs Actes, Patentes, ... présenté à Son Eminence Mgr le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris, par le sieur Aymon, cy-devant ministre réfugié à La Haye en Hollande et présentement à Paris, avec permission de Sa Majesté très chrétienne pour y faire profession de la R. C. A. et R. et pour s'y employer à tout ce qu'il pourra estre utile, soit pour la R. et pour l'Etat ; et, afin qu'on juge de sa personne et de ses talents sur des fondements solides, il produit les pièces suivantes... (cinq pièces). Mss. 20967, de la Bibl. Nationale, qui m'a été obligeamment signalé par M. le pasteur Arnaud.

Biogr. Dauph., I, 51. — *France prot.*, éd. Bordier, I, 615. — *Mém. hist. sur la bibl. du Roy.* — Léopold Delisle. *Mélanges de paléogr. et de bibliogr.*, 351. — *Le Dauphiné*, 6e année, art. de M. Maisonneuve. — Ed. Maignien, *Dict. des anon.*, 1308. — Etc., etc.



B

BABOIN DE LA BAROLLIÈRE (Romain), économiste et philanthrope, né à Saint-Romain-d'Albon, en 1765, et décédé à Lyon, le 16 août 1837, était négociant dans cette dernière ville, quand la tourmente révolutionnaire le contraignit à s'expatrier. Ayant alors transporté en Suisse le siège de ses opérations commerciales, il s'y trouva bientôt à la tête de plusieurs maisons de banque, dont quelques-unes en Allemagne, qui lui permirent de rendre de véritables services aux émigrés, tout en faisant d'excellentes affaires. Aussi le roi Louis XVIII ne crut-il pouvoir moins faire que de l'anoblir, en lui donnant pour armoiries: *d'azur au lys d'argent fleuri d'or, terrassé de sinople, au chef d'or chargé de trois roses de gueules* et de le faire chevalier de la Légion d'honneur après sa rentrée en France; et cela d'autant plus, que l'intelligent et honnête négociant consacrait alors une partie de sa fortune à de bonnes œuvres. Citons dans le nombre, la fondation d'une maison de refuge, dite *la Solitude,* à Lyon, en 1824, pour les femmes sortant de prison.

On a de lui : I. *Décadence dont les grandes villes manufacturières sont menacées, si l'on ne s'occupe d'améliorer le système des impositions diverses qui pèsent sur elles.* Paris, s. d. (1817), in 8° de 26 pp. — II. *Mémoire couronné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, le* 27 *mai* 1825, *sur le local à choisir pour l'établissement d'une maison de détention et les améliorations à introduire dans l'administration et le régime de cette prison.* Lyon, 1825, in-8° de 102 pp.

Biogr. Dauph., I, 54. — *Ann. Rhône,* 1838. — Bréghot-du-Lut, *Lyonnais, dignes de mém.* — Quérard, *France litt.* — *Catal. Coste.* — Etc.

BABORIER (Gabriel-Ignace et Jean), deux frères, nés à Andancette, le premier en 1663, l'autre le 14 septembre 1678, et tous les deux jésuites. Envoyés comme missionnaires en Chine, à quatorze ans d'intervalle, ils jouèrent l'un et l'autre un rôle important dans l'évangélisation de ce pays au XVIIIe siècle. Car l'aîné, qui était, depuis quelque temps, exilé à Canton, lorsqu'il y mourut le 14 juin 1727, étant alors en Chine depuis vingt-neuf ans, laissa, dit-on, 5,000 chrétiens dans le district de Nan-Tchang, province de Kiang-Si, et le cadet, qui rejoignit son frère en 1712, après avoir, lui aussi, converti quantité de Chinois au catholicisme, en amena cinq à Paris, en 1753, qui est l'année de sa mort, pour les faire instruire. Il y a de ce dernier d'intéressantes lettres dans le *Recueil des lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères.*

Filhol., *Hist. d'Annonay,* II, 308 et suiv. — *Lettres édif.*, XII., 332.

BABORIER (François), petit-neveu des précédents, né le 25 août 1746, à Saint-Vallier, où l'on trouve sa famille établie dès 1535, était notaire dans cette ville depuis 1769 et, de plus, procureur juridictionnel de quelques terres seigneuriales quand éclata la Révolution. L'ayant accueillie avec quelque faveur, il dut à cela d'être envoyé, par ses concitoyens, à l'assemblée de Chabeuil, qui désigna le chef-lieu de notre département et ses premiers administrateurs ; puis, d'être élu membre du jury de la haute-cour de justice (14 avril 1797) ; enfin d'être choisi, deux ans après, pour représenter le département dans le Conseil des Anciens, où il eut une attitude prouvant qu'il était à la hauteur de sa tâche. Seulement le coup d'état du 18 brumaire le fit rentrer dans la vie privée ; car, ayant été compris sur la liste des membres du Corps législatif, par le Sénat, le 4 nivôse an VIII, il donna aussitôt sa démission, par attachement aux institutions républicaines, et, revenu à Saint-Vallier, se renferma jusqu'à sa mort, arrivée le 26 juillet 1811, dans l'exercice de sa profession de notaire. « Il jouissait « dans son pays de la considération et « de l'estime publiques à cause de ses « vertus publiques et privées », dit une lettre du maire de Saint-Vallier, en date de 1854.

ICONOGRAPHIE. — Portr. in-8° buste de profil, à D., en costume de membre du Conseil des Anciens, dans un médaillon, au-dessous duquel on lit, dans un cartouche : Baborier *de la Drôme*. C'est le n° 69 de la Collection de Gonord.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Discours sur un hommage fait au Conseil. Seance du 23 ventôse an* VII., Paris, Impr. nat., an VIII., in-8°. L'hommage qui donna lieu à ce discours, est l'*Essai sur la théorie des torrents et des rivières*, par J.-Ant. Fabre.

II. *Opinion sur les résolutions du 16 Germinal, relatives au régime hypothecaire. Séance du 28 prairial an* VI., Paris, Impr. nat., in-8°.

Biogr. Dauph., I, 54. — Rochas, *Journ. d'un bourg.*, II, 336. — Arch. Drome, E 63. — *Moniteur.*

BACHASSON. Voir : **MONTALIVET** (Bachasson de).

BADON (François-Alphonse), fils de Joseph et d'Anne-Marie Girié, né à Valence, le 4 décembre 1791, ayant pris le grade de docteur en médecine, s'établit au Puy (Haute-Loire), où il se maria, en 1816. Quatorze ans après, il était un des quatre commissaires chargés d'administrer provisoirement le département, et, le 18 septembre suivant il entra au conseil municipal, dont il fit partie jusqu'en 1865. Adjoint au maire, le 18 février 1831, il fut nommé maire quatre ans plus tard (5 février 1835), mais ne put être installé à cause de l'opposition du conseil municipal, dont la majorité était légitimiste, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il fut accepté, le gouvernement de Louis-Philippe l'ayant appelé une seconde fois à la mairie, le 5 octobre 1840. Candidat à la députation dans ce temps-là, il échoua, mais fut élu représentant du peuple en 1848 et, comme tel, fit partie du comité de l'Administration communale et départementale, vota presque toujours avec les modérés et soutint le ministère Odilon Barrot après l'élection du prince L.-N. Bonaparte à la présidence de la République. Non réélu à l'Assemblée législative, le docteur F.-A. Badon resta maire du Puy jusqu'en 1860, et c'est le 28 décembre 1870 qu'il mourut, étant alors décoré de la Légion d'honneur et ne laissant qu'une fille mariée avec M. Ch. Kleitz, ingénieur, décédé en 1886, président du Conseil supérieur des Ponts et Chaussées.

Et. civ. — Vapereau. — Notes du colonel Odon.

BAIX (Mme de). Voir : **DUCROS** (Anne).

BAJARD (Hippolyte-Egalité), homme politique, né à Saint-Donat, le 8 octobre 1793, et décédé dans le même bourg, le 25 janvier 1863, ayant étudié la médecine à Paris où il prit, en 1820, le grade de docteur, s'établit à Romans, où il s'occupa surtout de politique. Affilié à la Charbonnerie sous la Restauration, membre de la Société des Droits de l'homme et président de la Société républicaine de Romans, sous le gouvernement de Louis-Philippe, il se trouva donc naturellement désigné au choix des électeurs de la Drôme, quand la révolution de février 1848 eut renversé la monarchie. Et de fait, 34,570 suffrages l'envoyèrent alors à l'Assemblée constituante, où notre Drômois siégea et vota toujours avec l'extrême-gauche, conduite qui fut encore la sienne à l'Assemblée législative, dont il fit également partie. Mais il ne fut cependant pas inquiété, croyons-nous, après le coup d'état de décembre 1851. En tout cas, s'étant ensuite retiré à Lyon, où il devint bientôt chirurgien des hôpitaux, il ne s'y occupa guère que de son art, et l'on raconte à ce sujet qu'étant un jour sur le point d'amputer à l'Hôtel-Dieu un campagnard, qui geignait sur son lit de douleur, en disant, tout tremblant: « Ah! major, « je suis un pauvre père de famille ! « — Imbécile, s'écria Bajard impatien- « té, s'imagine-t-il que nous tuons « les célibataires ! »

ICONOGRAPHIE. — I. Portr. lith., in-4°, buste de 3/4, à D. *A. Lacauchie* (del). Impr. Domnec. Victor Delarue, Paris. — II. Autre lith., in-4°, buste de face, avec les insignes de représentant du peuple. *Lith. d'après nature par Léveillé*. Impr. Lemercier.

Vapereau. — *Dict. parlem.* — Notes de M. Perrossier.

BALAGNY. Voir : **MONLUC** (Jean de).

BANCEL (Louis), théologien, né à Valence, vers 1628, appartenait à une famille bourgeoise que l'on dit être venue d'Italie et qui était, dans tous les cas, établie dès le XVIe siècle à Allex, commune dont un hameau a retenu le nom de Bancel. Il y a cent et quelques années, une branche de cette famille se faisait appeler Bancel de Confolens, parce qu'elle possédait la maison-forte de ce dernier nom, au confluent de l'Isère et du Rhône ; et, vers la fin du XVIIe siècle, on voit la charge de conseiller du roi, garde des sceaux au présidial de Valence, occupée par un J.-B. Bancel, habile jurisconsulte que nous croyons être neveu du théologien. Quant à celui-ci, entré de bonne heure chez les Dominicains d'Avignon, il y fit de si brillantes études, qu'on le chargea d'enseigner la philosophie, à 24 ans. Deux ans après (1654), l'archevêque d'Avignon, Dominique de Marinis, autre théologien du même ordre, ayant fondé deux chaires dans l'université de cette ville, pour les Dominicains, confia celle de théologie au P. Bancel, qui l'occupa jusqu'à sa mort arrivée le 22 décembre 1635. Et tel était l'éclat de l'enseignement de ce religieux, que celui-ci fut, en même temps que professeur de théologie, examinateur synodal du diocèse et de la légation d'Avignon, définiteur général de son ordre pour la province de Toulouse, président de thèse à vie et plusieurs fois doyen de l'université d'Avignon. Mais c'est à tort que Guy Allard dit qu'il était agrégé, doyen et professeur en l'université de Valence, car il est établi que L. Bancel n'enseigna jamais qu'à Avignon.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Moralis D. Thomæ, doctoris angelici ord. Præd, ex omnibus ipsius operibus ita exacte depromta, ut censeri possit opus novum, omnibus cujusque conditionis personis, sed maxime confessariis et concionatoribus utilissimum...* Avenioni, P. Offray, 1677, 2 vol. in-4°. C'est une réédition de la *Summa theologiæ* de Ghetius, corrigée par Bancel, qui y a fait, en outre, des additions, notamment celle d'un curieux traité intitulé : *Opusculum de castitate, in quo novum ac singulare traditur remedium, tam facile quam efficax, ad hanc virtutem conferens et etiam ad sanitatem.*

II. *Brevis universæ theologiæ tam moralis*

quam scholasticæ cursus in gratiam studentium editus juxta... D. Thomæ dogmata... Avenioni, Offray, 1684-92, 7 vol., in-12. Commencée du vivant de Bancel, cette publication fut continuée après sa mort, sous la surveillance de ses confrères et tout particulièrement du P. Joseph Patin (voir ce nom), qui en supprima quelques propositions hasardées, le manuscrit en ayant été cédé au libraire P. Offray, d'Avignon, à la condition de donner 100 exemplaires de cet ouvrage, reliés en basane, aux Dominicains de cette ville.

Louis Bancel est encore l'auteur des ouvrages suivants restés manuscrits, qui se trouvaient chez les Dominicains d'Avignon, avant la Révolution, et dont le dernier seul fait actuellement partie de la Bibliothèque publique de cette ville :

I. *Opus integrum de virtute castitatis continens : hujus virtutis elogia omnes quæ ad ipsam spectant controversias et remedia ad eam tuendam opportuna.*

II. *De Veritate solius religionis christ. et cathol.*

III. *Moralis summe necessaria a summis pontificibus et presertim Innocentio* IX, *felicissime regnante, expurgata juxta doctrinam Thomæ, contra errores rigidiorum et laxiorum probabilistarum, auctore* R. P. L. B. O. P. *scripta anno* 1679, *Avenione.*

Biogr. Dauph., I, 59. — Echard, *Script. Præd.* II, 705. — Barjavel, *Dict. de Vaucl.*, II, 146. — Arch. de Vaucluse, B, 742. — Labande, *Inv. mss. bibl. d'Avignon*, I, 279. — Etc.

BANCEL (François-Désiré), avocat, écrivain et homme politique, de la même famille que le précédent, était fils de l'avocat Anselme Bancel, qui fut plusieurs fois bâtonnier de l'Ordre à Valence, sa ville natale, et il naquit à la Mastre (Ardèche), au mois de février 1822. Confié d'abord à l'abbé Rolland, éducateur de mérite, il termina ses études classiques au lycée de Tournon, puis, suivit les cours de droit de la faculté de Grenoble, d'où il alla à Paris, et, devenu avocat, s'établit à Valence, auprès de son père, vers 1847. Seulement il n'était pas fait pour plaider une étroite question de droit. Caractère enthousiaste, nature fougueuse, la politique le saisit en quelque sorte, dès son retour à Valence ; car la République ayant été proclamée, le 24 février 1848, il accueillit, non seulement avec bonheur, cette révolution, mais se jeta alors tout à fait dans la mêlée. Ainsi fit-il une véritable campagne dans notre département, pour soutenir la candidature du général Cavaignac à la présidence de la République, et battu sur ce terrain, se présenta-t-il lui-même aux suffrages des électeurs, qui l'envoyèrent siéger à l'Assemblée législative, en lui donnant 40,250 suffrages (13 mai 1849). Or, représentant du peuple, Désiré Bancel fut un adversaire déclaré de la politique napoléonienne et c'est lui qui, entendant un jour le ministre de la justice se plaindre à la tribune de ce que l'on conspirait contre le Gouvernement, lui répondit : « En fait de conspirations, les plus « flagrantes se trouvent dans le mépris « des lois, pratiqué à chaque instant par « le Gouvernement. » C'était le 27 novembre 1851. Quelques jours après, le tribun, contraint de chercher un refuge à l'étranger, allait à Bruxelles, où il donna d'abord quelques leçons, pour vivre ; puis ayant attiré l'attention sur lui, en faisant des cours, il fut chargé par l'université de faire des lectures publiques, ayant pour but de réveiller le goût de la littérature française des XVIIe et XVIIIe siècles, ce qui adoucit d'autant plus, pour lui, les amertumes de l'exil, qu'il put alors parler « de droit, de jus- « tice, d'égalité, de progrès et d'hon- « neur », et que « sa parole chaude, vi- « brante et hardie, mais toujours maî- « tresse d'elle-même », groupa bientôt de nombreux auditeurs autour de sa chaire.

Revenu en France au commencement de 1869, Bancel posa sa candidature aux élections législatives suivantes, non seulement à Valence, où il échoua, — ce qui lui fut dur, — mais à Paris, où il fut élu contre Emile Ollivier, par 22,844 suffrages, et à Lyon, où il l'emporta également, avec 16,953 voix. Il opta pour Paris ; mais, entré au Corps législatif, il ne donna pas ce qu'on attendait de lui, ni surtout ce qu'il aurait voulu, étant déjà profondément atteint par la maladie qui devait l'enlever dans toute la force de l'âge ; car, c'est le 23 janvier 1871 qu'il

mourut, ayant tracé peu de temps auparavant les lignes suivantes, qui témoignent de l'élévation de sa pensée, en même temps que de la supériorité de son jugement : « Il ne suffit pas de « remplacer la monarchie par les in- « stitutions populaires, il faut que cel- « les-ci soient fondées sur le droit et « sur la liberté, sans lesquels la Dé- « mocratie est le pire des esclavages. « Nous avons besoin d'esprits égale- « ment éloignés de la servitude et de la « chimère, résolus à pratiquer tout ce « qui est possible dans le véritable in- « térêt du peuple et à rejeter tout ce « qui pourrait porter atteinte à sa sou- « veraineté efficace. »

A la nouvelle de la mort de Bancel, on fit inscrire son nom sur le drapeau de la 2[e] légion des mobilisés de la Drôme ; puis, on le donna à l'un des principaux boulevards de la ville de Valence qui, ensuite, a mis son buste à l'Hôtel de Ville et lui a, enfin, élevé une statue en face de la gare.

ICONOGRAPHIE. — I. Portr. in-4° impr. Sarasin, *A. Dutasta del. L. Logois sc.* Buste de 3/4, à G. — II. Autre grav. sur bois, in-8°. *Plock del. et sc.* Buste de 3/4, à D. — III. Autre, in-4°, *Gillot sc.* Buste de 3/4, à G. — IV. Autre, in-folio color. *André Gill. del.* Sur un vélocipède, de 3/4, à G., dans *L'Eclipse* du 16 juin 1869. — V. Autre, in-folio, *Lemot del.* En pied, de 3/4, à D., dans *le Monde pour rire* du 22 mai 1869. — VI. Autre, in-folio. Buste de 3/4, à G., dans *La Chronique illustrée* du 23 mai 1869. — VII. Autre, in-fol., *Maubert sc.* Buste de 3/4, à G., dans *L'Avant-Garde* du 30 mai 1869. — VIII. Autre, in-8°, *E. Docourt del. et sc.* Buste de 3/4, à G., dans *Le Voleur* du 18 juin 1869. — IX. Autre, in-fol., color. *A. Gill. del.* En pied de 3/4, à G., dans *L'Eclipse* du 5 déc. 1869. — X. Autre, in-18. Buste de 3/4, à D. Baillet, éd. Paris. — XI. Autre, in-4°. *Hadol. del.* En pied de 3/4, à G. *Musée du Charivari. Le thermomètre parlementaire.* — XII. Lith., in-12, *Fernique et Pépin, d'après Thibault, phot.* Buste de 3/4, à G. — XIII. In-fol. Procédé héliographique du docteur Lœwe. Buste de 3/4, à G. — XIV. In-4°. *H. Milly del.* Impr. Fraillay. Méd. rond de 0,156. Buste de 3/4 à G., dans *Galerie électorale*, 1869, cadre rouge. — XV. Eau-forte de *Lalauze*. Buste de 3/4, à D.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notice historique sur la vie de F.-D. Bancel*, par E.-M. Bolette. Cette notice, qui est l'œuvre d'un grand bibliophile lyonnais (E.-M. Bancel), fut d'abord mise en tête des *Etudes sur la formation de la langue* ; mais, à la suite de dissentiments entre son auteur et la famille Bancel, on la supprima et remplaça par un article d'Antony Méray, de telle sorte qu'elle ne se trouve, croyons-nous, que dans un seul exemplaire, celui de la bibliothèque de Valence. — II. *Les deux Bancel: Désiré, député du Rhône et de la Drôme : Etienne, négociant à Lyon,* par Aimé Vingtrinier. Lyon, 1891, in-8° de 30 pp. — III. *Conférence sur les principales phases de la vie de Désiré Bancel*, par A. Peysson, O .·. de Valence, 1[er] avril 1895, E .·. V .·. Valence; 1895, in-8°. — IV. *F.-D. Bancel, représentant du peuple. Recherches sur sa vie politique et son œuvre littéraire*, avec une préface de M. Edouard Lockroy, par Alexandre Malizard, Valence, 1897, in-8°. de 72 pp. — V. *Désiré Bancel. Inauguration du monument élevé à sa mémoire, à Valence, le 1[er] août 1897, en présence de M. le Président de la République. Discours de M. Maurice Faure, député*, Valence, 1897, in-12 de 22 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Essai sur le crédit hypothécaire*, Valence, 1868, in-18.

II. *Les Harangues de l'Exil*, Bruxelles, 1863, 3 vol. in-8°. Recueil dont il y a une édition ayant pour titre : *Harangues et commentaires littéraires et philosophiques.* Paris, 1864, 3 vol. in-8°.

III. *Les Révolutions de la Parole.* Paris, 1869, in-8°.

IV. *Le Génie de Corneille.* Paris, 1869, in-12.

V. *Les Origines de la Révolution.* Paris, in-12.

VI. *Les Mystères. Etudes littéraires et philosophiques.* Paris, 1871, in-32.

VII. *Etudes sur la formation de la langue et sur la littérature française au moyen âge.* Paris, A. Claudin, 1878, in-8°, avec portrait gravé à l'eau-forte par Lalauze.

BANNES (Jean de), seigneur de la Bâtie-Tour-de-Verre, sur Mirmande, homme de guerre vraisemblablement né dans ce lieu en 1541, était l'un des dix-sept enfants que Jacques de Bannes, gentilhomme du Vivarais, implanté en Dauphiné, eut de son mariage avec Jeannes Baile, fille et héritière de Claude, seigneur de la Bâtie. Entré dans la carrière des armes, il fut d'abord capitaine de gens de pied dans différents régiments dauphinois ; puis, gouverneur de Livron, en 1581 ; enfin, commissaire général

de l'artillerie en Provence, sous la Valette, de 1589 à 1596. Mais ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est qu'il fit imprimer à Tournon, en 1591, un *Traité sur l'estat et conduite de l'artillerie*, qui n'est connu que par ce qu'en dit une *Histoire généalogique héraldique et chronologique de la maison de Bannes en Dauphiné*, œuvre de son arrière-petit-fils Paul-César de Bannes, qui mourut en 1806. Nous savons ainsi, que ce livre est dédié « A Monseigneur de la Valette », et que dans sa dédicace, qui est datée du « chasteau de la Bastie », le 15 décembre 1590, l'auteur affirme qu'en le composant, « son intention n'a point « esté tant de se faire voir à la postérité et laisser quelque mémoire de « lui, que de soulager ceux qui auront « telle charge que lui, leur ayant « dressé ces mémoires par les moyens « desquels ils pourroient avec moin- « dre peine faire service à leur sei- « gneur et diriger l'artillerie. »

Retiré en son château de la Bâtie, Jean de Bannes y mourut, le 11 décembre 1614, laissant, entre autres enfants de son mariage avec Jeanne de Vesc de Saint-Montan, Charles de Bannes, qui, s'étant enrôlé en 1630, dans les armées de la république de Venise y était colonel depuis plusieurs années, lorsqu'il périt à Zara en Dalmatie, le 17 janvier 1647, dans une sortie contre les Turcs.

Morice Viel, *Aux bords du Jabron*, 43 et suiv. — Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, VII, 148. — Reg. par. de Mirmande.

BARATIER (François), pasteur protestant né à Romans, en 1682, devait être d'une famille tout nouvellement établie dans cette ville lors de la révocation de l'Edit de Nantes, car son nom ne figure pas sur les états de la population romanaise au XVIIe siècle, non plus que sur les rôles de tailles. En tout cas, sa mère qui était alors veuve, l'ayant emmené dans le pays de Vaud, l'y laissa bientôt pour revenir à Romans, avec un second mari appelé Reynaud, qui était de Saint-Pierre-de-Marie en Poitou, et prétendait à la noblesse ; et là, notre jeune Romanais, qui ne saurait être que le Baratier, religionnaire fugitif, dont les meubles, restés à Romans, furent inventoriés en 1690, grandit, puis fit à Lausanne ses premières études. De Lausanne, il alla ensuite à Berlin, pour y étudier la théologie, et, cela fait, devint ministre du saint Evangile à Francfort-sur-l'Oder, poste qu'il échangea, en 1710, contre celui d'aumônier d'un régiment prussien.

Neuf ans plus tard, Baratier allait comme pasteur à Wilhelmsdorff, d'où il passa à Schwalbach, où il était encore lorsqu'il fut chargé, le 13 février 1735, de desservir l'église française de Stettin. Enfin, il était, depuis quelque temps inspecteur des églises françaises de la province de Magdebourg lorsqu'il mourut en 1751.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Fables et histoires possibles*. Hall, 1763, in-8°. C'est un recueil de contes composés, quarante ans auparavant, pour l'instruction de son fils, insérés plus tard dans *La lecture rendue facile et agréable* de Choffin, et réimprimés en partie par Gotting, sous le titre de *Le Jouet des petits enfants*, 1776, in-8°.

II. *Merkwurdige Nachricht von eissem seur frühzlitig gelehrten Kinde*. Leipzig et Stettin, 1728, in-8°. Cet ouvrage, dont il y a une édition in-4°, de 1735, est l'histoire de son fils, Jean-Philippe Baratier, né à Schwalbach le 19 janvier 1721, qui fut tout à fait un enfant prodige. Car, il parlait facilement l'allemand et le français, à 4 ans ; le latin, à 5, et savait le grec et l'hébreu à 6. A 14 ans il exposa ses idées sur le calcul des longitudes, dans un mémoire adressé aux académies de Londres et de Berlin, et il venait d'être reçu membre de la dernière de ces académies, lorsqu'il mourut à 20 ans, ayant déjà publié une dizaine de volumes.

III° *Sermon d'adieu à l'église française de Schwalbach*, par M. B. (Francfort, 1745, in-8°), publié par Faigeaux, son successeur.

Biogr. Dauph. I, 60 ; — *France prot.* éd., Bordier, I, 702. — Arch. Romans, BB, 37. — D° Drôme, B, 1726.

BARATIER (Louis et non Jean-Baptiste de), ecclésiastique, né à Valence en 1704, n'était pas, croyons-nous, de la même famille que le général Baratier de Saint-Auban ; en tout cas, il n'était pas son frère, mais le fils de Joseph de Baratier, seigneur de Furmenas, conseiller du roi et son juge à Baix, le Pouzin et Saint-Pierre-de-Barry. Entré dans le sacerdoce avec le grade de bachelier en théologie, il obtint, le 2 mai 1734, la cure de Saint-Laurent de Grenoble et fut reçu chanoine de Saint-André de la même ville, le 21 juin suivant, charges qu'il cumula jusqu'à sa mort, arrivée le 20 mars 1764.

Prédicateur de quelque réputation, cet ecclésiastique est surtout connu comme l'auteur d'une oraison funèbre du duc d'Orléans, fils du Régent, prononcée, le 26 avril 1752, à la demande de la municipalité de Grenoble qui la fit ensuite imprimer à « 1000 exemplai-« res in-4°, sur du grand papier raisin « fin, dont 24 sur papier de Hollande », avec un portrait en taille douce dont la gravure coûta 54 livres, tandis que l'impression de la brochure et les accessoires, y compris la reliure de onze exemplaires, revinrent à 752 livres 5 sols. En voici le titre et la description, d'après M. Edmond Maignien, qui lui consacre une notice relativement étendue :

Oraison funèbre de très haut, très puissant et très excellent Prince Louis de Bourbon, duc d'Orléans, premier Prince du sang, prononcée au service solennel qu'a fait faire la Ville de Grenoble dans l'église collégiale et chapelle royale de Saint-André, le 26 avril 1752, par l'abbé de Baratier, chanoine de la même église et curé de Saint-Laurent de Grenoble. A Grenoble, de l'imprimerie d'André Giroud, libraire-imprimeur de la Ville, à la salle du Palais, 1752, in-4° de 30 pages. En tête, une gravure représentant, dans un médaillon, Louis de Bourbon, buste de 3/4 avec cette légende : LVDOVICVS. DELPHINAT. GVBERNAT. A droite et à gauche, un brûle-parfums, et, au-dessus : IN MEMORIA ÆTERNA ERIT JVSTVS.

Biogr. Dauph., I, 61. — Et. civ. — Pilot, *Not. sur l'égl. St-Laurent de Grenoble*, 83. — Ed. Maignien, *L'impr. à Grenoble*, 438-440.

BARATIER dit **DE SAIGNES** (Jean), ministre protestant, généralement connu sous le nom de Jean de Saignes, était le deuxième fils de Pierre Baratier, avocat de Montélimar, dont la signature est au bas de la lettre que les protestants de cette ville écrivirent à Calvin, le 18 juillet 1561, pour lui demander un pasteur, et qui fut chargé, l'an suivant, par le baron des Adrets, de dépouiller les églises de la contrée. Sa mère, Dauphine de Serres, était la fille de l'auteur du *Théâtre d'Agriculture*, Olivier de Serres, seigneur du Pradel, et nous savons encore, par une note des Cordeliers de Montélimar, à qui son père enleva une croix et un calice, le 3 janvier 1562, qu'il fit sa théologie à Genève et s'intitulait, dès 1591, professeur du ministère, ce qui doit vouloir dire professeur et ministre.

Peu d'années après, notre Montilien était pasteur à Beaufort, village de la vallée de la Gervanne, où il épousa une nièce du seigneur du lieu, Esther d'Arbalestier, fille de Jean, sieur de Blagnac. Le contrat de mariage est du 31 octobre 1596, et c'est probablement à ce moment-là qu'il commença à prendre le nom de de Saignes ou de Sagnes, qu'on ne lui donnait pas volontiers, paraît-il, car cet acte ne l'appelle que « M. Me Jean Baratier, docteur en théo-« logie, ministre en l'église réformée de « Beaufort », bien qu'il l'ait signé : « Ba-« ratier de Sagnes » et, quinze ans plus tard, une transaction qu'il fit avec les héritiers de sa femme, celle-ci étant alors décédée sans enfants, le désigne sous le nom de « Baratier dit de Sagnes », tandis que sa signature est simplement « Dessagnes. »

A cette dernière date (1611), Jean Baratier était encore pasteur à Beau-

fort, mais après avoir occupé, cinq ans durant (1600-1605), le poste de Crest; et de Beaufort, il alla à Die, ville qu'il habitait depuis cinq ans lorsqu'il mourut, en 1624, laissant un travail d'une importance capitale pour l'histoire du protestantisme en Dauphiné. Nous voulons parler d'un recueil des résolutions prises dans les synodes tenus en cette province, de 1597 à 1620, recueil qui lui fut commandé par les synodes de Mantoules (1612) et de Mens (1615), et dans lequel il s'est attaché à subtituer tout à fait le nom de de Saignes à celui de Baratier, toutes les fois qu'il y est question de lui.

Plus complet que ne le donne à entendre son titre, ce travail, dont le manuscrit original fait partie de la bibliothèque de Mme de Lamorte-Félines, forme un gros in-quarto, intitulé : *Registre ou recveil de tous les actes qui ont esté tenvs en la province du Davlphiné, despuis l'an* M.DC, *auec deux amples indices des matières y contenues, fait et dressé sur les originaux et deuement collationné par J. de Saignes, l'an* M.DC.XV, *selon l'ordonnance du synode de Mens et avec toute humble affection et fidèle submission présenté et consacré à M. et très honoré P. et F. MM. les Pasteurs et anciens des églises réformées du Davlphiné assemblés au Synode provincial à Dieulefit, l'an* M.DC.XVI.

BARATIER DE SAINT-AUBAN (Jacques-Antoine), dit le marquis de Saint-Auban, officier général qui fut un des réformateurs de notre artillerie au XVIIIe siècle, naquit à Viviers (Ardèche), le 7 juillet 1712, mais appartenait à une famille de Montélimar remontant à Antoine Baratier, sieur de Moleron ou Moleyron, receveur en l'élection de cette ville (1649), puis receveur des décimes du diocèse de Viviers, qui fonda douze messes sur l'autel de saint Antoine de Padoue en l'église des Cordeliers dudit Montélimar, et testa en 1687. Il était le fils aîné d'autre Antoine Baratier, dit de Saint-Auban, à cause du fief de ce nom, auprès de Viviers, que lui laissa Pierrette Guillon, sa mère, et de Louise Mure, et, s'étant engagé de fort bonne heure dans l'artillerie, était officier pointeur le 1er novembre 1729. Devenu commissaire extraordinaire au mois de mars 1734, il fit en 1735 la campagne du Rhin, puis celle de Bohême et servit ensuite au siège de Prague, étant alors commissaire ordinaire depuis le 11 décembre 1741. Deux ans plus tard, Baratier de Saint-Auban commandait en second celle de nos batteries qui fit le plus de mal aux Austro-Anglais, à la bataille de Dettingen (27 juin 1743), après quoi il prit part aux sièges d'Ypres et de Furnes, puis à la bataille de Fontenoy (11 mai 1745), où il eut le détail de l'artillerie et où le maréchal de Saxe le complimenta en présence du roi.

Pour nous résumer, Baratier de Saint-Auban fit presque toutes les campagnes du règne de Louis XV, se distinguant partout par sa belle conduite, en même temps que par ses connaissances techniques, et c'est ainsi qu'il devint major d'artillerie, en 1747; lieutenant-colonel, le 29 octobre 1750; colonel, le 1er janvier 1758; brigadier, cinq semaines après ; maréchal de camp, le 20 février 1762; commandeur de St-Louis, en 1771; enfin, lieutenant général des armées du roi, le 1er mars 1780. En outre, il obtint, au mois d'octobre 1739, des lettres patentes le confirmant dans la noblesse de ses ancêtres et l'anoblissant au besoin, avec le droit de porter pour armoiries: *de gueules au lévrier d'or*. Or, il est bon de dire qu'il ne fut pas seulement un officier dont le nom fit pendant longtemps autorité dans tout ce qui touchait à l'artillerie, mais encore un homme d'une probité rare, et qu'il en résulta même pour lui une tragique aventure. Car, ayant poursuivi avec la dernière rigueur et fait condamner, en dépit de puissantes protections, le directeur de la manufacture d'armes de St-Etienne, comme prévaricateur, un neveu de ce

dernier, appelé M. de Chargey, tenta de l'assassiner, en plein jour, sur le boulevard, le 31 décembre 1773; et l'on publia ensuite, contre lui, des pamphlets l'accusant de ne devoir son avancement qu'à certaines manœuvres. Baratier de Saint-Auban riposta en publiant un état de ses services accompagné d'attaques violentes contre ses adversaires et il s'ensuivit, enfin, une querelle des plus retentissantes, dont les échos n'étaient pas encore complètement éteints quand Baratier de Saint-Auban mourut à Paris, le 5 septembre 1783, ne laissant pas d'enfants de son mariage avec une demoiselle de Lévis.

Dix-huit mois après, un cabinet de machines et de modèles, fort curieux pour son métier, formé par lui, était offert au roi, qui le fit placer dans la salle où l'on exposait les porcelaines de Sèvres.

ICONOGRAPHIE. — I. Portrait gr. in-4° buste de 3/4, à D., dans un ovale autour duquel on lit : JACQUES-ANTOINE BARATIER, MARQUIS DE ST-AUBAN, *lieutenant général des armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, associé des académies de Dijon et de Berlin.* Au bas, des trophées d'artillerie et au-dessous :

A l'Etat, à la gloire il consacra sa vie,
De son art redoutable il défendit les loix,
Par ses vertus, ses talents, son génie,
Il obtint pour amis des sages et des rois !

Dessiné par P. Choffard, 1784. *Gravé par Scipion Neiger, graveur du Roi.* — II. Copie du précédent, moins les attributs et les vers, avec cette légende : LE MARQUIS DE SAINT-AUBAN, *lieutenant général, inspecteur général d'artillerie. Lith. de l'Ecole royale d'artillerie de Douai.* In-4°.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Considérations sur la réforme des armes jugée au Conseil de guerre assemblé à l'hôtel royal des Invalides.* Paris, 1774, in-8°.

II. *Supplément aux considérations sur la réforme des armes.* Paris, 1775, in-8°. C'est une réponse aux *Lettres d'un officier d'artillerie à un officier général.* Paris, 1775, in-8°, brochure attribuée à l'avocat du lieutenant-colonel de Bellegarde.

III. *Mémoires sur les nouveaux systèmes d'artillerie.* S. l., 1775, 2 vol. in-8°.

IV. *De l'Usage des armes à feu, par le commandeur d'Antoni,* ouvrage traduit de l'Italien par M. de Saint-Auban. Paris, 1785, in-8°.

Biogr. Dauph.. I, 61. — Arch. Guerre. — De Coston, *Hist. de Montélimar,* III, 64.— *Mémoires de Bachaumont.* — Etc., etc,

BARBIER (JOSUÉ), pasteur protestant, puis avocat, vraisemblablement né à Die et non à Pontcharra, comme le dit Guy Allard, vers 1577, était le fils de Louis Barbier, pasteur de l'église réformée de Die en 1587, à Saillans en 1593, puis à Pontaix, où il mourut vers 1604. Ayant terminé à Nîmes, sous le fameux Jérémie Ferrier, des études commencées à Die, il fut reçu pasteur, par le colloque du Diois, le 21 novembre 1602, et attribué, quelques mois après, à l'église réformée de Quint, ce qu'il était encore, le 27 octobre 1604, date à laquelle Chamier et deux autres délégués du Synode provincial se l'adjoignirent pour dresser les statuts de l'Académie protestante de Die, que l'on venait de fonder et dans laquelle il ne pouvait conséquemment pas avoir commencé ses études, comme le dit *la France protestante*. Deux ans plus tard, Josué Barbier allait comme pasteur à Saint-Marcellin (Isère), et de là il fut envoyé à Livron, un des boulevards du protestantisme en Dauphiné, où il était établi dès le 27 mai 1613, et se fit tellement remarquer par son talent de parole, qu'il était cité comme un des plus fermes soutiens de la cause protestante, lorsqu'il se convertit tout à coup au catholicisme, au mois de juin 1615. Présenté alors, comme tel, à l'Assemblée générale du Clergé de France, puis au roi, par l'évêque de Valence, André de Léberon, entre les mains de qui il abjura solennellement le protestantisme, il obtint ensuite une pension de 600 liv. sur les fonds du clergé ; ce qui fit naturellement accuser le prélat de subornation, alors que le véritable auteur de la conversion de Barbier au catholicisme, pourrait bien être

son ancien professeur Jérémie Ferrier, qui se fit catholique dans le même temps que lui. Quoi qu'il en soit, ses anciens collègues, les pasteurs du Dauphiné, tinrent à Livron, le 7 septembre suivant, une assemblée dans laquelle ils le signalèrent au mépris des églises protestantes et l'excommunièrent. Mais, loin d'en être ébranlé, le néophyte offrit, par écrit, à cette assemblée, d'aller s'expliquer devant elle et de lui faire connaître les motifs de sa conversion, ce à quoi les ministres dauphinois « répondirent « avec froideur et dignité », le renvoyant au « consistoire de Montéli- « mar, pour y aller disputer, là où on « lui démontrerait les causes de son « apostasie », dit Rochas. Et, cette fois-ci, Josué Barbier refusa de comparaître, sous le fallacieux prétexte qu'il « redoutait la liqueur traîtresse « que l'on avait fait boire aux pas- « teurs de Die, lors des négociations « relatives à la grande affaire de l'a- « cadémie de cette ville, » que l'on voulait transférer à Montélimar, liqueur « dont l'influence, pareille à celle « du Lethé, enlevait la mémoire. » Tous les partis, à cette époque, usaient volontiers de ce genre de calomnie. Aussi, le Synode national de Vitré le signalait-il, deux ans plus tard, aux églises réformées du royaume comme un « apostat, qui a la taille courte et « grosse, les yeux louches, la langue « grasse et les cheveux noirs, étant « âgé d'environ 40 ans. »

On ne sait rien de plus de Josué Barbier, sinon qu'il publia, en 1618, deux volumes, en tête desquels il s'intitule « docteur ès droits et advo- « cat au Parlement de Dauphiné. »

BIBLIOGRAPHIE. — I. *La Ministrographie huguenote et tableau des divisions calviniques*. Tournon, Claude Michel, 1617, in-8°, avec cette épigraphe : « Sauvez-nous de cette génération perverse, Act. 2 », et cette dédicace : « A Monseigneur Pierre-André de Léberon, « évesque de Valence et Dye. » Ouvrage dont il y a une seconde édition. Lyon, Cl. Chatellard, 1618, petit in-12.

II. *Les miracvleux effects de la sacrée main des rois de France très chrestiens : pour la guarison des malades et conversion des hérétiques*. Paris, chez Jean Orry. MDCXVIII, in-8°. Ouvrage dont il y a une édition de Lyon, 1618, citée dans le catalogue de la bibliothèque de Grenoble et que Lelong donne comme étant d'un Jean Barbier, ce qui est une erreur.

Biogr. Dauph., I, 60. — Guy Allard, *Dict. Dauph.*, I, 115. — Brun-Durand, *Regl. Acad. prot. de Die*, 3. — *France prot.*, éd. Bordier, I, 707. — Aymon, *Les Syn. nat.*, I, 137. — Lelong, *Bibl.* — Etc.

BARBIER (N.), voyageur et écrivain, que nous croyons être un frère de Jean Barbier, notaire à Mercurol de 1677 à 1717, et qui était, en tout cas, de cette localité ; étant devenu secrétaire de Melchior de Forbin, marquis de la Roque, président à mortier au parlement de Provence, il fut chargé par ce magistrat de certaines affaires en Italie et, comme le cardinal de Vendôme se rendait à Rome, pour le conclave dans lequel fut élu le pape Clément IX, il obtint l'autorisation de s'embarquer à Marseille sur la galère qui emportait le cardinal ; ce qui lui permit de faire la traversée aussi bien que possible et de visiter ensuite Rome et l'Italie. Or, ce voyage fait, il l'a raconté dans un volume petit in-8° de 160 pages, plus quatre feuillets non numérotés, dont la dédicace est : « A Messire Charles de « Lyonne de Lessins, seigneur de « Mercurol, Génissieux et Triol (sic), « abbé de Saint-Calais. »

Cet ouvrage, extrêmement rare, et qui est, hélas ! la seule preuve que nous ayons du passage de Barbier ici-bas, a pour titre : *Le Voyage d'Italie, tant par terre que par mer, fait par MM. les cardinaux de Vendosme et de Retz, contient ce qui s'est passé à Rome à la mort d'Alexandre VII et à la création de Clément IX. Et le second par terre contient la description des villes et autres particularités contenues en la page suivante par le sieur Barbier de Mercurol*. Paris, Jean de Bray, MDCLXXI. Il a donné lieu à une fort intéressante étude intitulée : *Une Curiosité de la Bibliographie Dauphi-*

noise, par l'abbé Cyprien Perrossier. Valence, 1895, in-8° de 20 pages.

Bull. d'arch., VIII, 413, art. de M. de Gallier.

BARBIER (Michel), dit **BARBIER DE CHAMPLONG,** parce qu'il était du quartier de ce dernier nom, commune de Saint-Paul-lès-Romans, s'étant compromis dans l'espèce de jacquerie qui mit l'ordre social en péril dans la plus grande partie du Dauphiné, en 1579 et 1580, et dont il sera parlé plus amplement à l'article *Serve (Jean),* fut pour cela décrété de prise de corps, le 12 mars 1580, puis condamné à mort par contumace. Seulement, il put ensuite bénéficier d'une amnistie, et s'étant alors établi à Romans, en qualité d'avocat, il y acquit promptement une telle considération qu'il était premier consul de cette ville au mois de juillet 1586, date à laquelle il mourut de la peste. Or, fait à noter, cette mort eut pour conséquence la perte de la charte de privilèges dite *Bulle d'Or,* accordée aux Romanais par l'empereur Charles IV, en 1366 ; ceci, on le sait par ce passage d'un *Inventaire des papiers et documents de la maison consulaire de Romans* : « La dicte pièce estoit dans « la maison de feu Michel Barbier de « Champlong, premier consul, par le « décès duquel, de maladie conta- « gieuse, sa maison infectée et par « certains volée et saccagée, comme a « esté tout notoire, et, par ce moyen, « le sceau d'or esgaré. »

Marié le 5 avril 1566 avec Jeanne de la Tour, fille de Guillaume, il fut l'auteur d'une famille éteinte, au siècle dernier, chez les Jomaron de Tivoley et dont les armoiries étaient : *de gueules à la croix pattée d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'un aigle d'argent.*

Arch. de l'Isère, B 2039. — Dr Chevalier, *Arm. de Romans,* 10. — Etc.

BARBIÈRES. Voir : **BEAUMONT** (Antoine de).

BARNARD (Saint), fondateur de l'abbaye et, par cela même, de la ville de Romans, était, dit-on, fils du seigneur d'Isernore. Marié de très bonne heure, il suivit d'abord la carrière des armes, puis, étant devenu veuf, partagea son bien entre ses enfants et les pauvres et se retira au lieu d'Ambronay, où il releva de ses ruines un ancien monastère, dans lequel il prit l'habit religieux et dont il devint ensuite abbé.

Abbé d'Ambronay, saint Barnard l'était depuis trois ans, disent les hagiographes, lorsqu'il fut élu archevêque de Vienne en remplacement de saint Volfère, qui venait de mourir, et ils ajoutent que ce n'est que sur les instances de Charlemagne et l'ordre du Pape qu'il accepta cette charge, vers l'an 810. Ce qu'il y a de certain, c'est que Louis-le-Débonnaire fit, à sa demande, des libéralités à l'église de Vienne, le 19 janvier et le 20 décembre 815 et qu'il se trouva mêlé aux déplorables incidents qui furent la conséquence du second mariage de cet empereur et surtout de la naissance de Charles-le-Chauve. Ayant fait partie de cette assemblée de Soissons (833), dans laquelle on déposa le fils de Charlemagne, il s'enfuit en Italie quand ce prince remonta sur le trône (835) et fut même déposé à son tour, dans un concile tenu à Tramoyes, l'an 836.

Rétabli sur le siège de Vienne, peu de temps après, saint Barnard fonda alors sur les bords de l'Isère, au lieu appelé Conquers et plus tard Romans, une abbaye de l'ordre de saint Benoît, qu'il dédia aux SS. Séverin, Exupère et Félicien, où il se retira, pour s'adonner tout à fait à des pratiques de pénitence, et où il mourut enfin, le 22 janvier 842, à l'âge de 64 ans.

Des miracles s'étant ensuite opérés par l'intercession du fondateur de cette abbaye, celle-ci, qui fut sécularisée en

950, et qui était, cent ans plus tard, sous le vocable de Saint-Pierre, prit le nom de Saint-Barnard dès 1068. Quant aux reliques du saint, inhumé, tout d'abord, au bas de l'église de Romans, elles furent exhumées en 944 et placées alors dans une châsse, à gauche de l'autel des Saints-Apôtres qui avait été consacré par saint Barnard. Les calvinistes les brûlèrent en 1568. Sa fête se célèbre le jour de sa mort, 22 janvier.

Les armoiries du chapitre de Saint-Barnard de Romans étaient : *bandé d'or et d'azur de six pièces, à une tour carrée et crénelée de sable, surmontée d'une main de bénédiction de carnation, parée de gueules et posée en pal.*

BIO-BIBLIOGRAPHIE.—I. Dom Cl. Estiennot, à qui l'on doit un *Éloge historique de saint Barnard*, inséré par M. Giraud dans son *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et la ville de Romans*, (I, pp. xlj-lxiij) cite cinq ou six Vies de saint Barnard, en y comprenant celle qui se trouve dans *l'Histoire de Bugey*, par Guichenon (II, 175) ; mais ce ne sont, en réalité, que des légendes ; car la seule étude sur ce saint ayant un caractère sérieusement historique, est la *Vie de saint Bernard* (sic), *archevêque de Vienne, dédiée A Son Altesse Monseigneur l'abbé d'Auvergne...*, par le P. Charles Fleury-Ternal. Paris, Cailleau, 1722, in-12. On peut voir aussi : *Essai hist. sur le monastère et le chapitre de Saint-Barnard de la ville de Romans*, par M. Dochier. Valence, 1817, in-8° de 83 pp.

BARNAUD (Nicolas), médecin, alchimiste et pamphlétaire, de qui les historiens et les biographes se sont assez occupés, pour qu'ils aient fait de lui plusieurs individus différents, en l'appelant, tour à tour, Barnaud, Bernaud, Barnhard, Bernard et même Arnaud, et sur qui ils ne donnent, en fin de compte, que des renseignements fort confus, appartenait à une famille bourgeoise de Crest, remontant à Me Berthon Barnaud, clerc de notaire, régent de la judicature-mage de cette ville, en 1404, dont le fils, Guillaume, exerçait les mêmes fonctions, en 1426-1469. Fils du notaire Libert Barnaud, qui se maria vers 1538 et mourut avant 1567, il était le neveu d'un avocat, Guy Barnaud, chez qui se cachait, en 1551, un religieux cordelier, venu à Crest pour y prêcher la Réforme, et le cousin de Jean Barnaud, vi-sénéchal de Valentinois et Diois au siège de Crest, à qui il a dédié certain de ses ouvrages d'alchimie et qui fut anobli en 1584, pour services rendus au roi et à la religion catholique pendant les guerres civiles. Antoine Barnaud, chanoine-chantre de la collégiale Saint-Sauveur de Crest en 1606 et 1610, était le fils de ce dernier, et Vincent Barnaud, sieur de Saleine, son autre fils, fut le grand-père de Marie Barnaud, qui, étant veuve de Bernard d'Arcizac de la Broquère, se remaria, vers 1700, chez les Simiane.

Médecin, Nicolas Barnaud, comme tant d'autres médecins de son temps, fut un adepte de la philosophie hermétique, et c'est très probablement la recherche du grand œuvre, autant que son inconstante humeur, qui lui fit mener une existence des plus vagabondes; car il était à peine âgé de 20 ans lorsqu'il alla pour la première fois en Espagne ; et si, après avoir parcouru l'Italie, l'Allemagne et la Suisse, il manifesta l'intention de se fixer à Genève, où le droit de bourgeoisie lui fut accordé gratis, le 17 avril 1617, en considération de ce qu'il était « capitaine de bonne volonté, qui désire « faire service, aimant Dieu et la ville », cela ne l'empêcha pas de continuer ensuite ses pérégrinations à travers l'Europe. Esprit audacieux et caractère impatient de tout frein, il n'était, du reste, pas plus homme à s'accommoder du rigorisme de Calvin que de la discipline catholique, et si l'on a pu lui attribuer avec quelque raison de violents pamphlets contre les auteurs de la Saint-Barthélemy, ce n'est pas sans raison, non plus, qu'il a été donné comme l'auteur de traductions françaises d'un livre de Socin et du *De Trinitatis erroribus* de Michel Servet ; attendu que Socin était son ami, et que le sentiment qui dicta les imprécations de Barnaud contre

les auteurs du massacre du 24 août 1572, ne pouvait que lui rendre sympathique le malheureux médecin, brûlé vif, à Genève, le 27 octobre 1553, parce qu'il différait d'opinion avec Calvin sur quelques points de théologie. Mais c'est à tort cependant qu'on l'a donné comme athée, car il n'y a qu'à parcourir ses livres d'alchimie pour se convaincre du contraire.

Après avoir habité, pendant quelque temps, Genève, puis Bâle, Nicolas Barnaud se remit à parcourir l'Europe et, sans être absolument renseigné sur l'itinéraire qu'il suivit, nous pouvons dire que, par la Prusse et la Bohême, il gagna la Pologne, habitée par Socin, qui lui dédia en 1595, sa *Defensio disput. de loco* VII *epist. ad Romanos.* De Pologne, revenant sur ses pas, il alla en Hollande et se trouvait en 1597, 1598 et 1599, à Leyde, où il fit imprimer ses écrits hermétiques. En 1601, il était à Tergow ou Gouda, ville d'où il a daté une de ses lettres à son cousin le vi-sénéchal Jean Barnaud, *e museolo nostro chemico ;* et de Hollande il revint probablement finir ses jours dans sa famille en passant par le Languedoc ; car, indépendamment de ce que sa visite à Bansillon, ministre d'Aiguemortes, à qui il apprit l'alchimie, — ce qui valut à ce dernier d'être plus tard traduit devant le Synode national de Privas, — ne put avoir lieu qu'à son retour de Hollande, nous savons que Barnaud se trouvait à Crest en 1604, date à laquelle le Synode provincial du Dauphiné étant averti qu'il semait « de tout « son pouvoir plusieurs horribles he- « resies, » trouva « bon que quelques- « uns soient depputez pour fere ex- « trait de ses blasphemes et y joindre « responce ; que s'il recognoit ses fau- « tes, il fasse imprimer les adveux de « ses erreurs, sinon que l'église de « Crest appelle deux ou trois pasteurs « lesquels procederont à l'excommu- « nication et retranchement d'un mem- « bre pourri, afin que l'église de Crest « soit deschargée d'une telle peste. » Enfin, il résulte de différents actes que le 10 juin de cette même année 1604, Nicolas Barnaud vendit, 2,400 livres, la maison qu'il avait à Crest, dans la rue du Sang-Royal, à Louis de Lolle, et qu'il mourut peu de temps après, ayant fait un testament par lequel il instituait Anne Ollivier, sa femme, son héritière universelle.

Maintenant, quelles étaient, en réalité, les opinions et les croyances de Nicolas Barnaud ? C'est d'autant plus difficile à dire, que ses ouvrages hermétiques sont les seuls qu'il ait signés de son nom, et que l'on n'a que des présomptions plus ou moins fortes, touchant la paternité de ceux qu'il aurait publiés sous différents pseudonymes. Aussi nous bornerons-nous à constater que les premiers sont sans intérêt aujourd'hui, et que les autres, en admettant qu'ils soient tous du même auteur, sont d'un économiste et d'un historien doublés d'un politique, dont la prescience et l'audace des conceptions n'ont été dépassées par personne.

Voyait-il de loin, en effet, celui qui demandait, en plein règne d'Henri III, l'égalité de tous les citoyens devant la loi ; que tous soient imposés proportionnellement à leur fortune et que chacun soit tenu de faire connaître l'importance et la nature de ses biens et ses moyens d'existence ; puis, que tous puissent prétendre aux emplois publics et fassent à tour de rôle « guet et gardes à la porte des chas- « teaux royaux, » c'est-à-dire soient astreints au service militaire ; enfin, que les pauvres aient, dans leurs procès, des avocats et procureurs payés par l'Etat.

Et si le passage dans lequel il déclare que « le roy est seulement pre- « mier et souverain serviteur du « royaume qui n'a pour maistre et sei- « neur que le peuple, duquel les roys « reçoivent la dignité royalle, telle- « ment que tout le peuple, considéré « en un corps, est par-dessus et plus « grand que le roy », et que « puisque « le roy est établi en ce degré par le « peuple et pour amour du peuple, et

« ne peut subsister sans le peuple, » on ne doit pas trouver « estrange « quand il se secoue du joug qui lui « est tant insupportable » ; si, disons-nous, ce passage, dans lequel il proclame le droit à l'insurrection n'a rien de contraire aux idées de certains théologiens du moyen âge, quel révolutionnaire que celui qui proposait, en 1581, de confisquer les biens du clergé et d'établir un « carcabeau où chaque « objet de commerce serait désigné « avec le prix de vente qu'y met la loi ! »

Or, cela se trouve tout au long dans *Le Miroir des François*, livre que Delisle de Sales a longuement analysé dans son *Malesherbes,* mais qui est d'un homme religieux, ainsi que le prouve le passage dans lequel il est dit que « des rois pervers, des hommes « qui gouvernent mal les peuples, « doivent trembler en présence de « l'Etre suprême »; tandis que Barnaud n'était rien moins que cela, si l'on en juge par l'attribution qui lui a été faite, peu de temps après sa mort, d'un ouvrage intitulé : *De Tribus impostoribus.*

Quant au *Réveille-Matin des François,* autre livre fameux, également attribué à Barnaud, nous avons d'autant plus de peine à croire qu'il soit de lui, que le premier des deux dialogues dont il se compose est une trop froide chronique des événements qu'il raconte pour être d'un homme au caractère emporté, et que le second est d'un sectaire n'ayant en vue que le but à atteindre, tandis que notre Crestois était,au contraire, un indiscipliné que la générosité de sentiments portait à prendre, partout et toujours, parti pour les opprimés contre les oppresseurs. Et ce n'est certainement pas lui qui aurait conseillé, comme le fait l'auteur du *Réveille-matin*, à la reine Elisabeth de se défaire de Marie Stuart, par crainte que l'Angleterre ne retombe sous le joug de Rome, attendu que : « en affaire d'estat, il faut « regarder si ce qu'on propose est « juste et utile au public ; les autres « respects de clémence, de libéralité, « de générosité particulière devant « toujours céder à l'utilité publique... « et que l'impunité est un vrai refus « de justice et de protection à ses su- « jets, un mespris du salut de son peu- « ple et une désertion et contemnement « de la conservation de l'Eglise de « Dieu et de son pur service. » Mais ce que l'on peut retenir de cela, c'est qu'il faut que Nicolas Barnaud ait exercé une influence réelle sur l'esprit public à son époque, pour qu'on ait pu le croire et le dire l'auteur de plusieurs ouvrages d'une grande portée. Cela dit, nous allons donner la liste des ouvrages qui sont assurément de lui et celle des ouvrages qui lui sont attribués.

Ouvrages de Nicolas Barnaud :

I. *Commentariolus in quoddam epitaphium Bononiæ studiorum ante multa sæcula marmoreo lapidi inscripto ; additi sunt processus chimici non pauci : autore et editore Nicolao Barnaudo Delphinate.* Lugd. Batav, Th. Basson 1597, in-8°. Commentaire que n'a pas connu l'auteur de l'art. BARNAUD, dans la *Nouv. Biogr. univ.* et qui concerne la fameuse énigme ÆLIA LELIA CRISPIS. Il se trouve dans le *Theatrum chemicum,* édit. de 1659 (*Argentorati*), III, 744-754 ; dans la *Bibliotheca chemica curiosa* de Mauger (*Genevæ*) 1702, II, et dans l'explication de cette épitaphe par Basinstach.

II. *Triga chemica, id est de lapide philosophico tractatus tres editore et commentatore Nicolao Barnaudo delphinate.* Lugd. Batav. Chr. Raphelingius, 1599, in-8°. Recueil des traités suivants, traduits, commentés et édités par Barnaud : *Lambspringii libellus de lapide philosophico ; Antiqui philosophi Galli Delphinatis anonymi liber secreti maximi totius mundanæ gloriæ ; Extractum ex cymbalo aureo antiquissimo libro manuscripto, ad rem nostram faciens.* Ce recueil, dont il y a une édit. de 1600, sortie des mêmes presses et dans le même format, se trouve également dans le *Theatrum chemicum.* III, 765-774.

III. *Quadriga aurifera nunc pri-*

mum a Nicolao Barnaudo, a Christa-Arnaudi Delphinate Gallo philosopho et medico in lucem edita. Nihil sine numine. Ex officina Plantiniana apud Chr. Raphelingium cIↃIↃ.IↃ, in-8° de 95 pp. Recueil de quatre traités ou roues : 1° *Tractatus de philosophia metallorum anonymo conscriptus* ; 2° Georg. Riplei, *liber* xii *portarum* ; 3° Ejusd. *Liber de Mercurio et lapide philosoph.* ; 4° *Anonymi scriptum, elixir solis Theophrast. Paracelsi tractans* ; qu'on retrouve dans le *Theat. chemic.*, iii, 791-831, et dont l'avis *candido lectori* est seul de Barnaud, qui nous y apprend qu'il alla en Espagne, quarante ans auparavant, et qu'il visita ensuite les Français, les Anglais, les Sarmates, les Italiens, les Polonais, les Bohémiens, les Prussiens, les Suédois et les Bataves.

IV. *Brevis elucidatio arcani philosophorum.* Lugd. Batav. 1599, in-8°. Inséré ensuite dans le *Theat. chemic.*, iii, 784-89.

V. *Tractatvlvs chemicvs, Theosophiæ palmarivm dictus, anonymi cuiusdam Philosophi antiqui a Nicolao Barnaudo... nunc primum editus et auriga ad quadrigam auriferam quam superiore anno emisit ducendam factus...* Lugd. Batav. Th. Basson, 1601, in-8°. Reproduit dans le *Theatr. chemicvm,* iii, 832-849.

VI. *De occvlta Philosophia epistola cuiusdam Patris ad filium a Nicolao Barnaudo medico a Crista Arnaudi, Delphinate Gallo, nunc primum in lucem edita in gratiam omnium philosophorum, maxime vero Batavorum.* Lugd. Batav. Th. Basson, 1601. Petit in-8° occupant, dans le tome iii du *Theat. chemicvm,* les pp. 850-857.

VII. Indépendamment de tous ces ouvrages, le tome iii du *Theatrum chemicum,* contient de Nicolas Barnaud, les opuscules suivants, qui n'ont pas été imprimés séparément : 1° *Processus chemici,* v, pp. 755-763 ; 2° *Carmen elegans in nomine Dei viventis et vivificantis* (en vers latins), pp. 763-764 ; 3° *Philosophis Gallis omnibus,* pp. 833-834.

VIII. *Le Livre de l'autorité de la Saincte Escriture, traduit par Nicolas Barnaud, gentilhomme dauphinois avec l'advertissement de Messieurs les Théologiens de Basle, sur quelques endroits dudit escrit.* S. l. 1592, in-8°. C'est la traduction d'un livre de Fauste Socin, que Bayle dit anonyme, mais dont Sandius donne ainsi le titre.

Ouvrages attribués à N. Barnaud.

I*. *Dialogus quò multa exponuntur quæ Lutheranis et Hugonotis Gallis acciderunt non nulla item scitu digna et salutaria consilia adjecta sunt.* Oragniæ (Orani) excudebat Adamus de Monte 1573, in-8° de 4 f.f. + 170 p.p. + 12 f.f. pour l'index. Ouvrage qui a été traduit en français sous ce titre : *Dialogue auquel sont plusieurs choses advenues aux Luthériens et Huguenots de la France ; ensemble certains points et aviz nécessaires d'estre sceuz et suiviz.* Bâle, 1573, petit in-8e de 164 p.p. à la fin duquel on lit : « Achevé d'imprimer le 12e jour du 6e mois après la « journée de la trahison » — I*bis. *Dialogi ab Eusebio Philadelpho cosmopolita, in Gallorum et cæterarum nationum gratiam compositi.* Edimburgi, James, 1574, in-8°. C'est l'ouvrage précédent augmenté d'un second dialogue. Il y a du tout une autre édition ayant pour titre : *Dialogi duo de vita Caroli* IX *regis Galliarum reginæ que matris ejus ab Eusebio Philadelpho, Cosmopolita.* Edimburgi, 1584, in-8° ; puis deux traductions, dont l'une est en allemand, par Emeric Lebusius (1585, in-8°), et l'autre, qui est la plus connue, en français, sous le titre de : *Le Réveille-Matin des François et de leurs voisins, composé par Eusèbe Philadelphe, cosmopolite, en forme de Dialogues.* Edimbourg, James, 1574, in-8° de 19 f.f. + 159 + 192 p.p. Enfin le premier dialogue se trouve inséré sous ce dernier titre, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, vii, 167-207.

II*. *Le Cabinet du roi de France, dans lequel il y a trois perles d'inestimable valeur, par le moyen desquelles le Roy s'en va le premier monarque du*

monde et ses sujets du tout soulagez, par N. D. C. (Nicolas de Crest ?). S. n. l. d., 1581, in-8°. Ouvrage que certains bibliographes attribuent à un Nicolas Frommenteau, qui ne serait que Barnaud lui-même, suivant d'autres, et dont il y a, en tous cas, d'autres éditions : S. n. d. l., 1584, in-8°, et Londres, 1624, in-8°.

III*. ***Le Secret des thrésors de France, descouvert et départi en deux livres, par N. Froumenteau et maintenant publié pour ouvrir les moyens légitimes et nécessaires de payer les dettes du Roy, descharger ses sujets des subsides imposés depuis 31 ans et recouvrer tous les deniers promis à Sa Majesté*...** S. l. 1581, pet. in-8° de 230 + 194 p.p. Ouvrage dont il y a une seconde édition sous le titre de : ***Le Secret des finances descouvert***, etc. S. l., 1581, in-8°, et une troisième sous le titre de : *Thrésor des Thrésors de France ou Préparatif propre et nécessaire*... S. l., 1581, 3 tomes en un volume in-8°.

IV*. ***Le Miroir des François, compris en trois livres, contenant l'estat et maniement des affaires de France, tant de la Iustice que de la Police...., le tout mis en dialogue par Nicolas de Montaud***. S. l., 1581, in 8° de 75 + 497 p. p. Il y a, de cet ouvrage, des exemplaires datés de 1582, bien qu'ils soient de la première édition, et une seconde édition de 1582, in-8° de 75 + 736 p.p.

V. ***Sept livres de Servet concernant les erreurs touchant la Trinité***, traduction dont nous ne connaissons que le titre.

Biogr. Dauph., I, 69-72. — *France prot.*, nouv. éd. — Min. de not^res. — Ét. civ. de Crest. — *Syn. du Dauphiné*. — Pr. Marchand, *Dict. hist.* — Quérard, *Superch. litt.* — Barbier, *Dict. des anon.* — *Arch. cur. hist. de Fr.* — Delisle de Sales, *Malesherbes*, 202. — Sandius, *Bibl. anti-Trinit.*, 6.

BARNAVE (Jean-Pierre-François), père du célèbre constituant, naquit à Vercheny (Drôme), le 4 janvier 1712. Petit-fils de François-Michel Barnave et de Jeanne Aubert, de Crest, il était le deuxième fils d'Antoine Barnave, ancien officier au régiment de Maubourg, fermier général des seigneuries de Beaufort, Gigors et Lauzeron, en 1745, qui mourut le 4 février 1755, ayant, par testament en date du 17 février 1736 (Brohard, not^re à Crest), fait élection de sépulture en l'église paroissiale de Vercheny et légué 20 livres aux pauvres de ce lieu, autant aux Capucins de Crest, autant aux Pénitents de Saillans, pour réparer leur chapelle ; 2,000 liv. à chacun de ses deux fils ; enfin, 30 livres plus leur dot à chacune de ses deux filles, Jeanne, femme de Paul Roman, bourgeois de Saillans, et Madeleine, fiancée de Pierre Jossaud, marchand du même lieu. Sa mère, qui avait nom Jeanne Grivet et qui testa le même jour que son mari, était d'Orange, et c'est par elle que cette branche de la famille Barnave devint protestante. Quant à son frère aîné, qui s'appelait Antoine Barnave comme son père, et qui mourut à Grenoble le 26 octobre 1788, ayant institué pour héritier *noble* Jean-Pierre-François Barnave, son frère et, à son défaut, *noble* Antoine-Pierre-Joseph-Marie Barnave, son neveu, c'est-à-dire le futur constituant, il était châtelain de Barry et Vercheny, en 1737, et portait pour armoiries : *D'or au croissant d'argent accompagné de deux étoiles de..... en chef et d'une tête de..... en pointe.*

Après avoir fait ses études à Orange, pays de sa mère, Jean-Pierre-François Barnave alla à Grenoble, où il fut reçu procureur au Parlement, en 1738, et où, ayant acquis, en 1760, une charge d'avocat consistorial, il compta bientôt parmi les chefs du barreau de cette ville. Il était surtout un homme d'affaires des plus capables et des plus occupés, ainsi que le prouve la quantité de longs et savants factums de procès qu'on a de lui, et, de plus, juge seigneurial de toutes les terres des Monteynard et de quelques autres familles. Mais cela ne lui suffit pas, ou plutôt ne suffit pas à sa femme, Marie Pré de Seigle de Presle, fille d'un major de la ville et citadelle de Montélimar,

qu'il avait épousée en 1760 et qui était, paraît-il, fort entichée de sa noblesse ; car, non contente de faire prendre à son mari la qualité de noble, parce que la charge d'avocat consistorial était autrefois de celles qui anoblissaient, cette jeune femme, qui était, à part cela, une femme distinguée, amena en effet, par ses prétentions, des incidents qui font partie de l'histoire de la société dauphinoise à la veille de la Révolution.

Ainsi, les clercs de son mari abandonnèrent-ils, au mois de juillet 1765, sa maison et l'étude, parce que, à l'occasion d'un dîner donné par elle, Mme Barnave les avait voulu faire manger à part, dans le cabinet de l'avocat ; ce qui fut cause que tous les autres clercs de Grenoble et des environs, assemblés au hameau de la Buisserate, déclarèrent faire cause commune avec leurs camarades. Par représailles, il est vrai, les collègues de Me Barnave s'engagèrent, à leur tour, à ne recevoir aucun des clercs de ce dernier ; mais notre avocat n'en fut que plus brocardé par les basochiens, qui firent alors retentir les rues et les cabarets de Grenoble de chansons françaises et patoises dont le secrétaire de l'Intendance, Létourneau, nous a conservé quelques échantillons.

Quand on se cret de condition,
Qu'on é monta sur le bon ton.
On cret toujours se ravala. Alleluia !
Quand on a dé MM. bien gros,
Frisia à la rhinocéros,
Lous clercs dévont s'en écarta. Alleluia !
Quand Barnave en drap de Sardi,
De sa montagni descendit
Un éro pas grand Cambolas. Alleluia !

dit une de ces chansons. Une autre, en français, prétend que

De ce héros, l'aimable épouse,
Le croïant au moins écuyer,
De sa noblesse trop jalouse
A toujours craint de déroger.

Puis elle ajoute :

C'est ainsi qu'un homme de robe
Qui jadis vivoit sans état,
Mais qui, maintenant, plus commode,
Prend le qualité d'avocat,
Pour vouloir trop s'en faire accroire,
Se fit enfin dernièrement,
Relin, relan
Taper autant qu'on peut le croire.

En un mot, ce grotesque incident fit tant de bruit à Grenoble et dans la contrée, qu'il ne fallut rien moins que le brutal procédé dont le commandant militaire de la province se rendit coupable, quatre ans plus tard, vis-à-vis de Mme Barnave, pour le faire oublier et retourner l'opinion en faveur de cette dame. C'était le 26 juin 1769, au théâtre, où l'on jouait pour la première fois *Beverley ou le Joueur anglois*. La salle était comble, et Mme Barnave occupant une des premières loges, M. de Clermont-Tonnerre lui fit dire de se retirer, attendu que la place qu'elle occupait était retenue par d'autres et, sur son refus, lui « envoya « quatre Suisses, la bayonnette au bout « du fusil », dit une relation du temps ; puis, comme la jeune femme résistait, on menaça son mari de le mettre en prison. « Il fallut donc déloger, » ajoute la relation que nous venons de citer, « et toutes les dames de con« dition qui étaient aux secondes lo« ges, ainsi que le parterre claquèrent « des mains », tandis que la bourgeoisie tout entière sortit avec les Barnave. Le lendemain, le Parlement s'assembla pour donner ordre au consul chargé de la police de rechercher les édits qui regardent le théâtre afin d'en ôter la police au commandant militaire, et, le surlendemain, par ordre de la Municipalité, les représentations furent suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Mme Barnave n'était pas populaire, on le voit, puisque le parterre applaudit à son expulsion ; mais, en revanche, toute la classe moyenne prit tellement fait et cause pour elle en cette circonstance, que le spectacle manqua de spectateurs tant qu'elle n'y retourna pas, ce qu'elle ne fit qu'au bout d'un an, à la prière de l'autorité municipale. Or, indépendamment de ce que de semblables incidents fouettaient

l'opinion publique, toujours prête à se passionner, il n'est pas douteux que le souvenir de l'insulte faite à sa mère, qui fut son premier professeur, influa plus tard sur la conduite de Barnave. Quant au vieil avocat, son père, un moment distrait ainsi de ses travaux professionnels, il s'y renferma plus que jamais ensuite et jusqu'à sa mort arrivée à Saint-Robert, dans la maison de campagne où l'on devait arrêter, moins de trois ans après, son célèbre fils, le 14 juillet 1789.

Trompés par la similitude des noms, nombre d'auteurs ont cru que c'est lui qui représenta, conjointement avec son fils, le bourg de Saillans, dans les assemblées de Vizille et de Romans, tandis que c'est un de ses cousins, Michel Barnave, notaire, juge de paix, puis commandant de la garde nationale de ce bourg, décédé en 1793.

Jean-Pierre-François Barnave eut quatre enfants : 1° Antoine-Pierre-Joseph-Marie, le célèbre constituant, né à Grenoble, le 27 septembre 1761, et décapité le 29 novembre 1793 ; 2° Jean-Pierre-César, lieutenant du génie, né le 17 juillet 1763 et décédé le 17 mars 1784, à Paris, où il fut inhumé dans l'église Saint-Laurent ; 3° Jeanne-Françoise-Adélaïde, née le 14 juillet 1764 et mariée, le 27 fructidor an X, avec honoré Dumolard, fils d'un notaire de Laffrey ; 4° Claudine-Charlotte-Julie, née le 20 septembre 1766 et mariée, le 8 thermidor an IV, avec Christophe-Etienne Saint-Germain, sous-inspecteur des forêts du département de l'Isère. C'est, on le sait, cette dernière qui remit à M. Bérenger, de la Drôme, les papiers de son frère en le priant de les publier.

Ed. Maignien, *Généal. et arm. Dauph.* — *Arch. Drôme*, E 1985. — Létourneau, *Miscellanea*, III, 583 et suiv. — Bérenger de la Drôme. *Notice hist.* — Etc.

BARNAVON (Henri), peintre de quelque réputation que le conseiller au parlement Joachim de Mistral chargea, en 1687, de peindre « une litre « noire avec les armoiries du seigneur « son père, avec la couronne de mar- « quis et des supports de sauvages », dans les églises des mandements de Crépol et de Montmiral, dont la seigneurie lui appartenait, n'était pas Grenoblois comme paraît le croire M. Ed. Maignien, mais bien de Romans, où il est fréquemment question de lui dans les registres paroissiaux, vers la fin du XVIIe siècle, et qu'il habitait encore en 1749. Il y est mort, du reste, et fut enterré, sous le nom de Henri, peintre, dans l'église des Cordeliers de cette ville, devant la chapelle de Saint-Etienne.

Ed. Maignien, *Artistes Gren.*, 43. — *Arch. de Romans*, CC 233. — Dr Chevalier, *Les Cord. de Romans*, 43.

BARO (Gaspard), jurisconsulte, annotateur des *Decisiones* de Guy Pape, né à Valence vers 1560, était le fils d'un autre Gaspard Baro, vi-bailli du Graisivaudan, du 15 novembre 1568 à 1590, et le frère d'Hercule Baro, docteur ès lois, à qui la « cinquième chaire « doctorale » de l'université de Valence fut adjugée, le 13 novembre 1592. Ayant été reçu docteur en droit en cette université, le 9 décembre 1584, il était depuis quelque temps juge royal à Grenoble, lorsqu'il fut nommé conseiller au parlement de Dauphiné, le 5 août 1588, en remplacement et sur la résignation de Claude Bertier. Mis en possession de cette charge, le 19 septembre suivant, il la conserva trente ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, bien qu'il l'eût auparavant résignée en faveur de son fils, un troisième Gaspard Baro ; car il est dit décédé, dans les lettres de nomination de ce dernier, en date du 9 juin 1618, et c'est conséquemment à tort que Rochas le fait vivre six ans de plus. Quant à ses annotations aux *Decisiones*, elles font partie de l'édition in-folio de ce recueil, donnée à Lyon, en 1613. Nous

devons ajouter que les *Poèmes* d'Expilly comprennent une pitoyable épitaphe en vers, de

> ... Gaspard Baro, qui fut en son vivant
> Conseiller d'équité, juste, sage, savant,

et que sa sœur était cette Meraude Baro, épouse de « M. le conseiller de « Cornu », que le même Expilly a célébrée de tant de manières.

Biogr. Dauph., I, 78. — *Arch. Valence*, BB 12. — d° *Drôme*, D 18, et E 31. — *Inv. des arch. de l'Isère*, II, 28 et 30. — Expilly, *Poèmes*, éd. de 1624, 326. — Etc.

BARO (Balthazard), poète et auteur dramatique, membre de l'Académie française, que l'on donne parfois comme étant le fils du précédent, n'était probablement que son neveu et le fils de cet Hercule Baro, qui obtint en 1592, la « cinquième chaire doctorale » de l'université de Valence et vivait encore en 1615. En tout cas, étant né dans cette ville, un peu avant 1600, il fit ses études classiques au collège de Tournon, dont le P. Guillaume Baro, son frère aîné, fut plus tard recteur, puis suivit les cours de droit de l'université de sa ville natale, dont il était docteur agrégé dès 1618, — ce qui explique le titre de jurisconsulte que lui donnent certains biographes. Devenu enfin secrétaire d'Honoré d'Urfé peu de temps avant la mort de celui-ci, arrivée, on le sait, en 1625, il dut à cela d'être chargé de la continuation de son œuvre et c'est évidemment à cette circonstance, qu'il doit sa fortune littéraire. Car, sans contester absolument l'éloge qu'on a fait de ses pièces, disant qu' « il n'y en a pas une seule où l'on ne « retrouve des beautés de premier or- « dre, qui seraient remarquées même « dans Corneille », il faut bien convenir, avec Jules Saint-Rémy, que de nos jours « Balthazard Baro n'est pas « l'auteur de *Célinde* et de *Parthénie*, « mais seulement le secrétaire de « d'Urfé et surtout l'auteur de l'*As-* « *trée.* » On peut même croire qu'il en a toujours été ainsi.

Il n'est pas douteux, en effet, que la cinquième et dernière partie du fameux roman d'Honoré d'Urfé, écrite par Baro sur les notes de son maître, a plus fait pour la réputation de notre Valentinois, que tout ce qu'il écrivit ensuite ; et cela d'autant plus qu'il entra si bien dans le genre de d'Urfé, que « sa conclusion lui fit beaucoup d'hon- « neur auprès de ceux qui admiraient « l'ouvrage même », dit l'abbé Goujet (*Bibl. fr.*, XVI, 124), et que les admirateurs de l'*Astrée* étaient alors tous les beaux esprits, tous les écrivains de quelque renom. De cette façon, Baro se trouva être presque célèbre dès son arrivée à Paris, c'est-à-dire à vingt-six ou vingt-sept ans. Or, il en profita, d'abord pour épouser Marguerite Pouteau, jeune veuve fort belle et probablement riche, qui était la sœur de son hôtesse et de qui tous les biographes parlent sans dire son nom ; puis, pour se faire nommer gentilhomme de la maison de la grande Mademoiselle, Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille unique de Gaston et nièce de Louis XIII. Enfin entré, par ce moyen, chez la duchesse de Chevreuse, belle et spirituelle intrigante, dont le salon était un rendez-vous de beaux esprits et de mécontents, il ne tarda pas à être de l'Académie nouvellement fondée.

Entrer à l'Académie, création de Richelieu, avec l'appui de la duchesse de Chevreuse, qui était une ennemie du grand cardinal, surprend au premier abord ; seulement, il ne faut pas oublier que Baro avait, pour cela, un mérite littéraire bien suffisant et que Richelieu se laissait quelquefois battre par la malicieuse duchesse. Après s'être un moment opposé à l'admission de notre Valentinois dans l'illustre compagnie, le tout puissant ministre de Louis XIII y consentit, en effet, vers 1635 et, qui plus est, gratifia, quelque temps après, Balthazard Baro de deux charges nouvellement créées : celle de procureur du roi au présidial de Valence, datant du mois d'octobre

1636, et celle de trésorier de France en la généralité de Montpellier. Aussi notre poète reconnaissant ne manqua-t-il pas de prendre la défense du généreux cardinal, dans une pièce de 200 vers, en 1637. Il paraît même que, tout en continuant d'écrire, il essaya, vers la fin de sa vie, de remplir lui-même son office de trésorier ; car c'est à Montpellier qu'il mourut, vers 1649 ou 1650.

ICONOGRAPHIE. — I. Buste de 3/4, à D., dans un ovale de 0,097/0,074, sur fond d'architecture, avec cette légende autour de l'ovale : BALTHAZARD BARO, NATIF DE VALENCE, et au-dessous, sur une tablette :

Cher BARO, *bien que ton visage,*
Paroisse en ce fameux ouvrage,
Aussi bien peint que ton Esprit,
Ton livre a des grâces si belles
Qu'il semble que l'Amour l'ait escrit
D'une des plumes de ses aisles.

DE L'ESTOILE.

Le tout signé *Masne, fec.* Ce portrait est en tête de *La Conclusion... d'Astrée.* — II. Le même, avec une légère différence dans la pose de l'amour qui soutient l'ovale à gauche, et signé : *Ferdinand, pinx. M. L. fecit.* — III. Copie des précédents, à cela près que l'ovale est placé sur un cartouche enlacé de lauriers. *Briot, fecit.*

BIO-BIBLIOGRAPHIE.— *La Drôme à l'Académie française et à l'Institut. Balthazard Baro, de l'Académie française* par E. Mellier, Valence, 1897, in-8° de 62 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *La Conclusion et dernière partie d'Astrée, ov par plvsievrs histoires et souz personnes de Bergers et d'autres sont déduits les diuers effets de l'honneste amitié, composée sur les vrais mémoires de feu Mre Honoré d'Vrfé,* par le sieur Baro. Paris, Fr. Pommeray, 1627, in-8°. Ouvrage inséré ensuite dans les éditions complètes de l'*Astrée.* Paris (Rouen), 1633, 1637, 1638 et 1647, 5 vol. in-8°.

II. *Célinde, poème héroïque...* Paris, F. Pommeray 1629, in-8°. C'est une pièce en cinq actes et en prose, à l'exception du troisième acte qui forme à lui seul une tragédie de trois cents vers environ, ayant pour titre : *Holopherne.*

III. *La Clorise de Baro, pastorale.* Paris, Sommaville 1632, in-8°. Pièce tirée de l'*Astrée* et jouée, pour la première fois, à l'hôtel de Bourgogne, en 1631.

IV. *Ode sur la mort de Henri de Schomberg, maréchal de France.* Imprimée en 1633 dans un recueil.

V. *Contre l'auteur d'un libelle, ode pour le cardinal de Richelieu.* Paris, Camusat 1637, in-8°.

VI. *Saint Eustache, tragédie.* Paris, 1639, in-4°. Réimprimée dans un *Recueil de tragedies saintes.* Paris, Est. Loyson 1666, in-12.

VII. *La Parthenie de Baro, dediee à Mademoiselle.* Paris, Sommaville et Combé 1642, in-4°. Tragédie en cinq actes et en vers.

VIII. *La Clarimonde de Baro, dediee à La Reyne.* Paris, 1643, in-4°. Tragédie en cinq actes et en vers.

IX. *Le Prince fugitif, poème dramatique.* Paris, Sommaville, 1649, in-4°. Pièce en cinq actes et en vers.

X. *Cariste ou les Charmes de la Beauté, poème dramatique.* Paris, Sommaville, 1657, in-4°. Pièce en cinq actes et en vers.

XI. *Rosemonde.* Paris, Sommaville, 1651, in-4°. Pièce en cinq actes et en vers.

XII. *L'Amante vindicative.* Paris, Sommaville, 1652. Pièce en cinq actes et en vers.

A ces différentes œuvres de Baro, il faudrait ajouter, suivant Guy Allard, *la Comedie des Comédiens,* que le cardinal de Richelieu, qui l'estimait, fit, dit-il, représenter (*Dict. du Dauphiné,* I, 119).

Biogr. Dauph., I, 78-79. — Goujet, *Bibl.*, XVI, 123. — Léris, *Dict. du Théâtre.* — J. Saint-Remy, *Petite anth.*, 29-31. — Pélisson, *Hist. Acad. fran.*, éd. de 1743, 290. — Arch. Drôme, B 190. — *Catal. Soleinne,* I, 1042. — Parfait, *Hist. du Théâtre-Français,* 425-29. — Etc.

BARON (CLAUDE), sieur de Valouse, capitaine protestant qui n'a rien de commun avec celui que Villevieille nomma gouverneur de Montmédy, lorsqu'il se fut emparé de cette place en 1552, et que les historiens, qui l'appellent quelquefois Bacon, ont confondu, tantôt avec Louis de Guy, dit le capitaine Baron, de Villeneuve-de-Berg, tantôt avec un capitaine Bacon, fils d'un maréchal ferrant de Pierrerue, qui joua un rôle assez important dans les guerres civiles du XVIe siècle, du côté de Toulouse et d'Alby, était des environs du Buis (Drôme). S'étant joint à des Adrets, quand celui-ci leva le drapeau de la révolte, il le suivit à Lyon et contribua, peu de temps après, à la prise de Villefranche par Saint-Auban. Revenu en Dauphiné dès le mois d'octobre 1562, c'est lui qui, de concert avec Cugie, Pipet et Furmeyer, contraignit alors Sasse-

nage à lever le siège de Grenoble; il fut enfin un des derniers fidèles du terrible baron devenu suspect aux huguenots, puisque c'est d'accord avec lui et deux autres capitaines que ce dernier tenta de s'emparer de Romans, au mois de janvier 1563. Trois mois après, Baron aidait Furmeyer à s'emparer de Romette dans le Gapençais ; mais, soit qu'on lui reprochât son intimité avec des Adrets, soit pour toute autre raison, il n'est guère question de lui ensuite pendant plus d'un quart de siècle. Peut-être, est-ce pendant ce temps-là qu'il alla en Suède et en Moscovie où il « fut en grande estime entre les « plus braves », suivant Chorier, qui dit encore qu'il « a esté un des plus vail- « lants hommes de nostre nation. » Quoi qu'il en soit, le sieur de Valouse se trouva en qualité de capitaine de cavalerie à la bataille de Pontcharra (18 septembre 1591), où Lesdiguières n'eut, dit-on, que trois ou quatre morts et autant de blessés, dont notre capitaine, tandis que les Savoisiens y perdirent 2,500 hommes ; et telle fut, en cette circonstance, la conduite de Baron, qu'on l'en récompensa par des lettres de noblesse, au mois de janvier suivant, et qu'il fut nommé gentilhomme de la chambre du roi, le 6 mars 1595. Marié avec Marguerite Duclaux, de Nyons, il laissa deux fils et une fille.

Chorier, *Hist. gén.*, II. 570, 587, et *Estat pol.*, III, 84, — *France protest.*, édit. Bordier, I, 863. — Brun-Durand. *Mém. d'Eust. Piémond*, 285. — *Arm. de Nyons*, BB 10. — Dr U. Chevalier, *Arm. de Romans*, 11. — Etc.

BARRY (François de), jurisconsulte qui n'était probablement pas de Montélimar, comme le disent les biographes, mais, en tout cas, habitait dès 1593 cette ville, où il mourut en 1642, était, croyons-nous, le fils de Jean de Barry, conseiller en la Chambre de l'Edit de Grenoble de 1596 à 1600, puis membre du parlement d'Orange, et le petit-fils d'un François de Barry, juge de cette dernière ville en 1559. Homme d'une grande naïveté, si l'on en croit certaine anecdote racontée par Rochas, d'après Delacroix (*Stat. de la Drôme*, 58), et par celui-ci d'après le docteur Menuret, il n'en était pas moins un savant qui « s'estant entièrement dévoué « à l'estude du Droit..., passa » dit Chorier (*Estat pol.*, IV, 29) « une vie lon- « gue et tranquille dans l'oisiveté des « Muses. » Car, indépendamment d'un traité des successions, qui a eu de nombreuses éditions et que Lebrun a largement mis à contribution pour le sien, Barry laissa plusieurs manuscrits, notamment un de 287 feuillets *Sur les six premiers livres des Conjectures du président Favre*, l'illustre jurisconsulte savoisien, et un de 144 feuillets *Sur les Differans en matière de religion.*

François de Barry étant huguenot, on a avancé que, pourvu par le roi d'une charge de conseiller au parlement de Grenoble, antérieurement à la publication de l'édit de Nantes, il ne put être mis en possession de cette charge à cause de sa religion. Seulement Chorier, qui raconte ce fait dans sa *Vie d'Artus Prunier* (p. 141), a évidemment confondu notre jurisconsulte avec son père, dont la réception, comme conseiller en la Chambre de l'Edit de Grenoble, ne se fit pas sans difficultés et qui ne le fut, du reste, que peu de temps.

Tout ce que l'on sait, en outre, de François de Barry, c'est qu'à la suite d'un arrêt du 27 septembre 1611, le confirmant dans son droit à la noblesse et, par cela même, dans celui de ne pas payer d'impôts pour ses biens, il eut un long et coûteux procès avec les consuls de Montélimar, et que Justine de Barry, sa fille, femme d'Isaac Lovie, obtint le 2 juillet 1642, du roi Louis XIII, passant à Montélimar, des lettres de sauvegarde, parce que, s'étant faite catholique, ses père et mère retenaient ses meubles et menaçaient de lui enlever sa fille, pour l'élever dans le protestantisme.

Terminons en disant que François de Barry mourut en 1644 et que, de son

mariage avec Françoise Saunier, il laissa, en outre de cette Justine, deux filles et un fils appelé Louis, qui décéda sans postérité.

BIBLIOGRAPHIE. — *Opus de successionibus testati ac intestati a pluribus ante tentatum, a nemine hactenus assecutum... auctore D. Francisco de Barry, nobili Delphinate*. Lugduni, 1615, in-fol. Ouvrage dédié à Jacques, roi d'Angleterre, ensuite de l'autorisation que lui en donna ce prince, par lettre datée de Wittehal le 21 juillet 1615, cette autorisation lui ayant été demandée par le fils de notre jurisconsulte, dont on trouve la lettre en français ainsi que la réponse qu'y fit Jacques II en tête du volume. Les autres éditions de ce traité sont : Lugduni, 1617 ; Francofurti, 1619 ; Lugduni, 1625 ; Francofurti, 1653 ; Lugduni, 1670 et 1671, toutes in-folio.

Biogr. Dauph., I, 87. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, III, 13-15. — Brun-Durand, *Essai Chambre de l'Edit de Grenoble*, 91. — Etc.

BASSET (André), conseiller garde des sceaux au parlement de Grenoble, du 23 février 1612 au 6 février 1642, qui est la date de sa mort, n'appartient vraisemblablement pas à notre département, Félix Basset, son père, et les auteurs de celui-ci étant certainement Grenoblois ; mais nous croyons devoir quand même lui accorder une mention à cause de ses nombreuses attaches avec l'université de Valence. D'une délibération en date du 25 août 1663, il résulte, en effet, que noble Jean Basset, son arrière-petit-fils, fut alors reçu agrégé en cette Université, en considération de ce que son père et son grand-père l'avaient également été ; et, pour ce qui regarde personnellement André Basset, recteur de ladite Université en 1600 et 1601, c'est lui qui fit imprimer le volume fort rare ayant pour titre : *Institutio, privilegia et statuta almæ Universitatis Valentinæ, in lucem edita, cura et mandato E. D. Andreæ Basset, prædictæ Universitatis rectoris. Turnoni, apud Claudium Michaelem, typographum Universitatis Valentinæ*, 1601.

Biogr. Dauph., I. 91. — *Inv. arch. de l'Isère*, I, 30. — *Arch. Drôme*, D I et 8.

BATERNAY (Imbert de), seigneur du Bouchage, conseiller et chambellan des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier, et l'un des meilleurs amis de Philippe de Commines, appartenait à une famille noble du Dauphiné connue dès le milieu du XIIIe siècle et dont les armoiries étaient : *écartelé d'or et d'azur*. Deuxième fils d'Artaud, seigneur de Bathernay et de Charmes, et de Catherine de Gaste, il naquit vraisemblablement au château de Bathernay, près Saint-Donat, vers 1438, et n'avait guère que dix-sept ans quand le dauphin, qui fut ensuite le roi Louis XI, l'ayant rencontré par hasard à la chasse, frappé de ses rares aptitudes, se l'attacha en qualité de valet de chambre. Six ans après, Baternay, dont la fidélité et le dévoûment ne s'étaient pas démentis pendant la disgrâce du Dauphin, obtenait de celui-ci, devenu roi, la capitainerie des châteaux de Blaye et de Dax, en Guyenne, et, deux ans plus tard, le même prince faisait faire à son favori un mariage qui fut un des événements du temps. Gabriel de Roussillon, seigneur du Bouchage, de Brangues, de Morestel, de Charpey, d'Ornacieux, et d'autres terres, maréchal du Dauphiné, qui avait été jeté en prison aussitôt après la mort du roi Charles VII, à cause de son attachement à ce prince, y étant mort au mois de décembre 1461, et Falques de Montchenu, son neveu, devant hériter de ses biens, le souverain peu scrupuleux ne crut pouvoir mieux faire que de confisquer cet héritage et de le donner à Baternay, qui devint ainsi M. du Bouchage, et, non content de cela, lui fit ensuite épouser la fille aînée de Falques, Georgette de Montchenu, le 25 avril 1463. Seulement la chose ne se fit pas sans difficultés, paraît-il, car le seigneur de Montchenu s'opposant à ce mariage, « parce qu'il se tenoit de plus « grant maison et lignée que Monsieur « du Boschaige » (Baternay), on le mit en prison ; après quoi, son futur gendre étant arrivé en Dauphiné à la tête d'une compagnie d'archers de la garde du roi, enleva sa fiancée de force.

pour la mener à l'autel. Rendu à la liberté, Falques de Montchenu protesta si violemment et si opiniâtrement contre ce mariage, qu'il s'ensuivit onze années de procès et de luttes entre son gendre et lui, onze années au cours desquelles le malheureux père, à qui l'on arracha plusieurs fois son consentement par la violence et qui le désavouait ensuite, endura plus d'une fois la prison et un long exil; car, ce n'est que le 5 avril 1476, qu'il finit par approuver le mariage de Georgette de Montchenu avec Baternay, et encore lui en resta-t-il une telle amertume que mourant, deux ans plus tard, il enjoignit par testament à son fils Geoffroy de consacrer sa vie à la revendication des biens qui revenaient à sa maison.

Imbert de Baternay n'en conserva pas moins le riche héritage de Gabriel de Roussillon, et l'on peut ajouter que ce ne fut là, pour lui, qu'un commencement de fortune ; car, devenu capitaine du Mont-Saint-Michel en 1465, et membre du Conseil du roi le 1er juin 1468, il fut alors mêlé à tous les secrets de la politique royale et l'un des serviteurs les plus dévoués d'un prince qui, si parcimonieux qu'il fût par nature, savait reconnaître les services rendus. Il fut surtout l'homme de confiance de Louis XI, qui le chargea, par exemple, d'arracher des aveux au cardinal La Balue, puis, d'empêcher le duc de Guyenne, son frère, d'épouser une fille du duc de Bourgogne et, enfin, de surveiller sa conduite; ce dont il le récompensa, en 1470, en lui donnant 5,000 livres tournois de revenu, en terres et châteaux confisqués sur les Armagnacs. Quelque temps après, Baternay était encore chargé de s'enquérir de la trahison de ce même duc de Guyenne, qui mourut bientôt, heureusement pour le roi son frère; puis successivement de recevoir du duc de Bretagne, dont il avait préalablement acheté les conseillers, une solennelle promesse de garder la trêve conclue avec le roi de France (26 octobre 1472); de rétablir l'ordre à Bourges, dont les bourgeois s'étaient insurgés contre l'autorité royale (avril 1474); de pacifier le Roussillon (mars 1475); de déjouer les trahisons du connétable de Saint-Pol et de se le faire livrer par le duc de Bourgogne (septembre 1475); enfin, d'aider le cardinal de La Rovère, ambassadeur du roi de France, dans ses négociations avec Maximilien d'Autriche, touchant la succession de Charles le Téméraire (1480). Et comme chaque nouveau service valait à Baternay quelque récompense, il arriva qu'à la mort de Louis XI, l'ancien valet de chambre du roi se trouvait être un des plus puissants seigneurs du royaume; tellement que les plus grands personnages de son temps le sollicitaient, comme étant le plus capable de défendre leurs intérêts à la cour du roi de France.

Fidèle en ceci aux instructions du roi son père, qui donnait la qualification d'ami à Baternay, Charles VIII utilisa à son tour les services et les conseils de « M. du Bouchage », qui fut d'abord chargé de faire une démarche de conciliation auprès du duc d'Orléans et des chefs de son parti, démarche dont l'insuccès mit en lumière les intentions de ceux qui n'aspiraient qu'à troubler le royaume. C'est encore Baternay qui décida les bourgeois d'Orléans à conserver leur ville au roi, alors qu'elle était menacée par le futur Louis XII (août 1485) ; il fut ensuite mêlé à de fort délicates négociations avec les ducs de Bretagne et de Savoie puis nommé gouverneur du dauphin Charles-Orland (27 août 1494). Chargé d'une nouvelle mission auprès du roi des Romains (février 1495), il fut envoyé plus tard en ambassade auprès du roi de Castille, qui niait avoir pris certains engagements vis-à-vis de la France (1497), et quand le duc d'Orléans, dont il avait plus d'une fois contrecarré les projets, fut devenu le roi Louis XII, il compta encore parmi les conseillers les plus écoutés de ce prince ; situation qu'il conserva auprès du roi François Ier, jusqu'à sa propre mort arrivée à Montrésor (Indre-et-Loire), le 12 mai 1523.

Indépendamment de quantité de terres en Guyenne, en Picardie, en Touraine et dans le Berry, et sans parler de l'héritage de Gabriel de Roussillon, Baternay possédait alors en Dauphiné la baronnie d'Anthon et les seigneuries de Charmes, Margès, Saint-Donat, Peyrins, Beaumont-Monteux, Faramans, etc., etc. Il fut inhumé dans l'église de Montrésor où il avait fondé, peu de temps avant sa mort, une collégiale et où son tombeau, qui est un fort beau morceau de sculpture, démoli en 1791 et réédifié en 1875, se voit encore. De Georgette de Montchenu, il avait eu trois enfants, qui tous moururent avant lui, mais dont deux laissèrent postérité; car Jeanne sa fille, ayant épousé, le 4 mars 1489, Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, fut mère de la fameuse Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, et François, son fils, baron d'Anthon, chevalier de l'Ordre du roi et son chambellan, mort à Corbie le 19 novembre 1513, eut deux fils et une fille.

« Par les ressources de son intelli-« gence, comme par son dédain pour la « morale vulgaire, du Bouchage tou-« chait par bien des points à Commines « avec lequel il resta très lié », dit M. de Gallier ; et l'on peut se rendre compte de ce qu'était en politique la morale de son maître, par ce passage d'une lettre que Louis XI lui écrivait en même temps qu'à son collègue Soliers, en 1480, pendant les négociations avec Maximilien d'Autriche : « Sanglantes bestes que vous estes, « n'adjoutez foy qu'à ce que vous ver-« rez: ils vous mentent bien, mentez « bien aussy. »

Terminons en rappelant que cet homme, dont la vie fut un continuel va-et-vient et qui mourut à 82 ans, était atteint de la pierre et que, si l'on en croit la *Chronique scandaleuse*, les médecins, pour mieux le soigner, tentèrent en 1474 une expérience *in anima vili*. Un archer condamné à mort ayant le même mal, ils remontrèrent « qu'il se-« rait fort requis de veoir les lieux où « lesdites maladies sont concréées de-« dans les corps humains, laquelle « chose ne pouvoit mieux estre sceue « que inciser le corps d'un homme vi-« vant », et leur requête ayant été bien accueillie, « l'ouverture et incision fut « faicte au corps dudit archer et dedans « icelluy quis et regardé le lieu des di-« tes maladies, et après qu'ils eurent « esté veues, fut cousu et ses entrailles « remises dedans ; et fut, par l'ordon-« nance du roy, fait très bien penser et « tellement que dedans quinze jours « après il fut bien guéry et eut remis-« sion de ses cas sans despens, et si « luy fut donné avec ce argent. »

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Ymbert de Batarnay, seigneur de Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier* (1438-1523), par Bernard de Mandrot. Paris, 1886, un vol. in-8° avec héliogr.

De Gallier, *Essai hist. sur Clerieu*, 211-225. — Chorier, *Hist. gen.*, II, 490. — H. de Coste, *Eloge des Dauphins*, 51. — Duclos, *Hist. de Louis XI*. — Le Laboureur, *Add. aux Mem. de Castelnau*. — Commines, *Mem. ed. Lenglet*, II, 212. — Etc., etc.

BATERNAY (Jacques de), frère du précédent, était chanoine de Lyon, doyen de la cathédrale de Grenoble et, depuis le 17 avril 1469, conseiller du roi, maître des requêtes de son hôtel, lorsqu'il fut élu évêque de Valence et de Die, au lieu et place de Gérard de Crussol, décédé le 28 août 1472. C'est le 11 décembre suivant qu'eut lieu son entrée à Die et le 23 janvier 1473 qu'il vint à Valence, dont il jura de respecter les franchises municipales. Un mois plus tard, il promulguait un règlement de son prédécesseur pour la cour temporelle dudit Valence, aux termes duquel il était alloué 3 deniers petits aux sergents (huissiers), pour simples citations; le greffier étant tenu de conserver soigneusement les procédures à son domicile et les officiers épiscopaux ayant charge de s'assurer de la capacité et de la probité des procureurs et des avocats ; enfin, nul ne pouvant se présenter à l'audience, pour autrui, sans procuration suffisante. C'est

là tout ce que nous savons de ce prélat, qui ne fit, du reste, que passer sur les sièges de Valence et de Die, car il décéda le 12 novembre 1473.

Bernard de Mandrot, *Ymbert de Baternay*, 3. — Columbi, *De reb. gest. episc. Valent. et Diens.*, 192. — *Gall. christ.*, XVI, 329. — *Inv. des manuscrits de la Bibl. nat.* 2902 et 2909. — Arch. de la Drôme, E 2566. — Etc.

BAUDE (Pierre-Joseph-Marie), administrateur, né à Valence, le 31 mai 1763, de Jean-Joseph, conseiller au présidial, et de Gabrielle-Françoise Boveron, ayant été reçu docteur en droit en l'université de cette ville, vingt ans après, fut presque aussitôt pourvu d'une charge de substitut du procureur général en Corse, où son père était président au Conseil supérieur. Revenu à Valence, au commencement de la Révolution, il ne manifesta pas de goût pour celle-ci, mais traversa quand même la tourmente sans être inquiété et fut élu administrateur du département de la Drôme, après le 9 thermidor; ce qui n'empêche pas qu'il était sans emploi, quand Bonaparte, qui l'avait connu à Valence et l'appréciait, l'emmena avec lui en Egypte, où il le mit à la tête du Comité des finances. Rentré en France, après l'assassinat de Kléber, P.-J.-M. Baude fut nommé sous-préfet de Tournon, le 11 brumaire an X, en remplacement de M. de la Tourette, qu'il remplaça, neuf ans plus tard (24 mars 1809), comme préfet du Tarn. Privé de ce dernier poste, le 10 juin 1814, puis nommé préfet de l'Ain, pendant les Cent-Jours, il fut derechef destitué au retour des Bourbons ce qui le fit renonçer à la vie publique. Il était alors baron de l'Empire et marié, depuis le 9 mai 1791, avec Anne-Adélaïde Rousset.

« Excellente moralité, M. Baude est « aimé et considéré à Valence », dit une note de police, datant de 1810.

Biogr. Dauph., I, 92. — Arch. Drôme, D 21 et E 1986. — Stat. pers. mss.

BAUDE (Jean-Jacques), fils du précédent, né à Valence, le 19 février 1792, travailla d'abord dans les bureaux de son père, à la préfecture du Tarn; puis, ayant été nommé sous-préfet de Confolens, le 8 avril 1813, n'eut pas de plus grande hâte, en 1814, que d'acclamer les Bourbons alors que son père était destitué. Aussi le transféra-t-on de Confolens à Roanne, le 2 octobre suivant, et, pour reconnaître cette faveur, J.-J. Baude marcha contre le duc d'Angoulême, à la tête des gardes nationales, de son arrondissement, pendant les Cent-Jours; ce qui le mit dans l'impossibilité de conserver ses fonctions à la seconde Restauration.

Confiné alors dans la vie privée, il se livra à des études sur les travaux publics et l'économie politique, tout en faisant de l'opposition au gouvernement; car après avoir publié une brochure qui lui attira une condamnation par la cour royale de Grenoble, en 1817, il collabora activement au *Temps* et signa la fameuse protestation des journalistes contre les ordonnances de juillet 1830. Quatre jours après, J.-J. Baude était secrétaire de la Commission municipale de l'hôtel de ville de Paris et il devint successivement ensuite, préfet de la Manche, le 10 août, député de la Loire, le 31 octobre, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur et conseiller d'Etat, le 10 novembre, enfin préfet de police, le 26 décembre 1830.

Préfet de police, J.-J. Baude ne sut pas empêcher les désordres du 14 février 1831. Interpellé à ce sujet, à la Chambre des députés, il rejeta la faute sur le gouvernement, qui le remplaça à la préfecture de police, tout en lui conservant sa place au Conseil d'Etat, ce qui ne l'empêcha pas de passer à l'opposition et cela d'une telle manière, que, le 5 mars 1833, il traita le colonel Clouet de misérable, en pleine séance. Le lendemain, il était rayé de la liste des conseillers d'Etat, et cette fois-ci J.-J. Baude devint *juste-milieu*, autrement dit se rapprocha du gouvernement, qui

le chargea, en 1836, d'une mission en Algérie, celle d'évaluer les indemnités dues aux indigènes expropriés pour cause d'utilité publique. Seulement, comme, à son retour, il se livra à de violentes attaques contre le maréchal Clauzel, prétendant qu'il était seul responsable du désastre de Constantine, ce dernier l'accusa de n'être allé en Algérie que pour le surveiller, et de s'être joint à ses ennemis pour le perdre auprès d'un ministre ennemi de tous ceux qui tenaient à la conservation de notre grande colonie africaine. Baude repoussa cette accusation; mais il n'en est pas moins vrai qu'il recouvra peu de temps après ses fonctions de conseiller d'Etat (24 juillet 1837), qu'il devait conserver jusqu'à la révolution de février 1848. Quant à son siège de député, il l'occupa de 1830 à 1839 et de 1841 à 1846, et toujours pour le département de la Loire; mais n'ayant pas été réélu à cette dernière date, il renonça alors à la politique active pour s'occuper exclusivement de travaux, auxquels il dut d'être élu membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, le 27 décembre 1856, et membre titulaire de la section de politique et d'administration de cette académie, au mois d'avril 1859. Il mourut à Paris, le 7 février 1862, et fut inhumé le surlendemain.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Institut impérial de France. Funérailles de M. le baron Baude. Discours de M. Lélut...* Paris, s. d. in-4°.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Le Lundi-Gras et le Mercredi des Cendres.* Valence, 1817, in-8°. Brochure dans laquelle l'auteur rend compte d'une affaire de police correctionnelle.

II. *Réflexions sur le projet de loi relatif à la liberté individuelle actuellement en discussion dans la Chambre des députés.* Broch. signée : Jean-Jacques Baude, 16 janvier 1817. Valence, s. d., in-8°.

III. *De la Loire au-dessus de Briare, aperçu des avantages qui résulteraient, pour le commerce, l'agriculture et la défense du pays, de l'ouverture d'un canal latéral à cette rivière.....* Paris, Debusscher, 1822, in-8°.

IV. *De l'enquête sur les fers et des conditions du bon marché des fers en France.* Paris, Mesnier, 1829, in-8°.

V. *Chambre des députés, session de 1837. Discours prononcé par M. Baude, député de la Loire, dans la discussion du projet de loi sur les crédits supplémentaires pour 1836. Séance du 19 avril 1837.* S. l. n. d., in-8°.

VI. *Alger. Du système à suivre.* Paris, 1837, in-8°.

VII. *Notices sur les fruitières de la Franche-Comté,* extrait du *Journal d'Agriculture pratique,* n° de juillet 1837.

VIII. *L'Algérie.* 1841, 2 vol. in-8°.

IX. *Les Côtes de la Manche.* Paris, Gerdès, 1851, in-8°. Ouvrage réimprimé sous le même titre. Cherbourg, 1859, in-8°.

J.-J. Baude a publié en outre dans le *Bulletin de Saint-Etienne,* la *Revue des Deux-Mondes,* la *Revue encyclopédique,* etc., de nombreux mémoires sur *Les Côtes de France de l'Océan et de la Méditerranée, L'Empoissonnement des eaux douces, L'Isthme de Suez et son percement, La Marine de l'Autriche et la puissance de l'Autriche en Italie.*

Une proposition de lui a donné lieu à la publication du *Recueil des discours prononcés dans les deux Chambres et de ceux qui devaient l'être, à l'occasion de la proposition de M. Baude, ex-préfet de police, relative à l'exclusion perpétuelle de la branche aînée des Bourbons* (15 mars-19 avril). *Suivi de la Comédie de 15 ans, avec notes et observations* par l'auteur des *Lettres Vendéennes* (S. A. Walsh). Paris, 1831, in-8°.

Biogr. Dauph., I, 92. — Et. civ. — *Biogr. hommes du jour*, I, 2e part. — Vapereau.

BAUTHÉAC DE GRANDVAL

(François-Noé), fils de Noé-François, avocat, et de Justine Bayle, né à Montélimar, le 26 fév. 1747, appartenait à une famille bourgeoise que l'on trouve établie dans cette ville dès 1596, date à laquelle le notaire Antoine Bauthéac demandait à être reconnu châtelain du lieu, ce à quoi les consuls se refusèrent. Cent ans plus tard, François Bauthéac, son petit-fils, achetait au prix de 3,221 livres, l'office de procureur du roi en l'hôtel de ville de Montélimar, et le petit-fils de ce dernier, François-Noé Bauthéac de Grandval, ayant obtenu le grade de docteur en droit en l'université de Valence, s'établit avocat dans sa ville natale. Il y était maire, depuis peu de temps, lorsqu'il fut chargé, conjointement avec son frère, de se rendre à Grenoble, pour y complimenter le Parlement re-

venant de l'exil (2 mai 1775), et telle fut son administration que, la Révolution venue, c'est par acclamation qu'on le maintint à la tête de la municipalité, le 31 janvier 1790. C'est conséquemment lui qui inaugura le nouveau régime à Montélimar et il le fit de manière à contenter tout le monde; seulement les passions l'emportant de plus en plus, il ne tarda pas à être suspect, à cause de sa modération, et si l'on tint d'abord compte des observations qu'il fit, en homme de bien, sur le sort affreux des prisonniers à Montélimar (1791), on lui en fit ensuite un grief. Enfin, incarcéré deux fois comme royaliste, pendant la Terreur, notamment en l'an III, il venait d'être relâché, par ordre du représentant Jean de Bry, lorsqu'il mourut le 9 fructidor (26 août 1795).

On a de Bauthéac de Grandval :

I. *Discours prononcé... le 5 janv. 1790, jour du serment.* S. l., in-8° de 7 pages.

II. *Délibération du Conseil général de Montélimar, en date du 5 mai, 1790.* S. l., in-8° de 8 pp., dont il y a une autre éd. in-4° de 4 pp. C'est un discours de Bauthéac, ensuite duquel le conseil de Montélimar dénonça au roi, à l'Assemblée nationale et à la France entière, une lettre de quelques citoyens de Nîmes, comme tendant à altérer la paix et la tranquillité du royaume.

III. *Commune de Montélimar. Procès-verbal de la fête civique du 14 juill. 1790.* Valence, in-4° de 8 pp. Autre discours.

IV. *Procès-verbal d'installation de Messieurs les Juges du district de Montélimar... Du 4 décembre 1790.* S. l., in-4° de 11 pp. Autre discours.

V. *Délibération du Conseil général de... Montélimar... Du 10 juillet 1791.* Montélimar, 1791, in-4° de 4 pp. Autre discours.

VI. *Délibération... Du 18 juillet 1791.* Montélimar, 1791, in-4° de 4 pp. Autre discours.

De Coston, *Hist. de Mont.*, I. 479 ; III, 268, 332, 492. — *Arch. Dr.*, D 20. — Éd. Maignien., *Bibliog. de la Révol.*

BAYANNE (ALPHONSE-HUBERT DE LATTIER DE), cardinal, né à Valence, le 30 août 1739, était le troisième fils de Louis, seigneur d'Orcinas, et de Catherine de Sibeud de Saint-Ferriol. Docteur de Sorbonne, chanoine de Valence, vicaire général de Coutances et abbé de Saint-Guilhem-le-Désert dès 1770, il devint ensuite grand vicaire de l'évêque de Rodez et, reçu chevalier de Malte, le 12 juin 1777, obtint dans le même temps une charge d'auditeur de Rote, qui, en l'attachant à la cour pontificale, le mit à l'abri de la tourmente révolutionnaire. En pleine Terreur, il était en effet à Rome, faisant de petits vers et publiant une étude sur les maladies endémiques de certaines contrées de l'Italie. — *Discorso sopra la mal'aria e le malattie che cagiannano principalmente in varie spaggie.* Rome, 1793, in-4°. — Mais, comme il était dévoré d'ambition, il ne manqua pas ensuite de profiter de toutes les occasions pour se pousser et si bien, qu'il prit une part active à la conclusion du Concordat de 1802 ; ce qui lui valut d'être créé cardinal par le Pape et, trois ans après, d'être fait comte de l'Empire et grand officier de la Légion d'honneur par l'Empereur. Deux ans plus tard (1807), le Souverain Pontife l'envoyait à Paris chargé d'une mission qui aurait pu mettre fin aux différends du gouvernement impérial avec la cour de Rome, et s'il ne réussit pas dans cette mission, notre cardinal sut, en tout cas, inspirer assez de confiance à Napoléon, pour que celui-ci le comprît parmi les huit personnages qui formèrent le conseil du pape Pie VII, pendant son internement à Fontainebleau. Et de fait, il est de ceux qui pesèrent sur la volonté de l'auguste prisonnier, pour lui faire signer le concordat du 25 janvier 1813, que le Souverain Pontife désavoua le surlendemain et qui fut, conséquemment, sans effet. Le cardinal de Bayanne reçut quand même, trois mois après (5 avril 1813), pour prix de son dévoûment à la politique impériale, un siège au Sénat. Seulement il ne siégea guère dans cette as-

semblée que pour voter la déchéance de Napoléon, le 3 avril 1814. Appelé pour cette raison à faire partie de la Chambre des pairs, le 4 juin suivant, il n'en complimenta pas moins Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, le 26 mars 1815, puis assista l'archevêque de Tours dans la cérémonie du Champ-de-Mai, méritant bien ainsi d'avoir une place dans le *Dictionnaire des Girouettes*. Cependant, il ne fit pas partie de la Chambre des pairs pendant les Cent Jours et dut à cela d'y recouvrer son siège à la seconde Restauration ; il racheta ses tergiversations politiques en refusant de prendre part au procès du maréchal Ney.

Ce cardinal mourut à Paris, le 26 juillet 1818, et c'est Lemercier qui fit son éloge à la Chambre des pairs.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Le cardinal de Lattier de Bayanne, d'après ses souvenirs* inédits, 1739-1818, par F. des Robert. Paris et Nancy, in-8° de 98 pp. Extrait des *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, année 1890.

Biogr. Dauph., I, 30. — Etat civil. — *Mem. du temps. — Moniteur. — Biogr. Hom. vivants.— Dict. des cardinaux, etc.*

BEAUMONT (Antoine de), seigneur de Pellafol, Barbières, Fiansayes et la Bâtie-Rolland, homme de guerre généralement connu sous le nom de capitaine Barbières, et né à la Bâtie-Rolland en 1499 ou 1500, était fils de Claude de Beaumont, seigneur des mêmes terres, qui, étant décédé en 1516, fut « ensepveli » en l'église paroissiale de la Bâtie-Rolland et la chapelle de Notre-Dame, où reposait déjà son père, par « licence de R. P. en « Dieu, Messire Claude de Tornon, « évesque de Viviers, vicaire général « de R. P. en Dieu, Messire Gaspard « de Tornon, évesque de Valence. » Il appartenait conséquemment à la même famille que le trop fameux baron des Adrets et qu'Amblard de Beaumont, protonotaire du dauphin Humbert II et l'un des hommes qui contribuèrent le plus à l'annexion du Dauphiné à la France. Ayant été homme d'armes de la compagnie de Bayart et ayant fait ainsi l'apprentissage de la guerre sous ce fameux capitaine, il servit ensuite sous d'autres, notamment sous le maréchal de Brissac, avec qui il fit la campagne de Piémont, et qu'il accompagna, croyons-nous, en Picardie. En tout cas, il était à Villeneuve-d'Asti, à la tête de 300 hommes, en 1552, date à laquelle des malandrins mirent à sac son château de Barbières, et, pour tout dire, guerroya bravement jusqu'à un âge avancé ; tellement, qu'après avoir déposé un moment les armes, notre capitaine les reprit vers la fin de l'année 1569, ayant préalablement fait un testament en date du 7 octobre, dans lequel il déclare qu'il veut être inhumé dans le tombeau de ses ancêtres, en l'église de la Bâtie-Rolland, demande « que ses funérailles soient faites à la « mode de capitaine, à savoir estre « suivi par tel nombre d'enseignes « qu'il a esté chargé pour le service « du roy », enfin institue héritier universel son fils Gaspard et lui substitue ses filles, ce qui était absolument contraire aux traditions de sa famille.

Quelques mois plus tard (avril 1570), Barbières se distinguait, une fois de plus, devant Montélimar assiégé par Ludovic de Nassau ; car il trouva moyen de pénétrer dans la place avec des renforts, alors que d'autres comme Briançon-Varces et Bérenger-Pipet, qui étaient cependant de vaillants chefs militaires, ne purent en faire autant. Et c'est probablement pour cela que le roi le fit, peu de temps après, chevalier de son ordre. Ensuite, il n'est plus question d'Antoine de Beaumont, qui dut mourir dans ce temps-là ; car, on voit en 1574, son fils Gaspard tester en faveur de son tuteur, « avant que de « s'acheminer à un voyage qu'il a déli- « béré de faire, et d'aller se mettre à la « suite de quelque prince ou grand sei- « gneur, comme la coustume est aux « gentilshommes de son âge. »

Brizard, *Hist. généal. de la maison de Beaumont*.— Chorier, *Hist. géner.*, II, 638. — Lacroix, *L'Arrondissement de Montélimar*, II, 117 et suiv. — Etc.

BEAUMONT D'AUTICHAMP (François de), prélat de la même famille que le précédent, mais d'une autre branche, naquit à Valence, vers 1690, de Charles-Just de Beaumont dit le marquis d'Autichamp, et de Gabrielle de la Baume-Pluvinel.

Entré dans les ordres avec le grade de docteur en théologie de la maison de Sorbonne, il était chanoine-doyen de la cathédrale d'Angers à vingt-huit ans (31 mai 1718) et, devenu, en outre, vicaire général de l'évêque de cette ville et abbé commendataire d'Oigny, au diocèse d'Autun (avril 1731), il fut enfin nommé évêque de Tulle au mois de novembre 1740. Or, ayant été sacré le 11 juin 1741 et, par suite, mis en possession de son siège, il se fit remarquer aussitôt par sa piété et ses qualités de cœur, en même temps que par le soin avec lequel il se tint en dehors des querelles qui divisaient alors le clergé de France, pour s'occuper exclusivement des intérêts moraux et matériels de ses diocésains. Ainsi fit-il venir en 1746, de Senlis à Tulle, un « maître sargetier », pour y diriger une manufacture qu'il fonda dans l'hospice de cette ville et qui subsistait encore en 1790.

De telle sorte qu'il ne laissa que des regrets lorsqu'il mourut à Tulle, le 11 novembre 1761, ayant alors ajouté depuis sept ans, aux bénéfices dont il était pourvu, l'abbaye de la Victoire au diocèse de Senlis, dont les gros revenus lui permirent de restituer à sa famille ce qu'il en avait reçu, tout en faisant beaucoup de bien de son vivant et, laissant, par son testament, en date du 30 juillet 1754, quantité de legs pieux, les pauvres de la ville d'Angers étant, pour le surplus, institués ses héritiers universels.

L'éloge de ce prélat fut prononcé le 21 avril 1762, à l'Académie d'Angers dont il faisait partie depuis le 12 juin 1720.

Biogr. dauph., I, 96. — Brizard, *Hist. généalogique de la maison de Beaumont.* — *Le Mercure* de 1747, p. 186.

BEAUMONT D'AUTICHAMP (Joseph de), dit le comte d'Autichamp, frère du précédent, vraisemblablement né à Autichamp, en 1686, fut reçu page de la grande écurie à 16 ans, et s'étant fait acheter, six ans après, une compagnie de cavalerie, devint, le 1er décembre 1718, exempt des gardes du corps du roi, compagnie de Villeroy, avec rang de mestre de camp, autrement dit de colonel de cavalerie, et chevalier de saint Louis, le 1er octobre 1719. Quinze ans plus tard (1er août 1734), il obtenait le grade de brigadier des armées du roi, qu'il était à la veille d'échanger contre celui de maréchal de camp lorsqu'il mourut à Versailles, le 9 janvier 1739, ne laissant pas d'enfants de son mariage avec Marie-Eulalie Binet de Montifray.

Brizard, *Hist. généal. de la maison de Beaumont.* — *Etat milit.* — Arch. Guerre.

BEDOIN (Emile-Joseph), général de brigade, né à Romans le 4 janvier 1821, de Joseph Bilhagaud-Bedoin, notaire, et de Sophie-Anne-Rosalie Bedoin, étant entré à l'Ecole polytechnique en 1840, en sortit officier d'artillerie. Capitaine dès le 6 décembre 1851, il fut attaché à la manufacture d'armes de Saint-Etienne deux ans après. En 1855, il fit la campagne de Crimée et fut blessé deux fois, le 28 août, dans la redoute Brancion, et, le 8 septembre, à l'attaque de Malakoff, ce qui lui valut d'être décoré le 14 de ce dernier mois. Attaché ensuite à l'état-major du général Lebœuf, commandant l'artillerie de l'armée des Alpes, il se trouva à la bataille de Solferino et, promu chef d'escadron le 14 janvier 1863, et officier de la Légion d'honneur le 11 mars 1868, il fut enfin attaché au 2e corps de l'armée du Rhin, quand éclata la guerre de 1870. C'est même lui qui fit tirer à Sarrebruck les premiers coups de canon de cette campagne pendant laquelle il se distingua plus d'une fois, notamment le 6 août

1870. Il commanda en dernier lieu l'artillerie du fort Bellecroix, à Metz. Revenu de captivité le 17 mars 1871, le commandant Bedoin fut promu lieutenant-colonel, le 15 juillet suivant, et comme tel affecté au 15e régiment d'artillerie, le 8 février 1872. Deux ans après (11 août 1874), il devenait colonel commandant le 19e régiment en garnison à Valence, et le fut jusqu'au 24 juillet 1880, date à laquelle il reçut les étoiles de général de brigade. Chargé, à ce titre, du commandement de l'artillerie de la place et des forts de Lyon, le 13 janvier 1881, et nommé commandeur de la Légion d'honneur, le 29 décembre 1882, le général Bedoin fut atteint par la limite d'âge, le 4 janvier 1883. Il est décédé à Seyssins, près Grenoble, le 31 juillet 1893.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Le général de brigade Bedoin*. S. l. n. d., in-12 de 4 pp. (Tirage à part de la *Revue d'artillerie*.)

Le Jacquemart, n° du 1er décembre 1893. — *Le Messager* du 19 janvier 1881. — Etc.

BELIN (Pierre-Louis), homme politique, né à Valence, le 15 décembre 1810, d'Auguste Belin, receveur de l'enregistrement à Tain, et de Marie-Eugénie Duclaux, était avocat à Lyon, après l'avoir été à Valence, lorsqu'il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, par les électeurs de la Drôme. Réélu à l'Assemblée législative, il dut se réfugier en Belgique après le 2 décembre 1851 et refusa la grâce qui lui fut accordée, par décret, au mois d'août de l'année suivante. Mais l'amnistie générale du 16 août 1859 ayant réouvert les portes de la France à tous les proscrits, il revint alors à Paris, où il travailla d'abord chez Hetzel, puis fut chef du contentieux dans la maison de banque Mottu. Enfin, il dirigeait depuis deux ans la publication de l'*Encyclopédie générale*, pour le compte de cette maison, quand éclata la révolution du 4 septembre 1870. Devenu alors inspecteur général des établissements de bienfaisance, P.-L. Belin fut ensuite nommé conseiller de préfecture de la Seine, charge qui lui fut rendue par le ministère Dufaure, après lui avoir été un moment enlevée par le gouvernement du 24 Mai. Il était retraité avec le titre de conseiller de préfecture honoraire lorsqu'il décéda au mois de septembre 1894.

C'est de lui que sont les traductions suivantes : I. *Philosophie du Droit public, suivie d'un traité de Droit constitutionnel*, traduit de l'italien du marquis Diégo Loria de Chrispano. Bruxelles, 1853, 9 vol. in-12. — II. *Le Rationalisme, d'Ausonio Franchi, directeur de la Ragione*, avec une introduction par D. Bancel, ancien représentant de la Drôme... Bruxelles, Lacroix et Cie, in-12.

ICONOGRAPHIE. — I. Portr. lith. in-4°. Buste de face. *Lith. d'après nature par Bayalos*. Impr. Lemercier. — II. Autre, également in-4°. Buste de 3/4 à D. *A. Collette (del.)*. Impr. Doumec. Vve Delarue. Paris. — III. Autre, in-fol. Paris. Delarue. Lith. Becquet. — IV. Autre in-fol. de la collection Basset-Goupil, avec cette légende : *Louis Belin, né à Valence, le 23 (sic) décembre 1810, représentant de la Drôme, à l'Assemblée nationale de 1848.*

Et. civ. — *Dict. parlem.* Larousse. — Vapereau.

BELLAND (Jean-Baptiste), prélat, né à Romans, le 21 mai 1721 et décédé près de Paris, en 1769, appartenait à une famille bourgeoise enrichie dans le négoce, dont il est question dès le XVIe siècle. L'avocat Joseph Belland, son père, était procureur du roi et consul en 1725, président de l'élection en 1739; Antoine Belland, son aïeul, procureur du roi et consul en 1685, était en outre directeur de l'Aumône de la même ville, et François Belland, son frère ou son neveu, dirigeait en 1745 la fabrique de bas de l'hôpital de Romans. Entré dans les ordres, J.-B. Belland devint bientôt cha-

noine théologal de la collégiale de St-Barnard de sa ville natale, puis obtint le prieuré de Villette, au diocèse de Belley, et devenu ensuite vicaire général de l'abbé de Cluny, fut par lui pourvu du prieuré de Nantua, l'un des plus importants bénéfices de l'Ordre de Saint-Benoit en France. Ayant enfin accompagné, en qualité de conclaviste, le cardinal de Bernis, à Rome, pour l'élection du pape Clément XIV, il venait d'être nommé évêque *in partibus* de Messènes lorsqu'il mourut.

Chevalier, *Ann. de Romans.* -- *Inv. des Arch. hosp. de Romans,* I, H, 4 ; IV, B, 19. — Etc.

BELLIER (JACQUES-MARIE), missionnaire, né à Charpey, le 2 février 1787, de Laurent Bellier et de Virginie Giraud, étant entré dans les ordres, après avoir eu un moment l'intention de s'enrôler sous les drapeaux, fut ordonné prêtre le 13 mars 1813. Devenu alors vicaire de la cathédrale de Valence, il se retira ensuite dans une petite congrégation de missionnaires diocésains, formée par le P. Enfantin, son parent, et dont il devint le supérieur, quand ce dernier se fit jésuite (15 août 1822). Appelé, malgré cela, le 1er avril 1825, à la cure de la cathédrale, par l'évêque de Valence, qui l'avait nommé chanoine honoraire cinq ans auparavant, le P. Bellier ne fit en quelque sorte que passer dans ce poste, car il l'abandonna au bout de dix-huit mois pour reprendre la vie de missionnaire, qu'il mena jusqu'à sa mort arrivée à Valence le 19 janvier 1850. C'était une sorte de Bridaine aux rudes allures et à la vie d'ascète, qui se fit entendre non seulement dans la plupart des villes et des villages de notre région, mais encore dans beaucoup d'autres et, dont la voix retentissante impressionnait d'autant plus vivement son auditoire, qu'il aimait à évoquer de terrifiantes images.

ICONOGRAPHIE. — Portrait : BELLIER *(Jacques-Marie) miss. apost., né à Charpey, le 2 février 1787, décédé à Valence le 19 janv. 1850.* Lith. grand in-8°. Buste de 3/4 à D., en surplis et la barrette à la main.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Vie de Jacques-Marie Bellier, prêtre du diocèse de Valence, missionnaire apostolique, chanoine honoraire de Valence, de Digne, etc.,* par l'abbé Nadal. Marseille, 1851, in-8°.

BELLIER (ANTOINE-CLAUDE-JOSEPH), cousin du précédent, né à Charpey, le 15 frimaire an IV, de Joseph, négociant en laines, et de Marguerite-Marie Nier, eut d'abord quelques velléités de se faire prêtre comme son cousin, puis, ayant étudié la médecine à Montpellier, demanda à s'embarquer, en qualité d'officier de santé, sur l'*Épaminondas* allant à la Réunion. Et cette demande, qui est de 1822, n'ayant pas été favorablement accueillie, il s'établit alors à Valence où il s'occupa surtout de politique ; car il compta bientôt parmi les membres les plus actifs des sociétés secrètes, si nombreuses sous la Restauration, si bien qu'après la révolution de 1830, il crut pouvoir compter sur un emploi élevé dans l'administration ; seulement il fut déçu, et cette déception le rendit ombrageux et défiant. On raconte même qu'ayant été alors désigné par le sort, dans la vente dont il faisait partie, pour punir un traître, et n'ayant pas eu le courage de remplir son mandat, la suspicion dont il devint, par suite, l'objet parmi les affiliés, lui donna la monomanie de la persécution. Se croyant toujours poursuivi par ses ennemis, il partit pour l'Amérique après la révolution de 1848 ; puis, étant revenu en France, il se retira dans une île du Rhône, près d'Avignon, où il vécut pendant quelque temps ; enfin, ayant fait un voyage à Genève, en 1853, il se suicida aux environs de cette ville.

On a du docteur A.-C.-J. Bellier plusieurs brochures dont les titres peuvent donner une idée de l'état de son esprit. Ce sont : I. *Fédération de*

la France et de l'Europe. Valence, Borel, 1831, in-8° de 48 pages.

II. *Monarchie démocratique*. Valence, 20 juillet 1831, in-8° de 64 pages.

III. *République monarchique*. Valence, Borel, 1831, in-8° de 64 pages.

IV. *La Lettre interceptée, pamphlet. A Monsieur le Président du Conseil*. Paris, l'auteur et Delaunay, 1832, in-4° de 4 pages.

V. *Metternich le Diable, sa science, sa société secrète, sa puissance, ses crimes, ses misères. Fin des maux des pauvres et des riches. Paradis sur la terre*. Montélimar, s. d. (1848), in-8° de 32 pages.

VI. *Le Diable chef du pouvoir occulte*. Lyon, s. d., in-8° de 4 pages.

VII. *Le Télégraphe magique*, brochure dont nous ne connaissons que le titre.

Ét. civ. — Arch. Drôme, non cl. — Notes de M. Perrossier et de la mairie de Charpey. — Etc.

BELLON (Joseph-Antoine), instituteur et écrivain, né à Charpey, le 29 octobre 1813; après avoir fait ses premières études chez le curé de son village, il les continua au petit séminaire, avec l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique; mais le défaut de vocation lui ayant ensuite fait renoncer à cette carrière, il s'engagea comme soldat, puis ouvrit à Charpey une école libre. C'était en 1841. Devenu ensuite instituteur communal, il fut révoqué en 1851, à cause de son attachement au général Cavaignac, et redevint alors instituteur libre, en même temps que secrétaire de la mairie de Charpey, doubles fonctions auxquelles s'ajoutèrent, un moment, celles de maire de cette commune, et qu'il a conservées jusqu'à sa mort arrivée en 1884.

Indépendamment d'un *Glossaire du patois de Charpey*, dont certains extraits ont été publiés dans le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme* (I, 189-195; II, 48-57 et 142-148), sous le titre de *La Linguistique au service de l'histoire*, et de quelques autres articles insérés tant dans ce même bulletin que dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence*, J.-A. Bellon a laissé: — I. *Le Souvenir des pauvres et la bienfaisance reconnue dans la commune de Charpey*. Valence, 1858, in-8°. — II. *La Mère de Jésus d'après la Bible*. Valence, 1864, in-12. — III. *Réponse à la lettre du Pape aux Protestants, à l'occasion du prochain Concile*. Paris, 1869, in-8°. Ouvrage publié sous le pseudonyme de Biblon et d'une érudition rare.

Bull. d'arch., XVIII, 440-50. — Ét. civ. de Charpey.

BELON (Jean), imprimeur à Valence dans les commencements du XVIe siècle, était de Lyon, ainsi que cela résulte du colophon terminal d'un bréviaire de Viviers imprimé à Privas en 1503, *cum sumptu et cura Johanis Belon civitatis Lugdunensis*; mais il nous appartient comme ayant été le père de l'imprimerie valentinoise. Car, outre qu'il y a de grandes raisons de croire qu'il habitait Valence lorsqu'il transporta son outillage à Privas pour y imprimer le bréviaire de Viviers; ce qu'il fit encore quinze ans plus tard à Romans, puis à Meymans, pour l'impression du bréviaire de Saint-Barnard, nous savons, d'une manière certaine, qu'il habitait Valence au moins dès 1504, date à laquelle il imprima un *Missale ad usum ecclesiæ Valentinensis*, décrit par Brunet et dont il n'y a plus, à notre connaissance, que trois exemplaires. Quatre ans plus tard, notre imprimeur avait le titre de conseiller de l'université de Valence, témoignage irrécusable de la considération dont il jouissait dans cette ville, et c'est alors qu'il imprima, de concert avec Pierre de Mole, son associé, un missel pour l'abbaye de Saint-Ruf, sur lequel il n'y

a cependant pas d'autre marque que la sienne : Un bouclier portant les lettres I B, suspendu à un arbre et entouré d'une banderolle sur laquelle on lit : JEHAN BELON. Enfin, il prend la qualité de citoyen de Valence, sur une plaquette intitulée : *Nova constitutio S. D. N. Leonis pape decimi : De judicum secularium in clericos delinquentes potestate*, dont l'impression ne saurait être antérieure de beaucoup à celle d'un bréviaire d'Agde, qui eut lieu en 1510, bien que ce ne soit que pour l'impression de cette plaquette qu'il ait été associé avec le libraire Louis Olivel, qui était également conseiller de l'université de Valence en 1508.

Ce titre de citoyen de Valence, Jean Belon l'avait encore en 1522, date à laquelle il reçut du Conseil de cette ville 20 sols, « pour 200 tilles imprimées « pour mander ès bonnes villes hont il « y a Université pour leur fère sçavoir « la venue du docteur Alesandrin », après quoi l'on perd sa trace. Ces « tilles » étaient des sortes de placards qui furent envoyés au dehors pour annoncer l'arrivée à Valence d'un fameux professeur de l'université de Pavie, Antoine Rubeus ou Rossi, d'Alexandrie en Piémont, — ce qui veut dire que notre imprimeur faisait ce que l'on appelle aujourd'hui les labeurs, — et d'une obligation de 15 livres tournois, souscrite à son profit le 3 janvier 1510, par Antoine Arson, libraire de Beauchastel, pour vente de *Matines* à l'usage de Nîmes et d'autres livres non spécifiés, il résulte que Belon imprimait des livres classiques, les *Matines* étant des livres de lecture, ainsi appelés parce qu'ils commençaient ordinairement par des psaumes latins.

Quant aux grands travaux exécutés par notre imprimeur, abstraction faite des missels et bréviaires que nous avons cités et du bréviaire de Saint-Barnard, dont l'impression commencée à Romans, par Belon, fut terminée le 7 juillet 1518 à Meymans sur Beauregard, dans la maison du chanoine Guigues Reymond, probablement à cause de la peste, ils comprennent : *La Fontaine de toutes sciences du grand philozophe Sydrach*, grand in-4° goth... imprimé à Valence, « l'an « mille sinq cent et xiij, le xxv daost », et *Les avertissements es trois estatz du monde, selon la signification de ung monstre né l'an* 1512, ouvrage dont l'impression fut achevée le 18 septembre de cette même année 1513.

Brunet. *Manuel du libraire*, I, 583. — *Bull. d'archéol.*, XXV, 233, art. de M. Lacroix et 363. — *Arch. de la Drôme*, E, 2553-2556. — *Arch. de Valence*, CC, 34. — *Bull. d'hist. ecclés.*, VII, 187. — Note de M. Perrossier.

BENOIT (EZÉCHIEL), imprimeur, qui paraît être originaire de Die, y acquit, en 1618, l'imprimerie fondée, neuf ans auparavant, par le Genevois Jean Gautier et exploitée, à partir du 10 juin 1613, par le Lausannais Jean-Rodolphe Lefebvre, avocat et professeur de philosophie à l'Académie protestante de cette ville. Etant avant tout l'imprimeur de cette académie, ce sont surtout des livres de controverse protestante qui sortirent de ses presses pendant les quarante-quatre ans qu'il exerça son métier à Die. Abstraction faite des placards et autres menus imprimés que pouvaient lui demander professeurs et élèves à la veille des soutenances de thèses, ce furent même là, ou peu s'en faut, ses seuls travaux, attendu qu'aux termes de ses engagements avec le Consistoire, il ne pouvait rien imprimer sans la permission du « recteur de l'Académie, ou pas- « teur de l'Eglise réformée. » Il tâcha bien, il est vrai, au moins une fois, de passer outre en imprimant une *Harangue funèbre de Madame la Duchesse de Lesdiguières, dédiée à Monseigneur le Duc de Lesdiguières, pair de France et gouverneur du Dauphiné*, par M. du Faur de Saintairaille, théologal de l'église cathédrale de Die, prononcée par le même dans ladite cathédrale de Die, le 24 juillet 1656 (in-8° de 2 ff., plus 25 pages impr., plus 3 pp. bl.); mais,

mal lui en prit, car, dénoncé aussitôt, il fut ensuite « grièvement censuré », pour avoir agi ainsi « au grand scan-« dale de tous ceux qui font profession « de la religion réformée », et menacé de « suspension de sa charge. » L'affaire était d'autant plus grave, que notre homme qui était, paraît-il, homme de lettres en même temps qu'imprimeur, avait été déjà censuré treize ans auparavant, pour avoir fait préparer la représentation d'une pièce qui n'avait « esté vue ni approuvée par les com-« mis du Consistoire de l'Église et bu-« reau de l'Académie. » Or, ne voilà-t-il pas qu'après s'être exposé aux censures des pasteurs protestants en imprimant une brochure catholique, Ézéchiel Benoît encourut, quatre ans après (1660), des poursuites pour avoir imprimé l'*Anti-Moine, à Messieurs de la Communion de Rome de la ville de Crest,* brochure sans indication de lieu, ni date, ni nom d'auteur, mais œuvre du pasteur Jean de Lafaye, de Loriol. En effet, l'auteur de cet écrit ayant été condamné, par contumace, aux galères et à 300 livres d'amende, « pour avoir composé un livre très « scandaleux, plein d'impiétés et de « blasphèmes », Benoît fut condamné au bannissement et à 50 livres d'amende. Seulement, il faut bien reconnaître que cette impitoyable sentence n'eut pas en réalité de sérieuses conséquences ; car, si Jean de Lafaye se réfugia en Suisse pour y échapper, Benoît, resté à Die, n'en continua pas moins à imprimer comme devant, jusqu'à sa mort arrivée en 1662 ; étant d'ailleurs assez âgé à ce moment-là, pour qu'il dût se faire aider par Pierre Verdier.

P. Arnaud, *Impr. Acad. prot. de Die*, 10, 35. — Arch. Drôme, D. 53. — *Journ. des Conversions de l'année* 1661. — Elie Benoit, *Hist. de l'Edit. de Nantes*, III, p. just. 156. — Etc.

BENOIT (Gaspard), avocat et docteur en droit, qui naquit à Crest, le 8 juin 1579, et mourut vers 1645, était le fils aîné du marchand Antoine Benoît, qui fut consul de cette ville en 1576, et le frère d'un Jean-Louis Benoit, avocat consistorial au parlement de Grenoble, de qui l'on a un livre de raison assez curieux (Arch. hosp. de Grenoble, II, 58). A défaut d'enfants de son mariage avec Marie de Lastic, fille de Raymond, coseigneur de Saoû, qu'il épousa en 1606, il laissa tous ses biens, notamment un important domaine à Allex, à un fils de son frère, autre avocat en parlement, appelé Antoine Benoît, qui fit enregistrer en 1697, ses armoiries : *d'azur à la colombe d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.* Celui-ci manquant à son tour de postérité, légua en mourant sa fortune aux hôpitaux de Grenoble (15 avril 1700) ; et ses armoiries, par ordre des administrateurs, furent placés dans la salle du Conseil des pauvres. Les archives de ces établissements ne renferment pas moins de 2,869 pièces, réparties en 21 cartons, sous la rubrique : *Cabinet Benoit.*

Mais ce n'est pas là ce qui nous fait consacrer un article à Gaspard Benoît ; car, si louables que soient les libéralités faites, avec ses biens, aux hôpitaux de Grenoble, elles ne nous intéressent qu'indirectement, et c'est à son héritier qu'en revient tout l'honneur. En un mot, ce que nous voyons dans Gaspard Benoît, c'est l'auteur d'un livre ayant pour titre : *Déclaration du sieur Gaspar Benoit, bourgeois de la ville de Crest en Dauphiné, contenant les justes causes de sa Conversion à la foy catholique, apostolique et romaine*, avec cette épigraphe : « Si aucun a faute de « Sapience, qu'il la demande à Dieu, « et elle luy sera donnée, mais qu'il « la demande en foy, ne doutant nul-« lement. » S. Jacques, chap. I. — A Tovrnon, par Clavde Michel, imprimevr de l'Vniversité. M.DC.XIX. In-12 de 163 pages, plus l'approbation des docteurs en « la sacrée Faculté de théologie » de Valence, le permis d'imprimer donné ensuite de cette approbation, par « Benoit Varnier,

« docteur ez droicts, vicaire général « de Monseigneur le Révérendissime « André Deleberon, evesque et comte « de Valence et Dye », le 28 octobre 1619, et un *erratum*. On ne connait de cet ouvrage que deux exemplaires, l'un chez Mme de Lamorte-Félines, l'autre au grand séminaire de Romans. Il se distingue de la plupart des livres de controverse de cette époque par une grande modération.

Ce petit volume renferme surtout un récit des circonstances dans lesquelles l'auteur passa du protestantisme au catholicisme; c'est une sorte d'autobiographie, en même temps qu'un curieux tableau des mœurs de cette époque. Car, après avoir fait connaître la date de son baptême et dit qu'il eut pour parrain « Messire Gaspard Rolland, « abbé de St-Rufz-lez-Valence », il y raconte que son père étant décédé au mois de septembre 1586, « Catherine « Martin, sa mère, laquelle dez le temps « que les catholiques de Crest estoyent « publiquement forcez à coups de « baston d'adhérer à la Religion (pro- « testante), fut portée par la fragilité « de son sexe, à en faire profession. » Il en résulta qu'il fut instruit « en ladite « religion... en laquelle il profita tel- « lement, qu'ayant attaint l'aage né- « cessaire, il eut longues années l'hon- « neur mondain et calviniste, d'estre « au rang des Pères Consistoriaux, « député aux Colloques et Synodes « et employé aux plus urgentes affai- « res de ladite religion. » Mais le Père Isnard étant venu prêcher à Crest pour la Pentecôte, il alla l'écouter, puis lui demanda de lui traduire en français certains passages de saint Ambroise et de saint Cyrille, qu'il avait cités en chaire. Ayant ensuite prié « M. l'advocat Berlhe, son nepveu, « l'un des Pères consistoriaux, de lui « traduire, à son tour, ces mêmes pas- « sages, celui-ci le fit de la même façon « que le jésuite,» et cette conformité jointe aux « passages très clairs et « très exprez qu'il avoit leus dans la « saincte Escriture, mesmes en l'im- « pression de Genève », le toucha tellement, que son neveu Berlhe jugea bon de faire appel au concours de « M. Guyon, fameux ministre de la « Religion », pour le retenir dans le giron protestant.

Par suite, il entra en conférence avec le ministre Guyon, qui, après avoir argumenté avec lui toute la matinée du 22 août 1619, lui fit dire qu'il fallait « qu'il parte pour Dieulefist, lieu de « sa demeure, parce qu'il avoit un en- « fant à baptiser et qu'il avoit promis « à M. de Condorcet de prescher le « lendemain samedi, dans sa maison; « ... puis que M. de Vinay, ministre « de Crest, devoit arriver le soir de « Grenoble, où il estoit allé pour es- « sayer de se faire députer par les « églises pour aller en Cour, ou avoir « la chaire ministrale dudict Greno- « ble », et qu'il se pourrait mieux instruire avec lui. Partant, notre homme se rendit avec son neveu, chez M. de Vinay, le 26 août, sur les 7 heures 1/2 du matin, et « luy ayant donné le bon- « jour dans le lict, attendu qu'il n'es- « toit encore levé », lui proposa une conférence, ce que le pasteur de Crest accepta, à la condition qu'ils n'auraient pas d'autres témoins que Berlhe, parce que « ce n'estoit la coustume de ceux « qui veulent estre instruits, d'avoir « des tesmoins suspects comme sont « les Papistes ». Cela n'empêcha pas de Vinay de renvoyer ensuite Benoît aux œuvres de du Moulin. D'où violente colère de celui-là qui, s'emportant alors contre de Vinay, l'accusa de fuir un débat public, parce qu'il était incapable de le soutenir et se « vouloit « maintenir en sa chaire ministériale « et, par ce moyen, le train et la fa- « mille, de peur d'estre démis de sa « charge... et, par conséquent, privé « de ses gaiges et réduict aux aumos- « nes, comme soldats inutiles à toute « sorte de travail licite, qui sont congé- « diez par le bénéfice de la paix et pri- « vez des injustes et damnables char- « ges qu'ils ont sur le pauvre peuple, « sous prétexte d'une juste guerre. »

Seize jours après, toutes choses étant toujours en même état, le Con-

sistoire fit demander à Benoît, s'il irait « au presche ou à la messe » le lendemain dimanche; et comme ce dernier répondit qu'il ne ferait ni l'un ni l'autre, on le somma de se présenter devant « le ministre et son Consistoire » à l'issue du prêche, pour rendre compte de sa conduite. Mais il s'y refusa, voulant, disait-il, avoir une dispute en règle et devant témoins, avec M. de Vinay, et, pour que ce dernier n'en ignorât, il chargea quelques amis de le lui signifier. Seulement, lorsque ces envoyés de Benoît se présentèrent chez le pasteur de Crest, pour s'acquitter de leur mission, « bien qu'il fust « 8 heures, on leur répondit que Mon« sieur n'estoit encore levé; à 11 heu« res, que Monsieur disnoit,... à 4 heu« res, que Monsieur estoit allé aux « champs et ne reviendroit que le len« demain. » Et c'est pour cela, ajoute l'ardent néophyte, que « voyant que le « pasteur avoit quitté le baston pas« toral et n'osoit plus me parler que « de loing.... je le quittay aussy.... « et me fis solennellement recevoir ca« tholique, avec le sieur Jacques Ar« noux et trois de ses enfants, le moings « aagé de 25 ans », le dimanche 15 dudit mois de septembre 1619.

Etat civil de Crest. — Arch. hosp. de Grenoble. — Etc.

BENOIT (Samuel), médecin bel esprit que Chorier dit être né dans les Baronnies, Guy Allard à Vienne, *La France protestante* et Gallife à Genève, était en réalité de Seyne, dans les Basses-Alpes, d'où il vint à Die, qu'il habitait dès le mois de septembre 1601 et où il épousa, trois ans après, Marie Gay, sœur des capitaines Thomas et Gaspard Gay, et veuve de l'apothicaire Pierre Vallensan. A la première de ces dates, Samuel Benoît comptait, en effet, parmi les chefs de maison protestants de la ville de Die, et, le 28 septembre 1604, il fit partie de l'assemblée synodale dans laquelle furent arrêtés les règlements de l'Académie protestante de cette ville. Six ans plus tard, il était membre du bureau de cette académie et encore en 1612, date à laquelle il alla, un moment, habiter Grenoble, d'où la plupart des biographes disent qu'il se rendit à Saumur, du Plessis-Mornay lui ayant fait obtenir une chaire de médecine, à cause de sa traduction d'Horace en vers grecs. Seulement ces biographes ont confondu Samuel Benoît avec son frère Jean, qui professait, en effet, la médecine à Saumur, en 1611. Car, indépendamment de ce que nous savons qu'en 1611 Samuel était encore établi à Die, la traduction d'Horace en vers grecs, dont ces auteurs entendent parler, est bien de Jean Benoît, il n'y a qu'à en lire le titre pour s'en convaincre : *Q. Horatii Fl. carmina græce pari tum numero tum metro versa a Joh. Benedicto*. Samuel Benoît ne quitta, du reste, Grenoble que pour revenir à Die, où on le trouve réinstallé en 1613 et où il mourut, vers 1620; puis, il y a bien des raisons de croire que de tous les ouvrages qui lui sont attribués, le seul qui soit réellement de lui est sa traduction de la seconde semaine de Du Bartas en vers latins. Elle est intitulée : *Guillelmi Sallusti Bartasii poetarum nostri sæculi facile principis Hebdomas II.* (Lugduni, apud Bartholomæum Vincentium. M.DC.IX.) et forme un petit in-12 de 12 ff. non numérotés + 162 pages, dédié au Dauphin, fils d'Henry IV, dans lequel se trouve un assez grand nombre de pièces de vers en l'honneur de Samuel Benoît. Par contre, celui-ci est encore l'auteur du *Discours véritable d'une fontaine ornée de merveilleuses propriétés et vertus nouvellement trouvée près de Die en Dauphiné*, 1616, (in-4° de 4 pp.) que Rochas attribue, par erreur, à un nommé Benoiseau.

Chorier, *Estat pol.* I. — *France prot.*, edit Bordier. — Gallife. *Hist. des fam. gen.* — *Mem. des freres Gay.* — Brun-Durand. *Les Amis de Jean Dragon*, 74, 79. — Etc.

BÉRENGER (Marcellin-René), magistrat et homme politique, né à Valence le 1er avril 1744, étudia le droit en l'université de sa ville natale, puis se fit avocat et, pourvu dès 1772 de la charge de procureur du roi en l'élection de la même ville, il l'occupait, conséquemment depuis seize ans au moins, lorsqu'il fut élu député du tiers état de Valence aux fameux Etats de Romans, le 25 novembre 1788. Cinq semaines après (2 janvier 1789), ces Etats l'élisaient, au premier tour de scrutin, député du Dauphiné aux Etats généraux du royaume, et si, dans cette dernière assemblée, devenue aussitôt l'Assemblée constituante, il ne monta guère à la tribune que pour protester contre l'insertion de son nom sur la liste des députés qui s'étaient prononcés en faveur des ministres, le 20 décembre 1790, il rendit, en revanche, de véritables services dans les comités et surtout dans le Comité des finances, d'autant plus qu'il avait acquis dans l'exercice de ses fonctions de procureur du roi une connaissance pratique de tout ce qui se rapportait alors à la grave question des impôts ; car il ne faut pas oublier que les élections étaient des tribunaux administratifs ayant pour principale mission de se prononcer sur les différends relatifs à l'impôt.

Indépendamment de cela, M.-R. Bérenger se tint toujours en communication avec les Valentinois, ses compatriotes, ainsi que le prouvent les remerciements que le conseil de la ville de Valence lui vota le 22 juillet 1789, en reconnaissance de ce qu'il tenait les habitants exactement renseignés sur les événements de Paris et de Versailles. Et l'on ne saurait, du reste, avoir un meilleur témoignage de la popularité dont il jouissait dans cette ville, qu'une *Délibération des citoyens de toutes les classes de la ville de Valence* (S. l. n. d. in-8° de 8 p. p.), adressée le 29 octobre 1789 à l'Assemblée nationale, dans laquelle il est dit que les délibérants adhèrent au péril de leur vie et de leurs biens à tous les décrets de cette Assemblée et louent la conduite de M. Bérenger, leur député. Aussi fut-il élu, quoique absent, juge au tribunal du district de Valence, charge dans laquelle il fut installé le 15 novembre 1790, mais qu'il ne remplit, en réalité, qu'après la dissolution de l'Assemblée nationale (30 septembre 1791); et, cinq ans après, l'Assemblée électorale de la Drôme l'appela-t-elle à présider le tribunal criminel du département, en lui témoignant par la bouche de son président, que c'était « une dette qu'elle acquittait ainsi et la « récompense bien méritée de ses tra- « vaux et de ses peines. » Enfin, le tribunal d'appel de Grenoble ayant été institué en 1801, il est un des quatre magistrats de la Drôme qui furent alors désignés pour en faire partie, tout en restant président du tribunal criminel du département. Seulement, comme il fut ensuite destitué de cette présidence, pour avoir refusé d'exécuter des ordres arbitraires, affirmant alors, une fois de plus, l'indépendance de son caractère, il abandonna de lui-même, en 1806, son siège au tribunal d'appel, pour redevenir simple avocat à Valence, où il mourut le 2 mai 1822.

ICONOGRAPHIE. — La Biblioth. Nat. a deux portraits au crayon de Marcellin-René Bérenger, par Labadye, l'un in-8°, l'autre in-4°.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice biographique sur feu M. Bérenger, avocat, ancien député à l'Assemblée constituante*, par Duvaure. S. l. n. d., mais Valence, Montal, 1822, in-8° de 4 pp.

Biogr. Dauph., I, 106. — Etat civil. — Arch. mun. de Valence, BB., 31, 53. — Réimpr. du *Moniteur*, VI, 217. — Rochas, *Mém. d'un bourg.*, I. — *Procès-verbal de l'ass. élec. de l'an IV*, 23. — Ed. Maignien, *Bibliog. Révol. en Dauph.*, I, 204.

BÉRENGER (Alphonse-Marie-Marcellin-Thomas), dit Bérenger de la Drôme, fils du précédent et l'un de nos grands criminalistes, naquit à Valence le 31 mai 1785 et, devenu conseiller auditeur à la cour impériale de Gre-

noble en 1808, était depuis quatre ans avocat général à la même cour, lorsqu'il fut élu député de l'arrondissement de Valence au mois de mai 1815. A ce titre, il demanda, le 23 juin, que le Gouvernement provisoire fût collectivement responsable et, le 26, qu'aucune arrestation, ni mise en état de surveillance ne pût avoir lieu sans motifs clairement énoncés, et que les personnes atteintes par de semblables actes pussent toujours faire valoir leurs réclamations devant une Commission leur offrant toutes garanties d'impartialité et d'indépendance ; enfin, le 30 juin, il se prononça d'une manière si énergique en faveur de la dynastie napoléonienne, que c'est en partie à cause de cela que Napoléon II fut proclamé empereur, le 2 juillet.

Six jours après, M. Bérenger s'associait à la protestation Lanjuinais, puis se démettait de sa charge d'avocat général, après quoi il ouvrit à Paris un cours de droit public et de droit des gens, tout en continuant des études qui aboutirent à la publication de son livre : *De la Justice criminelle en France* (1818), ouvrage dans lequel il dénonce les abus et les vices des lois inspirées par le désir de fortifier le pouvoir beaucoup plus que par le sentiment de l'équité et de la justice, et cela non par esprit d'opposition contre le gouvernement d'alors, comme on pourrait le croire, mais parce qu'il fut toujours un partisan convaincu de cette vraie et sage liberté qui n'est autre chose que la justice. Il est bon de dire, en effet, que ce défenseur des intérêts de la dynastie napoléonienne au lendemain de Waterloo n'avait pas craint de se déclarer le partisan des institutions libérales et de sages réformes, dans l'entrevue que la cour d'appel de Grenoble eut avec Napoléon Ier, alors que celui-ci revenait de l'île d'Elbe tellement acclamé qu'il ne semblait plus y avoir qu'à s'incliner devant un redoutable maître.

Ce livre de M. Bérenger eut, par suite, un très grand succès et, par cela même qu'il plaça aussitôt son auteur au premier rang de nos publicistes, il jeta le plus vif éclat sur son cours. Malheureusement celui-ci ne tarda pas à être interrompu par un douloureux événement de famille. Rappelé à Valence par la mort de sa mère, qu'il perdit en 1819, le savant criminaliste resta dans cette ville jusqu'au 15 février 1828, date à laquelle un vote presque unanime des électeurs de l'arrondissement l'envoya une seconde fois à la Chambre des députés, où il fut réélu jusqu'en 1839 et où il fit successivement partie de l'opposition constitutionnelle et de la majorité conservatrice, sans jamais se départir des principes qu'il affirmait le 9 juillet 1831, au lendemain d'une troisième élection : « Démêler et faire le bien à « travers tant de passions, tant d'exi« gences, tant d'ambitions déçues, in« cessamment prêtes à vous accuser si « vous ne leur cédez aveuglément, est « souvent au-dessus des forces humai« nes, disait-il ; mais il est, du moins, « une promesse que je puis vous faire « parce que je connais assez mes forces « pour être assuré de la tenir toujours, « c'est que, lorsque ma raison sera « convaincue, ni la crainte de m'aliéner « la bienveillance du pouvoir, ni celle « d'exposer une popularité à laquelle « j'attacherai toujours le plus grand « prix, mais que l'homme public doit « savoir compromettre, ne me détour« neront, sur quelque sujet et dans « quelque occasion que ce soit, d'un « vote que ma conscience me dira être « dans l'intérêt de la patrie. » Tout en se rattachant par sa conduite politique au parti de Casimir Perier, dont il fut un des soutiens et sur la tombe de qui il prononça un mémorable discours, M. Bérenger se tint d'ailleurs, autant que possible, à l'écart des débats purement politiques, se réservant pour des discussions d'un ordre plus élevé, dans lesquelles il intervint toujours avec d'autant plus d'autorité, que ses vastes connaissances et des études spéciales lui permettaient d'y faire toute lumière et d'y apporter le plus souvent des aperçus nouveaux. Aussi est-ce lui qui rapporta, en 1829, un projet de loi relatif à

l'administration de la justice ; en 1830, la proposition de M. de Tracy, tendant à l'abolition de la peine de mort ; en 1831, la loi sur la constitution de la Chambre des pairs ; en 1833, la loi sur la responsabilité ministérielle; et, toujours fidèle à ses principes, il n'intervint dans la discussion des lois de septembre 1831 que pour demander des garanties contre l'arbitraire.

M. Bérenger parla encore au nom de la Chambre des députés, dans le procès des ministres de Charles X et, devenu conseiller à la Cour de cassation, le 14 mai 1831, puis chargé par le roi de travailler, conjointement avec ses ministres, à la revision du Code pénal, enfin compris dans la section de législation de l'Académie des sciences morales et politiques, lors de la réorganisation de cette académie en 1833, il était, en un mot, une des personnalités les plus considérables de la Chambre des députés, lorsqu'il fut nommé membre de la Chambre des pairs, le 7 novembre 1839. Or, son importance dans cette dernière assemblée ne fut pas moins grande que dans l'autre; car, tout en se tenant de plus en plus à l'écart des querelles des partis, il y prit une large part à la discussion de différents projets de loi, tels un projet tendant à modifier certains articles du Code pénal et un autre relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire. De plus, il y fit nombre de rapports, un notamment sur la réforme pénitentiaire, dans lequel il préconise ce régime cellulaire, qui a, « suivant une spirituelle remarque, « tant fait crier les gens exposés à « aller en prison .» L'une des grandes préoccupations de l'éminent criminaliste ayant toujours été de moraliser les condamnés, ainsi que l'attestent, non seulement un remarquable mémoire écrit en 1836 pour l'Académie des sciences morales et politiques, mais encore la fondation, en 1830, de la Société de patronage des jeunes libérés de la Seine et d'autres œuvres du même genre.

La révolution de février 1848 mit fin à la carrière législative de M. Bérenger, mais le magistrat n'en fut que plus en vue chez lui. Président de la Haute-Cour de Versailles, chargée de juger les accusés de l'attentat du 15 mai 1848, puis de la Haute-Cour de Bourges, devant laquelle comparurent les insurgés de juin 1849, il fit preuve, en l'une et l'autre circonstance, d'une dignité et d'une impartialité auxquelles les accusés eux-mêmes ne purent s'empêcher de rendre hommage, et sa retraite, en 1860, causa autant de regrets que sa nomination à l'une des trois charges de président à la Cour suprême, en 1849, avait été bien accueillie. Il était alors grand-officier de la Légion d'honneur, depuis le 5 août 1857. Quant à sa mort, arrivée à Paris, le 9 mars 1866, elle causa une douloureuse émotion dans le département de la Drôme et surtout dans la commune du Bourg-lès-Valence, où il avait sa maison de campagne et dont le conseil municipal décida, le 3 mai suivant, à l'unanimité, « que le portrait de M. Bérenger, « ancien pair de France, président ho- « noraire à la Cour de cassation, grand- « officier de la Légion d'honneur et « membre du Conseil municipal de « la commune, serait placé dans la « principale salle de la Mairie. »

ICONOGRAPHIE. — I. Dans l'*Illustration*, portr. grav. sur bois. Buste de 3/4 à D., avec cette légende : *M. de Bérenger, président de la Haute-Cour de Justice à Bourges, d'après un dessin fait à l'audience, par l'accusé Degré, dit le Pompier.* — II. Autre, in-fol., grav. sur acier. Buste de 3/4 à D. *A. Charpentier, fecit.* Imp. Lemercier.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Le président Bérenger (de la Drôme)*, par M. Fernand de Saint-Andéol. Caen, 1862, in-8°. — II. *Le président Bérenger (de la Drôme). Discours prononcé à l'ouverture des conférences des avocats stagiaires*, par A. Benoît. Grenoble, Allier, 1866, in-8° de 44 pp. — III. *M. le président Bérenger (de la Drôme).* (Extrait de l'*Impartial Dauphinois* du 14 mars 1866.) In-8° de 8 pp. à la fin duquel on lit : Grenoble, Maisonville et fils. — IV. *Notice historique sur M. Bérenger (de la Drôme).* Paris, Mme Lacombe, s. d. (1868), in-8°, signé à la fin : Félix Drouin. — V. *Bérenger de la Drôme*, par M. S.-G. dans le *Bull. d'archéol.*,

I, 123. — VI. *Institut de France. Notice sur la vie et les travaux de M. Berenger*, par M. Ch. Giraud. Paris, Firmin Didot, 1878, in-4° de 38 pp. C'est un tirage à part des *Mém. de l'Acad. des sc. mor. et pol.*

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Novelles de Justinien, trad. du latin*. Metz, 1810-1811, 2 vol. in-4° ou 10 vol. in-12.

II. *De la Religion dans ses rapports avec l'éloquence*. Discours prononcé à l'ouverture des audiences de la Cour de Grenoble au mois de novembre 1813. Grenoble, Veuve Peyronard, 1814, in-8° de XI + 49 pp.

III. *De la Justice criminelle en France d'après les lois permanentes, les lois d'exception et les doctrines des tribunaux*. Paris, Lhuillier, 1818, in-8°.

IV. *Rapport sur les Statistiques civiles du Ministère de la justice*. (Dans le tome I des *Mém. de l'Acad. des sciences mor. et polit.*, p. 473 et suiv., et dans la *Revue du Dauphiné*, II, 265 et suiv.)

V. *Des Moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire, en l'appliquant à tous les lieux de répression du royaume, à tous les individus qui, à quelque titre que ce soit, sont sous la main de la Justice, et en plaçant les libérés sous la protection organisée de la bienfaisance publique*. Paris, 1836, in-8°. (Publié d'abord dans le tome I des *Mém. de l'Acad. des sciences mor. et pol.* et réimprimé plusieurs fois.

VI. *Discours de M. Berenger, président de l'Académie* (des sc. mor. et pol.), *prononcé aux funérailles de M. Comte, le 15 avril 1837*. S. l. n. d. in-4°.

VII. *Cour de cassation. Question des duels. Arrêt rendu à l'audience du 15 décembre 1837, précédé du rapport de M. le conseiller Bérenger*. S. l. n. d., in-8° de 56 pp.

VIII. *Œuvres de Barnave mises en ordre et précédées d'une notice historique sur Barnave*, par M. Bérenger de la Drôme. Paris, 1843, 4 vol. in-8° avec portrait et fac-similé.

IX. *Chambre des Pairs, séance du 24 avril 1847. Rapport au nom d'une Commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi sur le régime des prisons*. S. l. n. d., in-8° de 170 pp. plus 2 ff. pour tabl. stat.

X. *De la Répression pénale, de ses forces et de ses effets*. Paris, 1853, in-8°

XI. *Résumé de la discussion générale du projet d'article destiné à remplacer l'art. 25 de la Charte constitutionnelle*. S. l. n. d., (10 oct. 1831,) in-8°.

XII. *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner la demande tendant à obtenir l'autorisation établie par l'art. 44 de la Charte constitutionnelle*. S. l. n. d., (23 déc. 1831), in-8°.

XIII. *Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen du projet de loi sur la responsabilité des ministres et des agents du Gouvernement et sur la juridiction de la Cour des Pairs*. S. l. n. d., (20 avril 1833), in-8°.

XIV. *Discours dans la discussion du projet d'adresse, en réponse au discours du Trône*. S. l. n. d., (2 janv. 1834), in-8°.

XV. *Discours sur le droit d'amnistie*. S. l. n. d., (janv. 1835).

En outre de cela, M. Berenger a rédigé les comptes-rendus annuels de la Société de patronage des jeunes libérés de la Seine, de 1833 à 1853.

Biogr. Dauph., I, 107-108. — Vapereau, *Dict. des Contemp.* — *Journal de la Drôme*, n° du 9 juillet 1831. — *Biogr. impartiale des 221*. — Quérard, *France litt.* et *Litt. franç. contemp.* — Etc.

BÉRENGER (Louise-Lucienne-Emma), dame Bailly. Voir : **CHANDENEUX** (Claire de).

BÉRENGER (Pierre-Alphonse), docteur en théologie de l'université de Valence, en faveur de qui Ét.-B^my Cheynet se démit, en cour de Rome, de la cure de Loriol, au mois de mars 1778, fut mis en possession de cette cure au mois d'août suivant. A la Révolution, qu'il accueillit avec enthousiasme, il devint officier municipal de ce bourg, sans cesser d'en être curé ; il accepta la Constitution civile du clergé et disparut ensuite si complètement de la scène que son nom ne se trouve pas sur la liste du clergé diocésain après le Concordat.

On a de lui : *Adresse de la Municipalité de L'Oriol, aux habitants de la campagne, rédigée par M. B..., curé de Loriol*. S. l. n. d. (1790), in-8° de 8 pp., brochure qui fut d'abord imprimée et répandue dans le département de la Drôme par les soins de la municipalité de Loriol, puis réimprimée aussitôt à Grenoble, sous le titre de : *Adresse aux habitants des campagnes*, par les soins de la Société des Amis de la Constitution, de cette ville, qui déclara qu'elle croyait servir la chose publique en agissant ainsi.

Il est également l'auteur d'un *Petit Catéchisme*, qui dut être imprimé vers le mois de septembre 1790 ; car, le 29 octobre suivant, la Société des Amis de la Constitution, de Valence,

décidait que la municipalité de cette ville ordonnerait aux Frères des Ecoles chrétiennes de lire chaque jour à leurs écoliers cet ouvrage civique.

Ed. Maignien, *Dict. des Anon.* — Notes de M. C. Perrossier. — Rochas, *Journal d'un bourg. de Valence*, I, 65. — Etc.

BERGÈRE DE CREST (LA). Voir : **VINCENT** (ISABEAU).

BERLIER (PIERRE-ANDRÉ), officier général, né à Crest, le 10 octobre 1769, était fils de Louis-Guillaume Berlier, bourgeois de Dijon, et de Suzanne Farjon, de Crest. Entré au service le 11 octobre 1791, comme sous-lieutenant dans le 4e bataillon de volontaires de la Drôme, qui fut incorporé en l'an II, dans la 83e demi-brigade d'infanterie, il fut promu lieutenant le 15 juin 1792, et capitaine de grenadiers le 13 août de l'année suivante, étant alors à l'armée d'Italie, qu'il ne quitta, vers la fin de l'an V, que pour aller à l'armée d'Angleterre, puis à celles d'Helvétie et du Rhin. Blessé à l'affaire de Mœskirch (15 floréal an VIII), il passa, le 30 nivôse an XII, dans la garde des consuls, comme capitaine de chasseurs à pied, et, chef de bataillon le 5 septembre 1805, fut nommé officier de la Légion d'honneur le 14 mars 1806, bien que n'étant alors chevalier de cet ordre que depuis vingt mois.

Le 20 octobre suivant, Berlier devenait colonel du 36e de ligne, régiment à la tête duquel il combattit vaillamment à Eylau (8 février 1807), où il fut blessé ; et, titré baron de l'Empire le 12 mars 1808, il alla ensuite en Espagne, où il obtint les étoiles de général de brigade, le 6 août 1811. Grièvement blessé aux deux épaules, à la bataille de Toulouse (10 avril 1814), il fut mis en demi-solde cinq mois après, mais n'en obtint pas moins la croix de Saint-Louis, le 27 mars 1815, et le commandement du département de la Drôme pendant les Cent-Jours. Seulement, remis en demi-solde, le 11 septembre de la même année, il fut enfin compris, comme disponible, dans le cadre de l'état-major général de l'armée, le 30 décembre 1818, c'est-à-dire moins de trois ans avant sa mort, arrivée à Valence le 14 août 1821.

Biogr. Dauph., I, 109. — *Fastes de la Légion d'honneur* IV, 471. — État civil de Crest. — Etc.

BERNARD, dit de Valence, parce qu'il naquit dans cette ville, ayant accompagné, en qualité de chapelain, le légat du Saint-Siège, Adhémar, dit de Monteil, évêque du Puy, à la première croisade, fut nommé évêque d'Arthasium en Syrie, et non d'Arta en Epire, comme le dit Catellan, dès l'arrivée de l'armée chrétienne dans ce pays. Elevé sur le siège patriarcal d'Antioche au mois de juin 1100, c'est-à-dire deux ans après la retraite du patriarche grec, il en fut le premier patriarche latin, et s'étant plaint, en 1113, au pape Pascal II, de ce qu'à la prière du roi Baudouin, il avait soumis certaines églises dépendant autrefois du siège d'Antioche, au patriarche de Jérusalem, ce pontife lui répondit que les églises de Rome et d'Antioche devant être d'autant plus unies qu'elles avaient été l'une et l'autre fondées par le prince des Apôtres, il ne pouvait avoir voulu faire un tort quelconque au siège par lui occupé ; conséquemment, que s'il en était ainsi, cela tenait uniquement à l'ignorance dans laquelle il se trouvait à cause de l'éloignement des lieux ; l'assurant pour le surplus, qu'il arrangerait toutes choses, de façon à ne léser les droits de personne.

Ce patriarche d'Antioche mourut en 1135.

Art de vérif. les dates, édit. Migne, 581. — Catellan, *Ant. de Val.*, 231. — C. U. J. Chevalier, *Cart. du Bourg-lès-Val.*, 19. — Etc.

BERNARD (Jacques), pasteur, professeur et journaliste protestant, né à Nyons, le 1er septembre 1658, de Salomon Bernard, pasteur de cette ville, et de Madeleine Galatin, étudia à Genève, pays de sa mère, la philosophie sous Couët et la théologie sous Turretin et Mestrezat, et devint pasteur de Venterol, près Nyons, à 21 ans; puis, son père, qui était alors pasteur à Vinsobres, s'étant enfui parce qu'on l'accusait d'intelligence avec les Anglais, il le remplaça. Seulement, l'exercice du culte protestant ayant été ensuite interdit à Vinsobres et le temple démoli, notre jeune pasteur, s'inspirant d'un sentiment bien naturel, protesta en rassemblant ses ouailles sur les ruines du temple, et de là, des poursuites auxquelles il n'échappa qu'en rejoignant son père en Suisse, où il emporta, dit-on, les papiers de l'église protestante de Vinsobres, dont il était « gardiateur. » Après avoir passé quelque temps à Genève, puis à Lausanne, Jacques Bernard alla en Hollande, où sur la recommandation de Jean Le Clerc, qui avait été son condisciple à Genève, il fut employé comme pasteur à Tergow, bien qu'habitant La Haye (1689), ville où il donnait des leçons particulières de philosophie, de mathématiques et de belles-lettres, en même temps qu'il s'occupait de la composition de ses ouvrages. Triple travail auquel il ajouta, en 1699, la continuation des *Nouvelles de la République des Lettres*, — sorte de revue dont la publication était interrompue depuis dix ans, — et celle de la *Bibliothèque universelle* de Le Clerc, dont les six derniers volumes sont de lui (xx à xxv, 1691-1693). Devenu, en 1705, pasteur de l'église wallonne de Leyde, Jacques Bernard y suppléa en même temps Burchel de Volder, professeur de philosophie et de mathématiques, dont la chaire lui fut attribuée le 12 février 1712, ayant alors abandonné depuis deux ans, à cause de difficultés avec l'éditeur, la publication des *Nouvelles de la République des Lettres*, qu'il reprit en 1716 et continua jusqu'à sa mort, arrivée à Leyde, le 27 avril 1718. Indépendamment de cela, il prêchait beaucoup, écrivant tous ses sermons, puis les apprenant par cœur, afin qu'ils soient « plus exacts « et pour le fond des choses et pour « l'expression », dit un de ses biographes. Jacques Bernard collabora ensuite à plusieurs publications périodiques telles que les *Lettres historiques*, le *Journal Littéraire* et l'*Histoire abrégée de l'Europe*, — que certains auteurs prétendent même être tout à fait de lui dans ses commencements, ce qui est contestable. Quant à ses autres ouvrages, qui sont généralement sans nom d'auteur, en voici la liste :

I*. *Epistola de Tolerantia ad Clariss. Virum T. A. R. P. T. O. L. A., scripta ad P. A. P. O. J. L. A.* Goudæ, J. ab Hœve, 1689, in-12 de 96 pp.

II*, *Actes et mémoires de la négociation de la paix de Ryswick.* La Haye, Van Duren, 1696, 4 vol. in-12. Il y a de ce recueil, une éd. de 1725, en 5 vol. in-12.

III*. *Recueil des traités de paix, de trêve, de neutralité, de suspension d'armes, de confédérations, d'alliances, etc., faits entre les empereurs, rois, républiques, etc., depuis l'an de Jésus-Christ 536 jusqu'à présent ; le tout rédigé par ordre chronologique et accompagné de notes, de tables,* etc. Amsterdam, Boom, et La Haye, Moetjens, 1700, 4 vol. in-folio, dont il a lui-même rendu compte dans les *Nouv. de la Rép. des Lettres* de janvier 1700.

IV*. *Lettre de M. Bernard, pasteur de Leyde, sur l'Apologie de Frédéric-Auguste Gabillon, moine défroqué.* Amsterdam, 1708, in-12.

V*. *Traité de la Repentance tardive.* Amsterdam, R. et G. Wetstein, 1712, in-8° de xix + 4 + 362 pp., avec grav. Les journalistes de Leipzig publièrent de cet ouvrage, au mois de mai 1713, un extrait qui le choqua tellement qu'il y répondit par une *Lettre aux Journalistes de La Haye,* insérée dans le *Journal Littéraire,* III. 413.

VI*. *Oratio inauguralis de philosophiæ utilitate.* Leyde, 1712, in-4°.

VII*. *De l'Excellence de la religion, à quoi l'on a joint quatre discours : 1° Sur les vrais et les faux caractères de l'amour de Dieu. 2° Sur les dispositions dans lesquelles doit être le chrétien par rapport à ses ennemis. 3° Du Martyre. 4° Du Mensonge.* Amsterdam, R. et G. Wetstein, 1714, 2 vol. in-12. Il y a de cet ouvrage une nouvelle édition augmentée de la Vie de l'auteur. Amsterdam, 1732, deux vol. in-12.

VIII*. Un supplément au *Dictionnaire historique,* de Moréri, formant avec le supplément publié à Paris, en 1714, 2 vol. in-fol. (Amsterdam, 1716.)

On doit en outre à Jacques Bernard une traduction d'un ouvrage de Blaeu, publiée sous le titre de *Théâtre des Etats de S. A. R. le duc de Savoie, prince de Piémont, traduit du latin en françois.* La Haye, Ad. Moetjens, 1700, 2 vol. tr. gr. in-fol. avec 3 portraits et 140 planches ; et une édition retouchée de la traduction des *Lettres latines de Monsieur de Bongars,* par Fine de Brianville, sous le titre de *Lettres de Jacques de Bongars, résident et ambassadeur du roi Henri IV vers les électeurs, princes... Nouvelle édition, où l'on a retouché la version en divers endroits et ajouté un grand nombre de passages.* La Haye, Moetjens, 1695, 2 vol. petit in-8°.

Enfin, il a laissé, en manuscrit, des *Sermons ;* une *Géographie* en latin, par demandes et réponses ; une *Logique* en latin et des notes critiques sur les premiers chapitres de la Genèse. La collection Ayscough, au British Museum, comprend, en outre, 43 lettres de Jacques Bernard, qui ont été publiées dans le tome XIX du *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français.*

Bibl. Dauph., I, 125. — Arch. de la Drôme, E. 4956. — E. Arnaud, *Hist. des Protest. du Dauph.*, II, 102, 130. — *France prot.*, éd. Bordier, II, 370. — Nicéron, *Mém. pour l'Hist. des hommes illust.* I, 130. — *L'Europe sçav.*, IV. — Etc.

BERNARD (Jean-Pierre), ingénieur, né à Saint-Fortunat (Ardèche), le 19 juin 1807, mais établi de très bonne heure dans notre département comme artisan, ayant été ensuite instituteur à Montmeyran, obtint en 1836 l'emploi d'agent voyer d'arrondissement à Die. Six ans plus tard, il devenait agent voyer en chef du département et c'est en cette qualité qu'il fit exécuter la pittoresque et remarquable route des Goulets, qui relie le Vercors au Royans et qui, avec ses cinq tunnels, est une des merveilles de notre département ; les plans et devis de cette audacieuse entreprise avaient été dressés par MM. Adam et Revellat. Destitué pour cause politique, en 1851, c'est-à-dire au moment même où la commission chargée d'examiner ce travail, qui venait d'être terminé, constatait le grand mérite de l'œuvre, prise dans son ensemble, et rendait hommage à l'activité persévérante de celui qui l'avait exécutée en sept ans, Jean-Pierre Bernard n'en resta pas moins à Valence, en qualité d'architecte, et nominalement réintégré dans ses fonctions, après la chute du second Empire, devint alors conseiller général pour le canton de Valence et maire de cette ville, dans laquelle il est décédé le 31 décembre 1883.

Indépendamment d'*Observations sur les ravages des torrens,* insérées dans le *Bulletin de la Société de Statistique de la Drôme* et de quelques autres petits articles, Jean-Pierre Bernard est l'auteur de :

I. *Description du passage des Goulets (Drôme).* Lyon, 1865, in-8° de 15 pp. avec planches. — II. *Pauca dicere. Route de Die au Pont-en-Royans, dite du Vercors. Passage des Grands Goulets. Réfutation du Mémoire publié par M. Revellat, agent voyer ordinaire.* Valence, 1850, in-8° de 31 pages.

Bull. de Stat., IV, 137. — *Bull. d'Arch.*, XVII, 120. — Fillet, *Essai sur le Vercors*, 280.

BERNON DE MONTÉLÉGIER (JEAN-PIERRE-GABRIEL), dit le comte de Montélégier, officier général, né à Romans, le 22 janvier 1736, était le fils aîné de Gabriel Bernon, juge royal et ducal de Romans, dont la femme devenue veuve acheta, en 1742, la terre et seigneurie de Montéléger, non loin de Valence.

Mousquetaire à 17 ans, il était capitaine de cavalerie à 23 (3 mars 1759), et fut réformé quatre ans après ; mais ayant ensuite repris du service comme capitaine dans le régiment de Bourgogne-cavalerie (28 avril 1765), il devint lieutenant-colonel de chevau-légers, le 8 avril 1779, passa au régiment de Royal-Piémont, le 1er mai 1788, et fut enfin promu maréchal de camp, le 1er mars 1791, étant alors commandeur de Saint-Louis. Peu de temps après, il passait à l'étranger, mais y resta si peu, qu'un rapport de police de l'an 1810 le donne comme n'ayant pas émigré et, le 11 germinal an IV, il obtint sa mise à la retraite, après 42 ans de services.

Partageant alors son temps entre Romans, où il possédait l'*Hôtel des Allées*, et le château de Montéléger, où il mourut le 11 octobre 1833, à l'âge de 97 ans, le général de Montélégier fut toujours un soldat, dans toute l'acception du mot, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par l'anecdote suivante, que nous empruntons au même rapport de police : « A défaut d'offi-« cier général en activité, » y est-il dit, « on le nomma membre du Con-« seil de recrutement pour les opé-« rations de la conscription. Il accepta « avec empressement et fournit très « exactement et vigoureusement la « carrière, malgré la tournée pénible « qu'il lui fallut faire à cheval et dans « la mauvaise saison. Un jour, il était « fatigué et il fallait se mettre en route « le lendemain, pour revenir le sur-« lendemain au même point. On l'en-« gagea à se reposer en attendant, « lui observant qu'un capitaine de « gendarmerie pourrait le suppléer, et « on insista même pour cela, sans « pouvoir obtenir de lui autre chose « que cette réponse : Messieurs, quand « un militaire est commandé pour le « service, il faut qu'il marche ou qu'il « crève ! Il marcha et ne creva pas. » Or, de Montélégier avait à ce moment-là 74 ans.

Biogr. Dauph. I, 110. — De Courcelles, *Dict. gen. franç.* — Dr U. Chevalier, *Armor. de Romans*, 18. — Arch. Drôme, E, 141

BERNON DE MONTÉLÉGIER (GABRIEL-GASPARD-ACHILLE-ADOLPHE), fils du précédent et de Victoire Huvelin, né à Romans le 4 janvier 1780, s'étant engagé sous les drapeaux à dix-sept ans, suivit en Egypte le général Bon, son compatriote, à titre de secrétaire, ce qui ne l'empêcha pas de faire des prodiges de valeur à Redisi et aux Pyramides. Lieutenant en 1798 et capitaine en 1800, il était colonel de dragons, aide de camp du maréchal duc de Dantzig et baron de l'Empire en 1810, et fut créé maréchal de camp, le 30 mai 1813, en récompense de sa belle conduite en Espagne. L'an suivant (8 janvier 1814), il recevait la croix de commandeur de la Légion d'honneur et celle de chevalier de l'ordre du Mérite de Bavière, en récompense de sa conduite dans la campagne de Leipzig, et fut ensuite employé dans les premières opérations de la campagne de France. Mais, blessé à la bataille de Brienne (29 janv. 1814), il dut alors rentrer à Paris, où « il fut, » à ce que raconte le *Moniteur*, « le premier officier géné-« ral qui prit la cocarde blanche et « qui se rendit à Livry, au-devant de « Monsieur. »

Quelques jours après, le général de Montélégier devenait chevalier de Saint-Louis, lieutenant général et aide de camp du duc de Berry ; puis, ayant suivi ce prince à Gand, il obtint, au retour, d'être employé dans la garde royale dont il faisait partie lorsqu'il eut avec le colonel Barbier-Dufay, à

propos de sa déposition dans le procès de la conspiration du 19 août 1819, un procès suivi d'un duel dans lequel il fut grièvement blessé au bras droit. Chargé enfin, en 1823, du commandement militaire de la Corse, il l'exerçait depuis deux ans, lorsqu'il mourut subitement à Bastia, au milieu des préparatifs d'une fête qu'il se disposait à donner, pour la Saint-Charles; il s'était alors déjà tellement fait apprécier, que la municipalité de Bastia, interprète du sentiment public, décida que ses restes seraient inhumés dans la principale église de la ville, et que des services commémoratifs de son décès furent ensuite célébrés un peu partout, notamment à Bastia même, où la cérémonie donna lieu à la publication suivante : ***Description de la cérémonie funèbre décernée par la Confrérie de Saint-Roch de Bastia, à la mémoire de M. le vicomte de Montélégier***, (novembre 1825). Bastia, imp. Fabiani, s. d., in-fol.

On a de ce général : ***Réponse à un libelle***, par le lieutenant général vicomte de Montélégier, (23 juillet 1821). Paris, s. d., in-4°. Brochure qui ne nous est connue que par le catalogue de la Bibl. Nat.

ICONOGRAPHIE.— Portrait lith. in-folio par Brunet (de Lyon), d'après *Jacomin*. Buste de 3/4 à G., avec une notice biographique et des armoiries.

Biogr. Dauph., I, 119. — Dr U. Chevalier, *Arm. de Romans* 8. — Delacroix, *Stat. Drôme*, 601. — *Moniteur univ.* du 29 nov. 1825. — Etc.

BERTRAND D'ÉTOILE. Voir : **ÉTOILE.**

BERTRAND DE MONTFORT (LOUIS-ANTOINE-FRANÇOIS-LAURENT de), que l'on croit être né au Buis, le 2 décembre 1739, et qui s'intitulait « comte de Montfort dans les Etats « du Saint-Siège », était, depuis au moins vingt ans, vibailli du Buis lorsqu'il représenta le tiers état des communautés de son ressort dans l'assemblée de Vizille et dans celles de Romans (1788-89). Elu député du même ordre aux Etats généraux de 1789, il vota contre toutes les propositions révolutionnaires et devenu, après la dissolution de la Constituante, juge au tribunal du district du Buis, il ne craignit pas de protester publiquement contre la Constitution. Cet acte ayant été dénoncé à l'Assemblée administrative du département, y donna lieu à un incident des plus vifs (15 novembre 1791), mais n'empêcha pas notre magistrat d'être élu, peu de temps après, président du tribunal de Nyons. Quelques mois plus tard (21 septembre 1793), le représentant Boisset ordonnait « de saisir Bertrand « Montfort, ex-constituant, dans quel- « que lieu que ce soit » ; mais ce n'est que le 24 mars de l'année suivante qu'il fut arrêté et transféré à Lyon, et encore ne tarda-t-il pas à être relâché, puis élu juge au tribunal civil du département (18 octobre 1795). Bien mieux, l'assemblée électorale de germinal an V le choisit pour président et, s'il dut ensuite se retirer parce que le canton qu'il représentait dans cette assemblée n'était pas celui de sa résidence, le citoyen Ollivier, qui le remplaça, ne le fit qu'après avoir rendu hommage à un « magistrat respecta- « ble par ses vertus et ses lumières. »

Sous l'Empire, Bertrand de Montfort se contenta d'être avocat à Nyons, et le gouvernement de Louis XVIII, qui l'anoblit le 6 septembre 1815, « ne « pouvant lui donner un emploi à « cause de son âge, » se borna à le nommer membre du Conseil général, charge dont il se démit au mois d'août 1820. Retourné alors au Buis, il y mourut, « le 8 mars 1821, entouré « de l'estime et de la considération « publiques et laissant la réputation « d'un jurisconsulte distingué », dit Rochas.

A propos du titre de comte de Montfort que prenait L.-A.-F.-L. de Ber-

trand, bien avant d'avoir obtenu les lettres de noblesse dont nous venons de parler, l'auteur de la *Biographie du Dauphiné* raconte, sans dire de qui il le tient, que ses prétentions étaient basées sur ce que son aïeul avait hérité de trois frères, ses cousins, qui furent anoblis au commencement du XVIIIe siècle, sous le nom de Bertrand de Rostaing, pour avoir servi avec distinction dans les mousquetaires, l'un en qualité de mestre de camp et les autres comme brigadiers. Mais il doit y avoir là erreur de noms et de dates ; car, indépendamment de ce qu'on ne trouve pas de Bertrand de Rostaing, mais un Rostaing de Bertrand de St-Denis, qui mourut au Buis le 1er juin 1738, âgé de 78 ans, puis un Denis de Bertrand de Saint-Denis de Montfort, premier brigadier de la compagnie des mousquetaires, vivant en 1748, nous savons que ce dernier, qui était alors mestre de camp de cavalerie, testa en 1765, en faveur de Claire Bertrand de Montfort, sa sœur, avec substitution au profit d'un Pierre-Auguste-Maurice Bertrand de St-Denis, qui ne saurait être l'aïeul de notre vibailli, étant alors tout au plus de son âge.

Pour en revenir à ce dernier, qui fut créé comte par le pape Pie VI, mais ne put obtenir l'enregistrement du bref pontifical par le parlement de Grenoble, il épousa Marie-Henriette-Félicité de Julien de Montaulieu, qui le rendit père de Louis-Auguste-François de Bertrand, le 28 mai 1774.

ICONOGRAPHIE. — Portrait in-8°, gravé à l'eau-forte : *Perrin del., Courbe, sc.* Buste de profil dans un médaillon rond. Au-dessous, dans un motif d'architecture : LOUIS-ANT.-FR. DE BERTRAND DE MONTFORT, *Vice-balli, Lieutenant général des Baronnies, né au Buis, le 3 decembre 1739, Député du Dauphiné à l'Assemblée nationale de 1789* ; et de plus, des armoiries : *d'or à la croix de gueules cantonnée de trèfles*, avec une couronne de comte. Déjabin, édit.

Biogr. Dauph., I, 131. — *Procès-verbal de l'adm. du dep. de la Drome en 1791*, pp. 52. — *Act. Com. Sal. pub.* VI, 604 ; — Proc. verb. de l'ass. élect. de l'an V. — *Arch. Isère.* B. 2517. — Et. civil. — Etc.

BÉSIGNAN. Voir : **DUCLAUX DE BÉSIGNAN.**

BIÉRRIS ou **BÉATRIX DE ROMANS**, troubadour de la fin du XIIe siècle, que Millot appelle Nabiaris, parce qu'il a dû lire dans les écrits du temps Na Bierris, qui est tout simplement une diminution de *domina Bierris*, n'a laissé qu'une pièce de vers lyriques souvent reproduite, notamment dans le *Parnasse occitanien* de Rochegude, et dans laquelle, s'adressant à une autre dame nommée Marie, elle lui fait une véritable déclaration d'amour.

Hist. litt. des Troubadours, III, 40. — *Biogr. Dauph.*, I, 138. — *Hist. gen. Lang.*, X, 341.

BIGNAN (JEAN-LOUIS-DOMINIQUE), dit **BIGNAN DE COYROL**, homme politique, né à Suze-la-Rousse, le 4 nov. 1743, de Joseph-François Bignan et d'Anne Arragon, appartenait à une famille bourgeoise de ce bourg, connue dès le milieu du XVIIe siècle, et, bien qu'ajoutant à son nom patronymique celui de Coyrol et s'intitulant même volontiers seigneur du Grand et du Petit-Frigoulet, — terres situées entre Orange et Piolenc, — était en somme un riche négociant lorsqu'il représenta son bourg natal dans les Etats de Romans. Elu député du Dauphiné aux Etats généraux du royaume, au troisième tour de scrutin, le 4 janv. 1789, il ne se fit nullement remarquer dans cette assemblée, après la dissolution de laquelle il habita un moment à Lyon. Revenu ensuite à Suze-la-Rousse, les électeurs de la Drôme l'élurent juré à la Haute-Cour, le 13 sept. 1793 ; mais avant bientôt après renoncé à la vie publique, pour se retirer à Orange auprès de sa fille Mme d'Hugues, mère du général de ce nom, c'est là qu'il mourut, le 6 nov. 1824, laissant entre au-

tres enfants, de son mariage avec Claudine-Antoinette Rollet, fille d'un conseiller au parlement de Bourgogne, le poète Anne Bignan, né à Lyon en 1795 et décédé à Paris en 1861.

ICONOGRAPHIE. — Portr. in-8° grav. à l'eau-forte : M. BIGNAN, NÉ A SUZE-LA-ROUCLE (*sic*)... *Perrin, del.; Courbe, sculp.*, in-8°. Déjabin, édit.

Biogr. Dauph., I, 138. — Etat civil de Suze. — Arch. Drôme, E. — Rochas, *Mém. d'un bourg.*, I. 201.

BLACONS (PIERRE DE FOREST, seigneur de), homme de guerre que Rochas a confondu avec le beau-père de son fils, Claude de Mirabel (Voir ce nom), et dont il fait en outre un d'Armand, alors que ce n'est que la fille et héritière de son petit-fils, qui se maria dans cette famille, était le fils aîné d'un Georges de Forest ou de Forez, qui fournit en 1540 le dénombrement de la terre de Blacons, sur la Roche-Saint-Secret, dont il était seigneur, et à qui il succéda vers 1547. Capitaine de 300 hommes de pied sous Montluc, en Italie, il se distingua pendant le siège de Sienne (déc. 1454) puis dans différents combats, notamment auprès de Montepulciano (1557), et, rentré dans ses foyers, fut des premiers à se joindre à Montbrun, quand celui-ci leva le drapeau de la révolte dans le Bas-Dauphiné, au nom de la Réforme.

Deux ans après, Blacons faisait avec des Adrets cette campagne de 1562, pendant laquelle le terrible baron amoncela, en quelques mois, plus de ruines dans le Dauphiné et les provinces circonvoisines que le temps n'en aurait fait en vingt siècles ; d'abord gouverneur de Tournon (avril 1562), puis commandant en chef de l'infanterie de des Adrets, il était enfin chargé du gouvernement de Lyon, le 9 mai. Envoyé, quelques jours plus tard dans le Forez pour y chercher des vivres, il pénétra jusque dans le Velay, où il s'empara de la ville et de l'abbaye de la Chaise-Dieu, qui furent saccagées et pillées, et mit ensuite le siège devant le Puy. Seulement, il ne put pas s'emparer de cette ville, faute d'artillerie, et cet échec l'ayant contraint de regagner Lyon, c'est alors qu'il fit publier, le 21 juin, une ordonnance concernant « la quotisation des manans et « habitans de ladicte ville, avec dé- « fense de s'injurier n'y mettre la « main aux armes sous peine d'avoir le « poignet coupé, » ordonnance en tête de laquelle il s'intitule lieutenant général.

Le 16 juillet suivant, notre capitaine dauphinois contribuait, dans une large mesure, à la prise de Montbrison, dont la garnison catholique fut, on le sait, massacrée de la manière la plus barbare, par ordre de des Adrets ; après cet exploit, le gouvernement de Lyon ayant été donné à Bourjac, que remplaça Soubise, il s'établit quand même dans cette ville pour la défendre, et si bien, qu'il est de ceux qui empêchèrent le duc de Nemours de s'en emparer, le 7 mars 1563, ce dont ce dernier « cuida « mourir de chagrin et ne bougea du « lit près de deux mois », suivant d'Aubigné. (*Hist. univ.*, II, 206.)

Cinq ans plus tard, Blacons était avec Montbrun en Saintonge, menant avec lui un régiment de 14 enseignes ou compagnies, et c'est lui qui — les débris de l'armée huguenote s'étant réfugiés dans Cognac, après la défaite de Jarnac (16 mars 1568), — fit un jour une sortie des plus audacieuses contre les troupes royales qui assiégeaient cette ville. On le trouve ensuite au combat de Roche-Abeille (24 juillet 1568), où il commandait l'infanterie huguenote, puis au siège de Poitiers par Coligny, enfin à Montcontour (8 octobre 1569), où il commandait les arquebusiers, suivant Davila (*Hist. des guer. civ.*, I, 292), et où il fut fait prisonnier.

Relâché au bout de quelques mois, Blacons fut alors au siège de Saintes où il mourut, suivant Montluc, étant,

dit Brantôme, « un vieux et très bon « capitaine du temps passé, qui avoit « vu les croix rouges aussy bien que « les blanches ; encore mieux, car il « avoit beaucoup fréquenté les guerres « espaignoles en Toscane et ailleurs, « et estoit un fort homme de bien. »

Marié avec Marie de Vese, fille et héritière de Pierre, seigneur de Montjoux, Pierre de Forest de Blacons laissa trois fils : 1° Jean, de qui il sera question sous le nom de Montjoux ; 2° Hector, de qui nous allons parler, et 3° Paul.

Biogr. Dauph., I, 141.— Inv. Chambre des comptes. — De Thou, *Hist. univ.*, IV, 280 ; V, 576. — De Serres, *Inv. gen.*, 686.— Lacroix, *L'Arrond. de Montelimar*, III, 40. — Montluc, *Comm*, 134 et 188. — *Mem. d'Eust. Piémond*, 5, 9. — Brantôme, I, 621. — Etc.

BLACONS (Hector de Forest, seigneur de), deuxième fils du précédent et, comme lui, un des principaux chefs du parti huguenot en Dauphiné, pendant les guerres civiles du XVIe siècle, fit la campagne de Saintonge (1568-69) avec son père ; puis, se distingua au mois de janvier 1575, en introduisant des renforts dans Livron assiégé par Henri III. Peu de temps après (13 juillet 1575), il contribuait à la défaite des Suisses par Montbrun, au Pont-d'Oreille, et il se trouvait, l'an suivant (9 décembre 1576), avec Thoré, quand celui-ci fut chassé du Pont-St-Esprit par de Luynes ; après quoi il essaya de prendre Donzère et devint enfin gouverneur d'Orange, par la grâce du roi de Navarre, en 1578. Et il le fut d'une manière tellement absolue que le prince Guillaume de Nassau ayant envoyé, quelque temps après, un autre gouverneur dans cette principauté, celui-ci dut rester piteusement à Courthezon, et que les magistrats d'Orange ayant alors voulu se rendre auprès de ce représentant de leur souverain, pour le saluer, Blacons les fit enlever et ramener dans la ville, sous bonne escorte.

Gouverneur d'Orange avec son beau-frère, Claude Chabert, pour lieutenant dans la citadelle, le deuxième Blacons n'en prit pas moins part à toutes les grandes entreprises de son parti dans la région et commanda même d'autres places en même temps, par exemple Livron, dont il était gouverneur au mois de juillet 1579, date à laquelle Catherine de Médicis, venant de Nérac où elle s'était entendue avec le roi de Navarre, son gendre, et se rendant à Grenoble, pour une conférence avec Lesdiguières, écrivait à son fils, le roi Henri III : « Joignant Livron, Blaquon, qui y commande vint « avec aucuns de la garnison sans s'es- « loigner de ladicte ville, sur le che- « min,... et pour ce qu'il me sembla « qu'il estoit en doubte, veoyant son « regard égaré, comme vous pourriez « dire Maurevert (l'assassin de Coli- « gny), estant quasi ung tel homme « que luy, pour le moings ne me re- « garda jamais au visage pendant « qu'il parla à moy, je lui feis bien « cougnoistre qu'il n'en devoit avoir « aulcune crainte, ny fére aulcune dif- « ficulté de me venir trouver, car je « n'estois par deçà que pour le bien « de la paix. » Le portrait n'est pas flatté, reste à savoir s'il était ressemblant.

Au printemps de l'année suivante, Blacons était avec des troupes dans le Royans, pour tenter une diversion en faveur des paysans révoltés de la Valloire et du Bas-Viennois, que poursuivaient Mandelot et Maugiron et qui furent quand même écrasés par ceux-ci dans Moirans, le 27 mars. L'an d'après, il était à Vienne, avec Lesdiguières, pour traiter de la paix (juin 1581), et quand le futur connétable eut repris les armes, il fut toujours un de ses meilleurs lieutenants. Ainsi était-il avec lui en 1586 lorsqu'il défit le baron de Vins, devant le château du baron d'Allemagne, et encore lorsqu'il battit la Valette sur le chemin de Crest, puis à la reprise de Montélimar (19 août 1587), qu'il avait aidé à prendre deux ans auparavant ; et c'est encore

lui qui fut chargé, avec Gouvernet, de se rendre dans le Comtat, pour y lever des contributions et empêcher la jonction des troupes pontificales avec celles de Montmorency, qui assiégeaient le Pont-Saint-Esprit. On le trouve ensuite à la prise de Grenoble, sur d'Albigny (22 décembre 1590), qui y commandait pour la Ligue, et où il fut blessé d'une arquebusade ; enfin, lorsqu'on guerroya contre le duc de Savoie, il se distingua un peu partout, notamment devant le château de Montfleury, dont il s'empara, le 9 juin 1591, et surtout à Exilles, place frontière qu'il défendit si bien contre des forces supérieures, qu'ayant dû se rendre après onze jours de siège, pendant lesquels elle essuya, dit-on, plus de 3,000 coups de canon, la garnison se retira avec armes et bagages, tambour battant, le 22 mai 1593. Aussi le roi l'en récompensa-t-il, en lui conférant, quelques jours après (1er août 1593), le grade de maréchal de camp.

Retiré enfin tout à fait, dans son gouvernement d'Orange, Hector de Forest de Blacons y mourut en 1596, étant alors, en même temps que maréchal des camps et armées du roi, gentilhomme de sa chambre et capitaine de 50 hommes d'armes, et de plus seigneur de Blacons, de Mirabel, de Condillac, de Sauzet et d'Upie ; car il est banal de dire qu'il sut arrondir sa fortune à la faveur des guerres civiles.

Marié, une première fois, avec Françoise de Mirabel, fille de Claude, qui l'institua, par testament en date du 8 avril 1576, son héritier universel, à la charge de porter son nom et ses armoiries ; puis, en 1592, avec Louise de Prion ou de Priam, dame de Condillac, veuve d'Antoine Bouvier, Hector de Forest de Blacons, ne laissa qu'un fils, à qui il légua en mourant le gouvernement d'Orange.

Mém. d'Eust. Piémond, 47, 129, 172. — Videl, *Hist. de Lesdiguières*, 38, 59, 61, 73, 82, 108. — Lacroix. *L'Arrond. de Montélimar*, III, 43-45. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 721. — *Corresp. de Catherine de Médicis*. — Etc.

BLACONS (Alexandre de Forest, seigneur de), fils du précédent, né en 1560, suivant Guy Allard, hérita le gouvernement d'Orange de son père, malgré l'annulation du testament de ce dernier par le parlement de cette ville, avec qui il fut toujours en lutte. Non moins audacieux que son père, il le fut à ce point que le prince Philippe-Guillaume de Nassau étant venu visiter ses états en 1599 et 1603, il le retint prisonnier. Mais c'est par sa rapacité surtout qu'il se distingua, au dire des historiens ; car Jean de Serres, d'ordinaire si favorable aux protestants, raconte que le prince d'Orange, « s'étoit souvent « plaint qu'il couvrist du manteau de « la religion ses artifices pour usur- « per ses biens et son autorité », et les représentants des églises réformées assemblés à Châtellerault demandèrent en 1605 qu'on le remplaçât. Cela ne se fit que moyennant une pension de 6,000 livres que lui accorda le roi Henri IV, et, même à ce prix, on n'y arriva qu'avec peine, attendu qu'il était le gendre de Gouvernet, un des plus puissants seigneurs huguenots du Dauphiné, en même temps que l'un des plus âpres. Telle était, en effet, la difficulté, que le prince d'Orange qui avait naturellement hâte de se débarasser de lui, n'y serait pas arrivé sans Lesdiguières qui, après avoir usé de tous autres moyens, s'empara tout simplement, par force, de Montélimar sur Gouvernet et menaça d'en user de même avec son gendre.

Délogé ainsi d'Orange, le troisième Blacons, que l'on appelle quelquefois Mirabel-Forest ou Forest-Mirabel, se confina dans la retraite pendant une quinzaine d'années ; mais de nouveaux troubles ayant éclaté dans le Vivarais, sous prétexte de religion, il se rendit aussitôt à Privas (février 1620), pour y accommoder toutes choses, d'autant plus que la cause première de ces troubles était le remariage de sa belle-sœur, Paule de Chambaud, à qui les protestants contestaient le droit de prendre un catholique pour second

époux. L'accommodement n'ayant pas tenu, il n'hésita pas à prendre parti pour ses coreligionnaires, qui le proclamèrent gouverneur des églises du Vivarais, le 26 avril 1621. Avec cela, il parvint à s'emparer des places de Baix et du Pouzin, ce qui lui permit de faire piller les bagages du vice-légat descendant le Rhône, et ce ne fut, de sa part, qu'entreprises semblables pendant quinze ou dix-huit mois. Après avoir inutilement tenté de s'emparer du Cheylard, place dont les habitants protestants jouissaient de tous les bienfaits de la liberté de conscience, mais dont le seigneur était catholique, il partit, en effet, le 6 juillet 1621, pour le Velay, avec 100 hallebardiers, 200 mousquetaires et 100 carabins, qui périrent presque tous dans une attaque contre Yssingeaux défendu par ses habitants. Le 16 octobre suivant, il prit Chomérac, et, quelques jours après, le château de Salavas, dont les défenseurs se réfugièrent dans une tour, qu'il leur fallut ensuite rendre de bonne volonté, sous peine de voir la dame du lieu et ses enfants égorgés. Ce qui n'empêcha pas Blacons d'enlever, après, à la pauvre femme jusqu'à ses bagues. Au mois de novembre suivant, il essaya, mais en vain, de prendre Villeneuve-de-Berg puis, essuya un nouvel échec devant Rochemaure, au mois de décembre. De telle sorte qu'il ne crut pouvoir mieux faire alors que de se renfermer dans ses deux places de Baix et de Pouzin, et comme celle-ci lui fut enlevée par Lesdiguières, après un siège de douze jours (5-17 mars 1622), en homme pratique, il lui vendit l'autre 20,000 écus, cinq mois après (août 1622).

Deux ans plus tard, on rencontre le troisième Blacons devant Gavy qu'assiégeait Lesdiguières. Il y était à la tête d'un régiment, et c'est encore à la tête de ce régiment qu'il était à Pont-d'Esture, l'an suivant ; après quoi, il n'est plus question de lui jusqu'à sa mort, arrivée le 8 mai 1631.

De son mariage avec Marguerite de la Tour-Gouvernet, Alexandre de Forest n'eut que des filles, dont l'aînée appelée Isabeau épousa Jean d'Armand, seigneur de Lus, Gresse, Beaurières et autres places, qui devint ainsi seigneur de Blacons.

J. de Serres, *Inv. de l'hist. de France*, II, 1058. — Bastet, *Hist. d'Orange*, 123. — Lacroix, *L'Arrond. de Montelimar*, III, 45. — De Coston, *Hist. de Montelimar*, II, 509-71. — *Comm. d'un soldat du Vivarais*, 14-54, 71, 85, 92. — Etc.

BLACONS (Henri-François-Lucrétius, marquis de), arrière-petit-fils du précédent, était fils de Charles-Philippe d'Armand de Forest et de Madeleine de Calvière-Boucoiran, et petit-fils d'Hector d'Armand de Forest qui, le 18 juin 1642, vendit le fief de Blacons aux Durand de Pontaujard, sous réserve du nom, qu'il transporta sur une terre du Diois, en la paroisse de Mirabel, près Aouste, qui est appelée depuis Blacons et fait partie de la commune de Mirabel-et-Blacons.

Né vers 1756, le marquis de Blacons était capitaine de dragons le 22 juin 1788, date à laquelle il se joignit à la municipalité de Crest, pour adhérer à la protestation de la ville de Grenoble contre l'exil du Parlement, c'est-à-dire approuver le mouvement dont la *Journée des Tuiles* venait de donner le signal. Quelques jours après, il assistait à l'Assemblée de Vizille et prit ensuite part à celle de Romans, du mois de septembre, où il joua même un rôle d'une certaine importance ; car, indépendamment de ce qu'il fit partie de la commission chargée d'organiser le travail de cette dernière assemblée, c'est lui qui, parlant au nom de 219 gentilshommes, le 15 septembre 1788, proposa de remplacer la corvée féodale par un impôt sur les trois ordres, conformément à une transaction de l'an 1554. Il fit également partie de l'Assemblée qui eut lieu le 2 novembre suivant, dans la même ville, et on le trouve encore aux Etats qui s'y tinrent ensuite, du 1er décembre 1788

au 16 janvier 1789, et dans lesquels il fit partie du bureau des impositions, puis fut élu, en qualité de député de la noblesse, aux Etats généraux du royaume. Or, à ce dernier titre, le marquis de Blacons fut des premiers à se réunir aux députés du tiers état constitués en Assemblée nationale, le 22 juin 1789, et demanda, pour mieux établir l'harmonie, l'abolition de toute distinction de costume et de place, la vérification des pouvoirs en commun et la suppression des privilèges de certaines provinces. Seulement, il signa ensuite les protestations des 12 et 15 septembre contre les innovations de l'Assemblée constituante, et cette espèce de volte-face le plaça dans une situation tellement difficile qu'il émigra peu de mois après. Il était au Cap en 1792 et, de là, il alla à Philadelphie, qu'il habita jusqu'en l'an VI; ayant ensuite obtenu sa radiation de la liste des émigrés, le 6 brumaire an X, il revint à Paris, où il se suicida le 18 mars 1805.

Biogr. Dauph. I, 141.— *Stat. de l'Isère*, IV, 135.— Lacroix, *L'arrond. de Montélimar*, III, 51-52.— Etc.

BLAGNAC (Jarenton), doyen de l'église et l'un des bienfaiteurs de la ville de Die, appartenait à une famille noble du mandement d'Eygluy, qui finit probablement avec lui. Il apparaît pour la première fois, le 30 juillet 1413, date à laquelle un clerc de grande famille, Aymar de Morges, l'attira dans un guet-apens, parce qu'il avait, bien que gentilhomme, pris des mesures disciplinaires contre des jeunes clercs de familles nobles, dont la vie était une cause de scandale. Deux ans après (6 juillet 1415), il figure dans un accord que les Diois firent avec l'évêque Jean de Poitiers, touchant leurs libertés muncicipales, et, le 7 septembre 1425, il en approuve un semblable, fait avec les Valentinois, par le même prélat, qui l'avait encore auprès de lui lorsqu'il pacifia les différends des bourgeois de Die avec les ouvriers de cette ville, touchant les salaires de ces derniers (20 juin 1432). D'autres actes nous le montrent encore intervenant, le 4 novembre 1423, dans une décision du chapitre de Die, tendant à mettre de l'ordre dans l'administration des biens des chapellenies de la cathédrale, qui étaient au nombre de quatre-vingt-dix-huit, et dont cinq lui appartenaient, et, le 3 novembre 1433, dans une autre décision de ce chapitre, établissant que nul ne pourrait être dorénavant reçu chanoine, s'il n'était noble, ou licencié en théologie, en droit canonique ou en médecine, et qu'on ne pourrait plus prétendre à une dignité quelconque dans l'église de Die, sans avoir fait au moins quatre ans d'études. Cela donna lieu a de telles protestations de la part des bourgeois de Die, pour qui les bénéfices ecclésiastiques étaient une précieuse ressource, qu'il s'ensuivit un procès terminé le 21 décembre 1435 par une transaction, aux termes de laquelle les Diois pouvaient être pourvus de canonicats, sans être nobles, ni licenciés, les chanoines étant affranchis, en revanche, de toute contribution pour la réparation des ponts, des fontaines et des remparts de la ville. Nous savons encore que, le 12 mai 1431, Jarenton Blagnac vendit à la commune de Die, une maison, pour l'établissement d'une école à l'intérieur de la ville, celle que tenaient les chanoines de Saint-Ruf étant hors les murs; mais l'acte le plus important de sa vie et, du reste, celui qui le met au premier rang parmi les bienfaiteurs de la ville de Die, est la donation qu'il fit, le 18 août 1427, d'une maison pour y recevoir les pauvres, les héberger et les nourrir, voulant en outre que cet établissement, qu'il se proposait d'aménager à ses frais et dont les syndics de la commune devaient être à perpétuité les patrons, soit appelé l'Hôpital de la Croix. Ainsi fondé, cet hôpital auquel on réunit, en 1498, celui de Saint-Vincent et, plus tard, les biens d'autres établissements charita-

bles, fut en effet le point de départ de l'hôpital actuel. Quant à son fondateur, il dut mourir peu d'années après la transaction du 21 décembre 1435, attendu que, en 1440, le doyen de l'église de Die était Simon Messes.

Cart. de Die, ch. 14, 19. — Jules Chevalier, *Hist. de Die*, II, 341, 46, 49, 51, 57, 59. — Arch. de Valence, FF., 4. — Brun-Durand, *Notes pour l'hist. du dioc. de Die*.

BLAIN (PIERRE-CLAUDE), en religion P. Célestin de Romans, capucin, né dans cette ville, le 27 mai 1756, de Claude et d'Anne-Catherine Chotain, embrassa la vie religieuse dans le couvent des Capucins de Grenoble en 1777, et appartenait à celui de Montélimar lorsqu'il fut supprimé en 1790. Retiré alors, comme beaucoup d'autres, à Romans, où l'on maintint d'abord une maison de son ordre, il ne s'éloigna pas de sa ville natale après la fermeture de cette dernière maison, au mois de septembre 1792. Car, bien qu'étant tombé aussitôt sous le coup des lois révolutionnaires, en refusant de prêter serment, il échappa à toutes poursuites, grâce à la complaisance des administrateurs du district, dont son frère était l'un. Bien plus, ayant reçu de l'archevêque de Vienne et de l'évêque de Valence les pouvoirs de vicaire général, il fut assez habile pour exercer pendant plusieurs années ses fonctions sous le nom d'abbé Lavarol, tout en figurant, sous un autre nom, dans certaines fêtes publiques en habit de garde national; et c'est ainsi qu'il ramena dans le giron catholique plusieurs prêtres assermentés, entre autres l'abbé Actorie, qui fut ensuite le fondateur du collège ecclésiastique d'Annonay. Le temps des persécutions passé, l'abbé Lavarol fonda, avec le concours de deux autres religieux de son ordre, une sorte de séminaire, qui fournit au diocèse de Valence, après la Révolution, sa première génération de prêtres; cet établissement fut transféré à Crest, dans un ancien couvent des Capucins, en 1806, et supprimé en 1811. Six ans après, une maison de son ordre s'étant ouverte en Savoie, près de Chambéry, il s'y rendit aussitôt et y fut maître des novices jusqu'en 1821, date à laquelle le couvent de Crest ayant été restauré, il y vint finir ses jours, ce qui arriva le 13 octobre 1822.

P. Apollinaire, *Etudes franciscaines sur la Revol. dans la Drome*, 49.

BLAIN (PIERRE-AUGUSTIN), ecclésiastique, né à Saoû, le 13 août 1823, et décédé à Valence, le 20 juillet 1885, entra dans les ordres après avoir fait ses études classiques chez le curé de son village et sa théologie au grand séminaire de Romans, et fut nommé vicaire à Saint-Jean-en-Royans, en 1846. Devenu curé de Bouvantes-le-Haut, en 1853, il s'y fit remarquer, l'an d'après, par son dévouement pendant le choléra; et, nommé archiprêtre de la Chapelle-en-Vercors en 1858, il le fut jusqu'en 1865, date à laquelle il contribua, dans une large mesure, à fonder l'œuvre dite de Sainte-Croix, du nom d'un village du Diois, où elle a son siège; cette œuvre a pour but d'évangéliser les paroisses pauvres de la contrée et de les doter d'églises, de presbytères et d'écoles, en même temps que de leur préparer des prêtres, en donnant l'instruction nécessaire à des enfants de familles peu fortunées. Directeur de cette œuvre, l'abbé Blaïn lui donna pour organe *Le Pouvoir de Marie*, bulletin semi-mensuel dont il fut pendant longtemps le seul rédacteur. Nommé curé-archiprêtre de Crest en 1871, il devint, trois ans après, vicaire général de l'évêque de Valence, Mgr Gueullette, dans des conditions qui témoignent de son absolu désintéressement. Aussi fut-il continué dans ces fonctions, et jusqu'à sa mort, par le successeur de ce prélat, Mgr Cotton.

Président du comité d'administration du *Bulletin d'histoire et d'archéologie des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers*, l'abbé Blaïn a publié dans ce bulletin semi-mensuel les travaux suivants : *Mémoires de J.-B. Brun, curé d'Aouste, sur les événements de son église, de 1792 au Concordat de 1802*, I, 34-47 et 64-77 ; *Le Royans et la Réforme*, II, 90-92 ; *Autobiographie des prêtres des diocèses de Valence et de Die... pendant la Révolution*, II, 246-48 et 290-92 ; III, 54-55 et 200-203 ; *Mémoire de M. Antoine-Amable de Chantemerle, vicaire-général de Valence*, IV, 30-43, 71-74 et 106-116 ; enfin, *Louise ou la Sainte de Venterol*, IV, 70-80. Mais son plus grand mérite est d'avoir été un prêtre d'une foi profonde et d'une ardente charité.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Lettre circulaire de Monseigneur l'évêque de Valence... à l'occasion de la mort de M. l'abbé Blaïn, vicaire général.* 1885, in-4°. — II. *Hommage à la mémoire de M. Pierre-Augustin Blaïn, vicaire général du diocèse de Valence*, par l'abbé H.-C. Toupin. Romans, 1886, petit in-8°, avec portrait. — *Le Pouvoir de Marie*, d'août 1885.

BLAÏN ou **BLAYN** (LOUIS de) seigneur du Poët-Célard, de Mornans, de Barry et autres lieux, capitaine protestant connu sous le nom de du Poët et l'un de ceux qui jouèrent un rôle important, en Dauphiné, pendant les guerres dites de religion, est également un de ceux, à propos de qui on a commis le plus d'erreurs. D'abord, il n'était pas fils de Pierre de Marcel et de Marguerite Blaïn, mais bien de Blanche de Caritat et de Raymond Blayn, un des gentilshommes qui déclarèrent devant Bérolle, notaire à Montélimar, le 8 avril 1562, vouloir « vivre selon la pure doctrine reffor- « mée et l'Evangile. » Et, s'il est vrai qu'il eut pour trisaïeul un André de Marcel, mari de Marguerite Blaïn, fille et héritière de Charles, seigneur du Poët-Célard, il résulte également de quantité d'actes authentiques, que les descendants de cet André ne portèrent pas d'autre nom que celui de Blayn. On voit, en effet, que Jean Blayn, seigneur du Poët-Célard et de Saint-Médard-sur-Piégros, qui vivait encore en 1520, ayant épousé, quarante ans auparavant, Jeannette du Puy, fille du seigneur de Roche-sur-Grâne, fut père de Gabriel, seigneur du Poët-Célard ; d'Antoine, docteur ès lois, seigneur de Saint-Médard ; de Louis, protonotaire apostolique, curé de Rives ; d'Antonie, femme d'Etienne Vincent de Causans, et d'Alix, femme de Robert de Sachanats, seigneur de Lonnay ; que Gabriel, seigneur du Poët-Célard, épousa : 1° Marguerite de Priam, qui le rendit père d'Almote, femme de Dalmas du Puy, et 2° Blanche du Puy, qui était veuve en 1530 et fut mère de Raymond Blayn, père de du Poët ; enfin, que Jean Blayn, fils et héritier d'Antoine, seigneur de Saint-Médard, fiança, le 17 juin 1529, Jeanne Rabot, fille de Bertrand et d'Agnès Peccat, dotée de 4,000 livres, mais que ladite Agnès préféra ensuite se faire religieuse. Quant à la peine que s'est donnée Pithon-Curt pour faire remonter les Marcel au XIV[e] siècle, en les substituant aux Blayn, de qui ils n'héritèrent qu'au XVII[e] siècle, elle s'explique d'autant moins, qu'il est établi que Pierre Blayn, licencié ès lois, possédait une partie de la seigneurie de Saint-Médard dès 1347, et fit hommage au comte de Valentinois, pour biens sis à Crest, le 4 janvier 1358.

Cela dit, constatons que du Poët, qui mourut conseiller d'Etat, capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant général au gouvernement de Saluces et possesseur de nombreuses terres, la Bâtie-Rolland entre autres, c'est-à-dire grand seigneur, était si mince gentilhomme, au commencement des guerres de religion, qu'il épousa la fille d'un simple marchand de Bourdeaux, plus tard établi à Crest, Guillaume Allian. D'Aubigné prétend qu'il débuta dans la carrière des armes, à

Lyon, en 1563, sous les ordres de Soubise, et Rochas le fait aller en Saintonge, avec Montbrun, en 1569; mais il n'est cependant pas question de lui avant la Saint-Barthélemy (24 août 1572), et ce n'est même qu'après la mort de Montbrun et le remplacement de celui-ci par Lesdiguières, qu'il fut un des premiers à reconnaître comme chef des protestants dauphinois, et dont il fut aussitôt un des principaux lieutenants, qu'on peut le suivre. Comptant déjà parmi les chefs du parti en 1575, — ainsi que le prouve l'apposition de sa signature au bas des lettres par lesquelles Gordes et le parlement de Grenoble furent menacés de représailles, si Montbrun, qu'on venait de faire prisonnier, était traité autrement qu'en prisonnier de guerre, — l'importance qu'il eut bientôt après se mesure à ce fait, qu'il est un des cinq signataires des instructions que reçurent Cugie, Comps et autres (11 août 1579), lorsqu'ils se rendirent auprès de la reine-mère, pour négocier avec elle, au nom des protestants dauphinois. Cette circonstance rend d'autant moins excusable sa participation à la tentative que fit Cugie, le 29 août 1580, pour se ressaisir du gouvernement de la ville de Die, dont les habitants l'avaient chassé, quatre mois auparavant, à cause de ses violences, tentative dans laquelle quelques obscurs complices de Cugie ayant été tués, le président de la Cour de justice protestante, alors établie à Die, condamna leurs cadavres à être traînés jusqu'à la fosse qui devait les recevoir et sur laquelle on mit un écriteau portant : « Traîtres à leur patrie et religion. »

Cinq ans plus tard, du Poët aidait Gouvernet à prendre cette même ville de Die (20 août 1585), puis Lesdiguières à s'emparer de Montélimar, le 25 du même mois. Chargé ensuite du gouvernement de cette dernière ville, il ne laissa pas, pour cela, de guerroyer toujours un peu partout en Dauphiné. Aussi les catholiques profitèrent-ils d'une de ses absences, pour surprendre Montélimar, dans la nuit du 15 au 16 août 1587, la garnison qu'y avait laissée du Poët n'ayant pu que se réfugier dans l'un des châteaux-forts de cette ville. Mais, apprenant cela le lendemain, à Vif, non loin de Grenoble, du Poët accourut avec des renforts et, grâce à la division qui s'était introduite chez les catholiques, fit de ces derniers un véritable carnage, dans lequel périrent au moins 1,200 à 1,500 hommes, parmi lesquels était le comte de Suze, un des grands hommes de guerre du temps (V. LA BAUME François de) ; cette action lui valut les félicitations du roi de Navarre. Redevenu ainsi maître de Montélimar, notre capitaine en fit une place de guerre ayant, en 1589, une garnison de 450 hommes entretenus par les 44 communes du ressort. Dans l'intervalle, il s'emparait d'Etoile au mois de mai 1588, accompagnait, quelques jours après, Lesdiguières au Pont-Saint-Esprit, pour s'y entretenir avec Damville, et devenait enfin, de plus en plus, une des personnalités importantes de son parti. Il en fut ainsi surtout quand la mort d'Henri III eut fusionné le parti huguenot avec le parti royaliste ; car, on voit alors du Poët faire, au mois de novembre 1589, le siège de Condrieu, pour faciliter une entreprise sur Vienne ; contribuer, un an plus tard, à la prise de Grenoble sur la Ligue ; puis, faisant sous Lesdiguières la campagne de Savoie, participer à la prise des Echelles, le 4 mars 1591 ; être à l'avant-garde de l'armée, le 15 avril suivant, jour du combat d'Esparron; en commander, au mois de novembre 1592, l'aile gauche devant Briqueras, place dont il reçut le commandement, auquel s'ajouta bientôt la charge de lieutenant général au marquisat de Saluces (30 janvier 1593), et, finalement négocier la trêve du 31 août 1593, avec les envoyés du duc de Savoie.

Or, remarque à faire, il perdit si peu de vue Montélimar, au milieu de tout cela, que, le 17 juillet 1592, il y faisait enregistrer, en la maison con-

sulaire, ses provisions de gouverneur de cette ville et de son ressort ; mettait, peu de temps après, les consuls en demeure de faire procéder à la reconstruction de la porte de Fust et de réparer leurs remparts ; y faisait venir un imprimeur qu'on logea gratuitement et tâchait, mais en vain, d'obtenir du roi le rétablissement de son ancien monnayage. Et c'est probablement au retour de cette première campagne de Savoie, que notre capitaine, devenu, ou peu s'en faut, maître absolu dans son gouvernement, se donna le luxe d'une garde d'honneur de 50 hommes à cheval, portant casaque et chausses de velours bleu. Retourné en Savoie, avec Lesdiguières, au mois de juin 1597, du Poët y commandait l'avant-garde de l'armée, tout en étant mestre de camp de la cavalerie légère, lorsqu'il fut brusquement renvoyé en Dauphiné, au mois d'octobre, Lesdiguières ayant appris que le comte de La Roche, gouverneur de Romans, se proposait de livrer cette place au duc de Savoie ; et notre capitaine ne sortit probablement plus de sa province. Car, quoi qu'en disent Videl et, après lui, d'autres historiens, ce n'est pas en 1601, mais exactement le 9 avril 1599, que du Poët eut à Crest, avec Gouvernet, un duel dans lequel il reçut des blessures qui entraînèrent sa mort, deux jours après. Les véritables causes de ce duel ne sont peut-être pas connues, mais sa date nous est fournie par les lettres de grâce que Gouvernet obtint, le 8 juin suivant. On raconte, en outre, que, fort chagrin de la mort de du Poët, Gouvernet acheta le champ dans lequel il s'était battu avec lui, pour le donner aux Capucins, qui furent alors chargés de prier pour sa victime, et qu'il voulut, avec cela, être le tuteur du fils de du Poët, qu'il fit élever et maria plus tard avec sa fille Justine de la Tour. Mais du Poët ne laissa pas d'enfant, et c'est son neveu et héritier, Louis de Marcel-Blaïn, qui épousa en 1609, c'est-à-dire l'année même de la fondation du couvent des Capucins de Crest, Justine de la Tour, le roi lui-même étant alors intervenu pour réconcilier les deux familles.

Quant à la veuve de du Poët, Jeanne Allian, fille de Guillaume, marchand à Bourdeaux, et de Claudie Chapaix, de Crest, qui épousa en secondes noces Louis de Bologne, seigneur de Sarson, donné quelquefois, à tort, comme le premier mari de Mme du Poët, elle mourut en 1612, et ce n'est conséquemment pas elle, mais sa nièce par alliance, Justine de la Tour, qui est la dame du Poët dont la conversion au catholicisme fit tant de bruit en 1619. Indépendamment d'autres controverses, en effet, cette conversion donna lieu aux deux publications que voici : 1° *Lettre escrite à Madame Du Poët contre les sollicitations des Jésuites et autres qui la pressent de se révolter de la foy chrétienne*, in-8° de 4 + 25 pages, (s.n.d.l.), signé : Martinet, et daté de Die, ce... novembre 1619 ; 2° *Le Mercure reformé apportant consolation à Messieurs et Révérends Pères les Ministres du Dyois et Valentinois desolez, hélas ! pour la perte de Mme Du Poët et de cent autres reduicts à l'Eglise catholique, l'an 1619...*, par Jacob d'Horel (le P. Isnard), ministre de la parole de Dieu. A la Rochelle (Tournon), par Guill. du Coing, in-12, s. d. (1620), de 359 pages. Et c'est vraisemblablement vers ce temps-là qu'ont été fabriquées deux prétendues lettres de Calvin en date de 1557 et de 1561, que d'Artigny a publiées dans ses *Nouv. Mém.* (III, 313) et dans lesquelles du Poët est qualifié « grand chambellan « de Navarre et gouverneur de Mon- « télimar », alors qu'il ne le devint qu'en 1584 et 1585, — ce qui en démontre suffisamment la fausseté pour que nous n'insistions pas.

Biog. Dauph., II, 114. — *Fr. prot.*, VII, 216. — *Arch. Drôme*, E, 2141. — Guy Allard, *Généal. de Rabot.* — *Mém. Fr. Gay*, 177. — De Coston, *Hist. Montélimar*, II, 242, 459, 509, etc. — *Corr. Lesd.*, I, 1, 2, 24, 48, etc. ; III, 268. — D'Aubigné. — De Thou. — *Mém. d'E. Piémond.* — Etc.

BLANC (André-Auguste, dit Augustin), ecclésiastique, né à Tain, le 10 mars 1830, fit ses études théologiques à Saint-Sulpice et fut ordonné prêtre à Valence (le 8 mars 1856). Successivement professeur de seconde au petit séminaire (1856-58), vicaire à Nyons (1858-61), professeur de rhétorique au petit séminaire (1861-67), et vicaire à Montélimar (1867-68), il était enfin aumônier des Carmélites de cette dernière ville, lorsqu'il se démit de cette charge en 1869, pour s'adonner uniquement à la prédication, en qualité de missionnaire apostolique. Comme missionnaire, il occupa honorablement d'importantes chaires, entre autres celles d'Arles, de Saint-Nizier de Lyon, de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Paris, et de Nancy, et jouissait, en somme, d'une réputation de prédicateur, lorsqu'il mourut subitement à Montélimar, le 17 avril 1898, étant alors chanoine honoraire de Valence et de Saint-Brieuc.

On a de cet ecclésiastique les écrits suivants :

I. *Mois de Marie prêché dans la basilique de Saint-Epvre de Nancy* (1880). Lyon, 1886, in-12 de 334 pp. + 1 f.

II. *Méditations sur Jésus-Christ*. Rennes, 1888, in-12 de 3 f. + IV + 419 pp.

III. *Lectures pour tous les jours du Carême*. Avignon, 1893, in-16 de 3 f. + 401 pp.

IV. *Nouveau Mois de Marie*. Avignon, 1892, in-16 de XIV + 456 pp.

Journ. de Montélimar du 23 avril 1898. — Notes de M. Perrossier. — Etc.

BLANCARD (Guy), homme politique, vraisemblablement né à Allan, en 1741, était avocat en Parlement, lorsqu'il s'établit à Loriol à la suite de son mariage avec Jeanne Dessoudeys, vers 1770 ; et il y vivait honorablement, en dehors de toute fonction publique, lorsqu'il fut envoyé à Grenoble, le 22 juin 1788, pour aviser aux moyens de faire cesser l'exil du parlement de cette ville. C'est dire qu'il fit partie de la fameuse Assemblée de Vizille. Les Loriolais l'ayant ensuite chargé de les représenter dans les Etats de Romans, il mérita non seulement d'être remercié par eux, à cause de sa conduite en cette circonstance, mais fut encore élu, par cette assemblée, député du Dauphiné aux Etats généraux du royaume, le 4 janvier 1789. Député, Guy Blancard fit partie des comités de l'agriculture et du commerce et ne s'occupa que de réformes pratiques, « ses principes libé- « raux mais sages et sincèrement phi- « lanthropiques lui ayant fait em- « brasser la cause de la Révolution, « lorsqu'il ne voyait encore que du « bien à faire, des réformes à opé- « rer », dit une note secrète de 1810.

Revenu à Loriol après la dissolution de la Constituante, il s'y tint donc tout à fait à l'écart des luttes politiques, ce qui ne l'empêcha pas d'être élu juré à la Haute-Cour, le 13 septembre 1792, et de devenir ensuite membre du Conseil général de la Drôme et président de l'Assemblée électorale de son canton. Il était enfin, depuis deux ans, suppléant du juge de paix de Loriol, lorsqu'il devint juge de paix lui-même en 1807, ce qu'il fut jusqu'à la Restauration. Il mourut à Loriol, le 18 juin 1816, âgé d'environ 75 ans. On a de lui un assez long discours inséré dans le *Procès-Verbal de la fête de l'agriculture célébrée à Valence le 10 messidor an* VI. S. n., in-8° de 38 pp.

Biogr. Dauph., I, 144. — Et. civ. — De Coston, *Hist. de Mont.*, III, 238. — Arch. Drôme, E, 9710. — Rochas, *Mém. d'un bourg.*, I, 201.

BLANCARD (Amable-Guy, baron), officier général, né à Loriol, le 18 août 1774, était le troisième fils du précédent. Entré en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Royal-Roussillon-cavalerie, le 15 septembre 1791, il fit avec l'armée du Nord, puis

avec celles du Rhin, du Danube et d'Italie, toutes les guerres de 1792 à l'an XI et, s'étant distingué en maintes rencontres, notamment près de Hombourg, le 4 avril 1792, et, le 23 thermidor an VII, au combat de Marino, près Rome, où il eut un bras cassé par la mitraille, il fut promu capitaine, le 18 germinal an VIII, et reçut un sabre d'honneur, le 4 nivôse an XI. L'an suivant, il passa aux grenadiers à cheval de la garde des consuls et, le 5 septembre 1805, il fut promu chef d'escadrons, grade échangé le 23 janvier 1807, contre celui de colonel du 2e carabiniers, à cause de sa belle conduite à Austerlitz. C'est à la tête de ce régiment qu'il combattit à Friedland, à Ratisbonne, à Wagram, à la Moskowa, à Winkowo, et toujours de telle sorte que Napoléon le fit général de brigade, le 28 septembre 1813. Mis en non-activité à la première Restauration, il reçut cependant la croix de Saint-Louis, le 29 juillet 1814, et, chargé d'un commandement pendant les Cent-Jours, il dut à cela d'être mis en disponibilité, après Waterloo, et retraité, le 1er janvier 1825. Seulement, le gouvernement de Louis-Philippe le rappela à l'activité, en 1831, en lui confiant tout d'abord le commandement du département du Rhône, puis celui du département de Seine-et-Oise et de la brigade de carabiniers ; promu commandeur de la Légion d'honneur, le 16 novembre 1832, il fut enfin placé dans le cadre de réserve, avec le grade de lieutenant général, le 21 décembre 1835. Il est décédé à Paris, au mois d'avril 1853, ayant abjuré le protestantisme entre les mains du P. de Ravignan.

Ce général avait un frère aîné, Jean-Charles-Marie Blancard, né à Loriol, le 28 juin 1773, qui périt sur quelque champ de bataille pendant la campagne de Russie, étant alors chef d'escadrons au 11e cuirassiers et chevalier de la Légion d'honneur. Ce frère laissa un fils, Louis-Guy baron Blancard, né en 1829 décédé en 1893, qui, ayant embrassé à son tour le métier des armes, dut prendre sa retraite en 1870, pour des raisons de santé, et donna lieu à la publication du livre suivant : *Vie du baron L.-G. Blancard* (8 mars 1829-20 mars 1893), par l'abbé Rimet. Valence, 1893, in-8° de 191 pages.

Quant au général, sa vie est racontée dans une *Notice sur le baron Blancard, général de division*. Paris, 1853, in-8° de 7 pages. Cette notice est extraite du *Moniteur*.

Biogr. Dauph., I, 144. — Et. civ. — *Fastes Lég. d'hon.*, IV, 505. — Etc.

BLEIN (Ange-François-Alexandre, baron), officier général, né au Bourg-lès-Valence, le 25 novembre 1767, était le fils d'Alexandre-Aimé Blein, chirurgien-major au régiment de l'Ile-de France, et de Louise Fiéron. Entré à l'Ecole des Ponts et Chaussées, le 1er janvier 1785, il en sortit ingénieur, le 1er janvier 1789, et fut d'abord employé aux travaux du Tréport et de Cherbourg ; puis, ayant été envoyé à l'armée du Var, il s'occupa du pont de ce nom et des retranchements du Mont-Gros. Capitaine du génie, le 21 juin 1794, il fit partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, prit part aux sièges de Valenciennes et de Maëstricht et servit après dans les armées de Mayence, du Danube et d'Helvétie, fut ensuite employé au siège de Philipsbourg et mit, après, les places de Manheim et de Cassel en état de défense.

Promu chef de bataillon, le 4 août 1799, A.-F.-A. Blein se trouva au passage du Rhin, à l'affaire de Neresheim, puis à la bataille de Hohenlinden (3 décembre 1800) et reçut, à la paix de Lunéville, la direction des fortifications de Saint-Quentin, d'où il passa à l'état-major de Berthier, en 1804. L'an suivant, il prenait part aux batailles de Wertingen et d'Austerlitz, et, nommé colonel, le 25 janvier 1805, il fut employé, après Iéna (29 octobre 1806), aux sièges de nombre de places fortes de la Silésie ; après quoi, on

l'envoya en Espagne (1808) où il se signala à la bataille de Somo-Sierra, au siège de Madrid et pendant toute la campagne dite d'Astorga. Rappelé à la grande armée d'Allemagne, au commencement de 1809, il servit comme chef d'état-major du génie aux batailles de Thann, de Landshut, d'Eckmühl et d'Essling, à la prise de Ratisbonne et à celle de Vienne, enfin à Wagram. Aussi fut-il fait général de brigade, le 22 juillet 1813, et, devenu commandeur de la Légion d'honneur, le 3 avril 1814, il reçut la croix de Saint-Louis, le 8 juillet suivant ; mais il fut mis, par contre, à la retraite, le 1er août 1815, et, si le gouvernement de Louis-Philippe le replaça, un moment, dans les cadres d'activité, ce ne fut pas pour longtemps, car sa mise à la retraite définitive est du 30 avril 1832.

Habitant alors Choisy, le général Blein se trouvait auprès du roi, le 28 juillet 1835, lors de l'attentat de Fieschi, et il y fut grièvement blessé, ce qui lui valut un supplément de pension de 7,000 fr.

Ami de Rouget de Lisle, qui avait toujours son couvert mis chez lui, ce général était un érudit de mérite, ainsi que le prouvent non seulement ceux de ses écrits qui ont été publiés, mais encore ses lettres, dans lesquelles on voit qu'il était en correspondance suivie avec le directeur de la *Revue encyclopédique* et qu'il s'occupait de la traduction de Platon, par Cousin, des propositions de Montlosier et de musique, en même temps que d'économie politique, de philosophie et d'une foule d'autres sciences.

ICONOGRAPHIE. — Portrait lith. in-f° de Thierry frères. Buste de 3/4 à G.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Observations sur divers projets d'utilité publique.* Paris, 1818, in-8°.

II. *Notice sur les canaux et particulièrement sur la concession du canal d'Essonne.* Paris, 1819, in-8°, avec carte.

III. *Quelques idées sur l'organisation de l'armée française.* Paris, 1820, in-8°.

IV. *Caisse de survivance et d'accroissement. Trois lettres à M. de Prony.* Paris, 1820, in-8°.

V. *Nouvelles vues sur l'amortissement de la dette publique...* Paris, 1825, in-8°.

VI. *Exposé de quelques principes nouveaux sur l'acoustique et la théorie des vibrations.* Paris, 1827, in-8°.

Cet ouvrage a donné lieu à une assez longue discussion entre Fétis, le directeur de la *Revue musicale* et le général Blein ; il y en a une seconde édition sous le titre de : *Théorie des vibrations et son application à divers phénomènes de physique.* Paris, 1831, in-8°.

VII. *Examen de la Charte dans les articles réservés et dans quelques autres exigeant des développements et des modifications.* Paris, 1830, in-8°.

VIII. *Examen de la loi électorale.* Paris, 1831, in-8°.

IX. *Principes de mélodie et d'harmonie déduits de la théorie des vibrations.* Paris, 1832, in-8° de 100 pp. Cet ouvrage que la *Revue musicale* (1832, p. 121) a analysé a eu une seconde édition. Paris, 1838, in-8°.

X. *Aux électeurs de la France, et en particulier à ceux du département de la Seine.* Paris, 1840, in-8°.

XI. *Paris imprenable garanti du bombardement et du blocus.* Paris, 1841, in-8°.

XII. *Essais philosophiques sur la dialectique, la métaphysique, la morale, le culte religieux et la physique.* Paris, 1843, in-8°.

Biogr. du Dauph., I, 145. — Arch. de la Drôme, E. 167. — *Fastes de la Légion d'honneur*, IV, 508. — *Littér. franç. contemp.* — *Le National* n° du 25 juillet, 1812. — Etc.

BLETON (Barthélemy), rhabdomancien, né à Bouvantes et probablement élève du fameux Jacques Aymar, qui était, on le sait, de Saint-Véran, dans la même contrée, se livrait depuis une trentaine d'années à l'exercice de la baguette divinatoire, quand les officiers municipaux de Saint-Jean-en-Royans certifièrent qu'il avait « une « profonde connaissance à découvrir « les sources. » Ceci se passait le 2 avril 1778, date à laquelle un docteur Thouvenel, médecin entiché de magnétisme et de sciences occultes, vint le chercher dans sa montagne et commença à courir le monde avec lui. Il s'agissait, on le comprend, de réaliser des bénéfices en faisant découvrir des sources à Bleton et, comme il fallait d'abord le faire connaître, notre médecin vanta

les merveilles opérées par la baguette magique, non seulement dans les gazettes, mais encore dans un volume ayant pour titre : *Mémoire physique et médical, montrant des rapports évidents entre les phénomènes de la baguette divinatoire, du magnétisme et de l'électricité*, par M. T.... D. M. M. Londres et Paris, 1781, in-8°.

Le monde savant étant alors mis en éveil par les expériences de l'hydroscope Parangue, Bleton devint bien vite, à son tour, un homme à la mode. Francklin le voulut voir, et le ministre Calonne et d'autres grands personnages l'employèrent à chercher des sources dans leurs terres. Seulement il ne réussit pas toujours et il paraît même qu'une expérience solennelle faite au mois d'août 1784, dans le jardin des chanoines de Sainte-Geneviève, porta un coup fatal à sa réputation. Ce n'est pas une raison pour croire qu'il en mourut, comme le donne à entendre Ad. Rochas, ni même qu'il renonça à la rhabdomancie, car nous savons qu'à l'automne de cette même année 1784, Bleton, accompagné du docteur Thouvenel, parcourait la montagne d'Uriage, pour y découvrir des sources d'eau gazeuse, et y réussit. Aussi, le docteur Nicolas, qui raconte ce dernier fait, ne craint-il pas de prendre hautement la défense de notre rhabdomancien contre « Messieurs les Académiciens mécréans, » et a-t-il consacré plusieurs pages de ses *Mémoires sur les maladies épidémiques*, au *blettonisme*, en soutenant qu'il « est plus commun qu'on ne le « pense et qu'il sera peut-être possi- « ble un jour de le mettre au rang des « sciences positives »; attendu, dit-il, que « les phénomènes des *blettonisés* « tiennent à l'influence universelle, « comme d'autres phénomènes que « l'on ne peut plus nier de bonne foi, « et dont l'observation peut conduire « aux plus grandes choses. »

Le docteur Nicolas écrivait en 1786. Cinquante ans après, un autre médecin dauphinois, le docteur Sylvain Eymar, prenait, à son tour, la défense de Bleton, qui signala, dit-il, l'existence d'une mine de houille ou de charbon fossile au-dessous de la Fontaine ardente et « dont l'autorité en cette matière est », ajoute-t-il, « d'un grand poids. » (*Album du Dauph.*, II, 91.)

ECRITS RELATIFS A BLETON. — *Lettre sur la baguette divinatoire de Bleton*, par l'abbé Rozier, dans le *Journal des Savants*, année 1782, p. 558. — *Lettre de M. Morveau, avocat général au Parlement de Bourgogne au sujet de Bleton*, dans les *Affiches du Dauphiné*, n° du 6 novembre 1778.

Biogr. Dauph., I, 146. — *Revue du Dauph.*, I, 285. — *Journ. de Genève*, du 8 janvier 1785. — Nicolas, *Mém. sur les malad. épidémiques du Dauphiné*, 50, 73. — Etc.

BLETON (Jean-François), écrivain ascétique et hagiographe, qui ne doit pas être confondu avec un autre pieux ecclésiastique, son frère, dont M. Didelot a écrit la biographie — *Notice sur la vie, les œuvres et les vertus de M. l'abbé J.-B. Bleton, ancien vicaire de la cathédrale de Valence*. Valence, 1864, 47 pp. in-16 —, naquit à Valence, le 15 octobre 1791. Entré en 1809 au séminaire de Viviers, sur les conseils du missionnaire Enfantin, il en sortit diacre, pour devenir professeur au petit séminaire de Valence, puis, ayant été ordonné prêtre, fut attaché en qualité de vicaire à la cathédrale de cette ville et nommé, deux ans après, vicaire à Saint-Vallier. Il était depuis peu de temps curé de cette paroisse, lorsqu'il y mourut, le 7 août 1860.

On a de cet auteur les nombreux ouvrages suivants, tous parus sous le pseudonyme de : « Un prêtre du diocèse de Valence ». — I. *Traité sur le Credo, ou explication des douze articles du Symbole des Apôtres.* Lyon, 1824, in-18.

II. *Vie de saint Jean l'Evangéliste, suivie du Petit office du Sacré-Cœur de Jésus, de celui du Très-Saint-Cœur de Marie et de saint Louis de Gonzague.* Lyon, 1826, in-8°. Autre édit. Lyon, 1838, in-18.

III. *Vie de saint Louis, roi de France.* Paris, 1828, in-18.

IV. *Vie de saint Augustin, tirée de ses Confessions, suivie d'un Examen de conscience.* Lyon, 1828, in-12.

V. *Abrégé des preuves de la religion, mises à la portée de tout le monde.* Lyon, 1829, in-18.

VI. *Des saints Anges.* Lyon, 1829, in-12.

VII. *Vie de saint François de Paule.* Lyon, 1829, in-18.

VIII. *Vie de sainte Catherine de Sienne.* Lyon, 1829, in-18. Autre édit. Lyon, 1836, in-18.

IX. *Vie de sainte Marie-Magdeleine.* Lyon, 1829, in-18.

X. *Vie de saint Pierre, prince des Apôtres.* Lyon, 1830, in-18. Autre édit. Lyon, 1841, in-12.

XI. *Devoirs des serviteurs, des maîtres, des enfants, des parents, de tous les hommes envers l'Eglise et l'Etat.* Lyon, 1830, in-18.

XII. *Explication des quinze mystères du Rosaire, avec le rapport que chaque mystère peut avoir avec la sainte communion.* Lyon, 1830, in-12.

XIII. *Vie de saint Paul, apôtre.* Lyon, 1832, in-18.

XIV. *Le mois de mars consacré au très glorieux saint Joseph.* Lyon, 1833, in-18.

XV. *Traité sur le Pater, où l'on trouve l'explication de cette prière dans tous ses détails, avec un grand nombre d'exemples et de comparaisons.* Lyon, 1834, in-18. Autre édit. Lyon, 1837, in-12.

XVI. *Traité sur la Miséricorde de Dieu..., suivi de l'Office et des Litanies de la Miséricorde de Dieu...* Lyon, 1834, in-16.

XVII. *Le saint Rosaire et les vertus de Marie, dédié au Rosaire vivant, qui a pris son origine dans la ville de Lyon.* Lyon, 1833, in-18.

XVIII. *Traité sur l'Ave Maria.* Lyon, 1835, in-12.

XIX. *Explication des quinze joyeux, glorieux et douloureux mystères du Rosaire vivant.* Lyon, 1836-37, 3 vol. in-12.

XX. *Traité sur les sept péchés capitaux.* Lyon, 1839, in-18.

XXI. *Motifs de consolations que la religion procure à l'homme dans toutes les positions de la vie.* Lyon, 1841, in-18.

XXII. *Traité sur les différents sujets de morale en forme de dialogue.* Lyon, 1842, in-18.

Biogr. Dauph., I, 140 ; — Et. civ., — Notes de M. Perrossier.

BOCON DE LA MERLIÈRE (FÉLICIEN), prélat, né à Châteauneuf-de-Galaure, le 5 avril 1715, de François, trésorier général de France, et de Louise Joubert, était chanoine de la collégiale de Saint-André de Grenoble, lorsqu'il fut nommé à l'évêché d'Apt, le 6 janvier 1752, les talents dont il avait fait preuve comme missionnaire ayant attiré l'attention du roi sur lui. Sacré à Paris, le 4 juin suivant, il prit possession de son siège, le 30 août, et s'occupa aussitôt de rétablir les conférences ecclésiastiques dans son diocèse, puis de reconstruire son palais épiscopal. Seulement, comme il employa, pour cette reconstruction, les matériaux d'une église abandonnée, mais populaire quand même, il mécontenta ainsi les Aptésiens, qui manifestèrent leur mécontentement (1754). Quelque temps après, il souleva contre lui les habitants de Bonnieux en leur imposant une institutrice dont ils ne voulaient pas, à tel point que le service divin fut interrompu et l'église profanée. Il s'en plaignit à l'Assemblée du clergé de France de 1755, dont il faisait partie, et il en fut, en outre, si affecté, que sa santé, d'ailleurs fort délicate, en fut profondément atteinte.

Retiré alors à Grenoble, l'évêque d'Apt eut, paraît-il, dès ce temps-là, l'intention de se démettre de son évêché. Il retourna cependant dans son diocèse, une fois guéri, et s'y occupa, pour lors, de l'établissement d'un

séminaire dont les prêtres du Bon-Pasteur prirent la direction, le 1[er] novembre 1765 ; mais il était dit que ce prélat aurait toujours des ennuis. D'abord, il eut la malencontreuse idée de prendre parti pour ses chanoines, dans un procès que ceux-ci soutenaient contre les simples bénéficiers, pour qui tenait la masse de la population ; cela donna lieu à des manifestations désagréables pour lui, dans sa ville épiscopale, lorsqu'on y apprit que les chanoines avaient été déboutés de leurs prétentions par le parlement d'Aix. C'était encore en 1765. Six ans plus tard, un excès de zèle lui attirait de nouveaux et plus fâcheux désagréments. Ayant appris que le procureur général Ripert de Montclar, qui avait dans le temps pris parti pour les jansénistes, était très gravement malade, dans son château de Bourganne, il enjoignit au curé de ne lui administrer les derniers sacrements, qu'autant qu'il aurait publiquement fait une rétractation dont il fixait les termes, et, ces instructions n'étant arrivées à l'ecclésiastique qui administra Ripert de Montclar, qu'après la mort de ce dernier, on publia cette rétractation, bien que différant, dans une certaine mesure, de celle qu'avait réellement faite le défunt. Ce qui fut cause que les parents de M. de Montclar protestèrent avec violence et, finalement, que notre prélat, étant allé à Paris pour se défendre, donna sa démission d'évêque d'Apt, en 1776.

Retiré alors à Saint-Marcellin (Isère), Félicien Bocon de la Merlière alla ensuite habiter Paris, où il mourut en 1789, au séminaire des Missions étrangères.

Bull. d'archéol. XII, 100. — Boze, *Hist. de l'Eglise d'Apt*, 358-386. — Albanès, *Gall. Christ. novissima* — Etc.

BODIN (Eugène), médecin et écrivain, né à Saint-Donat, le 2 septembre 1803, se fit recevoir docteur à Paris, le 16 juillet 1828, et s'établit dans son bourg natal, où, tout en s'occupant sérieusement de son art, ainsi que le prouvent ses nombreuses communications aux gazettes médicales, il se mêla beaucoup de politique, mettant volontiers sa plume exercée au service des idées républicaines, dans les temps d'élection ; ce qui lui valut d'être un moment maire de Saint-Donat, en 1848. Lauréat de la Société contre l'abus du tabac en 1886, le docteur Bodin était officier de l'ordre du Sauveur de Grèce, lorsqu'il mourut dans ce bourg, le 24 novembre 1896.

Indépendamment d'une thèse intitulée : *Essai sur les tumeurs blanches scrofuleuses,* il est l'auteur des écrits suivants :

I. *Epître en vers sur les Antiquités de Saint-Donat.* S. l. n. d., in-4° lith.

II. *Quelques réflexions sur les élections de Romans, suivies d'une Lettre de M. Jullien de Paris, un des candidats de ce collège.* 1831.

III. *Elections romanaises. Bluette poétique en 140 vers.* Romans, s.d., in-8° de 8 pp.

IV. *Appel à mes concitoyens.* Romans, s. d. (1848), in-4°.

Notes de M. Perrossier.

BODIN (Georges), fils du précédent, né à Saint-Donat, le 28 octobre 1837, entra à l'Ecole polytechnique, en 1856, et était lieutenant au 4[e] régiment d'artillerie, en 1862. Quatre ans après, il fut promu capitaine à cause de sa belle conduite pendant l'insurrection des Ouled-Sidi-Cheik, notamment au combat d'Aïn-Malakoff, et fit ensuite partie d'une mission militaire envoyée en Roumanie, où les officiers de l'armée valaque lui offrirent un sabre d'honneur. De retour en France et placé dans l'artillerie de la garde impériale, il fit avec celle-ci la campagne du Rhin, se distinguant partout par son intrépidité et son sang-froid. Prisonnier à Metz, il s'échappa et vint se mettre à la disposition du comman-

dant de l'armée du Nord, qui le chargea d'abord d'aller acheter des armes en Angleterre, puis le nomma chef d'état-major de son artillerie ; ce qui permit au vaillant officier de prendre part aux combats de Pont-Noyelles, de Bapaume et de Saint-Quentin. Peu de semaines après, notre commandant était à la tête de l'artillerie de la division Bertrand et quand, après d'incroyables efforts, l'armée fut entrée dans Paris, qu'il lui fallut alors défende contre l'insurrection, Georges Bodin périt d'une balle au front, à l'attaque d'une barricade, le 24 mai 1871.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Le commandant Bodin*, par A. de Beugny d'Hagerue. Grenoble, Drevet, 1871, pet. in-8° de 6 pp.

BOFFIN (Romanet), marchand de Romans qui fit édifier le calvaire de cette ville, eut des descendants pourvus de grands emplois de robe et d'épée ; par suite, les généalogistes n'ont pas manqué de lui donner d'illustres ancêtres. « Les mémoires de cette « famille portent qu'elle est origi- « naire d'Allemagne, d'une ville ap- « pelée Botzingen, qui lui a donné son « nom accommodé à notre langue par « celui de Boffin, et qu'elle fut attirée en « France par le chancelier du Prat », dit d'Hozier. Or, il est établi que les Boffin habitaient Romans dès 1376, c'est-à-dire fort avant la naissance de du Prat, et que celui qui nous occupe et que les papiers du temps appellent tour à tour Romanet Richard et Romanet Boffin dit Michault, était fils d'Antoine Boffin, autre marchand de Romans, et naquit dans cette ville vers 1484. Ayant remarqué, pendant ses voyages d'affaires, le calvaire de Fribourg en Suisse, Romanet Boffin, qui était, paraît-il, fort riche, se proposa aussitôt d'en édifier un dans sa ville natale et l'on prétend même qu'il fit, en vue de cela, le voyage de Jérusalem, accompagné d'un architecte, pour relever exactement l'emplacement des stations de la Passion. Mais c'est là une erreur, attendu qu'il résulte d'une bulle pontificale, que notre marchand romanais ne fit le voyage de Terre-Sainte qu'après le 8 février 1517, et qu'il donna, dès le 3 mai 1516, aux chanoines de Saint-Barnard de Romans, le calvaire de cette ville, « où une « grande croix a été élevée, avec « deux gibets et avec stations aux « distances. » Cette donation prouve, encore, que c'est à tort que l'on a avancé que le calvaire de Romans fut construit avec le produit de quêtes autorisées par le pape Léon X. En réalité, ce calvaire ayant été édifié vers la fin de 1515, par les soins et aux frais de Romanet Boffin, celui-ci fut autorisé, le 5 mars 1516, à fonder auprès un couvent de Cordeliers dont il posa la première pierre, le 15 mars de l'année suivante. Seulement, comme ce couvent devait être bâti avec le produit de quêtes, les chanoines de Saint-Barnard s'opposèrent si énergiquement à cette fondation que, pour sauver son œuvre, Boffin la céda aux consuls de Romans, le 13 octobre 1519, s'engageant à la mener à bonne fin avec le montant des aumônes qui pourraient lui être faites pour cet objet. Mais les chanoines n'en persistèrent pas moins dans leur opposition, allant jusqu'à faire lancer un interdit contre Romanet Boffin, le 7 mars 1521, et à faire mettre en prison ceux qui quêtaient pour les frères de l'Observance du Mont-Calvaire. Aussi n'est-ce, enfin, qu'après de longues contestations que les Cordeliers purent jouir paisiblement de l'œuvre de Boffin, le roi François Ier, qui les avait pris sous sa protection, sept ans auparavant, leur ayant accordé, le 23 mai 1528, des lettres royales confirmant toutes les donations à eux faites et assurant, par cela même, l'existence d'un établissement qui devait être pendant plusieurs siècles un but de pèlerinage. Quant à Romanet Boffin, élu consul de Romans, en 1529, et chargé, la même année, d'une mission à la Cour, il mourut en 1545, laissant, entre autres enfants, de son mariage avec Anne Dubois, Félicien Bof-

fin, conseiller, puis avocat général au parlement de Grenoble, qui fit reconstruire, en 1582, le calvaire et le couvent des Cordeliers de Romans, détruits vingt ans auparavant par les huguenots. Les Cordeliers furent remplacés, en 1612, par les Récollets dont la maison existe encore, mais convertie en un grand séminaire. Ajoutons qu'en souvenir de cette fondation la famille Boffin portait pour armoiries : *d'or au bœuf passant de gueules, au chef d'azur chargé de trois croix de calvaire d'or,* et terminons en disant que le calvaire de Romans a donné lieu à de nombreuses publications.

Biogr. Dauph., I, 148.— Chorier, *Estat pol.*, III, 167. — Dr Chevalier, *Armorial*, 21 et *Notice sur le Mont-Calvaire de Romans.* — Arch. Drôme, E., 3792 ; — *Ibid* de Romans, BB, 4.

BOIRAYON (Louis-Alexis-Marc-Régis), littérateur, né à Romans (ou à Saint-Vallier), le 18 juillet 1799, de Marc-César et de Virginie Thiolier, avait déjà publié quelques opuscules en vers témoignant d'une heureuse imagination et d'un style facile, entre autres *L'Observateur du Champ-de-Mars,* lorsqu'il mourut atteint d'aliénation mentale, le 19 décembre 1822, avant d'avoir donné toute la mesure de son talent.

Notes inéd. du Dr Chevalier.

BOISSET (Joseph-Antoine), né à Montélimar, le 7 octobre 1748, était, croyons-nous, le fils aîné de Joseph Boisset, conseiller du roi, receveur des tailles et autres impositions dans l'élection de Montélimar, en 1762. Il accueillit la Révolution avec enthousiasme, et était président de la Société des Amis de la Constitution de sa ville natale, en 1791. Les électeurs de la Drôme l'ayant élu député à la Convention nationale, le 8 septembre 1792, il se fit aussitôt remarquer dans cette assemblée par l'exaltation de ses opinions. Ainsi vota-t-il la mort de Louis XVI sans appel ni sursis et, non content de cela, accompagna-t-il son vote d'une violente philippique contre « cet individu », qui ne pouvait avoir « l'atroce « privilège de faire égorger impuné« ment ses semblables. » Ce langage lui gagna si complètement la confiance de la Convention, qu'après avoir été envoyé par elle, avec Moïse Bayle, dans la Drôme et les Bouches-du-Rhône, pour y organiser la levée en masse, il fut chargé de missions extraordinaires dans quantité d'autres départements, tels que l'Ardèche, le Gard, l'Hérault, l'Aveyron, l'Aude, la Haute-Garonne, l'Ariège, l'Ain, l'Allier, Saône-et-Loire, et, finalement, à Lyon et à Grenoble. Seulement, il est bon de dire qu'il n'eut pas partout ni toujours la même attitude ; car, par exemple, tandis qu'il se plaignait à Paris, le 13 mai 1793, de l'influence que les muscadins et les riches avaient dans les assemblées des sections, ajoutant qu'il fallait les en chasser à coups de bâton, — dans le Midi, il prohibait, peu de temps après, le *Journal d'Avignon*, feuille de Sabin Tournal, et destituait ensuite le maire de Nîmes, Courbis, dit le Marat du Midi. En somme, après avoir été l'un des premiers, dans la Convention, à demander la condamnation de Brissot et des Girondins, il se conduisit, dans les départements, de telle sorte que les habitants de l'Ain, terrorisés par Méaulle, l'accueillirent comme un libérateur, bien qu'il se targuât de faire la chasse aux prêtres réfractaires et la guerre au modérantisme. Aussi, les jacobins de Nîmes et de beaucoup d'autres endroits le dénoncèrent-ils maintes fois comme un ennemi de la Révolution, ce qui lui valut d'être défendu par les sociétés populaires de Bourg et de Gex et le rendit si peu l'ami des terroristes, qu'un certain nombre de ceux-ci ayant été massacrés dans les prisons de Lyon, au mois de mai 1795, il fournit à ce sujet des explications tendant à excuser ce mas-

sacre, et qu'à la suite d'un enlèvement d'armes dans l'arsenal de Toulon, il ne craignit pas de dire que c'était là le fait de « scélérats » voulant massacrer tout ce qui n'est pas montagnard.

Pour expliquer ces différentes attitudes, Ad. Rochas dit que Boisset, caractère faible, subissait facilement les influences de localité ; mais il est plutôt permis de croire que c'était un enthousiaste s'enflammant pour ou contre tout ce qui lui semblait juste ou injuste ; et ce qui le prouve c'est que les habitants de l'Ain ayant célébré sa conduite en vers, il leur répondit par des *Strophes aux vainqueurs des tyrans*, qui furent mises en musique.

Devenu membre du Conseil des Anciens (et non du Conseil des Cinq-Cents, comme le dit la *Biographie du Dauphiné*), à la dissolution de la Convention (26 octobre 1795), Joseph Boisset fut un des secrétaires de cette assemblée, dans laquelle il fit quelques motions, défendit énergiquement le général, son frère, destitué pour cause de modérantisme, et fut ensuite l'un des promoteurs de la loi du 19 brumaire an VII, qui assimilait aux émigrés les individus ayant échappé à la déportation par la fuite. Rentré dans la vie privée après le 18 brumaire, il vécut modestement à Montboucher, village des environs de Montélimar, jusqu'à sa mort arrivée le 15 septembre 1813, conservant intactes ses convictions républicaines, alors que Méaulle, par exemple, qui l'avait accusé de pacte avec les émigrés, était alors depuis longtemps procureur impérial à Gand.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Discours de M. Boisset de Vaux, aux gardes nationales reunies sous les murs de la ville de Montélimar le 13 décembre 1789*, dans la *Federation de Montelimar*. 1789. S. l., in-8° de 16 pp.

II. *Adresse aux legislateurs de la France, par les citoyens de Montélimar, rédigée par M. Boisset, président de la Societe des Amis de la Constitution de cette ville*. S. l. n. d., in-8° de 2 pp.

III. *Opinion du citoyen Boisset, député de la Drôme, sur Louis XVI*. Imp. nat., s. d., in-8° de 3 pages.

IV. *Rapport sommaire fait à la Convention nationale par Boisset et M. C. Bayle, envoyes dans les departements de la Drôme et des Bouches-du-Rhône*. Imp. nat., s. d., in-8° de 6 pages.

V. *Compte rendu à la Convention nationale par Moyse Bayle et Boisset, ... envoyés dans les départements de la Drôme et des Bouches-du-Rhône, pour le recrutement de trois cent mille hommes*. Imp. nat., s. d., in-8° de 75 pages.

VI. *Compte rendu de la recette et de la dépense faite par Moïse Bayle et Boisset, représentants du peuple, pour leur mission dans les départements de la Drôme et des Bouches-du-Rhône, pendant les mois de mars, avril et mai 1793 (vieux style)*. Imp. nat., pluviôse an III, in-8° de 2 pp.

VII. *Lettre de Boisset, representant du peuple, adressée au citoyen Sèvre, marchand limonadier à Montelimar*. S. l. n. d. (mai 1793), in-8° de 7 pp.

VIII. *Le représentant du peuple Boisset, delegué dans le departement de la Drôme et autres environnants, aux citoyens composant les comités de surveillance établis dans les communes du département de la Drôme... Valence, 3 octobre 1793*. S. l. n. d., in-4° de 2 pages.

IX. *Le représentant du peuple français, délégué dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard et de l'Herault...* (24 octobre 1793). Montpellier, 1793, in-4° de 3 pages. Pièce relative à l'organisation des tribunaux de Montpellier.

X. *Le représentant du peuple délégué par le décret du 23 août dernier... dans les départements meridionaux* (25 octobre 1793). Montpellier, 1793, in-4° de 7 pp. Pièce relative à l'organisation de la municipalité de Pezenas.

XI. *Le représentant du peuple français délégué dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche...* (25 octobre 1793). Montpellier, 1793, in-4° de 3 pp. Pièce relative à la destitution des curés de Mauguio, Pignan, Valleraugues et Cournonterral.

XII. *Le représentant du peuple...* (26 octobre 1793). Montpellier, 1793, in-4° de 3 pages. Pièce relative à la destitution de divers fonctionnaires.

XIII. *Rapport du représentant... delegué... dans les départements de l'Hérault et de l'Aude*. Imp. nat., s. d., in-8° de 36 pp.

XIV. *Rapport et projet de décrets relatifs à l'établissement de jardins des plantes dans les departements*. Imp. nat., s. d., in-8° de 56 pp.

XV. *Notes sur la nécessité d'établir un jardin des plantes dans chaque département, faisant suite à un rapport sur le même sujet*. Imp. nat., s. d., in-8° de 12 pp.

XVI. *Proclamation de Boisset, représentant du peuple. Liberté. Egalité. Fraternité. Mort aux tyrans. Donné à Gex, le 13 fructidor an III*. Carouge. S. d., in-4°.

XVII. *Proclamation de Boisset, représentant du peuple dans le département de l'Ain*. Affiche in-folio. S. l. n. d. « Citoyens, le jour « de la justice est arrivé, la vertu a démasqué « le crime et démasqué l'hypocrisie. »

XVIII. *Strophes aux vainqueurs des tyrans, paroles du citoyen Boisset, représentant du peuple, musique de Gavaux.* S. l. n. d., in-8°. C'est une réplique aux écrits suivants : 1° *Strophes au représentant du peuple Boisset sur les derniers événements arrivés dans l'Ain,* par Gabriel Moyria, avec cette épigraphe : « La fortune, ô Romains, a bien changé de « face ! » S. l. n. d., in-8° de 4 pp. — 2° *Pétition des habitants de Bourg à la Convention nationale, le 9 frimaire an III.* S. l. n. d., in-8° de 8 pp. Cette pièce est un éloge de la conduite de Boisset.

XIX. *Discours prononcé à la Convention par Boisset, au retour de sa mission dans les départements de l'Ain, Saône-et-Loire et Allier.* Imp. nat., pluviôse an III, in-8° de 6 pages.

XX. *Procès-verbal de la séance du Conseil de la Commune de Lyon du 26 germinal an III.* Lyon, s. d., in-4° de 6 pp. C'est le compte rendu de la réception de Boisset dans cette ville.

XXI. *Les représentants du peuple Borel et Boisset, envoyés dans les départements de l'Ain, Isère, Rhône, Loire et Saône-et-Loire, du 1er floréal an III...* Villefranche, s. d., placard in-folio.

XXII. *Les représentants du peuple envoyés dans la commune de Lyon, du 26 floréal an III....* Lyon, s. d., placard in-folio.

XXIII. *Proclamation des représentants du peuple Borel, Boisset, Cadroy, en mission dans la commune de Lyon, du 30 floréal an 3.* .....Lyon, s. d., placard in-folio.

XXIV. *Proclamation des représentants du peuple Boisset, Poulain-Grandpré, aux citoyens de la commune de Lyon, du 18 prairial an 3.* Lyon, s. d., placard in-folio. Pièce relative au 20e régiment de dragons que l'on disait composé de terroristes.

XXV. *Motion d'ordre sur le costume décrété par les représentants du peuple, 29 fructidor an V.* Imp. nat., in-8° de 3 pp.

XXVI. *Boisset représentant du peuple, membre du Conseil des Anciens, à ses concitoyens.* Paris, imp. nat., s. d., in-4° de 3 pp. Boisset justifie la mesure prise par le Corps législatif contre Job Aymé.

XXVII. *Rapport sur la résolution du 9 brumaire an VI, relative aux émigrés des ci-devant comtat Venaissin et comtat d'Avignon, 23 frimaire an VI.* Imp. nat., s. d., in-8° de 11 pages.

XXVIII. *Discours prononcé par Boisset, 21 vendémiaire an VIII.* Imp. nat., s. d., in-4° de 3 pp. Boisset célèbre les victoires des armées françaises en Orient, en Helvétie et en Batavie.

XXIX. *Boisset à ses concitoyens.* S. l. n. d., imp. Baudoin. C'est une feuille volante en réponse aux attaques d'un journal.

Biogr. Dauph., I, 155. — Moniteur. — Ed. Maignien, *Bibliog. hist. du Dauph. pendant la Révolution.* — Sirand, *Bibliog. du dép. de l'Ain.* — *Actes Com. salut publ.* — Etc.

BOISSET (JOSEPH-VALÉRIEN), frère du précédent, né à Montélimar, le 23 novembre 1750, entra au mois de janvier 1771, comme sous-lieutenant, dans les dragons de la légion corse, qui devinrent successivement, en 1779, le 6e régiment de chasseurs à cheval ; en 1787, les chasseurs des Ardennes ; puis, les chasseurs à cheval de Champagne et, enfin, le 12e régiment de chasseurs; et fut promu lieutenant en second, le 15 août 1780, capitaine, le 15 juin 1792, et lieutenant-colonel, le 9 juin de l'année suivante. Devenu maréchal de camp, le 10 juin 1794, il servit quelque temps, avec ce grade, dans l'armée de Sambre-et-Meuse, et fut employé dans l'armée du Midi, puis, pourvu d'un commandement dans le département de Vaucluse.

Or, il paraît que la modération de son attitude dans ce département le fit destituer ; car on sait que le 21 nivôse an VI, un des membres du Conseil des Anciens ayant voulu justifier la destitution du général Boisset, en l'accusant d'être une créature de Willot, l'un des chefs du parti *clichien*, et, qui plus est, d'avoir livré, cinq ans auparavant, la citadelle du Pont-Saint-Esprit aux conjurés du camp de Jalès, l'ancien conventionnel, son frère, soutint que Valérien Boisset ne connaissait pas Willot et que, lorsque Dominique Allier, un des chefs de la conjuration de Jalès, s'empara de la citadelle du Pont-Saint-Esprit, cet officier était dans l'Ardèche, « où le ministre de la « guerre l'avait envoyé poursuivre une « bande de brigands, dont il en tua « cinq et en prit sept, parmi lesquels « se trouvaient deux chefs. »

Ces explications furent-elles trouvées suffisantes ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que le général Boisset ne fut mis à la retraite qu'en 1803, après 32 ans de service.

Biogr. Dauph., I, 155. — Decourcelles, *Dictionnaire historique. des gén. franç.* — *Le Moniteur universel.* — Etc.

BOISSIER (AUGUSTE), poète patois et philologue, né à Die, le 15 août 1802, appartenait à une famille d'honnêtes artisans et fut lui-même tout d'abord tanneur. Seulement, un de ses oncles, qui était alors à la tête d'un important commerce de broderies, l'ayant appelé auprès de lui, à Paris, à l'âge de 17 ans, notre jeune Diois devint le dessinateur de la maison, et c'est en préparant ses dessins qu'il élabora quantité de pièces de vers en patois de Die, vers qu'il imprima ensuite, lui-même, d'une manière fort originale. «Il avait,» dit son biographe et compatriote, Ad. Rochas, « la patience d'écrire la pièce qu'il voulait « imprimer sur du papier fort mince, « en caractères imitant ceux d'imprimerie. Il disposait les pages comme « elles le sont sur une *forme* d'imprimerie. Cette première opération terminée, il avait la patience, non moins « grande, de piquer les contours de « chaque lettre avec cet instrument « particulier dont font usage les dessinateurs en broderie et obtenait ainsi « des pages dont tous les caractères « étaient percés à jour de petits trous « très rapprochés. C'était là, sa forme « à lui. Il en faisait une semblable pour « l'autre côté de la feuille. Chacune de « ces formes était placée l'une près de « l'autre sur une feuille de papier blanc « et il promenait sur les pages ainsi « préparées un tampon fortement imprégné d'une poussière impalpable « composée de résine et d'une matière « colorante noire ou bleue. Cette poussière, passant au travers des trous, « venait former sur le papier blanc les « caractères tirés de la forme. Il exposait ensuite la feuille à un feu ardent, la chaleur faisait adhérer la « poussière résineuse au papier, et les « caractères étaient fixés. » Inutile de dire qu'il ne pouvait tirer ainsi qu'un très petit nombre d'exemplaires, cinq ou six au plus, et que ses *publications* sont, par suite, d'une extrême rareté.

Revenu à Die, sur le tard, parce qu'il voulait, disait-il, comme les lièvres mourir au gîte, Auguste Boissier, qui avait donné des vers à *La France littéraire*, à *La Tribune lyrique*, au *Bon Diable*, aux *Echos sympathiques* et au *Recueil du Caveau*, société dont il faisait partie, publia quelques fables dans le *Journal de Die*, puis abandonna la poésie pour se livrer à des recherches historiques et philologiques, et c'est enfin, comme il le désirait, au lieu natal qu'il mourut, le 2 janvier 1867.

Deux de ses ouvrages ont été imprimés, après sa mort, par les moyens ordinaires.

ICONOGRAPHIE. — Portrait in-4°. Glypt. de Silvestre, buste à D., et au-dessous : *Auguste Boissier, poète patois de Die* (*Drôme*). 1802-1867.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Etudes de biographie et de bibliographie dauphinoises*, par A. Rochas. I. *Boissier*. Grenoble, 1868, in-8°. — II. *Les Poètes patois du Dauphiné*, par Jules Saint-Rémy. Valence, 1873, in-8°.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Poueisias Dioisas de Guste Boueissier*. Poris, imprima per eiou d'uno nouvello moniéro, 1841. In-8° de 5 feuillets préliminaires non numérotés + 336 pages numérotees + 28 feuillets non numérotés. Cependant il y en a des exemplaires ayant 480 pages, au lieu de 336, dont un dans la bibliothèque de M. Victor Colomb.

II. *Proso et poueisio en potois de Dio*. Paris, 1841, in-8° de 4 feuillets + 208 pp. et la table : recueil dont on ne connait que deux exemplaires appartenant, l'un à M. V. Colomb, l'autre à M. Gustave Latune.

III. L'*Orphelin*, paroles d'Auguste Boissier, musique de M. Panseron. Paris, s. d. in-4°.

IV. *Retour au pays natal*. Paroles d'Auguste Boissier, musique de M. Duprez. Paris, s. d. in-4°.

V. *Lou Bergier omoueiroux. Roumanço*. Paraoulas de Gusté Boueissier, musiquo de M. Emilé Raoux. Paris, s. d., in-4°.

VI. *Glossaire du patois de Die* (*Drôme*). Publié par la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Valence, 1873, in-8°.

VII. *Lou siege de Solliens, poueisio en 4 chants*. Publié et précédé d'une préface par Jules Saint-Rémy. Paris, 1879, in-8°.

Et. civ. — Notes de M. G. Latune. — Etc.

BOISSONNET (VICTOR-DANIEL), canoniste et liturgiste, né le 29 décembre 1797, à Voiron (Isère), où son père,

prêtre défroqué pendant la Révolution, était instituteur, appartenait à une famille de Saint-Thomas-en-Royans (Drôme). Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut successivement professeur au collège de Montélimar (1822-1823), vicaire à Nyons, curé de Saint-Maurice, curé d'Epinouze et enfin professeur d'Ecriture Sainte, de droit canon et de liturgie au grand séminaire de Romans, où il entra en 1840 et où il est mort le 23 novembre 1869.

Indépendamment de ses autres travaux, Boissonnet collabora pendant longtemps à *La Voix de la Vérité*, journal de l'abbé Migne, qui devint dans la suite *La Vérité historique, canonique, liturgique*, etc., et dans lequel il fit une campagne en faveur du retour au rit romain.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notes sur M. l'abbé Boissonnet.* S. l. n. d., in-12, signé à la fin : L'abbé Cyprien Perrossier. (Extr. du *Journ. de Montélimar.*)

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Dictionnaire alphabético-méthodique des Cérémonies et des Rites sacrés, contenant textuellement avec une traduction française, littérale, sommaire et simplifiée, les rubriques générales du Bréviaire, du Missel,... le tout d'après la Liturgie romaine, avec les variétés de la plupart des autres liturgies.* Paris, Migne, 1846, 3 vol. in-4°.

II. *Dictionnaire dogmatique, moral, canonique, liturgique et disciplinaire des Décrets des diverses congrégations Romaines.* Paris, Migne, 1852, in-4°.

III. *Institutions liturgiques, à l'usage du clergé en général et des Séminaires en particulier, rédigées en latin pour le Séminaire Romain, par Jean Fornici, chanoine, traduites...* Paris, 1852, in-12. C'est la traduction de l'édition imprimée à Florence en 1828, en 2 vol. in-12.

IV. *Notes sur le Catéchisme de Guillois* (partie liturgique). Elles se trouvent dans l'édition de Casterman, en 4 volumes in-8°.

V. *Petit office de la Très Sainte Vierge, d'après le rit romain.* Paris, s. d., in-32.

VI. *Manuel des cérémonies romaines,...* par un professeur de Grand Séminaire. — Avignon, Seguin aîné, 1846, 3 vol. in-12, de VIII-347, 322 et 353 pp. Ouvrage anonyme attribué à M. Boissonnet par Mgr Chatrousse dans son mandement n° 79, relatif au rétablissement de la liturgie romaine.

Il y a en outre, de ce savant ecclésiastique, nombre de manuscrits qui *doivent* se trouver au grand séminaire de Romans.

BOISSONNIER (Joseph-Théodore-Auguste), ecclésiastique, né à Loriol, le 4 juillet 1810, fut successivement vicaire à Saint-Barnard de Romans (1835), curé de Saint-Nazaire-en-Royans (1843), curé d'Allex (1848), enfin curé de Crest (1854), poste qu'il occupa jusqu'à sa mort arrivée le 24 mars 1864.

Prédicateur de talent, en même temps que saint prêtre, l'abbé Boissonnier était encore un écrivain de mérite qui a publié quelques fables dans l'*Ami des Familles* ; dans l'*Univers* du 21 avril 1852, un récit de la mort du docteur Vanel que plusieurs autres journaux ou revues ont reproduit, et *Les Aventures de Zisca, ou la Lutte des Momiers et des Ministres ramenant une âme droite au Catholicisme.* Lyon, J.-B. Pélagaud, 1852, in-12 de VII-336 pp.

Notes de M. C. Perrossier.

BON (Louis-André), officier général dont la famille était établie à Romans dès 1681, date à laquelle son bisaïeul abattit l'oiseau au « noble jeu « de l'arc », naquit dans cette ville, le 25 octobre 1758, de Pierre Bon, marchand, et de Jeanne Ducros. Engagé de bonne heure dans le régiment de Bourbon-infanterie, il servit pendant huit ans dans les colonies, après quoi il se retira dans sa ville natale où il était depuis longtemps déjà lorsqu'on forma les fameux bataillons de volontaires de 1792. Elu, le 10 septembre, commandant du neuvième bataillon de la Drôme, qui fut envoyé à l'armée des Pyrénées, il était déjà adjudant chef de brigade lorsqu'il se distingua d'une manière toute particulière au siège de Bellegarde, pendant la nuit du 13 au 14 août 1794. Avec des forces bien inférieures en nombre, il repoussa victorieusement 20,000 Espagnols qui s'étaient emparés, par surprise, de nos avant-postes, ce qui lui valut d'être nommé général de brigade, le 24 novembre suivant.

Envoyé alors à l'armée d'Italie, le général Bon prit une large et brillante part à toutes les opérations de cette campagne, notamment au combat de St-Georges, le 15 sept. 1796 ; au passage du pont d'Arcole, où il fut gravement blessé, le 17 novembre suivant ; à celui du Tagliamento, le 16 mars 1797 ; enfin à la prise du fort de la Chiusa-di-Pletz, le 22 du même mois. Aussi le général Bonaparte parle-t-il de lui de la manière la plus honorable dans ses rapports au Directoire.

Il était à Suze, en Piémont, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre à Marseille pour y prendre le commandement de la 8e division militaire (23 septembre 1797), poste d'autant plus difficile que les passions politiques étaient alors tout à fait déchaînées dans cette partie du Midi de la France. Malgré cela, il réussit à pacifier le pays, grâce à beaucoup de fermeté, d'intelligence et de modération, ce dont on le récompensa en le nommant général de division et lui confiant un important commandement dans l'armée d'Egypte.

Embarqué à Toulon, le 19 mai 1798, Bon contribuait, quarante-quatre jours après, à la prise d'Alexandrie (juillet), puis, s'emparait des retranchements turcs à Embabèh, le 23 du même mois, et entrait, quelques jours plus tard, au Caire, dont on lui confia le commandement après l'assassinat du général Dupuy (21 octobre 1798). Ayant ensuite occupé Suez (8 novembre 1798), il fut de là en Syrie, à la tête d'une division de 2,500 hommes avec laquelle il assista après à la prise d'El Arich, le 9 février 1799 ; à celle de Gaza, le 25 du même mois, et le 6 mars, à celle de Jaffa ; ensuite, il se trouva au siège de Saint-Jean-d'Acre où il fut tué, le 10 mai, d'un coup de feu qui lui traversa le bas-ventre.

« Ce brave guerrier, mort au champ « d'honneur, emporta dans la tombe « les regrets du général en chef et ceux « des généraux, officiers et soldats « avec lesquels il avait combattu », disent les annales du temps. On peut ajouter que la mort seule l'empêcha d'arriver aux plus hautes dignités militaires.

Le nom du général Bon est sur l'arc de triomphe de l'Etoile, du côté sud, et il y a de lui, au musée de Versailles, un buste en marbre, sculpté en l'an XIV par Alex. Renaud.

Marié avec Marguerite Fallavier, il laissa un fils, Joseph-Louis-André, né le 22 mars 1793, qui fut créé baron de l'Empire et doté de 4,000 francs de rente en 1812 et qui reçut, en 1814, la croix de chevalier de la Légion d'honneur et mourut à Tarascon, le 25 avril 1843, lieutenant-colonel du 4e régiment de chasseurs à cheval.

Biogr. Dauph. I, 158, — Arch. Romans CC, 451 ; — Rochas, *Mem. d'un bourg.*, I, 108 — Decourcelles, *Dict. hist. des gen. fr.* — Dr U. Chevalier, *Arm.*, 24. — Etc.

BON DES TOURNELLES (CHRISTOPHE), dit le baron de Bon, autre général de la même famille, né également à Romans, en 1738, et, croyons-nous, fils de François Bon, avocat, et de Marie Jassoud. Engagé dans les dragons, il arriva de grade en grade à celui brigadier, le 3 janvier 1770, et fut promu maréchal de camp, en 1776, pour prendre rang dans la première promotion à faire, laquelle n'eut lieu que le 1er mars 1780. S'étant retiré à Romans, à la Révolution, il y était encore le 6 mars 1793, date à laquelle il déposa sur le bureau de la mairie de cette ville, le brevet et la croix de chevalier de Saint-Louis. Ayant repris ensuite du service, il fut retraité peu de temps après comme général de brigade et, revenu alors pour la seconde fois dans sa ville natale, il y mourut sans avoir été marié, le 15 février 1809.

Biogr. Daup., I, 150. — Decourcelles, *Dict., gen. fr.* — Dr U. Chevalier, *Arm.*, 24. — Etc.

BONJEAN (LOUIS-BERNARD), jurisconsulte, magistrat et homme politique né à Valence, le 4 décembre 1804,

de Louis-Bernard Bonjean, orfèvre, et d'Antoinette Paris, appartenait à une vieille famille savoisienne, dépaysée à la suite de revers de fortune. Orphelin à 16 ans et sans autre fortune que son intelligence, de bonnes études et une rare puissance de travail, il enseigna d'abord les mathématiques à l'école d'artillerie de sa ville natale, puis, étant allé faire son droit à Paris, donna des répétitions.

Avocat et docteur quand éclata la révolution de 1830, il y prit une part active et reçut même la décoration de juillet, mais ne négligea pas pour cela ses études juridiques.

Après avoir inutilement concouru plusieurs fois, pour une chaire de droit, il acheta en 1838, une charge d'avocat aux conseils du roi et à la Cour de cassation et, tout en remplissant les devoirs de sa charge, publia, d'abord en collaboration avec Blondeau, les *Institutes*; puis, seul, une exposition historique savamment ordonnée de l'organisation judiciaire de la procédure civile chez les Romains, sous le titre de *Traité des Actions*.

Il avait commencé depuis quelques années une publication beaucoup plus importante encore, quand la révolution du 24 février 1848 le détourna de ces travaux pour le jeter dans la politique. Ayant alors posé sa candidature à la représentation nationale dans son département, il y fut élu, comme républicain, le premier avec 20,000 voix de plus que le suivant ; mais la crainte du désordre le fit voter le plus souvent avec la droite, parce que « sans « le respect des lois et du droit de cha- « cun, il n'existe, » disait-il, « de li- « berté que pour les méchants. »

Il alla même jusqu'à dénoncer à la tribune le préfet de police, Caussidière, et à demander un blâme pour une circulaire et certains actes du ministre de l'instruction publique, Carnot ; conduite qu'il expliqua, du reste, fort bien dans un compte rendu aux électeurs de la Drôme, qui est une sorte de manifeste contre le socialisme, dans lequel il adjure les ouvriers de se méfier des « faux amis » qui les « trom- « pent pour faire d'eux un piédestal à leur ambition et à leur vanité », et qu'il termine ainsi : « Croyez en celui « qui vous adresse ces paroles : il fut « pauvre, peut-être plus qu'aucun de « vous ; il n'eut pour héritage que le « travail : parvenu, après de longs « efforts, à une position meilleure, il « vous affirme, sur l'honneur, il vous « prouve par son exemple, que, dans « cette société tant calomniée par les « artisans de désordre, il y a toujours « place pour les hommes de bonne vo- « lonté, qui prennent pour devise ces « trois mots déjà écrits, mais que je « répète : BONNE CONDUITE, TRAVAIL, « PERSÉVÉRANCE. »

Non réélu à l'Assemblée législative, dans son département, Bonjean se présenta aux suffrages des électeurs du département de la Seine, dans une élection partielle, au mois de mars 1850, mais n'obtint, cette fois encore, qu'une belle minorité ; seulement, comme il était dès ce moment-là un homme en vue, Louis-Napoléon Bonaparte, de qui il s'était rapproché, le nomma, quelque temps après, avocat général à la Cour de cassation ; puis, lui confia le portefeuille de l'agriculture et du commerce (9 janvier 1851). Ministre, Bonjean ne le fut que pendant dix jours ; mais le Conseil d'Etat ayant été réorganisé au mois de janvier 1852, il en fit partie aussitôt comme conseiller, et, dès le 1er février 1852, comme président de la section de l'intérieur et de l'instruction publique et des cultes. Nommé sénateur, le 16 février 1855, et premier président de la Cour impériale de Riom, le 13 avril 1863, il devint président de chambre à la Cour de cassation, le 15 avril 1865, et, l'an suivant, membre du Conseil supérieur de la dotation de l'armée, sans cesser pour cela de faire partie du Sénat, assemblée au sein de laquelle il se posa toujours en défenseur des idées libérales, tout en étant un fidèle serviteur de l'Empire, et en adversaire déclaré du gouvernement du clergé, tout en étant profondément catholique. « Je déclare

« ne reconnaître à aucun pouvoir civil « le droit de juger de ma foi, parce « que si je lui reconnaissais aujourd'hui le droit de déclarer que ma « croyance est vraie, je serais obligé « de reconnaître demain le droit de déclarer que ma croyance est fausse, « et c'est là ce que je ne veux à aucun « prix », disait-il le 2 mars 1866, à l'occasion d'une pétition sur les synodes protestants. Dans une autre circonstance, il reprochait à « l'Église « romaine de persister dans ses antiques prétentions, alors que tout était « changé. »

Sénateur, président de chambre à la Cour suprême, membre du Conseil impérial de l'instruction publique et grand-officier de la Légion d'honneur, Bonjean était, en un mot, arrivé au faîte des honneurs, lorsqu'il tomba sous les balles de la Commune. L'un de ses premiers soins, après le renversement du second Empire, ayant été de s'engager, malgré son âge, comme simple soldat, d'abord dans la garde nationale, puis dans un bataillon de marche, cet acte de patriotisme le signala d'autant plus à l'attention des chefs de la Commune, qu'en pleine insurrection, il ne craignit pas d'aller présider, comme à l'ordinaire, une audience à la Cour de cassation. Arrêté au sortir de cette audience, le 21 mars 1871, il fut d'abord enfermé au dépôt de la Préfecture de police, ensuite à Mazas, puis à la Grande-Roquette, d'où il ne sortit, le 24 mai, que pour aller au supplice ; car, c'est en compagnie de l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, du curé de la Madeleine et des PP. Allard, Clerc et Ducoudray, qu'il fut fusillé, et l'on doit ajouter que sa mort fut celle d'un héros.

ICONOGRAPHIE. — Portraits : I. Lith. in-4°. Mi-corps de 3/4 à D. 0,240/0.166. *Jandelle (del.)*. Imp. Donnet; Victor Delarue, édit, Paris. — II. Grav. sur bois, in-4°, dans *le Monde illustré* du 24 mars 1863. Mi-corps 3/4 à G. Ren. Phot. *E. Bocourt (del.), Chapon (sculp.)*. — III. Gr. sur b. in-fol. dans *L'Autographe* du 14 décembre 1871. Mi-corps de 3/4 assis. *Gillot sc.* — IV. Gr. s. b. in-fol. coloriée, en pied de 3/4 à D. Imp. lith. Pellerin et Cie., à Epinal. — V. Lith. in-fol. col. En pied de 3/4 à G. *Les Otages Martyrs.* — VI. Grav. s. b. in-fol. Edouard Vert, imp. *J. A. Senechal del. sc. Details concernant le massacre de la Roquette.* — VII Grav. s. b. dans *le Monde illustre* du 10 juin 1871. Buste de 3/4 à D. *E. Bocourt (del.). L. Chapon (sc.).* — VIII. Gr. sur b. in-4°. En pied de 3/4 à D : d'après un dessin de Lix, dans le même n° du même journal. — IX. Autographie d'après nature, par Marie Lavigne (Paris, Basset). — X. Eau-forte de Fugère, dans la *Revue du Dauphine et du Vivarais.* — XI. Lith. in-fol. Buste de 3/4 à G. *Bornemann fecit*, imp. Lemercier.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Le Président Bonjean, otage de la Commune*, par Charles Guasco. Paris, août 1871, in-12 de 198 pages. — II. *Etude sur la vie et la mort de M. le président Bonjean*, par M. Thourel. (Discours de rentrée à la Cour d'appel d'Aix, le 3 novembre 1871.) in-8° — III. *Notice necrologique* (sur le president Bonjean) par Accarias, Corbeil, Crété, s. d., in-8° de 16 pp. — IV. *Les Derniers jours du president Bonjean. Discours à la Soc. des sciences de Tarn-et-Garonne*, par Paul Gardelle. Montauban, Forestié, 1872, in-8°. — V. *Eloge du président Bonjean*, par M. Herzog. 1872, in-8°. — VI. *Quelques souvenirs relatifs à la vie et à la mort du president Bonjean. 1804-1871.* Paris, Mouillot, 1891, in-8° de 24 pp. — VII. *Bonjean.* S. l. Lancè et Havard, s. d. in-fol. de 15 pp. — VIII. *Les Contemporains. Le président Bonjean*, par J. Bouillat. S. l. n. d., in-8° de 16 pp. — IX. *L'Autographe.* N° du 4 novembre 1871, qui lui est entièrement consacré. — X. *Le president Bonjean. Discours prononcé à la distribution solennelle des prix du Petit Séminaire*, par l'abbé D. Reboulet. Valence, 1896, in-8° de 15 pp. — XI. *Le président Bonjean;* art. dans la *Revue du Dauph. et du Vivar.*, IV, 185-204.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Réponse à M. Pellat* (à propos de ses textes de droit romain sur la dot). 1836, in-8°.

II. *Traité des Actions ou Exposition historique de l'organisation judiciaire et de la procédure civile chez les Romains.* 2me édit. considérablement augmentée, 1841-1845, 2 vol. in-8°.

III. *De l'Inconstitutionalite de la juridiction militaire en Algerie, à l'egard des citoyens français non militaires.* 1843, in-8°.

IV. *Socialisme et sens commun*, 1849, in-18.

V. *Du Pouvoir temporel de la Papauté.* 1862, in-8°.

VI. *Conservation des Oiseaux ; leur utilité pour l'agriculture.* 1865, in-18.

VII. *Discours prononce à la distribution des prix du lycee Napoleon, le 7 aout 1866.* In-8°.

VIII. *Du Cadastre dans ses rapports avec la propriété foncière.* 1866, in-8°.

IX. *Discours prononcé au Sénat dans la discussion sur la loi relative à la presse.* 5 mai 1868, in-8°.

X. *Discours sur la propriété littéraire et artistique.* Paris, 1866, in-8°.

XI. *Discussion du Sénatus-Consulte modifiant la Constitution: amendement proposé par M. le président Bonjean, sénateur, le 3 septembre 1869.* 1870, in-8°.

XII. *Révision et conservation du cadastre approprié aux besoins de la propriété foncière.* 1874, 2 vol. in-8°. Ouvrage posthume publié par son fils, M. Georges Bonjean.

XIII. Nombre d'autres discours.

Indépendamment de cela, L.-B. Bonjean commença, en 1845, la publication d'une *Encyclopédie des Lois*, dont il n'a paru que quelques livraisons, et celle d'un *Corps diplomatique* également inachevé.

BONNEFOY ou **DE BONNEFOY** (Ennemond), professeur de droit que l'on appelait *Enymundus Bonefidius* dans le monde savant, naquit à Chabeuil, le 20 octobre 1536. L'historien de Thou, qui fut son élève, dit qu'il « étoit un homme simple et droit « qui, sans être sorti de son païs, sça« voit l'hébreu, le grec et le latin, aussi » parfaitement que s'il eût fait ses étu« des sous les meilleurs maîtres, dans « les plus célèbres académies » (*Hist. univ.*, VII, 209). D'autres avancent qu'il était médecin en même temps que jurisconsulte, et Cujas, qui fut son collègue à l'université de Valence, a écrit quelque part que si on lui demandait de se choisir un successeur, il choisirait Bonnefoy. Seulement, il faut bien reconnaître que ce dernier n'eut pas une situation en rapport avec de semblables éloges ; car, par exemple, tandis que certains biographes lui font professer le droit, avec éclat, en 1563, il est établi que ce jurisconsulte n'était pas professeur avant le 20 février 1564, date à laquelle les consuls de Valence lui firent allouer 500 livres par an, « pour lire en l'Université », où il ne fut, du reste, jamais que deuxième « liseur. »

En 1563, Bonnefoy n'était, en effet, que recteur de l'université de Valence, c'est-à-dire pourvu d'une charge que l'on confiait alors volontiers à quelque écolier touchant au terme de ses études, ainsi que cela arriva, par exemple, au fameux Jacques Colas, puis à un Jean Meyer, qui n'obtint ensuite, qu'avec peine, le grade de docteur. Nous devons ajouter que, pendant son rectorat, notre jurisconsulte fit le possible pour recruter des professeurs en renom ; car, n'ayant pu avoir le célèbre Jean du Moulin, dont il vantait « la « souffizance et l'éminent sçavoir », au Conseil de ville, le 2 juin 1563, il obtint, peu de temps après, de ce conseil, que l'on engageât, à raison de 800 livres par an, le non moins célèbre François Hottoman, « pour réintégrer l'Univer« sité. » Quant à son importance comme professeur, elle peut se mesurer à ces faits, qu'en 1566 on ne lui donnait plus que 300 livres par an, alors qu'Hottoman en recevait toujours 800 ; que ce dernier ayant abandonné l'université de Valence quelques mois après, Bonnefoy resta plus de quatre ans sans faire recevoir un seul docteur ; enfin, qu'en 1571, date à laquelle les consuls de Valence le réengagèrent pour la troisième fois, notre jurisconsulte était le second d'un professeur de modeste réputation, André d'Exéa, au lieu d'être celui de l'illustre Cujas, que secondait Claude Rogier.

Partisan résolu de la Réforme, Ennemond se préoccupa d'ailleurs moins d'enseigner le droit à ses élèves, que de leur faire partager ses croyances ; car, c'est à lui surtout, que l'université de Valence dut d'être, pendant la plus grande partie des guerres civiles du XVIe siècle, un foyer d'opposition au catholicisme et, par cela même, à la grande majorité des Valentinois et de leurs magistrats municipaux, qui tenaient pour les anciennes doctrines. Aussi ne manqua-t-il pas de se réfugier à Genève, à l'époque de la Saint-Barthélemy. En faut-il conclure que Scaliger et lui ne durent alors leur salut qu'aux bons offices de Cujas, ainsi que le prétend Chorier ? (*Hist. gén.*, II, 649.) Non, d'autant plus qu'il est à peu près prouvé aujourd'hui que la Saint-Barthélemy ne fit pas de victimes à Valence, et tout à fait certain que Scaliger n'y enseigna jamais. Puis, contrairement à ce que dit Rochas, ce n'est pas au commencement de septem-

bre 1571, mais seulement le 10 novembre suivant que notre professeur huguenot alla habiter Genève, et nous devons ajouter que les délibérations consulaires de Valence permettent de se demander si ce changement de résidence ne fut pas tout simplement le résultat de changements apportés aux règlements universitaires, dans le mouvement de réaction qui se produisit après la Saint-Barthélemy. Car il y est dit, à la date du 30 décembre de cette même année 1572, que l'on proposera « à M. de Bonnefoy, qui s'est « absenté, de le reconduire (de le réen- « gager), s'il veult fere ce qui est pour- « té par les édicts du Roy, sinon qu'on « le remplacera. »

Quoi qu'il en soit, Bonnefoy ne revint pas de Genève, dont le Conseil d'Etat décidait le, 2 mars 1573, de faire l'essai d'une chaire de droit, si notre professeur la voulait occuper, avec un traitement annuel de 600 florins, et où il publia, peu de temps après, le seul ouvrage que l'on ait de lui. Il y mourut le 2 février 1574, ne laissant de son mariage avec Catherine de Saillans, que nous croyons être une sœur de François de Saillans, controversiste huguenot, connu sous le nom de Bertrand de Loque, que deux filles, Jeanne et Marie de Bonnefoy, dont les rancunes religieuses étaient si violentes, que l'une d'elles, faute de pouvoir faire pis, lacéra une chasuble de l'église Saint-Jean de Valence, en 1609.

BIBLIOGRAPHIE. — Του ανατολικου νομιμου Βιβλια Γ'. *Iuris orientalis libri* III, *ab Ennemundo Bonefidio I. C. digesti, ac notis illustrati..*, *Anno* MDLXXIII, *excudebat. Henr. Stephanus*. In-8° de 4 ff., + 204 pp. + 7 f. + 312 pp., dont la première partie comprend le texte grec et l'autre la traduction latine.

Indépendamment de cela, on doit à Bonnefoy la publication, en 1560, des *Paradoxes* de Laurent Joubert, ouvrage dont il a écrit la préface et qui a été dédié par lui à Cujas.

Biogr. Dauph., I, 161. — Guy Allard, *Bibl. du Dauph.*, 40. — D. Simon, *Bibl... du Droit*, 53. — Arch. de Valence, BB, 7; GG, 1. — Arch. de la Drôme, D, 3. — *France protestante*. — *Fragm. biog. et hist. de Genève*, (ad. ann. 1573). — Etc.

BONNET (Jean-Antoine-Daniel), officier, né à Nyons, le 16 septembre 1775, doit à sa belle défense du fort de l'Ecluse, le 19 mars 1814, de compter parmi nos illustrations militaires. Ayant été chargé par le général Bardet de s'enfermer dans cette place, pour protéger la retraite d'une division que menaçait l'armée autrichienne du général Bubna, il s'acquitta si bien, en effet, de sa tâche, malgré l'insuffisance de ses moyens de défense, que le lendemain même, 20 mars, le général Marchand écrivait au ministre de la guerre : « Le « fort de l'Ecluse a soutenu hier une « attaque très vigoureuse. Le com- « mandant a été sommé vainement. « L'ennemi avait placé 4 pièces de 13 « et 3 obusiers, sur une hauteur qui « domine. Le feu de cette artillerie « avait fracassé le pont-levis et brisé « les chaînes qui le retiennent. Les « obus avaient pénétré jusque dans la « chambre du commandant. 2.500 « hommes d'infanterie autrichienne « commençaient à couronner la mon- « tagne escarpée qui plonge dans le « fort. Tout annonçait que l'ennemi « avait là volonté de s'emparer de ce « passage important..... M. Bonnet, « capitaine au 23e léger, qui commande « ce fort et n'a qu'une faible garnison « de 100 hommes, sans canonniers, a « déployé beaucoup de courage, d'in- « telligence et d'activité. Il a su tirer « parti de tous les moyens de défense « que présente le fort, qui n'est armé « que de 4 pièces, dont 2 de faible cali- « bre. Il a repoussé avec mépris la « sommation qui lui était faite au nom « du général ennemi et a tenu, à tous « égards, la conduite d'un excellent « officier. Après 4 heures de combat, « l'ennemi a retiré son artillerie..... »

Biogr. Dauph., 102. — Et. civ. — Arch. de la Guerre.

BORDAS (Michel-Joseph), écrivain, né à Saint-Vallier, le 7 novembre 1846, et décédé à Saint-Martin-d'Août,

en 1898, se destina pendant longtemps au notariat ; puis, s'étant retiré dans ses terres, s'occupa dès lors d'agriculture, tout en publiant de temps à autre quelque brochure sur les localités de son voisinage. Il faisait partie de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme depuis 1885.

On a de lui les écrits suivants, tous sortis des presses de l'Imprimerie Valentinoise : — I. *Description de Beausemblant, et Boresse, Creure et Saint-Philibert qui en dépendent.....* 1886, in-8° de 8 pp.

II. *Notice sur la Chapelle de St-Joseph-de-Vals*, etc. 1886, in-8° de 8 pp.

III. *Une promenade à Baternay...* 1886. in-8° de 8 pp.

IV. *Une excursion nocturne à Saint-Andéol...* 1886, in-8° de 11 pp.

V. *Le pèlerinage de Notre-Dame de Bonne-Combe, à St-Germain, commune d'Hauterives...* 1886, in-8° de 20 pp.

VI. *Souvenir d'un pèlerinage à Notre-Dame de Châtenay, commune de Lens-Lestang...* 1886, in-8° de 16 pp.

VII. *Une heureuse rencontre à Saint-Avit...* 1887, in-8° de 22 pp.

VIII. *Une visite au cimetière de Tain (Drôme).* 1888, in-8° de 14 pp., avec 2 héliogr.

IX. *Le pèlerinage de Sainte-Marguerite, à Saint-Martin-d'Août.* 1890, in-8° de 14 pp.

X. *Discours prononcé le 27 octobre 1890, sur la tombe de M. le Chanoine Sautreaux, curé de Saint-Vallier.* 1890, in-8° de 8 pp.

XI. *Discours prononcé à la distribution des prix de l'école libre de Saint-Joseph...* 1894, in-8° de 7 pp.

XII. *Simples notes sur Charrières, près de Châteauneuf-de-Galaure, son couvent, son cimetière.* 1894, in-4° de 16 pp.

XIII. *Notice sur Saint-Barthélemy-de-Vals et les Roches qui dansent, de Douévas.* In-8° de 11 pp.

XIV. *La commune de Châteauneuf-de-Galaure et son château.* 1896, in-8° de 23 pp.

Bull d'Arch., XXXII, 401. — Notes de fam.

BORREL (Jean), mathématicien, que les biographes appellent parfois Bourrel et le plus souvent Botéon ou Butéon, parce qu'il a signé ses écrits du nom fantaisiste de Buteo, naquit vers 1492, à Charpey, d'une famille de notaires qui prétendit plus tard à la noblesse et finit au XVII[e] siècle. Il était vraisemblablement fils de François Borrel, coseigneur d'Espenel, qui vivait encore à Charpey, en 1540, et, conséquemment, le frère de Théodore Borrel, mari de Monde Faisand, qui mourut en 1566, et de Séverin Borrel, chanoine de Saint-Barnard de Romans, chez qui les religieuses de Saint-Just-en-Royans se réfugièrent, après la destruction de leur monastère par les huguenots, en 1570. La tradition prétend même qu'il avait dix-neuf frères ou sœurs et que c'est pour décharger un peu sa famille qu'il entra dans l'abbaye de Saint-Antoine, en 1508. En tout cas, il dut y être attiré par un de ses parents, Robert Borrel, qui était alors religieux de cette abbaye et qui devint, quelque temps après, commandeur de Saint-Médard de Piégros; et, y étant entré, il profita si bien de la vie paisible du cloître pour se livrer à l'étude, qu'il apprit de lui-même la langue grecque et les éléments d'Euclide.

Voyant cela, les supérieurs de l'ordre de Saint-Antoine envoyèrent, en 1522, notre jeune religieux à Paris, pour y étudier, sous Oronce Fine, autre antonin dauphinois, qui devait illustrer, comme professeur de mathématiques, une des chaires du Collège royal. A cette école Borrel devint bien vite, non seulement un mathématicien, qui releva certaines erreurs de son maître, touchant la quadrature du cercle, mais un érudit alliant à une connaissance approfondie des sciences exactes, celle de la jurisprudence et des langues qui le fit estimer de beaucoup d'hommes éminents. Seulement, comme il n'avait pas d'autre ambition que celle de pouvoir travailler à son aise, tout en observant rigoureusement les pratiques de la vie monastique, il abandonna en 1528 Paris, pour retourner à Saint-

Antoine où on le pourvut de la commanderie de Sainte-Croix-en-Quint, important bénéfice qu'il possédait encore en 1550. Quelque temps après, on le chargea, conjointement avec l'historien Aymar Falco, d'administrer l'ordre des Antonins, pendant la vacance du siège abbatial qui suivit la mort de l'abbé Théodore Mitte de Saint-Chamond et que les compétitions de Jacques de Lemps et d'Antoine de Langhac firent durer jusqu'en 1530. Enfin, quand l'élection de ce dernier fut devenue définitive, on lui confia l'administration de la terre de Balan, sorte de maison de campagne des Antonins, à courte distance de l'abbaye ; et c'est dans cette tranquille retraite qu'il composa la plupart de ses ouvrages, tant « ceux qui ont été publiés en partie « pendant sa vie, que ceux qui ont été « supprimés en partie par les voleurs », dit Teissier, qui ajoute : « Il inventa « aussi plusieurs choses et fut surtout « ingénieux à faire des instruments de « musique et des machines nouvelles, « en quoy il a donné beaucoup de té- « moignages de son industrie. » Chassé de Balan par les guerres civiles, Jean Borrel se réfugia à Romans, auprès de son frère le chanoine Séverin Borrel, et c'est très probablement dans cette ville, ou tout au moins dans sa banlieue, qu'il mourut, de déplaisir, dit-on, d'être éloigné de ses livres, non en 1560, comme l'avance Chorier, ni même en 1564, comme le prétend Moréri, mais bien vers 1572, ainsi que le donne à entendre Rochas et que le prouve certain passage d'un terrier dans lequel il est fait mention de « Messire Jean Bor- « rel, prestre de Beysayes », comme vivant encore après 1570, car il est bon de dire que Bésayes faisait alors partie de la communauté de Charpey.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Io. Beteonis Delphinatici, opera geometrica qvorvm titvli seqvvntur :*

De arca Noe, cuius formæ, capacitatisque fuerit. — De sublicio ponte Cæsaris. — Confutatio quadraturæ circuli ab Orontio Finæo factæ. — Ad locum Quintiliani geometricum explanatio. — Ad problema cubi duplicandi. — De fluentis aquæ mensura. — Emendacio figurationis organi a Columella descripti. — De libra et statera. — De precio margaritarum.

IN JURE CIVILI.

De fluviaticis insulis secundum jus dividendis ubi confutatur Tyberias Bartoli. — De divisione fructus arboris in confinio natæ. — Geometriæ cognitionem Iureconsulto necessariam. — Ad legem Papiniani, Divortio. — *Ad legem Juliani,* Si ita scriptum. — *Ad legem Aphricani,* Qui quadringenta.

Hæc nunc primum impressa Lugduni, 1554, cum privilegio.

In-4° de 158 pages, plus un feuillet non numéroté, au verso duquel se trouve la marque de l'imprimeur et : *Lvgdvni, apud Thomam Bertellvm mense junio,* M.D.LIIII.

Dans ce volume qui est dédié au cardinal de Tournon, primat des Gaules et abbé de Saint-Antoine, on trouve, page 110, une gravure sur bois représentant le château de Balan, au-dessous duquel on lit, sur une petite tablette : AVTHORIS VILLA BALANVM.

II. *Joan. Bvteonis Logistica, quæ et arithmetica vvlgo dicitur in libros quinque digesta, quorum index summatim, ejvsdem ad locvm Vitrvuii corruptum restitvtio, qui est de proportione lapidum mittendorum ad balistæ foramen, libro decimo. Lvgdvni apvd Gvlielmvm Rovillivm.* MDLIX. *Cum privilegio regis.* Le privilège est du 22 janvier 1553. In-8° de 396 pages, plus 4 feuillets non numérotés, dont il y a une édition de MDLX ne comprenant que 396 pages plus 2 feuillets.

III. *Joan. Bvteonis de quadratvra circuli, libri duo, vbi multorum quadraturæ confutantur et ab omnium impugnatione defenditur Archimedes, ejvsdem annotationum opuscula in errores Campani, Zamberti, Orontii, Peletarii, Io. Penæ, interpretum Euclidis. Lvgdvni, apvd Gvlielmvm Rovillivm...* MDLIX. In-8° de 283 pages, auquel J. Pelletier répondit par une lettre insérée à la fin de l'ouvrage intitulé : *Jacobi Pelatarii Cenomani, de occvlta parte nvmerorvm, quam algebram vocant, libri duo.* Parisiis, 1560, in-8°. Cette réponse donna lieu à la réplique suivante :

IV. *Joan. Bvteonis apologia adversvs epistolam Jacobi Peletarii depravatoris elementorum Euclidis... Lvgdvni, apvd Mich. Jonium.* MDLXII, in-8° de 39 pages.

Biogr. Dauph., I. — Bull. d'archéol. XII, 59. — Min. de J. Vincent, notaire à Crest. — Guy Allard, *Bibl.*, 41. — Bayle, *Dict. crit.* — Moréri, *Dict. univ.*, éd., de 1700. — D'Artigny, *Mém. de litt.*, III, 57. — Etc.

BOUCHET (JOACHIM-ULYSSE), mathématicien, né à Crest, le 22 février 1817, d'Étienne-Jean-Baptiste et de Catherine Achard, fut ordonné prêtre

à Romans, le 6 mars 1841. D'abord professeur d'humanités et de mathématiques à l'institution du Bourg-de-Péage, il se rendit à Paris pour y soumettre à l'Académie des sciences un mémoire intitulé : *Hémérologie, ou le seul vrai calendrier perpétuel*, que cette compagnie approuva, sur la proposition de Babinet, le 1er octobre 1849 ; il se fixa alors dans cette ville. Dénué de fortune et sans appui, il y vivait péniblement depuis une huitaine d'années, lorsqu'il fit, en bouquinant sur les quais, la connaissance du géographe Charles Dien qui, frappé de ses aptitudes, le présenta à Leverrier. Celui-ci employa pendant quelque temps Bouchet, à faire des calculs pour son compte personnel ; puis, ce fut le chimiste M.-A.-A. Gaudin, qui, étant alors calculateur au Bureau des longitudes, lui fit faire les calculs astronomiques dont il était chargé. Le directeur de cet établissement scientifique s'étant bientôt aperçu que le travail de Gaudin était singulièrement plus net et d'une plus rigoureuse précision qu'auparavant, ne tarda pas à apprendre que ce dernier s'était donné un collaborateur. Sachant cela, il voulut connaître ce collaborateur, et finalement, Ulysse Bouchet entra, en 1862, au Bureau des longitudes en qualité de 4e calculateur à titre auxiliaire. L'an suivant, il y devenait calculateur principal, à titre auxiliaire encore ; mais un an plus tard, c'est à titre définitif qu'il fut nommé, et cet important emploi il l'occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 24 novembre 1883.

A ce moment-là, notre compatriote était officier de l'Instruction publique depuis sept ans. Ce n'était là qu'une bien faible récompense des services par lui rendus à la science. Car, indépendamment de ses travaux courants et de quantité de notes publiées dans *La Connaissance du temps* et L'*Annuaire du Bureau des longitudes*, Bouchet a publié un volume intitulé : *Hémérologie ou Traité pratique complet des calendriers julien, grégorien, israélite et musulman, avec les règles de l'ancien calendrier égyptien* (Paris, E. Dentu, 1868, in-8° de 531 pages), grand travail dont le mémoire présenté à l'Académie des sciences, puis imprimé sous le titre de : *Hémérologie* (Valence, Chenevier et Chavet, 1849, in-32), n'est que l'embryon. Et l'importance de ce volume est d'autant plus grande, que la connaissance des calendriers (science du comput) est, évidemment, de la plus absolue nécessité pour l'intelligence des historiens et la vérification des dates, et que Bouchet y a « ramené la solution de toutes « ces questions ardues et complexes « de la concordance des calendriers, « de la recherche de l'Epacte, du nom- « bre d'or, du caractère des mois, du « cycle solaire, etc., à de simples cal- « culs arithmétiques, dont il a, du « reste, consigné les résultats dans des « tables hémérologiques ingénieuse- « ment établies. » De plus, il a laissé en manuscrit, un travail sur la marche du soleil et les nombreuses applications usuelles qu'on peut en tirer, qui devait encore fournir la matière d'un volume, et un *Manuel du calculateur* rédigé pour son usage personnel et celui de ses collaborateurs. Il était enfin un des fondateurs de *La Libre Revue*.

La Libre Revue du 1er au 15 décembre 1883. — Notes de M. Martial-Moulin.

BOURGEAUD (Thomas), ecclésiastique, né à Crest, le 24 mars 1806, et successivement curé de Margerie (1834), de Roche-sur-Grane (1838), et d'Ancone (1845-1860), était enfin aumônier de l'hôpital de Grignan, lorsqu'il mourut dans cette ville, le 16 décembre 1876.

On a de lui : I. *Marie panégyrique de tous les siècles*. Orange, 1842, deux vol. in-8° de 380 et 425 pages.

II. *Le Mois de Marie des Elus*. Lyon, 1855, in-12 de 396 pages.

Devès, *Biogr. hist.*, 54. — *Bibl. cath.*, I,, 134. — Notes de M. Perrossier.

BOURJAC (Félix), coseigneur de Clelles, de Saint-Martin-en-Trièves et de Saint-Vincent-de-Charpey, un des premiers et des plus actifs partisans de la Réforme dans notre contrée, appartenait à une famille de notaires de Valence. Petit-fils d'un Etienne Bourjac, qui tabellionnait dans les dernières années du XV[e] siècle, il était le fils aîné de Félix Bourjac, autre notaire, qui, bien qu'étant bedeau du recteur de l'université de Valence, traitait d'assez haut les écoliers, à en juger par certains rondeaux de lui sur les *Gorgias de Court* (autrement dit les élégants de la Cour), qui font suite à ses protocoles de l'an 1511 et dont le premier est ainsi conçu :

Vive les gorgias de Court
Qui au col pourtent des coulliers,
Non pas ces lourdeaux escouliers
Auxquieux l'argent souvent est court.
L'un va le pas et l'autre court,
L'autre tient termes singuliers.
Vive les gorgias de Court.

Catherine Joubert, sa mère, était, croyons-nous, fille de Jean Joubert, bailli de Valence, et Barthélemy Bourjac, son frère cadet, qui prenait le titre de docteur, fut chargé, en 1563, par la ville de Valence, d'aller « en « Allemaigne, à la conduite de M. « Franz Hocteman, doucteur et pre- « mier lisant en l'Université. »

D'abord simple « clerc en l'eves- « ché dudict Valence », Félix Bourjac devint juge épiscopal de cette ville en 1535, et, comme il s'occupait en même temps des affaires de Diane de Poitiers, dans le Valentinois, cette maîtresse du roi Henri II l'en récompensa en lui faisant avoir la charge de sénéchal du Valentinois et du Diois, vers 1550. Cette charge le mit d'autant plus à même de favoriser la propagation des doctrines religieuses de Calvin, qu'étant ainsi le premier magistrat de la contrée, il n'avait pas à redouter les représailles des catholiques ; et il en profita si bien, que dès le mois de septembre 1551, le lieutenant du roi en Dauphiné, Maugiron, signalait au gouverneur de cette province les audacieux agissements du nouveau sénéchal. Non content de prendre ouvertement parti contre les Cordeliers de Montélimar, dans une querelle que ces religieux eurent alors avec un des leurs, passé à la Réforme, il s'était opposé à ce que le greffier de la sénéchaussée leur communiquât les procédures faites, et Maugiron l'ayant mis en demeure d'expliquer sa conduite, il ne trouva rien de mieux que de faire mettre en prison l'envoyé de ce dernier, sous le fallacieux prétexte que la lettre dont il était porteur devait être fausse. Ce qui n'empêcha pas le protégé de Diane de Poitiers de sortir parfaitement indemne de cette affaire ; car le 5 juillet 1552, étant à Valence, il recevait les protestations et déclarations des magistrats municipaux de cette ville, se disant être « les « très humbles et très obeyssans sub- « jects du Roy », en même temps que ceux de la duchesse de Valentinois.

Etabli ensuite à Montélimar, qui fut un des premiers foyers du protestantisme dans la contrée, Bourjac s'y comporta cependant de telle sorte, que le 15 février 1557, le Conseil de cette ville lui rendait grâces pour avoir « purgé grandement la ville de plu- « sieurs gens mal vivans », ajoutant que « par son moyen, la République « demeure en paix et tranquillité, que « despuis sa venue la communaulté a « esté deschargée de grandissimes « frais pour sa deffense,... et que le « dict seigneur lui continua tous les « plaisirs qu'il peult en justice. » Malheureusement, il n'en fut plus de même, quand les partisans de la Réforme, à Montélimar, furent assez forts pour pouvoir s'imposer aux catholiques ; car notre magistrat calviniste ne vit alors aucun inconvénient à ce que ses coreligionnaires s'emparassent, par force, de l'église des Cordeliers, pour y faire publiquement l'exercice de leur culte. Il précipita même, le plus possible, ce mouvement autour de lui ; et si, chargé au mois d'avril 1560 de

rétablir la paix, dans les pays de son ressort, il engagea les huguenots de Valence à restituer aux catholiques les édifices qu'ils leur avaient enlevés, il ne s'offensa guère de leur refus. Aussi Maugiron, qui fut ensuite chargé d'imposer par le moyen des armes, ce que l'on n'avait pu obtenir par persuasion, et qui avait, pour nous servir des expressions de La Popelinière, « une dent de lait » contre Bourjac, tâcha-t-il de s'emparer de lui, lorsqu'il alla à Montélimar, et, ne l'ayant pu, saccagea-t-il sa maison, « ran-« çonnant jusqu'aux servants », si l'on en croit Théodore de Bèze.

Deux ans après, le sénéchal du Valentinois était avec des Adrets, qui venait de lever le drapeau d'une révolte dont les conséquences devaient être si terribles pour notre région et dont le premier épisode fut la prise de Valence et l'assassinat de La Motte-Gondrin (25 avril 1562) ; et comme il était le premier magistrat de la contrée, on le chargea de justifier cette prise d'armes et d'exciter l'enthousiasme des soldats en leur traçant leurs devoirs. Or, fait assez singulier de la part d'un ancien protégé de Diane de Poitiers, l'espèce de manifeste qu'il publia, dans ce double but, témoigne d'une grande exaltation religieuse. Car, après y avoir exposé qu'il s'agit de rendre la liberté au roi et à sa famille et de délivrer la patrie des tyrans, thème ordinaire des huguenots de l'époque, il y exhorte « ses frères » à jeûner et réformer leur vie, s'exerçant « continuellement à tous exerci-« ces de piété, comme prières et ac-« tions de grâces au lever et coucher « et à tous leurs repas,... avant que « combattre, et après avoir combattu « et bien souvent au milieu du com-« bat, vainqueurs ou vaincus..., en-« fin à toutes heures et en tous lieux, « chanter psalmes et louanges à Dieu « et mesme les faire sonner à leurs « trompettes,... qui fera trembler Sa-« tan et tous ses guerriers. » Et cela fait, il joua si bien au capitaine, que des Adrets lui confia le gouvernement de Lyon en partant pour le Forez (30 juin 1562). Seulement, il ne répondit pas à la haute idée que le farouche baron se faisait de son caractère et de ses talents, à ce que nous apprend De Thou (*Hist. univ.*, IV, 301), qui le qualifie d'« homme propre à toute autre « chose qu'à des emplois militaires », et, pour nous résumer, il mécontenta tellement les Lyonnais par son manque de modération et de prudence qu'il fallut le remplacer au plus vite.

Renvoyé dans le Valentinois avec charge d'y lever des hommes et des subsides pour l'armée huguenote, notre sénéchal y était le 10 septembre 1562, date à laquelle il enjoignit aux consuls de Dieulefit de lui envoyer quinze hommes armés et équipés, « à « peyne de rebellion et d'estre pen-« dus et estranglés », ce qui prouve qu'il était à la hauteur de ce rôle; et l'on ne voit pas, du reste, qu'il soit intervenu autrement ensuite dans les affaires de son parti. Ainsi les habitants de Valence l'ayant prié, le 30 septembre 1567, de recevoir l'assurance de leur fidélité au roi et de rester avec eux, tant que les appréhensions de guerre civile que l'on avait alors ne seraient pas dissipées, il le leur promit sans difficulté ; mais, cette promesse ne l'empêcha pas de partir ensuite pour Montélimar, où l'appelaient, disait-il, « certains siens affaires », et s'il revint au bout de quelques semaines, ce fut pour exiger des Valentinois une somme de 2,700 livres, à laquelle ils avaient été taxés, pour frais de guerre, par les chefs du parti huguenot. En dépit de tout ce que purent dire leurs magistrats municipaux pour toucher Bourjac, celui-ci fut, en effet, impitoyable et nous savons, par quantité d'actes, qu'il ne traita pas mieux les autres localités de son ressort ; car à Montélimar, par exemple, après avoir rappelé au Conseil (27 octobre 1567), que « le malheur des temps ne « procède que de la volonté de Dieu, « pour la punition de nos péchés », il ne manqua pas de lui faire entendre que la guerre nécessitant beaucoup de

dépenses, chacun devait en payer sa quote-part. Et s'il se trouva absent de cette ville, le 1er novembre suivant, c'est-à-dire quand les soldats de Paul de Mauvans en pillèrent et saccagèrent les églises et les monastères, il ne le fut pas, le 24 du même mois, jour où il mettait les Montiliens en demeure de lui fournir 250 paires de souliers et 300 aunes de drap pour la garnison huguenote de Pierrelatte.

Naturellement relevé de ses fonctions de sénéchal du Valentinois dès que le parti huguenot cessa d'être le maître dans cette contrée, Bourjac ne fut pas autrement inquiété ; mais il ne dut pas moins emporter dans sa retraite bien des haines et des rancunes, et c'est probablement à quelqu'une de ces violentes passions, qu'il faut attribuer le meurtre dont il se rendit coupable, en 1571, sur la personne d'un homme que Chorier appelle Dinalié et qui devait s'appeler de son véritable nom Divaille. « Bour« jac tua Dinalié et fut châtié », dit l'historien dauphinois, qui ajoute : « Il avait eu la charge de sénéchal du « Valentinois et ne s'y était pas bien « conduit. Le sang de Dinalié fit « venger celui de tant de catholiques « que son inconstance en la religion « de ses pères avait fait répandre. » Mais il est à remarquer, cependant, que si le crime de Bourjac eut assez de retentissement pour avoir été cause du maintien de l'institution des vibaillis et visénéchaux de robe courte, comme le prétend Chorier, il ne coûta pas la vie au coupable ; car ce n'est que deux ans après que ce dernier mourut, laissant de Françoise de Sauvain, sœur d'un capitaine Louis, seigneur du Cheylard, un fils appelé Louis et une fille du nom d'Angélique qui épousa, vers 1560, Raymond Montoïson, docteur et avocat à Crest.

BIBLIOGRAPHIE. — *Ordonnances sur le règlement et gouvernement que doivent tenir les soldats et gens de guerre des bandes chrestiennes.*

Marcel Fournier, *Stat. des univ. franç.*, III, 407. — Régnier de la Planche, *Hist. de l'Est de la France*, I, 205, 207. — Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, I, 221. — De Thou, IV, 301. — Arch. de la Drôme, E. 2552 et 2553. — Arch. de Valence, BB. 8. — Roman, *Doc. sur la Réforme*, 5. — Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, VI, 108, 110. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, II, 221, 281, 290, 334. — Etc.

BOUTAULT (Paul-Émile), général du génie, né à Montélimar, le 4 novembre 1793, appartenait à une famille parisienne implantée dans cette ville, à la suite de l'acquisition que le libraire Pierre-Philippe Boutault y fit, en 1765, de la maison dite de *la Barute*. A défaut d'enfants, ce libraire laissa ses biens à son neveu François-Antoine Boutault, qui fut également libraire, et ce dernier, ayant épousé à Pierrelatte, en 1791, Marie-Louise Reno, fille d'un officier alsacien, fut père de notre général. Quant à celui-ci, entré à l'École polytechnique, le 2 novembre 1811, et, le 1er octobre 1813, à l'École d'application de Metz, en qualité de sous-lieutenant élève du génie, il fit les fonctions d'officier de cette arme pendant le blocus de Metz en 1814, et devenu lieutenant en second au 1er régiment du génie, le 15 mars 1815, il fut attaché comme tel à l'armée du Nord, avec laquelle il prit part à l'affaire dite des Quatre-Bras, le 16 juin. Deux jours après, il était à la bataille de Waterloo, où il se distingua en franchissant à la tête de sa compagnie, sous une grêle de balles, une barricade élevée en avant de la ferme de la Haie-Sainte. Licencié quatre mois plus tard, il fut rappelé à l'activité, le 20 janvier 1816, et nommé lieutenant de la compagnie provisoire de sapeurs-pompiers de Valence, poste qu'il échangea bientôt contre celui de lieutenant au 3e régiment du génie. Le 6 février 1818, il passait à l'état-major de son arme et, devenu capitaine en second de sapeurs, le 19 mai 1819, il resta dans ce grade jusqu'au 11 janvier 1828, date à laquelle il fut promu capitaine en 1er. Sept mois après, il partait pour la Grèce, en qualité de chef du génie de la brigade Sébastiani, et remplit ensuite les mêmes fonctions à Navarin, à Patras et au château de Mo-

rée ; puis il se distingua à l'escalade de Coron, où il fut blessé d'un coup de feu, ce qui lui valut d'être décoré de la Légion d'honneur, le 28 novembre 1828.

Rentré en France, P.-E. Boutault devint capitaine d'état-major du génie le 15 janvier 1831 et, d'abord employé à Briançon, puis à Grenoble (1832), passa, quatre ans plus tard, en Algérie, où il fit partie de l'expédition de la Tafna et fut mis à l'ordre du jour, le 21 juillet 1836, à cause de sa belle conduite à l'affaire de la Sikkak. Dix-sept jours après, il allait, comme chef du génie, à Bougie, après quoi il prit part au siège de Constantine et y obtint le grade de chef de bataillon, le 11 novembre 1837. Commandant de l'école régimentaire du génie à Montpellier, en 1838, il introduisit de nombreuses améliorations dans les services qu'il était appelé à diriger ; écrivit un cours de mines, qui est généralement apprécié, et fit faire de grands progrès à l'art des mines ; travaux dont on le récompensa en lui donnant la croix d'officier de la Légion d'honneur, le 28 avril 1834.

Le 17 mai 1842, notre savant officier passait en qualité de chef du génie au fort des Rousses, place dont il dirigea les travaux en ingénieur consommé, et promu lieutenant-colonel, le 30 avril 1843, chef du génie à Nantes, le 1er mars 1846, enfin directeur des fortifications en Corse, il obtint le grade de colonel, le 29 décembre 1847, et celui de commandeur de la Légion d'honneur, le 10 août 1853.

Nommé général de brigade, le 1er novembre suivant, Boutault fut appelé à faire partie du Comité des fortifications, le 5 du même mois, et chargé, le 15 avril 1854, du commandement de l'Ecole polytechnique. Malheureusement il ne conserva que très peu de temps cette haute position, à laquelle il aspirait depuis longtemps et dans laquelle il se fit remarquer par son caractère bienveillant et paternel en même temps que par l'étendue de ses connaissances et la rectitude de son esprit; car, atteint par le choléra qui sévissait alors à Paris, il mourut le 15 août de cette même année 1854.

Biogr. Dauph., I, 172. — De Coston, *Hist. Mont.*, I, 95. — *Monit. de l'armée* du 16 novembre 1854. — Etc.

BOUVIER (André de), sieur de Chabert, fameux capitaine huguenot que Lesdiguières appelait son « frère, « compagnon et parfait amy » et que les écrits du temps appellent le capitaine Bouvier de Romans, était en réalité de Curson, où Claude de Bouvier, son aïeul, acquit en 1512 la maison-forte de Chabert, par le fait de son mariage avec Florie d'Arces, à qui elle appartenait. Ayant embrassé le parti de la Réforme en même temps que son frère aîné Raymond de Bouvier, qui périt en défendant Livron, au mois de décembre 1574, il était, dès le printemps de cette année-là, à la tête de 300 hommes avec lesquels il s'empara du château d'Iseron, le 13 avril, ce qui le rendit maître de tout le Royans. Délogé de cette position au mois de juin suivant, il se réfugia dans le Diois, mais pour revenir ensuite et s'emparer du château d'Armieu, d'où le lieutenant général de Gordes ne le délogea, au mois de juillet 1577, que grâce à un siège opiniâtre et à son artillerie. Dix mois après, sur la nouvelle que Lesdiguières s'était entendu avec Maugiron pour l'exécution de la paix de Poitiers, Bouvier s'emparait du Pont-en-Royans dont il ne fut chassé qu'à grand'peine, par les habitants aidés de quelques soldats, et, pour tout dire, il commandait plus ou moins depuis cinq ans dans la contrée montagneuse comprise entre l'Isère et le Diois, lorsqu'il tenta d'étendre son action au delà. C'était au printemps de 1580. Les paysans de la Valloire et du Bas-Viennois étant alors depuis un an en état de rébellion ouverte contre la noblesse, à cause de l'augmentation constante des charges publiques, il noua des intelligences avec eux, leur pro-

mettant son concours; puis, s'étant facilement emparé du château de Beauvoir, sur la rive gauche de l'Isère, il s'y établit, pour leur donner la main. Sachant cela, les insurgés que pourchassaient les troupes de la noblesse se dirigèrent de son côté, et il y eut même à Moirans une entrevue, à la suite de laquelle 500 paysans l'accompagnèrent à Beauvoir que l'on fortifia en toute hâte. Seulement, comme il ne put pas secourir ensuite ceux qui étaient restés à Moirans, les gentilshommes en firent un effroyable massacre dans ce bourg, le 26 mars. « Il en demoura 900 « sur la place », dit Piémond qui raconte, en outre, que le seigneur de Tournon se vantait d'en avoir « tué, « d'une seule espée, dix-sept. »

Trois semaines après, Bouvier était blessé dans une attaque contre les troupes qui occupaient encore les environs de Moirans, et, deux mois plus tard (10 juin), croyant surprendre le château de Quirieu, point stratégique assez important sur le Haut-Rhône, il faisait tout d'une traite et de nuit, à la tête de 400 hommes, une dizaine de lieues par des chemins infréquentés. Cette audacieuse expédition ne réussit pas, le gouverneur de Quirieu ayant été prévenu en temps utile, mais n'émut pas moins vivement l'opinion dans la province, si bien que le duc de Mayenne étant arrivé en Dauphiné, avec une armée, au commencement de septembre, son premier soin fut de bloquer les principales places des huguenots dans le Royans, notamment Saint-Quentin où commandait Bouvier. Or, quels que fussent l'audace et le courage de ce dernier, il n'était pas en état de résister, si peu que ce fût, à une armée. Voyant cela, il se rendit donc aux plus honorables conditions, pour aller ensuite au secours de la Mure, dont Mayenne avait commencé le siège. Seulement, il n'y put entrer, et fut condamné à errer pendant quelque temps dans la province, jusqu'à ce qu'enfin les autres chefs du parti huguenot, comprenant à leur tour que la résistance était impossible, le chargèrent, conjointement avec Morges, Blacons et d'autres, de traiter de la paix avec Mayenne ; ce qui eut lieu vers la fin de juillet 1581. Et ce qu'il importe de remarquer, c'est que, tandis que Lesdiguières, par exemple, ne consentit à déposer les armes que par ruse, Bouvier le fit de la meilleure foi du monde, à ce point, qu'ayant découvert, six ou sept mois après, un complot tendant à livrer Grenoble à ses coreligionnaires, il s'empressa de le déjouer en le dénonçant, « sçachant, dit Piémond, le ser- « ment de fidélité qu'il avoit presté à « Mgr le Duc. » Cette conduite assez rare, surtout à cette époque, lui coûta la vie ; car, une semblable loyauté permettant de croire qu'il porterait les armes contre les huguenots recommençant la guerre civile, deux soldats de la garnison d'Orange l'assassinèrent traîtreusement en 1585, dans une grange aux environs de Saint-Marcellin, par crainte « qu'il ne leur « fît beaucoup de mal. »

Dr. Chevalier, *Arm. de Romans*, 29. — De Gallier, *Essai sur Clerieu*, 150, 163. — *Mem. de Piemond*, édit. Brun-Durand, 18, 76, 99, 104, 138, 154. — *Bull. d'archeol.*, II, 425. — Etc.

BOVET (Alix-Suzanne-Marie-Victoire et Marie-Henriette-Olympe), deux sœurs nées à Crest, l'une le 27 décembre 1783, l'autre le 31 décembre 1790, de Jean-Jacques Bovet, négociant, et de Louise-Gabrielle Lagier, doivent d'autant plus trouver place dans ce livre, qu'elles ont acquis d'imprescriptibles droits à la reconnaissance publique, particulièrement à celle des habitants de leur ville natale, par toute une vie de charité et de dévouement à leurs semblables, et encore par leurs libéralités posthumes. L'aînée de ces dames ayant, dit-on, renoncé au mariage à la suite d'une inclination contrariée, et la cadette, qui épousa, en 1813, Marie-Michel-André Lioud, ancien négociant d'Annonay, dont les sœurs furent les fondatrices et les premières directrices de l'Orphelinat de la

Providence de cette ville, étant devenue veuve, sans enfants, en 1839, la vie des deux sœurs ne fut plus, dès lors, qu'une longue suite de bonnes œuvres; avec cette différence toutefois que, tout en confondant leurs efforts, Mme Lioud s'attacha surtout à secourir au jour le jour toutes les misères humaines, tandis que sa sœur avait en vue des œuvres plus durables et de plus grande portée. Ainsi fondèrent-elles à Oran, pour le service des hôpitaux, le secours des malades à domicile et l'instruction des petites filles, la première maison de religieuses Trinitaires qui se soit élevée en Algérie et, qui plus est, voulurent-elles surveiller elles-mêmes la construction de cette maison et présider à l'installation des religieuses, qui eut lieu le 29 mars 1841. Ensuite, elles contribuèrent dans une très large mesure, à l'édification de l'église paroissiale de Crest, et furent aussi pour beaucoup dans la construction du collège ecclésiastique de cette ville, devenu depuis un petit séminaire. Mais leur œuvre la plus importante est encore la fondation faite à Crest, en 1854, d'un orphelinat pour de petites filles catholiques, qui y sont élevées et mises à même de gagner ensuite honorablement leur vie; fondation complétée et corroborée par celle d'un prix de 500 fr., à décerner tous les trois ans à l'orpheline qui s'est le mieux conduite après sa sortie de l'établissement, et celle d'un lit à l'hôpital pour une orpheline malade. Cette dernière fondation est inscrite dans le testament de Mlle Alix Bovet, qui est en date du 10 avril 1858 et par lequel cette femme de grand cœur, qui était en même temps une femme de haute intelligence, fait quantité d'autres dons, parmi lesquels il convient de citer celui d'une somme de 5,000 francs, pour une fontaine à élever sur la place de l'église.

Mlle Bovet est décédée à Crest, trente-cinq jours après avoir testé, et Mme Lioud, sa sœur, qui fut jusqu'à la fin la providence des pauvres, le 24 juin 1861.

Et. civ. — Filhol, *Hist. d'Annonay,* IV, 114. — E.-A. Giély, *Souv. de M. Michel,* 146. — Bargès et Amodru, *Insurr. de Crest,* 120. — Etc.

BOVET (François-Antoine-Gabriel), officier général, né à Crest, d'une famille de notaires, le 11 février 1824, devint lieutenant au 3ᵉ régiment du génie à sa sortie de l'Ecole d'application de Metz, le 1ᵉʳ octobre 1849, fut promu capitaine, le 6 février 1853, et fit avec ce grade la campagne de Crimée (1855-56), et celle de Chine (1859-60), où il fut blessé et cité trois fois à l'ordre du jour de l'armée. Elevé au grade de chef de bataillon, le 17 juin 1865, il s'embarqua pour la Cochinchine, le 20 novembre de l'année suivante, et n'en revint qu'au mois de juillet 1870. Quatre mois après, il était nommé lieutenant-colonel en récompense de sa belle conduite pendant le siège de Paris, notamment au combat de Châtillon (8 septembre 1870) où il commandait le génie. Chargé ensuite du commandement des troupes de son arme à Paris, rive droite, puis à Versailles, il fut envoyé comme chef du génie à Belfort, le 24 janvier 1874. De Belfort il passa à Toulouse et de cette dernière ville à Besançon, le 22 février 1879, étant alors colonel depuis le 18 septembre 1875. Six ans plus tard (21 octobre 1881), il recevait les étoiles de général de brigade, et devenait directeur du génie des 5ᵉ et 6ᵉ corps d'armée, gouverneur d'Epinal et inspecteur de la défense du 7ᵉ groupe, postes qu'il échangea, le 17 octobre 1882, contre celui de directeur du génie de la 6ᵉ région. Enfin, après avoir été commandant du génie de cette région, il avait depuis quelque temps le gouvernement de l'importante place de Belfort, lorsqu'il mourut subitement, le 22 septembre 1884, étant alors, en outre, membre du Comité des fortifications, officier de la Légion d'honneur et décoré de plusieurs ordres étrangers.

Et. civ. — Arch. de la Guerre.

BOVET D'ARIER (Jacques), jurisconsulte et professeur, que Rochas dit être de la même famille que « Zacharie de Bovet, savant jurisconsulte « et l'un des grands personnages de « son temps, qui s'attacha à la fortune « du dauphin Louis (XI), pendant son « séjour en Dauphiné », n'avait probablement pas de liens de parenté avec ce personnage quelque peu problématique, — attendu qu'il n'est parlé de lui que dans les nobiliaires — et, dans tous les cas, ne descendait pas de lui. En effet, son aïeul, Claude Bovet, dont Chorier (*Estat pol.*, III, 332) fait un fils de ce Zacharie, était en réalité un marchand de Crest, dont les auteurs habitants de cette ville dès la fin du XIVe siècle, y avaient une maison rue du Pertuis-du-Loup. Ce Claude Bovet eut un fils nommé Jean, qui se faisait appeler Bovet d'Arcer, dès 1588, date à laquelle il fit des libéralités aux Cordeliers de Crest, et qui fut lieutenant particulier en la visénéchaussée de cette ville pendant la plus grande partie des guerres civiles du XVIe siècle, ce qui lui valut d'être anobli au mois de février 1606, c'est-à-dire dix-neuf ans avant sa mort.

Vraisemblablement marié, tout d'abord, avec l'héritière des Arier ou d'Arier, famille d'Aouste, dont on perd la trace dans ce temps-là, Jean Bovet d'Arier épousa, sur le tard, en secondes noces, Foy de Colombat, fille de noble Antoine, du lieu des Echelles en Savoie, et de Catherine de Louvat, et de chacun de ces mariages eut un fils dont le plus jeune fut appelé Jean Bovet de Colombat, tandis que l'autre, prénommé François, continua le nom de Bovet d'Arier. Ce dernier, qui était avocat en Parlement, s'étant établi à Valence, à la suite de son mariage avec Jeanne Noyer de la Boisse, fille de Jacques, archer des gardes du corps du roi et sergent-major de cette ville, y mourut vers le même temps que son père (1625), laissant avec une fille, qui épousa plus tard Guy du Vache, capitaine-châtelain de Chabeuil, deux fils, dont l'aîné est celui qui donne lieu à cet article.

Fils d'avocat et petit-fils de magistrat, Jacques Bovet d'Arier étudia naturellement le droit à l'université de Valence, sa ville natale, et lorsqu'il y eut obtenu le grade de docteur, demanda l'autorisation de lire en ladite université, « suivant et en la forme des « statuts, aux fins d'estre admis com« me agrégé », ce qui lui fut accordé vers 1630. Mais ce n'est que longtemps après qu'il obtint une chaire de droit, dans laquelle il enseigna jusqu'en 1682, qui paraît être la date de sa mort, ayant été en même temps, pendant nombre d'années, lieutenant général en la judicature-maje de Valence.

On a de ce professeur : *Brevis accvrata et per elegans in qvatvor institvtionvm* (sic) *Libros sinopsis, veras Definitiones, Divisiones et Ivris principia continens. Etiam quædam ad praxim conducentia... Valentiæ, apud Mercadier, 1689*, ouvrage dont il y a une première édition de 1673 et dont une autre, augmentée de titres et de commentaires, a été donnée par Antoine de Marville sous le titre de : *Selectæ sententiæ institvtionibvs civilibvs cvm svpplemento definitionvm, divisionvm, et differentiarvm Jvris, ad vsvm stvdiosæ Jvventvtis. Valentiæ, apvd G. Mercadier, 1688*, petit in-12. Cette édition augmentée a été réimprimée à Valence, par J. Gilbert, en 1701, in-12.

Biogr. Dauph., I, 172. — Et. civ. de Crest. — Arch. Drôme, D, 7. — Etc.

BRÉMOND DE St-CHRISTOL (Jacques-François), seigneur de Villeneuve-lès-Avignon, personnage généralement connu sous le nom de baron de Saint-Christol, naquit à Tulette, le 17 octobre 1748. Fils de Jacques-Antoine Brémond de Saint-Christol, capitaine au régiment de La Marck, il était petit-fils de Jacques, docteur en droit et juge seigneurial de Tulette, qui décéda audit lieu, le 9 février 1753, âgé de 80 ans.

Officier d'infanterie comme son père,

le baron de Saint-Christol siégea en 1790, comme possesseur de fiefs relevant du Saint-Siège, dans l'assemblée représentative de Carpentras, et présida même cette assemblée, au sein de laquelle il s'attacha à déjouer les manœuvres de ceux qui demandaient l'annexion du Comtat à la France. Bien plus, il décida le journaliste Grasson (Voir ce nom), rédacteur des *Annales patriotiques du Comté-Venaissin*, feuille qui, tout en attaquant les annexionistes, ne le faisait pas assez rudement à son gré, à publier les *Nouvelles Annales*, journal dans lequel il écrivit lui-même ; et, devenu major général des gardes nationales du Comtat, en même temps que membre d'un comité militaire institué pour tenir tête aux partisans de l'annexion, il ne médita rien moins que de s'emparer d'Avignon, ville qui était le foyer des menées de ce parti, après avoir rétabli l'ordre dans quelques villes où il avait été troublé par les Avignonais. Seulement, il lui fallut bientôt renoncer à cet audacieux projet, faute de collaborateurs, et la municipalité de Carpentras ayant manifesté l'intention de traiter avec celle d'Avignon, le bouillant officier licencia les 5 ou 6,000 hommes qu'il commandait et se rendit à Paris, pour y faire connaître au roi et à l'Assemblée nationale la véritable situation du Comtat-Venaissin. Or, ce projet ne réussit pas mieux que l'autre ; car, revenu dans le Comtat pour y tenter le sort des armes, il y fut témoin d'une complète mise en déroute des troupes comtadines, près de Sarrians, le 19 avril 1791.

Emigré peu de temps après, Saint-Christol entra comme sergent-major dans la légion du vicomte de Mirabeau, qui n'était composée que d'officiers, et fit avec elle la campagne d'Alsace ; puis, étant rentré en France, il y fut arrêté et condamné à mort. Seulement, il s'échappa pendant qu'on le conduisait au lieu de l'exécution, et ayant alors rejoint l'armée de Condé, il suivit sa fortune jusqu'au mois de décembre 1793, qu'il lui fallut se retirer en Suisse, pour soigner ses blessures ; après quoi, il projeta, conjointement avec le célèbre Mounier, qui était son ami et qu'il rencontra à Genève, de rentrer en France à main armée, et ne l'ayant naturellement pas pu, rejoignit pour la troisième fois l'armée de Condé, après le cruel hiver de 1794.

Deux ans plus tard, l'infatigable baron, blessé devant Huningue, rentrait en France et se retirait à Avignon, où il vécut plusieurs mois durant « en cultivateur » ainsi qu'il le dit dans ses mémoires. Seulement, comme il n'était pas homme à se contenter d'une semblable vie, dès qu'il crut le moment favorable, il lança des proclamations, rassembla des hommes et, s'étant porté sur le Pont-Saint-Esprit, s'empara de cette place, d'où il voulait se diriger sur Orange, puis sur Avignon, quand la nouvelle des événements du 18 fructidor an VI fit évanouir ses espérances. Abandonné des siens, il finit par se livrer, lui-même, à l'officier municipal de Tulette, qui le fit mettre en prison, et, délivré presque aussitôt, par quelques amis, il gagna péniblement la Suisse, après s'être caché pendant un mois dans une grotte.

De la Suisse, Brémond de Saint-Christol gagna la Souabe, où il fit aussitôt partie de l'Agence royale et prit, sept ans durant, une large part à toutes les entreprises contre-révolutionnaires. Fixé ensuite à Munich, d'où est datée une protestation de lui contre l'élévation de Napoléon I[er] au trône, il se trouvait à Berlin dès 1812, et y était encore quand l'Empire s'écroula. Arrivé à Paris quelque temps après Louis XVIII, il n'y resta que six mois, au bout desquels il revint au pays natal, d'où, la nouvelle du débarquement de Napoléon à Cannes lui étant parvenue, il se rendit sur-le-champ auprès du duc d'Angoulême, dont il s'efforça mais en vain, d'assurer la retraite, ce qui le contraignit à s'expatrier une fois de plus. Et ce n'est enfin qu'après la seconde Restauration, que cet homme d'autant de désintéressement que d'énergie et de dévoûment, put goûter

un peu de repos. Retiré à Baumes (Vaucluse), avec la croix de Saint-Louis et une pension de lieutenant-colonel, il y vécut modestement jusqu'à sa mort, arrivée le 7 octobre 1819.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Précis des Memoires de M. le baron de Saint-Christol, adjoint à l'Agence royale de Souabe, depuis 1796 jusqu'à 1805.* Avignon, 1818, in-8°.

Biogr. Dauph., I, 174. — Et. civ. de Tulette. — Barjavel, *Dict. de Vaucluse*, I, 288 et suiv. — *Mss. de la Bibl. d'Avignon.* — Etc.

BRÉMOND DE ST-CHRISTOL (ANTOINE-JACQUES), fils du précédent et de Claire-Angélique Fournier, naquit à Tulette, le 16 octobre 1771. Sous-lieutenant de dragons avant la Révolution, il émigra avec son père et fit en qualité d'officier de hussards dans la légion de Mirabeau toutes les campagnes de l'armée de Condé. Retiré à Lyon dès 1796, il y défendit avec sa plume les fédéralistes du Midi, et le 18 fructidor an VI l'ayant contraint d'émigrer, il fut alors adjoint, lui aussi, à l'Agence royale de Souabe et l'était, conséquemment, depuis cinq ans, lorsqu'il revint en France, chargé d'une mission secrète des princes, suivant Rochas, appelé, suivant d'autres, par sa sœur, qui lui faisait espérer la protection des autorités départementales et la restitution d'une partie de ses biens. En tout cas, arrêté dès sa rentrée, il fut condamné à la déportation, par une commission militaire séant à Nancy, et, transféré à Paris, dans la Tour du Temple, il y mourut le 2 août 1803.

Biogr. Dauph., I, 175. — Et. civ. de Tulette. — Barjavel, I, 292.

BRÉNIER DE BELAIR (IMBERT), juge royal de Romans, dont la famille était originaire du Royannais, forma une bibliothèque de livres rares et précieux, à ce que nous apprend le catalogue qui en fut dressé en 1705 et qui forme un in-16 de 47 pages, imprimé à Grenoble, chez Gaspard Giroud. N'ayant eu de son mariage avec Madeleine Flandy que des filles qui se firent toutes religieuses, c'est probablement là ce qui le décida à vendre sa bibliothèque de son vivant.

Docteur Chevalier, *Arm. Rom.*, 31. — Arch. Drôme, B, 1741.

BRESSAC (LAURENT-BARTHÉLEMY de), prédicateur, né à Valence, vers 1620, était fils d'Henri de Bressac, bailli épiscopal de Valence, qui fut anobli au mois d'octobre 1608 et pour qui l'évêque Charles-Jacques de Leberon érigea les terres de Faventines et Le Grand-Rousset en fief. Sa mère, qui testa le 15 octobre 1645, avait nom Justine de Costaing, et Charles-Jacques de Bressac, son frère aîné, fut conseiller au parlement de Grenoble, de 1651 à 1689. Après avoir fait sa théologie et pris le grade de docteur en l'université de sa ville natale, il entra chez les Jésuites de Lyon, y fit profession et devint un de leurs bons prédicateurs.

Il abandonna ensuite la compagnie, croyons-nous, car il se qualifiait simplement conseiller et aumônier du roi, en 1662.

Il vivait encore en 1680.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Oraison funèbre de feuë Anne Baillif, dame de Pisançon, decedée à Grenoble le second jour de juillet 1662, prononcée le dixième du même mois, dans l'église des Dames de la Visitation d'en Haut, où elle a choisi sa sepulture...* Grenoble, 1662, in-4°.

II. *Caractères chrestiens ou Dieu, le monde, avec leurs expressions.* Grenoble, 1662, in-8°. Recueil de sonnets dédié à « Monseigneur « le duc de Lesdiguières. »

III. *Oraison funèbre de très haut et très puissant seigneur messire François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté dans la province de Dauphiné. Prononcée à Grenoble, dans l'église cathédrale de Notre-Dame, le 21 janvier 1677.* Grenoble, 1677, in-12.

IV*. *Oraison funèbre de haut et puissant seigneur messire Charles-Louis-Alphonse baron de Sassenage et d'Iseron, comte de Montellier et marquis du Pont-en-Royans. Prononcée à Valence, dans l'église cathédrale Saint-Appolinaire, le 25 octobre de l'an 1679.* (D'après une note faisant partie des papiers du P. de Bressac.)

Biogr. Dauph., I, 176. — Etat civil de Valence. — Arch. l'Isère, B, 2405. — Arch. Drôme, D, 19, et E, 252. — Ed. Maignien. *L'impr. à Grenoble*, 438, 538 et 674.

BRESSAC (MARIE-FRANÇOIS, dit le chevalier de), petit neveu du précédent, né à Valence, le 9 octobre 1757, de Jean-Baptiste de Bressac, seigneur de La Vache et de Faventines, capitaine de cavalerie, et de Marie-Anne Aymon de Franquières, embrassa, comme son père, le métier des armes; il était encore sous-lieutenant dans le régiment de Beaujolais-infanterie en 1785 et, devenu lieutenant en 1786, venait d'être promu capitaine quand éclata la Révolution. Irrité de ce mouvement, il manifesta sa mauvaise humeur en publiant coup sur coup, en 1790, trois brochures sans nom d'auteur, attribuées à tort, par Barbier, à Ferrand, conseiller au parlement de Paris et écrivain de mérite, dans lesquelles Necker, entre autres, est traité d'inepte scélérat, de misérable agioteur et de fripon sans pudeur. On comprend facilement, après cela, qu'il ait été des premiers à émigrer. C'est dans le royaume de Naples qu'il se réfugia et il y devint promptement colonel et gentilhomme de la chambre du roi, mais n'en revint pas moins ensuite dans sa ville natale, où il mourut, le 2 juillet 1835, sans avoir été marié.

BIBLIOGRAPHIE. — I*. *Lettre au roi, le 15 juin 1790.* S. n. d. l., in-8° de 48 pp. Cette lettre signée : « Un François roya- « liste, » fut imprimée à Monaco chez Manfredini, à ce qu'apprend une note manuscrite placée en tête de l'exemplaire de la biblioth. de Grenoble, et réimprimée peu de temps après à Lausanne, par les soins du baron Sturlet qui y a ajouté quelques notes de lui, sous le titre de *: Lettre au roi par un François royaliste, 2e édition, augmentée de notes intéressantes.* Paris, 1790, in-8° de 56 pp. Cette brochure a eu une troisième édition, s. n. d. l., mais imprimée à Paris, en cette même année 1790, et formant un in-8° de 47 pp.

II*. *Nullité et Despotisme de l'Assemblée prétendue nationale.* Paris, 1790, in-8° de 36 pp.

III*. *Tableau de la conduite de l'Assemblée prétendue nationale, adressé à elle-même, par l'auteur d'un ouvrage intitulé : Nullité et Despotisme, etc.* A Paris, 1790, in-8° de 80 pp.

Petite Revue des Bibl. dauph., 128. — Ed. Maignien, *Dict. anon. dauph.*, 1012, 1350, 1783 et 2445.

BRET (JEAN-JACQUES), mathématicien, que Delacroix dit être né à Tain, décédé en 1812 et l'auteur de plusieurs ouvrages sur les sciences exactes, naquit en réalité à Mercurol, en 1782, et, devenu chevalier de la Légion d'honneur et professeur de mathématiques transcendantes à la Faculté des sciences de Grenoble, mourut dans cette ville, le 29 janvier 1819. Il remplit, paraît-il, « sa chaire avec les talents les « plus distingués », mais n'a pas laissé d'ouvrages : et tout ce que nous connaissons de lui est une *Démonstration par l'analyse d'une proposition relative à l'attraction des corps sphériques*, insérée dans le Bulletin de la Société des sciences et des arts de Grenoble, dont il était membre.

Delacroix, *Stat. Drôme*. — Et. civil. — *Journ. pol. de l'Is.* du 6 février 1819. — Etc.

BREYNAT (CHARLES-ADOLPHE), poète qui peut être considéré comme un précurseur des décadents de nos jours, naquit à Valence en 1809, d'un officier des subsistances militaires, qui l'emmena en Algérie lorsqu'il eut terminé ses études. Seulement, comme il était possédé du désir de se faire une situation dans le monde littéraire, il revint ensuite au pays natal, où il était d'ailleurs attiré par une de ses paren-

tes qu'il épousa ; puis, ayant fait construire à Bonlieu, hameau de la commune de Châteauneuf-d'Isère, une maison sur la porte de laquelle on lit encore : VILLA DE BELLEVUE. A.-C. BREYNAT, 1836, il s'y établit avec sa jeune femme et donna pendant quelque temps des leçons aux enfants du voisinage. Enfin, étant allé à Paris, où des amis le présentèrent à quelques-uns de nos grands écrivains, Lamartine, Victor Hugo, Charles Nodier, qui lui prodiguèrent des encouragements, il publia un premier recueil de vers : *Le Nouveau Roman de la Rose*, qui eut du succès, mais ne lui procura pas, bien entendu, des moyens d'existence ; aussi entra-t-il, au bout de quelque temps, dans les bureaux d'un sieur L. Michel, propriétaire-directeur de deux publications périodiques d'ordre bien différent : *L'Education* et les *Annales forestières*, ce qui lui permit tout à la fois de vivre pendant dix ans (1844-1854) et de publier un second volume de vers. Malheureusement une longue maladie lui fit ensuite perdre sa place, et, se trouvant alors sans ressources, il donna derechef des leçons pour vivre, jusqu'à ce qu'une heureuse fortune lui fit obtenir un emploi dans l'administration de la future Exposition universelle de 1855, phase de sa vie à laquelle correspond la publication de *Contes de fées*, joli petit volume, écrit partie en prose, partie en vers, qui attira, dit-on, l'attention de l'Impératrice.

Trois ans après (1859), C.-A. Breynat partait pour l'Egypte, qu'il visita en archéologue et en touriste et d'où il rapporta un nouveau volume, qui est une sorte de petit guide en vers ; après quoi, des raisons de santé l'ayant ramené sur la terre des Pharaons, il entra en qualité de comptable dans les bureaux de la direction des travaux du canal de Suez, et là, tout en remplissant ses fonctions, il fit une traduction de contes arabes, qu'il se proposait de faire imprimer, lorsqu'il se démit brusquement de son emploi de comptable, pour se retirer au Vieux-Caire, où il en attendait un autre, lorsqu'il mourut, le 2 septembre 1865.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Petits grands hommes de la Drôme : I. Charles-Adolphe Breynat*, par Marius Lély. Grenoble, 1899, gr. in-8°.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Le Nouveau Roman de la Rose. — Les Sylphides du Soleil. — Melancolie*. Paris, 1838, in-12 de 111 pp.
II. *Le Roman du Lys*. Paris, 1846, in-16.
III. *L'Art de songer*. Paris, 1851, in-16.
IV. *Contes de fees. — La Fee aux ronces. — Le Charme d'esprit. — Le Puits qui parle — Le Prince hibou*. Paris, 1856, in-16 de 71 pp.
V. *Livret d'Egypte*. Paris, 1861, in-32.

Notes de fam. et de M. Perrossier.

BRISIAUX JONAS de, peintre à qui les consuls de Grenoble donnèrent, en 1616, la somme relativement importante de 180 livres, en retour de « six tableaux pour les ventillons du « grand tableau mis sur le grand hos- « tel de l'église Saint-Hugues, à sa- « voir quatre histoires douloureuses « de la passion de Notre-Seigneur, « une de Notre-Dame et une de saint « Bruno », — ce qui doit s'entendre des volets d'un triptyque, — naquit probablement à Valence et, dans tous les cas, y était alors établi. Car, indépendamment de ce qu'il fit, dans le même temps, différents travaux pour cette ville, entre autres les armoiries de Claude Frère, travail qui lui fut payé 5 livres, lors de l'élévation de ce Valentinois à la première présidence du parlement de Grenoble, et en 1623 les « portraits » de l'entrée du comte de Soissons à Valence, pour lesquels il reçut 1,100 livres, on voit que son fils, Augustin « Brisot », y fut baptisé, en l'église Saint-Jean, le 23 mars 1615, et nous devons ajouter que ce fils, qui épousa Sibylle de Fériol, fut le père d'un autre Augustin de Brisiaux, conseiller au présidial en 1684, puis sénateur à Chambéry, qui mourut à Valence le 12 janvier 1723.

Ed. Maignien, *Artistes grenobl.*, 60. — Arch. de Val., CC, 17 et 42 ; GG, 1, 9 et 22.

BROHARD (Claude-François), jurisconsulte, né à Crest, le 22 juin 1720, était le fils aîné d'un notaire de cette ville et l'arrière-petit-fils d'un chirurgien de Bollène, Laurent Brohard, qui s'établit à Crest en 1606. Avocat en la visénéchaussée de sa ville natale dès 1743, et, de plus, juge seigneurial de quelques terres des environs, il alla habiter Valence à la suite de son mariage avec Marie Grand, sœur du père du général Championnet, le 4 juin 1753, et, devenu aussitôt après avocat au présidial de cette dernière ville, il l'était depuis onze ans, lorsqu'il fut chargé, par ses collègues, de se rendre à Grenoble, pour y complimenter le Parlement revenant de l'exil. C'est, en effet, le 20 mars 1764, que, s'adressant à cette Cour, il la félicitait de ce que sa sagesse, « en marquant les limites « immuables qui séparent le gouver« nement civil du militaire, réprime « son ambition, dissipe les troubles, « affermit l'autorité royale sur le fon« dement inébranlable des lois. »

Deux ans plus tard, Brohard, qui faisait partie du Conseil de ville de Valence ; indiquait dans un mémoire, dont les conclusions furent adoptées le 21 novembre 1766, les voies et moyens pour arriver à l'établissement d'une école d'artillerie à Valence ; et, pourvu en 1768 de la quatrième chaire de droit en l'université de cette ville, dont il devait être, dans la suite, le premier professeur et le doyen, il prit encore alors parti pour le Parlement, dans un mémoire qui est son principal titre à nos yeux. C'était à propos de l'édit de juin 1771, « por« tant création de conservateurs des « hypothèques sur les immeubles réels « et fictifs et abrogation des décrets « volontaires. » Cet édit étant en contradiction avec le Statut delphinal, le parlement de Grenoble refusa de l'enregistrer, c'est-à-dire de lui donner force de loi dans la province, ou plutôt ne le fit, après de longs tiraillements, le 5 août 1773, qu'ensuite de « l'exprès commandement du Roi, « porté par le sieur marquis de Pusi« gnieu, lieutenant général des ar« mées de S. M. et commandant pour « son service en Dauphiné », autrement dit par contrainte ; et ce sont les détails de cette affaire que notre jurisconsulte raconte dans son mémoire, en justifiant de toutes manières les résistances du Parlement.

Malheureusement pour lui Brohard, qui était alors tout à la fois avocat, doyen et premier professeur en l'université de Valence et juge royal et contrôleur général des gabelles au département du Bas-Dauphiné, c'est-à-dire une personnalité en vue, se trouvait en réalité dans une situation difficile. Car, sa femme qui était morte le 21 décembre 1771, laissant un fils, ayant légué par testament ses biens à son frère, pour en enlever l'administration à son mari, le procès qui s'en était suivi avait donné lieu à de fâcheuses révélations touchant la conduite de notre avocat, et de là, pour ce dernier, une défaveur dont il se vengeait en s'attaquant un peu à tout le monde. Ainsi le voit-on décrété d'ajournement personnel, c'est-à-dire placé sous le coup d'une arrestation préventive, le 11 octobre 1771, pour violences exercées contre des huissiers ; et, dans le même temps, dénoncé au parlement de Grenoble, par l'évêque de Valence, pour les termes dans lesquels il avait rédigé la requête d'un sieur Joseph Vial, curé de Marches, qui plaidait contre ce prélat. De telle sorte que, pour ce dernier fait, il fut condamné le 10 juillet 1778, à déclarer par écrit « qu'il se repent « d'avoir témérairement et par esprit « d'injure composé ladite requête », et de plus à trois mois de suspension de ses fonctions, et conjointement avec Vial, à 400 livres d'amende. Seulement, il ne se tint pas pour battu, et sa cause ayant été portée devant d'autres juridictions, il la défendit tant et si bien qu'il finit par gagner son procès devant le parlement de Paris. Par contre, ses collègues de l'université de Valence, ne pouvant l'expulser de sa chaire, s'opposèrent absolument à ce qu'on lui payât ses gages, d'où un nou-

veau procès qui durait encore quand la Révolution éclata. Il n'est plus question de lui ensuite.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Discours prononcé par Mᵉ Brohard, l'un des deputes des avocats postulants au Presidial de Valence, au Parlement de Grenoble toutes les chambres assemblees, le 20 mars 1764*. S. l. n. d., in-4°.
II*. *Observations sur l'edit des hypothèques du mois de juin* 1771, par M. M., avocat au Parlement de Dauphiné. S. l., 1779, in-12 de 281 pp.
M. Maignien lui attribue encore : *Compte rendu aux Chambres assemblees le 6 decembre 1764, sur les moyens convenables pour l'établissement d'une Université et sa formation à Grenoble*, par de Saussin. *Ensemble le Mémoire sur la nécessite de l'etablissement d'une université dans la ville de Grenoble*. Grenoble, 1765, in-4° de 62 pp. Mais ce mémoire n'est évidemment pas de lui.

Et. civil. — Arch. Drôme, E, 261. — Villars, *Ann. Valent.*, 127. — Ed. Maignien, *Dict. des Anon. Dauph.*, 304. — *Arrest de la Cour de Parlement... entre Fiacre-François de Grave, évêque de Valence... et Claude Brohard...* Grenoble, Giroud, placard in-fol. — Factums de procès. — *Le Dauphiné*, art. de M. Lacroix.

BROTIN (Adhémar de), dit Talabard, homme de guerre de la fin du xivᵉ siècle, qui joua dans notre contrée un rôle important, était de Salettes et le premier membre connu d'une famille, à présent éteinte, qui possédait, aux xvᵉ et xviᵉ siècles, la seigneurie du Petit-Paris. Il était avec cela chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et fut, au moins pendant quelque temps, au service du pape Clément VII, pour qui il commandait à Montélimar, quand ce pontife eut acquis une partie de la seigneurie de cette ville (1383). Deux ans après (1385), les Montiliens étant en désaccord avec le comte de Valentinois, leur autre seigneur, au sujet des remparts, et le Pape ayant été pris pour arbitre, c'est Talabard qui fut envoyé d'Avignon sur les lieux, pour se rendre exactement compte du différend et le trancher au nom du Souverain Pontife ; ce qui eut lieu le 28 février. Mais c'est, en somme, la part que notre chevalier prit à la défense du pays contre différents envahisseurs, qui en a fait un personnage historique. Après avoir été ravagée par les Routiers, notre contrée fut, en effet, envahie, de 1389 à 1394, par les troupes de Raymond de Turenne, vers 1392, par un Arnaud ou Amédée de Lestrac, qui fit prisonnier le comte de Valentinois dans une bataille livrée auprès de Châteauneuf-de-Mazenc, et plus tard par d'autres capitaines. Or, Talabard, qui était alors commandeur de Poët-Laval et qui prenait des mesures contre les Routiers, du temps qu'il était capitaine de Montélimar pour le Pape, ne se contenta pas, en 1392, de mettre en état de défense les places et châteaux de Poët-Laval, Faucon, Eyzahut, Manas, Souspierre et Dieulefit, qui dépendaient de sa commanderie, exigeant pour cela des habitants de cette dernière ville, contre tout droit, qu'ils lui fournissent des hommes, il tint encore pendant longtemps la campagne avec des hommes d'armes, poussant jusqu'au Rhône pour empêcher l'arrivée de renforts à l'ennemi, bataillant enfin partout où il était de besoin. Et si l'on manque de détails sur cette campagne, on peut se faire une idée du rôle qu'il y joua par ce fait, que le château et le seigneur de Grignan ayant été pris au mois d'avril 1395, par les capitaines Amblard de Sédat et Guillemin Ponton, les frères du roi Charles VI mandèrent, le 10 juillet suivant, à « Mgr « Talabar, chambellan de Mgr le Roy » et le leur, de prendre sur-le-champ toutes mesures utiles pour reprendre cette place aux « robeurs et gens « des compaignies. » Ailleurs on l'appelle le « général Talabar », et nous trouvons encore une marque de l'importance du personnage, dans sa présence parmi ceux qui se portèrent caution pour le dernier comte de Valentinois, Louis II, lorsqu'il promit de laisser son héritage à son cousin le seigneur de Saint-Vallier, c'est-à-dire le 13 août 1416, attendu que Chorier, qui l'appelle Aimar Brotin Calabart, commandeur de Valpoët, et donne, par erreur encore, à cet acte la date du 18

août 1406, ne nomme avec lui que de très grands seigneurs. C'est la dernière fois, croyons-nous, qu'il est question d'Adhémar de Brotin, qui était d'ailleurs remplacé dès 1420, par Humbert Claret, dans la commanderie du Poët-Laval.

Congrès scient. de France, session de Grenoble, II, 304. — De Coston, *Hist. gén. Montélimar*, II, 352, 416. — Lacroix, *L'Arrond. de Mont.*, III, 98; IV, 203; VII, 123. — *Chron. de Saint-Denis*, II, 393. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 393, 410. — Etc.

BRUN (Joseph-Balthazard), ecclésiastique, né à Remuzat, de Jean-Joseph Brun, cultivateur, et de Marie-Catherine Marcellin, le 6 mai 1743, fut d'abord vicaire à Bouvières (1768), devint curé d'Aouste, au mois de septembre 1775, et l'était encore à la Révolution pendant laquelle il se tint caché. Redevenu curé de cette paroisse en 1801, il fut nommé curé de la cathédrale de Valence, le 3 juin 1803, et mourut dans cette ville, le 4 novembre 1805, laissant des *Mémoires* qui ont été publiés dans le *Bull. d'hist. ecclés.* (I, 34-47 et 64-77), et dont il y a un tirage à part intitulé : *Mémoires de J.-B. Brun, curé d'Aouste, sur les événements de son Eglise, de* 1792 *au Concordat* (1802) ; ils sont accompagnés d'une notice bibliographique et de notes, par M. l'abbé Blaïn, vicaire général de Valence. Montbéliard, 1880, in-8° de 30 pp.

BRUN (Jean-François), ecclésiastique, né à Saillans, le 28 novembre 1786, avait professé pendant quelque temps les mathématiques à Lyon lorsqu'il fut ordonné prêtre, le 5 mars 1814. Douze ans après, étant curé de Peyrins, il envoyait au ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique la description d'un « travail « précieux » de lui, que l'on ne connaît que par la lettre d'envoi accompagnant cette description ; c'est de la même façon encore que l'on sait qu'en 1829 il dédia un « petit ouvrage » à Mgr de la Tourette, évêque de Valence. Nommé peu de temps après curé de Bourdeaux, il publia, vers 1837, une sorte de tableau synoptique de l'histoire universelle, en deux grandes cartes murales intitulées : *Chronorama*, imprimées à Paris chez Wittersheim et dont il y a eu au moins trois éditions, bien que la première ait été tirée à 6,000 exemplaires. Bon prêtre, l'abbé Brun destinait les bénéfices qu'il devait retirer de cette publication, faite de concert avec un autre ecclésiastique, comme lui membre de plusieurs sociétés savantes, à la reconstruction de son église paroissiale. Seulement, il fut dupé et ne retira en réalité de ce travail qu'une petite somme qu'il donna pour le petit séminaire de Valence. Indépendamment de cela, l'abbé Brun, qui s'occupa beaucoup de sciences, fut l'inventeur et le constructeur d'un petit monument astronomique appelé par lui du nom de *Zodiaque de Marie*, que l'on voyait, il y a trente et quelques années, dans le jardin des Oblats, à N.-D. de l'Osier, près Vinay (Isère). Il est décédé à Bourdeaux, au mois de juillet 1865, étant depuis cinq ans, chanoine honoraire de Valence.

Notes de M. Perrossier.

BRUNET (Jean-Louis-André), officier général, né à Valence, le 26 pluviôse an XI (11 février 1803), de Jean-Jacques Brunet, médecin originaire de Revel (Haute-Garonne), et d'Adélaïde Patriarche, sortit sous-lieutenant d'infanterie de l'Ecole spéciale militaire en 1824, et gravit en trente ans, grâce à son seul mérite, tous les degrés de la hiérarchie militaire, jusques et y compris celui de général de division. Il était colonel du 15e de ligne, à Grenoble, quand l'Empereur l'ayant rencontré, à son passage dans cette ville, en 1852, fut tellement frappé de sa supériorité, qu'il l'envoya

général de brigade à Lille. De Lille, Brunet alla à Rome, et c'est de cette dernière ville qu'il fut envoyé en Crimée pour y commander une division. C'était vers la fin de décembre 1854; et telle fut la valeur dont le général Brunet fit preuve devant Sébastopol, en maintes circonstances, notamment à l'attaque du mamelon Vert, dont la prise lui fut en grande partie due, que le maréchal Pélissier ayant décidé de tenter un effort contre la tour Malakoff, le 18 juin 1855, ne manqua pas de le comprendre parmi les généraux qui devaient conduire cette attaque. Or, tout en se rendant parfaitement compte des dangers de l'entreprise, notre Valentinois marcha bravement, à la tête de sa colonne, sous une pluie de fer et de feu, jusqu'à ce qu'il tombât frappé à mort. Il était officier de la Légion d'honneur.

La ville de Valence a donné le nom du général Brunet à une caserne et à une rue; son nom se lit encore au plafond de la principale salle de l'Hôtel de Ville.

ICONOGRAPHIE. — Portrait. Lith. in-fol. Buste de face en costume de général de division. *J. Balbi, pinxit. A. Maurin, lith.*

Arch. Guerre. — L'*Illustration* du 27 octobre 1855. — Vapereau. — Etc.

BRUYÈRE-SAINT-MICHEL (François-Pons-Laurent-Jacques-Louis, dit le baron de), officier général, né à Crest, en 1729, appartenait à une famille de cette ville que des généalogistes complaisants font remonter au XIIe siècle, alors que son auteur est en réalité un sire Pons Bruyère, marchand, qui acquit, en 1537, la moitié des droits de leyde sur les grains et dont l'arrière-petit-fils, également appelé Pons, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Crest, fut anobli en 1614. Fils aîné de Pons-Laurent-François de Bruyère, écuyer, seigneur de Saint-Michel et de la vicomté de Valernes en Provence, lieutenant de roi à Crest, dès 1723, puis lieutenant des maréchaux de France, et de Marie-Anne de Reynier, il obtint, à quinze ans, une lieutenance dans le régiment de l'Ile-de-France et, capitaine dans le même régiment à dix-huit, fit vaillamment les campagnes d'Allemagne et d'Italie sous les maréchaux de Saxe et de Belle-Isle. Entré ensuite (1758) aux Grenadiers de France, corps dans lequel les capitaines avaient rang de lieutenant-colonel, il reçut la croix de Saint-Louis, en 1760, et, bientôt après, colonel de la brigade d'artillerie de Baratier de Saint-Auban, qui était presque son compatriote, il passa au régiment de Toul, faisant partout preuve d'autant de capacité que de zèle, ce qui le fit envoyer comme directeur de l'artillerie à Montpellier, vers 1767. Trois ans plus tard (avril 1770), il était nommé commandant de la ville et tour de Crest, poste qu'il conserva jusqu'à la Révolution, et dans lequel il fut successivement promu brigadier, le 1er mars 1780, et maréchal des camps et armées du roi, le 1er janvier 1785.

Cinq ans après cette dernière date, autrement dit le 16 mai 1790, le baron de Saint-Michel devenu suspect, représentait à la municipalité crestoise qu'il est « natif et habitant de Crest et « qu'il a les sentiments d'un bon ci« toyen. Qu'il a soixante-un ans et que « depuis l'âge de quinze ans il est au « service de l'Etat; qu'il a passé par « tous les grades pour devenir maré« chal de camp, et qu'en récompense de « ses services, le roi lui a donné quatre « canons qui ornent sa terrasse. Que « ces canons sans affût ne pourraient « être tirés et que, malgré cela, ils por« tent ombrage à des citoyens. Aussi « prie-t-il le Conseil de désigner quel« ques-uns de ses membres pour se « rendre chez lui et voir de quelle ma« nière doivent être placés lesdits ca« nons, pour ne pas porter ombrage « à personne, » ajoutant qu'il les donnera de bon cœur, s'ils peuvent être utiles, et qu'il est encore de sa per-

sonne au service de la Ville. On l'en remercia; mais cette démarche ne l'empêcha pas d'être toujours dans une situation tellement délicate, qu'au bout de peu de temps il s'enfuit à l'étranger, où il mourut.

Quant aux canons qu'il tenait du roi, il en fut expédié un à l'armée de Toulon, lors du siège de cette ville; mais on ne sait pas ce que devinrent les autres.

Et. civil de Crest. — *Etat milit.* — *Bull. d'archéol.*, XVII, 194. — Délib. munic. de Crest.

BUFFEL DU VAURE (Antoine), que Rochas appelle par erreur Jacques Duvaure et qui est le premier de sa famille ayant ajouté à son nom patronymique celui du domaine du Vaure ou du Courrier, que son père acquit de la famille Vincent, vers 1701, naquit à Crest, en 1698. Envoyé de très bonne heure à Paris, il était page du duc de Bourbon à 16 ans, puis fut écuyer du prince de Tingry, de la maison de Montmorency-Luxembourg, plus tard maréchal de France, et c'est probablement chez ce dernier qu'il fit la connaissance du futur académicien Louis de Boissy, qui lui donna le goût des lettres et du théâtre. En tout cas, il faisait paraître des vers dans *Le Mercure*, dès 1724, et fit jouer au Théâtre-Français, le 21 juin 1728, une comédie de sa façon, intitulée : *Le Faux Savant*, qui, n'ayant pas eu de succès en cinq actes, en eut assez, après avoir été remaniée et réduite à trois actes, pour que ce théâtre l'ait conservée dans son répertoire. Il prit ensuite du service et fit, entre autres campagnes, celle d'Italie, de 1733-34, pendant laquelle il fut blessé à la bataille de Parme (29 juin 1734), ce qui lui valut un brevet d'officier de cavalerie, le 25 juin de l'année suivante, et bientôt après la croix de Saint-Louis. Mais il ne renonça pas moins à l'état militaire en 1739 et, de retour à Paris, compta dès lors parmi les beaux esprits qui fréquentaient les salons de la duchesse du Maine. En 1749, il fit imprimer *Le Faux Savant*, et le 13 septembre de la même année le Théâtre-Français joua de lui une autre pièce en un acte, intitulée : *L'Amour-Propre*, qui s'appela ensuite *L'Imagination*, et fut jouée le 11 octobre 1756, sur le Théâtre-Italien, mais n'eut pas plus de succès sur l'un que sur l'autre de ces théâtres, bien qu'accompagnée d'un divertissement mis en musique par Blaise; il en fut de même du *Marquis campagnard*, pièce en un acte, dont l'acteur Le Kain avait distribué les rôles.

Dégoûté du théâtre par ces échecs, Buffel du Vaure vint alors habiter sa ville natale, d'où il adressait de temps en temps, à de grands personnages, quelques pièces de vers, qu'il faisait ensuite insérer dans *Le Mercure*. Citons une épître au pape Benoît XIV (24 septembre 1755), dont ce pontife le récompensa en le faisant chevalier de Saint-Jean-de-Latran, et une autre à Voltaire, qui l'en remercia par lettre, le 14 septembre 1767. Et c'est de cette façon qu'il atteignit l'année 1770, date à laquelle, étant allé à Lyon pour s'y faire opérer de la cataracte, il y mourut, laissant de son mariage avec Catherine Bonnet de Maurelhan, qu'il avait épousée le 5 décembre 1749, deux fils : Aphrodise-Henri-Salomon Buffel, dit de Montagnac, et un autre dont nous allons parler.

BIBLIOGRAPHIE. — *Le Faux Savant*, Paris, Séb. Jorry, 1749, in-8°, dont les autres éditions sont celles de Paris, veuve Duchesne, 1773, in-12 ; de Marseille, J. Mossy, 1775, in-8° ; de Paris, Ruault, 1777, in-8°, et enfin, de Paris, Belin et Brunet, 1788, in-12. Cette dernière fait partie de la *Petite Bibliothèque des Théâtres ;* elle est précédée d'une notice biographique, et porte ce titre : *Chef-d'Œuvre de Du Vaure*. On la trouve également dans les différentes éditions du *Répertoire du Théâtre-Français*.

Ses comédies : *Le Marquis campagnard* et *L'Imagination* n'ont pas été imprimées.

Biogr. Dauph., I, 354. — Etat civil de Crest. — Arch. Dr., E, 4055. — Notes de famille. — *Le Mercure*. — Etc.

BUFFEL DU VAURE (Antoine-Henri-Étienne), deuxième fils du précédent, né à Crest, le 10 janvier 1755, s'adonna tout particulièrement à l'agriculture, après avoir suivi pendant quelque temps la carrière des armes. Retiré dans son domaine du Courrier, tout en prenant sa part du mouvement politique, ainsi que le prouvent les deux lettres qu'il adressa « à « M. le Directeur des feuilles du Dau- « phiné », les 12 novembre et 7 décembre 1788, l'une pour célébrer le retour du parlement de Grenoble, l'autre pour rendre hommage au patriotisme des citoyens de Crest, il s'occupa de la culture de ses terres et publia différents mémoires, dont le plus connu a rendu de véritables services à notre département, en y vulgarisant la culture du mûrier blanc greffé. Aussi, nombre de sociétés d'agriculture l'associèrent-elles à leurs travaux, par exemple celles de Montpellier, de Rouen et de Lyon. La Société académique de Valence lui donna un prix en 1787 et la Société d'agriculture de Paris lui décerna, en deux différentes fois, à la suite de concours, deux médailles d'or. Enfin, après avoir reçu de l'administration départementale de la Drôme, 773 livres à titre d'encouragement, le 22 janvier 1794, notre agronome obtint à titre de récompense nationale, du gouvernement impérial, une pension viagère de 500 francs, le 2 décembre 1805. Il est décédé à Crest, le 26 février 1824.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Memoires divers d'agriculture, couronnes ou approuves par la Societe royale d'agriculture de Paris ou par l'Academie de Valence en Dauphine*. Paris, Lyon, Grenoble et Valence, 1789, in-8°, contenant les mémoires suivants : 1° *Sur les engrais* ; 2° *Sur la culture du mûrier blanc* ; 3° *Sur l'ensemencement des terres* ; 4° *Sur la culture du noyer*.

II. *Mémoire sur les avantages ou les inconvénients de la culture du mûrier blanc greffe*. Valence, Bénistant et Gallet, an IV, in-8°, et Valence, Montal, 1817, in-8° ; les deux éditions de ce mémoire ont été faites aux frais du département de la Drôme.

III. *Lettre adressée aux rédacteurs de la Feuille du cultivateur et aux cultivateurs du département de la Drôme sur l'ensemencement des terres*. Valence, Viret, 1797, in-8° de 12 pp.

IV. *Memoire sur les causes du deperissement des forêts et sur les moyens d'y remedier*. S. l. n. d. (an IX), in-8°.

V. *Notice biographique sur M. Michel-Martin Rigaud de l'Isle, agriculteur*... Valence, Montal, 1819, in-8°.

VI. *Notice biographique sur feu M. Beranger, avocat, ancien depute à l'Assemblee constituante*. S. l. n. d. (1822), in-8°.

Notice d'agriculture. Valence, Montal, 1823, in-8°. C'est le compte rendu d'une fête et d'un concours d'agriculture qui eurent lieu à la ferme de Pracomtal, dans la banlieue de Montélimar, le 13 juillet 1823.

Biogr. Dauph., I, 154. — *Stat. de la Drôme*, 474. — Arch. de la Drôme. L., 29. — Etc.



C

CALVIN DE St-MARCEL (Charles), officier, décédé à Valence, le 1er mai 1755, « fut universellement « regretté, surtout par les pauvres, « ne se laissant rien pour leur don- « ner », suivant Michel Forest, qui ajoute : « Il est mort en odeur de sain- « teté, dans l'idée des gens de bien, « tant à cause de sa charité que de sa « piété et vertu exemplaire. Il restoit « dans les églises les six heures à ge- « noux et étoit toujours vêtu bien mo- « destement. Tout le monde courut à sa « mort: riches, pauvres, séculiers et ré- « guliers qui faisaient toucher des li- « vres, croix et chapelets, et il a été en- « terré aux Minimes, près de la cha- « pelle de la Ste-Trinité. » Seulement, c'est à tort que notre annaliste le quali- fie brigadier des armées du roi, attendu qu'il n'était que colonel, à ce que nous apprend l'acte de son décès, qui le dit âgé de 91 ans; et, pour le surplus, c'é- tait un ancien maréchal-des-logis des gendarmes de la garde du roi, cheva- lier de Saint-Louis, appartenant à une famille que l'on trouve établie à Va- lence dès 1570, date à laquelle « Jehan « Calvin, de Fréjus, peintre, » fut char- gé de « travailler à la frégate que se « dresse pour le service du roy. » Il s'agissait d'un bateau plat destiné à transporter des troupes par la voie du Rhône. Ce peintre fut le père d'un no- taire, qui eut lui-même pour fils Char- les Calvin, sieur de Saint-Marcel, pré- sident au présidial de Valence, dont la femme, Marguerite de Conches, était la sœur ou la cousine d'une de- moiselle de Conches, qui fut la colla- boratrice et l'amie intime de la véné- rable Marie Teyssonnier, dite Marie de Valence, et notre colonel était le petit-fils de ce président au présidial.

Annales de Michel Forest, édition Brun-Durand. — Arch. mun. de Valence, CC. 36. — *Bull. d'arch.*, xx, 380. — Etc.

CANDY (Jean-Louis), notaire et secrétaire de la communauté de Montélimar, né en 1725 et décédé en 1804, dont l'aïeul et le bisaïeul remplirent les mêmes fonctions dans la même ville, est le premier auteur d'un recueil de notes que tous les historiens de Montélimar ont utilement consulté. Ces notes qui ont été complétées par Jean-Louis-François-Xavier, son fils, qui fut à son tour notaire et secrétaire de cette ville, où il naquit en 1752 et mourut en 1833, font actuellement partie des archives municipales, où elles forment deux cartons, l'un de 75 feuillets et 20 feuilles volantes, intitulé : *Histoire des guerres de religion à Montélimar, première et dernière rédaction ;* l'autre de 14 feuillets et 35 feuilles volantes, ayant pour titre : *Notes sur Montélimar et histoire chronologique de la ville.*

De Coston, *Hist. de Mont.* — Lacroix, *l'Arrond. de Mont.* vi, 270. — *Manuscrits des arch. mun.*, 326.

CARITAT DE CONDORCET (JACQUES-MARIE de), prélat, né à Condorcet, le 1er novembre 1703, était le troisième fils d'Antoine, seigneur de ce lieu, de Rocheblave et d'autres terres, et de Judith Amieu d'Hauterive. Entré dans les ordres après avoir d'abord embrassé la carrière des armes, il devint aussitôt chanoine d'Agen et vicaire général de Jean d'Yse de Saléon, évêque de Rodez, puis archevêque de Vienne, son grand-oncle. Nommé évêque de Gap en 1741, il occupa ensuite successivement les sièges d'Auxerre et de Lisieux, ayant partout des difficultés et partout finissant par laisser des regrets. Ainsi l'abbé Aucel nous apprend-il qu'à Gap, siège dont il ne prit possession que le 4 août 1743, bien qu'ayant été sacré le 28 février de l'année précédente, il fit preuve d'un esprit processif et d'amour de la vaine gloire, tout en étant « fort charitable, « appliqué au gouvernement de son « église et de mœurs exemplaires. » A Auxerre, où il fut installé le 13 janvier 1755, il fut en butte dès le premier jour au mauvais vouloir de son clergé, qui était janséniste, et lorsqu'il voulut parler en maître, on le chansonna et cribla d'épigrammes et, finalement, on déféra si souvent ses actes aux tribunaux séculiers, que le parlement de Paris ne rendit pas moins de cinquante arrêts contre lui.

Il en fut tellement irrité, que les chanoines, avec qui il était en guerre ouverte, l'ayant hypocritement prié d'assister aux offices de la cathédrale, où il ne paraissait pas, le bouillant évêque fit une action d'éclat. Ayant préalablement fait savoir qu'il prêcherait le jour de l'Octave de la Toussaint 1756, il monta en effet en chaire, à l'issue des vêpres, et devant une foule énorme attirée par la curiosité, fit un sermon des plus virulents sur la soumission due aux lois de l'Église, déclarant excommuniés, *ipso facto*, tous ceux qui n'acceptaient pas la bulle *Unigenitus* et recouraient à la justice séculière pour se faire donner les sacrements, comme aussi les magistrats qui se permettaient de rendre des arrêts dans ce sens. Ainsi visés, les chanoines protestèrent en sortant de l'église, puis en appelèrent au parlement, qui défendit de publier le sermon de Mgr de Condorcet et, finalement, se plaignirent au comte de Saint-Florentin, ministre d'État, qui ne trouva rien de mieux, pour apaiser les esprits, que d'exiler le prélat chez les Bernardins de Vauluisant et ensuite dans sa famille. Or, au retour de cet exil, qui ne dura pas moins d'un an, la lutte recommença plus ardente que jamais, si bien que Mgr de Condorcet, s'étant alors mis à visiter toutes les paroisses de son diocèse, pour y combattre l'esprit janséniste que favorisait généralement le clergé, il y eut dans certaines localités de véritables émeutes, et qu'à la suite de certain mandement de notre prélat et d'un sermon d'un de ses grands vicaires, le gouvernement le mit en demeure de se démettre de son évêché, suivant les uns, tandis que d'autres prétendent qu'il manifesta de lui-même l'intention d'abandonner un diocèse dans lequel il se sentait incapable de faire le bien. Quoi qu'il en soit, après bien des tiraillements, Mgr de Condorcet fut transféré à l'évêché de Lisieux, dont il prit possession par procureur, le 1er mars 1761, et en personne, le 30 octobre suivant; et, comme il y avait encore quelques jansénistes dans ce nouveau diocèse, un de ses premiers soins fut de rendre, touchant l'instruction du clergé et la discipline ecclésiastique, quelques ordonnances auxquelles les curés firent encore une telle opposition, que notre prélat dut réclamer l'intervention du Conseil d'État pour les faire accepter. Indépendamment de cela, il fonda en 1776 plusieurs écoles chrétiennes dans sa ville épiscopale et les environs et se répandit surtout en charités pour les pauvres jusqu'à sa mort. Celle-ci étant arrivée à Lisieux, le 21 septembre 1783, il fut inhumé huit jours après dans son église cathédrale en la chapelle de la Vierge, où l'on voit encore son épitaphe, bien que ses cendres

aient été profanées en 1793. Son portrait se trouve à l'évêché de Gap.

Ce prélat était l'oncle du philosophe Condorcet, et l'on sait, par une lettre en date du 7 juillet 1755, qu'il ne se consolait « d'avoir un neveu de l'Acadé-« mie, que parce qu'il était l'ami d'un « ministre. »

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Jacques-Marie de Condorcet, évêque de Gap* (1741-1754), par M. l'abbé A.-J. Rance, Auxerre, in-8° de 24 pages.

Biogr. Dauph., I, 187. — *Arch. Drôme*, E, 4530. — L. Guillaume, Introd. au t. IV de l'*Inv. des Arch. des Hautes-Alpes*. — Aucel, *Rec. circ. de Gap*, xl. — *Aff. Dauph.*, 24 octobre 1783. — *Bull. de l'Yonne*, XLIV, 359. — H. de Formeville, *Hist. de Lisieux*. — Barbier, *Chron.*, VII, 20. — Eug. Asse, *Lettres de Mlle de Lespinasse*, 216.

CASAUBON (Isaac), le grand érudit que les historiens dauphinois font naître à Bourdeaux (Drôme), naquit, en réalité, à Genève, de parents gascons, le 18 février 1559. Il n'appartient donc pas à notre département par sa naissance, non plus que par sa famille; seulement, comme il y passa dix-sept des meilleures années de sa vie, c'est une raison suffisante, à notre avis, pour dire ici un mot de ce philosophe de mœurs et d'esprit tolérants, dont la figure honnête et quelque peu mélancolique repose de celle des sectaires violents et haineux de son temps.

Fils d'Arnaud Casaubon et de Mengine Rousseau, « de Montfort au dio-« cèse de Dax », il avait deux ans quand son père, qui mourut à Die, le 1er février 1586, fut appelé comme pasteur à Crest, qu'il habitait encore en 1583, bien qu'ayant été pendant un certain temps pasteur à Eurre (1579). Or, il resta auprès de son père, qui fut son premier maître, jusqu'à l'âge de 19 ans, et nous sommes d'ailleurs édifiés sur les sentiments de Casaubon à l'endroit des Crestois, par la complaisance avec laquelle il raconte, dans ses *Ephémérides*, qu'Arnaud, son père, se fit de nombreux amis à Crest, tandis qu'il ne dit mot des difficultés qu'y eut sa mère, devenue veuve. A tel point, que celles-ci ne nous sont connues que par un passage des actes du synode provincial de Nyons (1601), chargeant le colloque des Valentinois de « s'en-« quérir du différent de Mlle de Casa-« bon avec l'église de Crest. » Et cependant, il y a toute raison de croire que ce sont ces difficultés qui décidèrent la mère de notre érudit à s'éloigner de cette ville. En tout cas, la veuve d'Arnaud Casaubon était établie à Bourdeaux dès 1603, date à laquelle son illustre fils lui acheta, dans ce bourg, une maison et un jardin, « pour « l'oster d'appréhension et la remet-« tre *in re satis lauta*, la plupart des « moïens assez bons qui lui avoient « esté laissez par son mari s'estant « esvanouis par la fraude » ; et c'est également à Bourdeaux qu'elle mourut en 1607. Or, il n'en a pas fallu davantage pour dérouter complètement les historiens et les biographes, qui ont confondu le chef-lieu du département de la Gironde, un moment habité par Arnaud Casaubon et dont le nom s'écrivait autrefois Bourdeaux, avec le bourg de la vallée du Roubion, quelques-uns faisant de ce bourg le lieu de naissance de Casaubon, d'autres le berceau de la famille de sa mère ; tandis que la retraite de celle-ci à Bourdeaux s'explique tout naturellement par ce fait, que Sarah Casaubon, une des sœurs d'Isaac, épousa Pierre Chabannay ou Chabanne, habitant dudit Bourdeaux, qui y décéda le 3 octobre 1601, laissant trois fils : Pierre, Isaac et Charles.

C'est donc à Crest qu'Isaac Casaubon passa la plus grande partie de son enfance et même de sa jeunesse, y étudiant tantôt sous la direction de son père, tantôt seul, et toujours de telle façon qu'il parlait couramment le latin à neuf ans, bien qu'il ne sût pas décliner son nom à douze. Quant à sa biographie, nous n'avons pas à la faire ; mais nous ne pouvons nous empêcher de rappeler que celui qui était, au dire de Scaliger, le plus docte des calvi-

nistes — *hodie Casaubonnus nullus doctus Calvinistas,* — et qui fut, suivant Saumaise, l'honneur de son siècle, a été des plus malmenés par les violents de son temps et surtout par ses coreligionnaires, qui ne lui pardonnaient pas d'avoir convenu que Du Perron l'emporta sur Du Plessis-Mornay, dans la fameuse conférence de Fontainebleau (4 mai 1603). L'auteur de l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, Elie Benoît, est allé jusqu'à l'accuser d'hypocrisie, et l'on comprend, du reste, fort bien qu'un homme qui ne craignait pas d'avoir des relations d'amitié avec les papistes, qui tenait l'évêque d'Evreux pour un grand homme, bien qu'il ne partageât pas ses croyances, et qui poussa la faiblesse jusqu'à « prester une chemise blanche » au P. Cotton, un jour que le célèbre jésuite s'était « eschauffé » en prêchant devant la reine, si l'on en croit P. de l'Estoile, ne pouvait qu'être suspect à des hommes de parti ; d'autant plus que, de nos jours encore, il a été fort maltraité, pour cette raison, ainsi que le remarque avec tristesse M. Guillaume Guizot, et que bon nombre de ceux qui se sont avisés, depuis, de le revendiquer, à cause de sa gloire, l'auraient lapidé de son vivant, à cause de sa tolérance. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur certaines publications haineuses pour s'en convaincre.

Terminons en disant que ce pauvre Casaubon, qui dut se retirer en Angleterre, où il mourut en 1614, pour échapper aux obsessions, aux calomnies et aux attaques dont il était l'objet de ce côté-ci du détroit, ne semble pas avoir été plus heureux dans sa vie privée que dans sa vie publique ; car, tandis que Charles Nisard affirme qu'il n'eût jamais à souffrir de l'humeur de sa seconde femme, qui était une fille du célèbre imprimeur Henri Etienne et qui lui donna dix-sept enfants, les *Ephémérides* nous le montrent prenant, plus d'une fois, Dieu à témoin de ses chagrins domestiques — *Tu scis mi Deus, mei doloris causam domesticam!* — et confessant, avec amertume, que les qualités de cette compagne de sa vie ne l'empêchaient pas d'être un grand embarras pour lui, dans ses études, — *Domino fateor ita maritam esse meam ut quæ allevationi et auxilio esse debet sit interdum studiis nostris impedimento.*

Biogr. Dauph., I, 180. — Arch. de Livron, CC, 61. — Chorier, *Hist. gen.*, II, 65. — Guy Allard, *Bibl.*, 57. — Brun-Durand, *Les Amis de Jean Dragon*, 134-139. — *Ephemerides Casauboni, cum præfatione et notis edente Johanne Russel.* Oxonii, 1850, in-8°. — *Journal de P. de l'Estoile*, 14 décembre 1688. — *Bull. hist. prot. franç.*, XIV, 185, 262. — Etc.

CASTELLANE (Esprit-François, dit le marquis de), officier général, né à Grignan le 26 juillet 1696, de Jean-François, seigneur de Noveysan, et de Suzanne de Chapuis, prit le parti des armes, et était major de la gendarmerie en 1743. Devenu brigadier de cavalerie, le 2 mai 1744, il se distingua à Fontenoy, l'année suivante, et, qui plus est, contribua au gain de cette journée par sa prévoyance; car, voyant que l'on était sur le point de se battre avec l'ennemi, il manda la veille au commandant de quelques escadrons de cavalerie qui se trouvaient à Douai, de rejoindre en toute hâte l'armée, et ce sont ces escadrons, qui, arrivant sur le champ de bataille, alors que la victoire était indécise, décidèrent de celle-ci. Aussi, le maréchal de Saxe chargea-t-il un frère du marquis de Castellane de porter la nouvelle au roi et Louis XV complimenta-t-il, lui-même, le marquis sur sa conduite, en ajoutant qu'il ne l'oublierait pas. Ce n'est cependant que le 1er janvier 1748 qu'il fut élevé au grade de maréchal de camp et, s'il obtint aussitôt après la croix de Saint-Louis, une querelle qu'il eut ensuite avec le comte d'Argenson, le fit tomber en disgrâce. Contraint de s'éloigner de la Cour, il se retira probablement à Niort, dont il était gouverneur depuis le 6 mars 1738, et, dans tous les cas, vécut tout à fait à l'écart jusqu'à sa mort, arrivée après 1790, date à la-

quelle il était le doyen des généraux français. Il mourut sans avoir été marié.

Arch. mun. de Grignan, GG, 7. — *Alm. roy.* et *Etat mil.* — Devès, *Biogr. hist.*, 51. — Lacroix, *L'Arr. de Mont.*, IV, 342, — Notes de fam.

CASTELLANE (MICHEL-ANGE, dit le comte de), seigneur de Noveysan, Recoubeau et autres lieux, frère puîné du précédent, né à Venterol le 2 octobre 1703, embrassa à son tour la carrière des armes, et devint successivement capitaine dans le régiment de dragons de Saumery, le 18 octobre 1730; cornette de la 1[re] compagnie des mousquetaires de la garde du roi, le 29 janvier 1737 ; chevalier de Saint-Louis, le 22 juin 1739; enfin brigadier de dragons, le 1[er] janvier 1748. Avec cela, il fut ambassadeur de France à Constantinople, du 19 janvier 1740 au mois de décembre 1748; après quoi il vécut fort retiré jusqu'à sa mort arrivée à Paris, en 1782. On a dit de lui qu'il fut gouverneur de Niort; mais c'est son frère aîné, ainsi que le prouve l'Etat militaire qui nous apprend que le gouvernement de cette ville appartenait encore au marquis de Castellane à la Révolution.

Marié en 1729, avec Catherine de la Treille-Sorbs, Michel-Ange de Castellane fut père d'Esprit-François Henri, lieutenant général, cordon bleu, gouverneur des îles de Lérins et chevalier d'honneur de Mme Sophie de France, qui mourut en 1790 et dont le petit-fils fut le maréchal de Castellane.

Arch. de Venterol, GG, I. — Lacroix, *L'Arr. de Mont.*, IV. 342. — *Alm. roy.* et *Etat milit.* — Notes de famille.

CASTELLANE (JEAN-ANTOINE de), dernier évêque de Lavaur, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 18 mars 1732, était arrière petit-fils de Scipion de Castellane, seigneur de Noveysan, et le fils puîné d'Esprit-Jean et de Catherine Mellet de Tribon. Son père s'étant établi à Saint-Paul-Trois-Châteaux à la suite de son mariage, en 1716, on peut juger de la popularité dont sa famille jouissait dans cette ville par ce fait, qu'à la nouvelle de la nomination de celui qui nous occupe à l'évêché de Lavaur, les consuls ordonnèrent des réjouissances publiques, « M. l'abbé « de Castellane étant aussi distingué « par son mérite que par sa naissan- « ce. » Nommé le 4 novembre 1770, au lieu et place de Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin de Cucé, transféré à l'archevêché d'Aix, il fut sacré à Paris, le 7 juillet 1771, et son entrée dans sa ville épiscopale, le 14 septembre suivant, offrit cette particularité qu'il fut complimenté par le prieur des Pénitents-Blancs à la tête de sa confrérie, dont une quarantaine de membres étaient à cheval, les autres faisant, à pied, des exercices militaires. Mais ce qu'il importe de remarquer surtout, c'est que le nouveau prélat s'occupa beaucoup de son diocèse, sous tous les rapports. Aussi obtint-il en 1774 des Etats du Languedoc une subvention de 1,000 livres pour le collège de Sorrèze; et, quatre ans plus tard, en un temps de grande misère, il se signala par sa charité. Car, indépendamment de ce que d'abondantes distributions de vivres furent alors faites par ses soins, chaque dimanche, il fit faire de grands travaux d'utilité publique pour occuper les pauvres, par exemple : achever les routes d'Ambres et de Raucel à Lavaur et transformer de la manière la plus heureuse le quartier de cette dernière ville appelé le Plot. Il avait, du reste, en vue, tout un ensemble d'embellissements pour Lavaur, dont le plan fut dressé par l'inspecteur des travaux du diocèse ; ajoutons que c'est à son influence que cette ville est redevable d'un magnifique pont sur l'Agout dont la construction ne dura pas moins de treize ans (1773-1786) et coûta 340,000 livres.

Un autre fait se rattachant à l'épiscopat de Jean-Antoine de Castellane

est l'introduction des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul dans l'hôpital de Lavaur (1782), établissement pour lequel il fit, en 1787, de nouveaux règlements.

Ayant été des premiers à émigrer, ce prélat se réfugia à Florence pendant la Révolution et l'on croit même qu'il décéda dans cette ville, en 1801 ; on raconte aussi, qu'ayant repris le chemin de la France après l'amnistie du 6 floréal an X, il mourut de saisissement en mettant le pied sur le sol de la patrie, qu'il ne croyait plus revoir.

Arch. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, BB, 18, et GG, 9. — Lacroix, *L'Arr. de Montelimar*, vii, 439. — Notes du marquis de Boisgelin et de M. Vidal, de Lavaur. — Etc.

CHABANAS (Jean), boucher de Die, fut des premiers, dans cette ville, à prendre parti pour la Réforme. Abandonnant l'étal pour le métier des armes, il trouva moyen de s'enrichir et de se faire anoblir pendant les guerres civiles du xvie siècle. Dès 1570, il était à la tête d'une compagnie à l'aide de laquelle il s'empara, quatre ans plus tard, de la petite mais forte place de Pontaix, à deux lieues au dessous de Die, dont il fit un boulevard du parti huguenot et d'où il commanda quinze ou seize années durant à tous les villages des environs, poussant de là des pointes jusque dans le Royans, où il pillait le bourg de Saint-Jean, au mois de juillet 1574, et où il s'empara du château d'Izeron, l'an suivant, et surtout du côté de Die, sa ville natale, pour qui il était, suivant les cas, une menace ou un point d'appui. Ainsi était-il avec Cugie, quand celui-ci, que les Diois avaient chassé de leur ville, parce qu'il ne voulait pas reconnaître Lesdiguières pour chef, tenta de la reprendre dans la matinée du 29 août 1580 ; et, quand les Diois, qui tenaient en ce moment-là pour le roi, s'emparèrent au mois de juillet 1585, de la citadelle où Veaunes, lieutenant de Glandage, commandait pour la Ligue, il se trouvait à leur tête, et cela d'autant plus volontiers que ce même Glandage l'avait un moment retenu prisonnier, quelques jours auparavant.

Cinq ans plus tard (1590), l'ancien boucher était lieutenant du gouverneur de Die, à ce que nous apprend le capitaine Thomas Gay, son coreligionnaire et son beau-frère, qui raconte en outre que, lorsqu'il se fut emparé de Pontaix, Chabanas fut autorisé par les chefs de son parti, à « chercher des contribu- « tions en terre de l'ennemi, » c'est-à-dire chez les catholiques, « tant comme « il en pourroit amasser, sans rendre « compte à personne, à la seule condi- « tion d'entretenir cent soldats à Pon- « taix et de les bien payer, mois par « mois », et que s'il n'oublia pas de piller les alentours, l'âpre capitaine oublia souvent de payer ses compagnons d'armes et, qui plus est, « retenoit aux « alcuns leurs butins, aux autres leurs « monstres et soldes », de telle sorte que sa compagnie se débanda plusieurs fois et qu'il fut même insulté par ceux qui avaient servi sous lui. Avec cela, comme il était homme à « mettre tou- « jours quelque chose dans la bourse », ayant acheté, en 1580, une maison à Die, rue de la Pierre, il se fit aussitôt remettre, par Lesdiguières, les droits de mutation, « ensemble les arré- « raiges des censes, pensions et autres « services » qui grevaient ladite maison; puis obtint de Gouvernet l'autorisation d'en reconstruire la façade avec des pierres de la cathédrale, et comme le clocher lui portait ombrage, il demandait qu'on le démolît, disant : « Ra- « sez le pigeonnier et les pigeons n'y « reviendront plus. » Pour ce qui est de ses sentiments religieux, on peut s'en faire une idée en sachant que, lorsqu'il fut devenu un des plus riches habitants de Die, Jean Chabanas, après avoir consenti à donner quelque chose pour la construction du temple, refusa de donner quoi que ce soit au consistoire pour les pauvres, parce qu'il ne participait pas, disait-il, « aux saints « sacrements. » Pour tout dire, c'était

un homme de proie, comme il y en eut, du reste, tant à son époque ; ce qui ne l'empêcha pas de marier fort honorablement l'unique enfant qu'il ait eue de son mariage avec Jeanne Brunel, fille de Vincent, seigneur de Saint-Maurice; car cette enfant, qui s'appelait Jeanne, comme sa mère, épousa, vers 1595, Claude Armand, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres, puis conseiller à la Chambre des comptes du Dauphiné.

Mém. des frères Gay, éd. Chevalier, 30, 177, 287, 292. — *Mém. d'Eust. Piémond*, éd. Brun-Durand, 40, 158. — Long, *La Réforme et les guerres de religion*, 278. — Etc.

CHABO DE LA SERRE (Louis-Charles de), dit le comte de Chabo, officier général, né à Triors, le 16 septembre 1715, de Charles-Antoine, seigneur de la Serre, qui acquit en 1709 les seigneuries de Triors et de Génissieux, de la succession de l'abbé de Leissins, et d'Anne de Lattier, embrassa le métier des armes, et entra dans les mousquetaires, au mois de février 1733. L'an suivant, il faisait la campagne d'Italie en qualité de cornette, dans le régiment de Chevreuse, et pourvu d'une compagnie dans le régiment Mestre-de-camp-général-dragons, en 1735, il fit à sa tête la guerre de la succession d'Autriche, se distinguant d'abord au siège de Prague (1742), puis au combat de Dettingen (29 juin 1743), où il reçut à la joue une si affreuse blessure qu'on l'appela dès lors Chabo le Balafré. Cela ne l'empêcha pas de suivre le prince de Conti en Italie, en Allemagne et en Flandre, en 1744 et 1745.

Deux ans plus tard, étant alors mestre de camp de cavalerie, le comte de Chabo commandait les volontaires royaux en Provence, d'où il contribua à chasser les Piémontais et les Autrichiens, ce qui lui valut d'être fait brigadier, le 29 mars 1748; et c'est conséquemment à ce titre qu'il fit la guerre de Sept ans, consolidant de plus en plus sa réputation de bravoure, à tel point que, se trouvant bloqué dans Hoïa, petite place du Hanovre, par des forces considérables et paraissant décidé à tout plutôt que de se rendre, s'il devait être fait prisonnier de guerre, le prince de Brunswick, qui pouvait facilement le réduire, lui permit de se retirer librement avec ses troupes, ne voulant pas, disait-il, le voir périr et perdre encore beaucoup de ses soldats.

C'est d'ailleurs à la suite de cette affaire que Chabo fut nommé maréchal de camp (29 mars 1758), grade qu'il échangea, le 25 juillet 1762, contre celui de lieutenant général, et, la paix faite (1763), il reçut encore le cordon rouge, puis devint un des collaborateurs du duc de Choiseul qui, voulant réorganiser l'armée française, fit appel à son expérience pour ce qui regardait la cavalerie, les dragons et les troupes légères. Or, notre général, qui écrivit alors quantité de mémoires sur ce sujet, insista surtout pour que l'on conservât à notre armée l'empreinte du caractère national. Ayant fait ensuite un voyage en Angleterre, il y étudia habilement le pays, en vue d'une guerre possible, et c'est à son retour qu'il fut nommé gouverneur d'Arras et lieutenant général au gouvernement de l'Artois. En 1773, on y ajouta la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis.

Sous le ministère du comte de Saint-Germain, Chabo vit naturellement avec peine ce ministre toucher à l'œuvre de Choiseul et surtout s'inspirer pour cela d'un esprit importé de l'étranger. Bien plus, il le dit hautement, ce qui lui fit retirer le commandement d'une division permanente ; mais loin de protester contre une semblable disgrâce, il profita de ses loisirs pour aller étudier l'Italie, toujours au point de vue d'une guerre possible. Seulement, il ne tarda pas à user ainsi ses forces et, rentré en France, il mourut à Frouard en Lorraine, en 1780, ayant été chargé peu de temps auparavant du commandement en chef d'une armée, dite de la Flandre maritime, qui

devait opérer contre les Anglais, ce qui eût été le comble de ses vœux.

ICONOGRAPHIE. — Portrait gravé in-4°. Buste de face dans un ovale.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Vie du comte de Chabo, lieutenant général des armées du Roi, écrite sur ses journaux et ses correspondances militaires*, par le comte de Toustain-Richebourg. Londres et Paris, 1782, in-12 de 92 pp.

Arch. Dr., B, 1654 et 1758. — *Etat mil.* — Mém. du temps.

CHABRILLAN. Voir : **MORETON DE CHABRILLAN.**

CHAIX DE LOCHE (François), magistrat, né à Lyon, en 1732, de Laurent, l'un des juges conservateurs de cette ville, et de Gabrielle Guiramand, appartenait à une famille d'Etoile, dont il est fréquemment question au XVIIIe siècle, et demeurait à Montéléger, quand, à l'occasion de son mariage avec Jeanne-Marie Sahuc de Planhol, Jean-Jacques Chaix, son oncle, prieur commendataire de Beaumont-lès-Valence, lui donna le fief noble de Morlon, Crozier et île de Tarteron, sur Valence, Etoile et Soyons, plus sa maison paternelle sise à Valence, rue Saint-Félix, le 31 juillet 1769. Trésorier de France au bureau des finances de Dauphiné et membre de la Société académique de Valence, quand éclata la Révolution, il se tint prudemment à l'écart pendant la tourmente, se contentant d'être « homme de lettres » ; conduite qui ne l'empêcha pas d'être déclaré suspect, le 1er avril 1793, mais lui permit de traverser quand même la Terreur. Celle-ci passée, on l'appela à faire partie du jury d'instruction publique, le 13 décembre 1794, puis de l'administration de l'hospice, et il devint quinze mois après (20 mars 1796), juge au tribunal civil de cette ville, dont il fut nommé président le 12 prairial an VIII (1er juin 1800) ; et, cette charge, dont il fut mis en possession le 24 du même mois de juin, il l'occupa jusqu'à sa mort, arrivée à Valence le 24 thermidor an X (11 août 1802).

On a de lui : I. *Mémoire sur la question de la propriété du Rhône, pour la province de Dauphiné, contre celle du Languedoc*, par la communauté du bourg d'Etoile en Valentinois. Grenoble, veuve Faure, 1778, in-4° de 64 pp. Il y a de cette plaquette une 2e édition de Grenoble, impr. roy., 1780, in-4° de 71 pp.

II. *Essai historique sur le Droit public relativement aux assemblées nationales*. S. l., 1789, in-8° de 32 pp.

Arch. Dr., B, 591. — Rochas, *Mém. d'un bourg.* II, 197, 217, 294. — Maignien, *Dict. des Anon.*

CHALAMET (Hippolyte-Jean-Narcisse), publiciste, né à Saint-Marcel-lès-Valence, le 30 novembre 1846, et décédé à Saint-Donat, le 13 juin 1897, fut reçu officier de santé, le 14 novembre 1879, et s'établit dans ce dernier bourg, où il se fit bientôt remarquer par l'ardeur de ses convictions religieuses et ses vivacités de polémiste. D'abord rédacteur en chef du *Tirailleur de la Drôme*, feuille catholique hebdomadaire paraissant à Romans, qui n'eut que 9 numéros (4 octobre-29 novembre 1885), ses violences de langage le brouillèrent bientôt avec le clergé, qui lui opposa *Le Clérical de la Drôme* ; et qui, ayant fait ensuite un arrangement avec lui, fonda la *Sentinelle de la Drôme*, en l'invitant à y collaborer. Seulement il s'y refusa et, bien que s'étant engagé à rester à l'écart, il tenta de ressusciter *le Tirailleur* sous le titre de *Le Franc-Tireur de la Drôme*, et le pseudonyme de Pic de l'Herbasse, qui ne trompa personne. Aussi fut-il mis en demeure de cesser la publication de ce nouveau journal, qui n'eut, par suite, qu'un seul numéro, celui du 8 mai 1886. Mais il se rattrapa, cinq ans

après, en publiant *La Croix de St-Donat*, feuille intermittente autographiée par lui, qui eut 25 numéros (15 août 1891-13 août 1895), et dans laquelle il publia, entre autres choses, des lettres ouvertes à M. Forfer, inspecteur d'Académie, dont un discours fait à la rentrée des écoles laïques de Saint-Donat, le 24 octobre 1892, avait froissé ses convictions et à qui il n'avait pu répondre de vive voix. Indépendamment de cela, Hippolyte Chalamet fut un correspondant fort actif de *La Croix des comités*, revue publiée par les RR. PP. Assomptionistes, pour la diffusion de la bonne presse, et l'on a encore de lui :

I. *Syndicat médical de la Drôme et de l'Ardèche. Assemblée générale du 5 novembre 1884. Affaire Pangon et consorts Chalamet.* Valence, 1885, in-8°.

II. *De la Diffusion de la presse catholique. Appel aux hommes de foi et de zèle.* Bruxelles, 1891, in-8° de 57 pp.

III. *La Presse, ça presse !* par un Dromadaire. Paris, 1893, in-8° de 44 pages.

La Croix de la Drôme du 10 juin 1897, — Notes de M. C. Perrossier.

CHALIEU (Alexis), ecclésiastique archéologue, né à Tain, le 29 avril 1733, de parents honnêtes mais pauvres, se destina dès son enfance au sacerdoce. Il venait de terminer ses études classiques chez les jésuites de Tournon, lorsqu'il rencontra des missionnaires de la congrégation de Ste-Colombe qui, appréciant ses dispositions, lui fournirent les moyens d'aller à Paris, pour y suivre les cours de théologie. Or, tout en étudiant cette science, dans laquelle il fit de rapides progrès, il apprit encore la géographie et l'histoire ancienne et moderne, ce qui, joint à la douceur de son caractère et à la pureté de ses mœurs, le fit prendre pour secrétaire par l'évêque de Saint-Pons, qui, l'ayant ensuite promu aux ordres sacrés, en fit en outre un professeur de théologie. Privé de ce protecteur en 1758, l'abbé Chalieu revint à Tain, où les ecclésiastiques qui avaient remplacé les Jésuites dans la direction du collège de Tournon, lui offrirent aussitôt une chaire de théologie, qu'il accepta. Seulement, après l'avoir occupée avec distinction, pendant quelques années, il l'abandonna, parce qu'il « n'aimait point travailler à l'heu-« re »; cet acte eut pour résultat de lui enlever ses moyens d'existence et de le contraindre, par suite, à se charger plus tard de l'éducation du fils d'un de ses compatriotes, puis d'une autre ; charge bien autrement ingrate que celle de professeur, mais dont il s'accommoda cependant à cause des moments de loisir qu'elle lui laissait pour s'adonner à l'étude et surtout à la recherche des restes de l'antiquité, fouillant pour cela jusqu'aux sables du Rhône. Et c'est ainsi qu'il recueillit quantité de médailles, de statuettes, de vases, d'inscriptions et de débris de toute sorte, et put signaler à d'autres archéologues certains objets de grande valeur, par exemple, un petit autel taurobolique trouvé à Châteauneuf-d'Isère, et, à M. de Sucy, une belle agrafe et un collier d'or trouvés dans l'Isère, Car, bien qu'il eût, comme la plupart des collectionneurs, une grande tendance à garder ce qu'on lui communiquait, on peut citer de lui des traits d'une délicatesse rare ; et l'auteur de la biographie qu'il y a de lui en tête de ses *Mémoires*, raconte notamment qu'on le vit « refuser généreusement une mé-« daille de grand prix, qui lui était of-« ferte par un amateur de numismati-« que, qui, cependant, n'en avait pas su « découvrir le mérite.— « Ne l'offrez « jamais à personne, lui dit-il, je me « saurai bon gré toute ma vie d'avoir « eu le courage de vous la refuser. » Cette conduite s'explique surtout par la sincérité et la vivacité de sa foi religieuse; car il était avant tout prêtre catholique et dut même à son refus de prêter serment, de subir une longue détention ; arrêté le 10 mai 1793, il ne fut relâché que le 29 décembre 1794. A part cela, il ne vécut, on

peut le dire, que pour ses collections jusqu'à sa mort arrivée à Tain, le 29 mars 1808, et encore ses dernières paroles à ce sujet témoignent-elles de sa charité, qualité essentielle du prêtre : « Qu'on les vende », dit-il, en parlant de ses médailles et autres curiosités antiques, « moitié « au profit des pauvres et moitié à « celui de mes neveux ». « Pour le sur-« plus, c'était une sorte de Diogène « chrétien, » dit encore son biographe, « n'ayant jamais rien sollicité et « souvent ayant refusé ; rien n'aurait « pu lui faire sacrifier sa promenade au « soleil. Toujours assez mal vêtu, un « manteau jeté au hasard sur ses épau-« les formait toute sa parure. On le « voyait faire trois pas, s'arrêter, re-« partir, puis s'arrêter encore. Il cher-« chait toujours à être seul, et s'il l'eût « osé, il eût souvent dit à l'importun : « Retire-toi de mon soleil. »

Trop pauvre pour pouvoir publier lui-même le résultat de ses études, Chalieu laissa en mourant un certain nombre de mémoires manuscrits, qui furent publiés vers 1815, au profit de l'hôpital de Tain et des héritiers naturels de notre abbé, sous le titre de : *Mémoires sur diverses antiquités du département de la Drôme, et sur les différents peuples qui l'habitaient avant la conquête des Romains, suivis de plusieurs dissertations curieuses sur la numismatique et sur les preuves que Sa Majesté l'Empereur est le premier qui ait passé le Saint-Bernard avec une armée*, ouvrage posthume de M. l'abbé Chalieu, imprimé par souscription des amis de la science et des pauvres et par les soins de M. le Maire de Tain. Valence, Marc Aurel, s. d., in-4° de XIX + 191 pp., avec pl., renfermant sept mémoires, dont trois avaient été déjà publiés, l'un : *Sur une colonne milliaire qu'on a trouvée auprès de Tain*, en une plaquette anonyme de 4 pp., in-4° (S. l. n. d. ; mais Valence, an V), et les deux autres intitulés : *Notices sur les anciens peuples du département de la Drôme*, et *Mémoire sur la Marche d'Annibal*, dans les annuaires de Gueymard du Palais, pour l'an XIII et l'an XIV.

On a, en outre, de ce modeste savant, un *Extrait d'une dissertation sur le Taurobole de Lyon et celui de Tain*, resté manuscrit.

Biogr. Dauph., I, 195. — Rochas, *Journ. bourg. de Valence*, I, 271. — *Catal. Mss., bibl. de Grenoble*, 551. — Etc.

CHALVET (ANTOINE-BARTHÉLEMY-PIERRE), fils d'Antoine-Barthélemy, marchand chapelier, et de Marie-Anne-Julie-Romaine Simon, né à Nyons, le 20 novembre 1806, appartenait à une famille que l'on trouve établie dans cette ville dès 1485, date à laquelle Castalin Chalvet fut chargé par les consuls de peindre les armoiries delphinales, et dont un membre, Alexandre Chalvet, est qualifié écuyer, ancien sénateur au Sénat de Chambéry et subdélégué de l'intendant du Dauphiné, à Nyons, en 1715. Quant à lui, s'étant mis à étudier la médecine au sortir du collège, le grade d'officier de santé lui parut d'autant plus suffisant, qu'établi à Remuzat, puis à Nyons, il s'occupa beaucoup moins de médecine que de peinture, de musique et de poésie patoise. Peintre, il était élève de Rolland et cultivait le genre hollandais avec succès ; musicien, il jouait fort bien du violon ; poète patois, il publia de charmantes pièces de vers dans différents recueils, notamment dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme* ; artiste, enfin, il collectionna quantité de choses et, malgré tout cela, ne put obtenir d'être nommé conservateur du musée de Valence, ambition bien modeste cependant. Il est décédé à Nyons, le 23 juin 1877.

Et. civ. — *Bull. d'arch.*, XII, 40.

CHAMBON, médecin, né à Grignan, le 16 octobre 1656, de François Chambon et de Louise Guintandry, étu-

dia la médecine à Aix, puis à Avignon, où il prit le grade de docteur, après quoi il voulut se fixer à Marseille, mais ne le put, à cause de certaines difficultés. Étant alors allé en Italie, il passa de là en Allemagne, puis en Pologne, où le roi Jean Sobieski se l'attacha comme chirurgien ; et l'historien de ce prince raconte que « quel-
« ques jours après la fameuse bataille
« de Vienne, contre les Turcs (12 sep-
« tembre 1683), la nouvelle de la prise
« de Luxembourg par Louis XIV ar-
« riva à Varsovie ; le célèbre chirur-
« gien françois, étant alors dans la
« chambre du roi Jean Sobieski, s'é-
« cria : Ah ! c'est un roi, celui-là... —
« Et moi, interrompit le roi avec co-
« lère, qui suis-je donc ? »

Une rupture en étant résultée, Chambon alla en Hollande pour y conférer avec les partisans de la doctrine de Paracelse et de Van-Helmont, et revint ensuite à Paris, où le médecin du roi, Fagon, qui faisait cas de lui, ne put lui faire obtenir le diplôme d'agrégé, parce qu'il refusait de s'engager, par serment, à ne pas débiter les remèdes secrets qu'il avait apportés de ses voyages, donnant pour raison qu'il avait obtenu, avec ces remèdes de merveilleuses cures. Mais, comme il avait acquis le grade de licencié, le Parlement l'autorisa à pratiquer, quand même, la médecine à Paris, et il y jouissait déjà d'une certaine réputation, lorsqu'il eut une fort malheureuse affaire. Chargé par le lieutenant général de police, de voir un prince della Riccia, qui était malade à la Bastille, il s'intéressa bientôt tellement à ce prisonnier qu'il voulut lui faire passer un plan d'évasion, en le dissimulant dans une orange, disent les uns, tandis que d'autres prétendent qu'il adressa au roi une supplique dans laquelle il attaquait la duchesse de Bourgogne et le duc de Savoie. En tout cas, il se conduisit de telle sorte qu'on le mit à la Bastille, à son tour, le 26 septembre 1702, et qu'il y resta pendant une année.

Rendu à la liberté, sur les instances de Mme de Coulanges, mais ayant alors perdu sa clientèle, Chambon se retira à Marseille où le comte de Grignan, son protecteur, lui fit avoir un emploi de médecin des galères, et il y était depuis près de deux ans, quand la mort de Mme de Grignan (16 août 1705), qu'il avait été appelé à soigner conjointement avec d'autres médecins, lui fit abandonner, tout à la fois, Marseille et la médecine pour se retirer à Grignan, auprès d'un frère, chanoine de la collégiale Saint-Sauveur. On peut du reste se faire une idée du chagrin que lui causa cette mort, par cette invective de notre médecin à l'adresse d'un de ses confrères, qu'il en rendait responsable. « Ah ! j'aurais bien désiré que
« ce bateleur, ce mangeur de vipères
« eût su guérir Mme de Grignan ! il
« m'auroit conservé une amie et je se-
« rois resté dans un pays où je me plai-
« sois fort, dont elle faisoit le plus bel
« ornement et où je n'avois pris le
« parti de fixer mon séjour que parce
« qu'elle y faisoit le sien. »

Retiré à Grignan, Chambon y devint, en 1728, seigneur de Réauville, et y mourut, quatre ans plus tard (2 octobre 1732), s'intitulant encore médecin et conseiller du roi. De Marie-Anne de Ferlay, qu'il avait épousée à Lyon, le 11 novembre 1691, il laissa entre autres enfants, Antoine-Louis Chambon, seigneur de Réauville, capitaine-écuyer gendarme de la garde du roi, qui prit part aux sièges de Menin et d'Ypres en 1744.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Principes de physique rapportés à la médecine pratique.* Paris, 1712, in-12. — *Suite des Principes...* Paris, 1714, in-12. — *Suite des Principes...* Paris, 1716. in-12.

Ces trois parties ont été publiées de nouveau, en 1750. Paris, 2 vol. in-12.

II. *Traité des métaux et des minéraux.* Paris, 1714, in-12.

Biogr. Dauph., I, 197. — Et. civ. — Devès, *Biogr. hist.*, 60. — Eloy, *Dict. de méd.*, I, 187. — C. de Renneville, *Hist. de la Bastille*, II, 369. — *Hist. de Jean Sobieski*, II, 332. — Lacroix, *L'arr. de Mont.*, IV, 268. — Etc.

CHAMIER (Daniel), fameux théologien protestant de qui Bayle dit, avec raison, qu'il fut « dans son parti, « autant ministre d'État que ministre « d'Église », était petit-fils d'un peintre d'Avignon et fils de Pierre-Adrien Chamier, docteur en droit canonique et professeur en l'université de cette ville, suivant les uns, — docteur en droit civil et banquier, selon d'autres, — qui, ayant été des premiers, dans notre contrée, à embrasser la Réforme, fut successivement pasteur à Romans, à Nîmes, au Pouzin, à Privas, derechef à Nîmes, à Saint-Ambroise, à Aubenas, à Montélimar, à Crest et finalement encore à Montélimar, où il périt accidentellement, âgé, dit-on, de plus de cent ans. Avec cela, on sait qu'il naquit en 1565; seulement, tandis que Rochas dit que c'est à Montélimar, John Quick, dont le livre a été écrit sur des papiers de famille, prétend que c'est au château de Mont, près Morès en Dauphiné, localité que M. le pasteur E. Arnaud croit être Manthes, près de Moras, dans le canton du Grand-Serre. Quoi qu'il en soit, il nous appartient donc et nous savons de plus que c'est un ancien archevêque d'Aix devenu capitaine huguenot qui fut son parrain, et qu'après avoir fait ses études classiques à Orange, et professé quelque temps la quatrième à Nîmes, il fit sa théologie à Genève. Maintenant, est-il vrai, comme l'avancent la plupart des biographes, qu'ayant été reçu pasteur dans cette dernière ville, il fut ensuite trouvé insuffisant par le synode provincial du Dauphiné, et qu'étant alors allé en Languedoc, il y fut pourvu du poste des Vans, bientôt échangé contre celui d'Aubenas ? Ce n'est pas impossible; mais il est certain, en tout cas, que le seul Chamier qui ait été pasteur d'Aubenas (1585-1587) était son père, et nous savons, d'ailleurs, contrairement aux assertions de Quick, qui le fait aller de Bagnols à Montagnac en 1600, que Daniel Chamier était pasteur à Montélimar dès 1593. Trois ans plus tard, il était chargé, comme tel, de représenter les églises protestantes du Dauphiné dans le synode national de Saumur et dans l'assemblée politique de Loudun, et l'on peut juger de l'impression qu'il y fit, par ce double fait qu'à Loudun il remplit pendant quelque temps les fonctions de secrétaire, et qu'un certain nombre de théologiens ayant été auparavant désignés pour défendre le protestantisme dans les conférences que l'on se proposait alors d'avoir, pour y débattre la grosse question de la conversion du roi, le synode national de Saumur substitua le nom de Chamier à celui de de Serres. Deux ans après, notre pasteur de Montélimar siégeait, au même titre, dans le synode national de Montpellier, où il fut chargé de revoir la discipline, et trois ans plus tard, dans celui de Gergeau (1601), qui le chargea d'une mission auprès du roi. C'est ensuite lui qui présida celui de Gap (1603), puis celui de Privas (1615), faisant preuve partout d'une indomptable énergie, et partout, mettant au service de son parti ses vastes connaissances théologiques et sa grande facilité de parole; à tel point que, non content de jouer un rôle considérable dans les assemblées protestantes, il eut, nombre de fois, avec les docteurs catholiques, de retentissantes disputes à la suite desquelles chacun se vanta, suivant l'usage, d'avoir triomphé de ses adversaires ; ainsi, en 1599, avec le célèbre P. Coton et le P. Armand, autre jésuite ; l'an suivant, avec le P. Coton encore ; en 1601, avec le P. Gautier; en 1603, avec le théologal de la cathédrale de Gap, Pierre Fenouillet ; enfin, en 1606, avec Jacques d'Ilaire de Jovyac, gentilhomme protestant converti au catholicisme ; puis avec Antoine Tholosain, abbé général de Saint-Antoine, pour ne parler que des disputes qui se rapportent au temps passé dans notre contrée. Indépendamment de cela, Chamier fut pour beaucoup dans la création d'une académie protestante pour le Dauphiné; seulement, il la voulait à Montélimar, où il groupait alors, depuis quelque

temps, autour de lui, un certain nombre de jeunes hommes se destinant à la carrière pastorale : et, comme cette académie finit par être établie à Die, il en fut d'autant plus mortifié, qu'il perdait ainsi tout espoir de faire comme il l'aurait voulu, de la ville qu'il habitait, le principal foyer du protestantisme dans la province, tous ses effort n'ayant pu empêcher, quelques années auparavant, les catholiques Montiliens de rouvrir deux ou trois de leurs églises et d'obtenir une place dans le Conseil de la commune. D'un autre côté, ses coreligionnaires en arrivèrent à se plaindre de ses nombreuses absences, si bien, qu'on le remplaça comme pasteur, en 1611, pendant qu'il était à l'assemblée politique de Saumur. Instruite de ce que Chamier pouvait prendre pour une injure, cette assemblée se hâta il est vrai de lui faire rendre sa place, et le synode national de Privas (1612) tâcha bien ensuite de panser la blessure ainsi faite à son amour-propre en le choisissant pour modérateur, mais il n'y arriva pas. Dégoûté des protestants de Montélimar, à cause de qui il avait refusé plus d'une fois de brillantes offres, il finit par accepter le poste de Livron, quand Josué Barbier l'eut abandonné pour passer au catholicisme, et il paraît même qu'il eut un moment l'intention de grouper, encore là, autour de lui, un certain nombre d'élèves. Car il est dit, dans les délibérations consulaires de cette ville, que le 3 octobre 1615 on discuta le payement du professeur capable que M. Chamier désirait ; mais il n'y resta pas quand même, puisqu'on le voit remplacé, dès le mois de juin de l'année suivante, et c'est probablement alors qu'il alla à Montauban où il était depuis longtemps demandé.

Or, à Montauban, où il fut pourvu d'une chaire de théologie en même temps que d'une charge de pasteur, il se consacra exclusivement à ses doubles devoirs et à la composition d'ouvrages de controverse jusqu'à sa mort, arrivée le 17 octobre 1621, c'est-à-dire pendant le siège de cette ville par Louis XIII. Ayant volé, l'épieu à la main, à la défense du bastion de Pullias, pendant un assaut, il fut emporté d'un coup de canon, disent tous les biographes ; mais la relation qu'on a du siège de Montauban ne donne nullement à entendre qu'il était en armes sur le bastion lorsqu'il périt, et elle raconte en outre, « qu'en sa prédica- « tion du jour précédent, sur le 34e « verset du ch. 37 d'Esaïe, il appliqua « à Montauban la promesse de déli- « vrance que fit le Prophète, de la part « de Dieu, à Jérusalem assiégée par « Rabsake, général de l'armée de Sén- « nachérib, répétant avec grande véhé- « mence ces mots : « Non, non, ils n'en- « treront pas, ils s'en retourneront par « le chemin qu'ils sont venus ! » Et elle ajoute : « De ses amis lui ont ouï « dire qu'il croyoit mourir en ce siège « d'un coup de canon. »

ICONOGRAPHIE. — Portr. grav. en taille douce in-8°, d'après un portrait peint conservé à Londres dans la bibl. dite : Doctor Williams'library, et reproduit par la paniconographie dans le *Bull. de l'hist. du prot. fr.*, II, 296, et dans le livre de Ch. Read. Buste de 3/4 à D. 0,125/0,103.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *1564-1621. Daniel Chamier. Journal de son voyage à la Cour de Henri IV, et sa biographie,* par Charles Read. Paris, Agence centr. de la Soc. de l'hist. du prot. franç., 1858, in-8° de 480 pp., avec portrait.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Dispute de la vocation des ministres en l'Eglise réformée, contre Iaques Davy dit du Perron, evesque d'Evreux.* A La Rochelle, par Hiérosme Haultin, 1598, in-8° de 310 pp. C'est une réponse au livre intitulé : *Replique à la Response de quelques ministres sur un certain écrit touchant leur vocation.* Paris, Mamert Palisson, 1597.

II. *Epistolæ Iesviticæ*, Genevæ excudebat Petrus de la Rouière, 1599, in-8° de 240 pp. *Pars altera.* S. n. d. l., P. de la Rouière, 1601, in-8° de 16 +173 pp. Recueil de lettres de polémique entre Chamier et les PP. Coton, Armand et Gaultier, attribué à tort à Chamier, et dont la première partie a été réimprimée deux fois sous le titre de *Epistolæ Iesuiticæ et ad eas responsiones item per epistolas datæ...* avec une *Introductio in artem jesuiticam conscripta a Gabrielo Bariaco* d'abord en 1604, Ambergæ, Johan.

Schoufeldus, in-12; puis, *ibid.*, CIↃ IↃ CX, in-8° de 4 ff. + 239 pp.

III. *La Confusion des disputes papistes.* Genève, Le Preux, 1600, in-8° de 8 ff. + 270 pp.

IV. *Considérations sur les advertissements de A. Porsan.* S. n. d. l., La Rovière, 1600, in-8° de 31 + 266 pp. + 3ff.

V. *Actes de la Conférence tenue à Nimes entre Daniel Chamier et P. Cotton, jesuite.* Genève, 1601, in-12 de 14 + 256 pp.

VI. *De Œcumenico Pontifice disputatio Scholastica et Theologica, libris VI distincta...* Genevæ, 1601, in-8° de 8 ff. + 897 pp.

VII. *Les Actes de la dispute d'Ambrun entre M. Daniel Chamier, ministre de la parole de Dieu en l'Eglise reformee de Montelimard, et M. Fenouillet, soy disant théologal de Gap.* S. n. d. l., 1603, in-8° de 53 pp.

VIII. *Actes de la Conférence tenue à Saint-Marcellin, au mois d'avril* 1606. S. n. d. l. n. d., in-12 de 139 pp.

IX. *La Honte de Babylon, comprise en deux parties par D. C.* Sedan, 1612, in-8° de 16 + 103 ff.

X. *La Jesvitomanie, ov les Actes de la Dispvte de Lectoure.* Montauban, Denys Haultin, 1618, in-8° de 4 ff. + 248 pp.

XI. ברחמותי״. *Dan. Chamieri Delphinatis Panstratiæ catholicæ sive controversiarum de religione adv. pontificios corpus in IV tomos distributum.* Genevæ, typis Roverianis, 1626, 4 vol. in fol. Ouvrage dont il y a une édit. de Francfort-sur-le-Mein, 1627, également en 4 vol. in fol. Entrepris sur la demande du synode national de La Rochelle, cet ouvrage, pour l'impression duquel le synode de Vitré vota 3,000 livres, a été complété par Alsted (1629, 5 vol. in fol.), et Spanheim en a publié un abrégé sous le titre de : *Chamiervs Contractvs sive Panstratiæ catholicæ... Epitome in qua corpvs controversiarvm super religione adversus Pontificios...* Genevæ, 1642, in fol., réimprimé en 1643 et en 1645.

XII. *Pieuse remontrance de Chamier, ministre de Montauban, à ses frères en Christ.* Jouxte la copie imprimée à Nimes. Paris, Hénault, 1622, in-8°.

XIII. *Corpus Theologicum seu loci communes theologici, Prælectionibus publicis in Academia Montalbanensi per decem annorum curriculum dictati...* Genevæ, Sam. Chouet, 1653, in fol. Ouvrage incomplet publié par le fils de l'auteur.

XIV. *Journal du Voyage de M. Daniel Chamier à Paris et à la cour de Henri IV en 1607*, publié en 1853 dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du protest. français*, II, 297-320 et 430-445, avec un portrait.

XV. Enfin, il y a de Daniel Chamier, à la Bibliothèque de Metz, une *Grammatica hæbrea* manuscrite, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Arnoul en 1763 et sur la première page de laquelle on lit : *Describebat Petrus Bachelleus anno m.dcxv.*

Biogr. Dauph., I, 199. — *France prot.*, éd. Bordier, III, 1025. — Bayle, *Dict. crit.*, I, 911. — *Arch. de Livron*, BB, 2. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, II, 535. — *Le Siege de Montauban*, 155. — Aymon, *Les Syn.*, II, 100, 700. — E. Arnaud, *Hist. prot. Dauph.*, II, 381 ; *Hist. prot. du Vivarais*, I, 630, et *Les Controv. relig.*, 12, 18, 19, 22. — *Catalogue des manusc. des bibl. des dep.*, V, 160.

CHAMIER (DANIEL), petit-fils du précédent et, conséquemment, fils d'Adrien Chamier, pasteur à Montélimar de 1617 à 1671, date de sa mort, naquit dans cette ville en 1628, et d'abord pasteur à Pierregourde en Vivarais (1654), puis à Beaumont-lès-Valence (1655-1671), remplaça enfin son père dans sa ville natale, où il mourut cinq ans après (29 juin 1676). Controversiste, il est l'auteur d'un petit in-8° de 12 ff. + 342 pp., intitulé : *Les Victoires imaginaires du sieur Féron, représentées en douze lettres écrites à un habitant de Valence* (Orange, Ed. Raban, 1658), qui a donné lieu à une singulière méprise. Confondant l'adversaire de notre pasteur avec le P. François Véron, missionnaire des environs de Paris, les auteurs de la nouvelle *France protestante*, ont mis en note : « Jésuite, et émérite menteur, dont une « élogieuse biographie vient de paraî- « tre sous ce titre : Un curé de Charen- « ton au XVIIe siècle, par l'abbé Féret, « un de ses successeurs. Paris, 1881, « 160 pp. in-12 » ; tandis qu'il s'agit de Gilles Le Féron, missionnaire du diocèse de Valence, plus tard curé de la cathédrale de cette ville (V. ce nom). Ajoutons que, suivant les mêmes auteurs, deux manuscrits actuellement conservés en Angleterre, dans la famille Chamier, et dont l'un est intitulé : *Remarque sur les sermons qui ont été faits par MM. les Jésuites au temps du Synode de Montélimar,* l'autre : *Examen des deux religions*, sont l'œuvre de notre pasteur, bien que le premier, au moins, ait été attribué à son célèbre aïeul. Quant au membre de cette famille qui fut condamné au supplice de la roue et exécuté à Montélimar, en 1683, pour avoir été du nombre des protestants qui se battirent près de Bourdeaux contre les troupes royales, le 30 avril de cette année-là, il s'ap-

pelait Antoine Chamier, et était avocat et fils de Jacques, autre avocat, et de Marie Boucherle.

France prot., éd. Bordier, III, 1038. — E. Arnaud, *Controv. relig.*, 50. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, II, 245.

CHAMPAVIER (Joseph-Victor-Fortuné), ecclésiastique, né à Saint-Jean-en-Royans, en 1794, et décédé à Saint-Laurent-en-Royans, le 28 septembre 1874, fut ordonné prêtre à 23 ans et demi, s'adonna d'abord à la prédication, sous la direction de l'abbé Bellier, un des grands missionnaires de l'époque, puis devint professeur au collège-séminaire de Valence. Placé ensuite à la tête du collège municipal de Montélimar (1826), il donna à cet établissement un essor qu'il n'a pas eu depuis, et dut à cela d'être appelé, en 1838, à diriger le prytanée de Ménars (Loir-et-Cher), fondé par le prince Joseph de Chimay, qui prit également de l'essor sous sa direction. Seulement, comme il ne joignait pas à tout un ensemble de brillantes qualités, celle d'être administrateur, l'abbé Champavier dut abandonner au bout de quelque temps cette situation pour devenir curé d'Oriol, village à quelques kilomètres de son bourg natal, qu'il dota bientôt d'une église et d'un presbytère ; et là, comme les occupations ordinaires d'un curé de campagne ne suffisaient pas à sa dévorante activité, il se fit élire conseiller d'arrondissement, puis conseiller général et posa même, en 1848, sa candidature à la représentation nationale. Or, les services que l'abbé Champavier rendit au canton de Saint-Jean-en-Royans, pendant qu'il le représenta au Conseil général de la Drôme, ne sauraient être énumérés ici ; contentons-nous de dire qu'il contribua dans une large mesure à la construction de la route dite des Goulets, qui met le Vercors en communication avec le Royans et qui est un des plus beaux travaux du temps. Transféré de la cure d'Oriol à celle de Saint-Laurent-en-Royans, en 1856, c'est-à-dire peu de temps après le renouvellement de son mandat de conseiller général, il semblait devoir siéger pendant longtemps encore dans cette assemblée départementale, lorsqu'un malheureux événement le fit renoncer à la vie publique. Accusé de subornation de témoins, parce qu'il avait cherché à atténuer la culpabilité d'un de ses paroissiens, il fut poursuivi avec la dernière rigueur et traduit devant la Cour d'assises. Celle-ci l'acquitta et ses paroissiens lui firent, à son retour chez eux, une réception qui dut être bien consolante pour lui, car ils furent jusqu'à dételer les chevaux de la voiture qui l'amenait, pour la traîner eux-mêmes jusqu'à la porte de l'église, où le vieux curé, brisé par l'émotion, ne put que leur dire une parole des plus évangéliques : « Mes enfants, aimez-« vous toujours les uns les autres. » Mais il ne se renferma pas moins, dès lors, dans l'exercice du ministère pastoral, ne s'en distrayant que pour fonder dans sa paroisse un établissement pour les sourds-muets, qui est maintenant en pleine prospérité.

Cet ecclésiastique était chanoine honoraire de Blois et de deux autres diocèses.

Fillet : *Hist. relig. de Saint-Laurent-en-Royans*. — Notes div.

CHAMPIONNET (Jean-Etienne), général dont les nombreuses biographies sont toutes plus ou moins fautives, pour ce qui regarde au moins ses commencements, naquit à Valence, le 14 avril 1762, Madeleine Collion, sa mère, qui était servante chez le maître de la poste aux chevaux de cette ville, Etienne Grand, l'ayant eu des œuvres de ce dernier, qui finit par l'épouser le 12 juin 1788, c'est-à-dire deux jours avant sa mort, mais qui ne légitima pas, pour cela, son fils. Quant au nom

de Championnet, il fut emprunté à un quartier de Valence, dans lequel Etienne Grand avait « un enclos de vi- « gne appelé Mississipi » et qui est précisément celui dans lequel se trouve la statue du général.

Après avoir fait des études fort rudimentaires, non au collège de Chabeuil, comme on l'a dit, mais chez le greffier de la justice royale et ducale de cette ville, Championnet apprit le métier de cuisinier et alla, comme tel, à Barcelone, d'où il écrivait à « Monsieur « Grand», le 29 avril 1780: «Il faut donc « que je vous fasse par de leureuse con- « dition que j'ai trouvé à mon avanta- « ges, les gages sont petit, mais les « amitié qu'ils ont pour moi, mes les « font trouver grand;... nous avons de « tres bons legumes, meilleurs qu'en « France, toute l'année de petit poit, la « viande est tres mauvaise. » Rentré à Valence, vers le milieu de l'année suivante, il s'occupa d'abord des affaires de son père, puis fut receveur des fermes à la Roche-de-Glun (1784) et était, enfin, qualifié « bourgeois de Valence » dans l'acte, en date du 16 juillet 1788, par lequel Jean-André Colombier, héritier d'Etienne Grand, lui transmit une bonne part de l'héritage de ce dernier, sous différentes conditions. Cela ne ressemble guère, on le voit, à ce que Rochas a dit, après beaucoup d'autres, et il en est un peu de même de ce qui touche à son rôle dans la fameuse fédération d'Etoile (29 novembre 1789), qui fut l'œuvre de Faujas de Saint-Fond, et non la sienne; car il n'est pas question de Grand-Championnet, comme on l'appelait alors, avant le 25 juin 1790, date à laquelle il fut chargé, conjointement avec trois autres, de représenter la garde nationale de Valence dans la grande fédération de Paris (14 juillet 1790). Mais, secrétaire de la Société des Amis de la Constitution de sa ville natale, dès le mois d'avril 1791, il devint bientôt adjudant général des gardes nationales du district et c'est à ce titre qu'il présenta, le 8 août 1792, au Conseil de la commune de Valence, un règlement de la garde nationale adopté par l'Etat-major, dont l'impression fut ordonnée, séance tenante, par ce conseil. Quelques jours après, il s'engageait dans le 6ᵉ bataillon des volontaires de la Drôme, dont il fut élu commandant, le 29 août, et c'est ainsi que commença, en réalité, une des plus belles carrières militaires de l'époque.

Envoyé de Valence à Besançon, avec l'ordre d'y exterminer tous les partisans de la Gironde, qui étaient en état d'opposition ouverte depuis les événements du 31 mai, Championnet sut mettre fin à l'agitation publique dans le pays, sans recourir aux mesures de rigueur, ce qui lui valut, fait assez rare, d'être nommé chef de brigade, le 1ᵉʳ septembre 1793, par les représentants du peuple alors en mission dans le Doubs. Quelques mois après, il allait rejoindre Hoche, à l'armée de la Moselle, et se distingua, sous lui, aux affaires de Brumpt, de Bischwiller et de Haguenau ; après quoi il fut le premier à pénétrer dans Landau débloqué, et s'empara de Spire, de Worms et de Frankenthal, conduite dont il fut récompensé par le grade de général de brigade.

Passé alors à l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan, notre jeune et vaillant général contribua puissamment, quelques jours après son arrivée (26 juin 1794), à la victoire de Fleurus, qui nous donna la Belgique, s'empara au mois d'octobre suivant des villes de Juliers et de Cologne, et chargé, le 5 septembre 1795, de traverser le Rhin devant Dusseldorf, accomplit non seulement ce beau fait d'armes sous le feu d'une artillerie formidable, mais encore s'empara de la ville que défendaient, en outre d'une garnison de 5,000 hommes, 6,000 soldats rangés sous les glacis. Quelques jours plus tard, il se rendait maître du village de Costheim, qui fut pris et repris six fois, et c'est encore lui qui couvrit la retraite de l'armée française, quand celle-ci dut repasser le Rhin. Les hostilités ayant recommencé en 1796, il repassa le Rhin, dégagea Dusseldorf, s'empara de Wurtz-

bourg (24 juillet), puis du fort de Kœnigstein, après avoir battu, les Autrichiens à Bamberg, et ces brillants faits d'armes ayant été compensés par des échecs, qui imposaient la retraite à notre armée, c'est Championnet qui protégea derechef cette retraite. L'année 1797 se passa également, pour lui, en combats sur le Rhin et il en fut ainsi jusqu'au mois de juillet de l'année suivante, date à laquelle il fut appelé au commandement en chef d'une armée qui se formait à Dunkerque, Ostende et Anvers, pour ensuite, de la Hollande, menacer l'Angleterre, commandement dans lequel il ne fit du reste que passer, attendu que c'est au commencement de brumaire an VII, c'est-à-dire dans les derniers jours du mois de septembre 1798, qu'on l'envoya à Rome, pour y commander cette armée dite de Naples, à la tête de laquelle il devait mettre le sceau à sa réputation.

En partant, « je ne reçus qu'une in« struction verbale, » dit-il, dans un mémoire publié il n'y a que quelques années; « elle m'enjoignait de repousser, « par la force, toute agression hostile « contre l'indépendance de la Républi« que romaine et de porter la guerre « sur le territoire napolitain, si le roi de « Naples exécutait les projets d'inva« sion si souvent annoncés. » Or, l'armée napolitaine, commandée par l'Autrichien Mack, général habile, était de 70,000 hommes menant avec eux cent pièces de canon parfaitement approvisionnées, tandis que Championnet ne disposait, lui, que de 13,238 hommes mal vêtus, mal payés et disséminés sur toute l'étendue de la République romaine. Quant à l'artillerie, elle lui faisait à peu près complètement défaut et, malgré cette énorme disproportion de forces, dix-sept jours après la déclaration de guerre, Championnet réoccupait Rome, qu'il lui avait fallu tout d'abord abandonner, l'armée ennemie ayant été mise en complète déroute par la sienne, grâce à toute une série de petits combats qui déconcertèrent les calculs de Mack. Trois semaines plus tard, il pénétrait sur le territoire napolitain, malgré le soulèvement des populations, et Capoue ayant été pris le 10 janvier 1799, il arriva, le 12, devant Naples, ville dont toutes les rues et, pour ainsi dire, toutes les maisons, désespérément défendues par les restes de l'armée vaincue et par les habitants, durent être prises une à une, et dans laquelle, étant enfin entré en vainqueur le 25 janvier, il proclama la *République Parthénopéenne*.

De semblables faits d'armes ne pouvaient être trop récompensés, d'autant plus que, contrairement à tant d'autres chefs militaires de tout temps, Championnet fut toujours d'une probité scrupuleuse. Il ne voulait pas que l'on pressurât les populations et encore moins que les fournisseurs de l'armée et les officiers d'administration s'enrichissent au détriment du trésor public, à tel point, qu'après en avoir dénoncé quelques-uns au Directoire, notamment un commissaire civil du nom de Faytpoul, dont les malversations étaient telles qu'il pouvait « réaliser dans un «mois ou deux près de 3,600,000 li« vres», il expulsa celui-ci du territoire de la nouvelle république. Or, cet acte de vigueur blessa les membres du Directoire, hommes trop médiocres pour ne pas prendre ombrage des succès de Championnet. Vingt jours après son entrée à Naples, il recevait l'ordre de rentrer immédiatement en France, pour y répondre de sa conduite, et, comme il se conforma sur-le-champ à cet ordre, on le fit arrêter à son passage à Milan ; après quoi le Directoire décida, le 16 floréal an VII, qu'il serait jugé par un conseil de guerre dont le général en chef de l'armée d'Italie, fixa le siège dans cette ville. Que serait-il arrivé de lui sans la journée du 30 prairial (18 juin 1799), c'est-à-dire sans le renversement de ceux qui l'avaient fait arrêter ? Traduit devant un conseil de guerre que l'on aurait probablement composé de ses ennemis personnels, une condamnation à mort, ou tout au moins à la déportation l'attendait; tandis que le remplacement

de quelques-uns des incapables qui détenaient alors le pouvoir, par d'autres incapables, eut pour lui les plus heureuses conséquences. La règle, en temps de révolution, étant d'élever sur le pavois les victimes des hommes tombés, les remplaçants de Merlin et de Larevellière-Lépeaux révoquèrent, au lendemain de leur élévation, l'arrêté du 16 floréal traduisant le vainqueur de Naples devant une commission militaire, et, douze jours après (5 juillet 1799), le renommèrent commandant en chef, non de l'armée qu'il avait rendue victorieuse et dont son départ avait entraîné la désorganisation, mais d'une autre armée, sur les Alpes, où la guerre était reportée.

Nous avons dit un mot de l'état dans lequel était l'armée dite de Rome, puis de Naples, quand Championnet en prit le commandement ; celle des Alpes ne valait guère mieux lorsqu'il y arriva. Ayant fait, quelques jours auparavant (20 juillet), une proclamation que l'administration départementale de la Drôme fit imprimer à 600 exemplaires, il franchit les Alpes par le mont Cenis, la Novalaise et le Saint-Bernard, le 8 août, marcha ensuite vers Suse, débloqua Fénestrelles et prit Exilles, puis entra en Piémont pour y recevoir les débris de l'armée d'Italie, que Moreau lui abandonna le 15 septembre ; enfin, l'ensemble de ses troupes formant alors un effectif d'environ 25,000 hommes, il tenta de chasser les Autrichiens de Coni. Malheureusement ces troupes, décimées par les maladies et souffrant littéralement de faim, durent battre en retraite à la journée de Fossano (4 novembre 1799), et cet échec l'affecta si douloureusement qu'il ne tarda pas à tomber malade. Transporté à Antibes, il y mourut le 9 janvier 1800, laissant la réputation d'un général humain et d'un désintéressement à l'épreuve, en même temps que celle d'un grand homme de guerre.

Emportés par le désir de grandir le plus possible leur héros, la plupart des biographes de Championnet disent qu'il naquit pauvre et mourut pauvre ; l'un d'entre eux avance même que « les économies de sa solde venaient « sans cesse à sa mère qu'il voulait « mettre à l'abri du besoin en cas de « mort », et un autre, renchérissant encore, prétend que les officiers qui l'avaient suivi à Antibes « furent obli- « gés de se cotiser pour payer les frais « de ses funérailles. » Ramenant le panégyrique aux proportions de l'histoire, nous rappellerons que l'illustre général valentinois hérita d'une assez belle fortune de son père, sous condition de faire à sa mère une pension de 800 livres, et que s'il n'augmenta pas cette fortune il la conserva au moins, car, à sa mort, Madeleine Collion, qui fut son héritière, déclara au bureau des Domaines de Valence une succession évaluée en argent à 80,000 livres, et en immeubles à 89,582.

Le cœur de Championnet ayant été apporté à Valence, y fut solennellement déposé, le 7 septembre 1800, dans l'ancienne église de Saint-Ruf, qui servait alors de salle décadaire, et, quarante-huit ans après (24 septembre 1848), on inaugurait dans cette même ville une fort belle statue du héros valentinois, élevée avec le produit d'une souscription dans laquelle sa ville natale figure pour 5,000 francs.

ICONOGRAPHIE. — I. Portrait gravé sur cuivre, in-4°. Méd. 0,216/0,116 ; cadre, 0,151/0,122. Buste de 3/4 à D. *Point pinx. Gravé par Morghen.* Lég. : *Championnet, général en chef de l'armée de Naples.* — II. Grav. sur cuivre aqua-tinta, in-fol. Méd. 0,121 ; cadre 0,365/0,227. Buste de 3/4 à G. *Levachez sculp.* Lég. : *Championnet, successivement général en chef de l'armée de Naples,...* et au-dessous, une eau-forte, *Duplessis-Bertaux inv. et del.*, méd. de 0,050/0,140 (Entrée à Naples) et 22 lignes de texte. — III. Autre, in-4°, du méd. 0,114 de hauteur. Buste de 3/4 à D. *Bonneville del., sculp.* Lég. : *Championnet, général en chef de l'armée de Naples.* — IV. Autre, in-8°. Buste de 3/4 à D., avec chapeau sur la tête, dans méd. de 0,119 de hauteur. *Bonneville delin.* Lég. : *Championnet, général de division.* — V. Autre, lith. col., in-8°. Rigo frères et Cie ; cadre, 0,200/0,134. *Lacauchie del. P. Amic, édit.* Lég. : *Championnet.* — VI. Im. col., in-fol. *A Paris, chez Bonneville.* A cheval, sabre à la main, tourné à G. Même lég. — VII. Autre, gravé sur cuiv. au pointillé, in-8°. *Schmidt, sc.* Buste de 3/4 à D., dans ovale de 0,091/0,083.

Même lég. — VIII. Autre, in-8°. *Ambroise Tardieu direxit.* Buste de 3/4 à D. Même lég. — IX. Autre, grav. sur acier, in-8°. *A. Boily, sc.* Buste de 3/4 à G. 0,054/0,042, entouré d'ornements, avec *fac simile* de signature au bas. — X. Le même, sans orn., avec trois col. de texte. Paris, Everat. — XI. Le même, avec autre entourage d'ornem. *Danlos, édit.* — XII. Autre, lithogr. in-fol. *Delpech, Zie Belliard del.* Buste de 3/4 à G., 0,224/0,190. — XIII. Autre, in-4°. *Formentin.* Buste de 3/4 à D., 0,190/0.155. — XIV. Autre, in-8°. *Delpech.* Buste de 3/4 à D., 0,086/0,080. — XV. Autre, grav. sur bois, in-8°. *B..., sc.* Buste de 3/4 à D., cadre 0,100/0;080. — XVI. Autre, in-8°, *Roux et Sefet (del et sc.).* Buste de 3/4 à D., 0,119/0,083. — XVII. Autre, lith., in-fol. *Senefelder.* Buste de 3/4 à G. — XVIII. Autre, in-4°. *Mendouze.* A cheval, tête nue, tourné à G. et lancé au galop au milieu d'un tourbillon de fumée. — XIX. Autre, in-4°. *C. Pegeron, Alex. Debelle, del.* Buste de 3/4 à D., dans l'*Album du Dauphiné.* — XX. Autre, in-4°, *Ducarme, Julien del.*, publié par Blaisot, dans *Galerie universelle.* Buste de 3/4 à G., 0,120 sur 0,105. — XXI. Autre, grav. sur acier, in-8°. En pied, à G., cadre 0,162/0,107. De la *Galerie de la Révolution*, par Albert Maurin. — XXII. Autre, lith., in-8°. En pied, tourné à D. De la *Gal. hist. des bull. de la grande armée.* — XXIII. Autre, grav. sur bois, in-4°. Buste de 3/4 à D., dans cadre de 0,136/0,104. *Hist. de la Révol.*, par Thiers, illust., 1867. — XXIV. *Statue de Championnet*, par Sappey, grav. sur bois dans *L'Illustration* du 7 oct. 1848. — Autre, lith., in-fol. Buste de 3/4 à G., *H. Grevedon.* Dopter, éd.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Eloge funèbre et historique du général Championnet.* In-4° de 15 pp., dont le titre de départ est : *Prononcé lors de la translation de son cœur dans le monument érigé en sa mémoire à Valence, le 20 fructidor an VIII, par le citoyen Marchand, chef de brigade...*, et à la fin duquel il y a : Valence, Bénistant. — II. *Eloge funèbre du général Championnet....*, par Romieu, son aide de camp. Paris, Bailleul, an XI, in-8° de 8 pp., dont il y a une autre édition dans le même format ; Périgueux, 1843. — III. *Histoire du général Championnet fesant suite au Nepos*, par A.-D. Châteauneuf. Paris, 1806, in-12 de 130 pp., dont il y a une édition sous le titre de : *Histoire du général Championnet, premier conquérant de Naples.* Paris, l'éditeur, 1810, in-12 de 184 pp. — IV. *Histoire de Championnet*, par Henri Dourille. Paris, 1844, in-12, de 226 pp., avec portr. — V. *Championnet, général des armées de la République Française, ou les Campagnes de Hollande, de Rome et de Naples*, par A.-R.-C. de Saint-Albin. Paris, 1860, in-8°. — VI. *Championnet*, par Jules Ollivier. Valence, Borel, 1845, in-16 de 36 pp. — VII. *Notice historique sur le général Championnet*, par J.-J.-M. Savoye, possesseur des papiers de ce général ; travail resté manuscrit, à cause des rectifications que la censure imposa à l'auteur, lorsqu'il voulut le publier en 1811. Ce manuscrit est à la bibliothèque de Grenoble. — VIII. *Etude critique sur Championnet*, par A. de B. dans le *Bull. d'Archéol.*, XVII, 309-319. — IX. *Championnet, Valence, Sambre-et-Meuse, Naples, Antibes.* Antibes, 1891, in-8° de 81 pp. A ces publications il convient d'ajouter : X. *Coup d'œil rapide sur les opérations de la campagne de Naples, jusqu'à l'entrée des Français dans cette ville*, par le général de brigade Bonnamy, chef de l'Etat-major de l'armée de Naples. Paris, Dentu, an VIII, in-8°. — XI. *Coup d'œil rapide sur la conduite du général Championnet et sur les dilapidations commises en Italie.* S. l. n. d., in-8° de 11 pp. Cet écrit dans lequel on accuse Championnet d'avoir commis et laissé commettre des dilapidations par les généraux placés sous ses ordres, est du baron Méchin, qui écrivit à la commission chargée de la réalisation du projet, lorsqu'il fut question, en 1838, d'élever une statue à ce général. — XII. *Inauguration de la statue de Championnet*, 24 septembre 1848. *Poésie*, par L. Martin. Grenoble, Prudhomme, 1848, in-8° de 11 pp. — XIII. *Ode pour l'inauguration de la statue du général Championnet*, par Alexandre Tournier. Valence, Charvin, 1848, in-8° de 16 pp. — XIV. *A la mémoire du général Championnet, sa vie et ses exploits*, pièce historique en vers libres, par Fourquet d'Hachette. La Croix-Rousse., Lepagnol, 1845, in-8° de 16 pages. — XV. *Les grands hommes de France-Hommes de guerre : Championnet* par Ed. Gœp. Paris, Ducroq, 1881, gr. in-8° de 424 pp. — XVI. *Championnet*, drame en 5 actes par Théodore Henry, Paris, 1898, in-8° de 142 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Championnet, général en chef de l'armée des Alpes, aux citoyens du département de la Drôme.* Valence, Bénistant, placard in-fol. C'est une proclamation pour ranimer le courage, datée du quartier général à Grenoble, le 2 thermidor an VII.

II. *Proclamation de Championnet,... aux citoyens du département du Rhône* (6 thermidor an VII). Lyon, Ballanche et Barret, placard in-fol.

III. *Championnet,... à tous les conscrits compris dans l'arrondissement des 7e, 8e et 19e divisions militaires.* Valence, Bénistant, placard in-fol. Cette proclamation, datée par erreur du 16 thermidor, est comme la précédente un appel aux conscrits pour se rendre sous les drapeaux.

IV. *Mémoires autobiographiques du général Championnet*, manuscrit faisant partie de la collection Chaper, et formant trois volumes, dont les deux premiers sont de la main même du général, qui écrivit ces mémoires pour se justifier après sa disgrâce. On y trouve des notes détaillées sur toutes les opérations dirigées par Championnet, depuis son élection comme commandant d'un bataillon de volontaires jusqu'au mois d'octobre 1796, date à laquelle ils s'arrêtent brusquement. Le regretté M. Chaper en a publié une partie dans

le *Bulletin de l'Académie delph.*, 1879, pp. 3-40, sous le titre de : *Un Chapitre des Mémoires inédits du général Championnet.*

V. *Le général Championnet et l'éducation patriotique. Recueil des actions héroïques ou le Livre du soldat français*, par Championnet. Publié pour la première fois..., par Marcellin-Pellet, député. Paris, A. Quantin, s. d., in-8°. C'est une reproduction de 60 dessins rappelant des actes de générosité ou de courage, accompagnée du *fac simile* d'une sorte de préface signée : *J.-E. Championnet*, dans laquelle il est dit : « En composant ce recueil « des fastes héroïques de nos jours, j'ai voulu « mettre sous les yeux du soldat français tout « ce qui peut donner de l'émulation à nos « chers camarades et immortaliser la Répu- « blique. » Seulement, il faut bien dire que ni l'écriture, ni la signature ainsi reproduites ne ressemblent à celles d'autres pièces, celles-ci authentiques, de la main de Championnet, et que la biographie qui est en tête de cette publication manque de valeur historique.

Biogr. Dauph., I, 202. — Rochas, *Journal d'un bourgeois de Valence*, I, 108, 172, 183 ; II, 422. — *Revue Dauph.*, V, 145, et VI, 631. — Decourcelles, *Dict. gen. franç.* — De Franclieu, *Pie VI dans les prisons du Dauphiné*, 195. — Etc.

CHANCEL (Auguste-Napoléon-Cyprien), homme politique, né à Valence, le 13 septembre 1808, de Cyprien-Joseph-Augustin Chancel-Dusserre et de Marie-Honorée-Clotilde Bouvier, était étudiant à Paris, lorsqu'il fut arrêté et mis en prison, pour participation à l'émeute de la rue St-Denis, au mois de septembre 1827. Après la révolution de 1830, il fit de l'opposition au gouvernement de Louis-Philippe, fut un des organisateurs de la Société des Droits de l'Homme, et condamné une seconde fois, le 3 janvier 1834, à un mois de prison, par le tribunal de sa ville natale, pour outrage à un officier de gendarmerie, n'obtint au bout de quelques jours sa liberté sous caution, que pour prendre une part des plus actives à l'insurrection dont Grenoble fut le théâtre, au mois d'avril suivant. L'insurrection vaincue, il s'enfuit en Suisse, pour échapper à une condamnation à dix ans de prison que lui infligea la Chambre des Pairs, et de la Suisse, gagna la Lombardie où il se compromit aussitôt dans les complots de Garibaldi, ce qui lui valut d'être enfermé pendant quelque temps dans la forteresse de Pola (Istrie) ; après quoi il erra en Suisse, en Orient et en Savoie, jusqu'au 24 février 1848. Retourné alors à Paris, il se fit déléguer à la Commission des récompenses nationales, par le Gouvernement provisoire, puis se proposa aux électeurs de son département pour les représenter à l'Assemblée nationale, et, comme il n'obtint qu'un très petit nombre de voix, on le nomma en compensation commissaire dans ce département. Seulement, arrivé à Valence le 11 avril, il s'en fit expulser au bout de trois jours.

Transporté à Lambessa après le coup d'Etat de décembre 1851, N. Chancel y était depuis sept ans, lorsqu'il obtint du gouvernement impérial l'autorisation de rentrer en France pour y soutenir un procès scandaleux qu'il avait intenté à un de ses coreligionnaires politiques, l'ancien représentant Saint-Romme, à propos d'une somme de 2,000 francs que celui-ci avait versée en 1834, pour lui servir de caution, et qu'il lui réclamait avec intérêts des intérêts et du principal. Mieux que cela, ayant ensuite adressé une requête à l'Empereur pour obtenir le remboursement des 2,000 francs confisqués en 1834, il obtint non seulement cette somme, mais encore une pension sur la cassette impériale, avec laquelle l'ancien conspirateur se retira à Tournon, où il chercha, mais en vain, à se faire admettre dans la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de cette ville. Il est décédé à Nice, le 26 novembre 1883.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Souscription destinée à faire les frais du procès intenté par les victimes de la charge de cavalerie du 19 décembre 1831, contre la police. Au rédacteur de « La Tribune »*. Paris, le 28 décembre 1831, signé : Murat, Henri Cochenat, Chancel. Paris, imp. d'A. Mie, in-8°.

II. *A l'opinion publique. Lettre de Napoléon Chancel contre M. Louis Vasseur*. Montbrison, Bernard, 1er octobre 1839, in-12 de 24 pages.

III. *Epître familière à un gendarme*. S. l. n. d. (1834), in-8° de 2 ff.

IV. *Aux républicains de la Drôme.* Paris, 25 mars 1848, in-4° de 2 pp. C'est une profession de foi.

V. *Episode des attentats de la réaction. Protestation du citoyen Chancel, ex-commissaire du Gouvernement, incarcéré par les ennemis de la République.* Paris, s. d. (1848), in-4° de 4 pp.

VI. *A l'opinion publique. Ma répudiation de M. Charles Chancel, pour servir de démenti à un ex-ministre.* Montpellier, Bœhm, 1855, in-8° de 16 pp.

VII. *Félonie politique et usuraire. Mémoire à mes concitoyens contre M. Saint-Romme, ex-représentant de l'Isère...* Aubenas, Cheynet, s. d., in-8° de 30 pp. Saint-Romme répondit en publiant : *A mes juges et à mes concitoyens.* S. l. n. d., mais à la fin, Grenoble, impr. de Maisonville, in-8° de 38 pp.

VIII. *Je ne puis me taire !!! Deuxième mémoire dédié à mes concitoyens.* S. l., 1862, in-8° de XII + 120 pp., signé : Chancel, ex-capitaine de la légion Garibaldi. Ce mémoire eut pour réponse : *A mes juges et à mes concitoyens. — Deuxième réponse à M. Chancel.* S. l. n. d., mais Grenoble, Maisonville, in-8° de 19 pp.

IX. *A mes concitoyens. Post-scriptum.* Genève, Pfeffer et Puky, s. d., in-8° de 4 pages, signé à la fin : Napoléon Chancel, ex-capitaine de la légion de Garibaldi. Ces pages furent écrites à propos de la mort de Saint-Romme.

Et. civ. — Ses écrits.

CHANCEL (Charles-Théodore Honoré), frère du précédent, né à Valence, le 29 février 1815, était avocat au barreau de Valence, lorsqu'il se rendit coupable d'un délit qui l'en fit exclure et le jeta dans l'oubli, bien qu'étant l'auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Juvenilia* (Valence, L. Borel, s. d., gr. in-8°), qui ne manque pas de valeur et dont la préface, signée Anatole Piston, est en réalité de Jules Ollivier (V. ce nom), qui la publia ensuite dans sa *Revue du Dauphiné*, sous le titre de : *Tribulations d'un jeune Poète.* On trouve dans la même revue un certain nombre des pièces de vers contenues dans ce volume, ainsi qu'un long compte rendu du volume lui-même, signé : Adélaïde de Boismont.

Et. civ. — *Rev. Dauph.*, II, 237, 241, 327, 374; III, 53, 176, 315, 321 ; IV, 147, 380, 375.

CHANCEL (Gustave-Charles-Bonaventure), savant chimiste, né à Loriol, le 18 janvier 1822, de Pierre-Bonaventure, ancien capitaine d'artillerie, et de Sophie-Jeannette-Caroline de Firch, était neveu du général Chancel, qui s'illustra dans la défense d'Huningue, en 1815. Ayant fait au lycée Charlemagne ses études classiques, il entra à l'Ecole centrale et, de là, passa, en 1843, dans le laboratoire de Pelouze, à la Monnaie, où il continua ses études de chimie. Son premier mémoire est du 20 mai 1844 et, le 30 juillet de l'année suivante, à la suite d'un élogieux rapport de Dumas, Regnault et Pelouze, l'Académie des sciences faisait insérer ses recherches sur l'acide butyrique dans le *Recueil des Savants étrangers* ; mais ce n'est cependant que le 15 novembre 1846, qu'il obtint un modeste emploi d'aide de chimie à l'Ecole des mines. Reçu docteur ès sciences, le 17 avril 1848, il fut appelé, trois ans plus tard, à suppléer, le célèbre Gerhardt, avec qui il était depuis longtemps en correspondance, dans la chaire de chimie à la Faculté des sciences de Montpellier, chaire dont il devint titulaire, le 23 février 1852. Le 29 juin 1865, il fut nommé doyen de cette Faculté et enfin, après vingt-huit ans d'enseignement à différents titres, il fut appelé aux fonctions de recteur de l'Académie de Montpellier (1879), qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée dans cette ville, le 5 août 1890. Il était alors, depuis dix ans, correspondant de l'Académie des sciences qui lui accorda, en 1884, la totalité du prix Jecker, et avec cela officier de l'Instruction publique (17 août 1868) et de la Légion d'honneur (9 juillet 1886), chevalier de la Rose du Brésil (20 juillet 1872), et membre d'un très grand nombre de sociétés savantes. Ajoutons que, par délibération en date du 7 mars 1894, le conseil municipal de Montpellier a décidé de donner le nom de Chancel à une rue de cette ville.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notice sur la*

vie et les travaux de G. Chancel, par M. R. de Gouraud. Paris, 1891, in-8°, avec portrait en photograv. — II. *Obsèques de M. Gustave Chancel*. Montpellier, 1890, in-8°, avec portrait.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Thèses de chimie et de physique* soutenues devant la Faculté des sciences de Paris, pour le grade de docteur ès sciences, 17 avril 1848. La première est un résumé de *Recherches sur la formation et la constitution des produits pyrogénés* ; l'autre est intitulée : *Sur les rapports physiques qui existent entre les différents systèmes cristallins*.

II. *Mémoire sur la constitution des composés organiques* (en collaboration avec Ch. Gerhardt). 1851, in-8°.

III. *Cours élémentaire d'analyse chimique*. In-12 avec pl.

IV. *Gerhardt, sa vie et ses travaux*. 1857, in-8°.

V. *Notice sur la vie et les travaux de Viard*. 1858, in-8°.

VI. *Sur le chauffage au gaz dans les laboratoires de chimie* (en collaboration avec T. Diacon). 1861, in-8°.

VII. *Rapport sur les eaux alimentaires de la ville de Béziers*. 1865, in-8°.

VIII. *Allocutions prononcées à l'occasion des fêtes du VIe centenaire de l'Université de Montpellier*. 1890, in-8°.

IX. *Discours prononcé à la cérémonie commémorative du VIe centenaire de l'Université de Montpellier (23 mai 1890)*. In-8°.

X. Quantité de mémoires insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, dans le *Bulletin de la Société chimique de Paris*, dans les *Mémoires de l'Académie de Montpellier*, dans la *Revue des sociétés savantes*, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture de l'Hérault* et dans les *Annales de chimie et de physique*.

Et. civ. — Notes div.

CHANDENEUX (LOUISE-LUCIENNE-EMMA **BÉRENGER**, dite CLAIRE de), écrivain, née à Crest, le 17 novembre 1836, était fille de Joseph-Alexandre-Henri Bérenger, receveur des finances de l'arrondissement de Die et ensuite de ceux de Saint-Marcellin et de Vienne, qui s'établit à Paris après avoir pris sa retraite, en 1851. Mariée d'abord avec M. de Prébaron, capitaine de chasseurs à pied, puis, avec le capitaine Bailly, un des héros de la guerre de 1870, qui devint ensuite commandant et commissaire du gouvernement, près le deuxième conseil de guerre de Paris, elle eut, toute jeune, le goût des lettres; mais ce n'est cependant pas avant son veuvage, c'est-à-dire avant 1866, qu'elle commença à écrire pour le public, d'abord dans *Le Figaro* hebdomadaire, puis dans d'autres journaux ou revues et toujours sous le pseudonyme de Claire de Chandeneux, abstraction faite d'un premier volume publié à Bruxelles, sous le titre : *Fontaine, il ne faut pas dire : Je ne boirai pas de ton eau*, et signé : Emma de Prébaron. En effet, presque tous ses nombreux romans, généralement consacrés à la peinture de la vie militaire, ont paru dans des recueils périodiques avant d'être publiés en volumes et, indépendamment de ces travaux de longue haleine, Claire de Chandeneux adressait, chaque semaine, à des journaux de province, « des causeries « littéraires, pleines d'humour, et des « chroniques parisiennes, scintillan- « tes d'esprit, dans lesquelles elle « critiquait les travers des hommes du « jour, avec une verve étonnante, sans « jamais se départir d'une modération « de bon ton ; racontait les voyages « qu'elle entreprenait, chaque année, « soit dans les Pyrénées, soit en « Suisse, soit en Savoie, et parlait de « tout en style viril, en femme du « monde instruite ; dessinant des por- « traits, esquissant des silhouettes, « contant des légendes, imaginant des « contes de Noël », dit un de ses biographes, qui nous apprend encore qu'au milieu de tous ses travaux, elle trouvait encore le moyen de faire vivre deux publications mensuelles : *Paris-Charmant*, journal pour les jeunes filles, et *Paris-Littéraire*, sorte de magazine pour la famille. Est-il besoin d'ajouter que toutes les œuvres de Claire de Chandeneux sont d'une haute moralité ? « Je n'ai voulu guérir personne « de l'amour vrai, la meilleure chose « du monde, mais indiquer quelques « écueils à ceux que les fausses « amours peuvent aveugler », a-t-elle écrit quelque part et l'on peut dire de

plus qu'en tant qu'écrivain, cette femme de grand mérite n'a jamais eu d'autre objectif que de développer chez ses lecteurs l'amour de la patrie et de la famille et les sentiments religieux. Elle est décédée à Paris, le 6 octobre 1881, étant alors, depuis neuf ans, membre de la Société des gens de lettres.

ICONOGRAPHIE. — I. Photogravure, accompagnant un article nécrologique, dans *Paris-Littéraire*, 1881, p. 354. — II. Gravure sur acier de *G. Sauvage*. Buste de 3/4 à D. (1882). — III. Médaillon sculpté par Gaulard (1886). Tête de 3/4 à G.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Iconographie et numismatique des Dauphinois dignes de mémoire. Claire de Chandeneux*, par G. Vallier. Valence, 1888, in-8° de 29 pp., avec portraits. (Extrait du *Bull. d'arch. de la Drôme*, XXII, 31.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Fontaine, il ne faut pas dire : Je ne boirai pas de ton eau.* Bruxelles,

II. *Les Remèdes contre l'Amour.* Paris, Lacroix, Verboekhoven, 1870.

III. *Les Visions d'Or.* Poitiers, Oudin, 1874.

IV. *Le Mari de Laurence.* Poitiers, Oudin, 1875.

V. *Blanche-Neige.* Paris, Didier, 1875.

VI. *La Femme du capitaine Aubépin.* Paris, Plon, 1876.

VII. *Les Filles du Colonel.* Paris, Plon, 1876.

VIII. *Le Mariage du Trésorier.* Paris, Plon, 1876.

IX. *Les Terreurs de Lady Suzanne.* Paris, Olmer, 1876.

X. *La Tache originelle.* Paris, Dillet, 1876.

XI. *Une Faiblesse de Minerve.* Paris, Plon, 1877.

XII. *Les Deux Femmes du Major.* Paris, Plon, 1877.

XIII. *Val-Régis-la-Grande.* Paris, Olmer, 1877.

XIV. *Les Ronces du Chemin.* Paris, Blériot, 1877.

XV. *Le Lieutenant de Rancy.* Paris, Plon, 1877.

XVI. *Une Fille Laide.* Paris, Plon, 1877.

XVII. *Sans cœur.* Paris, Didier, 1877.

XVIII. *Vaisseaux brûlés.* Paris, Olmer, 1878.

XIX. *L'Homme-Pendule.* Paris, Casterman, 1879.

XX. *La Croix de Monguère.* Paris, Plon, 1879.

XXI. *Les Giboulées de la Vie.* Paris, Plon, 1879.

XXII. *Folle.* Paris, Didier, 1879.

XXIII. *L'Automne d'une Femme.* Paris, Plon, 1880.

XXIV. *La Dot réglementaire.* Paris, Plon, 1880.

XXV. *L'Honneur des Champaveyre.* Paris, Plon, 1880.

XXVI. *Secondes noces.* Paris, Plon, 1881.

XXVII. *Cléricale.* Paris, Blériot, 1881.

XXVIII. *La Vengeance de Geneviève.* Paris, Blériot, 1881.

XXIX. *Un Roman dans une Cave.* Paris, Bloud et Barral, 1881.

XXX. *Un Cœur de Soldat.* Paris, Plon, 1882.

XXXI. *Souvenirs de Bérénice.* Paris, Plon, 1883.

CHARBONNEAU (Charles), professeur et prédicateur, né à Valence, le 2 mars 1660, entra chez les Jésuites, le 18 septembre 1678, et y professa successivement la grammaire à Toulouse, la rhétorique à Montpellier et la philosophie à Béziers ; après quoi il fut missionnaire à Aubenas et mourut à Tournon, le 21 janvier 1739. Il est l'auteur de l'écrit anonyme suivant : *Monspeliensis civitatis panegyricus, in Monsp. et Acad. colleg. Soc. Jesu dictus.* Monspelii, apud Danielum Pech, 1687, in-4° de 45 pp.

P. Sommervogel, *Bibl. Cie de Jésus*, II, 1071.

CHARENCY (Guillaume), jurisconsulte, dont la famille venue, dit-on, de l'Aunis à Die vers le milieu du XVIe siècle, essaima bientôt de cette ville à Grenoble, à Valence et à Crest, était le fils ou le frère d'un Gaspard Charency, notaire à Die, qui représenta cette ville dans les Etats du Dauphiné, en 1569, et qui, chargé ensuite, par les Diois, de différentes missions dans la capitale de la province, finit par s'y établir définitivement.

En tout cas, né à Die et reçu docteur en droit en l'université de Valence, vers 1583, Guillaume Charency acquit, quatre ans après, une charge de conseiller au parlement de Grenoble, moyennant treize cents écus, suivant Chorier, qui raconte, avec cela,

qu'ayant été pourvu de cette charge « par lettres du 28 d'avril 1587, il y « fut reçu incontinent après » ; tandis que ce n'est, en réalité, que le 8 mai 1602 qu'eut lieu sa réception, à cause de certaines difficultés qui ne furent, dit-on, vaincues que grâce à l'intervention toute puissante de Lesdiguières, qui devait le charger, dix-huit ans plus tard, d'une mission à Rome. Cela nous amène à nous demander s'il est bien vrai qu'il fut nommé conseiller au Parlement en 1587, date qui est exactement celle de la mort de son prédécesseur, François Reynaud, et à rappeler qu'en 1593 un avocat, Guillaume Charency, seigneur de Truinas, était juge seigneurial de Saint-Nazaire-le-Désert, dans le Diois.

Conseiller au parlement de Grenoble, Guillaume Charency le fut jusqu'en 1622, date à laquelle il résigna cette charge en faveur de Pierre de Gratet, autrement dit la lui vendit, et nous savons, en outre, qu'il rapporta en cette qualité, le grand procès que l'archiduc Albert VII eut avec le duc de Wittemberg, au sujet de quelques seigneuries enclavées dans leurs terres, ces deux princes ayant convenu de porter le différend devant le parlement de Grenoble. Quant à sa mort, elle suivit probablement de peu la résignation de sa charge, et nous ajouterons que son mariage avec Clémence de Villeneuve, fille d'un célèbre médecin de Grenoble, qu'il épousa en 1605 et dont la sœur Émeraude fut femme du fameux avocat diois Antoine Rambaud, le rendit père de Gaspard Charency, 1er consul de Grenoble en 1632, dont le fils, Louis, fit enregistrer en 1696 ses armoiries : *d'azur à trois colombes volantes en bande d'argent, 2 et 1*.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Nouvelle théorique et pratique des notaires, ensemble une ample déclaration de la doctrine de l'art, avec un Formulaire de tous contracts, très utile et nécessaire à toutes sortes de personnes. Et une table par alphabet de tout ce qui est contenu dans ce livre. Composé par le feu sieur de Charency, Conseiller du Roy en la Cour de Parlement de Grenoble, divise en sept parties.* Grenoble, François Huvet, 1632, in-8° de 7 ff. non numérotés, plus 692 pp., plus 10 ff. non numérotés pour la table, dédié par le libraire : « A Messire Claude Expilly. » — Autres éditions, de Lyon, 1656, 1665 et 1694, même format.

II. *Nouvelle pratiqve Iudiciaire tant criminelle que civile, receüe et observee au Parlement de Dauphine, et autres cours inferieures de ladite Province, composée par feu M. Charency, conseiller audit Parlement. Reveüe et corrigée par un ancien advocat, suivant l'vsage et règlements de present observez en ladite Cour de Dauphiné.* Grenoble, Philippe Charvys, 1658, in-8°, dédié : « A Messire Jean-« Baptiste de Galien de Châbons, conseil-« ler.... » L'ancien avocat à qui l'on doit la publication de cet ouvrage est Jean Martinon, qui tenait le manuscrit de l'auteur lui-même et dont le fils écrivit la dédicace.

Biogr. Dauph., I, 222. — Arch. Drome, D, 18. — Arch. mun. de Die. — Chorier, *Estat pol.*, III, 174. — *Le Dauphine*, VI, 190. — *Inv. des Arch. de l'Isère*, II, 20. — Ed. Maignien, *L'Imprim... à Grenoble*, 95 et 171. — *Bull. Acad. delph.*, 1897, 155. — Etc.

CHARENCY (GUILLAUME), petit-neveu du précédent, né à Crest, le 9 mai 1618, de Louis Charency, avocat, consul de cette ville en 1625, et de Polyxène Bruyère, fut destiné à l'état ecclésiastique et reçu clerc de l'église collégiale Saint-Sauveur de sa ville natale, le 5 août 1631, sur la présentation de son père, qui s'engagea, « attendu le peu de revenu notoyre de « ladicte église, pour l'advancement « dudit Guillaume, afin qu'il se treuve « plus capable de le tenir aux escoles « au lieu que besoing sera, jusque soit « recogneüe sa capacité, et en outre, « de l'entretenir en père de famille et « de l'habiller décemment. » (Farsac, notaire.)

Devenu ensuite chanoine de cette église, il vivait encore en 1684, à ce que dit Guy Allard, qui ajoute : « Il a « fait *La Clef du sens littéral et moral* « *de quelques psaumes de David* », ouvrage que nous ne connaissons pas autrement.

Biogr. Dauph., I, 222. — Guy Allard, *Bibl.*, 97. — État civil de Crest. — Min. de notaires.

CHARETON (Jean-Joseph **VEYE** dit), officier général, né à Montélimar, le 8 juillet 1813, de Joseph et de Marie Fayolle, entra à l'Ecole polytechnique, le 1er novembre 1832, et, deux ans après, à l'Ecole d'application de Metz ; il venait d'être nommé lieutenant au 1er régiment du génie, lorsqu'il fut cité, pour sa belle conduite, dans le rapport du maréchal Valée sur le siège de Constantine (1837). Passé ensuite à l'état-major de son arme, il fut employé, six ans durant, à Antibes et au fort Ste-Marguerite, c'est-à-dire jusqu'en 1844, date à laquelle, étant capitaine depuis quatre ans, il retourna en Algérie, où il se conduisit encore de telle sorte, qu'on le décora en 1846, et qu'au moment de la Révolution de février 1848, les habitants d'Alger voulurent en faire leur représentant à l'Assemblée nationale, à cause de sa fière attitude vis-à-vis de la démagogie en des jours de trouble. Seulement, il eut le bon esprit de décliner leurs offres, et, promu chef de bataillon, le 20 décembre 1853, c'est avec ce grade qu'il fit la campagne de Crimée, pendant laquelle il fut blessé deux fois devant Sébastopol, ce qui lui valut d'être cité derechef à l'ordre du jour et fait officier de la Légion d'honneur (16 juin 1855). Dix-huit ans plus tard, il était lieutenant-colonel et chef du génie à Lyon, poste qu'il échangea, le 31 mars 1862, contre celui de directeur des fortifications à Grenoble, étant alors colonel depuis quelques mois.

De Grenoble, le colonel Chareton passa au même titre à Toulon, et c'est de cette dernière ville qu'il alla commander le génie du 5e corps de l'armée du Rhin, le 16 juillet 1870. Six semaines après, il était prisonnier de guerre, et c'est à Wiesbaden, où il était interné, que les électeurs de la Drôme l'allèrent chercher, au mois de février 1871, pour en faire un de leurs députés à l'Assemblée nationale. Or, on peut se faire une idée de l'esprit qui inspira le député Chareton, par les lignes suivantes, qu'il voulut bien nous adresser peu de temps après sa rentrée en France : « Je suis, vous le savez, « de ceux qui veulent reconstruire so- « lidement le navire, fermer les voies « d'eau qui ont occasionné le naufrage, « avant de décider sous quel pavillon « il devra naviguer dans l'avenir. Lui « donner un pavillon et un gouvernail « ne suffira pas, il faudra lui tracer la « voie pour arriver sûrement au port « de la liberté et de l'ordre. » Et de fait, tout en suivant la ligne politique de Thiers et faisant partie de la Gauche républicaine, Chareton s'occupa surtout, pour ne pas dire exclusivement, de la réorganisation de notre armée, tant à l'Assemblée nationale, dont il fut un des vice-présidents, qu'au Sénat, dont il fit partie, dès sa création, en qualité de membre inamovible. Car, c'est lui qui rapporta la loi sur le volontariat d'un an ; puis, celles sur l'organisation de l'armée, sur l'amélioration du sort des sous-officiers, sur l'organisation des commandements supérieurs de Paris et de Lyon, etc., etc. Quant à l'officier, promu général de brigade, le 20 avril 1871, et général de division, le 3 mai 1875, il fit partie dès le mois de juin 1871, du Comité des fortifications, dont il devint président peu de temps avant sa mort, et fut pendant six ans (1872-1877), inspecteur général de son arme. De plus, il faisait partie de la Commission de défense des côtes depuis deux mois et demi, lorsqu'il mourut à Paris, le 15 juin 1878. A ce moment-là, le général Chareton représentait depuis dix-sept ans le canton de Montélimar dans le Conseil général de la Drôme.

ICONOGRAPHIE. — Portrait grav. sur bois, buste de 3/4 à D., dans le *Journal illustré* du 30 juin 1878.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice nécrologique sur le général de division Chareton.* S. l. n. d., in-8° de 15 pp. (Extrait de l'*Avenir militaire.*)

Arch. Guerre. — *Journ. de Montélimar.* — Vapereau. — Etc.

CHARIGNON (Vincent), ecclésiastique, né à Saint-Barthélemy-de-Vals, le 22 janvier 1814, et décédé à Crest, le 17 janvier 1884, étant alors aumônier des religieuses Trinitaires depuis quarante-trois ans et chanoine honoraire de Bordeaux, après avoir été vicaire à Die (1837), curé de Romeyer (1838) et économe au grand séminaire, est l'auteur de : *Nouvelles méditations pour un mois, en forme de conversation avec Marie, sur plusieurs vérités importantes...*, par un prêtre du diocèse de Valence. Lyon, Guyot, 1847, in-16 de xxxvi + 137 pp. + 2 ff. Cet ouvrage a été réimprimé avec le nom de l'auteur, sous le titre de : *Marie à ses enfants ou Recueil de méditations pour tout le temps de l'année, mais surtout pour le mois de Marie.* Valence, Marc-Aurel, 1858, in-16 de 352 pp.

Maignien, *Dict. des Anon. dauph.*, 2042. — Notes de M. Perrossier.

CHARLES (Louis-Hippolyte) « personnage presque historique « dont le nom figurera toujours à côté « d'un grand nom », suivant la duchesse d'Abrantès, naquit à Romans, le 5 juillet 1773, de François Charles, blanchisseur de toiles, et de Madeleine Machon; sa famille, qui était originaire de Donzère et dont le nom patronymique était, en réalité, Quintin, s'était établie dans cette ville en 1633, date à laquelle Barthélemy Charles-Quintin fut autorisé à construire des foulons sur la Prêle. Engagé en 1790, dans une compagnie de guides que l'on organisait à Besançon et qui forma plus tard le noyau des guides du général Bonaparte en Italie, il était lieutenant adjoint à l'adjudant général Leclerc en 1796, date à laquelle il fut blessé à la bataille de San-Giorgio (15 septembre) et cité à l'ordre du jour; et, Leclerc ayant été promu général de brigade et fait major général de l'armée d'Italie, à la suite de son mariage avec Pauline Bonaparte, il devint alors son aide de camp. Cet emploi le mit d'autant plus à même de fréquenter assidûment à Milan le palais Serbelloni, où la femme du général Bonaparte tenait une sorte de cour, qu'il avait accompagné cette dernière de Paris à Milan et qu'elle l'avait remarqué pendant le voyage. Mieux que cela, brillant officier, « petit, fort bien fait, « ayant tous les traits bien faits », il plut assez à la future impératrice Joséphine pour que Bonaparte, jaloux, après avoir menacé de le faire fusiller, le fît arrêter et partir pour Paris. Or, à Paris, Joséphine, qui lui avait, dit-on, donné des sommes énormes, lui fit avoir un intérêt dans la compagnie Louis Bodin, une des plus importantes pour la fourniture des vivres aux troupes, et, rentrée elle-même en France, revit non seulement Charles après le départ de Bonaparte pour l'Egypte, mais en fit à ce point son familier, que notre Romanais finit par habiter la Malmaison en maître.

Il aurait suffi de moins pour faire jaser; aussi, jasa-t-on beaucoup et tellement, que le directeur Gohier crut devoir faire des représentations à Joséphine, insistant pour qu'elle rompît une liaison compromettante ou divorçât avec Bonaparte pour épouser Charles; et, comme elle ne voulut faire ni l'un ni l'autre, c'est Bonaparte qui parla de divorce à son retour d'Egypte, ne renonçant enfin à cette idée, qu'à la condition formelle que Joséphine romprait tout à fait avec Charles, ce qui eut lieu. Mais ce dernier, dont la fortune était déjà considérable, grâce aux bénéfices énormes réalisés dans la fourniture des vivres, ne fut pas moins toujours un personnage en vue, menant un grand train de maison à Paris et à l'Ile-Adam, où il acquit, en 1803, une magnifique résidence. On peut même dire qu'il arriva à être un personnage tellement légendaire, qu'il est à peu près impossible, à présent, de distinguer le vrai du faux, dans tout ce que l'on raconte de lui : par exemple, qu'il prêta, pour la guerre d'Espagne, 25 millions qui ne lui

furent pas rendus ; qu'il entreprit ensuite de redresser le lit de l'Isère à Saint-Gervais, mais vit ses travaux emportés par les eaux, ce qui fut encore pour lui une cause de grandes pertes ; puis, qu'il voulut, mais en vain, faire donner son nom à une rue de Paris ; enfin, qu'ayant fait atteler six chevaux à sa voiture, par esprit d'opposition au roi Charles X, et se l'étant vu défendre, il en mit alors quatre par devant et deux par derrière. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après avoir gagné beaucoup d'argent dans la fourniture des vivres, Charles en perdit ou en dépensa assez, pour que sa fortune se trouvât sérieusement compromise dès 1822, et que s'étant ensuite retiré à Génissieux, près de Romans, il y mourut célibataire, le 9 mars 1837, et fut enterré le surlendemain au Calvaire de Romans.

Chevalier, *Arm. roman.*, 44. — Arch. de Romans, BB, 28. — Duchesse d'Abrantès, *Mém.*, III, 159, 167. — Réimp. du *Moniteur*, XXVIII, 444. — *Mém. de Barras*, IV, 34. — Etc.

CHARRAS (Jean-Baptiste), ecclésiastique, né à Montauban, en 1717, ordonné prêtre le 27 mai 1741 et pourvu, sept ans après, de la petite cure de Lachau, qu'il résigna deux ans avant sa mort, arrivée le 8 mars 1788, est l'auteur d'un *Catéchisme ou abrégé de la doctrine chrétienne*, par un curé du diocèse de Gap (Carpentras, J.-Jh Penne, 1769, in-12 de XIV + 176 pp. + 1 f.), qui fut en usage dans ce diocèse jusqu'à la Révolution et dans lequel on trouve quelques cantiques dont un en patois du pays.

Arch. Hautes-Alpes, G, 876, 962. — *Id.* Drôme, B, 5282. — *Bull. d'hist. eccl.*, XV, 195. — E. Maignien, *Dict. des anon. Dauph.*

CHARRAS (Joseph), officier général, de la famille du précédent, né à Montauban, le 12 mars 1769, suivant les *Fastes de la Légion d'honneur* et Rochas, tandis que d'autres le font naître à Mont-Dauphin, le 6 août 1742, s'engagea, le 25 septembre 1793, dans le bataillon des volontaires de Nyons, en devint aussitôt capitaine et fit avec ce grade la campagne d'Italie. Il fit ensuite celle d'Egypte et Syrie, où il obtint le grade de chef de bataillon, le 8 germinal an X (29 mars 1802). Major du 6e régiment d'infanterie légère, le 30 frimaire an XII (22 décembre 1803), et décoré de la Légion d'honneur, le 4 germinal suivant (25 mars 1804), il faisait partie de l'armée de Flandre en 1809 et de celle de Naples en 1811, date à laquelle il devint colonel en second du 22e régiment d'infanterie légère. Deux ans après, il faisait la campagne de Saxe, pendant laquelle il fut nommé officier de la Légion d'honneur (4 mai 1813), général de brigade et créé baron de l'Empire (5 octobre 1813). Fait prisonnier le 29 de ce même mois d'octobre 1813, il ne revint en France, au mois de mars de l'année suivante, que sous promesse de ne pas rentrer en campagne contre l'ennemi. Aussi resta-t-il sans emploi jusqu'au 23 avril 1815, date à laquelle Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, lui donna le commandement d'une brigade du 8e corps d'observation ; mis derechef, en non-activité par le gouvernement de la Restauration, le 31 juillet 1815, il fut enfin mis à la retraite, le 1er janvier 1825. Cinq ans plus tard, le gouvernement de Louis-Philippe faisait entrer le général Charras dans le cadre de réserve (15 novembre 1830) ; mais ce ne fut là pour le vieux soldat qu'une satisfaction d'amour-propre, car, le 30 avril 1832, il dut reprendre sa retraite. Il mourut le 3 décembre 1839 laissant un fils, Jean-Baptiste-Adolphe, né à Clermont-Ferrand, en 1810.

Jean-Baptiste-Adolphe Charras est le fameux colonel de ce nom, l'un des chefs du parti républicain sous-secrétaire d'État de la guerre en 1848, de qui Lamoricière disait en le présentant au duc d'Aumale quelque

temps auparavant : « Voici un jacobin « fils de jacobin et officier du plus « grand mérite. »

Biogr. Dauph., I, 222. — *Fastes de la Légion d'honneur*, IV, 242.

CHARVAT (François-Claude-Joseph), ecclésiastique et agronome, né au Grand-Serre, le 19 septembre 1800, étant entré dans le sacerdoce, fut ordonné prêtre le 20 mai 1826 et, d'abord curé de Saint-Uze, il l'était depuis trente-trois ans de Réauville, petit village du canton de Grignan, lorsqu'il mourut le 27 juillet 1876. C'est dire qu'il eut toujours une existence des plus modestes, et cependant il est bien peu d'hommes qui aient fait autant de bien autour d'eux que l'abbé Charvat. Non content de prêcher à ses paroissiens, de parole et d'exemple, ce qu'il avait mission de leur enseigner, il se préoccupa toujours et fort vivement de leurs intérêts matériels; et, pour ce qui regarde tout particulièrement les habitants de Réauville, qui sont presque tous agriculteurs, comme ils étaient généralement assez pauvres, il s'attacha à les moraliser en leur procurant l'aisance, et leur procura celle-ci en les initiant aux perfectionnements de l'agriculture, et en leur enseignant les meilleurs usages pour la culture de la vigne, des abeilles, du peuplier, de la truffe. Il obtint ce résultat par la pratique, en même temps que par des discours et des écrits, dans lesquels « il sait toujours habi- « lement placer les conseils moraux « qui font la gloire des familles et le « bonheur des individus », dit l'historien de son bourg natal, qui estime avec raison que « ses écrits annoncent « un observateur sérieux, un philoso- « phe éclairé et un chrétien véritable. » Bien plus, il stimula le zèle de tous par des distributions de primes, ayant organisé pour cela, dans sa paroisse, un concours dont le siège fut ensuite transporté à Grignan, chef-lieu du canton, mais dont il conserva la présidence honoraire, et fut ainsi le créateur des comices agricoles dans notre département, et l'un des premiers à en donner l'idée en France. En un mot, l'abbé Charvat fut le bienfaiteur de la commune de Réauville et l'on peut, du reste, se faire une idée des sentiments qu'il sut inspirer aux habitants de cette commune, par ce passage de l'allocution que le maire de ce village prononça sur sa tombe : « Deux fois l'abbé « Charvat a été proposé pour la déco- « ration : homme simple et modeste, « il est resté dans l'oubli. A nous, ha- « bitants de Réauville, de lui témoi- « gner notre reconnaissance par nos « vifs regrets, et pour perpétuer sa « mémoire, je proposerai au Conseil « municipal d'inscrire son nom et ses « bienfaits sur les registres des déli- « bérations. » Ce que l'on sait moins de l'abbé Charvat, c'est que ce curé laboureur était un poète latin, à qui l'on doit plusieurs hymnes, dont une en l'honneur de sainte Madeleine.

Ajoutons qu'une sœur de l'abbé Charvat fut la bienfaitrice du Grand-Serre et que le conseil municipal de cette commune demandait en 1855, pour elle, un prix Monthyon, « sa cha- « rité vraiment chrétienne, qui excite « depuis longtemps la gratitude des « pauvres malades, » étant « l'objet de « l'admiration de tous ses conci- « toyens », dit le mémoire dressé à cet effet. Une autre sœur religieuse Nativitaire, connue sous le nom de sœur Borgia, née en 1816 et décédée en 1872, a sa biographie et son portrait dans les *Chroniques de la Nativité*, II, 239-292.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Mémoire sur les bois communaux de Reauville (Drôme), à l'effet d'en obtenir le pacage*. Seconde édition. Avignon, 1850, in-8° de 116 pp. La première édition nous est inconnue.

II *Le Laboureur vengé, ou Discours sur l'agriculture ; combien l'agriculture est importante ; combien elle fait peu de progrès ; comment elle en ferait davantage*. Clermont-Ferrand, 1853, in-16 de 67 pp.

III. *Agriculture locale de la commune de Réauville (Drôme). Première annee*. Clermont-Ferrand, 1853, in-12 de 20 pp.

IV. *Comice agricole de Réauville (Drôme). Distribution solennelle des primes. Concours de* 1854. Grenoble, 1854, in-8° de 32 pp. Publication qui s'est continuée pendant au moins douze ans.

V. *Les Orphelinats.* Valréas, Jabert, 1867, in-8° de 23 pp.

VI. *Discussion sur la génération de la truffe et diverses particularités relatives à la trufficulture.* Montélimar, 1863, in-8° de 36 pp.

VII. *Discussion sur la génération de la truffe (suite).* Valréas, Gauthier 1870, in-8° de 10 pp.

VIII. *L'Hirondelle et le Moineau et encore la Truffe.* Valréas, 1871, in-8° de 16 pp.

IX. *Hymnes.*

Il est fort difficile de se les procurer, parce qu'elles ont été imprimées sur des feuilles volantes.

Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar,* VII, 183. — Ibid. *Notice hist. sur le Grand-Serre,* 53. — Notes de M. Perrossier. — *Journ. de Montélimar,* numéros des 30 juin, 14 juillet, 24 août 1866 ; 9 janvier 1869 et 5 août 1876.

CHASTELLIER (Jean de), seigneur de Milieu et de la Vache, fils ou petit-fils d'un Charles de Chastellier, seigneur de Cerisolles, habitant de Valence, qui mourut à Turin, en 1532, ayant rempli des emplois de finance sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, naquit à Valence vers 1529. Conseiller du roi et receveur général en Piémont et en Savoie dès le 27 juillet 1555, il fut nommé trésorier de France dans ces pays, le 16 septembre de l'année suivante, et ayant pris part, comme tel, au siège de Cherasco (mai 1557), s'y conduisit si bien que le maréchal de Brissac l'arma chevalier devant son armée. Devenu intendant des finances, le 10 novembre 1559, il fut confirmé dans cette charge, le 25 octobre 1560, par le roi François Ier, et, le 3 mai 1564, par Charles IX, qui l'envoya en Poitou, le 8 mai 1568, et deux ans après en Picardie. Le 16 octobre 1572, Jean de Chastellier fut attaché, en qualité d'intendant des finances, à l'armée campée devant La Rochelle, puis à celle du Dauphiné (8 septembre 1574), et, le 23 septembre 1575, il devint membre du Conseil privé, avec autorisation d'aliéner sa charge d'intendant des finances ; ce qui ne l'empêcha pas d'être ensuite surintendant des finances dans l'armée des ducs de Guise et d'Anjou (avril 1577), puis dans celle du duc de Mayenne en Dauphiné (1580). Et l'on a même prétendu qu'étant avec la seconde au siège de la Mure, il y fut tué au mois de septembre 1580, tandis qu'il est au contraire établi qu'il fit renouveler, en 1584-1585, les terriers de la terre de Beaumont en Valentinois, par lui acquise des évêques de Valence en 1577. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il testa en 1580, faisant élection de sépulture en l'église des Dominicains de Valence, s'il décédait dans cette ville.

Les écrits du temps l'appellent le général Chastellier.

Biogr. Dauph., I, 226. — Pithon-Curt, *Hist. de la nobl.*, IV, 602. — Arch. Drôme, E, 413. — D'Hozier, *Armor. reg.*, 6. — Etc.

CHASTELLIER DU MESNIL (Charles-Louis-Joachim de), arrière-petit-fils du précédent, naquit à Valence le 16 octobre 1700, de Joachim de Chastellier, président des trésoriers de France en la généralité de Grenoble, et de Marguerite-Henriette Poisson du Mesnil. Engagé sous les drapeaux à l'âge de 16 ans, il était brigadier des armées du roi à 40, directeur général de la cavalerie et des dragons à 44, maréchal des camps et armées du roi l'an d'après, et, devenu lieutenant général, le 10 mai 1748, il fut ensuite nommé gouverneur de Brouage et commandeur de Saint-Louis, avec 3,000 livres de pension, en récompense de services rendus comme diplomate, autant qu'à cause de ses talents militaires. En effet, le maréchal de Noailles, qui, le trouvant « délié et actif », l'avait employé déjà « dans quelques affaires », l'ayant chargé, au mois de septembre 1744, de rendre compte au roi de Prusse des opérations qui concordèrent avec le siège de Prague par ce souverain, il s'acquitta on ne peut mieux de sa tâche et ne fut pas moins heureux auprès de l'empereur Charles VII

et du prince Palatin, ce qui lui valut d'être créé marquis par Louis XV, au mois de décembre 1755, et nommé, six ans après, lieutenant général commandant en Dauphiné, après l'avoir été en Franche-Comté et en Provence. Or, c'est précisément dans sa province natale qu'il échoua de la manière la plus fâcheuse, en une mémorable circonstance.

Chargé du commandement militaire du Dauphiné, en remplacement du comte de Marcieu qui avait été désavoué pour avoir fait enregistrer *manu militari*, par le parlement de Grenoble, un édit de février 1760 qui augmentait les impôts, Chastellier du Mesnil fut appelé, en effet, à commettre, trois ans plus tard, le même abus de la force. Les besoins toujours croissants du trésor exigeant une augmentation des impôts et le Parlement se refusant toujours à donner, par l'enregistrement, force de loi à l'édit qui établissait cette augmentation, il se rendit, accompagné de ses gardes, au Palais de Justice, le 7 septembre 1763, et, les membres du Parlement étant sortis, il retint le premier président, le procureur général et le greffier, qui durent alors plier et procéder à la formalité voulue. Les vacances judiciaires commençant le lendemain, il avait calculé que les magistrats violentés ne pourraient se réunir que deux mois et demi plus tard pour protester en corps contre ce coup de force. Seulement, la chambre des vacations prétexta l'urgence qu'il y avait à régler certaines affaires pour convoquer la Cour le 14 octobre, et du Mesnil, comprenant de quoi il s'agissait en réalité, fit alors arrêter et garder à vue, au fur et à mesure qu'ils rentraient à Grenoble, les membres du Parlement. Ce que voyant, la chambre des vacations rendit un arrêt dans lequel, après avoir dit qu'elle a tous les pouvoirs de la Cour, elle déclare « le sieur Chastellier coupable du « crime de lèze-majesté au second chef « et perturbateur du repos public » et ordonne en conséquence qu'il sera « pris et saisi au corps, pour être tra« duit dans les prisons de la concierge« rie du Palais, pour son procès lui être « fait et parfait, et s'il ne pouvait être « appréhendé, ses biens saisis et com« missaires établis à la régie d'iceux. »

Huit jours après (22 octobre), du Mesnil bâtonnait cet arrêt sur les registres du Parlement, en vertu d'un arrêt du Conseil du roi ; mais les magistrats dauphinois ne se tinrent pas, quand même, pour battus, si bien que, le 29 novembre, ils déclarèrent solennellement ne pouvoir accepter l'arrêt du Conseil du roi, « attendu que la pré« cipitation avec laquelle il a été rendu « permet de croire que la religion du « roi a été surprise et que cet arrêt « tend à laisser impunis les attentats « du sieur Chastellier, qui s'est placé, « au mépris de toutes les lois, sur le « Tribunal, pour prononcer lui-même « son absolution, insulter à la justice « et mettre ses ministres dans l'im« puissance. » Du Mesnil répliqua en faisant expédier au premier président et à cinq autres membres du Parlement des lettres de cachet, les appelant à Versailles et leur enjoignant d'apporter « tous actes, procédures et arrêts in« tervenus contre le sieur du Mesnil ; » mais le parlement répondit que ses registres ne devaient être déplacés en aucun cas, et cette réponse entraîna l'exil de tous ses membres, dont vingt furent internés à Fontainebleau, seize à Nemours et dix-huit à Melun.

Tel était cependant l'état de l'opinion publique en Dauphiné, pendant ces conflits, que le gouvernement effrayé finit par donner raison au Parlement. Mandé à Versailles, au mois de février 1764, par le ministre Choiseul, du Mesnil se vit retirer son commandement militaire et, malgré tous les ménagements qu'on y mit, fut si vivement affecté de cela, qu'il en mourut à Paris, le 1er mars suivant. On raconte même que le général de Bourcet ayant été chargé de lui faire connaître les intentions du ministre, il lui répondit aussitôt: « C'est « moins la privation du commande« ment qui m'agite, que l'affront que « j'essuie et la perte de mon honneur et « de ma réputation »; et qu'enfin M. de

Bourcet s'étant retiré, on s'aperçut que le visage de M. du Mesnil était tout couvert de taches de gangrène. Ce récit n'empêcha pas sa mort de donner lieu à beaucoup de suppositions, certains prétendant qu'il s'était suicidé, d'autres qu'il avait été tué par un officier à qui il avait fait retirer sa pension. Dans tous les cas, cette mort qui réjouit les Grenoblois, causa une douloureuse émotion à Valence, sa ville natale, dont il voulait faire, dit-on, la capitale militaire de la province et dont les habitants « commençaient à ressentir le fruit de « ses bontés », raconte Michel Forest. De son mariage avec Antoinette-Emilie-Pascale Petit de Marival, veuve de Jean-Jacques de Pourcheresse, conseiller au parlement de Besançon, il ne laissa qu'un fils, qui était colonel de cavalerie en 1777.

La lutte de Chastellier du Mesnil contre le parlement de Grenoble donna naturellement lieu à quantité d'écrits de toute sorte, dont quelques-uns seulement furent imprimés. Ainsi fournit-elle le sujet d'une comédie en trois actes, intitulée *Joachim de Turin*, parce que l'un des prénoms de du Mesnil, était Joachim et que sa bisaïeule était une Scharavelli de Turin. On en vint même à prétendre que le commandant militaire du Dauphiné était issu d'un cardeur de matelas de Valence et à le chansonner dans de méchants couplets tels que celui-ci :

Margot la ravaudeuse
A dit à Dumesnil :
Cousin, je suis bien gueuse,
Viens rebattre mon lit
Comme ton aïeul Blaise,
Qui jadis l'a battu
Pour un quart d'écu.

Quant aux publications officielles relatives à cette affaire, ce sont : I. *Remontrances du Parlement de Dauphiné au Roi, au sujet de l'Edit du mois d'avril dernier* (17 avril 1763) *et de la Déclaration du 24 du même mois.* S. l. n. n., 1763, in-8° de 29 pp., dont la publication valut à l'imprimeur A. Giroud quinze jours de prison. — II. *Arrêtés, Procès-verbaux et Arrêt du Parlement de Grenoble, concernant le décret de prise de corps décerné contre M. le marquis Dumesnil, lieutenant général des armées du Roi et lieutenant-général commandant en Dauphiné.* S. l. n. n., mais Giroud, 1763, in-8° de 28 pp. — III. *Relation de ce qui s'est passé au Parlement de Grenoble, les 6, 7, 8, 9 et 10 septembre 1763, au sujet de la publication... qui a été faite par M. Dumesnil...* S. l. n. d., in-8° de 40 pp. — IV. *Suite de la Relation de ce qui s'est passé à Grenoble...* S. l. n. d., in-8° de 23 pp. — V. *Seconde suite de la Relation de ce qui s'est passé...* S. l. n. d., in-8° de 36 pp. — VI. *Troisième suite de ce qui s'est passé...* S. l. n. d., in-8° de 12 pp. — VII. *Très humbles et très respectueuses remontrances du Parlement séant à Toulouse, au sujet des violences exercées par M. Dumesnil contre les magistrats du Parlement de Dauphiné et de leur exil* (14 janvier 1764). S. l., in-8°.

Biogr. Dauph., I., 225. — Et. civ. de Valence. — Etat militaire. — Millot, *Mém. de Noailles*, VI, 75. — *Bull. Acad. delph.*, III, 587 et suiv. — Mss. de Létourneau. — Brun-Durand, *Annales de Michel Forest*, 64 et 83. — *Mém. de Bachaumont*, au 4 janvier 1764. — Etc.

CHASTET (François), orateur populaire, né à Saillans, le 18 juillet 1827, et décédé dans le même lieu, le 1er mars 1896, était un petit cultivateur, très peu lettré, qui, s'étant jeté de bonne heure dans la politique, mit au service des opinions républicaines les plus avancées une éloquence tout à la fois fruste, primesautière et fougueuse ; ce qui le mit dans la nécessité de se cacher lors du coup d'Etat de décembre 1851, pour éviter une arrestation, et lui valut d'être condamné à six mois de prison, au 16 mai 1877. Partisan d'un socialisme agricole, il était en relations avec plusieurs personnalités fort en vue du monde politique, notamment avec Félix Pyat, qui ne manquait pas d'envoyer toutes ses publications à son « vieux « contemporain François Chastet, bar- « be blanche mais cœur rouge »; et, délégué de ses compatriotes à tous les

congrès républicains, il influa parfois très nettement sur leurs résolutions. Quant à ses discours, tour à tour français et patois et toujours prononcés d'une voix vibrante, ils impressionnaient tellement ses auditeurs, que les Cigaliers, qui se rendaient alors à Die pour l'inauguration du buste de la comtesse de cette ville, ayant été complimentés par lui, à leur passage à Saillans, le 10 août 1888, Henry Fouquier, l'un d'entre eux, disait de notre Saillantais, le lendemain, dans un journal : « C'est un vigneron très pauvre « qui mène son pays par l'éloquence, « comme autrefois Périclès à Athè- « nes » ; et que Chastet étant allé à Paris, l'année suivante, pour l'exposition universelle, les Cigaliers et Félibres parisiens l'acclamèrent leur collègue. Après quoi, Albert Tournier, qui devait lui consacrer, sept ans plus tard, un article nécrologique accompagné d'un portrait en pied par Eug. Cartier, dans *Lou Viro-Souleù*, gazette du Félibrige de Paris (nº de mars 1896), célébra Chastet dans un article intitulé : *A propos d'Elections : Un Paysan orateur : Le Citoyen Chastet*, que publia la *Nouv. Revue internationale* (7 octobre 1889). Cette revue donna, du reste, au mois de juin 1891, un récit du voyage de l'orateur saillantais à Paris, rédigé sur les propres notes de ce dernier et portant pour titre : *Le Paris de 1889, notes d'un Paysan Dauphinois*.

Notes de M. Maurice Faure. — *Journ. de Valence* et *Le Dauphiné*.

CHATENAY (Charles-Frédéric), ecclésiastique, né au Bourg-de-Péage, le 18 août 1798, ayant terminé ses études classiques, prêta son concours au P. Casimir, capucin, qui venait de fonder à Romans une école cléricale; après quoi il fut successivement maître d'études au lycée de Grenoble (1819), professeur de 4ᵉ à Vienne (1821), et professeur de rhétorique chez les Oratoriens de Juilly (1823-26), puis au petit séminaire de Meaux, qu'il dut quitter en 1829, pour aller suivre un traitement à Paris, ce qui ne l'empêcha pas de se charger alors de l'éducation des enfants de Carayon-Latour, et ensuite de celle du jeune Werner de Mérode, beau-frère de Montalembert et frère de Mme de Montaigu, dont le père refusa, on le sait, la couronne de Belgique, et d'être en outre adjoint à l'abbé Dupanloup, pour l'œuvre des catéchismes et l'Académie de Saint-Hyacinthe. C'est également vers ce temps-là qu'il commença à écrire dans *L'Ami de la Religion*, dont il devait être, pendant 18 ans, l'un des principaux rédacteurs et dont les violentes querelles avec l'*Univers* se répercutèrent pendant longtemps dans le clergé français. Peut-être même est-ce à cause de ces querelles que l'abbé Chatenay, qui n'était encore que diacre, rencontra tant de difficultés lorsqu'il voulut être prêtre. En tout cas, il ne fallut rien moins que l'intervention de la reine des Belges pour obtenir de l'évêque de Meaux, de qui il dépendait, les dispenses nécessaires pour cela. Ordonné prêtre à Amiens, le 22 décembre 1832, notre Drômois se mit à la disposition de l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, qui le chargea des catéchismes de St-Germain-des-Prés, l'employa dans certaines négociations avec le fameux abbé Châtel et bientôt l'admit dans son intimité. Seulement, il en fut tout autrement avec Mgr Affre, successeur de Mgr de Quélen; car, notre abbé n'ayant pas craint de critiquer cette nomination, le nouvel archevêque de Paris lui en garda une telle rancune, que l'abbé Peyrol, de Grignan, à qui Lacordaire, partant pour Rome, où il allait prendre l'habit de Saint-Dominique, avait cédé une maison d'éducation (1840), s'étant associé l'abbé Chatenay, il menaça d'interdire la chapelle de l'établissement, et que, six ans plus tard, le même prélat refusa d'assister au sacre de Mgr Alouvry, évêque de Pamiers, parce que celui-ci avait nommé l'abbé Chatenay vicaire général honoraire. Or, ce dernier, qui était alors, depuis sept ans, chanoine hono-

raire de Montpellier et directeur de sa maison d'éducation, ne se contentait pas d'écrire toujours dans *L'Ami de la Religion*, y traitant avec une grande élévation de vues les sujets les plus différents, mais collaborait encore à plusieurs autres journaux ou revues, notamment à *L'Union ecclésiastique* et à *L'Echo français*, ayant même été, de 1843 à 1845, rédacteur en chef de la *Revue catholique*, ce qui faisait de lui une personnalité tout à fait importante dans le monde religieux et donnait, par suite, une grande portée à ses dissentiments avec l'archevêque de Paris et *L'Univers*. C'est probablement de lassitude qu'il accepta, en 1849, d'être vicaire général titulaire de l'évêque de Pamiers. Seulement, les rancunes qu'il avait excitées le suivirent dans cette nouvelle résidence. D'autant plus mal accueilli par le clergé de ce diocèse, qu'il passait pour exercer une très grande influence sur l'évêque, sa nomination à un canonicat, avec dispense de la résidence, en 1852, puis des conférences prêchées de concert avec le célèbre P. Ventura, dont les tendances libérales sont connues, achevèrent d'indisposer contre lui les esprits. On en vint à faire une enquête sur sa vie, et l'évêque, qui était son ami, ayant voulu prendre sa défense, toutes choses en arrivèrent au point que, pour en finir, la cour de Rome demanda sa démission à Mgr Alouvry, et, naturellement, l'abbé Chatenay accompagna ce dernier dans sa retraite. Il mourut à Paris, le 3 mai 1857, n'étant plus alors que rédacteur à *La Gazette de France*, pour la partie religieuse. Mais telle est la persistance de certaines colères, que celles qu'excita cet ecclésiastique, homme de beaucoup de valeur, à tout prendre, ne sont pas encore éteintes dans le diocèse de Pamiers.

Etat civil. — *Biogr. du Clergé cont.*, x, 397, avec portr. — Notes de M. C. Perrossier et autres.

CHAUDEBONNE (Claude-d'Eurre, seigneur de), « le meilleur des « amis de Mme de Rambouillet », comme l'appelle Tallemant des Réaux, qui lui a consacré la moitié d'une de ses *Historiettes* ; avec cela l'ami de Balzac et de Chapelain, et, qui plus est, celui qui « mit Voiture dans le monde, le « trouvant trop galant homme pour « rester dans la bourgeoisie », naquit à Allex, vers 1580, de Louis d'Eurre d'Oncieu, seigneur du Puy Saint-Martin, et de Geneviève de Lhère de Glandage, sa seconde femme. Il était donc le frère de d'Aiguebonne (V. ce nom), mais un frère que sa mauvaise santé retint bien après lui au foyer de la famille, car ce n'est pas avant 1618 qu'il s'en éloigna, emmené, croyons-nous, par le futur maréchal Jean-Baptiste d'Ornano, alors gouverneur de Crest et colonel des Corses.

En tout cas, ce dernier étant devenu gouverneur de Monsieur, frère du roi Louis XIII, en 1619, Chaudebonne devint bientôt premier gentilhomme de la chambre de ce prince, et telle fut dès lors l'intimité de ces deux hommes, qu'ils confondirent pendant quelque temps leurs destinées. Ainsi furent-ils disgraciés et emprisonnés tous les deux au château de Caen, au mois de juin 1624, sur les instances du surintendant La Vieuville; puis, relâchés et rendus à leurs charges, deux mois après, tous les deux encore ; enfin, arrêtés derechef, au mois de mai 1626, comme suspects de complicité avec Chalais, et cette fois-ci mis à Vincennes, où d'Ornano mourut, au bout de quatre mois, de maladie ou de poison. Or, grâce à l'intervention du célèbre P. Joseph, cette mort fut suivie de l'élargissement de Chaudebonne, à qui on ne reprocha jamais autre chose que son dévouement pour ses amis, et qui n'eut rien de plus pressé que de se compromettre alors avec les habitués de l'hôtel de Rambouillet, qui étaient en grande partie des ennemis de Richelieu, si bien que celui-ci, tout en estimant fort « le « sieur de Chaudebonne », qu'il tenait pour « homme de parole et de cœur », l'exila à Tours (juillet 1627). Là, notre Dauphinois resta jusqu'à ce que Gaston

d'Orléans, dont il fut assurément le serviteur le plus dévoué, eut besoin de lui, c'est-à-dire jusqu'à ce que ce prince, brouillé avec le roi et Richelieu, s'enfuit pour la première fois en Lorraine (septembre 1629). Ayant alors accompagné le fugitif, Chaudebonne se trouva, en effet, auprès de lui, lorsqu'il fallut discuter les avantages qui lui étaient offerts par le roi son frère, pour le faire revenir en France, et c'est également par son entremise que Richelieu se réconcilia un moment avec Gaston, après la Journée des Dupes, le rôle de conciliateur lui convenant d'autant mieux qu'il était navré de la conduite du prince, ce qui ne l'empêcha pas de le suivre encore, quand il fut en état de révolte ouverte, parcequ'il espérait toujours que ses sages conseils finiraient par l'emporter dans l'esprit du duc d'Orléans, dont il fut, à part cela, l'homme de confiance et le chargé d'affaires, dans toutes les circonstances difficiles. Ainsi est-ce à lui Chaudebonne, que Gaston confia sa femme, dont il le fit chevalier d'honneur, lorsqu'il s'enfuit de Nancy assiégé, le 3 janvier 1632, après y avoir épousé secrètement la princesse Marguerite de Lorraine, et lui qu'il chargea de toutes les missions délicates, surtout auprès du roi et du cardinal, pendant tout le temps de sa rébellion et même après qu'il eut vu son parti s'effondrer à la bataille de Castelnaudary (1er septembre 1632). Car c'est encore Chaudebonne qui porta au roi les propositions du prince vaincu et qui discuta ensuite avec les envoyés du roi, dont l'un se trouva être son frère d'Aiguebonne, les conditions de la paix, qui fut enfin signée le 1er octobre, à son grand contentement.

Seulement, combien notre Dauphinois fut-il déçu, quand, cinq semaines après, Gaston, qui prétendait avoir été trompé par les envoyés du roi, s'enfuit une troisième fois à l'étranger, pour y conspirer contre le roi son frère. Ce fut une telle déception pour Claude d'Eurre, qu'il en contracta « le mal des mé« lancoliques », pour nous servir des expressions de Chapelain. Mêlé presque malgré lui à des intrigues qu'il désapprouvait, il chercha dans la religion des consolations, tout en entretenant le plus possible un commerce de lettres avec ses amis de Paris, notamment avec la belle Mlle Paulet; et il en fut ainsi pendant quatre longues années, au bout desquelles s'étant décidé à rentrer en France, tout en restant éloigné de la cour, Chaudebonne se dépensa en démarches de toutes sortes pour amener le traité du 8 février 1637, qui rapprocha définitivement Gaston d'Orléans du roi Louis XIII, et dont on a fait à tort honneur au P. de Condren.

Délivré de tout ce qui avait fait le malheur de sa vie, notre Dauphinois ne s'occupa plus guère que de ses amis: de Conrart, qu'il voulait convertir et qui n'en mourut pas moins dans l'impénitence finale; de Chapelain, à qui il fit lire le deuxième livre de la *Pucelle* chez la princesse de Condé et qui l'appelait « frère Claude l'héroïque », à cause de sa dévotion; de Gassendi, qui voulait être agent général du clergé, et surtout de Mme de Rambouillet et de tous les siens, qui se faisaient, en revanche, un devoir de l'entourer de soins, grâce auxquels cet honnête et galant homme résista, pendant sept à huit ans, a une fièvre « tierce ou double « tierce », qui finit par l'emporter vers 1645.

Lorsqu'on lit les mémoires et surtout les lettres de ce temps et de ce milieu, on est vraiment surpris de l'influence qu'exerça autour de lui cet homme complètement oublié jusqu'ici.

Tallemant des Réaux, III, 207. — Lettres de Richelieu, de Chapelain et de Voiture. — Mém. d'un favori, de Richelieu, de Gaston d'Orléans, de Fontenay-Mareuil, etc.

CHENEVIER (Antoine dit Antonin), imprimeur, né à Valence, le 12 frimaire an XIII, et décédé en la même ville au mois d'avril 1869, a laissé un livre intitulé : *Voyage en Bel-*

gique et sur les bords du Rhin (Valence, 1863, in-12), qui prouve que l'industriel était doublé chez lui d'un homme de lettres et d'un artiste. Ayant acquis l'ancienne imprimerie Borel, il sut d'ailleurs lui donner un véritable essor, et se fit en outre connaître de la manière la plus honorable dans la vie publique, ayant été pendant longtemps un des membres les plus laborieux du Conseil municipal de sa ville natale, et de plus, secrétaire de la Chambre consultative des arts et manufactures et de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.

Etat civil. — *Bull. d'Archéol.*, IV, 345. — *Journal de Mont.*, 12 Juin 1869.

CHEVALIER (Jean-André-Ulysse), médecin et érudit, né à Romans, le 15 juillet 1804, et décédé en la même ville, le 10 avril 1893, fut reçu docteur en la faculté de médecine de Strasbourg, le 2 juin 1826, et d'abord chirurgien aide-major au 44e régiment d'infanterie, puis au 10e d'artillerie, passa chirurgien au 9e de cuirassiers, le 31 décembre 1836. Décoré de la Légion d'honneur le 29 septembre 1844 il était chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Dunkerque depuis trois ans et demi (31 janvier 1849), lorsqu'il obtint la première classe de son grade, le 27 juillet 1852.

Treize mois après (14 septembre 1853), le docteur Chevalier ayant pris sa retraite, revenait à Romans, où son temps se partagea dès lors entre différentes fonctions gratuites, notamment celle d'administrateur des hospices, qu'il remplit 35 ans durant pour le plus grand bien de cet établissement, et des travaux d'érudition ou d'histoire se rapportant pour la plupart à Romans. Membre de quantité de sociétés savantes, il est l'auteur de nombreux articles publiés tant dans les *Mémoires de Médecine et de Chirurgie militaires*, le *Bulletin de la Société de Médecine de Toulouse* et les *Annales de la Société des Sciences médicales de Bruxelles*, que dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme*, *Le Dauphiné*, la *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, le *Journal de Romans*, *L'Impartial* et le *Bulletin d'Histoire Ecclésiastique..... des diocèses de Valence, etc.*

On a encore de lui :

I. *Essai sur l'Hydrocéphale aiguë.* Strasbourg, 1826, in-4° de 2 ff. + 30 pages.

II. *De l'Unité scientifique en médecine.* Versailles (1842), petit in-8° de VIII + 70 pp.

III. *Essai d'Anatomie philosophique sur les parties primaires du squelette intérieur et extérieur, d'après le système de Carus.* Versailles (1844), in-8° de 72 pp.

IV. *Essais historiques sur les hôpitaux et les institutions charitables de... Romans.* Valence, 1865, in-8° de XVI + 359 pp.

V. *Notice historique sur le couvent des Capucins de Romans.* Valence, 1866, in-8° de 16 pp.

VI. *Guerres de religion en Dauphiné. Notice sur la citadelle de Romans...* Grenoble, 1867, in-8° de 16 pp.

VII. *Lettres inédites du baron de Gordes.* Grenoble, 1867, in-8° de 7 pp.

VIII. *Notice historique sur le pont de Romans.* Valence, 1867, in-8° de 97 pp., avec pl.

IX. *Recherches sur les hommages en Dauphiné. La seigneurie de Pisançon et la seigneurie de Triors.* Grenoble, 1868, in-8° de 40 pp., avec pl.

X. *Notice historique sur le couvent des Cordeliers de Romans.* Valence, 1868, in-8° de 44 pp.

XI. *La Chapelle de Saint-Michel de Romans.* Grenoble, 1869, in-8° de 16 pages.

XII. *Les Etats du Dauphiné et particulièrement ceux tenus dans la ville de Romans en 1788.* Grenoble, 1869, in-8° de 35 pp.

XIII. *Notice historique sur le couvent de Sainte-Claire de Romans.* Valence, 1870, in-8° de 55 pp.

XIV. *Notice historique sur la maladrerie de Voley, près Romans...* Ro-

mans, 1870, in-8° de IX + 166 pp., avec plan.

XV. *Institutions municipales de la ville de Romans.* Valence, 1873, in-8° de 23 pp.

XVI. *Notices historiques sur l'abbaye de Saint-Just et sur le monastère de Sainte-Ursule.* Valence, 1874, in-8° de 91 pp., avec pl.

XVII. *Annales de la ville de Romans pendant les guerres de religion.* Valence, 1875, in-8° de 111 pp.

XVIII. *Le ministre Raymond Merlin et sa famille.* Valence, 1876, in-8° de 19 pp.

XIX. *Petit Armorial romanais.* Vienne, 1877, grand in-8° de 2 ff. + 36 pp.

XX. *Lettres inédites de Hugues de Lionne, ministre des affaires étrangères sous Louis XIV, précédées d'une notice sur la famille de Lionne...* Valence, 1877-79, in-8° de 254 pp.

XXI. *Recherches sur les pestes de Romans du* XIVe *au* XVIIe *siècles.* Valence, 1879, in-8° de 31 pp.

XXII. *Notes historiques sur la ville de Romans.* Vienne, 1880, in-8° de 24 pp., avec gr. à l'eau forte.

XXIII. *Les Abbayes laïques et les présents de la ville de Romans sous les consuls.* Valence, 1882, in-8° de 24 pp.

XXIV. *Notice historique sur le Mont-Calvaire de Romans.* Montbéliard, 1883, grand in-8° de 31 pp., avec pl.

XXV. *Le Dauphin Humbert II et la ville de Romans.* Valence, 1883, in-8° de 44 pp.

XXVI. *Armorial historique de la ville de Romans... suivi du Livre d'Or de la même Ville.* Lyon, 1887, petit in-8° de xviij + 258 pp.

XXVII. *Notice sur l'Atelier monétaire de Romans.* Valence, 1888, in-8° de 24 pp.

XXVIII. *Un Tournoi à Romans en 1484.* Romans, 1888, petit in-8° de 33 pp.

XXIX. *Le Comité de surveillance révolutionnaire et la Société Républico-Populaire de Romans.* Valence, 1890, in-8° de viij + 48 pp.

XXX. *Souvenirs d'Alsace.* Romans, 1892, in-18 de 38 pp.

XXXI. *Œuvres historiques de M. le docteur Ulysse Chevalier. I. Annales de la ville de Romans.* Valence et Paris, 1897, in-8° de xx + 327 pp., avec portr.

Bull. d'Archeol., XXVII, 208. — *L'Impartial*, du 20 avril 1893. — *Sem. relig. Valence*, 1893, p. 264. — Etc.

CHEVANDIER (ANTONIN-DANIEL), médecin et homme politique, né à Serres (Hautes-Alpes), le 27 mai 1822, d'une famille originaire de Valdrôme, fut reçu docteur en médecine à Montpellier, le 26 mars 1846, et s'établit d'abord à La Motte-Chalancon, où son père était juge de paix, puis à Die, où il se fit remarquer aussitôt par l'ardeur de son républicanisme. Partant, il fit au second Empire le plus d'opposition possible, tout en s'occupant activement de sa profession et d'entreprises qui s'y rapportent : par exemple, de la création d'une station thermale au Miral, près de Luc-en-Diois, et de bains térébenthinés, pour lesquels il inventa un appareil spécial, toutes entreprises qui eurent peu de succès. Devenu sous-préfet de l'arrondissement au lendemain de la révolution du 4 septembre 1870, il se démit de ses fonctions, le 17 novembre suivant, pour se présenter aux élections législatives, et celles-ci ayant eu lieu le 8 février 1871, il fut élu par 37,717 voix sur 64,809 votants et 100,516 inscrits. Député, il siégea naturellement à gauche, votant toutes les lois qu'il estimait devoir consolider la République; et réélu en 1877, 1881, 1885 et 1889, il persévéra dans cette attitude, mais n'attira guère l'attention que par sa proposition touchant la liberté des funérailles, c'est-à-dire l'assimilation des enterrements civils aux enterrements religieux, au point de vue des honneurs funèbres et des mesures administratives, et par une autre touchant l'exercice de la médecine, propositions qui furent l'une et l'autre votées. Il

s'occupa surtout, aussi, pendant ce temps-là d'un établissement médical, dans lequel il traitait certaines affections par la méthode thermo-résineuse. Candidat aux élections sénatoriales de 1885, le docteur Chevandier échoua, mais il venait d'être élu, lorsqu'il mourut à Paris, le 9 janvier 1893, étant alors vice-président de la Société française d'hygiène et membre de la Société de médecine et de chirurgie pratique de Montpellier.

Dans un autre ordre d'idées, le docteur Chevandier fut un des fondateurs de *La Cigale* et même un des vice-présidents de cette association de poètes méridionaux, dont le bulletin contient une pièce de lui intitulée : *Au mont Glandaz.*

Indépendamment de communications faites à l'Académie de médecine touchant les bains thermo-résineux et de nombreux articles insérés dans *La France médicale* et la *Gazette médicale de Lyon*, il est l'auteur des écrits suivants : I. *De la Vérification des décès et de l'organisation de la médecine cantonale.* S. l. (Valence), Masson, 1862, in-12 de 90 pp. — II. *Notice sur les Eaux salines-iodo-chlorurées du Miral, près de Luc (Drôme).* Valence, Céas, 1862, in-16 de 75 pp.

ICONOGRAPHIE. — Portrait dans *Le Monde illustré* du 28 novembre 1885 et dans *Le Parlement illustré* de mars 1886.

Dict. des Parlem. — *Journ. de Die* du 14 janvier 1893. — Etc.

CHEVRIÈRES (Rodolphe, Raoul ou Roux de), *de Caprilis*, personnage du XIVe siècle que le savant historien de la ville de Romans, M. P.-E. Giraud, appelle tour à tour « un Romanais de la vieille roche, un des « plus distingués citoyens de Ro- « mans » et « le chef des partisans du « Dauphin » dans cette ville, paraît être fils d'un Perronet de Chevrières, qui donna quelques biens aux Cordeliers, en 1282. Il était le neveu du chanoine Pierre de Chevrières, recteur de l'Aumône de Romans en 1307 et de l'hôpital Sainte-Foy en 1316, et Ponson de Chevrières, châtelain de Fiansayes et de Riousset en 1361 ; et de Clérieu en 1366, consul de Romans en 1371, ensuite courrier de la Ville et garde de la Monnaie, qualifié conseiller delphinal en 1388, était son frère. Ayant pris le grade de docteur ès lois, il s'établit jurisconsulte à Romans, où il se posa aussitôt en partisan du Dauphin, qui cherchait à implanter son autorité dans cette ville, au détriment des droits de l'archevêque de Vienne et du chapitre de Saint-Barnard ; puis, sa situation y étant, à cause de cela, devenue difficile, il se réfugia auprès de ce prince, qui se l'attacha tout à fait en le faisant asseoir dans le Conseil delphinal.

C'est le 6 avril 1340 que Rodolphe de Chevrières prit place dans ce tribunal suprême, dont le siège fut transféré de Saint-Marcellin à Grenoble, quatre mois plus tard, et qui devint en 1453 le parlement de Dauphiné, et il en faisait encore partie en 1363, date à laquelle il était, en outre, juge de la cour majeure du Viennois et de la terre de la Tour. De plus, le titre de *Legum professor*, qu'il prend en 1342, permet de croire qu'il enseigna le droit à l'université de Grenoble, tout en siégeant dans le Conseil delphinal. Mais ce qu'il importe de rappeler surtout, c'est la part qu'il prit à l'établissement de la puissance delphinale dans une ville qui n'avait été soumise jusque-là qu'à la puissance ecclésiastique. Bien qu'il ne figure que comme témoin dans l'acte par lequel le dauphin Humbert II appela au pape de l'excommunication lancée contre lui par l'archevêque de Vienne, à cause de ses entreprises sur la ville de Romans (23 juin 1341), c'est vraisemblablement notre magistrat romanais qui dicta cet acte, aucune autre personne de l'entourage de ce prince n'étant aussi familiarisée que lui avec tous les détails de cette querelle. L'an suivant

et le 27 février, les Romanais, réduits à merci, étant assemblés au nombre de près de deux mille dans l'église des Cordeliers, pour y recevoir la loi du vainqueur, on le voit à leur tête et il fut assez habile pour leur faire accepter par acclamation les conditions exorbitantes imposées par le Dauphin. Enfin, la charte de libertés que ce dernier accorda, séance tenante, aux Romanais devenus ses sujets, en retour de leur soumission, fut en grande partie son œuvre, et l'on sait encore qu'il fut pour beaucoup dans l'accord que le Dauphin, son maître, fit avec le comte de Valentinois, le 17 août 1343, au sujet de la baronnie de Clérieu, voisine de Romans.

En un mot, Rodolphe de Chevrières fut un des artisans de la puissance delphinale et, par cela même, un ouvrier indirect de notre unité nationale. Il convient d'autant mieux de le retenir, que le roi Charles V ne l'oublia pas, ainsi que le prouve la remise qu'il fit, le 21 novembre 1360, à Rodolphe et à Ponce de Chevrières, d'une somme de 700 florins qu'ils lui devaient en qualité d'héritiers de Pierre Fabre, en son vivant maître des monnaies delphinales, ladite remise étant faite, disent les lettres royales, en récompense des bons et loyaux services rendus au roi et à ses prédécesseurs par Rodolphe de Chevrières, son fidèle conseiller.

Ce personnage, qui dut mourir aux environs de 1370, fut enterré dans une chapelle de Sainte-Madeleine, qu'il avait fondée de concert avec son frère Ponson, dans l'église des Cordeliers de Romans, et, faute d'enfants, ses biens passèrent à sa nièce Philippine de Chevrières, dont le mari, Jean de Dieulefit, de Crest, institua en 1405, dans cette chapelle de Sainte-Madeleine, une messe quotidienne, pour laquelle il laissa une pension d'un gros d'or par semaine.

P.-E. Giraud, *Hist. de Romans*, II, 140, 169. — Arch. de l'Isère, B, 2844. — *Bull. d'Archeol.*, II, 152 ; III, 148. — *Arch. hosp. de Romans*, I, B, 3, 4 ; IV, B, 17. — Dr Chevalier, *Armorial*, 51. — Arch. de la Drôme, E, 3587, 3903. — Valbonnais, II, 408, 434, 441, 552. — Morin-Pons, *Num. du Dauph.*, 128, 129.

CHEYNET (Charles), médecin et érudit, fils d'autre Charles et de Florence Lafoy, né à Montélimar en 1666, et décédé à Lyon le 17 novembre 1762, habita de bonne heure cette dernière ville, y fut conseiller, puis président en la Cour des monnaies et mérita par son érudition de faire partie, dès 1700, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, dont il était le doyen des académiciens-vétérans en 1719, et à qui il laissa ses manuscrits. Ceux-ci, qui sont encore au nombre de dix, contiennent plusieurs mémoires de géométrie et de nombreuses dissertations historiques et littéraires, parmi lesquelles il est bon de remarquer les suivantes : 1° *Sur Cicéron considéré comme poète* ; 2° *Sur la préférence de la surdité à l'aveuglement* ; 3° *Sur le courage de Cicéron.*

Biogr. du Dauph., I, 230. — Breghot du Lut et Péricaud, *Cat. des Lyon. dignes de mém.* — Dériard, *Lyon. dignes de mém.*, 124. — Etc.

CHEYNET (Jean-Louis), avocat et magistrat, de la même famille que le précédent, né à Montélimar, le 4 mars 1741, de Louis Cheynet, marchand, et de Madeleine-Louise Marchand, s'étant établi dans cette ville, après avoir été reçu avocat, en devint maire en 1787. Chargé à ce titre de complimenter le parlement de Grenoble revenant de l'exil, au mois d'octobre de l'année suivante, il le fit de manière à attirer l'attention, et, membre des États provinciaux assemblés à Romans le 1er décembre 1788, fut élu le 5 janvier 1789, par cette assemblée, député du tiers état de Dauphiné aux États généraux, qui furent la première assemblée constituante. Seulement, comme il avait été élu le vingt-septième et que le nombre des députés de cette

province fut ensuite réduit à vingt-quatre, on décida alors qu'il ne serait que député suppléant, et ce n'est, en somme, qu'au commencement de 1790, qu'il prit place dans les rangs de la représentation nationale. Elu juge au tribunal du district de Montélimar, le 4 décembre de cette même année 1790, J.-L. Cheynet se contenta de cette charge après la dissolution de l'Assemblée constituante ; mais ses compatriotes ne l'en appelèrent pas moins à la présidence de la *Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité*. Quatre ans après (8 brumaire an IV), le Conseil des Cinq-Cents le comprenait parmi ses candidats pour l'élection des membres du Directoire, et deux ans plus tard, il était commissaire du Directoire exécutif près le tribunal correctionnel de Montélimar, charge qu'il occupa ensuite sous le titre de procureur impérial et dont il remplit les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 29 septembre 1809.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Délibération de la ville de Montélimar* (du 21 juin 1788). S. l., in-8° de 8 pp. Discours de Cheynet, maire, adhérant aux protestations de la ville de Grenoble en faveur des libertés de la province, et délibération conforme.

II. *Délibération de la ville de Montélimar, le 24 août 1788*. S. l., in-8° de 4 pp. Cheynet, maire, expose que le roi, ensuite des protestations qui ont été faites en faveur d'une assemblée provinciale en Dauphiné, a convoqué les anciens Etats. Suit une délibération aux termes de laquelle lui et Freycinet, négociant, sont chargés de représenter la ville dans les Etats provinciaux.

III. *Discours prononcé par le citoyen Cheynet, président de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Montélimar, dans sa séance extraordinaire du 4 octobre 1792*. Montélimar, in-8° de 8 pp.

IV. *Discours prononcé par le citoyen Cheynet, commissaire du Gouvernement, président de l'Assemblée du canton de Montélimar, lors de l'ouverture de cette assemblée, le 11 vendémiaire an XII*. Valence, in-4° de 3 pages.

Biogr. Dauph., I, 236. — Ed. Maignien, *Bibliog. Révol.* — *Moniteur.* — Etc.

CHIÈZE (PROSPER-GABRIEL de), fils de Jean-Pierre, avocat, puis conseiller au parlement de Grenoble, et de Marie-Henriette Touscan, né le 19 avril 1760, appartenait à une famille dont un membre, Jean Chièze, prétendait à l'exemption des tailles, en 1609, « en vertu de certaines lettres « de gentilhomme en la grande fau- « connerie du Roy », et dont la maison à Orange fut confisquée, le 4 mai 1794, pour servir de prison. Deux de ses oncles, Jérôme de Chièze, chanoine et vicaire général d'Orange, et Joseph-Frédéric de Chièze, chanoine de Saint-Ruf, furent condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire d'Orange, le 5 messidor an II (23 juin 1794), et exécutés le lendemain. Avocat, il fut nommé conseiller au parlement de Grenoble, le 11 mars 1787, en remplacement et sur la résignation de Jean-Baptiste de Reynaud, nommé procureur général, et mis en possession de cette charge vingt jours après. A la Révolution, si l'on en croit une dénonciation du Comité d'Orange au Comité de Sûreté générale, il se déroba en s'engageant comme simple soldat, dans un régiment de dragons, avec lequel il prit une part des plus actives à la journée du 10 août, en défendant les Tuileries, après quoi il émigra. Rentré en France, Prosper de Chièze, qui avait épousé la sœur aînée du malheureux de Sucy (V. ce nom), fut nommé, par décret, conseiller municipal de Valence, le 29 mai 1806 ; maire de Châtuzange, le 1er janvier 1808 ; membre du collège électoral de la Drôme, le 23 novembre 1809 ; enfin, entreposeur des tabacs à Valence, le 12 mars 1811. Ce dernier emploi ayant été supprimé le 1er juillet 1816, il devint, sept ans après (29 octobre 1823), conseiller de préfecture de la Drôme, poste qu'il occupa jusqu'en 1830. Sa mort suivit de peu son testament, qui est en date du 28 août 1840.

ICONOGRAPHIE. — Portr. grav. sur cuivre, in-8°. Buste de profil à G., dans médaillon rond de 0,078, cadre de 0,082, gravé par Schuler, à Toulouse.

Biogr. Dauph., I, 236. — Arch. Loriol, CC, 38. — Bonnel, *Les 332 vict. d'Orange*, 38, 182, 183.

— *Inv. des arch. de l'Isère.* — Dr Chevalier, *Arm. de Romans*, 52. — Etc.

CHORIER (Antoine-Laurent), officier et homme politique, né à Valence, le 16 octobre 1758, d'Antoine, procureur du roi en l'Hôtel de Ville, et d'Anne Gaillard, s'engagea dans un bataillon de volontaires en 1791, et était adjudant général chef de bataillon le 18 novembre 1794, date à laquelle il fut chargé du commandement de la place de Valence par le général Petit-Guillaume, commandant de l'armée des Alpes. Seulement, il ne tarda pas à être dénoncé comme parent d'émigré, ce qui le contraignit à abandonner ce poste, dans lequel il fut rétabli par Kellermann, le 20 mars 1797, ayant du reste été chargé, quelque temps auparavant, de distribuer aux défenseurs de la patrie les secours accordés par la commune de Valence. Quatorze ans plus tard, il prenait sa retraite avec le grade de colonel, et tout portait à croire qu'il devait terminer ses jours loin des bruits de la vie publique, lorsqu'il fut élu député de la Drôme en opposition avec le candidat gouvernemental, le 25 février 1824. Or, député, notre vieux colonel alla s'asseoir sur les bancs de la droite, bien que votant d'ordinaire avec la gauche de cette assemblée, ce qui donna lieu à plus d'une plaisanterie et même à quelques épigrammes ; de même il fut fidèle jusqu'à la fin à son programme de candidat libéral, bien qu'ayant été décoré à l'occasion du sacre de Charles X. Son mandat expiré, il vécut tranquillement à Valence jusqu'à sa mort arrivée en 1832.

Une rue de cette ville porte son nom.

ICONOGRAPHIE. — Portrait lith. in-fol. de Sobier. Buste de 3/4 à G. *L. D. del. Alph. Desesserts, edit.* Légende : *Opposition de 1824, n° 15. Chorier.*

Biogr. Dauph., I, 237. — Villard, *Ann. de Valence*, 191. — Rochas, *Journ. d'un bourg.*, 179, 181, 232. — *Dict. des Parlem.* — Notes de M. Mellier.

CHRISTOPHLE (Isidore), homme politique, né à Andancette, le 30 janvier 1831, et décédé à Paris, le 29 juin 1879, faisait le commerce du sel dans son village natal quand les électeurs du canton de Saint-Vallier le chargèrent, en 1871, de les représenter dans le Conseil d'arrondissement. Deux ans après (janvier 1873), Andancette, qui n'était auparavant qu'une section de la commune d'Albon, ayant été érigé en commune distincte, il en fut le premier maire et, l'an suivant, il devint membre du Conseil général. Elu enfin député de la deuxième circonscription de la Drôme, le 16 novembre 1876, et réélu, le 14 octobre 1877, comme un des 363, Is. Christophle fut un des partisans les plus fidèles et les plus obscurs de Gambetta, qui l'en récompensa en lui faisant à Andancette, le 18 septembre 1878, une visite dont les habitants de ce village ont perpétué le souvenir par une inscription.

Dict. Parlem. — Notes de M. Bordas.

CLAIR (Charles), écrivain de la Compagnie de Jésus, né au Bourg-lès-Valence, le 17 mars 1835, et décédé à Paris, le 21 mars 1899, était prêtre séculier lorsqu'il entra dans cette compagnie, le 8 juillet 1859 ; devenu alors professeur, il enseigna successivement la grammaire, les humanités et la rhétorique au collège de Vaugirard, à Paris, la littérature à l'école Sainte-Geneviève de la même ville, enfin la philosophie au Mans et à Poitiers. Mais ces occupations ne l'empêchèrent pas de prendre une part des plus actives à la défense de l'enseignement et des ordres religieux contre les attaques de MM. Jules Ferry et Paul Bert et la fameuse loi du 28 mars 1882. Attaché ensuite à la rédaction des *Etudes religieuses*, il écrivit en outre dans *Le Correspondant*, le *Bulletin de la Société générale d'enseignement et d'éducation*, la *Revue du*

Monde catholique, la *Semaine des familles,* la *Revue de l'Art chrétien,* le *Bulletin de l'Œuvre des campagnes,* les *Lettres de Jersey,* et surtout dans *Notes d'Art et d'Archéologie,* publication mensuelle qu'il dirigea pendant neuf ans (1889-1898) et dont il peut être considéré comme le fondateur.

Indépendamment de cela, ce religieux est l'auteur de nombreux livres de piété, de plusieurs traductions de vies de saints de son ordre et encore des écrits suivants, entre lesquels il convient de distinguer ceux de polémique, généralement publiés sous le voile d'un pseudonyme, Antonin Lirac :

I. *Le vrai portrait de Notre-Dame, tracé par saint François de Sales...* Paris, Douniol, 1856, in-16 de 216 pp. — Autre éd. Paris, Palmé, in-16 de xvi + 312 pp.

II. *Les Papes en exil.* Paris, Albanel, 1867, in-12 de 138 pp. Réédité huit fois, la dernière en 1893, et trad. en flamand et en italien.

III. *La Liberté de l'Enseignement supérieur.* Paris, 1870, in-8° de 26 pp.

IV*. *Lettres d'un Maître d'école au Ministre de l'instruction publique.* Paris, Albanel, 1871, in-18 de 36 pp.

V. *André Hofer et l'Insurrection du Tyrol en 1809.* Paris, Albanel, 1872, in-18 de 247 pp. — 3ᵉ éd. Paris, Palmé, 1880, in-12 de 379 pp. Trad. en italien.

VI. *Un Poète réformateur de l'Education, examen des théories de M. de Laprade.* Paris, Albanel, 1873, in-12 de 104 pp.

VII. *Que devons-nous à l'Eglise et à la Révolution en fait d'éducation publique, spécialement dans le Maine.* Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1876, in-8° de 46 pp.

VIII. *Pierre Olivaint, prêtre de la Compagnie de Jésus.* Paris, Palmé, 1878, in-12 de III + 490 pp. — 14ᵉ éd. Paris, Lefort, 1895. Trad. en flamand, en anglais et en italien.

IX*. *L'Enseignement des grands séminaires. Examen du rapport de M. Guichard sur le Budget des cultes.* Paris, Palmé, 1878, in-8° de 96 pages.

X*. *Les Erreurs de M. Spuller dans son rapport sur le projet de loi de M. Ferry relatif à la Liberté de l'Enseignement.* Paris, Lecoffre, 1879, in-8° de 78 pp. Ecrit en collaboration avec les PP. Sommervogel, Longhaye et Jos. Marel.

XI*. *Les Jésuites et la Liberté religieuse sous la Restauration,* 2ᵉ éd. Paris, Palmé, 1879, in-12 de 300 pp. Paru d'abord dans *Le Correspondant.*

XII*. *Lettres à MM. Jules Ferry et Paul Bert, en réponse à leurs attaques contre l'Enseignement catholique.* Paris, Lecoffre, 1879, in-8° de 29 pp., dont il fut vendu 15,000 exemplaires en huit jours. La lettre à M. Jules Ferry est du P. du Lac ; celles à M. Paul Bert, qui ont été tirées à part et dont il y a eu 30 éditions en quinze jours, sont du P. Clair. Elles ont donné lieu à la publication d'une brochure intitulée : *La Fusée d'un Jésuite. Réponse au R. P. Clair, de la Compagnie de Jésus,* par Pierre Lanjuinais. Paris, Martin, 1879, in-8° de 105 pp., dont l'auteur, qui s'est caché sous le voile d'un pseudonyme, auquel il dut renoncer ensuite, s'appelle vraisemblablement: A. Quily.

XIII*. *L'Innocence de M. Paul Bert démontrée par un bibliophile.* Paris, Lecoffre, 1879, in-8° de 22 pp., signé Pierre Claver, qui est le pseudonyme du P. Sommervogel, mais en réalité du P. Clair.

XIV*. *Les Projets de loi Ferry devant l'opinion publique.* Paris, 1879, in-8° de 12 pp.

XV*. *Les Aveux de M. Paul Bert.* Paris, Lecoffre, 1879, in-8° de 32 pp.

XVI*. *Une Tactique parlementaire. Observations touchant le rapport de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, sur le projet de loi relatif à l'Enseignement supérieur.* Paris, Lecoffre, 1880, in-8° de 15 pp.

XVII*. *Le Discours de M. Bertauld devant l'histoire et la logique.* Paris, Lecoffre, 1880, in-8° de 27 pp.

XVIII*. *Le Discours d'aujourd'hui. Ce que M. le Ministre de l'Instruction*

publique reproche à l'Enseignement historique des Jésuites. S. l. n. d., mais Paris, 1880, in-8° de 14 pp.

XIX*. *L'Expulsion des Jésuites et des autres religieux au nom des lois existantes.* Paris, Soc. bibl., 1880, in-18 de 72 pp.

XX* *Les Proscrits du 30 juin à la rue de Sèvres ? ? ?* S. l. n. d., in-16 de 16 pp.

XXI. *Le Révérend Père Louis Milleriot...* Paris, Palmé, 1881, in-18 de VIII + 183 pp. Réimpr. nombre de fois et trad. en anglais.

XXII. *Le Dies Iræ. Histoire, traduction, commentaire.* Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, in-18 de 183 pp.

XXIII. *Le Beau et les Beaux-Arts. Notions d'esthétique, en réponse au dernier programme de philosophie.* Paris et Poitiers, H. Oudin, 1882, in-12 de IX + 110 pp.

XXIV*. *La Loi de malheur impie et tyrannique.* Paris, libr. Soc. bibliogr., 1882, in-18 de 46 pp.

XXV. *Grippard. Histoire d'un bien de moines.* Paris, Palmé, 1883, in-18 de IV + 408 pp.

XXVI. *La Jeunesse de saint Augustin d'après ses Confessions.* Poitiers, Oudin, 1883, in-18 jésus de XI + 302 pages.

XXVII. *La Famille Sainte.* Paris, Féchoz, 1885, in-8° de VIII + 636 pp.

XXVIII. *Marie-Julie Stiénon du Pré, de l'Institut des Dames de Saint-André, à Tournai.* Paris, Dumoulin, 1891, in-8° de 104 pp., avec gravure et portrait.

XXIX. *L'Art dans la Liturgie catholique.* Paris, Duret, 1893, in-8° de 19 pages.

XXX. *Un Apôtre au* XVIIIe *siècle. Le Bienheureux Antoine Baldianni...* Paris, Duret et Dumoulin, 1894, in-8° de 16 pp., avec grav.

XXXI. *La Vénérable Mère Julie Billiart, fondatrice et première supérieure générale de l'Institut des Sœurs de Notre-Dame à Namur.* Paris, Savaète, 1895, gr. in-8° de 416 pp.

XXXII. *Notice sur saint Berthaud, apôtre et patron de Chaumont-Porcien.* S. l., 1895, in-16 de 96 pp., avec grav.

XXXIII. *Tyrol (histoire et légendes).* Paris, Soc. Saint-Jean, 1898, in-8° de 12 pp.

Notes du R. P. Sommervogel et de M. Perrossier.

CLANSAYES (BERTRAND de), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux au XIIIe siècle, appartenait à la branche de la grande famille Adhémar, qui posséda plus tard la seigneurie de Lombers en Albigeois et la baronnie de Montauban en Dauphiné. On croit même qu'il était fils de ce Lambert Adhémar qui fut déshérité par son père, pour l'avoir attaqué en 1190, dans le château de la Garde, et conséquemment l'oncle de cette Tiburge de Clansayes dont le sceau portait, en 1302, un écu parti de France et de Toulouse. D'abord prévôt de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, il était évêque de cette ville dès 1252, date à laquelle il unit le prieuré de la Palud à la prévôté de son église cathédrale, fit un accord avec le commandeur de Richerenches, touchant quelques biens et peut-être aussi acheta le manse de Corbelas et d'autres biens sis à Chamaret.

Dix-huit ans plus tard (1270), le sénéchal du Comtat-Venaissin, Guy de Valgrigneuse, l'ayant mis en demeure de ne plus faire frapper des monnaies imitées ou de « contrefaissons », il excipa aussitôt des droits et privilèges accordés à son siège par plusieurs empereurs, dans le territoire compris entre le Rhône et l'Eygues — *a Rhodano ad Egueriam*, — et, dix ans après, une commission d'ecclésiastiques et de jurisconsultes, chargée d'examiner ses titres, reconnut qu'il avait droit de frapper toutes sortes de monnaies, notamment des pièces portant une croix d'un côté, et de l'autre une tour sans portail — *cum suppresso portali.*

En 1272, ce prélat reçut l'hommage de Raymond de Baux, prince d'Orange, pour Suze-la-Rousse, Solérieu et Bauzon près de Bollène, et en 1274, celui de Lambert Adhémar, seigneur de Lombers, son frère, pour un sixième de la seigneurie de Chamaret, acquis de Bertrand de Châteauneuf. On voit ensuite qu'il termina un différend des religieux d'Aiguebelle avec le comte de Valentinois, au sujet de certains pâturages, et qu'il agit de même dans une querelle de l'évêque de Viviers avec son chapitre. Enfin, étant allé en pèlerinage à Jérusalem, vers 1285, les habitants de Saint-Paul-Trois-Châteaux profitèrent de son absence pour s'organiser en commune et piller ses biens ; mais l'évêque de Valence et de Die, Amédée de Roussillon, intervenant aussitôt avec ses troupes, remit toutes choses dans leur état primitif et punit les coupables. C'est le dernier renseignement que nous ayons sur ce prélat que la *Gallia* fait siéger de 1251 à 1288.

Lacroix, *L'Arr. de Mont.*, II, 274, 278; VII, 354. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 144, 159. — *Ann. d'Aiguebelle*, I, 183. — A. du Rivail, *De Allobr.*, 439. — Boyer, *Hist. de Saint-Paul.*

CLAVAUX (CLAUDE-AUGUSTE), peintre miniaturiste, né à Valence, le 13 novembre 1789, d'Antoine, négociant, et d'Anne Moutméa, était, croyons-nous, petit-fils d'un Jacques Clavaux, qui s'étant établi à Valence comme maître de pension « pour les « langues latines », en 1755, fut alors exempté des tailles par la municipalité de cette ville. Entré dans la carrière des armes, après avoir appris à peindre la miniature sous Machera et le paysage sous Bertin et Fontanieu, il parvint au grade de capitaine et gagna la croix de la Légion d'honneur ; mais ce n'est pas moins comme peintre qu'il se fit surtout une réputation. Dès 1830, il comptait parmi nos bons miniaturistes, exposant quelques tableaux dans toutes les villes où il tenait garnison. Retiré du service militaire, il s'adonna tout entier à son art, avec un réel succès, et c'est lui, croyons-nous, qui fit pendant quelque temps la chronique littéraire de la *Revue contemporaine*.

Etat civil. — Arch. mun. de Valence. — Gabet, *Dict. art. fr. du* XIXe *s.*, 149. — *Dict. des peintres*, FF, 1789.

CLAVEYSON (CHARLES de). Voir: **HOSTUN** (CHARLES d'), seigneur de Claveyson.

CLAVEYSON (EXUPÈRE de), est un bel esprit du XVIe siècle, sur lequel on a si peu de renseignements que La Croix du Maine, qui a révélé son existence, se borne à dire en parlant de lui : « Il peut avoir composé quelques ou- « vrages, lesquels je n'ai jamais vus », ce qui a fait croire à La Monnoie qu'on avait abusé de la crédulité du vieux bibliographe en lui fournissant un nom chimérique, et à M. Rochas, qu'il s'agissait en somme d'un problématique personnage, bien que Guy Allard n'hésite pas à proclamer Exupère de Claveyson « un rare esprit en toute « sorte de littérature. » Or, s'il ne nous est pas possible d'établir sur preuves sa réputation de « bel esprit », nous pouvons au moins prouver qu'il a réellement vécu. Arrière-petit-fils d'Artaud de Claveyson, conseiller du dauphin Humbert II, au moment de l'annexion du Dauphiné à la France (1349), notre « bel esprit » était, en effet, le fils de Guillaume de Claveyson et de Philippine de Bressieu, dame dudit lieu, qui, étant devenue veuve, l'institua, par testament en date du 19 juillet 1534, son héritier universel, sous condition de prendre le nom de Bressieu.

Marié : 1° avec Antoinette d'Hostun, et 2° avec Anne Sibeud, Exupère de Claveyson mourut peu de temps après

le 12 février 1561, qui est la date de son testament, laissant un fils dont la fille unique, appelée Diane, épousa, le 4 juin 1594, Marin Laget, contrôleur principal des guerres en Dauphiné et secrétaire du roi aux Ligues suisses, qui joignit le nom de Bressieu au sien.

Biogr. Dauph., I, 251. — La Croix du Maine, *Bibl. franç.* — La Monnoie. — Guy Allard, *Dict. hist.*, I, 205. — *Bull. d'archéol.*, XVI, 65, et XXVII, 165. — Etc.

CLÉMENT (Félix), peintre, né à Donzère, le 20 mai 1826, d'Hilaire Clément et de Mélanie Guérin, ayant manifesté de très bonne heure des dispositions remarquables pour la peinture, entra, en 1843, à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon. Au bout d'un an, il y obtenait une médaille pour figure d'après l'antique, et, trois ans plus tard, il y remportait le 1er prix de peinture, ce qui fit porter à 1,100 francs le secours que le Conseil général de la Drôme lui votait depuis 1845. Entré à Paris, dans l'atelier de Drolling, au mois de février 1848, il suivit naturellement, en outre, les cours de l'Ecole des Beaux-Arts et envoya, dès les premières années, au Conseil général de la Drôme, une copie des *Enfants d'Edouard*, de Paul Delaroche, qui fait encore partie du musée de Valence ; mais il faillit perdre l'appui de ce conseil, l'an d'après, en ne lui envoyant qu'une esquisse d'un *Régulus partant pour Carthage*, que des artistes seuls étaient capables de bien apprécier. Enfin, en 1856, il remporta le premier grand prix de Rome, avec un *Retour du jeune Tobie*, et se fit remarquer en 1858 par un *Enfant dessinant sur un mur la silhouette de son âne*, à propos duquel Edmond About dit que cet enfant était évidemment le fils d'un homme d'esprit. *La Sieste, dame romaine endormie*, son troisième envoi de Rome, obtint également tous les suffrages, à commencer par celui de Théophile Gautier, qui appela ce tableau « un excellent morceau de peinture », et si *La Mort de César*, son quatrième envoi, éprouva bien des vicissitudes, à cause des dimensions peu ordinaires de la toile — 4m30 sur 7m50 —, et surtout parce qu'on y vit une allusion politique, il n'est pas moins l'œuvre d'un maître et de beaucoup un des plus beaux tableaux du musée de Valence.

Revenu de Rome, Félix Clément partit pour l'Egypte, qu'il habita six ans (1862-1868), et où il fit quelques portraits et d'autres bons tableaux, dont plusieurs, tels que *L'Abyssinienne* et *Le chariot égyptien*, figurèrent avec honneur dans nos expositions. Malheureusement il y passa la plus grande partie de son temps à décorer de peintures le palais du prince Halim, le dernier fils de Méhémet-Ali, et ce fut là pour lui une source de déceptions et d'ennuis : car ce prince, qui aspirait au trône khédivial, voulut le mêler à un complot contre le khédive, et Clément s'étant récusé, il refusa alors de s'acquitter vis-à-vis de lui, d'où une série de procès, que notre peintre gagna, mais qui ne le firent pas, quand même, payer, si bien qu'il dut, en fin de compte, céder pour peu de chose sa créance à un grec.

De retour en France, Clément fut chargé, en 1872, par le gouvernement de faire une copie des fresques de Mantegna au couvent des Hérémitains de Padoue, puis, appelé à réorganiser la section de peinture dans l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, qu'il dirigea pendant trois ans, au bout desquels il vint habiter Paris. Or, là il put constater qu'on l'avait un peu oublié pendant qu'il était sur les bords du Nil ; car bien qu'exposant chaque année quelques bons tableaux, parmi lesquels il convient de distinguer le portrait de Mgr Sibour, archevêque de Paris, et celui de Mistral, qui est au Musée de Marseille, il n'arriva pas à se faire une place en rapport avec son talent, ce qui ne l'empêcha pas de travailler toujours beaucoup, jusqu'à ce qu'il eût été terrassé par la

maladie qui le minait et pour le soulagement de laquelle on l'envoya passer l'hiver en Algérie. C'est là qu'il mourut le 2 février 1888, ayant institué le musée de Valence héritier de ses tableaux et du château de Donzère, qu'il avait acheté et restauré pour y passer chaque année quelques mois. Seulement cet héritage n'a pu être accepté à cause des conditions imposées. Conformément à son désir, Félix Clément, a été inhumé dans le cimetière de son bourg natal.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Félix Clément, peintre d'histoire* par Maurice Champavier. Valence, Céas, 1888, in 8°.

Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, III, 354. — *Bull. d'Archéol.*, XIV, 72. — *Moniteur* du 10 oct. 1858 et du 31 mai 1861. — Etc.

CLÉMENT-LACOSTE (Jean-Etienne), officier général, né à Romans, le 27 septembre 1773, s'engagea, le 12 août 1792, dans le 9e bataillon de volontaires de la Drôme, qui fit partie de la 1re demi-brigade provisoire et ensuite de la 25e, et fut élu lieutenant par ses camarades à l'unanimité des voix, le 17 novembre suivant. Treize mois plus tard, il était grièvement blessé d'un coup de feu à la machoire, et nommé capitaine adjudant-major, le 12 février 1794 ; il ne passa alors à l'armée des Pyrénées-Orientales que pour être blessé de nouveau, cette fois-ci à la jambe droite, lors de la prise de Saint-Laurent de la Mouga. Il fit ensuite partie de l'armée d'Italie, en qualité de capitaine dans la 2e demi-brigade d'infanterie légère, puis de l'armée d'Helvétie et enfin de l'armée d'Orient, avec laquelle il fit la campagne d'Egypte et de Syrie. A l'assaut de Saint-Jean-d'Acre (8 mars 1798), où il commandait trois compagnies de carabiniers de la 2e demi-brigade légère et trois de grenadiers de la 19e demi-brigade de ligne, il reçut encore un coup de feu, et, promu chef de bataillon, le 31 octobre 1799, il eut une jambe brisée par un boulet à la bataille du 30 ventôse an IX, devant Alexandrie.

Revenu en France après la capitulation du général Menou (29 août 1801), Clément-Lacoste devint major au 96e de ligne, le 3 décembre 1803, et, décoré de la Légion d'honneur le 26 mars suivant, fut nommé, le 30 mars 1807, colonel du 27e régiment d'infanterie légère, à la tête duquel il fit la campagne de Pologne et repoussa jusqu'à sept fois un ennemi bien supérieur en nombre, le 5 juin de cette même année 1807, en défendant le pont de Spandau. L'an d'après, il alla en Espagne, où il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur, le 15 novembre, et fut ensuite félicité pour sa belle conduite à la bataille d'Uclès (13 janvier 1809). Créé baron de l'Empire, le 29 août 1809, et promu commandeur de la Légion d'honneur, le 23 janvier 1811, il fut nommé général de brigade, le 30 mai 1813 ; trois mois après (4 septembre 1813), il devenait adjudant général dans la garde impériale, grade avec lequel il prit le commandement d'une brigade de la 1re division de la jeune garde, le 10 décembre de la même année, et c'est en combattant à la tête de cette brigade qu'il fut blessé à la bataille de Craonne d'un coup de biscaïen à la hanche, dont il mourut au bout de vingt jours.

Biogr. Dauph., II, 4. — *Fastes de la Lég. d'honneur*, IV, 297. — *Panthéon de la Lég. d'hon.*, I, 90.

CLERC (Louis-Maurice-Antoine), homme politique, né à la Sône (Isère), le 24 avril 1818, de François Clerc, industriel, et d'Herminie Sablières de la Condamine, s'établit notaire à Valence en 1846, et dut à ses opinions libérales d'être un moment inquiété à la suite du coup d'Etat de décembre 1851, ce qui ne fit naturellement que le rendre plus hostile au gouvernement qui suivit. Il fut notamment

un des fondateurs de *L'Indépendant*, seul journal d'opposition qu'il y ait eu dans notre département sous le second Empire, et cette attitude lui valut d'être nommé maire de Valence, après le 4 septembre 1870 ; il était alors membre du conseil municipal de cette ville, depuis cinq ans, et membre du Conseil général de la Drôme, depuis trois.

Neuf mois après (13 août 1871), L.-M.-A. Clerc était élu député au lieu et place de M. Thiers, qui avait opté pour le département de la Seine; et, député, il fit partie de la gauche républicaine, jusqu'en 1876, date à laquelle il échangea son siège législatif contre le poste de trésorier général du Morbihan.

Transféré ensuite à Mâcon, il se démit de ses fonctions en 1887, pour revenir à Valence, où il fut presque aussitôt appelé, derechef, à la mairie ; et maire, son administration fut alors marquée par le vote et la préparation de grands travaux d'assainissement et d'embellissement qu'il ne vit pas exécuter, étant décédé le 5 février 1892, mais dont le conseil municipal ne tint pas moins à lui faire honneur, en décidant, quinze jours après, que le boulevard de l'Est porterait désormais le nom de Maurice Clerc et qu'on érigerait son buste dans l'hôtel de ville alors en construction, ce qui eut lieu le 16 décembre 1894.

ICONOGRAPHIE. — Portr. grav. sur bois, in-fol. Buste de 3/4 à G., *E. Bocourt del. 1873*; *Daudenarie, Chapon et Sotain sc.* A. Bourdilliat, impr. Extrait du *Monde illustré*.

Dict. des Parlement. — *Alpes illustrées* du 5 mars 1892, art. de M. Et. Mellier, avec portr. — *Revue de la Drome* du 16 novembre 1892 et *Journ. de Valence* des 16 et 18 déc. 1894.

CLÉRIEU (SILVION II de), que le chroniqueur Radewich appelle *Magnus Silvio princeps et præpotens de Claria*, peut être considéré comme le fondateur de la puissance féodale des barons de son nom, en ce sens qu'il est le premier qui ait affirmé son indépendance d'une manière nette et précise et qui l'ait fait reconnaître. Fils de Guillaume, petit-fils d'Adon et arrière-petit-fils d'un autre Silvion de Clérieu, qualifié *magnificus vir* dans une charte de l'an 994, il eut naturellement, comme ses ancêtres, plus d'une querelle avec les chanoines de Saint-Barnard de Romans, dont les possessions étaient limitrophes des siennes : d'abord, à cause du manse de la Bouverie, que son trisaïeul avait usurpé sur eux, du temps de l'archevêque de Vienne Sobon (927-949) ; puis, à cause des murailles que ces chanoines élevèrent alors, malgré lui, autour de la ville de Romans, et pour d'autres causes encore. Mais toujours on finit par s'entendre et même il y eut alliance entre eux, par crainte d'un ennemi commun, le comte d'Albon, dont l'envahissante puissance était une menace pour tous.

On peut se convaincre de cette disposition d'esprit de Silvion II, en voyant qu'il fut un des premiers seigneurs de la région à reconnaître l'autorité de l'empereur Conrad le Salique, héritier du dernier roi d'Arles. Au lieu d'attendre, comme la plupart des autres, l'arrivée de l'empereur germanique dans son nouveau royaume, pour lui faire acte d'obédience, il se rendit, en effet, à Worms en 1151, et l'on s'explique bien vite cet empressement par ce fait, qu'il rapporta de cette ville une bulle, en date du 16 septembre, l'affranchissant de la domination du comte d'Albon, en même temps qu'elle l'investissait de la seigneurie de Clérieu et de tous ses autres biens, augmentés par l'empereur d'un droit de péage à percevoir à Confolens, sur l'Isère, et à la Voulte, sur le Rhône, pour posséder le tout en pleine liberté, sous la suzeraineté impériale.

Deux ans après (1153), Frédéric Barberousse ayant succédé à Conrad, Silvion de Clérieu retournait à Worms, pour obtenir du nouvel empereur une nouvelle inféodation directe, ce qui se fit sans peine et même avec menace d'une amende de cent livres d'or,

pour quiconque troublerait le seigneur de Clérieu dans ses possessions. Après quoi il accompagna l'empereur à Romaglia en Lombardie, et nous le voyons au mois d'octobre 1157, siéger à Besançon, parmi les grands feudataires du royaume de Bourgogne, quand le même empereur reçut dans cette ville l'hommage des évêques et de la haute noblesse de ce royaume. Mais, ainsi que le remarque A. de Gallier, le savant historien de la baronnie de Clérieu, la vie politique de Silvion II s'arrête là ; car, revenu dans ses terres, il ne s'en éloigna plus. Or, en véritable baron féodal, il recommença naturellement alors ses vieilles querelles avec les chanoines de Romans, qui n'avaient pas cessé de fortifier leur ville, pour se mettre à l'abri de ses convoitises, et cela d'autant plus, qu'il fut de tout temps un usurpateur de biens ecclésiastiques, non seulement sur les bords de l'Isère, mais encore en Vivarais, où il avait la seigneurie de la Voulte et d'autres terres; notamment dans le voisinage de Glun, dont le prieuré dit de N.-D. de la Mure, fut dépouillé par lui et par un seigneur Arnaud de Crest, à ce que nous apprend un bref du pape Luce II à l'évêque de Valence, Jean, qui paraît être de 1144. Et il en fut ainsi jusqu'à sa mort, qui doit être placée entre 1160, date d'un accord qu'il fit avec les chanoines de Romans, par la médiation d'Etienne, archevêque de Vienne, et 1190.

Marié dès 1130 avec Mételine, qui vivait encore en 1150, puis avec Arthaude, que l'on croit être une fille ou une sœur d'Arnaud de Crest, seigneur de Durtail en Vivarais, Silvion II de Clérieu, eut trois fils, dont l'aîné, appelé comme lui Silvion, le précéda dans la tombe, et dont les deux autres, Guillaume et Roger, furent successivement seigneurs de Clérieu.

De Gallier, *Essai historique sur la baronnie de Clérieu*, 21 et suiv. — Radewich ap., Muratori, *Rerum Italic. script.* VI, col. 750. — *Cartulaire de Romans*, ch. 277, 294, 304, 377; I, p. 321. — Chorier, *Hist. gén.*, 57. — *Cartulaire de Saint-Chaffre*, ch. 410. — Etc.

CLÉRIEU (Guillaume de), fils puîné du précédent et son successeur, se destina d'abord à l'Eglise et fut pourvu, vers 1165, de l'abbaye de Saint-Félix de Valence et de la sacristie de Saint-Barnard de Romans, riches bénéfices auparavant possédés par un autre Guillaume de Clérieu, son oncle, qui le faisaient le premier dignitaire du chapitre de Romans et le troisième du chapitre cathédral de Valence. Seulement, comme il n'était probablement pas engagé encore dans les ordres d'une manière définitive, quand mourut son frère aîné, il s'empressa de rentrer dans la vie laïque pour recueillir la succession paternelle et se maria. Bien mieux, une charte de l'an 1194, par laquelle il donna à l'abbaye de Léoncel le petit monastère de la Part-Dieu, fondé, quelques années auparavant, non loin de Pisançon, sur des terres qui relevaient de son fief, offre cette singularité qu'il y est question de sa femme, Aalis, comme s'associant à lui pour faire cette donation, alors qu'il y est dit que le cimetière du monastère donné avait été béni par lui ; ajoutons qu'il ne laisse pas de prendre dans cet acte le titre d'abbé : *Willelmus abbas de Clariaco*. Mais, ce qui caractérise surtout l'homme et, dans une certaine mesure, le temps, c'est que ce Guillaume de Clérieu qui, étant ecclésiastique, avait été généreux pour l'Église, donnant, par exemple, deux vignes aux religieux de Saint-Ruf, en 1178, et dotant, sept ans plus tard, ceux de Léoncel de droits et de privilèges dans ses domaines, entendit garder, une fois marié, les bénéfices ecclésiastiques dont il avait été pourvu, et qu'il ne fallut rien moins que l'intervention de l'archevêque de Vienne, des évêques de Valence et de Die et de tout le chapitre de Saint-Barnard, pour le décider à renoncer à l'office de sacristain de ce chapitre et aux dîmes des paroisses de Samson et de St-Mamans; étant entendu qu'il conserverait, sa vie durant, les revenus qu'il avait de ce chef dans l'intérieur de Romans (29 octobre 1196).

A part cela, notre seigneur de Clé-

rieu joua deux rôles fort différents dans l'histoire de sa famille; car, tandis que, par le fait de transactions dont les monuments ont péri, il trouva moyen de soumettre à son fief nombre de seigneuries, telles que celles de Montchenu, de Margès, de Claveyson et de Croze, il ne sut pas conserver son indépendance féodale. Ayant à la défendre contre les entreprises des Dauphins et celles des comtes de Valentinois, ses deux puissants voisins, il fit, en effet, en 1191, avec la dauphine Béatrix, un traité aux termes duquel il s'engageait à reconnaître la suzeraineté delphinale, non seulement pour Clérieu, mais pour tout ce qu'il possédait, tant en Vivarais qu'en Dauphiné, remettant aussitôt, comme gage de sa parole, aux officiers de cette princesse, son château de Larnage, et la Dauphine s'engageant, par contre, à le garantir des attaques des comtes de Valentinois.

A en croire Chorier, cette princesse lui aurait encore donné la terre de la Roche-de-Glun en fief rendable ; mais ce doit être une erreur, car il semble que cette terre appartint de tout temps aux Clérieu, et tout porte à croire qu'il y eut alors tout simplement reprise de fief, c'est-à-dire que la Dauphine ayant reçu de Guillaume la terre de la Roche, comme témoignage de vassalité, la lui rendit, après avoir un moment fait flotter sa bannière sur le château. C'est là tout ce que nous savons sur ce seigneur de Clérieu, qui paraît être mort dans les premières années du XIIIe siècle, sans laisser d'enfants, et dont les biens passèrent conséquemment à son frère Roger, seigneur de la Voulte, qui n'est guère connu que par des actes sans importance et d'ailleurs antérieurs à la mort de son frère.

De Gallier, *Essai sur... Clérieu*, 33. — *Cart. de Léoncel*, ch. 33, 53, 54. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 77. — *Cart. de Romans*, ch. 371.

CLÉRIEU (Roger II de), fils puîné de Roger Ier et, conséquemment, neveu du précédent, est bien le membre le plus connu de sa famille, à cause de ses différends avec le roi saint Louis partant pour la croisade (1248). Bien qu'ayant un frère aîné appelé Guillaume et surnommé Gratepaille, il participa, dès la mort de son père, à la seigneurie de Clérieu, ainsi que le prouvent différents actes, un notamment, en date du mois de septembre 1221, par lequel Raymond de Charmes soumit à son fief la terre de Veaunes. Indépendamment de cela, les deux frères intervinrent, en 1246, dans l'accord que les chanoines de Romans firent avec le Dauphin, touchant les biens par eux acquis des Archingaud, des Mélioret et des Barnard, dans le mandement de Peyrins, et, en un mot, le seul acte à notre connaissance, dans lequel le nom de Guillaume Gratepaille ne soit pas accolé à celui de son frère, est une sentence arbitrale du 2 juin de l'an 1247, par laquelle Robert, évêque de Gap, et lui, décidèrent que la seigneurie de la ville d'Embrun serait commune entre l'archevêque et le Dauphin, et encore Roger de Clérieu figure-t-il comme témoin dans cet acte. Par contre, ce dernier, qui fut un des personnages les plus importants du Dauphiné, intervint en même temps que Giraud Bastet, seigneur de Crussol, dans les différends de Guillaume de Savoie, évêque de Valence, avec les habitants de cette ville, ces derniers s'étant soulevés contre le prélat et organisés en commune indépendante. C'est même dans son château de la Roche-de-Glun que le traité de paix fut conclu, le 23 octobre 1229, et le fait d'être intervenu ensuite, plus d'une fois, dans les arrangements des communes avec leurs seigneurs, notamment dans une reconnaissance des libertés et franchises des habitants de Grenoble, par l'évêque de cette ville et par le Dauphin, le 1er août 1244, et, sept ans plus tard, dans l'engagement que ce dernier prit de ne jamais augmenter les impôts dans certaines localités de l'Oisans, justifie bien l'épithète de « sorte de grand seigneur libéral » que lui donne A. de Gallier.

Il est aussi, de toute évidence, qu'il ne mérite pas la réputation de « mé- « chant homme, qui rançonnoit tous « ceux qui passoient par là, sans en « excepter les pèlerins », que lui ont faite les historiens de la septième croisade. Seigneur de la Roche-de-Glun et, par cela même, possesseur d'un péage concédé à ses ancêtres par les empereurs germaniques, ainsi qu'on l'a vu *(V. Clérieu (Silvion II de)*, il était, en effet, rigoureusement en droit d'exiger une redevance des croisés lorsqu'ils passèrent, descendant le Rhône, sous les murs de son château en 1248, et si le roi saint Louis, au lieu d'acquitter cette redevance, mit le siège devant le château de la Roche-de-Glun et, l'ayant pris, avec l'aide du comte de Valentinois, ce vieil ennemi des Clérieu, ne le rendit à Roger qu'après l'avoir démantelé et sous promesse de renoncer à son droit de péage, il se prévalut tout simplement en cette circonstance de la raison du plus fort; si bien que, en dépit des promesses alors arrachées par la violence, le droit de péage contesté n'en fut pas moins levé ensuite jusqu'au siècle dernier. Quant à l'intervention du comte de Valentinois dans cette affaire, elle entraîna une guerre avec le Dauphin, qui, pour venger le seigneur de la Roche-de-Glun, son vassal, força le bourg de Saint-Nazaire-en-Royans et s'empara de Rochebrune, possessions du comte, que ce dernier ne recouvra, au bout de quelque temps, qu'en acceptant de reconnaître la suzeraineté delphinale pour certaines terres jusque-là possédées par lui en franc-alleu.

Après cela, il n'est plus question de Roger de Clérieu qu'en 1252, date à laquelle on le voit siéger dans une cour tenue à Romans, par Jean de Bernin, archevêque de Vienne, pour la conclusion d'une paix entre le Dauphin, Raymond de Mévouillon et Raymond d'Agoult, et il y a, du reste, tout lieu de croire qu'il mourut cette année-là, car on voit que Silvion, son fils aîné, qui était bailli des montagnes du Dauphiné du vivant de son père, lui avait succédé, dans la seigneurie de Clérieu, au mois de septembre 1253.

De Gallier, *Essai sur... Clérieu*, 42. — Chorier *Hist. gén.*, II, 108, 128, 133. — *Cart. de Romans*, etc., 372. — Valbonnais, I, 22. — A. Duchesne, *Hist. des comtes d'Albon*, pr., 17. — *Cartul. homm. Clayriaci*, 90. — Roman, *Tabl. hist. des Hautes-Alpes*, II, 79. — Etc.

CLÉRIEU (Roger IV de), qui fut, au dire de Chorier, l'un des plus grands seigneurs du Viennois, était petit-fils du précédent et le fils d'un Silvion, qui, testant en sa faveur, le 12 février 1279, stipula qu'en cas de non exécution de certaines clauses, tous ses biens situés en Dauphiné iraient au roi de France. Mais il devait être un cadet qui ne recueillit l'héritage paternel qu'à cause de la mort de son frère aîné, attendu qu'il fut premièrement homme d'Eglise, ainsi que le prouve son intervention, en qualité de chanoine, dans les démarches qui aboutirent à la cassation par le pape Clément IV, le 13 octobre 1268, de l'élection de Guy de Montlaur au siège épiscopal de Valence. En tout cas, héritier de son père, il mit aussitôt fin à de gros différends qui avaient amené l'occupation du château de la Roche-de-Glun, par les officiers du Dauphin, son suzerain, à qui il fit hommage le 1er septembre 1280; puis, il rétablit, de concert avec la dauphine Béatrix de Savoie, le prieuré de Saint-Bardoux, sur le territoire de Clérieu, ruiné quelque temps auparavant par les troupes delphinales, et lui unit la maladrerie voisine de Beaumont; après quoi il fut, suivant Guy Allard, du nombre des grands feudataires qui refusèrent de prêter hommage à la dauphine Anne et à son mari, Humbert de la Tour-du-Pin, après la mort du dauphin Jean Ier (octobre 1286), croyant le moment venu de reconquérir leur indépendance. Seulement, ce ne fut là de la part de Roger de Clérieu qu'un mouvement

d'impatience bien vite calmé, car, dix-huit mois après (15 juillet 1288), on le voit intervenir dans l'acte par lequel le dauphin Humbert Ier promit de donner une de ses filles en mariage au fils du comte de Valentinois ; un mois plus tard, il était témoin d'un traité que ce prince fit avec l'archevêque de Vienne et, témoignage irrécusable de son importance, nous ne pouvons rappeler ici tous les actes des Dauphins auxquels il prit part, à différents titres, jusqu'à la donation que le même Humbert Ier et la dauphine Anne, son épouse, firent de leurs Etats, à leur fils Jean, le 15 juin 1292. Indépendamment de cela, le comte de Valentinois, l'évêque et les chanoines de Valence, le sire de Beaujeu et d'autres choisirent souvent Roger pour arbitre, et les cartulaires de Léoncel et de Vernaison renferment de nombreuses preuves de la libéralité de ce seigneur de Clérieu envers ces deux monastères.

Il testa, le 18 juin 1303, dans la cour de son château de la Roche-de-Glun, faisant élection de sépulture dans l'église du monastère de Commercy (Vernaison), où étaient déjà inhumés sa mère et son aïeul paternel, léguant, entre autres sommes, cinquante livres aux pauvres des diocèses de Vienne et de Valence, pour le repos de l'âme de ses parents et de tous ceux de qui il aurait pu recevoir, à son insu, des biens sujets à restitution, — *omnium aliorum a quibus aliquid habuimus vel recepimus minùs juste de quibus non sum memor* — ce qui doit s'entendre des biens ecclésiastiques usurpés. Enfin, il partagea son héritage entre les trois enfants qu'il avait eus de son mariage avec Marguerite de Poitiers, fille du comte de Valentinois, Aimar II, donnant à Marguerite, sa fille aînée, femme d'Aynard de Saint-Quentin, une somme totale de 1,000 livres, en outre de ses nippes et joyaux estimés 250 livres ; autant aux enfants de Sibylle de Clérieu, son autre fille, femme de Guigues Alleman ; à Guichard, son deuxième fils, les château et mandement de la Roche-de-Glun, avec le péage de Confolens, et les châteaux et mandements de Châteaubourg et de Garauson, et tous les autres biens qu'il avait sur la rive droite du Rhône, à la charge de payer les dettes de ses père et mère à lui Roger de Clérieu, et celles de son grand-père et de son grand-oncle ; le reste à Guillaume Graton de Clérieu, son fils aîné.

De Gallier, *Essai sur... Clérieu*, 17. — *Gallia Christ.*, XVI, 315. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 111, 103. — Guy Allard, *Œuvres div.*, 279. — Valbonnais, II, 25, 27, 32. — Duchesne, *Hist. des comtes de Valentinois*, 15. — Etc.

CLÉRIEU (Guillaume-Graton de), fils aîné du précédent, hérita de son père les châteaux et mandements de Clérieu, Chantemerle, Miribel et Pisançon et quantité d'autres terres, et se trouva être de ce fait un des plus grands seigneurs du Dauphiné. Or, il le fut encore bien davantage par les charges et les emplois qu'il occupa et les missions qu'il remplit. Après avoir été un peu d'Église, comme cela était presque de tradition chez les Clérieu, il fut, en effet, bailli du Viennois-Valentinois, du vivant de son père, et si on ne le trouve ensuite mêlé, pendant quelque temps, qu'à des affaires d'un intérêt secondaire, il en est tout autrement à partir de 1308, date à laquelle il contraignit, en qualité d'arbitre, Hugues de Bressieux, doyen de la métropole de Vienne, à se démettre de cette charge, comme étant l'instigateur du meurtre du courrier archiépiscopal, Antelme de Miribel. Car, il fut envoyé, peu de temps après, conjointement avec Guigues Alleman et Béraud de Mercœur, connétable de Champagne, auprès du roi Philippe-le-Bel, pour le prier d'intervenir en vue de la paix dans les différends du Dauphin avec le comte de Savoie, ambassade solennelle qui n'aboutit qu'à la continuation de la trêve. Etant ensuite allé de l'autre côté des Alpes, pour quelque autre mission, il fut té-

moin, en 1310, de l'investiture accordée au comte Amé le Grand, par Henri de Luxembourg, roi des Romains, pour le comté de Savoie et les duchés de Chablais et d'Aoste ; puis, aida à la conclusion d'un traité d'alliance entre Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, et Guy de Montauban, frère du Dauphin, traité qui donnait à ce dernier un allié dans la famille même du comte de Savoie (10 février 1311). Trois ans et demi plus tard, il confirmait, en qualité de bailli du Valentinois et du Diois, les libertés et franchises municipales des habitants de Die ; mais le rôle qu'il joua en tant que conseiller du Dauphin est plus grand encore. Ayant accompagné, en 1317, Jean II à Avignon, il fut, en effet, un des négociateurs du traité qui régla les droits d'Anne de la Tour, fille de Guy, baron de Montauban, et femme de Raymond, prince d'Orange, et ce dauphin, qui mourut en revenant dans ses Etats, le désigna, en même temps que le comte de Genève et Geoffroy de Clermont, pour exercer la régence en Dauphiné, à défaut de son frère Henri, évêque de Metz.

Guigues VIII ayant succédé à son père, Guillaume-Graton de Clérieu fut chargé, en 1320, de négocier une paix avec les représentants du comte de Savoie ; puis il accompagna ce dauphin à Vienne pour la prestation d'hommage à l'archevêque de cette ville, et la guerre s'étant ensuite réveillée entre le Dauphiné et la Savoie, il y prit une part des plus actives conjointement avec son cousin, le comte de Valentinois, jusqu'à ce qu'une mauvaise fortune voulut qu'ils fussent tous les deux faits prisonniers. C'était en 1321, et ce n'est qu'au mois de mars 1323 que ces deux champions des Dauphins furent rendus à la liberté, parce qu'il fallut payer 8,000 florins, soit environ 230,000 fr. de nos jours, pour leur rançon, et que ce n'est pas sans difficultés qu'on trouva cette somme. Elle dut même être entièrement payée par le comte de Valentinois, et c'est en grande partie pour cela que Graton de Clérieu, testant le 18 août suivant, institua Guillaume de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, héritier de tous ses biens, dans le cas où son frère Guichard mourrait sans enfants, ainsi que cela arriva. Disons de plus que, parent des Dauphins par les Poitiers et des comtes de Forez par les sires de Beaujeu, Graton fut plus d'une fois arbitre de leurs différends, et qu'après avoir été garant de la dot d'Alix de Viennois, fille du dauphin Humbert I[er], lorsqu'elle épousa Jean, comte de Forez (1296), il fut caution de la somme que les Etats du Dauphiné empruntèrent, en 1325, pour faire la guerre au comte de Savoie.

De Gallier, *Essai sur... Clérieu*, 65. — Chorier, *Hist. gén.*, 208, 230, 238, 251. — Valbonnais, II, 154, 173. — Guichenon, *Hist. de Savoie*, I, 319, 359. — *Cart. de Die*, p. 100. — Cibrario, *Storia di Savoia*, I, 330. — Etc.

CLERMONT (Philibert de), seigneur de Montoison, « le brave Mon« toison », comme l'appellent les historiens, naquit vraisemblablement dans le lieu dont il a illustré le nom et dont les Clermont acquirent la seigneurie, vers 1350, par le fait du mariage de Geoffroy II avec Isabelle de Montoison, fille et héritière de Guillaume, seigneur dudit lieu ; car cette seigneurie appartenait depuis une quinzaine d'années à Claude de Clermont, père de Philibert, lorsqu'il se maria avec Jeanne de Grolée, en 1451, et ce seigneur fit toujours du château de Montoison sa résidence la plus ordinaire.

Brantôme, qui a compris « M. de « Montoison » parmi ses « hommes illus« tres et grands capitaines françois », dit qu' « il servit très bien ses roys aux « guerres de Picardie, de Bretaigne, « de Naples et de Lombardie et qu'il « estoit compaignon de M. de Bayard, « mais bien plus vieux et cassé, car il « avoit desjà eu une compaignie de « gens d'armes au voyage du petit « roy Charles à Naples »; après quoi il raconte que « aucuns vieux romans

« qui ont voulu louer ce bon capitaine, « l'appeloient *un vray Esmerillon de* « *guerre* », ce qui veut dire que le seigneur de Montoison fut un héros populaire. On sait par d'autres auteurs, qu'il fut capitaine de cinquante lances des ordonnances, sénéchal de Valentinois et Diois, chambellan des rois Charles VIII et Louis XII, enfin lieutenant général de l'armée de ce dernier roi, à Ferrare; et le Loyal Serviteur, qui parle souvent et longuement de notre guerrier dauphinois dans son histoire du Chevalier sans peur et sans reproche, le fait toujours avec une respectueuse admiration. Il nous apprend, par exemple, que c'est avec l'agrément de « Monseigneur de Montoison », que Bayard tenta d'enlever le pape Jules II, entre Saint-Félix et la Mirandole, pendant le siège de cette dernière ville par les troupes pontificales (1510); puis, tout en faisant naturellement la plus belle part à son héros, que Philibert de Clermont contribua puissamment à la victoire de la Bastide ou la Bastia Genivole, qui amena la délivrance de cette place et fut le salut du duc de Ferrare, notre protégé. En résumé, on voit un peu partout que Montoison se fit remarquer par sa bravoure dans toutes les entreprises militaires auxquelles il prit part; mais tout ce qu'il a pu faire ailleurs s'efface devant sa conduite à Fornoue (5 juillet 1495), où il commandait l'arrière-garde de l'armée française et où, sur le cri : *A la rescousse Montoison!* jeté par le roi Charles VIII dans un moment critique, il s'élança à la tête de ses troupes et sauva, suivant les uns, ce prince qui s'était imprudemment engagé; suivant d'autres, l'armée qui faiblissait devant des forces supérieures; en tout cas, nous assura ainsi la victoire. C'est là ce qui a fait du guerrier dauphinois un héros presque légendaire et ce dont les Clermont-Montoison s'attachèrent à perpétuer le souvenir, en prenant pour devise le cri de Charles VIII : *A la rescousse Montoison!*

« Le gentil seigneur de Montoison « ne vesquit guières après ceste gaillarde bataille de la Bastide, car une « fiebvre continue l'empoigna, qui ne « le laissa jusqu'à la mort, ... ce qui fut « gros dommage et y feit France lourde « perte », dit encore l'historien de Bayard. Complétons le renseignement en disant que Philibert de Clermont mourut à Ferrare, le 20 mars 1510, mais que son corps ayant été ramené à Montoison, y fut inhumé, et que n'ayant pas eu d'enfants de son mariage avec Marie de Dreux, fille de Louis, dit Perceval, seigneur de Pierrecourt, épousée en 1501, il laissa ses biens à son frère puîné, Antoine de Clermont, chanoine de Valence et abbé de Saint-Thiers de Saoû; enfin, que ce dernier étant devenu ainsi seigneur de Montoison, terre qu'il laissa en mourant à son neveu Claude, fonda en l'église paroissiale de ce lieu et dans la chapelle de Saint-Sébastien, trois messes quotidiennes, dont une chantée, pour le repos de l'âme du brave Montoison.

Biogr. Dauph., I, 255. — Chorier, *Hist. gen.*, II, 499, 510. — Anselme, *Hist. gen. de France*, VIII, 919. — Brantôme, *Œuvres*, ed. Buchon, I, 212. — *Hist. de Bayart*, par le Loyal Serviteur, ch. 43, 44 et 45. — Arch. de la Drôme, E, 404, 405.

CLERMONT (ANTOINE de), baron de Montoison, petit-neveu du précédent et l'un des hommes marquants du parti catholique en Dauphiné, au temps des guerres de religion, était fils de Claude, sénéchal de Valentinois et Diois, et de Louise de Rouvroy-Saint-Simon, sa seconde femme, épousée en 1551. Il avait donc au plus 24 ans lorsqu'il prit pour femme Marguerite de Simiane, fille du célèbre baron de Gordes, alors lieutenant général au gouvernement de Dauphiné, qui l'employait depuis plusieurs années déjà, mais qui ne trouvant probablement pas suffisant cet apprentissage du métier de la guerre, l'envoya, dès qu'il fut devenu son gendre, à l'armée du roi, muni d'une lettre de recommandation pour le duc de Nevers (1[er] mai 1577). Seulement, comme il y alla avec son beau-

frère d'Ourches et que celui-ci était de retour en Dauphiné le 30 août suivant, qui est la date de sa mort, on peut croire que Montoison revint avec lui. En tout cas, il ne put manquer de revenir pour la mort de son beau-père (21 février 1578), et c'est alors que Maugiron, le successeur de Gordes dans le gouvernement de la province, le fit lieutenant de sa compagnie d'hommes d'armes. Deux ans plus tard, Mayenne étant arrivé en Dauphiné avec mission d'y imposer la paix, Montoison fut chargé de lever un régiment, à la tête duquel il accompagna ensuite Mayenne au siège de la Mure, boulevard du parti huguenot dans les montagnes ; et là, il se conduisit vaillamment jusqu'à ce que, « blessé à la cuysse et à l'espaule », il fut fait prisonnier, le 5 octobre 1580. Bien mieux, blessé et prisonnier, il trouva encore tellement moyen de servir les assiégeants, que l'historien protestant Videl estime que sa prise fut un malheur pour les assiégés ; car, à l'en croire, Montoison profita de la liberté relative dont il jouissait, pour acheter l'ingénieur qui dirigeait les travaux de défense, lequel poussa à la capitulation. Enfin, la Mure ayant été prise après six longues semaines de siège (6 novembre 1580), Montoison, rendu à la liberté et guéri de ses blessures, fut envoyé par Maugiron dans le Valentinois « pour y fere le guait de desa la Drôme, « la peste estant au delà », en d'autres termes pour y commander et tenir le pays en paix ; ce qu'il fit jusqu'en 1585, date à laquelle Mayenne, qui avait pu l'apprécier, le fit lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes, levée pour son fils encore enfant, puis l'emmena avec lui en Guyenne et en Languedoc, où notre Dauphinois guerroya pendant quelque temps contre les huguenots. Revenu ensuite en Dauphiné, Montoison y devint gouverneur de Crest et commandant en Valentinois et dans les Baronnies, avec des pouvoirs tellement étendus, qu'ayant adressé un long mémoire à Mayenne, pour lui exposer les difficultés de sa situation dans un pays ruiné et dont les principales villes étaient encore au pouvoir des huguenots, celui-ci, après avoir répondu à toutes ses demandes le moins mal possible, lui écrivait de Lyon, le 9 novembre 1588 : « Je vous prie vous gou- « verner comme vous le verrés plus à « propoz pour le service du Roy », se disant ensuite son « plus affectionné et « entièrement meilleur et assuré amy. » Cela n'empêcha pas le seigneur de Montoison de déserter le parti de la Ligue à l'avènement d'Henri IV, c'est-à-dire que le lieutenant du roi en Dauphiné, d'Ornano, qui venait de s'entendre pour cela avec Lesdiguières, s'étant présenté sous les murs de Crest, le 20 septembre 1589, sommant notre gouverneur de reconnaître le nouveau roi, Montoison, après avoir quelque peu parlementé, lui ouvrit ses portes et fit ce qu'on lui demandait. Qui plus est, il tâcha ensuite d'amener son beau-frère d'Albigny, gouverneur de Grenoble pour la Ligue, à suivre son exemple ; mais celui-ci fut inébranlable, et c'est peut-être pour cela que Montoison retourna bientôt après en Languedoc, où le duc de Montmorency l'employa utilement contre Joyeuse, et tant et si bien que cet enragé ligueur finit par périr devant Villemur, à la suite d'un combat dans lequel il fut absolument battu par notre Dauphinois, le 19 octobre 1592.

Deux ans plus tard, Montoison, qui était alors un des bons lieutenants de Lesdiguières en Dauphiné, enlevait, de compagnie avec Peyraud, la place de Montluel, en Bresse, au duc de Savoie (novembre 1594) ; après quoi, s'étant retiré dans ses terres, il y mourut en 1597, étant alors depuis longtemps chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre, et laissant six enfants, dont un fils, qui fut mestre de camp de cavalerie.

Anselme, VIII, 919, — *Journ. du siège de la Mure*, 10. — Videl, *Hist. de Lesdiguières*, I, 87. — Brun-Durand, *Mém. d'E. Piémond*, 110, 135, 182, 247, 284. — Bibl. Nat., mss. fr., 3320, p. 111. — J. Roman, *Doc. sur la Réforme*, 261. — *Bull. d'Archéol.*, XVII, 378. — *Hist. du Languedoc*, IX, 227, 245, 250. — De Coston, *Hist. de Montelimar*, II, 422 — Arch. de la Drôme, B, 726 et E, 3809.

CLERMONT-CHATTE (AYMAR de), seigneur de Geyssans et de la maison-forte de la Bretonnière, que les historiens et les papiers du temps appellent généralement « M. de Gessans », bien qu'il signât « de Chastes », était le quatrième fils de Jacques et de Jeanne de Formerie, sa seconde femme, conséquemment, le frère de Pierre de Clermont-Chatte, autre « M. de Gessans », qui, s'étant jeté de bonne heure dans le parti de la Réforme, s'empara de Romans, par surprise, le 30 septembre 1567, ayant été « commandé, dit-il, par « des plus grands princes et seigneurs « du Conseil, de venir en icelle ville, « pour la garder et tenir la main à ce « que, suivant les édits, le peuple soit « contenu en paix, liberté de con- « science et exercice de sa religion ; » ce pourquoi, il commença par faire entrer dans Romans quantité de soldats étrangers, qui pillèrent plusieurs habitants, saccagèrent les églises et mirent le feu au couvent des Cordeliers. Entré dans la carrière des armes, Aymar de Clermont-Chatte fut, au contraire, lui, comme du reste tous les autres membres de sa famille, un catholique décidé. Enseigne de la compagnie d'hommes d'armes du baron de Gordes, lieutenant général en Dauphiné, dès le mois de juin 1573, date à laquelle on le voit tenant la campagne, à la tête de quelques troupes, dans les environs de Chabeuil, pour y gêner l'action de Montbrun, qui fortifiait cette place, il était envoyé, deux mois après, par Gordes, au même Montbrun, qui se trouvait alors à Dieulefit, pour lui proposer la paix ; mais le chef huguenot préféra la guerre. Or, l'échec de cette négociation ne nuisit pas au négociateur, comme on pourrait le croire, car trois mois plus tard, Geyssans nommé vibailli de robe courte en Dauphiné, sur les instances de Gordes, devenait ainsi une sorte de magistrat militaire véritablement important dans les temps de troubles. Chorier raconte, du reste, qu'il était cher à ce dernier et nous savons, en outre, que c'est entre les bras de Geyssans que l'intègre et vertueux Gordes mourut à Montélimar, le 21 février 1578, l'ayant entretenu quelques instants auparavant d'une mission qu'il venait de remplir auprès du maréchal de Bellegarde, toujours en vue de pacifier le pays.

Gordes ayant été remplacé par Maugiron, Geyssans tint derechef la campagne dans les environs de Romans, et se trouvait notamment à la Côte-Saint-André, le 7 avril 1580, date à laquelle il écrivit au secrétaire de Maugiron, pour lui exposer que la noblesse, assemblée dans ce bourg, demandait l'autorisation de s'y fortifier, pour se défendre contre le peuple. Nommé gouverneur de Valence par Mayenne, avec charge de fortifier cette ville, le 19 octobre 1581, il dut, par suite, remettre sa citadelle en état, et la meubler de « chalits, matelas, paillasses « et ustensiles », dit une commission du 26 décembre suivant. Or, tout cela, il le fit si bien que le Parlement, qui soupçonnait plus d'un gouverneur de n'attendre que le moment favorable pour se révolter, lui fit demander par le conseiller Thomé au mois d'avril 1585, pour qui il tenait. « Pour le roi « et non pour autre », répondit Geyssans, ce qui le mit à l'abri du côté de l'autorité légitime, mais non du côté de la Ligue, pour qui il avait bien quelques sympathies, mais qui voulait autre chose. Aussi La Valette, passant à Valence dans les derniers jours de juillet 1586, profita-t-il de ce que Geyssans l'avait reçu avec politesse, pour le mettre hors de la citadelle.

Naturellement, fort déconfit de cela, Geyssans se rendit au bout de quelque temps en Normandie auprès du commandeur de Chatte, un de ses cousins, qui était gouverneur de Dieppe et qui le fit employer. Seulement, tandis que ce dernier n'hésita pas à reconnaître Henri IV après la mort d'Henri III, Geyssans, enrôlé sous la bannière de la Ligue et les ordres de Mayenne, leur fut fidèle jusqu'à la fin, et il arriva même qu'à la bataille d'Ivry, par exemple, les deux cousins combattirent l'un

contre l'autre, le commandeur étant un des meilleurs chefs de l'armée royale, tandis que Geyssans était un des bons lieutenants de Mayenne. On peut juger, du reste, de l'importance que notre Dauphinois avait dans l'armée de la Ligue, par ce fait, qu'étant arrivé à Rouen avec 200 arquebusiers, lorsqu'il s'agit de défendre cette ville menacée par le roi, c'est à Geyssans que fut donné le commandement du fort Sainte-Catherine, qui était la clef de la place, et il s'y comporta si bien, que ce n'est qu'après un investissement de plus de deux mois et 600 coups de canon tirés rien que contre le fort Sainte-Catherine, que les assiégeants se retirèrent (avril 1592). On perd ensuite la trace du seigneur de Geyssans, qui dut mourir peu de temps après, ayant fait, dès le 4 juillet 1589, un testament dans lequel il déclare vouloir être inhumé dans l'église de Saint-Bonnet-de-Galaure et donner l'administration de ses biens à sa femme, Madeleine-Françoise d'Hostun-Claveyson, qui l'avait rendu père de huit enfants. Il était chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre.

Anselme, VIII, 937. — Arch. de Romans, BB, 11 et 12. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 655, 663, 684. — Arch. de Valence, BB, 11. — Arch. Drôme, E, 3671. — Brun-Durand, *Mém. d'E. Piémond*, 159, 193. — De Thou, XI, 115, 118, 453, — *Bull. d'archéol.*, XVII, 59. — Mss. Bibl. Grenoble, 1434. — Etc.

CLERMONT-CHATTE (Louis-Annet de), prélat dont la famille passait pour être une branche de la puissante maison de Clermont, issue d'un Geoffroy, troisième fils de Siboud II, vivant en 1189, était le fils puîné de François-Alphonse, baron de Chatte et comte de Roussillon, et de Claire de Morges, sa seconde femme, conséquemment le petit-fils de ce Charles de Clermont-Chatte, sénéchal du Puy et bailli du Velay, qui joua dans cette contrée un rôle considérable pendant les guerres de religion, et qui acquit les terres de Charpey et de Marches en Valentinois, par son mariage avec Anne de Lattier, fille et héritière de Claude, le 31 octobre 1615. Vraisemblablement né en 1660, il fut baptisé à Charpey, le 16 avril 1662, et, s'étant engagé dans les ordres, était docteur de Sorbonne et vicaire général de l'évêque de Tournay, lorsqu'il fut pourvu, le 25 décembre 1693, de l'abbaye de Landevenec, valant 4,500 livres de rente. L'an suivant et le 25 décembre encore, il fut nommé évêque de Laon, à la place de Jean d'Estrées, et, sacré en 1695, dans l'église des Feuillants à Paris, il obtint encore, presque aussitôt, l'abbaye de Saint-Valéry, qu'il échangea six ans après (1701), contre celle de Saint-Martin, valant 20,000 livres de revenu, ce qui fit de notre Dauphinois un prélat des mieux rentés, en même temps que le second duc et pair ecclésiastique du royaume.

Or, si ce prélat ne se distingua pas par des qualités transcendantes pendant son épiscopat, il se conduisit au moins de telle sorte qu'on a pu dire de lui, que la beauté de son âme répondait à celle de son corps. Ne trouvant rien à créer dans son diocèse, il améliora ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, fit imprimer un missel et publia des ordonnances synodales et un catéchisme, qui subsistèrent jusqu'à la Révolution. A part cela, il se fit remarquer par sa charité, notamment pendant la disette de 1709, et si, dans la fameuse querelle touchant la constitution *Unigenitus*, il se prononça tout d'abord contre celle-ci, puis l'accepta et s'attacha ensuite à ménager tout le monde, en faisant entrer dans ses conseils et nommant aux bénéfices dont il disposait les prêtres les plus vertueux, sans s'inquiéter de leur opinion touchant la Bulle, on peut croire que ce fut moins par habileté que par grand amour de la paix. Car il n'était pas fait pour la lutte, ainsi que le prouve certaine anecdote racontée par le mordant Saint-Simon, qui ne lui pardonnait pas de s'être rangé du côté des non-appelants après avoir été du parti des appelants au Concile. Les Clermont-Chatte, nous l'avons

dit, prétendaient être une branche de la grande maison de Clermont-Tonnerre. Seulement, comme cette branche se serait séparée du tronc à une époque fort reculée, les Clermont-Tonnerre n'admettaient pas très volontiers cette communauté d'origine, et l'un de ces derniers, évêque de Noyon, dont la vanité nobiliaire a excité tant de moqueries, se trouvant avec un sien neveu et l'évêque de Laon, « en « bonne compagnie, un jour qu'on par- « lait de sa maison, dit, en regardant « son neveu : M. qui en est ; puis, se « tournant vers M. de Laon : et M. qui « s'en dit. Et le pauvre évêque de Laon « resta confondu, sans répliquer un « mot », ajoute Saint-Simon, ce qui ne l'empêcha pas d'être fort regretté, lorsqu'il mourut, le 4 octobre 1721 ; et l'on est même allé jusqu'à dire que ses vingt-six ans d'épiscopat furent un « gouvernement dont la sagesse ne se « démentit jamais. »

P. Anselme, *Hist. gen.*, VIII, 932. — Arch. Charpey, GG, II. — Arch. Dr., E. 247. — Saint-Simon, *Mem.*, éd. de Boisiisle. — Dangeau, *Journ.* — Devismes, *Hist. de Laon.* — Etc.

CLERMONT-CHATTE (François-Alphonse de), dit le chevalier de Clermont, puis le marquis de Roussillon, frère du précédent, né à Charpey, le 3 juin 1662, est surtout connu par le rôle qu'il joua dans une intrigue de cour, dont parlent plusieurs mémoires du temps. Cornette de cavalerie dans le régiment de la Reine, à 16 ans (1678), et capitaine à 21 ans (1682), il fut bientôt après exempt des gardes du corps, et, comme il « était un grand homme, par- « faitement bien fait, qui n'avait rien « que beaucoup d'honneur et de va- « leur, avec un esprit assez propre à « l'intrigue », il trouva alors bien vite moyen de s'introduire chez la princesse de Conti, fille naturelle de Louis XIV, dont il devint, paraît-il, l'amant. Or, c'était dans le temps que le grand Dauphin, commençant à s'éprendre de Mlle Choin, dame d'honneur de la princesse de Conti, se montrait par suite, fort assidu chez cette dernière. S'étant donc rencontré là avec ce prince, il lui plut et, voyant cela, le duc de Luxembourg, qui cherchait à s'emparer de l'esprit de l'héritier du trône et se trouvait être quelque peu le parent de Clermont, — à qui il fit bientôt avoir la charge de guidon des gendarmes de la Garde, avec le brevet de mestre de camp, c'est-à-dire de colonel de cavalerie (novembre 1691), — persuada à notre intrigant de faire la cour à Mlle Choin, allant jusqu'à lui promettre le mariage pour gagner ses bonnes grâces, après quoi ils s'entendraient tous pour dominer le futur roi. Seulement, Louis XIV qui eut vent de cette intrigue, la déjoua en faisant saisir la correspondance de Clermont avec Mlle Choin et la mettant sous les yeux de la princesse de Conti, sa fille, qui faillit mourir de colère lorsqu'elle vit qu'on se moquait d'elle (avril 1694). Le lendemain, Mlle Choin était envoyée à Port-Royal, d'où elle ne tarda pas à revenir ; tandis que son complice, contraint de se démettre de sa charge et exilé en Dauphiné, d'où il obtint longtemps après l'autorisation de se retirer auprès de son frère, l'évêque de Laon, ne reparut à la cour qu'après la mort du grand roi. Par contre, il regagna bien vite, alors, le temps perdu ; car, grâce à Parabère, il devint capitaine-colonel des Suisses du Régent, en 1719 ; puis, capitaine des gardes du duc d'Orléans (1728) ; enfin premier gentilhomme de sa chambre (1737), ce qu'il était encore lorsqu'il mourut à Paris, le 1er janvier 1740, sans avoir été marié.

Mem. de Saint-Simon, éd. de Boislile. — *Mem. d'Henault.* — *Souv. de Mme de Caylus.* — Etc.

CLERMONT-CHATTE (Louis de), dit le marquis de Chatte, neveu des précédents et fils aîné de Charles-Balthazard, comte de Roussillon, et de

Marie-Ferdinande Caillebot de la Salle, naquit en 1688, à Charpey, probablement, comme tous ses frères et sœurs, et d'abord mousquetaire, se trouva par ce fait à la malheureuse bataille de Ramillies (23 mai 1706). Pourvu, un an après (27 avril 1707), d'une compagnie dans le régiment de Royal-Piémont, il la commandait à la bataille d'Audenarde (11 juillet 1708), et devenu colonel d'un régiment de son nom, le 16 mai 1709, il fit alors partie de l'armée du Dauphiné jusqu'au mois d'août de l'année suivante, date à laquelle Villars ayant pris le commandement de l'armée du Rhin, il le suivit en qualité de colonel-lieutenant du régiment Dauphin-infanterie, à la tête duquel il se trouva aux sièges de Landau et de Fribourg (août et novembre 1713), ainsi qu'à l'attaque des retranchements du général Vaubonne devant cette dernière place. Six ans plus tard (1er février 1719), Clermont-Chatte obtenait le grade de brigadier des armées du roi, tout en restant à la tête du régiment Dauphin, et créé chevalier de Saint-Louis en 1721, il obtint, neuf ans après, l'importante charge de sénéchal et bailli du Velay, auparavant occupée par son père et pour ainsi dire héréditaire dans sa famille depuis près de deux siècles. Enfin, la guerre ayant recommencé au mois d'octobre 1733, il servit brillamment en Italie, sous Villars encore, et se trouva d'abord aux sièges de Pizzighettone et du château de Milan (décembre 1733), puis à ceux de Novare et de Tortone (janvier et février 1734), ensuite à l'attaque de Colorno et à la bataille de Parme (29 juin 1734), ce qui lui valut d'être fait maréchal de camp, le 1er août de la même année. Seulement, il n'en profita guère ; car, après avoir eu le déboire de voir son ancien régiment Dauphin on ne peut plus maltraité par l'ennemi, le 15 septembre suivant, il fut tué quatre jours après, à la bataille de Guastalla.

P. Anselme, VIII, 934. — Decourcelles, *Dict. des gén.* — Arch. minist. Guerre. — Etc.

CLERMONT-CHATTE (CHARLES-FRANÇOIS-FERDINAND de), officier général, frère du précédent, naquit à Charpey, au mois de janvier 1698, et y fut baptisé, le 2 mars suivant. Troisième fils de Charles-Balthazard, comte de Roussillon, et de Marie-Ferdinande Caillebot de la Salle, il n'avait que 12 ans et quelques mois, lorsqu'il s'engagea, sous le nom de comte de Morges, dans les mousquetaires, avec lesquels il fit si bien campagne en Flandre, qu'on lui donna au retour, un brevet d'enseigne, c'est-à-dire de lieutenant, dans le régiment Dauphin-infanterie (29 décembre 1711). Pourvu de ce grade, il alla guerroyer en Alsace, sous le maréchal d'Harcourt, qui l'en récompensa en lui faisant donner une compagnie dans ce régiment, le 2 mai 1714 ; de telle sorte qu'il se trouva capitaine avec quatre campagne, à l'âge où l'on est encore au collège ; ce qui était aller vite. Or, la faveur lui vint encore en aide, une fois Louis XIV mort ; car le marquis de Roussillon, son oncle, étant alors devenu un des favoris du Régent, notre comte de Morges, qui était devenu le comte de Chatte, ou de Chaste, fut nommé colonel du régiment de Luxembourg, le 15 du mois de mars 1718.

Colonel, le comte de Chatte le resta quinze ans, au bout desquels la guerre ayant été déclarée à l'Autriche, il alla en Italie et fut d'une fournée de 50 à 60 brigadiers des armées du roi, que l'on fit, pour la circonstance, le 20 février 1734, tout en restant à la tête du régiment de Luxembourg, qu'il échangea au mois d'août suivant, contre le régiment Dauphin. Cet échange eut, pour lui, des conséquences d'autant plus fâcheuses, que ce dernier régiment est un des trois qui furent surpris par l'ennemi au bord de la Secchia, le 15 septembre 1734, et tellement surpris, que le maréchal de Broglie, qui était avec eux, ne put sauver « un chausson », si l'on en croit un témoin oculaire. Pis que cela, ce régiment fut et de beaucoup le plus éprouvé en cette circonstance, car bon nombre de

ses officiers et de ses soldats furent égorgés dans leur lit, suivant le même témoin, et, si le comte de Chatte, naturellement jaloux de prendre sa revanche d'un semblable échec, prit une bonne part à la victoire que l'armée française remporta, quatre jours après, sur les Allemands, non loin de Guastalla, il fut par contre assez grièvement blessé dans cette bataille pour qu'on le renvoyât dans ses foyers, le 18 octobre suivant, avec le grade de maréchal de camp et la croix de Saint Louis. Sa mort est du 9 janvier 1751.

Anselme, VIII, 934. — Arch. de la Guerre. — Barbier, *Journ.* II, 539.

COLAS (Jacques), visénéchal de Montélimar, puis grand prévôt de France et comte de la Fère, personnage que les généalogistes rattachent à une famille orléanaise de ce nom, qui peut amplement se passer d'une illustration pareille, était en réalité fils de Claude Colas, avocat de Montélimar, qui épousa en 1545 Catherine Daurelle, petit-fils d'un cordonnier des mêmes nom et prénom, qui testa le 1er décembre 1499, et arrière-petit-fils de Gilet Colas, autre cordonnier, que l'on trouve établi à Montélimar dès 1463 ; tandis que l'auteur de la famille à laquelle on prétend le rattacher, Nicolas Colas, était conseiller du duc d'Orléans dès 1360.

On ne peut, du reste, oublier le portrait qu'a tracé de notre Montilien l'illustre de Thou, qui fut son condisciple à l'université de Valence : « Homme de « la plus vile naissance, mais qui, rem- « pli d'impudence et d'orgueil, a trou- « vé moyen, à force de crimes et à la fa- « veur des troubles funestes qui ont « désolé la France, de s'élever à des « dignités où il auroit eu honte d'aspi- « rer, dit-il, si la licence de ces temps « malheureux n'avoit rendu tout per- « mis. » Enfin, ayant étudié le droit à Valence, vers 1571, date à laquelle il était recteur ou prince de la jeunesse de l'université de cette ville, il acquit, en 1575, la charge de visénéchal de Montélimar, — quelque chose comme la présidence d'un tribunal de première instance d'aujourd'hui, — dont il fut pourvu le 4 juin, mais dans laquelle il ne fut installé que le 13 juillet 1577, parce que c'est alors seulement qu'il eut les trente ans voulus par les règlements. Ayant d'ailleurs siégé dans l'intervalle, comme l'un des représentants du tiers état du Dauphiné, dans les états généraux de Blois, il commença à y jouer un rôle, mais un rôle bien différent de celui que l'on pouvait attendre d'un homme qui fut surtout un irréconciliable ligueur; car, Versoris ayant volontairement omis de dire au roi, dans sa harangue, que tout en désirant le retour à la vieille maxime : *Une foi, une loi, un roi*, les députés ne voulaient pas de guerre, il le prit violemment à partie et il en résulta même une interruption de séance.

C'est quelques mois après son retour de Blois que Jacques Colas fut, ainsi que nous l'avons dit, installé dans sa charge de visénéchal; mais ce « parleur « véhément, présomptueux et hardi » comme l'appelent les Mémoires du temps, était « plus propre à porter la « cuirasse que la robe », et les événements lui fournirent bientôt l'occasion de le prouver. Les habitants du Bas-Valentinois se plaignant amèrement des pilleries d'un certain Antoine Faure, dit le capitaine La Cloche, qui s'étant rendu maître du château de Roussas, en avait fait un repaire, il réunit à Montélimar, le 1er novembre 1578, les représentants des communautés de son ressort, leur fit comprendre qu'ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes pour s'affranchir de la tyrannie des gens de guerre, et cela dit, jeta les bases d'une ligue pour la défense des intérêts de tous; puis, toutes dispositions prises, dans ce but, alla mettre le siège devant Roussas avec 1.200 arquebusiers. C'était le 23 février 1579, et la place fut prise le 28, malgré l'aide que prêtèrent aux assiégés une trentaine de gentilshommes, dont l'intervention donne au mouve-

ment dont cette prise d'armes fut le point de départ son véritable caractère, qui est celui d'un soulèvement des populations rurales contre la noblesse et les gens de guerre. Roussas pris, le visénéchal de Montélimar mena-t-il ses hommes au siège de Châteaudouble ? *(V. La Salle (Antoine de).* On le dit, mais c'est peu probable, attendu qu'il ne pouvait jouer là qu'un rôle secondaire et qu'il avait d'autres vues. Trois mois après, il adressait à toutes les villes de la province des *Remonstrances et adviz,* pour arriver à la paix, qui ne pouvaient manquer d'appeler l'attention sur lui, mais dont le résultat ne répondit cependant pas à ses espérances; si bien qu'au bout de quelque temps il s'attacha à Mayenne, qui, étant venu en Dauphiné pour pacifier cette province, le fit capitaine de ses gardes et l'emmena en Guyenne, où notre visénéchal devint aussitôt capitaine de cent hommes d'armes, ce qu'il était lorsqu'il fut fait prisonnier au siège de Castillon (août 1586).

Rendu à la liberté, Colas se retrouva auprès de Mayenne, qui le chargea d'une mission auprès du duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas pour l'Espagne, dont il s'agissait d'obtenir le concours; pourvu l'année suivante, on ne sait dans quelles conditions, de la charge de grand prévôt de France, il était tout à fait une des principales têtes de la Ligue, quand Mayenne l'envoya à la Fère, une des plus fortes places du parti, pour y surveiller le gouverneur Maignelay, qu'il accusait, lui Colas, d'être en pourparlers avec Henri IV. Or, arrivé à la Fère, il eut avec Maignelay, sur la place publique, une altercation, à la suite de laquelle ce dernier fut tué, par des soldats suivant les uns, par notre visénéchal suivant d'autres. En tout cas, Maignelay ayant péri le 17 mai 1591, Colas obtint le gouvernement de la Fère dix-neuf jours après, et, grâce à lui, cette place était devenue le principal boulevard de la Ligue, quand l'abjuration d'Henri IV donna un coup mortel à ce parti. Exaspéré, notre Montilien, au lieu de se rapprocher, comme tant d'autres, de ce prince, offrit à l'Espagne de lui livrer la place de la Fère, et finalement la lui livra aux conditions que voici : En premier lieu, il devait être fait comte de la Fère et de Marle et seigneur de Vendeuil, de Saint-Gobain et de Saint-Lambert, avec 10,000 écus d'or de rente annuelle, en attendant qu'il pût être mis en possession de toutes ces seigneuries; puis, conserver pour lui et ses descendants le gouvernement de la Fère, avec 100 livres de gages par mois, une garnison de 100 cuirasses choisies par lui et soldées par l'Espagne, et six hommes pour sa garde personnelle; enfin, on devait lui compter 20,000 écus d'or pour les dépenses par lui faites dans la place. C'est le 4 juin 1594 que fut signé le contrat, dont on exécuta ensuite toutes les clauses. Seulement, dix-sept mois après, Henri IV mettait le siège devant la Fère (8 novembre 1595), et, le 22 mai suivant, la place capitula, ce qui fut un événement considérable, mais sans conséquences fâcheuses pour Jacques Colas dont la vaillante défense fit oublier la trahison; à tel point que le roi de France ne craignit pas d'apposer alors sa signature à côté de celle d'un homme qui avait vendu trois ans auparavant la Fère aux Espagnols. Retiré à la cour de l'archiduc Albert, Colas y fut comblé d'honneurs, en même temps qu'il y obtint des compensations pour les biens qu'on ne pouvait plus lui donner. Mieux que cela, il y joua encore un rôle militaire d'une certaine importance, car on le voit guerroyer aux côtés de ce prince, jusqu'à ce que, grièvement blessé à la bataille de Nieuport (2 juillet 1600), il fut emmené prisonnier à Ostende, où il mourut au bout de quelques jours. Or, fait assez singulier à ce moment-là, il n'y avait pas encore six ans que notre Montilien avait résigné son office de visénéchal.

Marié, une première fois, en 1576, avec Catherine de Marcel, dame de Barcelonne; la seconde, avec Antoinette d'Angennes, fille de Jacques seigneur de Rambouillet, et la troisiè-

me avec Antoinette de Ravenel, qui vivait encore en 1623, Jacques Colas ne laissa qu'une fille appelée Marguerite, qui épousa peu de temps après la mort de son père (11 septembre 1600), dom Onufre, comte d'Escriva, et qui, n'ayant pas eu d'enfants, institua pour héritier son oncle Jean Colas.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Un ligueur. Le comte de la Fère*, par Ed. Colas de la Noue, ancien magistrat. Paris, Orléans et Angers, 1892, in-8° de 244 pp., avec portr. et plan du chasteau de la Fère en Picardie... Le portrait, qui est la reproduction d'une peinture du temps, est en buste de 3/4 à D. ; à gauche, un écusson : *d'or, au chêne de sinople et au sanglier passant de sable*, avec des lévriers pour supports, et au-dessus : *Jacques Colas, comte de la Fère*.

Biogr. Dauph., I, 261. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, II, 369-394. — De Thou, IX, 591 ; XI, 500. — *Rec. gén. des Estats*, 315. — Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, VII, 89. — Etc., etc.

COLAUD DE LA SALCETTE (Jacques-Bernardin), ecclésiastique, né à Briançon (Hautes-Alpes), le 22 décembre 1733, était depuis plus de trente ans chanoine de la cathédrale de Die et connu pour ses tendances libérales quand furent convoqués les États de Romans. Chargé d'y représenter le chapitre dont il faisait partie, il y fut élu député du Dauphiné aux États généraux, le 5 janvier 1789, et, siégeant dans cette dernière assemblée, fut non seulement un des premiers députés de son ordre qui se réunirent à ceux du tiers état, mais encore s'associa, dans la suite, à toutes les mesures édictées par la Constituante pour substituer un nouvel ordre de choses à l'ancien régime, et, les provoqua même quelquefois. Ainsi proposa-t-il, le 18 janvier 1790, de réduire à 3,000 livres au plus, le revenu de tout bénéfice ecclésiastique, et demanda-t-il, le 10 avril suivant, de mettre immédiatement aux voix un projet de suppression des dîmes en mettant à la charge du Trésor public l'entretien des ministres du culte. Dix jours après, il déclarait, à l'encontre des évêques de Clermont et d'Oloron, vouloir participer au vote de tous les décrets relatifs au clergé ; puis, il demanda qu'un mandement patriotique de l'évêque d'Angers fût imprimé aux frais de l'État et envoyé à tous les départements ainsi qu'à tous les évêques. Enfin, le 27 décembre 1790, il prêta le serment civique en qualité de « ci-devant chanoine de cathédrale, recevant un traitement. »

Une semblable attitude l'ayant signalé à l'attention des habitants de la Drôme, son pays d'adoption, « Jacques-Bernardin Colaud, citoyen de la ville de Die », fut élu député de ce département à la Convention nationale, le 9 septembre 1792, par 283 suffrages sur 450 votants ; mais, tout en étant toujours un partisan résolu des principes de la Révolution, il se tint alors dans une prudente réserve jusqu'au 15 janvier 1793, date à laquelle, ayant à se prononcer sur le sort du roi Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, la détention jusqu'à la paix, et enfin le sursis, ce qui ne fut peut-être pas du goût de ses électeurs. En tout cas, la Convention ayant été dissoute, il se présenta aux électeurs des Hautes-Alpes, qui l'envoyèrent siéger au Conseil des Cinq-Cents, où son rôle ne fut pas moins effacé, et dont il faisait encore partie lorsqu'il mourut d'une congestion cérébrale, en 1796.

Rochas dit à tort qu'il était chanoine d'Embrun en même temps que de Die, et d'autres biographes l'ont confondu avec son neveu, ancien conseiller au parlement de Grenoble, devenu préfet de la Creuse en 1802.

ICONOGRAPHIE. — I. Portr. grav. in-8°. Buste de profil à D., dans un médaillon au-dessous duquel on lit : *Jacques-Bernardin Colaud de la Salcette, chanoine de Die, né à Briançon, le 22 décembre 1733. Député du Dauphiné à l'Assemblée Nationale de 1789. Élu secrétaire le 8 mai 1790*, et où se trouvent, en outre, des armoiries : de... à la fasce d... chargée de 3 étoiles de..., accompagnée de 5 besants de..., deux en chef et trois en pointe. *Gros del. Courbe sculp.* Collection Déjabin. — II. Autre buste de profil, dans un médaillon avec cette légende : *Bernardin Colaud, chanoine de Die, député*. C'est une contrefaçon du précédent.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Opinion.... prononcée à la tribune de la Convention Nationale, le 17 janvier, sur les trois questions : 1° Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté ? 2° La ratification de la Convention sera-t-elle soumise à la ratification du peuple ? 3° Quelle peine lui sera infligée ?* Imprimée par ordre de la Convention nationale. Impr. nat., s. d., in-8°.

II. On trouve de lui, dans la *Revue des langues romanes*, n° du 15 janvier 1878, une lettre à Grégoire, sur les patois du Dauphiné, qui est datée de Die, le 12 juin 1792.

III*. *Avis important adressé à tous les Français attachés à la religion catholique, ou l'usage légitime de la liberté accordée à chacun d'exercer son culte*, par un prêtre catholique du diocèse de Die. S. l. n. d., mais de 1795, in-8° de 32 pp.

Biogr. Dauph., I, 262. — *Procès-verbal... de l'Assemblée électorale... de la Drôme*, 18. — Réimpr. du *Moniteur*, III, 164 ; IV, 93, 165 ; VI, 739 ; XV, 172. 220, 254. — Maignien, *Dict. des Anon.*, 2030. — Champollion, *Chron. Dauph.*, I, 230.

COLIGNON (ABRAHAM), pasteur protestant, né à Die, d'une famille d'artisans, qui ne prétendait pas le moins du monde à la particule dont on s'est plu à la gratifier dans la suite, fit ses études à l'académie de sa ville natale, puis fut nommé pasteur à Chorges, en 1617, et deux ans après, dans le Vercors, dont les habitants refusèrent de pourvoir à son entretien. Transféré alors à Barraux, il y mourut en 1626, laissant, entre autres enfants, un fils appelé Daniel, qui était médecin à Mens en 1676.

On a de lui : *Thimothée, ou de la manière de bien honorer Dieu ; plus deux traités : 1° Des Combats de la chair contre l'esprit, et 2° Deux Sermons de l'épreuve de soi-même.* Genève, 1628, in-8°. Il y a, de cet ouvrage, une seconde édition (Genève 1635), contenant en outre : *Héraclite, ou de la Vanité et misère de la vie humaine.*

Brun-Durand, *Les Amis de Jean Dragon*, 85. — Etc.

COLOMB (CÉSAR-ANTOINE), écrivain, né à Die, en 1814, et décédé à Valence, le 9 janvier 1888, étudia le droit à Paris, où il prit, en 1837, le grade de licencié, et, fut d'abord avocat au tribunal de sa ville natale ; puis, s'étant fixé à Valence, à la suite de son mariage avec la fille d'honorables négociants de cette ville, abandonna alors le barreau pour faire lui-même le commerce des tissus. Mais telles étaient la souplesse de son esprit et sa chaleur d'âme, que le soin de ses affaires ne l'empêcha point de s'occuper toujours beaucoup de bonnes œuvres et de la culture des lettres. Ainsi fut-il, près d'un demi-siècle durant, secrétaire de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul et, en 1871, un des organisateurs de la souscription des femmes de France pour la libération du territoire. Quant à ses travaux littéraires, morceaux de poésie ou de prose généralement publiés sous le voile de l'anonymat ou le pseudonyme d'Antonin Grangeneuve, ils comprennent, en outre de sa thèse pour la licence en droit et de plusieurs articles insérés dans la *Revue du Dauphiné, L'Institut Catholique* de Lyon, *Le Dauphiné* de Grenoble, *L'Ordre et la Liberté* de Valence et autres journaux ou revues, les écrits suivants : I. *Société de Saint-Vincent-de-Paul, Conférence de Valence. Rapport sur les œuvres de la Conférence.* Valence, Chenevier et Chavet, 1850, in-8° de 38 pp. — II. *Saint Joseph* (poésie). S. l. n. d., in-8° de 4 pp. — III. *Notre-Dame-des-Victoires*, poésie. S. l. n. d., in-8° de 4 pp. — IV. *Nécrologie. M. l'abbé Veyrenc.* S. l. n. d., in-16 de 12 pp. — V. *Nécrologie. M. le baron d'Arbalestier.* S. l. n. d., in-8° de 4 pp. — VI. *Paul-Emile Giraud.* Valence, Céas, s. d., in-8° de 14 pp. — VII. *Le Château de Crussol* (poésie). Grenoble, Drevet, 1872, in-8° de 16 pp.

La Sentinelle, numéro du 15 janvier 1888. — Etc.

COLOMB (MARIE-SIMÉON HENRI), prélat, né à Valence, le 21 mars 1843, était le fils aîné du précédent et d'Eugénie Martin. Elève du petit séminaire

de sa ville natale, puis du grand séminaire de Romans, il terminait ses études théologiques à Saint-Sulpice quand Mgr Gueullette, qui venait d'être nommé évêque de Valence, l'ayant pris en affection, l'ordonna prêtre, avec dispense d'âge, le 3 avril 1866, et se l'attacha ensuite en qualité de secrétaire particulier. Quelques mois après, le jeune ecclésiastique devenait secrétaire général de l'Evêché, poste difficile dans lequel il sut se concilier les esprits, par sa modestie et sa bienveillance, et s'initier d'autant mieux à tous les détails d'une administration diocésaine, qu'il joignait un grand amour du travail à beaucoup d'intelligence et de jugement. Partant, l'abbé Colomb fut un collaborateur précieux pour le successeur de Mgr Gueullette sur le siège épiscopal de Valence, Mgr Cotton, quand ce prélat, qui l'avait d'abord fait chanoine titulaire de sa cathédrale (15 juin 1876), l'eut pris pour vicaire général (24 août 1885), et cela non seulement à cause de sa connaissance approfondie des affaires ecclésiastiques, mais encore parce que cet administrateur habile et rompu aux difficultés était tout à la fois un homme de cœur et un prêtre zélé pour toutes les choses de Dieu, tellement que, tout en remplissant ses absorbantes fonctions avec une ponctualité rare, il trouvait encore le moyen d'être aumônier des dames du Saint-Sacrement et chapelain des religieuses gardes-malades. Aussi était-il depuis longtemps désigné pour l'épiscopat, lorsqu'il fut nommé évêque d'Evreux le 20 mai 1896, et, sacré à Valence, le 8 septembre suivant, n'excitait-il que des sympathies dans son diocèse, lorsqu'il mourut subitement, le 9 février 1898.

On a de ce prélat, dont les armes étaient : *taillé au 1er d'azur à la colombe d'argent, posée sur une branche d'olivier d'or ; au 2e de gueules au dauphin d'or*, et qui avait pour devise : *Qui præest in sollicitudine*, onze mandements, dont les principaux se rapportent à son entrée dans son diocèse, à la consécration du maître-autel de sa cathédrale, et à l'encyclique de N. T. S. P. le Pape Léon XIII, établissant une neuvaine de prières spéciales pendant les fêtes de la Pentecôte, tous de format in-8° et imprimés à Evreux, sauf le premier qui fut imprimé à Valence.

ICONOGRAPHIE. — Portrait en photogr. in-4° et in-fol. Buste de 3/4 à D., en camail avec la croix pectorale.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Mandement de Mgr l'Evêque de Valence annonçant... le sacre Mgr Marie-Simeon-Henri Colomb, évêque d'Evreux*. Valence, 1896, in-8° de 12 pp. — II. *Lettre circulaire de Mgr l'Evêque de Valence, prescrivant un service funèbre... pour le repos de l'âme de Mgr Colomb...* Valence, 1898, in-8° de 14 pp. — III. *Mandement du Chapitre de l'église cathédrale d'Evreux à l'occasion de la mort de... Mgr Colomb,...* Evreux, 1898, in-8° de 4 pp. — IV. *Oraison funèbre de S. G. Mgr Colomb,...* par S. G. Mgr Bardel, évêque de Séez. Séez, 1898, in-8° de 31 pp. — V. *Lettre de Mgr l'evêque d'Evreux..... annoncant le service anniversaire..... de Monseigneur Marie-Simeon-Henri Colomb.....* Evreux, 1899, in-4° de 5 pp. — VI. *Monseigneur Colomb. Notice biographique*, par l'abbé Hector Reynaud. Grenoble, 1899, in-8° de 25 pp. avec portr.

Revue de la Drôme. — *Le Gratin* de janvier 1898. — *Semaine Religieuse de Valence* du 12 février 1898. — *Id. d'Evreux* du 19 février 1898. — Etc.

COMBE (Charles-François), dessinateur, né à Dieulefit, le 16 juillet 1828, et décédé en la même ville, le 5 septembre 1877, était le fils d'un notaire et, par sa mère, Louise-Augustine-Charlotte-Aglaé Mirabel, le petit-fils d'un juge de paix ; il fut naturellement destiné par sa famille à l'une des carrières pour lesquelles il faut préalablement étudier le Code. Seulement, comme il avait un goût inné pour les arts, particulièrement pour le dessin, il fréquenta beaucoup moins l'Ecole de droit que les galeries du Louvre, et, rappelé à Dieulefit par la mort de son père, il s'y adonna tout à fait à ses goûts artistiques. Bien que n'ayant reçu aucune leçon pour cela, et malgré le peu de ressources que lui offrait sa ville natale, d'où il ne s'éloigna plus,

par amour pour sa mère, il fit tour à tour du dessin à la plume, du dessin au crayon noir, du fusain, du pastel, de la peinture à l'huile, de l'aquarelle, de la gravure à l'eau-forte, et modela même des statuettes et des bas-reliefs; mais c'est dans le dessin au crayon noir qu'il réussit le mieux, au point que l'on a pu dire de lui qu' « il était « lumineux sans couleur et puissant « parfois avec les moyens les plus « simples et les plus primitifs. » Quant à ses dessins à la plume, les seuls qui l'aient réellement fait connaître au dehors, appréciés par les meilleurs artistes, ils illustrent quantité d'ouvrages des plus divers, par exemple: *Les Contes* et *L'Illustre docteur Matthéus*, d'Erckmann-Chatrian; *Les Mélanges humoristiques*, de Pétrus Borel; *Les Miettes de l'histoire, Profils et Grimaces* et *Tragaldabas*, d'Auguste Vacquerie; *Les Mystifications* de Callot-Duval, édition de Lorédan Larcher; les *Œuvres complètes* de Joséphin Soulary; quelques pièces de théâtre de Gresset et de Regnard; *L'Affaire Clémenceau*, par Alexandre Dumas fils; plusieurs volumes de Champfleury; *Les Contes d'un buveur de bière*, par Charles Deulin; *Candide*, par Voltaire; *Les quinze joyes du Mariage*, par Antoine de Sales; les Œuvres de Rutebœuf, éditées par Achille Jubinal; *Calendau*, poème de Mistral, et le *Théâtre complet de Molière*, en 8 volumes, édition Scheuring, de Lyon, qu'il a enrichi de mille dessins; bien mieux, on cite de cette même édition de Molière deux exemplaires que, par un véritable tour de force, Ch. Combe a illustrés de mille dessins chacun, sans se répéter jamais.

Outre cela, il a publié, chez Lacroix et Cie, deux plaquettes in-folio, autographiées, que se disputent les bibliophiles : *Le Siège de Caderousse*, tiré à 50 exemplaires, et *Le Siège de Cucugnan*, tiré à 100 ; puis deux eaux-fortes, faisant partie de l'album de la Société des aqua-fortistes, qui ont été ensuite éditées par Cadar. De plus, il a fourni quelques dessins à Roumanille, pour des ouvrages humoristiques, et ceux qui ont pénétré chez lui, de son vivant, disent que ce qu'il a fait de mieux est encore une série de 28 grands dessins, pour une édition du conte d'Alphonse Daudet: *La Mule du Pape*, qui n'a malheureusement pas vu le jour, à cause de compétitions d'éditeurs.

Tout ce que l'on peut regretter, à propos de cet artiste drômois, c'est que l'amour filial, et plus tard l'amour du pays, l'aient empêché de se mettre en contact immédiat avec le monde qui fait les réputations et décerne la renommée.

Bull. d'Archéol., XII., 62, art. de M. A. Duval. — Notes de M. Ch. Noyer.

COMPS (Arnaud de), grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dont quelques auteurs révoquent en doute l'existence, appartenait à une famille du lieu de ce nom, près de Dieulefit, qui s'éteignit chez les Vesc, vers la fin du XIIIe siècle, et dont les armoiries étaient: *de gueules à l'aigle échiqueté d'or et de sable*. Elevé au suprême magistère de son ordre après la mort d'Auger de Balben, c'est-à-dire après le 18 février 1163, date à laquelle ce dernier assista au couronnement d'Amaury, comte de Jaffa, comme roi de Jérusalem, il fut, au dire de Chorier, un des meilleurs chefs de l'armée de ce prince, qui n'eut personne de plus sage que lui dans ses conseils, tellement que « la Syrie et « l'Egypte n'avaient point de héros à « lui opposer et que sa mort, qui ar- « riva en 1167, fut la plus grande perte « que put faire le royaume de Jérusa- « lem. » C'est tout ce que l'on sait de lui.

Biogr. Dauph., I, 271. — Vertot, *Hist. de St-Jean de Jérusalem*, I, 124. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 66. — Etc.

COMPS (Bertrand de), autre grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de la même famille que

le précédent, était grand prieur de Saint-Gilles, le 20 septembre 1230, et remplaça le grand maître Guérin ou Garin, qui périt, suivant Vertot, dans une grande bataille contre les Corasmins ou Kharasmiens, d'où il n'échappa que vingt-six chevaliers de cet ordre et peut-être même que seize. Seulement, tandis que cet auteur met cette bataille en 1243, il paraît qu'elle eut lieu six ans plus tôt, car on sait qu'en 1237 le grand maître Bertrand de Comps mit les chevaliers d'Angleterre en demeure de venir remplacer, en Terre-Sainte, ceux de leurs confrères qui avaient été tués, et l'on a encore de lui, suivant Saint-Allais, une lettre des commencements de l'année 1239, dans laquelle, s'adressant à Romée de Villeneuve, ministre du comte de Provence, qui se disposait à s'embarquer pour la Palestine, il lui recommande d'emporter avec lui des vivres pour un an et d'emmener aussi des chevaux et des mulets, attendu qu'ils étaient très chers dans ce pays-là. Or, cette lettre est évidemment la même que celle que l'historien provençal Antoine de Ruffi montra à Guy Allard, et dans laquelle, à ce que rapporte celui-ci, Bertrand de Comps se dit l'oncle du Dauphin et de Raymond Flotte, ce qui est un renseignement précieux. Il mourut en 1241, des suites de blessures reçues dans les combats contre les infidèles; mais non sans avoir si bien relevé les affaires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui étaient auparavant en fort mauvais état, que les Hospitaliers ne possédaient pas moins de 3,550 églises ou chapelles à la fin de son magistère.

Biogr. Dauph., I, 271. — *L'Art de vérifier les dates.* — Vertot, I, 327. — St-Allais, *L'Ordre de Malte.* — Guy Allard, *Dict. hist.*, I, 321.

CONCHES (Jean de), notaire, contrôleur et secrétaire de la ville de Valence, qui acquit, en 1543 (23 octobre), la terre et châtellenie de Montmeyran et fut ensuite mêlé à quantité d'affaires intéressant le Valentinois, était, paraît-il, surtout un homme de guerre. Car, tout à la fois soldat et secrétaire du comte d'Enghien, le vainqueur de Cérisolles, il se conduisit si bien dans cette bataille (14 avril 1544), que ce comte, estimant qu'il avait « faict le debvoir d'un gentilhomme di- « gne de bonne estimation et considé- « ration », lui donna, « après la victoi- « re...., l'ordre de chevallerie en luy « balhant l'accolade et puis, de son « espée d'armes », le fit « chevalier de « monsieur Saint-Georges. » Onze ans après, étant archer d'armes « esleu « pour le service de l'arrière-ban », il fut chargé de recouvrer certaines sommes et, treize ans plus tard (28 mars 1568), le seigneur de Saint-Chamond, un des bons généraux du temps, lui accordait, comme soldat de sa compagnie, une sauvegarde pour lui et pour sa famille. De la part d'un tabellion, cela valait la peine d'être signalé. Ajoutons qu'il était d'une famille bourgeoise connue à Montélimar dès le XIV[e] siècle, et que sa femme, Isabeau de Sassenage, le rendit père de plusieurs enfants parmi lesquels il faut très probablement compter « Mlle de « Conches », pieuse personne qui était l'intime amie et la collaboratrice de la bienheureuse Marie Teyssonnier (*V. ce nom*) lorsqu'elle mourut à Valence, en 1647.

Arch. de Valence, FF, 22. — *Bull. d'Archéol.*, XX, 378. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, II, 321. — De La Rivière, *Vie de Marie Teyssonnier.*

CORBIÈRES (Louis de), seigneur de la Tour, gentilhomme dont la famille remontait à nobles Claude et Antoine de Corbières, habitants de Livron en 1499, et fournit, en 1523, un homme d'armes, Jean-François de Corbières, à la compagnie de Bayart, est évidemment le « Louis de Corbières, de Livron en « Valentinois, qui traduisit de latin en « françois la *Chiromancie* d'Antiochus « Tybertus, rédigée en l'an de grâce « 1583, et qui était lui-même extrême- « ment versé dans cet art », suivant

Guy Allard. Seulement ce chiromancien était avec cela homme de guerre, car un acte de l'an 1602 le qualifie « maréchal de bataille dans les armées de S. M., conseiller, maître d'hôtel du roi et capitaine-major au régiment de Picardie » ; et nous savons en outre qu'il commandait à Livron, en l'absence de Cugie, au mois de novembre 1601 ; puis que, neuf et onze ans plus tôt, les Livronais, ses compatriotes, le chargèrent de différentes missions auprès d'Alphonse d'Ornano, lieutenant général au gouvernement de Dauphiné.

Biogr. Dauph., I., 275. — Guy Allard, *Dict*, I., 340, et *Bibl.*, 78. — Arch. de Livron, BB, 22 ; CC, 65 66 ; EE, 4. — Etc.

CORBIÈRES (Nicolas de), seigneur de la Tour, frère puîné du précédent, s'enrôla dans la compagnie d'hommes d'armes de Laurent de Maugiron, lieutenant de roi en Dauphiné, vers 1580, et fit, six ans après, campagne en Guyenne dans une autre compagnie; puis se distingua, le 6 août 1587, dans le combat de Jarrie, où La Valette battit si bien 4,000 Suisses venant au secours des huguenots français, qu'il ne s'en sauva que 500, au dire d'E. Piémond. Il fut aussi pour quelque chose dans la défaite des reîtres allemands par le duc de Guise, à Vimory, le 20 octobre suivant, et on le trouve un an plus tard à Crest, qu'il s'agissait de défendre contre les ligueurs. Après cela, le roi de Navarre le chargea de mettre Livron en état de défense et, finalement, il fut blessé au siège de Vienne par d'Ornano, au mois de février 1595, puis devant Thoissey, où le duc de Nemours, poursuivi par ce dernier, s'était réfugié ; ce qui lui valut d'être fait l'un des cent gentilshommes de la maison du roi. Confirmé dans sa noblesse le 20 janvier 1596, il se retira alors dans son bourg natal, qu'on le voit commander un moment, en l'absence de Cugie, vers 1600. Seulement là, le sieur de la Tour, comme on l'appelait du nom d'une de ses fermes, se vit aussitôt contester sa noblesse, à cause de l'exemption d'impôts qui en résultait pour lui, et, comme il se fit anoblir de nouveau en 1607, il s'ensuivit un long et coûteux procès, dans lequel on le voit prétendre qu'il est simplement victime de son attachement à la foi catholique, tandis que les consuls de Livron l'accusaient d'avoir toujours porté les armes contre le roi et d'être « venu la « nuit, en 1588, avec une troupe de li- « gueurs, dans leur lieu tout ouvert, et « où il auroit meurtry plus de 20 à 30 « personnes, en haine de ce que les « pouvres habitants favorisoient le « party du Roy, ayant mesme procédé « jusques au bruslement de plusieurs « maisons et saccaigé entièrement tout « le lieu. » En dépit de tout, ses lettres de noblesse furent enregistrées en 1612 ; mais le procès n'en continua pas moins, tellement qu'en 1652, son fils Louis, maréchal de bataille dans les armées de S. M., conseiller maître d'hôtel du roi et capitaine-major au régiment de Picardie, réclamait encore son exemption des tailles.

A la fin du dernier siècle, cette famille, qui s'est complètement éteinte de nos jours, comptait parmi ses représentants un chanoine de Saint-Ruf, Jacques de Corbières, à qui l'on accorda 1,500 livres de pension lorsqu'on supprima son ordre, en 1773, et Claude-Jérôme-Christophe de Corbières de la Tour, vieux gentilhomme qui, père de trois enfants, dont un émigra en 1792, et sans aucune fortune, vivait dans les derniers temps de la Révolution, du produit de sa chasse et des libéralités de la noblesse de la contrée, suivant une note.

Bull. d'archéol., xv, 71. — Arch. de Livron, BB, 22 ; CC, 65 et 66 ; EE, 4 ; FF, 48. — E. Piémond, *Mém.*, 206. — Etc.

CORDOÜE (Louis-André-Jean-Raphael, marquis de), homme politique, né à Dijon (Côte-d'Or), le 22 juin

1776, de Joseph-Gabriel, seigneur d'Aurons en Provence, et de Geneviève-Claudine Le Bault, s'établit à Tain, à la suite de son mariage avec Marie-Anne-Julie-Victorine-Caroline Jacquemet de Saint-Georges, au mois d'octobre 1799, et y est décédé le 1er décembre 1849. Devenu, après son mariage, maire de la petite commune de Margès, dont le château appartenait à la famille de sa femme, il fut nommé sous-préfet de Bar-sur-Seine (Aube) en 1812, et là se conduisit de telle sorte que ses administrés demandèrent son maintien au gouvernement de Louis XVIII, ce qui leur fut facilement accordé. Seulement, ayant abandonné ce poste pendant les Cent-Jours, il ne voulut pas y retourner ensuite, restant à Tain, où il devint alors colonel d'état-major des gardes nationales de la Drôme et président du collège électoral de Valence (1816). Quatre ans après, il était décoré, et c'est dans le même temps (1820) qu'il fut chargé de représenter l'arrondissement de ce nom à la Chambre des députés, où, bien que siégeant au centre droit, il vota plus d'une fois avec l'opposition. Réélu en 1827, il persévéra dans cette attitude, allant, le 18 février de cette année là, jusqu'à flétrir du haut de la tribune certaines pratiques du gouvernement dans les élections. Cela veut dire qu'il soutint le ministère Martignac, à qui il dut, d'ailleurs, d'être promu officier de la Légion d'honneur. Deux ans plus tard, le marquis de Cordoüe, qui avait été un des 221 signataires de l'adresse au roi, était élu député dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin (Isère); mais il donna sa démission, le 7 août, estimant, dit-il dans une lettre à ses commettants, qu'il a bien reçu « mandat d'accuser « du crime de haute trahison les mi- « nistres signataires du rapport men- « songer et des funestes ordonnances « du 25 juillet », mais ne croit pas avoir « celui d'opérer à lui seul des « changements dans la Charte, de dis- « poser de la couronne de France ». Il n'en accepta pas moins un siège à la Chambre des pairs en 1835, et cette acceptation ayant causé quelque surprise, il crut devoir s'en expliquer dans une longue lettre à ses anciens électeurs, que publia le *Courrier de la Drôme* du 29 septembre 1835, et dans laquelle il déclare être avant tout un défenseur des libertés publiques. A la Chambre des pairs, dont il fut un des membres les plus laborieux, le marquis de Cordoüe s'occupa du reste beaucoup plus d'affaires que de politique, et, rendu à la vie privée par la révolution qui renversa le gouvernement de Louis-Philippe, il accepta sans répugnance le nouveau régime, si bien que les habitants de Tain l'ayant ensuite élu maire, il les en remercia par une lettre en date du 14 août 1848, qui se termine ainsi : « Vi- « ve la République fraternelle qui « toujours alors sera celle de l'ordre « et de la liberté ! »

Une des filles du marquis de Cordoüe, religieuse sacramentine, à Marseille, née en 1822 et décédée en 1897, a donné lieu à l'écrit suivant : *La T. R. mère Marie du Saint-Sacrement, née Mathilde de Cordoüe, Religieuse Sacramentine du Monastère de Marseille*, 1822-1897. Marseille, 1897, in-8°. C'est la vie d'une sainte femme qui, bien que vivant dans le cloître, trouva moyen de faire quantité de bonnes œuvres dans le monde, allant jusqu'à transformer la plus grande partie de son couvent en ambulance, pour 100 de nos soldats blessés, pendant la désastreuse campagne de 1870-71.

Et. civ. — *Arm. du Dauph.* — *Diction. des Parlem.* — Notes de famille. — *Sem. Relig. de Marseille*, XVIII, 113. — Etc.

CORRÉARD (Frédéric), officier général, appartenant à une famille du Diois, dont une branche, dite Corréard-Dupuy-la-Marne, possédait au dernier siècle, la seigneurie de Miscon, au-dessus de Luc, naquit à Poyols, le 9 septembre 1789; il entra à dix-

neuf ans dans les dragons de la garde impériale, fit la campagne d'Autriche, puis se distingua aux batailles d'Essling et de Wagram. Envoyé en Espagne en 1811, il y devint lieutenant et chevalier de la Légion d'honneur au bout de deux ans, grâce à de vaillants faits d'armes, et nommé capitaine en 1815, fut licencié après Waterloo. Seulement, il ne tarda pas à être remis en activité, et chef d'escadron en 1821, il était lieutenant-colonel, neuf ans après. Deux ans plus tard, il allait en Algérie, où la part glorieuse qu'il prit aux deux expéditions de Constantine lui valut, en 1835, le grade de colonel; placé alors à la tête du 3e régiment de chasseurs d'Afrique, il échangea bientôt après ce poste contre celui de colonel du 4e régiment de chasseurs de France, puis fut chargé du commandement de la gendarmerie, à Lyon. Nommé maréchal de camp, le 22 avril 1847, le vaillant officier commanda ensuite dans différents départements, jusqu'en 1852, date à laquelle il fut placé dans le cadre de réserve de l'état-major général; il était alors, depuis huit ans, commandeur de la Légion d'honneur. Il est décédé à Haguenau, au mois d'octobre 1869.

Arch. Drôme, E, 970.— Vapereau. — Arch. de la guerre.

COSTADAU (Alphonse), religieux dominicain que Barjavel fait naître dans le Comtat-Venaissin, était, en réalité, d'Allan, et l'oncle ou le frère de « Gabriel Costadau, précepteur de « la petite jeunesse » de ce lieu en 1702-1711. Vraisemblablement né vers 1675, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique à seize ans et y était depuis quelque temps religieux profès, quand ses supérieurs l'envoyèrent à Lyon. C'était en 1703. Douze ans après, Costadau, qui ne s'était guère occupé jusque-là que de prédication, devenait professeur de théologie, mais toujours à Lyon, où il mourut en 1725 ou 1726, laissant un livre, assez rare aujourd'hui, qui témoigne d'autant plus de son érudition, qu'il est une véritable encyclopédie pour l'époque. Cet ouvrage, qui est intitulé : *Traité historique et critique des principaux signes dont nous nous servons pour manifester nos pensées. Où le lecteur trouvera une infinité de choses curieuses et remarquables, quantité de traits de la plus haute Antiquité, plusieurs points de l'Histoire, soit de la Sacrée ou de la Profane ; les Origines véritables et le progrez de toutes les choses qui servent de Matière à cet Ouvrage. En un mot, mille différens sujets qui l'occuperont agréablement et utilement*, forme 12 volumes in-12, imprimés à Lyon: les quatre premiers, qui traitent des signes humains, ont paru en 1717 ; les quatre suivants, qui traitent des signes superstitieux et diaboliques et qui valurent, par suite, à leur auteur, la qualification de démonologue, sont de 1720; enfin, les quatre derniers, consacrés aux signes divins, ont été publiés en 1724.

On doit encore à cet auteur une *Vie du Cardinal des Ursins, élevé au Souverain Pontificat sous le nom de Benoît XIII*, que nous ne connaissons que par son titre, et il laissa, en outre, dit-on, plusieurs ouvrages manuscrits.

Biogr. Dauph., I, 276. — Barjavel, *Dict. de Vaucluse*, I, 408. — Arch. Drôme, E, 6632. — A. Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, I, 133. — Dériard, *Lyonnais dignes de mém.*, 141. — *Nouv. biogr. gén.* — Etc.

COSTE (Jacques), comte de Charmes, magistrat que Chorier (*Estat. pol.*, III, 212), voudrait faire descendre de *Pedanius Costa*, « un de ceux que Gal- «ba avoit désignés pour estre consuls», était de Romans et d'une vieille famille, qui, bien qu'ayant fourni un chevalier à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1460, n'était pas encore tenue pour noble à la fin du XVIe siècle. Car, François Coste ayant été nommé auditeur en la Chambre des comptes

de Dauphiné, le 24 décembre 1592, les consuls de Romans et de Valence, villes dans lesquelles il était possessionné s'opposèrent énergiquement à sa réception, à cause de l'exemption des tailles qui en devait résulter pour lui, et ce n'est qu'à la suite d'un accord, aux termes duquel il s'engageait à payer quand même ses tailles, que ces magistrats municipaux renoncèrent à leur opposition. Or, Jacques Coste était le fils de ce François, qui acquit en 1606 la seigneurie de Peyrins, donna en 1610, une somme de 1,000 liv. pour la fondation des Capucins de Romans et légua, par testament en date du 20 juillet 1618, 6,000 livres à l'Aumône générale de cette ville ; sa mère était Bonne de Costaing, qui fonda en 1620 le couvent de Sainte-Claire de Romans, et le 12 janvier 1624, une messe à dire tous les dimanches, dans les prisons de la ville.

Ayant étudié le droit et pris le grade de docteur en l'université de Valence où il s'engagea ensuite à lire l'*Institute*, sans autres gages que la remise des impôts qu'il payait dans cette ville (15 septembre 1593), Jacques Coste fut pourvu, le 24 janvier 1627, de la charge de conseiller au parlement de Grenoble, sur résignation de son oncle, François des Portes, et c'est en cette qualité qu'il fut mêlé, dix-sept ans plus tard, à une affaire dont les tristes conséquences eurent d'heureux résultats pour lui. C'était le 13 août 1644 : une émeute dont nous parlerons plus au long à l'article *Ducros (Pierre)*, ayant éclaté à Valence à propos de la cherté des vivres, le futur surintendant des finances Nicolas Fouquet, qui était alors intendant du Dauphiné, se rendit aussitôt sur les lieux accompagné de deux membres du Parlement, dont Coste ; et comme ils s'en retournaient de nuit, croyant avoir mis fin à l'effervescence populaire, une foule furieuse, composée en grande partie de femmes, arrêta leur carrosse à la sortie de la ville, assomma le conseiller Ducros, qui fut ensuite dépouillé et jeté au Rhône, blessa Coste et s'empara des papiers de l'intendant, qui ne s'échappa qu'avec peine, en compagnie de ce dernier. Ce fut, tout à la fois, une cause de disgrâce pour Fouquet, accusé d'impéritie et d'imprévoyance, et pour notre conseiller le point de départ de relations assez étroites, avec le futur surintendant, pour que celui-ci, arrivé au faîte de la fortune, ait fait créer, à son profit, une charge de président au parlement de Grenoble, charge à laquelle il fut nommé le 15 février 1659, dont il fut mis en possession le 1er mars suivant, et qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée à Grenoble, le 26 mars 1676. Cette nomination acheva de faire un très grand seigneur, de Jacques Coste, dont la femme était une Simiane-Treschenu, c'est-à-dire appartenait à une des plus illustres familles du sud-est de la France, car il avait obtenu au mois de novembre 1652, l'érection en comté, sous le nom de Charmes, des terres de Charmes, Saint-Donat, Bren, Bathernay et Saint-Muris, par lui acquises de la maison d'Hostun. De plus, ses relations avec Fouquet en faisaient un des membres les plus importants du parlement de Grenoble, à ce que nous apprend Chorier, qui raconte, dans ses *Adversaria*, que c'est grâce à lui que ce Parlement obtint en 1659 la suppression de la Cour des aides de Vienne; et son mérite n'était pas, paraît-il, au-dessous de sa fortune, car le même Chorier l'appelle « un des plus judicieux et « des plus entiers magistrats de France », et l'intendant Bouchu dit de lui, dans des notes qui devaient rester secrètes : « Charmes, homme d'hon- « neur, sachant bien son mestier, a « l'esprit chagrin et ne s'accommode « pas de toutes sortes de gens, a du « crédit dans sa compagnie, est suivi « dans ses sentiments pour avoir « vielly dans le Parlement. »

Sa mère, Bonne de Costaing, ayant fondé, ainsi que nous l'avons dit, le couvent des Clarisses de Romans, Jacques Coste revendiqua, en 1645, le titre de fondateur de ce monastère, avec tous les droits qui y étaient at-

tachés, entre autres celui de s'y faire inhumer, et, pour les dames et demoiselles de sa famille, celui de s'y retirer quand bon leur semblerait. Or, le seul membre de sa famille qui ait profité de ce dernier droit est sa veuve Marie-Françoise de Simiane, qui y mourut le 2 octobre 1686.

Dr U. Chevalier, *Arch. de Romans*, 62, etc. — Arch. de Valence, BB, 12, et CC, 45. — *Inv. Arch. de l'Isère*, II, 14 et 31. — Chéruel, *Mém. sur Fouquet*, I, 5. — *Bull. Acad. delph.*, 3e série, III, 438. — G. Depping, *Corresp. Adm. de Louis XIV*, II, 80. — *Bull. Archéol.*, V, 301. — Etc.

COSTON (François - Gilbert, baron de), officier supérieur et écrivain, né à Valence, le 23 mai 1780, était fils de Charles-Louis, baron de Durtail, chevalier de Saint-Louis et ancien lieutenant-colonel du régiment provincial d'artillerie de Grenoble, qui mourut âgé de 95 ans, laissant dix-sept cahiers de souvenirs militaires, qui mériteraient d'être publiés. Entré à l'Ecole polytechnique le 15 frimaire an V, il en sortit aspirant de marine et fit à ce titre la campagne de Corfou, l'année suivante. Quelques mois après, il partait, à la suite de Bonaparte, pour la campagne d'Egypte, et nommé lieutenant d'artillerie au 4e régiment, le 13 brumaire an VII, il perdit un bras à la bataille d'Aboukir, ce qui lui valut d'être promu capitaine, le 9 prairial an IX ; puis, étant revenu en France après la capitulation d'Alexandrie (12 fructidor an X), d'être nommé commandant de place à l'école d'artillerie de sa ville natale, le 3 frimaire an XIII, et décoré de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804. Replacé au bout de quelque temps dans son ancien régiment, il tenait garnison en Italie, lorsqu'il fut élevé au grade de commandant (30 août 1808) et chargé de remplir les fonctions de sous-directeur de l'artillerie de Raguse. Envoyé ensuite en mission auprès du pacha de Bosnie, il fut fait, au retour, officier de la Légion d'honneur (28 octobre 1810); puis, il commanda l'artillerie française dans le royaume de Naples, où il reçut la croix de l'ordre des Deux-Siciles, le 5 décembre 1811.

Devenu enfin lieutenant-colonel, le 29 janvier 1812, de Coston était chef d'état-major du général Taviel, commandant de l'artillerie du 4me corps d'armée, lorsqu'il fut blessé à la poitrine d'un éclat d'obus à la bataille de Bautzen (22 mai 1813) ; créé baron de l'Empire le 5 juillet suivant, il fut appelé aussitôt au commandement en second de l'artillerie du corps d'armée qui subit le siège de Torgau. Mais là s'arrêta sa carrière militaire ; car les souffrances endurées pendant ce siège, jointes à ses blessures, l'obligèrent à prendre sa retraite au mois d'août 1814, et si, faisant un dernier effort, il accepta de commander en qualité de colonel la garde nationale de Valence pendant les Cent-Jours et, qui plus est, rendit ainsi de tels services que le conseil municipal de cette ville l'en remercia solennellement le 23 avril 1815, il dut ensuite se retirer à la campagne, pour y rétablir sa santé profondément atteinte. Or, c'est là qu'il rassembla les matériaux, dont il se servit pour écrire une *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte, c'est-à-dire depuis sa naissance jusqu'à l'époque de son commandement en chef en Italie* (Paris et Valence, Marc Aurel, 1840, deux vol. in-8° de 558 et 422 pp.), ouvrage qui est, pour ainsi dire, classique. Cet officier historien est décédé aux Thevenins, commune de Charpey, et maintenant de Besayes, le 7 décembre 1848.

Biogr. Dauph., I, 277. — Arch. Drôme, E, 583. — Garnodier, *Rech. sur Saint-Romain-de-Lerp*, 355. — *Arm. du Languedoc*, II, 204. — Notes de famille.

COSTON (Louis-Antoine-François-Emmanuel-Adolphe, baron de), fils du précédent et de Marie-Thérèse-Clémentine-Agathe Morier, né à Va-

lence, le 28 janvier 1816, et décédé à Montélimar, le 13 décembre 1891, fit ses études au collège de sa ville natale, prit à Grenoble le grade de licencié en droit et entra dans l'administration de l'Enregistrement où il obtint, dès 1838, un poste de receveur. Mais, ayant ensuite abandonné cette carrière (1851), pour être notaire à Montélimar, où il s'était marié cinq ans auparavant, c'est là que, tout en remplissant ses fonctions de la manière la plus honorable, il s'adonna à des recherches historiques et publia quantité de travaux qui le placent au premier rang parmi les érudits et les historiens de notre département. Car, son *Histoire de Montélimar* surtout, est, justement à cause de sa forme anecdotique, une véritable mine de renseignements aussi curieux qu'instructifs, et l'on peut se faire une idée du sentiments qui a inspiré son auteur par ce passage dans lequel, après avoir rappelé que « la justice de la postérité ne « s'exerce que par la voie de l'histoire « libre », il ajoute :

« L'écrivain est comme un témoin. « Au lieu de paraître devant la Cour « d'assises, il vient déposer devant le « tribunal de l'histoire. Dans les deux « cas, son devoir est de dire la vérité. »

Et, ailleurs, il dit encore :

« Si on est tenu à certains égards envers les vivants, bien qu'ils doivent « subir les conséquences de la conduite de leurs parents, puisqu'ils ont « accepté leur succession, car, quand « on recueille l'actif, en doit en supporter le passif, on ne doit que la vérité aux morts. »

On prétend même que c'est à cause de son inflexibilité sous ce rapport, que le quatrième tome de cette *Histoire de Montélimar*, bien qu'imprimé quand son auteur mourut, n'a pas été livré au public.

Est-il nécessaire d'ajouter que le baron de Coston fut un des premiers membres de la Société d'archéologie de la Drôme et qu'il faisait en outre partie de l'Académie delphinale et de la Société des bibliophiles dauphinois.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Etudes étymologiques*. Montélimar, Bourron, 1861, in-4° de 28 pages.

II. *Notice historique sur Châteauneuf-de-Mazenc et Existe-t-il encore des Adhemar de Monteil?* Montélimar, Bourron, 1862, in-18 de 66 pp.

III. *Règlement de la calotte du regiment de la Fère, compose en 1788 par Napoleon Bonaparte*. Montélimar, Bourron, 1862, in-8° de 40 pp.

IV. *Les Arpad et les Crouy-Chanel*. Montélimar, Bourron, 1863, in-8° de 64 pp. Brochure qui a été traduite, ainsi que la suivante, en italien, en allemand et en hongrois.

V. *Les Crouy-Chanel et leurs adulateurs. Reponse à M. Germain Sarrut*. Paris, Dentu, 1864, in-8° de 70 pp.

VI. *Origine, étymologie et signification des noms propres et des armoiries*. Paris, Aubry, 1867, in-8° de 464 pp.

VII. *Etymologie des noms de lieux du departement de la Drôme, avec l'indication des familles qui les ont possédés à titre de fiefs*. Paris, Aubry, 1872, in-8° de 270 pp.

VIII. *Prise de la Motte-Chalançon, par les protestants, le 18 mai 1575*. Lyon, Brun, 1874, in-8° de 16 pp. Extrait de l'*Hist. de Montélimar*.

IX. *Le capitaine Joachim de Suffise, sieur de la Croix... sa famille et ses descendants*, Montélimar, impr. Chabert, 1875, in-8° de 32 pages.

X. *Occupation du Valentinois par les troupes de Raymond de Turenne, de 1389 à 1394*. Lyon, Brun, 1875, in-8° de 65 pp.

XI. *Prise et reprise de Montélimar en 1585 et 1587*. Lyon, Brun, 1882, in-8° de 70 pp. Extrait de l'*Hist. de Montélimar*.

XII. *Histoire de Montélimar et des principales familles qui ont habité cette ville*. Montélimar, Bourron, 1878, 1883 et 1886, trois vol. in-8° de 534, 589 et 548 pp. Le tome IV, imprimé en 1891, n'a pas été livré au public et le tome V et dernier est resté manuscrit.

XIII. *André de Lafaysse, maréchal de bataille, sa famille, son histoire et sa correspondance*. Lyon, Brun, 1886, in-8° de 254 pages.

XIV. *Panique due à la prétendue invasion de dix mille Savoyards en Dauphiné, en 1789*. Lyon, Brun, s. d., in-8° de 26 pp.

XV. *Lettres de Louis Bonaparte, roi de Hollande, à Mésangère*. Lyon, Brun, 1889, in-8° de 70 pp.

XVI. *Passage de Napoléon dans la Drôme en 1814 et Campagne du duc d'Angoulême en 1815*. Lyon, Brun, 1890, in-8° de 35 pp.

Indépendamment de cela, le baron de Coston a publié plusieurs articles, non tirés à part, dans le *Bull. d'Archeol*, et dans la *Petite Revue Dauphinoise*, et il a laissé enfin d'importants manuscrits.

Etat civil. — Notes de famille. — *Histoire de Montelimar*, III, 257. — Etc.

COUILLARD (Joseph), chirurgien, dont les ouvrages, encore quelquefois cités de nos jours, faisaient autorité aux deux derniers siècles, naquit à Montélimar, vers 1600. Son père, qui était également chirurgien et s'appelait Charles Couillard, avait, en 1614, chez lui quelques élèves à qui il enseignait son art et donnait la nourriture et le gîte, moyennant 45 livres par an, plus un écu d'or sol pour épingles, ce qui permet de croire que c'est à l'école de son père qu'il se forma et qu'il n'eut peut-être pas d'autre maître que lui. Seulement, il ne négligea ensuite aucune occasion de s'instruire par la pratique et, bien que fixé dans une petite ville, ces occasions ne lui manquèrent pas, à ce qu'il nous apprend dans ses livres ; car le siège de Privas, par Louis XIII, en 1629, lui fournit, par exemple, « matière à de « très belles cures », et la peste qui dépeupla Montélimar, peu de temps après, le servit également sous ce rapport-là. Mais, c'est surtout dans l'opération de la pierre, qu'il acquit une telle réputation qu'on l'appela plus d'une fois pour la faire, à Avignon et même à Lyon.

Atteint en 1629 de la peste, sur laquelle il donne de curieux renseignements dans ses *Observations*, Charles Couillard en guérit; car ce n'est qu'en 1660 qu'il mourut, étant alors « opé« rateur du roy et stipendié par la « Ville de Toulouse. » Une rue de Montélimar porte son nom.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Opérations introchirvrgicales pleines de remarqves curievses et événemens singuliers.* A Lyon, chez Pierre Ravavd, M.DC.XXIX, in-8°. Ouvrage dédié à Jean de Sillol (*V. ce nom*) qui a été réimprimé à la suite de la seconde partie du suivant, et dont il y a une autre édition « considérablement augmentée », par J.-Fr. Thomassin. Strasbourg, Arm. Kœnig, 1791, in-8°.

II. *Le Chirvrgien opératevr ou Traité méthodique des principales opérations en chirurgie.* Lyon, 1638, in-8°. Une seconde édition de cet ouvrage, publiée en 1640, chez Pierre Ravaud, à Lyon, est *reveve, avgmentée de plvs demy-centvrie d'observations introchirvrgicales, pleines de remarques.*

Biogr. Dauph., I, 277. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, III, 73 et suiv.

COUPON (Jean-Joseph), sculpteur, né au Buis-les-Baronnies, le 30 mai 1822, fut admis à l'Ecole des Beaux-Arts, le 23 septembre 1845, y obtint une mention pour l'esquisse et, plus tard, élève de Ramey et d'A. Dumont, exposa au Salon différentes œuvres, principalement des bustes. Enfin, le premier de ses maîtres étant mort en 1852, avant d'avoir commencé une statue de saint Jean-Baptiste qui lui avait été commandée par l'Etat, pour l'église de la Madeleine, c'est lui, Coupon, qui exécuta ce travail, que l'on a placé sous le portique de la basilique parisienne. D'où l'on peut conclure que cet artiste avait de l'avenir lorsqu'il abandonna tout à coup l'ébauchoir et le ciseau pour s'adonner au spiritisme. Engagé ensuite dans le mouvement communaliste de 1871, il fut, dit-on, fusillé à la reprise de Paris et, dans tous les cas, disparut alors.

Notes de M. Champavier.

COURBASSIER (Louis-Auguste), médecin et archéologue, né à Châteauneuf-de-Mazenc, le 18 octobre 1811, fut reçu officier de santé à Montpellier, le 30 mars 1838, s'établit d'abord dans son bourg natal, puis à Saint-Nazaire-en-Royans, autre petit bourg qu'il habitait en 1847, date à laquelle il proposa aux habitants des trois ou quatre communes formant son arrondissement médical, de former entre eux une « Société d'assurances « contre les frais et dépenses occa« sionnés par les maladies. » L'économie de son projet est fort clairement exposée dans un prospectus de 7 pages intitulé : *Prospectus d'association pour assurer à tous les secours de la médecine* (Valence, Chenevier et Chavet,

1847, in-4°), et l'on y voit qu'il offrait de donner ses soins à tous les sociétaires en cas de maladie, « de résider « un jour fixe de chaque semaine dans « chaque village où il y aura des abonnés, de faire ou faire faire toutes les « opérations chirurgicales de second « ordre et de se transporter au domi« cile du malade toutes les fois qu'il « en sera requis » moyennant la faible redevance d'un franc par tête et par an, pourvu qu'il y ait au moins 4,000 abonnés. Cette proposition était d'ailleurs précédée de considérations humanitaires, d'une grande justesse et d'une rare franchise; car, après avoir dit que bien « qu'elle se trouve, au « point de vue scientifique, dans un « état d'imperfection relativement très « grand, la médecine possède néan« moins une foule de faits bien con« statés et de procédés pratiques bien « combinés, qui peuvent être utilisés « pour soulager l'homme souffrant, le « garantir du mal dans certaines cir« constances et, en définitive, amélio« rer son sort », il ne parle pas de guérir.

Onze ans plus tard (15 avril 1858), Courbassier, alors établi à Châteauneuf-d'Isère, pays de sa femme, adressait à ses confrères le prospectus d'une publication périodique, ayant pour titre : *Les Idées d'un Médecin de campagne, journal des intérêts de la médecine rurale, paraissant tous les mois,* et trois mois après, le premier et seul numéro de ce journal, formant un cahier de 51 pages in-8° (Valence, Chaléat). Il s'agissait pour lui de répondre à certaines attaques du Dr Piorry, contre les officiers de santé, en prouvant que la plupart de ces derniers joignent, de l'aveu de ce médecin luimême, « à une bonne éducation pre« mière, des talents de premier or« dre » ; consacrant, par suite, la première partie de son journal à la défense des intérêts des officiers de santé, l'autre aux communications de ses confrères, et terminant enfin par cette spirituelle boutade : « Pourquoi n'é« ditez-vous pas votre journal à Pa« ris ? nous a-t-on dit. Nous répon« dons : parce que, d'abord, nous som« mes trop modeste et trop peu titré « pour avoir d'autre prétention que « celle de nous adresser, dans un « style à notre taille et avec nos « connaissances trop peu professora« les, à des lecteurs qui savent tou« jours nous comprendre, parce qu'ils « vivent dans notre milieu. Qu'en se« cond lieu, désirant réhabiliter la « médecine rurale, cette publication « doit, pour atteindre son but, porter « l'habit de sa condition. » Mais cette seconde tentative ne fut pas plus heureuse que la première, car ce numéro spécimen du journal ainsi annoncé ne fut suivi d'aucun autre, et c'est probablement pour se consoler de ces mécomptes, que notre médecin, revenu à Saint-Nazaire-en-Royans, se mit à étudier les restes antiques disséminés dans la contrée environnante, puis émit, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, l'opinion que l'antique Ventia, dont la position a donné lieu à tant de savantes dissertations, devait s'élever au confluent de l'Isère et de la Bourne, ou tout au moins dans son voisinage.

En résumé, ce médecin de campagne était d'une culture intellectuelle bien supérieure à son milieu et de sentiments élevés, mais un théoricien et un penseur plutôt qu'un homme pratique ; aussi, était-il dans un état voisin de la misère, lorsqu'il mourut le 20 janvier 1871.

Bull. d'Archéol., II, 190. — *Le Dauphiné*, n° 210. — Notes de M. Et. Mellier.

COURBON (NICOLAS BOURNARD ou BORNAS, dit le marquis de), officier de fortune, de qui Moréri et les principaux biographes parlent avec éloges, sur la foi d'une histoire, qui est plutôt un récit d'aventures rappelant celles de don Gil Blas de Santillane et de don Guzman d'Alfarache, naquit vers 1650, à Chateauneuf-du-Rhône, d'Antoine Bour-

nard ou Bornas, habitant de ce lieu, et de Marie Reynaud ou Reynier. Etant le plus jeune de trois fils, dont le cadet entré dans l'ordre de Saint-François, se signala comme missionnaire en Nigritie et au Bénin, tandis que l'aîné, qui s'appelait Jean, établi à Pierrelatte, où il se maria, le 9 septembre 1671, avec Hélène Vigne, y fut tout simplement hôtelier, à l'enseigne des *Trois-Pigeons*, il manifesta de bonne heure un goût marqué pour les aventures, tellement qu'il s'enfuit du collège, à 13 ans, pour courir le monde et que, s'étant procuré de l'argent, à l'aide d'une prétendue lettre de son père, qui était son œuvre à lui, et un cheval en le volant à son frère l'hôtelier, il prit le chemin de la Provence. Chemin faisant, il fit la connaissance d'un jeune gentilhomme, avec qui il s'engagea dans un régiment d'infanterie qu'on levait pour la guerre d'Espagne, puis se conduisit si bien qu'il était officier au bout de cinq ans. Malheureusement, la paix amena son licenciement et, se trouvant ainsi sans emploi, il allait prendre du service en Espagne, lorsqu'il fut dépouillé par des voleurs, qui ne lui laissèrent que la vie et la liberté. Recueilli par un ermite français, ayant nom Du Verdier, il resta dix ou onze mois avec lui et semblait ne plus devoir le quitter, quand des bruits de guerre étant arrivés jusqu'à lui, ses idées belliqueuses se réveillèrent. Quelques instances que pût faire son hôte pour le retenir, il partit fort bien équipé et muni de 50 piastres, mais pour tomber aussitôt dans une embuscade de miquelets ou voleurs de montagne, qui ne lui laissèrent la vie que parce qu'il leur persuada qu'il voulait être des leurs; et de fait, il resta avec eux trois longs mois, au bout desquels, ayant pu s'échapper, il eut la bonne fortune de rencontrer un grand seigneur bourguignon, qui se l'attacha comme gentilhomme.

Les gages étant assez élevés chez ce grand seigneur, il suffit de deux ans à notre aventurier pour avoir un certain pécule, avec lequel il gagna Marseille où, toujours peu scrupuleux, il s'associa avec un pirate. Pirate, Bornas eut presque aussitôt une bonne prise, qui lui rapporta 10,000 écus, et c'est alors, qu'étant allé à Rome, il se fit appeler le marquis de Courbon. Et qui plus est, il joua si bien son rôle dans la capitale de la chrétienté, que des membres de la famille Ruffo, qui prenaient le même titre, le reconnurent pour parent et le présentèrent dans la société romaine. Seulement, comme « il fallait qu'il soutînt ce nom et cette « qualité avec éclat », il se trouva bientôt à court d'argent; ce que voyant, il s'éloigna de Rome, se disant rappelé par sa famille, mais y revint bientôt en compagnie d'une certaine comtesse, qu'il avait rencontrée à Turin, en brouille avec son mari et qu'il réconcilia avec celui-ci; après quoi ils partirent ensemble pour Paris, où le pseudo-marquis de Courbon trouva moyen de se faire attacher comme écuyer au mari de ladite comtesse. Naturellement, la jalousie finit par s'en mêler, et Bornas, contraint d'abandonner sa place d'écuyer, obtint alors, par l'intermédiaire de la comtesse, une lieutenance dans le régiment de Furstemberg. Deux ans après, un duel, dans lequel il tua son capitaine, l'obligeait à s'expatrier, et cette fois, la comtesse le fit entrer dans les troupes de l'évêque de Munster, alors en guerre avec la Hollande.

Cette campagne de Hollande terminée, notre homme « fut obligé, contre « son inclination, de suivre le cours de « sa fortune et de porter les armes con- « tre son prince légitime », dit son historien; en d'autres termes, il s'engagea dans les troupes de l'Empereur, qui venait d'entrer en guerre contre la France, et il paraît même qu'il reçut cinq blessures à la bataille de Sintzheim (6 juin 1674). Fait prisonnier, quelque temps après, dans une rencontre auprès de Maëstricht, il se trouvait dans une situation fort critique, lorsqu'un de ses parents le fit évader, et, devenu alors lieutenant de cavalerie dans l'armée du duc de Lorraine, il

gagna bientôt les épaulettes de capitaine, par un acte de bravoure.

Capitaine, Bornas eut des aventures d'un autre genre, qui le mirent à même de convoiter, avec quelques chances de succès, la main d'une riche Allemande ; seulement, comme il lui fallait pour cela des lettres de noblesse, il crut pouvoir trouver quelque chose d'approchant dans son pays et vint dans ce but, en 1679, à Pierrelatte, dont il éblouit les habitants par son luxe. Il les émerveilla surtout par de fantastiques récits, qui devaient faire, treize ans plus tard, le fond de l'histoire que le crédule juge de ce lieu, Pierre Eymard, a laissée de notre héros ; mais il ne réussit pas à trouver les parchemins désirés, ce qui le décida à partir pour l'Autriche où les Turcs venaient de porter la guerre et où il se distingua sous le comte de Castel.

Passant à Vienne, au retour de cette campagne, pour y voir un certain comte de Rimbourg, qui, de portier d'un couvent, s'était élevé jusqu'à une charge de ministre, et le trouvant mort, il intrigua de telle sorte, qu'il finit par épouser sa veuve, avec l'agrément de l'impératrice et de la cour ; puis fut au siège de Bude (1686), et s'étant ensuite engagé au service de la république de Venise, leva un régiment de dragons avec lequel il fit l'expédition de Morée. Or, si l'on en croit son historien, Bornas ou Courbon fit des merveilles pendant cette expédition, d'abord au siège de Coron, puis à Navarin, où il commandait la cavalerie et tailla en pièces celle des Turcs, ce qui lui fit obtenir pour sa part de butin la tente du séraskier ; ensuite à Napoli de Romanie, où il fut sauvé de la mort par un comte de Farges, de la maison de Turenne.

Ayant reçu, après la capitulation de cette dernière place, les patentes de commandant de la cavalerie et des dragons de l'armée vénitienne, avec augmentation de pension, le frère de l'aubergiste de Pierrelatte fut alors rudement éprouvé par la mort de sa femme. Mais il n'en continua pas moins à guerroyer vaillamment, se couvrant d'honneur à Patras, où il fut blessé au genou, ensuite devant Corinthe et devant Misithra, enfin devant Négrepont, dont on entreprit le siège, le 18 juillet 1688, et devant lequel il fut tué par un boulet, étant « à l'âge de 38 ans, l'un « des vaillants hommes de son temps, « le père des soldats, l'ami des étran- « gers et le compagnon des officiers et « de la noblesse, en un mot l'amour et « les délices de toute l'armée, celuy qui « étoit la terreur de l'Otoman, le bras « droit de ses généraux, le cœur et « l'âme d'une armée », dit son enthousiaste biographe.

Or, tout en faisant une large part à l'exagération dans les récits de ce dernier, il faut bien reconnaître que le prétendu marquis de Courbon était un officier de mérite ; car, à défaut d'autres preuves, nous savons par l'*Histoire universelle*, qu'il se distingua tout à fait pendant le siège qui devait amener sa mort. On y voit, en effet, que la place de Négrepont ayant été attaquée de cinq côtés différents, le 20 août 1688, les Vénitiens furent trois fois repoussés, mais qu'à la quatrième ils restèrent maîtres du retranchement. « Les Turcs prirent la fuite du côté de « la ville, y est-il dit, mais le marquis « de Courbon, à la tête d'un corps de « cavalerie, leur coupa le chemin, de « sorte que quelques-uns furent tués « et que d'autres se jetèrent dans la « mer. De ceux qui parvinrent jusqu'à « la ville, il y en eut aussi un grand « nombre de massacrés, parce qu'on « ferma les portes de peur que les vain- « queurs entrassent avec les vain- « cus. »

Terminons en disant que le nom de Courbon, emprunté par Jean Bornas, est celui d'un quartier de Pierrelatte et qu'il est de tradition que son frère l'hôtelier étant allé à Venise, pour recueillir son héritage, en rapporta une médaille d'or de 600 ducats, don de la sérénissime République, et un magnifique portrait du défunt.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Histoire du mar-*

quis de Courbon, maréchal des camps et armées de la sérénissime République de Venise et l'un des commandants en chef sous le généralissime, après la mort du maréchal de Conismarc. Lyon, Thomas Almaury 1692, in-12 de 232 pages, dédié à Nicolas de Prunier, seigneur de Saint-André, marquis de Virieu, premier président au Parlement de Grenoble.

. *Biogr. Dauph.*, I, 278. — Arch. de Pierrelatte, GG, 2 et 3. — *Hist. univ...*, trad. de l'anglais. Paris, 1779-1791, 120 vol. in-8°, tome XCI, 248. — Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, II, 216 et suiv. — Etc.

COURSAS (Noel de Monteil de), homme de guerre appartenant à une famille de pauvres gentilshommes, connue à Montélimar dès 1285, à Grâne dès 1475, et dont on voit une branche portant pour armoiries: *de gueules à deux chevrons d'argent accompagné en pointe d'un croissant de même, au chef d'or chargé de deux molettes de gueules*, établie en Vivarais dès la fin du XVI[e] siècle, était fils d'un Antoine de Monteil de Coursas, qui s'établit à Marsanne à la suite de son mariage avec Marguerite Odoard, c'est-à-dire vers 1537. Etant capitaine, comme tout bon gentilhomme à cette époque, le lieutenant de roi en Dauphiné, Simiane de Gordes, qui l'estimait « bon et vaillant, ex- « périmenté aux armes et fiable », lui confia, le 2 mai 1573, la garde de Marsanne, « afin que les rebelles à S. M. ne « s'en saisissent », et trois ans après, les habitants de ce bourg ayant prié leur seigneur, qui était en ce moment-là gouverneur de Crest, de leur donner un chef, « personne capable et suffi- «sant», pour les défendre, c'est derechef Coursas, qui fut chargé de ce soin.

En 1579, on trouve notre capitaine à Crest, ayant sous lui une compagnie de gens de pied; le 15 janvier 1586, il fut chargé par La Valette de défendre Roynac, et le 27 septembre 1588, Mayenne, instruit de sa « valeur, expé- « rience au faict des armes, saige con- « duite et bonne diligence », lui donnait commission de lever des soldats pour compléter ses régiments. Mais l'événement capital de sa vie, l'acte qui a fait donner le nom de Coursas à une rue de Marsanne, est sa magnifique défense de ce bourg contre Lesdiguières, du 29 décembre 1588 au 4 janvier suivant. Avec l'aide des habitants et seulement quelques soldats, il résista si bien, en effet, au premier homme de guerre de son temps, que celui-ci, qui n'avait pas moins de 500 hommes de cheval, 100 arquebusiers et 3 canons avec lui, dut se retirer après avoir tiré 169 coups de canon.

Les guerres civiles finies, Coursas devint châtelain de Marsanne pour le seigneur du lieu, Jean de Brunier de Larnage, et le fut jusqu'à sa mort, arrivée l'an 1600 environ. De son mariage avec Catherine de Tournier, il laissa trois fils qui ne lui survécurent guère, et une fille mariée chez les Des Micheaux, qui recueillirent par suite tous les biens des Coursas. Mais alors, qu'était-ce qu'un Noël de Coursas, qui se trouvant de passage à Annonay en 1625 et y étant tombé malade, se fit de protestant catholique, ce qui donna lieu à des troubles pendant lesquels plusieurs ecclésiastiques et magistrats furent insultés ?

Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, V, 117 et 157. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, I, 184. — Arch. Drôme, E, 6414, 6415 et 6437. — De la Roque, *Arm., du Languedoc.*, I, 365. — Arnaud, *Hist. prot. du Viv.* I, 590. — Etc.

COURTOIS (Victor-Joseph), missionnaire et grammairien, né à Livron, le 12 décembre 1846, entra en 1871 dans la Compagnie de Jésus, en qualité de novice, y devint en 1875 professeur au collège St-Ignace de Marseille et le fut jusqu'en 1877. Cinq ans après, on l'envoyait comme missionnaire au Zambèze, où il arriva dans les derniers mois de 1882, et, d'abord établi à Tété, il s'éloigna de cette ville en 1886 pour aller diriger la station de Quilimane. Revenu à Tété, en 1889, avec la charge de supérieur, il était depuis 1891 à la tête du poste d'Inhambane et supérieur de toute la mission, lorsqu'il

mourut des suites de ses fatigues à Inhambane, le 18 janvier 1894, ayant travaillé plus que personne dans la mission du Bas-Zambèze, pendant ses douze dernières années, et notamment fondé dans cette contrée les trois stations de Tété, Boroma et Bembé. Or, ce ne furent pas là les seuls travaux du P. Courtois, car, indépendamment des ouvrages imprimés dont nous allons donner la liste, il écrivit une tragédie en langue indigène et composa un dictionnaire, un catéchisme et plus de deux cents cantiques dans l'idiome des environs d'Inhambane.

ICONOGRAPHIE. — Port. lith., in-4°. Buste de 3/4 à D. *Cane.*

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notes chronologiques sur les anciennes missions catholiques du Zambèze.* Lisbonne, 1889, in-4° de 76 pp., imprimé aux frais du gouvernement portugais.

II. *Elementos de grammatice Tetense. Lingua chi-nyai ou chinynuque. (Idioma fallado no districto de Tete.)* Moçambique, impressa nacional, 1889, in-8° de IX + 158 pp. et 7 pp. d'errata.

III. *Rivuro Bakutoma,...* 1891. (Livre élémentaire pour apprendre à lire et à écrire le cafre, imprimé chez les Trappistes de Natal.)

IV. *Bzisopina Bzindzano*, 1892. (Recueil de fables et d'histoires en cafre.)

V. De nombreuses lettres dans *les Missions catholiques*, dont quelques-unes ont été traduites en allemand et publiées dans *Die katholischen Missionen.*

VI. Dans *Le Cosmos* du 22 août 1891, un article sur le tremblement de terre de Mozambique, et dans un numéro de 1892, un autre sur une éclipse de lune.

Sommervogel, *Bibl. de la Comp. de Jésus.* — *Les Missions catholiques*, XXVI, 231.

CRAISSON (JEAN-ETIENNE-XAVIER), théologien catholique, né à Montségur, le 9 octobre 1800, fut ordonné prêtre en 1824 et fut d'abord vicaire à Pierrelatte (1825), puis professeur au grand séminaire de Romans ; et devenu, en 1842, supérieur de cet établissement, il le dirigea onze ans durant. Un moment aumônier des Visitandines de Romans, en 1853, il fut nommé vicaire général titulaire, le 14 janvier 1854, mais abandonna en 1857 ces fonctions pour s'adonner exclusivement à la prière et à l'étude. Il mourut à Valence, le 30 octobre 1881, ayant consacré le produit de ses ouvrages, d'une part à la fondation d'une bourse pour un jeune clerc du diocèse de Valence, au séminaire français de Rome et, d'autre part, à celle de missions à donner dans le diocèse, par les Rédemptoristes, dont il avait favorisé l'établissement à Valence même.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Lettre de Mgr l'evêque de Valence... à l'occasion de la mort de M. le chanoine Craisson...* Valence, Céas, s. d., in-4° de 12 pp. — II. *M. Craisson, sa vie et ses œuvres*, par l'abbé Giély. Valence, 1853, in-12.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Manuale totius juris canonici.* Parisiis, 1863, 4 vol. in-12. Ouvrage dont il y a deux autres édit.: Pictavii, 1868 et 1872.

II. *Elementa juris canonici ad usum Galliæ Seminariorum.* Pictavii, 1866, in-12. Ouvrage dont il y a six édit., les cinq dernières en 2 vol. in-12.

III. *De la Sépulture ecclésiastique d'après les Saints Canons et la loi civile en France.* Valence, 1867, in-8°.

IV. *Des Communautés religieuses à vœux simples...* Paris, 1869, in-8°.

V. *Notions élémentaires sur les Fabriques et l'Administration temporelle des paroisses.* Paris, 1870, in-12, suivies de *Dissertations sur le Calendrier.* Ouvrage dont il y a une deuxième édition, Paris, 1878.

VI. *De rebus venereis, ad usum confessariorum.* Parisiis, 1870, in-12. Ouvrage réimprimé en 1875 et 1888 sous le titre de : *Notiones theologicæ circa sextum Decalogi præceptum et usum matrimonii, artis medicæ recenter inventis adaptæ, seu de Venereis ad usum confessariorum.*

VII. *Amovibilité des desservants en France et en Belgique.* Amiens, 1874, in-8°.

VIII. *Vie de saint Jean l'Evangéliste, patron de Montségur.* Valence, 1875, in-12.

Bull. d'hist. eccl., II, 86. — Notes de M. Perrossier. — Etc.

CRAPONE DU VILLARD (CHARLES-LOUIS-FRANÇOIS DE), magistrat et écrivain, né à Nyons, le 23 janvier 1801, d'une famille que l'on trouve établie dans cette ville dès le

commencement du XVIIIe siècle, et décédé à Grenoble le 1er mars 1868, entra dans la magistrature, après avoir été avocat au tribunal de sa ville natale, et fut successivement substitut à Bourgoin (1834), à Gap (1835) et à Grenoble (1839) ; juge au tribunal de cette dernière ville (1843), vice-président de ce tribunal (1853), enfin conseiller à la cour impériale de la même ville (1864). Indépendamment de cela, il représenta au Conseil d'arrondissement le canton de Sassenage et reçut, en 1867, la croix de la Légion d'honneur. Ecrivain, il est l'auteur de : *Le Départ ou les Mariés mystifiés*, comédie en trois actes et en vers, par C. du V. a....t (Nyons, Gros, 1829, in-8° de 50 pp.), et publia en 1860, dans la *Revue des Alpes,* deux légendes dauphinoises : *La Tour-sans-Venin* et *La Grotte du Ponthias*.

Arch. Nyons, GG, 3. — Ed. Maignien, *Dict. des anon.*, numéro 4444.

CREST (Arnaud de), personnage à qui l'on doit, peut-être, faire honneur de la construction du *castrum de Crista*, d'où le pape Calixte II a daté une lettre le 2 mars 1120, et qui serait, dans ce cas, le fondateur de la ville de Crest, appartenait à une famille qui bâtit, suivant la tradition, la Roche-des-Arnauds dans l'Embrunais, la Baume-des-Arnauds dans le Gapençais, Chastel-Arnaud non loin de Saillans, enfin Crest. Le chroniqueur Aymar du Rivail qualifie cette famille *ignobilis*, non noble, ce qui doit vouloir dire que sa puissance territoriale était moins ancienne que celle de la plupart des autres grandes familles de la région, autrement dit, postérieure à la dissolution du royaume d'Arles (1033) ; et, dans tous les cas, il était seigneur des châteaux de Crest, de Divajeu et de Saint-Médard, du bourg d'Aoûste, et de biens sis à Aurel et à Béton ou Saint-Benoît, lieu que les historiens confondent généralement avec Béconne. Cela, nous le savons par un acte du 15 août 1145, aux termes duquel Arnaud de Crest se reconnut vassal de l'église épiscopale de Die, moyennant une somme de 1,200 sous, soit environ 7,744 francs de nos jours, et différents objets valant 1,500 sous ou 10,000 francs d'aujourd'hui, à lui donnés par l'évêque Hugues. Quant à cette transaction, qui mit fin à de longues querelles touchant certains droits que l'évêque de Die prétendait avoir sur les possessions d'Arnaud de Crest, elle s'explique par sa date. Car il ne faut pas oublier que c'est en 1145 que saint Bernard commença à prêcher la nouvelle croisade, et, comme le seigneur de Crest prit part à cette croisade, pendant laquelle il fut fait connétable de Tripoli et d'où il ne revint pas, il est tout naturel qu'avant de partir il se soit préoccupé d'assurer à sa famille, pendant son absence, la protection de l'évêque devenu son suzerain ; comme aussi se procura-t-il de cette façon les ressources nécessaires pour le voyage.

Jaffé, *Regest. pont. roman.* — A. du Rivail, *De Allobrog.*, 124. — *Cart. de Die,* ch. 12. — Chorier, *Hist. abr.*, I, 216.

CREST (Silvion de), fils ou petit-fils du précédent et vraisemblablement l'oncle d'un autre Arnaud de Crest, fils d'Aalmos, dame de Châteaudouble, qui corrobora par l'apposition de son sceau une donation faite à l'abbaye de Léoncel, par sa mère, en 1193, hérita d'une moitié de Crest et de la plupart des autres biens de sa famille, à ce que nous apprend un traité qu'Humbert, évêque de Die, fit avec la dauphine Béatrix et son fils le dauphin Guigues-André, le 1er octobre 1201. Il résulte, en effet, de cet acte par lequel l'évêque céda ses droits de suzeraineté sur les biens de Silvion de Crest au Dauphin, en échange de ceux de ce prince sur les châteaux de Montclar, du Monestier-Saint-Julien ou Beaufort, de Véronne et de Suze, que ledit Silvion était possesseur de deux fiefs, l'un compre-

nant le château de Béton, le village de Saint-Benoît et des biens à Saillans, pour lequel il devait non seulement hommage à l'évêque, mais encore porter, en toute occasion, la bannière de ce prélat et le servir à table le jour de sa première entrée à Die ; l'autre comprenant le château de Saint-Médard, le village de Lambres, Divajeu et Crest. Seulement, il est bon de dire qu'il ne possédait, en réalité, qu'une moitié de la ville de Crest, l'autre moitié ayant été acquise, dès 1165, par les Poitiers, comtes de Valentinois, et, comme tout en étant de force à prélever des droits indus sur les passants, il n'était pas de taille à pouvoir lutter contre les Poitiers, c'est probablement par rancune qu'il appela, en 1217, Simon de Montfort à Crest, le comte de Valentinois étant partisan des Albigeois. En tout cas il l'y appela, et le chef de la croisade étant venu mettre le siège devant le château, s'en empara, grâce à une trahison, suivant certains auteurs, tandis que d'autres affirment, au contraire, qu'il y eut accommodement. Ce qu'il y a d'absolument certain, c'est que Silvion, toujours en quête d'alliances pour pouvoir résister à son puissant voisin, fit ensuite avec le seigneur de Montélimar, Lambert Adhémar, un traité aux termes duquel celui-ci s'engagea à lui donner sa fille en mariage, Silvion, qui n'était plus d'âge à pouvoir espérer avoir des enfants, promettant en retour de lui donner ses châteaux de Crest, Aoûste, Saint-Médard, Divajeu et la Rochette, sous la réserve de l'usufruit. La date précise de cet accord nous est inconnue, mais nous avons un acte du 2 avril 1225, par lequel Silvion de Crest, sur le point d'entreprendre un voyage en Angleterre, convint de proroger jusqu'au 2 novembre suivant l'exécution de la clause par laquelle le seigneur de Montélimar s'était engagé à lui donner sa fille en mariage. Cette dernière se refusait probablement à prendre un vieillard pour mari, et Silvion finit par comprendre lui-même qu'il avait mieux à faire que d'épouser une jeune fille ; car nous le trouvons engagé dans les ordres et doyen de la cathédrale de Valence, le 13 mars de l'année suivante, 1226, date à laquelle il céda tous ses droits sur Crest, Aoûste et Divajeu, à l'évêque de Valence, en échange de l'usufruit du château de Montvendre et de la terre de Beaumont-lès-Valence, plus une rente annuelle de 100 livres à prendre sur le péage de Valence et la somme de 32,000 sous pour le payement de ses dettes et certaines libéralités. Quatre ans plus tard (8 mai 1230), Silvion de Crest apparaît encore dans un acte intéressant l'abbaye de Saint-Ruf, après quoi il n'est plus question de lui, ni de sa race ; car il n'est guère possible, croyons-nous, de rattacher aux premiers seigneurs de Crest, une famille bourgeoise de ce nom, que l'on trouve établie à Vinay (Isère), en 1346 ; à Valence, où elle compta parmi les plus importantes, au XIVe siècle ; enfin, à Grâne, en 1440.

Cart. de Leoncel, ch. 63. — Valbonnais, I, 121. — *Cart. de Die*, ch. 6. — *Bull. d'archéol.*, XVI, 18 et suivant. — Brun-Durand, *Le fleuve de l'év.-q.*, 5. — Arch. de l'Isère, B, 3510. — Arch. de la Drôme, E, 2139, 2465 et 2484. — *Gall. Christ.*, XVI, 311. — Columbi, *De reb. Valent.*, 54. — Etc.

CREST (La Bergère de) Voir : **VINCENT** (ISABEAU).

CROZAT (JEAN-JOSEPH-SIMON), ecclésiastique, né à Grignan, le 13 avril 1800, fut d'abord vicaire à Allex, puis aumônier des religieuses de la Trinité, à Crest, où il fit la connaissance des dames Bovet et Lioud, dont les libéralités lui permirent de fonder à Oran (Algérie), en 1841, un couvent de ces religieuses, pour le service d'un hôpital et d'écoles de jeunes filles. Devenu vicaire général de l'évêque d'Alger, avec résidence à Oran, le 25 février de l'année suivante, une maladie l'obligea bientôt à revenir à Crest, où il mourut le 13 juillet 1843.

On a de cet ecclésiastique : I. *Tabella synoptica triplicis historiæ Christi viventis in figuris, prophetiis et evangeliis, cui accessit accurata hujus Divinissimi Salvatoris peregrinationum ac mansionum explicatio, RR. DD. Ecclesiæ Valentinensis Episcopo et universo Ecclesiæ presertim Gallicanæ clero humilissimus et addictissimus presbiter J. Crozat.* S. l. n. d., grand in-folio.

II*. *Relation de la réception des reliques de saint Augustin à Bône et de leur translation à Hippone*, par un témoin oculaire. Bône, Dugand, 1842, in-8° de 34 pp.

III. *Notice historique sur saint Augustin.* Oran, 1843, in-8°.

IV. *Œuvres du P. Louis-François d'Argentan, capucin. Les Grandeurs de Jésus-Christ.* Nouvelle édition revue et corrigée, par C. J. Valence, Jamonet, 1837, 3 vol. in-12.

Et. civil. — Devès. — Amodru et Bargès. *Insur, de Crest*, 153. — Ed. Maignien, *Dict. anon.*, 505. 2458.

CROZAT (Laurent), jurisconsulte, ami de Chorier et d'autres écrivains de son temps, naquit à Valence, dans les premières années du XVIIe siècle. Il était le fils aîné de Jean Crozat, notaire de cette ville, qui devint secrétaire de la chambre du roi, en 1606, et fut premier consul en 1609, si l'on en croit Guy Allard. Sa mère, qui était de Livron, s'appelait Anne Grivallet.

Après avoir fait ses premières études à Tournon et son droit à l'université de sa ville natale, Laurent Crozat commença à faire des lectures, dans cette université, en 1624, et, reçu agrégé, en 1626, il fut enfin pourvu, en 1635, de la quatrième chaire de droit, qu'il échangea, au bout de onze ans, contre la seconde. Mais Guy Allard exagère, lorsqu'il dit qu'il passa « plus de cin« quante ans à enseigner le droit » ; car, s'il est vrai qu'il ne mourut pas avant 1675, nous savons par contre qu'il fut remplacé dans sa chaire, le 24 décembre 1665, par son deuxième fils, Guillaume Crozat, qui fut en outre lieutenant général en la judicature-mage de Valence, sous-conservateur des privilèges de l'université de cette ville, et commis, en 1677, pour la visite des bénéfices de l'ordre de Cluny.

Indépendamment de ce fils, Laurent Crozat en eut deux autres de son mariage avec Alexandrine Reclus, fille de Pierre, procureur de roi en la visénéchaussée de Crest, et d'Hélène Chapaix, qu'il épousa le 22 janvier 1634. L'aîné, appelé Pierre, prit le nom de Crozat de Vaugrand, et l'autre, nommé Charles-Jacques, eut un fils qui fut titré marquis de Thorigné, en 1723.

Ses armoiries étaient : *de gueules à la croix ancrée d'or, terminée par quatre croissants de même adossés à la croix.*

On a de Laurent Crozat : I. *Laurentii Crozat antecessoris Valentini de fictionibus juris oratio habita Valentiæ Cavarum die octob. 1651.* In-4°.

II. *Pietatis officium juridicis disputationibus vindicatum, auctore L. Crozat antecessore Valentino.* S.l.n.d., in-4°.

III. *Laurentii Crozat, antecessoris Valentini, ejulatio academica, in obitu illustrisimi viri domini Petri Le Goux, domini de la Berchère, baronis de Toisy et de Sypierre, comitis de la Rochepot, marchionis Dinteville, sanctioris consistorii comitis, principis senatus gratianopolitani integerrimi. Recitata Valentiæ Cavarum. Gratianopoli, apud Petrum Fremon,* 1654. In-8°.

IV. *Nobilis Laurentii Crozat legum comitis et antecessoris, luctuosa exultatio in obitu illust. viri D. D. Georgii de Muzy, comitis consistoriorum et in amplissimo senatu subsidiario et ærario Viennensi principis et in auguratione illustr. viri D. D. Petri de Muzy, filii primogeniti in prædicto Principatu optatissima, habita Valentiæ Cavarum.* Parisiis, 1657, in-4°.

Biogr. Dauphiné, I, 280. — Guy-Allard. *Dict. du Dauph.*, 357. — Arch. Drôme, D, 8. — Le Dauphiné, I, XVI. — Et. civ. Crest. — Ed. Maignien, *L'Impr. à Grenoble*, 156.

CROZAT DE VAUGRAND (Joseph-René), arrière petit-fils du précédent, né à Chabeuil, le 8 janvier 1733, était l'aîné des trois fils de Pierre-René et de Jeanne-Benoîte Roman-Coupier, conséquemment, le cousin-germain d'Anne Copier ou Coupier, dame de Milly-Coulanges, plus connue sous le nom de Mlle de Romans, qui eut du roi Louis XV un fils appelé l'abbé de Bourbon, et que l'on a dit à tort être de Romans, alors qu'elle naquit à Grenoble. Engagé, tout enfant, dans le régiment de Lorraine-infanterie, il y était enseigne dès 1744 et fit à ce titre, puis en qualité de lieutenant, campagne en Italie jusqu'en 1747, date à laquelle il fut promu capitaine, et comme tel employé dans les Alpes. Passé ensuite en Allemagne, il y guerroya six ans (1757-62), au bout desquels il obtint la croix de Saint-Louis (24 avril 1762). Trois ans plus tard, Crozat de Vaugrand devenait commandant du fort Belin, près Salins, et recevait une commission de colonel, ce qu'il était encore le 10 juillet 1791, date à laquelle il cessa ses fonctions. Nommé ensuite maréchal de camp, il ne fut probablement pas employé à ce titre ; car sa mise à la retraite est du 19 juin 1793 et, dès le mois d'octobre de l'année précédente, il était retiré à Valence, auprès de ses deux frères, anciens officiers comme lui, avec qui il prêta le serment prescrit par la loi, de maintenir la liberté et l'égalité, et déposa, quatre ans après (mai 1797), sa croix de chevalier de Saint-Louis, comme offrande civique, sur « l'autel de la patrie. »

Cet officier général est décédé le 2 avril 1811.

Et. civ. — Arch. Guerre. — Barbier, VII, 426. — Rochas, *Mém. bourg.*, I, 212; II, 338.

CUGIE ou **CUGY** (Aimé de Glane, seigneur de), un des principaux chefs du parti huguenot en Dauphiné, pendant les guerres dites de religion, ne nous appartient pas par sa naissance, puisqu'il naquit en Suisse, dans le pays de Vaud, mais par sa vie, qui se passa presque entièrement dans notre contrée, où il fit souche et mourut. Fils aîné de Jean de Glane, lieutenant du comte de Gruyères, tué à la bataille de Cérisoles en combattant pour la France, il s'établit, en effet, à Eurre, non loin de Crest, après que son aïeule maternelle, Marguerite d'Eurre, veuve de Claude de la Salle, lui eût légué, par testament en date du 20 mai 1570, la seigneurie de ce lieu ; et, seigneur d'Eurre, il guerroya d'abord quelque peu au dehors, puis, les guerres de religion ayant éclaté dans notre province, il y fut un des premiers champions de la Réforme. Car, on le voit aller au secours de Grenoble assiégé par Maugiron, après avoir été pris par des Adrets, au mois de novembre 1562, et, quelques mois plus tard, ce dernier, qui se disposait à changer de parti et qui l'appréciait, tâcha mais inutilement de l'entraîner à sa suite. Sept ans plus tard, Cugie faisait avec Montbrun la désastreuse campagne de Saintonge et de Guyenne, dans laquelle furent à peu près anéantis huit régiments dauphinois, et se trouvant ensuite à Paris au moment de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), il dut la vie au duc de Guise, qui le garantit du massacre en le cachant dans son hôtel, avec Saint-Romain et d'Acier. Enfin, il se distingua tellement et en tant de circonstances sous les ordres de Montbrun, que celui-ci ayant payé de sa tête sa rébellion et sa défaite, le 13 août 1575, la plupart des gentilshommes protestants du Valentinois et du Viennois, qui se refusaient à reconnaître Lesdiguières pour son successeur, comme chef de leur parti en Dauphiné, se groupèrent autour de Cugie, qui, devenu ainsi le chef de ceux que l'histoire appelle les ***Désunis***, eut, pendant quelque temps au moins, une attitude assez équivoque. On peut s'en faire une idée par ce passage d'une lettre qu'il écrivait d'Eurre, le 25 janvier 1577, aux consuls de Die, ville dont il s'était emparé un peu plus tôt et dont il avait fait comme son boulevard : « Je vous prie

« et vous exorte de vous contenir le « plus doucement que fere se pourra à « l'endroict des catoliques, et ce jus- « qu'à ce que les grands de nostre par- « ty se soient desclarez, qui, pour cer- « taines considérations qu'il n'est ex- « pédient que chascun sçache, ne « veullent encore se manifester. » Sensiblement plus âgé que Lesdiguières, il aspirait, en somme, au commandement suprême dans la province et intriguait pour cela. Seulement, il ne fut guère servi par les événements qui suivirent ; car, les négociateurs de la paix de Nérac (décembre 1578) ne le comprirent point parmi les « chefs de « troupes de la religion en Dauphiné », qui ne pouvaient être tenus de comparaître personnellement devant les tribunaux de cette province « ès causes « civiles », et s'il trouva moyen de se poser en principal représentant des huguenots dauphinois, pendant le séjour de Catherine de Médicis en Dauphiné (juillet 1579), ses négociations avec la mère d'Henri III n'eurent pas de résultats sérieux. Puis, on profita d'une de ses absences, pour tenir à Die même une assemblée dans laquelle Lesdiguières fut proclamé chef du parti, et ce dernier gagna si bien ensuite la confiance des Diois, qu'ils repoussèrent Cugie lorsqu'il voulut rentrer en possession de leur ville (17 avril 1580).

Naturellement irrité de cela, ce dernier tint à Bourdeaux, peu de temps après (juillet 1580), une assemblée de ses partisans; mais là encore il éprouva des mécomptes, ceux qui ne voulaient pas reconnaître Lesdiguières pour chef s'étant prononcés pour le fils de Montbrun, encore enfant, dans l'espoir de commander sous son nom. Cependant, les principaux d'entre eux se joignirent à Cugie, le 29 août suivant, pour l'aider à reprendre Die, les armes à la main, ce qui fut un nouvel échec, et, de dépit, le seigneur d'Eurre inclina tellement alors du côté des catholiques, qu'il poussa les Diois à chasser de leurs murs le ministre Ennemond Lacombe, qui l'avait toujours combattu, et peut-être même à demander un gouverneur catholique, ce qui eut lieu, en tout cas, au mois d'août 1581. Aussi Th. de Bèze, à qui il avait été dénoncé par Lacombe, l'accusa-t-il de trahison ; mais, défendu aussitôt par du Poët, Comps et Saint-Auban qui, parlant au nom de tous les gentilshommes du Bas-Dauphiné, déclarèrent que sa probité était « cognue de tant de gens de bien, qu'il « n'auroit jamais faulte d'ung très bon « tesmoiniage toutes les fois qu'il vou- « droit », il ne se départit point de son attitude conciliante et même engagea bientôt avec Mayenne des négociations en vue de la paix, qui fut enfin signée au mois d'octobre suivant.

A partir de ce moment-là, Cugie qui, tout en ne refusant pas toujours son concours à Lesdiguières, parce que c'eût été se compromettre vis-à-vis de la masse du parti, ne s'était pas moins toujours posé en compétiteur vis-à-vis de lui, se montra-t-il plus accommodant ? On sait du moins qu'il fut pour beaucoup dans la prise de Montélimar par le futur connétable, au mois d'août 1585, et que ce dernier le fit tout d'abord gouverneur de cette ville, poste que Cugie ne conserva guère, il est vrai ; car on le voit bientôt après tenir la campagne à la tête d'une compagnie de gens de cheval, puis s'emparer du Pont-en-Royans, dont il fit pendant assez longtemps un boulevard, d'où il commandait à toute la contrée montagneuse comprise entre Die et Romans, et même sur la rive droite de l'Isère ; et ce sont, dit-on, ses soldats qui firent prisonnier le maréchal d'Ornano, dans les environs de Vienne, au mois d'avril 1590. Devenu enfin mestre de camp de l'armée de Lesdiguières, il était avec cela gouverneur de Livron, lorsqu'il mourut, l'an 1600 environ, laissant d'Antoinette des Massues, sœur du gendre de Montbrun et non la fille de ce dernier, comme on l'avance volontiers: 1° Daniel de Glane, seigneur d'Eurre, qui fut gouverneur de Livron en même temps que lui et après ; 2° André ; 3° Jean ; 4° David ; 5° Françoise, femme de Jean Gilbert, seigneur de Verdun.

Quelques auteurs disent que Cugie fut tué dans la fameuse défaite des Suisses, près de Vizille, le 19 août 1587 ; mais il s'agit de son frère Jean, seigneur de Vezin, et non de lui-même.

Mem. d'E. Piémond, éd. Brun-Durand, 548. — Pithon-Curt, III, 020. — J. Roman, *Docum.*, 117, 483. — *Corresp. Lesdiguières*, I, 21, 33, 79. — *Mem. fr. Gay*, 54, 152, etc. — De Coston, *Hist. de Montelimar*, II, 360. — Arch. Drôme, E, 1253. — Id. de Romans, CC, 160. — Etc.

CURNIER (Jean-Charles-Antoine), magistrat et administrateur, né à Crest le 17 mars 1751, d'Antoine Curnier, procureur originaire de Lachau dans les Baronnies, et de Jeanne-Françoise Gailhard, était avocat à la sénéchaussée de sa ville natale quand éclata la Révolution. L'ayant accueillie avec faveur, il fut un moment maire de Crest, puis fit partie de l'assemblée de Chabeuil (mai 1790) et représenta ensuite le canton dans l'administration départementale de la Drôme (septembre 1791). Chargé ensuite de l'organisation du Comtat-Venaissin qui venait d'être annexé à la France, Curnier fut élu, bientôt après commissaire national près le tribunal de Vaucluse, en même temps que juge au tribunal de sa ville natale. Ayant opté pour la première de ces deux charges, il la conserva dix-huit mois, au bout desquels, il fut destitué par le représentant Maignet, comme modéré, puis mis en prison (13 floréal an II).

Il semblait donc destiné à l'échafaud quand le coup d'Etat de thermidor lui rendit la liberté. Devenu alors secrétaire du représentant Goupilleau, il était accusateur public près le tribunal criminel de Vaucluse, quand les membres de l'ancien tribunal révolutionnaire d'Orange y furent jugés, et c'est conséquemment lui qui requit contre eux, la peine de mort, le 20 juin 1795, disant que « depuis que les hommes « sont réunis en société, la justice « n'avait pas eu à se prononcer sur de « plus grands coupables. »

Quelques mois après, il était nommé commissaire du Gouvernement près le tribunal civil de Valence, fonctions qu'il échangea, le 20 germinal an IV, contre celles de commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département. Or, en prenant possession de ce dernier poste J.-Ch.-A. Curnier déclara que, « républicain par goût et par caractère..., « il ferait tous ses efforts pour maintenir le Gouvernement adopté et ne « se contenterait pas pour cela de prêcher l'exécution des lois, mais aurait la force de les faire exécuter ». Et de fait, il se tint toujours à égale distance des monarchistes et des terroristes, ce qui le mit en telle opposition avec ceux des membres de l'Administration départementale qui s'inspiraient des traditions jacobines, notamment avec son compatriote Daly (*V. ce nom*), qu'il en résulta, entre eux, une lutte ouverte à la suite de l'internement du pape Pie VI à Valence. Car, tandis que Daly et trois de ses collègues, non contents d'avoir pris, le 24 messidor an VII, un arrêté qui empiétait sur les attributions du commissaire du Directoire, en prescrivant des mesures « pour empêcher que le séjour « du ci-devant pontife de Rome ne serve dans ce département d'aliment au « fanatisme », s'attachèrent ensuite à rendre plus pénible la situation de l'auguste prisonnier, Curnier, au contraire, s'efforça toujours de concilier tous les égards dus au malheur avec les obligations de sa charge. Il en arriva même à se plaindre au Directoire de ce que les membres de l'Administration centrale avaient pris cet arrêté prescrivant des mesures vexatoires pour le Souverain Pontife ; et, de là des dénonciations et des plaintes qui l'amenèrent finalement à donner sa démission, le 20 thermidor an VII (7 août 1799). Or, bien que démissionnaire, Curnier fut encore en butte aux plus violentes attaques de la part de ses ennemis, qui l'accusèrent de malversations et de concussions dans un pamphlet anonyme, œuvre de Daly, intitulé: *Lettre d'un*

républicain de la Drôme à ses amis de Paris, où se trouvent en outre des couplets injurieux dans lesquels il est appelé le « Souwarou du département » ; et même après qu'une longue et minutieuse enquête eut démontré que les accusations portées contre lui manquaient de fondement, il ne fut pas à l'abri de certaines attaques, auxquelles il répondit en publiant un exposé détaillé de sa conduite depuis la Révolution, qui a quelque chose d'une autobiographie. Cette conduite trouvait d'ailleurs une justification dans ce fait, qu'alors que tant d'autres s'enrichirent dans le maniement des affaires publiques, lui Curnier, après avoir donné sa démission, se trouva réduit à offrir au gouvernement de lui vendre 2 tableaux de Vanloo, 4 de Vernet et 3 de Parrocel, achetés huit ans auparavant, dans le Comtat, pour faire face à l'éducation de ses enfants. Sa lettre est du 8 germinal an VIII. Aussi le gouvernement ne tarda-t-il pas à lui donner un témoignage de confiance en l'envoyant derechef, avec quelques autres, dans le département de Vaucluse, pour l'organiser; ce qui n'empêcha pas les rancunes qu'il avait excitées en combattant les terroristes, de le suivre jusque dans la retraite où il se confina, une fois revenu du Comtat-Venaissin, jusqu'à sa mort, arrivée à Valence, le 29 mai 1821; car, vers 1806 encore, on faisait réimprimer des chansons composées contre lui, sous le titre de : *Couplets nouveaux en l'honneur du Souwarou de la Drôme*. S. l. n. d., in-8° de 4 pp.

En fait d'écrits de J.-Ch.-A. Curnier on a : I. Bon nombre de circulaires se rapportant à l'administration du département.

II. *Discours prononcé à la fête de la Paix*. Valence, Bénistant, s. d., in-8°.

III. *Curnier, ci-devant commissaire près l'Administration centrale de la Drôme et démissionnaire, à ses concitoyens*. Lyon, Ballanche et Barret, an VIII, in-8° de 78 pp.

Et. civ. — *Proc. verb. Ass. de Chabeuil.* — Rochas, *Mém. d'un bourg.*, I, 135; II, 297, 299, 303, 308, 328, 333. — Etc.

CURNIER (Marie-Pierre-Laurent-Jean-Charles), petit-fils du précédent, né à Valence le 2 juillet 1817, d'Ambroise Curnier, avoué, et de Marie-Louise Barneron, embrassa la carrière du barreau, et était avocat près le tribunal de sa ville natale et connu par ses opinions libérales quand éclata la révolution du 24 février 1848. Devenu alors maire de cette ville, et peu de temps après commissaire du gouvernement dans notre département, il fut enfin élu représentant du peuple à la Constituante, le 25 avril 1848, par 17,629 suffrages sur 33,163 votants, et réélu à la Législative (13 mai 1849), le second de la liste, il vota dans ces deux assemblées avec le parti démocratique et fit, après l'élection du 12 décembre, une opposition des plus vives à la politique napoléonienne. Rentré dans la vie privée après le coup d'Etat de décembre 1852, il se confina, comme jadis son aïeul, dans la vie privée jusqu'à sa mort, arrivée à Valence le 28 janvier 1863.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Charles Curnier, avocat... mort le 28 janvier 1863.* Argenteuil, Worms, s. d., in-8°.

ICONOGRAPHIE. — I. Portr. lith in-4°. Buste de face, *Bayalos*, galerie des représ. du peuple (1848). — II. Autre. Buste de 3/4 à D. *Collette*, collec. Delarue.

Et. civ. — *Dict. des Parlem.* — Etc.

D

DALY (Pierre-Laurent), industriel et homme politique, né à Die, le 20 mai 1760, mais établi de bonne heure à Crest, y avait, dès 1788, une manufacture de toiles de coton, pour laquelle les Etats du Dauphiné demandèrent « la protection du Gouvernement, et « même des secours sur la caisse des « fonds du commerce », attendu qu'elle faisait « subsister en divers lieux plus « de mille personnes » et avait été « le « principe et le modèle de toutes les « filatures de coton établies dans la « province. » Enthousiaste partisan de la Révolution, dès le premier jour, il devint commandant en second de la garde nationale de Crest, le 16 mars 1792; quelque temps après, agent national près le district ; enfin, délégué du district à l'administration départementale, le 27 juin 1793 ; et ses collègues, puis « les citoyens assemblés au « Champ-de-Mars », l'ayant chargé aussitôt de se rendre, avec quelques autres, dans le Midi, pour inviter les bandes armées qui de Marseille se dirigeaient sur Lyon, « à suspendre tous « actes de violences, au nom de la fra- « ternité et de l'indivisibilité de la Ré- « publique », il n'hésita pas à se mettre en route. Seulement, arrivé au Pont-Saint-Esprit, dont il trouva la citadelle occupée par 1,200 gardes nationaux du Gard, il estima que sa mission était terminée, lorsque quelques-uns de ces derniers, avec lesquels il s'aboucha dans une grange, eurent convenu avec lui d'évacuer cette citadelle, et que la Convention est « le seul « centre d'union pour les vrais répu- « blicains. » Ce fait s'explique par l'attitude des Marseillais, qui terrorisaient alors le Midi.

Moins de deux mois après (9 septembre 1793), soixante et onze sociétés populaires s'étant assemblées à Valence pour y manifester en faveur de la Convention, Daly fut le principal rédacteur d'une adresse demandant que « le rasoir national abatte la tête « de l'infâme Brissot, ce moderne Ca- « tilina », et que « Barnave et Dumol- « lard soient traduits au Tribunal ré- « volutionnaire », parce qu'on arrachera ainsi « deux dents de plus au « monstre du fédéralisme », ce qui ne témoigne en réalité, croyons-nous, que d'un caractère faible et sujet aux entraînements; car, Robespierre ayant été renversé, c'est avec le même enthousiasme qu'il fit voter par la Société populaire de Crest une adresse félicitant la Convention de cette chute et de la fermeture du club des Jacobins. Mais il ne s'en fit pas moins, pour cela, beaucoup d'ennemis, ainsi que le prouvent les attaques dont il fut l'objet, à différentes époques. En 1795, par exemple, on l'accusa d'avoir voulu affamer le pays, ce qui était banal, et d'avoir enfreint la loi du *maximum*, en vendant des draperies au-dessus du prix fixé, ce dont il se défendit assez mollement; et, s'il resta quand même agent national et, qui plus est, trouva moyen de se faire nommer administra-

teur du département, le 29 avril 1796, ceux qui avaient été régulièrement élus quelques mois auparavant, ayant été alors expulsés comme royalistes, il ne cessa pas d'être attaqué pour cela. Aussi le Directoire finit-il par le destituer au mois de février 1799, et, réintégré presque aussitôt, fut-il encore en butte aux plus graves accusations, son compatriote Curnier, qui était, en ce temps-là, commissaire du Directoire près l'Administration départementale, n'ayant pas craint d'avancer qu'en l'an IV, Daly s'était approprié les laines et les cotons filés qui furent alors réquisitionnés dans le district de Crest, et le citoyen Augustin Forest, prêtre défroqué, l'ayant dénoncé à la tribune de la Société populaire de Valence, le 9 août 1799, comme étant un des chefs des assommeurs de Lyon et de Marseille, il s'ensuivit, le lendemain, une scène de pugilat en pleine fête publique.

Appelé, malgré cela, l'an d'après, à représenter l'un des deux cantons de Crest dans le conseil de l'arrondissement de Die, il fit partie de ce conseil jusqu'à la chute de l'Empire, qui ne précéda sa mort que de quelques mois ; car c'est le 21 juillet 1814 qu'il mourut à Crest, ne laissant pas de postérité. Mais combien Daly différait-il alors du jacobin de 1793! Certaines lettres nous le montrent admirateur passionné de Napoléon dès 1803, et lui, qui paraît avoir été l'instigateur d'un arrêté absolument vexatoire, pris le 24 messidor an VII, à l'occasion de l'internement de Pie VI à Valence, et qui en arriva même à dénier, à propos de cet arrêté, les droits du commissaire du Directoire dans le département, son compatriote Curnier *(Voir ce nom)*, adressait le 12 thermidor an XII (30 juillet 1804), au préfet de la Drôme, un ensemble de notes relatives au séjour de ce pontife à Valence, dans lesquelles il cherche évidemment à donner le change sur sa conduite en cette circonstance, car il termine en s'appropriant cette phrase de Mallet du Pan, dans *le Mercure britannique* : «Je « ne sais s'il est une injustice qui sou-« lève autant l'indignation que la froi-« de et systématique atrocité du Di-« rectoire envers le Souverain Pon-« tife ! »

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Discours prononcé... le jour de la célébration de la fête en l'honneur de la prise de Toulon, imprimé ensuite de la délibération de la Société populaire de Crest, du 25 nivôse* (14 janvier 1794). Montélimar, Mistral, s. d., in-4° de 7 pp.

II. *L'Agent national du district de Crest, à ses concitoyens* (24 pluviôse an III). A Crest, de l'imprimerie de Bénistant et Gallet, s. d., in-4° de 20 pp.

III. *Discours prononcé à Valence, le 26 messidor an V, ... pour la célébration de la Fête anniversaire du 14 juillet* 1789. Valence, in-4° de 8 pp. et placard in-folio sur trois colonnes.

IV*. *Lettre d'un Républicain de la Drôme à un de ses amis de Paris, relative à Curnier, ex-commissaire central.* S. l. n. d., in-4° de 12 pp.

V. *Essai de statistique agricole, industrielle et commerciale du département de la Drôme, suivi de divers projets d'amélioration, lu à la Société d'Agriculture, Commerce et Arts de ce département.* Valence, s. d., in-4° de 38 pp.

VI. *Le département de la Drôme considéré sous le rapport agricole et industriel.* Mémoire lu à la même Société, le 4 brumaire an X, et resté manuscrit.

VII. Ses notes sur le séjour de Pie VI à Valence, qui font partie des archives de la Drôme, ne sont, en réalité, qu'un recueil de morceaux pris un peu partout et arrangés, avec le concours de Daly, par un sieur Tourrette.

Et. civ. de Crest. — *Procès-verb... des Etats du Dauph. à Romans*, 187. — Champollion, *Chron. Dauph.*, IV, 153. — Rochas, *Mém. d'un bourg.*, I, 321 ; II, 299, 336, 347, 408, 424. — Délib. mun., de Crest. — *Cat. mss. bibl. Grenoble.* — Etc.

DAUDEL (Martin-Edouard), officier général, né à Suze-la-Rousse, le 13 novembre 1812, de Pierre et de Marie-Rose Dessères, appartenait à une famille que nous croyons être celle qui a donné, au XVIe siècle, un évêque de Grasse, abbé de Cruas, appelé Etienne Déodels (*V. ce nom*). Entré à l'Ecole spéciale militaire en 1830, il était, au bout de deux ans, sous-lieutenant au 28e régiment d'infanterie, où il devint successivement lieutenant et capitai-

ne et d'où il passa chef de bataillon au 31ᵉ, le 10 juillet 1848. Quatre ans après, il était décoré et, trois ans plus tard, il allait en Crimée, où il fut fait lieutenant-colonel du 33ᵉ, le 13 octobre 1855. Passé ensuite aux voltigeurs de la garde impériale, il fit avec ce corps la campagne d'Italie d'où il revint colonel du 15ᵉ (30 juin 1859). C'est enfin, le 2 août 1869, qu'il obtint les étoiles de général de brigade et, chargé alors, à ce titre, du commandement des départements du Var et des Basses-Alpes, il l'échangea contre celui d'une brigade de l'armée de Paris, quand la malheureuse guerre de 1870 eut été déclarée; puis il se conduisit, de telle sorte pendant le siège de cette ville, que la plaque de grand officier de la Légion d'honneur lui fut décernée, le 8 décembre 1870.

Bien que maintenu dans un commandement après la capitulation de Paris, le général Daudel n'en demanda pas moins alors sa mise en disponibilité et l'obtint, le 9 avril 1871; seulement, le 6 mai suivant, il fut rappelé à l'activité et chargé du commandement du département des Alpes-Maritimes, qu'il conserva jusqu'au mois de juillet 1874, date à laquelle on l'envoya une seconde fois à Toulon. Six semaines après, il passait dans la réserve et, le 1ᵉʳ janvier 1879, il fut définitivement retraité, sur sa demande, à cause de sa mauvaise santé. Il est décédé à Nice, le 2 janvier 1896.

Arch. de la Guerre et *Journ. de Montelimar.*

DAUMONT (Arnulphe), médecin et professeur, dont le nom est parfois orthographié d'Aumont, ne naquit pas à Valence, comme le dit Delacroix, mais à Grenoble, le 27 novembre 1720. Seulement, ayant fait à Montpellier ses études médicales et pris le grade de docteur, il s'établit à Valence dès le 22 avril 1745, date à laquelle les deux chaires de médecine de l'université de cette ville se trouvant vacantes, il fut nommé à la première par le roi. Semblable nomination étant absolument contraire aux statuts et règlements, qui voulaient que toutes les chaires fussent mises au concours, il s'ensuivit, naturellement, beaucoup de réclamations et de plaintes ; mais Daumont n'en finit pas moins par être mis en possession de sa chaire le 5 octobre 1747 et, qui plus est, bien qu'elle ne manquât pas de postulants, la seconde chaire resta vacante jusqu'au mois d'avril 1756, date à laquelle un édit royal la supprima comme inutile. De telle sorte qu'Arnulphe Daumont se trouva être alors, et jusqu'à la Révolution, « professeur royal unique et premier agrégé de la Faculté de médecine en l'Université de Valence. » On peut juger d'après cela de la faveur dont il jouissait dans la région et, abstraction faite de son incontestable mérite, cette faveur s'explique par les relations de notre professeur avec les encyclopédistes et tout particulièrement avec Diderot et d'Alembert, dont il fut un des principaux collaborateurs. Car, bien que ses lettres de nomination à la première chaire de médecine de l'université de Valence vantent « sa fidélité, zèle et affection au service de l'Eglise catholique, apostolique et romaine », Daumont n'en a pas moins fourni à l'*Encyclopédie*, 374 articles de médecine et de physiologie, marqués par un (d), à ce que nous apprend la préface des tomes III, IV et V de ce vaste recueil, dont les auteurs appellent notre professeur « un de leurs plus habiles et de leurs plus utiles collègues. »

Indépendamment de cela, Arnulphe Daumont fut recteur de l'université de Valence, en 1772, et, admis de très bonne heure dans les académies de Lyon et de Montpellier, fut naturellement un des premiers membres de la *Société académique et patriotique* fondée à Valence en 1786-1787 ; ce qui, joint aux qualités « d'homme de bien et de bon citoyen » que lui reconnaissaient tous ses compatriotes, en fit pendant de longues années une des personnalités les plus considérables de la so-

ciété valentinoise ; et c'est probablement à cela qu'il dut de pouvoir traverser en paix la Révolution, ayant été élu officier municipal de Valence, le 4 décembre 1792. Car ce n'est que le 18 août 1800, qu'il mourut, ne laissant de son mariage avec Marguerite Viallet, épousée le 13 février 1749, qu'une fille, femme du professeur de droit Henri Planel. Quant à sa valeur scientifique, elle est établie par ce passage de Duffieu qui, publiant un mémoire de lui dans son *Traité de Physiologie*, dit qu' « on reconnaîtra dans ce mémoire « l'observateur éclairé par le flambeau « d'une sage théorie et le praticien « consommé qui sait, à propos, trou- « ver des ressources nouvelles dans « les cas les plus épineux. » Citons, en outre, comme trait, ce passage d'une lettre du 20 août 1777, dans laquelle Mme de la Rollière, parlant des eaux de Saint-Georges, non loin de Valence, très fréquentées dès cette époque, dit : « On y est pêle-mêle, hommes et fem- « mes, sains et galeux, rogneux, etc., « pauvres et riches, dans un contenu « d'eau de deux toises en carré..... « Ajoutez à cela une eau qui ne se re- « nouvelle que par un fil et qui, par « conséquent, est coupée au moins par « moitié avec les eaux que l'on a bues « avant de s'y mettre. M. Daumont « prétend que c'est du choc de tous « ces sels réunis que naît le bien que « chaque individu en reçoit pour sa « santé. »

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Relation des fêtes publiques données par l'Université de Montpellier à l'occasion du rétablissement de la santé du roi, procuré par trois médecins de cette école.* S. l. (Montpellier), 1744, in-4°.

II. *Mémoire sur une nouvelle méthode d'administrer le mercure dans les maladies vénériennes et autres.* Montpellier, 1762, in-8°.

III. Trois cent soixante-quatorze articles de médecine insérés dans les tomes III, IV, V et VI de l'*Encyclopédie* et sur lesquels on trouve une longue note de M. le président Planel dans la *Statistique de la Drôme*, pp. 632 et suivantes.

Indépendamment de cela, Daumont a laissé différents mémoires inédits, qui se trouvent parmi les manuscrits de la bibliothèque de Lyon. — I. *De l'Ictère ou Jaunisse.* Mss. n° 910. — II. *De l'Usage du quinquina pour le traitement des ulcères scrophuleux.* Mss. 916 et 988.

Biogr. Dauph., I, 283. — *France litt.* de 1769, p. 169. — *Recueil des édits*, XIII, n° 42. — Arch. Drôme, D, 12. — Nadal, *Hist. de l'Univ. de Valence*, 238 et 423. — *Alman. Dauph. pour* 1788. — De Gallier, *La Vie de province*, 78. — Lelong, *Bibl. de la Fr.* — *Catal. des mss. de la Bibl. de Lyon.*

DAUNANT (Louis de), professeur, né à Montélimar, le 24 février 1663, de noble Maurice de Daunant, avocat, originaire de Nîmes, et de Françoise du Normand, entra comme novice chez les Jésuites, le 8 septembre 1681, et y professa pendant six ans la grammaire, un an les humanités, trois ans la rhétorique, huit ans la philosophie, quatre ans la théologie et finalement l'Ecriture sainte pendant un an, après quoi il fut appelé à diriger la maison de retraite d'Avignon, où il mourut le 22 juin 1752. Il y a de ce professeur, à la bibliothèque de Marseille, un cours de philosophie manuscrit, formant deux volumes de 231 et 215 feuillets in-4°, ayant pour titre : *Ex antiquorum atque recentiorum sapientum placitis selecta philosophia a R. P. de Daunan, Societatis Jesu, mihi Carolo Ricard, Novensi, dictata Avenione,* dont le tome I, ayant pour titre particulier : *Philosophiæ pars prima, id est logica, in Avenionensi collegio explicata hoc anno Domini*, 1707, est illustré d'un portrait à l'eau-forte du philosophe Zénon et de dessins coloriés à la main. Quant au tome II, intitulé : *Philosophiæ pars secunda, seu metaphisica*, et daté également de 1707, il ne contient aucun dessin.

P. Sommervogel, *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, II, 1842. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, I, 453. — *Catal. des manuscrits de la bibl. de Marseille*, p. 243.

DAUPHIN (Paul-Antoine), missionnaire, né à Saint-Vallier, le 10 janvier 1709, appartenait à une famille

bourgeoise de cette ville, depuis longtemps connue. Étant entré en 1726 dans la Compagnie de Jésus, dont son frère faisait partie, il y fit ses vœux, le 31 juillet 1728, et fut ensuite régent dans les collèges du Puy et de Tournon ; puis, comme il avait un goût prononcé pour la prédication, on le chargea d'évangéliser le Haut-Vivarais et le Velay, où il fit de véritables prodiges, à tel point que lorsqu'il succomba aux fatigues de l'apostolat, à Blesle (Haute-Loire), le 17 avril 1744, sa mort donna lieu aux plus touchantes manifestations et on le pria comme un saint. Aussi n'a-t-on pas craint de le comparer au grand apôtre de cette contrée, ainsi que le prouve un livre du P. Prat intitulé : *Le Disciple de saint Jean-François Régis, ou Vie du P. Paul-Antoine Dauphin, missionnaire dans le Vivarais et le Velay*. Lyon, Périsse, 1850, in-12 de XI + 259 pp.

Filhol, *Hist. d'Annonay*, II, 320.

DAUPHIN (BARTHÉLEMY-VICTOR), petit-neveu du précédent, né à Saint-Vallier, en 1742, était professeur de droit en l'université de Valence, lorsqu'il acquit, en 1770, la charge de lieutenant criminel au présidial de cette ville, et cette charge il la remplit si bien que, neuf ans après (29 mai 1779), les communautés du ressort demandèrent pour lui des lettres de noblesse, en récompense des services par lui rendus, « en détruisant totalement les bandes « de voleurs et assassins, qui, depuis « plus de 40 ans dévastoient le territoi-« re de Loriol et la partie méridionale « de la province ». Il était donc populaire à Valence quand éclata la Révolution, et l'attitude qu'il eut alors ne fit tout d'abord qu'ajouter aux sympathies dont il était entouré. On peut en juger par ce fait, que la municipalité valentinoise ayant assemblé la population dans l'église Saint-Jean, à la nouvelle de la prise de la Bastille (18 juillet 1789), Dauphin y fit, aux applaudissements de la foule, un discours « sur l'u-« nion des Français qui ne formeront « désormais qu'une seule famille » ; puis, rédigea, de concert avec trois autres commissaires, une adresse au roi, dans laquelle il est dit que les « ci-« toyens de Valence » attribuant « aux « ennemis de la patrie qui environnent « le trône les coups d'autorité qui vien-« nent de répandre l'alarme dans les « provinces »; voyant avec de « jus-« tes craintes les efforts de perfides « aristocrates » et sachant que « les « suppôts du despotisme et les fau-« teurs de troubles peuvent égarer les « esprits, adhèrent solennellement aux « arrêts de l'Assemblée nationale des « 17 et 20 juin, à celui du 23, pris à l'is-« sue de la séance royale contre la-« quelle ils protestent formellement, « et à celui du 13 juillet... enfin prient « le roi de rappeler MM. Necker et de « Montmorin. » Deux mois après, la garde nationale de Valence ayant été organisée, il devint capitaine en premier de la troisième compagnie et c'est à ce titre qu'il fit, le 31 janvier 1790, un discours patriotique dans une assemblée fédérative des gardes nationales de Valence et du Bourg-lès-Valence, dont il fut un des organisateurs. Treize jours plus tard (13 février), il était élu maire de Valence, en remplacement de Jean-Claude Desjacques, et sa popularité était à son comble ; seulement, elle fut de bien courte durée et finit même dans des conditions qui faillirent lui être fatales; car, chargé, au lendemain de l'assemblée fédérative du 31 janvier, de dresser un procès-verbal de cette fête, qui fut ensuite imprimé, on l'accusa d'avoir fait entrer dans la formule du serment, qui fut alors prêté, une phrase qui n'avait pas été prononcée : « Nous jurons « de concourir de toutes nos forces au « maintien du pouvoir exécutif entre « les mains du roi. » Et cet incident, habilement exploité, déchaîna à ce point les passions populaires contre lui, que, le 22 avril 1790, une foule armée de sabres et de pistolets envahit l'hôtel de ville, pendant que le conseil municipal

était en séance, proférant des imprécations contre le maire, qu'elle voulait pendre, disait-elle, parce qu'il avait trahi la ville et l'armée en altérant la formule du serment. Epouvantés, les conseillers s'enfuirent après avoir inutilement tâché d'apaiser les envahisseurs, qui se répandirent dans l'édifice municipal et, somme toute, le malheureux maire n'échappa à la mort qu'en passant, à l'aide d'une échelle, dans une maison voisine, où on le cacha dans un tonneau. Le lendemain, la foule s'assembla dans l'église Saint-Jean pour juger « le traître », proférant encore des cris de mort, contre lui, et la lecture d'une lettre par laquelle B.-V. Dauphin donnait sa démission de maire, ne fit qu'augmenter sa fureur. Enfin, ce n'est que sur la promesse qu'un procès-verbal en triple exemplaire, dressé séance tenante et dans lequel étaient relatés les faits reprochés au maire, serait envoyé à l'Assemblée nationale, à M. le député Bérenger et à La Fayette, qu'elle se calma. Dix jours après, dans cette même église Saint-Jean, la même foule assassinait M. de Voisins, commandant de l'école d'artillerie et de la citadelle de Valence, parce qu'on lui avait persuadé qu'il voulait bombarder la ville.

Réfugié à Paris à la suite de ces tristes événements, B.-V. Dauphin ne donna plus signe de vie jusqu'au 26 août, date à laquelle il adressa de nouveau sa démission de maire à la municipalité et fit distribuer dans Valence un mémoire justificatif de sa conduite. Peut-être espérait-il rentrer ainsi dans les bonnes grâces de la population valentinoise. Mais il n'en fut rien. En quelques mois, il avait été tellement oublié que démission et mémoire ne provoquèrent ni approbation ni blâme, et il en fut de même lorsqu'il se présenta, le 13 mai 1791, devant la municipalité, pour prêter le serment civique. Bien plus, l'application de la loi contre les suspects ayant entraîné son arrestation, le 16 septembre 1793, parce qu'il avait un fils émigré, il fut en quelque sorte oublié en prison, jusqu'au jour où il s'avisa de se rappeler au souvenir de la Société populaire de Valence, en lui envoyant un hymne patriotique de sa façon, qu'il avait fait imprimer. C'était le 30 fructidor an II (16 septembre 1794), et, le 9 nivôse suivant (29 décembre 1794), on le relâcha et lui rendit ses papiers, qui avaient été saisis. De même que pour beaucoup d'autres, la prison avait été un refuge pour lui pendant la Terreur, et on ne l'inquiéta plus ensuite. Devenu juge suppléant au tribunal criminel de la Drôme, après le 18 brumaire, il obtint ensuite la vice-présidence du tribunal civil de Valence, charge qu'il occupait encore lorsqu'il mourut, le 15 septembre 1817.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Confédération de la Ville de Valence du 31 janvier* 1790. S. l., in-4° de 32 pp. On y trouve le discours prononcé par le capitaine B.-V. Dauphin.

II. *Délibération de la Garde nationale de la ville de Valence du 20 août* 1790. Valence, s. d., in-8° de 4 pp. Au sujet de la phrase ajoutée à la formule du serment prêté.

III. *Procès-verbal des citoyens actifs et garde nationale du Bourg-lès-Valence en Dauphiné.* A Valence, s. d., in-8° de 3 pp. On y donne la teneur exacte du serment prêté.

Et. civ. — Arch. de Valence, BB, 53. — A. Rochas, *Mém. bourg. de Valence*, I, 8, 24, 25, 30, 32, 59, 115, 329 ; II, 169 et 203. — Arch. de la Drôme, E, 9710. — Ed. Maignien, *Bibliog. de la Révol.* — Etc.

DAVITY (Pierre) et non **D'AVITY**, comme l'appelle Rochas, n'appartient pas à notre département par sa naissance, puisqu'il naquit à Tournon, berceau de sa famille, le 13 août 1573 ; ni par sa mort, puisqu'il mourut à Paris ; mais il était en réalité de Moras, où, Jeanne Alleman, sa mère, lui ayant laissé des biens considérables, il se fixa de bonne heure, passa la plus grande partie de sa vie et fit souche. Fils aîné d'autre Pierre Davity, avocat, dont le livre de raison est aux archives départementales de la Drôme, il étudiait à Paris, en 1588, et s'y fit ensuite connaître par de « gentilles saillies », qui lui gagnèrent « l'amour des dames » et l'estime de

« ceux qui favorisent les nobles inspi- « rations. » En un mot, il y compta bientôt parmi les beaux esprits mais n'en porta pas moins fort bien l'épée, et fut même homme d'armes dans la compagnie du maréchal de Lesdiguières, puis capitaine d'infanterie ; après quoi l'indépendance du volontaire lui allant mieux, il fit à ce titre plusieurs expéditions et se distingua notamment aux sièges de Rheinberg et de Cassel, ce qui lui valut d'être fait gentilhomme de la chambre du roi et anobli en 1610, mais le mit, en revanche, fort mal avec les habitants de Moras, dont les impôts devaient subir le contre-coup de l'exemption accordée aux biens de tout gentilhomme. Leur hostilité fut telle qu'ils s'opposèrent énergiquement à l'enregistrement de ses lettres de noblesse, le représentant comme « hault à la « main à l'endroit du commun peuple, « menassant de battre, tuer, frapper, « comme de fait il en a frappé et appe- « lé en duel, bien que ce fust avec gens « de mestier et artisans » ; allant jusqu'à dire qu'il ne s'était fait homme de guerre que pendant la paix et que ce qui reluisait « le plus en luy estoit les « beaux et grands moyens qu'il avoit « recully par le décès de sa mère. » Seulement, comme on s'entendit ensuite sur le chiffre d'une indemnité à donner aux réclamants, toutes ces accusations s'en allèrent avec le procès et, devenu plus tard capitaine-châtelain de Moras, Pierre Davity, écuyer, sieur du Colombier, vivait en si bonne intelligence avec les habitants de ce lieu, qu'ils décidèrent, en 1621, de déposer chez lui tous les papiers de la commune. Il est vrai qu'il devait y avoir pour les renfermer certain coffre fermant à deux clefs, que gardaient les consuls. Or, châtelain, Davity l'était encore en 1628 ; mais il retourna ensuite à Paris, où son fils aîné, appelé comme lui Pierre, mourut « polmonique », à l'âge de 32 ans, le 2 mars 1635, ce qui a fait croire que son père mourut cette année-là, tandis qu'il vécut encore cinq ans, comme le dit Colletet ; car ce n'est qu'en 1640 que notre bel esprit s'en alla de ce monde, ne laissant de son mariage avec Madeleine de Fassion de Saint-Jay, qu'un fils, qui fut conseiller au parlement de Grenoble, après avoir été mistral de Moras. Pierre Davity fut inhumé dans l'église Saint-Etienne-du-Mont.

ICONOGRAPHIE. — Portrait. Grav. in-fol. Buste de 3/4 à G. *J. Picart del. et fecit*, 1637.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Les Travaux sans travail*. Paris, 1599, in-12. Autres éd. de Lyon, 1601, petit in-8°, et 1609, in-12.

II. *Bannissement des folles amours*. Lyon, Barthélemy Vincent, 1618, pet. in-8°.

III*. *Les Etats, Empires et Principautes du monde*, par D. V. T. Y. Paris, 1626, in-fol. Ouvrage dont il y a d'autres éditions : de Rouen, 1649, in-4° ; de Genève, 1665, in-fol. ; et qu'on a aussi publié sous le titre de : *Description de l'Univers*. Paris, 1637, in-fol. Une éd. revue par Ranchin, est de Paris, 1653, 3 vol. in-fol. ; une autre, par J.-B. de Rocole, de Troyes et Paris, 1660, 6 vol. in-fol. ; enfin il y en a une traduction latine par Godefroy, intitulée : *Archontologia*. (Paris, 1660, in-fol.), que la *Biogr. de Michaud* dit avoir été publiée auparavant à Francfort (1649, 3 vol. in-fol.).

IV*. *Origine de tous les ordres de chevalerie de la chrétienté, leurs statuts, armes et devises*, par T. V. Y. A. Paris, 1635, in-fol.

Davity ayant été seigneur de Montmartin du chef de sa mère, on lui attribue encore : *Arrêt de mort exécuté en la personne de Jean Grillet, architecte*, par le seigneur de Montmartin (Paris, 1624 in-8°) ; et : *Etat certain de ceux de la religion en France* (Paris, 1625, in-8°) ; mais il est improbable que ces écrits soient de lui. Par contre, Guy Allard dit qu'il publia un abrégé de sa *Description de l'Univers*, sous le titre de : *Théâtre du Monde* et *Le Mepris des tristes accidents*, tiré de la *Consolation* latine de Cicéron. Il venait de terminer une traduction de *L'Art d'aimer* d'Ovide, quand d'honorables scrupules la lui firent jeter au feu, au moment de la remettre à l'imprimeur.

Biogr. Dauph., I, 46. — A. Mazon, *Notes ardechoises*. — De Gallier, *Les Tournonnais dignes de memoire*, 41. — Guy Allard, *Dict. Dauph.*, I, 371. — Arch. Moras, BB, 2, CC, 63 et 64, FF, 7. — *Bull. Archéol.*, IV, 99.

DEDELAY D'AGIER (Pierre-Claude-Noel), naquit à Romans, le 15 décembre 1750, de François-Noël Dedelay, avocat au parlement de Paris, puis secrétaire du roi en la Grande

Chancellerie, qui s'établit à Romans à la suite de son mariage avec Marie-Jeanne Agier, de Moras. Entré à dix-huit ans dans la compagnie écossaise des gendarmes de la garde du roi, il se fit remarquer en 1777 par la publication d'un *Cours d'hippotomie*, sorte d'abrégé d'hippiatrique, qui lui valut d'être nommé correspondant des académies de Saint-Pétersbourg et de Stockholm, et devint ensuite sous-lieutenant de cavalerie dans le régiment mestre-de-camp-général; ce qu'il était encore, le 7 février 1780, date à laquelle il épousa Marguerite-Françoise Devaloy, fille d'un riche bourgeois de Romans. Retiré du service militaire peu de temps après, il se fixa alors dans sa ville natale, s'occupant activement d'agriculture et préconisant les prairies artificielles, dont il introduisit la culture dans la contrée. Avec cela, il fut un ardent propagateur des idées dont la Révolution devait être le triomphe, et cette attitude l'ayant fait élire maire de Romans, le 15 novembre 1787, il l'accentua encore dans l'assemblée quasi révolutionnaire qui se tint à Grenoble au mois de juin suivant. Seulement, il excita, par cela même, de telles colères, qu'on l'enleva, en vertu d'une lettre de cachet, dans la nuit du 10 au 11 juillet 1788, et l'emmena au fort Brescou, près d'Agde, où il fut incarcéré, ce qui ne fit, naturellement, qu'accroître sa popularité. Dès le lendemain, en effet, la municipalité romanaise protestait contre l'arrestation « d'un citoyen constamment vertueux » et, quelques jours après la fameuse Assemblée de Vizille, prenait une délibération dans laquelle il est dit que le roi sera supplié « de renvoyer à ses fonc- « tions le sieur Dedelay d'Agier, maire « de Romans, et que les Trois Ordres « ne cesseront jamais d'invoquer la « protection des lois, du roi et de la na- « tion, en faveur des citoyens dont on « attaquera la liberté par des lettres « de cachet. » Mais ce n'est cependant qu'après deux mois, au moins, de détention, que notre Romanais fut rendu à la liberté; car il ne reprit pas ses fonctions de maire avant le 21 septembre 1788 et, bien qu'il figure, en qualité de représentant de la noblesse, sur la liste des membres de la première assemblée de Romans (10-28 septembre 1788), on ne voit pas qu'il ait pris une part quelconque aux travaux de cette Assemblée au sein de laquelle il ne se rendit, croyons-nous, que la veille de sa clôture, pour la remercier des marques de bonté qu'elle lui avait données en demandant pour lui, au roi, « le cordon de son Ordre », c'est-à-dire la croix de chevalier de Saint-Michel.

Un mois après, Dedelay d'Agier complimentait, au nom des Romanais, le parlement de Grenoble revenant de l'exil; six semaines plus tard, il siégeait dans les Etats du Dauphiné assemblés à Romans, qui l'élurent suppléant de député aux Etats généraux, le 11 janvier 1789, et la mort de l'abbé de Dolomieu, au mois de décembre suivant, lui ouvrit enfin les portes de l'Assemblée constituante, au sein de laquelle il joua un rôle véritablement important. Après s'être prononcé, le 11 février 1790, pour la suppression des ordres religieux, il ne craignit pas, par exemple, de demander pour tous leurs membres indistinctement une pension, soutenant que « les ordres mendiants « sont utiles et que la nation leur « doit une récompense en raison de « leurs services. » Il prit ensuite la défense des officiers municipaux dont on voulait augmenter la responsabilité dans les moments de trouble; puis demanda l'abolition de la dîme et son remplacement par un traitement fixe pour les ministres du culte, parce qu'il ne fallait pas, disait-il, « exposer aux « incertitudes d'une récolte, la classe « véritablement admirable des curés « de campagne, qui offre continuelle- « ment des vertus peu connues et trop « peu appréciées », et témoigna en outre, de l'élévation de ses vues et de ses connaissances pratiques, dans la discussion des questions économiques ou administratives. C'est ainsi qu'il déposait, dès les commencements du

mois de mars 1790, sur le bureau de l'Assemblée, tout un ensemble d'observations sur la réorganisation des tribunaux, et on peut dire qu'il est le premier qui ait approximativement fait connaître le revenu net et imposable de la propriété foncière en France (séances des 5, 6, 7 et 11 octobre 1790 ; ajoutons qu'il intervint toujours avec autorité, dans cent autres discussions, par exemple, lorsqu'il fallut fixer le traitement des membres du clergé et pour s'opposer à la liberté du commerce du sel, pour faire attribuer aux municipalités une partie du produit de la vente des biens nationaux et pour accélérer cette vente, ayant été nommé, dès le 7 avril, commissaire pour l'aliénation desdits biens. Enfin, comme il ne perdit jamais de vue les intérêts de Romans, c'est à lui que cette ville dut d'être pendant quelque temps le siège d'un tribunal et d'une administration de district, ce qu'il « n'obtint « pas sans peine, si l'on en croit une « lettre du 24 janvier 1790, dans la- « quelle il raconte, d'un ton badin, les « démarches qu'il lui a fallu faire pour « cela, auprès de Mgr de Babylone, « qu'il ne connaissait pas plus que « Mgr de Péquin. »

L'Assemblée constituante s'étant dissoute (septembre 1791), Dedelay d'Agier revint à Romans, où il reprit ses occupations agricoles, mais où il ne retrouva pas sa popularité d'autrefois. Quelque grands que fussent les services qu'il avait rendus et les gages qu'il avait donnés à la Révolution, on le traita en suspect. Alors que, le 21 décembre 1789, on portait en triomphe son portrait à l'hôtel de ville et donnait son nom à une place publique, le 5 février 1793, il dut réclamer, sur l'attestation de huit citoyens, un certificat de résidence, dans lequel on trouve le signalement que voici : « taille cinq pieds « quatre pouces, cheveux et sourcils « noirs, yeux gris, nez petit en l'air, « bouche petite, menton moyen, front « large et un peu couvert, visage ova- « le. »

Voyant cela, Dedelay-d'Agier reprit du service, en qualité de lieutenant, dans l'armée du Midi, au mois de juillet suivant; puis, étant revenu à Romans, entra à ce point dans le courant révolutionnaire, que soixante et onze sociétés populaires assemblées à Valence, le 8 septembre de la même année 1793, ayant décidé d'envoyer une adresse à la Convention, il fut un des rédacteurs de cette adresse, dans laquelle se trouve ce passage : « Or- « donnez que Barnave et Dumolard, « ces deux conspirateurs, soient tra- « duits au tribunal révolutionnaire, « et vous aurez arraché deux dents de « plus au monstre du fédéralisme. » Mais il regagna si peu, quand même, les faveurs de la foule, que les Jacobins de Paris l'ayant accusé d'avoir fourni de faux états, à la suite d'une inspection des forteresses du Nord, faite de concert avec le comte de Narbonne, il lui fallut se défendre devant la *Société démocratico-républicaine* de Romans et qu'il n'échappa même qu'avec peine aux conséquences de cette accusation, bien qu'elle fût sans fondement ; ce qui, joint à d'autres tracasseries, lui fit abandonner Romans pour le Bourg-de-Péage, où il avait de grandes propriétés, dans lesquelles il entreprit alors des travaux importants pour faire travailler les malheureux inoccupés.

Élu membre du Conseil des Anciens, pour le département de la Drôme, le 24 avril 1797, Dedelay d'Agier prit également une large part aux travaux de cette assemblée, dont il devint le président le 21 avril 1799. Entré au corps législatif après le 18 brumaire, il fut appelé à sa présidence le 7 mars 1800 et, enfin, proclamé membre du Sénat conservateur le 19 décembre de la même année ; après quoi il obtint le grade de commandeur dans la Légion d'honneur, lors de la création de cet ordre, et le titre de comte de l'Empire, ce qui ne l'empêcha pas d'envoyer avec empressement son adhésion aux délibérations du Sénat, dès qu'il fut instruit des événements de 1814, conduite qui lui valut d'être

nommé pair de France, le 4 juin. Seulement, comme il se rendit ensuite auprès de l'Empereur, qui l'en récompensa en le faisant entrer dans la Chambre des Cent-Jours, cette nouvelle volte-face lui fit perdre son siège de pair au retour de Louis XVIII, et ce n'est que le 11 novembre 1819 qu'il le recouvra pour le conserver jusqu'à sa mort, arrivée au Bourg-de-Péage, le 4 août 1827.

A en croire certaines notes de police, le comte Dedelay d'Agier, bien que jouissant d'une grande fortune, était plus qu'économe, et l'on raconte même que l'Empereur, qui aimait que ses dignitaires fissent figure, lui envoya un jour un équipage dont il dut payer la facture. Il n'était pas moins singulier dans ses allures, suivant ceux qui l'ont connu; car on raconte qu'il parcourait ses propriétés, monté sur un âne, coiffé d'un large chapeau de quaker, vêtu d'un long habit à la française et chaussé de bottes à l'écuyère. Mais ce qu'il faut surtout se rappeler, c'est qu'il fut la providence des malheureux de son pays pendant sa vie et qu'en mourant, il laissa à la ville du Bourg-de-Péage, les fonds nécessaires pour un hôpital et une école gratuite, pour une distribution quotidienne de 500 soupes pendant l'hiver et, de plus, 4,000 livres de revenu en rentes ou en grains, pour alimenter une caisse de secours pour les ouvriers pauvres de Romans et du Bourg-de-Péage.

ICONOGRAPHIE. — I. Portr. grav. sur cuivre, in-8°; buste de profil à G. dans un médaillon rond de 0,083, au-dessous duquel on lit : Clde Pre de DELAY D'AGIER, *maire de Romans, né en décembre 1750, député du Dauphiné à l'Assemblée nationale de 1789. Détenu au château de Brescou le 14 juillet 1788 et fait la même année chevalier de l'Ordre du Roi sur la demande de sa province. Gros del. Beljaube, sculpt., Déjabin, édit.* — La ville de Romans a fait placer un médaillon de Dedelay d'Agier sur le piédestal d'un monument à la République.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Prospectus d'un cours d'hippotomie ou anatomie du cheval, et de pathologie ; avec un abrégé d'hippiatrique.* Nancy, Vve Leclerc, 1777, in-8°.

II. *Lettres de M. de Serant à M. Dedelay-d'Agier, avocat au siège présidial d'Angers* (sic) *et réponses de M. Dedelay*, 1788. « Ou- « vrage digne de la réputation des deux « correspondants », est-il dit dans l'introduction du *Moniteur*, par qui nous connaissons cette publication.

III. *Délibération de la ville de Romans du 11 juillet 1789.* S. l. n. d., in-8° de 490 pp., et in-12 de 8 pp. C'est un discours de Dedelay approuvant la conduite des députés à l'Assemblée nationale.

IV. *Délibération de la ville de Romans du 17 juillet 1789.* S. l. n. d., in-8° de 8 pp. C'est, en grande partie, une allocution de Dedelay applaudissant à la délibération prise deux jours auparavant par la municipalité de Grenoble.

V. *Rapport fait au nom du Comité pour l'aliénation des biens domaniaux et ecclésiastiques, sur la vente de ces biens.* S. l. n. d., in-8° de 16 pp. Rapport qui se trouve encore avec le *Décret rendu le 14 mai 1790, sur la vente des domaines nationaux...* Paris, Impr. Nat., 1790, in-8° de 33 pp.

VI. *Opinion sur l'impôt en général, prononcé à la séance du 16 septembre 1790.* Imp. Nat., in-8° de 34 pp.

VII. *Opinion sur le projet de décret du Comité de l'imposition sur la contribution foncière* (5 octobre 1790). S. l. n. d., in-8° de 11 pp.

VIII. *Seconde opinion sur la définition du revenu net imposable d'une propriété foncière* (11 octobre 1790). Paris, Impr. Nat., in-8° de 8 pp.

IX. *Quatrième opinion sur l'organisation de l'impôt.* Paris, Imp. Nat., 1791, in-8° de 45 pp.

X. *Instruction sur les bases d'une législation sur les grains, adoptée par l'Assemblée générale des sociétés populaires du Midi, réunies à Marseille, présentée au nom de son Comité des treize, le 9 octobre 1793, l'an* II *de la République et le dernier des tyrans*, par Pierre Dedelay, rapporteur et président. Marseille, Mossy, 1793, in-8° de 24 pp.

XI. *Rapport sur les moyens d'améliorer l'agriculture dans le district de Romans, fait à la Société populaire de ce chef-lieu et de l'Unité-sur-Isère.* S. l. n. d., (an III); in-8° de 64 pp., qui fut imprimé aux frais du département, croyons-nous.

XII. *Instruction sur la manière de cultiver, de conserver et d'employer la pomme de terre.*

XIII. *Réponse de M. Dedelay, membre du Comité central de la guerre, à M. Servan, ministre de ce département, sur la dénonciation faite par M. Delafosse, artiste vétérinaire, employé dans les remontes générales de l'armée* (6 juin an IV). S. l. n. d., in-8° de 20 pp.

XIV. *Opinion sur la résolution du 6 floréal, sur les réductions et décharges de la contribution foncière* (17 messidor an V). Paris, Imp. Nat., an V, in-8° de 10 pp.

XV. *Opinion sur le droit d'enregistrement et son influence sur la législation civile et*

bursale (27 messidor an V). Paris, Imp. Nat., an V, in-8° de 32 pp.

XVI. *Opinion sur la résolution du 9 thermidor relative à la perception de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire* (14 thermidor an V). S. l., Imp. Nat., an V, in-8°.

XVII. *Opinion sur la résolution relative aux fonds nécessaires pour les dépenses de l'an VI et le remboursement de deux tiers de la dette publique* (8 vendémiaire an VI). S. l., n. d., in-8° de 35 pp.

XVIII. *Opinion sur l'inspection des contributions directes* (22 brumaire an VI) Imp. Nat., an VI, in-8°.

XIX. *Opinion sur la taxe d'entretien des grandes routes* (12 frimaire an VI). Paris, Imp. Nat., an VI, in-8°.

XX. *Rapport sur la résolution du 29 frimaire an VI, concernant le droit d'entretien des routes*, (3 nivôse an VI). Paris, an VI, in-8°.

XXI. *Opinion sur les rentiers réduits, par l'effet de la mobilisation, à une inscription de 200 liv. et au-dessous* (8 pluviôse an VI). Paris, Imp. Nat., in-8° de 16 pp.,

XXII. *Motion d'ordre sur l'ordre à établir dans la discussion des parties civile, administrative et fiscale du Code hypothécaire* (2 prairial an VII). S. l. n. d., in-8°.

XXIII. *Opinion sur la publicité et la spécialité de l'hypothèque.* (25 prairial an VI). S. l. n. d., in-8° de 11 pp.

XXIV. *Opinion sur la résolution relative au régime hypothécaire* (22 brumaire an VII). In-8° de 4 pp.

XXV. *Discours de clôture prononcé par Dedelay-d'Agier, président du Corps législatif, dans la séance du 29 ventôse an VIII.* Imp. Nat., in-8° de 4 pp.

XXVI. *Opinion sur le projet de loi relatif à la liberté de la presse* (27 août 1814). S. l. n. d., in-8° de 19 pp.

XXVII. *Notes du comte Dedelay-d'Agier, sur le discours du Ministre... à la Chambre des pairs, dans la séance du 30 août* (1816). S. l. Crapelet, s. d., in-8°.

Biogr. Dauph., I, 303. — Arch. de Moras, GG, 4, — Arch. de Romans, BB, 47. — Dr Chevalier, *Geneal. romanaises.* — *Procès-verbal de l'Assembl. des Trois-Ordres*, 110. — *Le Moniteur officiel.* — Ad. Rochas, *Mém. d'un bourg.*, I, 322. — De Courcelles, *Hist. des pairs*, VI, 206. — *Fastes de la Légion d'honneur*, II, 278. — Etc., etc.

DELACROIX (Nicolas), l'auteur de la *Statistique de la Drôme*, naquit à Montblainville (Meuse), le 11 décembre 1785, et sortait de l'Ecole centrale quand le sous-préfet de l'arrondissement de Nyons, qui était son compatriote et le frère du conventionnel Pons de Verdun, lui confia la direction de ses bureaux, au mois d'août 1802. Huit ans après, le préfet Descorches-de-Sainte-Croix, qui avait pu et su l'apprécier, le faisait entrer dans les bureaux de la préfecture de la Drôme, non comme chef de division, et puis comme secrétaire intime, ainsi que le dit Rochas, mais en qualité de chef de bureau, à ce qu'il nous apprend lui-même dans des notes autobiographiques manuscrites, et chef de bureau il était encore, quand les électeurs de l'arrondissement de Nyons l'élurent membre de la Chambre des représentants, au mois de mai 1815. Or, si courte qu'ait été la durée de cette chambre, Delacroix y joua un rôle ; car, ayant été un de ses secrétaires provisoires, il fut un de ceux qui réunirent le plus grand nombre de suffrages dans les scrutins pour la formation du bureau définitif, le 8 juin, et il parla plusieurs fois dans les discussions, notamment, sur la responsabilité des agents du gouvernement, en faveur de la liberté des cultes et contre la reconnaissance légale des vœux monastiques. Enfin, il signa la protestation du 8 juillet quand les portes du Palais-Bourbon eurent été fermées aux représentants du pays par les troupes étrangères.

De retour dans le département de la Drôme, Delacroix acheta en 1817, à Loriol, un office de notaire qu'il abandonna, en 1819, pour devenir avoué à Valence ; puis, tout en s'occupant de chicane, il rassembla les matériaux d'un grand travail de statistique et d'histoire sur le département, dont le premier jet, publié en 1817, fut très honorablement accueilli et lui donna, en quelque sorte, droit de cité à Valence. Devenu ensuite membre du conseil municipal de cette ville, le souvenir de sa conduite en 1815 le fit élire maire le 2 septembre 1830, et membre du Conseil général, l'an d'après. Quatre ans plus tard, la publication de sa *Statistique*, qui lui valut, avec une médaille d'or de 300 fr. de l'Académie des sciences, le titre de correspondant de l'Aca-

démie des sciences morales et politiques et de la Société des antiquaires de France, en fit un des personnages les plus importants du département. Elu député de son arrondissement au mois de décembre 1839, en remplacement de M. Bérenger, nommé à la Chambre des pairs, il fut réélu le 10 juillet 1842, par 350 suffrages sur 439 votants, bien que l'indépendance de quelques-uns de ses votes lui eût alors fait perdre le patronage officiel, qu'il avait la première fois, ce dont il remercia ses électeurs dans un discours où il dit, de la monarchie de juillet, qu'elle est le *palladium* nécessaire.

Nicolas Delacroix étant décédé à Valence, le 7 juillet de l'année suivante, la municipalité de cette ville fit élever sur sa tombe un monument, qui est encore l'un des plus beaux ornements du cimetière, et mettre son portrait au Musée.

BIBLIOGRAPHIE. — I*. *Précis d'un Mémoire de la ville de Nyons, chef-lieu d'un des arrondissements de sous-préfecture et d'un Tribunal de première instance du département de la Drôme.* S. l. n. d., mais Valence, Montal, décembre 1815, in-4° de 14 pp. Mémoire sans nom d'auteur que Rochas attribue à Delacroix, parce qu'il en a vu le manuscrit de sa main, et dans lequel on repousse les prétentions de la ville du Buis qui demandait le tribunal de l'arrondissement.

II. *Essai sur la statistique, l'histoire et les antiquités du département de la Drôme.* Valence, Montal, 1817, in-8°, avec carte. Ouvrage honoré d'une souscription à 50 exempl. par le ministre de l'Intérieur, qui alloua, en outre, 1,000 fr. de gratification à l'auteur, et dont Thiébaud de Berneaud fit, dans la *Bibliothèque physico-économique*, d'octobre 1818, un compte rendu qui fut ensuite publié en un prospectus de 4 pp. in-8°.

III. *Notice biographique pour M. Rigaud de Lisle (Louis-Michel), né à Crest, ancien membre du Conseil général.* S. l. n. d., mais Valence, 1820, in-8° de 4 pp. C'est, au fond, une réclame électorale en faveur de Rigaud de l'Isle, qui était alors candidat à la députation.

IV. *Discours adressé à M. le baron de Talleyrand, conseiller d'Etat, préfet du département de la Drôme, au nom de MM. les Avoués de Valence, le 20 avril 1830.* S. l., mais Valence, Borel, in-8° de 3 pp.

V. *Valence, le 24 avril 1830. Au rédacteur du Journal de la Drôme.* S. l., mais Valence, Borel, in-8° de 4 pp. C'est la réponse à une critique du discours ci-dessus, par le *Journal de la Drôme.*

VI. *Statistique du département de la Drôme.* Nouvelle édition. Valence, Borel, et Paris, Didot, 1835, in-8° avec cartes. Ouvrage auquel est en grande partie consacré un *Rapport sur le concours pour le prix de statistique fondé par M. de Monthyon*, lu à l'Académie royale des sciences, par M. L. Costaz (le 14 décembre 1835), in-4° de 4 pp., et dont le plus important compte rendu est celui que Jules Ollivier, qui avait été un des principaux collaborateurs de Delacroix, fit dans la *France Littéraire* de Molo, numéro de novembre 1836, reproduit dans la *Revue du Dauphiné*, I, 70-84.

VII. *Notice biographique sur M. J.-M. Raymond de Saint-Vallier.* S. l. n. d., mais Valence, Borel, 1837; in-8° de 7 pp., qui est un tirage à part de la *Revue du Dauphiné*, I, 344-48.

VIII. *Discours prononcé par M. Delacroix, maire de Valence, le jour de son installation* (15 août 1837). S. l. n. n., mais Valence, Marc Aurel, in-8° de 2 ff.

IX. *A Messieurs les Electeurs de l'arrondissement de Valence.* Valence, 23 février 1839, in-4° de 4 pp. C'est une sorte de notice sur M. Bérenger, dont Delacroix patronnait la candidature à la députation.

X. *Discours prononcé dans la séance solennelle tenue le 10 septembre 1839 pour la distribution des récompenses de l'Exposition de l'Industrie départementale.* S. l. n. d., mais Valence, Marc Aurel, in-4° de 7 pp. Ce discours se trouve également dans le *Bulletin de la Société des Arts utiles et des Sciences naturelles*, tome II, 121-127, Delacroix étant alors président de cette Société.

XI. *Discours prononcé par M. Delacroix, immédiatement après avoir été proclamé député, dans le sein du Collège électoral de Valence, le 10 juillet 1842.* In-4° de 3 pp.

On trouve encore de Delacroix, dans les journaux, différents discours et dans l'*Album du Dauphiné*, I, 88, une notice sur *Clansayes.*

Biogr. Dauph., I, 305. — *Bull. de stat.*, IV, 108. — Notes autobiographiques. — Etc., etc.

DELANDES (Claude), secrétaire de l'université de Valence, publia en 1601, chez Claude Michel et Linocier, de Tournon, un volume petit in-12, assez rare aujourd'hui, intitulé: *Mémorables enseignements et exemples moraux et civils tirés des dicts et faicts des hommes illustres grecs et romains, de Plutarque et de Sénèque, mis par ordre et chapitres suivant les matières.* Est-il le même qu'un Claude Delandes, notaire à Valence, en 1567-1568, et aupara-

vant (1559) sergent, c'est-à-dire huissier, dans la même ville ? Ce n'est pas impossible ; mais il est à remarquer cependant que ce notaire était remplacé, dès 1574, par son fils Balthazar Delandes, qui tabellionnait encore en 1602. En tout cas, l'auteur de ce recueil d'apophtegmes dont le titre au moins rappelle les *Lectiones mirabiles* de J. Wolff, appartenait à une famille valentinoise déjà assez importante, en 1577, pour qu'elle prétendît alors à l'exemption des tailles, et nous devons ajouter que son livre, dédié à « Monseigneur de Poisieu, seigneur du « Passage », c'est-à-dire au gouverneur de Valence, contient un certain nombre de pièces liminaires, distiques latins, stances et sonnets à la louange de l'auteur.

— *Bull. d'Archéol.*, xi, 375. — Arch. Drôme, E., 2585. — Arch. Valence, BB, 9, 14. — Jules Chevalier, *Stat. notar.*, 30.

DELAYE (Margot), héroïne, dont la tradition fait une sorte de Jeanne Hachette, qui s'illustra au mois de mai 1570, en défendant Montélimar assiégé par Coligny et Ludovic de Nassau ; à qui le docteur Menuret a consacré une bonne partie de son article sur Montélimar, dans le *Dictionnaire des Gaules*, par l'abbé Expilly ; de qui parlent Rochas, l'abbé Vincent et M. Lacroix et qui, après avoir été célébrée en vers par Mlle Souchier (*Branches de lilas*, 34), a trouvé un peintre dans M. Grellet — sans compter que ses concitoyens reconnaissants lui érigèrent autrefois, sur le rempart qui fut le théâtre de ses exploits, une statue maintenant détruite, — s'appelait en réalité Marguerite-Catherine Ponsoye dite Gandonne, à ce que nous apprennent les registres des délibérations consulaires de Montélimar, cités par M. de Coston (*Hist. de Montélimar*, ii, 325-327), ce qui ne veut pas dire qu'elle n'épousa pas un Delaye.

Ayant été « mutillée de la main « droite, au rampart de la bresche », cette femme obtint, en effet, pour cette raison, des consuls de Montélimar, le 2 novembre 1570, pour « chascun « jour, deux pains et une folliette de « vin à l'hospital », et de plus le logement, ainsi qu'il résulte d'une allocation de 18 sous tournois, accordée le 24 janvier suivant, pour un « quartier « du louaige de la maison qu'on baille « à Marguerite Gandonne, blessée à la « bresche. »

Seulement, il faut dire avec cela, que d'autres femmes se conduisirent de la même façon ; car on voit dans une délibération du 14 septembre de cette même année 1570, que « Cathe- « rine Arnaud, femme d'Isnard Bour- « gues ou Bourguet, mutillée du bras « droit, à la bresche du mois de may « dernier », ayant demandé d'être, pour cette raison, exempte d'impôts, il fut « opyné qu'on ne doibt accorder « la requeste d'icelle, pour la consé- « quence de laquelle elle demande ung « privilége duquel les nobles ne jouis- « sent poinct et que se seroit faire « grande ouverture au préjudice de la « communaulté, pour la multitude des « personnes mutillées en mesme oc- « casion, et contre les libertés d'icel- « le » ; mais qu' « attendu le bon deb- « voir qu'elle a faict à la bresche, on « lui payera les médicaments et cure. »

Quant à la légende, qui s'est formée autour du nom de Margot Delaye et qui rapporte probablement à une seule femme, ce qui fut l'œuvre de plusieurs, elle est, comme presque toutes les légendes, quelquefois en contradiction avec l'histoire ; car c'est à tort, par exemple, qu'elle prétend que Margot assomma le comte Ludovic de Nassau, avec une lourde marmite en fonte, faute d'autres projectiles, attendu que ce dernier ne mourut qu'en 1574, c'est-à-dire quatre ans après le siège de Montélimar.

Biogr. Dauph., i, 306. — Expilly, *Dict. des Gaules*, vº Montélimar. — De Coston, *Hist. de Montelimar*, ii, 326. — Etc.

DELISLE DE LA DREVETIÈRE. Voir: **LA DREVETIERE DE LISLE**.

DÉODEL, DODEL ou **DAUDEL** (Etienne), prélat qu'on appelle quelquefois, par erreur, Etienne Déodat, naquit à la Garde-Adhémar vers 1534. Neveu, par sa mère, du célèbre baron de la Garde, Antoine Escalin des Aimars, un des grands hommes de guerre du xvie siècle, il dut probablement à cette parenté d'être chanoine-sacristain, autrement dit troisième dignitaire du chapitre cathédral de Marseille, à vingt-trois ans (1557), et d'être nommé, douze ans après, par le roi, à l'évêché de Grasse, alors qu'il venait seulement d'être reçu docteur en droit civil et canonique en l'université d'Avignon (3 mai 1569). Ses bulles sont du 13 février 1570, mais ce n'est cependant que le 30 novembre 1573 qu'il fut sacré dans la chapelle du palais des Papes, suivant Pérussis, retard qu'expliquent les guerres civiles qui désolaient alors la Provence et le Comtat-Venaissin, lesquelles furent probablement aussi cause qu'il ne résida guère dans son diocèse. Car, indépendamment de ce que le P. Marcellin Fornier dit à la date de 1583-86, que «les evesques de Digne, de Grasse « et de Vence, comme bannis de leurs « eveschez, vagabondoient sans de- « meure asseurée », nous savons qu'au mois d'avril 1570, Déodel était établi dans son village natal, en qualité de procureur de son oncle, le baron de la Garde, et encore le 8 février 1579, date à laquelle un capitaine Eyrol prévenait les consuls de la Garde-Adhémar et « M. de Grasse » qu'on avait chargé « ung de la relligion, qui est à Saint- « Paul, de surprendre leur lyeu, avec « intelligence de quelques ungs dud. « lyeu. »

Ayant été pourvu ensuite de l'abbaye de Cruas, ce prélat y faisait sa résidence quand ce monastère fut assiégé par un parti de huguenots, que les religieux, qui se conduisirent en cette circonstance comme de vieux soldats, repoussèrent vaillamment; et c'est également là qu'il mourut de la peste au mois d'août 1568, dans des circonstances dont le chanoine de Bannes, son arrière-petit-neveu, a laissé le plus émouvant récit : « Les moynes ayant « sceu, dit-il, que ledit seigneur eves- « que estoit malade, se retirèrent, ne « luy restant qu'un moyne nommé « Pierre Déodel, sacristain, son petit- « neveu, qui ne le voulut jamais aban- « donner, et un chirurgien; les deux « estant fort jeunes, car ledit sacris- » tain n'avoit alors que seize ans et le « chirurgien dix-huit. Ils firent tout « leur possible pour le garantir de la « mort mais leurs services luy furent « inutiles. Estant donc décédé, ledit « seigneur evesque, ces deux jeunes « garçons le crièrent aux moynes, qui « leur dirent de porter le corps hors « du chasteau, par la porte de derrière « qu'est du costé de la montagne, « qu'ils trouveroient une fosse faite « pour inhumer ledit corps mort, avec « des pelles pour le couvrir de terre. « Ces jeunes gens emmaillotèrent le « corps avec des linceuls et en après « le vestirent d'une robe d'escarlate « violette, faisant des bandes des ri- « deaux du lit dudit défunt, desquel- « les ils le ceignirent tout du long. En « après, ne le pouvant porter, d'aul- « tant qu'il estoit grand et gros, ils le « traînèrent par les pieds par la cham- « bre et les degrés. Mon oncle m'a dit « que tous les coups que la teste don- « noit par les degrés l'affligeoint si « fort, avec le jeune chirurgien, qu'ils « estoient résolus de l'ensevelir dans « la maison s'ils eussent peu. Tant y « a, qu'avec de grandissimes peines, « ils traînèrent ce corps jusques à la- « dite porte laquelle estoit haute pour « le moins d'une toise sur le terrain « du dehors. Ils demandèrent quel- « ques poutres pour le faire rouler; « mais ces messieurs les moynes leur « crièrent de loin de le jeter en bas ; « ce qu'oyant ledit sacristain s'en alla « quérir quelques linceuls et des cou-

« vertes. Estant dedans la chambre ou « estoit mort son oncle, il ouyt quel- « ques moynes à la basse-cour, qui di- « soient de se saisir des meubles du- « dit seigneur evesque, ce qui l'obli- « gea de se saisir de son calice et « d'une coupe d'argent qu'il rencon- « tra sur une table; et descendant « avec les couvertes et linceuls, ils « attachèrent le corps et croyant de le « descendre bellement de ladite porte, « le corps qui estoit pesant les em- « porta, qu'ils faillirent de se tuer. « Néanmoins, Dieu leur donna de la « force pour le transporter jusqu'à la « fosse où ils l'inhumèrent avec lar- « mes et regrets... Mondit oncle fit « tirer les ossements dudit seigneur « evesque du lieu où il l'avoit inhumé, « en 1610, et les fit porter dans l'ab- « baye, qu'est au dehors du village, « et fit bastir l'autel de Saint-Pierre, « sous lequel il fit mettre et ensevelir « lesdits ossements. »

Notes de M. Albanès. — Gams, *Series episc.*, 55. — M. Fornier, *Hist. Alp. mar.*, éd. Guillaume, II, 596. — Arch. Drôme, E, 7046, 7093. — Poncer, *Mém. Vivarais*, III, 433. — Mém. mss. du chanoine de Bannes.

DERODON (David). Voir : **RODON** (de).

DES AGILES (Raymond), historien, dont le nom français devrait être Reymond d'Eygaliers, attendu que son nom latin, d'*Aguler, de Aguileriis, de Aquileriis*, est exactement celui du village d'Eygaliers, près le Buis, naquit, dit-on, à Saint-Paul-Trois-Châteaux et, devenu chanoine de l'église cathédrale du Puy, accompagna l'évêque de cette ville dans la première croisade, ce qui lui valut d'être attaché, en qualité de chapelain, au comte de Toulouse, et ce qui, l'ayant mis en rapport avec un chevalier du diocèse de Viviers appelé Pons de Balazuc, fut cause qu'il écrivit, à la prière de ce dernier, une histoire de l'expédition.

Naïf et véridique récit, plein de curieux détails, notamment sur la part qu'il prit à la découverte de la sainte lance, cette histoire qui a pour titre : *Raymundi de Agiles, canonici Podiensis, historiæ Francorum qui ceperunt Hierusalem*, va de 1096 à 1099 et fait partie du recueil de Bongars : *Gesta Dei per Francos* (Hanaw, 1611, in-fol.). Elle a été traduite par Guizot, pour sa collection des *Mémoires sur l'histoire de France* (t. XXI).

Biogr. du Dauph., I, 5. — Lacroix, *L'arrond. de Mont.*, VII, 435. — Moréri. — Etc.

DESCORCHES (Marie-Louis-Henri), m^quis^ de **SAINTE-CROIX**, administrateur dont le nom est si intimement lié à l'histoire de notre département, pendant quatorze des quinze premières années du XIXe siècle, qu'il lui appartient, on peut le dire, naquit à Sainte-Croix, commune de Survie (Orne), le 17 septembre 1749, et mourut au même lieu, le 2 septembre 1830.

Ayant embrassé, tout d'abord, la carrière militaire, il fut sous-lieutenant au régiment de Bourbon-infanterie, à l'âge de 17 ans, et officier des Gardes françaises, à 18. Seulement, comme il était extrêmement myope, il dut ensuite abandonner le service militaire actif pour travailler dans les bureaux des affaires étrangères, où il se distingua si bien par son travail et son intelligence, qu'ayant obtenu le brevet de colonel d'infanterie, en 1780, il fut nommé, l'an d'après, ministre plénipotentiaire à Liège, poste qui avait en ce moment-là une certaine importance, à cause de la vacance du siège épiscopal et de l'intérêt qu'il y avait pour la France à empêcher l'élection d'un prélat qui lui fût hostile. Or, le marquis de Sainte-Croix s'acquitta fort bien de sa tâche, ce qui lui valut d'être décoré de l'ordre de saint Louis en 1784; et, chargé, en 1790, de représenter la France en Pologne, il n'abandonna ce poste, le 10 août 1792, que pour

aller à Venise en la même qualité, et c'est également dans ce temps-là que notre jeune diplomate reçut le brevet de maréchal de camp. L'an suivant, il était nommé envoyé extraordinaire près la Porte Ottomane et commissaire civil dans le Levant, en remplacement du marquis de Sémonville, et, bien que n'étant resté là que peu de temps, à cause du désarroi complet de notre politique à cette époque, il y rendit encore assez de services pour que le Directoire jetât tout naturellement les yeux sur lui, lorsqu'il voulut entamer des négociations avec le Sultan, dans le but de faire de la Turquie une alliée de la France; notre diplomate avait été dans l'intervalle ministre en Saxe.

Le 24 messidor an VI, « le citoyen « Descorches » fut donc nommé, derechef, ambassadeur à Constantinople; malheureusement les circonstances ne lui permirent pas de faire ce qu'on attendait de lui et, chargé deux ans après, par Bonaparte, d'une mission de confiance en Égypte, les événements rendirent encore sa mission sans objet, au moment même où il se mettait en route pour ce pays. Ce que voyant, Descorches retourna auprès du premier consul, pour lui manifester son intention d'abandonner la carrière diplomatique; mais celui-ci, qui se connaissait en hommes, ne voulut pas se priver de ses services et, peu de temps après, le 2 décembre 1800, Marie-Louis-Henri Descorches de Sainte-Croix fut nommé préfet de la Drôme, avec des pouvoirs extraordinaires.

La tâche était d'autant plus difficile que ce département se ressentait fortement alors de son voisinage avec des départements absolument troublés. Dans sa partie méridionale, des bandes armées interceptaient les communications, volaient et souvent même assassinaient, sous prétexte de politique, et dans les lieux où la sécurité publique n'était pas ouvertement compromise, tous les rouages administratifs ne fonctionnaient que d'une manière défectueuse. Or, le préfet Descorches ne se contenta pas de rétablir la tranquillité, partout où elle était compromise, et d'assurer le bon fonctionnement des institutions du pays, il s'attacha encore à faire la paix dans les esprits par une administration tout à la fois bienveillante et ferme, et toujours équitable. En un mot, il fut, on peut le dire, le véritable organisateur de notre département et sut si bien s'attacher les populations qu'il avait charge d'administrer, que la Restauration succédant à l'Empire ne crut pas pouvoir mieux faire que de maintenir cet administrateur éclairé à la tête du département de la Drôme, et ce n'est, en somme, qu'aux Cent-Jours, que Descorches de Sainte-Croix, officier de la Légion d'honneur et baron de l'Empire, fut enlevé à ce département. Les impérialistes ardents devaient lui garder rancune de son adhésion à la Monarchie, et, n'osant le briser tout à fait, ils le firent nommer préfet de l'Aude; mais Descorches n'accepta pas cette disgrâce déguisée. Abandonnant alors les affaires publiques, il se retira dans le lieu qui l'avait vu naître et y mourut à 81 ans, au lendemain de la révolution de Juillet.

Comme témoignage des sentiments qui animaient le préfet Descorches, rappelons un arrêté du 1er messidor an X, par lequel il invitait tous les conseils municipaux à faire choix, dans chaque commune, « du citoyen, de la femme ou « de la fille que ses mœurs, sa conduite « publique et privée ou quelque acte « privé ou quelque acte marquant de « vertu, rendent le plus recommanda- « ble à l'estime et à l'affection publi- « ques », attendu, dit-il, « que la « source des bienfaits de la liberté est « dans la pratique des vertus sociales « et privées et qu'autant la liberté ci- « vile et politique doit paraître chère « et précieuse à conserver, à tout hom- « me qui n'est pas totalement aveuglé « sur ses intérêts, autant ces vertus « doivent se recommander à l'estime « et à l'affection générales. »

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice biographique sur M. le Marquis de Sainte-Croix (Marie-Louis-Henri Descorches).* Paris, 1846,

in-8° de 12 pp. Cette notice, qui est signée, à la fin : « H. de Lestrées », renferme beaucoup d'erreurs.

Etat mil. — *Alm. royal* — *Actes Com. salut publ.*, I, 326, 402 ; III, 18, 353 ; IV, 499. — *Moniteur offi.* — Arch. Drôme, non class.

DEVÈS (Louis), érudit et collectionneur, né à Chamaret, en 1826, acquit de bonne heure le greffe de la justice de paix de Grignan et se fixa dans cette ville, où il est décédé le 19 octobre 1896, étant alors administrateur de l'hôpital et du bureau de bienfaisance et, depuis deux ans, officier d'Académie. Patient et laborieux chercheur, il s'attacha non seulement à recueillir précieusement tous les débris du passé, médailles, statuettes, poteries, parchemins et vieux papiers, ayant quelque valeur au point de vue archéologique ou historique, mais encore publia quelques utiles écrits :

I. *Biographie historique des magistrats..., des ecclésiastiques et des officiers..... nés ou qui ont résidé à Grignan, depuis le* XIe *siècle jusqu'à nos jours.* Montélimar, Bourron, 1872, in-8° de 84 pp.

II. *Généalogies historiques des familles Du Cros ou Ducros, de Castellane-Novezan, de Petity, de la Roche d'Eure, de Serre et Gourjon, ayant pour auteur commun Guillaume Du Cros* (1530). Montélimar, Bourron, 1883, in-8° de 26 pp.

III. *Les Brigands. Episodes inédits de la réaction thermidorienne* (1794-1804), *dans le canton de Valréas et dans la ville de Bollène.* Avignon, Gros, 1885, in-8° de 76 pp.

IV. *Grignan pendant la Révolution de 1789. Une page d'histoire des principaux épisodes de la Révolution, divisée en trois parties : la ville, le clergé et le château.* Montélimar, Astier et Niel, s. d., in-8° de 32 pp.

V. *Notice biographique sur Louis-Adhémar de Monteil, dernier baron, premier comte de Grignan* (1474-1519). Paris, J. Rouam, 1892, in-12 de 38 pp.

VI. *Notice généalogique sur la famille Dumas.* Valréas, Proyet, 1890, in-8° de 8 pp.

ICONOGRAPHIE. — Portrait gravé sur bois. Buste de 3/4 à D., dans *les Alpes Illustr.* du 19 nov. 1896.

Et. civ. — Lacroix, *L'Arr. de Mont.*, IV, 343. — *Bull. d'archéol.* — Etc.

DEVIE (Alexandre-Raymond), prélat et écrivain, né à Montélimar le 23 janvier 1767, de parents peu fortunés, fit ses études classiques au collège de sa ville natale, puis entra au séminaire de Viviers (1788) et, reçu maître ès arts en l'université de Valence, en 1787, devint alors professeur de philosophie au séminaire du Bourg-Saint-Andéol, qui était une annexe de celui de Viviers. Ordonné prêtre en 1791, la fermeture de ce séminaire le ramena bientôt à Montélimar, où son activité et son zèle attirèrent assez l'attention de Mgr de Messey, évêque de Valence, pour que ce prélat, qui dut s'éloigner de son diocèse, aussitôt après y être venu, lui donnât quelque temps après certains pouvoirs d'administrateur. Seulement, le jeune prêtre ne tarda pas à être lui-même contraint de se réfugier dans les montagnes du Vivarais, pour échapper à la proscription, et, revenu à Montélimar après la chute de Robespierre, il fut bientôt en butte à des dénonciations qui l'obligèrent derechef à se cacher.

Devenu deuxième vicaire du curé de Montélimar après la promulgation du Concordat, il alla professer la théologie morale au séminaire de Viviers, en 1811, et devint presque aussitôt supérieur de cet établissement. Deux ans plus tard, l'abbé Devie était appelé à Valence, pour y être vicaire général de l'évêque Bécherel, et, ce prélat étant mort le 21 juin 1815, il fut un des vicaires capitulaires pendant la vacance du siège, vacance qui ne dura pas moins de quatre ans et demi et pendant laquelle il eut bien des difficultés à vaincre. Re-

devenu vicaire général de l'évêque à l'avènement de Mgr de La Tourrette on peut dire qu'il fut alors, plus que jamais, la cheville ouvrière de l'administration diocésaine, et c'est évidemment là ce qui le fit nommer évêque de Belley, le 13 janvier 1823.

Sacré dans la chapelle des Sulpiciens, à Issy, le 15 juin suivant, Alexandre-Raymond Devie prit possession de son siège, le 13 juillet, et tels étaient son activité et son zèle, qu'au bout de peu de mois le grand séminaire de Brou et le petit séminaire de Belley étaient fondés. Indépendamment de cela, il contribua dans une large mesure à l'établissement de nombre de maisons religieuses dans son diocèse, notamment celles des Frères de la Sainte-Famille et des Frères du Bon-Pasteur, des Sœurs de Saint-Joseph, des Visitandines, des Bernardines et des prêtres Maristes. Enfin, il se fit une telle réputation de science et de vertu, que, bien qu'il ne dissimulât pas son attachement pour les Bourbons, il fut nommé archevêque de Reims, le 4 décembre 1839, puis se vit offrir l'archevêché de Paris. Seulement il refusa l'un et l'autre, ne voulant pas abandonner le siège épiscopal de Belley, qu'il occupait encore lorsqu'il mourut, le 25 juillet 1852, étant alors pourvu d'un coadjuteur depuis dix-huit mois.

On doit à ce prélat de nombreux écrits, dont quelques-uns ont été réimprimés quantité de fois, et il est en outre de ceux qui protestèrent le plus vivement contre le projet de loi présenté en 1841, pour réglementer l'enseignement secondaire ; car, après avoir publié, à ce sujet, un mandement qui lui valut des admonestations du Ministre des Cultes, il adressa, le 25 février 1843, à son clergé, une circulaire que ce ministre, qui était alors Villemain, dénonça comme injurieuse pour l'Université, mais dont la publication n'eut cependant pas d'autres suites.

ICONOGRAPHIE. — I. Portrait gravé sur cuivre, in-18. Buste de 3/4 à D., 0,120/0,074. *Teillard, sc. A. Appert, édit.* Extrait de la *Biogr. du Clergé contemporain.* — II. Autre : lith., in-4°. Buste de 3/4 à D. Lyon, Impr. Bonnaviat. — III. Autre, in-fol. Assis devant une table. *Lith. Béraud, à Lyon.* — IV. Autre, in-8°. Buste à G. dans un médaillon : *D'après E. Cabuchet, Ch. Carrey sc,* P. Sien, impr. à Lyon.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Vie de Mgr Alexandre-Raymond Devie, évêque de Belley,* par l'abbé J. Cognat. Lyon et Paris, 1865, deux vol., in-8°, avec portr. — II. *Notice sur Mgr Devie, évêque de Belley.* Belley, Charvin, s. d., in-8° de 24 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Répertoire à l'usage d'un Prêtre qui veut se rappeler ses principaux devoirs.* Avignon, Aubanel, s. d., in-4° de 90 pp. Ouvrage réimprimé en 1814, sous le titre de : *Les principaux devoirs d'un Prêtre*, par les soins d'un ecclésiastique de Lyon ; puis, par d'autres, et dont l'auteur donna, en 1836, une nouvelle édition corrigée et augmentée, sous ce titre : *Tableau abrégé des principaux devoirs d'un Prêtre, en forme de règlement et d'examen.* Lyon, 1836, in-12. Il y en a beaucoup d'autres; car ce livre en était à sa douzième édition en 1865.

II. *Instructions et prières pour le Jubilé universel de l'année sainte* MDCCCXXVI. Bourg, Bottier, 1826, in-12 de 108 pp.

III. *Rituel du diocèse de Belley.* Bourg, Bottier, 1830-1831, 3 vol., in-12, plusieurs fois réimpr.

IV. *Pieux souvenir des âmes du Purgatoire, pendant l'Octave des morts et le premier lundi de chaque mois.* Lyon, 1834, in-18. Cet ouvrage était à sa vingt-unième édition en 1865.

V. *Manuel des connaissances utiles aux Ecclésiastiques sur divers objets d'art.* Lyon, 1836, in-12. C'est en réalité le quatrième tome du *Rituel.* — *Idem,* autre édit. Lyon, Pélagaud, 1841.

VI. *Méthode pratique pour faire le Catéchisme, adaptée à l'explication des premières leçons du Catéchisme de Belley, qui regardent la grâce, les sacrements et la prière.* Lyon, Pélagaud, 1837, 2 vol. in-12, plusieurs fois réimpr.

VII. *Divers essais pour enseigner les vérités fondamentales de la Religion aux personnes qui ne peuvent pas apprendre la lettre du Catéchisme.* Lyon et Bourg, 1838, in-12, plusieurs fois réimpr.

VIII. *Duplex editio psalterii secundum ordinem recentiorum Galliæ breviariorum distributi.* Lugduni, Pélagaud et Lesne, 1840, in-12.

IX. *Pensées consolantes et salutaires sur les destinées de l'homme dans la vie présente et dans la vie future.* Lyon, 1841, 2 vol. in-16. Ouvrage dont la plus grande partie fut réimprimée en 1846, sous le titre de: *Préparation à la mort ou Extrait des pensées consolantes et salutaires...* Lyon, Pélagaud, 1846, in-16 de VIII + 262 pp.

. X. *Mémorial du Clergé ou Méditations et prières à l'usage des Ecclésiastiques pour le temps des retraites.* Lyon et Bourg, 1842, in-12. Autre édit. Lyon et Paris, 1843, in-12.

XI. *Correspondance d'un ancien Directeur de Séminaire avec un jeune Prêtre sur la Politesse....* Lyon, 1842, in-12. — *Idem*, seconde édition, revue et augmentée de quelques notes et observations. — Autres éditions, de 1843 et 1844.

XII. *Entretien du Prêtre avec Jésus-Christ, avant et après la célébration des Saints Mystères.* Lyon, 1842, 2 vol. in-12. Ouvrage qui n'est guère qu'une réédition un peu abrégée de celui de M. de Vauginois, en 4 volumes, et dont Mgr Devie donna ensuite un troisième volume.

XIII. *Marie conversant avec ses enfants pendant le mois de mai et les jours de grandes fêtes.* Ouvrage qui fut retiré du commerce, à la suite des critiques dont sa forme fut l'objet, de la part de plusieurs journaux, entre autres le *Journal des Débats*, et dont un long extrait a été reproduit dans la *Biogr. du Clergé contemporain*, t. VIII.

XIV. *Dévotion pratique aux Indulgences, ou Prières et Exercices de piété auxquels sont attachées ces précieuses faveurs.* Lyon, Pélagaud, 1844, in-24 de xv + 511 pp.

Biogr. Dauph., I, 311. — Etat civil. — Toupin, *Hist. de la vénérée mère... du Vivier*, 89. — Notice, par l'abbé Perrossier, dans le *Journal de Montélimar*, des 17 24, 31 mars et 7 août 1866. — *Biogr. Clergé Contemp.* — Defay, *Dict. biogr. de l'Ain*

DIDERON (Laurent-Gaspard), ecclésiastique, né à Valence, le 1er novembre 1760, fut reçu docteur en théologie en l'université de sa ville natale, le 16 février 1782; ordonné prêtre trois ans après, il fut d'abord vicaire à Etoile et, dès le 2 juillet de l'année suivante, curé de Saint-Vincent-lès-Charpey. Seize mois plus tard (18 novembre 1787), on le nommait chanoine théologal en l'église cathédrale de Valence; mais, cette nomination ayant été annulée par le parlement de Grenoble, à la suite d'un long procès, il était encore curé de Saint-Vincent lorsqu'il accepta la Constitution civile du clergé, le 30 janvier 1791; ce qui lui valut d'être fait vicaire épiscopal, le 2 août suivant, mais ne l'empêcha pas d'être ensuite poursuivi parce qu'il refusait de prêter le serment de haine à la royauté. Il dut même se cacher pendant quelque temps, pour éviter la prison, peut-être pis, et si, grâce à quelque protection, il obtint quand même, un peu plus tard, la cure de Chantemerle, près Tain, il ne resta pas moins tellement mécontent de son sort, que le 20 pluviôse an II (8 février 1794), il « abdiqua » ses fonctions curiales et remit ses lettres de prêtrise au district de Romans, qui lui promit en échange un secours annuel de 800 livres.

Revenu ensuite au giron de l'Eglise, Dideron devint curé d'Alixan, le 10 octobre 1803, et, cinq ans après, curé-archiprêtre de Saint-Donat; mais il ne cessa pas pour cela d'être suspect à ses collègues. Aussi, l'évêque Bécherel, qui le protégeait, étant décédé en 1815, les vicaires capitulaires qui prirent alors l'administration du diocèse le mirent aussitôt en demeure de se démettre de sa cure et, sur son refus, le suspendirent de ses fonctions. Seulement, le curé de Saint-Donat appela de cette sentence devant le Conseil d'Etat et, les passions politiques s'en mêlant, il s'ensuivit une lutte de plus de cinq ans, dans laquelle Dideron tint tête au gouvernement et à la magistrature, en même temps qu'à ses supérieurs ecclésiastiques, si bien que, de guerre lasse, le successeur de Mgr Bécherel le releva de toutes les censures et pénalités qu'il avait encourues, sous condition d'abandonner lui-même son recours au Conseil d'Etat; ce qu'il fit, de telle sorte, qu'il fut curé de Saint-Donat jusqu'à sa mort, arrivée audit lieu le 6 avril 1834.

On a de cet ecclésiastique : I. *Mémoire... contre les vicaires généraux du diocèse de Valence.* Valence, Marc Aurel, s. d., in-4° de 30 pp.

II. *Au Roi. Deuxième mémoire...* Paris, s. d.; in-4° de 56 pp., signé à la fin : « Buillet, avocat au Conseil d'Etat », mais évidemment de Dideron lui-même.

III. *Le Millénarisme ou le Monde régénéré selon la pure doctrine de saint Justin et de saint Irénée.* Première édition. Grenoble, L. Viallet, 1830,

in-8° de XVI + 164 pp. + 2 feuillets.

Bull. d'hist. ecclés., IV, 16. — *L'Ami de la Religion* du 2 févr. 1820. — Cognat, *Vie de Mgr Devie*, I, 123.

DIDIER (JEAN-PAUL), célèbre conspirateur, né à Upie, le 25 juin 1753, était le fils unique d'un avocat des mêmes nom et prénoms et de Marie-Anne Combelle. Ayant étudié le droit en l'université de Valence, il se fit avocat à son tour, et s'étant établi à Grenoble, rue Chenoise, compta bientôt parmi les meneurs du mouvement d'idées qui devait aboutir à la Révolution, tellement que l'intendant Caze de la Bove l'ayant compris parmi les membres de l'Assemblée des trois ordres qui se tint à l'hôtel de ville de Grenoble, le 14 juillet 1788, il signa, conjointement avec Mounier et Barnave, la délibération convoquant l'Assemblée de Vizille ; représenta au sein de cette Assemblée les communautés d'Allex et de Montoison, voisines d'Upie ; rédigea, de concert avec Barnave, l'acte par lequel les trois ordres de la ville de Grenoble protestèrent, le 13 août, contre la convocation des Etats du Dauphiné dans une forme nouvelle et, finalement, siégea dans les Etats de Romans, en qualité de député du district de Valence. Seulement, comme il était par excellence de ceux qui ne voulaient que réformer les abus, il se trouva bientôt en opposition avec les autres meneurs du mouvement ; à tel point, qu'il sollicita, dit-on, l'honneur de défendre le roi Louis XVI, et qu'après avoir fait imprimer le testament de ce prince, suivi d'une protestation, il alla habiter Lyon, où, tout en faisant apparemment du commerce, il s'occupa surtout de menées contre-révolutionnaires, et, qui plus est, fut un des défenseurs de cette ville contre l'armée de la Convention.

Lyon pris, Didier se réfugia en Suisse, d'où il gagna l'Allemagne ; puis, ayant obtenu sa radiation de la liste des émigrés (11 prairial an III), il revint à Upie où il était, lorsqu'il fut élu juge au tribunal civil de la Drôme, le 26 vendémiaire an IV, ce qui témoigne de la réputation qu'il avait déjà, mais ne l'empêcha pas de transporter ses pénates à Paris, où il ouvrit un cabinet d'affaires pour radiation des listes d'émigrés et recouvrement de biens confisqués, qui ne lui rapporta pas moins de 600,000 livres en trois ans, si l'on en croit Ducoin. Reste à savoir s'il ne s'agirait pas de 600,000 livres en assignats. Car, il est bon de dire que notre Drômois fut toujours plus ou moins aux prises avec des embarras financiers, et que c'est probablement pour cela qu'il entreprit bien des choses différentes et se mêla souvent d'intrigues politiques. En tout cas, dans le temps même qu'il avait à Paris un cabinet d'affaires si productif, autrement dit en 1799, il publia, sous le voile de l'anonyme, une brochure qui fit scandale parce qu'elle était un pressant appel au pays en faveur des Bourbons ; et cette brochure n'ayant abouti qu'à des poursuites contre ceux qui l'avaient imprimée ou distribuée, l'auteur restant caché dans l'ombre, il en publia, trois ans après, une autre, dont le titre : *Du retour à la Religion*, et la dédicace au premier consul indiquent assez l'esprit et les tendances, et dont le succès fut d'autant plus grand que le gouvernement consulaire la fit réimprimer et répandre par ses agents. Or, c'est évidemment à cette seconde brochure que Didier dut d'être pourvu d'une chaire à l'Ecole de droit de Grenoble, lors de sa création (2 novembre 1805), puis d'être chargé de la direction de cette école et finalement d'obtenir pour son fils la sous-préfecture de Grenoble. Mais il n'en resta pas moins toujours dans une situation si difficile, qu'au moment même où certaines notes du Ministère de l'Intérieur le réprésentent comme ayant 20,000 livres de rentes et sans autre préoccupation que celle du bien public, il cherchait des ressources

dans une spéculation sur les vins, qui ne fut pas heureuse et l'obligea, par suite à se démettre de sa chaire et de la direction de l'Ecole de droit. C'était en 1810. Privé ainsi de ses meilleurs moyens d'existence, Didier s'occupa de travaux publics, tels que la construction d'une route dans l'Oisans, le creusement du canal de Pierrelatte et le desséchement des marais de Bourgoin; mais, là encore, il réussit assez mal pour que le retour des Bourbons l'ait comblé de joie, parce que c'était un changement, et que tout changement est bon pour quiconque se trouve dans une situation mauvaise. Grâce à des protestations de dévouement et à sa brochure de 1799, habilement réimprimée pour la circonstance, Didier obtint, en effet, du nouveau gouvernement une place de maître des requêtes au Conseil d'État et la croix de la Légion d'honneur; seulement, il perdit sa place à la seconde Restauration, à cause de l'empressement avec lequel il avait offert ses services à Napoléon pendant les Cent-Jours, et c'est alors que, privé de ressources et perdu de dettes, il se jeta à corps perdu dans les conspirations des sociétés secrètes, si nombreuses à cette époque.

La plus importante de ces sociétés dans notre région étant celle de l'*Indépendance nationale*, il y entra donc et, devenu aussitôt un des dix-sept commissaires chargés d'organiser l'insurrection, il tenta d'abord de soulever les Lyonnais, au mois de janvier 1816; puis, cette tentative ayant échoué, il gagna les environs de Grenoble, avec l'intention de s'emparer de cette ville, d'où il marcherait ensuite sur Lyon, ce qui était d'autant mieux calculé que les idées républicaines et napoléoniennes furent toujours en faveur dans cette contrée, et qu'il y devait recruter en outre quantité de soldats licenciés et d'officiers en demi-solde. Enfin, toutes mesures ayant été prises non seulement pour le groupement de ses partisans, mais encore pour le transport des munitions et des vivres secrètement amassés, le signal de l'insurrection fut donné dans la nuit du 4 au 5 mai et, à ce signal de nombreuses bandes rassemblées à la Mure, à Vizille et au Bourg-d'Oisans, marchèrent sur Grenoble, tambour battant, aux cris de « Vive l'Empereur! » Deux cents conjurés qui se trouvaient dans la place devaient leur en ouvrir les portes, après s'être emparés par surprise des principales autorités et des différents postes. Seulement, le préfet de l'Isère et le général Donnadieu, prévenus à temps, firent échouer un plan d'ailleurs bien ordonné, en empêchant les conjurés de l'intérieur de se réunir, et lançant contre les insurgés des colonnes de soldats qui les mirent en complète déroute. Abandonné des siens, Didier, qui s'était bravement battu le sabre à la main, s'enfuit dans les bois de Saint-Martin-d'Hères et, par les montagnes, gagna Saint-Sorlin-d'Arves, petit village de la Maurienne où il pouvait se croire en sûreté, quand deux misérables, alléchés par la somme de 20,000 francs promise à qui le livrerait, le firent arrêter par les carabiniers sardes. Emmené d'abord à Turin, puis extradé et emprisonné à Grenoble, il subit un premier interrogatoire, le 23 mai, et comparut, les 8 et 9 juin, devant la Cour prévôtale de cette ville, qui le condamna à mort, après des débats aux cours desquels il fit preuve d'une grande fermeté de caractère et d'une rare énergie, assumant toutes les responsabilités pour ne compromettre personne, et témoignant surtout de sentiments religieux des plus vifs. On l'exécuta le lendemain de sa condamnation, sur la place Grenette, vingt-quatre de ses complices, condamnés par les conseils de guerre, ayant été alors déjà fusillés.

Maintenant, quel était le but de notre conspirateur? Piller Grenoble pour refaire sa fortune, disent quelques-uns; mais une semblable supposition ne mérite pas qu'on s'y arrête. D'autres estiment qu'il voulait rétablir l'Empire au profit de Napoléon II, bien qu'il

n'ait jamais parlé du fils de l'Empereur que comme d'un nom dont il se servait. Enfin, les plus nombreux pensent, avec Auguste Ducoin, l'historien le plus complet de la conspiration de 1816, que l'affaire de Grenoble doit être rattachée à un ensemble de conspirations ourdies par certains ministres de Louis XVIII, le duc Decazes entre autres, pour amener la famille d'Orléans au trône, et les faveurs dont la famille Didier jouit, sous le gouvernement de Juillet, donnent quelque créance à cette supposition. Car, il est bon de dire que le fils du conspirateur, Louis-Paul-Antoine-Juvénal Didier, préfet des Basses-Alpes pendant les Cents-Jours, devint alors conseiller d'Etat et secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, et que son gendre, Fluchaire, fut successivement préfet de la Seine-Inférieure et procureur général à Montpellier, dans le même temps.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Détail de l'affreux événement arrivé à Grenoble.* Auch, Veuve Labat, 1816, in-8° de 8 pp. — II. *Détails sur les événements arrivés à Grenoble.* (Paris, Sétier, 1816). in-8° de 4 pp. — III. *Portraits de Didier père et Guillot, son complice.* (Sétier), in-8° de 8 pp., avec deux portraits grav. sur bois dans deux médaillons ovales de 0,065 de hauteur, et au revers du titre on lit : *Exposé sur la vie politique de Didier père, chef principal de l'insurrection qui a eu lieu à Grenoble...* Ces trois numéros sont des canards vendus dans les rues à la nouvelle de l'insurrection. — IV. *Précis circonstancié des événements arrivés à Grenoble.* Paris, Chassaigneau, s. d., in-8°. — V. *Fuite et arrestation du conspirateur Didier,* par Al.-D. de Challabot (Albert du Boys). Lyon, 1832, in-8° de 86 pp. Brochure reproduite dans l'*Echo de la Jeune France,* III, 197-204, sous le titre de : *Le Délateur, épisode d'un voyage dans les Alpes,* par le Solitaire des Alpes. — VI. *Souvenirs contemporains. La Conspiration de Grenoble,* par J.-J. Jullien. Digne, veuve Guichard, 1847, in-8°. — VII. *Didier: Histoire et explications, notes et notices sur les hommes qui ont figuré dans ce grand drame, suivis du compte rendu du procès fait par M. Simon Didier au Journal de l'Isère et de celui intenté par le pouvoir aux journaux reproducteurs de la lettre de M. Simon Didier,* par B. Saint-Eme (*sic*). Paris, Le Gallois, 1841, in-16. — VIII. *Paul Didier: Histoire de la Conspiration de* 1816, par Aug. Ducoin. Paris, Dentu, 1844, grand in-8° de VI-320 pp. — IX. *Histoire de la Conspiration de Grenoble en 1816, avec un fac-simile des dernières lignes écrites par Didier au moment de sa condamnation à mort,* par Joseph Rey, ancien conseiller à la cour royale de Grenoble. Grenoble, Barnel, Vellot et Cie, 1847, in-8° de 246 pp. C'est un tirage à part du *Patriote des Alpes.*

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Assemblée des Trois-Ordres de la ville de Grenoble du* 13 *août* 1788. (Déclaration rédigée par Didier et Barnave). S. l. n. d., in-8° de 8 pp.

II. *L'Esprit et le Vœu des Français en l'an VII.* S. l., 1799, in-8° de 24 pp. — Autre édit. Paris, Gueffier, 1814, in-8° de 16 pp. — Autre édit., Paris, Hocquet, 1814, in-8° de VIII-23 pp., avec dédicace à Mgr de Barentin, chancelier honoraire de France, signée Didier.

III*. *A Sa Majesté Louis XVIII, roi des Français, ses fidèles sujets.* S. l. n. d., in-8° de 6 pp. non signées.

IV. *Du Retour à la Religion.* Paris, Giguet et Michaud, s. d. (1802), in-8° de 53 pp. — *Seconde édition corrigée et augmentée.* Paris, les mêmes, 1802, in-8° de 75 pp. — Autre, un peu augmentée en 1810 et supprimée par la Censure, suivant une note de Champollion-Figeac, dans son *Fourier et Napoléon,* p. 275.

Biogr. Dauph., I, 313. — Arch. de la Drôme, D, 24, et L, 91. — Pouchet, *Mém. tirés des arch. de la police,* V, 129-153. — Rochas, *Mém. d'un bourgeois,* II, 270. — Delacroix, *Stat. de la Drôme,* 617. — Ed. Maignien, *Dict. des anon. et des pseud.* — Champollion (Aimé), *Chron. Dauph.*, I, 110. — Quérard, *Superch. litt.* V° Wilbrod. — Etc.

DIDON (PHILIPPE-VICTOR), prédicateur et écrivain, né à Saint-Laurent-en-Royans, le 18 juillet 1806, de Pierre-Simon Didon, maître de forges, et d'Adélaïde-Reine-Marguerite Dalain, entra au séminaire de Saint-Sulpice de Paris à vingt-deux ans, fut ordonné prêtre à vingt-quatre et se livra ensuite à la prédication ; ce qu'il fit avec d'autant plus de succès, qu'il avait le goût de l'étude et de l'élévation dans les idées, en même temps qu'une parole facile. Aussi, ne tarda-t-il pas à devenir supérieur du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où il mourut au mois de juin 1839.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Voyage d'un jeune Irlandais à la recherche d'une religion, avec des notes et des éclaircissements.* Traduit de l'anglais de Thomas Moore. Ouvrage dont la 3e édition est de : Paris, Gaume, 1836, in-8°.

II. *Morale de la Bible ou Explication des commandements de Dieu*. Paris, 1836, 2 vol. in-12. C'est un recueil de passages empruntés aux livres moraux et aux prophètes.

III. *Thaïs, comtesse de Rupelmonde, ou le Monde et la Solitude*. Paris, Périsse, 1838, in-12.

IV. *Chemin de la vie, ou Exposition raisonnée des dogmes de la morale chrétienne*. Paris, Périsse, 1838, in-18.

V. *Nouveau mois de Marie, à l'usage des personnes du monde*. La 3e édition est de Paris, Gaume, 1840, in-32.

VI. *Histoire Sainte, suivie d'un abrégé de la Vie de N.-S. Jésus-Christ*. Ouvrage qui a eu huit édit., dont la dernière est de : Lyon et Paris, Périsse, 1844, in-12.

VII. *Histoire ecclésiastique*, ouvrage dont la 7e et dernière édition est de: Paris, Périsse, 1844, in-12.

VIII. *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique*. Paris, Périsse, 1855, in-18.

Biogr. Dauph., I, 316. — Etat civil de Saint-Laurent. — *La Littér. franç. contemp.*

DIE (La comtesse de), troubadour dont le buste, œuvre de Mme Clovis Hugues, fut inauguré le 10 août 1888, sur une place de la ville de ce nom, est mentionnée pour la première fois en ces termes, dans une biographie anonyme, fort ancienne, des vieux troubadours : ***La Comtessa de Dia, si fo moiller d'en Guillem de Peitieus, bella dompna et bona et enamorct se d'en Raembaut d'Aurenga et fetz de lui mains bons vers.*** « La comtesse de Die, belle et bonne « dame, qui épousa Guillaume de Poi« tiers, s'étant éprise de Rambaud « d'Orange, fit pour lui maints bons « vers. » Et Raynouard, qui a recueilli ses œuvres, — une tenson et quatre chansons, — estime que l'une de celles-ci est un chef-d'œuvre de l'élégie amoureuse.

Maintenant, qui était cette comtesse de Die ? C'est ce qu'il est bien difficile de dire, malgré toutes les recherches faites à ce sujet, lesquelles permettent seulement d'avancer qu'il y eut deux comtesses de Die, troubadours : l'amante de Rambaud d'Orange, au XIIe siècle, et une autre, qui devait vivre au moins cent ans plus tard, puisque l'italien François de Barberino, qui mourut en 1348, dit avoir connu un chevalier, à qui cette comtesse de Die adressa un jour une verte réprimande, parce qu'il était trop entreprenant et trop occupé de sa toilette ; ce dont ne se serait certes pas plainte l'amante de Rambaud d'Orange, dont les vers sont au contraire des plus lascifs, et ce qui profita, du reste, à ce chevalier, à ce que nous apprend Barberino : *Quem considerans miles ab indè in antea multum correctus est et vidi eum postea mirabiliter ordinatum.*

Pour ce qui regarde la première de ces deux comtesses de Die, Chorier prétend qu'elle s'appelait Alix et était l'unique fille d'Isoard II, dernier comte de Die, tandis qu'il est établi que cette fille, sœur d'un Pierre-Isoard, qui mourut vraisemblablement avant son père, avait nom Roais et fut femme d'Hugues d'Aix, personnage fort différent de Guillaume de Poitiers. D'autres l'appellent Véronique et la confondent, par suite, avec une légendaire comtesse de Marsanne, qui fonda, étant devenue veuve, le monastère de Bonlieu, suivant une charte du 27 avril 1239 ; mais indépendamment de ce que Marsanne est en plein Valentinois et non dans le Diois, et de ce que cette charte fait de la comtesse de Marsanne la mère et non la femme de Guillaume de Poitiers, le document sur lequel repose tout cela est apocryphe. En admettant que notre comtesse de Die fût la mère de Guillaume de Poitiers, était-elle Philippe, femme d'Aymar II, comte de Valentinois, comme on l'a encore avancé ? Mais Philippe de Fayno, comtesse de Valentinois, était fille de Philippe-Jourdain, seigneur de Fay et de Mézenc, et de Mételine de Clérieu, et n'avait conséquemment rien de commun avec les comtes de Diois. Quant à voir notre troubadour dans Isoarde, sœur de Roais et fille d'Isoard, dernier comte de Die, suivant M. Jules Chevalier, sa petite-fille seulement, suivant M. Joseph Roman, cela se peut d'autant moins qu'Isoarde épousa Raymond d'Agoult et non un Poitiers. Aussi, l'opinion la plus acceptée aujourd'hui,

est-elle que l'amante de Rambaud d'Orange, la Sapho provençale, comme on l'appelle parfois, était la femme authentiquement connue de Guillaume de Poitiers, comte de Valentinois, décédé en 1189, c'est-à-dire Béatrix, fille de Guigues, comte d'Albon, le premier qui ait porté le surnom de Dauphin et, par cela même, la sœur de cette Marchise d'Albon, qui était, au dire du chanoine Guillaume, de Grenoble, une femme qu'aucune difficulté n'effrayait, également remarquable par sa réserve et par sa beauté et qui excellait dans l'art de bien parler, *verborum elegantiâ vehementer idonea*. Seulement, pourquoi la fille du comte d'Albon aurait-elle été appelée comtesse de Die ?

Cherchant, à son tour, une solution, M. le chanoine Jules Chevalier n'est pas éloigné d'admettre qu'il n'y a eu qu'une comtesse de Die, troubadour, ce qui est l'opinion de M. A. Thomas, auteur d'un remarquable travail sur Fr. de Barberino. Et comme il faut pour cela rapprocher les dates, il estime d'abord que ce n'est pas Rambaud III, comte d'Orange, vivant en 1150, mais Rambaud IV, son neveu et successeur, de qui l'on a des actes en date de 1218, qui fut l'amant de la comtesse de Die ; puis que le mari de cette comtesse était Guillaume de Poitiers, fils du comte Aymar II, de Valentinois, décédé vers 1225, c'est-à-dire cinq ans avant son père, et non le comte Guillaume Ier, son aïeul paternel, qui mourut en 1189. Après quoi, il suppose que la veuve de ce deuxième Guillaume de Poitiers, qui avait nom Flotte de Royans et qui était encore pleine de vigueur et tout occupée des intérêts de son fils, en 1257 s'intitula comtesse de Die, pour affirmer les droits qu'elle avait sur une partie du Diois. Mais cette supposition, qui pourrait, tout aussi bien, être faite à propos de Béatrix d'Albon, soulève à son tour de telles objections que son auteur lui-même convient que la question n'est pas tranchée. Faisons comme lui, mais non sans avoir insisté sur ce point, que même après avoir rapproché un peu les dates, à l'aide de certaines hypothèses, comme le fait M. Jules Chevalier, il y a de très grandes raisons de distinguer l'amante de Rambaud d'Orange d'une autre comtesse de Die, de qui il est plusieurs fois question dans les *Documenti d'amore* de Fr. de Barberino, par qui nous savons qu'étant allée à Toulouse, elle échangea des vers avec un poète de cette ville, nommé Jaufré.

Quant à ce que Jean de Nostredame et, après lui, l'*Histoire littéraire de la France* racontent de deux comtesses de Die, dames de la cour d'amour de Signe et de Pierrefeu, dont l'une, qui était la mère, aima Rambaud d'Orange, et dont l'autre, qui était la fille, se fit religieuse à Tarascon, où elle mourut de chagrin d'avoir vu mourir le troubadour Guillaume Adhémar, qu'elle aimait, c'est un roman élaboré par l'écrivain provençal, qui est vraisemblablement aussi l'inventeur des fameuses cours d'amour.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. Santy, *La Comtesse de Die*. Brives, 1892, un vol. in-8°. — II. Jules Chevalier, *La Comtesse de Die*. Valence, Jules Céas, 1893, in-8° de 20 pp. — III. *La Comtesse de Die*, discours par M. Maurice Faure, député de la Drôme. Brives, 1892, in-8° de 11 pp. — IV. *A la Comtesso de Dio*, poésie de M. Ernest Chalamel, traduite par M. Santy. Brives, 1892, in-8°. — V. *Ballade à la comtesse de Die*, poésie de M. Champavier, musique de Henry Eymieu, dessin de Ch. Clerice. Paris, André, s. d., in-4° de 7 pp.

Biogr. Dauph., I, 355. — *Hist. litt. des troubadours*, I, 170. — Chabanneau, *Biogr. des troub.*, dans *Hist. gén. du Languedoc*, éd. Privat, x, 285 et 362. — A. Thomas, *Francesco de Barberino et la litt. prov. en Italie au moyen âge*, dans la 35e liv. de la *Bibl. des écoles franç. d'Athènes et de Rome*. — Chorier, *Hist. gén.*, II. — O. Schultz, *Die provenzalischen Dichterinnen*, 8. — J. Chevalier, *Essai hist. sur Die*, I, 476. — J. Roman, *Les deux derniers comtes de Die*, dans le *Bull. d'archéol.*, xx, 370. — J. de Nostredame, *Hist. des poètes prov.*, ch. IX. — *Hist. litt. de la France*, xv, 446.

DIGONNET (Antoine), général que Rochas fait naître à Cobonne, le 23 janvier 1763, sur la foi d'une note officieuse, de laquelle il résulterait, en outre, qu'il étudiait la médecine à

Montpellier, lorsqu'il entra en 1777 (Rochas dit 1779) dans l'armée en qualité d'aide chirurgien, était en réalité de Crest où son aïeul, Pierre Digonnet, de Montpont en Périgord, s'établit à la suite de son mariage avec Marguerite Jobert, le 20 juin 1699, et où il naquit, le 17 janvier 1762, suivant sa propre déclaration, le 20 janvier 1763, suivant son brevet de général de brigade, étant le plus jeune des enfants de Joseph Digonnet, chirurgien, et d'Anne Bouvat. Pour ce qui est de son entrée dans l'armée en qualité d'aide chirurgien, ses états de service n'en disent mot, le donnant tout simplement comme soldat au régiment de Dauphiné en 1779, date à laquelle il n'avait, du reste, que 16 ans au plus. Enfin, soldat, Digonnet fit à ce titre la campagne d'Amérique et fut blessé au siège d'Yorktown (octobre 1781), ce qui lui valut d'être fait sergent-major des grenadiers de l'Ile-de-France, après sa rentrée dans la mère patrie. Devenu ensuite lieutenant adjudant-major au 2e bataillon des Landes (23 septembre 1792), qui faisait partie de l'armée des Pyrénées-Orientales, il combattit vaillamment sous les généraux Servan, Delbecq, Déprescassier, Muller et Moncey, gagnant, pour ainsi dire, chaque jour un grade, si bien qu'au bout de sept mois (1er mai 1793), il était commandant du 4e bataillon des Landes, et que, s'étant après distingué encore en maintes rencontres, notamment à Altobiscar et dans la journée du 17 pluviôse an II, où il fut blessé d'un coup de feu au bras droit, il reçut les épaulettes de général de brigade, le 25 germinal suivant (14 avril 1794).

Général, Digonnet continua à faire partie de l'armée des Pyrénées-Orientales, dont il dirigeait l'avant-garde lorsqu'elle entra dans la vallée de Bastan, le 6 thermidor, et dont il commandait la colonne de gauche au combat de Jeursun ou Yrursum, le 18 messidor an III. Envoyé en Vendée, après la signature du traité de paix avec l'Espagne (4 thermidor an III), il y fit les campagnes de l'an III et de l'an IV, au cours desquelles il infligea à Charette, près de Saint-Fulgent, un échec qui entraîna la prise de ce chef de l'insurrection, et battit également Stofflet, qui ne tarda pas à être pris à son tour. Puis, ayant été chargé du commandement des districts d'Avranches, de Vire, de Mortain et de Domfront, il se conduisit encore là de telle sorte, que Hoche fit le plus grand éloge de lui en rendant compte de la pacification des départements de l'Ouest au Directoire, qui lui décerna un sabre d'honneur. Pendant les ans V et VI, il commanda les départements de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres et, en l'an VIII, il contribua puissamment à la défaite des Chouans de Bourmont dans la Sarthe et la Mayenne, en leur reprenant, en brumaire, l'artillerie dont ils s'étaient emparés au Mans. Appelé ensuite à l'armée du Rhin, commandée par Moreau, il prit part aux batailles d'Engen et de Mœskirch (13 et 15 floréal an VIII) et au combat de Biberac (19 floréal) ; après quoi, sa brigade, qui faisait partie de la division La Poype, ayant été comprise dans l'armée qui devait envahir l'Italie par le Saint-Gothard, il se trouva à l'avant-garde à ce moment-là. En l'an IX, il contribua, sous les ordres de Brune, à chasser les Autrichiens de la Valteline et du comté de Bormio; se signala au passage du Mincio, le 4 nivôse, et, enfin, neuf jours plus tard, il accomplit son plus grand fait d'armes. Après s'être emparé, par un coup d'audace, du col de la Giumella, « position vraiment « étonnante par son escarpement » et défendue par 800 Tyroliens, il franchit les défilés de ce nom et entra dans Riva, ouvrant ainsi le passage à l'armée dont il faisait partie et qui était, le surlendemain, devant Trente.

Décoré de la Légion d'honneur, le 23 vendémiaire an XII, le général Digonnet fut promu commandant de cet ordre, le 25 prairial suivant, puis nommé commandeur de l'ordre des Deux-Siciles, en récompense de ses services en Italie. Envoyé ensuite en Allema-

gne, il y servit jusqu'en 1810, date à laquelle il abandonna le service militaire pour se retirer à Modène, où il mourut le 17 mars de l'année suivante.

Il y a de ce général un buste par Canova.

ICONOGRAPHIE.—Grav. sur cuivre in-4°, dans un cadre de 0,093/0,134. Vue des défilés de la Giumella, dans lesquels Digonnet se trouve à cheval de 3/4 à G. *Terminée par Robert Soquin.* Au-dessous : *A. Digonnet, général de brigade, né à Crest, dép. de la Drôme, le 23 février* 1763, et dix-huit lignes de biographie. Cette grav. fait partie des *Fastes de la Nat. franç.*, par Ternisien d'Haudricourt.

Biogr. Dauph., I, 317. — Etat civil de Crest. — *Statistique personnelle de la Drôme*, mss. — Arch. du min. de la guerre. — *Fastes de la Lég. d'hon.* — *Stat. de la Drôme*, 474. — Etc.

DOCHIER (JEAN-BAPTISTE), avocat, député et écrivain, né à Romans, le 2 décembre 1742, et décédé dans cette ville, le 28 décembre 1828, était le fils d'un procureur et le neveu de Gabriel Dochier, dernier juge de la ville de Romans, pour le chapitre de Saint-Barnard ; sa famille était établie dans cette ville dès le milieu du XVIIe siècle. Reçu avocat au parlement de Paris, le 2 septembre 1764, et au parlement de Grenoble, deux ans après, il s'établit ensuite dans sa ville natale, dont il devint échevin en 1768 ; cette charge l'ayant mis dans le cas de s'occuper d'un procès que les habitants de Romans soutenaient alors contre le chapitre de St-Barnard, un des seigneurs de la ville, à cause de ses prétentions, il fit pour cela, dans les archives de la Chambre des comptes de Dauphiné, des recherches qui eurent les plus heureux résultats. Indépendamment de ce qu'elles aidèrent puissamment à la rédaction des derniers mémoires de la ville contre le chapitre, ces recherches lui permirent en effet d'écrire, entre autres choses, un *Mémoire sur la corvée*, qui témoigne de l'indépendance de son caractère et de l'étendue de ses connaissances; car, il démontre contre le Parlement, qui avait adressé des remontrances au roi le 10 mars 1787, à cause d'un arrêt de son Conseil ordonnant d'essayer, pendant trois ans, la conversion de la corvée en un impôt en argent payable par tous indistinctement, que l'entretien des routes, des ponts et autres charges pareilles, devait être supporté par le clergé et par la noblesse, aussi bien que par le tiers état, suivant le droit féodal. Or, la publication de ce mémoire, qui fut d'abord lu dans l'assemblée des notables tenue à Romans, le 1er juillet 1787, rendit naturellement Dochier populaire. Chargé par ses concitoyens de les représenter dans l'assemblée des députés des trois ordres, qui se tint à Romans encore, du 10 septembre 1788 au 16 janvier 1789, il fit ensuite partie, au même titre, de l'assemblée qui se tint à Chabeuil, du 19 au 29 mai 1790, pour l'organisation du département de la Drôme, et fut alors compris parmi les trente-six administrateurs de ce département. Trois mois et demi après (4 août 1790), il était élu membre du Directoire du département, c'est-à-dire d'une commission ayant pour premier mandat de liquider toutes les affaires communes aux trois départements dauphinois et dans laquelle il remplit les importantes fonctions de vice-procureur général syndic. Le 9 novembre, suivant on l'élisait juge au tribunal du district de Romans, puis on l'adjoignit comme suppléant à Hortal, juge au tribunal de cassation (2 mars 1791); enfin, le 3 septembre 1791, les électeurs de la Drôme l'envoyèrent à l'Assemblée législative où il siégea dans les rangs du parti modéré. Cette assemblée ayant pris fin alors que le juge Hortal était décédé depuis quelque temps, Dochier le remplaça au tribunal de cassation, le 22 septembre 1792 ; mais, effrayé de la marche des événements, il s'enfuit ensuite à Saint-Bardoux, paroisse des environs de Romans, où il avait une maison de campagne, ce qui lui valut d'être arrêté le 15 octobre 1793. Seulement, comme il ne rencontrait guère que des sympathies dans sa ville natale, les

membres de la Société populaire, après avoir demandé tout d'abord qu'on le surveillât « jusqu'à ce que la municipa- « lité ait pris des renseignements à Pa- « ris auprès de leurs frères les Jaco- « bins, sur la conduite qu'a tenue ledit « Dochier à Paris, depuis deux ans en- « viron, fondés d'ailleurs sur ce que ce « dernier avait voté dans l'Assemblée « législative en faveur du traître La- « fayette et qu'il a abandonné son poste « dans un temps où les lois le défendent « expressément », ces membres, disons-nous, sollicitèrent, le 3 brumaire an II (24 octobre 1793), la délivrance « au citoyen Dochier d'un passeport « et autres certificats nécessaires à « l'effet de retourner à son poste. »

A peu près contraint ainsi de reprendre ses fonctions de membre du tribunal de cassation, Dochier les conserva jusqu'au mois de février 1796, date à laquelle il donna sa démission, pour des raisons de santé. Suivant Rochas, qui dit, par erreur, que c'est au lendemain du 9 thermidor (29 juillet 1794) que cette démission fut donnée, il avait surtout la nostalgie du pays natal, à tel point que le gouvernement consulaire l'ayant ensuite nommé juge au tribunal d'appel de Grenoble, il ne tarda pas à se démettre encore de cette charge pour revenir à Romans, où il s'établit avocat consultant et dont il fut maire de 1806 au 1er janvier 1808. Démissionnaire à cette dernière date, il vécut dès lors exclusivement occupé de ses études et de ses affaires, jusqu'à son décès arrivé le 28 décembre 1828. « Esprit brillant, « ayant beaucoup d'aptitude aux affai- « res lorsque les illusions de son ima- « gination ne le trompent pas », dit une note de police de 1810, qui le taxe en outre « d'opinions politiques un peu va- « riables », il était surtout homme d'étude, et les travaux qu'il a laissés sur l'histoire de Romans lui font d'autant plus d'honneur, qu'il a été le premier à débrouiller le chaos de cette histoire.

ICONOGRAPHIE. — Portr. grav. Buste de profil, dans un méd. rond de 0,070, autour duquel on lit : *Jean-Baptiste Dochier.*

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Memoire pour la Ville de Romans, contre les Boulangers de la même ville.* S.l. n. n. (Giroud), 1776, in-4° de 19 pp.

II. *Recherches historiques sur la taille en Dauphiné. Ouvrage utile aux officiers des communautes, à tous les proprietaires d'immeubles et surtout à ceux situes dans le territoire de la ville de Romans.* Grenoble, Jos. Allier, 1783, in-8° de 75 pp.

III. *Precis pour Antoine Vacher et Marie Charbonnel, habitants au bourg du Peage de Pisançon; contre François Gracoulet, residant au même lieu.* Grenoble, Allier, 1787, in-4° de 11 pp.

IV. *Mémoire sur les corvées en Dauphiné.* Grenoble, 1787, in-8°.

V. *Procès-verbal de l'alarme donnée dans la ville de Romans, le 28 juillet 1789.* S. l., in-8° de 15 pp.

VI. *Deliberations du Bourg-de-Peage de Pisançon près Romans* des 1er et 14 août 1789. Grenoble, s. d., in-8° de 7 pp. On y trouve un discours de Dochier racontant que le marquis de Pisançon est allé au corps de garde, demandant à être incorporé dans la garde nationale.

VII. *Eloge historique du chevalier Bayard.* Grenoble, 1789, in-8° de 78 pp. Tirage à part des *Mémoires de la Soc. litter. de Grenoble* (tome II); réimprimé plus tard, à la suite des *Mem. sur Romans.*

VIII. *Opinion de M. Jean-Baptiste Dochier, administrateur du département de la Drôme, sur la question de savoir s'il existe des considérations d'utilite publique et d'economie, pour réduire, en l'état, les districts et les tribunaux établis dans ce département et, en dernière analyse, quel doit être le nombre et l'époque de cette réduction.* Valence, Viret, s. d. (1790), in-4° de 16 pp.

IX. *Rapport et projet de décret sur le nombre et le placement des notaires publics dans le département de la Drôme.* Impr. nat., s. d. (1791), in-8° de 8 pp.

X. Même rapport pour les Hautes-Alpes. In-8° de 6 pp.

XI. Même rapport pour l'Isère. In-8° de 9 pp.

XII. *Projets de décrets... sur la demande de la commune de Bercy tendant à ériger en paroisse la chapelle qu'elle possède dans son sein.* S. l. n. d., mais Impr. nat., 3 décembre 1792, in-8° de 3 pp.

XIII. *Compte rendu à la Societe populaire de la ville de Romans* (24 octobre 1793). Romans, in-4° de 4 pp. Ce sont les explications qu'il fournit après son arrestation à Saint-Bardoux.

XIV. *Consultation sur la lésion d'outre moitié du juste prix.* S. l., mais Valence, Bénistant, an VI, in-4° de 10 pp.

XV. *Consultation sur la valeur du mot souffrance, en matière de comptabilité.* S. l., mais Valence, Viret, an VI, in-4° de 9 pp.

XVI. *Considerations sur les droits et les devoirs des créanciers et des débiteurs.* S. l. n. d., mais Valence, Bénistant, in-4° de 22 pp.

XVII. *Dissertation sur une question de non-retenue de la contribution foncière*. Valence, Montal, 1808, in-4° de 17 pp.

XVIII. *Consultation pour les hospices de la ville de Romans, contre M. Machon, propriétaire, concernant le cours et l'usage des eaux du ruisseau de la Veaune*. S. l., mais Valence, Montal, 1808, in-4° de 18 pp.

XIX. *Mémoires sur la ville de Romans, suivis de l'Eloge du chevalier Bayard*. Valence, Montal, 1812. In-8° de III + 364 pp.

XX. *Dissertation sur l'origine et la population de la ville de Romans*. Valence, Montal, 1813, in-8° de 33 pp.

XXI. *Récit de ce qui s'est passé dans la ville de Romans, depuis l'entrée jusqu'au départ des Autrichiens du département de la Drôme*. Valence, Marc Aurel, 1814, in-8° de 19 pp.

XXII. *Essai historique sur le monastère et le Chapitre de Saint-Barnard de la ville de Romans*. Valence, Marc Aurel, 1817, in-8° de IV + 83 pp.

XXIII. *Recherches sur l'impôt foncier en Dauphiné, pour servir à la confection du cadastre général*. Valence, Marc Aurel, 1817, in-8° de 44 pp.

XXIV. *Discours prononcé en présence de M. Cotton, préfet de la Drôme,... dans l'assemblée des habitants de Romans réunis le 6 novembre 1825, à l'occasion de la fête de Saint-Charles*. S. l., mais Valence, Montal, in-8° de 6 pp.

XXV. *Un cri de l'humanité en faveur des Grecs*. Valence, Marc Aurel, 1826, in-8°, 8 pp.

XXVI. *Rapport à Messieurs de la Commission administrative et du Conseil de charité des hospices de la ville de Romans*. S. l., mais Valence, Montal, 1827, in-4° de 82 pp.

XXVII. *Recherches sur l'origine, la cause et les effets de l'ouverture du canal de la nouvelle Veaune, dans le mandement, territoire et juridiction de Beaumont et de Monteux. Pour servir de suite au rapport et à la délibération des hospices de la ville de Romans, du 10 novembre* 1827. S. l. n. d., mais Valence, L. Borel, 1828, in-4° de 8 pp.

Biogr. Dauph., I. 321. — Arch. Drôme, E, 11207. — Arch. de Romans, CC, 164. — A. Rochas, *Mém. d'un bourg. de Valence*, I, 58. — Dr Chevalier, *Le Comité de surv. révol. et la Soc. républico-popul. de Romans en 1793 et 1794*. — Ed. Maignien, *L'Impr. à Grenoble* et *Bibliogr. révol.* — Etc.

DORNE (Antoine de), professeur de droit en l'université de Valence, appartenait à une famille de Provence ou du Comtat remontant à Bernardin de Dorne, jurisconsulte, de qui la bibliothèque de Valence a un manuscrit sur vélin, renfermant différents traités de droit civil et canonique, et un : *De libellis*.

Il était, selon toute vraisemblance, le fils d'Humbert ou Imbert de Dorne, autre jurisconsulte, habitant Valence en 1480 et 1490, et ayant embrassé, à son tour, la carrière de l'enseignement du droit, il fut pourvu, en 1520, d'une chaire en l'université de sa ville natale, où il fut le digne collègue de Décius, d'Antoine Rossi et d'autres savants professeurs. Non content de cela, il joua encore un rôle important dans les affaires municipales, fut notamment chargé de haranguer le roi François Ier à ses passages à Valence, en 1516 et en 1533, enfin remplit différentes missions dans l'intérêt de ses concitoyens, qui lui témoignèrent, du reste, leur reconnaissance, en lui faisant « chaque année des « présents et des gratifications consi« dérables. Ce qui n'excitoit pas contre « luy l'envie de ses collègues, qui re« veroient sa capacité et sa vertu », dit Chorier (*Hist. gén.*, II, 540). Et ce sont probablement ces « gratifications con« sidérables » qui lui permirent de faire construire un bel hôtel, dans le style de la Renaissance, connu à Valence sous le nom de *Maison des Têtes*. Mais une bien plus grande preuve encore de la place qu'Antoine de Dorne occupa parmi les Valentinois, ses concitoyens, est la délibération que le conseil de ville prit, le 10 janvier 1550 (1551), à l'occasion de sa mort. « Sur « l'honneur que l'on a à fere à l'enter« rement de M. Antoine de Dorne, ac« cesseur de la ville, a esté conclud, — « y est-il dit, — que M. le Consul, aux « despans de la Ville, fasse fere quatre « torches de cyre avec quatre armoy« ries de Valence, que seront portées, « audit enterrement, par les deux con« suls des masterraulx (artisans) et la« boureurs, et que MM. les deux grands « Consuls (ceux de la noblesse et de la « bourgeoisie), alhent tenant le drap « qui sera mis sur le corps, aux lieux « honorables à eux deux. »

Ce professeur, de qui Etienne Bertrand parle avec estime dans ses *Conseils* et dont les manuscrits étaient, cent ans plus tard, aux mains d'Antoine de Marville, un de ses successeurs dans la

chaire de droit, laissa entre autres enfants, trois fils : 1° Jean de Dorne, qui hérita de la *Maison des Têtes* et qui, choisi par le conseil de ville pour « faire la lecture de feu son père » sur la demande du recteur de l'Université, fut en outre chargé, le 17 février 1551, de traduire en français les libertés de la ville de Valence, et disputa, en 1555, la première chaire au célèbre Govéa; 2° François, qui fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Grenoble, créée pour lui, le 15 novembre 1553, en prit possession le 19 janvier 1554, et l'occupa jusqu'à sa mort, arrivée dix ans plus tard; 3° Pierre de Dorne, qui, devenu à son tour professeur de droit en l'université de Valence, en était doyen en 1594, date à laquelle sa noblesse lui ayant été contestée, il obtint, au dire de Chorier, tout ce qu'il « pouvoit prétendre pour la noblesse « de sa famille et pour l'exemption de « ses fonds. » Les armoiries des Dorne étaient : *d'argent au chevron de gueules, au chef d'azur avec un lambel à trois pendants.* Devise: FACTA FACTIS ADORNAT.

Biogr. Dauph., I, 326. — Arch. mun. de Valence, BB, 5. — Arch. Drôme, D. — Berriat-Saint-Prix, *Hist. du droit rom*, 414. — Chorier, *Est. pol.*, III, et *Hist. gén.*, II, 540.

DOURILLE (JEAN-JOSEPH-ISIDORE), dit **DOURILLE** (de Crest), écrivain, né à Crest, le 15 mai 1789, d'autre Jean-Joseph, maçon, et de Marie-Anne Dumoulin, s'établit à Valence, en 1809, date à laquelle il fut libéré du service militaire, exerça d'abord le métier d'horloger, puis fut expéditionnaire à la préfecture de la Drôme. Privé de cet emploi le 31 décembre 1815, il donna quelque temps après, au théâtre, un vaudeville, qui attira l'attention sur lui, mais l'enrichit si peu que, le 30 octobre 1817, il priait le préfet, qui l'avait renvoyé de ses bureaux, de lui donner un certificat grâce auquel il pût obtenir un petit emploi à Paris, sa femme, ses quatre enfants et lui manquant de pain, et « le gouvernement du roi n'exigeant, « disait-il, que de la moralité et de « l'exactitude dans ses employés, con- « vaincu que l'honnête homme, quel- « que opinion qu'il ait en matière po- « litique, n'a jamais d'autre but que le « bien. » La phrase est d'autant plus à citer que, s'il n'obtint pas ce qu'il demandait, on lui accorda, en 1818, un brevet de libraire et l'autorisation d'ouvrir un cabinet de lecture, « à l'instar « de ceux de la capitale. » Seulement, comme il était peu propre au commerce, il abandonna bientôt celui des livres pour s'occuper exclusivement de littérature. Ainsi, publia-t-il d'abord quelques romances (1822), complètement oubliées aujourd'hui, puis, de concert avec une « Société de trouba- « dours », parmi lesquels était Victor Augier, une sorte d'almanach ayant pour titre : *Les Muses du Midi, ou Choix de poésies, dédié aux Dames*, qui parut pendant deux ans (1822-24); il fonda, ensuite, les *Tablettes de la Drôme*, petite feuille littéraire fort sévèrement appréciée par Jules Ollivier, et qui n'eut que 8 numéros, dont le dernier valut à son rédacteur un procès en diffamation, qu'il finit par gagner, mais qui n'en tua pas moins le journal.

On voit ensuite (1826) Dourille rédiger *L'Argus*, que nous croyons être un petit journal parisien, puis chanter, en vers, le sacre de Charles X, et enfin publier quelques romans dans le genre ténébreux. Mais, tout cela, joint à sa collaboration à différents journaux et au produit d'un bureau de tabac et d'un débit de poudre obtenus, en 1824 et 1829, par sa femme, de qui il était alors séparé, ne l'empêchait pas d'être dans une telle gêne, en 1830, qu'il sollicitait alors un emploi dans les bureaux de la préfecture de la Drôme, emploi qu'il ne put obtenir, bien que patronné par le vicomte de La Rochefoucauld. Aussi la révolution de Juillet lui inspira-t-elle une chanson patriotique, *La Valentinoise*, que celle de Casimir Delavigne fit promptement oublier. Devenu ensuite rédacteur au *Courrier de la Drôme*, il en arriva à solliciter un emploi de

commissaire de police, « afin d'utiliser « ses connaissances phrénologiques »; en attendant, il se serait contenté d'une perception. N'ayant pu obtenir ni l'un ni l'autre, il s'établit libraire à Privas, d'où il s'éloigna clandestinement en 1850, à la suite d'une longue maladie. Enfin, revenu à Crest, en 1852, il était depuis quelque temps à l'hôpital de cette ville, lorsqu'il mourut, le 2 janvier 1853.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Romalino ou les Mystères de Monte Rosso.* Paris, 1821, 2 vol. in-12.

II. *Epître à S. M. Charles X, roi de France et de Navarre.* Paris, 1824, in-8° de 8 pp., réimpr. avec *Songe de Napoléon.* Paris, 1824, in-8° de 16 pp.

III. *Chant dithyrambique à l'occasion du retour de S. M. Charles X, après le sacre de Reims.* Paris, 1825, in-8° de 16 pp.

IV. *Résumé de l'histoire de Napoléon et des armées qui ont été sous son commandement.* Paris, 1825, in-18.

V. *L'Espagnol ou la Tombe et le Poignard.* Paris, 1825, 2 vol. in-12.

VI. *Le Parricide ou les Calabrais.* Paris, 1825, 2 vol. in-12.

VII. *Voyage au pays des prodiges ou Description mythologique, historique et géographique des lieux célèbres dans la fable et dans l'histoire.* Paris, 1825, in-18 avec pl.

VIII. *La Saint-Charles. Dithyrambe à l'occasion de la fête du Roi et de celle de S. A. R. Madame la Dauphine.* Paris, 1826, in-8° de 8 pp.

IX. *Holdar ou le Tribunal suprême.* Paris, 1827, 2 vol. in-12.

X. *Histoire de Napoléon, d'après les mémoires écrits à Sainte-Hélène, sous la dictée de ce prince.* Paris, Constant-Chantepie, 1829, 2 vol. in-8° avec portr. et fac-simile.

XI. *Biographie des députés de la nouvelle Chambre septennale.* Paris, 1829, in-8°.

XII. *Chansons patriotiques.* 1838, in-8°.

XIII. *Histoire des guerres civiles du Vivarais.* Valence et Paris, Marc Aurel, 1846, in-8° de 4 ff. + 504 pp.

Bull. d'Arch., XIII, 193, art. de M. Lacroix. — Et. civ. — *France litt.*, II, 587. — Louandre et Bourquelot, III, 280. — Etc.

DOURILLE (JEAN-JOSEPH dit HENRI), fils aîné du précédent, né à Crest, le 10 mai 1812, obtint le 12 février 1836 un brevet de libraire, exerça pendant quelque temps cette profession à Valence, puis l'abandonna pour le journalisme politique. Candidat à la représentation nationale en 1848, la profession de foi qu'il fit alors nous apprend qu'il fut « tour à tour col- « laborateur du *Journal du Peuple*, fon- « dateur de *La Réforme*, et correspon- « dant de Garnier-Pagès aîné, etc., » qu'il écrivit l'histoire « de l'infortuné « général Malet, de Hoche, de Voyer » après avoir écrit celle de Championnet, et « proscrit, détenu trois fois, deux « fois condamné politique, » qu'il « dut « à son attachement ferme et persé- « vérant à la République, sa nomina- « tion à la presque unanimité de capi- « taine de la garde nationale de Paris « en 1843. » Après quoi, il ajoute: « Po- « sition, fortune et repos, je perdis « tout sous le régime déchu. » Mais il ne fut pas élu quand même et dut se contenter du poste de commissaire du gouvernement près le chemin de fer de Paris au Havre, poste qu'il échangea, quelque temps après, contre celui de chef de gare à Pavilly (Seine-Inférieure), où il se distingua par un acte de sauvetage et mourut en 1876.

En outre de sa profession de foi, Henri Dourille est l'auteur de: I. *Histoire de Championnet.* Valence, Dourille, 1839, in-12. — II. *Histoire de la conspiration du général Malet.* Paris, Rouanet, Verdelet, 1840, in-8°. — *Histoire de Lazare Hoche.* Paris, Prévost, Romanet, 1844, in-12 avec portr. Seulement ce sont là des livres qui n'ont de l'histoire que le nom.

Bull. d'Archéol., XIII, 200, art. de M. Lacroix. — Louandre et Bourquelot, III, 280.

DRAGON (JEAN), professeur et pasteur protestant, né à Crest, vers 1585, d'un marchand des mêmes nom et prénom, était l'arrière petit-fils d'André, médecin, venu, de Delft en Hollande, à Crest, dans les premières années du XVIe siècle; ayant fait ses études classiques à Genève et sa théologie à Montélimar sous Chamier, il devint, en 1608,

professeur à l'académie de Die. Trois ans après, il abandonnait sa chaire pour être pasteur dans sa ville natale, d'où il fut transféré, au bout d'un an, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, où il était encore en 1626, après quoi l'on perd sa trace. En dépit d'un caractère évidemment difficile, qui lui fit avoir des querelles un peu partout, ce Jean Dragon eut des succès comme professeur et jouit d'une certaine autorité, chez ses coreligionnaires, comme théologien. Qui plus est, il fut quelquefois chargé de missions délicates dans l'intérêt des églises protestantes de notre contrée, et malgré cela nous ne lui aurions certainement pas consacré une notice, s'il n'avait laissé un *Liber amicorum*, qui est une des curiosités de la Bibliothèque nationale, depuis 1885, et à propos duquel nous avons publié sous le titre de : *Les amis de Jean Dragon, de Crest, étudiant à Genève, professeur à l'académie de Die, pasteur à Crest et à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Notes pour l'histoire de la Société protestante en Dauphiné au* XVIIe *siècle* (1599-1615) (Paris et Lyon, s. d., in-8° de 169 pp.), une étude sur la société protestante à Die, sur Jean Dragon et sur sa famille, enfin sur quatre-vingt-treize personnages protestants d'importance diverse, qui ont consigné des témoignages d'attachement et d'estime pour notre Jean Dragon, dans ce *Liber amicorum*.

DROJAT (François), érudit, né à Die, le 27 vendémiaire an IV (18 octobre 1795), de Joseph Drojat et de Marie-Thérèse-Anne Guillaume, ayant embrassé la carrière du barreau, fut avocat près la cour royale de Paris et plaida même en 1820, devant la Chambre des pairs, pour un officier de Valence accusé de complot contre le gouvernement. Mais c'est d'archéologie et d'histoire qu'il s'occupa surtout. Indépendamment d'un remarquable rapport sur *L'Annuaire historique et archéologique de la Haute-Saône*, par Baulmont et Suchaux, inséré en 1825 dans le Bulletin de la Société de géographie de Paris et attribué, par erreur, à son frère Pierre, qui se contenta d'être notaire à Pontaix, on lui doit, en effet, les écrits suivants :

I. *Plaidoyer pour l'accusé Gaudo-Paquet devant la Cour des Pairs, dans l'affaire du 19 août 1820*. Paris, Didot, in-4° de 23 pp.

II. *Aperçus philosophiques (du sentiment)*. Paris, 1821, in-8° de 70 pp.

III. *Dissertation sur un cippe à taurobole, existant à Die*, publiée dans le tome VII, pp. 63-80 des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*.

IV. *Eclaircissements sur un lieu du département de la Drôme désigné dans l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem sous le nom de « Cerebelliaca »;* article inséré dans le même tome des mêmes *Mémoires*, pp. 150-156. Il y soutient, avec raison, contre d'Anville, que *Cerebelliaca* est Montoison.

V. *Compte rendu général des travaux de la Soc. roy. des Antiquaires de France, dans le cours des années* 1826 *et* 1827.

VI. *La maîtresse-clef de la tour de Babel, alphabet primordial, phonétique, graphique, idéal, de toutes les langues du globe*. Paris, 1857, in-16 de 115 pp.; plus un tableau, ayant pour titre : *Table-ature*, en avant duquel on voit inscrit dans un rayonnement : *Gloria in excelsis et in terra pax hominibus bonæ voluntatis!!!* Au revers on lit, entouré de nuages : De profundis clamavi *Domine et non confundar ego in æternum???* Dans une *Dédicace de tous mes travaux* placée en tête de cette brochure, tout émaillée de locutions « inacadémiques », l'auteur dit que « durant une vie déjà « longue consacrée presque entière- « ment à des études abstraites, il a « recueilli beaucoup de notes, ... et « qu'il se croit obligé de sonder, par « le présent opuscule, si ses travaux « trouveront des adeptes. » Ailleurs, il manifeste l'espoir que « l'intelligen- « ce des philologues suppléera, pour « leurs langues particulières, à son

« insuffisance », et l'épilogue finit ainsi : « Le sort des premières feuilles « jetées à tous les vents sera donc un « indice quelconque, pour moi, de ce- « lui qui règne actuellement et me ser- « vira d'augure pour ce que je dois « faire. Mais, fût-il en tous points dé- « favorable, que j'aurais encore un es- « poir, ce serait qu'après un séjour « déterminé plus ou moins long dans « d'obscures favisses, elles devins- « sent par un stique heureux, le sing « suscitateur d'une bonne théopho- « nie. » Est-ce pour cela que Rochas, son compatriote, qui a connu cette brochure, et à qui le docteur Long déclara qu'il n'y comprenait rien, n'a pas jugé bon de la mentionner ?

François Drojat est décédé à Die, le 11 septembre 1857.

Biogr. Dauph., I, 327. — Etat civil. — Notes de famille. — Etc.

DUCHESNE (PIERRE-FRANÇOIS), homme politique, né à Romans, le 6 octobre 1743, d'Antoine Duchesne et de Marie-Louise Enfantin, s'établit de bonne heure à Grenoble, comme avocat, et y était syndic des avocats consistoriaux au Parlement, en 1788. Beau-frère de Claude Périer, il fut activement mêlé au mouvement d'idées qui devait amener la Révolution et l'un des premiers membres de la fameuse Assemblée de Vizille ; mais celle-là ayant éclaté, son enthousiasme se refroidit d'autant plus vite que, dépassé dès le premier jour, il ne tarda pas à être suspect. Membre du comité de la garde nationale de Grenoble chargé d'élaborer un projet de serment pour la fédération du 11 avril 1790, il souleva, en effet, de violentes colères, en voulant introduire, dans la formule de ce serment, une phrase qui impliquait la reconnaissance du roi comme détenteur du « pouvoir exécutif suprême. » Dénoncé pour cela à la municipalité et dans les journaux, attaqué dans les sociétés populaires, il dut se disculper de toute intention mauvaise dans une lettre qui fut imprimée et distribuée, après avoir été publiée dans les *Affiches du Dauphiné* du 20 avril, ce qui n'empêcha pas, bien entendu, la malencontreuse phrase d'être supprimée.

Découragé, P.-Fr. Duchesne se retira alors à Grâne, auprès d'une de ses filles, et y resta jusqu'au 14 avril 1797, date à laquelle il fut élu, par 124 voix, député du département de la Drôme au Conseil des Cinq-Cents, assemblée dont il devint secrétaire, le 21 mars 1798, et au sein de laquelle il joua un rôle important; car, tout en y faisant quantité de propositions et de rapports, pour la plupart imprimés en brochure, il y prit part à de nombreuses discussions, par exemple, le 21 mars 1798, pour combattre un projet de loi de Gay-Vernon tendant à exclure les ci-devant nobles des fonctions publiques, et le 26 juin 1799, pour demander qu'une loi prévienne les dangers qui peuvent résulter des sociétés populaires, avant d'en autoriser l'ouverture, attitude qui pourrait faire croire qu'il applaudit au coup d'Etat du 18 brumaire, tandis qu'il lui fut au contraire absolument opposé. Entré, quand même, au Tribunat, dont il fut élu président le 2 prairial an VIII, (21 mai 1800), la part qu'il prit aux travaux de cette assemblée est également grande car, tout aussi bien qu'au Conseil des Cinq-Cents, il y fit preuve d'un caractère absolument indépendant, à ce point que dans la discussion d'un projet de loi relatif à l'organisation de l'instruction publique, le 26 avril 1802, il ne craignit pas de reprocher au gouvernement de faire le possible pour empêcher les classes pauvres de s'instruire, et que, le 1er août suivant, il vota contre le Consulat à vie, après quoi il donna sa démission pour protester contre la suppression de la Constitution de l'an VIII.

Rentré alors dans la vie privée, il fut élu, trois ans après, candidat au Sénat conservateur, par le collège électoral de la Drôme; mais Napoléon se souvenant de l'opposition qu'il avait faite à Bonaparte, premier consul, re-

fusa de le nommer, de telle sorte qu'il vivait en dehors des fonctions publiques, lorsqu'il mourut à Grenoble, le 31 mars 1814, étant alors bâtonnier de l'ordre des avocats de cette ville.

ICONOGRAPHIE. — I. Portrait lith., in-8° de 0,100/0,077. Buste de 3/4 à G. en costume de député aux Cinq-Cents. Au dessous : *Duchesne, du Conseil des Cinq-Cents, tribun, etc. (Drôme), mort en* 1813 *(sic)*. Se trouve en tête du recueil intitulé : *Choix de rapports, opinions et discours.* — II. Autre, au physionotrace. Buste de profil à D., dans un médaillon rond de 0,060. *Dessiné par Fournier. Gr. par Chrètien.* — III. Lith. in-8° de 0,100/0,082. Buste de 3/4 à D.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice biographique sur Duchesne (Pierre-François), de Romans* (1743-1814), par Etienne-Philippe Piraud, avocat près la Cour d'appel de Grenoble. Grenoble, Breynat, 1890, in-8° de 23 pages.

BIBLIOGRAPHIE. — I. * *Le Voyage de Piété au Mont-Calvaire de Romans en Dauphiné*, par Le ***. Paris, Lemercier, 1762, in-18°. Ouvrage en deux parties, dont la seconde a pour titre : *Le Voyage glorieux de la résurrection de Jésus-Christ*, avec une fig. représentant la Résurrection. Autre édit. Valence, Montal, 1821, in-18 de 145 pp. et 1 f.

II. *Compliment prononcé par l'un des syndics de l'ordre des avocats consistoriaux à M. le premier Président, le 20 octobre 1788.* S. l. n. d., in-8° de 3 pp.

III.* *Lettre d'un Citoyen, servant de réponse aux Réflexions d'un Patriote dauphinois.* A Crest, le 1er août 1788. S. l., in-8° de 24 pp.

IV. *Précis des objets arrêtés à Romans, par la nouvelle assemblée des trois ordres...* S. l. n. d., in-8° de 7 pp.

V. *Adresses au Roi, à l'Assemblée nationale et aux citoyens de la ville de Paris, par les citoyens de la ville de Grenoble.* 25 juillet 1789. S. l., in-8° de 15 pp. La première est de Duchesne.

VI.* *Lettre d'un membre du Comité de la garde nationale de Grenoble, servant de réponse à l'article inséré dans le journal patriotique de la même ville, du 15 juillet 1790, ensuite d'une délibération prise par la Société des Amis de la Constitution.* Grenoble, 15 avril 1790. S. l., in-8° de 8 pp. Publication qui donna lieu à *Réponse aux observations et à la lettre écrite par M. Duchesne aux Amis de la Constitution, le 15 avril* 1790 (par Fairin, Amar et Dufour). S. l. n. d., in-8° de 16 pp.

VII. *Opinion sur la réclamation de la famille Anisson-Duperron, contre la vente de la manufacture de Buges, au citoyen Léorier-Delisle, par décret du 24 ventôse an* III. Imp. nat., in-8° de 11 pp.

VIII. *Motion d'ordre faite par Duchesne, député de la Drôme, sur les moyens de réparer l'inégalité dans la répartition de la contribution foncière.* Séance du 25 prairial an V. Pièce in-8°.

IX. *Opinion sur le projet de résolution de la Commission des finances, concernant les rentes Foncières.* Séance du 15 thermidor an V. In-8° de 12 pp.

X. *Opinion sur le nouveau projet de résolution relatif aux transactions antérieures à la dépréciation du papier-monnaie.* Séance du 18 thermidor an V. In-8° de 16 pp.

XI. *Rapport sur les diverses transactions pendant la dépréciation du papier-monnaie.* Séance du 5 vendémiaire an VI. In-8° de 32 pages. Rapport auquel il fut répondu par. *Observations sur les trois projets de résolution proposés le 5 vendémiaire an* VI, *par le représentant Duchesne.* In-8° de 16 pp., signé : *Deran* ; et par : *Observations sur le rapport fait au Conseil des Cinq-Cents par Duchesne.* An VI, 1797. In-8° non signé.

XII. *Opinion sur le projet relatif à l'exclusion des ci-devant nobles de toutes fonctions publiques.* Séance du 7 vendémiaire an VI. In-8° de 8 pp.

XIII. *Motion d'ordre sur le rapport fait par Lamarque, relativement aux suspensions ou annulations de ventes de biens nat.* Séance du XIV vendémiaire an VI. In-8° de 12 pp.

XIV. *Troisième projet de résolution sur les transactions entre particuliers pendant la dépréciation du papier-monnaie.* Séance du 22 vendémiaire an VI. In-8° de 11 pp.

XV. *Rapport sur la révision des matrices de rôle de la contribution foncière.* Séance du 26 brumaire an VI. In-8° de 34 pp.

XVI. *Nouvelle rédaction des projets de résolution présentés par P.-F. Duchesne sur la révision des matrices de rôle de la contrib. foncière.* Séance du 26 brumaire an VI. In-8° de 28 pp.

XVII. *Opinion sur le projet de résolution relatif à la durée des fonctions des présidents, accusateurs publics et greffiers des trib. crim.* Séance du 2 frimaire an VI. In-8° de 10 pages.

XVIII. *Opinion sur un projet de résolution en faveur des enfants nés hors du mariage, tendant au rapport de l'art. 4 de la loi du 15 thermid. an IV.* Séance du 8 frimaire an VI. In-8° de 7 pp.

XIX. *Rapport contenant un nouveau projet de résolution sur les rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie.* Séance du 9 frimaire an VI. In-8° 10 pp.

XX. *Projet de résolution addit. sur les transactions.* Séance du 19 frimaire an VI. In-8° de 4 pp.

XXI. *Nouveau projet de résolution présenté au nom d'une commission spéciale sur les rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie.* Séance du 6 pluviôse an VI. In-8° de 5 pp.

XXII. *Opinion sur le projet relatif à l'institution des vétérans gardes ruraux.* Séance

du 13 pluviôse an VI. Impr. nat., in-8° de 8 pp.

XXIII. *Rapport sur divers art. add. aux lois des 11 frim., 16 pluv. et 13 vent. an VI, concernant les trans. entre particuliers pendant la dépréciation du papier-monnaie.* Séance du 19 ventôse an VI. In-8° de 23 pp.

XIV. *Rapport sur le projet de loi du 8 ventôse an IX, qui autorise le bail à rente perpétuelle.* Imp. Nat. s. d., in-8° de 7 pp.

Biogr. Dauph., I, 333. — Et. civ. — *Moniteur.* — Champollion, *Chron. dauph.*, I, 117. — Etc.

DUBOIS-CHATELLERAULT (Michel), directeur des monnaies du duché de Parme, sous l'infant don Philippe (1748-1765), naquit à Valence en 1711. Il était fils de Pierre Dubois, « Me arquebusier, originaire de Cha« tellereau en Poitou », qui habitait cette ville depuis 15 ans lorsqu'il y épousa, le 18 janvier 1710, Claudine Genin, fille de Louis, avocat au parlement de Bourgogne; d'abord arquebusier comme son père, il s'occupa ensuite de mécanique avec tant de succès, que le hasard des circonstances l'ayant fait connaître de l'infant don Philippe, troisième fils du roi d'Espagne et gendre de Louis XV, ce prince ami de tous les progrès se l'attacha dès 1743, et devenu, cinq ans après, duc de Parme, le chargea de mettre l'atelier monétaire de ce duché, dont il le nomma directeur, à la hauteur des mieux outillés. Or, notre Valentinois s'acquitta si bien de sa tâche, que la république de Venise, s'étant décidée à son tour à substituer la frappe au balancier à la frappe au marteau dans la fabrication de ses monnaies, le demanda au duc de Parme pour un temps. Seulement, à Venise, Dubois-Chatellerault rencontra de tout autres difficultés qu'à Parme ; car, indépendamment de ce qu'il s'y heurta aussitôt au mauvais vouloir des ouvriers monnayeurs, qui tenaient à leurs vieux errements, les locaux mis à sa disposition ne purent être appropriés pour l'installation de ses machines. Mais, telle était sa volonté de réussir, qu'après avoir eu raison des résistances des ouvriers, il construisit de nouvelles machines s'adaptant aux locaux dont il disposait et, finalement, remplit si bien sa mission, que les membres du Sénat de la Sérénissime république écrivirent, le 4 décembre 1756, à l'ambassadeur du duc de Parme, que « le sieur Michel Du« bois, directeur actuel de l'hôtel des « monnoyes » de ce prince, « a mani« festé son habileté et sa parfaite con« noissance dans tout ce qu'il a opéré « et dirigé avec un heureux succès; » ajoutant : « Nous nous déclarons donc « très satisfaits de lui et vous préve« nons que, passé le mois de décembre, « nous le rendrons au service du royal « Infant, auquel il vous plaise faire « connoitre notre reconnoissance. »

En un mot, cette transformation des ateliers monétaires de Venise, fut un triomphe pour Dubois-Chatellerault, qui se fit un devoir d'en perpétuer le souvenir en publiant : *Gravures représentant les différentes Machines servant à la Fabrication des monnoyes au Balancier, construites à Venise pour le service de la Sérénissime République, présentées à S. A. R. Monseigneur l'Infant, don Philippe, duc de Parme..., par l'auteur directeur des Monnoyes, surintendant de cette nouvelle fabrication par décret du Sénat, le 11 may 1751* (A Parme, de l'impr. de Gozzi, MDCCLVII, in-4° de 21 feuillets et 10 planches : *Gius. Zucchi del. et sculp.*); sorte d'album d'une fort belle exécution et rare aujourd'hui, dont la dédicace au duc de Parme est signée : « Du Bois-Chateleraut, de Valence en « Dauphiné », et dans lequel nous avons trouvé la plupart de ces renseignements. Ajoutons qu'au milieu de ses prospérités et en dépit de l'éloignement, notre Valentinois se rappela toujours tellement sa ville natale, qu'ayant appris à Venise que les Pénitents de Valence se proposaient de restaurer leur chapelle, dans laquelle se trouvaient alors les reliques de sainte Galle, il écrivit au recteur de cette confrérie, le 11 septembre 1756, pour lui offrir de contribuer à cette restauration, en souvenir de ce qu'à la suite d'un acci-

dent qui lui était arrivé pendant son enfance, sous le clocher de la cathédrale, on l'avait voué à cette sainte. Mais nous ne savons rien de plus.

Et. civ. — Notes de MM. Champavier et Mellier. — *Vie de Ste Galle*, 72.

DU BOUCHAGE (Antoine-Louis-Joseph-Flodoard de Grattet, comte), député de la Drôme, né à Grenoble, le 19 mars 1794, et décédé à Paris, le 25 septembre 1855, appartenait à une famille noble du Bugey, implantée en Dauphiné au xvie siècle; neveu de François-Joseph, vicomte du Bouchage, ministre de la marine sous Louis XVI et sous Louis XVIII, il était fils d'un officier du génie, syndic de la noblesse aux Etats de Romans (1788), qui fut successivement conseiller de préfecture de l'Isère (1800-1803), préfet des Alpes-Maritimes (1803-1814) et préfet de la Drôme (1815-1822). Engagé de bonne heure sous les drapeaux, il était chef d'escadrons aux lanciers de la garde royale en 1830, date à laquelle il donna sa démission et se retira dans le magnifique château de Triors, près Romans, qui lui était échu dans l'héritage de sa grand'mère, Marie-Françoise-Jeanne de Bally de Bourchenu, et là s'occupait d'agriculture, lorsqu'il posa une première fois sa candidature à la députation dans le second arrondissement électoral de la Drôme, en 1842. Seulement, le candidat ministériel, qui était alors M. P.-Em. Giraud, l'emporta sur lui, et ce n'est que quatre ans plus tard (1er août 1846) qu'il fut élu par 313 voix contre 223 à son concurrent. Or, député, le comte du Bouchage suivit la même ligne de conduite que M. P.-E. Giraud, c'est-à-dire soutint énergiquement le ministère Guizot, jusqu'à la révolution de février 1848, qui mit fin à sa carrière politique.

Dict. Parlem. — *Bull. d'Archeol.*, xx, 359. — Etc.

DUBOUCHET (Jean-Baptiste-Henri), médecin, né à Romans en 1803, et décédé à Paris sous le second Empire, peut donner une idée du rôle que la réclame joue dans l'existence de certains hommes. Appartenant à une famille qui comptait déjà plusieurs médecins, il fut médecin à son tour, mais dans des conditions bien particulières; car, ayant été pendant quelques mois secrétaire d'un médecin des maladies des voies urinaires, le docteur Ducamp, il se donna aussitôt après la mort de celui-ci, arrivée en 1823, comme son successeur. Bien mieux, il publia, dès cette année-là, un premier ouvrage de médecine qui fut suivi de quelques autres. Aussi la *Biographie des hommes du jour* (1838), ne manqua-t-elle pas d'appeler l'attention du public sur cet éminent praticien, dont les ouvrages sont « écrits « clairement, sans mots techniques qui « ôtent tout intérêt à la lecture des ou- « vrages scientifiques », et à qui l'on « doit plusieurs améliorations du pro- « cédé instrumental de la lithotritie »; ajoutant que les opinions politiques du Dr Dubouchet « sont franchement « acquises au progrès et qu'il accueil- « lit avec enthousiasme la révolution « de 1830 », mais « qu'il n'a jamais « été trouvé digne des faveurs de la « cour, car sa poitrine est vierge de « toute décoration. » Cette notice, dont il fut naturellement fait un tirage à part, n'a pas moins de 15 pages; et, sept ans après (1845), il en fut publié une autre de 8 pages dans les *Archives des Hommes du jour*, où l'on raconte que le Dr Dubouchet, « médecin « des ordres royaux des Pays-Bas, « membre de la Société des sciences « médicales, chimiques et physiques, « correspondant de l'Institut médical « d'Athènes », etc., etc., étudia la médecine à Paris; qu'il fut reçu médecin dans cette ville et, plus tard, docteur en médecine et en chirurgie à la faculté de Giessen (Allemagne); qu'il dirigea surtout « ses études et « ses méditations vers les maladies « des voies urinaires et y obtint des

« succès remarquables » ; qu'il a, en outre, perfectionné divers instruments de chirurgie et cependant n'a reçu aucun encouragement de son pays, ce qui ne l'empêche pas de pratiquer toujours avec dévouement sa profession. Or, en cette même année 1845, une troisième notice publiée, dans *Les médecins de Paris jugés d'après leurs œuvres*, par C. Sachaile (de la Barre), pseudonyme de Claude Lachaise, mais dont il n'y a pas de tirage à part, nous apprend que « Dubouchet (de Ro« mans) » qui avait jusque-là fait de la médecine sans aucun titre, prit en 1840 le modeste grade d'officier de santé ; et l'on y dit aussi que les ouvrages de ce médecin sont de ceux « que l'on fait « avec des ciseaux et que l'on donne « comme une adresse »; puis, que la méthode de cautérisation pour les rétrécissements de l'urètre, n'est nullement de Dubouchet, comme on cherche à le faire croire, mais bien de Ducamp, qui, tout le monde le sait, la tira de l'oubli et la réhabilita par des succès retentissants. Il n'est plus question ensuite de notre Romanais.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Petit traité des rétentions d'urine causées le plus fréquemment par un ou plusieurs rétrécissements du canal de l'urètre...* Paris, Béchet jeune, 1823, in-8°. Ouvrage, dont la 8ᵉ édition (Paris, G. Baillère, 1841, in-8°) est accompagnée de deux planches, et qui en eut d'autres, plus ou moins augmentées et corrigées et sous des titres plus ou moins modifiés.

II. *Traité sur le catarrhe utérin ou les fleurs blanches, de leurs causes, de leurs effets, de leur traitement curatif et des moyens hygiéniques propres à les prévenir.* Paris, Béchet jeune, 1825, in-8°.

III. *Manuel des goutteux et des rhumatisans: moyens à l'aide desquels on peut se préserver et se guérir de ces deux maladies.* Paris, Regar; ouvrage dont la 11ᵉ édition est de 1829.

DU CHATELARD (FRANÇOIS), seigneur dudit lieu, de Serre, d'Hauterives et de la Motte-Chalancon, officier général, né au château de son nom sur Hauterives, le 6 juin 1717, de Christophe, dit le comte du Châtelard, et de Marguerite de Roux-Deagent de Morges, appartenait à une famille chevaleresque dont la filiation directe fut prouvée par titres, devant d'Hozier, jusqu'en 1760, et qui paraît être la même que celle des premiers seigneurs d'Hauterives, parents de l'empereur Conrad III, au XIIᵉ siècle. Engagé à treize ans dans le régiment d'infanterie du Perche, il était colonel à vingt-sept ans, grâce à la bravoure dont il fit preuve en maintes circonstances, notamment au siège de Fribourg ; devenu trois ans après lieutenant-colonel des Gardes-Lorraines, il fut promu brigadier des armées du roi, le 10 mai 1748. Treize ans plus tard (20 février 1761), il obtenait le grade de maréchal de camp ; il était alors marié depuis six ans (18 décembre 1755) avec Marie-Thérèse de Lamorte-Laval, qui lui avait apporté en dot la terre de la Motte-Chalancon, et ce mariage l'ayant fixé en Dauphiné, il ne s'en éloigna guère dès lors jusqu'à son décès arrivé, au Châtelard, le 11 octobre 1784.

Etat civ. — D'Hozier. — Arch. Morin-Pons, nᵒˢ 1071, 1081 et 1089. — Etat milit.

DUCLAUX DE BÉSIGNAN (PIERRE-CHARLES-MARIE-JOSEPH), dit le marquis de Bésignan, contre-révolutionnaire, né à Mirabel-les-Baronnies, le 2 avril 1759, appartenait à une vieille famille de Nyons, transplantée à Mirabel avec Justin Duclaux, maire perpétuel de ce lieu, qui acquit en 1703 une partie de la seigneurie de Bésignan, près le Buis, en épousant Marie de Taxis, fille et héritière d'Adam, coseigneur dudit Bésignan. Petit-fils de ce Justin Duclaux, celui qui nous occupe était fils de Joseph-Justin-Constantin Duclaux et de Marguerite de Blosset, et la terre et le château de Bésignan lui furent cédés par son père, à l'occasion de son mariage avec Marie-Jeanne-Martine Duclaux de la Mésangère, sa parente, le 2 février 1780. Or,

fait assez singulier, après avoir eu tout d'abord de grosses difficultés avec ses vassaux, qui lui reprochaient d'exagérer ses droits de seigneur, il fut des premiers en France à renoncer à ces droits ; car, seize jours avant la fameuse nuit du 4 août 1789, il déclarait aux habitants de Bésignan, assemblés dans l'église paroissiale, qu'il les déliait « de tout ce qui a l'ombrage de « servitude, de tous ces services per- « sonnels qui sont faits pour avilir « l'âme, » ne voulant, disait-il, « pré- « tendre qu'au seul hommage de leurs « cœurs. » Il croyait probablement désarmer ainsi les rancunes dont il était l'objet; mais il n'y arriva pas, et c'est vraisemblablement, joint à l'irritation que lui causait la marche des événements politiques, ce qui lui fit prendre, quelque temps après, une attitude tout à fait menaçante, non seulement vis-à-vis de ses anciens vassaux, mais encore de tous les habitants de la contrée environnante. Affectant alors de se poser en ennemi déclaré de la Révolution, il entretint ouvertement des relations tant avec les royalistes soulevés du Midi, qu'avec ceux qui conspiraient à l'étranger. Qui plus est, il fit alors des armements inquiétants pour les paysans, ses voisins, et d'une manière si peu dissimulée, que la Société des Amis de la Constitution du Buis, s'étant plainte de cela au commandant d'un bataillon qui tenait garnison dans cette ville, en le priant d'intervenir, Mme de Bésignan, dont le caractère ne le cédait en rien, paraît-il, à celui de son mari, écrivait, le 5 mai 1792, à ce commandant: « Je « viens d'apprendre que, d'après la « motion qui en a été faite au Club de « votre ville, une partie de votre ba- « taillon doit venir désarmer le châ- « teau que nous habitons;... j'ai voulu « vous prévenir que mon mari est dé- « terminé à résister à toute entreprise « illégale, et quoiqu'il y eût peu de « générosité à nous attaquer avant que « je sois remise de la chute malheu- « reuse que je fis mardi passé, je vous « réponds que je m'aiderai de toutes « mes forces à défendre mon mari et « mes trois enfants. »

Deux jours après, le château de Bésignan était investi par 400 volontaires qui, l'entrée leur ayant été refusée, se retirèrent assez promptement après avoir tiré quelques coups de fusil; et, cinquante jours plus tard (27 juin), les maires de Bésignan, le Poët-Sigillat, Rochebrune et Sainte-Jalle, s'étant présentés au « sieur Duclaux » pour se rendre compte de ses armements, constataient, avec l'agrément de ce dernier, qu'il n'avait pas moins de 22 fusils ou carabines et 10 pistolets, qui étaient, leur dit-il, « pour la défense et « la sûreté de sa personne, d'après les « menaces qui leur avaient été faites, « ainsi qu'aux personnes de sa maison « et qu'on lui faisait même journelle- « ment, de le brûler dans sa dite mai- « son et de détruire entièrement sa « récolte en grains » ; ce qui éclaire d'un nouveau jour les événements qui suivirent et qui sont les seuls connus de Rochas.

Cette visite domiciliaire arrêta si peu Duclaux de Bésignan dans ses préparatifs de défense, que quelques jours après, les Bésignanais adressaient au directoire du département une supplique dans laquelle il est dit que leur ancien seigneur ne cesse « d'entretenir dans sa maison de cam- « pagne des gens suspects et malin- « tentionnés, outre qu'il ne respecte « aucune propriété,... et qu'il semble « que son ci-devant château doit de- « venir une forteresse, par les fortifi- « cations qu'il y fait continuellement, « même les jours de dimanche et fêtes, « et par les personnes qu'il renferme, « et en voyant arriver de toutes parts « des espions qui portent et rempor- « tent les nouvelles aux aristocrates. » Et le juge de paix du canton s'étant alors rendu à son tour sur les lieux, Bésignan ne craignit pas de lui dire « qu'il aurait en moins de vingt-quatre « heures de temps plus de 4,000 hom- « mes à son service,... et que quand on « apporterait des pièces de 4, elles ne « feraient pas plus que son c... et qu'il

« se f... de tous ses ennemis, qu'il « avait assez de pain, et quand il au- « rait fini, il mangerait de la bourou- « lette. » Après quoi il lui montra un drapeau rouge portant en lettres noires : *Déclaration de guerre*, puis lui lut une lettre venue de l'étranger, dans laquelle « on lui disait de tenir ferme, « qu'on lui donnerait bientôt du se- « cours, et que si le roi était inquiété « ou qu'on lui fît du tort, on passerait « tous les Parisiens au fil de l'épée »; ces rodomontades émurent naturellement beaucoup l'opinion dans la contrée et furent cause que, le 22 août, deux administrateurs du district de Nyons arrivèrent à Bésignan avec un certain nombre de gendarmes et de gardes nationaux. Seulement, à leur approche, l'audacieux marquis ferma ses portes et après avoir arboré son drapeau, leur cria d'une fenêtre « qu'il était résolu à « s'ensevelir sous les ruines de son « château, qu'il avait été menacé par « ses ci-devant vassaux, et que s'il pé- « rissait, il périrait beaucoup de mon- « de ».

Voyant cela, les deux administrateurs se retirèrent à Sainte-Jalle, chef-lieu du canton, d'où ils réquisitionnèrent toutes les gardes nationales des environs et demandèrent, en outre, des forces au général d'Albignac, commandant de la réserve de l'armée du Midi ; enfin, celui-ci étant arrivé avec plusieurs bataillons de volontaires et quatre ou cinq pièces d'artillerie, on retourna aussitôt à Bésignan, dont le château fut canonné pendant 36 heures, au bout desquelles une large brèche étant faite et le feu s'étant déclaré en certains endroits, notre marquis l'abandonna avec tous les siens, à la faveur des ténèbres, dans la nuit du 27 au 28 août 1792. Sa garnison se composait de huit hommes résolus !

Ayant gagné la frontière pendant que les vainqueurs pillaient et démolissaient son château, Duclaux de Bésignan se rendit à l'armée de Condé, d'où il revint à Lyon pour prendre part à d'obscures intrigues; puis ayant offert aux princes de soulever le Forez, et ne recevant pas de réponse, il se rendit à Manheim où le prince de Condé, qui ne le prenait pas au sérieux, se borna à le placer sous les ordres de M. de Chevanne, un des chefs du parti royaliste à Lyon ; mais, comme notre marquis n'était pas homme à se contenter d'un rôle subalterne, il projeta de s'emparer de la citadelle de Besançon, à la faveur d'un mouvement insurrectionnel préparé à Bourges. Seulement, sa correspondance ayant été saisie sur un postillon, Bésignan dut aussitôt renoncer à son projet. Recherché par la police, il se cacha pendant quelque temps à Lyon, puis gagna l'étranger où il mourut absolument oublié.

Marié, le 2 février 1780, avec Marie-Jeanne-Martine Duclaux de la Mésangère, il en eut deux fils, qui, lorsqu'ils réclamèrent leur part de l'indemnité des émigrés, se virent répondre que, toutes dettes payées, il ne restait rien de l'héritage de leur père.

L'un de ces fils, Louis-Denis-Ulysse Duclaux de Bésignan, qui était receveur municipal des contributions indirectes à Sisteron, en 1825, est l'auteur de : *Considérations sur l'agriculture et projets d'amélioration soumis au jugement de tous les hommes éclairés, afin de les mettre à même de contribuer à leur exécution* (Paris, Pihan de la Forest, 1828, in-8° de 31 pp. et deux tableaux); et de : *Considérations politiques, morales et industrielles, applicables à l'extinction du Paupérisme, par une œuvre de Charité, à l'Election industrielle et politique du Libre-Echange, à un nouveau système de Finances, enfin à l'Organisation des Banques territoriales et communales.* (Marseille, E. Mengelle, 1846, in-12 de 58 pp.)

Biogr. Dauph., I, 335. — Delacroix. *Stat.*, 431. — Lacroix, *L'Arrond. de Nyons*, I, 128. — Arch. Drôme, E. 686 — Ed. Maignien, *Dict. des anon.* 341. — Notes de M. Perrossier.

DUCROS (Anne), dame de Chabrières de Baix, illuminée qui prit une large part à la manifestation des

Petits prophètes, naquit à Die vers 1623. Fille de Pierre Ducros (*V. ce nom*), conseiller protestant en la Chambre de l'Edit de Grenoble, et de Madeleine Philibert de Venterol, elle venait d'épouser l'avocat Isaac de Chabrières, sieur de Baix, fils d'un ancien marchand de Valence, devenu trésorier général des finances, quand son père fut assassiné dans cette ville, le 14 août 1644. Cinq mois après (11 janv. 1645), le sieur de Baix, son mari, était pourvu de la charge de conseiller devenue vacante par cette mort et, protestant comme son beau-père, siégea naturellement au même titre que lui, dans la Chambre de l'Edit de Grenoble, ce qui ne veut pas dire qu'il y ait joué un rôle important, ni qu'il se soit jamais passionné, comme tant d'autres, pour les querelles religieuses; car, l'intendant du Dauphiné, François Bochart, disait de lui, en 1663: « Bais-« Chabrières, de la R. P. R., peu d'es-« prit et de capacité; d'assès bon sens, « s'attachant assès à sa charge, de « nulle suitte et bien intentionné pour « ce qui vient de la cour. » Mais il en fut tout autrement de sa femme, « Mme la conseillère de Baix », comme on l'appelait, qui paraît avoir toujours eu des sentiments religieux forts accentués. Devenue veuve, le 30 septembre 1686, c'est-à-dire au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes, les mesures de rigueur édictées contre les protestants l'affectèrent à ce point, que la bergère de Crest, Isabeau Vincent (*V. ce nom*), amenée à Grenoble au mois de juillet 1688, y ayant continué à prophétiser, la pauvre femme, « à qui l'âge avait affaibli l'es-« prit, bonne jusqu'à la simplicité, « zélée pour le calvinisme, sans con-« naissance, crédule jusqu'à la folie », se mit à prophétiser, à son tour, le triomphe prochain d'Israël et la destruction de ses ennemis. Bien plus, sa fille ayant suivi son exemple, elle s'éloigna de Grenoble, où elle ne se sentait pas en sûreté, pour aller dans la vallée de la Drôme, où la contagion de l'exemple fit naître des inspirés sous ses pas. A Livron, où les Chabrières avaient un moulin et d'autres biens, elle communiqua le don de prophétie à ses fermiers et à ses serviteurs ; enfin, arrivée à sa maison de campagne de Baix en Vivarais, elle n'eut pas de plus grande hâte que d'y donner asile à Gabriel Astier (*V. ce nom*), un Dauphinois encore, qui devait soulever les populations environnantes par ses prédications et ses prédictions ; et il en fut ainsi jusqu'à ce que l'intendant du Dauphiné, Jean Bouchu, qui « l'avait suivie à la trace des fa-« natiques qui étaient nés sous ses « pas », la fit arrêter et conduire à Tournon, où on l'enferma. Il paraît même que, dans un mouvement de colère, on commença à démolir la maison dont Mme de Baix et Gabriel Astier avaient fait un lieu de réunions clandestines ; mais que l'on s'arrêta ensuite, grâce à l'intervention d'un M. de la Roche, qui ne saurait être que René de la Roche de Grâne, dont la sœur Isabeau épousa, en 1676, Charles de Chabrières, lieutenant des maréchaux de France, beau-frère de Mme de Baix. Il n'est plus question ensuite de cette dernière, qui, ce moment d'exaltation passé, vécut probablement fort tranquille jusqu'à sa mort, comme tant d'autres.

Brun-Durand, *Ess. sur la Chambre de l'Edit*, 101. — Depping, *Corresp. admin.*, I, 86. — Brueys, *Hist. du fanat.*, I, 122, 130, 133. — Arch. de Livron, GG.

DUCROS (Antoine), quatre-vingt-dixième évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, naquit vraisemblablement au hameau de la Grande-Tuilière, commune de Grignan. En tout cas, il était fils d'Etienne Ducros, propriétaire audit lieu, et d'Anne Gaume, et, bien qu'engagé dans les ordres sacrés, avocat et docteur en droit, quand Louis de Castellane-Adhémar, comte de Grignan, dont il était l'homme d'affaires, lui fit avoir, en 1599, l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, alors vacant par

suite de la mort d'Antoine Gaume, son oncle maternel. Sacré dans l'église collégiale de Grignan, c'est au mois de novembre de cette même année 1599, qu'il prit possession de son siège, et il l'occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 24 février 1630. Quant aux actes de son épiscopat, ils sont assez nombreux ; car, indépendamment de ce qu'il fit réparer la cathédrale de Saint-Paul, et qu'ayant rappelé les chanoines dans cette ville, il y rétablit l'office divin interrompu depuis quarante ans, il fonda des missions, légua en mourant tous ses ornements et vases sacrés à son église, et chargea l'archidiacre Raymond Ducros, son frère et son héritier, d'habiller tous les ans vingt-quatre pauvres de Saint-Paul, de Saint-Restitut, de Baume-de-Transit ou de Pierrelatte. Aussi, Boyer de Sainte-Marthe dit-il de lui, qu' « il était un hom- « me irrépréhensible, libéral à l'égard « des pauvres, zélé pour la gloire de « Dieu et le salut des âmes, grand « amateur de la beauté de l'église, « pieux et dévot. »

Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, VIII, 365. — Devès, *Biogr. hist. de Grignan*, 41. — B. de Sainte-Marthe, *Hist. de St-Paul-Trois-Châteaux*.

DUCROS (Charles), un des personnages les plus importants du parti huguenot en Dauphiné, au commencement du XVIIe siècle, était fils de Marcellin Ducros, marchand, membre du conseil de la ville de Die, et frère de René Ducros, avocat consistorial au parlement de Grenoble en 1610. Avocat lui aussi, mais à Die, il était premier consul de cette ville en 1601, date à laquelle les Diois, ses compatriotes, le chargèrent d'une mission auprès de Lesdiguières qu'il s'agissait d'intéresser à la fondation d'un collège protestant à Die; et telle est l'impression qu'il fit alors sur le futur connétable, que celui-ci le protégea ouvertement depuis. Partant, ses coreligionnaires dauphinois se firent aussitôt un devoir de le mettre en avant, en toute circonstance, ne fût-ce que pour se concilier les bonnes grâces du futur connétable, et c'est ainsi que Ducros, représentant de l'église protestante de Die au sein du synode provincial de 1602, fut chargé par cette assemblée de représenter la province dans le prochain synode national. Gouvernet, avec qui il était en procès à ce moment-là, s'opposa bien à ce choix, mais on passa outre sur l'intervention directe de Lesdiguières et, qui plus est, l'avocat diois fut ensuite chargé de représenter la province dans l'assemblée politique de Châtellerault (juillet 1605), « comme « doué de rares dons. » Or, étant l'un des six candidats que cette assemblée présenta au roi pour la charge de député général des églises réformées de France auprès de la couronne, il fut non seulement choisi avec La Noue, mais encore Henri IV lui fit le meilleur accueil lorsqu'il lui apporta le cahier des doléances de ses coreligionnaires; le roi le gratifia même de 200 écus sur sa cassette et le continua, de sa seule autorité, dans la charge de député général, l'an d'après; il fut ensuite gratuitement pourvu d'une charge de substitut du procureur général près le parlement de Grenoble, qu'il revendit aussitôt; anobli, le 14 avril 1608, et, enfin, nommé, le 18 mars 1609, président de la Chambre de l'Edit de Grenoble, c'est-à-dire du tribunal chargé de prononcer en dernier ressort sur les causes intéressant les protestants dauphinois et provençaux.

Une aussi rapide fortune était la récompense des services rendus par Ducros à la politique royale, en faisant habilement prévaloir les idées de modération au sein des différentes assemblées protestantes ; seulement, on accusa bientôt notre Diois d'être vendu à la Cour, et sa nomination à la présidence de la Chambre de l'Edit excita d'autant plus les colères des ministres, qu'on ne les consulta pas pour cela, ainsi que le voulaient les règlements. Aussi protestèrent-ils vivement. Bien plus, le nouveau président ayant été

chargé par Lesdiguières de se rendre auprès du synode provincial (17 juin 1609) pour lui faire prêter serment de fidélité au fils d'Henri IV, il fut brutalement éconduit par deux fois, et ce n'est qu'à la troisième et sous promesse que, « eslevé de Dieu en la di- « gnité de président, il rechercheroit « l'advancement de sa gloire et manu- « tention de son église », que cette assemblée consentit à prêter entre ses mains le serment voulu.

Un an plus tard, Ducros se présentait encore devant le synode provincial (avril 1611), alors assemblé à Veynes, mais en adversaire déclaré, cette fois-ci; car les ministres qui partageaient avec les gentilshommes la direction du parti huguenot pendant la guerre, cherchant à reléguer ceux-ci au second plan depuis le rétablissement de la paix, il y avait, par cela même, lutte entre eux, et c'est à la tête d'un groupe de gentilshommes, parmi lesquels était le fils de Montbrun, que notre Diois se présenta, en avril 1611, devant le Synode, qui lui contesta aussitôt le droit de parler au nom de la magistrature protestante; ce que voyant, il revendiqua hautement alors, pour la noblesse, « la direction des affaires « politiques et de la magistrature. »

A partir de ce moment-là, Ducros ne fut guère employé par Lesdiguières et par le roi que dans d'autres provinces que le Dauphiné : d'abord à Sommières (1612), où il s'agissait de surveiller et de contenir une assemblée provinciale des réformés, de plus en plus aigris; puis, à la cour et ensuite à Orthez (1618), où les protestants du Béarn s'étaient assemblés malgré les plus expresses défenses, pour protester contre la restitution des biens ecclésiastiques confisqués pendant les guerres civiles, et où, après avoir, mais inutilement, tâché de faire comprendre que ce n'était là, en somme, qu'un acte de stricte justice, il signifia aux agitateurs qu'ils ne devaient point, en tout cas, compter sur le concours de Lesdiguières, celui-ci étant au contraire bien décidé à garder le service du roi, tant que les édits de paix seraient maintenus. Cette conduite n'était certes point faite pour lui ramener les sympathies de ses coreligionnaires, au moins celles des violents du parti, et même les remontrances qu'il fit publiquement quelque temps après à son protecteur, pour le dissuader d'accepter l'office de connétable de France, qui lui était offert en retour de son abjuration, désarmèrent si peu certaines rancunes, que Rohan ayant levé l'étendard de la révolte, en Languedoc, et Lesdiguières ayant alors chargé Ducros de se rendre auprès de lui, à Montpellier, pour lui faire des propositions de paix, quelques fanatiques à la tête desquels était le ministre Suffrain, redoutant l'influence de sa parole sur Rohan, se répandirent en calomnies contre notre Diois et surent, en un mot, si bien exciter les passions que, le soir du 22 février 1622, au sortir d'une première conférence, qui permettait d'espérer un heureux résultats des négociations engagées, une troupe de misérables envahit la chambre de Ducros et, se précipitant sur lui, le perça de coups, en lui criant : « Eh bien, Monsieur « le traistre, estes-vous donc venu « pour débauscher Monsieur le Duc, « de la part de ce beau Lesdiguières, à « qui il ne tient pas que nous ne soyons « tous perdus ?» Ce crime, dont Montpellier fut épouvanté, plongea Rohan dans la douleur, au dire de l'historien de Lesdiguières, qui ajoute : « Le pré- « sident fut universellement regretté, « comme un des plus dignes hommes « de sa robe. »

De son mariage avec Jeanne Bertrand, de Die, qui mourut le 22 octobre 1651, âgée de 72 ans, Charles Ducros ne laissa qu'un fils, de qui nous allons parler.

BIBLIOGRAPHIE. — *Avis à M. de Lesdiguières pour le detourner à se faire catholic.* (*Actes et Corresp. de Lesd.*, III, 409-415.)

Biogr. Dauph., I, 330. — Brun-Durand. *Essai hist. Chambre de l'Edit de Gren.*, 73. — Idem. *Les Amis de Jean Dragon*, XXVII. — Reg. des Syn. du Dauph. aux arch. de la Drôme. — Videl. *Hist. de Lesdiguieres*, II, 190. — Etc.

DUCROS (Pierre), seigneur de Recoubeau, fils du précédent, hérita de son père la charge de président en la Chambre de l'Edit de Grenoble, et la céda, probablement à cause de son peu de fortune, à Samson de Périssol, conseiller en la même chambre, qui lui abandonna la sienne. C'est le 3 juin 1622 que ce marché fut conclu, et ses lettres de nomination étant du 22 juillet suivant, c'est le 12 août de la même année que Pierre Ducros fut mis en possession de la charge de conseiller, qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée à Valence le 14 août 1644, dans de bien tragiques circonstances. L'augmentation des impôts et la cherté des vivres excitant, depuis quelque temps, le mécontentement des populations en Dauphiné, des placards invitant les femmes de Valence à se saisir de certains agents du fisc et à « les faire cabriouler « dans l'Isère », furent apposés dans cette ville, le 10 août au matin, et il en résulta aussitôt une émeute dans laquelle 400 femmes au moins, s'étant emparées d'une mule appartenant au receveur Monteil, la tuèrent à coups de hallebarde, près de la place des Clercs, après l'avoir promenée par la ville; après quoi elles forcèrent la maison de cet agent, brisèrent ses coffres, brûlèrent ses imprimés et burent son vin. Deux jours plus tard, elles battaient des soldats, et le 13, l'intendant de la province, Nicolas Fouquet, étant arrivé à Valence avec les conseillers Ducros et Coste et quelques autres personnes, elles vinrent lui faire leurs plaintes, ce à quoi l'intendant répondit de telle sorte que tout rentra dans l'ordre. Mais, le lendemain 14, vers les 8 heures du soir, alors que ce haut fonctionnaire et ses compagnons de route partaient de Valence pour Tournon, dans le carrosse de l'évêque, les mêmes femmes, croyant que c'étaient les agents du fisc qui s'enfuyaient, arrêtèrent ledit carrosse à la sortie de la ville en criant : « Tuez « les voleurs ! » Et si l'intendant et le conseiller Coste purent se réfugier, ensanglantés et meurtris, au Bourg-lès-Valence, il n'en fut pas de même de Ducros, que l'on assomma, dépouilla et jeta au Rhône. Cette lamentable affaire, eut pour épilogue la condamnation de deux hommes à la roue, celle d'un homme et d'une femme à la pendaison, celle de vingt autres au fouet et, enfin, le bannissement de deux. Quant au cadavre de Ducros, retiré du Rhône, il fut porté à Die, où on l'inhuma.

Brun-Durand, *Essai hist. Ch. de l'Edit*, 97. — Arch. de Valence, CC 45. — *Album hist. Dauphiné*, 2e part., 45-51. — Etc.

DUCROS (Jean-Procope), homme politique et écrivain, né au Bourg-de-Péage, le 8 juillet 1833, et décédé à Romans, le 8 mai 1874, joua un rôle politique important dans cette dernière ville, après le 4 septembre 1870, et se fit surtout remarquer par sa passion anti-religieuse, dans le conseil municipal dont il fit alors partie jusqu'à sa mort.

On a de lui : I. *Question de l'Enseignement primaire à Valence. Réplique à la brochure de M. Dupré de Loire.* Valence, 1871; in-12 de 16 pages, qui a donné lieu à l'écrit intitulé : *Question de l'Enseignement primaire. — Réponse à M. Ducros, conseiller municipal de Romans, délégué à l'instruction primaire et aux finances, par Jules Roguier.* Valence, Berger et Dupont, 1872, in-8° de 18 pages.

II. *Prêtres et Nobles. Réponse à Mgr de Ségur.* Valence, 1872, in-16 de 32 pp.

III. *Le Grand Règne du Christ et de ses Martyrs ou la République.* Valence, 1872; in-12 de 120 pages, qui se termine ainsi : « Fin de la première édi- « tion de la *République chrétienne ou « le Grand Règne* », et dans lequel se trouvent des vers de cette façon :

Chantons amis, voici l'heureuse fête,
C'est l'heureux temps, enfin voici le Christ;
Voyez-vous pas emboucher la trompette ?
Et s'enfler l'ange à se crever le kist?...

Et. civ. de Romans. — Ed. Maignien, *Dict. des Anon.*, 2268. — Notes de M. Perrossier.

DUFESC DE LOZERAN (Louis-Antoine), savant religieux appelé le plus souvent Lozeran du Fesc et quelquefois Lozeran du Fesch ou de Fech, naquit à Marsanne, le 7 janvier 1697, d'Antoine Dufesc ou Dufès, châtelain du lieu, originaire de Montségur, et de Marie de Saint-Ferréol, sa seconde femme. Entré dans la Compagnie de Jésus, en qualité de novice, le 6 septembre 1705, il y professa pendant vingt-deux ans les humanités et la rhétorique à Béziers, puis occupa la chaire de mathématiques à l'université de Perpignan, et c'est alors qu'il commença à attirer l'attention du monde savant par une *Dissertation sur la cause et la nature du Tonnerre et des Eclairs*, qui fut couronnée par l'Académie de Bordeaux, au mois d'août 1726. Devenu ensuite préfet des études au collège de Tournon, il n'en continua pas moins ses travaux scientifiques et vit encore deux de ses mémoires, l'un *sur la nature de l'Air*, et l'autre *sur la Mollesse, la Dureté et la Fluidité des corps*, primés par la même académie, en 1733 et 1734. Quatre ans après, un discours *sur la Propagation du Feu* lui valait de partager, avec Euler et le marquis de Créqui, un prix de l'Académie des sciences de Paris ; après quoi il semble avoir renoncé à ce genre de travaux pour s'adonner à la prédication ; car, il occupait la chaire depuis quinze ans, lorsqu'il mourut en 1755, étant alors membre associé des Académies de Lyon, de Bordeaux et de Béziers.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Dissertation sur la cause et la nature du Tonnerre et des Eclairs. Avec l'explication des divers phénomènes qui en dépendent*... A Bordeaux, chez P. Brun; in-12 de 100 pp., à la suite duquel se trouve une *Lettre de l'auteur à Monsieur Sarran, secrétaire de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Bordeaux*, de *viii* pp. — Autre édition donnée par le P. Castel : Paris, chez Pierre Simon, 1727, in-12 de 100 pp.

II. *Dissertation sur la nature de l'Air*... A Bordeaux, chez Pierre Brun, 1733, in-12 de 100 pp. Cette dissertation et la précédente se trouvent également dans le Recueil (factice) des dissertations qui ont remporté le prix à l'Académie... de Bordeaux, formant 6 vol. in-12 ou in-4°.

III. *Dissertation sur la Mollesse, la Dureté et la Fluidité des corps*. A Bordeaux, chez Pierre Brun, 1735, in-12.

IV. *Discours sur la Propagation du Feu* inséré dans le tome IV des *Memoires couronnes par l'Academie des sciences*.

V. On trouve encore de ce savant religieux dans les *Memoires de Trevoux* les articles suivants : 1° *Dissertation de M. Bouillet, celebre docteur en medecine de Beziers*, dont l'extrait est contenu dans une lettre écrite de Béziers, par le R. P. Dufesc, au P. C.(astel), année 1721, pp. 2085-95. — 2° *Observation d'un phénomène celeste*, article daté de Tournon, le 25 février 1730, qui donna lieu à *Reponse du P. C.(astel)... au R. P. Dufesc*, année 1730, pp 903-905 et 2095-98. — 3° *Dissertation sur la Lumière septentrionale avec l'explication de ces divers phénomènes*, année 1733, pp. 1205-33, 1366-1455 et 1574-1605.

Quant aux travaux non imprimés du P. Dufesc de Lozeran, ils comprennent un *Memoire sur la Grêle*, lu à l'Academie de Beziers, dont il est parlé dans le *Journal des Savants* d'avril 1737 ; un *Mémoire sur la Force de la Poudre et le recul des canons*, dont on parla à la séance du 7 décembre 1740, de l'Académie de Lyon, et dont le mss. est à la bibl. de cette ville ; enfin, un mémoire intitulé : *Description d'un bruit souterrain de Marsanne, village de Dauphiné à deux lieues de Montelimar*, lu à l'Academie de Beziers, le 4 novembre 1723, et dans lequel l'auteur explique « la cause de ce bruit singulier qu'on « entend toutes les nuits, vers les onze heu- « res, et que les gens du pays appellent le « *picqueur*, parce qu'il semble que l'on « donne plusieurs coups de pic. »

Arch. Drôme, E, 6454. — Lacroix, *L'Arrondissement de Montelimar*, v, 151. — P. Sommervogel, *Bibl. de la Compagnie de Jesus*. — Etc.

DUMONT (Gabriel), pasteur protestant, né à Crest, le 10 août 1680, était fils de Louis Dumont, marchand de cette ville, et de Marie Spon. Réfugié à Genève, avec son père, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, il était étudiant à l'académie de cette ville en 1697 et, devenu pasteur de l'église française de Leipzig en 1704, il fut appelé, seize ans après, à desservir l'église wallonne de Rotterdam et pourvu en même temps d'une chaire d'histoire ecclésiastique et de langues orientales, double poste qu'il occupait encore au moment de sa mort, arrivée le 1er janvier 1748. Mais il est à croire,

cependant, que c'est lui qui, étant chapelain de l'ambassade des Provinces-Unies à Paris, écrivait à Court et aux autres pasteurs du Désert, pour leur demander un nominatif des protestants qu'il voulait présenter au congrès de Soissons, pour prouver que la religion réformée n'était pas morte en France. « C'étoit, dit Paquot, un homme fort « laborieux, qui avoit un savoir assez « étendu et qui communiquoit volon- « tiers ses lumières aux autres. »

BIBLIOGRAPHIE. — *Sermons de feu M. Gabriel Dumont.* Rotterdam, 1749, in-8° de 495 pages. Recueil publié par les soins de Daniel de Superville, avec une dédicace à Mlle de Heuqueville, qui lui avait fourni le manuscrit de ces sermons, et en tête duquel se trouve un beau portrait de Gabriel Dumont, gravé par P. Taujé, 0,135/0,104, buste de 3/4 à G., tenant un livre à la main.

Indépendamment de cela, on trouve de Gabriel Dumont, dans l'*Histoire critique de la Républ. des lettres,* les articles suivants :

T. VI (1714). *Lettre anecdote de Ratramme au prêtre Rimbert, touchant les Cynocéphales.*

T. VIII, IX et X (1715). *Lettres... où sont renfermées plusieurs particularités de littérature.*

T. X (1715). *Remarques de Heinsius, sur l'Epaisseur du Couvercle de l'Arche et sur l'origine du mot Ecbatane.*

T. XI (1716). *Nouvelle explication d'un passage de l'apôtre saint Jacques.* C'est une dissertation faite par Dumont, le 24 juillet 1715, *in Collegio Anthologico.*

T. XIII (1717). *Lettres où l'on trouve l'explication d'un ouvrage d'Heinsius... et de Lienthal.*

T. XV (1718). *Remarques.* Elles sont relatives à Luther.

On trouve également, de Dumont, quelques dissertations, dans les *Discours sur la Bible,* de Saurin (1728), et il résulte d'un art. de l'*Hist. crit. de la Rép. des Lett.,* XIII, 356, qu'il fit imprimer, en 1717, une ode au baron de Buneau, jeune étudiant de l'université de Leipzig; enfin, les archives de l'église wallonne de Leyde conservent le manuscrit d'un *Mémoire sur la Lecture publique de l'Ecriture sainte,* dont il est encore l'auteur.

Biogr. Dauph., II, 338. — Etat civ. de Crest. — *La France prot.,* éd. Bordier, V, 769. — Paquot, *Mém. pour l'hist. des 17 prov. des Pays-Bas,* 405. — Etc.

DUMONT (Louis-Victor-Adrien), magistrat et écrivain de la famille du précédent, né à Crest, le 15 décembre 1813, fut substitut du procureur du roi, de 1839 à 1845, date à laquelle il acheta une charge d'avocat à la Cour de cassation. Devenu procureur de la République près le tribunal de Die, après le 24 février 1848, il fut élu, dans le même temps, membre du conseil général pour le canton de Crest-sud ; mais le coup d'Etat de décembre 1851 le rendit à la vie privée. Il est décédé à Saint-Cloud, le 5 juillet 1869, ayant publié, de concert avec son frère Aristide, ingénieur des plus distingués, qui est encore vivant : *De l'organisation légale des cours d'eau* (Paris, 1845, in-8°) ; et, seul *Les principes de 1789* (Paris, Michel Lévy, 1861, in-8° de 247 pp.), et *La souveraineté nationale* (Paris, Lacroix, Verbœckhoven, 1869, in-4° de 40 pp.).

Et. civ. — Vapereau. — Etc.

DU PÉRIER (Aymar), érudit et magistrat, que nous croyons né à Die, appartenait, en tout cas, à une famille de cette ville ayant pour auteur Jean du Périer, qui, après avoir été barbier et valet de chambre de Jean de Poitiers, archevêque de Vienne, le fut du dauphin Louis (XI), et que ce prince anoblit le 22 décembre 1450, en récompense de ses services. Fils d'un Balthazard du Périer, qui eut quelques difficultés avec les consuls de Die, à propos de ses biens, vers 1531, Aymar du Périer étudia le droit en l'université de Valence, dont il était recteur, lorsqu'il y fut reçu docteur *in utroque jure,* le 18 octobre 1569, et dix ans après, il obtenait de Pierre Gilbert, conseiller au parlement de Grenoble, la résignation de sa charge en sa faveur; mais, bien que nommé le 12 août 1579, il ne fut reçu que le 8 mai 1582, ce qui veut dire que le Parlement fit des difficultés pour le recevoir; et c'est dans l'intervalle de sa nomination à sa réception (1581), qu'il acquit de l'évêché de Die la terre et seigneurie de Cha-

maloc, voisine de cette ville. Dix ans plus tard, il augmentait ses biens de la maison-forte d'Arvilliers, non loin de Grenoble, dont il fut mis en possession le 30 octobre 1591, mais ajoutait, par cela même, un procès aux autres ennuis qu'il pouvait avoir, la veuve du précédent possesseur de cette maison-forte, Charles de Bectoz, prétendant que la vente qui lui en avait été faite était nulle; et le procès était encore pendant lorsqu'il mourut en 1594, ayant résigné depuis peu sa charge de conseiller en faveur d'un Ponnat, et laissant un fils et une fille, Jacques et Jeanne, dont Antoine Garagnol, vibailli de Saint-Marcellin, fut le tuteur. Or, c'est à son fils, — qui pourrait bien être l'auteur d'une *Ode à Monseigneur le Connestable*, imprimée vers 1622 ou 1623 (11 pp. in-8°), — que l'on doit la publication d'un volume qui assure à Aymar du Périer une place honorable parmi les érudits. Car, ainsi que le remarque fort judicieusement Rochas, si « cet ouvrage, composé « en 1579, est diffus et sans critique, il « contient beaucoup de recherches et « décèle une grande érudition. Il nous « a conservé plusieurs inscriptions « romaines aujourd'hui détruites et la « partie relative à Die et aux Vocon- « ces a été très utile à tous ceux qui, « depuis lors, ont écrit sur ce sujet. »

En voici le titre :

Discovrs historiqve tovchant l'estat général des Gavles et principalement des prouinces de Dauphiné et Prouence, tant sous la République et Empire Romain, qu'en après sous les François et Bourguignons. Ensemble quelques recherches particulières de certaines Villes y estans. Par feu M. Aymar du Perier, Seigneur de Chameloc, Sieur de la maison forte d'Aruilliers, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement du Dauphiné. A Lyon, par Barthélemy Ancelin. M DC X. In-8° de 8+131+3 ff.; au verso du titre se trouve le portrait de l'auteur, dans un ovale de 0,096 sur 0,074, autour duquel on lit: NEC LIB^eRIS NEC LIBRIS VIXI SATIS, et au-dessous un distique latin.

Biogr. Dauph., I, 330. — *Inv. Ch. comptes*, V°: Die. — Arch. de Die. — *Inv. Isère*, II, p. 27. — Arch. Drôme., D, 17, et E, 228. — Etc.

DU POËT (Voir **BLAÏN** ou **BLAŸN** Louis de).

DU PORT DE PONTCHARRA (CHARLES-LOUIS-CÉSAR), officier supérieur d'artillerie, né à Puygiron, le 8 août 1787, de Jean-Charles-Frédéric et de Paule-Lucrèce de Bannes-Puygiron, entra en 1803 à l'École polytechnique et trois ans après à l'École d'application de Metz, fit en qualité de lieutenant, puis de capitaine aide de camp du général Charbonnel, les guerres d'Espagne et de Portugal (1808-1811), et, passé ensuite à la Grande Armée, la malheureuse campagne de France (1814). Neuf ans après, il devenait tout à la fois chef de bataillon et directeur de la fabrique d'armes de Maubeuge, dans laquelle il introduisit de sérieuses améliorations et à laquelle il sut donner une activité remarquable, lorsqu'il s'agit d'augmenter promptement et dans de grandes proportions notre armement, après la révolution de 1830, ce qui lui valut d'être chargé, à titre intérimaire, de l'inspection des fabriques d'armes, en 1833, et ensuite attaché au dépôt central de l'artillerie, de 1835 à 1837, qui est la date à laquelle on lui confia la direction de l'importante manufacture d'armes de Châtellerault, qu'il conserva jusqu'à sa mise à la retraite, le 1er janvier 1848.

A ce moment-là, du Port de Pontcharra était colonel depuis neuf ans, commandeur de la Légion d'honneur depuis deux et chevalier de Saint-Louis depuis vingt-six. Il mourut à Paris, le 18 janvier 1858, laissant, dit-on, en manuscrit, une *Histoire générale des armes* et, dans tous les cas, un *Mémoire sur les armes rayées*, publié en 1842 dans le *Mémorial de l'Artillerie*. Enfin, il ne faut pas oublier

que c'est à lui qu'on doit l'augmentation du calibre des armes à feu portatives, le modèle de la première carabine rayée à percussion introduite dans l'armée (1832) et celui du fusil encore en usage dans l'infanterie française en 1855.

Hoeffer, *Nouv. biogr. gén.* — *Panth. Lég. d'honn.* et *Bull. hérald. de France*, VIII, 94.

DU PORT-ROUX (Jean-Gabriel) magistrat et écrivain appartenant à une vieille famille de Romans, naquit dans cette ville, le 25 novembre 1755, de Jean du Port-Roux, substitut du juge royal, puis procureur du roi, ensuite subdélégué, enfin président du tribunal du district, et d'Anne-Claire Bernon de Turrail. D'abord avocat, il fut pourvu, le 9 février 1786, d'une charge de conseiller-maître en la Chambre des comptes de Grenoble, qu'il perdit à la Révolution, mais pour être nommé aussitôt (3 novembre 1790), commissaire du roi près le tribunal du district de Romans. Retiré des fonctions publiques lors de la suppression de ce tribunal, il est décédé dans sa ville natale, le 31 décembre 1822, laissant : *Notice historique sur le Calvaire de Romans*. Grenoble, 1818, in-8° de 67 pages.

Dr Chevalier, *Arm. de Romans*, 77. — *Inv. des arch. de l'Isère*, II, 95. — *Bull. d'archéol.*, XV, 240.

DUPRÉ-DE-LOIRE (Esprit-François-Marie), artiste, magistrat et poète, né à Valence, le 2 novembre 1772, de Blaise-Esprit Dupré, docteur agrégé en droit en l'université de cette ville, et de Marie-Constance Constantin, fit naturellement ses études dans l'université dont son père était recteur en 1787, et y fut reçu licencié en droit au mois d'août 1791. Seulement, comme il avait un goût très prononcé pour les beaux-arts et tout particulièrement pour le dessin, qu'il avait étudié en même temps que le droit, il partit ensuite pour l'Italie et, s'étant fixé à Livourne, au mois de mars 1792, il y resta jusqu'au mois de mai 1797, s'occupant exclusivement de dessin et de peinture, ce qui ne l'empêcha pas d'être porté sur la liste des émigrés et amena, par suite, aux mois de septembre et d'octobre 1793, l'arrestation de son père, de sa mère et de son frère, qui ne furent relâchés que le 23 décembre 1794, par ordre du représentant Jean Debry. Quant à lui, qui s'intitulait « artiste peintre » en l'an X, ayant obtenu, le 18 brumaire de l'année suivante (8 novembre 1802), un certificat d'amnistie pour fait d'émigration, il s'établit alors au Puy-en-Velay, non loin d'une propriété que sa famille avait près de la source de la Loire, et s'y livra, semble-t-il, à son goût pour les lettres et pour les arts. La Restauration venue, notre jurisconsulte-peintre, qui était avec cela un homme de lettres de beaucoup de mérite, fut nommé juge de paix à Valence, le 18 octobre 1815; et, huit ans après (1823), on le trouve juge au tribunal civil de la même ville, membre du conseil municipal et administrateur de l'hospice et du collège. Il était depuis quelque temps juge d'instruction, lorsqu'il mourut le 6 juillet 1831.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Projet d'une école spéciale d'industrie pour les Arts et Métiers*. Valence, Marc Aurel, 1823, in-8°.

II. *Charles-Martel poème épique en douze chants*. Valence, Borel, 1829; 2 vol. in-8°, dont il y a une autre édition : Paris, Ed. Aurel, 1824, 2 vol. in-8° de 401 et 595 pp.

III. *Voyage à la Grande-Chartreuse*. Valence, Borel, 1830, in-12. Ouvrage dans lequel se trouve le passage suivant, qui peut donner une idée du caractère de l'auteur : « Sans intrigue et sans ambition, j'ai cher« ché les jouissances de l'âme : des mé« chants ont envié jusqu'à mon repos. Ami « passionné des arts qui, jadis, soutinrent « mon existence, de ridicules préjugés m'en « ont longtemps imposé l'abandon, et lors« que, dans une juste indignation, j'eus se« coué des entraves si gênantes, le devoir « m'imposa d'autres chaînes et ma rési« gnation à les porter n'a point désarmé « les pervers qu'irrite ma philosophie. Je « cherche l'honnête, le juste, le bon ; je ne

« vois que dépravation, injustice et mal-
« heur. »

Bull. d'Archéol., VIII, 428; X, 422. — *Ann. de la Drôme* pour 1830. — Delacroix, *Stat.*, 635. — Etc.

DUPRÉ-DE-LOIRE (LOUIS-FÉLIX), médecin, écrivain et administrateur, fils du précédent et de Marie-Julie de Loire, naquit à Valence, le 12 mars 1807, et, d'abord élève des Frères de la Doctrine chrétienne, puis du collège de sa ville natale, fit ensuite sa médecine à Paris, où il fut reçu docteur, le 13 avril 1830, avec une thèse sur l'*Analyse des phénomènes de l'état fébrile*, ayant été auparavant secrétaire du célèbre docteur Récamier. Or, médecin, il était établi depuis quelque temps à Choisy-le-Roi, quand la mort prématurée de son père le ramena à Valence, qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa mort, si ce n'est un moment, en 1834, pour aller étudier à Genève la médecine homéopathique dont il commençait à être question. Et là il se fit tellement remarquer par sa charité et son amour du bien public, en même temps que par une intelligence merveilleuse et l'étendue et la variété de ses connaissances, qu'il fut mêlé de la manière la plus active à tout ce qui s'est fait de bon, de beau et d'utile à Valence, pendant quarante ans. Médecin suppléant (1832), puis médecin en second (1837) et enfin médecin en chef de l'hospice (1852), le docteur Dupré-de-Loire se signala en effet par un dévouement à l'épreuve en maintes circonstances, notamment pendant le choléra de 1835 et surtout pendant celui de 1854. Médecin du bureau de bienfaisance, dès 1838, il fut la providence des pauvres, dont la moralisation ne le préoccupa pas moins que le soulagement de leur misère; et c'est ainsi qu'après avoir largement prêté son concours à l'établissement d'un cours d'adultes, dans lequel il faisait des conférences sur l'hygiène, il fonda une conférence de Saint-Vincent-de-Paul, dont il fut, pendant de longues années, le président et, on peut le dire, l'âme. Membre du jury médical, il se montra, là encore, homme de véritable progrès, comme aussi dans le conseil départemental de l'Instruction publique et dans la commission de surveillance de l'École normale dont il fut une des chevilles ouvrières. Membre du conseil municipal, adjoint au maire, puis maire en des temps et des circonstances difficiles, il fut d'une bienveillance rare, et libéral et désintéressé comme on ne l'est guère; ajoutons que c'est à son initiative que la ville de Valence doit quantité d'améliorations heureuses et de créations utiles, entre autres sa bibliothèque publique et son musée. Outre cela, le docteur Dupré-de-Loire fut un des premiers membres de la *Société des Arts utiles... de la Drôme*, dont le bulletin contient de lui un *Rapport sur les moyens de prévenir la mendicité à Valence* (1836); et, secrétaire de la Société d'agriculture et de la Société de statistique, il organisa, en 1838, une exposition des produits du département, puis publia des *Observations sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Lyon à Avignon* (1845), et fit quantité de rapports sur les sujets les plus divers, mais intéressant toujours la ville de Valence ou le département. Enfin, membre de la Société d'archéologie de la Drôme dès sa fondation, et président de la Société d'agriculture à partir de 1866, il s'occupa simultanément de recherches historiques, de sériciculture, d'arboriculture et d'enseignement agricole, tout en veillant toujours avec un soin jaloux sur les nombreux et différents intérêts dont il avait pris charge par dévouement; et cela jusqu'à sa mort qui fut par excellence celle d'un homme de bien.

Le docteur Dupré-de-Loire est décédé à Valence, dont il était alors maire, le 17 mai 1874.

On lui doit, en outre de nombreux articles publiés dans différents bulletins ou journaux et non tirés à part,

les écrits suivants : I. *Document sur l'art d'élever les vers à soie.* Valence, 1841, in-8°.

II. *Etat de l'instruction publique à Valence, la nécessité de l'y développer, les moyens d'introduire l'enseignement pratique des sciences d'application.* Valence, 1847, in-8° de 23 pp.

III. *Rapport sur les secours à organiser pour le soulagement des pauvres...* Valence, Marc Aurel, 1878, in-4° de 52 pp.

IV. *Enquête agricole. Réponse des sous-commissions cantonales au questionnaire...* Valence, Céas, 1868, in-8°.

V. *Ville de Valence. Rapport sur le plan des alignements...* Valence, Céas, in-8° de 40 pp.

VI. *Rapport sur le Concours agricole et compte rendu du Congrès agricole tenu à Valence, en avril* 1870. Valence, Céas, 1870, in-8°.

VII. *Commission départementale de souscription et de secours aux blessés et aux familles victimes de la guerre. Rapport...* Valence, Céas, 1871, petit in-8° de 16 pp.

VIII. *Valence et ses rues. Quartier de la basse ville.* Valence, Chenevier et Chavet, s. d., in-8° de 14 pp.

IX. *La Citadelle de Valence.* Valence, Chenevier et Chavet, s. d., in-8° de 16 pp.

X. *L'Enseignement primaire dans le département de la Drôme avant* 1789. Valence, Chenevier et Chavet, s. d., in-8° de 20 pp.

XI. *Recherches sur les établissements de bienfaisance de... Valence.* Valence, Chenevier et Chavet, 1872, in-8° de 166 pp.

XII. *L'Enseignement communal obligatoire, gratuit et laïque.* Valence, Céas, 1872, petit in-8° de 84 pp.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Monsieur Dupré-de-Loire, maire de la ville de Valence, président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Nécrologie chrétienne*, par l'abbé Didelot. Valence, 1874, in-8° de 32 pp.

Et. civil.— *Courrier de la Drôme* du 5 décembre 1835 et du 10 janvier 1836. — *Bull. d'archéol.*, IX, 409.— *Le Polybiblion*, XII, 53.

DUPRÉ-LA-TOUR (Louis-Antoine), médecin, oncle du précédent, né à Valence, le 1er novembre 1773, entra dans les contributions indirectes, et y était surnuméraire, lorsqu'on l'arrêta, le 7 octobre 1793, comme suspect d' « incivisme » et frère d'émigré. Relâché le 14 novembre de l'année suivante, par ordre du représentant Jean Debry, il alla alors étudier la médecine à Montpellier où il prit le grade de docteur et, fixé ensuite dans sa ville natale, il y était médecin en chef des hospices et des prisons, en même temps que secrétaire de la Société libre d'agriculture, commerce et arts de la Drôme, quand le préfet Descorches le chargea de mettre en ordre les observations faites dans le département, pour servir à la *Constitution météorologico-médicale de l'an XI.* Cinq ans après, le même préfet lui confiait la rédaction d'une instruction populaire sur la vaccine, ce dont il s'acquitta fort bien, étant alors médecin des épidémies dans l'arrondissement de Valence, membre correspondant de la Société de médecine pratique de Montpellier et de celle de Lyon, et de plus associé de la Société de médecine de Marseille et de celle d'instruction médicale de Paris. Il mourut à Valence, le 1er juillet 1827. On a de lui : I. *Considérations générales sur la succession des maladies.* Montpellier, Coucourdan, an XI, in-4° de 54 pp.

II. *Observations faites sur divers points du département de la Drôme, pour servir à la Constitution météorologico-médicale de l'an XI.* Valence, Gallet, in-8° de 40 pp.

III. *Constitution médicale observée à Valence (département de la Drôme), pendant les ans XII et XIII, les 100 premiers jours de l'an XIV et l'an 1806...* Valence, Montal, 1807. In-8° de 143 pp. Préface du préfet Marie Descorches.

IV. *Instruction sur la vaccine.* Valence, Montal, 1808, in-12 de 18 pp.

V. *Instruction sur les moyens de désinfecter l'air et de prévenir la con-*

tagion. Valence, Montal, 1808, in-8° de 32 pp. Publié par ordre du préfet de la Drôme.

Et. civ. — Rochas, *Mém. d'un bourg.*, I, 341. — *Bull. d'archéol.* IX, 103.

DUPUIS ou **DU PUYS** (Louis), fils de Guillaume, médecin, vraisemblablement originaire de Blangy en Normandie, — *Gulielmus Puteanus Blangiacus*, — qui, étant venu en Dauphiné dans les commencements du XVI[e] siècle, s'y intitulait, en 1536, « médecin « ordinaire du très vénérable et noble « couvent de Saint-Chiefz et citoyen « de la très renommée cité de Greno- « ble », naquit à Romans, que dut premièrement habiter son père. Ayant étudié, à son tour, la médecine, il la professa d'abord à Paris, puis à Poitiers, où « il se fit beaucoup de réputation », suivant Dreux du Radier. Mais il n'en est pas moins vrai que les seuls ouvrages que l'on ait de lui, sont des traductions n'ayant aucun rapport avec la médecine; ainsi la première est une *Traduction des Commentaires d'Ammonius sur les Institutions de Porphyre*. (Paris, 1542, in-fol.), ouvrage non signé, dont Louis du Puys parle dans l'introduction du livre suivant: *Les Epistres de Diogènes, philosophe cynique. Œuvre très vtile et necessaire, pour en seule veneration de vertu obtenir vraye liberté d'esprit: et parvenir au mespris, et contemnement de toutes les choses humaines. Nouuellement traduict de grec en françoys, par Loys Du Puys, natif de Rommans. Avec privilege Du Roy. On les vend à Poictiers, à l'enseigne du Pelican, M. D. XLVI.* Petit in-8° de 40 ff., dédié « à Maistre Gvillavme du « Puys, docteur en médecine et d'icelle « professeur excellent en la ville de « Grenoble. »

Dans un article de Boissonnade sur les lettres inédites de Diogène le Cynique, faisant partie des *Notices et extraits* des manuscrits de la Bibl. du roi (X, 124-25), il est assez parlé de cette traduction, qui eut deux autres éditions, l'une, de « Poitiers, par Jeanet « Enguillebert de Marnef, 1549, » suivant Lacroix du Maine; l'autre, de « Lyon, in-16, chez Jean Baugrain, « 1557, » suivant du Verdier; et cela, bien que La Monnoie prétende que ces lettres de Diogène sont apocryphes, quoique anciennes, et que la traduction de du Puys, fort mauvaise d'ailleurs, fut faite sur une mauvaise traduction latine, que le jurisconsulte François Accolti d'Arezzo dédia au pape Pie II.

Dreux du Radier et Chalvet attribuent encore à cet auteur une traduction du dialogue de Lucien : ΤΟΞΑΡΙΣ *ou de l'Amitié*.

Biogr. Dauph., I, 341. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 731. — Eloy, *Dict. hist. de la méd.*, II, 111. — Dreux du Radier, *Bibl. hist. de Poitiers*, II, 105. — Lacroix du Maine et Du Verdier, *Bibl.* — Etc.

DUPUY (Charles-Joseph-Hyacinte), maître de pension, écrivain et homme politique, né à Carpentras (Vaucluse), le 24 fructidor an IX (10 septembre 1801), de Joseph Dupuy, instituteur, et de Mathilde Garcin, fit de bonnes études au collège de sa ville natale, où il eut pour professeur F.-V. Raspail, et, fut ensuite, professeur lui-même, à Apt, puis étant allé habiter Nyons, y ouvrit dès 1825 un petit établissement d'enseignement secondaire, qui eut du succès, ce qui ne l'empêcha pas de consacrer ses loisirs à la poésie patoise et à l'étude des langues vulgaires. Ainsi publia-t-il dans différents journaux du Midi, *Lou Tambourinaïré* entre autres, des morceaux qui furent remarqués, par exemple : *Lou Parpayoun*, qui, après avoir été cité avec éloges par Pierquin de Gembloux, dans son *Hist. litt. hist. et bibliogr. des patois*, fut reproduit dans la *Revue du Dauphiné*, et *Cocote* et *La Besti doou bon Dièou*, que Ch. Nodier estimait être des chefs-d'œuvre. De plus, il tenta de publier, en collaboration avec Camille Reybaud, une *Revue néo-latine*, dont il

ne parut que le prospectus (Valence, Marc Aurel, 1837, in-8° de 4 pp.), et rédigea le feuilleton de quelques publications périodiques de la région. Mais ce dont il s'occupa surtout, c'est de politique. Partageant les opinions de son ancien professeur Fr.-V. Raspail, il donna d'abord des articles au *Progrès du Midi* et au *Censeur*, de Lyon, organes de l'opposition républicaine ; puis fonda en 1844, *L'Ami des instituteurs et des élèves*, qui eut du succès ; après quoi il collabora au *Journal du Peuple*, de Paris. C'était en 1848. L'an suivant, Ch.-J.-H. Dupuy posait sa candidature à la représentation du peuple, mais il échoua, et c'est alors que, plus ardent que jamais, il fonda et dirigea *Le Semeur républicain des Bouches-du-Rhône*, puis le *Suffrage universel*, de Montpellier. Seulement, le coup d'Etat du 2 décembre 1851 le mit dans la nécessité de s'expatrier, pour échapper à des poursuites, et ce n'est qu'au bout de six ans qu'il revint à Nyons, où il ne s'occupa pendant assez longtemps que de la direction de son établissement d'instruction. Retourné à la politique vers la fin du second Empire, il devint président de la commission sous-préfectorale de l'arrondissement de Nyons, au 4 septembre 1870, mais refusa d'être sous-préfet, et fonda alors *la Feuille de Jean-Pierre André*, journal hebdomadaire qui eut un très grand succès dans le midi de la France. Elu député de la Drôme, le 2 juillet 1871, il siégea à l'Assemblée nationale sur les bancs de l'Union républicaine, mais ne prit aucune part aux discussions publiques, et donna sa démission le 16 mai 1874, pour retourner à Nyons, où il ne s'occupa plus que de la direction et de la rédaction de son journal jusqu'à sa mort, arrivée dans cette ville, le 30 janvier 1876.

En souvenir de Ch.-J.-H. Dupuy, la ville de Nyons a donné le nom de *Jean-Pierre André* à une de ses rues.

ICONOGRAPHIE. — I. Portr. grav. sur bois, in-fol. Buste de 3/4 à D. *E. Boconet del.*, 1873. *Daudenarde, Chapon et Sotain sc.* Imp. A. Bourdillat. Tiré du *Monde illustré*. II. — Autre, sur la couverture de *l'Almanach de Jean-Pierre André*.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Grammaire latine élémentaire comparée avec la Grammaire française.* Nyons, Gros, 1841, in-12.

II. *Grammaire latine raisonnée.* Lyon, Guyot, 1841, in-8°.

III. *Discours adressé aux élèves de l'Institution Dupuy, à Nyons (Drôme), le 25 août 1863.* In-8° de 8 pp.

IV. *La Feuille de Jean-Pierre André, paraissant le dimanche.* Le 1er numéro de cette feuille est du 21 janvier 1871 ; elle se publiait encore au mois de septembre 1879.

Indépendamment de cela, de nombreuses pièces de vers patois et de non moins nombreux articles politiques signés ou non signés, publiés par lui dans différents journaux, Ch.-J.-H. Dupuy se proposait, dès 1841, de donner sous le titre de *Méi bouffigue de saboun*, une description tout à la fois historique et politique des fêtes du Comtat-Venaissin ; mais cette publication est restée à l'état de projet.

Et. civ. de Nyons. — Barjavel, *Dict. de Vaucl.*, I, 448. — *Revue Dauph.*, I, 280 ; II, 65. — *Biogr. nat.* — *Fr. litt.* — Etc.

DU PUY (Hugues) ou *de Podio*, qui se croisa en 1096, avec ses trois fils : Alleman, Rodolphe et Raymond, suivant certains auteurs ; Raymond, Rodolphe et Romain, selon d'autres ; et à qui Godefroy de Bouillon, dont il fut un des meilleurs lieutenants, donna entre autres biens, la ville de Ptolémaïs, était-il réellement de Peyrins et, comme le disent plusieurs généalogistes, l'auteur de la famille du Puy-Montbrun ? En tout cas, il n'était pas seigneur de cette localité, les Lambert-François, à qui elle appartenait dès l'origine des temps féodaux, l'ayant possédée sans interruption jusqu'en 1302 ; et le rédacteur du catalogue du musée de Versailles a commis une autre erreur, grossière celle-ci, en qualifiant ce personnage seigneur d'*Apifer*, attendu que le *dapifer* était un dignitaire de cour ayant quelque chose du maître d'hôtel et de l'échanson. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il y avait à Peyrins, au XIIe siècle, une famille *de Podio*, ainsi que le prouve la présence des frères

Guillaume et Beaudoin du Puy à certain accord fait en 1114, dans l'intérêt des chanoines de Romans; et qu'on trouva, il y a environ quatre-vingts ans, dans ce lieu, le sceau d'un Hugues du Puy, — *Sigillum Ugonis de Podio*, — dont les armoiries n'ont aucun rapport avec celles des du Puy-Montbrun. Car, tandis que ces dernières étaient *d'or au lion de gueules*, le sceau dont il s'agit porte, posés 3, 2 et 1, six pièces d'armoiries dans lesquelles on a pu voir des forces ou instruments de guerre et des couples de cerises ou guignes.

Biogr. Dauph., I, 342. — *Cart. de Romans*, ch. 64 *bis*. — A. Lacroix, *L'Arrond. de Nyons*, II, 63. — *Ann. d'Aiguebelle*, I, 451. — Etc.

DU PUY (Raymond), deuxième grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, était fils du précédent, et peut donc être compté parmi les illustrations de notre département, bien qu'il ne soit nullement prouvé, répétons-le après Clairambault et Rochas, qu'il soit de la famille du Puy-Montbrun, comme le prétendent les historiens de l'ordre de Malte et la plupart des généalogistes. Ayant, dit-on, délivré lui-même de prison frère Girard Tunc, fondateur et premier chef de l'ordre des Hospitaliers ou de Saint-Jean, lors de la prise de Jérusalem par l'armée chrétienne, il se joignit ensuite à lui pour soigner les malades et les blessés, et le fit avec tant de zèle que, après la mort de celui-ci, les Hospitaliers l'appelèrent d'une voix unanime à lui succéder; cela non en 1118, comme le disent presque tous les historiens, mais postérieurement au mois de mai 1120, date à laquelle Gérard Tunc vivait encore, à ce que nous apprend une bulle du pape Callixte II. Or il fut, à proprement parler, un second fondateur pour l'ordre de Saint-Jean; car, c'est lui qui fit de la congrégation purement hospitalière fondée par Gérard Tunc, un ordre religieux et militaire comprenant trois sortes de membres: d'abord les chevaliers, qui devaient tous être nobles et dont la principale occupation était la défense de la Terre-Sainte; puis, les prêtres ou chapelains; enfin, les frères servants, qui étaient spécialement chargés du soin des malades et des pèlerins. De plus, il divisa l'ordre, suivant la nationalité de chacun de ses membres, en sept groupes ou langues, et le dota d'un ensemble de statuts et règlements qui fut approuvé en 1127 par le Saint-Siège. Quant à sa valeur comme homme de guerre, elle s'affirma en une foule de circonstances, notamment à la reprise d'Antioche, en 1122, à la prise de Tyr, en 1124, et surtout à celle d'Ascalon, le 12 août 1154. Aussi, un des chevaliers de son ordre dit-il de lui, qu'il fut « l'un des grands et « braves chevaliers qui aient esté de « son temps; charitable envers les pau- « vres malades et pèlerins; généreux, « vaillant et hardy au faict de la milice « et guerre sainte contre les infidèles « ennemis de la foy. »

Il mourut en 1160, des suites de ses blessures, ayant alors échangé, depuis environ vingt-trois ans, le titre de recteur contre celui de grand maître, et jouissant d'une telle réputation de vertu, que « les Hospitaliers et même « tous les chrétiens latins de l'Orient, « par une canonisation anticipée, le « révèrent comme un bienheureux », dit Vertot.

Iconographie. — I. Grav. in-8° de 0,150/0,114. Buste de 3/4 à G., coiffé d'une toque à plumes, la croix de l'ordre sur la poitrine et tenant de la main gauche une épée; le tout dans un ovale entouré d'attributs, au-dessus duquel on lit : *Raimendes de Podio*, et au-dessous : *Primus Magister Ordinis Militum S^ti Joannis... C. Galle sculp.* — II. Copie en contre-partie du précédent : *Mich. Van Lochom fecit et excud.* — Autres dans l'*Hist. des chev. de Malte*, de Vertot, in-4°; dans *la Vie des saints et saintes de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem*, etc., etc.

Biogr. Dauph., I, 342. — Vertot, *Hist. de l'ord. de Saint Jean*, I, 48. — *Album hist. et arch. du Dauph.*, I, 32. — A. de Naberat, *Les Priv. de l'ord. de Saint-Jean*, 14. — *Hist. litt. de la Fr.*, XII, 581. — Etc.

DUPUY DE BORDES (Henri-Sébastien), mathématicien, né à Grenoble, le 20 mai 1746, et décédé dans la même ville, le 27 mai 1815, a joué un rôle trop utile à Valence, pendant les années qui précédèrent immédiatement la Révolution, pour que nous ne lui consacrions pas une notice. Fils de Sébastien-Henri Dupuy de Bordes, aide-professeur de mathématiques au corps royal d'artillerie, dont la famille était originaire de Castillon au comté de Foix, où elle jouissait des privilèges de la noblesse dès 1506, il enseignait au même titre que son père, la même science que lui, à Grenoble, et s'était déjà fait connaître par de savantes publications, lorsqu'il fut nommé professeur de mathématiques à l'Ecole d'artillerie nouvellement créée à Valence (juin 1777). Et telle est la situation qu'il se fit, dans cette ville, par son enseignement, qu'une chaire de mathématiques ayant été ajoutée à celles que comprenait déjà son université, il en fut pourvu le 23 mai 1784, avec dispense de tout examen, « attendu que sa science et sa doctrine sont connues », disent ses lettres de nomination, et qu'il fut un des premiers membres de la *Société académique* fondée à Valence dans ce temps-là. Or, abstraction faite de cela, Dupuy de Bordes rendit de véritables services à la municipalité valentinoise, comme ingénieur ; car, indépendamment de ce qu'il s'occupa de la reconstruction de la flèche de l'église Saint-Jean et de la restauration de la porte Saint-Félix, le Polygone et les premières casernes furent aménagés ou construits sur ses indications, et c'est enfin lui qui, après en avoir donné l'idée, dressa le plan des promenades extérieures, appelées aujourd'hui boulevard Maurice-Clerc, et de la place Saunière, à présent boulevard Bancel: tous travaux dont il ne voulut pas être payé, à ce que nous apprennent les délibérations consulaires, dans lesquelles on voit qu'il fut alors décidé de lui offrir en cadeau quelques pièces d'argenterie ou des bijoux.

Retourné à Grenoble, lors du transfert de l'Ecole d'artillerie dans cette ville (1792), Dupuy de Bordes fut ensuite professeur à l'Ecole centrale de l'Isère, puis, derechef à l'Ecole d'artillerie (1803), ce qu'il avait cessé d'être depuis neuf ans lorsqu'il mourut, étant alors membre de l'Académie delphinale.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Traité de Mathématiques de Monsieur Benjamin Robins*, traduit de l'anglais... Grenoble, Jos.-Sulp. Grabit, 1771, in-8° de 16 + 575 pp. avec 2 pl.

II. *Nouveaux principes d'artillerie, suivis de plusieurs discours qui leur servent de supplément* (trad. du même). Grenoble et Paris, 1771, in-8°.

III. *Eléments de Géométrie pratique*. Grenoble, 1774, 2 vol. in-8°.

IV*. *Observation de M. H. Dp. sur le Ciment de M. Loriot*. Art. dans les *Affiches du Dauph.*, 1774, nos 8 et 9.

V. *Sur la Culture du Mûrier, tirée de différents mémoires présentés à la Soc. acad. et patriot. de Valence en Dauphiné, pour le concours du prix qu'elle a décerné en 1786.* Grenoble, impr. roy., 1786, in-4° de 24 pp. — Autre éd., s. l. n. d. (mai 1787), in-8° de 11 + 22 pp.

VI. *Instruction sommaire sur la Culture du Mûrier*. Valence, Viret, 1787, in-8° de 22 pp.

Indépendamment de cela, Dupuy de Bordes a fourni à l'Encyclopédie les articles traitant des fortifications passagères et permanentes, et il lut à la Soc. acad. de Valence, un mémoire sur l'art d'extraire le goudron du charbon de terre, le 26 août 1786, et, en 1791, un autre sur les perfectionnements apportés par lui au forte-piano.

Biogr. Dauph., I, 350. — *Annales de Michel Forest*, 146. — Arch. de Valence, BB, 50. — Arch. Drôme, C, 241 et D, 17. — Ed. Maignien., *L'Impr. à Grenoble* et *Dict. des anon. du Dauph.* — Etc.

DU PUY-MONTBRUN (Aimar), le premier membre de cette famille qui ait francisé son nom, était l'un des trente-deux enfants, dont la moitié de garçons, que Falquet ou Faulquet du Puy, seigneur de Montbrun, eut de son mariage avec Louise d'Eurre-Mollans, à ce que raconte le chroniqueur Aymar du Rivail, qui nous apprend en outre que les auteurs de cette nombreuse famille habitaient Mévouillon, où il les vit en 1524, lorsqu'il allait à

Mourmoiron, pour y épouser la belle Margonne de Girard. D'abord page du duc de Savoie, Aymar du Puy prit ensuite part à la conquête du royaume de Naples par Louis XII; puis, ayant pris du service dans l'armée que l'empereur Charles-Quint mena en Afrique en 1535, il entra, dit-on, le premier dans Tripoli, lors de la prise de cette ville. Revenu en France, on le chargea de faire l'éducation militaire d'Honorat de Savoie-Tende, marquis de Villars, ce dont il s'acquitta si bien qu'il obtint aussitôt après un commandement dans la forteresse du Mont-Saint-Michel, puis fut commissaire de la cavalerie en Provence et en Languedoc, ensuite gouverneur de Marseille et du château d'Amboise et, finalement, lieutenant de roi en Provence, sous le gouvernement du marquis de Villars, son ancien élève, qui l'aimait et l'estimait beaucoup. Etant avec cela capitaine de cent hommes d'armes, il combattit vaillamment à Cérisoles (14 avril 1544) et se distingua encore dans vingt autres circonstances, notamment devant Parme, devant la Mirandole et devant Quiers, jusqu'à ce que ses blessures ou ses infirmités l'ayant contraint à déposer les armes, il repassa les Alpes en 1551, laissant la conduite de sa compagnie et celle de son fils à son lieutenant Bernardin du Mottet, et vint mourir en Dauphiné.

Marié, suivant contrat en date du 7 octobre 1525, avec Catherine Parisot de la Valette, nièce du grand maître de Malte de ce nom, il laissa, entre autres enfants, trois fils dont l'aîné fut le brave Montbrun et dont les deux autres, entrés l'un et l'autre dans l'ordre de Malte, périrent, le premier du nom de Pompée, assassiné sur le port de Marseille, et le plus jeune, Didier, tué devant Zoara en 1552. Ajoutons qu'il résulte du dénombrement par lui fourni devant les commissaires de la Chambre des comptes de Dauphiné, en 1541, que le revenu de ses terres et seigneuries de Montbrun, Ferrassières, Vergaux, Château-Reybaud, Cottignat, Aguillan et Reilhanette, était de 400 livres par an et qu'il y avait 140 familles de vassaux.

Hist. de Charles Dupuy, 17 et 131. — *A. Rivalii*, *De Allobr.*, 133. — Lacroix, *L'Arrond. de Nyons*, II, 67. — Inv. Ch. des comptes de Dauph. — Etc

DU PUY-MONTBRUN (Charles), fils aîné du précédent, naquit probablement au château de Montbrun, vers 1535, et fit ses premières armes en Italie, dans la compagnie de son père, dont il fut nommé guidon par le maréchal de Brissac, en 1551; le capitaine de cette compagnie était alors Bernardin du Mottet, avec qui il guerroya pendant six ou sept ans, soit en Italie, soit en Flandre. De retour en Dauphiné vers 1558, la nouvelle qu'une de ses sœurs, que l'on croit être Jeanne du Puy, femme de Gaspard de Theys, seigneur de Clelles, s'était retirée à Genève pour y pratiquer la Réforme, le transporta d'une telle colère, qu'il la rejoignit aussitôt avec l'intention de la ramener à la foi de ses pères ou de la tuer; mais cette sœur étant alors entrée « en discours avec luy, le tourna avec « tant d'artifice et de souplesse, qu'elle « le gagna. » D'autres disent que ce sont les prédications de Théodore de Bèze qui le séduisirent. En tout cas, revenu à Montbrun, il n'eut rien de plus pressé que d'y interdire l'exercice du culte catholique et d'y établir un prêche, avec l'aide d'un pasteur Pierdouin; après quoi il contraignit « ses « subjects, à coups de baston, d'aller « ouïr » ce dernier, dit Chorier, ce qui était aussi conforme à son caractère qu'à l'esprit du temps. Puis, comme il n'est pas douteux que des rêves d'indépendance féodale le hantaient singulièrement plus que le souci des querelles théologiques, il fortifia son château, arma ses paysans, appela des soldats étrangers et les gentilshommes ses voisins et ses proches, enfin, se mit en état de révolte ouverte. Instruit de cela, le parlement de Grenoble chargea le prévôt des maréchaux, Marin Bouvier, d'arrêter le révolté; mais

c'est au contraire ce dernier qui fit prisonnier le prévôt ; et la Motte-Gondrin, lieutenant général en Dauphiné, l'ayant alors mis en demeure de relâcher son prisonnier, il n'en tint pas de compte. Bien plus, il alla guerroyer dans le Comtat, où l'on ne pouvait lui opposer des forces sérieuses et où il s'empara, le 6 août 1560, de Malaucène qui fut pillé. Appelé par le légat du Saint-Siège, la Motte-Gondrin marcha contre le rebelle, dont le parlement de Grenoble ordonna de saisir les biens, et la situation de Montbrun se trouvait être ainsi des plus difficiles, quand, grâce à l'intervention du cardinal de Tournon, oncle de sa femme, on convint de tout oublier, s'il rentrait dans le devoir, les partisans des doctrines de Calvin ayant un an pour se défaire de leurs biens et sortir du royaume.

Malheureusement ce ne fut là qu'une paix de quelques jours, car à la suite de certaines violences exercées contre les soldats qu'il venait de licencier, Montbrun releva le drapeau de la révolte. Dès le mois suivant il s'emparait d'Orpierre, où l'on massacra les prêtres, et il marcha ensuite à la rencontre de la Motte-Gondrin, dont il tailla en pièces l'avant-garde ; mais celui-ci le mit après en échec, ce qui l'obligea à se retirer à Mérindol en Provence, où un certain d'Autrine ou d'Antoine, qui l'accompagnait, le dépouilla de tout ce qu'il emportait avec lui, et d'où sa femme et lui gagnèrent péniblement la Savoie, après différentes aventures, pendant que l'on s'emparait de son château, qui fut rasé à la fin du mois d'octobre.

De la Savoie, Montbrun gagna naturellement Genève, puis Berne, qu'il habitait depuis assez longtemps déjà, quand le bruit des succès de des Adrets le ramena en France. Ayant rejoint à Valence le farouche baron, il l'accompagna à Lyon, d'où on l'envoya avec 500 arquebusiers, à Chalon-sur-Saône, qui souffrit « de furieux et épou« vantables désordres » de la part de ses soldats et dont il dépouilla les églises (23 mai 1562); après quoi il abandonna cette ville, de nuit, ce dont le blâment de Thou et Th. de Bèze. Revenu en Dauphiné avec des Adrets, il prit part au siège de Pierrelatte, dont la garnison fut, on le sait, précipitée du haut des murailles, le 7 juin, et, dix-sept jours après, il enjoignait à tous hommes capables de porter les armes, de prendre du service, « sur peine d'estre « pendus et estranglés et leurs biens « confisqués sans aucun spoir de grâ« ce » ; après quoi il s'empara de Mornas (8 juillet), dont, sous prétexte de représailles, on massacra toute la garnison, puis, jeta les cadavres au Rhône. De là, Montbrun marcha sur Bollène dont la population s'enfuit à son approche, et, le 19 juillet, il battit, devant cette place, le comte de Suze, qui le battit à son tour, devant Valréas, quatre jours après, et si complètement, que l'armée huguenote perdit alors 1,500 hommes et 5 drapeaux. Le 28 il était avec des Adrets devant Carpentras, dont il fallut lever le siège au bout de quatre ou cinq jours, et il se mit ensuite en route pour secourir Sisteron assiégé par Sommerive ; mais arrivé à Lagrand (2 septembre) il y fut derechef mis en déroute par le comte de Suze, qui lui enleva ses bagages et son artillerie et lui tua 900 hommes, suivant quelques historiens, 150 seulement, suivant Jean de Serres.

Quatre mois après ce dernier échec, Montbrun était aux environs de Romans, pour y surveiller des Adrets devenu suspect à son parti, et l'ayant enfin arrêté dans cette ville, le 10 janvier 1563, sur l'ordre du comte de Crussol, alors gouverneur du Dauphiné pour les huguenots, il prit ensuite part à l'assemblée que la noblesse protestante dauphinoise tint à Valence, du 27 janvier au 6 février suivants, et dans laquelle on établit, pour le fait de la guerre, un conseil de direction dont il fut appelé à faire partie. Cette assemblée décida encore que le commandement militaire de la province serait désormais partagé entre Pape de Saint-

Auban, Mirabel, Furmeyer et lui Montbrun ; mais il est peu vraisemblable qu'on l'ait alors spécialement chargé du commandement du Viennois-Valentinois, comme on l'a dit, attendu que, le 22 du même mois de février, il s'intitulait « lieutenant de M. le comte de « Crussol et Tonnerre, lieutenant gé- « néral pour le roi-dauphin au pays « de Dauphiné, Provence et conte de « Venisse », en tête d'une ordonnance datée de Bollène et concernant cette ville.

Dans le même temps, cet intrépide capitaine tenta, mais en vain, de s'emparer d'Orange par surprise, ce qui, joint à la promulgation de la paix d'Amboise (19 mars 1563), le rejeta pour longtemps dans l'inaction; car ce n'est qu'après un repos forcé de cinq ans, que Montbrun alla prendre à Genève le commandement d'un corps de troupes que l'on voulait opposer au duc d'Albe, allant par la Savoie dans les Pays-Bas pour y réduire les religionnaires, et qui ne put que le suivre jusqu'en Lorraine, où l'on tenta mais inutilement de surprendre la ville de Metz. C'était au mois d'août 1567. Deux mois plus tard, notre vaillant Dauphinois allait avec d'autres troupes au secours des protestants du Languedoc; puis, la guerre s'étant tout à fait rallumée, après une courte paix, il fit, à la tête de dix enseignes ou compagnies d'infanterie et une de cavalerie, cette malheureuse campagne de Saintonge, qui vit l'armée huguenote de Condé et de Coligny écrasée à Jarnac et à Montcontour, et dans laquelle périrent tant de Dauphinois. Parti de sa province vers la fin de 1568, Montbrun n'y rentra que le 28 mars 1570, ayant fait à travers l'Auvergne et le Vivarais « une « retraite dont l'histoire eût tenu « compte aux jours moins remplis « d'événements », dit le docteur Long; et bien que ne ramenant avec lui que des débris, il fit encore des prodiges au passage du Rhône défendu par de Gordes. Il se trouva ensuite au siège de Montélimar par Coligny et Ludovic de Nassau (mai 1570), et vivait depuis lors retiré dans ses terres, quand la St-Barthélemy, excitant ses justes ressentiments, lui remit les armes en main. Ayant auparavant noué de nombreuses intelligences, tant en Languedoc qu'en Dauphiné et dans le Comtat, il sortit de sa retraite, le 6 avril 1573, menant avec lui 200 hommes de pied et 18 cavaliers, appelant aux armes ses anciens compagnons de guerre, qui se joignirent aussitôt à lui et, dans l'espace de quelques mois, s'empara d'une foule de places : Orpierre, Serres, Vif, Mens, Pontaix, Saillans, Sahune, Condorcet, Nyons, Vinsobres, Ménerbes, Livron, Loriol, Allex, Grâne, Roynac, Dieulefit, Soyans et Chabeuil. Le 26 mai 1574, il taillait en pièces, non loin du Pont-en-Royans, une partie de l'armée du gouverneur de la province, puis il tenta, mais inutilement, de surprendre Die, et c'est dans ce temps-là qu'il répondit à Henri III que « les armes et le jeu « rendent les hommes égaux et qu'en « temps de guerre, lorsqu'on a le bras « armé et le cul sur la selle, tout le mon- « de est compagnon. » Seulement, tandis que certains historiens font de ce propos le corollaire du pillage des bagages du roi près du Pont-de-Beauvoisin, au commencement de septembre 1574, il y a beaucoup plus de raison de croire qu'il figure dans la réponse que Montbrun fit à une lettre d'Henri III, le mettant en demeure de rendre les places dont il s'était emparé; car, il ne faut pas oublier qu'au commencement de septembre 1574, Montbrun était dans les Baronnies et non dans le voisinage du Pont-de-Beauvoisin. En tout cas, naturellement fort irrité d'une semblable réponse, le roi ordonna au maréchal de Bellegarde de reprendre le siège de Livron, vainement entrepris cinq mois plus tôt, cette place que commandait le gendre de Montbrun, étant le principal boulevard de ce dernier, et pour cela ne lui donna pas moins de 7,000 hommes et 22 canons. Mais, encouragée par Montbrun, qui ne cessait de harceler les assiégeants, la petite garnison de Livron tint si bien, que l'armée royale dut se retirer,

le 19 janvier 1575, après un mois de siège, et que le roi Henri III, qui s'y était arrêté, venant d'Avignon, put entendre les assiégés le railler et même l'insulter du haut de leurs remparts.

Le siège de Livron levé, Montbrun se dirigea du côté de Die, qui était toujours son objectif, et comme cette place était solidement défendue par Glandage, pénétrant plus avant dans les montagnes, il s'empara d'abord du château du Saix, dans le Gapençais; puis du bourg de la Motte-Chalancon (18 mai 1575), dont les habitants furent « pres-« que tous tués et multris » et le gouverneur « escorché et mutilé en ses « membres un à un »; puis de Saint-André-de-Rosans. Il mit enfin le siège devant Châtillon, dont il se serait également emparé sans de Gordes, qui accourut au secours de cette place avec 22 compagnies suisses et quelques autres troupes, ce dont le chef huguenot se vengea en mettant complètement en déroute ces mêmes compagnies suisses, le lendemain (14 juin), au pont d'Oreille; et de Gordes ayant alors demandé à Romans de nouvelles troupes, il se porta aussitôt à la rencontre de celles-ci pour leur barrer le passage; seulement les ayant rencontrées au pont de Blacons, il se vit bientôt accablé par le nombre, jusqu'à ce qu'ayant reçu « une harquebousade au genoil, qui le « lui perse à jour, et une aultre au « coude », il fut fait prisonnier par le sieur de Rochefort, qui était son parent.

Transporté à Crest, où il fut pansé, et de là à Valence, Montbrun n'arriva que le 29 juillet à Grenoble, où, nonobstant toutes les démarches faites en sa faveur, tant par sa femme qui offrait de livrer une des deux places de Livron ou de Serres, en échange de sa liberté, que par la noblesse protestante de la province, qui menaçait de représailles, dans le cas contraire, le Parlement rendit, le 12 août, un arrêt aux termes duquel « ledict Dupuy, convaincu de lèze-« majesté », était condamné « à estre « conduict par l'exécuteur de la haulte « justice depuis les prisons de la gou-« vernerie jusqu'à la place du ban de « Malconseil et illec avoir la teste tran-« chée sur ung eschafaut, lequel seroit « à ces fins dressé et ses corps et teste « pourtés au gibet du port de la Roche « et mis au lieu le plus esminent d'icel-« luy. » Cet arrêt, exécuté le lendemain, ajouta l'auréole du martyre à la réputation militaire de Montbrun, et a fait de lui une des plus grandes figures de son parti; car c'est évidemment à cette mort qu'il doit, surtout, le prestige dont il jouit dans l'histoire, malgré des traits de cruauté bien capables de souiller une mémoire.

De son mariage avec Justine Alleman, fille de François, seigneur de Champ, et de Justine de Tournon, épousée le 26 juin 1553, Charles du Puy-Montbrun laissa un fils, dont la notice suit, et trois filles : 1° Justine, qui épousa après le 10 avril 1575, date du testament de son père, François des Massues d'Eurre, seigneur de Vercoiran et de Sainte-Euphémie; 2° Louise, qui fut successivement femme de Philibert de Roysses, tué au siège de Livron en 1574; de Jean de Rauques, seigneur de Saint-Pardon, et de Pierre de la Rivière, receveur des greniers à sel en Dauphiné; 3° Madeleine.

Terminons en disant que l'arrêt qui le condamna à mort ordonnait la confiscation de ses biens et déclarait ses enfants « innobles, roturiers et incapa-« bles de succession »; mais que cet arrêt fut cassé par l'édit de mai 1586, qui réhabilita la mémoire de Montbrun et que confirma un arrêt du 17 février 1648.

ICONOGRAPHIE. — *La rencontre de 2 armées françoises faicte au passage du Rosne en Dauphiné le 28 de mars 1570.* Grav. petit in-folio, en travers : *Perissim fecit.*

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Discours en forme de cantique sur la vie et la mort de Charles Du Puy, seigneur de Montbrun et de Ferrassières, gentilh. daulphinois, bon serviteur de Dieu et de la couronne de France.* Fait par B. D. L. R. D. Imprimé l'an du Christ 1576; in-8°. Complainte de 71 couplets avec musique en quatre parties, dont l'unique exemplaire connu, reproduit par le docteur Long, pp. 291-302 de *La Réforme et les guer-*

res de relig., appartenait à M. P.-E. Giraud, qui en fit ensuite don à la Bibl. Nat. — II. La vie de *Charles Depey, seigneur de Montbrun*, 91 pp., dans: *Les vies de François de Beaumont, Baron des Adrets. De Charles Depey, Seigneur de Montbrun, et de Soffrey de Calignon, Chancelier de Navarre*, par Guy Allard. Grenoble, 1675, petit in-12. — III. *Hist. de Charles Dupuy, surnommé le Brave, seigneur de Montbrun*, par J.-Cl. Martin. Paris, 1816, in-8° de 172 pp. — IV. *Charles du Puy-Montbrun*, par Crozat. Paris, Noirot (1891), in-8° de 15 pp.

Biogr. Dauph., I, 342. — *France prot.*, éd. Bordier, V, 926. — Lacroix, *L'Arrond. de Nyons*, II, 87. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 585. — Arch. Drôme, E, 3338. — Saurel, *Hist. Malaucène*, I, 282. — Brantôme, éd. Buchon, I, 618. — Eust. Piémond, *Mémoires*, éd. Brun-Durand, 25, 35, 37. — Arch. Isère, B, 2035. — *Pet. rev. des biblioph. dauph.*, 10. — Delacroix, *Stat. Drôme*, 550. — De Thou. — Moréri. — Etc.

DU PUY-MONTBRUN (Jean-Alleman), fils du précédent, né comme lui, à Montbrun, probablement, n'avait guère que sept ans quand son père périt sur l'échafaud (13 août 1575); ce qui n'empêcha pas un certain nombre d'anciens lieutenants de ce dernier de l'opposer à Lesdiguières, lorsqu'il s'agit de remplacer Montbrun comme chef du parti huguenot en Dauphiné. Et c'est vraisemblablement à cause de cela que le roi de Navarre, partisan de Lesdiguières, fit secrètement enlever cet enfant, qui passa une grande partie de sa jeunesse à sa cour. Mais le fils de Montbrun n'en porta pas moins, à son tour, les armes, pour le compte du parti qui avait été celui de son père. C'est ainsi qu'il était, avec le sieur de Séras et quelques autres capitaines protestants cévenols, à la tête de 500 hommes, le 19 décembre 1587, date à laquelle il s'empara de Chirac en Gévaudan, et avec Lesdiguières, devant Puymore, au mois d'avril de l'année suivante. Il était encore avec ce dernier lorsqu'il s'empara de Grenoble sur la Ligue, le 25 novembre 1590, et Videl raconte même que, « touché d'un juste et naturel ressenti« ment de la mort de son père, déca« pité en cette ville,... il en méditait « véritablement la vengeance, mais « que le respect de la foy promise et « la considération de Lesdiguieres fut « plus forte que son courroux. »

Vingt-un ans plus tard, Jean du Puy-Montbrun, alors capitaine de 50 hommes d'armes, était chargé, conjointement avec Chamier et quatre autres, de représenter les protestants du Dauphiné dans l'assemblée politique de Saumur (1611); l'an d'après, le roi lui fit don de 20,000 livres et le nomma conseiller d'État ; puis, le duc de Savoie ayant manifesté, en 1614, le désir de lever 2,000 hommes de troupes et quelques chevaux en Dauphiné, c'est lui que Lesdiguières dépêcha à la Cour, pour obtenir du roi l'autorisation nécessaire. On trouve ensuite ce personnage aux États généraux de 1615, où il s'opposa à la publication du concile de Trente et protesta, le 21 février, contre le rejet d'une proposition de la noblesse protestante, tendant au maintien des édits de pacification; puis à l'assemblée politique de Loudun (1619), et, bien que le roi ait ajouté dans ce temps-là (février 1620), aux faveurs dont il l'avait déjà comblé, celle d'ériger pour lui, en marquisat, la terre de Montbrun, il ne craignit pas de prendre part à l'assemblée séditieuse de la Rochelle (décembre 1620 — mai 1621). Bien plus, cette assemblée, qui divisa la France en huit grands cercles ou commandements militaires, l'ayant chargé de soulever le Dauphiné et les provinces limitrophes, il rentra en toute hâte chez lui et, profitant de ce que Lesdiguières faisait alors le siège de Montauban, il leva audacieusement le drapeau de la révolte, s'intitulant « gé« néral des églises du Dauphiné et « du Conseil d'icelles » ; et défendant ensuite à tous receveurs des deniers publics de les verser « à autre qu'au re« ceveur général desdites églises »; enfin, s'emparant des places de Mollans, Reilhanette, Puygiron et la Baume-Cornillanne. Instruit de cela, Lesdiguières écrivit de Montauban, à ce révolté, le 19 novembre 1621, une longue lettre, pour l'exhorter à rentrer dans le

devoir; mais Montbrun, qui était alors à la tête de plus de 6,000 hommes, se mit au contraire en marche sur Grenoble, dont il se fut emparé sans un futile incident, et la révolte semblait devoir s'étendre, quand l'arrivée de Lesdiguières y mit fin. Montbrun était-il secrètement d'accord avec ce dernier dans toute cette affaire, comme on l'a prétendu ? Ce qu'il y a de certain, c'est que la présence de Lesdiguières dans la province suffit pour y rétablir instantanément la paix et faire, par cela même, déposer les armes à notre marquis, qui les reprit cependant, quelque temps après, pour aller en Languedoc se mettre aux ordres du duc de Rohan, qui le fit général de sa cavalerie. Mais là encore, son attitude ne fut pas des plus nettes; car, après avoir quelque peu guerroyé dans les environs de Nîmes, il se retira dans cette ville, dont il trouva moyen de faire refuser l'entrée à Rohan, et fut ensuite chargé, conjointement avec le duc de Montmorency, du consulat mi-partie. Il vivait encore, dit-on, en 1657.

Biogr. Dauph., I, 347. — *France prot.*, éd. Bordier, V, 937. — Arch. de la Lozère, C, 1353. — D° de la Drôme, E, 4469. — Videl, *Hist. de Lesdiguières*, II, 159, 222, 523. — Chorier, *Hist. abr.*, II, 231. — *Bull. d'hist. ecclés.*, XVII, 41. — Etc.

DU PUY-MONTBRUN (ALEXANDRE), seigneur de Saint-André et de la Nocle, plus connu sous le nom de marquis de Saint-André, deuxième fils du précédent et de Lucrèce de la Tour-Gouvernet, naquit à Montbrun vers 1600, et fut, dit-on, placé tout enfant auprès du Dauphin, par le roi Henri IV; mais, son humeur aventureuse ne s'accommodant pas de la vie de courtisan, il rejoignit, dès 1614, Lesdiguières qui guerroyait en Piémont et fit sous lui ses premières armes. Sept ans après, le duc de Rohan ayant levé l'étendard de la révolte en Languedoc, il le rejoignit avec quelques troupes, et le gouverneur de la ville de Montauban, ce boulevard du parti huguenot dans le sud-est de la France, étant mort sur ces entrefaites, il fut appelé à le remplacer. Or, il suffit de quelques mois à ce gouverneur de 22 ans à peine pour remettre en bon état les fortifications d'une place qui venait de souffrir un siège et, qui plus est, pour prendre quelques petites places ou châteaux du voisinage, tout en tenant à distance les troupes du maréchal de Thémines, qui avaient mission de l'inquiéter. La paix de Montpellier (19 octobre 1622) le lui ayant permis, Saint-André-Montbrun abandonna le gouvernement de Montauban, mais pour le reprendre quand éclata de nouveau la guerre civile (1625); et, cette fois-ci, comme les pasteurs et les bourgeois se montrèrent peu enclins à entrer dans les vues du duc de Rohan, il excita la populace contre eux, puis ayant chassé les consuls et les magistrats, s'arrogea toute autorité dans la ville, ce qui eut naturellement pour effet de diviser profondément les protestants montalbanais; et, comme le duc d'Epernon, qui était dans la région avec son armée, se rapprocha alors de la place, dans l'espoir de s'en emparer à la faveur de ces divisions, il en résulta, de la part de Saint-André, de nombreuses sorties, dans l'une desquelles il faillit périr, et qui, si elles firent échouer l'entreprise de d'Epernon sur Montauban, ne l'empêchèrent pas de ruiner la contrée environnante. « Le duc ne s'approchoit point de leur « muraille, ce qu'il faisoit néanmoins « presque tous les jours, qu'il ne se fist « des combats considérables, avec de « grandes pertes d'hommes », dit Girard, qui ajoute : « Il en demeura tel « jour sur la place jusques à deux « cens et plus... et la nuit, on pouvoit « voir mille feux tout d'une veüe, les « bleds, les arbres fruitiers, les vignes « et les maisons étoient les alimens de « cette flamme. »

D'Epernon s'étant enfin retiré, Saint-André alla à Nîmes, où son renom de bravoure le fit demander pour gouverneur par le peuple, à qui Rohan le re-

fusa, par crainte de s'aliéner ainsi une fraction importante des habitants de cette ville. C'était au mois de janvier 1626. Deux ans après, notre Dauphinois recevait du même Rohan, avec le grade de maréchal de camp, le commandement d'un corps de 500 hommes de pied et d'une compagnie de chevau-légers, qu'il mena au secours des protestants du Vivarais, s'emparant, sur son chemin, de Saint-Jean-de Valfrancisque, du fort de Chamborigaud et de Genolhac, et avec lesquels il entra, le 1er mai 1629, à Privas, qu'il occupa malgré les consuls, qui ne voulaient pas de ses troupes. Quatorze jours plus tard, le roi Louis XIII, qui était alors depuis plusieurs jours à Valence, où il avait déclaré à des Vivarois se plaignant des insolences des huguenots de Privas, qu'il « en feroit tel châtiment, qu'il en seroit à « jamais mémoire », faisait investir cette place par le duc de Montmorency, puis venait en diriger lui-même le siège, après avoir fait inutilement proposer à Saint-André de la rendre moyennant 100,000 écus, dit-on; et, l'armée assiégeante ayant été portée à 29,000 hommes, par l'arrivée de Richelieu à la tête de l'armée du Piémont, les assiégés durent enfin se rendre après quatorze jours d'investissement, dont sept de siège.

D'abord enfermé dans la citadelle de Valence, puis dans la tour de Crest, Saint-André-Montbrun réussit à s'évader au bout de quatre ou cinq mois, et, étant alors allé offrir ses services à la république de Venise, comme l'avait déjà fait Rohan, fut chargé par elle (1630) de ravitailler Mantoue assiégé par les Impériaux, tâche dont il s'acquitta si bien que le duc de Nevers, dont il favorisa ainsi les prétentions sur cette ville et que soutenait la France, le fit rentrer en grâce auprès de Louis XIII. Seulement, après avoir servi pendant quelque temps dans la Valteline, sous Rohan, il préféra entrer, avec un de ses frères, au service du roi de Suède, Gustave-Adolphe, qui leur confia deux régiments. A la tête du sien, Saint-André se distingua contre les Impériaux près de Weimar, puis au siège de Francfort (13 avril 1631) et à Tagermunde, ce dont il fut récompensé par le gouvernement de la Poméranie. On le trouve ensuite à la bataille de Leipzig (7 septembre 1631), où son régiment fut écharpé; puis, au passage du Lech, où il commandait l'avant-garde de l'armée suédoise (15 avril 1632); quatre jours plus tard, devant Augsbourg, qui fut pris ; enfin, au combat de Nuremberg, où il fut blessé. Gustave-Adolphe mort, notre héros s'attacha au duc de Saxe-Weimar, pour le compte de qui il combattit encore les Impériaux; et, fait prisonnier à Burgan, lors de la prise de ce bourg par Wallenstein, il resta enfermé pendant trois ans dans la forteresse de Lindau. Echangé en 1636 contre un frère du général Papenheim, il rentra alors en France où on lui donna une compagnie de chevau-légers, avec laquelle il alla derechef en Valteline, puis servit au siège de Leucate (1637). Ayant ensuite fait la campagne de Piémont (1638), à la tête d'un régiment, il s'y distingua comme toujours; mais ayant été fait prisonnier pour la troisième fois, au siège de Turin, il ne recouvra sa liberté qu'en 1642.

Elevé pendant sa captivité au grade de maréchal de camp, Saint-André-Montbrun fut créé lieutenant général, en 1648, et commanda un moment l'armée d'Italie, en l'absence du maréchal de Praslin. Après, il fut employé en Provence, puis étant retourné en Italie, il y fut chargé, au bout de peu de temps, de conduire l'armée de Piémont au secours de Barcelone (octobre 1652) ; et c'est alors, dit-on, que Mazarin lui offrit le bâton de maréchal de France, s'il voulait abjurer le protestantisme, ce dont il n'est nullement question dans les lettres de ce cardinal, où il est cependant parlé souvent de notre personnage. La vérité est que Saint-André-Montbrun, qui avait obtenu, trois ans auparavant, la charge de gouverneur du Nivernais,

l'ayant vendue 60,000 écus à Roger de Bussy-Rabutin, la Cour, après avoir tout d'abord consenti à ce marché, s'y opposa sur la demande de la duchesse de Mantoue, à qui appartenait le Nivernais. Et c'est probablement de dépit qu'il se confina alors, pendant quelque temps, dans ce gouvernement, tout en étant toujours dans les meilleurs termes avec Mazarin, ainsi que le prouve certain passage d'une lettre de ce dernier, dans lequel on voit que Cromwell ayant fait demander à Saint-André s'il consentirait à prendre du service en Angleterre, advenant une guerre de ce pays avec la France, celui-ci répondit « que M. le Protecteur estoit mal « informé, s'il croyoit pouvoir faire « le moindre fonds sur ceux de la Re« ligion en France, contre le service « du Roy » ; après quoi il avertit le cardinal.

Ayant repris du service en 1655, notre Dauphinois fut alors chargé d'un commandement dans le Montferrat, le Piémont et le Dauphiné, et contribua à la prise de Valence en 1656 ; mais, de plus en plus irrité contre le duc de Mantoue et contre la cour de France, il se retira, en 1659, dans son château de la Nocle, près de Nevers, après avoir vendu à Mazarin lui-même, le gouvernement du Nivernais. Et là, il ne resta pas moins de neuf ans, au bout desquels il accepta l'offre que les Vénitiens lui firent de prendre le commandement en chef des troupes qu'ils allaient envoyer au secours de Candie, assiégé par les Turcs, lui assurant avec cela 6,000 pistoles, soit environ 2,000,000 fr. de nos jours par an. Or, arrivé dans cette île le 21 juin 1668, il fit, pendant plus d'un an, de véritables prodiges pour fatiguer les assiégeants, et y serait peut-être arrivé si Morosini, persuadé qu'une plus longue résistance était impossible, n'avait capitulé à son insu, le 16 septembre 1669, les assiégés ayant alors perdu près de 30,000 hommes et les assiégeants plus de 100,000. En revenant de cette expédition, Saint-André s'arrêta quelque temps à Zante et à Corfou, pour augmenter leurs fortifications, et ce n'est enfin qu'après une courte expédition en Pologne (1670), qu'il revint à la Nocle, où il mourut au mois d'août 1673, ne laissant que deux filles de son mariage avec Madeleine de la Fin-Salins, épousée en 1641, et avec cela une très grosse fortune, qui donna lieu, à d'interminables procès.

ICONOGRAPHIE. — I. Grav. sur cuiv., in-fol. Buste de 3/4 à G., dans un ovale de 0,333/0,286. *G. de Sève, pinx. Ant. Masson, faciebat*, 1670. — II. Autre également in-fol. Buste de 3/4 à G., dans un ovale. *Bloem delin.* au-dessous : *Alexandro de Puy, cavaliere, marchese di Sant'Andrea Montbrun, generale dell'armi Venete in Candia assediata dall' armi Turche*, 1669.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Histoire du marquis de Saint-André-Montbrun, capitaine général des armées de terre de la république de Venise* (par l'abbé Mervesin). Paris, Cl. Barbin, 1698, in-12. — II. *Relation véritable de tout ce qui s'est fait et passé en la bataille du Val en Provence, et au délogement des troupes du sieur de Saint-André, qui sont entrées en ladite province, sans ordre du roi, le 14 juin 1649.* Imprimé à Aix et se vend à Paris, 1649, in-12. — III. *Lettre de M. le marquis de Saint-André-Montbrun, lieutenant-général en chef des armées du roi en Italie, écrite à M. de la Faye, à Paris, contenant tout ce qui s'est passé en la réduction de la ville de Valence à l'obéissance du roi, le 16 septembre 1656.* Paris, A. Lesselin, 1656, in-4°.

Biogr. Dauph., I. 349. — *France prot.*, éd. Bordier, V, 931. — Girard, *Hist. d'Epernon*, II, 40. — *Comment. sold. du Vivarais*, 277. — Arch. Drôme, E, 5863. — *Mém. de Bussy-Rabutin*, II, 135. — *Lettres de Mazarin*, VI 158, — *Bull. Archéol.*, XVI, 401. — Etc.

DU PUY-MONTBRUN (Louise-Alexandrine-Cornélie), petite-fille du précédent et fille de Jacques, marquis de Montbrun, née en 1678 et mariée en l'église paroissiale de Montbrun, le 7 avril 1699, avec Jean-François-Elzéar de Pontevès, marquis de Buous, baron de Saint-Martin, capitaine de cavalerie, se fit catholique plus tard, et ses coreligionnaires

ayant naturellement attribué cette conversion à des sentiments intéressés, publia, sur les instances de l'ancien évêque d'Apt, Jacques Desmarets, qui pourrait bien en être l'auteur, une plaquette fort rare aujourd'hui, intitulée : *Lettre de Madame la marquise de Buons* (sic) *à une de ses amies, contenant les motifs de sa conversion.* A Grenoble, chez Gaspard Giroud, ...s. d. (1724), avec permission, in-12 de 12 pp.

On trouve d'autres lettres et un éloge de cette dame dans l'*Hist. littér. des Femmes franç.*, II, 395.

Et. civ. — Ed. Maignien, *L'Imp. à Grenoble*, 390.

DU PUY-SAINT-MARTIN (CLAUDE D'EURRE, seigneur), homme de guerre qui marqua dans la première moitié du XVIe siècle, naquit vraisemblablement à Allex, vers 1473; car, c'est l'an d'auparavant qu'Antoine d'Eurre, son père, dont il était le fils aîné, épousa Françoise de Vesc-Espeluche, et la branche de la maison d'Eurre, à laquelle il appartenait, eut de tout temps pour principale résidence une bâtie ou maison-forte sise à Allex, sur l'emplacement du château actuel. Il avait donc à peu près trente ans lorsqu'il devint, en 1503, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi Louis XII, qu'il accompagna probablement dans son expédition au-delà des Alpes ; et, marié, trois ans après (17 septembre 1506), avec Gabrielle Adhémar, fille de Gaucher, baron de Grignan, et l'un des plus grands seigneurs de la Provence, il acquit ainsi une telle importance dans cette province, qu'il y fut plusieurs fois lieutenant de roi, en l'absence du gouverneur : par exemple, en 1512, en 1519 et encore en 1533, date à laquelle il reconnut, à ce titre, que les habitants de Manosque étaient en droit d'élire leurs magistrats municipaux. Mais c'est à tort que Pithon-Curt le donne comme ayant été lieutenant général au gouvernement de Provence, de la première à la dernière de ces dates, car d'autres que lui remplirent les accidentelles fonctions de lieutenant de roi dans cet espace de temps. De même il ne faut pas prendre au pied de la lettre ce que raconte ce généalogiste lorsqu'il dit que le seigneur du Puy-Saint-Martin fut « gouverneur de Gênes pour Louis XII et François Ier, « ...commanda une armée navale de « 9 galères, 4 galions, etc., pour secourir le fort de la Lanterne dans le « port de Gênes, appartenant au roi « de France, et qu'étant parti de Marseille, le 8 mai 1513, les 45 voiles de « l'ennemi, commandées par Charles « Doria et soutenues par une armée « de terre, s'enfuirent, et qu'il ravitailla ledit fort et fit reconnaître « pour doge de la République Antoine « Adorne, ami de la France. » Car, indépendamment de ce que les résultats de cette expédition sont ainsi considérablement enflés, il est à remarquer que le nom de notre Dauphinois ne se rencontre sous la plume d'aucun des historiens et des chroniqueurs qui racontent les différentes prises et reprises de Gênes par les Français aux XVe et XVIe siècles. D'où l'on peut conclure que si du Puy-Saint-Martin fut pour quelque chose dans ces prises et reprises, Pithon-Curt a, là encore, fort exagéré l'importance de son rôle, ainsi que cela ressort, du reste, de ce fait, que ce n'est qu'en 1532, c'est-à-dire près de vingt ans après cette brillante expédition, et trente ans après la date à laquelle il aurait été pour la première fois gouverneur de Gênes, que Claude d'Eurre obtint une compagnie d'hommes d'armes.

Constatons, en outre, qu'en 1521, la veuve du baron de Grignan, Diane de Montfort, fille et héritière de Nicolas, duc de Termoli et comte de Campobasso, chargea le seigneur du Puy-Saint-Martin, son gendre, de prêter hommage au roi de France pour ses terres d'Italie ; qu'en 1533, ce seigneur reçut de son beau-frère, le fameux Louis, baron de Grignan, la terre de Saint-Maurice aux Baron-

nies; enfin, qu'ayant testé à Crest, le 19 février 1537, il y a de grandes raisons de croire qu'il mourut à Allex, vers 1540.

Il était frère de Poncet d'Eurre, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui mourut à Aix, où il fut inhumé dans l'église Saint-Jean, le 14 octobre 1548, étant alors, depuis plusieurs années, commandeur de Marseille et bailli de Manosque.

Biogr. Dauph., II, 463.— Pithon-Curt, IV., 34. — Notes de M. le marquis de Boisgelin. — Guichardin, liv. IX. — Arch. Morin-Pons. — Isnard, *Cart. de Manosque*, LVIII. — Etc.

DU PUY - SAINT - MARTIN (Louis d'Eurre d'Oncieu, seigneur), fils du précédent, qui, sans que l'on en puisse donner la raison, ajouta à son nom patronymique celui d'une famille sénatoriale de Savoie, épousa le 27 juin 1548, Antoinette de la Baume, fille de Guillaume et sœur de ce comte de Suze qui fut un des grands capitaines catholiques de son temps. Il prit naturellement parti pour les catholiques pendant les guerres de religion, mais en Provence et, par cela même, sous les ordres du comte de Sommerive, dont il portait la « cornette blan« che », c'est-à-dire l'étendard, au premier siège de Sisteron (juin 1562). Ceci, on le sait par son contemporain Pérussis, qui le dit « gentilhomme d'hon« neur dont la vaillantise et grande « courtoisie est de tous tant cogneue. » Trois mois après (17 septembre), notre Dauphinois justifiait cette appréciation par sa belle conduite au combat de Saint-Gilles, où les troupes de Sommerive, jointes à celles du comte de Suze, ne furent pas moins complètement battues par le capitaine Grille; et, six ans plus tard (juin 1568), Sisteron, dont le comte de Carcès avait fait un boulevard des protestants provençaux, ayant été pris après un long siège, du Puy-Saint-Martin, qui avait aidé à cela, fut nommé gouverneur de cette place, avec charge d'en faire relever aussitôt les fortifications. Peut-être même est-ce en récompense des services qu'il rendit ainsi qu'il fut fait chevalier de l'Ordre. En tout cas, il le devint et, de plus, fut un moment, lui aussi, lieutenant de roi en Provence, pendant une absence du Grand Prieur, à qui appartenait alors le gouvernement de cette province, ce dont le complaisant Pithon-Curt s'est prévalu pour le qualifier « lieutenant-général « des armées du Roi et au gouverne« ment de Provence, avec lettres de « commandement » ; il y a, au contraire, de grands motifs de croire que, pour une raison ou pour une autre, le seigneur du Puy-Saint-Martin se confina d'assez bonne heure dans la vie de famille, laissant à ses fils, qui obtinrent en 1585, de Maugiron, l'autorisation de tenir garnison chez eux, pour la défense du pays, et dont l'aîné périt à la reprise de Montélimar, par les huguenots (août 1587), l'honneur de combattre pour leur religion et leur roi. Car, il n'est plus question de lui jusqu'au mois de septembre 1589, date à laquelle Lesdiguières et d'Ornano lui enlevèrent le commandement du château de Crest, qu'il avait depuis peu, parce que son fils, Marsanne, qui était un enragé ligueur, avait manqué à certains engagements. A ce moment-là, du reste, Louis d'Eurre, dont les possessions dauphinoises comprenaient alors, grâce à différents héritages, les seigneuries de Marsanne, de Bonlieu et de Portes, et qui, devenu veuf, s'était remarié sur le tard (novembre 1576), avec Geneviève de Lhère de Glandage, ayant eu de ce second mariage plusieurs enfants, notamment deux fils qui marquèrent sous les noms d'Aiguebonne et de Chaudebonne (*V. ces noms*), était revenu depuis assez longtemps au berceau de sa famille, le manoir d'Allex. Et c'est là qu'il mourut peu avant le 1er janvier 1595, qui est la date de l'inventaire de ses biens, ayant fait trois ans auparavant (6 mars 1592), un testament qui permet de le comprendre parmi les bienfaiteurs de

l'humanité ; car, il y est dit qu'après avoir fait élection de sépulture en l'église des Cordeliers de Valence et disposé de ses biens en faveur de son fils aîné, « le seigneur testateur a donnè « et fondé une pension annuelle de cent « escus sol, payable tous les ans, le « Vendredi-Saint, sçavoir : une année « à cinq pauvres garçons, pour leur « faire apprendre un estat et mestier, « et l'autre année à cinq pauvres fil- « les, pour les marier. »

Biogr. Dauph., II. — Pithon-Curt., IV. — Pérussis, dans les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, IV, 456. — *Hist. Languedoc*, VIII, 387. — La Plane, *Hist. de Sisteron*, II, 91. — *Corresp. Lesdiguières*, III, 36, 52 et 188. — Archiv. Drôme, B, 808 et E, 1252. — Notes de M. le marquis de Boisgelin. — Etc.

DUSEIGNEUR (Edouard), dit **DUSEIGNEUR-KLÉBER**, séri-ciculteur et écrivain, né à Crest, le 24 octobre 1814, de Louis-Michel et de Charlotte Morin, commenca ses études dans sa ville natale et les termina chez Rodolphe Töpffer, le célèbre auteur des *Voyages en zigzags*, qui tenait, on le sait, à Genève, un pensionnat de jeunes gens, et qui, présentant ses élèves à ses lecteurs, en tête du *Voyage au Saint-Gothard*, parle ainsi du jeune Duseigneur, qu'il désigne sous le pseudonyme de Dussaut : « Débutant aussi, Dussaut s'é- « quationne pour la tenue, la régula- « rité et la conservation du costume « au groupe Borodinos, Zanta, Block- « mann. Gai sans tapage, babillant « sans éclat, taquinant sans vacarme « ni mêlée, tenant toujours l'avant- « garde. Il cultive les beaux-arts à « partir d'Airolo, où un album du pays « est offert en hommage à ses talents. « Français. » Entré ensuite dans l'industrie et le commerce de la soie, et, pour cela, établi à Lyon, il se fit bientôt une place à part dans cette ville, par la variété de ses connaissances et surtout par ses savantes études sur le cocon et la maladie des vers à soie, études pour lesquelles il se servit successivement du daguerréotype et de la photographie, ce qui était tout à fait d'un novateur. Indépendamment de cela, il publia pendant longtemps un inventaire annuel de la situation du pays au point de vue séricicole, fournissant ainsi, par avance, une base pour les achats de cocons et c'est enfin lui qui a doté le musée industriel de Lyon d'une collection complète de toutes les qualités de cocons, disparues. Aussi la Chambre de commerce, dont il fit partie de bonne heure, lui confia-t-elle de nombreuses missions tant en France qu'à l'étranger. Il est notamment un des trois délégués que cette chambre de commerce envoya en 1865, à Suez, pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux du canal. Tous ces travaux lui valurent, en 1859, la croix de chevalier de la Légion d'honneur; en 1873, celle d'officier de cet ordre ; en 1872, un diplôme d'honneur du Jury de l'Exposition universelle de Lyon, pour sa monographie du cocon de soie; vers le même temps, la décoration d'officier de l'Ordre du Cambodge, dont il avait été fait chevalier deux ans auparavant ; enfin, en 1861, 1865 et 1873, des médailles ou diplômes de la Société d'agriculture, de la Société zoologique d'acclimatation et de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Il est décédé le 24 mai 1874.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Des graines et cocons d'Italie en* 1857. Lyon, Bonnaviat, 1856, in-8° de 16 pp. avec une pl.

II. *Notes sur la recolte de* 1857 *et sur la maladie des vers à soie*. Lyon, Barret, 1857, in-8° de 31 pp.

III. *Maladie des vers à soie*. Lyon, Barret, 1859, in-8° de 33 pp.

IV. *La Maladie des vers à soie et la Chine*. Lyon, Barret, 1860. In-8° de 34 pp.

V. *La Maladie des vers à soie, ses progrès*. Lyon, Barret, 1860, in-8° de 40 pp.

VI. *Rapport présenté à la Soc. imp. d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles de Lyon, au nom de la Commission des soies, sur ses travaux en* 1861. Lyon, Barret, 1861, in-8°.

VII. *La Maladie des vers à soie, ses progrès*. Lyon, Barret, 1862, in-8° de 36 pp.

VIII. *La Maladie des vers à soie*. Lyon,

1863, 1864, 1865, 1866, 1868 et 1869, 6 br. in-8°.

IX. *Théorie sur les causes de l'affaiblissement des races des vers à soie et leur prédisposition à contracter les maladies.* Paris, Bouchard-Huzard, 1865, in-4° de 7 pp.

X. *Rapport présenté à la chambre de commerce de Lyon, par ses délégués au canal de Suez, dans sa séance du 22 juin 1865, par MM. Jules Bonnet et Edouard Duseigneur, membres de cette chambre, M. Chabrières-Arles, délégué-adjoint.* Lyon, in-8°.

XI. *La Maladie des vers à soie et le Japon.* Lyon, Pitrat, 1866, in-8° de 38 pp.

XII. *Monographie du Cocon de soie.* Lyon, Pitrat, 1872, gr. in-8° de 318 pp. accompagné de 28 planches photographiques.

XIII. *Histoire des transformations du cocon du ver à soie du* XVI° *au* XIX° *siècle.* Paris, Rothschild, 1873, in-8° de 224 pp.

XIV. *Soie.* Paris, Bourdin, in-8°. C'est un tirage à part d'un article du *Dict. du Commerce et de la Navigation.*

Ét. civ. de Crest. — *Bull. d'Archéol. de la Drôme*, XXI, 249 et 253.

DU VACHE (Louis), sieur d'Estables, négociateur et magistrat, qui fut une des personnalités marquantes du parti huguenot en Dauphiné, pendant les guerres civiles du XVI° siècle, appartenait à une famille de Chabeuil, qui a donné plusieurs capitaines châtelains à cette ville, et dont l'auteur paraît être un Jean du Vache, qui fut anobli en 1420. Entré dans le parti protestant à la suite de Lesdiguières, Louis du Vache, que les écrits du temps appellent généralement le sieur d'Estables, fut en effet mêlé à presque toutes les négociations intéressant ce parti, pendant les huit ou dix années qui suivirent la mort de Montbrun. Ainsi est-ce lui qui prépara le traité que Lesdiguières fit avec Maugiron, le 12 juin 1578, et qu'il signa, du reste, conjointement avec Gentillet et Cugie; comme aussi est-ce lui que le futur connétable chargea, quatre mois après, de discuter avec le cardinal d'Armagnac les conditions d'un *modus vivendi* pour les protestants du Comtat-Venaissin. Partant, on comprend facilement que ses coreligionnaires aient songé à lui, dès qu'il fut question d'ajouter au parlement de Grenoble une chambre composée en partie de magistrats protestants, pour connaître des causes dans lesquelles ceux de cette religion avaient quelque intérêt, c'est-à-dire dès 1577, qui est la date de l'édit de Poitiers, par lequel l'établissement de cette chambre fut ordonné. Seulement, comme il était nécessaire ailleurs et que la Chambre dite de l'Edit resta, en réalité, à l'état de projet jusqu'après l'avènement d'Henri IV, ce n'est que le 28 février 1590 que Louis du Vache fut pourvu d'une charge de conseiller en cette chambre, et ce n'est même que le 6 juillet 1593 qu'il en fut mis en possession. Devenu président, au lieu et place du célèbre Soffrey de Calignon, le 6 août 1599, il le resta jusqu'au mois de février 1603, date à laquelle se sentant mourir, il résigna cet emploi.

Ce magistrat qui, de son mariage avec Sébastienne de Conflans, ne laissa qu'une fille, femme de Joachim de Rue, conseiller en la Chambre des comptes de Dauphiné, était l'oncle et le grand-oncle de deux capitaines châtelains de Chabeuil qui furent pour quelque chose dans les publications suivantes: *Declaratio stilli sigillati curiæ dalphinalis Cabeoli antiquissimis temporibus in eadem curiâ vsitati et etiam observati in cujus possessione, usu et consuetudine dicta curia fuit et est per tantum temporis spatium, quod de contrario non est memoria hominum. Déclaration du stile de la Cour de Chabeuil en Dauphiné. A Tournon, chez Claude Michel, MDC.* In-8° de 29 pp. — Autre édition, avec cette mention: *Imprimé sous Jean Bernard du Vache, conseiller du Roy, capitaine chastelain et juge de Chabeuil audit Dauphiné. A Grenoble, chez Claude Bureau, 1644.* In-8° de 23 pages. — Autre édition,... *Imp. sous Guy du Vache, Escuyer, Conseiller du Roy, Capitaine chastelain et Juge royal de Chabeuil audit Dauphiné. Grenoble, André Galles, M. DC. LX.* In-4° de 20 pages.

Brun-Durand, *Chambre de l'Edit*, 68. — Ed. Maignien, *L'impr. à Gren.* 290. — Arch. Drôme, B, 1480. — D° des Hautes-Alpes, H. 431. — *Bull. d'archéol.*, XXXI, 277.

DU VIVIER (Philippe), seigneur de Lentiol, le Molard, Barnave et Pennes, magistrat et bibliophile, né en 1603, était vraisemblablement avocat, lorsqu'il fut nommé vibailli de Graisivaudan en remplacement du célèbre Denis de Salvaing de Boissieu, c'est-à-dire en 1639. Douze ans après, on le trouve pourvu de la charge de second président en la Chambre des comptes de Grenoble, qu'il conserva jusqu'en 1675, date à laquelle il la résigna pour se retirer à Romans, où l'attiraient certains liens de parenté et le désir de pouvoir s'adonner librement à son goût pour les livres et pour l'étude. C'est là qu'il mourut, le 15 août 1683, et il fut inhumé dans le tombeau de la famille de Loulle, en l'église collégiale de Saint-Barnard. Il avait eu dix enfants de son mariage avec Marie-Antoinette de Brunet et laissait une belle bibliothèque, dont le catalogue, imprimé en 1710, chez Gaspard Giroud, de Grenoble, forme une brochure in-4° de 47 pp.

Chorier dit que ce magistrat fut un des amis de l'académicien Boissat, à Grenoble, et Guy Allard raconte que du Vivier « estant Vibaillif de Graisivodan « soubs le règne de Louis XIII, donna « au public le stille de ceste Cour », ouvrage qui n'est pas autrement connu ; après quoi il ajoute : « Il s'est de- « puis appliqué aux belles lettres, à la « Jurisprudence et à l'Histoire et sçait « parfaitement celle de l'Eglise. Il est « curieux en manuscrits, et Théophile « Reynaud, jésuite, en a tiré un de son « cabinet, qu'il a fait imprimer soubs ce « titre : *Epiphanii Paulus secundus,* « *Historiola insignis, pridem ex Biblio-* « *theca Vaticana.* »

Un de ses petits-fils, Bruno du Vivier, lieutenant-colonel du régiment de Sault-infanterie, en 1698, brigadier des armées du roi, en 1707, et commandant de la citadelle de Briançon, en 1713, mourut à Romans, le 2 novembre 1631, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers.

Biogr. Dauph., II, 484. — *Inv. Isère*, II, 84. — Dr Chevalier, *Arm. de Romans*, 79. — Guy Allard, *Bibl.*, 220. — Chorier, *Vita Boessatii*, 193. — Etc.

DU VIVIER (Marie-Françoise-Anne-Gabrielle-Edwige), fondatrice et première supérieure de la Congrégation de Sainte-Marthe, naquit à Romans, le 5 septembre 1785, d'Amédée-Philippe du Vivier, seigneur de Lentiol, conseiller au parlement de Grenoble, et d'Anne-Marguerite de Vellein d'Oncieux. Ayant eu de très bonne heure le goût de la vie religieuse, elle voulut d'abord entrer chez les Visitandines ; mais ses parents s'y étant opposés, elle fonda alors à Romans, en 1812, une école gratuite pour les filles, à laquelle s'ajouta bientôt un orphelinat et ce double établissement, dirigé par des institutrices laïques, sous la surveillance active de la fondatrice, ayant été ruiné par les Autrichiens, en 1814, il fut alors transféré dans l'ancienne maison du Refuge.

Un an plus tard, la principale collaboratrice de Mlle du Vivier, Françoise Verret, s'étant faite religieuse, sur les conseils de celle-ci, quelques autres de ses compagnes suivirent son exemple et la nouvelle communauté, ayant alors adopté une règle élaborée par Mlle du Vivier, devint une congrégation de sœurs vouées à l'enseignement sous le patronage de sainte Marthe. Mais ce n'est, cependant, que le 18 septembre 1816, que la fondatrice de cette congrégation prit elle-même l'habit religieux, — sa mère s'y étant opposée jusque-là, — et elle en devint naturellement la supérieure, sous le nom de mère Marie-Philippine. Six mois après (17 mars 1817), Mlle du Vivier obtenait de l'administration des hôpitaux de Romans, sous certaines conditions, la cession des bâtiments de l'ancien hôpital de Sainte-Foy, dans lesquels elle établit le siège de sa congrégation, qui avait dès ce temps-là une maison à Saint-Donat et qui en eut bientôt une autre à Peyrus.

Dès 1826, date à laquelle son existence fut reconnue par l'Etat (28 mai), la nouvelle congrégation comprenait soixante religieuses ayant des établissements dans huit communes des départements de la Drôme et des Hautes-

Alpes, notamment à Montélimar et à Nyons, et Mlle du Vivier semblait n'avoir plus qu'à continuer son œuvre, en s'en réjouissant, lorsqu'elle éprouva les plus amers déboires. Sa mauvaise santé l'obligeant à s'absenter souvent, pour aller auprès de sa mère, dans les environs de Vienne, des tiraillements ne tardèrent pas à se produire dans la direction des filles de Sainte-Marthe, dont quelques-unes, donnant dans l'illuminisme, finirent par s'affranchir tout à fait de la règle; et, toutes choses en arrivèrent bientôt à ce point que l'évêque de Valence enleva à Mlle du Vivier la direction de sa congrégation, tout en lui laissant le titre de supérieure, puis l'ayant invitée à se retirer auprès de sa mère, manifesta l'intention de supprimer la congrégation. Enfin, ce n'est qu'en expulsant cinq religieuses, les plus indociles, que la sainte fille put sauver son œuvre. C'était en 1829.

Rentrée dans la vie normale, la congrégation de Sainte-Marthe redevint prospère, sous la direction de Mlle du Vivier qui venait d'établir quatre de ses religieuses à Tain, lorsqu'elle mourut à Romans, le 5 février 1835, laissant une mémoire vénérée.

ICONOGRAPHIE. — Portr. in-8°. Buste de face, en costume de religieuse, une plume et un bréviaire à la main.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Histoire de la vénérée Mère Marie-Philippine du Vivier, fondatrice de la Congrégation de Sainte-Marthe*, par M. le chanoine H.-C. Toupin. Paris, 1894, un vol. in-8°, avec portraits ; il y a un abrégé sous le titre de : *La Vénérable Mère Marie-Philippine du Vivier, fondatrice de la Congrégation de Sainte-Marthe. Sa vie, ses œuvres et ses vertus* (1785-1835). Valence, 1896, in-32 de 69 pages.

Nadal, *Histoire hagiol. du dioc. de Valence*, 692. — Dr Chevalier. *Essai hist. sur les hôpitaux de Romans*, 77. — Etc.



E

ENFANTIN (Louis-Barthélemy), dit le P. Enfantin, missionnaire catholique et écrivain, qui jouit de son temps d'une grande réputation, naquit aux Brocards, commune d'Eymeux, en 1776, de Joseph Enfantin et de Marie Giraud. Entré dans le sacerdoce au lendemain de la Révolution, il se mit aussitôt à prêcher et, après avoir évangélisé de très petites et pauvres paroisses, parut avec succès dans les grandes chaires. A Bordeaux, à Angers, à Paris, à Amiens, il groupa autour de lui de véritables foules, et ce n'est pas sans raison que l'on a dit de lui qu' « il « a été un puissant levier des masses, « un tribun de la chaire évangélique, « un des meilleurs instruments de la « divine miséricorde. » Or, il ne se contenta pas de cela; car, ayant rencontré dans le cours de ses prédications, à Amiens, Mme de Fransu, pieuse veuve tout adonnée aux bonnes œuvres, il fonda à Crest, avec son concours, en 1813, une congrégation de femmes, dite de la Nativité de N.-S., et, cinq ans plus tard, avec celui de quelques ecclésiastiques, une société de missionnaires à laquelle le Pape accorda des faveurs. Seulement, l'extrême ardeur de son zèle et l'indépendance de son caractère ne tardèrent pas à le mettre en conflit avec l'autorité épiscopale, qui finit par lui ôter la direction de sa congrégation de femmes, celle d'hommes n'ayant eu qu'une existence éphémère; et il était, en somme, retiré depuis longtemps à Lyon, auprès d'une de ses nièces, lorsqu'il mourut dans cette ville, le 7 novembre 1855, étant alors vicaire général honoraire de Lyon et de Paris et chanoine de beaucoup d'autres cathédrales.

BIBLIOGRAPHIE.— I*. *Recueil de cantiques à l'usage des missions*, par un prêtre missionnaire du diocèse de Valence. Valence, 1814, in-12.

II. *Oraison funèbre de... Charles-Ferdinand d'Artois... duc de Berry*. Valence, Montal, 1820, in-8° de 55 pp.

III. *Dévotion à la Sainte Vierge ou Recueil de notes qui ont servi de bases aux différents sujets traités sur cette matière dans le cours des missions...* Valence, 1821, in-12 de 415 pp.

IV. *Supplément de Dévotion à la Ste Vierge...* 1821, in-12 de 128 pp.

V. *Les Sept Péchés Capitaux...* Valence, 1821, in-12. Réimprimé en trois opuscules : *L'Orgueil*, Valence, 1821 ; *L'Avarice*, Caen, 1822 ; *La Luxure*, Angers, 1823.

VI. *Les Preuves de la Religion...* Valence, 1821, in-12.

VII. *Cantiques nouveaux sur divers sujets de piété*. Nantes, 1823, in-12.

VIII. *Cantiques de l'abbé Enfantin*. Rouen, 1828, in-12.

IX. *Règles et constitutions pour les Sœurs de la Nativité et filles du Sacré-Cœur*. Valence, L. Borel, 1830, in-12 de XXIII + 340 pp., dont il y a un abrégé : Romans, Bossan, 1844, in-16.

X*. *Les Caractères de la Charité ou la Famille dauphinoise étudiant ses divins caractères* (Poème). Lyon, 1831, in-8°.

XI. *Le mois de la Nativité de N.S. Jésus-Christ...* Lyon, 1833, in-16.

XII. *Le Mois des Fidèles trépassés*. Lyon, 1833, in-12.

XIII. *Le Mois des Saints Anges*. Lyon, 1833, in-16.

XIV. *Le Mois des vierges martyres ou antidote aux dangereux plaisirs du carnaval*. Lyon et Paris, 1837, in-16.

XV. *Le Mois de saint Joseph.* Lyon, 1838, in-12.
XVI. *Mois de Marie.* Lyon, 1838, in-16.
XVII. *Un Mois du Carême.* Lyon, 1838, in-16.
XVIII. *Mois des Douleurs de Marie.* Lyon, 1841, in-16.
XIX. *Pèlerinage au Calvaire de Romans. Essai sur l'historique et la partie religieuse de ce Calvaire.* Lyon, 1841, 3 vol. in-16.
XX. *Nouveau Mois du Sacré-Cœur de Jésus...* Lyon, 1843, in-32.
Tous ces ouvrages ont eu généralement plusieurs éditions.

Et. civ. d'Eymeux. — Nadal, *Hist. hagiol.*, 685. — Notes de MM. Lacroix, Perrossier et le général baron Nugues.

ENFANTIN (Pierre-Melchior), dit **ENFANTIN DE LIZEAUX**, négociant et industriel, né à Romans, le 13 octobre 1720, consul de cette ville en 1750 et décédé le 9 février 1794, peut être considéré comme le père de l'industrie de la soie, en tant que grande industrie, dans notre région, ayant été le premier à y avoir filatures et moulinages d'une importance réelle. Marchand de draps et d'autres étoffes dès 1739, il ajouta dans la suite à son commerce celui des cocons et de la soie; puis, s'inspirant des idées des frères Jubié, avec qui il était en relations, il prit, en 1752, l'engagement d'entretenir, pendant dix ans, vingt fourneaux ou bassines pouvant filer 200 quintaux de cocons chaque année et fit construire, l'année suivante, une fabrique contenant « dix moulins, dont huit à la nou« velle mode et deux ronds. » En 1763, il avait soixante fourneaux ou bassines et, onze ans plus tard, il faisait construire, sur un emplacement acheté de la marquise d'Arcamont, « des moulins « à soie d'après les principes de M. « Vaucanson et les connoissances que « sa propre expérience lui avoit pro« curées. » Cela ne se fit pas, paraît-il, sans difficultés; car, les locaux ayant été préparés, Vaucanson ne s'en accommoda pas, et ce n'est que sur les instances de l'intendant du Dauphiné, Pajot de Marcheval, et sur celles du conseiller d'Etat Trudaine, qui vint lui-même à Romans, au mois de mars 1776, pour se rendre compte de l'état des lieux, qu'Enfantin put avoir les moulins à soie promis.

Mais ils ne fonctionnaient pas encore, cependant au mois de janvier 1779, date à laquelle Vaucanson écrivait à notre romanais : « Je suis charmé « d'apprendre que vos moulins seront « bientôt montés à Romans, mais je ne « comprends pas que vous vouliez « qu'on aille tout de suite après mon« ter des tours à soie avant que votre « tirage (filature) ne soit construit. J'ai « vu le sieur Tabarin qui a de grands « projets, mais je lui ai conseillé d'at« tendre que tous vos moulins aient « travaillé quelque temps. Ce n'est que « d'après leurs effets et par le succès « qu'il en résultera, que le gouverne« ment pourra prendre alors quelques « mesures pour l'usage. Tout arrange« ment antérieur serait imprudent. » Cela veut dire que l'établissement industriel d'Enfantin, à Romans, était un de ces établissements modèles que le gouvernement patronnait et souvent subventionnait, pour donner de l'essor à l'industrie en France. Rien ne le prouve mieux, du reste, que ce passage d'une lettre que Goudard, beau-père et associé de Ruelle, dont la filature de coton à Aubenas fut un établissement de ce genre, écrivait à Enfantin, le 13 octobre 1779 : « M. de Vaucanson m'a écrit « que M. Necker avoit consenti que les « deux moulins qui étoient destinés « pour Aubenas fussent placés dans « votre manufacture et celle de M. Ju« bié. »

Ajoutons que, non content de se tenir à l'affût de tous les perfectionnements apportés aux filatures et moulinages de soie, Enfantin de Lizeaux fut en Dauphiné le premier à préconiser l'éducation des vers à soie blancs, dont il distribuait gratuitement la graine en 1775, et qu'il obtint, dès le 27 juin 1773, un arrêt du Conseil d'Etat lui permettant de donner à son établissement le titre de manufacture royale et l'exemptant, lui et ses contre-maîtres, du loge-

ment des gens de guerre et de certaines autres charges.

Chevalier, *Arm. de Romans*, 82. — *Revue du Lyonnais*, XVI, 452. — Arch. Drôme, E, 725-748. — Arch. de Romans, BB, 46.

EPAILLY (ALEXANDRE-FRANÇOIS-HIPPOLYTE), architecte, né à Valence, au mois de juin 1811, et décédé en la même ville, le 14 du mois de juillet 1889, étudia d'abord sous son père, qui était ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; puis, étant entré à l'Ecole centrale en 1831, n'en sortit que pour étudier encore, sous un oncle, colonel du génie, et sous l'architecte de l'Hôtel des Invalides, Rougevin; après quoi il voyagea en France, en Allemagne, en Belgique et en Italie, pour compléter son instruction technique. Etabli enfin architecte dans sa ville natale, en 1834, il marqua ses débuts par la construction du petit séminaire de cette ville; et, successivement inspecteur des monuments historiques, en 1840, architecte départemental, de 1841 à 1848 et de 1872 à 1878, architecte diocésain, en 1849, et membre de la Société des architectes de France, l'an d'après, il dirigea la construction ou la restauration de quantité d'édifices importants dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche. Citons, dans le nombre, le Pendentif de Valence et l'église Saint-Jean de cette ville, le lycée de Tournon et les églises de Crest, du Cheylard et de Suze-la-Rousse.

Outre cela, H. Epailly fut un des membres les plus actifs de la Société de statistique et des arts utiles de la Drôme, après avoir contribué à sa fondation ; comme aussi l'un des premiers membres de la Société d'archéologie, dans laquelle il remplit, de 1878 à sa mort, les utiles fonctions de trésorier. Indépendamment d'articles publiés dans le *Bulletin* de la première de ces deux sociétés, sur le Pendentif, le mode de pavage à employer à Valence, la scierie de marbre de Livron et un appareil de chauffage, il est l'auteur d'une *Notice sur l'église Saint Barnard de Romans*. Valence, 1739, in-8°.

Un de ses frères, Alexandre-Gabriel Epailly, employé dans les forêts, puis chef de section au ministère de la guerre, a publié entre autres écrits : *Angelo Braschi ou le Pape Pie VI, prisonnier du Directoire*. Genève, Vaney, in-8° de 86 pp. + 2 ff. et 4 planches.

Bull. d'Archeol., XXII, 662. — *Bull. de stat.*, I 106, 111, 119 ; II, 21, 29 ; III, 43.

ESCALIN DES AIMARS (ANTOINE), baron de la Garde, dit le capitaine le Pollin ou le Poulin, un des plus grands hommes de guerre du XVI° siècle, naquit à la Garde-Adhémar, vers 1498 ou 1500. Pithon-Curt dit qu'il était fils de Louis Escalin, ce qui est d'autant plus probable qu'il y avait dans ce temps-là une famille de ce nom à la Garde-Adhémar, et M. Lacroix pense que le nom de des Aimars, qui est celui d'une autre famille du même lieu, pourrait bien être celui de sa mère, ce qui n'a rien d'invraisemblable ; mais on pense généralement, quand même, qu'il était un bâtard de Louis Adhémar, baron de Grignan et de la Garde, ne pouvant expliquer autrement la donation que ce dernier fit, à Antoine Escalin, de la seigneurie de la Garde-Adhémar, le 26 décembre 1545. Quoi qu'il en soit, Escalin, étant encore « jeune enfant, gentil et tout esveillé « d'esprit avecques bonne façon », lorsqu'il suivit, malgré son père, un caporal qui passait à la Garde, allant guerroyer au-delà des monts, et « lui servit » de goujat environ deux ans », à ce que raconte Brantôme. De goujat il devint soldat, puis caporal à son tour, et se trouvait enfin lieutenant en 1537, date à laquelle il alla, avec sa compagnie, au secours de Château-Dauphin assiégé par les Impériaux. Or, ce fut là le point de départ de sa grande fortune; car, du Bellay-Langey, lieutenant du roi de

France en Piémont, l'ayant alors vu de près l'apprécia, et, l'ayant apprécié, voulut le faire apprécier par le roi à qui il le dépêcha en 1540, pour l'instruire de l'assassinat de Rincon et de Frègose, ses ambassadeurs à Rome et à Constantinople, à leur passage sur les bords du Pô. Comme il s'agissait de manœuvrer habilement et résolument dans ces deux villes, dans la dernière surtout, François I[er] chargea l'envoyé de du Bellay d'une ambassade auprès du sultan (11 juillet 1541), et notre homme, étant arrivé sur les bords du Bosphore, « alla, vira, trotta, traicta et «monopola si bien», qu'en dépit de toutes les trames du marquis del Vasto, envoyé de l'empereur et l'instigateur de l'assassinat des ambassadeurs du roi de France, Soliman lui accorda des secours en hommes et en vaisseaux avec lesquels il vint mettre le siège devant Nice. Par la faute de Barberousse, général de l'armée turque, cette ville ne put être prise ; mais le Pollin, qui s'était affirmé, reçut, au mois de mars 1543, commission de lieutenant général des mers du Levant, sous le comte d'Enghien, et fut fait en même temps colonel de 3,000 hommes de pied et noble. L'an suivant (avril 1544), on le nommait général des galères, et, comme il n'y avait pas de galères, il en fit construire, ayant préalablement obtenu l'autorisation de prendre pour leur service « tous les criminels capables de mort. » Il paraît même qu'il fut en cela « grand despensier », attendu « qu'il lui cousta plus de 20,000 écus, « pour le superbe appareil de ses ga- « lères et aprets d'ornements » ; mais enfin, ayant créé une flotte, il s'en servit pour battre les ennemis de la France et il ne pouvait rien faire de mieux. Malheureusement, il ne fit pas que cela ; car les Vaudois de Cabrières et de Mérindol s'étant révoltés, sur ces entrefaites (1545), au nom de la liberté de conscience, il prit part à la répression, qui fut atroce, et il reste de cela une tache sur sa mémoire, comme il en reste une sur la mémoire de tous les persécuteurs. Ajoutons que les succès qu'il remporta ensuite, à la tête de ses galères, sur les Anglais, à qui il prit l'île de Wight, ne l'empêchèrent pas d'être traduit, en 1547, devant le parlement de Paris, à cause de la part qu'il avait prise aux massacres de Cabrières et de Mérindol, et d'être enfin condamné pour cela à la destitution de sa charge et à la prison perpétuelle.

Rendu à la liberté et réintégré dans sa charge, par arrêt du 13 février 1551, M. de la Garde, comme on l'appelait alors, alla guerroyer en Italie, contre Charles-Quint ; après quoi, étant remonté sur ses galères, dont il n'avait pas moins de trente-six en 1553, il se mit à battre un peu partout dans la Méditerranée les Génois et les Espagnols, ce qui lui valut d'être nommé gouverneur de Marseille et lieutenant général au gouvernement de Provence, en 1557. Seulement, il n'exerça guère ces emplois, à cause de certains différends avec les Marseillais, et c'est pour cela qu'après avoir fait pendant quelque temps la chasse à Paulon de Mauvans, le des Adrets provençal, il se retira quelque peu découragé à la Garde, où il recevait le roi Charles IX, le 20 septembre 1564, et d'où il allait quand même, de temps à autre, au secours des catholiques de la région. Ainsi prit-il sa part de la défense de Beaucaire et des combats près de Tulette, du Pont-St-Esprit et de Mornas, en 1567; puis, contribua-t-il à la reprise de Montpellier sur les huguenots, et fut-il chargé, vers la fin de l'année 1568, d'occuper la ville et la principauté d'Orange, ce qu'il fit sans grandes difficultés. Mais tout cela était peu de chose pour lui ! Il lui fallait ses galères, et c'est conséquemment avec une véritable joie qu'il prit le commandement de la flotte royale, lorsqu'on eut décidé de faire le siège de la Rochelle contre les huguenots. Parti de Marseille avec huit navires, au commencement de 1570, il se porta avec cinq à l'embouchure de la Charente, pour empêcher le ravitaillement de la place, puis ferma l'entrée du port de celle-ci, en y faisant couler un navi-

re, qui devait servir, cinquante-huit ans plus tard, pour la fameuse digue, sans laquelle Richelieu n'aurait probablement pas pris la Rochelle ; mais tous ses efforts combinés avec ceux du duc d'Anjou, qui assiégeait la place par terre, ayant échoué, ce dernier s'en prit naturellement au vieux marin de son échec. On prétend même qu'il le fit arrêter, ce qui n'empêcha pas Antoine Escalin de servir encore quelque temps en Saintonge sous Strozzi; après quoi il revint à Marseille et, de là, à la Garde. Mieux informé et probablement pour réparer la faute qu'il avait commise étant duc d'Anjou, Henri III donna successivement à son général des galères le collier de son ordre, une charge de gentilhomme ordinaire de sa chambre, le titre de conseiller au Conseil privé et Brégançon, une des îles de la côte de la Méditerranée érigée en marquisat (1574), puis le nomma chevalier d'honneur de la reine-mère et général de l'armée navale sur les côtes de la Rochelle et de Brouage. Malheureusement c'était trop tard. Brisé par la maladie et courbé sous le poids de l'âge, Escalin des Aimars put bien encore contribuer, par ses conseils, à la pacification du Comtat, en 1576, et même aller à Paris au commencement de janvier 1578, pour certaines affaires; mais ce dernier effort le brisa, et, revenu à la Garde, il y mourut d'hydropisie, le 30 mai suivant, tenant son épée à la main et protestant « que comme il avoit toujours vécu « dans le service du roi, il auroit sou- « haité avec grande passion de mourir « les armes à la main, servant Dieu et « sa majesté. »

« Il est mort pauvre, encore qu'il « eust faict de beaux butins en son « temps », dit Brantôme; et, de fait, en dehors de la baronnie de la Garde, qu'il voulut restituer aux Grignan, mais que son fils revendiqua, il ne laissa à celui-ci que la terre et seigneurie de Pierrelatte et 2,000 écus.

Ce fils, qui avait nom Jean-Baptiste Escalin des Aimars et une sœur appelée Marguerite, était un enfant naturel légitimé en 1570, qu'il avait eu en 1539 d'une demoiselle d'honneur de la reine Catherine de Médicis, appelée Madeleine et anglaise de nation. Homme de guerre lui-même, il épousa Polyxène d'Eurre, qui le rendit père de Louis, dont le fils, également appelé Louis, mourut célibataire et âgé de 90 ans en 1713, laissant la Garde aux Adhémar de Grignan.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Vie du capitaine Cassard et du capitaine Paulin, connu sous le nom de Baron de la Garde.* Paris, Belin, 1789, in-12. — II. *Escalin, pâtre, ambassadeur et général des Galères de France. Recueil de documents concernant sa vie*, par le comte d'Allard. Valence, 1896, in-8°.

Biogr. Dauph., II, 18. — Pithon-Curt, *Hist. de la nobl.*, IV, 73. — Lacroix, *L'Arrond. de Mont.*, IV, 54. — Brantôme, *Vie des gr. cap.*, I, 390. — Ruffi, *Hist. de Marseille*, II, 334. — Arch. mun. de la Garde. — *Mem. de Castelnau*, II, 5. — Etc., etc.

ETOILE (Bertrand d'), évêque de Die, de 1223 à 1234 ou 1235, appartenait à une famille noble du bourg de ce nom, dans le Valentinois, qui s'éteignit dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Vraisemblablement frère d'un chevalier Guillaume d'Etoile, qui céda, en 1242, la plupart des biens que sa femme, Pétronille, et ses enfants, Ponce, Jarenton, Fiase et Marone, avaient dans le lieu de Lésignan, près Etoile, au fils du comte de Valentinois, le futur Aymar III, il était non moins vraisemblablement le fils d'un autre Guillaume d'Etoile, qui figure comme témoin dans l'acte par lequel l'empereur Frédéric Ier concéda à Guillaume de Poitiers le droit d'établir un péage par terre, entre Valence et Montélimar, sous condition de le tenir en fief du Dauphin (30 juillet 1178), et conséquemment, le beau-frère de Guillaume Artaud, seigneur d'Aix, dont la femme était une fille de Guillaume d'Etoile. Or, comme le seigneur d'Aix était tout à la fois le plus voisin et le plus puissant des feudataires de l'église épiscopale de Die, il est permis de croire que la parenté de

Bertrand d'Etoile avec ce seigneur fut pour quelque chose dans son élection comme évêque, alors surtout que le prélat auquel il succédait, Humbert III, avait péri victime d'une sédition populaire.

En tout cas, Bertrand d'Etoile était, depuis au moins douze ans, chanoine de Saint-Pierre du Bourg-lès-Valence, lorsqu'il fut élu évêque de Die, vers le milieu de l'année 1223; et, prélat de mœurs pacifiques, il s'attacha tellement à prévenir toute espèce de conflits, tant avec ses vassaux et ses voisins qu'avec son clergé, que la plupart des actes, relativement nombreux, que nous avons de lui, sont des transactions et des accords, dont le plus important est, sans contredit, celui qu'il fit le 13 mai 1234 ou 1235, c'est-à-dire peu de temps avant sa mort, avec ses chanoines. Car, il leur accorda une si complète indépendance, que le chapitre de Die forma, dès lors, au sein du diocèse, une sorte de corporation ayant avec toute juridiction spirituelle et corporelle sur tous ses membres, officiers et serviteurs, le droit de se recruter par elle-même et d'élire en toute liberté ses dignitaires.

Bien que saint Etienne, évêque de Die, n'ait jamais été régulièrement canonisé, on sait que de grandes démarches furent faites, pour obtenir sa canonisation; or, elles furent en grande partie l'œuvre de Bertrand d'Etoile; car c'est lui qui, après en avoir recueilli les éléments, rédigea le mémoire, long et circonstancié, que les évêques de la province de Vienne adressèrent au pape Grégoire IX, le 3 des nones de mai 1231, pour lui demander cette canonisation; et, ce qu'il importe de rappeler encore, c'est que la transcription de titres appelée le *Cartulaire de Die* et publiée en 1868, par M. C.-U.-J. Chevalier, dans un volume de *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, fut faite ensuite de l'ordre qu'en donna l'évêque Bertrand d'Etoile, au mois de mars 1230.

Ajoutons que l'original de ce cartulaire, qui est à la Bibliothèque nationale sous la cote *Minimes* 61, forme un volume in-4° de 48 feuillets en parchemin, plus six feuillets de garde en papier, relié en veau plein, avec filets d'or, et portant au dos: *Titvli Dienses.* Quant au nombre de chartes qu'il contient, il est en réalité de 35, bien que l'index préliminaire n'en indique que 33.

Arch. Isère, B, 3157. — J. Chevalier, *Histoire de Die*, I, 308-316. — *Cart. de Die.* — *Cart. du Bourg-lès-Valence*, 33, 43, 46, 48. — *Gall. christ.*, XVI, 202-212.

EURRE (Guénis d') ou d'Urre, seigneur du lieu de ce nom, qui fit en 1253, un accord avec Gention d'Eurre, probablement son parent, aux termes duquel ce dernier lui fit hommage, sous promesse d'être défendu par lui, comme son fidèle vassal, est évidemment le même personnage que « Genuin Durre de Valentinez », troubabour cité par Karl Bartsch, dans le *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen litteratur*. Père du chevalier François d'Eurre, qui donna une charte de libertés aux habitants de ce lieu, le 15 novembre 1266, il est conséquemment la souche de cette « foisonnante race d'Eurre », comme on l'a appelée, qui forma un grand nombre de branches et dont quantité de membres s'illustrèrent sous les noms d'Aiguebonne, Chaudebonne, Mollans, Ourches, le Puy-St-Martin, Tartarin et Venterol. (*V. ces noms.*)

Hist. Languedoc, éd. Roschach, X. — C.-U.-J. Chevalier, *Rech. pour fam. d'Eurre.*

EUSÈBE II, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, au VIe siècle, était du diocèse de ce nom et remplissait auprès de l'évêque Victor les fonctions d'archidiacre, lorsqu'il fut chargé par ce prélat de le représenter dans un concile tenu à Lyon, en 567; concile qui eut à se prononcer sur la conduite de

l'archevêque d'Embrun, Salonius, et de Sagittaire, son frère, évêque de Gap, vis-à-vis de l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Ce dernier ayant donné un banquet pour fêter l'anniversaire de sa naissance, sans les inviter, les deux frères irrités de l'affront, avaient, en effet, pris d'assaut la maison de l'évêque de Saint-Paul pendant ce banquet, battu ses domestiques et chassé ses invités en l'accablant, lui-même de coups et d'injures. Or, Eusèbe, qui avait été témoin de ces violences, les raconta si bien aux pères du concile, que cette assemblée anathématisa et déposa l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Gap ; et, c'est probablement en raison du dévouement dont il fit preuve en cette circonstance que, l'évêque Victor étant mort après 575, Eusèbe fut appelé à le remplacer. En tout cas, il était évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 584, date à laquelle il siégea, comme tel, dans le troisième concile de Valence; et, l'an suivant, il se fit représenter dans le concile de Mâcon, après quoi il n'est plus question de lui.

Grégoire de Tours, *Hist. des Franc.*, IV. — Labbé et Cossart, *Concilia*, V, 848. — Dom Bouquet, IV, 108. — Perrossier. *Evêques orig. dioc. de Valence.* — *Bull. d'arch.*, XIII, 372. — Lacroix, *L'Arr. de Mont.*, VII, 340. — Etc.

EXÉA (ANDRÉ d'), jurisconsulte, dont la famille, originaire du bourg de son nom, diocèse d'Huesca (Espagne), s'établit dans le comté de Foix, sous Charles VI, était le petit-fils d'un Louis d'Exéa, qui alla habiter Narbonne en 1493, et le fils de Bernardin, que le seigneur de Tournon attira, peu de temps après, à Valence. Ayant étudié le droit, il l'enseignait, dit-on, dès 1517, en tout cas dès 1526, date à laquelle la municipalité valentinoise lui alloua la modeste somme de 10 écus, pour prix de ses lectures en l'Université. Et ces « lectures », autrement dit ce cours, André d'Exéa le fit pendant plus de quarante ans, car on voit, en 1562, les consuls de Valence traiter avec lui pour cela. Nommé visénéchal de Montélimar l'année suivante, il n'en conserva pas moins pendant quelques années encore sa chaire, ainsi que le prouvent certaines présentations faites pour le doctorat, en 1566 et 1567 ; ce qui ne l'empêcha pas de rendre, comme visénéchal, « d'utiles services à la pro- « vince, sous le gouvernement de de « Gordes, qui l'employa en diverses « affaires de conséquence », rapporte Chorier.

Ce jurisconsulte, qui habitait à Valence, rue Pérollerie, une maison dite la Saudeyra, dont la façade est encore ornée de deux tourelles faisant saillie, mourut peu de jours avant le 9 juin 1575, date à laquelle, sa veuve ayant fait dresser inventaire de ses biens, il fut constaté que sa bibliothèque comprenait, entre autres ouvrages, les *Consilia Guidonis Pape*, les *Decisiones Fr. Marci*, la *Lectura B. Sonii*, un psautier grec, les Ordonnances du Roi, les Singularités de la France, les Actes de la conférence de Paris, et qu'il y avait dans ses papiers, un sac de « procédu- « res, charges et informations contre « ceux de la nouvelle opinion. »

Marié : 1° avec Peyronne de Blachin; 2° avec Germaine Mayaud, fille de Pierre, seigneur de Fauconnières, il ne laissa qu'une fille appelée Bernardine, qui épousa Antoine Bovier, conseiller au parlement de Grenoble. On a de lui :

I. *De ærario fiscoque*, Lugduni, 1532, in-4°.

II. *Commentarii in tit.* De Constitutionibus *libri.* I *Decretalium.* Lugduni, 1545, in-8°.

III. *Prælectiones in rubricam et* LL. I *et* III *ejus tituli qui* De juridictione omnium judicum *lib. Pandectarum secundo inscribitur. Commentariolus in eam Galliæ consuetudinem quâ dicitur : « Meubles n'ont pas de suite en hypo- « thèques, quand ils sont mis hors la « puissance du débiteur.* » Lugduni, Sb. Gryphii, 1559, in-8°.

IV. *De Pactis*, traité qui se trouve dans le tome IV, 2e partie, du *Tractatus*

illustrium jurisconsultorum de Fr. Zilettus. (Venetiis, 1584, 28 vol. in-fol.)

Biogr. Dauph., I, 360. — De Coston, *Hist. Montélimar*, II, 258. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 669, 732. — Nadal, *Univ. de Valence*. — Arch. Drôme, B, 997. — Berriat-Saint-Prix, *Hist. Dr. rom.*, 385. — Bibl. Grenoble, 593. — Arch. Livron, FF, 19.

EYMARD ou **AYMARD** (Pierre), docteur ès lois et avocat, né le 3 juin 1629, à Pierrelatte, où sa famille était connue dès le XV[e] siècle, et décédé en la même ville le 23 août 1700, fut juge du lieu pendant au moins quarante ans et a laissé les deux volumes suivants :

I. ***Histoire du marquis de Courbon, maréchal des camps et armées de la sérénissime République de Venise, et l'un des commandants en chef, sous le généralissime, après la mort du maréchal de Conismarc.*** Lyon, 1692, in-12 de 332 pages. Dans cet ouvrage dédié à Nicolas Prunier, seigneur de Saint-André, marquis de Virieu, premier président du parlement de Grenoble, l'honnête juge donne comme vrais les invraisemblables contes qu'un aventurier d'une certaine valeur (*V. Courbon*), qu'il appelle « grand homme », fit à ses compatriotes, pour les éblouir, au cours d'une visite au pays. Fort amusante, en somme, cette ***Histoire*** rappelle tellement les aventures de « Gil-Blas et de « Guzman d'Alfarache », dit Rochas, qu'on peut se demander si Le Sage ne connaissait pas le livre d'Eymard, lorsqu'il écrivit les siens.

II. ***Histoire du chevalier Baïard.*** Lyon, 1699, in-12. Il y a de ce livre quelques exemplaires datés de 1700 et donnés comme une « seconde édition « reveuë et corrigée », alors qu'en réalité, il n'y en a eu qu'une.

Indépendamment d'une fille appelée Marguerite, femme de Joachim-Joseph Drivet qui fut juge de Pierrelatte après son beau-père, Pierre Eymard eut un fils nommé Louis qui, s'étant fait prêtre, devint directeur du séminaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et qui, par un premier testament, en date du 30 août 1696, légua 1,080 livres à son bourg natal, pour le revenu être joint à ce que l'on donnait annuellement au « précepteur de la jeunesse, » afin d'avoir un « prêtre plus savant et plus « capable », et à défaut de prêtre, « un « habile séculier » ; et par un second, du 4 décembre 1715, 407 livres aux jésuites d'Aubenas, pour une mission... C'est évidemment à ce fils, qu'on doit attribuer un petit volume in-16, en vers, par « M. Lo. Eymard », dont il est fait mention dans l'inventaire de la bibliothèque d'un curé de Pierrelatte, au commencement du XVIII[e] siècle, et qui ne nous est pas autrement connu. On peut aussi trouver là l'explication de la méprise de Philibert Brun, qui donne la vie du marquis de Courbon comme étant l'œuvre du « P. Aymard, de Pierrelatte, de la « compagnie de Jésus. »

Biogr. Dauph., I, 50. — Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, VII, 108. — Arch. de Pierrelatte, BB, 4. — Arch. Drôme, E, 3488. — Arch. Isère, B, 1328. — Mss. de Ph. Brun.

EYMIEU (Michel-Pascal-Marie), industriel, né à Saillans, le 26 mars 1785, et décédé au même lieu, le 5 août 1864, appartenait à une famille bourgeoise dont le premier membre connu était capitaine châtelain de Saillans pour l'évêque de Die, en 1531. Fils aîné de Jean-Claude Eymieu, autre capitaine châtelain de ce bourg, qui fut ensuite maire, puis juge de paix, M.-P.-M. Eymieu eut de si bonne heure la passion de la mécanique, qu'à 17 ans il allait à Paris, pour y faire construire un métier de son invention. Le frison, ce résidu des cocons une fois filés, ne servant pas alors à grand'chose, il s'agissait pour lui de l'utiliser, en en extrayant ce qu'il contient encore de matière soyeuse, grâce à un peignage spécial. Or, ce n'est qu'à la suite de longs tâtonnements qu'il résolut le problème ; car, c'est en 1820 seulement, qu'ayant pris un brevet pour son invention, il ouvrit à Saillans de vastes

ateliers, dans lesquels plusieurs centaines d'ouvriers furent occupés, quarante ans durant, à produire le textile appelé depuis « fantaisie », ce qui fut pour Saillans, une source de fortune d'autant plus grande que, plus artiste que commerçant et par-dessus tout homme de bien, M.-P.-M. Eymieu ne se préoccupa pas moins des intérêts de ses nombreux ouvriers que des siens, peut-être même davantage, et, non content de cela, il se répandit encore en libéralités pour son bourg natal, donnant notamment aux Frères Maristes, alors instituteurs communaux, la maison qu'ils occupent encore et qui est celle dans laquelle il naquit et vécut longtemps. Maire de Saillans pendant l'occupation de ce bourg par les alliés, en 1815, M.-P.-M. Eymieu fut encore membre du conseil général de la Drôme pendant de longues années.

Un de ses petits-fils, Marie-Emmanuel Eymieu, jeune homme de mérite, décédé en 1890, a laissé : *Etudes d'après nature* (Paris, Laurens, 1890), in-12 de 203 pp., avec portr. et illustr., par R.-X. Prinet.

A. Maillet, *Hist. de Saillans*, 256, 299. — Etc.

EYNARD (Jacques), riche marchand genevois, auteur d'une puissante famille illustrée de nos jours par un banquier de Lyon, Jean-Gabriel Eynard, dit Eynard le Philhellène, à cause des sacrifices énormes qu'il fit, à la prière de son ami Capo d'Istria, pour l'émancipation des Grecs, était de la Baume-Cornillanne et le fils d'Antoine, châtelain de ce lieu, ce qui a fait commettre une plaisante confusion. Prenant le mot châtelain dans le sens de seigneur qu'on lui donne à présent, les frères Haag avancent, en effet, que les Eynard sont de même souche que les Monteynard, famille chevaleresque des environs de Grenoble, et ont conséquemment les mêmes armoiries; tandis que le châtelain de la Baume-Cornillanne était tout simplement l'homme d'affaires du seigneur. Avec cela, Antoine Eynard était marchand et, qui plus est, marchand déjà en possession d'une grande fortune ; car, son fils Jacques, qui obtint en 1686 droit de bourgeoisie à Genève, moyennant la somme relativement considérable de 4,000 florins, ayant épousé sept mois après Anne-Madeleine Grenus, il se départit en sa faveur, à cette occasion, de « tous et un chascun ses biens et effects « qui sont de présent hors du royaume « de France, consistant tant en fonds « de négoce de draperie, créances, ou « debtes actives, qu'en argent comptant et généralement tout ce que ledit « Eynard fils a en son pouvoir, sans en « rien réserver audit Eynard père, « sauf la somme de 40,000 livres, pour « d'icelle disposer par luy à la vie et à « la mort. »

D'abord administrateur de la Bourse française, c'est-à-dire des deniers destinés à secourir les protestants français réfugiés à Genève, puis, membre du Grand-Conseil de cette ville (1704), Jacques Eynard mourut en 1722.

France prot., éd. Bordier, IV, 188. — Arch. Isère, B, 1173.

EYNARD (Paul-François-Régis), ecclésiastique, né au Chaffal, le 6 février 1806, et décédé à Valence, le 7 avril 1893, entra dans les ordres, et fut d'abord professeur de sixième au petit séminaire de cette dernière ville ; puis, il y professa vingt ans durant (1831-51), le cours de physique et de chimie, tout en faisant, à partir de 1841, qui est la date de son admission à la prêtrise, un cours de philosophie aux élèves qui se destinaient au sacerdoce. Devenu enfin, en 1851, supérieur de cet établissement, qui atteignit sous sa direction un haut degré de prospérité, il le fut jusqu'en 1860, date à laquelle l'affaiblissement de sa vue l'obligea à prendre sa retraite. Seulement il ne fit, en réalité, que chan-

ger d'occupations; car, s'étant ensuite imposé la tâche de doter le quartier de Bayanne, sur Alixan, d'une église paroissiale, œuvre commencée par son frère, il voulut après desservir cette église ; si bien que, même après qu'il eut été pourvu d'un canonicat en l'église cathédrale de Valence (1877), il se fit un devoir d'aller tous les jours dire sa messe à Bayanne, et cela jusqu'à sa mort.

Indépendamment d'un *Traité de chimie*, qui n'a pas été achevé d'imprimer, celui de Langlebert ayant paru sur ces entrefaites, l'abbé Eynard est l'auteur de quelques pieux recueils publiés en vue de se procurer des ressources pour la construction de l'église de Bayanne : I*. *Almanach des personnes pieuses*... par E. Fr. Paul. Paris et Lyon, 1886; in-8° de 74 pp., qui a eu plusieurs éditions. — II. *Nouveau recueil de prières et pratiques liturgiques*,... Lyon, 1870, in-8°. — III* *Jubilé de 1875 ou éclaircissements sur le Jubilé actuel et sur le Jubilé en général*... par l'abbé Fr. Pauley. Montbéliard, 1875, in-16. Enfin, il édita encore dans ce but quelques écrits d'autres ecclésiastiques.

Sem. relig. de Valence, du 15 avril 1893. — Notes de M. Perrossier.

ÉZINGEARD (LOUIS-ETIENNE-JOSEPH), député de la Drôme à l'Assemblée législative, né le 23 mars 1766, à Saint-Jean-en-Royans, — où l'on trouve sa famille établie dès le commencement du XVIIe siècle, — et décédé au même lieu, le 30 septembre 1830, était notaire dans ce bourg en 1788, date à laquelle il fit partie de l'Assemblée de Romans, puis des Etats du Dauphiné tenus dans cette ville, ce qui veut dire qu'il accueillit favorablement la Révolution. Aussi devint-il maire et lieutenant-colonel de la garde nationale de Saint-Jean-en-Royans, en 1790, puis juge de paix du canton, et fut-il élu député à l'Assemblée législative, le 5 septembre 1791. Seulement, il ne joua qu'un rôle des plus effacés dans cette assemblée, et, revenu ensuite dans son bourg natal, il s'y heurta aussitôt à de telles préventions, qu'ayant été nommé commissaire du pouvoir exécutif près l'assemblée primaire et garde-magasin du canton, en l'an IV, de nombreuses protestations le représentèrent comme étant l'auteur des troubles qui agitaient la commune et qu'on l'accusa même de s'être enrichi avec les dépouilles des églises.

Sous l'Empire, auquel il se rallia des premiers, Ézingeard fut président de l'assemblée électorale du canton de St-Jean-en-Royans, et conseiller d'arrondissement, en 1815; après quoi, il vécut tout à fait à l'écart des affaires publiques, bien qu'étant le plus imposé de son canton.

Et. civ. — Arch. Drôme, E, 241, et fonds non class. — Rochas, *Mém. d'un bourg.*, I, 134.



F

FABRE DES ESSARTS (Marie-Auguste), évêque de Blois, né à Aoûste, le 29 août 1795, appartenait à une famille établie à Crest dans les commencements du XVIII[e] siècle, en la personne d'Etienne-Claude Fabre, capitaine d'une compagnie d'invalides en garnison dans cette ville, qui s'y fixa à la suite de son mariage avec Marie-Lucrèce de Bontemps des Essarts, fille d'un autre capitaine d'invalides. Il était le quatrième des sept enfants que Jean-Baptiste-Léon-Marie Fabre des Essarts, lieutenant de vétérans nationaux en retraite, eut de son mariage avec Marie-Anne Gailhard. Ayant commencé ses études chez les Capucins de Crest, il les continua au collège d'Annonay ; puis, comme il se destinait au sacerdoce, les termina enfin au grand séminaire de Viviers, où il eut pour professeur l'abbé Devie, qui fut ensuite évêque de Belley. Ayant fini sa théologie à 18 ans, il devint professeur de rhétorique et de philosophie au petit séminaire de Valence, qui était alors uni au collège de cette ville et dont il fut ensuite sous-directeur. A 23 ans, il était ordonné prêtre et nommé directeur de ce collège (1818), en même temps qu'aumônier des religieuses de la Visitation. Enfin, cinq ans plus tard (13 janvier 1823), l'abbé de Sausin, chanoine de Valence, ayant été nommé évêque de Blois, emmena avec lui ce jeune et intelligent ecclésiastique pour l'aider à organiser son diocèse, où tout était à créer. Or, l'abbé des Essarts fut plus qu'un aide pour l'évêque de Blois, qui était, d'ailleurs, déjà d'un grand âge et infirme lorsqu'il fut appelé à l'épiscopat ; car c'est lui qui gouverna en réalité le diocèse, d'abord sans titre officiel, puis en qualité de vicaire général à partir de 1825; et, qui plus est, il le fit avec autant d'énergie que d'intelligence, c'est-à-dire sans craindre de froisser parfois un clergé depuis longtemps abandonné à lui-même; ce qui eut naturellement pour effet de lui créer des ennemis. Avec cela, il dota le diocèse de Blois d'un grand séminaire, organisa des conseils de fabrique dans toutes les paroisses et, après avoir restauré le couvent des religieuses du Calvaire de Vendôme et fondé celui des Ursulines de Blois, ouvrit dans cette dernière ville une maison de refuge pour les filles repenties. Mais l'œuvre principale de l'abbé des Essarts est encore la fondation, en 1836, d'un orphelinat dit de la Providence, pour les jeunes filles abandonnées ou exposées. Aussi trouva-t-on tout naturel de lui donner la succession de Mgr de Sausin, quand ce prélat, qui l'avait inutilement demandé pour coadjuteur, mourut le 4 mars 1844.

Nommé évêque de Blois le 22 avril suivant, et sacré le 25 juillet de la même année, Mgr des Essarts se signala en toutes circonstances par sa charité et son dévouement, notamment pendant les inondations de la Loire, au mois d'octobre 1846, et, trois ans après, pendant le choléra ; et cela, malgré une

santé tellement affaiblie, qu'il mourut d'épuisement, le 20 octobre 1850, n'étant encore âgé que de cinquante-cinq ans.

ICONOGRAPHIE.—Portr. lith., in-8°. Buste de profil à D.

BIO-BIBLIOGRAPHIE.— I. *Notice historique sur Mgr des Essarts, évêque de Blois.* S. l. n. d., in-8° de 8 pp. C'est un tirage à part de *La France Centrale* du 25 octobre 1850. — II. *Oraison funèbre de Mgr M.-A. Fabre des Essarts, évêque de Blois, décédé le dimanche 20 octobre 1850 ; prononcée le 29 octobre par M. l'abbé Pornin, chanoine théologal.* S. l. n. d., mais Blois, 1850, in-8° de 16 pp. — III. *Mgr Marie-Auguste Fabre des Essarts, évêque de Blois. Notice biographique*, par l'abbé M. A. E. (l'abbé des Essarts, son neveu). Paris, 1890, grand in-8° de 100 pages.

Biogr. Dauph., I, 365. — Etat civil. — *Biogr. du Clergé contemporain*, VIII, pp. 120-144.— *Sem. relig. de Valence*, 1891, 60-72.

FABRE DES ESSARTS (Melchior-Marie), neveu du précédent, né à Aoûste le 11 juillet 1829, de Jean-Auguste-Eugène, percepteur, et d'Isaline-Marthe Chancel, manifesta d'abord un goût marqué pour le dessin et rêvait d'entrer à l'École des Beaux-Arts, lorsqu'il y renonça, sur les instances de sa famille, pour se faire soldat. Engagé en 1848 dans un régiment d'artillerie, il conquit d'assez bonne heure l'épaulette de sous-lieutenant et, après avoir été décoré de la Légion d'honneur en récompense de sa belle conduite à la reprise d'Orléans (4 novembre 1870), allait être fait chef d'escadron, lorsqu'il mourut d'inanition et de fatigue à Besançon, le 28 janvier 1871, ce qui fut un double, pour ne pas dire un triple malheur attendu que, chez Melchior des Essarts, le vaillant officier et l'artiste étaient doublés d'un littérateur et d'un poète de mérite. Dans le temps qu'il battait les Kabyles et prenait des croquis militaires en Algérie, il envoyait, en effet, à la *Revue du Lyonnais*, de charmantes nouvelles, dans lesquelles le peintre perce, pour ainsi dire à chaque page, sous l'écrivain, et ses poésies pleines de charme ont été réunies, à son insu, dans une brochure qu'un de ses amis se proposait de lui offrir, une fois la guerre finie, et dont l'impression ne fut, hélas ! terminée qu'après sa mort. Cette brochure, qui forme un in-16 de 67 pages, imprimée à Valence, chez Chenevier et Chavet et tirée à 50 exemplaires seulement, a pour titre : *Recueil de poésies*, par Melchior des Essarts, capitaine d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur.

Bull. d'archéol., VIII, 58, art. de M. Lacroix. — Jules Saint-Rémy, *Petite anthol.*

FABRE, FAURE, LEFÈVRE ou LEFEBVRE (Garin), marchand de draps de Romans, dont le père, également appelé Garin, obtint en 1328, du dauphin Guigues VIII, l'inféodation d'une forêt dans le mandement de Peyrins, est un des habitants de cette ville qui jouèrent le plus grand rôle dans ses affaires, au XIV° siècle. Plusieurs fois consul, notamment en 1366 et 1385, c'est, en effet, chez lui que se tinrent pendant longtemps les assemblées municipales, à défaut de maison commune, — ce qui a fait donner son nom à une rue, — et il prit surtout une large part aux négociations qui aboutirent à l'établissement de la puissance delphinale à Romans. Ainsi le trouve-t-on en tête des six conseillers qui furent chargés de représenter les intérêts de la bourgeoisie lors de la réorganisation du consulat à Romans, le 7 mars 1342, et, deux ans et demi après (septembre 1344), comptait-il parmi les notables qui se rendirent à Avignon, pour y négocier le traité qui mit fin aux querelles des Romanais avec le dauphin Humbert II et aux différends de ce dernier avec le Pape. Le 8 septembre 1360, il est le premier des treize bourgeois de Romans qui acceptèrent, au nom de cette ville, une sentence de Guillaume de Vergy, gouverneur du Dauphiné, touchant les difficultés que le chapitre de Saint-Barnard avait alors

avec les habitants de Romans, et six ans plus tard, ces derniers l'envoyèrent à Paris, avec le chevalier Amédée de la Motte et Guillaume Nasset, pour y solliciter, du roi Charles V, la reconnaissance de leurs libertés et franchises municipales, ce qui ne fut pas obtenu sans peine. L'an suivant (1367), plusieurs membres du Conseil du roi, parmi lesquels était Guillaume de Dormans, chancelier du Dauphiné, étant venus à Romans, c'est encore Garin Fabre qui fut chargé de remettre à ce dernier, au nom de la ville, douze écuelles d'argent du poids de 20 marcs, fabriquées à cette intention par l'orfèvre romanais Jean Dorier. Enfin, dernier titre de ce marchand à la reconnaissance des habitants de sa ville natale, c'est lui qui rédigea en grande partie le règlement du 15 mai 1355, pour la fabrication de la draperie, règlement qui rendit pendant longtemps de grands services, en maintenant la supériorité de l'un des principaux produits de l'industrie romanaise au moyen âge.

Arch. de la Drôme, E, 3592, 3593. — P.-E. Giraud, *Hist. de Romans*, II, 171, 258, 271, 277. — Docteur Chevalier, *Arm. de Romans*, 84.

FABRE, FAURE, LEFÈVRE ou LE FEBVRE (Pierre), frère aîné du précédent et comme lui d'abord marchand de draps, quitta un moment Romans pour Grenoble, où il fut en relation d'affaires avec le dauphin Jean II, à qui il avança, en 1310, certaines sommes et qui l'en récompensa, le 17 octobre 1316, en lui donnant l'importante mistralie de Morestel et Goncelin, que notre Romanais céda aussitôt à Eustache Pinel. Vingt-six ans après, le dauphin Humbert II, qui venait de s'emparer de Romans et dont il avait favorisé l'entreprise, reconnut ce service en associant Pierre Fabre à la direction de l'atelier monétaire de cette ville, qui prit alors une extension considérable, et enfin, le 2 août 1344, ce prince conféra à notre marchand romanais la maîtrise des monnaies delphinales, en lui adjoignant, comme homme du métier, le florentin Lappo, puis Othelin Lazari.

Chargé ainsi de la direction suprême des ateliers monétaires du Dauphiné, ainsi que le prouvent différentes ordonnances lui enjoignant de faire fabriquer certaines monnaies dans les ateliers de la Tronche, Serves, Crémieu, Mirabel et tous autres de l'Etat delphinal, Pierre Fabre conserva cette charge pendant tout le règne d'Humbert II, et c'est conséquemment lui qui fit frapper nombre de monnaies aujourd'hui fort recherchées par les numismates : florins d'or de grand et de petit poids, douzains ayant cours pour 12 petits deniers ; deniers noirs dits ternaux, ayant cours pour 3 deniers, à 3 deniers de loi et de 12 sols de poids ; deniers noirs dits petits ternaux ayant cours pour 3 oboles, etc., etc. Seulement, il négligea, paraît-il, de rendre compte de sa gestion, et fut en outre accusé d'infraction aux ordonnances du Dauphin ; ce qui donna naturellement lieu à des réclamations de la Chambre des comptes, et de là son remplacement, comme maître des monnaies delphinales, après l'annexion du Dauphiné à la France. En souvenir des services qu'il avait rendus, on lui donna cependant, comme compensation, la charge de prévôt de la monnaie de Vienne, et telle était encore alors son influence, que c'est à sa requête que les privilèges des monnayeurs dauphinois furent confirmés, le 31 octobre 1352, par le lieutenant du prince qui fut ensuite le roi Charles V. Mieux que cela, Pierre Fabre étant mort sans avoir rendu les comptes réclamés, Rodolphe et Ponce de Chevrières, ses neveux et ses héritiers, après avoir remboursé une somme de 400 florins d'or, furent mis hors de cause, par ordre du souverain, bien que le procureur fiscal leur réclamât encore 700 florins.

Arch. de la Drôme, E, 3592, 3593. — *Inv. des Dauph.*, 735, 1723. — Arch. de l'Isère, B, 2814.

— Morin-Pons, *Num. du Dauph.*, 93, 94, 95, 128. — Docteur Chevalier, *Arm. de Romans*, 84. — *Bull. d'archéol.*, xxii, 24. — Etc.

FARRE (Jean-Joseph-Frédéric-Albert), officier général et ministre, né à Valence, le 5 mai 1816, de Jean-Jacques, garde général des forêts, et de Reine-Françoise Albert, entra à l'École polytechnique en 1835, puis deux ans après, à l'École d'application de Metz, et devint lieutenant au 2e régiment du génie en 1839. Capitaine en 1843, il alla, dix ans plus tard, en Algérie, où on le voit d'abord étudier à fond les fortifications d'Oran, puis terminer celles d'Alger et prendre ensuite part aux expéditions du Haut-Sebaou et de la grande Kabylie. Chef de bataillon en 1858, il commanda, en 1859, le génie du corps d'occupation de Rome, et lieutenant-colonel en 1863, il fut successivement chef du génie au Havre, directeur à Toulon et, derechef, commandant de l'arme à Rome. Colonel (1868), il était directeur à Lille, après l'avoir été à Arras, quand, la malheureuse guerre de 1870-71 ayant été déclarée, il fut fait général de brigade à titre provisoire, le 22 octobre, à titre définitif, le 31 du même mois ; et devenu alors chef d'état-major du commandant supérieur de la région du Nord, général Bourbaki, il exerça lui-même le commandement en chef, après le départ de ce dernier pour l'armée de la Loire, jusqu'à l'arrivée de Faidherbe (3 décembre). Qui plus est, le général de Manteuffel, qui disposait de forces supérieures en nombre, ayant voulu s'emparer d'Amiens pendant que Farre faisait cet *intérim*, celui-ci lui résista vigoureusement à Villers-Bretonneux, le 27 novembre 1870.

Redevenu chef d'état-major de l'armée du Nord, avec le grade de général de division à titre auxiliaire, sous Faidherbe, Farre aida puissamment ce général à organiser cette armée, et prit ensuite une belle part aux batailles de Pont-Noyelles (23 déc. 1870), de Bapaume (3 janv. 1871) et de Saint-Quentin (19 janv.). Enfin, il venait d'être mis à la tête de l'état-major du commandement supérieur des troupes rassemblées dans le Cotentin, quand la paix fut signée; et, mis alors en disponibilité, avec le grade de général de brigade, il ne fut rappelé à l'activité qu'en 1872, date à laquelle on le chargea de la direction supérieure du génie en Algérie, poste qu'il occupa si bien, pendant trois ans, que les étoiles de général de division lui furent rendues, le 30 septembre 1875.

A ce moment-là, du reste, le général Farre faisait, depuis quelque temps, partie du Comité des fortifications et, devenu inspecteur général du 3e arrondissement du génie en 1876, puis président du Comité de l'arme, il était gouverneur de Lyon depuis le 20 février 1879, quand le portefeuille de ministre de la guerre lui fut attribué, dans le cabinet de Freycinet, le 27 décembre de la même année. Et ce portefeuille il le conserva dans le cabinet J. Ferry, c'est-à-dire pendant assez de temps pour introduire quelques améliorations dans notre armée. Ainsi apporta-t-il quelques utiles modifications dans l'armement des troupes et remania-t-il les plans de mobilisation de façon à rendre celle-ci plus rapide ; comme aussi donna-t-il à l'état-major une nouvelle organisation et quelque consistance à l'armée territoriale. Par contre, on lui a reproché la guerre de Tunisie et la suppression des tambours. Appelé au Sénat en qualité de membre inamovible, le 25 mars 1880, et maintenu ensuite dans la 1re section du cadre de l'état-major général, comme ayant commandé en chef devant l'ennemi, le général Farre est décédé à Paris, le 24 mars 1887, ayant 52 ans de services et 17 campagnes, et étant grand'croix de la Légion d'honneur depuis le 10 juillet précédent.

La ville de Valence a donné le nom de ce général à l'ancienne rue du Gallet.

Et. civ. — Arch. Guerre. — Général Faidherbe,

Camp. armée du Nord. — Id. *Reponse au général Von Gœben.* — Grand état-major allem., *Guerre franco-allem.*, trad. Costa de Serda. — Larousse. — Etc.

FAUCHERAND DE MONTGAILLARD, poète de la fin du XVI[e] siècle, dont les œuvres furent publiées, après sa mort, par Vital d'Audiguier, sieur de la Menor en Rouergue, un de ses amis, naquit à Nyons, suivant Guy Allard, que tous les biographes ont copié. Seulement, comme on ne trouve pas de famille Faucherand dans cette ville à cette époque, tandis qu'il y en avait une à Vinsobres, village voisin, au XVII[e] siècle, on peut croire que c'est en réalité dans cette dernière localité qu'il naquit et, comme on ne trouve pas de lieu appelé Montgaillard ailleurs que dans la région où se trouve la Rouergue, il est vraisemblable qu'il finit ses jours non loin du sieur de la Menor son ami. En tout cas, ses vers nous apprennent qu'il était homme de guerre et qu'après avoir fait campagne sur terre et sur mer, sous le duc de Guise, il s'attacha à deux gentilshommes dauphinois de grande réputation : Laurent de Galles, sieur du Mestral, et Louis de Galles, sieur de la Buisse, dont le premier, qui fut tué devant Crémieu en 1590, commanda pendant quelque temps à Valence; puis, qu'ayant encouru quelque disgrâce, il ne fut pas plus heureux en amour :

Desdaigné de mon prince et mesprisé de Claire...
Mon maistre me délaisse et ma maîtresse encore...

Enfin, il résulte de l'épitaphe que lui a faite son éditeur, d'Audiguier, qu'il mourut jeune; car ce dernier faisant parler Montgaillard, dans cette épitaphe, dit :

Passant, voilà de mon despart
Le seul regret qui me demeure.
Je me plains d'être nay trop tard,
Et non pas que trop tôt je meure ;
Car naissant plus tôt j'eusse fait
Le cours de mon los plus parfait.

On ne sait rien de plus sur ce poète. Quant à ses œuvres, qui forment un volume petit in-12 de 8 ff. préliminaires non chiffrés, plus 134 ff. chiffrés et enfin 8 autres ff. non chiffrés, publié à Paris « chez Matthiev Guillemot » en 1606, sous le titre de : *Œvvres de fev sievr de Montgaillard*, elles se composent : 1° d'œuvres mêlées ; 2° de gaillardises ; 3° de cartels ; 4° de vers héroïques ; 5° de vers funèbres, dont plusieurs sur Laurent de Galles ; 6° de vers spirituels ; 7° de discours en prose « à Belize ». Les huit derniers feuillets sont occupés par des mélanges parmi lesquels se trouvent des vers espagnols, et les huit premiers par le titre, une dédicace à « Monsieur de la Buisse, « seigneur de Voyron, Viviers, etc. », un avis « av lectevr » et des vers sur la mort de l'auteur, par Davity, Lingendes et d'Audiguier. Le privilege est du 7 décembre 1605.

Biogr. Dauph., I, 374. — Guy Allard, *Bibl.*, 98. — Goujet, *Bibl. franç.*, XIV, 30. — *Ann. des poët.*, XIV, 151. — Arch. de Vinsobres, BB, 7, CC, 31.

FAUJAS DE SAINT-FOND (BARTHÉLEMY), géologue, né à Montélimar le 17 mai 1741, était l'aîné des quatre fils que Barthélemy Faujas, greffier en l'élection de cette ville, puis notaire, eut de son mariage avec Marie Boisset; le petit-fils d'autre Barthélemy Faujas, notaire, et l'arrière-petit-fils d'un Jacques Faujas, procureur en 1660. Ayant fait ses études classiques chez les Jésuites de Lyon, où il se fit remarquer par une grande facilité à faire des vers, il étudia le droit, probablement à l'université de Valence, et, reçu avocat en Parlement vers 1762, s'établit alors à Grenoble. Seulement, comme il avait beaucoup moins le goût de la chicane que celui de la nature, il ne profita guère de son séjour dans cette dernière ville que pour explorer les montagnes environnantes, dont les beautés le transportèrent d'admiration ; les ayant admirées, il voulut connaître leur composition géologique, et c'est ainsi que, suivant une remarque de Nadault de Buffon, il arriva à la science par la poésie.

Rappelé à Montélimar par sa famille, en 1765, un riche mariage l'y retint et il y acquit en même temps la charge de visénéchal, qui équivalait à celle de président d'un tribunal de première instance d'aujourd'hui; mais, dans cette nouvelle situation, plus encore que dans la précédente, il s'occupa surtout de sciences naturelles, particulièrement de géologie, et, grâce à la fortune de sa femme, se livra même à des expériences coûteuses. Ainsi fit-il ouvrir à ses frais, en 1775, sur les hauteurs du Chenavari (Ardèche), une carrière de pouzzolane qui, après avoir été essayée par lui, fut employée avec succès pour la construction du port de Toulon. L'an suivant, il publiait son *Mémoire sur des bois de cerf fossiles*, qui le mit en relations épistolaires avec Buffon dont il fut bientôt le correspondant attitré; et, devenu enfin l'ami du grand naturaliste, il revendit alors sa charge de visénéchal 24,000 livres, pour aller occuper à Paris l'emploi d'adjoint aux travaux du Jardin du roi, pour la correspondance, que Buffon avait fait créer pour lui, et dont il fut mis en possession, le 8 novembre 1778.

Six ans et demi après (1er mai 1785), Faujas de Saint-Fond ajoutait à cet emploi celui de commissaire royal pour les mines et carrières, emploi qui le mit à même de faire, non seulement en Dauphiné, dans l'Ile-de-France, la Bourgogne, le Bourbonnais, le Languedoc, le Vivarais, la Provence et les Alpes, mais encore en Angleterre, en Ecosse, dans les Hébrides, en Hollande, en Bohême, en Allemagne et en Italie, des voyages d'exploration, au cours desquels il découvrit plusieurs mines et s'attacha à vulgariser les propriétés de certaines matières minérales propres à l'industrie. C'est notamment alors qu'il découvrit les mines de fer de la Voulte (Ardèche) et fit paver la grande rue de Montélimar avec des basaltes du Chenavari, qu'il fallut plus tard remplacer par de simples cailloux, parce qu'ils étaient devenus trop glissants; c'est aussi, dans ce temps-là, qu'il donna à la confrérie des Pénitents de Montélimar une parcelle de la vraie Croix, qu'il tenait d'un prélat de Hongrie.

Buffon étant mort le 16 avril 1788, Faujas de Saint-Fond aurait dû hériter de la situation de son protecteur et ami, qui lui avait légué son cœur, et de qui il eut le cervelet, par suite d'un échange avec le fils du grand naturaliste ; mais Lacépède ayant trouvé moyen de se substituer à lui, il fut simplement donné comme aide à ce dernier, avec le titre d' « adjoint à la garde « des cabinets et chargé de corres- « pondance. » Or, c'est probablement ce déni de justice qui le fit entrer un moment dans le courant révolutionnaire, pour lequel il avait, en somme, fort peu de goût, à ce que nous apprend son biographe et ce que l'on sait d'ailleurs. Car c'est, en effet, à son instigation qu'eut lieu cette fameuse fédération d'Etoile (29 novembre 1789), qui devait être tant imitée, à propos de laquelle l'enthousiaste Michelet dit que « jamais depuis les croisades, on ne vit « tel ébranlement des masses » et qui, bien qu'elle n'ait compté en réalité que 118 gardes nationaux de tout grade, au lieu de 12,000, comme le prétend Buchez, n'en exerça pas moins une très grande influence sur la marche de la Révolution. Il y assista, du reste, en qualité de commandant des gardes nationales de Loriol et de Livron et, parlant des membres de l'Assemblée constituante, il y déclara que « leurs « immortelles opérations ne permet- « tent plus d'ignorer que l'amour inal- « térable du bonheur des hommes, la « prééminence du caractère et du ta- « lent, le pouvoir de la justice et la « force de la conviction, ont enfin ter- « rassé l'hydre à mille têtes qui, s'a- « breuvant de privilèges et d'usurpa- « tions, se nourrissait de la chair du « peuple. »

Nommé professeur titulaire au Muséum, lors de sa réorganisation en 1793, Faujas de Saint-Fond s'attacha surtout à augmenter les collections de cet établissement, et c'est pour l'in-

demniser des nombreux dons qu'il lui fit, à cet effet, que le Conseil des Cinq-Cents lui vota, le 17 octobre 1797, sur la proposition de Dubois (des Vosges), une somme de 25,000 francs. Quant à son enseignement, il tendit toujours à faire de la géologie, science qui avait paru, jusque-là, si conjecturale, une science certaine, pouvant être mathématiquement démontrée. Devenu, en outre, administrateur du Muséum et membre de la Légion d'honneur, sous l'Empire, il partagea son temps, dans ses dernières années, entre Paris et sa maison de campagne de Saint-Fond, sur Loriol, propriété qu'il avait héritée d'un oncle, dont il ajouta de bonne heure le nom à son nom patronymique, et dans laquelle il mourut, le 18 juillet 1819, ne s'y occupant pas moins qu'à Paris de travaux scientifiques, mais dans un sens plus pratique. Car c'est notamment là qu'il fit venir, en 1810, quelques habiles chimistes pour y faire en grand du sirop de sucre avec du raisin et, par cela même, encourager les cultivateurs, ses voisins, à suivre son exemple. C'est également dans cette propriété que Faujas de Saint-Fond fut inhumé, suivant son désir; ce qui n'empêcha pas Saint-Fond d'être vendu peu de temps après (1822), la plus grande partie de la fortune de notre géologue s'étant consumée en voyages, en recherches et en expériences.

Marié une première fois avec Marie-Marguerite Richon-Desmarais, de Taulignan, et remarié, peu de temps avant sa mort, avec sa cousine, Valériane Boisset, Faujas de Saint-Fond laissa trois fils, savoir : le suivant; un cadet qui mourut capitaine sous l'Empire; enfin, un dernier qui était retraité comme chef de bataillon, dès 1810.

Pour ne rien omettre, rappelons que Cuvier, avec qui il eut des querelles, l'appelait Faujas Sans Fond ; ce qui explique la passion avec laquelle il applaudit à l'insertion, malgré Cuvier, d'un certain mémoire de Brard, dans les *Annales du Muséum*, en 1810.

ICONOGRAPHIE. — I. Grav. sur bois extraite du *Ralliement du Peuple*. — II. Grav. sur acier, in-8°. Buste de 3/4 à G., dans un ovale de 0,105 0,076, grav. par Ambroise Tardieu, d'après un portrait original.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Eloges de MM. Brugmans et Faujas de Saint-Fond* par Bory de Saint-Vincent. Bruxelles, 1819, in-8°. Extrait des *Ann. des sc. phys.*, II. — II *Essai sur la vie, les opinions et les ouvrages de* ***Barthélemy Faujas de Saint-Fond, administrateur du Jardin du roi...***, par de Freycinet. Valence, Montal, 1820, in-4°. — III *Memoire pour M. Faujas de Saint Fond contre les auteurs du Journal de Paris*, par Lacroix. S. l. n. d., in-4°.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Memoire sur les bois de cerf fossiles trouvés dans les environs de Montelimar en Dauphine*. Grenoble, Cuchet ; Paris, Renault, 1776 et 1779, in-4° de 8 + 24 pp., plus une planche en couleur, par Gautier-Dagoty.

II. ***Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay, avec un discours sur*** *les volcans brûlants*. Grenoble, Cuchet, 1778, in-fol., avec planche.

III. *Recherches sur la pouzzolane, sur la theo-* ***rie de la chaux et sur la dureté du mortier, avec la composition de différents ciments en*** *pouzzolane*. Grenoble et Paris, 1778, in-8°. Cet ouvrage donna lieu à : *Memoire sur la* ***manière de reconnaître les différentes espèces de pouzzolane et de les employer dans les constructions sous l'eau et hors de l'eau. Pour servir de suite et de supplément aux Re-*** *cherches sur la pouzzolane de M. Faujas de Saint-Fond*. Amsterdam et Paris, 1780, in-8°, avec 2 pl.

IV. ***Histoire naturelle de la province du*** *Dauphiné, avec des gravures et une carte géo-* ***graphique et minéralogique de cette province.*** Tome 1er. Grenoble et Paris, 1782, in-8°. **Seul volume paru d'un ouvrage qui devait** en avoir quatre, suivant le prospectus de 27 pp. in-8° qui parut, en 1780, chez Giroud, de Grenoble.

V. ***Description des expériences de la machine aérostatique de MM. Montgolfier et de*** *celles auxquelles cette découverte a donné lieu*. Paris, Cuchet, 1783-84, 2 vol. in-8°, avec fig.

VI. ***Minéralogie des volcans, ou description de toutes les substances produites ou rejetées par les feux souterrains.*** **Paris, Cuchet, 1784,** in-8°, avec fig.

VII. *Essai sur l'histoire naturelle des roches de trapps avec leurs analyses et des recherches sur leurs caractères distinctifs.* Paris, 1788, in-12. Il y a de cet ouvrage une autre édition, sous le titre de : *Histoire naturelle des roches de trapps, considérées sous le rapport de la géologie et de la minéralogie.* Paris, 1813, in-8°, avec fig.

VIII. *Essai sur le goudron du charbon de* ***terre et sur la manière de l'employer pour carener les vaisseaux.*** **Paris, 1790, in-8°.**

IX. *Voyage en Angleterre, en Ecosse et aux îles Hébrides, ayant pour objet les sciences, les arts, l'histoire naturelle et les mœurs, avec la description minéralogique du pays de Newcastle, des montagnes du Derbyshire.* Paris, Jansen, 1797, 2 vol. in-8°, avec fig.

X. *Histoire naturelle de la montagne de Saint-Pierre de Maëstricht.* Paris, Delaville, 1799, in-4°, avec 54 pl. Il y a de cet ouvrage une traduction hollandaise par Pasteur. Amsterdan, 1802, 2 vol. in-8°.

XI. *Dictionnaire des Merveilles de la nature.* Paris, 1802, 3 vol. in-8°.

XII. *Essai de Géologie ou Mémoires pour servir à l'histoire naturelle du globe.* Paris, Dufour, 1803, 2 vol. en 3 part., in-8°, avec 39 pl.

On a encore, de Faujas de Saint-Fond, une édition des *Œuvres de Bernard Palissy* (Paris, Ruault, 1777, in-4°), publiée sous le nom de Gobet et le sien, ce qui donna lieu à un procès, Faujas demandant la suppression du nom de ce dernier. Faujas a, de plus, annoté la traduction des *Voyages dans les deux Siciles, de Spallanzani*, par Toscan (Paris, an VIII, 6 vol. in-8°); et avait amassé, en outre, suivant Quérard, des matériaux pour une édition des œuvres d'Olivier de Serres. Quant aux articles publiés par lui, soit dans les *Annales*, soit dans les *Mémoires du Muséum*, en voici la liste :

ANNALES DU MUSÉUM : Tome I : *Mémoire sur le trass ou tuffa volcanique des environs d'Andernach*, 12 pp. et pl. ; *Description des carrières souterraines et volcaniques de Niéder-Mennich, d'où l'on tire les laves poreuses propres à faire d'excellentes meules de moulin*, 13 pp. et pl. ; *Mémoire sur le caoutchouc ou bitume élastique de Derbyshire*; *Mémoire sur un poisson fossile trouvé dans une carrière de Nanterre*, 4 pp. et pl.; *Description des mines de tuffa des environs de Brühl et de Liblar*, 18 pp. et 5 pl.— Tome II : *Mémoire sur une défense fossile d'éléphant, trouvée à 5 pieds de profondeur..*, 5 pp. et pl.; *Mémoire sur une grosse dent de requin et sur un écusson fossile de tortue..*, 5 pp. et pl.; *Mémoire sur deux espèces de bœufs dont on trouve les crânes fossiles en Allemagne, en France et en Angleterre...*, 13 pp. et 2 pl., et *Notice sur des plantes fossiles de diverses espèces qu'on trouve dans des couches fossiles... dans les environs de Rochesauve (Ardèche)*, 6 pp. et 2 pl. — Tome III : *Mémoire sur quelques fossiles rares de Vestena-Nova...*, 7 pp. et 1 pl. et *Essai de classification des produits volcaniques...*, 16 pp. — Tome V : *Notice sur un essai de culture de la patate rouge de Philadelphie..*, 6 pp. ; *De la préhnite désignée sous le nom de zéolithe cuivreuse du duché de Deux-Ponts*, 2 pp. ; *Voyage géologique depuis Mayence jusqu'à Oberstein...*, 23 pp. et 3 pl., et *Classification des produits volcaniques*, art. dont il y a un tirage à part en 24 pp. in-4° (s. l. n. d.). — Tome VI : *Voyage géologique à Oberstein*, 28 pp. et 2 pl. — Tome VIII : *Voyage géologique au volcan éteint de Beaulieu (Bouches-du-Rhône)...*, 4 pp. ; *Notice sur le gisement des poissons fossiles et sur les empreintes de plantes d'une des carrières à plâtre des environs d'Aix*, art. dont il y a un tirage à part de 8 pp. in-4°; *Voyage géolog. sur le Monte-Ramazzo...*, 21 pp. ; *Lettre à M. Lacépède sur les poissons fossiles du golfe de la Spezzia...*, 7 pp., et *Des coquilles fossiles des environs de Mayence*, 11 pp. et pl. — Tome IX : *Notice sur la madréporite à odeur de truffe noire, de Monteviale...*, 8 pp.; *Notice sur une portion de tronc de palmier trouvée à 60 pieds de profondeur... dans le Vicentin*, 4 pp. — Tome X : *Description géolog. des brèches coquillières et osseuses du rocher de Nice...*, art. dont il y a un tirage à part de 18 pp. in-4° (s. l. n. d.).— Tome XI : *Notice... sur la sarcolithe de Montechio-Maggiore...*, 5 pp. ; *Notice sur une espèce de charbon fossile*, art. dont il y a un tirage à part de 8 pp. in-4° (s. l. n. d.), avec *Voyage géolog. de Nice à Menton...*, 47 pp., et *Mémoire sur un nouveau genre de coquilles bivalves*, 9 pp. — Tome XIV : *Notice sur une mine de charbon fossile du département du Gard...*, 11 pp. et pl., et *Notice sur le piquant ou l'aiguillon pétrifié d'un poisson du genre des raies...*, art. dont il y a un tirage à part de 8 pp. in-4°, avec pl. (s. l. n. d.).— Tome XV : *Addition au mémoire sur les coquilles fossiles des environs de Mayence*, 12 pp. et pl. — Tome XIX : *Mémoire sur le phormium tenax...*, 30 pp. et pl., et *Mémoire sur les roches de trapps*, 44 pp. et pl.

MÉMOIRES DU MUSÉUM : Tome II : *Hist. natur. de diverses substances siliceuses...*, art. dont il y a un tirage à part de 36 pp. in-4° (Paris, Belin, 1816), et *Nouvelle notice sur les plantes fossiles... de Chaumérac et de Rochesauve*, 18 pp. —Tome III : *Des émaux, des verres et des pierres ponces des volcans brûlants et des volcans éteints*, 36 pp., et *Notice sur quelques coquilles fossiles des environs de Bordeaux.* — Tome V : *Notice sur quelques-unes des plantes fossiles qu'on trouve dans les couches calcaires du Monte-Bolea...*

Indépendamment de cela, Faujas de Saint-Fond a laissé en manuscrit, suivant Freycinet, qui se proposait de les publier : *Discours et leçons de géologie ; Essai sur le passage du Rhône et des Alpes, par Annibal ; Recherches sur la fontaine de Vaucluse... ; Essai sur des objets antiques situés en Vivarais et en Dauphiné ; Mémoire sur le ver à soie.* Enfin l'on a encore de lui, à la bibliothèque de Grenoble, les manuscrits suivants : 1° *Plan pour l'exécution de l'*Histoire naturelle du Dauphiné ; 2° *Mémoire sur les gypses et les solenites, avec la description des différentes carrières de plâtre de la province du Dauphiné* ; 3° *Mémoire sur la mine de fer d'Allevard, dans le Haut-Dauphiné*, et 4° *Mémoire sur les pétrifications végétales et les bois pétrifiés.*

Biogr. Dauph., I, 375. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, I, 515; II, 420. — Delacroix, *Stat. Drôme*, 559. — Feller, *Biogr. univ.* — De Gallier, *L'Assemblée*

constit., 23.— Michelet, *Hist. Revol.*, II, 40 — Réimp. du *Moniteur*, XXIX, 43. — *Acte d'union de vingt villes, bourgs, villages et communautés du Vivarais et du Dauphiné*, du 29 novembre 1789. S. l. n. d., in-8° de 21 pp. — *Catal. des mss. de la bibl. Grenoble*. — Champollion, *Chron. dauph.*, I, 291, 314. — Etc.

FAUJAS DE SAINT-FOND (ALEXANDRE - BALTHAZARD - AYMAR), officier général, fils du précédent, naquit à Montélimar, le 16 novembre 1779. Dix-huit ans après (12 janvier 1792), il s'engageait en qualité de sous-lieutenant dans le 25[e] régiment d'infanterie et, promu lieutenant quatre mois plus tard (1[er] mai 1792), il fit ses premières armes en Champagne, sous Dumouriez. L'an suivant, il était en Belgique et se trouva à la bataille de Nerwinde, où il fut blessé (18 mars 1793). Adjoint aux adjudants généraux près l'armée du Nord, le 27 novembre 1793, il fut ensuite aide de camp du général Proteau; puis, ayant obtenu les épaulettes de capitaine (18 mai 1794), il passa à l'armée de Rhin-et-Moselle, en qualité d'aide de camp du général Ebb (15 juillet 1794), poste qu'il échangea, le 14 octobre 1797, contre celui d'adjoint à l'état-major de l'armée d'Allemagne. Deux mois et demi après (4 janvier 1798), il faisait partie de l'état-major de l'armée d'Angleterre et prenait part à l'expédition d'Irlande (12 octobre 1798), au cours de laquelle il fut fait prisonnier. Rendu à la liberté, après un mois de captivité, il passa à l'armée d'Italie, où il devint chef de bataillon provisoire, le 6 décembre 1798; puis, fut attaché en qualité d'aide de camp au général Ernoul, qu'il accompagna à la Guadeloupe. C'est le 7 avril 1803 qu'il s'embarqua pour cette colonie, d'où il revint plusieurs fois en France, chargé de différentes missions, et c'est pendant une de ces traversées qu'il fut fait prisonnier, une seconde fois, par les Anglais, le 2 octobre 1805, étant alors décoré de la Légion d'honneur (14 juin 1804) et colonel (18 octobre 1804). Echangé contre d'autres prisonniers, le 30 mai 1806, il retourna à la Guadeloupe, dont Ernoul lui confia le gouvernement par *intérim* à son arrivée (23 août 1808), commandement qu'il avait encore quand les Anglais s'emparèrent de cette île, le 6 février 1810.

Emmené pour la troisième fois en captivité, Faujas de Saint-Fond n'en revint que le 10 juin 1811. L'an suivant et le 15 avril, il devenait aide de camp du maréchal Lefebvre, avec qui il fit la malheureuse campagne de France (26 janvier-30 mars 1814); puis, ayant reconnu le gouvernement de Louis XVIII, il fut mis en disponibilité avec le grade de maréchal de camp, le 9 septembre 1814, et nommé chevalier de Saint-Louis, le 11 octobre suivant. Enfin, admis à faire valoir ses droits à la retraite en 1822, il se retira alors à la Guadeloupe où il s'était marié et où il mourut.

Biogr. du Dauph., I, 368. — *Fastes de la Lég. d'hon.*, V, 301. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, I, 515.

FAURE (ANTOINE), dit le capitaine La Cloche, soldat de guerre civile, dont le nom rappelle un des faits les plus caractéristiques de l'histoire de nos pays, au temps d'Henri III, était de Pierrelatte où il possédait le domaine qui a retenu de lui le nom de La Cloche, et le fils de Laurent Faure et de Philippine de Veyras. S'étant mis à guerroyer, tout jeune encore, pour le compte des huguenots, il suivit d'abord Antoine de la Salle, dit La Prade (*V. ce nom*), autre capitaine d'aventures dont il ne tarda pas à être le lieutenant; puis, celui-ci s'étant mis en campagne pour son propre compte, lorsqu'il sut qu'il y avait des pourparlers entre les chefs du parti huguenot en Dauphiné et le lieutenant de roi dans cette province, pour arriver à l'exécution de l'édit de Poitiers (septembre 1577), il l'imita, c'est-à-dire que La Prade s'étant alors saisi du château de Châteaudouble, non loin de Valence et

de Romans, il s'empara lui-même de celui de Roussas, entre Pierrelatte et Grignan, et, s'y étant fortifié avec quelques soldats, fit régner la terreur dans cette contrée, comme La Prade dans le Haut-Valentinois. Et il en fut ainsi jusqu'au mois de février 1579, date à laquelle les populations, qui avaient auparavant formé entre elles des *ligues* secrètes, se soulevèrent tout à coup dans toute la région. Seulement, tandis que, dans les environs de Romans, ces *ligues* avaient pour principal objectif de faire rendre gorge à ceux qui s'étaient malhonnêtement enrichis en maniant les deniers publics, dans les environs de Montélimar, elles ne tendaient qu'à délivrer le pays des gens de guerre qui l'opprimaient sans le protéger.

Après s'être plusieurs fois plaints des violences de La Cloche au visénéchal de Montélimar, les paysans du Bas-Valentinois, exaspérés, prirent donc les armes pour marcher contre ce capitaine, et, voyant cela, le visénéchal, Jacques Colas (*V. ce nom*), qui était un homme avisé et de résolution, en même temps qu'un ambitieux de grande marque, manda aussitôt à toutes les communautés de son ressort de lui envoyer des hommes pour assiéger Roussas. Or, on peut juger de l'empressement avec lequel les populations répondirent à cet appel, par ce fait que, le 24 février, il ne se trouva pas moins de « 1,200 bons arquebusiers » devant cette place; d'où l'on peut conclure que la foule y était innombrable; et, ce qui caractérise bien la nature du mouvement, c'est qu'à peine cette masse de peuple eut-elle investi Roussas, qu'une trentaine de gentilshommes de toute religion accoururent au secours de La Cloche, bien que celui-ci ne se réclamât que de « ceux de la Religion », comme La Prade, ce qui eut naturellement pour effet d'exaspérer les assiégeants, qui blessèrent d'une arquebusade le seigneur de Rousset, au point qu'il en mourut; puis, attaquèrent si vigoureusement la place que La Cloche, désespérant de pouvoir la défendre, l'abandonna secrètement le 28 février, n'y laissant que 13 hommes qui furent massacrés par les paysans victorieux.

Que devint, après cela, notre capitaine ? Tout ce que nous savons, c'est qu'il vivait tranquillement à Pierrelatte huit ans après et qu'il mourut sans laisser de postérité. Mais, ce qu'il importe de remarquer encore, à propos de ce siège de Roussas, c'est l'erreur dans laquelle sont tombés la plupart des historiens, en confondant ce village du canton de Grignan, qui est à 80 kilomètres au moins de Châteaudouble, avec une ferme de la commune de ce dernier nom appelée Ruissar ou Ruissart. La Prade « avait mis le capi-« taine La Cloche dans le château de « Ruissar voisin de Châteaudouble, et « celui-ci faisait comme lui des cour-« ses et des voleries continuelles. « Ruissar était comme un rempart à « sa place », dit Chorier, et tout le monde avait copié Chorier, quand le baron de Coston a, le premier, rétabli la vérité des faits.

Bull. d'archéol., v, 454; IX, 264. — Lacroix, *L'Arrond. de Mont.*, v, 110; VII, 259. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, II, 394. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 686. — D'Aubais, *Pièces fig.*, 225. — Brun-Durand, *Mém. d'Eust. Piémond*, xx. — Etc.

FAURE (Laurent), dit **FAURE DE GRIGNAN**, naquit à Réauville, le 17 septembre 1793, d'autre Laurent Faure, châtelain de ce lieu, et de Catherine Arsac. Notaire, puis avocat, établi à Grignan, il accueillit la Révolution avec enthousiasme, fit partie de l'Assemblée de Chabeuil (mai 1790), au sein de laquelle il prononça un discours, dont il n'est pas question dans le procès-verbal de cette assemblée, et fut élu administrateur du département de la Drôme, le 5 mai 1792. Chargé, quelques jours après, d'organiser le département de Vaucluse, il devint membre du tribunal du district de l'Ouvèze, séant à Carpentras, le 31 août suivant, et siégeait au tribunal

criminel d'Avignon, quand Payan, à qui l'on avait demandé les noms d'une douzaine de « francs républicains, pro« pres à entrer dans un tribunal révolu« tionnaire », le mit en tête de sa liste, comme ayant « de l'aptitude. » La lettre de ce dernier est du 22 germinal an II et, six jours après, Faure écrivait à ce même Payan une lettre qui témoigne d'une très grande exaltation de sentiments révolutionnaires chez lui, bien qu'on y voie qu'il était en opposition avec Jourdan Coupe-Tête.

Après avoir fait partie du tribunal révolutionnaire de Vaucluse, Laurent Faure remplit quelques autres fonctions, puis fut dénoncé par la Société populaire de Carpentras; et devenu, quand même, juge de paix de cette ville, vers 1801, il abandonna bientôt cette charge pour se retirer à Grignan, où il mourut le 19 octobre 1808, ayant puissamment aidé à faire redevenir cette ville chef-lieu de canton.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Adresse à Messieurs les Administrateurs du département de la Drôme, du 22 septembre 1790.* S.l.n.d.; broch. in-8°, dans laquelle L. Faure demande que le nombre des districts et des cantons soit diminué dans le département.

II. *Ouvrage dédié aux amis de la liberté, par un Patriote.* S. l. n. d. (26 décembre 1790), in-8° de 48 pp. C'est un recueil des discours prononcés par l'auteur à l'Assemblée de Chabeuil, le 22 mai 1790, et à la Fédération de Grignan, le 14 juillet de la même année, etc.

III. *L'An II de la liberté. Vive la Nation, la Loi et le Roi. Aux Amis du peuple.* S. l., 1791; in-4° de 20 pp., contenant un précis de deux adresses relatives au rachat des droits ci-devant féodaux, des mois d'avril et de juin 1790 ; un précis pour les procédures civiles; des réflexions concernant les assignats, qui devraient être décrétés et remis en payement aux créanciers de l'Etat ; enfin, des réflexions touchant l'ordre des assemblées électorales.

IV. *Tableau des jugements rendus par le Tribunal criminel du département de Vaucluse, jugeant les contre-révolutionnaires, les ci-devant prêtres non assermentés, les emigrés, les assassins et les voleurs, depuis le 16 vendémiaire an II, jusqu'à la fin de prairial suivant.* S. l. n. d., 3 ff.

V. *Mémoire justificatif de la conduite de Laurent Faure, notaire de la commune de Grignan, dans les différentes fonctions qu'il a exercées, soit d'administrateur du département, soit comme commissaire pour l'organisation du ci-devant Comtat, et juge au Tribunal du district de Carpentras, servant de réponse aux dénonciations dirigées contre lui.* S. l. n. d., in-4° de 16 pp.

Ed. Maignien, *Bibliogr. hist. de la Révol. en Dauphiné.* — Courtois, *Rapport sur les pap. trouvés chez Robespierre,* 373 et 401. — Devès, *Bibliogr. hist.* — Lacroix, *L'Arr. de Montélimar,* IV, 344. — Etc.

FAURE Jules-César, officier général, né à Châtillon-en-Diois, le 19 septembre 1816, de Joseph et d'Adélaïde Fluchaire, s'engagea en 1837, et étant entré, deux ans après, à l'Ecole spéciale militaire, d'où il passa à celle d'Etat-major, était détaché comme lieutenant, au 6e régiment de chasseurs, lorsqu'il se conduisit si vaillamment dans un combat livré à Abdel-Kader, le 31 mars 1846, que le général Jusuf le prit pour aide de camp après l'avoir cité à l'ordre du jour. Capitaine de 2e classe, le 11 mars 1847, il passa aux spahis en 1850, puis redevint aide de camp de Jusuf, qui le cita derechef à l'ordre du jour, le 4 décembre 1852, pour sa conduite à la prise de Laghouat, ce qui lui valut d'être promu capitaine de 1re classe, le 14 mai suivant. Deux ans et demi plus tard, le capitaine Faure allait en Crimée où, d'abord aide-major de tranchée devant Sébastopol, puis chef d'escadron employé à l'état-major du 1er corps d'armée, il mérita encore d'être cité trois fois à l'ordre du jour : la première, comme s'étant fait remarquer particulièrement dans la nuit du 13 au 14 avril 1855; la deuxième, comme s'étant signalé par sa belle conduite dans le combat de nuit du 1er au 2 mai; la troisième, pour sa valeureuse conduite dans les combats de nuit des 22, 23 et 24 mai.

Retourné en Algérie à la suite de la campagne d'Orient, il y fut employé aux travaux topographiques et fit ensuite la campagne d'Italie, en qualité de sous-chef d'état-major général du 3e corps, ayant été promu lieutenant-colonel le 10 mai 1859. Quatre ans après, il devenait colonel et, trois ans plus tard, il était général de brigade et chef

d'état-major général de l'armée de Châlons, lorsqu'il fut compris dans la capitulation de Sedan.

A son retour de captivité (mars 1871), le général Faure fut chargé du commandement supérieur de Lunéville et, nommé ensuite chef d'état-major général du 6e corps d'armée, il l'était du 14e à Lyon, lorsqu'il reçut les trois étoiles de général de division, grade avec lequel il commanda l'infanterie à Grenoble et fit différentes inspections générales jusqu'en 1881, qu'il passa dans la réserve.

Retraité sur sa demande, le 7 septembre 1882, il est décédé à Versailles, le 15 janvier 1895, étant, depuis le 14 mai 1865, commandeur de la Légion d'honneur et, de plus, décoré du Medjidié de 4e classe, officier des SS. Maurice et Lazare et commandeur du Nicham.

Arch. du Minist. de la Guerre.

FAURE-BIGUET (Jean-Pierre-Joseph-Marie), naturaliste, né à Crest, le 1er octobre 1750, de Jean-Pierre Faure, lieutenant particulier et commissaire examinateur en la sénéchaussée de cette ville, et d'Hélène Biguet, fit ses études classiques au collège du Bourg-Saint-Andéol ; puis, étant allé à Lyon pour y apprendre l'industrie de la soie, finit par entrer, en qualité d'associé, dans une maison faisant le commerce de draperies, dont la raison sociale fut alors : Faure frères, Tranchand, Charrel et Cie. C'était en 1787. Cinq ans plus tard, il prenait, ainsi que son frère André, une part des plus actives à la défense de Lyon contre l'armée de la Convention et, tandis que ce dernier, qui était officier d'ordonnance de M. de Grandval, commandant en second de l'armée lyonnaise, fut du petit nombre de ceux qui gagnèrent la Suisse, en faisant une trouée du côté de Vaise, pendant que les assiégeants pénétraient dans la ville par la Mulatière, lui, blessé d'un éclat de bombe, dut ensuite se tenir caché jusqu'après le 9 thermidor.

Rentré alors dans sa maison de commerce, il l'abandonna tout à fait en 1797, pour retourner dans sa ville natale, où il devint, en 1800, receveur principal des droits réunis et entreposeur des tabacs, tout en s'occupant de sculpture, de dessin et surtout d'entomologie, de conchyliologie et d'autres sciences naturelles, pour lesquelles il eut toujours un goût très prononcé. Car il est bon de dire que, marchand de draps à Lyon, il était en relations scientifiques avec les naturalistes Faujas de Saint-Fond et Giorna, de Turin, dès 1789, et comptait parmi ses correspondants ordinaires, lorsqu'il se retira du commerce, le chimiste Brongniart et les professeurs Zschaclar, de Leipzig, et Jurine, de Genève. Ajoutons que c'est par l'entremise de ce dernier, avec qui il échangea des lettres pendant près d'un quart de siècle, qu'il correspondait avec la Société des naturalistes genevois, qui voulut, un jour, l'admettre dans son sein par acclamation.

Retiré à Crest et dans sa maison de campagne de Vaunaveys, petite commune voisine, dont il était maire en 1802, et où il mourut, le 1er août 1820, J.-P.-J.-M. Faure-Biguet s'occupa naturellement plus que jamais d'histoire naturelle, ayant alors ajouté à la liste de ses correspondants pour cette science, le conchyliologiste Bosc, le professeur Draparnaud, de Montpellier, qui l'allait voir tous les ans et qui le cite souvent dans son *Tableau des mollusques terrestres et fluviatiles de la France;* le professeur Stouder, de Berne, Sionnest, de Lyon, et le Dr Long, de Die, qui furent ses intimes, et beaucoup d'autres encore, au premier rang desquels il faut mettre le Dr Gilibert, maire de Lyon en 1793 et l'une des célébrités de cette ville, qui, présentant à la Société de médecine dudit Lyon, le 15 novembre 1813, un mémoire de J.-P.-J.-M. Faure-Biguet « sur l'em« ploi des éléments par les corps orga-

« nisés », appela son auteur « un des « naturalistes les plus instruits et les « plus laborieux. »

Est-il nécessaire d'ajouter que J.-P.-J.-M. Faure-Biguet fut un des premiers membres de la Société libre d'agriculture, commerce et arts de la Drôme, et de la Société d'agriculture et des sciences naturelles de Lyon. Quant à ses collections, elles furent malheureusement dispersées après sa mort, ce qui est d'autant plus regrettable qu'elles étaient des plus riches.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Mémoire sur quelques insectes nuisibles à la vigne* (couronné par la Soc. d'agr. de Lyon). Lyon, Bruyset, an X; petit in-4° de 8 pp., réimprimé en 1810.

II. *Mémoire sur la modification de la greffe à œil dormant* et *Illustration sur les plantes grasses*, travaux que nous ne connaissons que par la mention qu'en fait la *Stat. de la Drôme*.

III. *Considérations sur les bélemnites, suivies d'un Essai de bélemnitologie synoptique*. Lyon, Kindelem, 1819, in-8° de 63 pp., avec une planche de fig.; ouvrage cité dans le *Traité de paléontologie* de Karl A. Zitter, de Munich, pp. 491 et 499.

Enfin, J.-P.-J.-M. Faure-Biguet a laissé en manuscrit : 1° *Mémoire sur la difficulté de juger si les coquilles fossiles ont des analogies vivantes*; 2° *Projets de figures à faire graver pour la petite conchyliographie*; 3° *Monographie de l'Escarbot* (Histéo), avec cette singulière dédicace : « A feu J.-Ennemond « Gilibert, docteur en médecine, professeur « d'histoire naturelle, membre de diverses so- « ciétés savantes, non en témoignage de ma « reconnaissance, quoique je lui en dusse « beaucoup, parce qu'il m'en devait assuré- « ment beaucoup plus, mais comme un té- « moignage respectueux de mon admiration « pour ses rares vertus civiques et rustiques. « *Requiescat in pace. Amen* »; 4° *Description de quelques coquilles indigènes et principalement de celles qui se trouvent aux environs de Lyon, y joint par occasion celle d'un petit nombre d'exotiques*; 5° *Dissertation philosophico-géologique sur les géodes du Dauphiné*; 6° *Monographie de Calchis*; 7° Quantité de notes sur toutes sortes de sujets d'histoire naturelle.

Delacroix, *Stat. de la Drôme*, 474. — Etat civil. — Notes diverses.

FAURE DES BLEINS (ANTOINE), érudit et jurisconsulte, né à Anneyron en 1569, était le fils d'un Arnaud Faure, qui fut anobli en 1582, à cause de sa belle conduite au combat du pont de Blacons (3 juillet 1575), et qui était, dit-on, lui-même le frère du célèbre président Favre, l'ami de Saint-François de Sales et une des gloires de la Savoie, bien que né à Bourg-en-Bresse. Après avoir étudié la philosophie et les belles-lettres dans sa province, il étudia la jurisprudence à Toulouse, visita ensuite les principales universités d'Italie et, de retour en Dauphiné, fut pourvu, le 22 avril 1598, d'une chaire de droit en l'université de Valence, avec un traitement annuel de cent écus. Chorier dit de lui qu' « il « ne s'appliqua pas seulement à l'es- « tude de la Jurisprudence, en la- « quelle nul de son temps ne le sur- « passa. Il n'excella pas moins dans « l'Histoire, dans la connoissance des « médailles, dans les Mathématiques, « dans l'Astrologie. Il a escrit divers « ouvrages et entre autres sur les ma- « tières du droit canonique. Mais il en « reste touchant l'Histoire, et même « concernant celle du Valentinois, qui « n'ont pas esté mis en lumière. » Or, cet éloge n'est, en somme, qu'un résumé extrêmement succinct de celui qu'Antoine de Marville, qui hérita de la bibliothèque et des manuscrits de Faure des Bleins, a placé en tête des *Institutiones* de notre savant professeur; avec cette différence, toutefois, que Marville nous apprend de plus que l'auteur des *Institutiones* composa une grammaire hébraïque et une histoire des évêques du Dauphiné.

Marié, le 11 janvier 1602, avec Isabelle de Dorne, fille unique de Pierre, doyen de l'université de Valence, qui mourut âgée de 32 ans 9 mois et 13 jours, le 28 juin 1614, et dont l'épitaphe, conservée au musée de Valence, nous apprend qu'en douze années de mariage elle donna douze enfants à son mari, Antoine Faure des Bleins mourut, à son tour, le 3 janvier 1627, et fut inhumé dans l'église cathédrale de Valence, où il s'était fait construire un tombeau dans lequel quatre de ses enfants le précédèrent. De ceux qui lui

survécurent, Antoine-Salomon, le plus jeune, fut prévôt de la cathédrale de Valence, abbé du Bourg-les-Valence, et vice-chancelier de l'Université ; un autre, appelé Pierre, suivit la carrière des armes, et c'est un troisième, André, qui continua la race, maintenant éteinte.

Antoine Faure des Bleins fut remplacé, comme professeur, par Antoine Froment, le 22 mars 1627.

On a de lui : I. — *Antonii Fabricii Bleyniani Neronensis, in theoricam et praxim beneficiorum ecclesiasticorum methodica et familiaris introductio. Turnoni sumptibus Guillelmi Linocerii*, 1616, petit in-4°. Ouvrage mis à l'Index, *donec corrigatur*, le 18 janvier 1622.

II. — *Institutiones theoricæ et qui praticæ, seu rvdimenta jvris canonici, in quibus principia vtrivsque juris proponuntur, accuratè explicantur et conferuntur. Opus posthumum* Valentiæ. Apvd Lvd. Mvgvet M.DC.LX. In-8°. Ouvrage publié par les soins de Jacques de Bovet Darier, qui l'a dédié à Daniel de Cosnac, évêque de Valence et de Die.

Guy Allard dit que Faure des Bleins laissa en manuscrit un *Livre des diocèses de France*. Est-on bien sûr que cet ouvrage n'a jamais été imprimé? On en trouve, au moins, le frontispice gravé, aux archives départementales de la Drôme, et en voici le titre : *Carte ecclésiastique avec déclaration et pièces justificatives d'icelle, le tout représentant l'estat des archeveschés et eveschés du Royaume de France et principaultés adjacentes appartenants à l'église gallicane, ensemble la description des villes, contrées, rivières, isles, montagnes, forests et autres, tant circonstances que despendances des mesmes eveschés et archeveschés, par Antoine Faure, escuyer, sieur des Bleyns et de Saint-Amour, conseiller du Roy et son lecteur en l'Université de Valence*. M.DC.XXI. Cette épreuve est si mauvaise, qu'on ne peut lire le nom du graveur.

Biogr. Dauph., I, 380. — Chorier, *Hist. abrég.*, II, 260. — *Bull. d'archéol.*, XV, 53 ; XX, 487. — *Bull. d'hist. ecclés.*, II, 211. — Nadal, *Hist. de l'Univ. de Valence*, 143. — Note de M. Perrossier.

FAURE DE VERCORS (Jordan ou Jourdain), abbé de Saint-Jean-d'Angély, personnage qui fut mêlé à l'une des plus sombres tragédies du règne de Louis XI, était de Die et très probablement le fils de noble Guigues Faure de Vercors, notaire et citoyen de cette ville en 1451. Entré dans l'ordre de saint Benoît, et non dans celui de saint Dominique, comme le dit Rochas, il était chamarier du prieuré de Saint-Marcel de Die et prieur de la Pierre en Gapençais, en 1454. Comment passa t-il de ces deux minces bénéfices à l'importante abbaye de Saint-Jean-d'Angély, vers 1471? Il est assez difficile de le dire ; mais on peut croire que c'est par la protection du dauphin Louis (XI), dont il aurait fait la connaissance pendant le séjour de ce prince en Dauphiné; comme aussi est-il plus que vraisemblable que c'est grâce à lui que notre dauphinois devint aumônier du duc de Guyenne. En tout cas, il l'était depuis quelque temps, quand ce frère de Louis XI, qui fut un si grand embarras pour ce dernier, mourut le 12 ou le 14 mai 1472, « par poisons, maléfices, « sortilèges et invocations diaboli- « ques », si l'on en croit le factum que le duc de Bourgogne publia quarante-neuf jours après, pour justifier une reprise d'armes contre le roi de France. Bien plus, celui-ci, qui se vit accuser de cette mort dès le premier jour, ayant aussitôt fait arrêter et interroger par l'archevêque de Bordeaux et quantité d'autres personnages érigés en cour de justice, l'abbé de St-Jean-d'Angély et un serviteur du duc de Guyenne, que l'on disait avoir été ses instruments en cette circonstance, Charles le Téméraire pose en fait, dans ce factum, que « frère Jourdan Faure, dit de Vercors, « religieux de l'ordre de St-Benoist, « natif de Dye, au pays de Dauphiné, « conseiller et aumônier de feu mondit « sieur de Guyenne, et Henry de la Ro-

« che, escuyer de cuisine d'iceluy feu « seigneur, » ont déclaré devant lesdits juges, « avoir faict si détestable « crime par l'ordonnance dudict Roy, « qui leur avoit donné et promis grans « dons, estats, offices et bénéfices, pour « consommer cet exécrable parrici- « de. » Ce qu'il y a d'à peu près certain, c'est que le duc de Guyenne étant à Saint-Sever avec la dame de Montsoreau, sa maîtresse, au mois de mai 1472, cette dernière mourut aussitôt après avoir mangé la moitié d'une pêche que lui offrait l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, et que le duc, qui mangea l'autre moitié, mourut au bout de quelques jours. Quant à l'empoisonneur, après avoir comparu devant une première commission de justice à Bordeaux, il fut brusquement emmené à Nantes, où une nouvelle commission, dont faisait partie le président du parlement de Grenoble, Pierre de Gruel, recommença son procès, que l'on suspendit encore une seconde fois et dont les pièces furent même anéanties, dit-on. Pour tout dire, il n'est pas douteux que l'on tâcha d'étouffer cette ténébreuse affaire, et l'on y arriva même si bien, que l'on n'est pas encore absolument fixé sur le degré de responsabilité de Jourdain Faure, non plus que sur le genre et sur la date de sa mort ; car, tandis qu'un historien affirme qu'il était encore enfermé dans la grosse tour de Nantes en 1474, un autre, qui ne donne pas de date, prétend que le geôlier de cette tour, qui entendait chaque nuit des « bruits horribles », depuis que l'abbé de Saint-Jean-d'Angély y était enfermé, ayant pénétré chez son prisonnier le lendemain d'une nuit que le tonnerre était tombé sur la tour, le trouva « éten- « du dans la place où il couchoit, la « tête et le visage enflés, noir comme « charbon et la langue hors de la bou- « che, d'un demi-pied de long », ce qui voudrait dire qu'il fut étranglé.

Biogr. Dauph., I, 380. — Villet, *Le Vercors*, 167. — J. Chevalier, *Mem. des freres Gay*, 264, note. — *Mem. de Comines*, édit. Lenglet du Fresnoy, III, 108 et 279. — P. Daniel, *Hist. de France*, éd. du P. Griffet, VII, 660. — D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*. — Etc.

FAVERGES (JEAN), peintre et verrier de Valence, qui peignit en 1487 douze écussons pour le service funèbre que les consuls de cette ville firent alors célébrer pour le repos de l'âme d'un seigneur de la Voulte, qui fut chargé, sept ans après, d'« habiller les ver- « rières de la maison de ville, tant les « replumber que adouber les armes « que le vent avoit fait tumber » ; et qui fit, en 1510, des écussons aux armes de la ville de Valence, pour l'enterrement du seigneur de Saint-Vallier, nous intéresse surtout, parce qu'il fit souche d'artistes. Indépendamment de Pierre Faverges, — qui, tout en tenant boutique où l'on vendait certaine toile pour le service des autels, répara, en 1536, la châsse des Onze mille vierges de l'église cathédrale de Valence et, quinze ans plus tard, les verrières de cette église, — il eut encore, en effet, de son mariage avec Gabrielle Nicole, fille de Jean, Guillaume Faverges, qui peignit en 1516 quelques décors pour la réception du roi François Ier à Valence ; fit en 1528 des écussons pour les funérailles d'Odon de Jante, chanoine de la cathédrale et abbé de Saint-Félix de la même ville ; en peignit d'autres, en 1529, pour le service funèbre d'un autre seigneur de la Voulte ; confectionna et peignit en 1533 des « arcs triomphans » pour la réception du roi François Ier, de la reine sa femme, du Dauphin et du comte de Saint-Pol, gouverneur du Dauphiné, et finalement reçut 8 florins et 2 gros, pour réparation et peinture de la châsse des saints Corneille, Cyprien et Apollinaire, en 1553.

Ce Guillaume Faverges, qui avait un autre frère appelé Louis, vivait encore en 1554, et ses descendants s'étant plus tard fixés à Grenoble, y furent sculpteurs, à ce que nous apprend un acte du 8 février 1714, dans lequel Siméon Faverges, maître sculpteur, originaire de Valence, figure comme témoin ; comme aussi l'acte de décès de Georges Faverges, autre maître sculpteur, en date du 14 décembre 1734.

Arch. de Valence, CC, 32, 34. — Dᵒ de la Drôme, E, 2525. — Villard, *Ann. de Valence*, 45. — *Bull. d'archéol.*, xxx, 104. — Ed. Maignien, *Art. Grenoblois*, 140.

FAYN (Henri-Joseph), ecclésiastique, né à Montélimar, le 8 octobre 1806, fut d'abord professeur au petit séminaire de Valence (1828-29), puis vicaire au Buis et, nommé curé de la Touche en 1832, fut ensuite aumônier de l'hôpital de Montélimar. De là, il alla, en qualité de professeur au petit séminaire de Saint-Jean-en-Royans, et on le trouve après curé de Teyssières, poste qu'il abandonna en 1841, pour diriger, treize ans durant, à Nyons, un petit pensionnat dans lequel il compta parmi ses professeurs le futur député Charles Dupuy. Enfin, après treize mois de vicariat à Etoile, il alla comme curé à Beaumont-lès-Valence, où il est décédé le 26 juin 1880.

Homme de valeur, sous le rapport intellectuel, en même temps que prêtre pieux, l'abbé Fayn écrivit dans *L'Apostolat*, où il a lui-même donné quelques renseignements sur ses œuvres (I, 330), et dans le *Journal de Montélimar*, où l'on trouve de lui une *Notice archéologique sur l'église romane de Beaumont-lès-Valence* (N° du 3 mars 1860), et une étude sur *la Sainte de Venterol* (N° du 26 mai 1866).

Indépendamment de cela, il a publié:

I. * *Essais poétiques*, par H. F. Montélimar, s. d., in-12 de 21 pp.

II. — *Mois de Marie*. Lyon, 1868, in-32 de VIII+311 pp.

III. — *Les Sept Semaines, préparation à la fête de Pâques*. Lyon et Valence, 1869, in-12 de 477 pp.

IV. — *Les Psaumes étudiés au point de vue littéraire*. Montélimar, 1874, in-12 de 350 pp.

V. — *Cantiques de l'Ecriture sainte étudiés au point de vue littéraire*. Valence, 1874, in-12 de 344 pp.

Cet ecclésiastique mettait la dernière main à un travail important sur l'évangile de saint Jean, lorsqu'il est mort.

Bull. d'hist. eccl., I, 48. — *Journ. de Montélimar* du 3 juillet 1880. — Etc.

FAYOLLE (Jean-Raymond), conventionnel, né à Saint-Paul-lès-Romans, le 23 décembre 1746, était avocat en Parlement et receveur des consignations de la ville de Romans dès 1775, date à laquelle il eut un procès, pour injures, avec le juge royal. Ayant accueilli la Révolution avec faveur, il devint membre de la municipalité de cette ville, en 1790, ensuite président du tribunal du district et, le 8 septembre 1791, accusateur public près le tribunal criminel du département. Elu député à la Convention nationale, le neuvième sur dix et par 282 suffrages sur 478 votants, dans l'assemblée qui se tint à Valence, du 2 au 14 septembre 1792, il vota, «comme législateur», pour la détention et ensuite pour le sursis, dans le procès de Louis XVI ; puis, vraisemblablement par crainte d'être tenu pour suspect lui-même, provoqua un décret d'accusation contre les députés Rouyer et Brunel, le 2 avril 1793, et, dix jours après, demanda l'application stricte de la loi contre les suspects. On peut, en effet, se faire une idée de son opinion véritable sur les violents de l'époque, par une lettre en date du 9 juin de cette année-là, dans laquelle parlant de la journée du 31 mai, il dit que les dénonciations qui amenèrent alors l'arrestation de plusieurs députés « ne sont étayées sur « rien, pas même sur des prétextes. » Aussi, n'en fut-il pas moins arrêté le 3 octobre suivant, pour avoir protesté contre ces arrestations.

Rendu à la liberté le 18 frimaire an III (8 décembre 1794), Fayolle reprit sa place sur les bancs de la Convention ; mais sans enthousiasme, si l'on en juge par cette phrase d'une autre de ses lettres, en date du 3 pluviôse : « Heureux qui ne tient à aucune « fonction publique en temps de révo- « lution ». Ajoutons qu'il ne craignit plus alors d'affirmer ses sentiments de modération; car il demanda, par exem-

ple, au lendemain du 13 vendémiaire an IV, que les insurgés vaincus fussent jugés par les tribunaux ordinaires et, devenu membre du Conseil des Cinq-Cents, il fit au sein de cette assemblée, le 17 brumaire an IV, un long et substantiel discours tendant à l'abrogation du décret qui excluait non seulement les émigrés, mais leurs parents de toutes fonctions publiques.

Signalé ainsi à l'animadversion des violents, Fayolle fut naturellement une des victimes du 18 fructidor an V. Arrêté, comme tant d'autres, ce jour-là, à 6 heures du matin, il fut enfermé au Temple et ne dut qu'à de puissantes amitiés d'être relâché le surlendemain, ce qui l'impressionna de telle sorte qu'il écrivait quelques jours après : « Ma santé seroit beaucoup « meilleure sans les orages politi- « ques, qui ne sont pas mon élément. « Où nous conduiront-ils? chacun fait « ses conjectures. A moi le temps me « dure d'être au terme de mes fonc- « tions, afin d'aller respirer l'air na- « tal. » Et de fait, sa carrière politique finit avec la seconde session du Corps législatif, le 29 floréal an VI (18 mai 1798).

Nommé juge au tribunal d'appel de Grenoble, le 3 décembre 1799, Fayolle ajouta bientôt après à cette charge, celle de président de la cour criminelle du département de la Drôme, et fut décoré de la Légion d'honneur le 14 juin 1804. Devenu simple conseiller à la cour de Grenoble, en 1811, il le fut jusqu'à son décès dans cette ville, le 7 mai 1821. Quant au jugement porté sur cet ancien conventionnel par Rochas, il n'est que le résumé, peu bienveillant et d'ailleurs incomplet, de notes de police de 1810, que nous avons également eues sous les yeux, et dans lesquelles, tout en reconnaissant que Fayolle est d'une « bonne moralité et passe pour « très intègre et très honnête homme », on lui reproche de vivre à l'écart et de ne pas exercer, par suite, assez d'influence autour de lui; ce qui s'explique par l'appréciation qu'il faisait lui-même de son caractère, dans une lettre du 16 novembre 1795 : « Aller sollici- « ter en personne m'eût un peu trop « répugné ; car vous connoissez mon « éloignement pour tout ce qui a l'ap- « parence de la grandeur, de quelque « nom qu'on le colore. » Ajoutons qu'il mourut célibataire.

On a de lui : I. *Compte de recette et dépense du représentant du peuple Fayolle, pendant sa mission dans les départements de l'Ain, Montblanc, Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Ardèche, pour y surveiller et activer la réparation des routes.* Impr. nat., fructidor an III, in-8°. — II. *Rapport fait par Fayolle, au nom de la Commission chargée d'examiner la réclamation du citoyen Soulié, notaire public à Vabre, département de l'Ariège.* Paris, impr. nat., floréal an IV, in-8°.

Biogr. Dauph., I, 381. — Arch. Drôme, E, 2011. — D[e] de l'Isère, B, 2200. — Réimpr. du *Moniteur*, XX, 220 ; XVII, 307; XVIII, 60, etc. — *Bull. d'archéol.*, III, 192 et XXX, 110. — *Fastes Lég. d'honneur*, V, 300.

FÉDON (Pierre), ecclésiastique, né à Dieulefit, le 19 février 1731, était fils de Jacques Fédon qui, alors consul de cette ville, lui avait donné, en 1724, une source pour la fontaine de la place puis y avait acquis (1735) l'office de maire perpétuel. Un de ses frères, Nicolas Fédon, capitaine et chevalier de Saint-Louis, suivant brevets en date de 1759, s'étant ensuite retiré du service, pour s'occuper d'archéologie et de géologie, reçut de Buffon, à qui il avait envoyé quelques pétrifications fossiles, une lettre flatteuse, et jouissait d'ailleurs d'une telle réputation, que le duc de Clermont-Tonnerre, lieutenant-général au gouvernement de Dauphiné, dit en apprenant sa mort, que cet « an- « cien militaire avoit justement mérité « l'estime publique et surtout la sien- « ne. »

Quant à lui, Pierre Fédon, après avoir fait ses études chez les Jésuites de Toulouse, il entra dans la Compagnie, le 22 août 1753; mais, professeur de grammaire au collège d'Aurillac, en

1758, puis à celui d'Alby, enfin, à celui de Cahors, il n'avait pas encore terminé son noviciat quand la Compagnie de Jésus fut supprimée en France (6 août 1762).

Chargé, l'année suivante, de desservir la paroisse de Comps, voisine de sa ville natale, il était curé de Montjoux, quand la Révolution l'obligea à s'expatrier, en lui imposant un serment qui répugnait à sa conscience. C'est dans le Valais qu'il se réfugia, et il y resta jusqu'après le 10 thermidor (27 juillet 1794), époque à laquelle il profita d'une accalmie dans la persécution religieuse pour revenir dans l'ancien diocèse de Die, avec des pouvoirs de vicaire général pour l'administrer. Or comme, non content de ne point faire personnellement la profession de foi imposée à tous les prêtres, par la loi du 7 vendémiaire an IV, Fédon écrivit aussitôt à ses confrères pour leur recommander de suivre son exemple, un décret de déportation fut rendu contre lui, le 25 octobre 1795 ; mais il n'abandonna pas, cependant, le pays pour cela et, caché à l'hôpital de Die, sous le nom de « citoyen Fédon, officier de santé », il continua, plus ou moins secrètement, à remplir ses fonctions d'administrateur du diocèse et tous les autres devoirs de son état, jusqu'au mois de juillet 1798, où il fut arrêté et conduit à Valence, malgré les réclamations de la municipalité de Die, et des certificats de médecin constatant qu'il était incapable de supporter le voyage. Quatre mois après (22 brumaire an VII) un arrêté du Directoire le condamnait derechef à la déportation comme prêtre réfractaire, et il était en route pour Rochefort, où l'attendait le navire qui devait le transporter à Cayenne, lorsqu'il mourut à Clermont, le 6 janvier 1799.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Pierre Fédon et le diocèse de Die pendant la Révolution,* par l'abbé V. Mazet. Valence, 1781, in-8°.

Arch. de la Drôme, E, 5408, 5409, 5411. — P. Sommervogel, *Bibl. de la Cie de Jésus,* III, 585. — A. Lacroix, *L'Arrondissement de Montélimar,* III, 209 et 221. — Rochas, *Mém. d'un bourg. de Valence,* II, 392.

FÉLIX, FORTUNAT et **ACHILLÉE** (Saints), martyrs de la fin du IIe siècle, que l'église de Valence honore comme ses fondateurs, étaient : le premier, prêtre ; les autres, diacres, et tous les trois disciples de saint Irénée, qui les envoya de Lyon, dans notre contrée, pour l'évangéliser. Or, arrivés à Valence, ils s'établirent, dit-on, aux portes de cette ville, dans une pauvre cabane d'où ils rayonnèrent à l'entour, sur les deux rives du Rhône, prêchant un peu partout le christianisme et partout faisant de nombreux prosélytes, jusqu'à ce qu'un préfet, Cornélius, qui gouvernait le pays au nom de l'empereur Caracalla, instruit de leurs prédications, les fit arrêter, mettre en prison et finalement décapiter, parce qu'ils refusaient d'abjurer leur foi. L'authenticité des actes de leur martyre, qui se trouvent dans les Bollandistes (éd. Palmé, III, 99-101), est fort discutée, il est vrai ; car, tandis que Surius et Papebrock, pour ne parler que de ceux-là, estiment que ces actes émanent réellement d'un témoin oculaire et auriculaire des faits qui y sont racontés, d'autres auteurs, tels que Tillemont, Baillet et D. Rivet, soutiennent que ce document n'est pas du IIe, mais bien du Ve ou du VIe siècle et, conséquemment, apocryphe. Il ne nous appartient pas de discuter ici les différentes opinions émises à ce sujet, de nos jours encore ; mais il est bon de constater que l'un des adversaires les plus résolus de l'authenticité des actes des SS. Félix, Fortunat et Achillée, M. l'abbé Duchesne, reconnaît que ce document, « tout légendaire qu'il « puisse être, n'en est pas moins d'une « haute antiquité..... et suppose une « croyance antérieure », ce qui équivaut à dire qu'antérieurement au VIe et peut-être même au Ve siècle, il était de tradition que nos trois martyrs avaient été les introducteurs du christianisme à

Valence. Or, cette tradition, loin de s'affaiblir, se fortifia si bien, dans la suite, qu'une église de Saint-Félix s'éleva bientôt à l'endroit donné comme ayant été le théâtre de leur martyre, et qu'auprès de cette église il y avait, dès le XIe siècle, une abbaye de chanoines réguliers, qui fut convertie en un prieuré de la congrégation de Saint-Ruf, le 28 octobre 1363, le titre d'abbé de Saint-Félix étant alors devenu celui du troisième dignitaire du chapitre cathédral.

Outre cela, le culte de ces apôtres du christianisme dans notre contrée fut tellement populaire à Valence, pendant de longs siècles, que, dès le XVe, il était d' « ancienne et louable coustume », dans cette ville, de faire jouer, « de « vingt-cinq en vingt-cinq ans ou aul- « tre temps limité... l'istoyre des glo- « rieux saincts martyrs Félix, Fortunat « et Achillée. » Cette représentation, qui ne durait pas moins de trois jours, avait lieu sur la place des Clercs, où l'on dressait pour la circonstance un théâtre, sur lequel, — trait de mœurs s'il en fut, — le clergé apportait la châsse contenant les reliques des trois martyrs. Les acteurs étaient généralement des bourgeois du pays et l' « his- « toire » ou pièce qui se jouait et dont on conservait le manuscrit à l'hôtel de ville, fut d'abord l'œuvre d'auteurs inconnus ; car ce n'est qu'en 1469 que la municipalité valentinoise trouvant cette première pièce par trop rudimentaire, la fit refaire par un certain Jean de Mont, qui y travailla quatre mois et reçut 9 florins pour sa peine, ce qui n'empêcha pas que, trente ans après, il était encore question de faire mettre l'histoire des Trois Martyrs, — *Historia Trium Martyrum*, — en meilleur style, — *in melius ydioma*, — et que ce travail ayant été confié, le 3 juin 1500, à un sieur Aymar du Chesne, c'est en réalité Claude Chivalet, de Vienne, un des meilleurs fatistes ou poètes du temps, qui le fit. Les consuls ordonnèrent ensuite de faire une boîte ou cassette spéciale pour la conservation du manuscrit de cette troisième histoire, qui est, en somme, celle qui se joua d'une telle manière, pour les fêtes de la Pentecôte, en 1526, que la ville de Valence, qui ne dépensait d'ordinaire que 50 florins pour cette représentation, en dépensa 753 cette année-là, et ce, probablement, non compris les recettes qui durent être faites alors ; car il est bon de dire que, pour cette représentation, des estrades furent dressées autour de la place des Clercs, qu'il y eut même des « cham- « bres de jeu » ou loges, louées, suivant l'étage, à raison de 15 ou de 12 sous le pied carré, et que ces places réservées furent tellement prises, que les officiers épiscopaux en ayant demandé six, on ne put leur en donner que quatre « en payant comme dessus. »

En un mot, cette représentation de l'an 1526 fut un événement du temps, et, croyons-nous, la seule du siècle, les disputes confessionnelles et les guerres civiles qui suivirent ayant d'autant plus fait oublier semblable tradition, que les reliques des SS. Félix, Fortunat et Achillée furent brûlées par les huguenots en 1562. Peut-être même en firent-ils autant de l' « histoire » écrite par Claude Chivalet. En tout cas, les magistrats municipaux de Valence ayant décidé en 1605 de revenir aux anciennes coutumes, en faisant représenter, comme autrefois, « sur le « téaltre, la mort et histoire tragiques « des bienheureux martyrs... qui par « effusion de leur sang gravarent dans « les murailles de Valence ou plus tost « dans les cœurs d'icelle ville, l'évan- « gile de J.-C. », ce n'est point la pièce de Chivalet qui fut alors jouée, mais celle d'un sieur Barberon, d'Annonay, accommodée par le principal des écoles de Valence, Pierre Moysson (*V. ce nom*), à qui l'on alloua 45 livres, sous condition de remettre « dans la « maison consulaire le livre où est la « poysie de ladite histoire, tous ta- « bleaux, peinctures et ornements qui « ont servy à ladicte représentation » ; ce qu'il fit fort exactement.

Surius, *Vitæ sanct.*, 823. — Tillemont, *Mem.*,

II, 97. — Baillet, *Vie des Saints*, III, 719. — D. Rivet, *Hist. litt.*, III, 167. — Ch.-F. Bellet, *Orig. égl. de France*, 2e éd., 174. — Duchesne, 48, 56, 210. — Arch. Valence, BB, 1, 2, 3 et 4; CC, 31. — Etc.

FER (Louis-Constantin), ecclésiastique, né aux Pilles, le 7 janvier 1820, et ordonné prêtre en 1849, fut d'abord professeur au petit séminaire de Sainte-Garde (Vaucluse); mais nommé bientôt après vicaire à Gordes, il le fut ensuite à Pernes, à Saignon (1852) et à Montdragon (1853). Devenu curé de Baumettes, en 1857, de la Motte-de-Bollène, en 1861, de Saint-Saturnin-lès-Avignon, en 1868, et des Imberts, en 1881, il était enfin aumônier des Pénitents Blancs de Carpentras depuis huit ans lorsqu'il mourut dans cette ville, le 24 juillet 1892.

Indépendamment de nombreux articles sur les Madones du diocèse d'Avignon, publiés dans la *Semaine relig.* de ce diocèse et la *Revue des biblioth. paroiss. d'Avignon*, cet ecclésiastique est l'auteur de: I. *Notice hist. sur l'ancienne abbaye de Notre-Dame des Plans, près Montdragon, dioc. d'Avignon.* Pont-Saint-Esprit, 1858, in-12 de 118 pp. — II. *Notice hist. sur Notre-Dame des Lumières.* Pont-Saint-Esprit, 1861, in-18 de 2 ff. + 144 pp. — III. *Souvenir du centenaire de Mazan à Notre-Dame la Brune. Le Culte de la Vierge à Mazan.* Avignon, 1888, in-8° de 32 pp. — IV. *Notice hist. sur le Pont-Saint-Esprit,* dont nous ne connaissons que le titre.

Notes de M. Perrossier.

FERRAND (Alexis-Jules-Démocrite), écrivain, né à Donzère, le 1er juillet 1817, de Joseph et de Marie-Christine Bonnefont, étant allé à Paris — en même temps que son frère Eugène, qui devint secrétaire général administrateur du Conservatoire et chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, et que sa sœur, dont la fille a épousé le poète Jean Richepin, — y fut chef du bureau des théâtres au ministère de la Maison de l'Empereur et membre du comité de lecture de l'Odéon, du temps que Camille Doucet avait la direction de l'administration des théâtres impériaux (1853-1870). Privé de son emploi à la chute du second Empire, il vivait depuis lors confiné dans la retraite, s'occupant de littérature, lorsqu'il mourut à Paris, le 16 juillet 1894.

Tour à tour poète et prosateur, A.-J.-D. Ferrand a laissé :

I. *Le Rhin français à MM. Becker et de Lamartine.* S. l., 1841, in-fol. Epître en vers que l'on retrouve dans le n° III.

II. *Histoire de la Révolution française, suivie du Consulat et de l'Empire, de la Restauration et de la Révolution de juillet.* S. l., Cavaillés, 1845, 5 vol. in-8°. Ouvrage écrit en collaboration avec J. de Lamarque.

III. *Rimes à temps perdu* (1833-1878). Paris, Lemerre, 1879, in-12 de 271 pp., dans lequel se trouvent des pièces intitulées : *Le Pêcheur du Rhône, Le Barbier de Sauzet, A une vieille maison de Valence, Le Rocher de Pierrelatte,* etc.

IV. *Le Mariage de Don Juan, conte espagnol* (en vers). Paris, Lemerre, 1883, in-12.

V. *Bibliographie du Dauphiné. Histoire de la principauté de Donzère.* Paris, Quantin, 1887, in-12. Ouvrage couronné par l'Académie française.

Etat civil. — *Bull. d'archéol.*, XXI, 332. — Notes de M. Mce Champavier.

FERRE (Amos de), verrier au Poët-Laval, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, est évidemment le « vieux cal- « viniste », qui fut, dit-on, l'éducateur des « petits prophètes » et que, par suite d'une mauvaise lecture, Brueys, dont la plupart des auteurs ont adopté

la leçon, appelle Du Serre, tandis que Fléchier, qui est généralement exact, dit Du Ferre. Appartenant à une famille de gentilshommes verriers originaire d'Italie, que l'on trouve établie à Montlucet, commune de Montjoyer, dès 1484, et dont une des nombreuses branches posséda pendant longtemps le château de la Calmette, il était l'arrière-petit-fils d'un Claude de Ferre, que l'on croit être un ancien chorier de la cathédrale de Viviers qui jeta le froc aux orties et, dans tous les cas, fut un des premiers et des plus chauds partisans de la Réforme dans notre région. Car, l'un des deux fils de ce Claude, appelé Bernard et qualifié sieur de la Verrière, fut père de Gaspard et celui-ci fut père d'Amos. Enfin, ce dernier ayant épousé, vers 1650, Geneviève de Boënc ou du Boyenc, fille de Charles, dernier descendant mâle d'une vieille famille du Graisivaudan implantée au Poët-Laval par le fait d'une alliance avec les Brotin, s'établit alors auprès de son beau-père, qui exploitait une verrerie dite de Salecru, dans un repli du massif boisé qu'on appelle parfois la montagne d'Aleyrac, parce que la commune de ce nom en comprend une grande partie. De telle sorte qu'il y avait au moins un tiers de siècle que ce membre de la famille de Ferre était verrier non loin de Dieulefit, sur le penchant de cette montagne d'Aleyrac, — dont, par suite d'une mauvaise lecture encore Brueys a transformé le nom en celui de du Peyrat, — quand arriva la révocation de l'édit de Nantes.

Or, ce grand acte d'intolérance du gouvernement de Louis XIV causa d'autant plus d'émotion dans la petite contrée dont Dieulefit est le centre de population le plus important, que les passions religieuses y étaient alors, depuis quelque temps, une cause d'agitation et de trouble. Dès 1678, en effet, de vieilles querelles entre les catholiques et les protestants de cette ville, à propos des charges municipales, en étaient arrivées au point que les premiers se plaignaient d'être en butte à de continuelles menaces, tandis que les autres, qui se sentaient de plus en plus menacés eux-mêmes par les pouvoirs publics, tenaient des assemblées nocturnes. De là une irritation des esprits qui gagna peu à peu les populations d'alentour, au point que, le 15 août 1687, la jeunesse protestante de quelques villages voisins, dont le Poët-Laval, s'étant jointe, en armes, à celle de Dieulefit, les catholiques de cette ville durent se réfugier, en toute hâte, dans d'autres localités, et qu'il y eut, quatorze jours plus tard, près de Bourdeaux, un combat des plus sanglants, dans lequel trois régiments commandés par le maréchal de camp Saint-Ruth, et non Saint-Ruf, comme dit Brueys, ne battirent pas sans pertes les protestants insurgés, ce dont le gouvernement se prévalut naturellement pour ajouter aux mesures vexatoires édictées contre ces derniers.

Amos de Ferre, qui passait pour « le « plus délibéré protestant de ce quar- « tier-là », fut-il pour quelque chose dans ces conflits ? Il y a de grandes raisons de le croire, mais rien ne le prouve ; car, tout ce que l'on sait de l'existence quelque peu mystérieuse de notre verrier, c'est qu'employant pendant l'hiver un certain nombre de jeunes pâtres, qui gardaient leurs troupeaux sur la montagne, pendant la belle saison, il en profitait pour les instruire dans les choses de sa foi, et partant, qu'il manqua d'autant moins de leur faire partager son indignation, lorsqu'il vit l'exercice de son culte de plus en plus entravé et finalement interdit, que se rendant fréquemment à Genève, pour les besoins de son industrie, il y aiguisait, pour ainsi dire, chaque fois, ses colères au contact des proscrits réfugiés dans cette ville ; enfin, que s'exaltant encore à la lecture de certains livres rapportés de ses voyages, dans lesquels on prédisait « la chute pro- « chaine du Papisme et le triomphe des « enfants de Dieu », il en arriva à faire lui-même de semblables prédictions, dans des moments d'extase ; et, comme l'extase est contagieuse de sa nature,

que les enfants qui se groupaient autour de lui eurent bientôt de semblables hallucinations, au cours desquelles ils prophétisaient à leur tour, ce qui, gagnant de proche en proche, grâce aux migrations des troupeaux, atteignit en moins de deux ans un nombre considérable d'enfants, non seulement en Dauphiné, mais encore et surtout en Vivarais et dans les Cévennes.

Par contre, Brueys, dont le livre est tout à fait contemporain des faits qu'il rapporte, puisqu'il est de 1692 et que c'est en 1688 et 1689 que les petits prophètes firent parler d'eux, prétend, il est vrai, que ce fut là le résultat d'un plan arrêté à Genève, dans un conciliabule de réfugiés, peu de temps après l'apparition de *L'Accomplissement des prophéties*, livre de Jurieu, dans lequel celui-ci émet l'opinion d'ailleurs fondée, « que souvent les prophéties, sup-« posées ou véritables, inspirent à « ceux en faveur de qui elles sont fai-« tes, les desseins d'entreprendre les « choses qui leur sont promises », et prédit ensuite, appuyé sur de nombreux calculs, que le renversement définitif de « l'empire anti-chrétien « du Papisme » arrivera en 1690 ou en 1700. Brueys ajoute que, pour l'exécution de ce plan, notre verrier « se fit donner par de pauvres « gens de son voisinage, qui furent « bien aises de mettre leurs enfans « auprès d'une personne si zélée pour « leur religion », quinze jeunes garçons et autant de jeunes filles à qui « il fit entendre que Dieu lui avoit don-« né son saint Esprit, qu'il avoit la « puissance de le communiquer à qui « bon lui sembloit et qu'il les avoit « choisis pour les rendre Prophètes et « Prophétesses »; puis, que sous prétexte « que la plus sainte préparation « pour plaire à Dieu et recevoir le don « de Prophétie étoit de se priver de « nourriture, il leur imposa des jeûnes « de trois jours entiers », et les forma ensuite en leur faisant « apprendre par « cœur les endroits de l'Apocalypse où « il est parlé de l'Antechrist et de la « destruction de son empire », en observant bien entendu, « que le Pape étoit « cet Antechrist et que l'Empire qui « devoit être détruit étoit le Papisme »; enfin, que lorsque « quelqu'un des as-« pirans au don de prophétie avoit l'es-« prit assez renversé par les jeûnes et « sçavoit bien jouer son rôle, le Maître « Prophète assembloit le petit trou-« peau, plaçoit au milieu le prétendant, « lui disoit que le temps de son inspi-« ration étoit venu, après d'un air mys-« térieux il le baisoit, lui souffloit dans « la bouche et lui déclaroit qu'il avoit « reçu l'esprit de prophétie. » Seulement, il faut toujours faire la part de la passion dans les écrits des polémistes et se rappeler avec cela que le livre de Brueys est une réponse à Jurieu, qui, après avoir été la cause première de cette effervescence de certains esprits, dans notre région, consacra une de ses *Lettres pastorales* à célébrer le seul des petits prophètes qui se soit fait un nom en Dauphiné, Isabeau Vincent, dite la Bergère de Crest (*V. ce nom*), pauvre fille dont le délire extatique constituait à ses yeux un miracle permanent.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, tandis qu'en Languedoc, province qui reçut la contagion d'un berger de Clousclat, Gabriel Astier (*V. ce nom*), d'impitoyables rigueurs n'empêchèrent pas les petits prophètes de se multiplier au point qu'il fallut ensuite leur livrer combats sur combats pour les réduire; en Dauphiné, l'intendant Bouchu en eut assez facilement raison, en les confiant tout simplement à des « personnes pieuses qui, « pour travailler à la gué-« rison de ces pauvres malades d'es-« prit, les empeschaient seulement de « jeusner et leur donnaient des ali-« mens fort nourrissants. Par ce moyen « on leur faisoit reprendre le peu de « sens que les jeusnes excessifs leur « avoient fait perdre et l'on n'avoit « pas ensuite beaucoup de peine à leur « faire comprendre leur folie pas-« sée. » Ce moyen réussit si bien qu'au bout de huit ou neuf mois (juin 1688-février 1689), il ne fut plus question de petits prophètes dans cette province et qu'en dehors d'Isabeau

Vincent, le seul d'entre eux dont le nom soit arrivé jusqu'à nous est un nommé Splandian Palmier, des Granges-Gontardes, dont les funérailles, le 2 avril 1720, eurent cela de particulier, qu'on fit, à ce que nous apprennent les registres de catholicité de cette paroisse, « un petit tour en passant du côté de sa « basse-cour, et descendant par la pla- « ce, pour honorer un peu après sa « mort celui qui s'était fait aimer et es- « timer pendant sa vie. »

Quant à l'auteur conscient ou inconscient de cette effervescence, Amos de Ferre, il s'était naturellement enfui lorsqu'il s'était vu dans le cas d'être poursuivi, et il ne vivait plus en 1716, date à laquelle son fils qui l'avait accompagné à l'étranger, hérita quelques biens d'un Mary de Ferre, sieur du Pommier, habitant de Dieulefit. Et, pour ce qui regarde la verrerie de Salecru, passée, probablement par héritage, à Philippe de Bouillanne, fils d'Osée et d'Anne de Ferre, dont les descendants se qualifiaient sieurs de Salecru, elle n'était plus exploitée au moment de la Révolution et l'on n'en retrouve pas seulement le nom aujourd'hui au Poët-Laval.

Biogr. Dauph., I, 352. — *France prot.*, éd. Bordier, V, 1066. — Brueys, *Hist. du fanatisme de notre temps*, 1re éd. — Fléchier, *Lettres choisies*, I, 350. — Napoléon Peyrat, *Hist. past. du des.*, I, 187. — Lacroix, *L'Arrond. de Montelimar*, III, 178 et suiv. — Arch. Drôme, E, 2533 et 7833. — Jurieu, *Lettres past.*, III, 50 et 90. — Et. civ. du Poët Laval et des Granges-Gontardes. — De Coston, *Hist. de Mont.*, III, 263. — Etc., etc.

FIÉRE (Etienne), ecclésiastique, né au Bourg-de-Péage, le 20 décembre 1765, et ordonné prêtre en 1789, fut d'abord vicaire à Meymans, puis curé à Eurre. Caché dans sa famille pendant la Terreur, il ne laissa pas pour cela d'exercer secrètement son ministère à Romans et dans les environs de cette ville; et, devenu curé de Saint-Jean-en-Royans, en 1801, ouvrit aussitôt, dans son presbytère même, un petit séminaire, qui ne comptait pas moins de 150 élèves au bout de huit ans. Seulement, cet établissement étant tombé sous le coup du décret de 1811, qui supprimait tous les petits séminaires existants en dehors du chef-lieu du département, l'abbé Fiére fut alors nommé chanoine de la cathédrale de Valence et supérieur du petit séminaire de cette ville, dont les élèves suivaient, en ce temps-là, les cours du collège universitaire. On peut même dire qu'il fut le véritable fondateur de cet établissement, qui se confondit ensuite avec le collège, ou plutôt l'absorba. Cet ecclésiastique était vicaire général de l'évêque de Valence, depuis huit ans, lorsqu'il mourut, au Bourg-de-Péage, le 28 janvier 1831, de douleur de ce que l'ancien couvent des Cordeliers de Valence, qui lui avait été cédé par le gouvernement de Charles X, pour y établir le grand séminaire diocésain, lui avait été enlevé par celui de Louis-Philippe. C'est à lui que le monastère de Ste-Claire de cette ville est redevable de sa fondation.

Cognat, *Vie de Mgr Devie*, I, 92. — Hennion, *Ann. biogr.*, I, 300. — Colomb de Batines, *Catal. des Dauph. dignes de mem.* — Etc.

FIÉRON (Jacques-Amédée-Philippe), officier général, né à Valence, le 18 août 1796, de Charles-François, négociant, et de Marie Chovet, s'engagea à 16 ans et fit les campagnes de 1812 à 1814 en qualité d'employé dans les équipages militaires et de commis à l'intendance de la grande armée. Sous-lieutenant dans la légion de la Guadeloupe, en 1816, il était capitaine d'infanterie de ligne depuis quatre ans, lorsqu'il reçut la croix de Saint-Louis, le 30 octobre 1829; et, devenu chef de bataillon de zouaves en 1838, il passa six ans après, en qualité de major, dans l'infanterie de marine. Lieutenant-colonel, le 14 août 1845, et colonel, le 24 novembre 1847, il était depuis peu de temps (1er septembre

1848), gouverneur de la Guadeloupe, lorsqu'il eut de graves démêlés avec le procureur général Bayle-Mouillard, qu'il embarqua d'autorité pour la France, parce qu'il prenait contre lui la défense des noirs. Aussi l'éloigna-t-on de cette colonie à l'expiration de son mandat (8 décembre 1851). Il fut même alors mis en disponibilité ; mais, appelé ensuite à commander le 2e régiment d'infanterie de marine, puis le 3e, il fit à la tête de ce dernier régiment la campagne de la Baltique, en 1854, campagne d'où il revint commandeur de la Légion d'honneur, à cause de sa belle conduite au siège de Bomarsund. Promu général de brigade, le 16 août 1856, cet officier passa dans le cadre de réserve, deux ans après. Il est décédé à Montpouillant (Lot-et-Garonne), le 15 décembre 1871.

Et. civ. — Arch. de la Marine. — Vapereau.

FIGON (Jean), traducteur et poète du XVIe siècle, né à Montélimar, n'a rien de commun que le nom avec un disciple de Farel, également appelé Jean Figon, qui fut un des premiers apôtres du protestantisme en Lorraine et ensuite dans le Viennois, bien qu'on les ait souvent confondus ensemble. Car, indépendamment de ce qu'aucune des œuvres de notre poète n'est d'un apôtre, il n'y a qu'à rapprocher quelques dates pour se convaincre d'une erreur que les frères Haag ont été, du reste, les premiers à commettre. Alors que *La France protestante* dit du disciple de Farel qu'il n'avait guère que vingt ans en 1556, nous savons, en effet, que le poète montilien, avocat de profession, était consul de sa ville natale en 1537, date à laquelle lui et son collègue Jean Chapuis promirent vingt écus d'or au commissaire Barrin, s'il faisait décharger la ville de Montélimar de 166 saumées de blé qu'on lui demandait pour l'armée du roi ; comme aussi est-il établi qu'au mois de septembre 1564, c'est-à-dire dans le temps que le ministre huguenot, son homonyme, « souffloit tout à la fois l'hérésie « et la rebellion dans le diocèse de « Vienne, » suivant l'expression de Charvet, notre poète était tranquillement à Montélimar, où il fut chargé, conjointement avec ses compatriotes, Pertuis et Fulgon, de préparer les écriteaux nécessaires pour l'arrivée du roi Charles IX.

Cela dit rappelons qu'en 1556 le poète Jean Figon remporta l'églantine, c'est-à-dire le second prix à l'Académie des jeux floraux, et qu'un sieur P. Paschal, que nous ne connaissons pas autrement, l'en complimenta ainsi:

Bien tost après que Ronsard, par son hymne,
Eust le rameau floral, victorieux,
Appolon fut de Figon curieux,
Et luy donna la florale Eglantine.
Or, cette fleur, cette branche argentine,
Des Tolosains ordonnée pour pris
T'a faict monstrer, Figon, en estre digne,
Monstrant le bien qu'as des Muses appris.

Simple preuve que ses concurrents étaient d'une déplorable médiocrité; car il faut reconnaître que ses vers ne valent guère mieux que ceux de Paschal, c'est-à-dire peu de chose. Nous donnons, ci-dessous, la liste de ses ouvrages :

I. *Le poétique trophée de Jean Figon, dauphinois.* Tholose, Guion-Boudeville, 1556, in-8°.

II. *La course d'Atalante et la victoire d'Hippomène.* A Tholose, chez Pierre Dupuys, de l'impr. de Guion-Boudeville, 1558, petit in-8° de 24 pp.

III. *Amitié bannie dv monde. Œvvre fait en forme de dialogue, par Cyre Theodore, poète grec et, depuis, traduit en vers françois par Jean Figon, de Montellimar en Dauphiné.* A Lyon, par Gabriel Cotier, 1559. Petit in-8° de 30 pp., dédié à « I. Coignard, « conseiller du Roi en son parlement de To- « louse. » — Autre édition de Toulouse, chez Dupuis, 1558, suivant du Verdier.

IV. *Le moyen d'éviter procès, fait pour l'utilité des marchands et autres négociateurs, au seigneur Josserand de Monts, gentilhomme dauphinois.* Lyon, B. Rigaud, 1574, in-8°. Josserand de Monts était le seigneur de Savasse, près Montélimar, qui épousa, en 1530, Marguerite de Seytres.

V. *Pérégrination de l'enfant vertueux. Œuvre contenant le sommaire des disciplines conduisant à plus haute vertu, avec trois*

chants royaux en prose. Lyon, Fr. Arnoullet, 1584, in-16.

Biogr. Dauph., I, 384. — *France prot.*, VI, 529. — De Coston, *Hist. de Montelimar*, II, 174. — Lacroix, *L'Arr. de Montelimar*, IV, 108 et VI, 276. — Brunet, *Man. du libr.*, VI, 2e part., 453. — Guy Allard, *Bibl. du Dauph.*, 103. — Lacroix du Maine et du Verdier, *Bibl.* — J. Saint-Rémy, *Pet. anth. des poetes de la Drôme.* — Etc.

FLEURY (Antoine-Hyacinthe), député, né à Saint-Vallier, le 15 novembre 1756, et décédé en la même ville, le 2 février 1848, était avocat en Parlement et juge seigneurial de Saint-Vallier et de toutes les autres terres du marquisat de ce nom, quand éclata la Révolution. Envoyé à l'Assemblée de Chabeuil, il y fut élu administrateur du département par 344 suffrages, le 26 mai 1790, et fut chargé six mois après, à ce titre, de rapporter une proposition tendant à réduire le nombre des districts ou arrondissements de ce département, qui en formait alors six. Devenu ensuite juge au tribunal du district de Romans, il fut enfin élu député de la Drôme à l'Assemblée législative, le premier sur sept ; mais ne joua qu'un rôle bien effacé dans cette assemblée, au sein de laquelle, siégeant à droite, il se borna à appuyer de son vote la politique de son groupe et s'opposa, notamment, à la mise en accusation de La Fayette, le 8 août 1792. Revenu à Saint-Vallier après la session, il y était, en 1805, juge de paix et président de l'assemblée électorale du canton, qu'il représentait, en outre, au Conseil d'arrondissement, et ne tarda pas à devenir membre du Conseil général ; mais, à partir de 1825, il ne conserva que ses fonctions de juge de paix, qu'il remplit jusqu'en 1835, date à laquelle son grand âge l'obligea à prendre sa retraite.

Marié, le 3 juin 1783, avec Françoise Grand, fille d'Etienne-François, secrétaire en la chancellerie du Conseil souverain de Corse, et de Françoise Perrochel, il laissa un fils qui travaillait en 1810, à Paris, chez l'avoué Chabroud, ancien député du Dauphiné aux Etats généraux de 1789, puis juge au Tribunal de cassation.

On a de lui : *Rapport des commissaires du département de la Drôme, sur la réduction des districts de ce département.* Valence, Viret, s. d., (1790) in-4° de 8 pp.

Biogr. Dauph., I, 395. — *Proc.-verb. de l'Ass. de Chabeuil*, 31. — Arch. Dr., L, 8335. — Rochas, *Mém. d'un bourg.*, I, 134. — Etc.

FLEURY (Jean-Baptiste-Madeleine), député de l'Isère au Corps législatif, sous le premier Empire, était chevalier de la Légion d'honneur, juge de paix du canton de Saint-Symphorien-d'Ozon et président du collège électoral de Vienne, lorsqu'il fut élu, le 1er mai 1809, et conserva son mandat législatif jusqu'en 1815. Rentré alors dans la vie privée, il se retira à Ternay (Isère), où il est décédé le 30 octobre 1841, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Frère ou cousin du précédent, il naquit à Saint-Romain-d'Albon (Drôme), en 1757.

Biogr. Dauph., I, 395. — *Stat. de l'Isère*, IV, 159. — Braun, *Stat. const.*

FLEURY-TERNAL (Charles Fleury, dit), écrivain et prédicateur, né à Tain, le 29 janvier 1692, était fils de Laurent Fleury, bourgeois de cette ville, et de Catherine Ternal. Après avoir fait ses études chez les Jésuites de Tournon, il entra chez eux comme novice, le 21 septembre 1708, et professa successivement dans leurs maisons de Rodez (1710-1713), de Montpellier (1714-1715), d'Auch (1716), et surtout de Toulouse. Ordonné prêtre, à Paris, le 23 septembre 1719, il s'adonna d'abord aux recherches historiques et publia, en 1722, une *Vie de saint Bernard, archevêque de Vienne*, qui n'est autre que celle de saint Barnard, le fondateur de l'église et de la ville de Romans;

puis une *Histoire du cardinal de Tournon* (1728), « qui emprunte son principal intérêt aux documents tirés des « archives du château de Tournon, « anéantis ou dispersés à l'époque de « la Révolution ». — Cette remarque est d'A. de Gallier, à qui l'on doit une notice sur le P. Fleury-Ternal insérée dans la *Biographie générale* de Firmin Didot. — Cela ne l'empêcha pas d'occuper en même temps la chaire, et d'y acquérir une telle réputation qu'il prêcha, en 1741, l'Avent à la Cour. Dix ans plus tard, il prêchait le Carême à Lyon ; après quoi on le trouve à Paris, et nous devons ajouter que sa réputation est amplement justifiée par des sermons manuscrits qu'il a laissés et dans l'un desquels se trouve une phrase qui vaut la peine d'être citée. Après avoir exposé qu'il y a plusieurs genres de haine, il ajoute qu'il « est une haine d'un « zèle apparent, d'autant plus dange- « reuse qu'elle est moins suspecte, « haine sacrée, haine éternelle ; les dé- « vots ne pardonnent pas, dites plutôt « les hypocrites, parce qu'il n'y a pas « de piété sans charité. »

La plupart des biographes font mourir le P. Fleury-Ternal en 1750 ou tout au moins en 1754 ; mais il vivait encore en 1760, ainsi que le prouve une lettre de lui faisant partie des archives hospitalières de Lyon (E, 800), et ne mourut, du reste, qu'en 1768, à Romans, où son acte de décès, en date du 8 août, après avoir constaté qu'il était âgé de 77 ans, fait de lui un pompeux éloge : « Nos chaires, y est-il dit, pendant « plus de 40 ans ont retenti de ses dis- « cours et nos temples des acclama- « tions que lui attiroient ses rares ta- « lents. Historien judicieux et sincère, « c'est à lui que nous sommes rede- « vables de la vie du bienheureux Bar- « nard, notre fondateur. Prédicateur « des rois, il annonça dans les cours « de France et de Pologne les vérités « du salut, avec zèle et piété, et, tou- « jours égal à lui-même jusque dans le « déclin d'un âge avancé, il ne cessa « d'être éloquent que lorsqu'il cessa « de vivre. »

BIBLIOGRAPHIE. — I. *La Vie de saint Bernard, archevêque de Vienne, dediée à Son Altesse Monseigneur l'abbé d'Auvergne, abbé général de l'ordre de Cluny, chanoine et grand prévôt de l'Eglise de Strasbourg, nommé par le Roi à l'archevêché de Vienne.* A Paris, chez André Cailleau, 1722, in-12 de 6 ff. + 240 pp. Ouvrage dont il y a deux autres éditions dans le même format, l'une de 1731, l'autre de 1748, et toutes les deux de Paris.

II. *Histoire du cardinal de Tournon, ministre de France sous quatre de nos rois.* Paris, chez Houry, 1728, in-8° de 4 ff. + 421 pages, dédié à Monseigneur le cardinal de Rohan.

On a encore de ce religieux : 1° *Compliment fait par le P. Fleuri, au roi de Pologne, à Lunéville*, 1er novembre 1743, inséré dans le *Mercure* de décembre 1743, pp. 2611-15 ; 2° *Compliment du P. Fleury, de la C. de J., au roi de Pologne*, devant qui ce jésuite a prêché *pendant le Carême dernier*, inséré dans le *Mercure* de mai 1750, pp. 122-27 ; et 3° Une lettre publiée dans la *Vie du P. Cayron*, par le P. Bouniol, pp. 95-7. Enfin, il existe en mss., à la bibl. de Lyon (Cat. III, 107-83) : *Sujets de sermons prêchés par le P. Fleuri, jésuite, dans l'église de Sainte-Croix de Lyon, pendant le Carême de* 1751.

Biogr. Dauph., I, 396. — *Bull. d'archéol.*, XI, 235. — *Biogr. univ.* — De Backer, *Bibl. comp. de Jésus*, I, 1880 et éd. Sommervogel. — Note de M. Lacroix.

FLOTTE (BALTHAZARD), prédicateur, né à Romans, le 14 novembre 1593, de Jean, sieur de Molières sur Montvendre, et d'Anne Bruyère, était tenu sur les fonts du baptême, le 16 janvier de l'année suivante, par son cousin, le fameux comte de La Roche, Balthazard Flotte, qui, étant gouverneur de Romans, tenta de livrer cette place au duc de Savoie, en 1597, et fut décapité, dix-sept ans plus tard, pour complicité dans l'assassinat d'un abbé Stefanio, que l'on savait être porteur de papiers compromettants pour le même duc de Savoie. Entré dans la Compagnie de Jésus, le 17 octobre 1613, il s'adonna vingt-cinq ans durant à la prédication, avec un véritable succès, et devenu ensuite recteur du collège de Nîmes (1656), le fut jusqu'à sa mort, arrivée en cette ville le 26 septembre 1659.

On a de lui : *Discours funèbre à l'immortelle mémoire de Madame la comtesse de Chevrières, récité à Lyon, au jour de son anniversaire, dans le Collège de Nostre-Dame de Bon-Secours, de la Compagnie de Jésus,... le 10e jour de novembre* 1636. A Lyon, chez la vefve de Claude Rigaud et Philippe Borde, 1637, in-4° de 45 pp.

Bibl. Comp. de Jésus, III, 811. — Etat. civ. — *Bull. d'archéol.*, XVII, 99.— M. de Boissieu, *Gen. de Saint-Chamond*, 133.

FLOUR DE SAINT-GENIS (HENRI-ALEXANDRE), n'appartient pas à notre département par sa famille, non plus que par sa naissance ; car celle-ci eut lieu à Turin, le 20 octobre 1800, et sa famille, qui tire le nom de Saint-Genis d'un petit village des Hautes-Alpes, dont elle acquit la seigneurie dans la première moitié du XVIIIe siècle, était vraisemblablement d'Upaix, bourg voisin, dont Jean-Antoine Flour ou de Flour, qui fut ensuite vibailli de Gap, était châtelain en 1736. Mais il n'en a pas moins droit à une place dans notre galerie, comme ayant été le premier président et, dans une large mesure, le fondateur de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

En plus de cela, homme d'une grande culture intellectuelle, d'un caractère énergique et d'une intelligence rare, entré dans l'administration des domaines en 1825, Flour de Saint Genis était attaché depuis deux ans à la direction générale de cette administration, lorsqu'il fut chargé, en 1838, d'organiser le service des domaines en Algérie. La tâche était d'autant plus difficile, qu'on allait ainsi à l'encontre de spéculateurs peu scrupuleux, qui réalisaient des bénéfices énormes en se faisant octroyer gratuitement des concessions de terrain, sous prétexte de colonisation, et par suite, qu'il fallait soutenir contre eux une lutte acharnée. Or, cette lutte, Saint-Genis la soutint bravement, en fonctionnaire courageux et intègre, et s'il finit par succomber sous les attaques d'une certaine presse, il ne quitta, en tout cas, l'Algérie, au bout de huit ans (1846), qu'après y avoir organisé le service de l'enregistrement et des domaines, rédigé l'ordonnance de 1839, qui est le code africain sur la matière, et celle du 19 octobre 1841 ; préparé les plans d'organisation de la propriété arabe, qu'on a adoptés de nos jours ; enfin, jeté les bases du système consacré par le décret du 25 juillet 1860, pour la vente des terrains domaniaux, celui des enchères. Aussi le gouvernement, mieux renseigné, ne tarda-t-il pas à lui rendre justice. Quelques mois après l'avoir rappelé d'Algérie, colonie transméditerranéenne, il lui proposa d'y retourner, « pour le bien du « service et la marche des affaires, « qu'il connaissait par une longue « pratique » ; mais il déclina cette proposition, parce qu'il lui répugnait de lutter de nouveau contre les tripoteurs d'affaires et les journalistes qui avaient eu un moment raison de lui ; et c'est alors qu'il devint directeur de l'enregistrement. Il l'était à Valence, après l'avoir été à Rouen, à Rodez et à Limoges, quand son goût pour toutes les choses de l'esprit lui fit d'abord jeter, de concert avec quelques autres hommes, les fondements d'une société, qui groupe depuis trente-deux ans tous ceux qui ont quelque souci des monuments et de l'histoire de notre département ; puis, consacrer tous ses soins à cette société, qu'il présidait depuis trois ans, lorsqu'il mourut à Valence, le 15 mars 1869.

Indépendamment d'un roman de mœurs contemporaines intitulé : *Le Prolétaire*, et d'une *Histoire administrative de l'Algérie de* 1830 *à* 1848, restés manuscrits, H.-A. Flour de Saint-Genis est l'auteur des ouvrages suivants :

I. *Lettre aux disciples de Saint-Simon*. Besançon, 1830, in-18.

II*. *Le Trappiste d'Aiguebelle*. Paris, Souverain, 1832, in-18, publié sous

le pseudonyme de Charles-Henri d'Ambel.

III. *Essai sur les Pensions de retraites.* Paris, 1833, in-8°.

IV. *Manuel des Surnuméraires de l'Enregistrement.* Paris et Saint-Marcellin, 1835; in-8°, dont la 9e édition est de 1867.

V. *Manuel des Droits de timbre.* Paris, Roret, 1836, in-8°.

VI. *Lettre sur la Propriété en Algérie.* Alger, 1842, in-8°.

VII. *Quelques notes sur l'Algérie.* Alger, 1846, in-8°.

VIII. *De l'Algérie et des Services financiers.* Paris, 1846, in-8°.

IX. *Lettres historiques, agricoles et économiques sur le Limousin,* publiées dans le *Courrier du Centre,* en 1855, 1856 et 1857. C'est une immense statistique, par commune, du département de la Haute-Vienne.

X. Trois articles publiés dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*: 1° *Nécrologie. M. Bérenger de la Drôme,* art. signé : S. G. (I, 123); 2° *Un Oppidum Gaulois à Plan de Baix* (II, 410); 3° *Rapport sur la situation de la Société en 1867* (III, 76).

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Nécrologie. M. de Saint-Genis.* S. l. n. d., in-8° de 11 pages. Signé : A. Lacroix.

Arch. Hautes-Alpes, B, 24 et 473. — *Rev. pol. et parl.*, 1897, p. 612. — *Bull. d'archéol.*

FOLQUET DE ROMANS est un troubadour du premier quart du XIIIe siècle, sur lequel on n'a que peu de renseignements; car la biographie, en langue romane, que l'on a de lui est des plus courtes et des moins explicatives. « Folquet de Rotmans si fo de « Vianes, d'un borc que a nom Rotmans. Bon joglars fo e prezentiers « en cort, et de grand solatz ; e fo « ben honratz entre la bona gen. E « fetz sirventes joglaresc de lauzar « los pros et de blasmar los malvatz. « E fetz molt bonas coblas »; c'est-à-dire : « Folquet de Romans était « de Romans en Viennois et un bon « troubadour qui plaisait aux grands, « et que les honnêtes gens esti- « maient. En outre de sirventes dans « lesquels les preux sont vantés et « les lâches blâmés, il fit quantité « de bons couplets. » Quant à ses œuvres, qui ne comprennent pas moins d'une quinzaine de pièces lyriques, elles nous apprennent qu'après avoir aimé en Dauphiné une comtesse, dont il tait le nom, il alla à la cour de Frédéric II, roi de Sicile, puis à celle du marquis de Montferrat ; après quoi il s'attacha au seigneur de Carret, près Savone, à qui il a dédié un sirvente pour l'engager à prendre part à l'expédition de Salonique, en 1224. Enfin nous savons qu'un certain «com- « te Blandra », échangea des « coblas » avec lui et que Hugues de Bersie, autre troubadour, qui fut, paraît-il, son compagnon de plaisirs, lui adressa un sirvente pour l'exhorter à réformer sa conduite et à l'accompagner outremer.

Biogr. Dauph., I, 397. — *Hist. litt. des Troubadours*, I, 460-68. — *Hist. litt. de la Fr.*, XVIII, 621. — *Hist. du Languedoc*, éd. Roschach, X, 301, 349, 560. — Etc.

FONTAINE (Alexis), fameux mathématicien du XVIIIe siècle, est bien de Claveyson, quoi qu'en dise Berriat-Saint-Prix ; nous en avons pour preuve son acte de baptême qui est dans les registres de cette paroisse et dont voici la teneur :

« Le seize du mois aoust 1704, « a esté baptisé Alexis Fontaine, né « le 13 de ce mois, fils légitime de « Me Jacques, notaire royal de ce lieu, « et de demoiselle Magdeleine Seytres. Son parrain a esté sieur Es- « tienne Seytres et sa marraine, Mag- « deleine Fontaine.... Maisonneufve, « curé. » Et en note, d'une écriture ancienne on lit ensuite: « Ledit Alexis « Fontaine est aujourd'hui inscrit

« dans l'académie des sciences et bel-
« les lettres, et l'un des plus scavans « géomettres de l'Europe. » Ce texte coupe court à toute discussion. Complétons le renseignement en disant qu'il naquit au hameau des Bertins et que c'est pour cela qu'on l'appelle parfois Fontaine des Bertins, tandis que son père s'appela pendant longtemps Viérou-Fontaine, qui paraît être le véritable nom de la famille.

Ayant perdu son père en 1726, Alexis Fontaine se rendit à Paris pour y étudier le droit et se faire une position. Seulement, il abandonna bientôt les *Institutes* et *le Digeste*, pour s'occuper de géométrie avec Clairaut et Maupertuis, dont il conquit bien vite l'amitié. Dès 1732, ses *Solutions de divers problèmes* paraissaient dans le Recueil de l'Académie des sciences; l'an suivant (13 mai 1733), il prit place dans cette savante compagnie en qualité d'adjoint mécanicien, et on le voit ensuite publier, en 1734, son *Mémoire sur les courbes tautochrones*, *Problème de géométrie* et *Résolution des équations;* vingt ans plus tard, *Mémoire sur le mouvement des absides de la lune* et *Addition à la méthode pour la solution des problèmes de maximis et de minimis;* enfin, en 1768, *Addition au Mémoire... sur les courbes tautochrones.* Les premiers de ces travaux lui avaient, depuis longtemps, fait obtenir des lettres de noblesse et le titre de membre des académies de Dijon et de Berlin, lorsqu'il se retira à Cuiseaux en Bourgogne (1764), où il fit les autres, d'une portée également haute; et s'il échoua dans certaines tentatives, d'ailleurs irréalisables, — comme celle de créer une méthode générale pour la résolution des équations algébriques de tous les degrés, par la décomposition de leurs premiers membres facteurs, et encore dans celle de l'intégration générale des équations différentielles où les variables se trouvent mêlées, — il contribua, par contre, à éclaircir la question même de l'intégration générale, et il paraît, en outre, que c'est à lui qu'on doit la notation en usage des dérivées partielles d'une fonction de plusieurs variables. De plus, il obtint un très grand succès dans la question particulière des tautochrones, qui avait été déjà résolue par Huyghens, dans le cas du vide; par Newton, dans le cas d'une résistance proportionnelle à la vitesse; et par Euler et Bernouilli dans celui d'une résistance proportionnelle au carré de la vitesse. Car, en considérant le cas où la résistance serait représentée par un trinôme du second degré en fonction de la vitesse, il y appliqua une analyse nouvelle et plus générale que celle de ses devanciers, et rien, du reste, ne saurait donner une plus juste idée de la réputation dont il jouit dans le monde savant, que ce mot d'Euler rapporté par Lalande: « S'il « y a quelque chose à trouver dont « nous n'avons aucune idée, c'est de « Fontaine que nous l'aurons. »

Ce grand mathématicien, dont les travaux ont été publiés sous le titre de: *Mémoires de mathématiques* (Paris, 1764, in-4°), après avoir été insérés dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, mourut à Cuiseaux (Saône-et-Loire), le 21 août 1771, d'une cruelle maladie supportée avec courage.

Condorcet qui fit l'éloge de Fontaine à l'Académie des sciences, tout en reconnaissant son incontestable mérite, est peu bienveillant pour lui, et l'on attribue cela à l'influence de d'Alembert.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *La Drôme aux anciennes académies et à l'Institut de France : Alexis Fontaine des Bertins*, par Etienne Mellier. Grenoble, 1899, in-4°.

Biogr. du Dauph., I, 397. — *Bull. d'archéol.*, XII, 208 et XXIX, 204. — Condorcet, *Eloge* dans les *Mém. de l'Acad. des sc.*, année 1771. — Larousse, *Dict. encycl.* — Etc. — Lalande, *Bibliogr. astr.*, année 1764.

FONTBONNE (Alexandre-Louis de), officier général, né à Etoile, le 13 juin 1750, d'Alexandre, capi-

taine aide-major au régiment d'Auvergne, et d'Anne Clauzel, était le petit-fils de Joseph-Antoine de Fontbonne, professeur de droit en l'Université vers 1698.

Ayant obtenu, le 26 juin 1769, une commission de sous-lieutenant au régiment qui avait été celui de son père, il y était lieutenant en 2e depuis une année lorsqu'on le comprit, en 1776, dans un régiment dit de Gâtinais, qui fut alors démembré de celui d'Auvergne, pour faire campagne en Amérique; et ce régiment qui prit, en 1782, le nom de Royal-Auvergne, étant resté sept ans dans le Nouveau Monde, notre officier, promu lieutenant en 1er, le 15 avril 1778, et capitaine en 2e, le 8 janvier 1780, y resta tout autant, bien qu'ayant été blessé à la tête d'un éclat de bombe, le 12 octobre 1781, sous les murs de Yorktown. Rentré en France, il fut fait capitaine en 1er, au mois de décembre 1776, et chevalier de Saint-Louis, le 29 juin 1788; puis, l'armée ayant été réorganisée, il devint, en 1792 (28 avril), lieutenant-colonel du 18e de ligne.

Moins de cinq mois après (12 septembre), Fontbonne était colonel de ce régiment, dans lequel il sût maintenir l'ordre et la discipline en des temps troublés, ce qui, joint à la part qu'il prit à la bataille de Jemmapes, lui fit avoir le grade de maréchal de camp, le 8 mars 1793. Seulement, envoyé alors à l'armée des Ardennes, où il fut chargé du commandement de la place de Maubeuge, il n'était que depuis peu de temps à son poste, quand le ministre de la guerre, Bouchotte, le suspendit de ses fonctions, sous prétexte qu'il était un ci-devant noble, en réalité parce qu'il avait besoin de sa place pour une de ses créatures. Et, dépouillé ainsi, le malheureux Fontbonne, qui n'avait pas de fortune, dut mener sa famille à Étoile, où il la laissa sous la protection de la Société populaire, dont il était un des fondateurs, avant de se rendre à Paris, pour y solliciter sa réintégration. Or, il ne put l'obtenir, et cette société qui intervint ensuite dans le même but, tant auprès de la Société des Jacobins de Paris que de la Convention, allant jusqu'à donner Fontbonne comme un membre des assemblées de Vizille et de Romans, alors qu'il n'en avait pas fait partie ne fut pas plus heureuse, car ce n'est que le 15 décembre 1794, c'est-à-dire bien après le renversement de Robespierre, que notre général fut rétabli dans son grade, sans recevoir un emploi.

Promu divisionnaire, six mois et demi après (janvier 1795), on l'envoya à l'armée d'Italie, dont il commanda successivement le centre et l'aile droite et qu'il fut ensuite chargé de réorganiser; mais, neuf mois plus tard (23 février 1796), on l'invitait à demander sa mise à la retraite.

« J'ai contrarié tant de coquins, que « je ne sais d'où part le coup », écrivait-il, à ce propos, au député Soubeyran de Saint-Prix, son ami, qu'il pressa ensuite de demander justice pour lui, en ajoutant : « S'il le faut, « je demanderai qu'il soit nommé des « commissaires éclairés et impartiaux « pour scruter ma conduite et celle « du scélérat fripon qui, non content « d'avoir pillé et désorganisé cette « armée et l'esprit public, qu'il a tâ« ché de corrompre, porte l'audace « jusqu'à vouloir noircir l'homme in« corruptible à qui il ne peut faire « d'autre reproche que celui d'avoir « pris à cœur l'intérêt du soldat et « du gouvernement. »

Fontbonne n'en dut pas moins abandonner son commandement et reprendre le chemin de la France. Or, passant par les bois de l'Esterel, il y fut assassiné, le 9 avril, sans qu'on n'ait jamais pu découvrir les coupables.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Lettres inédites du général Fontbonne au représentant du peuple Saint-Prix, avec une notice et des notes,* par Humbert de Soubeyran de Saint-Prix. Lyon, Mougin-Rusand, 1893 ; in-8° de 80 pp., avec portr.

Léopold Lamothe, *Etoile sous la Révolution,* 57, 62, 65, 67.

FOREST (Reynier), dit Cope, Coppe ou Coupe, — personnage qui peut être considéré comme l'auteur d'une famille romanaise éteinte aux XVIe et XVIIe siècles avec des hommes de guerre de renom, mais dont les membres, longtemps associés ensemble, furent tour à tour marchands, banquiers, receveurs d'impôts, entrepreneurs de travaux publics et maîtres des monnaies, — était receveur des deniers de la ville de Romans en 1352 et encore trente ans après. En 1362, on le trouve avec cela maître des monnaies delphinales, c'est-à-dire pourvu d'une charge fort lucrative; il fit en outre, en l'absence du trésorier Philippe Gilliers, les fonctions de payeur de la petite armée que le gouverneur Raoul de Louppy mena, au mois d'août de cette année-là, contre le prince d'Orange. L'an suivant, Reynier Cope ou Coupe, comme on l'appelait, acheta du comte de Valentinois les péages de Pisançon et de Charmagnieu sur l'Isère, témoignage irrécusable de sa grosse fortune, et celle-ci dut s'accroître d'autant plus sensiblement, en 1364, qu'il fut alors chargé de lever dans la province un subside de 6 gros par feu, « pour la deffense du païs delphinal. » En un mot, ce bourgeois romanais fut un homme rompu aux affaires et ses concitoyens utilisèrent plus d'une fois son expérience; car, il figure notamment parmi les négociateurs du traité que les habitants de Romans firent, le 10 juillet 1366, avec le gouverneur du Dauphiné, pour être maintenus dans leur exemption des droits de péage; et, premier consul en 1367 et 1374, il fut surtout chargé de vérifier les comptes de ceux qui le remplacèrent dans le maniement des deniers communaux.

Ce Reynier Forest, dont la maison, située rue de la Pêcherie, — *in Piscaria*, — servait en 1368 pour les assemblées consulaires, était frère de Simonet Forest, marchand de draps, qui signa, en 1355, le règlement pour la fabrication de la draperie; fut consul en 1369, et devint, l'an d'après, maître de la monnaie de Romans. Jean Forest, son fils ou son neveu, qui fut, à son tour, et pendant longtemps, maître ou directeur de cet atelier monétaire, s'engagea, le 11 août 1401, à reconstruire la quatrième arche du pont de Romans sur l'Isère, moyennant 2,150 florins d'or, et Pierre et Antoine Forest, fils de ce dernier, eurent, en 1422, des difficultés avec le chapitre de Saint-Barnard, seigneur temporel de Romans, parce que, ayant pris à ferme, cette année-là, le monnayage de cette ville, ils voulurent alors mettre les armoiries du Dauphin sur leur porte. Trois ans après, des plaintes ayant été faites contre eux, on les remplaça comme maîtres de la monnaie de Romans, et ils furent même poursuivis pour avoir retenu 800 marcs d'argent; mais telle était leur puissance, que le Dauphin, instruit de ces poursuites, s'empressa de les arrêter. Anoblis le 25 mars 1446, ils étaient alors seigneurs de la Jonchère et en partie de Beauregard et, de plus, avaient des biens considérables à Baix, Sauzet et Comps. Aussi léguèrent-ils, en 1450, une somme de 80 florins pour la construction d'une chapelle dans l'église des Cordeliers, qu'on appela la chapelle des Coppe.

Dr Chevalier, *Arm. de Romans*, 91. — Lacroix, *L'Arrond. de Mont.*, III, 35. — Morin-Pons, *Num. du Dauph.*, 247, 253, 259, 280, 291.

FOREST ou **FOREZ**. Voir : **BLACONS**.

FOREST (Michel), annaliste, né à Valence, le 4 novembre 1721, et décédé en cette ville, le 5 février 1788, était le deuxième fils d'autre Michel Forest, marchand de ladite ville, qui fut consul en 1725, et de Marie Jossaud. Marchand à son tour, il vécut tellement en dehors de la vie publique, qu'on ne se serait certainement jamais occupé de lui, sans les curieux mémoi-

res qu'il a laissés et que nous avons publiés avec une préface et des notes, sous le titre de : *Annales de Michel Forest, sur ce qui s'est passé de plus remarquable à Valence de 1736 à 1784*. Valence, 1879, in-8°. De son mariage avec Marie Fiéron, fille de Jean, il eut, entre autres enfants, trois fils, dont les deux premiers jouèrent, à Valence, un rôle assez important pendant la Révolution. Le plus jeune, appelé Augustin Forest, étant entré dans les ordres, au grand contentement de son père, était vicaire de la paroisse Saint-Apollinaire de cette ville en 1789. Il fut des premiers à faire partie de la Société des Amis de la Constitution; puis, étant devenu curé constitutionnel de la paroisse Saint-Jean, au mois de mai 1791, entra alors dans la Société des Surveillants, qui était plus accentuée que celle des Amis de la Constitution, la présida même et eut de nombreux différends avec la municipalité valentinoise, qu'il accusait de tiédeur. Enfin, le 21 nivôse an II, il déclara renoncer à la prêtrise et se maria quelques mois après, ce qui ne fit que rendre sa situation plus difficile et, par suite, aigrit à ce point son caractère que, le 22 thermidor an VII, il ne craignit pas de dénoncer à la Société populaire, comme étant au nombre des chefs des bandes d'assommeurs de Lyon et de Marseille, deux administrateurs du département, qui s'en vengèrent en le bâtonnant cruellement, le lendemain, en pleine fête publique. Quant à François Forest, deuxième fils de notre annaliste, après avoir embrassé la carrière des armes, il l'abandonna pour devenir chef de bureau à l'administration départementale de la Drôme, et se signala tellement alors, par son terrorisme, qu'on saisit ses papiers et l'emprisonna après le 9 thermidor et qu'il ne fut ensuite relâché que grâce aux instances de la Société populaire dont il avait été membre.

Etat civil. — *Ann. de Michel Forest*, introd., 7. — Rochas, *Mém. d'un bourg.*, I, 240, 311 ; II, 30, 112, 148, 153, 219.

FORT (Jean-Antoine-Siméon), dit **SIMÉON-FORT**, peintre, qui se fit remarquer par son talent dans l'aquarelle, la sépia et la gouache, naquit à Valence, le 28 août 1793. Elève de Christian Brune, les aquarelles qu'il exposa au Salon de 1824 commencèrent sa réputation et celle-ci, grandissant à chaque nouvelle exposition, lui valut d'être appelé à exécuter des dessins pour l'*Album de la duchesse de Berry*, en 1828, et, l'an suivant, pour l'*Album des Grecs*. Chargé cinq ans après de reproduire les principaux événements et batailles de la Révolution et de l'Empire, pour la galerie des gouaches de Baginetti, au musée de Versailles, il visita, à cet effet, la Corse, l'Italie, l'Egypte, l'Allemagne et la Belgique, puis consacra dix années de sa vie à l'exécution d'une longue suite d'aquarelles, qui figurèrent aux Salons de 1835 à 1847 et qui se font toutes remarquer par l'ampleur de la facture et du style. Ajoutons qu'elles forment une collection précieuse au point de vue de la topographie et de l'histoire, en même temps qu'au point de vue purement artistique.

Indépendamment de cela, Siméon Fort exposa, de 1824 à 1853, de nombreuses aquarelles ou sépias, entre lesquelles il convient de signaler une *Etude prise à Marly*, son tableau de début; *Chute du Doubs*, *Le Moulin de Dugny*, *Le Couvent de la Vierge de Sasso*, *La Ville et le Château de Saint-Cloud*, tableau exécuté pour le comte Pozzo di Borgo ; *La Gorge au loup*, *Les Fonds de Rochat*, *Les Coteaux de Bellevue*, *Les Bords de la Meuse*, une *Usine en Dauphiné*, *Les Bords du Lac Majeur*, *Le Château d'Eu*, *Les Chênes du Doubs*, *La Route du Simplon*, *Le Chemin creux*, et des vues d'Afrique, des effets du soir et des intérieurs de forêt; comme aussi des sujets de genre, tels que *Les Contrebandiers*, *La Jeune Nivernaise* et un *Portrait d'enfant*. N'ayant pas pris part à l'Exposition universelle de 1855, il se rattrapa en exposant au Salon de 1857, *Les Vacheresses*, *Les Bords du Loing* et deux

autres paysages. Tous ces travaux lui valurent une médaille de 1re classe comme aquarelliste, en 1831, une médaille de 1re classe comme peintre, en 1836, et la croix de la Légion d'honneur, en 1842. Il est décédé à Paris, le 23 décembre 1861.

Etat civil. — Gabet, *Dict. art. du XIXe siècle.* — Vapereau. — Etc.

FRANCOU (Joseph-Firmin), négociant et écrivain, né au Buis, le 2 octobre 1811, embrassa la carrière du commerce, après avoir fait ses études en vue d'une profession libérale, et s'établit à Carpentras, où il est décédé. Il employa ses loisirs à la culture des lettres et publia même, dans le *Journal des Basses-Alpes*, du 31 mars 1839, une ode à Reboul, qui fut remarquée. Mais son œuvre la plus importante est encore un volume, fort étranger à la poésie, qui fut écrit sur les données de son père, ancien cordonnier à Avignon, et dont le titre est: *L'Art du Bottier, contenant la manière de prendre mesure, de garnir les formes et embauchoirs, de couper toutes sortes de bottes et de souliers, et généralement tout ce que doivent savoir l'apprenti, l'ouvrier et le maître, divisé en 214 articles, avec 95 planches. Par B. Francou père, et J.-F. Francou fils.* Paris, Dezauche, 1832; in-8° de 413 pages, avec un atlas grand in-fol. de 12 planches, précédé d'une table des matières.

Barjavel, *Diction. de Vaucluse*, I, 518.

FRANQUE (Jean-Pierre), peintre, né au Buis, en 1776, et décédé à Paris, vers 1854, manifesta de très bonne heure, ainsi que son frère jumeau (*V. l'art. suivant*), de si extraordinaires dispositions pour le dessin, que l'intendant Caze de la Bove les envoya tous les deux à Paris, en 1787, pour y étudier la peinture aux frais de la province. Après, ce sont les États du Dauphiné, puis les départements de l'Isère et de la Drôme, qui pourvurent à leurs besoins, et finalement, sur une demande du directoire du dernier de ces départements, l'Assemblée législative décida, le 4 mai 1792, qu'une pension de 2,400 livres serait servie aux frères Franque jusqu'à l'achèvement de leurs études, et les confia pour celles-ci au peintre David, dont ils étaient, du reste, déjà les élèves; tandis que la Société académique d'écriture s'engagea, de son côté, à leur donner des soins gratuits.

Quatorze ans après, Jean-Pierre Franque, alors marié depuis huit ans avec Lucile Messageat, femme de lettres et peintre elle-même, exposait au Salon un tableau qui eut du succès : *Le Songe d'amour par l'influence de l'harmonie*, et, conjointement avec son frère, un *Hercule délivrant Alceste*, qui reparut au Salon de 1814. Puis, c'est un *Daphnis montrant à Chloé à jouer de la flûte* qui attira l'attention; et, quatre ans plus tard, *La fin de la bataille de Zurich*, tableau commandé aux deux frères par Masséna, valut à Jean-Pierre Franque la médaille d'or.

Classé ainsi parmi les artistes qui doivent bénéficier des commandes et des acquisitions de l'État, ce dernier vit acheter dès cette année-là un de ses tableaux : *Angélique pansant Médor*, par le ministre de l'Intérieur, et il en fut de même en 1817, de *Josabeth dérobant Joas aux fureurs d'Athalie*, tableau qui passa au musée de Nîmes. Il peignit ensuite, sur commande, une *Conversion de saint Paul*, qui figura au Salon de 1819, en même temps que deux autres toiles de lui : *L'Archange saint Michel terrassant le démon* et *Bergers surpris par l'orage*, tableau qui, après avoir été reproduit en tapisserie aux Gobelins, est allé au musée de Dijon. Citons ensuite un *Jupiter endormi dans les bras de Junon* (1828), qui fut acheté par le Ministère de la maison du roi, un *Saint Jean-Baptiste reprochant à Hérode son*

adultère, commandé par la ville de Paris, pour l'église Saint-Jean-Saint-François et payé 2,400 fr., prix élevé pour l'époque ; *Le Siège de Lille en* 1667, d'après Van der Meulen et Lebrun, et *Le Passage du Rhin en* 1672, d'après une ébauche de ce dernier, tableaux qui furent, l'un et l'autre, acquis par l'Etat en 1836, date à laquelle J.-P. Franque reçut la croix de la Légion d'honneur. On en peut dire autant des portraits d'*Henri IV*; de *Philippe de France (Monsieur), duc d'Orléans ;* d'*Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans*, et d'*Elisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans*, qui ont péri dans l'incendie du château de Saint-Cloud, en 1871. Indépendamment de cela, cet artiste restaura différents tableaux du musée de Versailles; mais les plus importants de ses travaux exécutés pour le compte de l'Etat sont peut-être encore la partie du plafond de la salle du Conseil d'Etat au Louvre, qui représente *la Justice veillant sur le Repos du Monde*, et le dessin colorié de la mosaïque de la salle de Melpomène, dans le même palais.

Au salon de 1853, c'est-à-dire à 79 ans, J.-P. Franque exposa encore deux tableaux: *La Sainte Vierge et l'Enfant Jésus* et *Portrait de Mgr de Quélen*, qui se ressentent de son grand âge. Enfin, pour ne rien omettre de ce qui le concerne, rappelons de plus qu'on a gravé ou lithographié différents sujets d'après ses dessins, notamment : *Villars* (*L.-Cl.-H. duc de*), portrait in-8°, chez Gavard ; L'*Orage*, lith. petit in-fol. de Langlumé ; *Un Nouveau Lazare se lève ; Maintenant je ne pourrai plus céder à ma constante faiblesse*, et *Daphnis et Chloé*, gravures au trait.

Biogr. Dauph., I, 401. — *Proc. verb. admin. Drôme* (1791), 53. — *Proc. verb. Com. instr. publ.*, 125. — Gabet, *Art. siècle dernier.* — Livrets de salons.

FRANQUE (Joseph), frère jumeau du précédent, eut, on l'a vu, les mêmes commencements que lui, et fut son collaborateur pour quelques tableaux. Quant à ceux qui sont exclusivement son œuvre, ce sont : une *Allégorie sur l'état de la France avant le retour d'Egypte*, qui figura au Salon de 1810 ; un portrait de *S. Exc. Asker-Khan, ambassadeur de Perse* (1812); un autre de *Marie-Louise contemplant le roi de Rome* et *Napoléon regardant le lever du soleil le matin de la bataille de la Moskowa*. Etabli à Naples en 1814, il y obtint au concours la place de directeur de l'Académie de peinture, avec un tableau, représentant les habitants de Pompéi arrêtés dans leur fuite par une pluie de pierres et des torrents de laves, qui est tellement beau qu'on a comparé son auteur à Rubens. Il professait encore son art dans cette ville en 1839 ; mais nous ignorons le lieu et la date de sa mort.

Biogr. Dauph., I, 401. — *Journ. art.* de 1823. — *Neues allgemeines Kunstler Lexicon*, par Nagler. — Etc.

FRÈRE (Claude), un des plus importants personnages du Dauphiné dans la première moitié du XVII[e] siècle, était de Valence et fils d'un Giraud Frère, qui faisait partie du conseil de cette ville en 1560, en même temps que le neveu d'un Louis Frère, marchand de Lyon, que l'on trouve établi à Valence, place Saint-Jean, dès le 13 juillet 1574, date à laquelle il offrit à la municipalité de cette ville de lui prêter 2,000 livres, pour la « reparation « et fabrique de l'église Saint-Jehan « et pour ung puydz à l'hospital dudict « Saint-Jehan. » Qui plus est, devenu orphelin de bonne heure, il eut pour tuteur cet oncle, qui le fit élever à Paris et lui laissa ensuite tous ses biens, comprenant, avec sa maison de la place Saint-Jean, quantité de terres dans la banlieue. Or, étant, tout à la fois, très habile et fort ambitieux, Claude Frère, après avoir étudié le droit et pris le grade de docteur agrégé en l'université de Valence, profita

de ce que cette université était alors en désarroi pour se faire attribuer une de ses chaires, au mois de janvier 1592, ce qui n'était, au fond, qu'un moyen pour lui de s'affranchir de l'impôt qui grevait ses biens, les professeurs de l'Université jouissant des privilèges des nobles. Voyant cela, les consuls de Valence protestèrent d'autant plus énergiquement contre cette attribution de chaire, qu'il en devait résulter une surcharge pour les autres citoyens et qu'aux termes des règlements universitaires, toutes chaires devaient être mises au concours ; mais Frère, qui n'était pas homme à se déconcerter pour si peu, offrit alors d'occuper sa chaire sans gages, manœuvre fort adroite, la somme d'impôts dont il cherchait à s'affranchir ainsi dépassant et de beaucoup les gages, d'ailleurs fort mal payés, qu'il offrait d'abandonner. Aussi les consuls persistèrent-ils dans leur opposition, et Frère s'étant alors déclaré prêt à disputer sa chaire, conformément aux règlements, ils firent le possible pour lui susciter des concurrents sérieux. Seulement, on n'en trouva pas et, finalement, après dix mois de tiraillements et d'oppositions vaines, Claude Frère fut régulièrement mis en possession de la quatrième chaire, dite « civile doctorale », le 13 novembre 1592.

Professeur, Frère enseigna-t-il réellement le droit, comme le disent ses biographes? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'y avait presque pas d'étudiants et, par cela même, de cours, à l'université de Valence, dans les dernières années du XVIe siècle, et que, moins de quatre ans après sa nomination, l'héritier du marchand de la place Saint-Jean achetait une charge d'avocat du roi au Grand-Conseil, qu'il échangea, bientôt après, contre une de conseiller à ce même Grand-Conseil. Devenu maître des requêtes de l'Hôtel du roi, en 1602, il resta cependant quand même à Valence, où il n'eut pas moins de six enfants en neuf ans (1599-1608), et qu'il habitait probablement encore quand les États du Dauphiné s'assemblèrent dans cette ville, au mois de février 1610, sous l'œil de Lesdiguières. Car, c'est dans ce temps-là, et vraisemblablement en cette circonstance, qu'il se lia avec le futur connétable, qui l'aida puissamment à parachever sa fortune et pour qui il devait être « celuy qui fut parmy ses « amis en sa plus grande confiance et « en la plus haute estime de sagesse », suivant les expressions de Videl.

Ayant bien vite compris le parti que l'on pouvait tirer d'un homme de la valeur de Frère, Lesdiguières le fit employer, en effet, de manières très différentes : en 1611, « pour bailler à « prix fait et faire travailler aux répa- « rations nécessaires du pont d'Avi- « gnon » ; l'an suivant, dans les négociations qu'il eut avec le co-légat Filonardi, pour la solution de certains différends touchant les protestants français possessionnés dans le Comtat-Venaissin ; deux ans plus tard, en qualité de membre de la commission chargée d'assurer l'exécution de l'édit de Nantes en Dauphiné. Enfin, quand le parti huguenot, poussé par Condé, eut résolu de tenir la fameuse assemblée politique de Grenoble (juillet 1615), Frère ayant été nommé « commissaire de S. M. pour avoir l'œil « à ce qu'il ne fut fait en cette assem- « blée aucune délibération contre le « service du roy », concurremment avec Charles de Créqui, lieutenant général au gouvernement de Dauphiné et gendre de Lesdiguières, celui-ci, qui avait la haute main sur tout ce qui se passait en Dauphiné, estima dès le premier jour qu'il suffisait de notre Valentinois. Et, de fait, ce dernier remplit si bien une mission tout à la fois délicate et difficile, que la première présidence du parlement de Grenoble étant devenue vacante quelques mois après (3 mai 1616), par le fait de la mort d'Artus Prunier de Saint-André, on ne crut pouvoir moins faire que de lui donner cette importante charge, en récompense de ses services.

Nommé le 25 juillet 1616, il fut mis en possession le 2 septembre sui-

vant. Devenu ainsi le premier magistrat de la province, Claude Frère n'en fut que davantage le conseiller et l'ami de Lesdiguières qui, lui ayant fait part, quelque temps après, de l'intention qu'il avait d'épouser sa maîtresse Marie Vignon, fit assez de cas de son avis pour ne pas contracter ce mariage en Savoie, ainsi qu'il se le proposait, et, qui plus est, l'en récompensa en lui faisant avoir du roi, le 11 mars 1618, une pension de 3,600 livres « pour faire « utilement et dignement la charge de « premier président », et, dix-sept jours après des lettres de noblesse.

Trois ans plus tard, le futur connétable, cédant à ses sollicitations, signait à Valence, dans « le logis de « Frère », l'acte par lequel il s'engagea à se faire catholique; et c'est également dans ce temps-là qu'il chargea notre président d'administrer le Dauphiné en son absence, de concert avec le gouverneur de Grenoble, ce qui peut donner la mesure de la confiance qu'il avait en lui et marque le degré d'importance qu'avait alors atteint l'ancien professeur en l'université de Valence. Or, tout en travaillant à sa fortune politique, Claude Frère ne négligea pas d'augmenter ses biens; car, ayant prêté 4,800 livres, en 1606, à Gaspard de Beaumont, seigneur de Barbières et de Pellafol, il le contraignit, dix ans après, à lui vendre ces deux seigneuries moyennant 13,166 livres, c'est-à-dire à très bas prix; et un autre membre de la même famille, se trouvant à son tour dans l'embarras, lui vendit, en 1617, les importantes terres et seigneuries de Beaumont, Montfort, Crolles et le Touvet, pour le prix de 48,000 livres, qui était également fort inférieur à leur valeur réelle. Ajoutons que, même après la mort de son protecteur Lesdiguières, il trouva moyen de faire porter à 6,000 livres la pension que lui faisait le roi (13 février 1627), ce qui est un nouveau témoignage de sa peu scrupuleuse habileté. Comme aussi sa grande fortune explique-t-elle, mieux encore que ses services, les hyperboliques éloges qui lui ont été décernés par la plupart des écrivains dauphinois de son temps, étant donné avec cela que les médailles qu'il fit frapper à son effigie prouvent qu'il eut grand soin de sa renommée.

Claude Frère mourut en 1641, ayant eu de son mariage avec Madeleine Plovier, fille de Bertrand, premier président de la Chambre des comptes de Dauphiné, au moins huit enfants, dont six naquirent à Valence : 1° Madeleine, née le 14 mai 1599, qui épousa Charles d'Hostun-Claveyson ; 2° Pierre, né le 29 mars 1601 et décédé le 3 février 1626, conseiller au Grand-Conseil, qui fut l'ami de Gassendi et s'occupait de mathématiques et d'astronomie, à ce que nous apprend une lettre en date du 15 février 1625, par laquelle il prie Willebrod Snélius de faire construire en Hollande, « un quart « de cercle de cuivre dont le rayon soit « au moins de deux pieds, mesure de « Paris », parce qu'il ne pouvait sans cela observer les astres ; 3° Claude, né le 15 mars 1602 ; 4° Alexandre, né le 5 février 1603 ; 5° Louise, née le 15 octobre 1604; 6° Alexandre, né le 16 juillet 1607 ; 7° Louis, né le 4 novembre 1608, qui succéda à son père dans la première présidence du Parlement, fit partie, l'année suivante, de la commission extraordinaire qui jugea Cinq-Mars et de Thou, et mourut sans enfants, le 10 novembre 1643 ; 8° enfin, Laurence, qui épousa Antoine du Faure de la Rivière, conseiller au Parlement.

ICONOGRAPHIE. — I. Médaille de bronze de 50 mill. D'un côté, buste de profil à G., tête nue, en costume de président avec fraise et autour : CLAUDIVS FRERE PR. PRÆSES SEN. GRA. 1623. Au revers, un dextrochère arrosant, avec une aiguière, une plante de lis, et, dans le fond, une église au bas d'un coteau. Légende : FRVOR DVM FOVEO. Signé : *Ollier.* — II. Méd. br. de 40 mill. D'un côté, buste de profil à G., mais avec une barbe plus courte et sans fraise. Au revers, une main sortant d'un nuage arrose une plante de lis avec une aiguière, et, dans le fond, une tour ruinée. Même légende que ci-dessus mais signée : *Ollier, f.*, 1624. — III. Méd. br. de 44 mill. Même type, même légende et même date que

ci-dessus. Au revers, buste de femme, de profil à D., avec fraise, chaine et bijoux dans les cheveux ; légende : MAGDALENA. PLOVIER. CONIVX. — IV. La même sans revers.

Biogr. Dauph., I, 401. — Arch de Valence, BB, 9, 12 ; GG, 1. — Boniel de Catilhon, *Vie d'Expilly*, 68, 72. — Videl, *Hist. de Lesdiguières*, I, 506, 535 ; II, 35, 148. — Arch. de l'Isère, B, 2929. — *Bull. d'archeol.*, XV, 342. — Bouchitté, *Nég. pour la conf. de Loudun*, 24. — P. Bourgerel, *Vie de Gassendi*, 26. — Etc.

FREYCINET (LOUIS DE **SAULSES DE**), négociant et agronome, appartenant à une famille de notaires de Bourdeaux-sur-Roubion, dont il est question dès le milieu du XVe siècle et qui forma dans la suite nombre de branches, était l'arrière-petit-fils d'un Jean de Saulses, notaire à Valence, qui acquit, en 1623, le domaine de Freycinet sur Mirmande, et parait être le premier de sa famille qui ait joint à son nom patronymique celui de ce domaine, dont il finit même par se contenter tout à fait. Né en 1751, à Lyon, où son père faisait le commerce des soies, il fit lui-même, pendant quelque temps ce commerce dans la même ville; mais s'étant établi ensuite à Montélimar, qu'il habitait dès 1775 et où il était recteur de l'Hôpital en 1788, il représenta cette ville dans l'Assemblée générale des trois ordres du Dauphiné, tenue à Romans à cette dernière date, et vingt mois plus tard (mai 1790), il la représentait encore dans l'Assemblée de Chabeuil qui, après avoir organisé le département de la Drôme, le choisit pour en être un des administrateurs. On peut juger, du reste, de l'estime qu'on avait pour lui à Montélimar par ce fait qu'ayant été, par cela même, obligé de se démettre de la charge d'officier municipal de cette ville, le maire, Bauthéac de Grandval, en témoigna publiquement ses regrets, le 2 août 1790.

L'an suivant, Louis Freycinet, comme on l'appelait alors, fut élu juré près la Haute-Cour nationale, le 5 septembre, puis président de l'administration départementale le 18 novembre ; mais ses opinions fort modérées s'étant ensuite trouvées en opposition avec la marche des événements, il s'empressa de renoncer à la gestion des affaires publiques et vivait depuis plus de deux ans dans la retraite, quand le représentant Jean Debry, qui était, à ce moment-là, en mission dans les départements du Sud-Est, l'appela à faire, derechef, partie de l'administration départementale, le 12 nivôse an III (1er janvier 1795). Quelques jours après, on le chargeait d'une mission fort délicate. Le pays étant menacé de la famine, il s'agissait de se procurer des grains au dehors et, comme les assignats n'y avaient plus de valeur, de se procurer en même temps, soit des traites sur l'étranger, soit des métaux précieux ou des marchandises que l'on pût donner en échange de ces grains. Or, la commission instituée à cet effet ayant été composée du négociant privadois Regard, de Jean Viret, de Chabeuil, et de Freycinet, celui-ci se rendit à Gênes, pendant que le premier de ses collègues allait à Lyon et l'autre à Marseille, et l'ensemble de leurs opérations, en huit mois, porta sur une somme de 16 millions 461,476 livres en assignats et 1,272,846 livres en numéraire, tant en recettes qu'en dépenses. Seulement, ainsi qu'il était facile de le prévoir, l'apurement des comptes ne se fit pas sans difficultés et il en résulta même, entre Regard et Freycinet d'un côté et Viret de l'autre, un procès qui n'était pas encore terminé cinq ans plus tard.

C'est, croyons-nous, à la suite de cette affaire, qui lui causa beaucoup d'ennuis et vraisemblablement des pertes, que Louis de Saulses de Freycinet renonça à la vie publique, pour ne s'occuper que de sa famille et de ses affaires privées, à tel point que le préfet de la Drôme, qui l'appréciait à sa valeur, l'ayant chargé, le 29 prairial an IX, de se rendre à Saint-Paul-Trois-Châteaux pour y pacifier les esprits, il lui déclara catégoriquement

vouloir rester « étranger à toute autre « chose que son état » ; et il en fut ainsi jusqu'à sa mort, arrivée en 1827, à sa campagne de Freycinet.

Marié, le 21 décembre 1776, avec Antoinette-Elisabeth-Catherine Armand, il laissa entre autres enfants les trois qui suivent.

On a de lui : *Essai sur la vie, les opinions et les ouvrages de Barthélemy Faujas de Saint-Fond...* Valence, 1820, in-4° de 56 pp. ; il a encore publié, de ce naturaliste, un mémoire sur les vers à soie.

Et. civ. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, III, 88. — Arch. Dr., E, 2141. — Rochas, *Journ. bourg.*, I, 134, 143 ; II, 205, 410. — Ed. Maignien, *Bibl. Révol.* II, 1550, 1562. — Notes de MM. Lacroix et Gust. Latune.

FREYCINET (CASIMIR-FRÉDÉRIC DE **SAULSES DE**), quatrième fils du précédent, né à Montélimar, en 1786, s'occupa d'abord d'horticulture et d'arboriculture, à Loriol, où il établit, dès 1806 ou 1807, une importante pépinière ; puis, étant entré dans l'administration des Droits réunis, fut successivement receveur à Négrepelisse et à Montpellier (1828-1836), directeur d'arrondissement à Souillac (Lot), de 1836 à 1845 ; à Roanne, de 1845 à 1848 ; enfin, directeur de département, à Montauban, de 1848 à 1854, date de sa mise à la retraite. Il est décédé à Négrepelisse (Tarn-et-Garonne), le 19 septembre 1862.

On a, de cet arboriculteur, les trois brochures suivantes, dont les deux premières furent publiées par ordre du préfet de la Drôme :

I. *Notes sur le chêne à kermès et sur l'insecte qu'il nourrit.* Valence, Montal, 1808, in-8° de 14 pp.

II. *Notice sur le fustet.* Valence, Montal, 1808, in-8° de 20 pp.

III. *Catalogue raisonné des arbres, arbrisseaux et sous-arbrisseaux cultivés en plein air dans la pépinière de Casimir Freycinet, à Loriol, département de la Drôme.* Valence, J.-J. Viret, s. d., in-8° de 134 pp., avec cette épigraphe :

Heureux qui dans le sein de ses dieux domestiques
Se dérobe au fracas des tempêtes publiques,
Et dans un doux abri trompant tous les regards,
Cultive son jardin, les sciences et les arts.

DELILLE, *L'Homme des champs*, ch. 2.

Ce catalogue est un véritable livre d'arboriculture plein de renseignements utiles.

Et. civ. — Notes de M. Lacroix et de M. de Freycinet, sénateur.

FREYCINET (LOUIS-HENRI DE **SAULSES DE**), frère du précédent, naquit à Montélimar, le 31 décembre 1777. Après avoir fait, conjointement avec son frère cadet (*V. l'article suivant*), d'excellentes études, sous la surveillance de son père, il s'engagea dans la marine, à Toulon, le 27 janvier 1794. Embarqué en qualité d'aspirant de 3e classe, sur le vaisseau *L'Heureux*, il prit part à tous les combats que l'escadre de la Méditerranée livra aux escadres combinées d'Espagne et d'Anglerre pendant environ trois ans et demi, notamment à celui du cap Nolis; se conduisant partout de telle sorte, que l'amiral Truguet, qui avait pu l'apprécier pendant qu'il commandait cette escadre, étant devenu ministre de la marine, le proposa, en quittant ce ministère (16 mai 1797), pour le grade d'enseigne de vaisseau. Or, fait d'autant plus à noter qu'il est rare, dès qu'il fut instruit de cela, le jeune de Freycinet écrivit au ministre, pour le prier « de nommer à sa place, « un officier qui, par son habileté et « par ses services, soit plus utile à la « patrie »; et c'est en somme, presque malgré lui, que notre jeune marin fut définitivement nommé enseigne, le 22 juillet 1797.

Enseigne, Henri de Freycinet servit successivement sur *La Révolution*, *Le Dix-Août*, *L'Indomptable* et *La*

Biche, jusque vers la fin de l'année 1799, date à laquelle il obtint l'autorisation de se rendre à Paris pour se fortifier dans ses études. Il y suivit les cours de Fourier et s'y fit une telle réputation d'officier intelligent et laborieux, que l'expédition scientifique du capitaine Baudin ayant été décidée l'année suivante (août 1800), il fut désigné, ainsi que son frère, pour en faire partie. Embarqué sur *Le Géographe*, tandis que celui-ci prenait place sur *Le Naturaliste*, il fut non seulement un collaborateur précieux pour les vingt-quatre savants qui firent partie de cette expédition, s'occupant tout particulièrement de travaux hydrographiques ; mais le capitaine Baudin étant mort à l'Ile de France, après avoir perdu la plus grande partie de ses équipages, il prit le commandement de l'expédition, qu'il ramena en France le 25 mars 1804, après quarante et un mois de navigation.

Ayant trouvé, à son retour, un décret, en date du 5 mars de l'année précédente, qui le nommait lieutenant de vaisseau, H. de Saulses de Freycinet prit, quelques jours après (avril 1804), le commandement du *Phaéton*, brick avec lequel il fit la chasse aux bâtiments anglais sur les côtes d'Irlande, puis fut envoyé dans la mer des Antilles, où il livra deux combats qui peuvent compter parmi les plus brillants de la marine française. Dans le premier, qui eut lieu non loin de la Martinique, il eut une jambe fracassée ; dans l'autre, qu'il soutint, le 26 mars 1806, contre la frégate anglaise *La Pique*, qu'appuyait une goëlette, il n'amena son pavillon qu'après avoir eu l'épaule traversée par un biscaïen et le bras droit emporté par un boulet. Rentré en France à la suite d'un échange de prisonniers, le 28 novembre 1807, il fut nommé capitaine de frégate, le 2 juillet suivant, prit en même temps le commandement de *L'Elisa*, navire avec lequel il partit aussitôt en croisière contre les Anglais, et dépensa, cette fois encore, beaucoup d'héroïsme en pure perte. Car, ayant voulu, à lui seul, tenir tête à toute une division ennemie qu'il rencontra près de l'île Tatihou, dans la Manche, il dut en fin de compte s'échouer non loin de la Hougue et, cela fait, se laissa canonner cinq jours durant avant d'amener son pavillon.

Prisonnier une seconde fois, Henri de Saulses de Freycinet eut, après sa mise en liberté, d'autres commandements et, nommé capitaine de vaisseau le 10 juillet 1816, devint major général de la flotte à Rochefort, le 20 septembre suivant, et commandant des élèves de la marine, dans ce port, le 5 janvier 1818. Dix-neuf mois après (août 1820), il allait comme gouverneur à l'île Bourbon, où il ne resta pas moins de six ans et où il laissa de tels regrets que, lorsqu'il échangea ce poste contre celui de gouverneur de la Guyane, au mois de février 1827, les habitants de cette colonie lui offrirent, au moment de son départ, un service d'argenterie, avec cette inscription : *A M. Henry de Freycinet, l'île de Bourbon reconnaissante*. Créé baron le 26 novembre 1828, il obtint, dans le même temps, le grade de contre-amiral et devint ensuite gouverneur de la Martinique. Seulement, il lui fallut bientôt abandonner ce poste pour des raisons de santé et, devenu major général du port de Toulon, au mois de juillet 1832, puis préfet maritime par intérim (1er janvier 1834), il fut enfin nommé, cinq mois et demi après, préfet maritime à Rochefort, ville où il mourut le 21 mars 1840, étant alors commandeur de la Légion d'honneur, membre de l'académie de Rochefort et, depuis dix ans, membre de la Société de géographie.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notices sur MM. Henri et Louis Freycinet*, par M. de la Roquette. Paris, s. d., mais de 1844, in-8° de 39 pp. — II. *Notice biographique de M. L.-H. de Saulses, baron de Freycinet, contre-amiral....* par E.-J. Fleury. Rochefort, 1852, in-8° de 28 pp. — III. *Louis-Henri de Saulses de Freycinet*, par M. Dezos de la Roquette. S. l., Plon, 1856, in-8° de 8 pp.

Biogr. Dauph., I, 403. — Delacroix, *Stat. de la Drôme*, 544. — *Revue anglo-française*, 19e livr., p. 296. — Etc.

FREYCINET (LOUIS-CLAUDE DE **SAULSES DE**), frère du précédent, né à Montélimar, le 7 août 1779 et non en 1775, comme le disent la plupart des biographes, s'engagea, dit-on, dans la marine, comme son frère, le 27 janvier 1794, bien qu'il n'eût, à ce moment-là, que treize ans et demi, et eut absolument la même fortune que lui, jusqu'au départ de l'expédition commandée par le capitaine Baudin, pour les terres australes, au mois d'août 1800. Embarqué alors sur *Le Naturaliste*, pendant que son frère allait sur *Le Géographe*, il se sépara un moment de cette expédition en 1802, le bâtiment qui le portait ayant été renvoyé en France, mais la rejoignit au bout de peu de temps, avec *La Casuarina*, goëlette de 30 tonneaux, dont on lui donna le commandement; et ce petit navire ayant été désarmé à l'Ile de France, en 1803, il prit alors place, comme son frère, sur *Le Géographe*, et rentra en France avec lui.

Devenu enseigne de vaisseau en même temps que ce frère, Louis de Saulses de Freycinet commanda pendant quelques mois *Le Voltigeur*, brick avec lequel il fit croisière contre les Anglais ; mais le délabrement de sa santé l'ayant ensuite contraint à demander un congé, il se rendit à Paris, où il ne tarda pas à être attaché au Dépôt des cartes et plans de la marine, avec mission de raconter les travaux hydrographiques auxquels il avait pris part pendant l'expédition aux terres australes. Or, il y termina en outre la partie historique, dont on avait chargé le naturaliste Fr. Péron et qui n'était pas achevée quand ce dernier mourut en 1810; et c'est vraisemblablement en récompense de ces travaux, qu'il fut nommé capitaine de frégate, en 1811.

Six ans après, le gouvernement français, ayant décidé de faire faire un voyage de circumnavigation, pour déterminer la configuration du globe, étudier le magnétisme terrestre et recueillir tous les objets d'histoire naturelle pouvant contribuer à l'avancement de la science, en confia la direction à Louis de Saulses de Freycinet, qui appareilla à Toulon, le 17 décembre 1817, avec la corvette *L'Uranie*, ayant à son bord une commission de savants, parmi lesquels était Jacques Arago, et pour second, Duperrey, plus tard commandant de *La Coquille* et membre de l'Institut. Arrivé au Cap, il y fit des expériences sur le pendule et la boussole, qui furent renouvelées à l'Ile de France, et de là atteignit, au mois de septembre 1818, la baie des Chiens marins, où il trouva des inscriptions attestant qu'en 1616, le navire hollandais *L'Endracht* et, en 1617, *Le Goolving*, y mouillèrent, et compléta le trop rapide travail que Baudin y avait fait, en 1802. S'étant ensuite rendu à Timor, et, de là, en Papouasie, il recueillit partout des renseignements fort utiles pour la géographie, l'ethnographie et l'histoire, aussi bien que pour la physique et l'histoire naturelle. Mêmes travaux aux îles Mariannes et aux îles Sandwich, qu'il visita ensuite ; après quoi, étant entré dans l'hémisphère sud, le 7 septembre 1819, il détermina la position exacte des îles du Danger et découvrit, à l'est des îles Samoa, un îlot qu'il appela Rose, du nom de sa femme, qui l'avait accompagné dans son expédition. Le 18 novembre, il était à Sydney, où il fit d'importantes observations sur la pesanteur et le magnétisme, et il retournait en France, par le cap Horn, lorsqu'un coup de vent ayant jeté son navire contre une roche sous-marine, il en résulta de telles voies d'eau qu'il dut l'abandonner, heureux de pouvoir sauver son matériel scientifique, ses passagers et son équipage, qu'il ramena en France sur un navire américain, auquel il donna le nom de *La Physicienne*.

C'était le 12 février 1820. Arrivé au

Havre, le 13 novembre suivant, c'est-à-dire après trois ans de navigation, apportant avec lui de précieuses collections de mammifères, d'oiseaux, d'insectes et de poissons, dont quelques-uns étaient inconnus, Louis de Saulses de Freycinet fut non seulement acquitté, avec éloges, par le conseil de guerre devant lequel il dut comparaître pour avoir perdu son navire, mais reçut encore le meilleur accueil du roi Louis XVIII, qui le nomma capitaine de vaisseau séance tenante.

A partir de ce moment-là, notre explorateur s'occupa exclusivement de la rédaction de son voyage, travail qui n'était pas complètement terminé lorsqu'il mourut dans sa campagne de Freycinet, commune de Mirmande, le 18 août 1842, étant chevalier de Saint-Louis depuis 1814, commandeur de la Légion d'honneur depuis 1832, membre de l'Académie des sciences depuis 1826, et avec cela, membre fondateur de la Société de géographie et associé de quantité d'autres sociétés savantes.

On a donné son nom à une île de l'archipel Pomotou et à la côte du sud de l'Australie.

Détail intéressant notre département, L.-Cl. de Freycinet, qui était né protestant, s'étant converti au catholicisme dans ses dernières années, fit don de ses ouvrages au petit séminaire de Valence, pour témoigner de sa sympathie à cet établissement.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice historique sur MM. Henri et Louis Freycinet*, par M. de la Roquette. Paris, s. d., mais 1844, in-8° de 40 pp. — II. *Louis de Freycinet, sa vie de savant et de marin, ses voyages, ses ouvrages, ses lettres, son caractère et sa mort*, par Fr. Grille. Paris, 1845, in-18. Il y a de cette dernière brochure une réimpression avec des notes de Gabriel Lafond. Paris, Ledoyen, 1853, in-12 de 84 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Mémoire sur la Géographie et la Navigation de l'Ile de France*. Paris, 1812, in-4°. Tirage à part d'un art. inséré dans le *Voyage pittor. à l'Ile de France*, de J. Milbert.

II. *Voyage de découvertes aux Terres australes, pendant les années* 1800-1804. Paris, Impr. Roy, 1815 ; grand in-4°, avec atlas in-fol. de 32 cartes. Ouvrage faisant suite à celui de Péron, dont L.-Cl. de Freycinet a donné une nouvelle édition en 1824-25 (Paris, Arthus Bertrand) ; 4 vol. in-8°, avec atlas in-4° de 53 pl. et 9 cartes.

III. *Voyage autour du monde, entrepris par ordre du roi*. Paris, Pillet, 1825-1844 ; 13 vol. in-4° et atlas in-fol.

IV. Différents mémoires insérés dans les *Annales maritimes* ou les bulletins des sociétés savantes dont L.-Cl. de Saulses de Freycinet faisait partie.

Biogr. Dauph., I, 304. — Delacroix, *Stat. Drôme*, 544. — Larousse. — Michaud, *Biogr. univ.* — Quérard, *France littér.* — Note de M. Perrossier. — Etc.

FROMENT (CLAUDE), professeur en l'université de Valence, de qui Guy Allard dit qu'il « commença une belle « bibliothèque, qu'il estoit bien versé « dans la théorie du droit et laissa en « manuscrit un commentaire sur les « loix de Modestin et les 50 décisions « de Justinien », n'était pas d'une famille établie à Valence dès la fin du XIIIe siècle, comme le prétend La Chesnaye des Bois ; car, indépendamment de ce qu'on ne rencontre pas le nom de Froment dans les papiers de cette ville avant les dernières années du XVIe siècle, nous savons que notre professeur naquit au Pont-St-Esprit, ce qui permet de croire qu'il était de même souche que les Froment de Castille, famille du diocèse d'Uzès. Par contre, Gaspard Froment s'étant engagé, au mois de mai 1582, à commenter les *Institutes* en l'université de Valence, moyennant 66 écus et 40 sous ou 200 livres par an, devint alors tout à fait Valentinois ; ce premier engagement, qui fut contracté pour trois ans, ayant été ensuite renouvelé jusqu'à sa mort qui arriva en 1613. Et l'on peut même dire qu'il personnifia pendant assez longtemps, à lui seul, cette université, les finances de la ville de Valence étant en si lamentable état, vers la fin des guerres civiles, que la plupart des autres chaires manquaient de professeurs, faute de pouvoir les payer et qu'on ne conserva la sienne que parce

qu'il se « contentoit de fort petits ga- « ges. » On finit même par le prier de « lire » gratuitement. C'était en 1592, et ce n'est guère que dix ans après que toutes choses reprirent un cours régulier dans l'université de Valence. A ce moment-là, Claude Froment occupait la seconde chaire de droit, qu'il échangea, cinq ans plus tard (5 nov. 1607), contre la 4ᵉ, ayant obtenu, deux mois auparavant, des lettres de noblesse qui furent enregistrées au parlement de Grenoble en 1609. Il était titulaire de la première chaire, avec 1,000 livres de gages, lorsqu'il mourut.

Biogr. Dauph., I, 406. — La Chesnaye, XII, 426. — Arch. Valence, B, 11, 12, 14 et 15; GG, 65. — Nadal, *Hist. Univ. Valence*, 115, 124, 145. — Etc.

FROMENT (Gaspard), fils aîné du précédent et d'Anne des Mottes, professeur en l'université de Valence comme son père, qu'il remplaça, en 1610, dans la quatrième chaire de droit, échangea, vingt-deux ans après, cette chaire contre la deuxième, sans concours; il en résulta naturellement des protestations, mais celles-ci ne l'empêchèrent pas d'obtenir, au mois de juillet 1645, la première, qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 20 déc. 1650. S'il eut, ainsi que le remarque Chorier « plus de renom que son père », c'est surtout à cause d'une belle bibliothèque commencée par ce dernier et qu'il augmenta, et aussi parce qu'il fut plus d'une fois chargé de délicates missions, dans l'intérêt de l'Université, par exemple, en 1612, de se rendre en cour, pour y obtenir « estat assuré des « gages des professeurs. » Bien mieux, on a avancé que c'est lui qui conduisit le procès intenté, douze ans plus tard, aux Jésuites de Tournon, pour les empêcher de conférer le grade de docteur en théologie, et qu'il est, par suite, l'auteur du factum anonyme intitulé : *Advertissement pour les Universitez de France contre les Jésuites, au Roy et à nos seigneurs de son conseil* (Paris, 1624), petit in-8° de 40 pages, qui a été reproduit dans le *Mercure jésuite*, LI, 653-74. Seulement, il y a de grandes raisons de croire qu'on a confondu, en cette circonstance, notre professeur avec son frère cadet, l'avocat Antoine Froment, 1ᵉʳ consul de Valence en 1628, que les Valentinois députèrent cette année-là au comte de Sault, pour se plaindre des pilleries commises par les soldats, et qui se rendit l'an suivant auprès du cardinal de Richelieu assiégeant Privas, puis en cour, pour négocier l'établissement d'un présidial à Valence. En tout cas, nous savons, par une demande d'arrérages à lui dus, faite en 1639 par Madeleine Croze, sa femme, que le professeur Gaspard Froment était alors « accablé depuis environ 4 ou 5 ans, « de grandes et continuelles maladies « incurables. »

Biogr. Dauph., I, 406. — Arch. Valence, BB, 15-19; CC, 39, 43. — Id. Isère, B, 584. — Chorier, *Est. pol.*, III, 366. — Nadal, *Hist. Univers. de Valence*, 146.

FUGIÈRE (Jean-Urbain), officier général, né à Valence, le 2 février 1752, d'autre Jean et d'Aimée-Jeanne Policar, s'engagea à 18 ans, dans le régiment de Barrois-infanterie et y était depuis quatre ans sergent-major, lorsqu'il prit son congé, le 15 avril 1784, pour revenir dans sa famille. Mais la Révolution, puis la guerre ayant éclaté, il se réengagea aussitôt et venait d'être élu capitaine dans le 3ᵉ bataillon de volontaires de la Drôme, lorsqu'il fut chargé de se rendre auprès des administrateurs de ce département, pour leur demander des armes, le 7 octobre 1791. Deux ans après (4 août 1793), il était fait chef de bataillon, à cause de sa brillante conduite à l'armée des Alpes; et, passé ensuite à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis à l'armée d'Italie, il eut un cheval tué sous lui au combat de Roveredo (4 sept. 1796), étant alors à la tête de la 18ᵉ demi-brigade et non loin de Bonaparte qui, se

souvenant de sa bravoure, le jour de la bataille de Rivoli, lui cria en passant: « Brave 18e, je vous connais, « l'ennemi ne viendra pas devant « vous ! » La bataille gagnée, Fugière obtint de faire broder ces paroles sur son drapeau. Un an plus tard (3 mars 1798), il enlevait, à la tête de 1,500 hommes, le pont de Muneck, défendu par 7,000 hommes et 22 pièces d'artillerie, ce qui lui valut d'être fait général de brigade vingt jours après ; et Bonaparte qui ne le perdait pas de vue, l'ayant alors emmené avec lui en Egypte, notre Valentinois se distingua tellement à la bataille des Pyramides, qu'on lui confia aussitôt après le commandement de la province de Garbieh. On le voit ensuite tuer à l'ennemi 200 hommes avec un seul bataillon, dont il ne perdit que trois soldats; mais c'est à la bataille d'Aboukir surtout qu'il se conduisit en véritable héros ; car, blessé à la tête, puis au bras gauche, il ne cessait pas de combattre, lorsqu'un boulet lui emporta ce bras, et c'est alors, dit-on, que se croyant près de mourir, il dit à Bonaparte qui l'était venu voir à l'ambulance : « Général, peut-être envierez-« vous un jour mon sort; je meurs au « champ d'honneur. » Cette scène a été popularisée par la gravure.

En dépit de ses effroyables blessures, Fugière ne mourut pas, à Aboukir, car au bout de quelques mois, Kléber l'envoyait à Damiette pour y apaiser une insurrection, puis lui donnait son propre sabre, sur lequel il avait fait graver : « Bataille des Pyra-« mides, bataille d'Aboukir, le général « en chef Kléber au général Fugière, « au nom du Directoire exécutif. » Revenu en France, il fut nommé commandant d'une succursale de l'Hôtel des Invalides, à Avignon, et c'est là qu'il mourut des suites de ses blessures, le 16 décembre 1813, alors qu'il cumulait avec ce commandement celui du département de Vaucluse ; il avait été fait successivement chevalier de la Légion d'honneur, le 13 juin 1804, officier, le 25 décembre suivant, et commandeur, le 13 avril 1805.

ICONOGRAPHIE. — Grav. in-4° sur acier de 0,090 0,131 (*La Fitte del.*, *Couche fils aquafort.*) représentant notre général, à demi-couché, à la bataille d'Aboukir, et Bonaparte à cheval lui adressant la parole, au-dessous: *Fugières, General de brigade, 7 Thermidor an VII* (27 juillet 1799), et une notice.

Biogr. Dauph., I, 407. — Et. civ. — *Fastes Legion d'Honn.* — Rochas, *Mem. bourg.*, I, 139. — *Moniteur.* — Etc.



G

GAGNE (Etienne-Paulin), écrivain, né à Montoison, le 8 juin 1808, d'une famille qui s'établit ensuite à Montélimar, fut avocat, d'abord au tribunal de cette dernière ville, puis à Paris, où la perte du seul procès qu'il ait jamais plaidé lui fit bientôt prendre le barreau en aversion. Tout en restant inscrit au tableau de l'Ordre, il déserta donc alors le Palais de Justice pour publier des écrits en prose ou en vers sur les sujets les plus différents; et, revenu à Montélimar en 1848, il y devint tout à la fois bâtonnier de l'ordre des avocats et premier adjoint au maire, mais s'occupa surtout de la rédaction du *Journal de Montélimar*, auquel il donna pour titre : *L'Espérance* et qui n'eût pas tardé à succomber, si son imprimeur-propriétaire, justement alarmé, ne s'était bien vite privé de sa collaboration.

Marié, le 23 avril 1853, avec M[lle] Elise Moreau, écrivain de mérite qui ne signa pas, dit-on, d'autre mauvaise pièce que son contrat de mariage, Gagne publia, avec son concours, *Le Théâtre du Monde*, petit recueil mensuel dans lequel on trouve quelques bons articles qui ne sont pas les siens; puis, *L'Unitéide ou la Femme-Messie*, poème de près de 25,000 vers, en 60 actes et 12 chants, dont le sujet est la femme-messie et « unitrice, » sauvant le monde par l'unité napoléonienne, et dont le 24[e] acte, intitulé : *La Bestiologie*, est une énumération des avantages physiques que les habitants de Paris trouveraient à se marier avec les animaux du Jardin des Plantes. Enfin, retourné à Paris, vers 1863, il y continua ses publications d'écrits de plus en plus marqués au coin de l'excentricité, faisant paraître successivement le *Journalophage* et *L'Uniteur du monde visible et invisible*, journal surnaturel, prouvant l'intervention de Satan dans le « spiri-satanisme ou « évocation des esprits. » Mais ce qui attira surtout l'attention sur lui, pendant ses douze ou quinze dernières années, ce sont ses proclamations électorales, dans lesquelles il s'intitulait « candidat surnaturel, perpétuel et re- « commandé de Dieu », et quelquefois, avocat des fous. Vers la fin du second Empire, on le vit en outre se prodiguer dans les réunions publiques, où il faisait des discours sur le socialisme, l'anti-monarchie et autres pareils sujets; et, pendant le siège de Paris par les Prussiens (1870-71), il fut un habitué des clubs, où il ne se lassait pas de faire des propositions qui n'excitaient que le rire, entre autres celle de prévenir la famine dont on était menacé, en faisant manger toutes les personnes âgées de plus de 60 ans, lui le premier, proposition qu'il avait déjà faite du temps que la famine désolait l'Algérie (1868). Après la Commune, il sollicita les suffrages des Parisiens, comme il l'avait fait en 1863 et 1869, mais cette fois-ci, en qualité de « candi- « dat conciliateur des partis, avocat- « citoyen du peuple universel; » et,

deux ans plus tard, ce fut comme « candidat évacuateur », ayant publié dans l'intervalle une lettre pour démontrer que la « réconciliation-salut » est dans l'appel au peuple, y compris les femmes, avec la proclamation du comte de Chambord, d'accord avec le comte de Paris, comme souverain, et celle de Napoléon III comme archimonarque des peuples en un seul peuple. Après cela, Gagne préconisa la fondation, à Paris et ailleurs, de congrès sauveurs de femmes-messies, qui devaient comprendre en France « douze principales Jeannes Darc », parmi lesquelles il comptait l'impératrice Eugénie, la comtesse de Chambord, la comtesse de Paris, Mme Thiers et Mme Gagne; et cette proposition est, croyons-nous, la dernière de cet étrange personnage, qui mourut au mois d'août 1876, étant pour quelques-uns un mystificateur, pour d'autres un charlatan intéressé, alors que c'était tout simplement un détraqué, qui finit d'ailleurs fort pauvre.

Indépendamment de sa thèse pour la licence, qu'il soutint devant la faculté de droit de Paris, le 29 août 1835 ; de *l'Unité, journal universel et Pantoglotte de l'avenir*, qui eut 15 nos, du 1er octobre 1867 au 1er janvier 1869; des autres journaux dont nous avons parlé et de quantité de feuilles volantes intitulées : *La Calembouriade*, *L'Expositionnide*, *L'Abdel-Kadéride*, *La Fatoumaide*, etc., etc.

Paulin Gagne a publié les écrits suivants :

I. *Le Suicide ou Cri de désespoir*, poème dramatique. 1841, in-12 de 78 pages.

II. *Le Martyre des rois*, ode-élégie. 1842, in-18 de 102 pp.

III. *Catastrophe du chemin de fer*. 1842, in-8° de 24 pages.

IV. *L'Océan des catastrophes*, Poèmes 1843, in-12 de 250 pages.

V. *Le Gagne-monopanglotte*. 1843, in-8° de 64 pages, dans lequel il préconise une langue universelle devant remplacer toutes les autres, comme le volapük d'aujourd'hui.

VI. *L'Empire universel*, poème en 10 chants. 1843, in-8° de 200 pages.

VII. *Voyage de Napoléon*. 1852, in-8°.

VIII. *L'Unitéide ou la Femme-Messie*. 1858, in-8° de 726 pages avec 3 grav., qu'il adressa, dès le mois de septembre 1857, à Napoléon III, avec cette lettre dont l'original, sauvé de l'incendie des Tuileries en 1871, est aux mains de M. Ludovic Vallentin: « Sire, le plus « grand poète, qui n'est pas décoré ! a « l'honneur de présenter le plus grand « poème, *L'Unitéide*, au plus grand « souverain du monde. »

IX. *A tout le monde. — Les Vendeurs du Temple et la Voix du salut*. 1859, in-8° de 16 pp.

X. *Tribut d'amour à M. Desgenettes*. 1860, in-8° de 17 pp.

XI. *L'Histoire des Miracles*..... Paris, 1860, in-8° de 47 pp. Brochure écrite au sortir de la maison de santé de Picpus, où l'on avait dû enfermer l'auteur à la suite d'un jeûne d'un an, qui l'avait rendu anémique et complètement fou. C'est une sorte d'autobiographie dédiée à Mme Gagne et contenant l'histoire de sa mort, les mémoires de sa vie miraculeuse, le bonheur du crucifiement et la preuve de l'intervention de Satan dans la tournomanie et les évocations aux esprits ou le spiritisme.

XII. *Le Calvaire des rois*. 1863, in-8° de 360 pp., dont la préface est une sortie furibonde contre l'école satanique, que représentent en littérature le romantisme et la fantaisie.

XIII. *Le Congrès sauveur des peuples et des rois*. 1864, in-8° de 100 pp.

XIV. *La Grévéide*. 1865, in-8° de 20 pages.

XV. *La Luxéide*. 1865, in-8° de 24 pages.

XVI. *Le Supplice d'un mari*. 1865, in-8° de 50 pp.

XVII. *La Sataniade du spiriti-satanisme*. 1868, in-8° de 8 pp.

XVIII. *La Républiquéide-Empire-Royauté, seul gouvernement définitif de salut proclamé par le plébiscite sauveur et dirigé par le triumvir-salvat de Thiers ou de Hugo, ou du duc*

d'Aumale ou de Gambetta et de Napoléon III et d'Henri V. (1872), in-8° de 16 pages.

XIX. *La Guerriade, déesse de la guerre, poème épique de la guerre étrangère, civile, politique et morale, en 12 chants, avec dédicace, préface, prologue et épilogue.* (1873), in-12 de 10 pp.

XX. *L'Archi-monarquéide ou Gagne Ier, archimonarque de la France et du monde, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, poème-tragédie-comédie-drame-opéra épique en 5 actes et douze chants, avec chœurs, joué sur tous les théâtres du monde, précédé d'une préface et d'un prologue et suivi d'un épilogue.* 1875, in-12 de 108 pp.

XXI. *A tous les peuples et rois du monde: Exposition littéraire universelle, écrite et parlée. L'Expositionide, déesse des expositions, logoside-poème de l'Exposition de 1867...* Paris, s. d., grand in-8° de 16 pp.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Paulin Gagne,* dans le *Journal de Montélimar* du 1er avril 1882. — II. *Le poète Paulin Gagne et ses publications excentriques,* par Simon Brugal (Firmin-Boissin), dans *Le Livre,* n° de juin 1886. — III. *Un Dauphinois. Paulin Gagne, d'après une publication récente.* Grenoble, 1887, in-8°. — IV. *Petits grands hommes de la Drôme,* IV : *Paulin Gagne.* In-4°, avec portrait, reprod. d'autographes et caricatures, signé Marius Lety.

Quant aux charges auxquelles notre poète montilien a donné lieu, elles sont trop nombreuses pour que nous puissions les indiquer ici.

Dict. des Pseud, 231. — *Pet. rev. Dauph.,* I, 198. — *Courr. Drôme,* 8 févr. 1857. — *Gazette du Midi,* 27 août 1876. — *La Scie,* 29 sept. 1872. —Notes de MM. Perrossier et V. Collomb. — Etc.

GAGNIÈRE (Pierre-Joachim), médecin, né à Saint-Vallier, le 3 décembre 1782, s'y établit à la suite de sa réception comme docteur, le 9 août 1809, et y fut le bienfaiteur des pauvres jusqu'à sa mort arrivée le 17 octobre 1850. Mieux que cela, non content d'avoir donné 20,000 fr. de son vivant, pour aider à reconstruire l'hôpital de cette ville, il laissa en mourant le surplus de ses biens, représentant une centaine de mille francs, à cet établissement, dans le vestibule duquel on lui a élevé un monument surmonté de son buste.

Il était le fils d'un autre médecin de la même ville, qui fit mettre à Rochetaillée, en 1780, une inscription en vers témoignant de son désir d'apprendre à qui l'on doit ce passage taillé dans le roc, beaucoup plus que de ses aptitudes poétiques.

Caise, *Hist. de Saint-Vallier,* 241, 247. — Notes de M. Bordas.

GAILHARD (Charles-Antoine-André-Marie de), fils aîné de Jean-Antoine, conseiller en la sénéchaussée de Crest, et représentant du tiers état de cette ville aux Etats de Romans, naquit à Crest, le 5 novembre 1763. Avocat en Parlement, il postulait une charge de conseiller en cette cour ou un office de trésorier de France, quand éclata la Révolution; mais il n'en accueillit pas moins celle-ci avec faveur, et dut à cela d'être élu procureur du district de Crest, en 1790, et procureur de la commune, le 22 octobre 1792. Il avait représenté, dans l'intervalle, la commune d'Aouste, à l'assemblée qui se tint à Chabeuil, du 19 au 29 mai 1790, pour désigner le chef-lieu et faire choix des premiers administrateurs du département de la Drôme ; puis, à l'assemblée électorale tenue à Romans, le 25 août 1791. Seulement, comme tout en acceptant les idées nouvelles, et même en adhérant, comme il le fit, le 1er novembre 1792, au « décret qui abolit pour « jamais la royauté en France », il ne cessa jamais d'être un homme d'ordre et d'opinions modérées, il devint naturellement suspect et fut même dénoncé comme tel, ce qui lui valut d'être mandé à la barre de la Convention, le 22 juillet

1793, pour n'avoir pas fait transférer aussitôt à Saillans, un individu de ce bourg arrêté à Crest. Il n'échappa même au Tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire à la mort, que grâce à l'intervention d'un secrétaire du conventionnel Amar, qu'il avait connu à Grenoble et qui lui conseilla de chercher, comme tant d'autres, un refuge dans l'armée. Engagé dans le 18e régiment de dragons, où l'un de ses frères, ancien garde du corps, était officier, il servit donc pendant quelque temps en Italie, puis à l'armée des Pyrénées ; mais, n'ayant pas été oublié pour cela, il fut arrêté un beau jour et mené à Crest, où on l'incarcéra sous l'inculpation d'avoir, au temps où il était procureur de la commune, fait afficher un manifeste des Marseillais, entravé l'union des gardes nationales et fait obstacle à la vente des chapelles qui se trouvaient sur le territoire de Crest. Transféré ensuite à Romans, il fut relâché après le 9 thermidor, rejoignit alors son régiment et y servit jusqu'à la conclusion de la paix du 22 juillet 1795.

De retour à Crest, Ch.-A.-A.-M. de Gailhard se trouva d'autant plus naturellement désigné au choix des électeurs de son département, lorsqu'ils furent appelés à élire leurs représentants au Conseil des Cinq-Cents (15 octobre 1795), que la Convention, dont les excès les avaient depuis longtemps lassés, leur ayant imposé la réélection des deux tiers de ses membres, il s'agissait pour eux de ne prendre, en dehors de son sein, que des hommes d'opinions sages et de résolutions assez viriles pour pouvoir faire contrepoids. Ils l'élurent donc en même temps que J.-J. Aymé (*V. ce nom*); mais les Jacobins, après avoir inutilement tenté d'empêcher cette élection, tâchèrent de la faire annuler en se prévalant de ce que le frère du nouveau député était à l'étranger et que la loi du 3 brumaire interdisait toutes fonctions publiques aux parents d'émigrés ; et il aurait été invalidé sans l'intervention de Dumollard, qui démontra que la loi invoquée ne pouvait s'appliquer à un citoyen qui, revêtu de fonctions électives dès les commencements de la Révolution, n'y avait un moment renoncé que pour défendre sa patrie sous les drapeaux. Dénoncé derechef, le 17 ventôse an VI, par des habitants de Valence, il n'en conserva pas moins son mandat législatif jusqu'au bout.

Ce mandat ayant pris fin après le 18 brumaire, auquel il adhéra, notre Crestois devint alors, tout à la fois, membre du conseil général de la Drôme et directeur des contributions, fonctions dans lesquelles il fit preuve de tant de connaissances pratiques, qu'il fut question de lui confier des emplois plus élevés, notamment une préfecture, et qu'après l'avoir consulté sur la cadastration de la France, l'empereur le chargea de faire faire, à titre d'essai, celle de son département.

La Restauration le maintint dans son poste; mais, bien qu'ayant été proposé pour cela, par l'administration préfectorale, le comte d'Artois refusa de le décorer, à son passage à Valence, le 14 octobre 1814, sous prétexte que « les « directeurs des contributions n'é« taient pas sur la liste des fonction« naires auxquels on accordait la dé« coration » ; ce qui ne manqua pas de faire assez mauvais effet, mais ne l'empêcha pas de siéger sur les bancs royalistes, après qu'il eut été derechef élu député de la Drôme, au mois d'août 1815. Aussi, le gouvernement de Louis XVIII ne crut-il pouvoir moins faire que de l'anoblir l'année suivante, en lui donnant pour armoiries : *d'azur au dromadaire effaré d'or*, et si les électeurs de l'arrondissement de Valence ne lui renouvelèrent pas son mandat en 1820, il fut élu président du Conseil général en 1821.

Huit ans après, on le décorait et il était, dit-on, question de l'élever à la pairie, quand la révolution de 1830 mit fin à sa carrière politique ; car s'étant dès lors confiné dans la vie privée, il y resta jusqu'à sa mort, arrivée à Valence le 20 mars 1842; et cet exemple fut suivi par ses fils, dont le puîné, qui joi-

gnait à son nom patronymique celui de sa mère, Marie-Thérèse Bancel, était auparavant substitut à Montélimar.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Discours prononcé aux citoyens de la commune de Crest, réunis pour la formation de la garde nationale, le 22 vendémiaire an* IV. Valence, in-4° de 4 pp.

II. *Charles-Antoine Gailhard, représentant du peuple à ses collègues, 22 brumaire an* IV. S. l. (Paris), s. d., in-8° de 16 pp.

III. *Lettre du citoyen Gailhard, représentant de la Drôme au corps législatif, à ses concitoyens.* (Paris, 26 floréal an IV). S. l. n. d., in-4° de 3 pp.

Rochas, qui n'a connu qu'une seule de ces trois publications de Ch.-A.-A.-M. de Gailhard, lui attribue un « mémoire sur la dé« limitation des départements de la Drôme, « du Gard, de l'Ardèche et de Vaucluse », dont il ne connaît pas le titre, dit-il. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu le découvrir nulle part, et, cela étant, on peut d'autant plus croire que cette attribution est le résultat d'une erreur que le département de la Drôme ne peut avoir de limites communes avec celui du Gard.

Biogr. Dauph., I, 407. — Et. civ. — *Bull. d'archéol.*, XVII, 290. — Riestap, *Arm. gén.*, II, 1247. — Etc.

GAILHARDON (GUSTAVE), magistrat et écrivain, né à Sauzet, en 1785, et décédé au même lieu, le 10 août 1860, fut successivement juge de paix à Marsanne, au Grand-Serre, enfin à Loriol, où il était depuis peu de temps lorsqu'il prit sa retraite, vers 1854. On lui doit en outre d'une *Notice sur le Grand-Serre et ses Deux Vallées*, restée manuscrite, les publications suivantes : I*. *La Justice de paix*, poème, par G. G., juge de paix. Montélimar, 1828, in-8° de 22 pp. Il y a de ce travail de versification une seconde édition: Valence, 1853, petit in-12 de VII + 20 pp. — II. Un *Mémoire*, daté du 20 octobre 1833, sur la propriété des fossés et égouts du village de Cléon-d'Andran que revendiquaient également la commune et le maire du lieu. In-4° de 12 pages, s. l. (mais impr. de Bourron, à Montélimar). — III. *Réplique d'un conseiller municipal de Cléon-d'Andran au maire de cette commune.* S. l. n. d., in-4° de 20 pp. C'est une réplique à la réponse du maire au premier mémoire. — IV. *Notice biographique* sur M. Julien-Victor Veyrenc, de Marsanne, datée de Sauzet, le 15 mai 1837. S. l. (mais de l'impr. de Bourron, à Montélimar), in-8° de 6 pp. — V. *Notice historique sur le château de Sauzet.* Valence, s. d., in-8° de 4 pp. — VI. *Sonnets sur la mort de Jules.* S.l.n.d., in-8° de 15 pp. C'est un recueil de treize sonnets sur la mort de son fils en 1859.

Journal de Montélimar du 19 oct. 1867, art. de M. Perrossier. — *Bull. d'archeol.*, X, 319.

GAILLARD (PIERRE-LAURENT-FORTUNAT), député de la Drôme à l'Assemblée législative, naquit à Valence, le 26 juillet 1730. Fils de Laurent, premier professeur de droit en l'université de cette ville, et d'Anne de Montlovier, il étudia naturellement le droit et fut admis, le 12 juillet 1749, à prêter le serment d'avocat. Quatorze ans après (3 août 1763), il devenait lieutenant général au présidial de Valence, charge qu'il occupait encore le 3 mars 1790, date à laquelle les gens riches ayant été invités à venir en aide au Trésor public, il fit porter à la municipalité toute son argenterie estimée 5,798 livres. Cet acte, joint à l'estime dont il était entouré comme magistrat, le fit élire juge et président du tribunal du district de Valence lorsqu'une nouvelle organisation judiciaire eut été substituée à l'ancienne (novembre 1790); dans ce poste encore, il se conduisit de telle sorte que, l'assemblée électorale du département de la Drôme ayant été appelée, dix mois plus tard (5 septembre 1791), à faire choix de sept députés, il se trouva naturellement désigné à ses suffrages.

On sait ce que fut l'Assemblée législative. Après sa dissolution, P.-L.-F. Gaillard se retira, croyons-nous, à la campagne, dans le département de l'Ardèche, pour y être à l'abri de la

tourmente révolutionnaire, et ce n'est qu'après le coup d'État de thermidor qu'il revint à Valence, où il fut élu président de l'administration municipale, charge correspondant à celle de maire, le 3 novembre 1795. Or, dans cette nouvelle situation, il se concilia si bien les sympathies, malgré des difficultés de toutes sortes que, son mandat ayant pris fin le 28 mars 1797, on le lui renouvela aussitôt, et qu'après une interruption d'un an on l'appela derechef à la tête de la municipalité valentinoise. Il y était donc au 18 brumaire, et l'on peut se faire une idée de l'accueil qu'il fit à ce coup de force, par ce passage de la proclamation qu'il adressa à ses concitoyens, pour les prévenir qu'ils étaient appelés à se prononcer pour ou contre la nouvelle constitution : « Ac« courez dans les lieux où sont dépo« sés les registres qui doivent recevoir « vos vœux pour le bonheur de notre « pays ; ... qu'aucun n'ait à se repro« cher de n'avoir pas donné sa sanc« tion au pacte qui garantit notre féli« cité et celle de nos descendants. Nos « espérances ne seront pas trompées, « nous le jurons par le premier consul « que la Constitution nomme, par Buo« naparte. Vive la République ! » Ce langage ne l'empêcha pas de se confiner ensuite tout à fait dans la retraite jusqu'à sa mort, arrivée à Valence le 15 janvier 1816.

État civil. — Rochas, *Mém. d'un bourg.*, I, 27, 134 ; II, 278, 333, 373, 432. — Note de M. E. Mellier. — Etc.

GALLE (SAINTE), pieuse fille dont l'église de Valence célèbre la fête le 16 novembre, bien qu'elle n'ait pas été canonisée et ne figure pas, conséquemment, au *Martyrologe*, et dont les Bollandistes ont emprunté la vie à certain manuscrit de la bibliothèque de la reine Christine de Suède, naquit en un lieu des environs de Valence, — *Vicus agri Valentini*, — dans les premières années du VIe siècle, et, s'étant consacrée à Dieu, en présence de sept évêques, dès qu'elle fut en âge d'être mariée, s'établit alors auprès de l'église de Saint-Pierre du Bourg-lès-Valence, où elle mena toute une longue vie de macérations, de prières et de dévouement. Aussi, Dieu lui accorda-t-il le don des miracles, et c'est notamment à son intercession que la ville de Valence dut d'être délivrée, en 566, des Lombards qui l'assiégeaient. Ce dernier fait est contesté, il est vrai, par l'auteur des *Essais sur la ville de Valence*, qui prétend que ce miracle est une invention gratuite de l'évêque Jean de Catellan, dont le récit serait en contradiction avec celui de Grégoire de Tours, et qui va même jusqu'à dire que Bollandus met en doute l'existence de sainte Galle. Seulement, le savant annotateur de la seconde édition de ces *Essais*, M. Lacroix, observe à son tour, que l'auteur des *Acta Sanctorum* met si peu en doute l'existence de notre sainte, qu'il déplore l'oubli de son culte, faisant remarquer, avec cela, qu'un village de Sainte-Jalle — *Sancta Galla*, — est connu dans les Baronnies depuis 550 ans, ce qui témoigne tout au moins du renom de cette sainte à une date reculée. Après quoi il constate que le passage du récit de Grégoire de Tours, faisant mention du siège de Valence par les Lombards au VIe siècle, ne contredit nullement celui de Catellan; que ce dernier est d'autant moins l'inventeur du miracle dont il s'agit, qu'il a tout simplement copié les Bollandistes, qui n'ont eux-mêmes fait que copier un ancien manuscrit; enfin, que ce manuscrit dit que les Lombards furent mis en fuite par une grêle de pierres tombant du ciel et par la vue d'une multitude d'oiseaux de proie, tandis que J. Ollivier lui fait dire que « pour faire éclater la « vertu de sa servante, Dieu permit « qu'une montagne, en s'ébranlant, en« sevelit les conquérants sous ses rui« nes », — ce qui prête d'autant plus à la raillerie que Valence est dans une plaine, — « et que des oiseaux de

« proie déchirassent ensuite ceux qui « survivaient. »

Revenant à notre sainte, elle ne survécut guère à cet événement, suivant la tradition qui veut qu'elle soit morte nonagénaire, et ait été inhumée dans l'église Saint-Etienne, qui s'élevait autrefois près de la cathédrale actuelle et dont on a retrouvé des vestiges en 1846.

Depuis quelque temps, la fête de cette sainte se célèbre, au Bourg-lès-Valence, le dimanche qui suit le 6 novembre.

Acta Sanct. suppl., I, 960. — Catellan, *Antiq. égl. de Valence*, 102. — Nadal, *Hist. hagiol. dioc. de Valence*, 95. — J. Ollivier, *Essais sur... Valence, avec des additions*, par M. Lacroix, 276.

GALLET (Jean), pieux personnage, né à Montélimar, vers 1535, se retira d'assez bonne heure dans une forêt non loin d'Ambérieu (Ain), y mena pendant de longues années la vie de solitaire et, y étant mort en odeur de sainteté en 1626, fut inhumé dans l'église de ce bourg. Il y a, près du château de Saint-Germain, une fontaine qui a retenu son nom, parce qu'il venait s'y désaltérer.

Depéry, *Hist. hag. de Belley*, II, 133.

GALLET (Louis), poète, romancier et administrateur, connu surtout comme librettiste, naquit à Valence, le 14 février 1835, et, d'abord professeur à la maîtrise de la cathédrale de cette ville, fut ensuite employé chez l'imprimeur Marc-Aurel, propriétaire et directeur du *Courrier de la Drôme*, seul journal qui se publiât alors dans le chef-lieu de notre département. Partant, c'est dans cette feuille qu'il débuta comme écrivain, par des articles de critique littéraire, artistique et théâtrale, et, comme cela ne suffisait pas à sa juvénile ardeur, il publia encore dans le même temps un premier volume de vers signé du pseudonyme de « Marcelly » et secrètement imprimé chez un concurrent de son patron, par crainte de perdre son emploi chez ce dernier, s'il s'avouait poète.

Etant ensuite allé à Paris, hanté par le désir de se faire un nom dans les lettres, il commença par s'assurer le pain de chaque jour en travaillant derechef dans une imprimerie, puis entra, grâce à quelque protection, dans l'administration de l'Assistance publique, où ses remarquables aptitudes le firent assez promptement arriver à la direction de l'hôpital Lariboisière et dont il finit par être un des inspecteurs. Bien mieux, il s'identifia tellement avec ses fonctions dans ce milieu-là, que tout en administrant de la meilleure manière l'hôpital dont il avait la direction, il écrivit son histoire et traita en outre, avec autorité, dans quelques écrits, différentes questions touchant à l'assistance publique. Et cela, hâtons-nous de le dire, tout en s'occupant non moins heureusement de littérature et de théâtre.

Très peu connu encore en 1868, Gallet devint, en effet, presque célèbre alors, avec un opéra comique intitulé *La Coupe du roi de Thulé*, qui remporta le prix de 10,000 fr. institué par le ministère des Beaux-Arts, et ce premier succès ayant mis fin à d'assez longs tâtonnements en lui montrant sa voie, il ne se passa dès lors presque pas d'année sans qu'il donnât au théâtre au moins une pièce nouvelle, opéra, comédie ou drame, toujours avec accompagnement de musique par quelqu'un de nos meilleurs maîtres ; attendu qu'Ambroise Thomas excepté, il n'y a guère de grand compositeur de son temps avec lequel il n'ait collaboré pour cette partie de sa tâche. On sait, du reste, qu'il venait de faire jouer dans les arènes de Béziers, *Déjanire*, tragédie en quatre actes, d'après Sophocle, musique de Saint-Saëns, qui avait excité au plus haut degré l'enthousiasme des méridionaux, lorsqu'il mourut à Paris le 16 octobre 1898, et quels qu'aient été les

succès de ses œuvres de théâtre, ils ne sont pas les seuls ; car, indépendamment d'un certain nombre de romans, et de ce que l'on peut appeler ses écrits professionnels, il est l'auteur d'un volume de vers intitulé : *Patria*, et d'un volume en prose: *Souvenirs d'un librettiste*, qui ont été l'un et l'autre couronnés par l'Académie française.

Le nom de Louis Gallet a été donné, par la ville de Valence, à la rue du Jardin du Roi, et son buste, par Injalbert, doit y être bientôt érigé sur la promenade du Champ de Mars.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — Notice sur *Louis Gallet*, par V. Colomb. Grenoble, 1899, gr. in-8° de 14 pp., avec portrait par Louis Ageron.

BIBLIOGRAPHIE. — THÉATRE. — I. *Le Kobold*, opéra comique en un acte, collaboration de Ch. Nuitter, musique d'Ernest Guiraud, 1870.

II. *Djamileh*, opéra comique en un acte, musique de Georges Bizet, 1872.

III. *La Princesse jaune*, id., musique de Saint-Saëns, 1872.

IV. *La Coupe du roi de Thulé*, id., en 3 actes, musique d'Eugène Diaz, collaboration d'Ed. Blau, 1873.

V. *Marie-Madeleine*, drame sacré, musique de J. Massenet, 1873.

VI. *Eve*, mystère, musique du même, 1875.

VII. *Ariane*, poème lyrique, musique de L. de Maupéou, 1876.

VIII. *Le Déluge*, poème en 3 parties, musique de Saint-Saëns, 1876.

IX. *Cinq-Mars*, drame lyrique en 4 actes, musique de Ch. Gounod, 1877.

X. *Le Roi de Lahore*, opéra en 5 actes, musique de J. Massenet, 1877.

XI. *La Clé d'or*, comédie lyrique en 3 actes, collaboration d'Oct. Feuillet, musique d'Eugène Gautier, 1877.

XII. *Etienne Marcel*, opéra en 4 actes, musique de Saint-Saëns, 1879.

XIII. *Crispin battu*, comédie en un acte, 1879.

XIV. *Endymion*, poème mythologique en 3 tableaux, musique d'Albert Cahen, 1883.

XV. *Le Chevalier Jean*, opéra en 4 actes, collaboration d'Ed. Blau, musique de Victorin Joncières, 1885.

XVI. *Le Cid*, id. en 4 actes, collaboration de d'Ennery et d'Ed. Blau, musique de Massenet, 1885.

XVII. *Patrie*, id. en 5 actes, collaboration de V. Sardou, musique de Paladilhe, 1886.

XVIII. *Proserpine*, drame lyrique en 4 actes, musique de Saint-Saëns, 1887.

XIX. *Ascanio*, opéra en 5 actes, musique de Saint-Saëns, 1890.

XX. *Le Venitien*, id. en 3 actes, musique d'Albert Cahen, 1890.

XXI. *Le Rêve*, drame lyrique en 4 actes, musique d'A. Bruneau, 1891.

XXII. *Thamara*, opera en 4 tableaux, musique de Bourgault-Ducoudray, 1891.

XXIII. *Stratonice*, comedie lyrique en 1 acte, musique d'Al. Fournier, 1892.

XXIV. *Les Saintes Maries de la mer*, légende en 4 parties, musique de Paladilhe, 1892.

XXV. *L'Attaque du Moulin*, drame lyrique en 4 actes, musique d'A. Bruneau, 1893.

XXVI. *Thaïs*, comédie lyrique en 3 actes, musique de Massenet, 1894.

XXVII. *Xavière*, idylle dramatique en 3 actes, musique de Th. Dubois, 1895.

XXVIII. *Fredegonde*, drame lyrique en 5 actes, musique d'E. Guiraud et de Saint-Saëns, 1895.

XXIX. *Photis*, comédie lyrique en 3 actes, musique d'Ed. Audran, 1896.

XXX. *La Femme de Claude*, drame lyrique en 3 actes, musique d'A. Cahen, 1896.

XXXI. *Le Drac*, drame lyrique, en 3 actes, musique d'Hillemacher, 1896.

XXXII. *Moïna*, id. en 2 actes, musique de Lara, 1897.

XXXIII. *Fêtes d'Apollon*, prologue en un acte et en vers, musique de L. Leon, 1897.

XXXIV. *Le Spahi*, poème lyrique en 4 actes, musique de Lucien Lambert, 1897.

XXXV. *Dejanire*, tragédie en 4 actes, musique de Saint-Saëns, 1898.

XXXVI. *Jahel*, drame lyrique en 4 actes, musique d'Arthur Coquart, 1899.

ROMANS. — XXXVII. *Les Confidences d'un baiser*. 1863, in-16.

XXXVIII. *Le Capitaine Satin*. 1874, in-18. — Réimprimé sous le titre de: *Aventures de Cyrano de Bergerac*. 1898, in-8° illustré.

XXXIX. *Thamara*. 1881, in-8°.

XL. *La Borguette*, en collaboration avec E. Montagne. 1890, in-18.

XLI. *Saltimbanques*, avec la même collaboration. 1892, in-16.

XLII. *Le Petit Docteur*. S. d., in-18.

XLIII. *Le Regiment de la Calotte*. S. d., in-4°

XLIV. *Sarah Blondel*. S. d., in-18.

XLV. *Doris*. 1894, in-18.

POÉSIES. — XLVI. *Gioventu*, par Marcelly. Valence, Chaléat, 1857, in-16.

XLVII. *Patria, memento de l'annee* 1870-71. Paris, Calmann-Lévy, 1872, in-16. — Autre édition augmentée de notes et de souvenirs inédits. Mêmes éditeurs, 1888, in-16.

XLVIII. *Au Pays des cigaliers, scènes, impressions, paysages*. 1888, grand in-8°.

XLIX. Plusieurs pièces de circonstance, comme les strophes dites par Mme Galli-Marié à l'Opéra-Comique, le 10 octobre 1871, pour la millième représentation du *Pré aux Clercs*; des vers à la mémoire de Georges Bizet, et d'autres qui furent écrits pour l'inauguration du monument des bourgeois de Calais en 1875.

VARIÉTÉS. — L. *Le Salon, peinture, sculpture.* Paris, 1865, in-18.

LI. *L'Adorable Bel-Boul,* opérette pochade, sans nom d'auteur. Paris, 1875, in-18.

LII. *Caisse de Patronage des apprentis du* XIIIe *arrondissement. Société de placement et protection.* 1882, in-18.

LIII. *Un Hôpital parisien en* 1866. 1887, grand in-8°.

LIV. *Le Service du prompt secours, théories hospitalières,* 1889, grand in-8°.

LV. *Conférence sur Louis Lacombe et ses œuvres.* Bourges, 1891, in-8°.

LVI. *Les Fêtes cigalières et félibréennes, Notes de Voyage.* Paris, 1891, in-8°.

LVII. *Notes d'un Librettiste.* 1891, in-18.

LVIII. *Paris à l'Hôpital.* 1892, in-8°.

LIX. *Conférence sur Emile Augier, faite à Valence, en août 1893.* Paris, 1895, in-8°.

LX*. *La Feste du Jardin des Buys,* par Loys Le Coq. Paris, Calmann-Lévy, s. d., in-16 carré.

LXI. *Guerre et Commune. Impressions d'un hospitalier,* 1870-71. 1898, in-18.

Notes de M. Victor Colomb.

GALLIER (FRANÇOIS-JOSEPH-ANATOLE de), écrivain, né à Tain, le 28 mai 1821, d'une famille que l'on trouve établie dans cette ville dès le XVIIe siècle, était fils de Philibert-Joseph-Auguste de Gallier et de Marianne-Delphine de Carmes de la Bruguière. Elevé dans sa famille par un ancien proviseur du collège de Tournon, l'abbé Payen, qui lui faisait suivre les cours de cet établissement, il fit ainsi de très fortes études et manifesta, tout jeune encore, un goût des plus vifs pour l'histoire et les belles-lettres, à tel point qu'à seize ans, il rendait compte du livre de Jules de Saint-Félix sur *Madame la duchesse de Bourgogne*, dans la *Gazette du Languedoc*, et qu'Emile Deschamps venu, dans ce temps-là à Tain, chez son ami H. Monier de la Sizeranne (*V. ce nom*), voulut voir notre jeune écrivain à qui il décerna les éloges les plus flatteurs. Quatre ans après, Anatole de Gallier faisait, en compagnie de son cousin Just de Tournon, qui devait mourir tristement au retour, un voyage en Italie, qui fut surtout un voyage d'observations et d'où il rapporta des impressions et des souvenirs condensés ensuite dans de poétiques pages que le journal *L'Annonéen* donna en feuilletons signés : Onophrius. Puis, comme il était on ne peut plus familiarisé avec la langue et la littérature allemandes, il publia sous son véritable nom dans *Le Correspondant* et, sous le pseudonyme de Saint-Martin, dans la *Revue indépendante*, de remarquables études sur Gœthe, Gervinus, la comtesse de Hahn-Hahn, Oscar de Redwitz, le parlement de Francfort et les chants et récits populaires de l'Allemagne, tout en traitant, au hasard des circonstances, les sujets les plus différents dans *L'Union*, la *Gazette du Midi*, *L'Illustration*, *L'Intermédiaire* et le *Courrier de la Drôme*, et fournissant, en outre, à la *Biographie générale* de Didot et à la *Collection des Grands Ecrivains de la France,* quelques-uns de leurs meilleurs articles.

En un mot, bien que vivant retiré aux lieux qui le virent naître, Anatole de Gallier était un écrivain de large envergure, fort connu dans les hauts milieux littéraires, quand la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme le fit connaître de ceux qui l'ignoraient encore, en groupant ensemble les Drômois amis des études historiques et de nos vieux monuments. Car il fut naturellement un des premiers membres de cette société fondée en 1866, et, du moment qu'il en fit partie, il s'imposa si complètement à tous par le charme de sa conversation, l'aménité de ses formes et la bienveillance de son caractère, en même temps que par sa grande culture intellectuelle et sa haute valeur morale, qu'ayant été élu vice-président, le 28 avril de cette année-là, d'unanimes suffrages le portèrent spontanément à la présidence, au lendemain de la mort du fondateur de la Société (*V. Flour de Saint-Genis*), autrement dit le 29 avril 1869; puis l'y maintinrent malgré lui pendant vingt-neuf ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée à Nice, le 25 mars 1898. Or, devenu ainsi le chef de cette société, Anatole de Gallier ne se contenta

pas de lui donner de l'essor, en mettant à son service l'étendue de ses relations, il fit encore bénéficier son bulletin de travaux dont l'érudition est à la hauteur de la forme, qui est impeccable. Oscillant entre des recherches d'un intérêt tout à fait local, comme son *Essai sur la baronnie de Clérieu*, et des études d'une plus grande portée, comme sa *Vie de province au* XVIIIe *siècle* et son *César Borgia*, qui est un remarquable exposé des mœurs italiennes au temps du « Valentinois », il fit preuve ici et là d'une indiscutable supériorité, comme aussi dans de mordantes études sur Sainte-Beuve et sur les hommes de la première Constituante, celles-ci étrangères à la société savante qu'il présidait, parce qu'elles touchent à la politique. Ajoutons que dans ce dernier domaine, comme dans tous les autres, du reste, Anatole de Gallier n'inspira jamais qu'estime et respect, même à ses adversaires. Je me suis fait un devoir de le dire sur sa tombe, parce que c'est bien là, en somme, le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un homme qui se fit toujours un point d'honneur d'affirmer ses convictions en toute circonstance et qui, pouvant être facilement quelque chose, se contenta d'être quelqu'un.

Ne pouvant donner ici la liste de tous les articles publiés par A. de Gallier dans quantité de journaux, revues ou bulletins de sociétés savantes, nous nous bornerons à indiquer ceux de ses écrits qui ont fait l'objet d'un tirage à part :

I. *Le Parlement de Francfort et ses relations diplomatiques avec la République française.* Paris, Douniol, 1852, in-8° de 52 pp.

II. *La Réforme et la Révolution. Einleitung in die Geschichte des neunzehnten Jahrhunderts* (Introduction à l'histoire du XIXe siècle, par Gervinus). Paris, 1853, in-8° de 36 pp.

III. *De l'Idéal dans la littérature moderne, particulièrement chez les femmes, par Mme la comtesse de Hahn-Hahn.* Paris, 1854, in-8° de 33 pp.

IV. *Notice sur Hector de Maniquet, seigneur du Fayet, en Dauphiné, suivie de documents inédits relatifs à sa mission en Allemagne.* Valence, 1866, in-8° de 31 pp.

V. *Le Marquis d'Aubais.* Marseille, s. d., in-8° de 20 pp.

VI. *Essai historique sur la baronnie de Clérieu en Dauphiné et les fiefs qui en ont dépendu.* Lyon, 1873, in-8° de 274 pp., avec pl.

VII. *Jean de Serres, historiographe de France sous Henri IV.* Lyon, 1873, in-8° de 20 pp.

VIII. *Comité de Tain. Secours aux blessés, aux familles de militaires et aux diverses victimes de la guerre.* Juillet 1870-décembre 1871. Tournon, s. d., in-8° de 8 pp.

IX. *Funérailles de M. Mallent, curé-archiprêtre de Tain.* Tournon, s. d., in-8° de 4 pp.

X. *Une page d'histoire de France à la part du royaume. Les Pagan et les Retourtour.* Vienne, s. d., in-8° de 95 pages, avec pl.

XI. *Discours prononcé aux funérailles de M. Guillaume d'Arnaud, baron de Vitrolles...* Valence, 1876, in-8° de 4 pp.

XII. *La Vie de province au* XVIIIe *siècle. Les femmes, les mœurs, les usages.* Paris, 1877, in-8° de 128 pp.

XIII. *Les Tournonais dignes de mémoire.* Paris, 1878, in-8° de 54 pp.

XIV. *Les Hommes de la Constituante. Barnave.* Paris, 1880, petit in-8° de 54 pp.

XV. *L'Assemblée Constituante de 1789.* Paris, s. d., in-8° de 70 pp.

XVI. *Les Hommes de la Constituante. Le général La Fayette.* Paris, 1882, in-8° de 40 pp.

XVII. *Les Hommes de la Constituante. L'abbé Grégoire et le schisme constitutionnel.* Paris, 1883, in-8° de 87 pp.

XVIII. *Le Roman dans la seconde moitié du* XVIIe *siècle. Madame de Villedieu.* Paris, 1883; in-8° de 58 pp., auquel il faut joindre: *Madame de Villedieu et M. Gazier.* S. l. n. d., in-8° de 3 pp.

XIX. *Deux Lettres inédites du maréchal de Tallard.* Valence, 1893, in-8° de 20 pp.

XX. *César Borgia, duc de Valentinois, et documents inédits sur son séjour en France.* Paris, 1895, in-8° de 172 p.

XXI. *Robespierre, ses principes, son système politique.* Paris, 1896, in-8° de 74 pp.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Nécrologie. M. François-Joseph-Anatole de Gallier, président de la Société d'Archéologie de la Drôme.* S. l. n. d., in-8° de 11 pp. — II. *Notice biographique et littéraire sur Anatole de Gallier...* par Charles-Félix Bellet. Valence, in-8° de 172 pp. avec portraits. — III. *Anatole de Gallier,* par J. Brun-Durand. Grenoble, 1900, gr. in-8° de 8 et 40 pp., avec portrait.

GALLIX (Jean-Claude-Barthélemy, dit Claudius), homme politique et écrivain, né à Saint-Jean-en-Royans, le 9 janvier 1801, et décédé à Paris, vers 1874, n'avait que seize ans lorsqu'il publia une géographie; mais ce premier écrit est d'autant moins à même de donner une idée de ce qu'il fit et fut ensuite, que ce sont surtout les conspirations et les luttes politiques qui remplirent son existence. Affilié de bonne heure à la *Charbonnerie,* il fit une opposition acharnée au gouvernement de la Restauration et fut d'abord un des trois étudiants qui, après avoir promené le drapeau tricolore dans les rues de Grenoble, le présentèrent au 10e régiment d'infanterie, le 20 mars 1821, ce qui eut pour résultat de faire fermer l'Ecole de droit de cette ville et de le brouiller avec son père. Or, détail à noter, cette brouille amena elle-même, par ricochet, un conflit assez singulier; car, notre étudiant s'étant alors présenté pour être le parrain du fils d'un de ses parents, le curé ne crut pas pouvoir l'admettre, à cause de cela, et il s'ensuivit un procès, pour lequel Victor Augier, son avocat, publia un mémoire fort curieux, intitulé : *Plaidoyer pour Jean-Barthélemy-Claudius Gallix, étudiant en droit, habitant à Valence, contre Antoine Mouralis, curé-archiprêtre, demeurant à Saint-Jean-en-Royans, prévenu d'injure et de diffamation.* Valence, Marc Aurel, s. d., in-4° de 12 pp.

Fixé à Valence, Gallix y était en 1823 un des membres les plus actifs de la *vente* départementale, qui se tenait chez lui, et fut alors chargé d'organiser celle de Romans. L'an suivant, il fondait le premier comité électoral qui ait existé en France et fit élire à Valence, comme député de l'opposition, le colonel Chorier, ayant publié à cette occasion une *Lettre à un électeur de Lyon* qu'il ne put faire imprimer à Valence, mais qui fut tirée à Lyon, à 50,000 exemplaires, et qui servit ensuite de préface au *Manuel de l'Electeur de* 1827. Aussi le gouvernement s'opposa-t-il à ce qu'il achetât une étude d'avoué dans notre département.

Ne trouvant rien de mieux à faire, Claudius Gallix partit en 1829 pour le Mexique, où il fonda une fabrique de cire blanche et devint, en 1831, vice-consul de France à Tehuantepec. Seulement, comme il n'était pas homme à se contenter de cela, il ne tarda pas à prendre sa part des luttes de ce pays, ce qui lui valut d'être pillé, à la suite d'un *pronunciamiento,* en 1834. Il fonda ensuite *L'Universel,* premier journal français publié au Mexique, et, finalement, contraint de s'éloigner, il revint en 1838 dans sa patrie, chargé par ceux de ses compatriotes qui étaient établis au Mexique de les représenter et de défendre leurs intérêts en France. Six ans après, il obtenait la croix de la Légion d'honneur, en récompense de ses services, et, quatre ans plus tard, il était porté au *Moniteur* comme s'étant signalé en combattant l'insurrection pendant les journées de juin 1848. Or, c'est dans ce temps-là qu'il s'attacha à la fortune du futur Napoléon III, dont il servit puissamment la cause; car, après avoir été un des organisateurs de la Société du Dix-Décembre qui, sous le voile d'une société de secours mutuels, prépara le rétablissement de l'Empire, il.

en fut un des membres les plus remuants et sut, autant et même mieux que personne, provoquer, un peu partout, et surtout sur le passage du président de la République, des manifestations bonapartistes. Aussi, Napoléon III, arrivé au trône, s'empressa-t-il de l'envoyer, en qualité d'inspecteur général, dans six départements de l'Ouest parmi lesquels étaient ceux de la Manche et de la Mayenne (mars 1852); et, l'emploi ayant été supprimé le 25 mars de l'année suivante, Gallix, après avoir refusé d'autres emplois, fut attaché au ministère de l'Intérieur, dans des conditions d'abord assez mal définies, puis nommé inspecteur général de l'Imprimerie et de la Librairie.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Géographie précédée d'un traité de la sphère, ainsi que des limites de l'Europe... par demandes et par réponses avec des notes.* Valence, Montal, novembre 1817, in-12 de 257 pp. On trouve dans ce volume une description de toutes les capitales de l'Europe, une étude sur les sept merveilles du Dauphiné et des poésies.

II. *Révélations sur la Société du Dix-Décembre (La Vérité vraie).* Paris, 1851, in-12 de 208 pp., en collaboration avec Guy.

III. *Histoire complète et authentique du prince Louis-Napoléon, depuis sa naissance jusqu'à ce jour; précédée d'un avant-propos intitulé : Le 2 Décembre devant l'histoire.* Paris, 1852, in-8° de 504 pp. En collaboration avec Guy.

Et. civ. — Tisseron, *Ann. hist.*, III, (43e de la collection), 85. — Larousse, *Dict. encyclop.* — *Panth. Lég. d'honneur.* — Notice autobiogr., à la bibl. de Valence. — Notes de M. Perrossier.

GALLIX-MORTILLET. Voir : **MORTILLET**.

GAMOND (Blanche), jeune protestante connue par le récit qu'elle a laissé des persécutions par elle endurées au temps de la révocation de l'édit de Nantes, était de Saint-Paul-Trois-Châteaux et la fille de Michel Gamond, qui prit la ferme des poids et mesures de cette ville en 1677. Calviniste fervente, alors âgée de 21 ans, la crainte des vexations exercées contre ses coreligionnaires en Dauphiné la fit se réfugier dans la principauté d'Orange, au mois de septembre 1685, et elle y resta jusqu'aux premiers jours du mois de mars 1686, date à laquelle elle se décida à passer en Suisse. « Etant couchée, » disait-elle, « environ deux heures après minuit, je vis « une lumière comme à plein midy et « j'ouïs à même temps une voix qui me « dit : Lève-toy et pars ! Ne crains « point, je ne t'abandonneray pas et « seray avec toi jusqu'à la fin. » S'étant donc mise en route, elle alla d'abord chez ses parents à Saint-Paul, pour leur faire part de ses intentions, et, sa mère et son frère s'étant alors joints à elle, ils se dirigèrent tous les trois du côté de la frontière, en passant par Die et Grenoble. Seulement, arrivés au pont de Goncelin, qui est à quelques lieues au-dessus de cette dernière ville, le 1er avril, ils furent arrêtés par des soldats qui, le fils s'étant enfui, ramenèrent les deux femmes dans la capitale du Dauphiné, où elles subirent un interrogatoire et furent condamnées à la prison perpétuelle, le 16 juillet, à cause de leur refus d'abjurer le protestantisme.

Dix mois plus tard (23 mai 1687), Blanche Gamond était internée dans l'hôpital de Valence, converti alors, depuis quelque temps, en prison pour les protestants, sous la direction d'un homme dont les cruautés ont rendu le nom fameux. Perdu de mœurs et criblé de dettes, appelé à ce poste par la faveur de l'évêque Daniel de Cosnac, dit-on, Guichard d'Hérapine cédat-il tout simplement aux penchants d'une mauvaise nature en infligeant à ses prisonniers des traitements barbares, ou bien crut-il se faire valoir ainsi auprès d'un prélat, homme de cour, complètement étranger à l'esprit religieux, ainsi que le prouvent d'ailleurs ses *Mémoires* ? Nous l'ignorons. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au moment où Blanche Gamond devint sa prisonnière, la conduite de cet homme excitait à Valence une réprobation générale ;

car, sans parler des attentats commis contre lui par représailles, on voit, en 1695, les membres de la confrérie de St-Jean-Baptiste lui intenter un procès à cause de ses violences sur les prisonniers et, le 30 avril 1687, les consuls de la ville représenter à l'évêque, « qu'on « ne peult recognoistre le sieur de Ra- « pine pour administrateur-syndic, « ny recteur de l'hospital Saint-Jean. » Saisi de toutes ces plaintes, le parlement de Grenoble ordonna enfin une information dont d'Hérapine préjugea les résultats en s'enfuyant en Savoie, au mois de juillet qui suivit l'arrivée de Blanche Gamond à Valence, et celle-ci ne resta en somme que sept semaines au pouvoir de ce misérable. Mais d'Hérapine parti et l'évêque Daniel de Cosnac ayant été remplacé par Guillaume Bochard de Champigny, « grand homme de bien, qui fut aussi « scandalisé des actions de Rapine « qu'on peut le souhaiter, et dit que s'il « avoit été plus tôt évêque de Valen- « ce, il l'auroit bien empêché de mal- « traiter les pauvres et messieurs de « la religion », attendu « que ce n'est « ni l'esprit de l'Eglise, ni l'intention « du roi», Blanche Gamond n'en resta pas moins encore emprisonnée à l'hôpital de Valence jusqu'au 26 novembre suivant, l'évêque de cette ville ne pouvant se prononcer sur son sort, parce qu'elle n'était pas de son diocèse. Bien plus, sa situation ne tarda pas à s'aggraver par le fait d'une chute qu'elle fit en tâchant de s'évader avec quelques-unes de ses compagnes, dans la nuit du 5 septembre; car, s'étant alors cassé la cuisse, il s'ensuivit une plaie qui lui causa d'intolérables souffrances et mit sa vie en danger. Aussi était-elle dans le plus lamentable état quand son père et sa mère, ayant obtenu sa mise en liberté, vinrent la chercher pour l'emmener en Suisse, où ils étaient alors, depuis quelque temps, établis à Berne.

Après une huitaine de jours passés à Valence, entourée de soins, Blanche Gamond partit à cheval pour Grenoble, où elle arriva seulement au commencement de janvier 1688, et où les dames de la plus haute société protestante se firent un devoir de lui procurer, pendant un mois, tous les soulagements possibles; à tel point qu'elle put faire en quatre jours le trajet de Grenoble à Genève, où elle fut naturellement accueillie comme une martyre, et qu'elle habitait encore quand sa mère mourut à Berne, le 28 septembre suivant. S'étant alors établie dans cette ville, auprès de son père, elle rencontra là encore d'autant plus de sympathies que le ministre Jurieu avait déjà raconté ses malheurs dans une de ses *Lettres pastorales*; et c'est également là qu'elle écrivit les pages émouvantes, bien qu'évidemment aussi pleines d'exagération que d'exaltation mystique, publiées pour la première fois, en 1867, par M. le pasteur Claparède, dans le *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, en même temps qu'en un volume in-12 de 227 pp., édité à Paris, chez Meyrueis, sous le titre de : *Une héroïne protestante ; récit des persécutions que Blanche Gamond, de St-Paul-Trois-Châteaux, âgée d'environ 21 ans, a endurées pour la querelle de l'Evangile*; et derechef, en 1880, dans un volume du même format intitulé : *Deux héroïnes de la foi, Blanche Gamond, Jeanne Terrasson. Récits du* XVIIe *siècle* (Paris, Sandoz et Fischbacher.) Cela n'empêcha pas que la pauvre fille, incapable de gagner sa vie et dont le père était trop âgé pour travailler, se trouvant, par suite, condamnée à vivre de charités, put bientôt se convaincre que le pain de l'aumône est dur; car ayant sollicité un secours de la direction française de Lausanne, quelque temps après son arrivée à Genève (13 juillet 1688), on lui accorda la maigre somme de « dix sols »; et de Berne, où son père et elle comptèrent parmi les assistés habituels de la colonie française, ce n'est pas sans peine qu'elle obtint, en 1690, les ressources nécessaires pour aller faire à Baden une cure indispensable. Bien plus, son père s'étant plaint, en 1697, de ce que

sa pension et celle de sa fille étaient moindres que celles d'autres réfugiés, on le censura et le bourgmestre de Zurich, qui était un de ses bienfaiteurs, étant alors intervenu sur sa prière, le malheureux vieillard, censuré pour la seconde fois, dut demander pardon. Enfin, sur une nouvelle intervention du magistrat zurichois, les directeurs de la colonie de Berne, « considérant « que Michel Gamond étant vieux et « incommodé, est hors d'état de faire « aucune chose », lui accordèrent « 1 li- « vre 10 sous » en outre des 4 liv. 10 sous et le pain qu'il recevait; mais, en ajoutant qu'on ferait savoir au bourgmestre de Zurich « qu'on n'a eu aucun « égard aux recommandations quand « on a vu que ceux qu'on recomman- « doit en étaient indignes » (28 décembre 1698). Deux ans plus tard, on voit encore Blanche Gamond recevoir un secours pour se rendre aux eaux de Schinznach, mais il n'est plus question d'elle après 1702.

Arch. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, BB, 12. — Dº de la Drôme, B, 370. — Jurieu, *Lettres past.*, III, 15 avr. 1688. — Mœrikofer, *Hist. des réfugiés en Suisse*, 370. — Lacroix, *L'arrond. de Montélimar*, VII, 440.

GARCIN (Antoine), écrivain, que Chalvet appelle : De Garcin, et d'autres auteurs: Guercin et Guersin, était fils d'Etienne Garcin, jurisconsulte de Chastel-Arnaud, établi à Crest, où il s'intitulait seigneur de Plaisance et juge majeur des comtés de Valentinois et de Diois dans cette ville, en 1500. Sa mère s'appelait Marie Ponce. Docteur ès lois et lieutenant au siège royal de Crest, il épousa, le 4 janvier 1544, noble Françoise Sauvain, fille aînée de Louis, seigneur du Cheylard, et mourut avant 1580, instituant héritière sa veuve, qui épousa en secondes noces Claude de St-Rémy, conseiller au parlement de Grenoble et vibailli de Graisivaudan. Quant à ses œuvres, qui ne sont guère connues que par ce qu'en disent les bibliographes et biographes, elles se composent de: I. *Le Nymphal Fiessolan de Jean Boccace, contenant le discours de deux amants, Africain et Mansale, avec leur vie et mort. Ensemble l'origine des Florentins, histoire non moins belle que récréative* (Lyon, Gabr. Cotier 1556, in-16), ouvrage qui est une traduction du *Nimfale Fiesolano d'amore, nel quale si contènè li inamoramento d'Affrico et de Mensola*; — II. Une imitation de l'*Orlando furioso* de L. Arioste, intitulée : *Roman de Roland, de Renaud et de Roger*, suivant Lacroix du Maine, qui dit que ce livre fut imprimé à Lyon chez G. Roville; — III. Au dire de Guy Allard, une *Dissertation touchant l'office de jurisconsulte chrétien*, qui paraît être la diatribe intitulée : *Epistòla ad Franciscum Balduinum, apostatam eccæbolium, de christiani jurisconsulti officio* (1564, in-8º), dans la querelle que firent au savant jurisconsulte Baudouin, Calvin et Théodore de Bèze.

Biogr. Dauph., I, 427. — Arch. Drôme, E, 3712. — Coquet, notaire à Die. — Min. du notaire Pascis. — *Bibl. Dauph.*, III. — Duverdier et Lacroix du Maine, *Bibl.* — Delacroix, *Stat.*, 473.

GARCIN (Jean-Baptiste), professeur et archiviste, né à Valence, en 1762, était maître de pension à Montoison lorsqu'il publia (1788) une *Ode sur la rentrée du Parlement* (S. l. n. d., in-8º de 4 pp.), qui témoigne beaucoup plus de son enthousiasme que de ses aptitudes poétiques. Fixé ensuite dans sa ville natale, il y donnait des leçons de latin, lorsqu'il fut nommé archiviste du district, à 125 fr. de gages par mois, le 26 mars 1792. Seulement, il ne conserva pas longtemps cet emploi ; car, la Société populaire de Valence l'ayant dénoncé au représentant Boisset comme un aristocrate qui « cherchait par ses discours à égarer « l'opinion publique et l'entraîner « dans le fédéralisme de Marseille », celui-ci le destitua le 16 septembre 1793 et, qui plus est, le fit inscrire sur la liste des suspects.

Tombé ainsi sous le coup d'une me-

nace d'arrestation, Garcin, qui était un homme habile, se constitua aussitôt prisonnier, tout en protestant de son innocence, et dut à cela de traverser sans encombre la tourmente révolutionnaire; si bien que, du fond de sa prison, il demandait un certificat de civisme, le 24 août 1794, et que si on le lui refusa alors, il fut non seulement relâché le 19 septembre de l'année suivante, mais obtint encore des administrateurs du district un certificat constatant qu'il avait rempli ses fonctions d'archiviste avec « intelligence, capacité et zèle, et s'était « toujours conduit d'une manière civique et patriotique », ce qui ne le rassura pas complètement quand même ; car, à l'exemple de tant d'autres, il chercha un refuge dans les armées. Engagé sous les drapeaux, il fit la campagne d'Italie, puis celle d'Egypte, pendant laquelle il mourut probablement, attendu qu'il n'est plus question de lui ensuite.

Arch. Drôme, Fonds des archivistes. — Rochas, *Mém. d'un bourg.*, I, 157 ; II, 34, 159, 259. — Etc.

GARCIN (JUST-ELZÉARD), frère du précédent, né à Valence, le 6 juillet 1758, fut d'abord prêtre et, croyons-nous, curé de Montoison; mais, ayant ensuite jeté le froc aux orties, il se maria, le 16 fructidor an II, et fut désigné, le 11 frimaire suivant, pour être élève à l'Ecole normale, ce qui veut dire qu'il fut ensuite instituteur, titre qu'il prend du reste dans l'opuscule suivant, qui est extrêmement rare : *Pièces fugitives de J.-E. Garcin, instituteur de la jeunesse à Valence.* S. l. n. d., in-12 de 23 pp. Cependant il était employé de la poste en l'an III.

Rochas, *Mém. d'un bourg.*, II, 164, 194. — Etat civil.

GASPARIN (AUGUSTIN de), fils puîné du conventionnel de ce nom et, conséquemment, un des bénéficiaires du legs de 100,000 fr. que l'empereur Napoléon Ier fit aux enfants et petits-enfants de ce conventionnel, en souvenir de l'appui qu'il lui prêta pendant le siège de Toulon, naquit à Orange, le 11 novembre 1787, et paraît être resté à l'écart de la vie publique jusqu'en 1815, date à laquelle, étant capitaine dans la garde nationale de cette ville, il n'hésita pas à se joindre aux troupes royales qui battirent, le 30 mars, non loin de Montélimar, celles de l'Empereur commandées par le général Debelle. Devenu maire d'Orange sous la Restauration, il le fut également sous le gouvernement de Louis-Philippe, dont son frère aîné fut un des ministres, mais s'occupait surtout de mécanique agricole et de questions économiques, lorsqu'il posa, mais en vain, sa candidature à la députation dans son arrondissement, en 1834. Par contre, il fut élu, trois ans après (4 novembre 1837), dans la circonscription électorale de Montélimar-Nyons, par 160 suffrages, contre 140 donnés au député sortant Ailhaud de Brisis (*V. ce nom*); et, réélu le 2 mars 1839, il fit toujours partie de la majorité conservatrice et du Conseil central d'agriculture jusqu'en 1842, date à laquelle ses électeurs lui préférèrent un autre candidat, ce dont il se consola en s'occupant, comme auparavant, de questions économiques et d'agriculture au sein de la Société académique d'Orange, dont il devint alors le président. Il mourut dans cette ville, le 2 novembre 1857.

Indépendamment de nombreux articles publiés dans *L'Echo de Vaucluse*, *L'Album d'Orange* et *La Ruche*, Augustin de Gasparin a laissé les écrits suivants : I. *Considérations sur les machines* (Extrait des *Mém. de la Soc. d'agric. de Lyon).* Lyon, Barret, 1834, in-8° de 60 pp. — II. *Plan incliné comme grande machine agricole*. Paris, Mme Huzard, 1835, in-8°. — III. *Quelques mots sur l'armement de l'infanterie*. Paris, Henry, 1839, in-8° de 16 pp.

Barjavel, *Dictionnaire de Vaucluse*, II, 8. — *France prot.*, VI, 865. — *Dict. parlem.* — Bourquelot et Maury. — Etc.

GAUME (Antoine), prélat, que l'on fait généralement naître à Richerenches (Vaucluse), était plutôt de Grignan et probablement fils de « Jean « Gaume, coturier de cette ville, et de « Jehanne Berbeyre, sa femme », qui testèrent l'un et l'autre, le 14 mars 1568. Pierre Gaume, son frère ou son neveu, était notaire et secrétaire de la communauté de Grignan, en 1616, et Dauphine Gaume, femme Lanoue, sa sœur et son héritière, habitait la même ville. Protégé du comte de Grignan, très grand seigneur ayant droit de nomination à tous les bénéfices et dignités du chapitre fondé par ses aïeux dans l'église de Grignan, il était chanoine de cette église dès 1561, bien que n'étant alors que tonsuré; il devint maître de chœur en 1567 et, ordonné prêtre le 31 mai 1572, fut enfin revêtu de la dignité de doyen dans les derniers jours de l'année 1584, ainsi que le prouve un état des revenus de l'église collégiale Saint-Sauveur de Grignan, dressé au nom du seigneur jus patron, en 1585.

Très peu de temps après, Antoine Gaume était nommé évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en remplacement de Thomas Pobel, démissionnaire; mais il ne cessa pas pour cela d'être doyen de Grignan et continua d'autant plus à résider dans cette dernière ville, que les protestants, qui s'étaient rendus maîtres de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1571, l'étaient encore à ce point que son prédécesseur, nommé en 1578, n'avait pu prendre possession de son évêché « qu'à l'as- « pect du clocher», la cathédrale ayant été ruinée, les biens ecclésiastiques confisqués et le clergé catholique chassé de la ville. Grâce à l'intervention du comte de Grignan, le nouvel évêque obtint cependant de Lesdiguières, le 8 juillet 1587, mainlevée des revenus épiscopaux et, sept ans plus tard, l'autorisation de faire une entrée dans sa ville épiscopale ; mais il n'en continua pas moins à résider à Grignan, où il mourut en 1598 et fut inhumé dans l'église Saint-Sauveur, qui était celle du chapitre.

Boyer de Sainte-Marthe, *Hist. St Paul-Trois-Châteaux*, 241. — Devès, *Biogr. hist.*, 24. — Arch. de Grignan, BB, 9, et FF, 14. — Fillet, *Grignan relig.* — A. Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, VII, 365. — Etc.

GAUTIER (Jean), de qui la bibliothèque de Grenoble a une généalogie manuscrite des comtes de Valentinois, dédiée « à très illustre princesse « madame Dyanne de Poictiers, du- « chesse de Valentinoys et Dyois », était bailli général des terres de cette dame et mourut au « chasteau « d'Estoille », c'est-à-dire chez elle, le 31 août 1557. Ceci nous le savons par une note placée à la fin de cette généalogie, qui l'appelle « M. le président « Gautier »; et le testament du père de Diane, ce malheureux Saint-Vallier dont le procès fut un des événements de l'époque, nous apprend qu'en 1539, il était, depuis dix-huit ans, bailli et procureur général de ce seigneur qui, pour récompenser ses « bons et agréa- « bles services », lui légua la somme de 500 livres et, de plus, ordonna « qu'il « jouisse des offices et capitaineries de « Clérieu et Pinet, que luy avoit donné « sa vie durant, sans qu'on les luy puis- « se oster, s'il ne forfait en l'exercice « d'iceulx. » Mieux que cela, témoignage irrécusable de la confiance qu'avait en lui le père de la maîtresse d'Henri II, Jean Gautier fut un de ses exécuteurs testamentaires en même temps qu'un des témoins de son testament.

Vraisemblablement petit-fils d'un autre Jean Gautier, homme d'armes de la Compagnie de Robert de Malortie, que le Dauphin, qui fut ensuite le roi Louis XI, exempta de tous impôts, le 26 octobre 1452, ce personnage était, en tous cas, des environs de Saint-Vallier, et sa famille s'établit après lui aux environs d'Annonay, où l'un de ses descendants, avocat, devint sieur de Gourdan par le fait de l'acquisition de quelques droits seigneuriaux dans cette terre, dont il était auparavant juge.

Cat. mss. bibl., VII, 470.—G. Guiffrey, *Procès de Poytiers*, 183, 189, 191. — Arch. Drôme, E, 889. — Pilot de Thorey, *Actes de Louis XI*, n° 983.

GAY (Thomas), le premier auteur des curieux mémoires publiés par M. Jules Chevalier, sous le titre : de *Mémoires des frères Gay, de Die, pour servir à l'histoire des guerres de religion en Dauphiné, et spécialement dans le Diois* (Montbéliard, Hoffmann, 1888, in-8° de 353 pp.), naquit à Die, le 28 mars 1547. Arrière-petit-fils d'un Catherin Gay, d'Orgelet en Franche-Comté, qui s'établit dans cette ville en 1468, il était le fils aîné du bourgeois Antoine Gay et de Jeanne Brunel de Saint-Maurice, sa première femme. Un de ses oncles paternels prénommé Pierre, prêtre habitué en l'église cathédrale de Die, « fut des premiers de « la religion reformée en ceste vylle « et fit ung voyage à Paris, au retour « duquel il appourta des lyvres tou- « chant les principaulx points de la- « dite religion », ce qui lui valut d'être poursuivi. Un autre oncle, appelé Thomas, secrétaire et chamarier du prieuré de Saint-Marcel de Die et prieur de Rosans, plus pratique, n'abjura pas le catholicisme pour conserver ses bénéfices ; car, témoignage irrécusable de l'obscurcissement du sens moral dans les esprits à cette époque, notre mémorialiste, qui ne paraît d'ailleurs pas être un malhonnête homme, raconte naïvement que ce religieux, son oncle, « fist bastyr une mayson de plai- « zir à l'Oulmet (sur le territoire de « Die), et acquit des terres et biens « qu'il ne pouvoit acquerir que au « proffit du couvent et le fit tumber par « subtils moyens entre les mains d'An- « thoyne Gay, son nepveu, auquel le « luy donna. »

On ne saurait s'étonner, après cela, que le père de notre mémorialiste ait embrassé la Réforme et que ce dernier ait suivi l'exemple de son père. Bien qu'étant courrier de l'évêque, c'est-à-dire l'un de ses principaux officiers à Die, le père servit, en effet, dans l'armée protestante de Montbrun, qu'il accompagna en Saintonge et sous qui il combattit à Moncontour et à Jarnac. Quant au fils, Thomas Gay, à qui est consacré cet article, après avoir fait ses études, il fut envoyé à Crest, chez le marchand Antoine de la Baume, pour y apprendre « l'estat de « marchand de draps de soye », et y demeura deux ans, au bout desquels, la guerre civile ayant éclaté pour la seconde fois, il s'engagea comme soldat dans une compagnie huguenote dont le capitaine, Joachim Faure de Vercors, était son compatriote et son parent, et se trouva ainsi à la Côte-Saint-André, quand de Gordes mit le siège devant ce bourg, le 2 janvier 1568. Huit mois plus tard, notre Diois partait avec Montbrun pour la Saintonge et assista conséquemment à la bataille de Moncontour, où les régiments dauphinois furent à peu près détruits. Ayant alors été fait prisonnier, il s'évada pour guerroyer encore et ne déposa un moment les armes que pour écrire « ung lyvre de ce quy s'étoit passé au- « dit voyage, aveq la figure des vylles « quy furent prinses et assiégées audit « voyage », écrit qui devait probablement former le premier livre de ses mémoires et qui est malheureusement perdu, ainsi que les trois livres suivants et quelques feuillets du cinquième et dernier, faisant actuellement partie de la bibliothèque de Mme de Lamorte-Félines.

Ce cinquième livre, dont il reste 35 feuillets et dans lequel sont racontés les événements qui se déroulèrent du mois de juin 1574 au mois de janvier suivant, fut écrit à Espenel, pendant que Thomas Gay y tenait garnison, c'est-à-dire en 1575. Quant à un autre cahier de 20 feuillets que l'on a encore de lui et qui font partie d'un livre de raison, agrémenté de notes historiques se rapportant à l'année 1580, ce n'est évidemment plus l'œuvre du capitaine huguenot, mais bien celle du marchand; car, il faut dire que Thomas Gay, s'étant définitivement retiré dans sa ville natale en

cette année 1575, y « leva boutique de « son estat et s'aquyt une bonne repu- « tation au commensement, laquelle se « conserva jusques à la fin. » Aussi était-il depuis longtemps déjà conseiller de l'hôtel de ville et membre du consistoire, lorsqu'il mourut de la peste, au mois d'août 1585, laissant trois jeunes enfants de son mariage avec Madeleine Valensan.

GAY (Gaspard), frère du précédent et le continuateur de ses *Mémoires*, ou plutôt l'auteur d'un cahier dans lequel on trouve d'intéressants détails sur les événements de son temps ayant rapport à différents membres de sa famille ou à lui-même, et qui a du reste été intitulé par lui : *Livre de Mémoyre de la mayson des Gays, en cette vile de Die*, naquit du même père et de Jeanne Faure de Vercors, sa seconde femme, le 8 septembre 1560, et fut « baptizé en « l'esglize roumayne, dans le temple de « Saint-Jean quy estoyt dans l'enclos de « la grande esglize N.-D. de Dye », à ce qu'il a pris soin de nous apprendre. Seulement, il fut, de même que son frère, élevé dans le protestantisme et, comme il était guerroyeur par tempérament, à peine eut-il atteint sa quinzième année, qu'il alla rejoindre son père, gouverneur du petit village d'Espenel pour les huguenots, et commença à porter l'arquebuse. Deux ans après (1577), il était attaché en qualité de page à un capitaine protestant de quelque renom, Claude de Rivière, seigneur de Sainte-Marie; après quoi il alla, comme son frère encore, apprendre le métier de marchand à Crest, puis à Genève, à Marseille et à Lyon, et, de retour à Die, y tint la boutique paternelle jusqu'en 1585, date à laquelle la guerre civile s'étant réveillée, il reprit les armes.

Dès le mois de janvier de cette année-là, Gaspard Gay était, en effet, archer dans les gardes du roi de Navarre et, six mois après, on le trouve enseigne d'une compagnie de gens de pied commandée par le sieur de Soubreroche, Diois avec lequel il se trouva à la prise de Montélimar par Lesdiguières, le 25 août, puis au siège de Guillestre (juin 1586). Après cela, sa compagnie s'étant débandée à cause de la peste, il servit pendant quelque temps dans les gendarmes de Gouvernet; puis celui-ci, qui était gouverneur de Die, le fit sergent-major, autrement dit commandant de place dans cette ville et il était, en outre, courrier de l'évêque, « qu'est le « segond officier qu'il ayt audit Dye », depuis le 6 mars 1590, lorsqu'il se démit de la charge de sergent-major, au mois d'août 1591, pour aller faire campagne contre l'armée de la Ligue dans le Viennois. Revenu à Die, où sa charge de courrier prit fin en 1592, Gaspard Gay ne cessa pas pour cela d'être un des personnages importants de cette ville ; car, appelé aussitôt à faire partie du conseil de la cité, il prouva plus d'une fois son indépendance, en résistant autant que possible à la tyrannie de Gouvernet. Aussi ses compatriotes le chargèrent-ils, en 1595, de se rendre avec Antoine Rambaud (*V. ce nom*) à Lyon, auprès du roi, pour lui exposer leur malheureuse situation. Mais là s'arrêtèrent, par contre, leurs témoignages de confiance en lui ; car, l'an d'après, notre ancien capitaine fut exclu du conseil de ville, ce qui lui a fait dire cette bonne parole : « L'ingratitu- « de du peuple, qui est ung animal à « plusieurs testes, ne recougnoissant « le bien quand l'on le luy fait,... ne « doybt desgoûter les gents de byen à « s'employer jusqu'à la mort pour le « byen publiq. » Gaspard Gay mourut à Die, le 3 juin 1606, ne laissant qu'un fils, nommé Daniel, de son mariage avec Louise d'Engilboud.

GAY (Antoine), le troisième auteur des *Mémoires des frères Gay*, qui ne fit, en réalité, que continuer le livre de raison commencé par le précédent, naquit à Die le 29 juin 1571 et, à la dif-

férence de ses frères, fut baptisé protestant.

Quant à sa vie, elle nous est d'autant plus connue qu'il a eu soin de la raconter par le menu dans sa continuation de la généalogie de sa famille, et l'on y voit qu'il fut encore plus homme de guerre qu'aucun des siens. Cela ne veut pas dire qu'il ait à son actif de grands faits d'armes; car, si l'on en excepte celui d'avoir pris part à la bataille de Pontcharra (18 septembre 1591), et celui d'avoir reçu, cinq mois après, au combat d'Esparron, trois balles, dont une se logea dans son épaule après lui avoir brisé trois côtes, il n'y a rien de bien intéressant dans ce qu'on appellerait aujourd'hui ses états de services. Entré dans les gardes à cheval de Lesdiguières à 18 ans, il était enseigne dans le régiment de Bonne à 26; puis, ayant été licencié en 1601, il rentra, l'an d'après, dans les gendarmes de Lesdiguières, où il resta jusqu'en 1610, et venait d'être fait lieutenant au régiment de Verdun lorsqu'un nouveau licenciement le renvoya dans sa ville natale, où il devint alors capitaine de quartier. C'était en 1611. Cinq ans plus tard, ayant été fait lieutenant de la compagnie d'un fils de Gouvernet, il la mena en Piémont, où il resta sept mois et perdit les deux tiers de son monde, par suite de maladies; après quoi il resta tranquillement chez lui jusqu'en 1621, date à laquelle il eut quelques velléités de prendre part à la révolte de Saint-André-Montbrun. En 1626, il était premier consul de Die et, l'an suivant, courrier de l'évêque; enfin, il fut mêlé pendant encore nombre d'années à quantité de négociations et d'affaires intéressant les Diois, qui se montrèrent plus reconnaissants envers lui qu'envers son frère, car ils ne lui marchandèrent jamais leur confiance. Et il en fut ainsi jusqu'à sa mort arrivée à Die, le 28 juin 1653. Ce n'est qu'en 1631 qu'il ajouta quelques pages au *Livre de mémoyre de la maizon des Gays*, commencé par son frère Gaspard.

GENAS (François de), un des personnages importants de notre province au XVe siècle, naquit en 1430. Fils unique de Louis, bourgeois de Valence, et de Catherine Spifame, il était le petit-fils de Jean de Genas, — riche marchand, qui fit transporter dans une chapelle fondée à cet effet, sous le clocher de la cathédrale, les restes de ses ancêtres auparavant inhumés au Bourg-lès-Valence, — et, conséquemment, le petit-neveu d'Hugues de Genas, archidiacre, puis doyen de l'église de Valence, qui fut vice-gérant d'Avignon sous le pape Martin V, et qui légua par testament à son église une bible en deux volumes, les *Flores sanctorum* et un *Diurnale divinorum officiorum*.

Orphelin de bonne heure, François de Genas fut élevé par son oncle et tuteur Damien de Seytres, prévôt de la cathédrale de Valence, archidiacre d'Aix et doyen de Montélimar, dont la famille rendit des services au Dauphin, qui fut ensuite le roi Louis XI, pendant son séjour en Dauphiné, et c'est probablement ainsi qu'il entra en relations avec ce prince qui, devenu roi, lui donna, dès 1476, le collier de l'ordre de Saint-Michel et, dans le même temps (19 mai 1476), le nomma président de la Chambre des comptes de Dauphiné, puis trésorier général des finances (2 novembre 1477); après quoi il le dispensa de résider à Grenoble, comme le voulait la première de ces charges, ce qui lui permit de conserver les deux pendant longtemps. On dit même qu'allant en pèlerinage à N.-D. du Puy, Louis XI s'arrêta trois jours durant à Valence, chez Genas, en 1478, et dans tous les cas, il est certain que celui-ci fut un des hommes de confiance de ce roi, à qui il fit, plus d'une fois, de grosses avances, dans des moments difficiles, — par exemple, au mois de septembre 1478, pour payer la pension promise au roi René, dont on guettait l'héritage, puis pour acheter le château de Mauléon de Soule et d'autres, — et qui le chargea, en outre, de missions fort différentes. Ainsi fut-il, en 1478, 1480, 1481, 1482 et 1483, un des

commissaires du roi près les États du Languedoc, et, dans ses derniers temps surtout, Louis XI se fiait tellement à lui, qu'en 1482, Genas n'ayant pu porter à Rome un calice d'or et 1,000 écus promis par le roi à l'église de Saint-Jean-de-Latran, cette mission fut confiée à son neveu François de Seytres, et quand saint François de Paule, appelé d'Italie auprès du roi, que la crainte de la mort affolait, se fut décidé à prendre le chemin de la France, c'est encore à Genas, qui se trouvait alors en Languedoc ou en Provence, que le monarque écrivait de Cléry, le 29 juin 1482 : « Monsieur le Général, je vous « prie de m'envoyer des citrons, des « oranges douces et des poires mus- « cadèles et des pastenargues, et c'est « pour le sainct homme qui ne mange « ny chair, ny poisson, et me ferés un « fort grand plaisir. »

A ce moment-là, François de Genas n'était probablement plus président de la Chambre des comptes de Dauphiné, mais il était encore trésorier général des finances, charge dans laquelle il fut confirmé par le roi Charles VIII, qui le fit, en outre, son premier maître d'hôtel en 1492 ; et cela, il le fut jusqu'à sa mort, arrivée à Valence en 1504. Or, tout en remplissant hors du Dauphiné ses différents emplois, il ne manqua pas de s'occuper de cette province, dans laquelle il introduisit les perdrix rouges, qu'il y fit apporter du Languedoc, et dont il améliora les troupeaux en y important des moutons et des brebis du Roussillon. Puis, c'est vraisemblablement à lui que l'on doit la construction, à Valence, de la maison Dupré-Latour, édifice de la fin du XVe ou des premières années du XVIe siècle, à l'intérieur de laquelle se trouvent de fort curieuses sculptures, notamment des médaillons, dont l'un porte la figure de Louis XI et un autre celle d'un personnage ayant le collier de l'ordre de Saint-Michel, qui doit être François de Genas.

Marié en 1457, avec Béatrix de Galliens, qui mourut en 1523 et fut inhumée dans le tombeau de son mari, sous le clocher de la cathédrale de Valence, François de Genas eut pour enfants : 1° Jean de Genas, seigneur de Tournaches, gentilhomme de la chambre de Louis XI, qui épousa en 1481 Catherine de Seytres ; 2° Guillaume, mari de Madeleine Rabot ; 3° Michel, docteur en décrets, protonotaire apostolique, abbé de St-Jacques de Provins, chanoine de Valence, Vienne, Viviers et le Bourg-lès-Valence, prieur de Coussaud et recteur de l'université de Valence, décédé en 1495 ; 4° Renaud, chanoine de Valence, qui possédait la maison Dupré-Latour en 1539 ; 5° enfin, quatre filles.

Suivant un inventaire de 1713, il y a de François de Genas une médaille frappée vers 1478, donnant d'un côté son effigie, avec les mots : FRANÇOIS DE GENAS, GÉNÉRAL DE FRANCE, et de l'autre ses armoiries, qui étaient *d'or au genêt de sinople*, écartelées avec celles des Spifame, et la devise : JE SVIS CONTENT.

Arch. Drôme, E. 894, 2467, 2494, etc. — Pithon-Curt, IV, 453 et suiv. — A. Lacroix. *L'Arr. de Montelimar*, II, 307. — *Bull. d'archéol.*, XVI, 401. — Comte de Balincourt. *Hist. de Genas*, 13. — *Hist de Languedoc*, VIII, 166, 169, 171. — Etc.

GENAS (RENÉ DE), seigneur de Beaulieu, arrière-petit-fils du précédent, né à Valence, le 5 janvier 1642, était l'aîné des enfants de Paul et de Madeleine-Alexandrine Estezet. Entré de bonne heure dans la carrière des armes, il était garde du corps du roi, compagnie de Rochefort, lorsqu'il obtint, le 25 août 1673, une lieutenance dans les chevau-légers de Beaujeu ; devenu lieutenant de roi à Montélimar, deux ans après, il échangea en 1677 cette charge contre celle de lieutenant de roi à Valence. Enfin, il reçut la croix de Saint-Louis, le 5 mai 1741, c'est-à-dire à plus de quatre-vingt-dix-neuf ans, et mourut seize mois plus tard, demandant à être inhumé dans l'église des Minimes de Valence. Mais ce qui nous intéresse plus particuliè-

rement, c'est qu'il fut un collectionneur et un érudit ; car Pithon-Curt, après avoir raconté qu'il vécut presque sans infirmités jusqu'à la fin, dit qu'il « avoit l'esprit très orné, faisant des « remarques dans ses lectures, prin- « cipalement sur les médailles, enten- « dant très bien le latin et la plupart « des langues de l'Europe » ; et l'inventaire qui fut dressé après sa mort nous apprend qu'il laissa quantité de choses curieuses : d'abord, plusieurs tableaux, dont un de l'Albane, parmi lesquels étaient un portrait d'Hugues de Genas, vice-gérant pour le pape Martin V, et un portrait de Charles de Léberon, évêque de Valence, «portant « une perle à son oreille » ; puis une bibliothèque comprenant, avec des *Heures* sur vélin enrichies de miniatures, beaucoup de bons livres, notamment plusieurs ouvrages de numismatique français et italiens, et, par suite, une collection de médailles romaines, allant de César à Posthume, « où pas un grand bronze ne manquait » ; finalement, une collection de pierres, parmi lesquelles il s'en trouvait une « presque violette, sur laquelle on voit « des bubons semblables à ceux de la « petite vérole, appelée *petra macula-* « *ta*, pierre de la petite vérole, qui vient « du Royannais ; plusieurs de jaspe, « d'agathe et ambre, *pour arrêter l'é-* « *coulement du sang*, étant pendues au « col; quatre pierres qui ressemblent « l'une à une truffe, l'autre à un œuf de « petits oiseaux; des *pierres de ton-* « *nerre*, qui n'en sont pas et des pierres « longues et pointues appelées *petra* « *ensis ou dents du diable,* servant à la « médecine; deux talismans, dont l'un « est un crapaud de cuivre doré, avec « une chaînette même métail, destiné « pour préserver toute sorte de venins « et morsures...; le second talisman « étant une pierre platte carrée d'envi- « ron dix lignes... *pour donner des* « *récoltes abondantes*; la *pierre Cobra*, « que nous appelons *Serpentine*, qui « n'est qu'une composition des Orien- « taux, pour guérir toutes sortes de « morsures d'animaux venimeux...; « deux *crapaudines* que l'on tire de la « tête des gros crapauds, utiles contre « les venins ; un morceau de corne du « pied d'un élan, plate, assez large, « fermée d'argent, avec une boucle « pour pouvoir la porter pendue au « col à ceux qui tombent du *mal ca-* « *duc* ou mal Saint-Jean ; deux pier- « res qui ne sont pas trop dures; de « quel côté qu'on les taille, on trouve « toujours cette croix : -|-; trois ba- « gues, l'une portant sur une pierre le « mot *Dabir*; deux pierres *pour arrêter* « *le sang;* quatre olives et sept len- « tilles pétrifiées venant de la Judée ; « une pierre des montagnes de Quint « ressemblant à un serpent; la pierre « *Siderata*, etc. »

N'ayant pas été marié, René de Genas légua par testament, en date du 1er mai 1739, tous ses biens y compris ses collections, à un de ses cousins, avec substitution au profit d'un autre, et c'est enfin l'hôpital de Valence qui recueillit le tout en 1780.

Pithon-Curt., IV, 464. — Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, II, 308. — Arch. hosp. de Valence, B, 58, 61. — Arch. Drôme, B, 592; E, 894.

GENEVÈS (Etienne), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui remplit, dit-on, toutes les fonctions ecclésiastiques dans cette église, en commençant par celles d'enfant de chœur, était « natif de la ville mesme « de Saint-Paul », suivant Chorier, et d'une famille tout à fait obscure, suivant tous les historiens, ce qui n'empêche pas que, simple bachelier ès droits, il était en 1442, c'est-à-dire à trente-deux ans, chanoine de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux; sacristain de l'église Sainte-Croix de Montélimar, au diocèse de Valence ; tricamérier, secrétaire, trésorier et majordome de l'archevêque d'Embrun ; enfin, notaire impérial et delphinal et recteur perpétuel de la cure de Savines, « à quatre lieues d'Ambrun et « la plus estimée du diocèse en prof-

« fils», dit le P. Marcellin Fornier qui, s'extasiant devant une semblable fortune, s'écrie : « Admirez la force de « certains esprits à guinder le vol de « leurs ailes du plus bas estat à de « fort glorieuses hiérarchies. »

L'an suivant (1443), Étienne Genevès était vicaire général du même archevêque, charge à laquelle s'ajouta bientôt celle d'official du diocèse; et, nommé évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 11 mai 1450, il n'en conserva pas moins ces deux charges. Ajoutons qu'il se fit nommer encore maître des requêtes de l'hôtel du Dauphin et chanoine de la métropole d'Embrun; et, témoignage irrécusable de sa « force d'esprit » et de son « pri« sable mérite », comme dit Fornier, il remplit toutes ces différentes fonctions sans négliger sa « charge d'evesque », ce dont il y a d'autant plus lieu de s'étonner qu'il résida, pour cela, presque toujours à Embrun, ainsi que l'apprennent différents actes, notamment le procès-verbal de l'entrée solennelle de l'archevêque Jean Baile dans cette ville, le 3 mai 1458, et qu'on ne voit pas comment il put administrer son diocèse d'aussi loin. En tout cas, il est certain qu'il s'occupa de celui-ci ; le long et coûteux procès (1453-1460) qu'il eut avec Gabriel de Bernes, un des favoris de Louis XI, à propos de la terre de Baume-de-Transit, qu'un de ses prédécesseurs avait aliénée bien qu'elle fût du patrimoine de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en est une preuve, et nous en avons une autre dans le fait suivant, dont il fut dressé acte. Sachant que l'église de Saint-Restitut, village à courte distance de sa ville épiscopale, renfermait le tombeau du saint de ce nom, dans lequel certains hagiographes veulent voir l'aveugle-né de l'Evangile et le premier évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, tandis qu'il est au contraire à peu près certain que ce saint évêque, dont l'existence ne saurait être contestée, vivait seulement au ve siècle, sachant cela, disons-nous, et voulant s'en rendre compte par lui-même, Etienne Genevès se rendit à pied de Saint-Paul à Saint-Restitut, le 10 avril 1465, en compagnie de quelques dignitaires ecclésiastiques, parmi lesquels était le sacristain Hugues Genevès, son frère ou son neveu, et étant arrivé sur les lieux, armé d'un hoyau, il creusa lui-même le sol, puis entama la maçonnerie du tombeau de saint Restitut jusqu'à ce que s'étant assuré de l'existence des restes de ce saint, il referma son tombeau, après en avoir retiré quelques ossements qui furent transportés processionnellement dans la cathédrale de Saint-Paul, où on les exposa à la vénération des fidèles. Après quoi il établit une fête particulière sous le titre d'Invention du corps de saint Restitut, le 10 avril.

C'est, du reste, à Saint-Paul-Trois-Châteaux que l'évêque Etienne Genevès mourut vers 1473, et c'est dans une chapelle de Notre-Dame, construite par ses soins et devenue plus tard la sacristie de la cathédrale, qu'il fut inhumé, ayant alors ajouté, depuis au moins quatre ans, le titre de prieur commendataire de Saint-Marcellin d'Embrun à tous ceux qu'il avait déjà, et étant le premier évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui se soit intitulé comte.

Chorier, *Estat pol.*, II, 179. — Boyer de Sainte-Marthe, *Hist. de Saint-Paul-Trois-Chateaux*, 188. — Marcellin Fornier, *Hist. des Alpes-Marit.*, II, 338. — Arch. de l'Isère, B, 2750. — Lacroix, *L'Arrond. de Montelimar*, I, 218 ; IV, 362 ; VIII, 9. — Nadal, *Hist. hag. de Valence*, 52. — Etc.

GÉNISSIEU (Jean-Joseph-Victor), conventionnel que Rochas, qui l'a confondu avec son frère, fait naître le 2 juin 1751, naquit en réalité le 29 octobre 1749, à Chabeuil, de Joseph Génissieu, notaire et procureur, et de Dominique Faure. Avocat à Grenoble quand éclata la Révolution, il assista naturellement à l'assemblée de Vizille ; puis, ainsi qu'il s'en vanta un jour à la tribune, « fut l'instituteur de la So« ciété populaire de Grenoble », ce

qui lui valut d'être nommé tout à la fois administrateur du district de cette ville et juge au tribunal de ce district, en 1790. Élu député du département de l'Isère à la Convention, au mois de septembre 1792, il fut un des membres les plus importants de cette assemblée et avec cela un révolutionnaire des plus ardents, bien que ne siègeant pas sur les bancs de la *Montagne* ; car, indépendamment de ce qu'il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, il n'est guère de mesure violente à laquelle il ne se soit associé par sa parole ou son vote, lorsqu'il n'en fut pas le promoteur. Ainsi demanda-t-il, le 16 décembre 1792, que tous les membres de la famille royale, y compris le duc d'Orléans, fussent bannis ; le 26 mars, que l'on désarmât tous les ci-devant nobles ; sept jours après, que l'on défendît de jouer la tragédie de *Mérope*, parce qu'on y voit « une reine en deuil « qui pleure son mari »; puis (18 avril), que l'on demandât compte à Kellermann et au Conseil exécutif de la nomination de «francs aristocrates» comme officiers, et, le 22 juillet, que l'emprunt forcé d'un milliard, voté le mois précédent, ne pesât que sur les capitalistes. Le 5 juillet, il faisait décréter que les prêtres et les nobles qui faisaient partie des armées vendéennes seraient considérés comme des chefs de brigands ; après quoi il ne cessa de préconiser les plus rigoureuses mesures contre les émigrés, tout en se montrant cependant moins sévère pour les prêtres que pour les nobles, et s'élevant maintes fois contre les courtisans de la populace et les fauteurs de désordres.

Chargé, après le 9 thermidor, d'examiner la conduite du tribunal révolutionnaire de Brest, le rapport qu'il lut à la tribune de la Convention, le 16 prairial an III (4 juin 1795), est une exposition froide et impartiale de faits souvent épouvantables, et l'on en peut dire autant de ses rapports sur la conduite des députés Dupin et Chaudron-Rousseau, justement accusés de grands méfaits. Bien plus, il est l'auteur de la loi du 28 thermidor an III, déclarant non avenus, sauf revision, tous les jugements révolutionnairement rendus depuis le 10 mars 1793, et, tout en ne désarmant pas vis-à-vis des émigrés, il demanda, le 18 fructidor, que Talleyrand fût rayé de la liste, parce qu'il n'était pas plus coupable que le général de Montesquiou, à qui l'on avait accordé cette faveur, malgré lui Génissieu. Quatre jours après, il faisait voter une loi restituant leurs biens aux prêtres déportés; par contre, il est également l'auteur de la loi du 5e jour complémentaire an III, qui déclare incapables de remplir aucune fonction publique les prêtres insermentés et les parents d'émigrés.

Devenu président de la Convention, le 16 vendémiaire (5 octobre 1795), Génissieu eut toujours l'attitude d'un homme qui avait réellement souci de la justice, quand la passion politique ne l'aveuglait pas. On peut s'en convaincre par ce rapprochement: après avoir fait voter une loi permettant aux accusés de récuser leurs juges, dans certaines conditions, il fit déclarer que les parents d'émigrés ne pouvaient être jurés. C'est lui, enfin, qui déclara, le 4 brumaire (26 octobre 1795), que la Convention avait rempli sa mission.

Dans le Conseil des Cinq-Cents, dont il fit ensuite partie, Génissieu ne joua pas un rôle moins important et, là encore, se montra irréconciliable adversaire de ceux qui ne partageaient pas ses opinions politiques.

Ainsi voulut-il que le *Journal des patriotes* de 1789 fût toujours répandu aux frais de l'Etat, bien qu'il accusât les députés de tripotages financiers parce qu'ils n'étaient pas « chouan », et, s'opposa-t-il énergiquement ensuite à la validation de l'élection d'un député de la Drôme, Job Aymé, qu'il finit par faire invalider, comme faisant partie des *Compagnons de Jésus*, et cela après avoir refusé de rapporter cette élection, parce que sa famille avait été, disait-il, persécutée par Aymé. Le 17 nivôse an IV (6 janvier 1796), il écri-

vait au Conseil que, consultant plus « son zèle que ses moyens, » il avait accepté le poste de ministre de la justice, et que, s'il ne lui était ainsi plus permis de concourir à la confection des lois qui doivent « amener la prospérité de la « république et le bonheur du peuple « françois, comme ministre il ne né« gligeroit rien pour les faire exécu« ter » ; et, de fait, il adressa presque aussitôt aux « commissaires du Di« rectoire près les tribunaux de dé« partement » une circulaire dans laquelle sont signalés quantité d'abus. Mais, comprenant bien vite l'inanité de ses efforts, il donna sa démission au bout de trois mois et fut alors nommé consul de France à Barcelone, poste qu'il refusa pour accepter celui de substitut du commissaire près le Tribunal de cassation (14 germinal an IV). Deux ans plus tard (26 floréal an VI), le Conseil des Cinq-Cents le présentait au Conseil des Anciens, pour une place de directeur, mais on lui préféra Treilhard, et c'est alors que les électeurs de la Seine lui rouvrirent les portes du Conseil des Cinq-Cents, où son action fut encore plus marquante que la précédente fois car il fut élu président le 30 prairial an VII (18 juin 1799). Arrêté le 20 brumaire, pour avoir crié que l'on devrait mettre Bonaparte hors la loi, on trouva ensuite qu'il n'était pas seulement prouvé qu'il se trouvât à St-Cloud quand le futur empereur en chassa les représentants du pays, ce qui le fit relâcher au bout de six heures; et, témoignage irrécusable de la philosophie avec laquelle il accueillit ce coup de force, quelques jours après il devenait juge au tribunal de la Seine, ce qu'il était encore lorsqu'il mourut, le 27 octobre 1804, du chagrin de voir relever le trône, suivant quelques-uns, laissant une fortune considérable, selon d'autres.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Nouvelles observations sur le rapport du premier comité de constitution concernant le pouvoir judiciaire.* Grenoble, Cuchet, s. d., in-8° de 78 pp.

II. *Compte rendu de l'emploi des sommes qu'il a perçues pour frais de sa mission dans... l'Orne et... la Sarthe* (pluv. an III). In-8° de 8 pp.

III. *Discours... sur la confiscation* (14 floréal). In-8° de 8 pp.

IV. *Motion d'ordre sur les divers projets tendant au retirement des assignats* (24 floréal, an III). In-8° de 10 pp.

V. *Projets de decrets relatifs aux deux lois du 22 germinal et aux emigres...* (floréal an III). In-8° de 6 pp.

VI. *Projet de décret sur les exceptions à la loi qui ordonne la restitution des biens confisqués...* (prairial an III). In-8° de 8 pp.

VII. *Additions ou modifications à faire au projet de constitution avant la lecture définitive...* (thermidor an III). In-8° de 4 pp.

VIII. *Suite des additions ou modifications proposées...* In-4° de 4 pp.

IX. *N° 3 des additions ou modifications proposées...* In-8° de 8 pp.

X. *Projet de loi sur la police extérieure des cultes.* Paris, an III. In-8° de 15 pp.

XI. *Rapport et projet de décret sur les récusations péremptoires ou non motivées* (vend. an IV). In-8° de 10 pp.

XII. *Exposé des motifs qui ont déterminé la section du comité de législation chargée de présenter un projet de Code civil, à adopter la partie de travail relative à la prescription.* S. d., in-8° de 11 pp.

XIII. *Projet de décret sur le mode d'emprunt forcé d'un milliard.* S. d., in-8° de 8 pp.

XIV. *Projets de résolution présentés* (au Conseil des Cinq-Cents), *au nom de la Commission relative à la vérification des pouvoirs* (frimaire an IV). In-8° de 6 pp.

XV. *Discours sur le mode de remplacement aux places vacantes dans le Tribunal de cassation* (11 messidor an VI). In-8° de 6 pp.

XVI. *Rapport sur les domaines engagés* (3 thermidor an VI). In-8° de 30 pp.

XVII. *Rapport sur la réclamation du représentant du peuple Sonthonax, inscrit comme émigré* (16 thermidor an VI.) In-8° de 12 pp.

XVIII. *Rapport sur le bureau de liquidation du passif des émigrés du département de la Seine* (7 nivôse an VII). In-8° de 16 pp.

XIX. *Discours sur le départ des conscrits du département de l'Isère* (18 pluviôse an VII). In-8° de 8 pp.

XX. *Rapport au nom de la commission chargée de présenter les moyens d'élever les recettes de l'an 7 au niveau des dépenses* (26 germinal an VII). In-8° de 28 pp.

XXI. *Second rapport...* (25 floréal an VII). In-4° de 32 pp.

XXII. *Projets de résolution présentés.... au nom de la commission chargée de proposer les moyens de mettre le niveau entre les recettes et les dépenses de l'an 7* (25 floréal an VII). In-8° de 6 pp.

XXIII. *Nouvelle rédaction du projet relatif au compte des fruits dus par les co-propriétaires de biens indivis avec les émigrés* (4 prairial an VII). In-8° de 8 pp.

XXIV. *Projet de résolution... sur l'emprunt* (25 messidor an VII). In-8° de 10 pp.

XXV. *Discours prononcé à la séance du 26 messidor an 7, anniversaire du 14 juillet.* In-8° de 15 pp.

XXVI. *Rapport au nom de la commission chargée de proposer la fixation des dépenses du ministère des finances pour l'an 8* (fructidor an VIII). In-8° de 51 pp.

XXVII. *Projets de loi faisant suite au rapport... au nom de la commission....* In-8° de 6 pp.

Biogr. Dauph., I, 414. — *Bull. d'archéol.*, XX, 112. — *Stat. Isère*, IV, 148. — Le Gallois, *Dict. des Minist.*, 314. — Réimpr. du *Moniteur*.—Etc.

GENOUDE (Antoine - Eugène **GENOUD** dit de), célèbre publiciste, né à Montélimar, le 9 février 1792, était fils de « Jacques-Louis Genoud, « bourgeois du lieu des Marches en « Savoie », qui s'établit maître d'hôtel dans cette ville, le 16 juillet 1790, y ayant alors loué, à raison de 1,900 livres par an, l'hôtel des Princes. Envoyé de très bonne heure à Grenoble, pays de sa mère, il y fit ses études au lycée, puis alla à Paris (1810), emportant une tragédie sur la mort d'Abel et un poème intitulé : *La Colombiade* qui, à défaut d'autre mérite, eurent celui de le faire exempter du service militaire, Fontanes l'ayant, pour cela, fait nommer professeur de sixième au lycée Bonaparte, ce qui n'empêcha pas notre jeune Montilien d'être avec cela secrétaire de l'ancien ministre de la police, Lenoir-Laroche, et de s'occuper en outre beaucoup de spéculations philosophiques; tellement qu'après avoir versé un moment dans le scepticisme de Voltaire et de Diderot, il devint déiste à la façon de Jean-Jacques Rousseau, et du déisme passa enfin au catholicisme, dont il devait être un des champions les plus résolus. Or, catholique, sa première œuvre fut une traduction des prophéties d'Isaïe qui ne put être imprimée, la censure impériale ayant vu dans certaine note sur Nabuchodonosor une allusion malveillante à Napoléon ; et c'est peut-être là ce qui le fit applaudir au rétablissement des Bourbons sur le trône de leurs aïeux, tout en demandant, ainsi qu'il le fit dans une brochure intitulée : *Réflexions politiques*, que « l'élite de la « Nation assemblée concoure avec le « roi à la formation de la loi », c'est-à-dire à la confection de la Charte.

Pendant les Cent-Jours, il alla à Chambéry se mettre à la disposition du comte de Polignac, agent extraordinaire du roi Louis XVIII, qui le prit pour aide de camp et le chargea, dit-on, d'une mission de confiance à Grenoble; mais, la seconde Restauration faite, il s'empressa de retourner à Paris, où il déposa l'épée pour reprendre la plume, qui devait être désormais sa seule arme, arme parfois redoutable entre ses mains. Et c'est ainsi que, tout en s'occupant d'autres travaux, notamment d'une traduction de la Bible qui lui valut, en 1822, une pension de 2,500 francs sur la cassette royale, il écrivit d'abord dans *Le Conservateur*, journal de Châteaubriand (1818) ; puis, dans *Le Défenseur*, qu'il fonda de concert avec Lamennais (1820) et qui n'eut qu'une existence éphémère; enfin, dans *L'Etoile*, journal de de Villèle qui, devenu en 1825 *La Gazette de France*, fut vingt-quatre ans durant pour lui une véritable tribune. Défenseur convaincu de la monarchie traditionnelle, il dut à cela d'être anobli, le 28 juin 1822, et nommé dans le même temps maître des requêtes au Conseil d'Etat et, plus tard d'être décoré de la Légion d'honneur et des ordres espagnols de Saint-Ferdinand, d'Isabelle la Catholique et de Charles III. Libéral non moins convaincu, l'opposition qu'il fit au ministère Polignac lui fit perdre ensuite la pension qu'il tenait de la munificence de Louis XVIII, sans modifier son attitude ; car il ne cessa jamais de défendre la royauté légitime et les institutions libérales et fut, après l'écroulement du trône de Charles X, un adversaire implacable pour le gouvernement de Louis-Philippe. Rien ne le prouve mieux que les nombreu-

ses condamnations dont il fut frappé en peu de temps, — et presque toujours « pour excitation à la haine et au mé- « pris du Gouvernement et offenses « envers la personne du roi », bien qu'il déclarât hautement ne vouloir user que des moyens légaux pour arriver à ses fins, — savoir : le 13 mai 1830, à quinze jours de prison, par la cour royale de Paris ; le 24 novembre suivant, à un mois de prison, par la Chambre des pairs ; le 26 janvier 1832, encore à un mois de prison par la cour d'assises de la Seine, et, le 7 février suivant, à trois mois de la même peine par la même cour.

Cherchant alors un point d'appui chez les masses, pour battre en brèche le gouvernement de la bourgeoisie, il donna pour devise à son journal : *Tout pour le peuple et par le peuple*, et justifia cette devise en préconisant le suffrage universel et réclamant la liberté de la presse, la liberté d'association et la liberté de l'enseignement. Indépendamment de cela, il fit siennes la cause de la Pologne et celle de l'Irlande, ce qui eut pour résultat de faire interdire son journal dans certains pays. Enfin il mit tant de passion dans toutes les questions dont il s'occupa, que, pour protester contre le recensement Humann, mesure inquisitoriale ayant pour but d'augmenter le nombre des contribuables, il laissa saisir jusqu'à quatre fois son mobilier, plutôt que de se soumettre à ce recensement. Ajoutons que *La Gazette* ne lui suffisant pas pour répandre ses idées, il créa, tant à Paris que dans les départements, quantité d'autres journaux et que, non content de cela, il voulut encore être député pour les prêcher du haut de la tribune législative. Elu seulement en 1846 dans la Haute-Garonne, après avoir échoué à Montélimar en 1834, à Redon en 1841 et trois ans après à Savenay, Périgueux et Bordeaux, il n'eut que peu de succès à cette tribune, et quand la Révolution de février 1848 eut, tout à la fois, renversé le trône qu'il sapait depuis dix-huit ans et fait triompher certaines de ses idées, il tomba tout à fait dans l'oubli ; à tel point que le *Père du vote universel*, comme l'appelaient ses amis, ne fut pas élu représentant du peuple, bien qu'ayant posé sa candidature à Paris et à Lyon.

Cet intrépide lutteur mourut à Hyères, le 19 avril 1849, laissant de Léontine Caron de Fleury, parente de Racine et de Corneille, qu'il avait épousée en 1821 et qu'il perdit au bout de treize ans de mariage, quatre fils, dont le plus jeune allait mourir de misère lorsqu'il fut recueilli par Aubry-Foucault, gérant de *La Gazette de France*, puis nommé, sur les instances de Lamartine, chancelier du consulat de France à Sydney, où il ne tarda pas à mourir.

Complétons-nous en rappelant que de Genoude entra dans les ordres aussitôt après la mort de sa femme et que, « prêtre par la grâce du Sei- « gneur », comme il s'intitulait, il prêcha avec quelque succès à Saint-Philippe-du-Roule, à Notre-Dame-de-Lorette, à Saint-Sulpice et dans d'autres églises ; mais rien ne saurait primer chez lui le publiciste, qui fut réellement de grande envergure ; comme aussi ne faut-il pas oublier que c'est sur ses instances que Lamartine se décida à publier ses *Méditations poétiques*, dont l'apparition marqua, on le sait, une révolution dans la littérature française.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Bibliographie de M. Eugène de Genoude*, extraite de la *Biogr. des hommes du jour*, par MM. Germain Sarrut et B. Saint-Edme. Paris. Baudoin, 1841, grand in-8°, avec portrait. — II. *Histoire contemporaine des hommes et des journaux politiques*, par un ancien député. I. *M. de Genoude et la Gazette de France*. Paris, Colomb de Batines, 1842, in-8°. — III. *Biographie de M. de Genoude*, par un collaborateur du journal *Le Bourbonnais*. Paris. Perrodil, 1844, in-8°. Il y a une seconde édition intitulée : *Biographie de M. de Genoude*, par M. F... (Fayet), professeur de rhetorique, suivie d'une *Histoire de la Gazette de France*, par A. Nettement. Paris. Perrodil, 1846, in-12. — IV. *Biographie de M. de Genoude*, par Henri Bretonneau. Paris, Vaton, 1847, in-18. — V. *Souscription pour la medaille commemorative de M. de*

Genoude. Paris, le 12 mai 1849. Paris, Pinard, in-8°. — VI. *L'école du Genoudisme par les soi-disant légitimistes.* Saumur, P. Godet, 1886, in-8° de 26 pp.

ICONOGRAPHIE. — I. Lith. in-fol., de Villale. Buste de 3/4 à G., drapé dans un manteau de fourrure, *Ducis pinxit; Bazin del.* Légende : DE GENOUDE, *Sainte-Pélagie, février 1832.* — II. Lith. in-4°. Buste de 3/4 à G., en costume semi-ecclésiastique. *Dopter, éd. chez Giraud,* à Nîmes. — III. Lith. in-4°, de Castille. Buste de 3/4 à D. 0,120/0,106. *A*[te] *Legrand* (del.), dans la *Biogr. des hommes du jour.* — IV. Lith. in-4°, de Junca. Buste de 3/4 à D., 0,120/0,130. *Planta* (del.). — V. Lith. in-4°, de Guillet. Buste de 3/4 à G., 0,127/0,112, dans la *Gal. du Journal des prédic.* — VI. Lith. in-fol., de A. Godard. Buste de 3/4 à G., 0,175/0,160. *A*[te] *Legrand,* 1840 (del.). — VII. Lith. in-12, *A. de Bayalos* (del.), impr. Lemercier, Bonnard et Cie, dans la *Biogr. du Clergé contemp.* — Autre buste de 3/4 à G., en costume civil. *Tailland (sc.).* Appert, id. — VIII. Lith. in-fol., de Storck, à Lyon. Buste de 3/4 à G., en costume civil. Au bas 21 lignes de texte résumant ses principes politiques. — IX. Grav. in-fol., en pied, de 3/4 à G., debout dans son cabinet de travail. *N. Desmadryi,* grav. d'après le tableau de John Lewis Brown.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Réflexions sur quelques questions politiques.* Paris, 1814, in-8°.

II. *De la Maison du roi.* Paris, 1820, in-8°.

III. *Voyage dans la Vendée et dans le Midi de la France, suivi de Voy. pittor. en Suisse.* Paris, 1820, in-8°.

IV. *La Sainte Bible traduite en français d'après les textes sacrés.* Imp. roy., 1820-1824, 16 vol. in-8°. Ouvrage dont il y a eu quantité d'autres éditions.

V. *Du monument à élever à la mémoire de Mgr le duc de Berry.* Paris, 1821, in-8°.

VI. *Considérations sur les Grecs et les Turcs, suivies de mél. relig., pol. et litt.* Paris, 1821. In-8° de 3 ff. + 302 pp.

VII. *Des Grecs et des Turcs.* Paris, Méquignon-Havard. In-8° de 97 pp.

VIII. *Déclaration et logique de la Gazette de France.* S. l. n. d., mais 1830, in-8°.

IX. *Discours de MM. Thouret et de Genoude, devant la Cour d'assises de la Seine (7 fév. 1832).* Paris, Casimir, in-16.

X. *Réfutation des opinions de M. Salvador.* Paris, Casimir, 1838, in-8° de 57 pp.

XI. *Prospectus pour l'émancipation politique et la réforme parlementaire.* S. l., 1833, in-8°.

XII. *La raison du Christianisme, ou preuves de la divinité de la religion tirée des écrits des plus grands hommes...* Paris; Sapia, 1834-1835. 12 vol. in-8°. — Réimprimé en 1836 et en 1841.

XIII. *Protestation de M. de Genoude, propriétaire au Plessis-les Tournelles, demandant les droits de tous.* S. l., 1833, in-8°.

XIV. *L'Imitation de Jésus-Christ.* Paris, Sapia, 1835, in-12. Trad. qui a eu nombre d'éditions et qui a, en partie, donné lieu à une broch. de 20 pp. intitulée : *Sur deux traductions nouvelles de l'Imitation de Jésus-Christ et principalement sur celle de M. de Genoude,* par C. D. S.l.n.d., in-8° de 20 pp.

XV. *La Vie de Jésus-Christ et des Apôtres, tirée des Saints Evangiles... préface de l'abbé Juste.* Paris, Pourrat, 1836, 2 vol., in-8° avec fig. Réimpr., Paris, Didot, 1842, in-12. Réimpr. en 1881, 2 vol. gr. in-8°.

XVI. *Discours sur les mystères et sur les fins de l'Homme ou Exposition nouvelle du Dogme catholique.* Paris, 1837, in-8°.

XVII. *Leçons et modèles de littérature sacrée.* Paris, Lheury, 1837, grand in-8°, avec figures.

XVIII. *Mémoire pour le rétablissement de l'Oratoire, présenté à S.S. le pape Grégoire XVI.* Paris, Didot, 1839, in-4°. — XVIII bis. *Mémoire pour le rétablissement de la Congrégation de l'Oratoire, à Son Excellence M. le Garde des Sceaux, ministre de la justice et des cultes.* S.l., Didot, s.d., in-4°. — XVIII ter. *Pétition à la Chambre des députés, pour le rétablissement de l'Oratoire.* S. l., Sapia, s. d., mais 1843, in-4°.

XIX. *Exposition du Dogme catholique.* Paris, Lefèvre, 1840, in-8°, et autre éd., 1842, in-12. Réimpr. en 1843.

XX. *Sermons et Conférences.* Paris, Vaton, 1841, in-8°. Ouvrage dont il y eut trois éd. la même année, et une quatrième de format in-12, en 1842, chez Perrodil.

XXI. *Lettres sur l'Angleterre, suivies de plusieurs opuscules de Mgr Wisemann.* Paris, 1842, in-8°.

XXII. *La Divinité de Jésus-Christ annoncée par les prophètes, ouvrage suivi de l'Histoire d'une âme et de celle des conversions les plus célèbres.* Paris, Sapia, 1842, 2 vol. in-12. Ouvrage dont il y a une seconde éd. Paris, 1843, 2 vol. in-18 ; et dont une partie, qui n'est autre chose que le narré de la vie intellectuelle de l'auteur, a été publiée à part sous le titre de : *Histoire d'une âme, suivie de quelques fragments sur le Plessis-aux-Tournelles,* Paris, Perrodil, 1844, in-8°.

XXIII. *Défense du Christianisme par les Pères des premiers siècles de l'Eglise contre les philosophes, les Payens et les Juifs.* Paris, 1843, in-12.

XXIV. *Biographie sacrée ou histoire des personnages cités dans l'Ancien et le Nouveau testament.* Paris, Plon, 1844, 2 vol. in-8°.

XXV. *Histoire de France jusqu'en 1830.* Paris, 1844-1847, 16 vol. in-8°. Complétée par : *Histoire de la Révolution française.* Paris, 1846, 7 vol in-8°.

XXVI. *Discours en faveur de la réforme électorale...,* par MM. de Castillon Saint-Victor et de Genoude, député de Toulouse. Lyon, 1846, in-8° de 16 pp.

XXVII. *Œuvres de M. de Genoude,* publiées

par A. Delaforest. Paris, Parent-Desbarres, 2 vol. in-8°. C'est une réimpression de la plupart des opuscules antérieurs à cette date.

Indépendamment de cela, E. de Genoude a publié en collaboration avec M. de Lourdoueix :

XXVIII. *La Raison monarchique ou principes de Bossuet et de Fénelon sur la souveraineté.* Paris, Sapin, 1838, in-8°.

Il a, en outre, publié quantité d'articles signés G., dans l'*Ami de la Religion ;* traduit en français plusieurs Pères de l'Eglise ; enfin, édité bon nombre d'autres écrits, tels que les *Œuvres de Malebranche*, les *Œuvres spirituelles de Fénelon*, etc., etc.

Biogr. Dauph., I, 416. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, III, 292. — *Biogr. clergé contemp.*, IV, 109, avec portr. — Quérard, *Superch. litt.*, II, 153. — *Le Dauphiné*, XIII, 162. — Delacroix, *Stat. de la Drôme*, 560. — Etc., etc.

GENTON (CHARLOTTE-MARIE-ADÈLE **FREYCHET**, dame), écrivain, née le 3 février 1817, à Montélimar, où son père était percepteur, avait pour oncle maternel l'évêque de Blois, Mgr M.-A. Fabre des Essarts, ce qui l'a fait appeler quelquefois, par erreur, Adèle des Essarts. Bien qu'ayant manifesté, dès sa prime jeunesse, les plus heureuses dispositions poétiques, ce n'est que treize ans après son mariage avec l'avocat montilien, J.-Cl. Genton, autrement dit en 1854, qu'elle publia, sous le pseudonyme d'Adelbert et le titre de : *Les Violettes*, un premier recueil de vers, dont le caractère politique et la dédicace à l'empereur Napoléon III s'expliquent, raconte-t-on, par ce fait que le mari de l'auteur postulait un siège dans la magistrature ; et l'on raconte même, qu'invitée au bal que la ville de Valence offrit, deux ans auparavant (septembre 1852), à celui qui allait ressusciter l'empire à son profit, Mme Genton, qui avait préalablement fait don à ce prince d'une copie de ses vers, se présenta à lui un gros bouquet de violettes à la main.

Quoi qu'il en soit, il y avait huit ans de cela quand M. Genton fut nommé juge à Saint-Marcellin, poste qu'il devait occuper jusqu'à sa mise à la retraite; et si les premiers vers de son intelligente et gracieuse femme furent consacrés à la politique, ceux qui suivirent, animés d'un souffle lamartinien, eurent de tous autres sujets. A la suite d'un assez long séjour à Rome, Mme Genton se disposait à publier une traduction des lettres du Tasse, lorsqu'on la trouva expirante sur le territoire de Cornas (Ardèche), non loin de la demeure d'un médecin qu'elle était allée consulter. C'était en 1869.

Indépendamment de morceaux publiés dans différents recueils périodiques, notamment : *La Revue du Lyonnais*, et d'autres restés inédits, Mme Genton est l'auteur de : I. *Les Violettes.* Lyon, Vingtrinier, 1854, in-8° de 120 pp., avec un bouquet de violettes coloriées sur le frontispice.

II. *Les deux Sœurs de Cobonne.* Lyon, id., 1857, in-8° de 8 pp.

III. *Cantique à l'Italie, suivi d'une Lettre à l'auteur de Psyché.* Lyon, id., 1864, in-8° de 16 pp.

IV. *Piccoline, poésies.* Paris, Ch. Douniol, 1864, in-12 de 228 pp.

Enfin, on m'assure qu'un volume de cet auteur, intitulé : *Fleurs des Alpes*, a été imprimé en 1862 ; mais il ne m'a pas été possible de le découvrir et je ne le trouve indiqué dans aucune bibliographie.

Et. civ. — Quérard, *Sup. litt.* — *Journ. de Montélimar*, du 20 novembre 1867.

GENTON DU BARSAC (FRANÇOIS-AUGUSTE), naturaliste, que Rochas fait naître à Eygalayes, le 24 mars 1745, ne serait-il pas né au contraire à St-Paul-Trois-Châteaux, ville qu'il habita longtemps et où il mourut le 25 mars 1825 ? Ce qui porte à le croire, c'est qu'il résulte des pièces d'un procès que la veuve d'Alexandre de Rastel, seigneur de Rocheblave, eut en 1706-1708, avec César de Genton, seigneur du Barsac, que ce dernier, qui habitait

les environs d'Eygalayes, dut céder sa terre du Barsac à ladite veuve et quitter le pays, à la suite d'une malheureuse rencontre avec le seigneur de Rocheblave, qui a donné au romancier dauphinois Barginet l'idée de *la Chemise sanglante*, et qu'on voit, quarante ans plus tard, un César-Joseph de Genton, mari de Suzanne Maigre, établi à St-Paul-Trois-Châteaux, où l'un de ses fils, François-Auguste de Genton, fut baptisé le 22 mars 1752.

Quant aux circonstances de la vie de notre naturaliste, les seules que nous connaissions sont celles qu'il fait connaître lui-même dans deux lettres en date de l'an IX, qu'il écrivit de St-Paul-Trois-Châteaux au préfet de la Drôme, en lui adressant un exemplaire du mémoire qui a sauvé son nom de l'oubli, lettres qui ont été publiées en 1870, par M. Lacroix. Or, on y voit que Genton du Barsac, après avoir découvert une mine de plomb à Condorcet et une autre de charbon à Nyons, découvrit, en 1766 ou 1767, sur les communes de Montauban et de Lachau, une seconde mine de charbon, dont il envoya « des échantillons polis « au sieur Faujas, son maître et son « ami », et qu'ayant été invité, vingt ans plus tard, à diriger les recherches d'une troisième mine de ce combustible à Châteauneuf-du-Rhône, travail qui dut être abandonné, faute de fonds, il releva « des indices presque certains « d'une mine de fer, de la classe des « hématites », mais ne put pas donner de suite à ses premières recherches, étant reparti pour St-Domingue, qu'il avait habité une première fois pendant quinze ans.

C'est donc vraisemblablement à St-Domingue que le naturaliste dauphinois rédigea, en 1789-1790, un ouvrage dont celui qui a été publié n'était, dit-il, que le sommaire, et dont la première partie était consacrée aux découvertes par lui faites et aux phénomènes dont il avait été le témoin en Dauphiné; tandis que la seconde était spécialement consacrée à l'histoire des minéraux et des métaux de la partie française de l'île de St-Domingue. Malheureusement cet ouvrage, dont il ne put sauver que le discours préliminaire, périt en 1793, dans l'incendie de la ville du Cap-Haïtien, et Genton du Barsac perdit « à peu près à la « même époque, ses yeux, sa fortune, « une superbe collection d'histoire « naturelle et le fruit de trente années « de recherches et d'observations », ce qui fut pour lui d'autant plus douloureux, qu'ayant rassemblé, après son retour à Saint-Paul-Trois-Châteaux, quelques jeunes élèves, « qui seuls en « cet instant pouvaient le seconder « par leur zèle et leur intelligence », des événements malheureux les éloignèrent de sa personne. Et c'est ainsi que le malheureux savant, privé de la vue, était absolument livré à lui-même, lorsqu'il écrivit ou dicta ces deux lettres, pleines de dignité et de résignation, dans lesquelles il remercie le « citoyen « Préfet » des témoignages de sympathie qu'il a bien voulu lui donner; il y parle aussi avec amertume de « cette fière « raison, dont on fait tant de bruit, qui « n'est peut-être que l'expérience, et « n'est pas toujours un préservatif as- « suré contre les dangers de l'ignoran- « ce et des passions qui nous égarent, « et trouve heureux celui qui peut « laisser des traces de son passage « dans les lieux qui le virent naître et « mourir, des leçons utiles, l'exemple « des plus rares vertus et vivre dans « la mémoire de ses concitoyens par « le souvenir du bien qu'il fit aux hom- « mes, plus encore que par le rang « qu'il occupa dans la société. »

Genton du Barsac, qui mourut, avons-nous dit, en 1825, ne laissa pas d'enfants de son mariage avec Marie-Philippine de Girard de la Maisonforte, et fut probablement le dernier de sa race.

On a de lui: I. *Mémoires sur les fossiles du Bas-Dauphiné, contenant une description des terres, sables, pierres, roches composées, et généralement de toutes les couches qui les renferment.* Par M. D. G., officier réformé. Avignon, Fr. Seguin, M.DCC.LXXXI, in-12

de 101 pages; ouvrage que Quérard dit avoir été corrigé et publié par de Payan.

II. *Discours prononcé par le citoyen Genton Barsac à la séance de la Société populaire de St-Paul-Trois-Châteaux, le 30 germinal an 3e*, imprimé aux frais de ladite société. S. l. n. d., in-8° de 8 pp.

Enfin il est encore l'auteur de deux articles insérés dans les *Affiches du Dauphiné* de 1774 et de 1775, l'un sur l'histoire naturelle et l'autre sur la montagne de Clansayes, près St-Paul-Trois-Châteaux, et tous deux signés D. G., officier du régiment provincial de Valence.

Genton du Barsac était-il de la même famille que ce capitaine Genton, enseigne de la compagnie de Bardonnenche, qui fut « arquebouzé » par ordre de La Coche, lieutenant du baron des Adrets, en 1562, pour avoir voulu livrer une des portes de Grenoble aux catholiques; comme aussi de celle de cet autre capitaine Genton, par qui les gouverneurs de certaines petites places de Provence firent dire à Lesdiguières, qui venait de s'emparer de Sisteron (30 novembre 1595), qu'étant disposés à se vendre, ils lui feraient bon compte s'il les voulait acheter, et à qui le futur connétable répondit « qu'il « ne sçavoit que c'estoit de les achep- « ter, ouy bien de les prendre » (Videl. *Hist. de Lesd.*, I. 359)? Car il y a eu, suivant Chorier (*Est polit.*, 38) trois familles Genton.

Biog. Dauph., I, 421. — *Bull. d'archeol.*, V, 181. Ed. Maignien, *Dict. des anon.*, 649.

GÉRENTE (JOSEPH-FIACRE **D'OLLIVIER DE**), qui est appelé, par Rochas, le baron de Gérente et tout simplement Joseph-Fiacre Ollivier, citoyen de Pernes, district de l'Ouvèze, par le procès-verbal de l'assemblée tenue à Valence, du 2 au 13 septembre 1792, pour l'élection des députés à la Convention, s'appelait, en réalité, Joseph-Fiacre d'Ollivier de Gérente à ce que nous apprend l'acte de son mariage (en 1781) avec Marie-Thérèse de Peyre, fille de François-Antoine, conseiller du roi, juge royal et criminel de la ville et viguerie de Beaucaire. Il résulte encore de cet acte que le futur conventionnel était alors ancien gendarme de la garde du roi et fils de feu Joseph et de Catherine de Salva, de Mollans; et nous savons avec cela qu'il naquit dans cette dernière localité, pays de sa mère, le 30 août 1744, bien que son père habitât Carpentras. Elu député de la Drôme à la Convention, le troisième et par 423 suffrages sur 463 votants, il fit le possible pour sauver Louis XVI, en votant d'abord sa détention, puis le sursis, et compte parmi ceux qui protestèrent contre les événements du 31 mai 1793, ce qui leur valut d'être proscrits ensuite.

Rappelé à la Convention après le 9 thermidor, il demanda l'épuration des chefs de la force armée à Paris, des poursuites contre les terroristes, enfin l'institution d'une fête commémorative de la chute de Robespierre; après quoi, il défendit le royaliste Lacroix qu'on voulait traduire à la barre de l'Assemblée, à cause d'un article paru dans *Le Spectateur français*, et contribua à faire rapporter le décret contre les insulteurs du représentant Bô, à Marseille.

C'est également sur sa proposition que la Convention décréta le déploiement de la force armée et la permanence de l'Assemblée, le 12 germinal an III.

Chargé, quelques jours après, d'une mission dans les départements du Midi, il adressa, le 19 prairial, une lettre enthousiaste à la Convention pour la féliciter de son triomphe sur les factieux; aussi le rappela-t-on le 20 vendémiaire suivant, parce qu'étant alors dans le département de Vaucluse, il y poussait à la réaction. Or, entré ensuite dans le Conseil des Anciens, dont il devint secrétaire le 1er prairial an IV, Gérente ne changea pas d'attitude; car, abstraction faite

de la part qu'il eut dans quelques résolutions sans portée politique, telles que celles qui fixèrent à Fontainebleau l'école centrale du département de Seine-et-Marne, et à Louvain celle du département de la Dyle, tous ses actes furent inspirés par le désir de remonter la pente révolutionnaire. Ainsi est-ce sur ses instances que la suspension prononcée contre le député Serf, de l'Eure, accusé d'émigration, fut levée le 12 germinal an IV et annulée le 15 fructidor suivant ; que la condamnation à mort prononcée contre le député Vaublanc, antérieurement à son élection, fut annulée le 15 fructidor également; puis, qu'une résolution favorable aux héritiers des émigrés fut votée le 11 ventôse an V et que, le 17 floréal suivant, on adopta une résolution relative aux pensions des ci-devant religieux et religieuses de la Belgique. Ajoutons qu'il intervint, le 6 thermidor an IV, comme témoin à décharge dans le procès intenté à Messonnier, pour conspiration.

Rentré dans la vie privée à la fin de son mandat, Ollivier de Gérente se retira alors à Avignon, où son fils, qui fut plus tard député de Vaucluse, devint inspecteur des forêts en 1802, et c'est là qu'il est décédé le 21 juin 1837.

Biogr. Dauph., I, 422. — Arch. de Vaucluse, B, 1989. — *Procès-verbal de l'Ass. élect. de la Drôme*, 12. — Réimpr. du *Moniteur*.

GIBERT (Augustin), ecclésiastique, né à St-Rambert-d'Albon vers 1810 et décédé à Romans, le 26 avril 1853, après avoir été vicaire et professeur au Buis, vicaire à Saint-Barnard de Romans, curé de Ratières-et-Saint-Avit et vicaire à Peyrins, est l'auteur de : * *Voyage dans la Lune*, Carpentras, Devillario, 1844, in-8° de 23 pp. Il a laissé, en manuscrit, une comédie également en vers : *La Politicomanie*.

J. St-Rémy, *Anthol. des poètes de la Drôme*, 45.

GIÉLY (Esprit-André), littérateur, poète et musicien, né à Saint-Donat, le 11 juin 1811, entra dans les ordres en 1833, et devint alors professeur au collège ecclésiastique de Saint-Jean-en-Royans, dont la direction lui fut confiée en 1838. L'an d'après, ce collège ayant été supprimé, il alla comme professeur de sixième au petit séminaire de Valence, où il fut ensuite professeur de seconde (1841), en même temps que maître de chapelle; et, nommé curé de Montélier en 1849, il échangea, en 1852, ce poste contre celui d'aumônier de la maison-mère des religieuses Trinitaires, poste qu'il occupa trente ans durant, au bout desquels il abandonna cette importante aumônerie pour celle des religieuses Clarisses, de la même ville de Valence. C'est là qu'il est mort, le 6 décembre 1889, étant alors chanoine honoraire de Valence depuis six ans.

Littérateur, cet ecclésiastique est l'auteur de quantité d'articles insérés dans *L'Ami des familles*, de Valence, et les *Annales de Saint-Joseph*, d'Arras, et des ouvrages suivants :

I*. *Une enfant du Sacré-Cœur, sa vie, sa mort*, par un aumônier. Valence, 1861, in-8° de 56 pp.

II. *Souvenirs de M. Michel, ancien vicaire général de Valence*. Valence, 1869, in-12 de 5 ff. +xii+677 pp., avec portrait.

III. *M. Craisson, sa vie et ses œuvres*. Valence, 1883, in-12.

IV. *Manifestations du Sacré-Cœur de Jésus*... Paris, 1889, in-12 de xvi +296 pp.

V. *La Sainte Mère de Dieu, ses grandeurs, ses vertus, ses bienfaits*. Paris, 1889, in-12 de xi+316 pp.

Poète et musicien, il a publié un très grand nombre de cantiques sur feuilles volantes, et des recueils dont les plus importants sont :

I. *Chants de Notre-Dame ou airs nouveaux*. Valence, 1845, autogr.

II. *Amour au Sacré-Cœur de Jésus*... Lyon; in-8° de x+263 pp. qui a eu trois autres éditions.

III. *Echos de l'âme pieuse dans les*

sanctuaires de Marie... Lyon, 1863; in-16 de 120 pp., dont il y a quatre autres éditions.

IV. *Lyre des petits enfants*..., paroles d'une religieuse Trinitaire. Valence, 1861; in-4°, dont il y a une seconde édition de 68+35 pp. dans le même format.

V. *Une guirlande à Marie*... Valence, 1864, in-8° de 45+160 pp.

VI. *Fleurs de mars. Chants à Saint Joseph*. Lyon, 1866, grand in-8° de IV+128 pp.

VII. *Fleurs de mai*..., musique d'A. Lantelme. Castres, s. d., in-4° de 43 pp.

VIII. *Fleurs de juin*... Paris, s. d., in-8° de IV+120 pp.

IX. *Le Sacré-Cœur de Jésus, espoir de la France*... Paris, 1873, in-8° de 16 pp.

X. *Harmonies religieuses pour les saluts du Saint Sacrement*... Paris, Lyon et Valence, 1877, in-8° de XII+25+241+15 pp.

XI. *Sept cantiques à Notre-Dame des Sept Douleurs*. Valence, 1878, in-8° de 32 pp.

XII. *Chants de circonstance pour quelques solennités*... Lyon, 1887, grand in-8° de 45+183 pp.

L'abbé Giély a mis encore en musique: *Soupirs de l'Exil, Nouveaux Cantiques*... par l'abbé Veyreno. Valence, 1848, in-12 de 135 pp. de texte et 156 pages de musique.

Notes de M. Perrossier.

GILBERT (Etienne), avocat et docteur en droit, né à Die vers 1687, était le fils aîné d'André, notaire et procureur, secrétaire épiscopal et receveur des décimes dans le diocèse de Die, bien que huguenot. Entré de bonne heure dans les conseils de cette ville, il ne cessa pas d'en faire partie jusqu'à sa mort, et compte parmi les plus importantes personnalités de la bourgeoisie dioise, pendant les cinquante premières années du XVIIe siècle; car, indépendamment de ce qu'il fut un des trois députés du tiers état de Dauphiné aux états généraux de France, en 1614, et représenta les protestants de cette province dans le synode national de Privas (1612), puis dans la seconde assemblée politique nationale de la Rochelle (1617), il est assurément de ceux qui furent le plus mêlés aux affaires de sa ville natale et à celles de son académie. Ainsi figure-t-il, quoique fort jeune encore, parmi les représentants des protestants diois dans l'acte de fondation de l'académie de cette ville (28 octobre 1604), qu'il contribua puissamment ensuite à doter d'une imprimerie, et dont il fut le recteur, c'est-à-dire le chef, neuf années durant, en trois différentes fois (1612-1613, 1619-1620 et 1626-1630). Quant à son action sur les affaires municipales, elle fut si grande qu'on le trouve mêlé à toutes celles de son temps, et l'on peut, du reste, juger de son importance par ces deux faits : que le hautain et puissant Gouvernet, qui commandait alors à Die, ne crut pouvoir moins faire que de donner une fête à l'occasion du mariage d'Etienne Gilbert avec Marie de Véronne, en 1606, et que les consuls ayant décidé, en 1634, de faire jouer une pastorale devant l'évêque de Valence, seigneur du lieu, par des écoliers tant de l'académie protestante que du collège des Jésuites, ceux-ci ne consentirent à fournir leur contingent d'acteurs, qu'à la condition expresse que le « sieur Gilbert » examinerait préalablement la pièce que l'on se proposait de jouer, pour voir si elle ne contenait rien de « contraire au service du « roy, à la piété et aux bonnes mœurs. » Telle était, du reste, l'importance d'Etienne Gilbert, non seulement à Die, mais en Dauphiné, qu'après avoir siégé en qualité de député du tiers état de la province dans les états généraux de 1614, il fut nommé conseiller protestant en la Chambre de l'Edit de Grenoble ; seulement, il ne fut pas reçu, à cause de sa parenté avec le président Ducros, et c'est évidemment en compensation de cet échec

que l'évêque, dont il était d'ailleurs le conseiller pour les affaires purement temporelles, le nomma son juge-mage. Indépendamment de cela, Gilbert obtint, au mois de mai 1652, des lettres de noblesse à l'enregistrement desquelles les consuls de Die s'opposèrent, sous prétexte que l'anobli était issu d'une famille de laboureurs, nommés vulgairement « Gonichons », et de cabaretiers, en réalité parce qu'il en devait résulter une surcharge pour la communauté ; mais elles ne furent pas moins enregistrées le 4 avril 1653, c'est-à-dire quelques mois avant sa mort. C'est, en effet, le 5 novembre suivant qu'Etienne Gilbert mourut, étant alors depuis peu de temps « an-« cien juge-mage. » Terminons en disant que, de son mariage avec Marie de Véronne, notre Diois laissa, entre autres enfants, Alexandre Gilbert, sieur de Sallières, dont les descendants furent seigneurs de Luc-en-Diois, et Jean, sieur de Lhomet.

Arch. Drôme, E., 2237, 2250. — Arch. de Die, FF, 23. — Inv. de la Chambre des comptes. — Brun-Durand, *Les Amis de Jean Dragon*, 91-93. — Etc., etc.

GILBERT (Louis de), écrivain que Rochas dit être un pasteur protestant qui se convertit au catholicisme moyennant une pension de 600 livres, était, en réalité, un petit-fils du précédent, et le frère cadet d'Etienne-André Gilbert, sieur de Sallières, commissaire provincial d'artillerie, décédé en 1726. D'abord avocat, il était lieutenant en la judicature mage de Die, dès 1696, et le fut jusqu'à sa mort, arrivée dans cette ville le 9 décembre 1737, laissant, de son mariage avec Marie-Lucrèce Arnoux, qu'il avait épousée le 16 juillet 1673, un fils appelé Pierre, qui épousa une petite-fille de Pacius.

On a de ce Louis de Gilbert : *La vie de saint Estienne, Evesqve de Dye, tirée de Surius et d'un manuscrit trouvé dans les Archives de l'évêché de Dye, avec la traduction d'une Lettre écrite par un Archevêque de Vienne et par ses évêques suffragans, à Grégoire IX, Souverain Pontife, pour la canonisation de ce saint. Un extrait d'un procez-verbal touchant l'état où fut trouvé son Corps, tiré des registres d'un notaire du siècle passé, et la Chronologie des évêques de Dye.* A Grenoble, chez J. Verdier, s. d., in-12 de 190 pages.

La dédicace de ce livre à Armand de Montmorin, évêque et comte de Die, est signée : « Louis de Gilbert », et l'approbation datée de Grenoble, le 28 février 1688.

Biogr. Dauph., I, 422. — Arch. mun. de Die, B, 1135. — Ed. Maignien, *L'impr. à Grenoble*, n° 783.

GILLIERS (Melchior de), seigneur de Lagny, conseiller et maître d'hôtel du roi, qui donna 4,000 livres aux consuls de Romans, le 8 avril 1641, « pour establir une maison de « charité et fonder un hôpital comme « à Lyon », appartenait à une famille de cette ville que les généalogistes font remonter à un trésorier général des finances, venu du Poitou en Dauphiné vers 1354, et dont le fils Guyot, seigneur de Forges, général des finances sous les rois Jean et Charles V et huissier d'armes du Dauphin, s'étant établi à Romans, y testa en 1398, demandant à être inhumé en l'église Saint-Barnard, devant la chapelle du Saint-Esprit, ce qui fut cause que, cette chapelle ayant été ensuite détruite par le feu, Claude de Gilliers, petit-fils de Guyot, qui était marchand et fabricant de draps, s'engagea, le 26 février 1447, à la faire reconstruire sous condition d'y avoir un caveau pour la sépulture de sa famille. Bien que l'un de ses frères se qualifiât co-seigneur de Sigottier, et qu'un autre fût conseiller en la Chambre de l'Edit de Grenoble, Noël de Gilliers, père de Melchior, était simplement fermier du poids des marchands et des tributs de la ville de Romans, en 1583,

et Marie Magnat, mère de ce dernier, n'avait pas l'ombre de prétentions nobiliaires. Quant à Melchior, devenu maître d'hôtel du roi par la faveur du maréchal de Créqui, il fréquenta beaucoup les gens de lettres et les artistes, surtout les peintres, et c'est notamment pour lui que Poussin fit son *Moïse frappant le rocher*, fort beau tableau qui, après avoir appartenu successivement à M. de la Sourdière, au président de Bellièvre et au marquis de Seignelay, fut acheté par le régent et revendu ensuite 1,000 guinées en Angleterre.

Retiré plus tard à Romans, sa ville natale, Melchior de Gilliers fit réparer la chapelle du Saint-Esprit, où était le tombeau de sa famille, et fit sculpter ses armoiries sur la clef de voûte du transept, puis y fonda une messe à dire chaque jour pour le repos de son âme et de celle de sa femme, qui ne lui donna pas d'enfants. Ses armoiries: *d'or au chevron d'azur accompagné de trois macles de gueules*, se voient également au-dessus de la porte de l'hôpital. Enfin, c'est à lui qu'on attribue une généalogie manuscrite de la famille de Gilliers, dressée en 1631 et certifiée conforme aux titres originaux par les frères Sainte-Marthe, André du Chesne et Pierre d'Hozier, formant un magnifique volume en vélin, acquis dans le temps par M. P.-E. Giraud, et par lui donné aux de Loche, parents des Gilliers.

On a de ce personnage et de sa femme, née Marie Joly, les deux portraits suivants :

I. Grav. in-folio de 0,320/0,230. Buste de face dans un ovale autour duquel on lit : D. DÉDIÉ A MESSre MELCHIOR DE GILLIÈ CONER DV ROY EN SES CONSLS ET MRE D'HOSTEL ORe DE SA MAJESTÉ, et, au-dessous, accompagnant les armoiries des Gilliers, supportées par deux léopards : PAR SON TRES HUMBLE SERVITEUR NANTUEIL (*sic*), *qui la desseigné et gravé sur le naturel, 1652*. — II. Grav. de mêmes dimensions. Buste de femme dans un ovale sans légende, au bas duquel se trouve ce méchant quatrain :

La vertu qui sous ce visage
Voulut parestre dans ces lieux,
A repris la route des cieux,
Ils n'en reflètent plus que l'image.

Docteur Chevalier, *Arm. de Romans*, 104. — *Bull. d'archeol.*, XIX, 147. — Arch. hosp. de Romans, III, B 18. — Félibien, *Entret. sur la vie des peintres*, II, 327-350. — Ed. Bonaffé, *Dict. amat. fr. au XVIIe s.*, 133. — Etc.

GILLIERS (CHARLES-FERDINAND, dit le baron de), petit-neveu du précédent et fils puîné de Laurent, capitaine au régiment de Brionne, et de Marie-Jeanne Henri, naquit à Romans, le 2 juin 1752, et était lui-même capitaine de cavalerie dans le régiment de Royal-Étranger et chevalier de Saint-Louis, lorsqu'il se retira dans sa ville natale, dont il devint maire le 1er novembre 1786. Au bout d'un an, il démissionnait, mais il n'en fut pas moins chargé, le 12 octobre 1788, concurremment avec Dedelay-d'Agier, son successeur à la mairie, de complimenter, au nom des Romanais, le parlement de Grenoble revenant de l'exil, et les représenta ensuite dans les assemblées de Vizille et de Romans. Enfin, le 6 août 1789, il fut élu colonel général des milices de cette dernière ville, ce qui témoigne de la popularité dont il jouissait, mais porta, par cela même, tellement ombrage à la municipalité qu'un mois après (8 septembre) celle-ci demandait la réintégration du baron de Gilliers dans les cadres de l'armée, c'est-à-dire son éloignement, et qu'à la suite de la fédération du 14 février 1790, il y eut entre eux de véritables conflits.

De Gilliers, qui fit, en cette circonstance, un discours enthousiaste, ayant fait ensuite prêter par tous les citoyens présents le serment de fidélité au roi, on s'en plaignit, en effet, et notre colonel ayant répondu à ces plaintes en faisant insérer dans le procès-verbal de la Fédération deux lettres, dont une de lui, qui furent trouvées injurieuses par le conseil, celui-ci riposta en publiant un mémoire justificatif et fai-

sant attaquer ouvertement de Gilliers dans *Le Patriote de Grenoble* (1er avril); d'où réplique de ce dernier, qui déclara brièvement être de ceux qui désirent le rétablissement de l'autorité royale, tel qu'il a été décrété par l'Assemblée nationale, et qui, pour en finir, donna sa démission le 18 du même mois.

Or, instruits de cela, les gardes nationaux se portèrent en foule, le lendemain, devant la maison du maire, demandant le rétablissement de M. de Gilliers comme colonel; après quoi ils allèrent chercher celui-ci dans son château de Luppé, sur Génissieux, où il s'était retiré, et, l'ayant pris avec eux, rentrèrent à Romans vers les 9 heures du soir, en proférant des menaces et chantant des chants séditieux.

Justement effrayée de semblables tendances, la municipalité romanaise et de Gilliers se rapprochèrent alors de telle sorte que, le 11 mai, les uns et les autres s'engagèrent par écrit à oublier le passé, et que, le 23 juin, puis le 14 juillet suivant, ils prêtèrent tous, d'un commun accord, le serment civique et le serment fédératif, ce qui n'empêche pas que le baron de Gilliers fut contraint, quelque temps après, de chercher un refuge à l'étranger, où il mourut, dit-on, et que ses biens furent, pour cette raison, confisqués en 1796.

Indépendamment de deux discours qui se trouvent, l'un dans la *Fédération de la ville de Romans du 14 février* 1790 (S. l. n. d., in-12 de 28 pp.), l'autre dans le *Procès-verbal de la prestation du serment civique. — Extrait des registres de la maison commune de la ville de Romans* (Valence, J.-J. Viret, s. d., in-4° de 7 pp.),on a de Ch.-F. de Gilliers: *Copie de la lettre écrite... au rédacteur de la feuille du « Patriote de Grenoble.* » Romans, le 4 avril 1790. Grenoble, veuve Giroud, in-8° de 7 pp.; on lui attribue en outre : *Chanson patriotique sur l'air d'Azénua*. S. l. n. d., mais 1788, in-8° de 2 pp.

Bull. d'archéol., XIX, 149. — Arch. de Romans, BB, 47. — Etat civil, *Ann. de Romans*, 226. — Ed. Maignien, *Bibl. révol.*, I, 251 et 267. — D° *Dict. anon.*, 463.

GILLIERS (Louis de), frère du précédent, né à Romans, le 5 octobre 1755, était lieutenant de cavalerie dans le régiment de Royal-Étranger et chevalier de Saint-Louis, quand éclata la Révolution. Ayant alors émigré, il se réfugia à Londres, où il s'occupa, comme à Paris, de la culture des sciences, des lettres et des arts, et fournit, dit-on, à Mme de Montalembert, de fort bons morceaux sur l'Angleterre, pour son roman intitulé *Elise Duméril*. Rentré en France après le 18 brumaire, il s'établit encore à Paris, où il mourut le 30 octobre 1829, sans avoir été marié. Auteur d'un *Essai sur les causes de la perfection de la sculpture antique et sur les moyens d'y atteindre, sujet proposé par l'Institut national de France au mois de juillet 1797* (Londres 1798, in-8°), on lui attribue parfois une *Chanson patriotique*, que nous croyons être du précédent.

Bull. d'archéol., XIX, 150. — Etat civil. — *Biogr. mod.*, 1806. — Ed. Maignien, *Dict. anon.*, 463.

GIRAUD (Paul-Emile), érudit et ancien député, né à Romans, le 27 novembre 1792, était l'aîné des trois fils d'un marchand de draps de cette ville, qui fut successivement président du comité de surveillance et commandant de la garde nationale, pendant la Révolution, maire, du 18 mars 1808 au 24 janvier 1814, date de sa mort, et de qui l'on a publié un long et curieux rapport au préfet de la Drôme, sur le passage du pape Pie VII à Romans (2 et 3 août 1809), qui se termine par la recommandation expresse de tenir cette pièce pour « absolument secrète... et « de la réduire en cendre. » Ayant fait au collège de Tournon, sous les Ora-

toriens, la plus grande partie de ses études classiques, il les termina à l'institution Sainte-Barbe de Paris, tout en suivant les cours de l'Ecole de droit où il prit le grade de licencié, le 23 mars 1812, c'est-à-dire à 19 ans et quatre mois. Or, il était depuis deux ans avocat stagiaire et secrétaire de Dard (de l'Isère), un des avocats occupés du temps, quand la mort de son père, qui se proposait de lui acheter une charge d'avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation dès qu'il aurait l'âge voulu, le mit dans la nécessité de renoncer au barreau pour s'établir auprès de sa mère et continuer, conjointement avec son frère, le commerce paternel, ce qu'il fit avec non moins de succès que de bonne volonté; car, indépendamment de ce que ses opérations commerciales furent fructueuses, il se fit aussitôt une situation des plus honorables dans sa ville natale. Conseiller municipal pendant les Cent-Jours, puis membre de la commission administrative des hospices et juge au tribunal de commerce, il fut enfin élu maire de Romans au lendemain de la révolution de 1830, conseiller général bientôt après, enfin député au mois de juillet 1831; et s'il abandonna la mairie en 1835, le mandat de député lui fut continué pendant quinze ans, au bout desquels il renonça à la vie publique, pour s'adonner tout à fait à des études dont il avait pris le goût au contact de l'académicien Auguste Le Prévost, un de ses collègues à la Chambre des députés. Ainsi qu'il se plaisait à le raconter, c'est, en effet, pendant son séjour à Paris qu'il forma sa riche bibliothèque et se prépara, en quelque sorte, au travail qui est son œuvre capitale, en publiant une petite notice sur l'église Saint-Barnard de Romans et présentant au Comité des arts et monuments, dont il devint alors le correspondant, un rapport sur certain fragment d'inscription trouvé en 1845 dans cette église.

Délivré des soucis de la politique, P.-E. Giraud se consacra tout entier à l'élaboration d'une histoire de sa ville natale au moyen âge, — histoire dont les pièces justificatives sont le cartulaire de l'abbaye de Saint-Barnard, — ne se distrayant, par accident, de ce grand travail que pour publier, quelques écrits de moindre importance, touchant encore le plus souvent, par quelque côté, à l'histoire de Romans. Avec cela, il se fit tout à la fois et toujours un plaisir et un devoir d'encourager ceux qui partageaient ses goûts, mettant généreusement à leur disposition les richesses bibliographiques par lui amassées, leur prodiguant les plus sages conseils; et, finalement, arrivé aux extrêmes limites de l'âge, il fut heureux de pouvoir donner à la Bibliothèque nationale quelques manuscrits et plusieurs ouvrages précieux qui manquaient à cet établissement, où ils forment aujourd'hui un groupe séparé dans les armoires de la réserve. De plus, il était dans toute l'acception du mot un homme de bien, tellement que sa mort, arrivée le 30 septembre 1883, fut une perte aussi grande pour les malheureux, qui vivaient de ses bienfaits, que pour le monde de l'érudition, dont il était une des personnalités les plus dignes d'estime et de respect.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *La correspondance de M. Paul-Emile Giraud, ancien député de la Drôme, avec quelques hommes de lettres, précédée de sa biographie.* Lyon, 1872, in-8°. C'est une publication de M. Giraud lui-même. — II. *Biographie et bibliographie dauphinoise. Paul-Emile Giraud,* par Antonin Grangeneuve. Valence, s. d., in-8° de 14 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Opinion de M. P.-E. Giraud, député de la Drôme, sur la pairie.* Paris, s. d., in-8° de 8 pp. C'est la publication d'un discours qui ne put être prononcé.

II. *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la répartition des intérêts d'un capital versé par Haïti.* Séance du 27 mars 1834. S. l., in-8° de 23 pp.

III. *Quelques mots sur la question de savoir quel a été le premier nom du monastère fondé par l'archevêque de Vienne, Barnard, vers l'an 840, au lieu où est aujourd'hui la ville de Romans.* Lyon, Perrin, 1843, in-8° de 14 pp.

IV. *Fragment d'une notice inédite sur l'église de Saint-Barnard, de Romans (Drôme).* Paris, 1844, in-8° de 22 pp.

V. *Rapport présenté au comité des arts et monuments... à l'occasion d'un fragment d'inscription trouvé en octobre 1845, dans la démolition d'une chapelle adossée à l'église de Saint-Barnard, de Romans (Drôme).* Paris, Paul Dupont, 1840, in-8° de 12 pp. avec grav.

VI. *Composition, mise en scène et représentation du « Mystère des Trois Doms », joué à Romans les 27, 28 et 29 mai, aux fêtes de la Pentecôte de l'an 1509, d'après un manuscrit du temps.* Lyon, Perrin, 1848, in-8° de 130 pp.

VII. *Aymar du Rivail et sa famille. Notes extraites tant de ses écrits que de son testament et de diverses pièces jusqu'ici inédites.* Lyon, Perrin, 1849, in-8° de 104 pp., avec fig.

VIII. *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans.* Lyon, Perrin, 1856-1869, 5 vol. in-8°, avec fac-simile.

IX. Dans le *Bull. de la Soc. d'arch. de la Drôme*, M. Giraud a publié: t. I, 100-102: *Procédure contre les chenilles et autres bêtes nuisibles,* et t. VII, 77-100, *Entrée de François Ier à Romans en 1533.*

X. *Le « Mystère des Trois Doms » joué à Romans en* MDIV, *publié d'après le manuscrit original, avec le compte de sa composition, mise en scène et représentation, et des documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphiné du* XIVe *au* XVIe *siècle,* par feu Paul-Emile Giraud et Ulysse Chevalier. Lyon, 1887, in-4°.

Biogr. du Dauph., I, 423. — *Bull. d'archéol.*, XVIII, 107. — *Bull. d'hist. ecclés.*, IV. — Docteur Chevalier, *Le Comité de surv.*, 8. — *L'Impartial de Romans* du 4 octobre 1882.

GIRAUD (Léon), cousin du précédent, avocat et publiciste, né à Romans le 20 janvier 1852, étant allé à Grenoble pour y suivre les cours de la faculté de droit, — où il prit à 20 ans le grade de licencié, — s'y occupa surtout de politique ; car il comptait, dès 1870, parmi les rédacteurs du *Réveil de l'Isère*, feuille radicale à cette époque, et publia, quatre ans après, sous le voile de l'anonyme, un livre intitulé *Familia*, dans lequel tout ce qu'il estimait être injuste dans notre organisation sociale est violemment attaqué. D'autant plus partisan de l'émancipation de la femme qu'il la jugeait indispensable pour rétablir l'équilibre dans notre société troublée, il soutenait alors, en outre, que la femme, qui n'avait bénéficié en rien de la Révolution, n'arriverait à l'indépendance qu'autant qu'elle abdiquerait ses croyances religieuses, et se jeta, par suite, à corps perdu, dans le mouvement féministe, aussitôt après son arrivée à Paris, où il se fit inscrire comme avocat à la cour d'appel et fut reçu docteur en droit en 1878, avec une thèse remarquable sur *La propriété littéraire et artistique en droit français.* Il fut notamment un des organisateurs du congrès du droit des femmes, tenu en cette même année 1878 ; puis il coopéra à la fondation du journal *La Citoyenne*, dont il fut ensuite un collaborateur assidu, tout en consacrant encore d'autres écrits à la défense de ses idées. Bien plus, novateur audacieux et passionné, mais d'une entière bonne foi et d'un complet désintéressement, il alla aux Etats-Unis, en 1882, pour se rendre compte par lui-même du rôle de plus en plus important de la femme dans la grande république américaine, et c'est au retour de ce voyage qu'il fit paraître, sous le voile de l'anonyme encore, un *Essai sur la condition des femmes en Europe et en Amérique*, que l'Académie française, à qui il fut présenté l'année suivante pour le prix Botta, n'osa pas couronner, à cause de la hardiesse de ses conclusions, mais dont le rapporteur de ce concours proclama la valeur, en déclarant que cet ouvrage avait « été l'objet d'une attention sé- « rieuse et que les généreuses inten- « tions de son auteur n'étaient pas « méconnues. »

C'était en 1883. Six ans après, Léon Giraud prenait une part des plus actives au congrès de la réforme judiciaire, au sein duquel il traita surtout de la recherche de la paternité, et, deux ans après, il obtenait de la faculté de droit de Paris le prix Rossi, pour un mémoire sur la condition des femmes au point de vue des droits public et politique ; ce qui veut dire qu'il n'avait pas cessé d'être un défenseur éloquent et convaincu des

droits et des intérêts de la femme. Seulement, il n'était plus en même temps, comme autrefois, un adversaire déclaré de l'idée religieuse, et tout particulièrement du catholicisme; car la foi de son enfance le reprit peu à peu, à partir de 1889, et il en était complètement imprégné lorsqu'il mourut, tout jeune encore, à Grasse, le 23 mars 1893, des suites d'une longue maladie.

BIBLIOGRAPHIE. — I* *Familia, etudes et pamphlets*. Grenoble, Rigaudin, 1874, in-8° de VII + 185 pp.

II. *La Propriété littéraire et artistique en droit français*, thèse pour le doctorat en droit.

III*. *Souvenir du Congrès pour le droit des femmes, tenu à Paris en août 1878*. Paris, A. Ghio, 1879, in-12.

IV. *Le roman de la femme chrétienne. Etude historique, avec une préface de Mlle Hubertine Auclerc*. Id. 1880, in-12.

V*. *Les femmes et les libres-penseurs, réponse à M. Benjamin Gastineau pour sa brochure « Les femmes et les prêtres »*. Paris, Périnet, 1880, in-12 publié sous le pseudonyme de Draigue.

VI*. *Essai sur la condition des femmes en Europe et en Amérique*. Paris, Ghio, 1883, in-12.

VII. *La femme et la nouvelle loi sur le divorce*. Paris, Pedone-Lauriel, 1885, in-12.

VIII. *La vérité sur la recherche de la paternité*. Paris, Pichon, 1888, in-8°. Extrait de la *Revue critique de législation et de jurisprudence*.

IX. *Des promesses de mariage, étude historique et juridique*. Id., 1889, in-8°. Extrait de la même revue.

X. *Contradictions du Code Napoléon et la nécessité de le reviser*. Paris, Georges, 1889, in-8° de 16 pp. Extrait de la *Revue de morale progressive*.

XI. *La recherche de la paternité. Préliminaires d'un projet de loi*. Id., 1890, in-8° de 19 pages. Extrait de la même revue.

XII. *De la condition des femmes au point de vue des droits public et politique. Etude de législation comparée*. Paris, Pichon, 1891, in-8°.

Citons enfin un article des plus nourris intitulé : *Dépopulation et démocratie*, dans la *Nouvelle Revue* du 1er mars 1896.

Et. civil. — Notes de fam. et de MM. Champavier et Mossant.

GLANDAGE (Claude de Lhère ou de Laire de), homme de guerre, que les mémoires de la seconde moitié du XVIe siècle appellent parfois Glandage le Vieux, pour le distinguer de son fils, appartenait à la même famille que Guillaume de Laire, *de Area*, gouverneur du Dauphiné en 1407, famille chevaleresque du Viennois et du Forez, dont une branche s'établit dans le Haut-Diois, en 1510, et qui n'a rien de commun avec les de Lers, *de Lersio* et *de Lercio*, famille de Saillans avec laquelle on l'a confondue. Probablement né à Glandage, de 1512 à 1515, il était fils d'Hugues de Lhère et de Marguerite Claret de Truchenu, dame de Glandage, qui testa en 1550 et reconnut posséder en 1540 les seigneuries de Luc, Miscon, Glandage et Grand-Guisans. Ayant guerroyé sous Brissac et Monluc, au delà des Alpes, il était chevalier de l'ordre du roi et commandait un régiment dauphinois dès 1560, c'est-à-dire quand éclatèrent les guerres dites de religion, pendant lesquelles il fut un des plus vaillants champions de la cause catholique. Ainsi se distingua-t-il au siège de Sisteron, par Sommerive (août 1562), menant les coureurs, autrement dit l'avant-garde du comte de Suze, puis au combat de Montfrin et ensuite à celui de Bollène, dans lequel Montbrun fut battu ; après quoi il enleva à ce dernier, près d'Orpierre, deux canons et des chevaux. Et, du reste, on ne voit presque pas de combats dans cette région, à cette époque, dont il n'ait pris sa part. Aussi le lieutenant du roi en Dauphiné, Gordes, lui confia-t-il, en 1566, le gouvernement de l'importante place de Die, qu'il abandonna un moment, en 1568, pour aller commander dans les Baronnies, mais dont il reprit possession l'année suivante, et qu'il garda alors jusqu'en 1575, ayant déjoué, dans cet espace de temps, au moins trois complots tendant à livrer cette place à Montbrun, un notamment en 1573, à propos duquel Gordes écrivait le 5 octobre au duc de Nemours: « M. de Glandaige a faict chose que je ne ay jamays veu ny ouy parler d'une pareille, car estant surprins et trahi

« par ses propres soldats, a chassé « l'ennemi hors de sa ville. »

Redevenu gouverneur de Die, le 16 janvier 1582, sur la demande des habitants de cette ville, qui « levèrent « tous les mains de mourir avec lui », à ce que nous apprend une lettre de Maugiron à Henri III, Glandage fit fortifier, par l'ingénieur Hercule Négro, la maison de Chabestan, pour servir de citadelle, et, tout en ne négligeant rien de ce qu'exigeait le service du roi, trouva d'abord moyen de contenter protestants et catholiques, affamés de paix. Seulement, comme il avait été des premiers à signer le formulaire de la Ligue, il inclina ensuite si fortement de ce côté, qu'au mois de mars 1585 il fit arrêter, sans motifs, le seigneur de Vachères, gentilhomme huguenot qui se trouvait de passage à Die, et en même temps tous les protestants diois ; ce qui lui valut d'être désavoué par le roi, et c'est probablement à la suite de cela qu'étant allé à Paris, pour y conférer avec les chefs de son parti, il y mourut.

Marié avec Philippine de Guiffrey-Boutières, Claude de Lhère de Glandage laissa, entre autres enfants, un fils de qui il va être question, et Geneviève, qui épousa, en 1576, Louis d'Eurre d'Oncieu, autre capitaine catholique, connu sous le nom de Du Puy-Saint-Martin (*Voir ce nom*).

De Coston, *Hist. de Montélimar*, II, 378. — Arch. Drôme, E, 4669. — Roman, *Doc.*, 206. — Long, *La Réforme et les guerres de religion*, 78, 184 et 246. — *Mém. des frères Gay*, 29, 184, 189, 203. — *Mém. d'Eustache Piémond*, édit. Brun-Durand, 14, 158, 159. — Id., *Les Amis de Jean Dragon*, 16. — Etc.

GLANDAGE (Hugues de Lhère, seigneur de), que les historiens appellent le jeune Glandage, pour le distinguer du précédent, son père, servit d'abord avec celui-ci dans les rangs catholiques et s'était même distingué dans l'attaque du fort Saint-Ange, près de Loriol, au mois d'avril 1570, lorsqu'il embrassa, tout à coup, la cause protestante. Devenu alors capitaine d'une compagnie, il contribua puissamment à la reprise de Corps, par Lesdiguières, au mois de décembre suivant, et descendant ensuite dans le Comtat, y mit successivement à contribution Mornas, Piolenc, Caderousse, Châteauneuf-du-Pape et Sorgues ; enfin, après avoir tenté de surprendre Die, au mois d'octobre 1573, il s'empara d'Orange le 5 novembre suivant, par un audacieux stratagème. Sous prétexte de faire une visite de politesse au gouverneur de cette ville, Guillaume de Barchon, il se rendit chez lui, accompagné de quelques gentilshommes, et Barchon, l'ayant retenu à dîner, il profita du moment où l'on se mettait à table pour le faire prisonnier, tandis que des affidés ouvraient à sa troupe les portes de la ville. Montbrun, avec qui ce coup de main avait évidemment été concerté, l'étant venu trouver quelques jours après, ils partirent ensemble pour Nyons, où se préparait une autre entreprise; mais, attaqué près de Venterol par la garnison catholique de Valréas, Glandage fut assez grièvement blessé dans cette rencontre pour devoir rentrer à Orange, d'où, furieux de sa déconvenue, il écrivit aux habitants de Piolenc, de Camaret et de Sorgues pour leur demander des contributions, ajoutant ironiquement qu'il voulait en outre « du sucre, des « oranges, des poires et des chastai- « gnes pour un festin de nopces qu'il « debvoit faire. » On lui répondit que tout était prêt, mais qu'il fallait l'aller chercher, et, relevant le défi, Glandage n'attendit pas d'être complètement guéri pour aller assiéger ces différentes places; mais partout il fut repoussé avec perte et, les habitants d'Orange ayant été travaillés en son absence, il ne rentra dans cette ville que pour en être chassé au mois de janvier 1574. Ayant alors rejoint Montbrun, avec qui il fit cette brillante campagne du Diois, dont chaque journée fut, on peut le dire, marquée par quelque succès, Glandage tenta de surprendre la ville

de Die, où commandait son père, dans la nuit du 8 au 9 juin 1574; il échoua complètement dans sa tentative, et il n'en fallut pas davantage pour le faire accuser de trahison et le contraindre à quitter l'armée de Montbrun. Quelques historiens avancent qu'il abandonna en même temps le parti protestant, ce qui est une erreur ; d'autres disent, au contraire, qu'il se fit tuer peu de temps après, devant Livron, ce qui est une erreur encore, le Glandage qui fut tué devant Livron étant son frère, Charles de Lhère, seigneur de Chaudebonne. La vérité est qu'Hugues de Lhère étant alors redescendu dans le Comtat, continua d'y guerroyer pour le compte du parti huguenot jusqu'au 20 juin 1576, date à laquelle, se trouvant assiégé dans Ménerbes par les troupes papales, il demanda un sauf-conduit pour sortir de cette ville et, accompagné de « huit « hommes à cheval, alla trouver le « maréchal Damville », suivant Pérussis.

Trois ans après, Glandage épousait Claire de Thollon, fille de Faulquet, seigneur de Sainte-Jalle, fameux capitaine catholique, et, l'an d'après (1580), on le trouve au siège de la Mure par Mayenne « estant alors tout « catolizé et allant à la messe », suivant l'expression de Pérussis ; après quoi l'on perd sa trace. De même que tous les hommes qui changèrent plusieurs fois de parti, il a été dénigré par tous; car, tandis que les historiens protestants disent de lui qu'il était un jeune homme perdu de mœurs, le P. Justin (Boudin) prétend qu'il convenait lui-même « qu'il n'estoit point « huguenot, qu'il détestoit ceste reli« gion, mais que la pointe de son es« pée lui estoit vendue. »

De Coston, *Hist. de Montelimar*, II, 378. — Pérussis, II, 94, 102, 104 et 198.— *Mem. d'Eust. Piemond*, Edit, Brun-Durand.— Etc.

GONDOIN (GILBERT DE), poète du XVIe siècle que Guy Allard appelle, par erreur, Claude Gondoin, était de Romans, et très probablement fils d'un Antoine Gondoin, citoyen de Lyon, qui, ayant acquis, vers 1534, de la maison de Poitiers-Saint-Vallier, les terre, château et mandement de Miribel-en-Valclérieux, au prix de 2,200 écus d'or, les rétrocéda aussitôt et pour le même prix à Jérôme de Monteux, médecin du roi Henri II et de Catherine de Médicis. Etabli alors à Romans, cet Antoine Gondoin y fut, en effet, l'auteur d'une famille romanaise éteinte au siècle dernier, dont les armoiries étaient : *d'or au phénix de sable, posé sur un buisson allumé de gueules, s'essorant et regardant un soleil de même naissant à dextre du chef.* Quant à Gilbert de Gondoin, on lui doit « un volume de quatrains spirituels et « moraux, duquel Guillaume Colletet « a fait ce jugement, qu'ils sont d'un « style assez raisonnable pour leur « temps, et qu'avec toutes leurs taches « et toutes leurs rudesses, ils ne dé« plairoient peut-être pas au nôtre. » Le « nôtre » veut dire le XVIIe siècle, et nous ne savons rien de plus.

BIBLIOGRAPHIE. — *Quatrains extraits de divines sentences de très sage roy Salomon.* Genève, Elie Viollier, 1586, in-8° dedié « A très vertueux seigneur Antoine de Pel« lizari », dans lequel on trouve : 1° *Les quatrains des proverbes* ; 2° *Quatrains de l'Ecclesiastique*; 3° *Quatrains extraits de la Sapience.* Ce recueil a été réimprimé sous le titre de *Quatrains spirituels et moraux extraits des saintes et divines sentences*, par Gilbert de Gondouyn, de Rhomans en Dauphiné. Paris, Nicolas Bonfous; petit in-12 de 4 ff. prelim. et 56 ff. non numérotés, dont la dedicace est « A Monseigneur le duc d'Espernon. » Il y a de ce livre une édition de Lyon, in-8° ; mais c'est à tort qu'on l'a donnée comme imprimée à Genève en 1586, attendu qu'il résulte d'un passage de la dédicace que l'auteur ne le composa pas antérieurement au 17 mars 1587.

Inv. des comptes de Dauph. — Guy Allard, *Dict. Dauph.*, I, 573. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 733. — J. Saint-Rémy, *Petite anth. des poetes de la Drome.* — Docteur Chevalier, *Arm. de Romans*, 100. — Notes de M. H. de Terrebasse. — Etc.

GONET (GABRIEL-ÉDOUARD DE), éditeur parisien, qui dut à certaines de ses publications une célébrité relative,

naquit à Romans, où son père, ancien brigadier des gardes du corps du roi et chevalier de Saint-Louis, était percepteur, le 26 janvier 1818. Elève de l'institution Poiloup, à Paris, la révolution de 1830, en privant son père de son emploi de percepteur, le contraignit à abandonner ses études pour se faire ouvrier tourneur en instruments d'optique, ce qu'il fut pendant trois ans, au bout desquels ses frères aînés, dont l'un devait être le premier curé de Saint-Ferdinand des Ternes, à Paris, s'étant cotisés pour cela, l'envoyèrent à Romans pour y terminer ses études au collège de cette ville. Seulement, il s'arrangea bientôt de façon à retourner à Paris, où il avait pour amis Alexandre Houssiaux, le futur éditeur de Balzac et de Pierre Dupont, alors commis dans la maison Furne, et Jean Reynaud, qui lui firent avoir le modeste emploi de commis d'ordre de l'*Encyclopédie nouvelle* de Pierre Leroux, chez le libraire Charles Gosselin. Enfin, ayant acheté, grâce au concours de son frère l'abbé, un fonds de bouquiniste, il se fit éditeur et, comme il avait contracté une véritable passion pour les chansons, en entendant les séminaristes de Saint-Sulpice, où il allait souvent voir son frère, se chansonner les uns les autres pendant les récréations, il donna en 1846 deux éditions des *Chansons populaires*, et publia ensuite *Chansons rêvées ou vécues*, plaquette devenue fort rare, qui fut le fruit de ses relations avec la plupart des chansonniers de son temps. Mais sa publication la plus importante, dans cet ordre d'idées, est le *Tableau de la littérature frivole en France, depuis le* XI[e] *siècle jusqu'à nos jours, ou musée des chansons et des poésies légères*, ouvrage dont il peut être considéré comme l'auteur, — en ce sens qu'il en rassembla les matériaux et les annota, — et qui forme un volume in-folio illustré de 45 eaux-fortes, dans lequel on trouve de lui une sorte d'autobiographie accompagnée de son portrait, et *le Ban des vendanges*, « croquis rus« tique », mis en musique par Mme Brianny.

En la même année 1846, Gabriel de Gonet acquit la propriété du livre de Toussenel: *Les Juifs rois de l'époque*, qu'il augmenta d'une préface et de notes hors texte, et dont il donna ensuite une seconde édition. Puis, ce sont quelques grandes publications illustrées, telles que *Les Fleurs animées* et *Les Etoiles*, de Grandville ; *Perles et Parures* et *Les Toquades*, de Gavarni ; *La Sainte Bible*, de Célestin Nanteuil ; *L'Histoire de France*, de Th. Burette, et *L'Encyclopédie nationale*, de J.-P. Houzé et Louis Barré, qui attirèrent l'attention sur lui et le mirent à même de faire débuter les dessinateurs André Gill, Emile Bayard et Veyrassat, le caricaturiste Job et d'autres encore. Il paraît même avoir été en relations avec Courbet et fut, de toutes façons, assez mêlé à la vie parisienne pour avoir pu fournir de nombreux matériaux au D[r] Véron pour ses *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, qu'il édita du reste.

Indépendamment de cela, Gabriel de Gonet créa, bien avant le *Petit Journal*, une feuille quotidienne à 5 centimes, *Paris le soir*, et dirigea de 1860 à 1870, *L'Illustration militaire* ; mais, si quelques-unes de ses publications eurent du succès, d'autres furent onéreuses pour lui et l'on peut croire que ce n'est pas par amour de l'art qu'il publia en 1872, sous le pseudonyme de Gabriel, un *Répertoire de cuisine simplifiée* (in-8° avec illustrations), qui fut réimprimé en 1884, sous son véritable nom et sous le titre de *La Cuisinière universelle, livre de cuisine indispensable à tous les ménages, contenant l'art d'utiliser les restes* (in-8°); car notre littérateur-éditeur étant décédé à Paris, le 3 juin 1892, un journal dit, en annonçant cette mort : « C'était un excellent « homme que la librairie n'avait pas « enrichi. »

Etat civil. — *Musée des chansons*, 40[e] livr. — *L'Intransigeant* du 9 juin 1892. — Notes de M. Maurice Champavier. — Etc.

GONTARD, évêque de Valence au XIe siècle, est généralement donné comme étant le fils d'Hugues et le petit-fils de Geilon, comte de Valentinois; or, c'est d'autant plus invraisemblable qu'il résulte d'un acte de 1064 environ, que ce prélat avait pour frère un Hugues, vassal d'Adon, frère de Léger, archevêque de Vienne, à cause de certaines terres voisines d'Alixan. Quant à son épiscopat, il commença en 1063, à ce que nous apprend une sentence rendue entre l'abbé et le prieur de Saint-Félix de Valence, en 1066. Quelque temps après, il acquérait à son évêché et à son chapitre indivisément le château d'Alixan, que les chanoines de Romans lui abandonnèrent ou restituèrent en échange de certains pâturages et de quelques droits; et, deux ans plus tard (1072), il assistait au concile de Châlon-sur-Saône, dans lequel il fut débouté de ses prétentions sur le château de Pisançon, qu'il disputait aux mêmes chanoines de Romans.

En 1081, Warmond, archevêque de Vienne, étant mort, et le clergé et les habitants de cette ville n'osant pas procéder à l'élection de son successeur, par crainte d'exciter le mécontentement de l'empereur Henri IV, parce qu'on était alors au plus fort de la grande querelle entre le Sacerdoce et l'Empire, c'est Gontard qui fut chargé d'administrer l'archidiocèse de Vienne pendant la vacance, qui ne dura pas moins de huit ans, ce qui lui permit de s'intituler « soixante-deuxième archevêque de la sainte église « de Vienne », dans l'acte d'institution d'Aldegarde, abbesse de Saint-André-le-Haut, en 1084. Mais l'événement le plus important de l'épiscopat de ce prélat est, sans contredit, la consécration de la cathédrale de Valence par le pape Urbain II. Allant à Clermont pour y tenir le concile dans lequel fut décidée la première croisade, ce pontife s'arrêta en effet à Valence, dont il dédia solennellement la cathédrale à la Bienheureuse Vierge Marie et aux saints martyrs Corneille et Cyprien, en présence de douze évêques, le 5 août 1095. Or, une ancienne chronique raconte que, pour se conformer à de pieuses intentions manifestées par Charlemagne, notre prélat fit démolir les oratoires de la Sainte-Croix et de Saint-Cyprien, qui se trouvaient auprès de l'église de Saint-Etienne, et qu'il construisit à leur place, et de la première à la dernière pierre, une magnifique basilique dans laquelle il fit transporter les restes de saint Corneille et de saint Cyprien, qui furent placés sur un autel, avec ceux des saints martyrs Félix, Fortunat et Achillée, et de saint Apollinaire. *Hanc basilicam magnificam, a primo lapide ad summum usque ædificavit, sanctissimorumque martyrum Cornelii et Cypriani ossa coadunando suprà majus altare, una cum corporibus sanctorum Felicis, Fortunati et Achillei, ac primi episcopi Apollinaris.*

Cet évêque se trouva-t-il au concile qui fut tenu à Valence, le 30 septembre 1100, par les légats Jean et Benoît ? On peut le supposer, ainsi que l'ont fait quelques auteurs ; mais rien ne le prouve, attendu que l'on n'a pas les noms des vingt-quatre prélats qui assistèrent à ce concile.

Cart. de Romans, etc., 10 *bis*, 60 et 84. — Ch. U. Chevalier, *Cart. du Bourg-les-Valence*, etc., II, note. — *Gall. Christ.*, XVI, 74. — Charvet, *Mém. pour... Saint-André-le-Haut*, 52. — Le Lièvre, *Hist. de Vienne*, 314. — *Bull. d'hist. ecclés.*, II, 101, art. de M. Perrossier. — *Chron. Valent. episc.* dans *Docum. inéd. relatifs au Dauph.*, II, 3e livraison. — Etc.

GONTIER (LÉONCE-MAURICE dit LÉON), écrivain, né à Saint-Donat, le 20 février 1832, se destina d'abord à l'état ecclésiastique, et fit ses études au petit séminaire de Valence ; mais ne s'étant pas senti ensuite une vocation suffisante, il entra dans le notariat. Après avoir fait son stage, il acheta donc un office de notaire à Pont-de-Chéruy (Isère), et là, tout en recevant des actes et consacrant ses loisirs à la littérature, il fut onze ans

durant maire de sa commune. Retiré ensuite à Grenoble, il y mourut vers 1877. On a de lui : *Souvenirs historiques. Notice sur Saint-Donat* (Valence, 1857), broch. in-8° de 114 pp., qui est l'œuvre d'un jeune homme « confiant « dans la bonne foi de ses vingt ans et « dans l'indulgence du lecteur bénévo- « le »; mais c'est surtout comme poète que Léon Gontier mérite une mention; car, après avoir attiré l'attention sur lui, en lisant le 20 septembre 1855, dans un banquet présidé par le préfet de la Drôme, une ode *Aux Vainqueurs de Sébastopol*, qui fut ensuite imprimée aux frais du département, il publia dans différents recueils, entr'autres *La Muse des familles* et *La Revue du Lyonnais*, nombre de pièces de vers entre lesquelles il est bon de distinguer : *La Ferme*, *Petites fleurs*, *Le Mois de mai*, *L'Enfant aveugle*, *La Muselière*, etc.

Il est également l'auteur d'une plaquette anonyme intitulée : *Inauguration de la statue de N.-D. de Serves*, 14 juillet 1861. Valence, Marc Aurel, in-8° de 8 pp.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Rapport à la Société littéraire de Lyon sur la candidature de M. Léon Gontier*, par M. Aimé Vingtrinier. Lyon, 1867, in-8° de 16 pp.

Revue des Soc. sav., 2e liv., v, 463. — Notes de MM. Perrossier et Champavier.

GRAMMONT (Jean de), seigneur de Vachères, capitaine protestant, généralement connu sous ce dernier nom, de même que son père et son frère cadet, avec qui on le confond volontiers, appartenait à la famille de Grammont-Caderousse, qui s'est éteinte de nos jours, et dont l'auteur, originaire du Velay, est un « Robert *de* « *Grando Monte* », dit « le Gros-Robert », — écuyer et panetier du dauphin qui fut ensuite le roi Louis XI, dès 1447, puis bailli du Gévaudan, — à qui ce prince donna 200 écus d'or neufs, lors de son mariage avec Claude de Chastellard (17 juin 1450), et, onze ans plus tard (3 août 1461), le revenu, sa vie durant, des châtellenies de Châteaudouble, Montmeyran, Charpey, Crest et Gigors, dont il l'avait préalablement fait capitaine. Ayant acquis la partie de la commune de Montclar appelée Vachères, que ses descendants firent ériger en marquisat sous Louis XIV et qu'ils possédèrent jusqu'à la Révolution, ce Robert de Grammont y mourut le 14 décembre 1480, et Guillaume, son arrière-petit-fils, dont le contrat de mariage avec Jeanne d'Hostun-Claveyson est du 19 octobre 1556, est le premier capitaine Vachères dont il soit question pendant les guerres de religion. S'étant joint à Montbrun, lorsqu'il releva le drapeau de la révolte, en 1573, il fut un des défenseurs de Livron, l'année suivante ; et Jean, son fils aîné, est celui qui a donné lieu à cette notice. Ce deuxième capitaine Vachères, ayant pris, à son tour, les armes pour le compte du parti huguenot, était avec Cugie quand les catholiques s'emparèrent de son château de Saint-Benoît, dans les montagnes, au-dessus de Saillans, et s'y fortifièrent; ce qui donna bientôt lieu à une entreprise des huguenots, qui, la place ayant été reprise au mois de novembre 1574, le mirent en demeure de pourvoir son château d'une garnison sinon qu'on le démantèlerait: ce qu'il préféra. Six ans après (19 août 1580), il était encore avec Cugie quand celui-ci tenta de se réemparer du gouvernement de Die, que les Diois lui avaient enlevé, tout en restant fidèles au parti huguenot; et, cinq ans plus tard, il était à ce point un personnage d'importance, que le gouverneur de cette ville, Glandage (*Voir ce nom*), l'ayant arrêté alors qu'il se rendait à Gap, pour y conférer avec Lesdiguières (mars 1585), le lieutenant général Maugiron lui dépêcha aussitôt le conseiller du Périer pour lui enjoindre de relâcher son prisonnier, les craintes du roi étant, en ce moment-là, du côté de la Ligue plutôt que du côté des huguenots. Or, relâché, Vachères, qui était alors à la tête d'une compagnie, alla guerroyer dans le

Royans, où il s'empara, vers la mi-juin, du château d'Hostun ; puis, dans l'Embrunais, où il contribua à la prise de Chorges et d'où il revint dans le Royans. Peu de temps après, il aidait Gouvernet et du Poët à s'emparer de Die, et c'est probablement alors qu'il devint membre du Conseil de justice protestant établi dans cette ville. Quant à sa participation à la prise de Montélimar par Lesdiguières, cinq jours après (25 août 1585), elle résulte de ce fait que, le 3 février 1586, c'est-à-dire une semaine après que son château de Vachères, dont il avait fait la citadelle protestante de la vallée de la Gervanne, eut été enlevé par l'armée catholique, il exerça la contrainte par corps contre le notaire Bérole et un autre montilien, qui s'étaient obligés vis-à-vis de lui pour 4,000 écus, montant de la rançon d'un riche marchand, leur compatriote.

On peut également induire de ce fait que Vachères était âpre à la curée, ce en quoi il ressemblait à tant d'autres capitaines de son temps ; et l'on voit, en outre, vers ce temps-là, Maugiron le qualifier « cruel et de très mau« vaise vye », dans une lettre au roi, ce qui alors ne déparait nullement un homme, mais lui donnait, au contraire, du relief. Aussi Lesdiguières ne manqua-t-il pas de l'employer dans les circonstances difficiles, par exemple à Aoûste, le 26 juillet 1587, pour faire la guerre à la garnison catholique de Crest. Il l'adjoignit ensuite à du Poët, lorsqu'il s'agit de reprendre Montélimar, dont les catholiques s'étaient emparés par surprise, le 16 août, entreprise dans laquelle notre capitaine se distingua d'autant plus, du reste, qu'il fut le premier à pénétrer dans la citadelle, où s'était réfugiée la garnison protestante, et fit ensuite des prodiges de valeur pour chasser les catholiques de la ville.

L'an d'après (1588), Vachères aidait Morges à s'emparer d'Etoile, le 30 mai ; puis, ayant été rappelé par Lesdiguières, du côté de Grenoble, il guerroya contre les ligueurs, devenus les seuls adversaires du futur connétable ; après quoi, on ne le voit plus occupé qu'à lever des contributions de guerre, notamment à St-Antoine, où il demanda 90 écus sur la taille, au mois de janvier 1590, « chose qui nous effraya fort « d'avoir affaire à luy », dit Piémond. Et tout ce que l'on sait de plus sur lui, c'est qu'ayant amassé beaucoup d'argent à la faveur des guerres civiles, il dut à cela de pouvoir épouser, en 1591, Louise de Budos de Portes, fille de Jacques et de Catherine de Clermont-Montoison, une des plus belles femmes de son temps, qu'il laissa veuve presque aussitôt, et dont le second mariage avec Henri, duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc et bientôt connétable de France, le 29 mars 1593, et la mort, six ans après, donnèrent lieu aux contes les plus extraordinaires ; car on alla jusqu'à dire qu'ils étaient dus, l'un et l'autre, à l'intervention du diable, suivant le grave Sully.

Jean de Grammont, n'ayant pas eu d'enfants, laissa ses biens à son frère Louis, le troisième capitaine Vachères, qui épousa, en 1597, Louise d'Ancezune de Caderousse, mais qui, mariant, un an plus tôt, sa sœur Jeanne avec Jacques de Thollon de Ste-Jalle, lui constitua en dot 250,000 écus, pour tenir lieu des legs à elle faits par son père Guillaume et son frère Jean, ce qui peut donner une idée de la fortune amassée par ce dernier à la faveur des guerres dites de religion.

Chorier, *Est. pol.*, III, 280. — Pilot de Thorey, *Actes de Louis XI*, n° 1280. — Arch. Dr., B. 707, E. 4114. — *Cons. de Charles VIII*, 204. — Piémond, 158, 160. — De Coston, *Hist. Montélimar*, II, 438, 470. — *Mem. Gay*, 70, 285. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, II, 54. — *Corresp. Lesd.*, I, 36, 48, 54, 187, III, 30. — Sully, *Mem.*, III, 364. — Etc.

GRAND (VINCENT), publiciste, né à Saint-Vallier, le 24 janvier 1842, faisait son service militaire à Valence (1863), lorsqu'il donna ses premiers articles au *Courrier de la Drôme*. Fixé ensuite à Marseille, où il est décédé le 23 septembre 1886, il y était syndic

des Sauveteurs du Midi, en 1866, et, trois ans après, chef de cabinet du maire, il y fonda deux journaux : en 1875, la *Gazette des Travaux publics, Moniteur de l'entreprise et de l'industrie,* qui dura autant que son fondateur; en 1884, le *Démocrite, journal critique, satirique et littéraire,* qui n'eut qu'un seul numéro. Indépendamment de cela, on a de lui :

I. *Les Dauphinois* : I. *Hippolyte Sauvageon*. Lyon, Méra, 1863, in-32, avec portr. et autogr.

II. *Chemin de fer de Valloire et Galaure, ligne d'intérêt local, de Saint-Vallier (Drôme) à La Côte-St-André (Isère), avant-projet : mémoire et tracé.* S. l. n. d., pet. in-fol., autogr., avec plans et dessins.

III. *Marseille-Guide*. Bellue, 1876, in-16.

IV. *La Tunisie et les Chemins de fer algériens*. Paris, Rouvier, 1877, in-8°.

V. *Le Midi industriel*. Aix et Marseille, 1878, in-16.

VI. *Lettre d'un Bas-Alpin à M. Camille Arnaud, maire de Forcalquier*. Marseille, 1878, in-8°.

VII. *Notice sur le trafic et l'importation des viandes de boucherie*. Marseille, 1880, in-8°.

VIII. — *Le nouveau phare de Planier*. Marsellle, 1881, in-12.

IX. *Aperçu général des résultats d'exploitation d'un chemin de fer à voie étroite*. Marseille, 1881, in-4°.

Et. civ.— Notes de M. Blancard, archiv. des Bouches-du-Rhône, et de M. Lacroix, archiv. de la Drôme.

GRANGENEUVE (Antonin). Voir : **COLOMB** (César-Antoine).

GRAS (Louis-Antoine), auteur d'un volume de poésies intitulé : *Les Insomnies*, imprimé à Montélimar, en 1856 (In-8° de 366 pp., avec portrait lith.), et dont il y a une seconde édition « contenant beaucoup de pièces iné- « dites » (Montélimar, 1869, in-8°) naquit à Montélimar, le 7 septembre 1813, et, d'abord armurier-mécanicien dans les ateliers de l'Etat, fut nommé commissaire de police à Marsanne, le 16 septembre 1862, « à raison « des sacrifices de sa famille à la cause « de l'Empire. » Transféré à Séderon dans les premiers mois de 1865, il ne tarda pas à être révoqué, et l'on perd ensuite sa trace.

Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, vi, 279. — Saint-Rémy, *Petite anthol.* — Staaf, *La Littér. franç.*

GRASSON (Joseph), peintre et journaliste, dont le père, également peintre, était un des notables de Montélimar en 1769, et dont le grand-père, Pierre Grasson, peintre encore, travailla aux fontaines « de vin », qui furent établies à Montélimar, pour le passage des ducs de Bourgogne et de Berry, le 15 février 1701, naquit dans cette ville, le 17 décembre 1759.

Étant allé habiter Carpentras peu de temps avant la Révolution, il y rédigea, pendant le premier semestre de l'année 1790, *Les Annales patriotiques du Comté-Venaissin*, feuille de l'imprimeur Raphel, qui défendait l'assemblée représentative du Comtat-Venaissin et l'autonomie du pays contre les violentes attaques de Sabin Tournal et du *Courrier d'Avignon*, qui poussaient à l'annexion à la France. Puis, pressé par Brémond de St-Christol, président de cette assemblée, qui ne trouvait pas suffisante la polémique de Raphel, il fonda les *Nouvelles Annales du Comté-Venaissin*, journal bi-hebdomadaire portant pour épigraphe : *Vérité, justice et liberté*, dont le premier numéro parut le 9 juillet 1790 et qui devint tri-hebdomadaire le 1er octobre suivant. Trois mois après, les événements dont le Comtat fut alors le théâtre ayant contraint Grasson à s'éloigner de Carpentras,

il retourna dans sa ville natale, où il publia une continuation des *Nouvelles Annales*, sous le titre de *Courrier de Montélimar*, feuille qui n'eut que trente-cinq numéros, imprimés « à « Montélimart, chez Mistral », et dont le dernier est du 15 juin 1791. Cette feuille fit place au *Journal du Midi, par M. Grasson, de Montélimar*, et notre montilien publia ensuite *Les révolutions d'Avignon et du Comté-Venaissin*, feuille hebdomadaire imprimée probablement à Carpentras, qui avait pour épigraphe : *Præcipuum pessimorum incitamentum quod boni mærebant* (Tacit. *Hist.* lib. I, cap. 38), et dont il ne parut que sept numéros, le premier étant du 1er janvier 1792.

Retiré ensuite à Montélimar, Joseph Grasson y vécut dans la retraite jusqu'à sa mort arrivée le 29 février 1820.

Il a, dit-on, laissé, en manuscrit, une *Histoire de Napoléon Ier*.

Barjavel, *Dict. de Vaucluse*, II, 36. — De Coston, *Hist. de Mont.*, III, 291 et 481. — Maignien, *Bibl. Révol.*, n° 961. — Notes de MM. Perrossier et Lud. Vallentin.

GRIVEL (Roch), poète patois, né à Crest, le 30 décembre 1816, et trouvé, ce jour-là, à la porte de l'hospice de cette ville, fut d'abord inscrit, sur les registres de l'état civil, sous le nom de Philippe Roc, et ce n'est que le 6 mars 1843, à l'occasion de son mariage, qu'il fut reconnu par sa mère, Madeleine Grivel, dont il prit alors le nom. De son métier, tisseur de drap, il se fit connaître comme poète, peu après la révolution de février 1848, en composant *Lo Carcovelado*, sorte de poème qui est, au fond, une satire de ceux qui cherchent à se faire une situation politique en flagornant le peuple, et dont on se passa pendant longtemps le manuscrit de mains en mains. Ensuite il composa une comédie : *Suzetto Trincolier*, qui fut imprimée avec une préface d'Alexandre Gresse, après avoir été jouée sur le théâtre de Crest ; devenu ainsi le poète du cru, il ne cessa pas, pour cela, de tisser du drap, car ce n'est que quelques années avant sa mort que, le métier étant devenu fatigant pour lui, il se décida à entrer comme commis dans les bureaux du receveur de l'enregistrement ; et encore, ce changement de vie lui fut-il tellement pénible, qu'il avait abandonné son emploi et voulait remonter, malgré son âge, sur le métier de tisseur, quand la mort l'enleva, le 22 novembre 1888.

Quelques jours après, un comité se formait pour élever un monument à notre poète patois ; et, maintenant, Roch Grivel est inhumé sous ce monument, dans un terrain gratuitement concédé, à cet effet, par la ville de Crest. Mais ce qui témoigne surtout de la valeur littéraire de Grivel, c'est que l'auteur de *Mireille*, Frédéric Mistral, écrivait, en apprenant sa mort : « C'est une grande perte pour le Féli- « brige, et particulièrement pour le « dialecte dauphinois, qu'il avait enri- « chi d'œuvres naturelles et vivaces. »

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Les poetes patois du Dauphine*: I. *Roch Grivel*, par Jules Saint-Rémy. Valence, 1872, in-8° de 13 pp. — II. *Le poète patois Roch Grivel et son œuvre*, conférence faite au théâtre de Crest, le 20 juillet 1889, par M. Brun-Durand, président du Comité formé en vue d'élever un monument au poète crestois. Valence, 1889, in-8° de 16 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Suzetto Trincolier*, coumédio ain un actè et ain vers. Valence, Marc-Aurel, 1856, in-12 de 40 pp.

II. *Un moussu souque fa*, coumédio ain 2 acteïs et ain vers. Valence, Chaléat, 1857, in-12 de 32 pp.

III. *Lou retour de lo Colifourni*, coumédio ain vers. Valence, Chaleat, 1858 ; in-12 de 32 pp., imprimé aux frais de la ville de Crest.

IV. *Lou Sourcier*, coumédio ain doux acteïs et ain vers. Valréas, Jabert, 1863, in-8° de 64 pp.

V. *Lo Carcovelado*, pouèmo ain doux chants, odouba, ain 1850. Valence, Chenevier et Chavet, 1873, in-18 de 36 pp., avec préface de M. Lacroix.

VI. *Vènè déman*, chansou vaindio oou benéficé doous poourreis de Creis, per la cavalcado qu'o ogu lieu lou 7 février 1869. Valence, Chaléat, in-4°.

VII. *Poesies de Roch Grivel*, vendues au

bénéfice des réfugiés de l'Alsace-Lorraine, par la cavalcade qui a eu lieu à Crest, le 2 mars 1873. S. n. d. l., in-8°.

VIII. *Poésies, Théâtre patois, Mélanges.* Valence, Teyssier, 1878; in-8° de 193 pp., contenant, avec toutes les précédentes publications, un certain nombre de pièces de vers inédites.

IX. *Mas flours d'hyver. Mélanges, Poésies,* 1854-1883. Crest, Brochier, 1887, in-12 de 96 pp.

Lacroix, *Vingt écrivains dauphinois.*—*Bull. d'arch.*, XXIII, 202.

GRIVEL (Joseph), cousin et beau-frère du précédent, né à Crest, le 16 novembre 1816, était ouvrier tailleur d'habits lorsqu'il publia un petit recueil de vers intitulé : *Leïsis poueti-queïs* (Valence, Chaléat, 1857). In-8° de 64 pages, qui est incontestablement ce qu'on a écrit de plus délicat en patois de Crest. Fixé ensuite à Paris, où on lui fit avoir un petit emploi, il y mourut il y a trente et quelques années.

GUÉRIN (Antoine), magistrat, dont les descendants généralement connus sous le nom de Tencin, — qui est celui d'un village du Graisivaudan, dont ils acquirent la seigneurie au XVIIe siècle, — ont fourni un cardinal-archevêque d'Embrun et la célèbre Mme de Tencin, mère de d'Alembert, était le fils d'un colporteur des Hautes-Alpes, Pierre Guérin, qui, s'étant établi à Romans, vers 1520, y fut successivement orfèvre, changeur et maître ou directeur de la Monnaie. Ayant étudié le droit en l'université de Valence, où il prit le grade de docteur, cet Antoine Guérin devint lieutenant en la judicature de Romans vers 1559, puis juge royal de cette ville, aux lieu et place de son beau-père, Antoine de Garagnol, et paraît être décédé vers 1596, date à laquelle Henri-Antoine, son fils aîné, le remplaça dans cette charge. Il fut donc on ne peut plus mêlé aux événements dont sa ville natale fut le théâtre pendant les guerres dites de religion, et cela d'autant plus que, bien avant d'être officiellement le premier magistrat de l'ordre judiciaire à Romans, il en avait l'importance et l'autorité. Ainsi est-ce lui qui fut chargé, au mois de janvier 1562, d'apaiser le lieutenant général La Motte-Gondrin, que cinq ou six cents protestants romanais avaient assiégé dans son logis, et qui demandait réparation ; et lui encore que le maréchal de Vieilleville commit, le 12 novembre de l'année suivante, pour « procéder aux informations et visitations des ruines, démolitions et pilleries faites dans les églises et hôpitaux de Romans, depuis les édits de pacification. » Irrécusable témoignage de la confiance qu'il inspirait à tous et qui s'explique par la modération dont il fit toujours preuve, bien que fervent catholique, et dont on peut, du reste, se faire une idée par ce fait que, présidant à l'élection des nouveaux consuls, le 25 mars 1566, il exhorta l'Assemblée à faire choix « de personnes ydoines et expérimentées des affaires de la communauté, à se despouiller de toutes affections personnelles, à ne pas s'arrester à la diversité de religion, ny à mettre les ungs d'une et les aultres d'aultre religion, sans avoir esgard s'ils sont suffisants et aussy à songer aux édicts de pacification. »

A l'encontre de cela, certains historiens racontent, il est vrai, qu'à la nouvelle des massacres de la Saint-Barthélemy, les catholiques de Romans, excités par le juge Antoine Guérin, se saisirent d'une soixantaine de huguenots et les jetèrent en prison, d'où cinquante-trois ne sortirent qu'après avoir promis d'abjurer leurs croyances, et où les sept autres furent assassinés; mais aucun document ne vient à l'appui de ce dire plus ou moins amplifié ; tandis qu'on voit, au contraire, de Gordes, enjoindre aux consuls de Romans, le 28 août 1572, de « faire faire gardes aux portes, surtout avec telle modestie qu'il ne soit faict aulcung desplaisir à

« ceux de la nouvelle religion », sous peine d'en être responsables, et écrire, le 19 septembre suivant, au gouverneur de cette ville, pour lui dire que les catholiques se plaignant « d'estre trop « chargés de gardes », il veut que, pour les soulager, « ceulx de la nou« velle religion soient avec eulx, chas« cung à leur tour, égallement com« prins ésdictes gardes », sans faire aucune allusion aux arrestations qui auraient été faites au moins trois semaines auparavant. Et si, cinq jours après la date de cette lettre, sept protestants furent effectivement assassinés dans la prison, les délibérations consulaires nous apprennent que leurs coreligionnaires avaient euxmêmes insisté pour que leurs prisonniers demeurassent « ressarés jusque « à aultre commandement de M. de « Gordes,» et que les suspects de sédition fussent incontinent « ressarés « ou tenus fermés en leurs maisons. » On sait, en outre, par une troisième lettre de de Gordes, que ces assassinats furent le fait de gens « incogneux et « masquez »; et, enfin, le ministre Jean de Serres, dont le témoignage ne saurait être suspect, après avoir raconté le fait, sans dire mot d'abjurations imposées aux prisonniers par ceux qui les délivrèrent et qui étaient les « ca« tholiques les plus paisibles », ajoute : « Il n'en périt que sept, pour avoir « beaucoup d'ennemis et porté les ar« mes. » D'où l'on peut conclure que ces assassinats furent des vengeances personnelles et que ce que l'on raconte de plus est de pure invention. En tout cas, Antoine Guérin ne fut vraisemblablement pour rien dans ces tristes événements, et sa conduite fut encore si conforme aux intérêts publics, du temps que Romans était le foyer et comme la capitale d'une insurrection qui ébranla l'ordre social en Dauphiné (1579-1580), que la municipalité lui vota 50 écus de gratification, le 8 mai 1580, en récompense de ses services, et que, six ans plus tard, le roi lui octroya pour les mêmes raisons des lettres de noblesse. Quant à l'attitude qu'il eut, en 1587, vis-à-vis du comte de La Roche, ce gouverneur de Romans qui fit construire de sa seule autorité une citadelle, qu'il tenta plus tard de livrer au duc de Savoie, elle fut celle d'un homme aussi ferme et dévoué que clairvoyant ; car, devinant les projets de ce comte, il les contrecarra tellement, que La Roche l'ayant arraché de son siège et chassé de Romans, ne lui permit de revenir dans cette ville que le 19 mars 1595, c'est-à-dire moins de deux ans avant sa mort, qui arriva probablement à la fin de 1596. Mais, ce qui nous intéresse surtout, c'est qu'ayant été un témoin admirablement placé du grand mouvement insurrectionnel de 1579-1580, il en a laissé un récit aussi curieux qu'instructif, dont il existe, à défaut d'original, une copie ancienne à la Bibliothèque nationale (mss. fr. 3319, p. 137), que M. Joseph Roman a publiée sous le titre de : *La guerre des paysans en Dauphiné* (1579-1580). *Récit contemporain* (Valence, 1877, in-8° de 54 p.). C'est un tirage à part du *Bull. d'archéologie de la Drôme*.

De Françoise Garagnol, qui mourut en 1610, après avoir légué 300 livres aux pauvres de l'Aumône générale, à charge de remettre chaque année 6 livres aux dames charitables, le jour de leur élection, Antoine Guérin eut, entre autres enfants, Henri-Antoine, seigneur de Froges, qui, lui ayant succédé dans la charge de juge royal de Romans, fit, à son tour, preuve de courage en convoquant, le 19 octobre 1597, une assemblée pour s'opposer aux projets du comte de La Roche. Un des fils d'Henri Antoine fut père de François, conseiller au parlement de Grenoble de 1637 à 1674, et le premier de cette famille qui ait été seigneur de Tencin; un autre le capucin Melchior Guérin, est l'auteur d'un *Abrégé de l'histoire sainte et de l'histoire profane*, qu'on a attribué par erreur à son aïeul, Antoine, juge royal de Romans. Enfin, c'est par erreur encore qu'on a pris pour un des descendants de ce dernier, l'avocat François Guérin, un des défenseurs du tiers état du Dauphiné

dans le fameux *procès des tailles*, attendu que celui-ci, qui fut ensuite garde des sceaux de la Cour des aides de Vienne et conseiller à la Cour souveraine de Bourg-en-Bresse, et mourut en 1661, était de Vienne et d'une famille étrangère aux Guérin de Romans.

Dr Chevalier, *Arm. de Romans*, 110, et *Annales*, 47, 100. — Arch. de Romans, BB, 14, 15, 16. — Id. Hosp. de Romans, XII, B, 1. — Lacroix, *Romans et le Bourg-de-Péage*, 68, 106, 328. — Dr Long, *La Réforme*, 103. — E. Arnaud, *Hist. prot. Dauph.*, I, 266. — J. Roman, *Documents*, 181. — Guy Allard, *Bibl.*, 120. — Etc.

GUÉRIN (AYMAR), petit-fils du précédent et frère puîné de François Guérin, conseiller au parlement de Grenoble, en 1637, naquit à Romans, au mois de décembre 1602, d'Henri-François, juge royal de cette ville, et de Suzanne de Pélissier. Entré au noviciat des Jésuites à 18 ans, il enseigna pendant quelque temps la grammaire à Lyon; puis, étant allé à Rome pour y terminer ses études théologiques, partit aussitôt après pour l'Ethiopie. Seulement, arrivé au Caire, il y fut arrêté et mis en prison où il souffrit toutes sortes de mauvais traitements et se vit même plusieurs fois menacé de perdre la vie. Aussi ne put-il que rentrer en France lorsqu'il eut été rendu à la liberté, et il habitait de nouveau Lyon depuis quelque temps, lorsqu'il mourut de la peste, dans cette ville, le 29 novembre 1628.

Il y avait autrefois, à la bibliothèque de Grenoble, une *Relation* de la mission de ce religieux en Egypte, lorsqu'il tenta mais en vain de pénétrer en Ethiopie, formant un mss. in-4° de 40 pp. Cette relation, signée : *Ignace Chapart*, était accompagnée d'une préface signée : *G. S.*, et datée de Tournon le 2 janvier 1637.

Théoph. Raynaud, *Hagiol. Lugd.*, 105. — Dr Chevalier, *Arm. de Romans*, 111. — Notes du P. Sommervogel.

GUÉRIN (FRÉDÉRIC-MARIE), professeur, né à Montélimar le 8 décembre 1805, entra dans la compagnie de Jésus à 24 ans et y étudia la philosophie et la théologie, de 1831 à 1836. En 1837, il professait la grammaire à Mélan (Savoie), puis ce furent les humanités; et, devenu ensuite professeur de rhétorique, il le fut successivement à Avignon (1840-41), à Dôle (1842), et derechef à Avignon (1843-48). Appelé à la chaire d'éloquence sacrée du séminaire de Vals, près le Puy-en-Velay, en 1851, il l'occupa trois ans, au bout desquels il redevint professeur de rhétorique au collège de Lons-le-Saulnier (1854-56), où il fut ensuite préfet des études (1857-60); et ce n'est enfin que vers la fin de 1860 que ce professeur, qui faisait autorité dans la Compagnie de Jésus, fut envoyé dans la maison de retraite d'Avignon, où il mourut le 3 mars 1869. Ses dernières années avaient été employées à la composition des ouvrages suivants: I. *Rudimenta linguæ grecæ pro infima et media grammaticæ classe ex primo Institutionum libro Jacobi Grezeri, S. J. recognovit, additamentisque et notis auxit*... Lugduni, ex typis Francisci Dumoulin, 1855, in-8° de 164 pp. — II. *De la composition oratoire, principes et applications*. Paris, Ch. Douniol, 1861, 2 vol. in-18 de XXXII + 409 et 355 pp.

Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, VI, 278. — Notes du P. Sommervogel.

GUEYMARD DU PALAIS (PIERRE-ALEXANDRE), administrateur, né à Die le 28 juillet 1742, était le fils puîné de Jean Gueymard, juge mage de cette ville, puis trésorier général des finances, qui se disait sieur de St-Ferréol, à cause de la petite terre de ce nom, sur la commune de Menglon, par lui acquise des Sibeut peu de temps avant la Révolution. Sa mère s'appelait Jeanne-Marie Achard. Engagé de bonne heure dans le régiment de Soissonnais, sous le nom de M. du Palais,

il y était lieutenant dès 1777 et venait d'être promu capitaine et nommé chevalier de Saint-Louis, lorsqu'il donna sa démission en 1780, pour se retirer dans sa ville natale, où il vécut en dehors de toutes les luttes et, malgré cela, fut arrêté et incarcéré à Valence, le 16 février 1794. Relâché l'année suivante, il s'établit à Valence, où il devint officier de la garde nationale; et, grâce à sa parenté avec l'ancien avocat général Savoye-Rollin, alors membre du Tribunat, fut nommé membre du conseil de préfecture de la Drôme, le 8 mai 1801. Or, c'est dans l'exercice de ces fonctions que, le goût qu'il avait pour les lettres et pour l'histoire locale l'ayant signalé à l'attention du préfet Descorches de Ste-Croix, celui-ci l'engagea très fortement à profiter de ce qu'il avait à sa portée les documents nécessaires, pour publier, sinon le premier annuaire du département, au moins les premiers dans lesquels on trouve autre chose que des renseignements officiels; puis, ce travail fait, le recommanda aux maires et à tous les fonctionnaires placés sous ses ordres.

Conseiller de préfecture de la Drôme jusqu'au 14 août 1818, Gueymard du Palais se retira alors, croyons-nous, dans les environs de Grenoble, et y mourut; car il n'est pas mort à Valence, comme le dit Rochas, ni à Die, sa ville natale.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Annuaire du département de la Drôme, pour l'an XIII*, par M. Gueymar-Dupalais, conseiller de préfecture, membre de la Société libre d'agriculture, arts et commerce de la Drôme, associé correspondant de celle du Rhône ; avec une carte du département, dressée en l'an 12, par ordre de M. Descorches, préfet; grand format, coloriée. A Valence, des imprimeries de J.-J. Viret et Marc Aurel, s. d., in-8° de 188 pp.

II. *Annuaire pour l'an* XIV... A Valence, des imprimeries de M. Aurel et Bonnet, et Viret, s. d., in-8° de 224 pp. et 2 tableaux pliés.

Biogr. Dauph. I, 429. — Arch. Drôme, B, 648 et E, 969, — *Etat milit.* — Rochas, *Journal bourg. de Valence*. II, 72, — Notes de M. Mellier.

GUILLAUME IV, abbé de Saint-Chaffre, dans le Velay, personnage dont il est fréquemment question aux XI[e] et XII[e] siècles, était le sixième fils du comte de Valentinois, Geilin III, et d'Ava, et conséquemment le frère d'Odon, évêque de Valence en 1058, suivant l'acte de donation du lieu de St-Victor-de-Vals à l'abbaye de St-Chaffre dont le texte a été conservé par D. Estiennot, tandis qu'une analyse dudit acte insérée dans le cartulaire de cette abbaye le dit fils d'Humbert et d'Aymerude. En tout cas, il était de notre contrée et fut lié de bonne heure avec saint Hugues, évêque de Grenoble, qui était, on le sait, de Châteauneuf-d'Isère, non loin de Valence. Il fut même, dit-on, son commensal pendant une vingtaine d'années et, l'ayant suivi à Grenoble, il se lia, comme lui, avec saint Bruno, ce qui a fait croire qu'il se fit chartreux, tandis qu'il entra, au contraire, dans l'ordre de St-Benoit et était, en effet, à la tête du prieuré de St-Laurent de Grenoble, qu'il acquit dans la suite aux religieux de St-Chaffre, quand ceux-ci l'élurent abbé, à cause de son origine, de sa connaissance des lettres divines et profanes, de son amour de la religion et de sa soumission aux décrets de l'Eglise, dit une chronique placée en tête d'une transcription des titres de son abbaye, faite sur son ordre, par un de ses religieux. C'est en 1086 qu'il fut élu, mais ce n'est que l'année suivante qu'il reçut la bénédiction abbatiale, des mains de l'évêque du Puy et non de celles de saint Hugues, évêque de Grenoble, comme l'avancent les auteurs de l'*Histoire du Languedoc*; car, ce dernier prélat fut seulement présent à cette bénédiction.

Trois ans après (le 1[er] avril 1090), le nouvel abbé obtenait du pape Urbain II la confirmation de tous les droits et possessions de l'abbaye de St-Chaffre, confirmation renouvelée par le pape Pascal II, le 24 mars 1105. Indépendamment de cela, il peut être considéré comme le restaurateur

de cette abbaye, dont il augmenta les possessions d'une manière sensible, grâce aux libéralités des évêques du Puy, de Rodez et de Viviers, des Dauphins, des vicomtes de Polignac et d'autres seigneurs; et l'on peut enfin se faire une idée de la réputation dont il jouit de son temps, par ce que dit de lui le chartreux Guigues, qui l'appelle *vir venerabilis, vir ætate et sanctitate reverendus*, dans sa *Vie de saint Hugues, évêque de Grenoble*. Or notre abbé vivait encore à ce moment-là, et c'est vers 1136 que le chartreux Guigues écrivait; d'où il résulte que Guillaume IV gouverna l'abbaye de Saint-Chaffre pendant au moins un demi siècle.

Cart. de Saint-Chaffre, p. 116 et suiv. — *Hist. du Languedoc*, liv. XV, ch. 30. — Bolland., *Acta sanct.*, I, 40 et 43; III, 616, 704. — Etc.

GUILLAUME Ier, évêque de Viviers, que certains auteurs disent être de la maison de Poitiers, parce qu'il était l'oncle de Guillaume, comte de Valentinois, pourrait bien être le frère de la mère de ce comte, la légendaire comtesse de Marsanne. En tout cas, prévôt, c'est-à-dire second dignitaire du chapitre cathédral de Valence, vers 1140, il était assez riche dès ce temps-là pour donner le mandement de Cléon, près Marsanne, aux Hospitaliers, et, devenu évêque de Viviers avant le 22 mars 1146, date à laquelle il apparaît pour la première fois sur ce siège, il obtint l'an d'après, de l'empereur Conrad III, un diplôme par lequel ce prince qui l'appelle *dilecto consanguineo suo*, concède aux évêques de Viviers tous les droits régaliens dans leur diocèse et à Donzère. On a contesté, il est vrai, l'authenticité de ce diplôme, en s'appuyant sur la date 1149 donnée par Columbi, ainsi que sur ce que certains noms y sont défigurés; mais tout en convenant bien volontiers que les actes faux ou surchargés n'étaient pas rares à l'époque dont il s'agit, on nous permettra de remarquer que des copistes ont fort bien pu mal écrire certains noms propres et, pour ce qui regarde la date, qui ne concorde évidemment pas avec la dixième année du règne de Conrad III, si l'on s'en tient à la leçon de Columbi, elle ne soulève pas d'objections, si l'on adopte 1147, qui est la date donnée par le *Gallia Christiana*, d'après une copie de Baluze.

Cela dit, rappelons que ce prélat, dont le même Columbi a fait deux évêques du même nom, séparés l'un de l'autre par un Thomas, qui vivait deux siècles plus tôt, commença par être moine de Cluny, — si l'on en croit une lettre au pape Eugène III, dans laquelle Pierre le Vénérable se plaint de ce que, pour trancher un différend de l'évêque de Nîmes avec l'abbaye de la Chaise-Dieu, au sujet de l'église St-Bausile, on a fait choix, entre autres personnes, de l'évêque de Viviers, qui est lié d'amitié avec celui de Nîmes, dont il est, en outre, le parent; — puis, qu'il donna, en 1154, le prieuré de la Villedieu et ses dépendances aux religieuses de Saint-André-le-Haut de Vienne; enfin, qu'il mourut peu de temps après, étant, dit-on, le plus riche prélat du midi de la France, après celui de Toulouse.

Cart. Bourg-lès-Valence, 18. — *Gall. Christ*, XVI, pr. 224. — P. Fournier, *Le roy. d'Arles*, 13. — Columbi, *De reb. Vivar.*, 10. — *Hist. de Languedoc.* — Roche, *Arm. éo. de Viviers*, 151.

GUILLAUME de Valence, archevêque de Vienne, qu'on appelle quelquefois aussi Guillaume de Livron, parce qu'il était probablement de ce dernier lieu, au diocèse de Valence, est un prélat dont les commencements obscurs ont autorisé des suppositions contradictoires et fausses. Ainsi Le Lièvre en fait un membre de la grande famille d'Harcour, qui aurait été d'abord archevêque de Rouen, alors qu'il est établi que Guillaume de Valence était de famille ro-

turière et que, de son temps, le siège archiépiscopal de Rouen appartenait à Guillaume de Flavacour, qui l'occupa jusqu'à sa mort, en 1306. Puis, c'est Chorier, qui veut qu'il fût archidiacre de Vendôme et dignitaire de l'église de Chartres au moment de son élévation à l'épiscopat ; tandis que d'autres l'identifient avec Guillaume d'Hauteville, doyen de la cathédrale de Valence en 1270; enfin, les auteurs ne sont pas non plus absolument fixés sur la date à laquelle notre prélat devint archevêque de Vienne. Ce qu'il y a de certain, c'est que Guillaume de Valence était de notre contrée et qu'ayant été élu, quelque temps auparavant, archevêque par une moitié des chanoines de cette église, tandis que l'autre moitié donnait ses voix à Raymond de François, ils furent d'abord installés l'un et l'autre ; mais qu'à la suite du désistement de son compétiteur, son élection fut confirmée par le pape Martin IV, au commencement de l'année 1283.

Peu de mois après (12 août), le nouveau prélat recevait l'hommage d'Humbert de la Tour-du-Pin, dont la femme venait d'hériter de son frère le dauphin Jean; et, deux ans plus tard, il fit avec son chapitre un partage des droits et biens de son église jusque-là possédés en commun, aux termes duquel l'archevêque devait avoir le titre de comte, le droit de faire battre monnaie et celui de juridiction sur les habitants, avec le château de la Bâtie. Après quoi on le voit terminer, en qualité d'arbitre, certaines querelles du Dauphin avec le comte de Savoie ; unir, en 1286, le prieuré de Marnans à l'ordre de Saint-Antoine; tenir, en 1289, un concile provincial dans sa ville archiépiscopale ; faire conjointement avec ses chanoines, en 1291, un traité d'alliance offensive et défensive avec la dauphine Anne, contre le comte de Savoie, dont les agissements étaient une menace permanente pour tous ; exiger courageusement, en 1292, de ce comte, qu'il réparât les dommages par lui causés à l'église de Vienne ; décider, en 1294, que son chapitre, à qui le roi Philippe-le-Bel avait proposé une alliance, en vue de faire échec au roi d'Angleterre, ne devait pas se départir d'une sage neutralité ; enfin, renouveler, en 1302, c'est-à-dire environ trois ans avant sa mort, en leur donnant alors le caractère d'un accord définitif, les traités antérieurement faits avec le Dauphin Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est que cet archevêque fut le premier à introduire des roturiers instruits dans son église métropolitaine, dont tous les bénéfices avaient été jusque-là réservés à des nobles le plus souvent illettrés et même non promus aux ordre sacrés.

Charvet, *Hist. de Vienne*, 41[illegible] et suiv. et *Suppl.*, p. [illegible]. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 182, et *Est. pol.*, I, [illegible]. — Valbonnais, I, 232, 23[illegible], 240, 251 et 258. — Etc.

GUILLAUME (François-Barthélemy), industriel, à qui la ville de Romans, dont une des rues porte le nom, doit son principal élément de prospérité, naquit dans cette ville le 8 mai 1815 et y exerçait depuis plusieurs années le métier de cordonnier sur commande, lorsqu'il lui vint à l'idée d'utiliser l'expérience d'un nommé Dagan, qui s'était ruiné dans la fabrication des galoches, chaussures à semelle de bois. Avec l'aide et le concours de ce dernier, il monta donc une fabrique de galoches et réussit mieux que Dagan ; après quoi, mettant à profit les connaissances par lui acquises dans cette fabrication, jointes à celles qu'il avait acquises dans son propre métier et qui étaient, paraît-il, fort étendues, il commença à fabriquer de la chaussure clouée à Romans, en 1854. Seulement, comme tout se faisait alors à la main, ses débuts dans cette nouvelle fabrication furent assez laborieux, et ce n'est, en somme, qu'après l'introduction dans ses ateliers, des machines à coudre et des balanciers à décou-

per, que son industrie prit un véritable essor. A son décès, arrivé à Romans le 15 janvier 1859, Guillaume n'employait pas moins d'une centaine d'ouvriers des deux sexes, et c'est aujourd'hui près d'un millier qu'occupent, à Romans, cinq ou six fabricants de chaussures clouées.

Lacroix, *Hist. du Bourg-de-Péage*, 329. — Notes de M. Ch. Mossant.

GUINIMAN ou **VINIMAN**, archevêque d'Embrun, au XI[e] siècle — que Marcellin Fornier appelle Remond Viminian et dont le *Gallia* a fait quatre archevêques différents sous les noms de *Vivennus*, *Guinervinarius* ou *Guinivernarius*, *Vinimianus* ou *Viniman̄us* et *Guinimandus* en intercalant entre eux un Hugues, qui fut le prédécesseur de ce prélat, — était de Romans ou des environs et d'une famille pauvre. Elevé dans l'abbaye de Saint-Barnard de cette ville, ainsi qu'il se plaisait à le rappeler plus tard, il y fit ensuite profession religieuse et comptait parmi ses chanoines, lorsqu'il fut appelé au siège archiépiscopal d'Embrun, non par le suffrage unanime du clergé et du peuple, comme le dit P.-E. Giraud, mais vraisemblablement par le légat Hildebrand, après la déposition du simoniaque Hugues, son prédécesseur immédiat. Car il ne faut pas oublier qu'à ce moment-là l'église d'Embrun était dans un état d'autant plus déplorable que les Sarrasins occupaient encore une grande partie du diocèse. Si la date de la seconde des deux chartes du cartulaire d'Oulx, dans lesquelles figure ce prélat, est exacte, Guiniman s'occupa de l'administration de l'archidiocèse d'Embrun dès 1056, mais ce n'est que le 6 juillet de l'année suivante qu'il fut consacré, à Asti, par le pape Victor II lui-même, comme aussi n'est-ce qu'après cette consécration que, par une interversion de rôles, le clergé et le peuple d'Embrun ratifièrent le choix du pape. Une autre remarque à faire, à propos de ce prélat, c'est qu'en devenant archevêque d'Embrun, il ne cessa pas d'être chanoine de Romans, et qu'il fit même, à propos des biens attachés à sa prébende, des arrangements qui sont autant de traits des mœurs du temps. Par exemple, le 16 août 1060, il convint d'abandonner à la mense commune la plus grande partie de ses biens, sis à Génissieux ou aux environs, moyennant une somme de 200 sous, et, le 27 août 1064, il rendit à cette même mense capitulaire de St-Barnard, un fonds de terre que les chanoines, ses collègues, lui avaient autrefois vendu 50 sous; puis il leur céda une maison qu'il avait fait construire en pierres et en ciment près de l'église abbatiale, sous condition qu'un sien neveu, également appelé Guiniman et encore enfant — *Guinimanus puer*, — hériterait de son canonicat et jouirait sa vie durant de ladite maison. Indépendamment de cela, on trouve Guiniman à la consécration de l'église du prieuré de Domène, le 10 août 1058; en 1066, il donna les églises de Chorges, avec toutes leurs dépendances, à l'abbaye de St-Victor de Marseille; deux ans après, il intervint en qualité de chanoine de Romans, dans une transaction touchant l'église Saint-Christophe de Montmiral, et, le 6 octobre 1069, il participa, en cette qualité encore, à l'élection de l'abbé Arman, qui remplaça l'archevêque Léger dans le gouvernement de l'abbaye de St-Barnard et devint, plus tard, lui aussi, archevêque de Vienne. Enfin, à une date qui ne saurait être antérieure au 17 mars 1074, jour de la consécration d'Hugues, évêque de Die, Guiniman se trouvant avec cet évêque au château de Cornillon, près Grenoble, consacra conjointement avec lui, sur la demande du Dauphin Guigues, l'église nouvellement construite dans ce lieu par des religieux bénédictins de La Chaise-Dieu. Tandis que l'*Histoire du diocèse d'Embrun* et d'autres ouvrages font mourir Guiniman en 1066, c'est-à-dire au moins huit ans trop tôt, M. le cha-

noine Perrossier, expert en la matière, pense que l'épiscopat de ce prélat peut être prolongé jusqu'en 1080, date à laquelle Lantelme fut établi archevêque d'Embrun par le légat Hugues de Die.

Perrossier, *Evêques orig. du dioc. de Valence*, 137-55. — P.-E. Giraud, *Cart. de Romans*, ch. 39 *bis*, notes 55 et 66. — *Ulciensis eccl. chart.*, p. 138. — M. Fornier, *Hist. des Alpes marit.*, éd. Paul Guillaume, p. 610. — *Gall. Christ.* — *Cart. de Domina*, ch. I. — *Id. de St-Victor*, ch. 608. — *Id. de St-André-le-Bas*, ch. 123. — Albert, *Hist. d'Embrun*, II, 96.

GUYON (Paul), pasteur protestant né à Grignan en 1581, fut chargé de desservir l'église de Dieulefit, au mois de juin 1604, et s'en acquitta jusqu'à sa mort, le 10 août 1645, de telle manière qu'il peut être considéré comme l'organisateur de cette église. Car c'est de son temps que, l'ancienne église paroissiale de N.-D. de la Calle, ayant été restituée aux catholiques, on construisit un temple près du château, et, par ses soins que le consistoire fut réformé en ce sens, que ses membres durent s'engager dès lors à tenir leurs délibérations secretes. En outre, il acquit une telle autorité dans les assemblées synodales de la province, qu'il fut chargé trois fois de représenter celle-ci dans le synode national, en 1614, en 1620 et en 1637. Enfin, il est l'auteur d'un écrit assez rare, assez curieux et, dans tous les cas, intitulé : *Antidote asseuré composé pour les Fidèles du Poet-Laval, affligés de peste. C'est-à-dire : Briesve Epistre dressée pour leur instruction et consolation, avec une Ode chrestienne, et quelques prières convenables à ce subiect. Item Preservatif infaillible, dispensé aux Fidèles de Dieulefit, menacés du mesme fléau, c'est-à-dire : Deux exhortations à repentance, faites au Temple de l'Eglise réformée de Dieulefit, le 20 septembre 1629. Jour dédié à jeusne et oraison.* A Dye, par Ezechiel Benoit, imprimeur de l'Académie, s. d. In-16 à la 57e page duquel se trouve reproduite la plus grande partie de ce titre, à cette différence près, qu'au lieu de « *mesme fléau* », il y a « *fléau de la peste* », et que le millésime 1630 suit le mot « *Académie* ».

E. Arnaud, *Protest. Dauph.*, II, 400. — Notes de M. Gust. Latune. — Lacroix, *L'Arrond. de Montelimar*, III, 151 et suiv.



TABLE

DES

NOMS DES PERSONNES

Figurant dans ce premier volume

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DES PERSONNES

Figurant dans le premier volume

DU

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DE LA DROME

A

B

Bernon de Montélégier (Gabriel-Gaspard-Achille-Adolphe).
Bertrand d'Étoile. Voir : Étoile.
Bertrand de Montfort (Louis-Antoine-François-Laurent de).
Bésignan. Voir : Duclaux de Bésignan.
Biérris ou Béatrix de Romans.
Bignan (Jean-Louis-Dominique), dit Bignan de Coyrol.
Blacons (Pierre de Forest, seig^{r} de).
Blacons (Hector de Forest, seig^{r} de).
Blacons (Alexandre de Forest, seigneur de).
Blacons (Henri-François-Lucrétius marquis de).
Blagnac (Jarenton).
Blain (Pierre-Claude).
Blaïn (Pierre-Augustin).
Blaïn ou Blayn (Louis de).
Blanc (André-Auguste, dit Augustin).
Blancard (Guy).
Blancard (Amable-Guy, baron).
Blein (Ange-François-Alexandre, baron).
Bleton (Barthélemy).
Bleton (Jean-François).
Bocon de la Merlière (Félicien).
Bodin (Eugène).
Bodin (Georges).
Boffin (Romanet).
Boirayon (L^{is}-Alexis-Marc-Régis).
Boisset (Joseph-Antoine).
Boisset (Joseph-Valérien).
Boissier (Auguste).
Boissonnet (Victor-Daniel).
Boissonnier (Jos^{ph}-Théodore-Aug^{te}).
Bon (Louis-André).
Bon des Tournelles (Christophe).
Bonjean (Louis-Bernard).
Bonnefoy ou de Bonnefoy (Emmemond).
Bordas (Michel-Joseph).
Borrel (Jean).
Boucher (Joachim-Ulysse).
Bourgeaud (Thomas).
Bourjac (Félix).
Boutault (Paul-Emile).
Bouvier (André de).
Bovet (Alix-Suzanne-Marie-Victoire et Marie-Henriette-Olympe).
Bovet (François-Antoine-Gabriel).
Bovet d'Arier (Jacques).
Brémond de Saint-Christol (Jacques-François).
Brémond de Saint-Cristol (Antoine-Jacques).
Brénier de Belair (Imbert).
Bressac (Laurent-Barthelemy de).
Bressac (Marie-François, dit le chevalier de).
Bret (Jean-Jacques).
Breynat (Charles-Adolphe).
Brisiaux (Jonas de).
Brohard (Claude-François).
Brotin (Adhémar de).
Brun (Joseph-Balthazard).
Brun (Jean-François).
Brunet (Jean-Louis-André).
Bruyère-Saint-Michel (François-Pons-Laurent-Jacques-Louis, dit le baron de).
Buffel du Vaure (Antoine).
Buffel du Vaure (Ant^{ne}-Henri-Et^{nne}).

C

Calvin de Saint-Marcel (Charles).
Candy (Jean-Louis).
Caritat de Condorcet (Jacques-Marie de).
Casaubon (Isaac).
Castellane (Esprit-François, dit le marquis de).
Castellane (Mich.-Ange, dit le c^{te} de).
Castellane (Jean-Antoine de).
Chabanas (Jean).
Chabo de la Serre (L^{is}-Charles de).
Chabrillan. Voir : Moreton de Chabrillan.
Chaix de Loche (François).
Chalamet (Hippolyte-Jean-Narcisse).
Chalieu (Alexis).

D

Daly (Pierre-Laurent).
Daudel (Martin-Edouard).
Daumont (Arnulphe).
Daunant (Louis de).
Dauphin (Paul-Antoine).
Dauphin (Barthélemy-Victor).
Davity (Pierre) et non d'Avity.
Dedelay d'Agier (Pierre-Clde-Noël).
Delacroix (Nicolas).
Delandes (Claude).
Delaye (Margot).
Delisle de la Drevetière. Voir : La Drevetière de Lisle.
Déodel, Dodel ou Daudel (Etienne).
Derodon (David). Voir : Rodon (de).
Des Agiles (Raymond).
Descorches (Marie-Louis-Henri), marquis de Sainte-Croix.
Devès (Louis).
Devie (Alexandre-Raymond).
Dideron (Laurent-Gaspard).
Didier (Jean-Paul).
Didon (Philippe-Victor).
Die (La comtesse de).
Digonnet (Antoine).
Dochier (Jean-Baptiste).
Dorne (Antoine de).
Dourille (Jean-Joseph-Isidore), dit Dourille de Crest.
Dourille (Jean-Joseph, dit Henri).
Dragon (Jean).
Drojat (François).
Duchesne (Pierre-François).
Dubois-Chatellerault (Michel)
Du Bouchage (Antoine-Louis-Joseph-Flodoard de Grattet, comte).
Dubouchet (Jean-Baptiste-Henri).
Du Chatelard (François).
Duclaux de Bésignan (Pierre-Charles-Marie-Joseph).
Ducros (Anne).
Ducros (Antoine).
Ducros (Charles).
Ducros (Pierre).
Ducros (Jean-Procope).
Dufesc de Lozeran (Louis-Antoine).
Dumont (Gabriel).
Dumont (Louis-Victor-Adrien).
Du Périer (Aymar).
Du Poet. Voir : Blain ou Blayn (Lis de).
Du Port de Pontcharra (Charles-Louis-César).
Du Port-Roux (Jean-Gabriel).
Dupré-de-Loire (Esprit-Frçois-Mrie).
Dupré-de-Loire (Louis-Félix).
Dupré-la-Tour (Louis-Antoine).
Dupuis ou Du Puys (Louis).
Dupuy (Charles-Joseph-Hyacinte).
Du Puy (Hugues).
Du Puy (Raymond).
Dupuy de Bordes (Henri-Sébastien).
Du Puy-Montbrun (Aimar).
Du Puy-Montbrun (Charles).
Du Puy-Montbrun (Jean-Alleman).
Du Puy-Montbrun (Alexandre).
Du Puy-Montbrun (Louise-Alexandrine-Cornélie).
Du Puy-St-Martin (Clde d'Eurre, sgr).
Du Puy-Saint-Martin (Louis d'Eurre d'Oncieu, seigneur).
Duseigneur (Edouard), dit Duseigneur-Kléber.
Du Vache (Louis).
Du Vivier (Philippe).
Du Vivier (Marie-Françoise Anne-Gabrielle-Edwige).

E

Enfantin (Louis-Barthélemy).
Enfantin (Pierre-Melchior), dit Enfantin de Lizeaux.
Epailly (Alexcre-François-Hippolyte).
Escalin des Aimars (Antoine).
Etoile (Bertrand d').
Eurre (Guénis d').
Eusèbe II, évêque.
Exéa (André d').
Eymard ou Aymard (Pierre).
Eymieu (Michel-Pascal-Marie).
Eynard (Jacques).
Eynard (Paul-François-Régis).
Ezingeard (Louis-Etienne-Joseph).

F

Fabre des Essarts (Marie-Auguste).
Fabre des Essarts (Melchior-Marie).
Fabre, Faure, Lefèvre ou Lefebvre (Garin).
Fabre, Faure Lefèvre ou Lefebvre (Pierre).
Farre (Jean-Joseph-Frédéric-Albert).
Faucherand de Mont-Gaillard.
Faujas de Saint-Fond (Barthélemy).
Faujas de Saint-Fond (Alexandre-Balthazard-Aymar).
Faure (Antoine).
Faure (Laurent), dit Faure de Grignan.
Faure (Jules-César).
Faure-Biguet (Jean-Pierre-Joseph-Marie).
Faure des Bleins (Antoine).
Faure de Vercors (Jordan ou Jourdain).
Faverges (Jean).
Fayn (Henri-Joseph).
Fayolle (Jean-Raymond).
Fédon (Pierre).
Félix, Fortunat et Achillée (Saints).
Fer (Louis-Constantin).
Ferrand (Alexis-Jules-Démocrite).
Ferre (Amos de).
Fiére (Etienne).
Fiéron (Jacques-Amédée-Philippe).
Figon (Jean).
Fleury (Antoine-Hyacinthe).
Fleury (Jean-Baptiste-Madeleine).
Fleury-Ternal (Charles-Fleury, dit).
Flotte (Balthazard).
Flour de Saint-Genis (Henri-Alexandre).
Folquet de Romans.
Fontaine (Alexis).
Fontbonne (Alexandre-Louis de).
Forest (Reynier).
Forest ou Forez. Voir : Blacons.
Forest (Michel).
Fort (Jean-Antoine-Siméon), dit Siméon-Fort.
Franconnière. Voir : La Morte-Charens-Franconnière (Pl-Et.-Ch. de).
Francou (Joseph-Firmin).
Franque (Jean-Pierre).
Franque (Joseph).
Frère (Claude).
Freycinet (Louis de Saulses de).
Freycinet (Casimir-Frédéric de Saulses de).
Freycinet (Lis-Henri de Saulses de).
Freycinet (Lis-Claude de Saulses de).
Froment (Claude).
Froment (Gaspard).
Fugière (Jean-Urbain).

G

Gagne (Etienne-Paulin).
Gagnière (Pierre-Joachim).
Gailhard (Charles-Antoine-André-Marie de).
Gailhardon (Gustave).
Gaillard (Pierre-Laurent-Fortunat).
Galle (Sainte).
Gallet (Jean).
Gallet (Louis).
Gallier (Franç.-Joseph-Anatole de).
Gallix (Jean-Claude-Barthélemy, dit Claudius).
Gallix-Mortillet. Voir : Mortillet.
Gamond (Blanche).
Garcin (Antoine).
Garcin (Jean-Baptiste).
Garcin (Just-Elzéard).
Gasparin (Augustin de).
Gaume (Antoine).
Gauthier (Jean).
Gay (Thomas).
Gay (Gaspard).
Gay (Antoine).

Genas (François de).
Genas (René de).
Genevès (Etienne).
Génissieu (Jean-Joseph-Victor).
Genoude (Ant^{ne}-Eug. Genoud, dit de).
Genton (Charlotte-Marie-Adèle Freychet, dame).
Genton du Barsac (Franç.-Aug^{tin}).
Gérente (Jos.-Fiacre Ollivier de).
Gibert (Augustin).
Giély (Esprit-André).
Gilbert (Étienne).
Gilbert (Louis de).
Gilliers (Melchior de).
Gilliers (Ch^{les}-Ferd^{and}, dit le b^{on} de).
Gilliers (Louis de).
Giraud (Paul-Emile).
Giraud (Léon).
Glandage (Claude de Lhère ou de Laire de).
Glandage (Hugues de Lhère, seigneur de).
Gondoin (Gilbert de).
Gonet (Gabriel-Edouard de).
Gontard, évêque de Valence.
Gontier (Léonce-Maurice, dit Léon).
Grammont (Jean de, s^{gr} de Vachères).
Grand (Vincent).
Grangeneuve (Antonin). Voir Colomb (César-Antoine).
Gras (Louis-Antoine).
Grasson (Joseph).
Grivel (Roch).
Grivel (Joseph).
Guérin (Antoine).
Guérin (Aymar).
Guérin (Frédéric-Marie).
Gueymard du Palais (Pierre-Alex^{re}).
Guillaume IV, abbé de St-Chaffre.
Guillaume Ier, évêque de Viviers.
Guillaume, de Valence.
Guillaume (François-Barthélemy).
Guinimand, archevêque d'Embrun.
Guyon (Paul).



ACHEVÉ D'IMPRIMER

le dix Mars mil neuf cent

sur les presses typographiques de la Maison

VALLIER Edouard

pour la

LIBRAIRIE DAUPHINOISE

à

GRENOBLE



